

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

76. a. 9



Vet. Fr. II A. 512



HISTOIRE DE LOUIS XIII Tome

Quineau In. et Fec

HISTOIRE
DU REGNE DE
LOUIS XIII.
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.
TOME NEUVIEME.

Contenant la Naiſſance de Louis XIV. & ce qui eſt arrivé de plus remarquable en France & dans l'Europe, depuis les Eſpagnols chaſſés de Corbie juſques au paſſage de l'Armée Françoiſe au delà du Rhin pour joindre celle de Suéde, c'eſt à-dire, juſques à l'an 1640.

Cujus quæ tempora aggrediamur. Vetera & ſcripta aliis? Parata ingenioſis, ſed onerоſa collatio. Inſueta & nova? Gravem offenſa, levis gratia. Nam præter id quod in tantis virtutibus plura culpanda ſunt, quam laudanda; tum ſi laudaveris, parum; ſi culpaveris, nimius fuiſſe dicaris, quamvis illud planiſſimè, hoc reſtrictiſſimè feceris. Plinius Junior Epiſtolâ ad Cornelium Tacitum.

Par Mr. MICHEL LE VASSOR.

NOUVELLE EDITION.



A AMSTERDAM,
Chez ZACHARIE CHATELAIN & FILS.
M. D. CC. LIII.

Jean Louis Scheinema

Sommaire des cinq Livres contenus dans le IX. Volume.

Sommaire du Livre XLI.

LE *Roi de France s'avance vers la Picardie, & les Eſpagnols s'en retirent. Blocus de Corbie. Le Duc d'Orleans & le Comte de Soiſſons font ſcrupule & l'autre d'ordonner l'exécution du projet formé contre la perſonne du Cardinal de Richelieu. Corbie reprise ſur les Eſpagnols. Les Imperiaux & les Lorrains levent le ſiége de S. Jean de Lône, & ſe retirent de la Bourgogne. Le Duc d'Orleans & le Comte de Soiſſons ſortent ſecrettement de la Cour. Le Duc d'Orleans ſe retire à Blois, & le Comte de Soiſſons à Sedan. Les Ducs d'Epernon & de la Valette refuſent de ſe declarer en faveur des deux Princes mécontens. Sujet de la brouillerie du Duc de la Valette avec le Cardinal de Richelieu. Autre relation de la Négociation du Meutreſor avec les Ducs d'Epernon & de la Valette. Diverſes perſonnes ſont envoiées à Blois pour négocier avec le Duc d'Orleans. Liancourt va de la part du Roi trouver le Comte de Soiſſons à Sedan. Négociation de Chevigni avec le Duc d'Orleans. Artifices indignes, ou inconſtance du Duc d'Orleans. Ferdinand Roi de Hongrie eſt élu*

Roi des Romains à la Diéte de Ratisbonne. Le Roi d'Angleterre sollicite inutilement le rétablissement de la Maison Palatine. Manifeste & protestation de Charles Louïs Comte Palatin du Rhin. Mort de l'Empereur Ferdinand II. Le Roi de France s'avance jusques à Orleans pour reduire le Duc son frere. Accommodement du Duc d'Orleans. Le Comte de Soissons refuse d'entrer dans le Traité conclu entre le Roi & le Duc d'Orleans. Négociation entre Marie de Médicis & le Comte de Soissons. Accommodement du Comte de Soissons avec le Roi. Le Duc de Parme est réduit à la nécessité d'accepter les conditions que le Roi d'Espagne lui impose. Soulevement des Grisons tel qu'il est raconté par le Maréchal de Bassompierre. Recit plus ample de la même affaire par le Duc de Rohan. Le Duc de Rohan & les François sont forcés à sortir de la Valteline & du Païs des Grisons. Le Comte de Guébriant est envoié chez les Grisons, & le Duc de Rohan quitte le service.

Sommaire du Livre XLII.

Projets de la campagne de l'an 1637. Les François font une descente dans l'Ile de Sardaigne. Le Comte d'Harcourt reprend les Iles de Sainte Marguerite & de Saint Honorat. Grand soulevement dans la Guienne. Le Duc de la Valette dissipe les mécontens de la Guienne. Les Espagnols se retirent de la Guienne. Ils entrent dans le Languedoc. Courage & fidelité de Barri Gouverneur de Leucate. Le Duc d'Halluin defait les Espagnols devant Leucate, & obtient le bâton de Maréchal de France. Les François perdent Hirmenstein en Allemagne. Divers mouvemens du Duc Bernard de Saxe Weimar en Franche-Comté & en Allemagne.

magne. La Valette fille de la Reine que le Roi aimoit, parle librement contre le Cardinal de Richelieu & se retire dans un couvent. Calomnies du Cardinal de Richelieu pour perdre la Reine dans l'esprit du Roi. La Duchesse de Chevreuse s'enfuit en Espagne. Intrigues des Jesuites Caussin & Monod contre le Cardinal de Richelieu. Le P. Caussin Confesseur du Roi est relegué dans la basse Bretagne. On achève de perdre le Maréchal de Bassompierre dans l'esprit du Roi. Mort de Victor Amedée Duc de Savoie, de Charles Duc de Mantoue, & de Guillaume Landgrave de Hesse-Cassel. Le Cardinal de Richelieu se veut faire premier Ministre en Savoie. Maurice Cardinal de Savoie part de Rome pour aller à Turin, & est obligé de s'en retourner sur ses pas. Remontrances du Prince Thomas à la Duchesse de Savoie. Acharnement du Cardinal de Richelieu contre le P. Monod Jesuite. Ouverture de la campagne dans les Païs-Bas. Siége & prise de Landrecy dans le Hainaut. L'Armée de France occupe quelques postes sur la Sambre. Siége & prise de Breda par le Prince d'Orange. Prise d'Ivoi & de Damvilliers par le Maréchal de Châtillon. Le Roi est mécontent du Cardinal de Richelieu & de la Meilleraie Grand-Maître de l'Artillerie. Les François repassent la Capelle. Le Cardinal Infant oblige les François à quitter Maubeuge & quelques autres postes occupés sur la Sambre. La Cour est mécontente du Cardinal de la Valette.

Sommaire du Livre XLIII.

Le mécontentement des Portugais contre les Castillans commence d'éclater. Indolence ou dissimulation du Duc de Bragance. Le mécontente-

ment des Portugais augmente depuis l'arrivée de la Ducheſſe Douairiere de Mantoue en qualité de Vicereine. Artifices inutiles du Comte Duc d'Olivarés pour s'aſſurer de la perſonne du Duc de Bragance. Affaires d'Angleterre. Le Roi d'Angleterre entreprend d'établir en Ecoſſe une Liturgie & une Diſcipline conforme à celle de l'Egliſe Anglicane. Soulevement du peuple en Ecoſſe contre l'établiſſement d'une nouvelle diſcipline, & empriſonnement de quelques Magiſtrats du Parlement de Paris. Déſordres dans les troupes. Commencement d'une brouillerie feinte ou véritable de la Cour de France avec celle de Rome. L'Abbé de S. Cyran & le P. Séguenot ſont mis en priſon. La Ducheſſe de Lorraine rejette la propoſition qu'on lui fait de tuer le Cardinal de Richelieu & en defere l'auteur. Le Duc de Rohan ſe retire de Geneve auprès du Duc Bernard de Saxe-Weymar. Victoire remportée par le Duc de Saxe-Weymar près de Rhinfeld. Mort du Duc de Rohan. Le Comte de Guébriant conduit le ſecours envoié de France au Duc Bernard de Saxe-Weymar. Projet de la campagne de 1638. *Situation des affaires des Provinces-Unies. Concluſion entiere de la ligue offenſive & defenſive entre la France & la Suéde. Habileté d'Emilie Elizabeth veuve de Guillaume Landgrave de Heſſe. Le Maréchal de Créqui eſt tué en Italie, lorſqu'il va reconnoître le camp des Eſpagnols devant le Fort de Bréme. Embarras de Chriſtine Ducheſſe de Savoie. Le Cardinal de la Valette va commander l'Armée en Italie. Siége & priſe de Verceil par les Eſpagnols. Nouvelle tentative du Cardinal de Savoie pour entrer dans le Piémont, après la mort du Duc François Jacinthe. Marie Princeſſe de Mantouë renonce à l'alliance de France, & s'accommode avec l'Eſpagne. Deux grands com-*

combat sur mer, l'un des galeres de France contre celle d'Espagne, & l'autre des Venitiens contre les Corsaires de Barbarie. Siége de S. Omer par le Maréchal de Châtillon. Le Prince Thomas de Savoie jette du secours dans S. Omer, & l'Armée du Maréchal de la Force joint celle de Châtillon. Mauvais succès de la campagne du P. d'Orange. Diverses relations de la levée du siége de S. Omer. Relation du même événement par le Maréchal de Châtillon. Retraite de l'Armée de France devant S. Omer. Voiage du Roi en Picardie. Les François reprennent le Catelet. Belles actions du Colonel Gassion. Victoire du Duc Bernard de Saxe-Weymar sur les Impériaux & les Bavarois. Le P. de Condé va commander une Armée sur la frontière de Guienne. Siége de Fontarabie. Le Parlement & la Chambre des Comptes de Paris se battent dans l'Eglise Cathedrale.

Sommaire du Livre XLIV.

Naissance du Dauphin. Les Espagnols forcent les retranchemens du Prince de Condé devant Fontarabie, & l'obligent à s'enfuir honteusement. Mauvais de défense du Duc de la Valette accusé d'avoir été cause de la déroute de Fontarabie. Le Duc de la Valette se retire en Angleterre, & le Duc d'Epernon est dépouillé de son gouvernement. Bassesse du Cardinal de la Valette. Marie de Médicis passe en Hollande & delà en Angleterre. Soumissions inutiles de Marie de Médicis au Cardinal de Richelieu. Ligue ou confederation formée à Edimbourg contre l'Episcopat & contre l'établissement de la Liturgie Anglicane, & d'une nouvelle Discipline Ecclésiastique. On signe la Ligue dans toute l'Ecosse. Le Marquis d'Hamilton est fait Grand Com-

Commiſſaire ou Vicerοi d'Ecoſſe. Efforts inutiles d'Hamilton pour amuſer les Confederés en Ecoſſe. A la remontrance du Marquis d'Hamilton & de trois autres Seigneurs le Roi accorde les principales demandes du peuple d'Ecoſſe. Le Marquis d'Hamilton ceſſe de la part du Roi l'Aſſemblée Eccléſiaſtique convoquée à Glaſgow. Les Confederés d'Ecoſſe continuent leur Aſſemblée nonobſtant l'ordre contraire du Roi. Défaite de Charles Louis Electeur Palatin dans la Weſtphalie. Le Duc de Weymar aſſiége Briſac, & défait le Duc de Lorraine. Amours du Duc de Lorraine & de la Comteſſe de Cantecroix. Goetz & Lamboi attaquent les lignes du Duc de Weymar devant Briſac & ſont repouſſés. Priſe de Briſac. Mort du P. Joſeph Capucin. Efforts inutiles de la Cour de France pour engager le Duc de Weymar à céder Briſac au Roi. Tentative inutile du Roi & de la Reine d'Angleterre pour l'accommodement de Marie de Médicis avec le Roi ſon fils. Quelques Evêques aſſemblés à Paris cenſurent un livre intitulé, Preuves des Libertés de l'Egliſe Gallicane. *On fait le procès au Duc de la Valette abſent. Le Duc de la Valette eſt condamné par contumace à la mort. Le Cardinal & le Prince Thomas de Savoie ſoulevent le Piémont contre la Ducheſſe leur belle-ſœur. Nouveau Traité entre le Roi & la Ducheſſe de Savoie. Le Prince Thomas ſurprend la ville de Turin. Mort du Cardinal de la Valette. Conſtance du Duc d'Epernon ſon pere. Mazarin obtient la nomination de la France au Cardinalat. Demêlé du Maréchal d'Etrées Ambaſſadeur de France avec les Barberins. Ordres envoiés de France au Maréchal d'Etrées ſur le différend avec les Barberins. Négociation entamée entre la Cour de France & le Duc de Lorraine. Etat des affaires de la*

Cou-

Comme de Suède en Allemagne durant les dix années précedentes. Progrès du Maréchal Iumier dans la Saxe & dans la Bohéme. Projets d'Amurath IV. Empereur des Turcs contre les Chrétiens.

Sommaire du Livre XLV.

Projets de la Cour de France pour la campagne de l'an 1639. Défaite du Marquis de Fenquieres devant Thionville par le Comte Picolomini. Relation de la bataille de Thionville de la part des François. Picolomini met le siége devant Mouzon, & le Maréchal de Chatillon l'oblige à le lever. L'Armée du Roi commandée par la Meilleraie assiége Hesdin. Prise d'Hesdin. La Meilleraie reçoit le bâton de Maréchal de France sur la bréche. Fin de la campagne des François dans les Pais-Bas. Grande victoire de la Flote des Provinces-Unies sur celle d'Espagne. Mort du Duc de Saxe-Weymar. La Cour de France négocie vivement pour avoir Brisac, les autres conquêtes & les troupes du Duc de Weymar. Choisi est envoié avec de nouvelles instructions pour la même négociation. Traité entre le Roi de France & les Officiers du feu Duc de Weymar. L'Electeur Palatin passant incognito par la France, est arrêté à Moulins. Charles Roi d'Angleterre lévé une Armée & convoque la Noblesse de son Roiaume pour aller en personne reduire les Confederés d'Ecosse. Declaration du Roi d'Angleterre contre les Confederés d'Ecosse. Les Confederés d'Ecosse se préparent vaillamment à la guerre. Le Roi d'Angleterre s'avance vers la frontiére d'Ecosse. Il entre en Ecosse, & son Armée se refroidit dès que les Confederés se presentent devant elle. Les Confederés d'E-

d'Ecoſſe ſont des ſoumiſſions au Roi, & tâche
de gagner les principaux Officiers de ſon Arm
& quelques Seigneurs d'Angleterre. Traité d'a
commodement entre le Roi d'Angleterre & l
Confederés d'Ecoſſe. Siége & priſe de Salces pa
le Prince de Condé. Les Eſpagnols aſſiégent &
reprenent Salces. Voiage du Roi de France e
Dauphiné. Entrevue de la Ducheſſe de Savo
à Grenoble. Le Comte d'Harcourt va commas
der en Piémont, & y remporte un avanta
conſiderable. Scoti nouveau Nonce du Pape r
goit ordre de s'abſtenir de l'audience du Ro
Entretien de Scoti Nonce du Pape & de Cha
vigni Secretaire d'Etat. Commencement de
faveur de Cinq-Mars. Qualités du nouve
Favori. L'Armée Françoiſe paſſe le Rhin ſous
conduite du Duc de Longueville. Revolte dan
le Normandie.

HISTOIRE
DU REGNE DE
LOUIS XIII
Roi de France & de Navarre

LIVRE XLI.

LE bonheur avec lequel Ric
tira des étranges embarras
trouvoit l'an 1636. c'eſt la
monde la plus ſurprenante
mier bruit de la marche du
une armée de trente à quarante mille
les Eſpagnols ſe retireront promptem
leurs frontiéres; Corbie & quelques autr
ſeront repriſes. Le Duc Bernard de Sax
mar & le Cardinal de la Valette oblige
Impériaux & les Lorrains à lever le ſié
Jean de Loſne & à ſortir de la Bourgog
conſpiration formée contre la perſonne
mier Miniſtre par l'héritier préſomptif de
tonne & par un Prince du ſang Roial, ſe
pée. Le Duc d'Orleans & le Comte de
déconcertés & diſperſés ſe verront rédu
néceſſité de ſe racommoder avec le R
moins en apparence. En un mot, Ri
triomphant dominera plus abſolument
mais. Doit-on s'étonner après cela que

1636. gens ne puiſſent parler encore du Cardinal ſans admiration & ſans éloge? Le monde juge des choſes par l'evénement. Richelieu a été ſuperieur à un grand nombre de puiſſans ennemis, il s'eſt avantageuſement démêlé des affaires les plus épineuſes; il a vû avant ſa mort la puiſſance de la Maiſon d'Autriche entiérement ébranlée. Cela ſuffit pour éblouïr ceux qui liſent ſans réflexion. Ils concluent que ces événemens ſont des effets du génie & de l'habileté du Cardinal. Combien y a-t-il de gens qui ſe donnent la peine d'examiner s'il a réuſſi par ſa prudence & par ſa bonne conduite, ou bien par la foibleſſe de ſes ennemis; par leur négligence à profiter des avantages qu'ils ont eus; par de fauſſes meſures priſes pour exécuter leurs projets & pour déconcerter ceux de Richelieu? Je ne nie pas que ce Politique n'ait eu des qualités eſtimables. On ne fait pas une ſi prodigieuſe fortune; on la ſoutient encore moins contre des cabales continuelles, ſans un eſprit extraordinaire. Mais laiſſant à part la ſcelerateſſe de Richelieu, qui lui fut d'un grand ſecours juſques à la fin de ſa vie, je prétens qu'il eſt redevable à l'imprudence de Marie de Médicis & à la legéreté du Duc d'Orleans, aux victoires des Suedois & aux conquêtes du Prince d'Orange, aux mouvemens excités en Ecoſſe & en Angleterre, enfin aux fautes que commit le Comte-Duc d'Olivarez en pouſſant les Catalans & les Portugais aux dernieres extrémités; je prétens, dis-je, que le Cardinal eſt plus redevable à ſes propres ennemis & à certaines conjonctures, qu'à ſes ſoins & à ſon application, de la conſervation de ſa fortune & de la decadence de la Monarchie d'Eſpagne. C'eſt ce que j'eſpere de montrer dans la ſuite de cette Hiſtoire.

Grotii Epiſtolæ paſſim. 1636. Vittorio Siri Memorie recondite Tom. VIII. pag. 441.

Louïs

Louis & son Ministre quittent Paris vers le commencement de Septembre. La Reine y demeura pour veiller aux affaires du dedans. Effiat Surintendant des finances, Le Jai Prevot Président du Parlement de Paris, Leon Brulart & quelques autres devoient l'assister de leurs conseils en cas de besoin. Le Roi séjourna quelques jours à Senlis, & le Cardinal à Roisaumont, ou bien à l'Abbaïe de la Victoire. Son Capucin l'y suivit. Il étoit trop nécessaire dans une si fâcheuse conjoncture. *Vous jugerez que la guerre est bien mauvaise ici*, dit Richelieu à son ami la Valette dans une Lettre du 23. Août, *puisque je prens la peine d'y aller avec mes incommodités. La lâcheté de trois capitaines qui n'ont pas voulu se défendre dans les places qu'on leur avoit confiées, & qui ont mis mes affaires en assez mauvais état, m'y oblige. Nous aurons le mois prochain plus de dix mille chevaux & vingt-cinq mille hommes de pied. Avec cela nous allons droit aux ennemis.* Il étoit en effet extrémement tourmenté de ses hémorrhoïdes ulcérées. Cela ne l'empêchoit point de former encore de vastes projets & de se repaître de chimères. Le Cardinal eût bien voulu commander l'armée en chef, & engager le Comte de Soissons à servir sous lui. En ce cas, on auroit persuadé au Roi de demeurer à Paris, & le Duc d'Orleans n'auroit point eu d'emploi. Soissons fut sondé plus d'une fois sur cet article. Mais il rejetta fièrement la proposition. Plus courageux que le Prince de Conti, il fit sentir qu'il ne se retireroit point de l'armée pour en résigner le commandement à un autre. *J'aime mieux*, disoit-il, *avoir M. le Cardinal pour ennemi, que de me rendre son* 1636.

1636. N'osant trop irriter un Prince fier & estimé des gens de guerre, Richelieu crut le mortifier du moins, en faisant déclarer le Duc d'Orleans Lieutenant Général. Mais peu s'en fallut qu'il ne fût la duppe de Gaston & du Comte, que Montresor & Saint Ibal ses ennemis jurés avoient liés ensemble. Une chose consoloit le Cardinal. Il espéroit d'avoir un commandement aussi absolu sous le nom du Roi présent, que s'il eût été fait Généralissime en l'absence de Sa Majesté. On remarqua d'abord que toûjours crédule aux vaines prédictions de ses Astrologues, & plein de confiance en sa bonne fortune, dont ces trompeurs lui promettoient la continuation, Richelieu suivroit plûtôt la vivacité de son esprit que les règles de la prudence. Le Maréchal de la Force n'étoit pas d'avis qu'on fît avancer si vîte vers les ennemis, des troupes presque toutes nouvellement levées, & le Roi approuvoit une si sage précaution. *Ce flegme*, répondit le Cardinal d'un air dedaigneux, *n'est ni de saison, ni de mon goût. Il faut marcher incessamment, & obliger l'ennemi fort affoibli à reculer.* On vint faire des propositions de paix de la part de Marie de Médicis, *nous les écouterons*, dit-il en joignant l'insulte au mépris, *lorsque la Reine Mere sera de retour en France.* L'arrogant Ministre étoit cependant fort embarassé. Ne sachant où trouver de l'argent, il prête l'oreille à un misérable souffleur qui *rempliſſoit la Cour de fumée*, dit agréablement Grotius par un jeu de mots qui a beaucoup de grace dans la Langue Latine. Ce personnage s'appelloit Boismaillé. Il se vantoit d'avoir trouvé *la Pierre Philosophale*, & promettoit de fournir deux cens mille écus par semaine

ne. *Merveilleuſe reſſource*, ajoute l'Amb
deur de Suede en raillant, *dans la diſette
ſur, où cette Cour ſe trouve!* Louïs &
Miniſtre firent travailler Boiſmaillé. On
regardoit comme un homme envoié du
Mais la vanité de ſes promeſſes fut bientô
connuë. A la ſollicitation des Capucins
avoit autrefois quittés pour ſe faire Proteſ
& contre leſquels il diſoit de terribles cho
l'impoſteur eſt mis en priſon à Vincenne
quoi penſoit ce maître fou, d'attaquer les C
cins appuiés par leur P. Joſeph? On perm
Boiſmaillé de ſouffler encore à Vincennes. T
en avoit de peine à ſe desabuſer.

Dans une Lettre au Cardinal de la Vale
Chavigni parle ainſi de l'ordre que Richel
lui avoit donné de ſuivre le Duc d'Orlea
On veut, dit-il, *que j'accompagne Monſieu
l'armée, & que je ſois auprès de lui. Ce
un honneur extrême. Mais jugez, s'il vous pl
de l'embarras où je ſerai; puiſque M. le Co
de l'honneur dont il eſt, doit demeurer au
de Son Alteſſe Roiale. Je ſerai de mon mie
après cela j'en ſerai quitte. Notre armée
être compoſée de vingt-cinq à trente mille ho
mes de pied effectifs & de douze mille cheva
de trente pièces de canon, & de tous les b
Officiers qu'on peut trouver. J'eſpére que n
ferons quelque choſe, & que nous repouſſer
l'ennemi auſſi loin dans ſon pais, qu'il eſt en
dans le nôtre. Si Corbie n'avoit pas été perdu
nous ſerions les plus heureuſes gens de la ter
Quel auroit-il donc été ce bonheur extraord
naire? Avoit-on fait de ſi grandes merveil
en Italie, en Allemagne, en Franche-Comt
Le Secretaire d'Etat donne à entendre, mais
ſe garde bien de l'expliquer nettement, qu

1636. Richelieu le mettoit comme un eſpion auprès de Gaſton, & pour ſemer la diviſion entre S Alteſſe Roiale & le Comte de Soiſſons. T étoit l'embarras de Chavigni. Il craignoit de pouvoir pas ſurprendre ſi facilement le D d'Orleans, pendant qu'un Prince délié, pén trant, & capable de découvrir les artifices Cardinal, ſeroit auprès de Gaſton. Soiſſo fut plus fin que le Secretaire d'Etat. Bien lo de le chagriner, on tâche de l'amuſer en comblant de careſſes, & de lui donner change, pendant que les deux Princes conce tent les moiens de ſe défaire de Richelie *M. le Comte*, dit Chavigni à la Valette, *fa tous ſes efforts pour me témoigner de l'amit Il en uſe avec une civilité extraordinaire. lui rends de mon côté tous les reſpects que naiſſance exige. Il faut eſſaier de l'entreten dans cette bonne humeur, pendant que je ſerai auprès de Monſieur*. Malgré tous les eſpions m auprès de lui, ſi Gaſton avoit eu la conſcienc moins délicate, le Cardinal n'étoit-il pas perd ſans reſſource? Le Comte de Soiſſons s'y pr noit de la bonne maniére.

Rendons juſtice à Chavigni. Il eſt moi chimerique & plus moderé que Richelieu dan ſes eſpérances & dans ſes ſouhaits. Le Se cretaire d'Etat ſe contente de voir les Eſpa gnols repouſſés dans leurs Païs-Bas. Mais l premier Miniſtre aſpire à quelque choſe d beaucoup plus magnifique. On ſe flatte d la conquête entiére du Brabant. *Monſieur* dit un jour le Cardinal dans ſa belle humeu au Duc d'Orleans, *je veux vous ſervir bien tôt d'Aumônier à Bruxelles*. Cet enjoumen ne dura pas long-tems. La bonne intelli gence qu'il remarque entre Gaſton & l

Com

Comte, lui cauſe de nouvelles allarmes. Il commence même de trembler, quand il voit que Louïs melancolique & chagrin de ce que pluſieurs Gentilshommes braves & capables de bien ſervir, ne ſe preſſent pas trop d'aller à l'armée, & ne penſent qu'à faire leur cour au ſouverain diſtributeur des graces & des emplois, leur ordonne ſévérement de n'être plus ſi aſſidus auprès de Richelieu, & d'aller à leurs Regimens. Saint Ibal confident du Comte de Soiſſons ſe trouva pour lors à la Cour. Le Cardinal qui le haïſſoit mortellement, change tout à coup de maniéres à ſon égard. On lui fait des careſſes extraordinaires; on lui demande ſon avis ſur certaines choſes; on l'invite à ſouper. Grimaces ridicules, dont Saint Ibal fut le premier à faire des railleries. Les Courtiſans s'appercevoient fort bien que le Roi n'étoit nullement attaché par inclination à ſon Miniſtre, & que Sa *Majeſté le gardoit* uniquement, parce qu'elle *craignoit de ne ſe pouvoir* démêler d'un ſi grand *embarras ſans* celui qui l'y avoit plongée. *Je demeurerai encore ici deux ou trois jours, pour quelque choſe que vous devinerez facilement, & qui arrive ſouvent*, dit Chavigni dans une Lettre écrite de Senlis au Cardinal de la Valette le 15. Septembre. *Le Roi eſt entiérement melancolique & un peu en mauvaiſe humeur.* Richelieu avoit beſoin que toutes ſes créatures n'abandonnaſſent pas Louïs dans ſes fâcheux momens, & que chacune s'appliquât à découvrir le véritable ſujet du chagrin de Sa Majeſté. 1636.

Le Cardinal paroit aſſez tranquille dans ſa Lettre du 22. du même mois à ſon confrere la Valette. *Les ennemis ſe retirent trop tôt pour*

1636. *nous*, y dit-il d'un air content. *Il auroit été à ſouhaiter que ces Meſſieurs euſſent voulu nous attendre. Ils n'ont pas au vrai plus de dix-huit mille hommes, tant de Cavalerie que d'Infanterie. Monſieur paſſe la riviére à Peronne avec vingt-cinq mille hommes de pied & dix mille chevaux.* Baſſompierre éclaircit un peu cela. *Le Roi*, dit-il, *donna la Lieutenance Générale à Monſieur ſon Frere, qui en vint prendre poſſeſſion. L'armée paſſa la Somme, & manqua de défaire l'arriére-garde des ennemis qui la repaſſoient en même tems. Ils ſe retirerent en Flandre après avoir muni les trois places priſes ſur nous*, la Capelle, le Catelet, & Corbie, *autant que le tems qu'on leur donna le leur permit, & avoir défait le Colonel Deguefeld & enlevé ſon quartier. Il arrivoit de tous côtés des troupes & de la Nobleſſe; de maniére que l'armée du Roi ſe trouvoit de cinquante mille hommes.*

Les confidens de Richelieu n'étoient ni moins contens, ni remplis de moins bonnes eſpérances que lui. On voit cela dans leurs Lettres au Cardinal de la Valette. Ils y parlent à cœur ouvert. *Jamais on ne leva un ſi puiſſant corps en ſi peu de tems*, dit Bouthillier. *Il y a tout ſujet d'eſpérer qu'avec l'aide de Dieu, le démenti en demeurera aux ennemis. Déjà Roye eſt repriſe ſur eux après avoir enduré le canon. Le Chateau de Moreuil qui eſt bien fort, a été emporté enſuite. M. de Saint Preuil l'a petardé avec beaucoup de vigueur & de hardieſſe. Nous allons tout de bon à la guerre. Il y a grande apparence que les ennemis ne conſerveront pas long-tems le reſte de leurs conquêtes.* Enfin Des-Noiers écrit ainſi le 23. Septembre au même la Valette

te. *Sa Majesté couche aujourd'hui, ou demain à Ham. L'armée de Monsieur composée de trente mille hommes de pied & de douze mille chevaux pousse l'ennemi, non des bords de la Somme qu'il a entiérement quittés depuis long-tems, mais bien avant dans son païs.* Le Cardinal Infant avoit laissé trois mille hommes dans Corbie. Une si forte garnison auroit pu arrêter l'armée du Roi jusques à l'hiver, & l'obliger même à lever un siége entrepris dans une saison déjà incommode, si plusieurs choses nécessaires à une longue défense n'eussent manqué dans la place, & si les maladies n'eussent diminué considerablement le nombre des soldats. *Corbie est dès cette heure en grande nécessité*, disoit Richelieu à la Valette. *La garnison & les habitans sont réduits à manger du blé en bouillie, comme on faisoit au siege de Paris. Ils ont du grain en abondance. Mais les moulins brûlés depuis peu leur manquent, on donne un setier de blé pour un boisseau, & même pour un demi-boisseau de farine. Ils n'ont presque plus de vin, & pour comble de misere, la peste & le flux de sang les désolent.* 1636.

* Sous Henri IV

Ne faudroit-il point rapporter à ce que Bassompierre touche en passant de l'occasion manquée de tailler en piéces l'arriere-garde de l'armée Espagnole qui repassoit la Somme, ce que nous lisons dans un livre qui porte le nom de Richelieu. On y suppose que le Duc d'Orleans & le Comte de Soissons aiant négligé de battre les Espagnols, le Roi fut obligé à prendre lui même le commandement de ses troupes. *On se pouvoit promettre la défaite entiére de vos ennemis*, dit l'Auteur à Louis, *si ceux que vous mîtes à la tête de votre nombreuse ar-*

Testament Politique du Cardinal de Richelieu I. Part. Chap. I.

1636. *mée, l'eussent bien emploiée. Leurs fautes vous obligerent à en prendre vous-même la conduite.* Le malin & vindicatif Cardinal put bien insinuer à son maître que les deux Princes ne vouloient ni battre les Espagnols, ni les chasser de Corbie, afin de commander lui seul sous le nom du Roi. Peut-être encore que le Duc d'Orleans & le Comte de Soissons plus irrités des mauvais offices que Richelieu ne cessoit point de leur rendre, prirent enfin la résolution de se défaire au plutôt d'un ennemi si dangereux & si opiniâtre. Dans une Lettre, il marque quelque chose qui a rapport à ce qu'on lui fait dire ailleurs. *Les ennemis se sont retirés trop tôt de la Picardie, ou ceux qui avoient charge de les poursuivre ont marché trop lentement. La multitude des Généraux n'accommode jamais une affaire.*

Blocus de Corbie. On pensa premiérement à bloquer Corbie & à la prendre par famine. Voici ce qu'en racontent les gens du métier. *Nous marchâmes vers Corbie*, dit Puysegur. *Les ennemis s'en étoient éloignés de quatre lieuës. Après que nous eûmes passé la Somme, & investi la place de leur côté, nous ne laissames que deux regimens de l'autre vers la France. On tira une ligne sur laquelle on bâtit de bons Forts d'espace en espace. Elle venoit de deux côtés à la riviére.* Cette circonvallation est décrite par quelques Auteurs, & dans les nouvelles du tems. Je me contenterai de transcrire ce que le Maréchal de Bassompierre marque en peu de mots. *La circonvallation*, dit-il, *étoit munie de plusieurs grands Forts capables de tenir huit ou dix mille hommes. Les assiégés manquant de moulins pour moudre leur blé, on prétendoit les affamer l'hiver prochain.* Le Roi

Reprit son quartier à Démuin château situé entre Amiens & Corbie. Le Cardinal s'alla loger dans la capitale de la Province. Croioit-il y être en plus grande sureté ? Vouloit-il seulement affecter au dehors de ne prendre aucune part au commandement de l'armée, quoique d'ailleurs il reglât tout sous le nom du Roi qui alloit tenir Conseil chez son Ministre dans Amiens ? Le Cardinal & ses confidens écrivoient reguliérement des nouvelles de la circonvallation à la Valette, & lui en marquoient le progrés. *Corbie est bloquée*, dit Richelieu ; *les travaux s'avancent ; les Espagnols savent bien souffrir. Mais nous sommes assurés qu'il y a de grandes nécessités dans la place ; point de vin, peu de biére, & un seul moulin à bras qui ne peut fournir à la moitié de la garnison.* Et Chavigni. *Le Roi investit Corbie du côté de delà, & fait exécuter par le Marquis de la Force un dessein sur une demi-lune. Si on s'y peut loger, cela donnera un grand avantage. Il a été résolu de reprendre la place à quelque prix que ce soit.* Les ennemis se retirent vers Arras. *Leur armée est beaucoup diminuée. Nous allons droit à eux, afin d'essayer de profiter de leur retraite.* Tel étoit le projet du Cardinal. Mais on en détourna l'exécution ; soit que le Duc d'Orleans & le Comte de Soissons fussent persuadés que la ruine entiére de l'armée Espagnole ne convenoit point à leur dessein de perdre Richelieu ; soit que le Maréchal de la Force & les autres Officiers expérimentés crussent qu'on hazarderoit trop, si l'armée du Roi s'engageoit dans le païs ennemi. 1636.

Des-Noiers donne un plus grand détail en diverses Lettres. *Le blocus de Corbie avancé*

Bernard Histoire de Louis XIII. L. XVII. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. V. Chap. 41. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. I. Journal de Bassompierre. Tom. II. Mémoires de Puysegur. Mercure François. 1636. Grotii Epist. passim ad finem anni 1636.

1636. écrivoit-il d'Amiens le 5. Octobre. *Les Espagnols ſont ſortis de France. Monſieur commande au blocus de delà. Son armée eſt de dix mille hommes de pied & de quinze cens chevaux. M. le Comte ira en campagne avec quatorze mille hommes de pied & huit mille chevaux. Le Roi demeure entre Amiens & Corbie. Il va tous les jours voir les travaux du blocus de deçà. M. le Marquis de la Force & M. de Lambert y commandent. Tout va bien à la Cour.* C'eſt-à dire, que tout s'y paſſoit au gré de Richelieu. Mais le bon Secretaire d'Etat ne ſavoit pas ce que Montreſor & Saint Ibal tramoient contre le Cardinal. Je trouve que le deſſein d'envoier le Comte de Soiſſons dans le païs ennemi avec un puiſſant corps de troupes, ne fut pas exécuté. On prit bien cette réſolution dans le premier Conſeil tenu à Amiens. Mais le Maréchal de la Force remontra enſuite que n'y aiant pas moien d'entreprendre aucun ſiége, & que les ennemis qui gardoient toûjours une armée aſſez forte, pouvant couper les vivres à celle de Soiſſons, il ſeroit imprudent de s'expoſer au danger d'un combat & de perir de faim, pour brûler ſeulement quelques Villages. Le vieux Maréchal parloit-il ſelon ſa penſée. N'avoit-il point envie de favoriſer ſourdement ceux qui travailloient à la ruïne de Richelieu, & de ſe venger d'un Miniſtre qui lui avoit ôté le commandement de l'armée de Lorraine, pour le donner au Cardinal de la Valette? Quoiqu'il en ſoit, l'avis de la Force l'emporta. On ne penſe plus qu'à bien bloquer Corbie. Il ſemble que le P. Joſeph moins flegmatique & plus amoureux des combats qu'un ancien Guerrier, n'aprouva pas la méthode priſe. Il y trouvoit trop

trop de précaution, peut-être trop de timidité. *Notre armée*, dit-il dans une Lettre à la Valette datée d'Amiens le 8. Octobre, *eſt toute propre à faire avec ſureté le blocus de Corbie. Dans dix ou douze jours il ſera en état de défenſe. Après cela, on verra ce qui ſe pourra faire. Du moins*, ajoute le Capucin d'un air railleur, *avec trente ou quarante mille hommes, nous n'aurons pas ſujet de craindre que l'ennemi nous ſaute aux yeux.* 1636.

Dans une Lettre du jour ſuivant, Des-Noiers marque ainſi au même Cardinal la continuation des travaux. *On preſſe le blocus de Corbie. La préſence de Sa Majeſté & les ſoins de Son Eminence y étoient ſi néceſſaires, que ſans cela, il auroit fallu s'en retourner à Paris après beaucoup de peine & de dépenſe inutile. Nôtre armée de quarante mille hommes n'eſt emploiée qu'à remuer la terre. Les ennemis ſe ſont retirés, ſans qu'elle les ait vus.* Enfin dans une autre du 27. Octobre. *La circonvallation de Corbie eſt achevée. Ceux qui en ont vû d'autres, avouent ſans difficulté que ce ſont les plus beaux & les meilleurs travaux de cette nature qui aient jamais été faits. La moindre ligne a douze pieds d'ouverture, neuf par bas, & ſix de profondeur, ſans ce que la vuidange releve. Tout ſera paliſſadé, & les Forts tout fraizés. Cela fait, on dreſſera quatre puiſſantes batteries. Dans les plus fâcheuſes ſaiſons, il y a quelquefois de belles journées. On eſſaiera de les emploier à battre certains endroits de la ville qui paroiſſent faciles à être ruinés. Il y aura deux batteries à cent pas du rempart.* Richelieu & ſes confidens avoient fort mauvaiſe opinion de l'armée de Picardie & de ceux qui la commandoient. Ils n'en parlent qu'en termes des-

1636. avantageux. *Monſeigneur le Cardinal*, dit Chavigni en félicitant la Valette ſur quelque choſe de vigoureux fait contre les Cravates de l'Empereur, *a bien exalté votre derniere action. Elle eſt en vérité fort belle. Nous en ſommes ſurpris dans cette armée. On n'y eſt pas accoutumé à faire quelque choſe de ſemblable.* Ces Meſſieurs ne ſoupçonnoient-ils point le Duc d'Orleans, le Comte de Soiſſons & quelques-uns des premiers Officiers de vouloir traîner le blocus, ou ſiége de Corbie en longueur, afin que la mauvaiſe ſaiſon qui approchoit, deconcertant les projets de Richelieu, le Roi achevât de ſe dégouter d'un Miniſtre qui l'avoit engagé dans une ſi facheuſe guerre? La choſe me paroît aſſez croiable, que malgré l'empreſſement que le Cardinal témoigne d'aller droit à l'ennemi, on trouve le moien d'arrêter ſa nombreuſe armée & de l'emploier ſeulement à des travaux qui ne paroiſſent pas fort néceſſaires. Il ſemble qu'on prenne plaiſir à la ruiner par les fatigues & par les maladies qu'ils cauſent ordinairement. Richelieu conçut quelque ſoupçon du tour que ſes ennemis lui vouloient jouer, c'eſt-pourquoi nous le verrons ſi ardent à emporter la place à force ouverte.

Le Duc d'Orleans & le Comte de Soiſſons font ſcrupule l'un & l'autre d'ordonner l'exécution du projet formé contre.

Pendant que les ſoldats de l'armée travaillent à la circonvallation, Montreſor & Saint Ibal preſſent le Duc d'Orleans & le Comte de Soiſſons de prendre enfin les meſures néceſſaires à l'exécution du deſſein concerté de tuer le Cardinal. Les deux Princes demeuroient d'accord que c'étoit la voie la plus courte & la plus ſûre de ſe délivrer de leur ennemi. Mais quand l'occaſion s'en préſenta, retenus l'un & l'autre par les remords de leur conſcience, & par

par les sentimens honnêtes, dont les personnes bien élevées se défont rarement, ils n'osérent ordonner un lâche assassinat. Tout semblent favoriser les premiers auteurs du complot. Brezé seul capable de defendre son beau-frere, ou de venger sa mort, n'étoit pas à l'armée. Richelieu l'en avoit fait rappeller; soit qu'il voulût menager les deux Princes qui n'aimoient pas le Maréchal, soit que le Cardinal se fût brouillé lui-même avec un homme dont l'humeur hautaine & bizarre accommodoit peu de gens. Fut ce véritablement, ou pour sauver seulement les apparences, que Brezé se trouva incommodé d'une grande fluxion lors qu'il fallut marcher au siége de Corbie? Quoiqu'il en soit, Richelieu s'y trouva fort exposé aux mauvais desseins de ses ennemis, & courut plus d'une fois risque de perdre la vie. Il y eut beaucoup de son imprudence dans la première occasion. *M. le Cardinal, dit Puységur, vint à l'armée qui fut mise en bataille pour lui faire honneur. M. le Comte étoit encore dans le camp. La compagnie des gens d'armes de M. le Cardinal voulut prendre la droite sur la sienne. Cela causa une si grande dispute, qu'on mit la main au pistolet de part & d'autre. M. de S. Ibal qui haïssoit M. le Cardinal, souhaitoit que M. le Comte prît cette occasion pour se défaire d'un ennemi dangereux. Cela se pouvoit sans courir aucun risque. M. le Comte étoit fort aimé des troupes, & le Cardinal extrêmement haï. Cependant le premier résista aux sollicitations de son confident.* Ne m'en parle pas davantage, *lui répondit-il*, on ne me reprochera jamais d'avoir fait tuer un Prêtre. *M. le Cardinal ordonna que sa compagnie tînt le pas à celle de*

1636. la personne du Cardinal de Richelieu.

Mémoires de Puységur & de Montresor. Vie nouvelle du Cardinal de Richelieu. L. V. Victorio Siri Memorie recondite. Tom. VIII pag. 343. 444.

1636. *de M. le Comte. Mais il eût bien voulu n'être point venu au camp.* Voilà une diſpute qui pourroit coûter cher à M. le Cardinal, *dit le Roi averti de ce qui ſe paſſoit.* Qu'eſt-il allé chercher là? Sa compagnie ne doit point marcher devant celle de M. le Comte. Les gens-d'armes des Princes du ſang vont immédiatement après ceux de mon Frere. *Le Roi vint le lendemain au camp, dîna chez M. le Comte, & lui fit cent amitiés.* Cette tranquillité de Louïs ne donne-t-elle point à penſer, qu'il n'auroit pas été trop fâché qu'on l'eût délivré de ſon Miniſtre, contre lequel il ſe chagrinoit alors fort ſouvent.

A Dieu ne plaiſe que je condamne le juſte ſcrupule du Comte de Soiſſons. Mais, remarque fort bien un Auteur judicieux, il y avoit long-tems que le Comte ſavoit que Richelieu étoit Prêtre. Cette raiſon qui lui ſembloit bonne, le devoit empêcher dès le commencement de former, ou du moins d'approuver le complot d'aſſaſſiner le Cardinal. Peut-être que Soiſſons vouloit que l'action fût ordonnée par le Duc d'Orleans, & n'y prétendoit paroître qu'en ſecond. Car enfin, après cette occaſion manquée, il convient avec Gaſton d'aller chercher Richelieu juſques dans Amiens & de l'y aſſaſſiner. A juger du flegme & de la contenance de Soiſſons dans cette autre rencontre, il auroit vû volontiers *un Prêtre* tué à ſes côtés. Que dis-je? il auroit approuvé l'action; il en auroit avoué les auteurs. Tout ceci eſt décrit dans les Mémoires de Montreſor. *Le Roi*, dit-il, *logeoit en deçà de la riviére de Somme dans un château nommé Démuin, & le Conſeil ſe tenoit chez le Cardinal à Amiens. Sa Majeſté s'en retournoit à ſon quar-*

tier

tier incontinent après que le Conseil étoit levé. Cela donna moien de prendre avec plus de certitude les mesures convenables à l'exécution du projet formé contre la personne du Cardinal. Son Alteſſe Roiale & M. le Comte ſe rendirent à Amiens avec cinq cens Gentilshommes à leur ſuite. Preſque tous les Officiers de l'armée accompagnoient les deux Princes. Le Conſeil fut tenu, & le Roi monte en caroſſe pour retourner à ſon quartier. Alors un des Gentilshommes auquels Gaſton & Soiſſons s'étoient confiés, leur demande à l'oreille, s'ils perſiſtent dans leur réſolution *Oui*, répondirent-ils l'un & l'autre. C'étoit Montreſor. Il témoigne en un autre endroit ſa diſpoſition à ſervir de tout ſon cœur le Duc & le Comte dans une action qui l'auroit rendu infame à jamais. *S. Ibal & moi*, dit-il, *offrimes aux deux Princes de leur rendre tous les ſervices qui étoient en notre pouvoir. On n'a rien à nous reprocher là-deſſus. Ils reconnurent que les meſures concertées ſuffiſoient pour achever l'entrepriſe avec réputation & facilité, s'ils avoient eu autant de diſpoſition à finir les affaires qu'à les commencer. M. le Duc d'Orleans fait mieux qu'aucun autre à quoi il tint.* Un Prêtre maſſacré au milieu de cinq cens Gentilhommes armés, étoit-ce, bon Dieu! une action qui dût acquérir de la *réputation* à ceux qui l'auroient faite, ou conſeillée? A-t-on jamais écrit une pareille extravagance!

Richelieu ſe trouvoit au bas de l'eſcalier entre le Duc d'Orleans & le Comte de Soiſſons. Celui-là même qui leur avoit parlé à l'oreille, regardant Gaſton au viſage, comme pour demander le ſignal, *fut fort ſurpris*; pourſuit Montreſor dans le premier endroit, *de le voir*

mon-

1636. *monter l'escalier avec une promptitude inconcevable. Tout ce qu'il put faire, ce fut de prendre Monsieur par son collet de buffle, & de lui dire*, avez-vous envie de vous perdre? *Son Alteſſe Roiale entre dans la ſalle ſans s'arrêter. Et la même perſonne lui repreſentant les inconvéniens d'un changement ſi ſubit, & la facilité de l'execution, n'en peut tirer que des paroles confuſes qui aboutiſſoient à témoigner qu'on n'avoit pas la force de commander, & encore moins d'entreprendre une pareille choſe. M. le Comte étoit demeuré au même endroit avec M. le Cardinal qu'il entretenoit d'un viſage égal & ſans témoigner le moindre agitation. Un des trois à qui M. le Comte avoit communiqué le deſſein, ſe tenoit derriere, & ſe montroit à lui de tems en tems.* C'étoit S. Ibal intime confident du Prince. Non moins déterminé & auſſi ardent que Montreſor, il demandoit quelque ſigne d'yeux, pour exécuter dans l'abſence même du Duc d'Orleans la réſolution priſe avec lui. Mais Soiſſons demeura immobile, ſoit que la qualité de *Prêtre* l'arrêtât une ſeconde fois; ſoit qu'il ne voulût pas ſe charger lui ſeul de l'infamie, dont une action ſi atroce ſeroit ſuivie.

Les deux autres qui avoient connoiſſance du complot ſe nommoient Valiquerville & Campion. Le Comte de Soiſſons s'étoit ouvert à eux. Ces deux Gentilshommes demeurérent dans la Cour, *moins proches*, ajoûte Montreſor, & *peut-etre moins zélés pour l'exécution des choſes reſolues & concertées à diverſes reprises. Celui qui avoit ſuivi Son Alteſſe Roiale étant revenu auprès de M. le Comte, ſe fit remarquer à lui. Le Cardinal monte alors en carroſſe; &, pour dire la verité, échappa du plus grand*

grand danger qu'il eût couru durant ſa vie. Tel fut toujours le bonheur de Richelieu. Bien lui en prit d'avoir des ennemis moins imbus que lui, de la déteſtable maxime de ſon Machiavel, *qu'il ne faut pas être méchant à demi.* Beaucoup de gens croient que moins ſcrupuleux que le Comte de Soiſſons, il ſuborna un aſſaſſin pour tuer ce Prince infortuné. Ceux qui ſe ſouviennent de ce que j'ai rapporté dans le Livre précédent des premiers commencemens du complot, jugeront ſans peine que ce fut Montreſor, qui ſe chargea de porter le premier coup au Cardinal. De l'aveu de ce Gentilhomme il y eut quatre complices outre les deux Princes, trois de la maiſon du Comte, & un de celle de Gaſton, c'eſt à-dire Montreſor lui-même. Deux des premiers demeurerent dans la Cour de l'endroit où le Conſeil fut tenu, & le troiſieme s'arrêta derriere Soiſſons. Le quatrieme confident du Duc d'Orleans, & par conſéquent *Montreſor*, demanda aux deux Princes *s'ils perſiſtoient* dans leur réſolution, regarda Gaſton au viſage pour attendre le ſignal, & courut après Son Alteſſe Roiale qui s'enfuit au lieu de le donner. Cela eſt démonſtratif. Un aſſaſſinat eſt quelque choſe de ſi bas, de ſi atroce, que Montreſor qui ſe pique d'une exacte probité dans ſes Mémoires, & qui affecte d'y parler ſouvent d'un air grave & ſentencieux, n'oſe ſe nommer en cette ſeule occaſion. Il devoit du moins ſe cacher avec plus de ſoin. On le peut convaincre par ſon récit même. Prevenu de la maxime de ces anciens Romains qu'*il eſt permis à chacun de tuer le Tyran de la patrie*, n'a-t-il point été bien aiſe de donner à entendre qu'il étoit dans la diſpoſition de ſe faire un troiſieme Brutus? 1636.

Il

1636. *Il y eut encore quelques propoſitions faites ſur le même ſujet*, ajoute-t-il. *Mais elles ne furent ni appuiées, ni ſoûtenuës de la maniere qu'il falloit pour réuſſir. Je ne m'arrêterai point à raconter les particularités. Il ſuffit d'avertir ceux qui ſe mêlent des affaires des Princes qu'on doit régler ſes deſſeins ſur la connoiſſance des qualités de ceux qu'on ſert, & ne les meſurer jamais à ce qu'on feroit, ſi on étoit à leur place. C'eſt le ſeul moien de n'y être pas trompé.* Montreſor auroit commandé ſans ſcrupule & commis même un aſſaſſinat. Il crut que le Duc d'Orleans étoit auſſi perdu d'honneur & de conſcience que lui. En cela, il ſe trompa groſſiérement. Gaſton & Soiſſons ſurpris par les inſinuations artificieuſes de Montreſor & de Saint Ibal plus impatiens de faire fortune, qu'*ennemis de la tyrannie* de Richelieu, conſentent à un aſſaſſinat du Cardinal qui leur paroiſſoit encore éloigné. Mais quand il faut venir à l'action, elle ſe montre à eux dans toute ſa noirceur, & ils n'oſent la commander. La réflexion de Montreſor eſt d'ailleurs juſte & inſtructive. *M. le Duc d'Orleans, & M. le Comte*, dit-il enfin, *aiant manqué l'occaſion qu'ils avoient en leurs mains, voulurent recourir au premier expédient, de former un parti contre l'autorité du Cardinal. Ils m'ordonnérent pour cet effet d'aller en Guienne, trouver M. le Duc de la Valette, dans le même tems que Monſieur quitta le ſiége de Corbie, & laiſſa M. le Comte Général de l'armée.* Nous verrons en ſon lieu le ſuccès de la négociation de Montreſor avec le Duc de la Valette. Il faut raconter auparavant la maniére dont Richelieu vint à bout de reprendre Corbie, & ce que Galas & le Duc de Lorraine firent en Bourgogne.

Gaſton

Gaſton ne demeure pas longtems à l'armée après la réſolution priſe de ne penſer plus à ſe défaire du Cardinal par un aſſaſſinat, mais de former ſeulement un puiſſant parti pour le chaſſer de la Cour. Son Alteſſe Roiale partit vers le 20. Octobre, dans le deſſein de reſider à Blois, & de ne ſe trouver point à Paris en même tems que le Comte de Soiſſons, de peur que Richelieu ne les prît tous deux d'un ſeul coup de filet, pour ainſi dire; ou du moins qu'il ne trouvât le moien de les diviſer & de les brouiller enſemble. Montreſor les avoit fait convenir de cet article, lors qu'il prit congé d'eux, & ils lui promirent poſitivement de ne ſe rencontrer l'un & l'autre à Paris, qu'après ſon retour de Guienne. Soiſſons demeura au camp; ſoit qu'il eſpérât de gagner quelques-uns des principaux de l'armée, & de s'inſinuer dans l'eſprit du Roi, qui lui témoignoit plus de confiance qu'à l'ordinaire; ſoit qu'il voulût chagriner le Cardinal qui ſouhaitoit ardemment que le Comte ſe retirât, & lui laiſſât la liberté de prendre le commandement de l'armée en chef, ſoit enfin que Soiſſons eût réſolu de traverſer ſourdement la priſe de Corbie, afin que Louïs dégouté d'un Miniſtre dont tous les projets échouoient, prêtât plus facilement l'oreille à ce qu'on lui diroit contre Richelieu. *Le Roi m'a fait aujourd'hui beaucoup d'honneur & de grandes amitiés; & même plus que je n'en pouvois eſpérer*, dit le Comte à Puyſegur après un long entretien avec ſa Majeſté. *Je t'ai obligation de ce que tu lui as dit de moi. Il m'a tout conté depuis un bout juſques à l'autre.* Louïs commençoit en effet d'en uſer tout autrement avec Soiſſons; Et ce traitement favorable relevoit fort ſes eſpérances.

1636. Corbie réprise sur les Espagnols.

Vie du Cardinal de Richelieu par Amelot. Tom. I. V. Chap. 41.

Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire du même Tom. I.

Journal de Baſſompierre.

Tom. II. Mémoires de Montresor, de Puyſegur, & de Pontis. Mer. cure Franc. 1636. Grotii Epiſtolæ paſſim. 1636. Hiſtoria di Gualdo Priorato. Part. II. Lib. 2. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VIII. pag. 441.

Le

1636. Le siége de Corbie prenoit un si mauvais train, que bien des gens ne se pouvoient imaginer que le Cardinal vint jamais à bout d'emporter la place avant l'hiver. En ce cas, il paroissoit infailliblement perdu dans l'esprit de son maître. On manquoit d'argent, de vivres, & de munitions de guerre. Il fallut acheter de la poudre en Hollande. On dit que pour amuser Louïs fort inquiet de l'épuisement de ses finances, Richelieu fournit sous main de l'or à Boismaillé qui n'étoit pas encore à Vincennes, & qu'on fit accroire à Sa Majesté que le souffleur en avoit déja donné une quantité considerable. Il est certain que durant le siége de Corbie, on s'accommodoit si bien de Boismaillé chez le Cardinal, que le Capucin Joseph renvoia rudement ses confreres, & les autres qui offroient de prouver les impostures du souffleur. Pour comble de disgrace, le flux de sang & les autres maladies contagieuses, emportoient un grand nombre de gens à l'armée. On conseilloit au Roi de s'en aller du moins à Chantilli. Enfin, les soldats paroissoient tellement découragés, que les confidens de Richelieu n'espéroient presque plus rien. *Monsieur partit du camp, il y a huit jours*, écrivoit Des-Noiers le 27. Octobre au Cardinal de la Valette. *Le Roi va prendre l'air à Chantilli, pendant qu'on nettoira son quartier. La dyssenterie & la peste commençoient de s'y faire sentir gaillardement. Si nos gens valoient les vôtres, Corbie ne tiendroit pas huit jours. En verité, il faut avoir été trois ans à la guerre d'Allemagne pour la savoir faire, & pour s'accoutumer à patir lors que la nécessité le demande.*

Rendons justice à Richelieu. Aidé du Maréchal

réchal de Chatillon, il fit en cette occasion un 1636.
coup d'habile homme. Après avoir persuadé au Roi dont les chagrins continuels désoloient son Ministre, de s'en aller à Chantilli, le Cardinal assemble un Conseil extraordinaire, où Chatillon de concert avec lui, propose d'attaquer Corbie à force ouverte, & promet de la rendre en peu de jours. Le Comte de Soissons & le Maréchal de la Force remontrerent que l'entreprise étoit extrémement perilleuse, & qu'à peine on pouvoit-on espérer un bon succès. Que l'hiver approchoit, & que les soldats ne pouvoient demeurer à la tranchée. Que si on abandonnoit, sans prendre la place, un blocus si bien commencé, la réputation des armes du Roi diminueroit, & que les ennemis reprenant courage, deviendroient plus redoutables. Qu'avec un peu de patience les assiégés seroient reduits à se rendre. Qu'ils ne pouvoient desormais espérer d'être secourus. *Enfin que dans une entreprise importante, la prudence veut qu'on préfere les moiens les plus certains. La saison n'est pas encore trop avancée*, repliqua le Maréchal de Chatillon, *l'automne est ordinairement assez douce en Picardie, il n'y pleut pas extrémement. On a souvent fait des entreprises difficiles en cette saison. Les soldats ne souffriront pas beaucoup plus à la tranchée, que dans leurs tentes, où la paille est rare & le quartier extrême. Il y a deux moiens de prendre Corbie, un blocus, ou bien un siége reglé. En commençant l'un, on n'abandonne pas l'autre. Nous tentons seulement si le blocus pourra reüssir. Les François avancent ordinairement plus par leur impétuosité naturelle que par la patience.* Richelieu appuie ce sentiment, louë la prudence de ceux qui ne veulent

1636. lent pas trop expoſer l'armée du Roi; ajoû qu'on doit prendre garde auſſi qu'une ſi grau entrepriſe s'achéve d'une maniere utile & g rieuſe; conclut enfin qu'il eſt d'avis que ſa abandonner le deſſein du blocus, on eſſaie de nir plus promptement par des attaques reguli res & vigoureuſes. Louïs y conſent volo tiers, donne quelques ordres, & part po Chantilli.

„ La ſanté du Roi commençant de s'alt „ rer, *dit Chavigni au Cardinal de la Valette* „ 27. *Octobre*, il a pris la réſolution ſur la pri „ re que lui en a faite Monſeigneur le Cardin „ d'aller paſſer quinze jours à Chantilli. Apr „ quoi, il fait état de revenir pour voir la fin c „ ſiége. On commencera demain d'attaqu „ de force du côté de delà la riviere de Son „ me. M. le Maréchal de Chatillon y con „ mande. Nous eſpérons d'avoir bientôt ra „ ſon des ennemis preſſés de cette ſorte. M „ le Comte demeure au camp en l'abſence d „ Roi, & Son Eminence à Amiens ſans aucu „ commandement". Elle ne vouloit p obeïr à un Prince du ſang Roial; Et celui- dont les ſentimens furent toujours plus hon nétes & plus nobles que ceux de Condé, q dans ſon propre Gouvernement demeuroit e fermé à Dijon pour laiſſer au Duc de Weym & au Cardinal ſon collégue, la gloire d'e chaſſer les Impériaux & les Lorrains; Soiſſons dis-je, n'avoit nulle envie de ſe retirer, & d donner à Richelieu le plaiſir d'achever la con quéte de Corbie avec le ſecours de deux Ma réchaux de France Proteſtans. Après le dé part de Louïs, ſon Miniſtre va viſiter Abbe ville & quelques autres places de Picardie, a fin de les mettre en état de défenſe, & de pour

vo

voit à leur ſureté. C'étoit s'en aviſer un peu tard. Mais quoi ? Il falloit contenter le Roi, arrêter les plaintes des Picards, & obtenir d'eux l'argent néceſſaire aux fortifications de leurs villes, puiſque le ſouffleur Boismaillé n'en faiſoit point. Peu s'en fallut que les ennemis ne ſurpriſſent Abbeville auſſi dépourvue de tout que la Capelle, le Catelet, & Corbie. Mais Pontis y aiant été envoié fort à propos avec le régiment de Brezé, la place fut ſauvée. *Le Roi*, dit cet Officier, *me donna ordre d'aller promptement à Abbeville, & d'y mener mon régiment. On me preſſa d'uſer de grande diligence afin de porter de l'argent aux Suiſſes, & de ſecourir la ville avant qu'elle fût aſſiégée. Nous arrivames aſſez à tems pour cet effet. La garniſon & les habitans attendoient du ſecours avec la derniere impatience. Ils craignoient à toute heure de ſe voir ſurpris, & obligés à ſe rendre, ou emportés d'aſſaut. Si nous fuſſions arrivés une demie journée plus tard, il n'y auroit guéres d'eſpérance de conſerver la place. Dès le jour ſuivant cinquante-ſept eſcadrons ennemis s'avancerent dans le deſſein de l'emporter. Mais après deux heures de déliberation, ils jugerent à propos de s'en aller ailleurs.* Richelieu engagea les habitans d'Abbeville à donner vingt-cinq mille écus pour les fortifications de leur ville : ſomme depuis emploiée à la conſtruction d'une citadelle. 1636.

Les attaques ſont ſi vigoureuſes à Corbie que la garniſon offre de capituler après quatre jours de tranchée ouverte. Quelques Auteurs en comptent huit. Ils y comprennent apparemment les trois jours accordés dans la capitulation aux aſſiégés pour attendre du ſecours. Je donne le recit du Secretaire d'Etat dans ſa

1636. Lettre du 12. Novembre au Cardinal de la Valette. *La circonvallation & les Forts étant achevés tout autour de la ville*, dit Des-Noiers, *Monſeigneur le Cardinal eſtima qu'il étoit de la réputation & de la dignité des armes du Roi, mêmes de la néceſſité des affaires, d'attaquer de force; quoique les difficultés qui naiſſent tant de la ſaiſon, que de la peſte, de la diſſenterie, & des autres maladies que les armées étrangéres ont cauſées dans cette Province, portaſſent les premiers Officiers de l'armée à rejetter ce deſſein.* Ces mots, *de la néceſſité des affaires*, ſignifient beaucoup, à mon avis. C'eſt-à-dire, que la prompte reduction de Corbie étoit d'une extrême importance à la fortune du Miniſtre, & que les choſes alloient ſi mal qu'il eût fallu lever le ſiége, ſi la garniſon ſe fût défendue juſques au commencement de l'hiver; contre tems capable de perdre Richelieu dans l'eſprit de ſon maître. *M. le Maréchal de Chatillon*, ajoute le Secretaire d'Etat, *fit ſeul la propoſition au Roi. Et Sa Majeſté l'aiant approuvée, on ouvrit la tranchée Jeudi 6. de ce mois. M. le Maréchal de la Force & M. Du Hallier ont fait travailler de leur côté avec grande diligence. De maniére que dans trois nuits chacun s'eſt trouvé près de la contreſcarpe. M. de la Meilleraie dreſſa ſes batteries avec pareille vigueur. On fit jouer trente-deux piéces de canon, ſans pluſieurs autres moindres qui étoient dans le parc de l'artillerie. Ces efforts non attendus, ont tellement étonné la ville que le 9. ſur les quatre heures du ſoir, les aſſiegés offrirent de capituler. M. le Maréchal de Chatillon en aiant donné avis à Monſeigneur le Comte de Soiſſons, celui-ci ſe rendit le lendemain au camp. Il accorda l'onziéme du mois une partie de ce que les aſſiégés demandoient*

droit, armes, bagage, & deux canons d'onze 1635.
autres dans la place, à moins qu'elle ne soit se-
courue dans trois jours.

Les Espagnols n'aiant point paru, Corbie fut rendue conformement à la capitulation. Voici ce que le Roi en dit lui-même dans une Lettre au Cardinal de la Valette datée de Chantilli le 15. Novembre. „ Mon Cousin, „ vous savez qu'aiant reconnu combien il é„ toit important de reprendre Corbie, je me „ suis attaché à ce dessein, sans que j'en aie pu „ être détourné par les incommodités de la „ saison, par la violence des maladies que les „ armées étrangéres ont apportées en ces „ quartiers, & par toutes les autres difficultés „ que je prévoiois, dans l'attaque d'une place „ munie, afin d'être un rempart contre la „ France, & soigneusement conservée, com„ me le fruit principal du grand effort fait pour „ entrer dans ma Province de Picardie. Je vous „ *dirai maintenant* comme il a plu à Dieu de „ *favoriser cette* entreprise. La place étant re„ *duite à de grandes* extrémités par les lignes „ & par les Forts de circonvallation faits en „ ma présence, & vivement pressée par les tra„ vaux des attaques de force, & par les diver„ ses batteries de plusieurs canons, résoluës „ avant mon départ pour me venir rafraichir „ ici pendant quelques jours, elle a été remise „ en mes mains le 14. de ce mois après une „ honête capitulation accordée aux assiégés, „ qui se sont bravement defendus pendant plus „ de six semaines. Près de seize cens hommes „ sous les armes tant de Cavalerie que d'In„ fanterie, sortirent & emmenerent un grand „ nombre de chariots chargés de malades. „ Mais ils ont laissé neuf canons marqués aux

1636. „ armes d'Eſpagne, & beaucoup de blé & de
„ munitions de guerre. Les ennemis ne ſe
„ pourront pas vanter avec honneur d'avoir
„ pris Corbie. Ceux qui ſavent la maniére &
„ les circonſtances de ſa reduction en mon
„ obeïſſance, jugeront facilement qu'au lieu
„ de l'avantage qu'ils s'en étoient promis, ils y
„ perdent beaucoup du leur". Et n'en coûta-t-il rien à Louïs pour la reprendre ? Infiniment plus qu'aux Eſpagnols pour la conquerir. Il fallut que tous les corps de Paris & les villes voiſines leur fourniſſent de quoi lever une armée. On tâcha de lui rendre ſes dépenſes extraordinaires plus ſupportables, en l'amuſant de la chimerique & ſotte eſpérance de trouver par le moien d'un ſouffleur, de quoi ſe dédommager.

Celui qui dreſſa la dépêche que je rapporte, n'eut garde d'y omettre l'éloge de Richelieu. S'il parle du Comte de Soiſſons & des autres Officiers de l'armée, ce n'eſt que par bienſeance. *Je ne puis vous avertir de cet heureux évenement*, fait-on dire au Roi, *ſans vous témoigner la parfaite ſatisfaction que j'ai des conſeils & des ſoins de mon Couſin le Cardinal Duc de Richelieu en toute cette entrepriſe, comme auſſi de la conduite de mon Couſin le Comte de Soiſſons, de mes autres Lieutenans Généraux & des principaux Officiers de mon armée en cette occaſion.* Faire mention du premier Miniſtre, & laiſſer là un Prince du ſang, & des Maréchaux de France, l'affectation auroit été trop choquante. On n'oſa les omettre dans un endroit ajouté tout exprès, pour apprendre au Duc de Weymar & aux autres qui liroient la Lettre envoiée à la Valette, que Louïs qui avoit paru ſi chagrin contre Richelieu, étoit alors plus content de

lui

lui que jamais. Que Chatillon rendit un bon service au Cardinal, en l'aidant à se tirer du nouvel embarras, où la lenteur du siége de Corbie le jettoit! Si le Roi eût été reduit à la nécessité de le lever, la fortune de Richelieu auroit fort ébranlée par le progrès des Espagnols en Picardie, & des Impériaux en Bourgogne, se trouvoit en grand danger d'être entiérement renversée. Quelle fut sa joie quand il apprit au tems même de la prise de Corbie que le siége de S. Jean de Lône étoit levé, & que le Duc de Lorraine, & le Comte de Galas sortoient honteusement de la Bourgogne! 1636.

Monseigneur, dit-il d'un air triomphant à son confrere la Valette le 13. Novembre, *si la nouvelle qu'il vous a plu me donner de la retraite de Galas, & de l'avantage que les armes du Roi ont remporté sur lui, m'a causé beaucoup de joie, la reddition de Corbie dont ce Gentilhomme vous doit informer, ne vous en donnera pas moins. Je sai la part que vous avez toûjours prise aux bons succès dont il a plu à Dieu de bénir les entreprises de Sa Majesté. Les ennemis sortiront demain de la place selon la Capitulation faite. Ils ont donné en ôtage trois des principaux Officiers de la garnison, sans en avoir des nôtres. Les incommoditez de la peste, des autres maladies, & de la disette de toutes sortes de vivres, excepté le blé, jointes aux fatigues de résister à quatre attaques de force, les ont contraints à se rendre, avant qu'ils fussent reduits aux dernieres extremités. Les ennemis ne se pourront désormais vanter de nous avoir fait quelque mal: ils en ont reçu au double. Leur pais est sans comparaison plus ruiné que le nôtre.* Chetive consolation à un Ministre d'Etat, qui se flattoit l'année derniere de la conquête entiére des Païs-Bas Espagnols & du Duché

1636. ché de Milan! Le Comte Duc d'Olivarez pouvoit-il pas dire avec plus de raiſon, que la France avoit *fait quelque mal* au Roi Catholique, elle *en avoit reçu au double*, par ſes projets deconcertés, par la guerre portée bien avant dans la Picardie, par un grand nombre de vaiſſeaux & de galeres inutilement équipp pour reprendre les Iles d'Hiéres, par l'argent dépenſé ſans aucun fruit en deux expeditio au delà des Alpes; enfin par les efforts extr ordinaires faits pour ſauver Paris, & pour pou ſer l'ennemi au delà d'une aſſez petite rivier

Les Imperiaux & les Lorrains levent le ſiége de S. Jean de Lône, & ſe retirent de la Bourgogne.

Pendant que Louïs étoit occupé à reprend Corbie, Charles Duc de Lorraine ſe prep roit à emporter vigoureuſement S. Jean Lône, avec l'artillerie & les munitions q Galas lui avoit envoiées. La ville étoit en da ger d'être priſe, ſi Charles l'eût bien inveſt de tous côtés. Mais par négligence, ou a trement, il laiſſa la riviere libre. De mani re que le Colonel de Rantzau brave & habi Officier originaire du Duché d'Holſtein, eut liberté d'y entrer par eau avec des munitio & quatre ou cinq cens hommes. Il raconte lu même le ſuccès de ſon entrepriſe dans u Lettre du 3. Novembre au Cardinal de la V lette. *Le bruit du ſecours*, dit-il, *a tellement a tonné les ennemis, que dès le jour même de m entrée, ils commencérent de ſe retirer. Le canon fut dégagé, & les dehors de la place ab données incontinent après. Cependant qua cens de leurs Dragons avantageuſement poſ près d'une porte, la tenoient encore aſſez ſerr Je les fis charger par ſoixante ſoldats de m régiment & de celui de Batilli, qui les o courageuſement enfoncés & battus. Envir cinquante des leurs ſont demeurés ſur le plac*

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. V. Chap. 44. & 50. Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même. Tom. I. Journal de Baſſompierre. Tom. II.

Aucun ne seroit échappé sans la Cavalerie ennemie qui les degagea. Trente des nôtres que je fis avancer sur elle, ont à la faveur de nôtre mousquetterie, soutenu & repoussé environ cinq cens derniers ennemis divisés en cinq escadrons. Nous avons fait plusieurs prisonniers. Les derniers arrivés assurent que les ennemis ont perdu plus de gens que nous ne pensions. La crainte de gâter un si bon commencement m'a retenu: je n'ai pas voulu m'engager davantage. Je vas pourtant monter à cheval, & suivre les ennemis avec toute nôtre Cavalerie, tant pour achever l'affaire, que pour reconnoître leur marche & leurs desseins.

1636. Mercure François. 1636. Gazzi Epistolæ passim. 1636. Nani Historia Veneta. L. X. 1636. Historia di Gualdo Priorato. Part. II. L. 2. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VIII. pag. 459.

Rantzau s'apperçut bien-tôt que Galas pensoit à repasser la Saône, & à se retirer dans le Comté de Bourgogne, sans remporter d'autre avantage de son irruption dans le Duché, qu'un butin assez considerable. Le Duc de Weymar & le Cardinal de la Vallette, à qui le *Roi permettoit* de donner bataille, s'ils en trouvoient une occasion favorable, poursuivirent quelque temps les Imperiaux & les Lorrains dans leur retraite. Mais conformément aux ordres secrets que l'Empereur lui avoit envoiés de ne rien hazarder, Galas ne chercha qu'à se mettre en sureté. Ferdinand eut deux raisons d'en user de la sorte. Si ses troupes eussent reçu un nouvel échec après la défaite de l'Electeur de Saxe à Witstok, le Roi de Hongrie étoit en danger de ne se voir pas élu *Roi* des Romains à la Diète de Ratisbonne assemblée pour cet effet, & Sa Majesté Impériale n'auroit pas eu de quoi arrêter le progrès des Suedois victorieux. Après la retraite de Galas, il ne songea plus à la Cour de France, qu'à tenir l'armée de Bourgogne en quartiers d'hi-

1636. d'hiver. Le Cardinal de la Valette eut beſoin toute ſa dexterité pour engager Bernard à contenter de ceux qu'on lui aſſigneroit en L raine & en Franche-Comté. Il eût bien vo rafraichir ſes troupes durant l'hiver dans qu que Province frontiere de France. Mais el faiſoient par tout de ſi furieux dégats, que Lo & ſon Miniſtre ne purent ſe reſoudre à les ſouffrir. Le Prince Saxon mécontent en app rence, parle de ſe retirer au delà du Rhin. Ce cauſa quelqu'allarme à la Cour. On craigt qu'il ne penſât à s'accommoder avec l'Emp reur. Mais le Cardinal de la Valette qui co noiſſoit parfaitement bien les interêts & l vuës ſecretes de Bernard, raſſura le Miniſtre Louïs, & fut même d'avis qu'on laiſſât le D aller au delà du Rhin s'il en avoit envie.

Rapportons ici l'extrait de deux Lettres de Valette du 3. & du 10. Decembre au Card nal de Richelieu. Outre qu'elles nous ma quent un avantage remporté par Weym dans le Comté de Bourgogne à la vuë de troupes Impériales, nous y trouvons le genie & la ſituation des affaires de ce Prince. *M. le Du Bernard*, dit la Valette, *eſſaiera de prendre ſe quartiers du côté de la Franche-Comté. Avant-hier il emporta Jonvelle. Il y trouve de quoi ſ loger. Je ne lui parlerai point de la contribution du Baſſigni qu'on lui veut offrir pour ſes trou pes. Il n'en faut venir là qu'à l'extrémité. Je lui fais toutes choſes difficiles, afin de le convier à paſſer en Allemagne. Quoique cela ne lui plaiſe pas, je crei que le ſervice du Roi & le vôtre demandent que je lui parle de la ſorte. S'il a quelque bon traitement à recevoir, il le doit tenir de Sa Majeſté & de Vôtre Eminence.* Expreſſion admirable de la Valette à ſon confre-

re:

re, *le ſervice du Roi & le vôtre* ! Ne diroit-on pas que Richelieu ſe croioit aſſocié à la Couronne de France, de même à peu près que ces Empereurs Romains élevés ſur le thrône par ceux qui avoient beſoin de quelqu'un qui les aidât à ſoutenir les guerres & à gouverner les peuples ? Les confidens de Richelieu le regardoient comme le collegue de Louïs, diſons mieux, comme le ſeul & véritable Roi. Qu'importoit-il au ſervice de ce Miniſtre que Weymar paſſât le Rhin ou demeurât en France ? Quelle néceſſité y avoit-il que les faveurs qu'on lui faiſoit, il *les tint* également de Louïs & du Cardinal ? Nulle autre que de contenter l'arrogance de Richelieu qui vouloit regner ſous le nom de ſon maître. 1636.

» J'ai dit à M. le Duc Bernard, *continuë la Valette*, que par le Traité il eſt obligé à païer dans le Roiaume, & que s'il ruïne les ſujets du Roi, cela ſe doit rabattre *ſur ce qu'on lui donne*. Je penſe avoir raiſon d'en uſer ainſi. Cela n'a pas été inutile au ſervice de Sa Majeſté. Quoiqu'il en ſoit, le voilà dans ſes quartiers. Il eſpére d'y ſubſiſter un mois ou ſix ſemaines ſans entrer en France. Dans ce temps-là, il le faut faire paſſer en Allemagne, s'il eſt poſſible. M. de Turenne revient maintenant d'auprès de lui. Je l'y avois laiſſé lors que j'allai trouver M. de Weymar devant Jonvelle. Incertain s'il prendroit la place, il m'envoia demander du ſecours. Je lui menai quatre regimens de Cavalerie & mille Mouſquetaires. Outre cela, je promis de lui donner deux coulevrines, mais à condition qu'il ſe logeroit dans la Lorraine & dans la Franche-Comté. Pendant que j'étois là, ceux de Jonvelle étonnés

1636. „ nés ſe rendirent. Je ne voulus pas y d
„ meurer, ni avoir part à la capitulation
„ au butin. On le lui laiſſa tout entier. D
„ que la place eſt priſe, oubliant ſes prome
„ ſes, il parle à M. de Turenne de me ven
„ prier de donner Neuf-Chateau pour un d
„ quartiers de M. de Weymar. Je tiendrai u
„ peu ferme, & ne lui accorderai pas cet e
„ droit. Il n'eſt point à propos de lui laiſſer
„ paſſage ſur la Meuſe. Ses troupes ruineroie
„ la France. Il a demandé cent mille éc
„ aux gens de Jonvelle. On lui a déja offe
„ quatre mille piſtoles ſans le butin qui eſt fo
„ grand. Il y a une grande quantité de b
„ & de vin, & je ne doute pas que ſes tro
„ pes n'y trouvent de quoi ſubſiſter deux mo
„ La priſe de Jonvelle lui vaudra plus de qu
„ rante mille écus ſans l'argent qu'on lui do
„ nera.

Richelieu ne pouvoit goûter la propoſitic d'envoier Bernard en Allemagne. Il craigno trop de l'expoſer à la tentation d'abandonn le ſervice de la France & de s'accommod avec l'Empereur. La Valette tâche de raſſur ſon confrere dans une Lettre ſuivante. Il marque encore l'état des affaires de l'Emp reur depuis la bataille de Witſtock dont l'he reux ſuccès rétablit celles des Suédoi

„ Puiſque Vôtre Eminence me commande „ *dit la Valette à Richelieu*, de lui écrire mo „ ſentiment ſur le ſujet de M. le Duc de Wey „ mar, je vous dirai qu'on peut tenir troi „ choſes pour certaines. Il n'ira jamais ave „ ſes troupes en aucun endroit, à moins qu'i „ n'y voie une entiére ſureté. On ne doi „ point craindre qu'il abandonne le ſervice d „ Roi pour faire un Traité particulier ave

„ l'Em

„ l'Empereur. Que peut-il eſpérer de ce côté- 1636.
„ là? Tout au plus la jouiſſance de ſon bien,
„ qui monte à quarante ou cinquante mille li-
„ vres de rente. Abandonnera-t il un avanta-
„ ge beaucoup plus conſidérable en temps de
„ guerre ou de paix? Enfin, ſi ſes troupes ſe
„ mettent en aucun endroit, comptez qu'il
„ ſera tout ruïné, quand elles en ſortiront.
„ Nous l'avons éprouvé pluſieurs fois. Après
„ avoir ſerieuſement réflechi ſur ces trois cho-
„ ſes, j'ai crû qu'il le falloit jetter hors de la
„ France. Et pour y parvenir, on doit lui
„ ôter toute eſpérance d'y avoir de bons quar-
„ tiers d'hiver, & lui inſinuer que s'il en prend,
„ il ſera obligé de païer ſelon les clauſes de
„ ſon Traité. Cette crainte l'a porté à me
„ propoſer un deſſein de paſſer le Rhin. Il
„ l'avoit formé. Mais perſuadé qu'il tireroit de
„ plus grands avantages, ſi la propoſition lui
„ venoit de la part du Roi, il n'en vouloit point
„ *parler le premier.*

„ *Comme les habitans* de Strasbourg lui of-
„ frent un pont, & que beaucoup de gens le
„ demandent en Allemagne, j'ai penſé que
„ dans la chaleur de la victoire des Suédois, il
„ pourroit faire une diverſion conſidérable &
„ obliger Galas à le ſuivre: marche longue & pe-
„ nible en hiver, qui acheveroit de ruïner
„ l'armée de l'Empereur. Voilà pourquoi
„ j'ai accepté ſon offre d'aller en Allemagne.
„ J'aurois bien pû le porter à prendre ſes quar-
„ tiers d'hiver du côté de Tréves. Mais j'ai
„ apprehendé qu'à la prémiere nouvelle qu'il
„ recevroit de l'approche des troupes de Pico-
„ lomini & de Jean de Wert, il ne ſe jettât
„ dans nos quartiers, & ne nous fît les mêmes
„ maux que l'année precedente. En cas que

1636. „ la guerre continuë celle-ci, l'Electorat de
„ Tréves eſt le ſeul endroit où les armes de
„ Sa Majeſté peuvent faire quelque progrès.
„ Après que les troupes de M. le Duc de
„ Weymar y auront ſéjourné, le païs ſera tel-
„ lement deſolé, qu'il ne faudra plus parler
„ de tourner de ce côté-là. Telles ſont, Mon
„ ſeigneur, les raiſons qui m'ont perſuadé qu'il
„ étoit à propos que M. le Duc Bernard paſ-
„ ſât le Rhin. J'ai ſeulement apprehendé
„ qu'il ne changeât de ſentiment, & qu'après
„ avoir trouvé ſes avantages, il ne s'aviſât de
„ dire que le paſſage eſt trop difficile, & ne ſe
„ rejettât dans le Roiaume. Il a bien que
„ que deſſein d'aller en Allemagne & d'y fai-
„ du progrès. Mais il me ſemble préferer
„ ſureté de ſes troupes & ſes intérêts de cô
„ de la France à toutes les autres comm
„ dités.

La Valette finit ſa Lettre en expliquant
Richelieu la ſituation des affaires de l'Emp
reur. „ Je ne puis vous donner, Monſeigneu
„ une plus grande preuve de la foibleſſe
„ Galas, que ſa tranquillité lors que no
„ avons pris Jonvelle, & que nos troupes ſo
„ entrées dans le Comté de Bourgogne. L
„ choſes vont mal pour l'Empereur en Alle-
„ magne. L'armée de Goetz eſt la ſeule qu
„ peut ſecourir l'Electeur de Saxe. Car en
„ fin, je ne croi pas que les Eſpagnols ſe dé
„ faſſent des troupes de Picolomini & de Jea
„ de Wert. Galas aura de la peine à ramene
„ les ſiennes au delà du Rhin, à cauſe de l
„ diſette des vivres & du grand nombre d
„ chevaux qu'il a perdus en Bourgogne. De
„ maniére que je ne doute point que nous
„ n'aions la paix, pourvû qu'on ſe prépare à

„ la

» la guerre. S'il y a quelque chose qui donne de l'ombrage à M. le Duc de Weymar, » c'est qu'on lui écrit de la Cour qu'on n'y » parle que de paix, & qu'on la veut faire à » quelque prix que ce soit. Lorsqu'il m'a » découvert son inquiétude sur cet article, je » lui ai dit que Votre Eminence desiroit la » paix, *mais* à des conditions équitables pour » le public, & avantageuses aux alliés du » Roi. Richelieu étonné des disgraces de cette année, *souhaita-t-il* véritablement la paix? J'ai peine à le croire. La guerre lui paroissoit si nécessaire à la conservation de sa fortune, que pour en *imposer* à son maître & au peuple, il fit tout au plus semblant de vouloir la paix. Plus je réflechis sur ses allures, plus je me persuade que flatté de l'espérance de rendre bien-tôt Louis supérieur à Philippe, le Cardinal ne pensa sérieusement de sa vie à finir une guerre que son ambition & ses autres passions avoient allumée. Il semble que Galas se mit en tête de profiter du mécontentement du Duc d'Orleans & du Comte de Soissons, qui éclata par leur sortie de la Cour vers la fin de cette année. Louis & son Ministre allarmés des mouvemens de ce Général sur la frontiére, craignirent qu'il ne voulût rentrer en France. La tentative fut inutile; soit que le Cardinal de la Valette eût donné de bons ordres par tout, soit que les Imperiaux ne fussent pas en état de former aucune entreprise considérable. 1636.

Le Duc d'Orleans & le Comte de Soissons sortent subitement de la Cour

Vous serez bien étonné d'apprendre, dit Richelieu dans une Lettre du 21. Novembre à son ami la Valette, *qu'incontinent après la réception de Corbie, M. le Comte a emmené Monsieur hors de la Cour. Vous serez encore*

1636. *plus surpris de ce que le bruit court qu'ils vont en Guienne. Je ne doute point que M. d'Epernon & M. de la Valette ne fassent leur devoir. Mais je vous supplie de leur envoier une personne qui puisse les y fortifier. La malice de M. le Comte, & la facilité de Monsieur font inexprimables.* Richelieu déguise ici ses véritables sentimens. La retraite des deux Princes ne l'allarmoit pas autrement. Il avoit remué divers ressorts pour les obliger à prendre ce parti. La seule chose qui l'inquiéte, c'est le bruit repandu qu'ils ont pris la route de Guienne, Province remplie de mécontens où les Espagnols ont fait du progrès, dont Epernon Gouverneur & le Duc de la Valette son fils haïssent le Ministre, & où le Duc de Simon chassé de la Cour par ses mauvais offices, leur peut livrer Blaïe. Dès que le Cardinal apprend que Gaston est allé seulement à Blois, & Soissons en Champagne, son esprit est en repos. *Je vous écris ces trois mots*, dit-il dans une autre Lettre à son confrere du 24 Novembre, *pour vous témoigner la joie que j'ai du changement arrivé dans l'affaire de Monsieur & de M. le Comte. J'espére de voir tout accommodé bientôt au contentement du Roi & de ses serviteurs*, c'est-à-dire, de Richelieu & de ses confidens, *sans que cela cause aucun changement dans les affaires de Sa Majesté.* Il suffisoit au Cardinal que les deux Princes fussent séparés l'un de l'autre. Par le moien de ses espions auprès du Duc d'Orleans. Il espéroit de l'amener promptement à un nouvel accommodement avec le Roi & de reduire le Comte de Soissons abandonné à subir la loi, ou bien à sortir du Roiaume. Cependant ce Prince plus courageux & plus ferme que Gaston

in-

du
dinal
Riche-
par
ery.
V.
p. 45.
moires
r servir
Histoi-
la même
v. I.
moires
Montre-
Grotii
stolæ
ins ad
m an.
6.

intéreſſoit beaucoup Richelieu. *Je ſai bien*, écrit encore à la Valette, *que l'équippée de M. le Comte aura des épines. Mais je ne juge pas qu'elle change l'ordre des affaires, ni aille trouble le repos de l'Etat.* Ce que le Cardinal appelle *l'équippée* de Soiſſons aura véritablement ſes *épines* dans la ſuite. Le fier Miniſtre les auroit plus vivement ſenties, ſi ce Prince n'eût pas été malheureuſement tué dans la bataille qu'il gagna. Le P Joſeph témoigne d'auſſi bonnes eſpérances dans ſa Lettre du 24 Novembre à la Valette. *Je croi que l'affaire de Monſieur & de M. le Comte s'accommodera. Ce n'eſt qu'une terreur panique ſans aucun fondement. L'un eſt à Blois & l'autre à Sedan.* Le Capucin a raiſon: il y eut de la *terreur panique*. Mais on voulut bien la leur donner. Ne contribua-t-il point lui-même à effrayer les deux Princes? Sous prétexte de ſa mauvaiſe ſanté, il ſe rendit à *Paris quelque temps* avant Richelieu. 1636.

Chavigni écrit la nouvelle plus au long dans une Lettre datée de Paris le 21. Novembre au Cardinal de la Valette. *Monſieur eſt venu de Blois en cette ville, pour voir le Roi, & pour lui faire compliment ſur la priſe de Corbie. Mais il eſt parti cette nuit à une heure avec M. le Comte, ſans avoir ſalué Sa Majeſté, qui étoit à Verſailles. J'ignore le prétexte qu'ils ont pris de s'en aller ſi brusquement, & ne puis rien m'étonner d'un tel deſſein. Si M. le Comte a quelque ſujet d'être mécontent, il n'eſt pas venu à ma connoiſſance. Mais je ſuis bien aſſuré que Monſieur n'en a point du tout. Il faut qu'on lui ait effrayé mal à propos, pour le porter à ſe hazarder une ſeconde fois avec le Roi.* Le Secretaire d'Etat devinoit fort bien. Mais il ne ſavoit

1636. voit pas qui avoit donné une ſi grande peur au Duc d'Orleans, ou du moins il faiſoit ſemblant de l'ignorer. Chavigni avoit ordre de veiller ſur toutes les démarches du Duc d'Orleans, & d'avancer autant qu'il lui ſeroit poſſible dans la confidence du Prince. Voilà pourquoi Richelieu lui pouvoit cacher certaines choſes capables de chagriner Gaſton. La prudence, ou plûtôt la fourberie le demandoit ainſi.

Pour ce qui eſt de M. le Comte, ajoute Chavigni, *il ne ſe peut plaindre d'autre choſe, ſi non qu'après la priſe de Corbie le Roi l'envoia querir pour conferer avec lui ſur la ſéparation de l'armée & ſur les villes où il faudroit mettre les ſoldats en garniſon. Après quoi, Sa Majeſté lui dit, qu'il étoit temps qu'il vint ſe repoſer à Paris, & qu'il avoit aſſez travaillé. M. le Comte inſiſta ſur ce que ſa préſence étoit néceſſaire en Champagne. Mais le Roi lui fit voir qu'il ſe donneroit une peine inutile, puis qu'il n'y avoit autre choſe à faire, que d'établir des garniſons. Je ne ſai pas ſi cela l'a fâché. Mais il me ſemble qu'il n'y a pas de quoi. Tant y a qu'il eſt hors de la Cour, & qu'il a emmené Monſieur. J'en ſuis au deſeſpoir : c'eſt toujours à recommencer. Nous ne ſavons pas où Monſieur & M. le Comte ſont allez. Ils ont pris le chemin d'Orleans, à ce qu'on nous a rapporté.* Voilà ſur quoi Richelieu s'imagina qu'ils tournoient du côté de la Guienne. Le rapport étoit faux en partie, & le Cardinal ſe trompoit dans ſa conjecture. *Je n'ai pas voulu différer plus long-temps*, dit enfin le Secretaire d'Etat, *de vous donner cet avis, afin que s'il y a quelque choſe à faire pour le ſervice du Roi en Champagne, vous y penſiez. Sa Majeſté m'a commandé de vous écrire, qu'il ne ſera pas mal à propos que vous preniez garde à la conduite*

de M. Le Duc de Longueville. On a ſujet de craindre qu'il ne ſoit de la partie. Ce Seigneur avoit conduit en Bourgogne un corps de troupes au ſecours du Duc de Weymar & du Cardinal de la Valette contre Galas. Voilà pourquoi Louïs recommandoit de veiller ſur les démarches de Longueville. On craint tout en certaines occaſions. Que ſavoit-on s'il ne ſeroit point d'intelligence avec Soiſſons ſon beaufrere ? Des-Noiers marque encore dans une Lettre du 24. Novembre que l'allarme fût moindre à la Cour quand on y ſut que Gaſton étoit dans ſon apanage, & le Comte en Champagne. *Monſieur n'eſt point ſorti de Blois*, dit le Secretaire d'Etat au Cardinal de la Valette. *Il a dépêché vers le Roi pour aſſurer Sa Majeſté qu'il n'entreprendra rien contre ſon ſervice. M. le Comte eſt à Reims. Madame ſa mere éplorée eſt venuë trouver le P. Joſeph. Elle proteſte que ſon fils ne fera rien contre le ſervice du Roi, ni contre Son Eminence.* Je trouve ailleurs que *la Comteſſe* Douairiére de Soiſſons *a la même parler à la* Combalet. Fut-ce diſſimulation, ou le premier mouvement d'une mere allarmée ? Elle ne manquoit ni d'adreſſe, ni de courage. Quoi qu'il en ſoit, la Comteſſe prioit qu'on ménageât auprès de Richelieu une affaire qui ſe pouvoit terminer doucement. *Vous voiez*, pourſuit Des-Noiers, *que Dieu continuant de nous favoriſer, diſſipe les nuages qui vouloient obſcurcir nos jours.* 1636.

La fuite précipitée des deux Princes fit beaucoup crier contre celui que le monde regardoit comme leur opiniâtre & cruel perſecuteur. *Irrité de faire ſa niéce Reine*, diſoit-on, *le Cardinal hait M. le Comte, parce qu'il a refuſé de l'épouſer, & il entreprend de faire ceſſer à quel-*

1636. *à quelque prix que ce soit, le mariage de Monsieur dans l'espérance de le réduire à la nécessité de prendre une créature venue d'un petit Gentilhomme, que plusieurs autres ont rejettée.* Avancer que Richelieu se mit en tête de pousser sur le thrône le dernier Prince du sang, en cas qu'il voulût épouser la Combalet, cela paroît un étrange paradoxe. Cependant on le croit communément. *M. le Comte de Soissons vint à Sedan pour se mettre à couvert de la haine du Cardinal de Richelieu*, dit l'Auteur des Mémoires du Duc de Bouillon. *La Reine a nommée a publié diverses choses sur le sujet de leur inimitié. Mais tout le monde convient que si ce Prince eût voulu épouser Madame de Combalet niéce du Cardinal, il le destinoit à de grandes choses qu'on n'oseroit le dire, & qu'il a même de la peine à le penser.* Un Historien flateur de Richelieu convient de ceci du moins en partie. *Quelques-uns*, écrit-il selon sa maniére de faire parler les autres, lors qu'il n'ose se déclarer sa pensée, *voulant deviner la cause du mécontentement de M. le Comte, avancent que sa fierté naturelle l'avoit toujours éloigné de la complaisance que d'autres eussent pû avoir pour le premier Ministre, dont il mépriſa effectivement la faveur, & que pour cela, il rejetta la proposition que ses plus intimes confidens lui firent de s'allier avec M. le Cardinal. Persuadé que sa naissance lui donnoit toute sorte d'avantages, il voulut prendre le pas sur le premier Ministre au Conseil du Roi. Mais sa Majesté mécontente de cette prétention, lui commanda expressément de ceder.* Je trouve une chose assez particuliere de la Combalet. On la marioit de temps en temps à quelque Prince qui n'en vouloit point. Le bruit courut cette année

que

que désespérant de lui en trouver un, son oncle le destinoit enfin au Cardinal de la Valette qui n'étoit point engagé dans ce qu'on nomme *les Ordres sacrés*, quoi qu'il possédât l'Archevêché de Toulouse. *La Valette*, disoit-on, *portera sa calotte rouge peu convenable à un Général d'armée, & Richelieu son intime ami lui procurera de grands établissemens, en considération du mariage. Au défaut d'un Prince du sang, ou d'un Prince étranger, la Combalet aura un Prince de l'Eglise. Le seul inconvénient, c'est qu'elle ne sera point Princesse. En épousant il faudra renoncer à la chimerique Principauté. La voilà maintenant bien éloignée de la Couronne que son bon oncle lui destinoit.* 1636.

Recueillons ce que nous lisons en divers endroits des circonstances de la retraite des deux Princes. Le Duc d'Orleans se retire à Blois, & le Comte de Soissons à Sedan.

Le 17 *Novembre*, dit le Maréchal de Baſſompierre, *on chanta dans Paris le Te Deum pour la rédition de Corbie. Monsieur Frere du Roi y étant venu en poſte la nuit du 19. au 20. lui, M. le Comte, & M. le Duc de Retz en partirent quelques heures après, Monsieur pour aller à Blois, M. le Comte à Sedan, & M. de Retz à Machecoux.* Montreſor se plaint de ce que les Princes ne tinrent pas la parole qu'ils lui avoient donnée. „Bien que „ M. le Duc d'Orleans & M. le Comte, dit-„ il, m'euſſent promis de ne ſe point trouver „ à Paris enſemble pour leur commune ſure-„ té, & de ne s'allarmer point des bruits qui „ pourroient courir, ni des avis qui leur ſe-„ roient donnés, ils ne s'arrêterent pas à ces „ promeſſes que je n'avois tirées d'eux que „ pour l'intérêt de leur ſervice. Le Cardinal „ auquel ils avoient à faire, homme habile à ſe pré-

Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du Cardinal de Richelieu. Tom. I. & II. Journal de Baſſompierre, Tom. I. Mémoires du Duc de Bouillon & de Montre-

1636. „ prévaloir de toutes les inventions qu'un e
„ prit artificieux & rempli de malice, étoit c
Ser. Grotii Epiſtolæ paſſim. „ pable d'imaginer, tâcha de leur inſpirer
1636. *Vit.* „ la défiance par des gens interpoſés & par c
torio Siri „ billets qu'il leur fit rendre. Le but de c
Memorie „ artifice que les deux Princes prirent pour c
Recondite. „ avis ſincéres & véritables, c'étoit de les ob
Tom. VIII „ ger à quitter la Cour, afin d'y demeurer
pag. 444. „ maître, & d'animer le Roi contr'eux.
445. „ partirent dès la même heure, & contre
„ conſeil que j'avois pris la liberté de don
„ pluſieurs fois à M. le Comte de ne ſe ſé
„ rer point de Monſieur, ils ſe dirent adi
„ & ne ſe revirent jamais depuis.

Le faux avis donné ſous main aux de Princes, portoit que le Roi avoit reſolu de faire arrêter. Soiſſons le crut d'autant plus cilement, que Sa Majeſté n'aiant pas vo lui permettre d'aller en Champagne, ni de tourner prendre le commandement des tr pes emploiées à la priſe de Corbie, il s'imag qu'on le vouloit retenir à la Cour, afin de s' ſurer de ſa perſonne dès que Richelieu le geroit à propos. Celui-ci ſe rend auprès Roi incontinent après le depart des deux Pri ces, & ne manque pas de lui inſinuer que Soi ſons a fait tous ſes efforts pour empêcher q Corbie ne fût emportée. Que le Duc d'O leans dit un jour à Choiſi ; *Par ma foi, ils entie nent, la place ne ſe prendra point.* Que Boullaie aiant porté la nouvelle de la redu tion à Son Alteſſe Roiale, on la vit pâlir demeurer interdite. Qu'elle dit enſuite d'un a chagrin : *Bon Dieu! combien vont-ils faire pen dre de gens? La Baſtille ſera bien-tôt remplie* Tout cela n'étoit pas ſans fondement. Car en fin, il paroît évident que Gaſton & Soiſſon

ſou-

souhaitoient que l'entrepriſe du ſiége de Corbie échoüat, perſuadés qu'ils étoient que le Roi encore plus irrité de cette nouvelle diſgrace, chaſſeroit enfin le Cardinal. Après quoi il ſeroit facile de faire la paix, & d'obtenir le rappel de la Reine Mere, la ratification du mariage de Gaſton, le retabliſſement de la Maiſon de Lorraine, & la liberté de pluſieurs grands Seigneurs priſonniers, ou exilés. Tel étoit le but des deux Princes. Avoient-ils ſi grand tort dans le fond? Ils ſembloient faire à la France en traverſant ſous main la reduction de Corbie; mais c'étoit pour un plus grand bien, je veux dire pour faciliter l'éloignement de Richelieu. Y avoit-il une autre maniere de l'obtenir? 1636.

Gaſton ſortit de Paris accompagné de la Rochepot, de S. Remi, du Comte d'Aubijoux, & du petit Grammont. S. Ibal & Sardini ſuivirent le Comte de Soiſſons. Le Roi envoye incontinent *des expres au* Cardinal de la Valette, *au Maréchal de Brezé*, au Duc d'Epernon, *& aux Comtes* de Grammont & de Braſſac *pour les avertir* de la retraite des deux Princes, *&* pour leur enjoindre de ne ſe laiſſer pas ſurprendre, & de donner les ordres néceſſaires au ſervice de Sa Majeſté dans une pareille conjoncture. On dit que Louïs craignant qu'ils n'allaſſent droit en Picardie dans le deſſein de *ſe défaire* de ſon Miniſtre qui n'étoit pas encore *de retour*, lui envoia promptement dire de ſe tenir ſur ſes gardes. Le bon Prince ne croioit pas que ſon frere & ſon couſin fiſſent ſcrupule de tuer un *Prêtre* qui les perſecutoit. La peur de Sa Majeſté ſe diſſipa quand elle apprit que le Duc d'Orleans ſe retiroit à Blois, & que Soiſſons étoit allé de Reims à Sedan.

1636. dan. *Le Duc de Bouillon*, dit l'Auteur de ſ... Mémoires, *envoia un Gentilhomme à la Cou... afin de donner avis au Cardinal de l'arrivée M. le Comte à Sedan, & pour ſupplier le ... de ne pas trouver mauvais qu'il eût donné ... traite à un Prince qui ne croioit pas avoir ri... fait qui pût déplaire à Sa Majeſté, & dans ... quel il ne voioit que de bonnes intentions. ... Roi approuva la conduite du Duc de Bouillo... & le Cardinal lui écrivit que Sa Majeſté agré... que M. le Comte demeurât à Sedan.* De la dr... ture & de la ſincerité, n'en cherchons po... dans ces ſortes d'affaires. On ne penſe q... ſe ſurprendre de part & d'autre.

Bardonville, ajoute Montreſor, *étoit de... né à demeurer auprès de Son Alteſſe Roiale, ... la part de M. le Comte. Il s'en excuſa par ... motifs de prudence que je ne puis approuver ... de pareilles occaſions. Ceux qui s'y trouvent ... gagés, doivent ſervir ſelon leurs talens, & ... mettre au deſſus de la crainte. Le Comte ... Fieſque fut choiſi pour être auprès de Monſi... à la place de Bardonville. Fieſque avoit les m... leures intentions du monde. Mais il étoit mo... propre que l'autre à cet emploi. L'expérience ... l'habileté lui manquoient.* Montreſor en ra... porte une preuve. Les deux Princes avoie... projetté de gagner le Duc de S. Simon releg... dans ſon Gouvernement de Blaïe. Soit qu... ne cruſſent pas avoir aſſez de credit ſur ſ... eſprit; ſoit qu'ils s'imaginaſſent que la Hogue... te Sergent Major de la place, étoit plus prop... qu'aucun autre à engager le Gouverneur à ... déclarer en leur faveur contre Richelieu. ... Comte de Fieſque propoſa d'envoier le pet... Grammont à Blaïe avec une ſeule Lettre d... creance pour la Hoguette. Elle étoit de l... main...

main du Comte qui n'avoit pas autrement grande habitude avec cet Officier, *homme d'un esprit rude*, dit Montresor, *& incapable d'être gagné que sous de bons gages, & par des personnes qu'il connût depuis long-tems, & auxquelles il se pût fier avec une entière sureté. Encore n'étoit-on pas bien certain d'en venir à bout. Grammont se laisse intimider d'abord par la Haguette, & s'en revient trouver Monsieur comme un grand novice en de pareils emplois qui ne se doivent confier qu'à des personnes d'une fermeté connuë, d'une grande étenduë d'esprit, & d'un mérite distingué.* 1636.

Des que Gaston & Soissons furent arrivés, l'un à Blois & l'autre à Sedan, ils penſérent à rendre raiſon de leur retraite au Roi & au public. *Monsieur*, dit Chavigni dans une Lettre du 27. Novembre au Cardinal de la Valette, *a envoié un Gentilhomme nommé Rames au Roi pour assurer Sa Majesté qu'il ne sortira point de Blois, qu'il y attendra ses ordres, & que sans certains avis reçus qu'elle étoit en colére contre lui, il ne seroit pas sorti de Paris avec tant de précipitation. M. de Bautru est allé trouver Monsieur, pour lui donner toutes les assurances possibles. J'espére qu'il se raccommodera.* Tel fut le conſeil que le Cardinal de la Valette donnoit à Richelieu, de travailler inceſſamment à contenter le Duc d'Orleans. *J'ose prendre la liberté de déclarer mes sentimens à Votre Eminence*, dit le premier à ſon confrere. *Il est à propos de retirer tout-à-fait Monsieur de l'embarras où il se trouve, & de faire connoître aux étrangers qu'il demeure dans son devoir, qu'il n'est ni en volonté, ni en état d'agir contre le service du Roi, & qu'il ne peut empêcher le progrès des armes de Sa Majesté.* Que le Miniſtre & ſes con-

1636. confidens avoient grande raiſon d'eſpérer la prompte reconciliation des deux freres! La Letttre de Gaſton que Rames apporta, étoit ſi ſoumiſe, que le foible Prince paroiſſoit demander déjà pardon. Elle fut de la façon de Goulas Secretaire de ſes commandemens, homme vendu au Cardinal. La voici.

„ Monſeigneur, je ſerois le plus malheureux „ de tous les hommes, ſi Vôtre Majeſté avoit „ pris quelque mauvaiſe impreſſion de moi, & „ ſi tant de preuves que j'ai reçuës de votre „ bonté, & ma conduite ſi innocente & ſi paſſionnée pour votre ſervice ne m'avoient pu „ garantir auprès de vous de toute ſorte de „ ſoupçon & de défiance. Cependant, j'ai eu „ tant d'avis du contraire durant le peu de „ tems que j'ai demeuré à Paris, où j'étois „ allé me rejoüir avec Vôtre Majeſté de l'heureux ſuccès du ſiége de Corbie, que je n'ai „ pas jugé à propos de me préſenter devant elle, ſans ſavoir premiérement ſi cela ne lui „ déplairoit pas. De maniére, Monſeigneur, „ que j'ai crû que Vôtre Majeſté excuſeroit la „ reſolution que j'ai priſe de venir attendre ici „ ſes commandemens, jusques à ce qu'elle „ ſoit parfaitement éclaircie de la ſincérité de „ mes intentions, en cas que mon malheur ſoit „ ſi grand que vous en doutiez. Je vous proteſte ſur ce que j'ai de plus cher au monde, „ que je n'ai point d'autre penſée que de vivre „ toujours dans le même reſpect, la même obeïſſance, & la même fidelité que vous doit „ le moindre de vos Sujets. Je ſupplie très-„ humblement Votre Majeſté de croire que „ ma plus ardente paſſion, c'eſt de vous témoigner que je vous ſuis inviolablement attaché, comme ma naiſſance & mon devoir

m'y

m'y obligent. La Lettre eſt datée du 21. Novembre, c'eſt-à-dire, du jour même de l'arrivée du Duc d'Orleans à Blois. 1635.

Celle que le Comte de Soiſſons écrivit de Sedan le 27. du même mois, fut plus courte & plus froide. *Sire*, diſoit-il, *je ne puis aſſez plaindre mon malheur. Après avoir ſervi Vôtre Majeſté avec autant d'affection que j'ai fait, je me trouve contraint à me retirer pour aſſurer ma liberté. J'ai reçu pluſieurs avis & de bon endroit, qu'elle me devoit être ôtée. J'ai choiſi cette ville qui eſt à un de mes amis, ſujet de Vôtre Majeſté, & ſous votre protection: je vous la demande auſſi pour moi. Mon unique deſſein, c'eſt de vivre ici en ſeureté.* Nous avons encore une Lettre du Comte aux Maire, Echevins, & habitans de la ville de Troies en Champagne. Il y a de l'apparence que ce fut une Lettre circulaire en forme de Manifeſte, envoiée dans toutes les villes de la Province, dont Soiſſons etoit Gouverneur. La voici. „ Meſſieurs, vous ſerez ſans „ *doute ſurpris* de ma retraite, vous qui connoiſſez parfaitement toutes les actions de „ ma vie paſſée. Après avoir ſervi cette campagne, comme chacun l'a vû, on m'a ôté „ le commandement de l'armée, & j'ai reçû „ ordre de Sa Majeſté d'aller à Paris. Je lui ai „ obeï, & Monſieur qu'on avoit fait venir en „ même tems, y eſt arrivé. Comme nous re„ çûmes *incontinent* des avis certains que la „ *reſolution étoit* priſe de lui ôter ſa liberté & „ *la mienne, il* crût ſe devoir retirer. A ſon e„ *xemple*, je ſuis venu me mettre en ſeureté „ chez un de mes amis. C'eſt la ſeule choſe „ que j'ai recherchée. Ma naiſſance & mes „ emplois m'obligent à ſouhaiter la paix du „ Roiaume, & particulierement le bonheur de

1636. „ cette Province dont je ſuis Gouverneur. Il „ n'y a rien que je ne faſſe volontiers pour lui „ en procurer un parfait, & je tiendrois ma vie „ bien emploiée pour un ſi bon ſujet. Le ſeul „ déplaiſir qui me reſte, c'eſt de ne pouvoir „ contribuer à vôtre ſoulagement, autant que „ je le deſirerois. Je croi que vous reflechirez „ ſur le traitement que je reçois, & que vous „ me conſerverez vôtre bonne volonté. Il eſt viſible que cette Lettre tendoit particuliérement à diſpoſer les villes de Champagne à ſe déclarer en faveur des deux Princes. Une Province voiſine des Païs-Bas & de l'Allemagne leur auroit été d'un merveilleux ſecours. Quand Soiſſons dit qu'on avoit *fait venir* le Duc d'Orleans à Paris, cela ſe doit entendre des eſpions de Richelieu, qui inſinuérent à Gaſton, que la bienſeance demandoit qu'il allât faire des complimens au Roi ſur la réduction de Corbie. Louïs n'avoit point mandé ſon frere à la Cour. Cela paroit par ce que Son Alteſſe Roiale dit elle-même, & par le récit de Montreſor.

Les Ducs d'Epernon & de la Valette refuſent de ſe déclarer en faveur des deux Princes mécontens.

Celui-ci emploioit alors fort inutilement ſon éloquence à perſuader aux Ducs d'Epernon & de la Valette de s'unir aux deux Princes dans le deſſein de perdre leur ennemi commun. Puiſque ce Gentilhomme nous a donné lui-même le détail de ſa négociation en Guienne, nous le tranſcrirons ici. *Dans le même tems*, dit-il, *que M. le Duc d'Orleans quitta le ſiége de Corbie, & laiſſa M. le Comte Général de l'armée, ils me commandérent l'un & l'autre d'aller trouver M. le Duc de la Valette en Guienne. Quelqu'inſtance que j'en fiſſe, on ne me donna aucune inſtruction par écrit. On m'enjoignit ſeulement de vive voix de rapporter fidélement l'état de la*

Mémoir. de Montreſor. Mémoires pour

Guien-

Guienne, & la disposition de M. le Duc de la Valette par rapport à ses engagemens avec les deux Princes, & de m'éclaircir au vrai de celle où se trouvoit M. le Duc d'Epernon son pere. J'entrepris ce voiage assez contre mes sentimens. Car enfin, quelle esperance pouvois-je avoir de reüssir dans une affaire difficile & sujette à des embarras infinis, si je n'avois pu venir à bout des autres plus aisées? c'est-à-dire, d'engager les deux Princes à l'execution du projet concerté d'assassiner Richelieu. Il tenoit fort au cœur à ce pretendu homme de bien, d'avoir manqué un beau coup. *Cependant*, par une pure obeïssance, poursuit-il, *je passe par dessus toutes ces considérations. Afin d'éviter les soupçons que l'esprit défiant du Cardinal auroit pu prendre, je vas en Perigord, sous prétexte de voir mon pere que j'avois quitté depuis longtems. De là je me rends à Bourdeaux, comme pour faire la révérence à M. le Duc de la Valette qui m'honnoroit ouvertement de son amitié. Tellac Gentilhomme que Son Alteſſe Roiale m'envoiait, y arrive deux heures après. Cela me surprit, je vis bien qu'il étoit survenu quelque chose d'extraordinaire.* Monsieur & M. le Comte, *me dit-il*, se sont trouvés ensemble à Paris. Ils y ont reçû des avis certains que le Cardinal est informé de tout ce qui s'est concerté entr'eux. Là-dessus on s'est promptement separé. L'un est à Blois & l'autre à Sedan. Monsieur souhaite que conformément à ce qu'il vous a commandé, vous preniez vos mesures avec Mrs. d'Epernon & de la Valette, & qu'incontinent après vous l'alliez trouver en diligence. 1636.

Toute ce que Tellac me dit. Après un quart d'heure de réflexion sur la conduite que je devois tenir, je vos faire la révérence à Mrs. d'Eper-

servir à l'Hiſtoire du Cardinal de Richelieu. Tom. I.

1636. *d'Epernon & de la Valette qui étoient enſemble Le premier devoir rendu, je prens occaſion d'accompagner celui-ci à la promenade, & dès que je me ſuis acquitté des civilités dont Son Alteſſe Roiale m'avoit chargé pour lui, je parle des engagemens qu'il a pris avec les deux Princes.* Il eſt queſtion, Monſieur, *lui dis-je nettement*, de tenir la parole que vous avez donnée. Aiez la bonté de me déclarer ce que vous obtenez de M. votre pere, & de conſidérer qu'on s'eſt fié à vous plus qu'à toute autre perſonne du monde. Pour ce qui me regarde en particulier, *répondit il d'abord*, je donnerai à Monſieur & à M. le Comte toutes les preuves poſſibles de mon affection à leur ſervice. Mais je ne trouve pas M. d'Epernon diſpoſé à s'embarquer dans cette affaire. J'en ai un extrême déplaiſir. Monſieur, *repliquai-je*, ſavez-vous bien où les choſes en ſont! Son Alteſſe Roiale s'eſt retirée à Blois, & M. le Comte à Sedan. Le Cardinal n'ignore pas ce qui s'eſt concerté. L'expérience vous doit avoir appris ce qu'il eſt capable de faire à ceux qui forment des deſſeins contre lui. Vous ne pouvez plus temporiſer. L'interêt de votre conſervation, & votre parole engagée à deux Princes qui ſe chargent des malheurs qui pourront arriver à leurs perſonnes ou à leurs affaires, ne le permettent pas. Il n'y a point à marchander. Vous devez recevoir Monſieur dans votre Gouvernement, & obtenir le conſentement de M. votre pere.

„ Le diſcours preſſant au delà de ce que M.
„ de la Valette avoit attendu, tira plus de lar-
„ mes de lui, & moins de reſolution que je
„ n'aurois déſiré. Je le connus à ſon viſage
„ abattu, & à beaucoup de paroles inutiles.
„ Sur ce que j'inſiſte qu'il parle encore à M.

„ ſon

» ſon pere, & qu'il me procure un entretien 1636.
» avec lui, on me fait ſentir qu'on craint fort
» l'un, & qu'on veut éviter l'autre.

» Sans me rebutter, je vas trouver M. de la
» Valette au château du Ha où il logeoit. Nou-
» velles excuſes, & auſſi peu d'éclairciſſement
» ſur ce que je dois attendre de ma négocia-
» tion. J'entre pourtant dans ſon caroſſe, de-
» terminé à voir M. d'Epernon, quoi qu'on
» veuille m'intimider en m'inſinuant que
» peut-être il n'y aura pas trop de ſeureté pour
» moi. A dix heures du ſoir, on m'introduit
» dans ſa chambre. Je le trouvai au lit. Con-
» vaincu que la choſe du monde qui lui plaît
» davantage, c'eſt un grand reſpect, je m'ap-
» proche d'une maniére fort ſoumiſe, & dis
» que je ne doute point que M. de la Valette
» ne lui ait déja rendu compte du ſujet de mon
» voiage. J'entre en matiere & repéte une
» partie des choſes que j'avois déja repreſen-
» tées à M. ſon fils. On m'interrompt pour
» m'alléguer beaucoup d'exemples des diffi-
» cultés & des embarras qui ſe rencontrent en
» de pareilles entrepriſes. Je ſuis vieux, ajoute
M. d'Epernon, & la ville de Metz ne ſe trouve
plus entre mes mains. Mon fils le Cardinal in-
ſéparablement lié d'interêts avec le Miniſtre,
en eſt maintenant le maître. Laiſſons à part
toutes les conſidérations de politique & de fa-
mille. Ne ſavez vous pas que je ſuis bon ſer-
viteur du Roi? Comment avez-vous oſé vous
charger d'une pareille commiſſion? Il dépend
de moi de vous faire arrêter, & votre vie eſt en-
tre mes mains. Monſieur, *lui repliquai-je tou-
jours avec le même reſpect, & en n'inſiſtant que
ſur la peine qu'il pouvoit avoir à prendre des enga-
gemens avec Son Alteſſe Roiale*, j'avouë que cer-

1636. taines fautes commises ont causé les disgrace passées de Monsieur. Mais elle ne seront plu à craindre. Son Alteſſe Roiale ſe met entre vos mains. Elle ne ſe veut fier qu'à vous ſeul Vous aurez la conduite de ſa perſonne & de ſes affaires. Vos conſeils ſeront aveuglémen ſuivis. La vertu & le grand courage qui on éclatté dans toutes vos actions, donnent à Monſieur tout ſujet d'eſpérer que vous accep terez ſes offres. C'eſt une occaſion de relever encore la réputation que vous avez acquiſe au deſſus de tous les hommes de votre ſiécle. Vôtre zéle eſt extraordinaire, *me dit-il encore une fois.* Vous avez pris une commiſſion extrémement délicate. Vous devriez profiter de l'exemple de Chalais.

Bien loin de paroître intimidé par des avis donnés d'un air menaçant en apparence, je repreſente à M. d'Epernon ce qu'il doit à la mémoire d'Henri IV. & pourſuis de la ſorte: Monſieur, le ſecond Fils de ce grand Roi, héritier préſomptif de la Couronne, & un Prince du ſang, ſe jettent entre vos bras; perſuadés qu'ils ne trouveront jamais un ſecours plus puiſſant, plus efficace que le vôtre contre la tyrannie du Cardinal de Richelieu. La raiſon vous oblige à le leur accorder. On vous le demande aux conditions qu'il vous plaira d'impoſer. Vous ſavez juſques où s'étendent les perſecutions d'un Miniſtre violent. Votre prudence, vos ſoins, vos importans ſervices ne vous en ont pas mis à couvert. Ce n'eſt plus le Roi qui agit. Le Cardinal s'eſt emparé de toute l'autorité Roiale. *Je finis en le conjurant de ſe rendre à ces conſidérations & à quelques autres que j'omets.* Si mon fils de la Valette, *me repartit-il, laiſſant là une partie*

de

de mes discours, & ne s'arrêtant qu'à ce qui regardoit sa maison, veut faire une folie, il s'en demêlera comme il pourra. Pour moi, je m'en tiendrai à ce que je vous ai dit. Ne me parlez pas davantage. Encore un coup souvenez-vous de Chalais. Monsieur, repris-je voiant la conclusion de ce qu'on pouvoit attendre de son assistance, j'ai un bon garant de mes actions. Pour ce qui est de ma vie, je la croi fort assurée entre vos mains. Celle de M. le Duc de la Valette est en aussi grand danger. Je sai parler, ou me taire selon que les occasions le demandent. Au reste, je ne fais que ce qu'un fidéle serviteur doit faire; j'ajouterai même, un bon Sujet du Roi. En cette qualité, je me crois obligé d'empêcher autant qu'il m'est possible, qu'un Ministre n'abuse de la confiance & de l'autorité de Sa Majesté, pour opprimer l'héritier présomtif de la Couronne & un Prince du sang. *Ces dernières paroles n'eurent pas se dire sans émotion, M. d'Epernon leur témoigna quelque chime, & loua mon zéle. Je ne pus m'empêcher de lui insinuer que je souhaitois pouvoir aussi louer le sien.* Le vieux Delbéne & l'Abbé Daubazine, *dit-il alors*, me font venus trouver autrefois de la part de Monsieur. Je ne m'obligeai point à leur garder le secret. Mais je vous le promets sur tout ce que vous m'avez dit. 1636.

L'entretien dura plus de deux heures. Trois paroles n'échapperent pas à M. de la Valette sa consternation étoit si grande qu'elle ne se peut exprimer. Nous sortimes ensemble de la chambre de M. son pere. Il avoit le visage couvert de larmes, & je sentois un deplaisir extréme de ce que ma négociation avoit si mal réüssi. Je voudrois être mort, me disoit-il, pensons à

1636. quitter la France, & n'y revenons jamais. Il n'y a plus d'autre parti à prendre. Si je croiois pouvoir servir Monsieur de ma personne, je partirois avec vous pour aller auprès de lui. Cependant, Monsieur, *lui répondis-je*, voici deux Princes qui n'ont entrepris une grande affaire, que sur la parole que vous leur avez donnée. Jugez de l'état où ce contretems les va mettre. Votre réputation n'est pas moins engagée que leurs personnes. On n'attend pas de vous des marques de douleur, mais des services effectifs. Quelle sera la surprise de Monsieur, lors qu'il recevra une si mauvaise réponse? Quant à ce que vous proposez de venir servir Son Altesse Roiale, je n'ai reçu aucun ordre là dessus. Je vous supplie seulement & pour le service de Monsieur, & pour votre propre intérêt, de penser serieusement à réparer le mal que vous avez causé, & d'agir sur ce fondement auprès de M. d'Epernon: *Je pars le lendemain de Bourdeaux, afin que Son Altesse Roiale soit avertie avec plus de certitude, puisque je pouvois être arrêté par les chemins, Teillac prend la route du Limosin, & je m'en vas par le Poitou.*

Un Agent secret du Cardinal de la Valette, & dépêché même par Richelieu, ne traversa-t-il point le succès de la négociation de Montresor? Cet endroit d'une Lettre du premier des deux Prelats à l'autre, donne à penser que cela pourroit bien être. *Quant au bruit qui a couru que Monsieur alloit en Guienne*, écrit la Valette à Richelieu, *je croi que Votre Eminence aura su depuis le contraire. Je ne doute pas que Messieurs d'Epernon & de la Valette ne fassent leur devoir en cela, ni que celui-ci n'aille trouver Votre Eminence, si elle ne lui fait pas un*

un commandement contraire. Que ſi vous jugez à propos que j'y envoie quelqu'un, je vous ſupplie d'ordonner à Saint Alés qu'il faſſe ce voiage à ma part. Il recevra des Lettres pour cela. Je m'aſſure qu'il. . . . On a ſupprimé ici quelque choſe, je ne ſai pas pourquoi. A-t-on voulu ménager la réputation de Richelieu, ou celle du Duc de la Valette? Quoiqu'il en ſoit, il y avoit alors une diviſion aſſez bizarre dans la Maiſon d'Epernon. Le Duc de la Valette étoit *ennemi juré* du premier Miniſtre. Le Cardinal frere du Duc ſe dévouoit ſervilement à Richelieu. Le Duc de Candale frere aîné du Duc & du Cardinal de la Valette fut autrefois fort mal avec Richelieu. On ſe reconcilie cette année par l'entremiſe du Cardinal de la Valette. Candale quitte le ſervice de la République de Veniſe, & vient commander une armée de France conjointement avec ſon cadet le Cardinal auquel il cede & le pas & l'*honneur du commandement*. Le Duc d'Epernon *pere de ces trois Meſſieurs*, haïſſoit mortellement Richelieu, & enrageoit de voir deux de ſes *fils dépendans* de l'ennemi de ſa Maiſon. Mais il n'oſe ſe joindre au troiſiéme dont les ſentimens ſe trouvent conformes aux ſiens. Eſt-ce prudence? Eſt-ce amour du repos dans un âge fort avancé? 1636.

Gaſton & le Comte de Soiſſons firent depuis une ſeconde tentative auprès du Duc de la Valette. Elle ne réuſſit pas mieux que la premiére. Voici ce que Montreſor en raconte. *Du Gué Chambellan de Son Alteſſe Roiale & Treſſac furent dépêchés vers le Duc de la Valette avec une Lettre de creance, pour lui demander l'effet de ſa parole, & pour lui dire à toute extrémité que s'il ne vouloit pas ſervir Monſieur*

1636. *de son credit, il vint du moins le servir de sa personne. Les deux Gentilshommes étoient chargés de lui déclarer que Son Altesse Roiale & M. le Comte ne le croioient pas capable de manquer aux engagemens qu'il avoit pris. On l'alla chercher à Castelsalous, & du Guey eut beaucoup de peine à le voir. Il en vint pourtant à bout. Quoique du Guey s'acquittât de sa commission en homme d'esprit, & fît toutes les instances imaginables, M. de la Valette refusa nettement de servir Monsieur de son credit & de sa personne. Teillac le somma encore inutilement de la part de M. le Comte, de tenir les paroles données à ce Prince. Rien ne fut capable de gagner M. de la Valette.* Il y a beaucoup d'apparence que le Duc d'Epernon son pere lui avoit expressément défendu, & sous peine d'encourir son indignation, de s'engager dans le parti des deux Princes. En exhortant Montresor à *profiter de l'exemple de Chalais*, le vieux Duc rendu plus reservé à ses propres dépens, & par les exécutions sanglantes faites sous le Ministere de Richelieu, ne pensoit-il point lui-même à *profiter de l'exemple* du Duc de Montmorenci? *Le Duc de la Rochefoucault*, ajoûte Montresor, *n'écouta pas mieux la proposition que du Guey lui alla pareillement faire de la part de Son Altesse Roiale. Plus par foiblesse, que par principe d'honneur, le Comte évita de s'engager dans un parti assez puissant pour détruire la tyrannie du Cardinal, si ceux qui avoient obligation à Monsieur ou souffert des injustices qui ne devoient pas être oubliées, eussent été capables de ressentiment.* La Rochefoucaut Gouverneur de Poitou avoit été fort maltraité par Richelieu. Cette Province voisine de la Guienne eût fort accommodé les deux Princes mécontens.

Gi-

Girard Auteur de la Vie du Duc d'Epernon parle du voiage de Montresor en Guienne, & de sa négociation avec ce Seigneur. Mais le récit ne s'accorde pas bien avec celui de l'Envoié de Gaston & du Comte de Soissons. Je n'ai pas en main suffisamment de quoi décider, lequel des deux a raison. Il me paroît seulement que Montresor est mieux instruit & plus sincére. L'autre, ancien domestique d'Epernon, semble vouloir diminuer tout ce qu'il croit capable de flétrir la réputation du fils de son Héros, & rendre son persecuteur plus odieux. Peut-être aussi qu'il n'a pas été bien exactement informé de toutes les circonstances du fait, & que sa narration est écrite sur ce qui parut au dehors, & sur des Lettres envoiées à la Cour, piéces où chacun prend soin de taire, ou du moins de déguiser tout ce qui déplait au Roi, & aux Ministres. De peur qu'on ne m'accuse de supprimer malignement *ce qui peut servir à la* justification du Duc de *la Valette contre les* Mémoires de Montresor, *je transcrirai* ce que dit Girard. On ne sera pas fâché de voir ce qu'il rapporte du sujet de la brouillerie d'un Seigneur avec Richelieu, dont il avoit épousé depuis peu une proche parente. „ Pendant que la frontiere de Baionne, dit-il, fournissoit de l'occupation aux „ Ducs d'Epernon & de la Valette, les armes du Roi étoient emploiées au recouvrement de Corbie. C'étoit presque tout ce „ que les ennemis avoient retiré de considerable, de leurs efforts préparés de longue main. „ Au commencement du siége, la plus grande „ partie du monde crut qu'il s'y agissoit de la „ fortune du Cardinal, & que si le succès en „ étoit mauvais, le Roi las de soûtenir avec

1636. Sujet de la brouillerie du Duc de la Valette avec le Cardinal de Richelieu.

Vie du Duc d'Epernon. L. XI.

Testament Politique du Cardinal de Richelieu. I. Part. Chap. I.

1636. „ tant de frais & de perils les querelles de ſon
„ Miniſtre, l'abandonneroit enfin à la haine
„ des étrangers, & au mécontentement des
„ Grands du Roiaume, qui deſiroient égale-
„ ment ſa ruïne. Je dis les querelles du Mi-
„ niſtre, c'eſt ainſi qu'on parloit de toutes les
„ guerres allumées dans l'Europe.

„ La fin du ſiége de Corbie plus prompte &
„ plus heureuſe qu'on n'oſoit l'eſpérer, recon-
„ cilia l'eſprit du Roi avec le Cardinal & ſur-
„ prit tous ceux qui s'attendoient à voir du
„ changement dans ſa fortune. Chacun admi-
„ roit une proſpérité ſans exemple. Ceux-là
„ mêmes qui en avoient ſouhaité l'abaiſſe-
„ ment, furent les premiers à lui tenir des diſ-
„ cours tout contraires. On dit que parmi ces
„ gens, il s'en trouva qui pour ſe garantir plus
„ ſurement de tous les ſoupçons que le Cardi-
„ nal pouvoit former contr'eux, ne firent pas
„ difficulté de flêtrir leur honneur & leur fide-
„ lité, en lui découvrant le ſecret de leurs
„ maîtres, ou de leurs amis. Ce fut comme
„ pluſieurs le croient, par le canal de ces per-
„ fides, que le Cardinal connut les penſées
„ que M. le Duc d'Orleans & le Comte de
„ Soiſſons avoient euës de le perdre. On don-
„ na une fort grande part au Duc de la Valette
„ en cette affaire: Et il eſt certain que c'eſt de
„ là que le Cardinal forma le deſſein de ruïner
„ la Maiſon d'Epernon, & le Duc de la Valet-
„ te en particulier. Il n'y eut après cela ni bor-
„ nes, ni meſures dans la haine que ce Miniſtre
„ conçut contre le Duc de la Valette. Je n'ai
„ jamais ſû jusques où celui-ci porta ſes reſ-
„ ſentimens. Mais je ſuis aſſez bien informé
„ des mauvais traitemens qu'il avoit reçus du
„ Cardinal, tant en la perſonne de ſon pere,

„ qu'en

» qu'en la sienne, pour oſer dire que ce n'é- 1636.
» toit pas ſans grande raiſon, qu'il auroit re-
» cherché les moiens de ſe venger". Ai-je
eu tort de dire que l'Auteur de la Vie d'Eper-
non paroît vouloir diſſimuler certaines cho-
ſes? Cela ſaute aux yeux de ceux qui liſent ſon
recit. Que ſi vous ajoûtez au témoignage de
Montreſor, celui d'un Livre qui porte le nom
de Richelieu, ne ſera-t-il pas du moins évident
que le Duc d'Orleans & le Comte de Soiſſons
déclarérent conſtamment que le Duc de la
Valette s'étoit engagé à eux? *Je ne puis me diſ-
penſer de repreſenter à Votre Majeſté*, dit-on à
Louïs ſous le nom de ſon Miniſtre, *que peu
de tems avant que le Duc de la Valette ſolli-
citât Monſieur votre frere, & le Comte de Soiſ-
ſons, de tourner vos armes, dont ils avoient le
commandement, contre votre perſonne, vous
l'avez honoré de la qualité de Duc & Pair.
Pour l'attacher davantage à votre ſervice, vous
travaillâtes bien qu'il s'unît à ceux qui en étoient
tout-à-fait inſéparables, & en conſidération de
cette alliance, vous lui accordâtes une augmen-
tation du revenu de ſa charge de Colonel Géné-
ral de l'Infanterie. Enfin par une bonté extra-
ordinaire vous lui pardonnâtes un crime ſi hon-
teux, averé par le témoignage de deux Princes ir-
reprochables en cette occaſion.* Que peut-on re-
pliquer à un endroit ſi poſitif? Une ſeule cho-
ſe: Que Richelieu avoit intérêt de juſtifier ſa
violente procedure contre la Valette, en le
rendant coupable. Laiſſons à chacun la li-
berté de penſer ce qu'il voudra, & ſuivons
le recit de Girard.

» Comme cette affaire, *ajoûte-t-il*, fut le ſu-
» jet ou le prétexte des grandes perſécutions
» que ſouffrit depuis la Maiſon d'Epernon, il

1636. „ ne ſera pas hors de propos de la prendre dès
„ ſon commencement pour la faire mieux en-
„ tendre. Le Duc de la Valette étant entré
„ dans l'alliance du Cardinal de Richelieu, a-
„ voit devant ſes yeux aſſez d'exemples de plu-
„ ſieurs perſonnes de grande qualité qui ren-
„ doient des devoirs extraordinaires au Mini-
„ ſtre Il pouvoit faire de même ſans qu'on
„ y trouvât à redire. Mais cela ne fut pas ca-
„ pable de le porter à ſe relâcher au deſſous
„ des termes de la bienſéance & de ſa condi-
„ tion. Il faiſoit ce qu'il devoit, & rien au de-
„ là. Ces maniéres ne plurent point au Car-
„ dinal qui vouloit des reſpects ſans reſerve.
„ Le Duc le connut bien. Mais aimant mieux
„ être moins favoriſé du Miniſtre, que de
„ mendier au prix de ſon honneur des emplois
„ & des charges, il ne changea pas de reſolu-
„ tion. Pluſieurs mecontentemens ſecrets s'é-
„ tant formés de ce principe, il falut à la fin
„ que des diſpoſitions ſi prochaines fiſſent l'ef-
„ fet qu'elles devoient naturellement produi-
„ re. L'occaſion s'en préſente à l'entrée des
„ ennemis en Picardie, & au ſujet de la priſe de
„ la Capelle. Le Baron du Bec Gouverneur
„ de la place, connu & aimé du Duc de la
„ Valette, l'avoit rendue faute de proviſions,
„ comme il diſoit, plûtôt que le Cardinal ne
„ l'eût deſiré. Par un grand exemple de ſévé-
„ rité Son Eminence voulut obliger les Gou-
„ verneurs des places à les défendre juſ-
„ ques à la derniére extrémité, & peut-être ſe
„ juſtifier elle-même de n'avoir pas pourvu à
„ la ſureté de la frontiére. On aſſemble pour
„ cet effet un Conſeil extraordinaire à Paris.
„ Tous les Officiers de la Couronne & quel-
„ ques Conſeillers d'Etat y ſont appellés, afin
„ de

„ de juger le Baron du Bec que le Cardinal 1636.
„ prétend faire condamner à perdre l'honneur
„ & la vie, comme convaincu de perfidie &
„ de lâcheté.

„ Le Duc de la Valette y eſt invité com-
„ me les autres. Perſuadé qu'on ne lui de-
„ mande pas un jugement libre, mais une défé-
„ rence aveugle à la paſſion du Cardinal, il
„ emploie tous ſes ſoins pour être diſpenſé;
„ mais inutilement. On ne veut admettre au-
„ cune de ſes raiſons. Trois perſonnes diffé-
„ rentes viennent de la part du Cardinal.
„ Chavigni Secretaire d'Etat arrive le quatriè-
„ me, & dit ſans façon qu'il faut contenter le
„ Cardinal, ou rompre avec lui. Après une
„ déclaration ſi préciſe, le Duc de la Valette
„ ſe rend au Conſeil; mais avec la réſolution
„ d'y parler ſelon ſa conſcience, & non pas
„ ſelon les paſſions d'autrui. L'affaire du Ba-
„ ron du Bec étant propoſée en préſence du
„ *Roi & de ſon Miniſtre, la plûpart des Juges*
„ *trouvent les charges aſſez grandes pour*
„ condamner l'accuſé. Le Duc de la Va-
„ lette ne crut pas devoir être du même
„ ſentiment. Si le Cardinal témoigna de la
„ chaleur à le faire venir au Conſeil, il fit
„ paroître encore plus de dépit de ce qu'on
„ avoit été d'un avis ſi différent du ſien. Au
„ ſortir du Conſeil, il prend le Duc en parti-
„ culier, s'emporte juſques à l'offenſer de pa-
„ roles, & dit des choſes ſi piquantes qu'on ne
„ les peut ſouffrir ſans y repartir. Le reſpect
„ du lieu ne permettoit pas d'en faire davan-
„ tage". C'eſt-à-dire, ſi je comprens bien
le ſens de ces dernieres paroles, qu'en tout
autre endroit on auroit traité Richelieu a-
vec le dernier mépris.

Ce

1636. *Ceux qui connoiſſoient le Duc*, ajoûte l'Hiſtorien de ſon pere, *purent juger aiſément qu'il ne perdroit pas la premiere occaſion de ſe venger. Il reçoit incontinent ordre d'aller joindre le Comte de Soiſſons en Picardie. Le Cardinal trouva quelques paroles de douceur & de civilité pour lui dire au départ. Mais il eſt plus facile de faire une injure que de la réparer. La bleſſure que le Duc portoit au cœur, ne pouvoit être guérie par un ſi foible remede. Ce fut enſuite de ceci qu'on rapporta au Cardinal, que le Duc de la Valette avoit écouté les propoſitions du Comte de Soiſſons, & que Monſieur étoit entré dans le complot.* A quoi bon ce détour ? Il falloit avouer de bonne foi que la Valette jura la ruïne du Miniſtre qui l'avoit offenſé. Si nous en croions Richelieu, ou celui qui a écrit ſous ſon nom, le Duc fut le premier à *ſolliciter* les deux Princes. On n'oſe confeſſer que le fils de ſon Héros manqua de parole, après avoir pris des engagemens ſolemnels. Cela ſaute pourtant aux yeux. *Lorſque ces avis furent donnés au Cardinal*, dit-on enfin, *le Duc de la Valette avoit joint ſon pere à Bayonne. Pour ce qui eſt du Duc d'Orleans & du Comte de Soiſſons, peu s'en fallut qu'ils ne fuſſent arrêtés à Paris. Aiant trouvé heureuſement aſſez de temps pour ſe retirer, après qu'on les eut avertis du danger où ils étoient, les deux Princes partirent à l'heure même. Mais embaraſſés à chercher une retraite contre la puiſſance de leur ennemi, ils dépêchérent le Comte de Bourdeilles & puis le Comte de Montreſor ſon frere en Guienne. Ils eſpéroient que le peril du Duc de la Valette engagé avec eux, & les anciens mecontentemens de ſon frere, les feroient recevoir dans la Province.* Montreſor ne dit rien

rien de l'envoi de Bourdeilles. Cependant j'ai peine à me perſuader que Girard Secretaire du Duc d'Epernon, qui étoit alors auprès de ſon maître, ſe ſoit mépris ſur cet article. L'un & l'autre diſſimulent pluſieurs choſes à mon avis. Qu'il me ſoit permis d'ajouter mes conjectures à leur recit. 1636.

Je croirois volontiers que Bourdeilles fut dépêché d'abord, pour informer la Valette de la réſolution priſe d'executer le projet concerté avec lui à Peronne, de ſe défaire de Richelieu, ou bien pour l'avertir de la maniére dont le Comte de Soiſſons qui reſtoit ſeul à l'armée après le départ de Gaſton, prétendoit empêcher la réduction de Corbie. La Valette s'étoit engagé avec les deux Princes ſur ce pied-là. Une de ces deux choſes arrivant, il eſpéroit de perſuader à ſon pere de ſe déclarer en leur faveur, ſi le Roi vouloit venger la mort de ſon Miniſtre, ou le ſoûtenir encore après le ſiége de Corbie levé. Il n'eſt pas même impoſſible qu'Epernon averti des deſſeins formés, n'ait paru diſpoſé à ſervir les deux Princes, quand le redoutable Miniſtre n'y ſeroit plus, ou du moins quand il n'auroit pas des forces ſuffiſantes à oppoſer aux Eſpagnols en Picardie, aux Imperiaux & aux Lorrains en Bourgogne, enfin à l'héritier préſomptif de la Couronne & à un Prince du ſang qui ſe plaindroient de ſes violences & de ſa mauvaiſe adminiſtration. Mais la face des affaires étant abſolument changée par le ſcrupule que Gaſton & Soiſſons eurent de tuer un Prêtre, par la réduction de Corbie, & par la retraite de Galas & du Duc de Lorraine, Epernon que la mort tragique du Duc de Montmorenci rend plus reſervé, bien loin de s'enga-

1636. gager avec Gaſton toûjours prêt à ſe détacher de ceux qu'il a lui-même ſollicités, & à les abandonner lâchement, ne veut pas permettre à la Valette de tenir ſa parole. Il l'en put croire ſuffiſamment degagé, puiſque le Duc d'Orleans & le Comte de Soiſſons non contens de manquer les premiers à l'execution du projet formé à Peronne, n'avoient eu ni l'addreſſe, ni le pouvoir d'empêcher la reduction de Corbie, qui rétabliſſoit particuliérement la puiſſance ébranlée d'un Miniſtre vindicatif. J'oſe dire que tous ceux qui refléchiront ſerieuſement ſur les circonſtances de l'affaire que j'examine ici, jugeront que ma conjecture eſt fort vraiſemblable. La Valette entra bien avant dans le complot des deux Princes, cela eſt inconteſtable. Montreſor l'aſſure, & Girard n'oſe le nier abſolument. Ne faut-il pas que ce Seigneur ait eu quelque prétexte de retirer ſa parole? Et peut-on en trouver un autre que l'inexécution du projet de Peronne, & l'augmentation de la puiſſance de Richelieu après la reduction de Corbie? Le refus du pere, dira-t-on, eſt la ſeule cauſe de la prétenduë infidelité du fils. Fort-bien. Mais Epernon eût-il été ſi circonſpect, ſi timide, en cas que le Cardinal fût mort, ou que la levée du ſiege de Corbie, & la priſe de S. Jean de Lône, euſſent rendu le Roi plus chagrin contre ſon Miniſtre? J'ai peine à me le perſuader. Rapportons maintenant ce que Girard raconte de la négociation de Montreſor.

Autre relation de la negociation de Montreſor avec les

„ Ce Gentilhomme, *pourſuit-il*, reçut ordre de s'adreſſer au fils, afin d'avoir le pere „ plus favorable aux deſirs des Princes. Mais „ le Duc de la Valette qui aimoit beaucoup „ mieux demeurer ſeul expoſé à toute la haine

„ du

» du Cardinal, que d'embaraſſ
» ſon pere, en l'intereſſant d
» particuliére, répondit nett
» devoit rien attendre de ſon
» occaſion. Qu'il ſuivroit à l
» remens du Duc d'Epernon
» porteroit à quoi que c
» bler ſon repos". Outre
eſt tout-à-fait differen
ſor prétend avoir reçu
apparence que la Valet
après les engagemens p
Il leur avoit poſiti
ploier tout ſon credit aup
de le porter à ſe déclarer
auroit-il pas été ridicule de
gards pour la vieille
ne l'avoient pas arrêté de
ant? Montreſor fut dépêché e
reduction de Corbie, & dès
Fut priſe de ne penſer plus à
dinal par un aſſaſſinat, mais d
Leur parti contre lui, Gaſton ne
encore une retraite en Guien
Roiale & le Comte de Soiſſons
lement la Valette d'agir aupr
comme il s'y étoit engagé. Si l
eut envie de ſe retirer auprès d
noir, ce ne fut qu'après être
avec une précipitation ſurpren
culper la Vallette, Girard le f
maniére impertinente. Cet Hi
ſincére & plus éxact dans la ſu
quoi qu'il diſſimule pluſieurs c
» Montreſor qui ne voulut
» s'en retourner ſans une répon
» made une audience ſecrete

1636. „ non. Il fut admis dans ſa chambre à dix
„ heures de nuit, après que tous les domeſti-
„ ques ſe furent retirés. Le but principal de
„ l'Agent de Monſieur, c'étoit de remontrer
„ au Duc d'Epernon le péril auquel les deux
„ Princes ſe trouvoient expoſés par la violence
„ du Cardinal leur ennemi & le ſien. Qu'il
„ pouvoit en aſſurant leur vie, aſſurer auſſi ſa
„ fortune & celle de ſa Maiſon. Qu'il con-
„ noiſſoit aſſez le grand nombre des mécon-
„ tens, le deſeſpoir des peuples, & l'oppreſ-
„ ſion de tous les ordres du Roiaume. Que
„ dans ces diſpoſitions favorables, on n'avoit
„ beſoin que de quelques chefs d'un rang &
„ d'un mérite diſtingué, pour établir la ſû-
„ reté commune de tout le monde, en ruï-
„ nant les affaires du Cardinal. Qu'il n'y au-
„ roit perſonne dans l'Etat qui ne ſe joignit
„ volontiers aux deux Princes, quand on ver-
„ roit leurs bonnes intentions de ſoulager le
„ peuple, appuiées de la prudente conduite
„ du Duc d'Epernon. Que cette action cou-
„ ronneroit toutes les autres de ſa vie. Qu'elle
„ établiroit pour jamais la fortune de ſa Mai-
„ ſon. Que deux Princes, dont l'un fils &
„ frere de ſes deux derniers maîtres, époux de
„ ſa niéce, faiſoit profeſſion d'être ſon ami
„ particulier, & l'autre eſtimoit infiniment ſa
„ vertu, lui ſeroient redevables de la conſer-
„ vation de leur vie & de leur honneur. Qu'ils
„ mettroient de bon cœur à part leur rang &
„ leur qualité pour ſuivre ſes ordres dans la
„ conduite des choſes qui s'entreprendroient.
„ Quelque ſpécieuſes que fuſſent ces raiſons,
„ elles n'ebranlérent pas une ame affermie
„ dans ſon devoir. Bien qu'il connût aſſez, &
„ qu'il lui fût facile de juger par l'exemple des

„ Princes

» Princes & de la plûpart des Grands du Ro- 1636.
» iaume, que ſa fortune preſque la ſeule qui
» ſubſiſtât encore, ne ſeroit pas long-temps
» ſans être attaquée, il aima mieux l'expoſer au
» danger, que de l'en garantir par une guerre
» civile". Noble & genereux ſentimens! *Mais eſt-il* bien certain qu'Epernon les ait eus? La maniere dont le vindicatif Richelieu l'enveloppa dans l'affaire du Duc de la Valette, ſans aucun égard au Duc de Candale & au Cardinal de la Valette ſes deux autres fils dévoués au premier *Miniſtre*, prouve à mon avis que Richelieu croioit que les Ducs d'Epernon & de la Valette ne manquérent pas de bonne volonté, & que ſi la conjoncture leur eût paru favorable, ils ſe ſeroient déclarés pour les deux Princes.

» Le Duc d'Epernon, *ajoute Girard*, re-
» pondit à Monteſor, qu'il étoit très humble
» ſerviteur de Monſieur & du Comte de Soiſ-
» ſons. Qu'ils lui faiſoient beaucoup d'hon-
» neur de lui temoigner une ſi grande con-
» fiance. Qu'ils ne ſe pouvoient découvrir à
» un plus fidéle ſerviteur du Roi, de Mon-
» ſieur ſon frere, & des Princes de ſon ſang.
» Que la preuve la plus certaine qu'il leur pût
» donner de la ſincérité de ſes proteſtations,
» c'étoit de les ſupplier très-humblement, &
» s'il l'oſoit, de leur conſeiller de recourir
» promptement à la bonté du Roi. Qu'en
» ſon particulier, il reſſentoit fort bien tous les
» mauvais traitemens qu'il recevoit de la
» Cour, mais qu'il ne les imputoit point au
» Roi. Qu'il aimoit mieux demeurer dans
» l'oppreſſion que de s'en tirer en troublant le
» repos de l'Etat, & en ajoutant les malheurs
» d'une guerre civile à la miſére du pauvre
» peuple

1636. „ peuple. Qu'il conjuroit instamment les deux
„ Princes par le nom qu'ils portoient, & par
„ l'interêt que leur naissance les obligeoit de
„ prendre au bien du Roiaume, de lui sacrifier
„ leurs mécontentemens, & de laisser à Dieu
„ la juste vengeance des outrages qu'on leur
„ faisoit. Qu'ils s'assurassent au reste que le
„ secret qu'ils lui confioient, seroit inviolable-
„ ment gardé, & qu'il souffriroit plûtôt les
„ plus grandes extrémités que de le revéler.
„ Comme les choses les plus cachées se dé-
„ couvrent à la fin, les conseils donnés aux
„ deux Princes par le Duc d'Epernon, furent
„ bientôt connus à la Cour. Je suis certain que
„ ni lui, ni aucun des siens n'en dirent rien. Sa
„ fidelité fut si scrupuleuse, que le Chancelier
„ Séguier s'en plaignit à lui. Ce véritable ami
„ aiant appris la prudence du Duc d'Epernon
„ dans une occasion si délicate, lui écrivit en
„ ces termes. Permettez moi, Monsieur, de
vous assurer que le Roi est entiérement satisfait de votre conduite. J'ai toujours bien jugé & dit que les sollicitations des deux Princes seroient inutiles auprès d'un ancien & fidele serviteur, qui ne peut prendre aucune liaison contraire aux interêts de son Maître. J'ai appris ces bonnes maximes auprès de vous. Et vos actions ont toujours été si nettes, qu'on ne sauroit avoir le moindre ombrage d'une fidelité qui servira toujours d'exemple à toute la France. Si vous aviez besoin de garant pour cela, je le serois volontiers.

Le Duc d'Epernon qui ne s'attendoit pas à ce compliment, & qui n'avoit pas donné des conseils à Monsieur, pour s'en faire un mérite auprès du Roi, répondit de la sorte au Chancelier. Si vous m'avez connu attaché aux interêts du Roi

Roi, je n'ai rien perdu de mes premiers sentimens. Le temps n'a servi qu'à me confirmer de plus en plus dans mon devoir. Je suis surpris de ce qu'on dit à la Cour que j'ai fait tenir à Monsieur sur les affaires présentes, quelques discours capables de lui faire considérer ce qu'il doit au service du Roi, au bien de l'Etat & à son propre avantage. Je vous puis assurer que depuis que Monsieur est sorti de la Cour, je n'ai vu personne de ceux de sa Maison, ni reçu directement, ou indirectement de ses nouvelles. Les discours, à l'occasion desquels on m'a voulu rendre de bons offices auprès de Sa Majesté, ont été tenus sans dessein. J'ai pu dire quelque chose de semblable en public. Vous savez que dans toutes les occasions, je tâche de témoigner mon attachement au service du Roi, & d'exhorter les autres à demeurer fermes dans leur devoir. *Le Chancelier ne fut point content de cette réponse. A son avis, elle ne marquoit pas assez la confiance que le Duc pouvoit prendre en son amitié. Mais ne voulant pas rendre un mauvais office à Monsieur, ni manquer à la parole qu'il avoit donnée de garder le secret, le Duc aima mieux causer quelque chagrin à son ami, que de faire la moindre chose contre la fidélité promise.* L'Historien d'Epernon n'auroit-il point parlé plus exactement, s'il eût voulu dire que son Héros, craignant que Seguier vil esclave du Ministre, n'eût écrit par ordre de Richelieu, afin d'être mieux informé des propositions faites par le Duc d'Orleans, il eut la prudence d'éviter le piége qu'on lui tendoit dans une Lettre artificieuse? Seguier le Magistrat à qui Girard donne ici liberalement la qualité de *véritable ami* d'Epernon, condamna bientôt le Duc de la Valette à la mort par 1636.

1636. par une lâche complaisance pour Richelieu. *Montresor n'aiant pu rien gagner davantage* dit enfin Girard, *s'en retourna trouver Monsieur, son maître, lequel on touché des bons conseils du Duc d'Epernon, ou suivant les mouvemens de son affection au bien de l'Etat, se rendit facile aux accommodemens que la Cour lui proposa. Mais le Comte de Soissons n'aiant pu prendre confiance au Cardinal, quelque reconciliation fidèle & sincere qu'on lui pût promettre, il se tint enfermé dans Sedan, & ne revint plus.* J'entrerai bientôt dans le détail des négociations avec les deux Princes. Mais il faut remarquer auparavant, que ni les conseils donnés par Epernon, ni le bien de l'Etat ne furent point les motifs qui porterent Gaston à se reconcilier avec le Roi son frere. Embaraſſé à la vérité de ce que la Valette lui manquoit de parole, & trompé par les insinuations malignes des émissaires du Cardinal, il accepta enfin les propositions de Louïs, qui consentit alors à reconnoître la validité du mariage contracté avec la Princesse Marguerite de Lorraine: motif plus puissant que tous les autres dans l'esprit du Duc d'Orleans. Montresor nous raconte lui-même quelles furent les dispositions de son maître, après avoir écouté le rapport qui lui fut fait du refus d'Epernon & de la Valette.

En arrivant à Blois, dit ce Gentilhomme, *je trouve Son Alteſſe Roiale en de grandes inquiétudes, & tous ſes domeſtiques dans une telle conſternation, que je ne les reconnoiſſois plus. Je rendis à Monſieur un compte exact de tout ce qui s'étoit paſſé entre M. d'Epernon, M. de la Valette, & moi.* De grace, Monsieur, *lui dis-je*, ne vous laissez point abattre aux divers mal-

malheurs que vous pouvez prévoir. Les perſonnes de votre rang ſe relévent des plus grandes diſgraces, pourvû qu'elles s'arment d'une bonne reſolution. Il y a trois partis à prendre. C'eſt à Votre Alteſſe Roiale de choiſir ſans aucun délai. Le temps eſt précieux, & il faut empêcher que le Cardinal ne penétre le mauvais état de vos affaires. La Nobleſſe de Guienne eſt fort mécontente du Miniſtére, & le Peuple crie contre les nouveaux impôts dont il eſt chargé. Si vous tombez inopinément ſur les bras de Mrs. d'Epernon & de la Valette, celui-ci engagé de parole à Votre Alteſſe Roiale, ne pourra plus reculer. Il faudra bien ſe déclarer alors. On n'obtiendra rien de lui ni de ſon pére, que par force. L'autre expédient, c'eſt de vous retirer à Sedan avec M. le Comte, avant que les paſſages des riviéres ſoient fermés. Là vous pourrez attendre une revolution favorable, & votre retraite y contribuera beaucoup. Que ſi l'une de ces *deux ouvertures ne* vous agrée pas, *il ne reſte plus qu'à traiter*. Le Cardinal croit que vous avez de grandes intelligences dans le Roiaume. Depêchez-vous, & tâchez de trouver dans le profond ſecret qui s'eſt gardé, les avantages de Votre Alteſſe Roiale & ceux de M. le Comte. 1636.

Incertain de ce qu'il doit choiſir ou laiſſer, Monſieur ne ſe determine à rien, & le temps qui ruine ſes affaires, s'écoule inſenſiblement. Le premier projet d'aller en Guienne paroit temeraire. Cependant, c'étoit le meilleur & le *plus* ſûr. Nous verrons l'été prochain, juſques à trente mille mécontens ſous les armes dans cette Province. Epernon autant & plus ſot que ceux qui prirent la Rochelle, ſe pi-

1635. quera de fidelité ; ſe donnera de grands mou
mens, obligera ſon fils la Valette à marc
pour diſſiper les prétendus rebelles. Et à q
aboutiront tant de peines & de travaux ?
mettre Richelieu en état de dépouiller le p
de ſon Gouvernement, & à contraindre le
à ſortir de France, pour éviter la mort viole
dont il eſt menacé. Si l'Héritier préſomptif
la Couronne eût paru en Guienne, com
Montreſor le lui conſeilloit, ce grand nomt
de mécontens ſe ſeroit joint à lui. Le pere
le fils auroient été obligés de ſe déclarer e
faveur. Que fait-on s'ils ne demandoient po
de paroître forcés ?

Diverſes perſonnes ſont envoiées à Blois pour négocier avec le Duc d'Orleans.

On parloit déja de l'accommodement
Gaſton, lorſque Montreſor ſe rendit aup
de lui à Blois. Soit que ce fût un effet
l'avis donné par le Cardinal de la Valet
qu'il étoit de la derniére importance au bi
des affaires du Roi, que celle du Duc d'O
leans ſe terminât inceſſamment, ſoit que R
chelieu ſe trouvât dans le même ſentimer
diverſes perſonnes furent dépêchées à Bl
peu de jours après la retraite du Duc d'O
leans, afin de ſavoir ſes intentions & de l'am
ſer en lui promettant de grands avantages de
part du Roi ſon frere. *Je pars aujourd'hui*,
Chavigni dans une Lettre du 6 Decembre,
Cardinal de la Valette, *pour aller trouver Mo
ſieur à Blois. On lui a déja envoié M. le Co
te de Guiche & M. de Bautru. Votre av
Monſeigneur, eſt fort raiſonnable. Il faut accor
moder cette équippée.* Et Des-Noiers dans u
autre Lettre au même la Valette. *Le Roi
reſolu de faire l'impoſſible pour donner conten
ment à Monſieur & à M. le Comte. C'eſt l'
vis de Son Eminence* (Richelieu) *de pour q*

Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Journal de Baſſompierre. Tom. II. Mémoires de Monſtreſor. Gro-

les divisions intestines ne nous fassent perdre les avantages que celles du dehors nous préparent pour le sien. Montresor & un autre Auteur rapportent d'assez grandes particularités des négociations qui se firent à Blois & à Sedan. Voici d'abord ce qui se passa dans la Cour de Gaston. Bautru, dit Montresor, fut le premier qui vint à Blois de la part du Roi, & par ordre du Cardinal, pressentir si son Altesse Roiale voudroit écouter des propositions d'accommodement. On se servit de lui parce qu'il étoit agréable à Monsieur, & qu'il auroit plus de facilité qu'un autre à lui insinuer ce qu'on desiroit qu'il fit. Cependant, Monsieur ne s'ouvrit point à Bautru, quelque grande que fût l'adresse dont il se servit pour y engager Son Altesse Roiale. Il eut un jour me trouver en lieu propre à m'entretenir de l'état présent des affaires, & il s'avança jusques à me dire que ceux en qui Monsieur avoit quelque confiance, le devoient porter aux voies de douceur, & qu'il étoit raisonnable que dans le Traité, ou ailleurs, on eût égard au service qu'ils rendroient. De peur que cet émissaire ne me fît quelque proposition impertinente, qui m'engageât à ce que je ne voulois pas faire, je changeai promptement de discours. Il s'apperçut de ce que j'appréhendois. 1635. finem ad 1636. Vittorio Siri Mercurio Reconditc. Tom. VIII. pag. 447. 448. &c.

Voici un plus grand détail. Bautru fut chargé de remontrer à Gaston la maniére dont Louïs en avoit usé depuis leur derniére reconciliation, & l'amitié plus que fraternelle que Sa Majesté lui témoignoit. Qu'elle s'étonnoit de la facilité avec laquelle il prêtoit l'oreille à des rapports malins, & à des faux avis. Que cependant, elle lui savoit bon gré de ce que certaines gens malintentionnés ne l'avoient pas porté plus loin, & de ce qu'il s'étoit contenté de

1635. quera de fidelité ; ſe donnera de grands mouvemens, obligera ſon fils la Valette à marcher pour diſſiper les prétendus rebelles. Et à quoi aboutiront tant de peines & de travaux ? A mettre Richelieu en état de dépouiller le pere de ſon Gouvernement, & à contraindre le fils à ſortir de France, pour éviter la mort violente dont il eſt menacé. Si l'Héritier préſomptif de la Couronne eût paru en Guienne, comme Monteſor le lui conſeilloit, ce grand nombre de mécontens ſe ſeroit joint à lui. Le pere & le fils auroient été obligés de ſe déclarer en ſa faveur. Que ſait-on s'ils ne demandoient point de paroître forcés ?

Diverſes perſonnes ſont envoiées à Blois pour négocier avec le Duc d'Orleans.

On parloit déja de l'accommodement de Gaſton, lorsque Monteſor ſe rendit auprès de lui à Blois. Soit que ce fût un effet de l'avis donné par le Cardinal de la Valette, qu'il étoit de la derniére importance au bien des affaires du Roi, que celle du Duc d'Orleans ſe terminât inceſſamment, ſoit que Richelieu ſe trouvât dans le même ſentiment, diverſes perſonnes furent dépêchées à Blois peu de jours après la retraite du Duc d'Orleans, afin de ſavoir ſes intentions & de l'amuſer en lui promettant de grands avantages de la part du Roi ſon frere. *Je pars aujourd'hui*, dit Chavigni dans une Lettre du 6 Decembre, au Cardinal de la Valette, *pour aller trouver Monſieur à Blois. On lui a déja envoié M. le Comte de Guiche & M. de Bautru. Votre avis Monſeigneur, eſt fort raiſonnable. Il faut accommoder cette équipée.* Et Des-Noiers dans une autre Lettre au même la Valette. *Le Roi eſt reſolu de faire l'impoſſible pour donner contentement à Monſieur & à M. le Comte. C'eſt l'avis de Son Eminence* (Richelieu) *de peur que la*

Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Journal de Baſſompierre. Tom. II. Mémoires de Mr. Treſor. Groſii Epiſtolæ paſſim ad

les divisions intestines ne nous fassent perdre les avantages que celles du dehors nous préparent pour la paix. Montresor & un autre Auteur racontent d'assez grandes particularités des négociations qui se firent à Blois & à Sedan. Voions d'abord ce qui se passa dans la Cour de Gaston. *Bautru*, dit Montresor, *fut le premier qui vint à Blois de la part du Roi, & par ordre du Cardinal, pressentir si son Altesse Roiale voudroit écouter des propositions d'accommodement. On se servit de lui parce qu'il étoit agréable à Monsieur, & qu'il auroit plus de facilité qu'un autre à lui insinuer ce qu'on désiroit qu'il fit. Cependant, Monsieur ne s'ouvrit point à Bautru, quelque grande que fût l'adresse dont il se servit pour y engager Son Altesse Roiale. Il crut un jour me trouver en lieu propre à m'entretenir de l'état présent des affaires, & il s'avança jusques à me dire que ceux en qui Monsieur avoit quelque confiance, le devoient porter aux voies de douceur, & qu'il étoit raisonnable que dans le Traité, on eût égard au service qu'ils rendroient. De peur que cet émissaire ne me fît quelque proposition impertinente, qui m'engageât à ce que je ne voulois pas faire, je changeai promptement de discours. Il s'apperçut de ce que j'appréhendois.* 1636.

Voici un plus grand détail. Bautru fut chargé de remontrer à Gaston la maniére dont Louis en avoit usé depuis leur derniére reconciliation, & l'amitié plus que fraternelle que Sa Majesté lui témoignoit. Qu'elle s'étonnoit de la facilité avec laquelle il prêtoit l'oreille à des rapports malins, & à des faux avis. Que cependant, elle lui savoit bon gré de ce que certaines gens malintentionnés ne l'avoient pas porté plus loin, & de ce qu'il s'étoit contenté de

finem an. 1636. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 447. 448. &c.

1636. découvrir les sujets qu'il croioit avoir de se défier. Que par ce moien, il donnoit occasion à Sa Majesté de lui témoigner qu'elle l'aimoit au delà de ce qu'on peut aimer un frere. Qu'elle n'avoit jamais eu la moindre pensée de le maltraiter. Qu'elle conserveroit toûjours la même tendresse pour lui sans exiger aucune chose qu'une fidéle correspondance à ses bons sentimens. Qu'elle voioit avec un extrême déplaisir la faute commise par le Comte de Soissons. Qu'à la vérité l'humeur de ce Prince ne convenoit pas tout-à-fait avec celle du Roi, mais que nonobstant certaine antipathie naturelle, dont chacun ne peut pas bien rendre raison, Sa Majesté en useroit toûjours bien avec le Comte, & qu'elle seroit bien aise qu'il lui donnât occasion de le gratifier. Que d'artifice! que de déguisement! Richelieu se trouvoit assez embarrassé. Il avoit tâché d'éloigner les deux Princes de la Cour, afin d'y regner à son aise. Mais venant à s'appercevoir depuis qu'ils avoient tramé secretement plusieurs choses contre sa fortune, il commença de craindre qu'il n'y eût un puissant parti formé. Voilà pourquoi il se pressa tant de les appaiser, & sur tout le Duc d'Orleans plus facile à tromper que l'autre.

Le Cardinal voulut que Chavigni écrivît en ces termes à Gaston une Lettre aussi artificieuse que l'instruction donnée à Bautru.

» Monseigneur, j'ose dire que si j'avois eu » l'honneur d'être auprès de Votre Alteſſe » Roiale au temps de son arrivée à Paris, j'au- » rois facilement dissipé ses soupçons & sa » crainte. Il m'auroit suffi de rappeller dans » votre mémoire les marques extraordinaires » de bonté que le Roi vous a données depuis

» vo-

„ votre retour en France, & les témoignages 1636.
„ de respect & d'attachement que vous rece-
„ vez sans cesse de la part de tous les serviteurs
„ de Sa Majesté. Vous m'auriez avoué, Mon-
„ seigneur, que toutes ces choses sont incom-
„ patibles avec les sujets de défiance qu'on a
„ voulu vous inspirer. Certaines gens ont pû
„ vous insinuer tout ce qu'il leur a plu. Pour
„ moi, je ne crains pas de vous assurer avec
„ une entière confiance, que le Roi est toû-
„ jours le même à votre égard, qu'il a pour
„ vous une véritable tendresse de pere, & que
„ M. le Cardinal cherche avec un zéle ardent
„ & sincére, à vous procurer tous les avanta-
„ ges que vous pouvez souhaiter. Convaincu
„ parfaitement de la bonté de votre cœur & de
„ la droiture de vos intentions, je repons har-
„ diment à tout le monde, Monseigneur, que
„ vous serez toûjours tel que le bien de l'Etat
„ l'exige, que vos véritables intérêts le deman-
„ dent, & que l'amour extrême que le Roi
„ vous porte, vous oblige d'être. Que Votre
„ Alteſſe Roiale me permette seulement de
„ lui dire avec un profond respect, que ses ser-
„ viteurs souhaiteroient qu'elle n'écoutât pas
„ si facilement les faux avis que certaines gens
„ lui donnent malicieusement. Mais il ne
„ faut plus parler du passé. Si Votre Alteſſe
„ Roiale veut bien se reposer sur ma parole, je
„ me rendrai garant auprès d'elle, que non
„ seulement le Roi n'a jamais conçu aucun
„ mauvais dessein contre vous, mais encore
„ qu'il n'en aura jamais d'autre que de vous
„ faire du bien.

Bautru fut bien reçu en apparence. Après quelques audiences particuliéres, Gaston lui donne une Lettre pour le Roi, & le renvoie

1636. avec cette réponse : que dans l'affaire présen
il y a tant de choses à dire & à repliquer
part & d'autre, que les deux freres ne se pe
vent éclaircir parfaitement par des Lettr
Certaines paroles échapperent au Duc d'O
leans lorsque Bautru prit congé de lui, q
donnerent à penser que si Son Alteſſe Roia
étoit ſortie bruſquement de Paris, ce n'avo
été qu'à la ſollicitation du Comte de Soiſſons
ou du moins pour faire plaiſir à un Prince, ave
lequel Gaſton avoit alors une ſi étroite liaiſon
qu'il lui promettoit, comme quelqu'un le rap
porte, de lui donner en mariage ſa fille héri
tiére des grands biens de la maiſon de Mont
penſier, & dont Soiſſons avoit voulu épouſe
la mere. Cependant l'affaire paroiſſoit encore
fort éloignée. La Princeſſe n'avoit pas plus de
ſept à huit ans. Quoiqu'il en ſoit des deſſein
du Duc d'Orleans ſur le mariage de ſa fille, i
ſe ſeroit bien paſſé de l'expliquer de la ſorte à
Bautru. *Voilà ce qu'a produit l'emportement du
Roi contre M. le Comte. Il eſt dangereux de dire
ſi librement ce qu'on penſe des gens.* Cela nous
apprend qu'il y avoit eu quelques paroles entre
le Roi & Soiſſons irrité de ce qu'on lui ôtoit le
commandement de l'armée en Picardie. Gaſton
tomboit lui-même dans l'imprudence qu'il re-
prochoit à ſon frere. Ne devoit-il pas prendre
garde qu'il rendoit un mauvais office à celui
dont il defendoit les intérêts? La Lettre donnée
à Bautru pour le Roi, fut reſpectueuſe. On y
faiſoit de grandes proteſtations de fidélité,
d'amples remercimens de la bonté de Louis,
& particuliérement de ſon inclination à grati-
fier le Comte de Soiſſons. Mais on finiſſoit
par la demande d'une place de ſureté : grace
que Richelieu ne vouloit point faire accorder.

Le

Le Comte de Guiche se rendit à Blois le 1. Decembre. Telle fut l'instruction que le Cardinal donna par écrit, ou de vive voix à ce Seigneur son allié. Qu'aiant demandé au Roi la permission d'aller faire la révérence à Gaston, Sa Majesté non contente de la donner, avoit encore chargé le Comte de dire de sa part au Duc d'Orleans, qu'elle ne vouloit rien omettre de tout ce qui dépendroit d'elle pour empêcher qu'il n'eût sujet de se repentir de sa derniére démarche. Que s'il vouloit reflêchir serieusement sur toutes choses, il reconnoitroit la grande tendresse du Roi à son égard, & qu'il verroit en un instant quel étoit le meilleur parti qu'il pouvoit prendre dans la conjoncture présente de ses affaires. Que si d'un autre côté, Son Alteſſe Roiale écoutoit certains flatteurs plus attentifs à leurs intérêts, qu'à ceux de leur maitre, elle se priveroit des grands avantages qu'elle ne devoit attendre que de la seule bienveillance de Louïs. *Le Comte de Guiche, depuis Maréchal de Grammont, dit Montresor, vint après Bautru, & fit une action qui le devoit perdre. Cependant elle le mit en plus grande considération auprès du Cardinal. Un soir que Son Alteſſe Roiale soupoit avec dix ou douze personnes à sa table, le Comte de Guiche s'enivra tellement, qu'il s'adressa de la sorte à elle:* Monsieur, on m'a proposé d'être premier Gentilhomme de votre chambre. *Mais je n'ai eu garde d'accepter cét emploi. A Dieu ne plaise que je joüe jamais le personnage de trompeur & de traitre, comme font plusieurs de vos domestiques. Là dessus le Comte en désigne quelques-uns par leur nom.* Je suis homme de qualité, *poursuit-il*, & ne veux agir que par les bonnes voies. Ce n'est pas 1636.

1636. pas, Monſieur, que je ne ſois ſerviteur de M. le Cardinal. Je ſuis prêt à le ſervir contre vous & contre toute la famille Roiale.

Ces paroles, quoique dites mal à propos, & dignes d'être condamnées par tous ceux qui font profeſſion d'avoir des ſentimens conformes à leur devoir, plurent fort au Cardinal. Il en aima beaucoup plus le Comte de Guiche. Il ſeroit inutile de refléchir ſur cet endroit. On y découvre aſſez l'ame baſſe & ſervile d'un Seigneur devenu Duc, Pair, & Maréchal de France. L'arrogance de Richelieu ne s'y fait pas moins ſentir. Le Comte a trop bu, je l'avoue. Mais il parle ſelon ſes véritables ſentimens. La chaleur du vin l'emporte ſeulement juſques à découvrir ce que dans une autre occaſion, il cacheroit avec ſoin de peur de ſe rendre mépriſable. Mais le Duc d'Orleans n'eſt-il pas preſqu'auſſi blâmable que Guiche? Ne devoit-il pas chaſſer honteuſement de ſa table, cet indigne *homme de qualité* qui ne veut pas, dit-il, *faire le perſonnage d'un traître*, mais qui ſe dévoue tellement à la fortune d'un Prêtre ambitieux, qu'il eſt prêt à la défendre contre l'Héritier préſomptif de la Couronne & contre tous les Princes du ſang Roial? Après une pareille imprudence, tout autre que le Cardinal n'auroit jamais voulu voir le Comte de Guiche, ou l'auroit traité d'extravagant & d'inſenſé. Richelieu l'en aime davantage. Il y a long-temps que ſon P. Joſeph en a dit aſſez pour nous faire comprendre que le Cardinal cherchoit des gens diſpoſés à le ſervir au péril de leur vie contre le Roi même.

Chavigni fût envoié promptement à Blois ſur l'avis donné par le Comte de Guiche que Gaſton paroiſſoit embarraſſé & incertain du parti

parti qu'il devoit prendre, & que dans cette perplexité il étoit important de l'amuſer par de bonnes paroles, de peur qu'il ne ſe laiſſât entraîner par ceux qui le ſollicitoient de tenir ferme contre la Cour. La charge de Chancelier de Son Alteſſe Roiale, donnant à Chavigni plus d'accès & plus de credit parmi les domeſtiques, il ne manqua pas d'agir avec plus de pouvoir & d'autorité que les deux autres. Richelieu faiſoit négocier en même temps, mais plus foiblement à Sedan auprès du Comte de Soiſſons. Perſuadé que s'il venoit une fois à bout d'amener Gaſton à un accommodement particulier, Soiſſons ſeroit facilement reduit à la néceſſité d'implorer la clémence du Roi, ou de ſortir de France, le Cardinal emploioit toute ſon adreſſe & ſes principaux ſoins à gagner Son Alteſſe Roiale qui témoignoit ne vouloir rien faire que de concert avec Soiſſons. Afin de l'informer de tout ce qui ſe paſſoit entre *les deux freres*, Liſiéres Gentilhomme ordinaire *du Duc d'Orleans*, & Teillac enſuite eurent ordre d'aller à Sedan. Le Comte envoia de ſon côté Campion à Blois, ſupplier Gaſton de pourvoir promptement à ſa ſureté, & de la chercher préférablement à toute autre choſe. *Si Vôtre Alteſſe Roiale veut aller à Sedan*, lui dit Campion, *il n'y aura rien du tout à craindre pour elle. Vous y concerterez encore avec M. le Comte les moiens de reſiſter à vôtre ennemi commun.* Le Duc ne parut pas éloigné d'accepter la propoſition, mais il en remit l'execution à un autre temps. „ M. de Vendô„ me, *raconte Montreſor*, envoia auſſi un „ Gentilhomme offrir à Monſieur tout ce qui „ dépendoit de lui. M. de Beaufort vint lui„ même ſecretement, repreſenta les inconvé„ niens 1636.

1636. „ niens d'un plus long ſejour à Blois, di
„ qu'il ne voioit pas que Son Alteſſe Roial
„ y pût demeurer avec honneur & ſureté
„ témoigna enfin que ſi elle en vouloit par
„ tir, il ſeroit facile de la conduire où elle
„ voudroit aller. Cependant les partiſans du
„ Cardinal, les allées & les venues de Chavi-
„ gni decreditoient le parti. A moins que de
„ ſe reſoudre à s'éloigner pour rompre le
„ cours de ces négociations, & des intrigues
„ ſourdes qui ſe faiſoient dans la maiſon de
„ Monſieur, il ſe devoit enfin trouver reduit à
„ conclurre un Traité particulier, peu honora-
„ ble à ſa réputation & contraire à ſes interêts.
„ Chavigni profitoit de toutes ces longueurs
„ & intimidoit Monſieur dans les fréquentes
„ converſations qu'il avoit avec lui. Goulas
„ & les autres gens gagnés par le Cardinal
„ faiſoient de même. Enfin, pluſieurs effraiés
„ le laiſſoient prévenir d'opinions contraires
„ au ſervice de leur maître. De mon côté,
„ je ſoutenois un peſant fardeau avec les per-
„ ſonnes d'honneur, dont l'eſprit n'étoit pas
„ corrompu par la peur, ou par l'intérêt. "
Avant que d'en venir au detail de la négocia-
tion de Chavigni, voions ce qui ſe paſſoit à
Sedan.

Liancourt va de la part du Roi trouver le Comte de Soiſſons à Sedan.

Un Hiſtorien de Richelieu parle de la ma-
niére dont la négociation fut entamée avec
le Comte de Soiſſons à Sedan, puis interrom-
puë, & à la fin concluë quelques mois après
l'accommodement du Duc d'Orleans. Son re-
cit aſſez ſuccinct n'a été dreſſé que ſur les mé-
moires donnés par le même Auteur. On le
peut éclaircir en donnant un extrait des piéces
qui ſe trouvent à la fin de ſon ouvrage. *Le Comte de Soiſſons*, dit le Panegyriſte du Car-
di-

dinal, *s'étant reçu ni exprès de la Cour, ni aucune réponse à sa Lettre écrite au Roi, crut qu'on le méprisoit, & qu'on le vouloit pousser à bout. C'est pourquoi il se tint plus que jamais sur ses gardes, il essaie même d'attirer à son parti quelques villes de Champagne. La Cour appréhendant l'effet de ces menées, jugea qu'il n'y avoit rien à mépriser dans une affaire importante. M. de Liancourt eut ordre d'aller à Sedan. On crut ne pouvoir choisir un entremetteur plus agréable au Comte, qu'un Seigneur qui avoit grande part à sa confidence.* Quelle mortification au fier Richelieu d'être obligé d'user de tous ces ménagemens avec un Prince qui le mépriſoit! Mais encore plus fourbe qu'arrogant, il ſut toûjours s'accommoder au temps. Le Cardinal faiſoit volontiers en certaines rencontres les premiéres avances au regard de ſes plus grands ennemis. Et c'étoit afin de les amuſer jusques à ce qu'il trouvât *l'occaſion de ſe venger* d'eux avec éclat & de *les perdre. Soiſſons* connoiſſoit ſi parfaitement le génie & les allures de Richelieu que depuis cette *rupture*, il ne ſe voulut jamais fier à lui. Peut-être qu'avec toutes ſes précautions, il ne ſe garantit pas de l'humeur vindicative de ſon ennemi moins ſcrupuleux que lui.

1636. *Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. V. Chap. 47. & 48. Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même. Tom. II. Grotii Epiſtolæ 703. & 705. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 447. 448.*

Liancourt fut chargé d'une Lettre du Roi au Comte dont je trouve du moins la principale partie. „ Mon Couſin, Les emplois que „ je vous ai donnés au commandement de „ mes armées en ces derniéres occaſions, té„ moignent la confiance que j'ai euë en vous. „ Elle paroit d'autant plus grande que mes „ forces étoient deſtinées contre celles de „ l'Eſpagne & de l'Empire, commandées par

1635. „ le Prince Thomas votre beaufrere. Bien loin
„ d'avoir eu deſſein de vous faire arrêter, je
„ n'ai pas penſé en avoir ſujet. Si je ne l'ai
„ pas fait, ce vous doit être une preuve évi-
„ dente que je ne l'ai pas voulu. Cela ne ſe
„ pouvoit-il pas executer ſans difficulté, lors
„ que vous me vintes trouver à Eſcouan? J'ex-
„ cuſe volontiers votre retraite, ſi elle n'a pas
„ d'autre fondement, que l'apprehenſion; &
„ je la tiendrai telle, ſi vous nommez ceux qui
„ vous ont donné les mauvais avis, que vous
„ dites en avoir été la cauſe. J'envoie expreſ-
„ ſement le Sieur de Liancourt pour en tirer
„ éclairciſſement. Si j'euſſe jugé que vous ne
„ croiez pas être en ſureté dans mon Roiau-
„ me, je vous euſſe volontiers permis d'en
„ ſortir, pour vous mettre l'eſprit en repos. Il
„ vous ſera facile de le croire, puis qu'encore
„ que vous vous en ſoiez retiré à mon inſçu
„ je vous aſſure de ma protection, pourvû que
„ votre conduite ſoit telle que je la dois atten-
„ dre d'un bon & fidele Sujet. C'eſt ce que
„ je me promets d'une perſonne de votre naiſ-
„ ſance ". Liancourt eut ordre de dire à la
Maréchale Ducheſſe Douairiére de Bouillon
que le Roi ne trouvoit point mauvais qu'elle
eût reçu le Comte de Soiſſons à Sedan, & que
Sa Majeſté ſouhaitoit ſeulement qu'on prî
garde qu'il ne s'y paſſât rien de contraire au
ſervice du Roi, & de préjudiciable au repos de
ſes Sujets.

Sa Majeſté aiant commandé à Liancourt de
ſavoir les intentions du Comte ſur les princi-
paux articles de la Lettre qu'elle lui écrivoit, il
s'expliqua en peu de paroles. Mais elles ne
découvroient que trôp ſon mécontentement.
„ Je ſuis infiniment obligé au Roi, *dit-il*, de
„ l'offre

„ l'offre qu'il me fait de me rendre l'honneur 1636.
„ de ſes bonnes graces. Je l'accepterois avec
„ toute la reconnoiſſance poſſible, ſi ma parole
„ n'étoit pas engagée à Monſieur, de ne trai-
„ ter que de concert avec lui. Quant à ce que
„ vous me dites de la part de Sa Majeſté &
„ de ce qu'elle m'écrit même, qu'elle trouve
„ bon que je demeure ici, ou que je me retire
„ quelque part hors du Roiaume: cela n'eſt-
„ il point ſuggeré par certaines gens qui ne
„ demandent pas mieux que de me faire *don-*
„ *ner la clef des champs* ? Si on ſouhaite ſin-
„ cérement que je retourne auprès du Roi, je
„ le ſupplie très-humblement d'accorder ſans
„ aucune perte de temps; les conditions rai-
„ ſonnables que Monſieur & moi lui deman-
„ derons pour notre commune ſureté. Mon-
„ ſieur ne ſe contentera pas de paroles gé-
„ nérales, & ne s'accommodera que conjoin-
„ tement avec moi. Il eſt raiſonnable que
„ *je prenne ſoin de ceux qui ont ſuivi ma for-*
„ tune. Je demande premiérement qu'on ne
„ les inquiéte en aucune maniére. Le Com-
„ te de Fiesque mon ami eſt auprès de
„ Monſieur, qui le protégera comme je l'eſ-
„ pére. Si on lui fait le moindre chagrin, ce
„ ſera une rupture ouverte de toute négocia-
„ tion.

Saint Ibal confident du Comte préſent à l'entretien, *déclara* ſans façon que ſon maître prétendoit *obtenir* une place de ſeureté; que le Prince *Thomas* de Savoie faiſoit des offres *avantageuſes*; que Jean de Wert & Picolomini avoient ordre de fournir autant de troupes qu'on *en* demanderoit, & qu'il y avoit de l'argent tout prêt à Luxembourg, en cas qu'on en eût beſoin. „ M. le Comte, *ajouta Saint*

1636. „ *Ibal*, ſe plaint d'avoir été maltraité dans
„ Conſeil tenu à Amiens. On lui avoit p
„ mis qu'il conduiroit l'armée dans ſes qu
„ tiers d'hiver en Champagne ; & il reçoit
„ dre de demeurer à Paris. N'y avoit-il
„ lieu d'eſpérer que le Roi témoigneroit ſa
„ quelque gré des ſervices rendus par M.
„ Comte dans la derniére campagne ? Il n'
„ a pas été fait la moindre mention. Bien lo
„ de recevoir des remercimens de la part de
„ Majeſté, M. le Comte n'entend parler q
„ des exploits de M. le Prince. C'eſt le ſeul q
„ mérite des éloges. On l'appelle maintena
„ à la Cour, afin d'y remplir le vuide que l'H
„ ritier préſomptif de la Couronne & un Pri
„ ce du ſang y laiſſent. Croit-on que M.
„ Comte n'a pas ſu l'ordre donné aux gard
„ du corps de ſe rendre à Verſailles, & au r
„ giment des gardes d'y venir en grande di
„ gence ? Pour qui préparoit-on des appart
„ mens à la Baſtille ?

La réponſe de Soiſſons à la Lettre du R
paroit ſéche & fiére. On nous l'a conſervé
La voici. Elle eſt datée de Sedan le 12. D
cembre. „ Sire, je rens très humbles graces
„ Votre Majeſté de l'honneur qu'elle m'a fa
„ de m'envoier M. de Liancourt. J'auro
„ ſouhaité de la pouvoir ſervir dans le con
„ mandement de ſes armées avec autant de c
„ pacité, que j'y ai apporté de ſoin & de f
„ delité. Ce m'a été un ſenſible deplaiſir, lo
„ qu'elle me l'a ôté pour la ſeconde fois. Vo
„ tre Majeſté trouvera bon que je ne lui nom
„ me point ceux qui m'ont donné les avis ſu
„ leſquels je ſuis parti. J'en ai reçu un d
„ Monſieur même. Elle a pû juger combie
„ cette derniére action fut innocente, par l

„ ma

„ manière dont je l'allai trouver un jour auparavant. Je suis en un endroit où Vôtre Ma- 1636.
„ jesté consent que je demeure. Je lui souhai-
„ te tous les contentemens possibles, & sur
„ tout celui de la paix si necessaire à l'Etat.
„ La naissance dont je suis, m'oblige à de-
„ sirer l'avantage du Regne & du Roiaume
„ de Votre Majesté. On ne peut pas dou-
„ ter que je n'aie ce sentiment naturel à
„ tous les Princes de votre sang.

Le Duc de Bouillon étoit pour lors à Maestricht avec la Ducheſſe ſon épouſe. Nonobſtant un changement de Religion qui le devoit rendre ſuſpect aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, Fréderic Henri Prince d'Orange ſon oncle, obtint que le Gouvernement de cette place importante lui ſeroit conſervé. A la premiére nouvelle de la retraite du Comte de Soiſſons à Sedan, le Duc de Bouillon dépêcha Juſtel ſon Secretaire à la Cour de France, *avec ordre de ſavoir* les intentions du Roi, *& d'aller enſuite* à Sedan. Juſtel fut chargé d'une Lettre de Sa Majeſté pour la Douairiére de Bouillon datée de Noiſi le 12. Decembre. Louïs y recommandoit à la Ducheſſe de ne permettre point qu'il ſe fît rien à Sedan qui fût déplaire à Sa Majeſté. Tant d'inquiétude & de precautions venoit de ce qu'on avoit appris que certaines gens étoient allés à Sedan trouver Soiſſons de la part du Prince Thomas de Savoie ſon beaufrere, & de ce qu'on craignoit que Bouillon ne fût étroitement lié avec le Comte. *Ma Couſine*, diſoit Louïs à la Douairiere, *le Sieur Juſtel vous fera entendre plus particuliérement mes intentions. Elles ont été & ſont toujours telles que mon Couſin le Comte de Soiſſons peut raiſonnablement deſirer. J'ai*

com-

1636. *compaſſion de ſa mépriſe & de ſa faute. C'eſt à lu de demeurer dans les termes qui me peuvent obl ger à lui continuer les effets de ma bonté. J'e ſerai bien aiſe.*

Juſtel ne partit pas pour Sedan immédiate ment après l'expedition de cette dépêche. C fut apparemment à cauſe que Liancourt revin en même tems rendre compte de ſa négocia tion. Juſtel fut retenu ſept ou huit jours, & reçut l'inſtruction ſuivante, qui lui ordonnoi de faire entendre d'abord à la Douairiére d Bouillon, que le Roi n'avoit pas trouvé mau vais qu'elle eût reçû Soiſſons à Sedan. *Sa Ma jeſté*, y ajoutoit on, *ne pouvoit juger qu'il eût au cun mécontentement, vû les graces qu'elle lui a fai tes, & les emplois importans qu'elle lui a don nés. Ce qui ôte tout ſujet de douter de la bon ne volonté du Roi pour M. le Comte. Sa Ma jeſté ſe promet bien que Madame de Bouillon ne permettra pas qu'il ſe ſerve de ſa demeure à Sedan pour faire des pratiques dans ou dehors l Roiaume contre le ſervice du Roi. Cela ſeroi d'autant plus dangereux que la place eſt ſur la frontiére. Le Sieur Juſtel priera Madame d Bouillon de ne ſouffrir pas qu'il ſe trame rien de ſemblable à Sedan, & rapportera une aſſuranc poſitive des intentions de Madame de Bouillon Sa Majeſté ne doute pas qu'elles ne ſoient bonnes Il fera ſavoir auſſi à M. le Duc de Bouillon c qui eſt contenu dans ce mémoire, & l'aſſurera de la confiance que le Roi a dans ſon affectio au ſervice de Sa Majeſté, & par le même moie à Madame de Bouillon l'eſtime que le Roi fai d'elle, & de la bonté qu'il a pour l'un & pour l'autre.* La Douairiére de Bouillon re pondit reſpectueuſement au Roi, promit d faire ce qu'il deſiroit, & l'aſſura qu'elle ne trou-

trouvoit que de bonnes intentions dans le Comte de Soissons. Liancourt aiant apporté des Lettres de ce Prince à la Comtesse sa mere, Louis les ouvrit & les lut. Bullion Surintendant des Finances & Des-Noiers Secretaire d'Etat allérent dire ensuite à la Comtesse que Sa Majesté vouloit voir tout ce que son fils lui écriroit, & les réponses qu'elle y feroit. *Cela me confirme dans la pensée*, dit-elle, *qu'on cherche à rendre M. le Comte criminel d'Etat.* 1636.

Négociation de Chavigni avec le Duc d'Orleans.

Soissons ne connoissoit pas bien le Duc d'Orleans; ou du moins il faisoit semblant d'avoir meilleure opinion de ce Prince, qu'il ne le méritoit. Combien s'en fallut-il que Gaston n'en usât avec autant de franchise & de générosité au regard du Comte & de ceux qui servirent Son Alteſſe Roiale dans cette derniere affaire, que celui-ci en témoigna quand il fut question de soutenir les interêts de Gaston, & de ceux qui avoient suivi la fortune de Soissons? Dès le premier entretien avec Chavigni, *le Duc d'Orleans* découvrit beaucoup de choses *capables* de mettre le Comte encore plus mal dans l'esprit du Roi. *Monsieur*, dit d'abord l'adroit Secretaire d'Etat, *le sujet principal de mon voiage; c'est d'examiner de bonne foi avec Votre Alteſſe Roiale, quels sont les meilleurs moiens d'établir enfin une parfaite correspondance entre le Roi & vous. Des gens mal intentionnés vous representent la chose comme impossible. Mais j'ose vous assurer que Sa Majesté vous aime sincerement, & que votre retraite de la Cour n'a rien diminué de la tendresse qu'elle a toujours eue pour vous.* Gaston se mit alors à protester qu'il avoit un sensible déplaisir d'être sorti de Paris sans voir le Roi. *Ce n'est pas*, ajouta-t'il, *que je craignisse d'être arrêté. Mais*

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. V. Chap. 46. Memoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. I. & II. Memoires de Montresor. Gretti Epistola ad annum 1636. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 450, 451.

après

1636. *après un long entretien avec M. le Comte, je maginai que le Roi croioit qu'il y avoit une lia parfaite entre M. le Comte & moi, & que formions l'un & l'autre les mêmes projets. Ma mière penſée, ce fut de me retirer ſeulement à mours. M. le Comte ne l'approuva pas, & perſuada de venir ici. A la vérité, il avoit r avis de différens endroits, & même de Verſail qu'on ſongeoit à l'arrêter. Peut-être qu'ils étoi mal fondés. Tout le déſordre vient de l'anti thie du Roi pour M. le Comte. On n'a pû ſe reten on s'eſt plaint de lui à tout le monde. Voilà qui l'a effrayé.*

Chavigni aiant reparti qu'il paroiſſoit par diſcours de Son Alteſſe Roiale, que la fe conſideration de Soiſſons l'avoit engagée à retirer; *Non*, reprit-elle, *j'ai ſouffert en mon pa ticulier de fort mauvais traitemens à l'occaſion mon mariage. C'eſt une affaire que je veux t minер. Mais en attendant qu'elle ſoit décid je demande une place de ſeureté.* Le Secretai d'Etat dit alors que Louïs paroiſſoit aſſez di poſé à contenter ſon frere ſur l'article du m riage, *il faut ſeulement*, pourſuivit-il, *que V tre Alteſſe Roiale mette ſes demandes par crit, & qu'elle me donne pouvoir d'agir auprès Roi.* Gaſton y conſent, & le Secretaire d'E dreſſe le lendemain un écrit. Cette affaire curieuſe. Montreſor la raconte ainſi. *Cha gnì apporte ſa minute. On y expoſoit que S Alteſſe Roiale demeureroit entiérement ſatisfa & obligée à la bonté du Roi, s'il plaiſoit à Majeſté de conſentir au mariage de Monſieur de lui accorder une place de ſeureté. L'écrit préſenté à Son Alteſſe Roiale, qui ne s'appercevant pas qu'on cherche à la ſurprendre, fait a peller Goulas Secretaire de ſes commandemens*

lui dit de copier l'écrit, le signe, & ordonne à Goulas de le contre-signer. Il portoit créance au Roi de tout ce que le Comte de Guiche & Chavigni lui diroient. Ces deux Meſſieurs contens partent de Blois le 12. Decembre avec une piéce, dont ils eſperoient que le Cardinal de Richelieu tireroit de grands avantages. 1636.

Mais en quoi ſurprit-on un Prince facile & imprudent au dernier point? En deux choſes. Il ne ſtipuloit rien de particulier en faveur du Comte de **Soiſſons**, quoique Gaſton eût promis de ne traiter que conjointement avec lui, & que leur union ne dût être ni alterée, ni rompuë, quand même Louïs auroit offert à ſon frere les conditions du monde les plus avantageuſes. Ce n'eſt pas tout. *Aiant eu quelque lumiére de ce qui s'étoit paſſé*, dit Montreſor, *je preſſai tant Monſieur que je l'engageai à me déclarer tout. Il demanda une copie de l'écrit à Goulas, & je vis que de concert avec Chavigni, l'autre avoit gliſſé une diſjonctive, au lieu d'une conjonctive.* Expliquons ceci. Gaſton prétendoit demander le conſentement du Roi à ſon mariage, & une place de ſureté. Mais le Secretaire de ſes commandemens dreſſa tellement l'écrit, que ſon maître témoignoit être content pourvû qu'on lui accordât une de ces deux choſes. *C'étoit mettre le mariage de Monſieur dans une alternative*, remarque fort bien Montreſor. *Je le fis comprendre à Son Alteſſe Roiale*, pourſuit-il, *& m'étendis fort ſur ce qui regardoit l'intérêt de M. le Comte. De maniere que j'obligeai Monſieur de m'avouër qu'il avoit été trompé. J'inſiſtai long-temps que l'unique moien de ſortir de cette affaire, c'étoit de rejetter la faute ſur Goulas, & qu'en le chaſſant Monſieur ſeroit à couvert de tout ce*

qu'on

1636. *qu'on pourroit dire là deſſus. Mais ce n'étoit p ſon intention.*

Voici l'écrit de Gaſton ſigné à Blois l'oi ziéme Decembre de cette année. „ Monſieu „ ſupplie très-humblement le Roi de voulo „ terminer tous les ſujets qui peuvent donn „ quelqu'occaſion de ſoupçon, ou de défianc „ à Monſieur, & qui conſiſtent à demeure „ d'accord de toutes les choſes qui regarde „ ſon mariage; ſoit que Sa Majeſté veuille „ donner preſentement ſon conſentement; c „ bien qu'elle veuille qu'il ſoit jugé, s'il e „ valable, ou non. En ce dernier cas, Sc „ Alteſſe demande une place de ſureté à S „ Majeſté. Et s'il lui plaît de demeurer d'ac „ cord du mariage, tout ſujet de défiance e „ ôté à Son Alteſſe, & la confiance ſera en „ tiérement rétablie, demeurant très-conten „ te, très-ſatisfaite, & très-obligée à l'entiè „ bonté de Sa Majeſté, à laquelle Monſieu „ demande auſſi un traitement favorable „ raiſonnable pour M. le Comte, ſuivant c „ qu'il a dit à Mrs. de Chavigni & Comte d „ Guiche, auxquels Son Alteſſe a voulu don „ ner ce préſent écrit, pour témoigner à S „ Majeſté la ſincérité de ſes intentions." L Secretaire des commandemens du Duc d'Or leans ne ſavoit pas autrement bien écrire. Ce la paroit aſſez dans cette piéce. Le ſujet & le ſtile en ſont également miſérables. N'y a fecta-t'on point ce diſcours embaraſſé afin c ſurprendre Gaſton avec plus de facilité? Quo qu'il en ſoit, Guiche & Chavigni ne demeure pas long-temps ſans retourner à Blois. *Je ſu venu avec M. le Comte de Guiche rendre comp de ce que j'avois fait*, dit le premier dans un Lettre datée de Paris le 18. Decembre. *No*

r

reparoit aujourd'hui pour porter à ſon A
la réponſe du Roi aux choſes qu'elle nous a
ordonné de demander de ſa part. Je ne
vous en marque le détail. Mais il faudra
le Diable faſſe d'etranges choſes, ſi les affa
ne s'accommodent pas. La confiance du Sec
taire d'Etat ne me ſurprend point. Il avoit
le ſecret du Duc d'Orleans, & l'intrigue é
ſi bien liée avec les émiſſaires de Richeli
Blois, que ce Prince ſembloit tout diſpo
conclure un accommodement particul
pourvû que Louïs conſentît au mariage. C
vigni trouva pourtant encore plus de diffi
tés qu'il ne ſe l'imaginoit. On ne doit
compter ſi tôt ſur un eſprit trop facile &
conſtant.

Le Comte de Guiche & Chavigni portoi
une promeſſe poſitive que Louïs ceſſeroit
s'oppoſer au mariage de ſon frere, avec
Princeſſe Marguerite, pourvu que Son Alt
Roiale s'engageât que nonobſtant cette allia
avec *des Princes que* le Roi haïſſoit d
tant *plus, qu'il leur* avoit fait beaucoup
mal ſans qu'ils lui en euſſent donné grand
jet, elle embraſſeroit les interêts de Sa Maj
contre le Duc Charles & contre tous
autres de la Maiſon de Lorraine. Gaſton p
nant l'article de ſon mariage plus à cœur
toute autre choſe, Chavigni croioit pouv
aſſurer hardiment que le différend des deux
res s'accommoderoit bientôt, à moins qu
Diable ne s'en mêlât. Mais la face des
res change ſouvent à la Cour d'un Princ
ger & incertain dans ſes reſolutions. Irri
ce que Goulas l'a voulu ſurprende, in
tems après le départ de Guiche & de Cha
Gaſton parle de s'en aller à Sedan. Il

1636. te, ou du moins il fait ſemblant d'écouter pl
que jamais ceux qui lui conſeillent de ne
fier point au Cardinal qui l'a trompé tant
fois. Après que les deux Envoiés de Lou
eurent repreſenté à ſon frere, que Sa Maje
té offroit volontiers de conſentir au mariag
& de traiter favorablement le Comte de Soi
ſons, ils preſſérent vivement le Duc d'en v
nir ſans delai à la concluſion de l'accomm
dement. *Cela eſt fort bien*, repondit-il, *ma*
je ne puis me diſpenſer de donner premiérement
avis de tout ceci à M. le Comte. Il auroit ſujet
ſe plaindre de moi, ſi je terminois l'affaire ſa
ſa participation. Mais ſoiez perſuadés que
lui écrirai de la bonne encre, & qu'il ne pourr
honnêtement refuſer les conditions raiſonnable
que Sa Majeſté veut accorder. Gaſton avoi
demandé que ſes ſerviteurs enfermés à la Bas
tille fuſſent mis en liberté. On conſentit ſan
peine à relâcher l'Abbé de la Riviére, qui pro
fitant de la conjoncture, promettoit de ſe join
dre à Goulas & aux autres créatures de Riche
lieu, dès qu'il ſeroit à Blois, afin de porter l
Duc d'Orleans à un accommodement tel qu
le Cardinal le ſouhaiteroit. *Ce n'eſt pas aſſez*
répondit Son Alteſſe Roiale quand on lui par
la de l'Abbé de la Riviere. *Je demande encor*
l'élargiſſement de M. du Fargis, de Coudrai-Mont
penſier, & du Chevalier de Grignan arrêtés
mon occaſion.

Ces nouvelles difficultés embaraſſérent l
Comte de Guiche & Chavigni. „ Monſieur
„ *dit celui-ci*, lors que nous primes congé d
„ vous pour aller rendre compte de tout au
„ Roi, vous paroiſſiez diſpoſé à ſigner votre
„ accommodement avec Sa Majeſté, pourvu
„ qu'elle conſentît à votre mariage, & qu'elle

„ pro-

„ prouit un traitement favorable à M. le 1636.
„ Comte. Nous vous apportons les bonnes
„ paroles que vous avez demandées. Et au-
„ jourd'hui vous ne voulez rien conclure que
„ de concert avec M. le Comte, & ſans une
„ aſſurance certaine que tous vos ſerviteurs
„ obtiendront leur liberté. Quant à ce ſecond
„ article, permettez-nous de vous repreſenter,
„ Monſieur, qu'il ne mérite pas qu'on s'y arrê-
„ te. Eſt-il vraiſemblable que le Roi vous re-
„ ſuſe l'élargiſſement de trois ou quatre per-
„ ſonnes, quand vous l'aurez contenté par la
„ ſignature de votre accommodement? L'af-
„ faire de M. le Comte eſt d'une autre conſé-
„ quence. Aiez la bonté de vous expliquer
„ clairement. Pouvez-vous diſpoſer de lui, ou
„ non? Votre Alteſſe Roiale nous a fait com-
„ prendre, qu'il conviendra ſans peine de tout
„ ce qu'elle réglera, & que la bienſeance de-
„ mandoit ſeulement que vous lui écriviſſiez.
„ Ces choſes ont été expoſées au Roi, & nous
„ *vous apportons ſa réponſe. Que nous or-*
„ *donnez-vous de lui dire?* A une choſe près,
„ *repliqua Gaſton*, je ſuis aſſez content. Ma
„ plus ardente paſſion, c'eſt d'obtenir une pla-
„ ce de ſureté. J'en ai donné l'alternative;
„ je l'avoue: mais ç'a été dans la penſée que
„ le Roi ne vouloit point abſolument conſen-
„ tir à mon mariage. Et bien, Monſieur, *dit*
„ *Chavigni*, aimez-vous mieux le voir caſſé
„ que de n'avoir pas une place de ſureté?
„ Non pas," repliqua Gaſton embaraſſé de
l'inſtance. Chavigni lui aiant demandé là-deſ-
ſus *s'il vouloit s'en tenir à ſon écrit*, *Je l'ai ſi-*
gné, reprit Son Alteſſe Roiale: *il n'y a plus moien*
de s'en dédire. Ces dernières paroles furent pro-
noncées d'une telle maniere, que le Comte de

Gui-

1636. Guiche & Chavigni jugerent que le I
d'Orleans agité rouloit diverſes choſes d
ſon eſprit.

Ils en donnent promptement avis à Ric
lieu. Cela joint à ce qu'on lui avoit déja r
porté, que le Marquis & la Marquiſe de V
des, la Vaupot, Verderonne, & quelques
tres des anciens amis de Puilaurens accouru
Blois, crioient hautement que Gaſton n'ét
nullement obligé de tenir ſa parole à des g
qui l'avoient tant de fois trompé; Cela, d
je, donna occaſion au Cardinal de craindre q
Son Alteſſe Roiale ne voulût l'amuſer d'u
feinte négociation, pendant qu'elle ſe prép
reroit à ſortir du Roiaume avec ſureté. Ap
y avoir bien penſé, Richelieu crut que le D
d'Orleans ne pouvoit aller qu'en trois ou qu
tre endroits, à Sedan, en Guienne, en Bré
gne, ou bien en Normandie. Il apoſte inco
tinent certaines gens pour veiller ſur tou
les demarches de Gaſton, & pour examiner s
médite une retraite. On donne ordre que
paſſages des riviéres ſoient exactement gard
Les Gouverneurs des villes & des Provinc
ſont avertis de le recevoir avec la diſtinct
duë à ſon rang, de l'obſerver, & de l'arrê
adroitement juſques à ce que le Roi ait
temps de s'avancer & de ſuivre ſon frere
près. Cependant le Cardinal écrit lui-mê
& engage d'autres gens à écrire comme lui
Duc d'Orleans, de réflechir ſérieuſement
le danger auquel il s'expoſe; que ſa grande
eſt inſéparablement attachée à la proſperité
l'Etat, qu'elle dépend uniquement de la bie
veillance du Roi, ſur laquelle il peut ſeu
ment compter; enfin que tous les ſervite
de Sa Majeſté affligés, de cette nouvelle m
i

intelligence entre les deux freres s'appliquent à trouver les moiens de le tirer avec honneur d'un mauvais pas, où des gens malintentionnés l'ont engagé. 1636.

Si Richelieu se trompa dans son apprehension que le Duc d'Orleans ne s'enfuît, il fit du moins un coup d'habile Politique. Nonobstant les assurances que ses émissaires à Blois lui donnérent que Gaston penſoit plus à un accommodement particulier, qu'à une retraite, le Cardinal usa de toutes les précautions nécessaires afin de n'être pas pris pour duppe. Montresor raconte fort bien comment Son Alteſſe Roiale leurrée des espérances que Chavigni & les autres créatures de Richelieu lui montroient, se mit en tête de jouër tous ceux qui l'exhortoient à ne traiter que conjointement avec le Comte de Soiſſons, auquel il avoit engagé ſa parole. Pendant que le Duc d'Orleans tâchoit d'avancer ſa réconciliation particuliére avec le Roi, il amuſoit Soiſſons, & lui envoioit une promeſſe par écrit de l'aller incessamment joindre à Sedan. Indigne & bas artifice, dont j'aurois peine à croire que Gaſton fût capable, ſi Montresor témoin oculaire de ce qui ſe paſſoit à Blois, ne rendoit la choſe ſenſible & palpable. Peut-être auſſi qu'il y avoit plus d'inconſtance & d'incertitude, que de diſſimulation & de malice dans les démarches irrégulières d'un Prince facile & léger. *Monſieur*, dit Montresor, *me déguiſa ſes véritables ſentimens, quand il me dit un jour qu'il croioit devoir aller à Sedan, que c'étoit la ſeule reſſource qui lui reſtât; qu'il en avoit abſolument pris la reſolution, que pour cet effet il donneroit ordre au Baron de Viré & au Vicomte d'Auteuil de ſe rendre auprès de M. le Comte; qu'il vouloit qu'on fût* Artifices indignes, ou inconſtance du Duc d'Orleans.

1636. *visiter les passages, & que les relais fussent* … *sur les chemins. Dormoi & Teillac Gentilsho*… *mes d'honneur, fideles à exécuter les choses* … *leur étoient commises, firent ce qu'ils devoient,* … *vinrent rendre compte à Son Alteſſe Roiale.*

Soit que ce fût un effet de la diſſimulati… de Gaſton dans cette affaire, ſoit qu'aiant d… bord penſé véritablement à joindre le Com… de Soiſſons, Goulas & les autres émiſſaires … Richelieu l'en euſſent détourné, & le leurr… ſent de l'eſpérance d'obtenir ſes principa… demandes, pourvû qu'il envoiât quelqu'un … ſa part à la Cour, il parla d'y dépêcher Cha… debonne, avec une ample inſtruction. Ce n'… pas tout. Afin de mieux tromper Fiesque … Montreſor qui s'oppoſoient à ſon accomm… dement particulier, il tâche de leur faire accr… re que l'envoi de Chaudebonne n'eſt qu'un … tifice dont il prétend amuſer Richelieu & … émiſſaires, pendant que Son Alteſſe Roi… prendra ſes meſures pour partir. *La Cab… contraire*, pourſuit Montreſor, *propoſé d'e… voier quelqu'un à la Cour, & Chaudebonne … choiſi contre mon ſentiment. Goulas dreſſa une I… ſtruction en ſi beaux termes, qu'ils pouvoient e… trer dans un Panégyrique du Cardinal de Rich… lieu. Monſieur y parloit avec peu de déférence po… ſon rang, & ne demandoit rien d'eſſentiel à … interêts, ni à ceux de M. le Comte. Je ne pu… aſſez admirer la fineſſe dont Son Alteſſe Roiale a… contr'elle même pour faire paſſer cette Inſtruction … ſans qu'elle fût conteſtée. Monſieur s'adreſſa d'… bord au Comte de Fiesque & lui parla en ces ter… mes*; Je vous ferai appeller ce ſoir dans mo… cabinet avec Montreſor, Brion, & Ouai… Capitaine de mes gardes. Goulas y apporte … l'Inſtruction de Chaudebonne que j'envoie d… ma…

main à la Cour, afin de mieux cacher ma resolution d'aller à Sedan. Au nom de Dieu ne contestez point sur cette Instruction, & dites à Montresor qu'il fasse de même. Goulas & ceux de sa cabale donneront alors dans le panneau, & croiront qu'il n'y a plus d'obstacle à mon accommodement. 1763.

Le Comte de Fiesque se paîa de cette confidence avec la franchise d'un homme de bien, & m'en vint avertir. Après l'avoir bien écouté & vû la chaleur avec laquelle il me parloit, je lui demandai froidement ce qu'il feroit en cette occasion. Je suivrai les ordres de Monsieur, *répliqua-t-il sans hésiter.* Je n'avois jamais cru qu'il dût partir. Mais il n'y a plus sujet d'en douter maintenant. Pour moi, *dis-je alors*, j'en suis si peu persuadé que je contesterai l'Instruction de toute ma force. Goulas sait que *Monsieur* a parlé d'aller à Sedan. Si cet émissaire du Cardinal voit que nonobstant cela on *envoie Chandebonne à la Cour*, il croira tout de bon que son crédit l'emporte sur le nôtre, & que l'accommodement se va conclure. Quand il n'y auroit que cette seule raison, je ne voudrois pas lui donner ce plaisir. Mais j'en ai une encore plus forte. On ne me reprochera point d'être demeuré d'accord d'une chose honteuse à Monsieur, capable de me perdre moi-même de réputation, & entiérement préjudiciable aux intérêts de M. le Comte. Je ne vois pas comment je m'en pourrois justifier auprès de lui. *Chacun persista dans son opinion. Monsieur ayant fait ce qu'il avoit dit au Comte de Fiesque, nous entrâmes dans le Cabinet de Son Altesse Roiale.*

Goulas met l'*Instruction* sur la table & en fait la lecture. Chacun l'ayant entendu fort paisible-

1636. *blement, Monsieur nous fit l'honneur de demander ce qu'il nous en sembloit. Je vo laisser opiner ceux qu'on avoit eu soin de pr nir. Comme ils ne se pressoient pas de parler, Alteſſe Roiale ſe tourna vers moi, & m'or do de dire ma penſée.* Puisque vous me le c mandez, Monsieur, *répondis-je*, la fidel que je vous dois, ne me permet pas de di muler que cette Piéce n'eſt ni bien conçuë, bien écrite. Et qu'y trouvez-vous à redir *me demanda Goulas qui ſe ſentoit piqué.* Je ferai remarquer à Monsieur, *repartis-je*, l qu'il me l'ordonnera. *Son Alteſſe Roiale l'ai trouvé bon, je lui montrai dans la premiere pa combien il étoit important que la Piéce fût ſuppr mée. Monsieur en raia ſept ou huit lignes de main. Goulas offenſé me prit à partie, & s'éche fant trop en préſence de ſon maître, il m'obligea dire, que je n'étois point homme à tromper M ſieur, ni à ſouffrir qu'on le trompât. Outré d reproche, Goulas ne garde plus de meſures, me force à lui parler de la ſorte:* Vous vous o bliez, Monsieur. Ce n'eſt pas ici le lieu conteſter. Evitons les occaſions de perdre reſpect à Son Alteſſe Roiale. Souvenez-vo ſeulement de l'Ecrit que vous avez dreſſé depuis peu. Un *ou* mis au lieu d'un *Et*, paroit de grande conſéquence. *Il n'en fal pas davantage pour le rendre nuet avec une c fuſion à faire pitié.*

Je n'étois point ému. Son Alteſſe Roiale c tinuant de m'interroger, je repris le discours j'avois commencé, & dis qu'une Piéce ſi courte n'avoit pas été faite en un moment, & que ne demandois qu'une demie heure pour marq à la marge ce que j'y trouvois à redire. M le plus court, *ajoutai-je*, c'eſt de la jetter

fe

feu, & d'en faire une autre où Monſieur parle avec plus de dignité, & explique mieux ſes intérêts. *La conférence finit ainſi. Chaudebonne part le lendemain avec cette inſtruction, ou telle autre qu'on lui veut donner ſans me la communiquer. Son Alteſſe Roiale alla dans la chambre de Goulas qui lui fit de grandes plaintes.* Monſieur Montreſor l'a bien entendu, *dit-elle enſuite au Comte de Fieſque.* Jamais gens ne donnérent mieux dans le panneau. Ils croient tous que j'ai envie de m'accommoder inceſſamment. L'oppoſition de Montreſor a fait des merveilles. *La Riviere ſortit de priſon en ce temps-ci ſur la parole qu'il donna de ſe joindre à Goulas dès qu'il ſeroit auprès de Monſieur, & d'être la créature du Cardinal. Son Alteſſe Roiale fit ſemblant d'avoir la goute durant quelques jours. C'étoit un prétexte pour ſe diſpenſer de partir de Blois.* 1636.

Si ces conſultations ſe firent à la fin de cette année, ou bien au commencement de la ſuivante, *je ne le puis* marquer preciſément. En *tout cas, la mépriſe ne* ſera que de huit ou quinze jours. *Il ſemble* que Chavigni qui étoit revenu à *Blois* avec tant de confiance que l'affaire s'accommoderoit, à moins que *le Diable* ne s'en *mêlât*, eut le chagrin de s'en retourner à Paris, moins avancé que la premiére fois. Gaſton demandoit abſolument deux places de ſureté, Blaie, Blavet, ou Nantes pour lui-même; Stenai, ou Verdun pour le Comte de Soiſſons. Guiche & Chavigni trouvérent cela tellement éloigné des intentions de Louïs, ou plûtôt de Richelieu, qu'ils refuſérent de porter une pareille propoſition. Ce fut apparemment là-deſſus que Goulas & les autres de la cabale du Cardinal, inſinuerent au Duc d'Orleans, d'envoier Chaudebonne à la Cour avec

1636. une Inſtruction. Je trouve que ce Gentilhom me s'y rendit deux jours après Guiche & Chavigni arrivés le 2. Janvier 1637. Son Inſtruction lui ordonnoit de demander que Monſieur eût la liberté de demeurer par tout où il voudroit; que tous ſes ſerviteurs empriſonnés fuſſent élargis; que le Roi païât les dettes de ſon frere immédiatement après la concluſion de la paix générale; qu'on lui comptât à préſent une certaine ſomme d'argent qui lui avoit été promiſe; que le Roi lui accordât cent mille écus pour bâtir quelque part dans ſon apanage; qu'on aſſignât une penſion convenable pour l'entretien de la Ducheſſe d'Orleans, quand elle ſeroit en France; que Gaſton ne fût point obligé d'avoir recours à Bullion Surintendant des finances, homme qui chicanoit ſur tout, & que Son Alteſſe Roïale haïſſoit fort depuis qu'il l'avoit ſurpriſe dans l'accommodement de Beziers; enfin qu'aucun des ſerviteurs du Duc d'Orleans & du Comte de Soiſſons ne pourroit être inquiété. Ces demandes différentes de celles que Guiche & Chavigni avoient premiérement rapportées au Roi, effraiérent Richelieu, qui craignoit toujours que le Duc d'Orleans n'eût de grandes intelligences dans le Roiaume. Pour l'amuſer de quelqu'eſpérance de ſatisfaction, le Chevalier de Grignan moins odieux au Cardinal que du Fargis & Coudrai-Montpenſier fut mis en liberté auſſi bien que l'Abbé de la Riviére.

Achevons d'extraire ce que Montreſor rapporte de ce qui ſe paſſoit dans la Cour de Blois à la fin de cette année, ou dans les premiers jours de la ſuivante. *Il fallut*, dit-il, *que Monſieur dépêchât Beauregard à Sedan, & pour nous mieux jouër, un de ſes Gardes avec ordre*

ordre d'assurer M. le Comte que Son Roiale l'iroit bientôt joindre. Le jour du de Beauregard aient été fixé, Monsieur l'entretenir, & lui dire de sa propre bouche se mettoit en chemin le Samedi suivant sa cun délai. J'en avertis Beauregard, & lui fallut de demander un Ecrit. Faites seule bonne mine, *ajoutai-je*, & laissez moi n ger le reste. *Je le mene le soir au châte* Blois, *& nous allons à la chambre de M vrier mon intime ami, où je fais apporte plume & de l'encre, afin que toute excu tête.* Son *Altesse Roiale y étant venuë, ell donne à Beauregard d'assurer M. le Comte q partira le Samedi suivant. Beauregard fit bien son devoir.* Montresor, *répond-il*, la c mission dont vous m'honorez est de si gr conséquence, que je vous supplie très-h blement de la mettre par écrit. *Son Altesse l le un peu surprise, fit difficulté sur ce que l regard pouvoit être arrêté; & se tourna ver comme pour être fortifiée dans sa crainte.* Si *vous arrivoit, dis-je à Beauregard*, comi vous démêleriez-vous d'un pareil emba Il ne faut qu'un billet de six lignes, *repli t-il.* Cela ne sera pas difficile à cacher. répons sur ma vie, & sur mon honneur trop d'interêt à conserver l'un & l'autre rien hazarder mal à propos. Monsieur, *je en me tournant vers Son Altesse Roiale que j'y susse assez de répugnance*, je cro se faut rendre, quand un Gentilhom que M. de Beauregard donne une p positive. On lui peut tout confier. *fut écrit de la main de Monsieur, & re celui de Beauregard.*

N'omettons pas les réflexions polit

1636. morales de Montresor en cette occasi
» Les hommes de quelque qualité qu'
» soient, *dit-il*, que la nature n'a pas destin
» à se mêler des affaires importantes, sont
» embaraſſés lors que par les conseils d't
» génie plus élevé que le leur, ils jouent u
» personnage forcé, qu'il leur est impossib
» de soutenir long-temps un procedé tro
» opposé à leur inclination, & au dessus d
» leurs forces & de leur temperament. Pou
» agir conformément au sien, M. le Duc d'O
» leans se rendoit ingénieux à se tromper dan
» ses propres interêts. Il s'imaginoit qu'e
» jouant ses plus fideles serviteurs, il se ga
» rantiroit du danger dont il se croioit mena
» cé. Faussement persuadé que les longueur
» & les délais lui procureroient des avantage
» considérables, Monsieur acheva de se ruine
» par la diminution de son credit & de sa ré
» putation, qui maintient seule la créanc
» que les Princes se doivent acquerir, quan
» il est question de se conserver dans le rang
» que la naissance leur donne contre l'autori
» té illégitime que les Favoris & les Minist're
» des Rois usurpent. La dissimulation & le
» fausses espérances artificieusement donnée
» firent concevoir à Son Alteſſe Roiale qu'u
» accommodement qui la regarderoit seule
» suffisoit, & qu'elle devoit selon les régle
» de la prudence, négliger toutes les autre
» considérations, comme lui étant suggerée
» par des gens qui ne cherchoient qu'à porte
» les choses à l'extrémité, & à la rendre irré
» conciliable avec le Cardinal de Richelie
» qu'ils haïssoient. Prévenu de l'impressio
» que des personnes interessées prirent soi
» de lui donner, Monsieur feint une second

» foi



FERDINAND III
EMPEREUR

P. Lonckman

» soit d'avoir la goute afin de se dispenser. 1636.
» d'aller à Sedan, comme il y étoit engagé
» par sa parole que diverses personnes por-
» tèrent de sa part à M. le Comte, & par l'é-
» crit que Beauregard lui rendit.

Pendant ces négociations, la Cour de France reçut une nouvelle qui l'affligea. Nonobstant toutes les intrigues de Richelieu & de son Capucin en Allemagne pour empêcher que la succession à la Couronne Impériale ne fût assurée à Ferdinand Roi de Hongrie dans la Diète convoquée pour cet effet, dès le mois de Mai à Ratisbonne, ce Prince fut élu Roi des Romains le 22. Decembre de cette année. On remontra inutilement de la part de Louis aux Electeurs, que l'Empire devenoit tout de bon héréditaire dans la Maison d'Autriche. Ses offres d'un puissant secours pour maintenir leur liberté, en cas que Ferdinand II. vint à mourir, ne furent pas écoutées. Depuis le progrès des Espagnols en Picardie, & l'irruption de Galas en Bourgogne, les Electeurs intimidés comptoient beaucoup moins sur la France. Chacun d'eux gagné par les promesses de l'Empereur & du Roi de Hongrie, ou par l'argent d'Espagne, pensa d'autant plus volontiers à composer avec la Maison d'Autriche, qu'ils craignoient tous que si Ferdinand venoit à mourir avant qu'on lui nommât un successeur, les Couronnes de France & de Suède ne s'unissent encore plus étroitement pour mettre la Couronne Impériale sur la tête de celui qui leur convien-droit davantage.

Ferdinand Roi de Hongrie est élu Roi des Romains à la Diète de Ratisbonne. *Mercure François.* 1636. *Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. L. VIII. Grotii Epistola passim ad suum annum* 1636. *Lesticlius Rerum Germanicarum Part. II. L. XXIX. Cap.* 1. 2. 3. 4. *Nani Historia Veneta. L. X.* 1636. *Historie di Gualdo Priorato. Part. II. L. II. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag.* 468, 469.

Richelieu tâchoit de leurrer Maximilien Duc de Bavière, en lui promettant de l'aider à se faire Empereur, après la mort de Ferdinand, dont la santé s'alteroit considérablement.

1636. L'habile & delié Bavarois, quoique dévoué en apparence à la Maiſon d'Autriche, à laquelle il s'étoit allié depuis peu en épouſant dans un âge déja fort avancé une des filles de l'Empereur, menageoit ſecretement la Cour de France, pour l'empêcher de s'intereſſer au rétabliſſement de la Maiſon Palatine dans ſes Etats & dans ſa Dignité; même pour ſe ſervir de la puiſſance de Louïs, en cas que celle de Ferdinand devînt trop redoutable aux Electeurs & aux Princes de l'Empire. On prétend que Maximilien arrêta l'impétuoſité de Jean de Werſon Général après le paſſage de la Somme, & qu'il lui ordonna ſous main de traverſer toutes les propoſitions que les Officiers Imperiaux ou Eſpagnols pourroient faire d'avancer vers Paris. Toûjours attentif à ſes véritables interêts, le Duc de Baviére ne vouloit point permettre que la France trop abaiſſée, ſe trouvât hors d'etat de ſecourir les Princes d'Allemagne dans le beſoin. Il lui ſuffiſoit de maintenir la Ligue Catholique dans l'Empire, & d'en chaſſer les étrangers. Après cela, il vouloit conſerver une juſte balance entre les Maiſons d'Autriche & de France. Ces diſpoſitions du Bavarois donnoient quelqu'eſpérance à Richelieu, qui entretenoit une négociation ſecréte avec lui, & tâchoit de le gagner en lui promettant le ſecours de la France en cas qu'il voulût devenir Empereur. Mais depuis que Maximilien ſe vit pere d'un fils que la Ducheſſe ſon épouſe lui donna le dernier jour de Septembre, bien loin d'ôter l'Empire à la Maiſon d'Autriche, il ne penſa qu'à l'y continuer, afin d'engager le nouvel Empereur à maintenir celle de Baviére dans la poſſeſſion du haut Palatinat, & du premier Electorat de l'Em-

l'Empire; Dignité donnée d'abord à ſa perſonne, & aſſurée depuis non ſeulement à ſes enfans, mais encore à ſes freres, & à toute la poſterité maſculine de Guillaume Duc de Baviére. 1636.

Les Electeurs de Saxe & de Brandebourg firent d'abord quelque difficulté de conſentir à l'élection d'un Roi des Romains. Ils demanderent que l'Empereur donnât préalablement une amniſtie générale à tous les Princes & Etats de l'Empire, Proteſtans, qui par leurs delais, ou autrement, ſe trouvoient exclus de la paix concluë à Prague entre Ferdinand & Jean George Duc de Saxe; article que la Cour de Vienne refuſoit d'accorder. Elle projettoit de mettre au ban de l'Empire Guillaume Landgrave de Heſſe-Caſſel, le Duc Bernard de Saxe-Weymar, peut-être quelques autres encore. Mais la victoire remportée par les Suedois à Witſtock renverſa ce deſſein. L'Electeur de Brandebourg gagné par la promeſſe que l'Empereur lui fit de l'aider à maintenir ſes droits ſur la Poméranie, & par les piſtoles d'Eſpagne répanduës dans ſon Conſeil, conſentit à l'élection du Roi de Hongrie, ſans inſiſter davantage ſur l'amniſtie demandée.

De maniére que le Duc de Saxe trop foible pour s'oppoſer ſeul à la Cour Impériale, dont il avoit un extrême beſoin depuis la défaite de ſes troupes à Witſtock, ne put ſe diſpenſer de ſuivre l'exemple du Marquis de Brandebourg & du Duc de Baviére. Des trois Electeurs Eccleſiaſtiques, celui de Maïence dépendoit abſolument de la Maiſon d'Autriche. L'Archevêque de Cologne promettoit de faire comme le Duc de Baviére ſon frere aîné. Pour ce qui eſt de l'Electeur de Tréves transferé

1636. de la citadelle d'Anvers dans la ville de Stel en Autriche, on n'eut aucun égard à lui. La Cour de Vienne le regardoit comme un criminel prisonnier, que l'Empereur prétendoi proscrire dans la Diéte de Ratisbonne. Mais i n'y trouva pas toute la facilité qu'il espéroit. L'absence & la détention de l'Electeur de Tréves furent le prétexte que Louïs prit de ne reconnoître point le Roi de Hongrie, ni comme Roi des Romains, ni comme Empereur. On soutenoit à la Cour de France que son élection faite sans y appeller un Electeur contre lequel il n'y avoit aucune procedure criminelle, étoit contraire en plusieurs chefs à la Bulle d'Or, & aux Loix fondamentales de l'Empire. Mais nonobstant les protestations de l'Archevêque de Tréves, & celles de Charles Louïs fils aîné de l'infortuné Fréderic Roi de Bohéme, qui prétendoit être Comte Palatin du Rhin, & premier Electeur laïque de l'Empire, l'élection de Ferdinand Roi de Hongrie que nous verrons bientôt succeder à son pere, fut reçuë comme légitime dans toute l'Allemagne.

Charles Louïs devenu majeur cette année prépara un long Manifeste adressé à l'Empereur, à tous les Rois & Potentats Chrétiens, aux Electeurs, Princes, & Etats de l'Empire. Il prétendoit l'envoier à la Diéte de Ratisbonne, & protester ensuite contre l'élection d'un Roi des Romains, en cas qu'on y procedât sans avoir égard à ses justes demandes, d'y être appellé comme le légitime Seigneur du haut & bas Palatinat, & comme revêtu de la Dignité Electorale possedée par son pere & par ses ancêtres, dont il n'étoit point juridiquement dépouillé. Mais Charles Roi de la Grande-

Bré-

Brétagne, oncle du jeune Palatin, lui persua- 1636.
da de différer la publication de son Manifeste, jusques à ce qu'on eût vû le succès de la négociation du Comte d'Arondel envoié extraordinairement par Sa Majesté Britannique à l'Empereur, avec ordre de lui demander le rétablissement de la Maison Palatine dans ses Etats & dans sa Dignité. Charles espéroit l'obtenir par une espece d'échange, & faire entorte que le Roi de France consentît à restituer la Lorraine au Duc Charles, ou à son frere François, pourvû que les Princes Palatins rentrassent en possession de leurs biens & de leur dignité. Le Comte de Leycester Ambassadeur Extraordinaire d'Angleterre en France, eut ordre de proposer cet accommodement à Louïs. Je ne sai sur quel fondement Charles se pouvoit flatter de réüssir dans cette affaire. Louïs & Ferdinand étoient également éloignés, l'un de rendre la Lorraine, & l'autre de révoquer ce qu'il avoit fait en faveur du Duc de Baviére. Voici à peu près, quelle étoit la Politique du Roi d'Angleterre.

Persuadé que la Maison d'Autriche avoit grande envie d'ôter la Lorraine au Roi de France, & qu'elle craignoit extremement que l'Angleterre n'entrât dans la ligue conclue entre la Couronne de France & les Etats Généraux des Provinces-Unies, Charles espéra qu'en proposant de se joindre à la Maison d'Autriche si le Roi de France refusoit de restituer la Lorraine, & qu'en menaçant l'Empereur & le Roi d'Espagne de se liguer avec la France, en cas que Ferdinand ne voulût absolument rien faire en faveur du jeune Comte Palatin, on ameneroit enfin la Cour de Vienne à un accommodement raisonnable. Voilà pour-

1636. pourquoi le Comte de Leycester eut ordre de parler d'une ligue entre la France, l'Angleterre & les Provinces-Unies, pourvû que Louïs & les Etats Généraux promissent de ne point faire la paix, à moins que la Maison Palatine ne fût rétablie. Mais parce que Charles vouloit seulement intimider d'abord l'Empereur & le Roi d'Espagne, il fut ordonné au Comte de Leycester de ne porter d'abord que des paroles générales, & de ne rien conclure avec la France jusques à ce qu'on eût vû le succès de la négociation du Comte d'Arondel à la Cour de l'Empereur. Je trouve ici une chose qui me paroît remarquable, & glorieuse à l'Angleterre. Leycester & Scudamor Ambassadeur ordinaire de cette Couronne en France, plus jaloux de leur rang que le Chancelier Oxenstiern & le Duc Bernard de Saxe Weymar, s'abstenoient de voir Richelieu, qui refusoit de leur donner le pas & la main dans sa maison. Ces deux Ministres n'alloient pas non plus chez le Capucin Joseph. Ils le regardoient comme un particulier sans caractère. Le savant Grotius Ambassadeur de Suéde approuvoit la noble fierté des Anglois. Mais ne lui étant pas permis de l'imiter au regard du Cardinal, auquel Oxenstiern avoit bassement cedé lui-même, il se distinguoit du moins de quelques autres Ministres étrangers, en ne rendant point visite au Moine confident de Richelieu.

Le Roi d'Angleterre sollicite inutilement le rétablissement de la Maison Palatine.

La négociation du Comte d'Arondel à la Cour Impériale, est si amplement décrite dans la seconde partie du Manifeste que Charles Louïs Electeur Palatin publia au commencement de l'année suivante, qu'il suffira de donner ici l'extrait de l'endroit de cette Piece curieu-

rieuſe, où il eſt parlé des inſtances de l'Ambaſſadeur d'Angleterre en faveur de la Maiſon Palatine. „ Depuis dix-huit ans, *dit le jeune* „ *Prince avec beaucoup de raiſon & de juſtice*, „ la Cour Impériale a tâché d'éluder par des „ détours recherchés, par de vaines échappatoires, & par des promeſſes inutiles, les „ Ambaſſades, les Négociations, les bons offices, & tout ce que de grands Rois, des Electeurs, des Princes, des Etats, & particuliérement le feu Roi Jacques de la Grande-Bretagne, & le Roi ſon fils à préſent regnant, „ ont voulu faire en faveur de notre très-honoré Pere, & pour nous enſuite. L'unique „ but de la Cour Impériale, ç'a été de laſſer „ les Médiateurs & les Potentats qui prenoient „ les intérêts de notre Maiſon, de les détourner de toutes les réſolutions qui lui pouvoient être favorables, en les engageant „ d'un envoi à l'autre, de faire négliger les „ *bonnes occaſions*, & de donner le temps à „ *nos ennemis de s'affermir* dans leurs fraudeuſes & violentes uſurpations, artifice „ qui n'a pas mal réüſſi juſques à préſent aux „ Miniſtres de la Cour de Vienne. 1636.

Manifeſto de Charles Louis Electeur Palatin. Rushworth's Hiſtorical Collections. Tom. II. Grotii Epiſtolæ. 1636. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. Pag. 469, 470.

„ On a depuis peu eſſaïé d'uſer de la même fineſſe dans la négociation entamée avec „ M. le Comte d'Arondel Ambaſſadeur du „ Roi de la Grande-Brétagne. Le pouvoir „ donné aux Commiſſaires Impériaux contenoit une clauſe tout-à-fait préjudiciable. „ On y ſuppoſoit que le Roi notre oncle offroit d'entrer dans une ligue defenſive & offenſive avec la Maiſon d'Autriche contre „ les ennemis communs, & qu'il avoit donné „ à ſon Ambaſſadeur le pouvoir de conclure „ cette alliance: choſe que M. le Comte d'A-

„ ron-

1636. „ rondel nia positivement, & sur laquelle i
„ refusa constamment de négocier. Quan
„ au point principal de notre rétablissemen
„ entier qu'il demandoit, on ne voulut jamai
„ rien rabattre de ce qui est contenu dans ce
„ qu'on nomme le Decret Impérial du 24
„ Fevrier de l'an 1636. Cependant M. l'Am-
„ bassadeur avoit déclaré d'abord, que bien
„ loin de vouloir traiter sur cet acte, le Roi
„ son maître informé de ce qu'il porte, n'au-
„ roit jamais pensé à entrer dans aucune né-
„ gociation, si on ne lui avoit insinué plus
„ d'une fois, que nonobstant une piéce capa-
„ ble de lui donner de nouveaux sujets de
„ soupçon & de défiance, Sa Majesté Im-
„ périale pourroit encore sous certaines con-
„ ditions consentir à notre retablissement.

Telle est la substance du prétendu Décret dressé d'une maniére tout-à-fait injurieuse à notre personne. Car enfin on y affecte de ne nous point donner les titres d'Electeur, de Grand Sénéchal de l'Empire, & de Duc de Baviére qui nous appartiennent. Quand le Comte Palatin, *dit-on*, se sera deuëment soumis & humilié, quand il aura humblement demandé d'être reçû en grace, & renoncé à toutes les alliances que son pere ou lui ont pû contracter avec aucun Roi ou Etat, tant au dehors qu'au dedans de l'Empire; quand il aura satisfait réellement à tout ce dont il sera convenu avec Sa Majesté Impériale, avec le Roi d'Espagne & avec toute la Maison d'Autriche, dans la confédération de laquelle il entrera, pour lors Sa Majesté Impériale l'absoudra gracieusement de la proscription dérivée sur lui par le crime de son pere, jusques là & à tel effet que le Comte Palatin puisse être derechef reçû au nom

nombre des Princes de l'Empire, & rentrer en possession d'une partie considerable des terres qui appartenoient à son grand-pere. 1636.

„ *Toutes* les personnes équitables & desin-
„ teressées, *reprend fort bien Charles Louis*,
„ *jugeront* sans peine que nous avons eu de
„ *fort* grandes raisons de rejetter les offres
„ contenuës dans ce Decret. On y propose que
„ nous nous reconnoissions criminels & di-
„ gnes de punition, quoique devant Dieu &
„ devant les *hommes* nous soions tout-à-fait
„ innocens. Quel crime nous peut-on impu-
„ ter? Durant notre minorité avons-nous eu
„ la moindre part aux mouvemens excités au
„ *dedans*, ou bien au dehors de l'Empire?
„ Exiger qu'avant toute chose, nous aions à
„ nous humilier, & à demander humblement
„ d'être reçus en grace, une pareille condi-
„ tion ne peut être imposée qu'à des coupa-
„ *bles*. Et quand, ce qu'à Dieu ne plaise,
„ nous *voudrions* accepter cette ouverture, il
„ *faudroit que nous* reconnussions pour *légi-*
„ *times l'injuste* proscription publiée, & tou-
„ tes les procedures violentes faites ensuite.
„ Il faudroit confesser que notre très-honoré
„ pere étoit véritablement criminel de léze-
„ majesté; le rendre responsable de beaucoup
„ de sang injustement répandu, & avouer que
„ le crime qu'on lui impute sans aucun fonde-
„ ment, & la proscription publiée ensuite,
„ se peuvent étendre & dériver jusques sur
„ nous; chose qui seroit contraire à l'honnê-
„ teté, aux obligations naturelles d'un fils au
„ regard de son pere, à la raison, & à toutes
„ les loix. Il nous faudroit souscrire que nous
„ ne sommes, ni Electeur, ni Membre de
„ l'Empire, & que nous attendons de la clé-
„ men-

1636. » mence de Sa Majeſté Impériale d'être m
» au rang des Princes & des Membres de l'Em
» pire, quoique de nom & de maiſon nou
» ſoions Electeur, Comte Palatin du Rhin
» Duc de Baviére, & que nous ne puiſſion
» être autrement appellés & traités.

» Il faudroit encore contre notre conſcien
» ce & contre notre réputation, renoncer
» toutes amitiés, alliances, concordats héré
» ditaires, même à toute l'aſſiſtance que nou
» pouvons eſpérer de nos Alliés, Rois & Po
» tentats; accepter une dangereuſe & préjudi
» ciable confedération, qui tendroit à l'établiſ
» ſement de la domination d'Eſpagne depui
» long-temps projettée, ſatisfaire à tout ce qu
» nous ſeroit injuſtement preſcrit & impoſ
» dans le Traité; nous rendre comme à diſcre
» tion, après avoir renoncé à nos meilleurs &
» plus puiſſans amis; attendre en patience qu'i
» plût à Sa Majeſté Impériale de nous oc
» troier de pure grace, & ſous telle conditio
» qu'elle voudroit, une petite portion de ter
» res, au lieu de l'Electorat & des Principau
» tés qui nous appartiennent. Il faudroit enfi
» quitter le certain pour l'incertain; aban
» donner notre droit, notre juſte cauſe, &
» l'avantage de notre innocence pour des mé
» pris, des affronts, & de vaines paroles; nou
» contenter de peu au préjudice d'une entiér
» reſtitution; nous dépouiller de notre origi
» naire & ancienne Liberté Germanique, &
» la honte de notre Maiſon & de notre poſteri
» te, nous ſoumettre au joug d'une ſervitud
» nouvelle, étrangére, & inſupportable. Tou
» ceci montre évidemment que par des offr
» ridicules, on pretendoit diminuer notre hon
» neur, nos titres, & notre naiſſance, & qu'o

» vo

» vouloit flétrir à jamais notre Maiſon l
» torale. C'eſt-pourquoi l'Ambaſſadeu
» *Roi de la* Grande-Brétagne proteſt
» *écrit* & de bouche contre ce prétendu
» cret, & rejetta comme nulles & préjud
» *bles les* réponſes & les propoſitions q
» *lui* faiſoit en conſéquence. Qui p
» *deſormais* trouver étrange que pour ſa
» l'honneur, la réputation, & le bon
» de notre très-honoré pere, nous proteſ
» contre ce Decret, & que nous nous
» gnions du dommage que nous cauſe
» nullités & les injuſtices qu'il conti
» Comment nous diſculperions-nous de
» *Dieu*, devant les hommes, devant no
» ſans, devant nos freres, devant nos p
» paternels, ſi nous diſſimulions ces offre
» décentes, & préjudiciables à notre fa
» Electorale Palatine?

» Quand donc l'Ambaſſadeur du Roi
» *Grande-Bretagne* vit que ſans avoir é
» *à ſes remontrances*, on inſiſtoit toûjou
» *le prétendu* Decret Impérial; qu'on vo
» *faire valoir des* offres frivoles & inu
» *qu'on le preſſoit* d'en venir à une nég
» tion, & de déclarer ce que le Roi ſon
» tre vouloit faire en conſidération de ce
» Sa Majeſté Impériale offroit d'accorde
» Comte Palatin, & quelle ligue le Roi d
» gleterre concluroit avec la Maiſon d'A
» che, *M. le* Comte d'Arondel répond
» bouche & par écrit, qu'il ne pouvoit
» *propoſer*, à moins que Sa Majeſté Imp
» ne déclarât nettement, ſi elle étoit
» lé de conſentir à une entiére reſti
» & de l'exécuter. Qu'il ne ſeroit pas
» rable au Roi d'Angleterre de ſe dor

1636. „ peine de traiter pour une choſe qu'il ne p
„ voit pas eſpérer d'obtenir. Que s'il plaiſo
„ l'Empereur de donner à entendre qu'il ét
„ diſpoſé à conſentir ſous certaines con
„ tions à notre parfait rétabliſſement, &
„ l'exécuter, le Roi en traiteroit ſérieuſeme
„ Sur ces inſtances ſouvent reïterées, Sa M
„ jeſté Impériale déclara prémiérement par
„ crit à Ratisbonne le 29. Août." Que
diſpoſition faite de la Dignité Electorale & d
Provinces Palatines étoit fondée non ſeul
ment ſur le droit commun, mais encore ſ
la Bulle d'Or, ſur les Conſtitutions de l'Emp
re, & ſur pluſieurs exemples anciens & m
dernes. Qu'elle ſe trouvoit approuvée par l
derniéres concluſions de la paix de Prague,
conſéquemment de tous les Etats de l'Emp
re. Que de là on pouvoit juger combien
grace offerte à la Maiſon Palatine étoit co
ſidérable. Qu'on attendoit que M. l'Ambaſſ
deur expoſât ce que le Roi ſon maître voulo
accorder en conſidération des offres faites p
l'Empereur.

Quelques jours après, pourſuit le jéune Pri
ce, *les Commiſſaires Impériaux donnérent M. le Comte d'Arondel une plus ample déclara tion, dont voici la teneur.* Quant à la Dign
té Electorale & aux Provinces du haut Palat
nat, Sa Majeſté Impériale ne peut permett
qu'on faſſe ni demande, ni recherche, ni Tra
té pour leur reſtitution, tant qu'il y aura que
qu'un de la ligne maſculine du Duc Guillau
me de Baviére. La dignité & les terres ont é
tranſportées à ſes enfans pour des cauſes juſt
& par une inveſtiture légitime. Cela eſt mai
tenant approuvé & reçu par la pacification d
Prague, & conſéquemment par tous les Eta
d

de l'Empire. Pour ce qui eſt du bas Palatinat, bien que le Roi d'Eſpagne en poſſede juſtement & légitimement une partie, & le Duc de Baviere l'autre, en conſideration des grandes dépenſes qu'il a faites pour le ſervice de Sa Majeſté Impériale & de l'Empire; cependant, ſi le Roi de la Grande-Bretagne veut tellement diſpoſer les affaires, qu'on donne une entiére ſatisfaction à l'un & à l'autre, & qu'il conclue enſuite une étroite alliance avec la Maiſon d'Autriche, alors Sa Majeſté Impériale levera le ban, admettra le Comte Palatin au nombre des Princes de l'Empire, & le laiſſera en poſſeſſion du bas Palatinat. Bien entendu qu'il recevra cette grace comme un pur effet de la clémence de l'Empereur, & non point comme une choſe à laquelle il ait droit de prétendre. Le Roi d'Angleterre, ajoûte Charles Louis, *aiant appris cette reſolution ne nous reſtoit toute eſpérance de rétabliſſement, perſuadé qu'on n'obtiendroit rien par Traités, par Ambaſſades, par prières, & par offres amiables, & que nos ennemis étoient déterminés à l'entiére oppreſſion de notre Maiſon, & ſon excluſion de l'Empire,* rappella M. le Comte d'Arondel de la Cour Impériale.] Le Roi de Hongrie ſe donna quelque peine, eſſaia de le retenir plus long-temps l'Ambaſſadeur d'Angleterre, en lui promettant de faire enſorte qu'il remportât une réponſe plus douce & plus agréable, & le pria d'avoir un peu de patience. Mais M. le Comte d'Arondel avoit reconnu dans la ſuite qu'on ne cherchoit qu'à l'amuſer, prit ſon audience de congé, & ſe retira. On l'aſſura néanmoins à ſon départ qu'il recevroit bien-tôt une reſolution dont il ſeroit content.

Elle

1636. Elle fut délivrée au nom du Roi des mains à Jean Taylor Agent du Roi d'A

Manifeſte & proteſtation de Charles Louïs Comte Palatin du Rhin.

terre à la Cour Impériale le 29. Janvi l'an 1637. Voici ce que l'Empereur y d roit. Qu'il s'étoit tellement expliqué en d Decrets, & particuliérement dans celui d Fevrier de l'année precedente, ſur les aff de la Maiſon Palatine, que le Roi de la G de-Bretagne devoit être convaincu des bo intentions de Sa Majeſté Impériale pou contenter, & pour l'avancement de la générale. Qu'elle perſiſtoit dans le même ſein depuis le départ du Comte d'Aron

Manifeſte de Charles Louis. Leſiebius Rerum Germanicarum Lib. XXIX. Cap. 5. Grotius Epiſtol. 690.

Que la principale difficulté qui arrêtoit la c cluſion de l'accommodement de Charles L & de l'alliance propoſée entre la Mai d'Autriche & la Couronne d'Angleterre, c ſiſtant dans une plus grande ſatisfaction Sa Majeſté Britannique demandoit ſur l ticle de la Dignité Electorale en faveur Comte Palatin, l'Empereur & le Roi des I mains en avoient conferé avec les Electeu & avec les perſonnes intereſſées, ſans le c ſentement desquelles Ferdinand ne pouv honnêtement terminer une affaire de ce nature. Qu'on trouvoit des expédiens cap bles de lever la difficulté, & de contenter ég lement Charles Louïs & Maximilien. Que plaiſoit au Roi d'Angleterre de donner ple pouvoir à quelqu'un, l'affaire du rétabliſ ment de la Maiſon Palatine, & l'alliance en Ferdinand, Philippe, & Charles ſeroient bie tôt concluës. Tels étoient les divers exp diens propoſés. Que l'un & l'autre Palatin ſeroient rendus à Charles Louïs, excepté l biens Eccleſiaſtiques uſurpés depuis la paci cation de Paſſau. Qu'au défaut du Duc



CHARLES LOUIS ELECTEUR
PALATIN DU RHIN

Bavière & de ſa poſtérité maſculine, le Comte Palatin rentreroit dans la Dignité Electorale, & ſeroit preferé aux enfans d'Albert frere de Maximilien. Que les deux chefs des Maiſons Palatine & Bavaroiſe donneroient alternativement leur voix à l'élection des Empereurs & dans les autres Diètes, comme il avoit été pratiqué au temps de l'Empereur Louïs de Bavière. Que Maximilien & toute la poſtérité du Duc Guillaume ſon pere, demeureroient en poſſeſſion de l'Electorat, & que l'Empereur créeroit deux nouveaux Electeurs, dont l'un ſeroit le Comte Palatin, & l'autre un Prélat de l'Empire. 1636.

Soit que le Roi de la Grande-Brétagne & ſon Neveu cruſſent que la Cour Impériale ne cherchoit qu'à les amuſer, de peur qu'irrité d'avoir été ſi ſouvent trompé, Charles n'exécutât la reſolution qu'il paroiſſoit prendre enfin, de ſe lier étroitement avec la France, la Suéde, & les Provinces-Unies contre la Maiſon d'Autriche; ſoit que les expédiens propoſés ſur l'article de la Dignité Electorale ne leur pluſſent pas, ou leur ſemblaſſent impraticables, le Comte Palatin publia un Manifeſte & une Proteſtation. Ces deux piéces ſont datées de Londres le 2. Février l'an 1637. La premiére contient un long détail de l'affaire de Frédéric Roi de Bohéme, & une ample réfutation des procédures faites contre lui. Elle finit par cette plainte vehémente contre l'Empereur Ferdinand II. & le Duc Maximilien de Bavière. „ Puiſque toute eſpérance nous eſt „ évidemment ôtée, *dit Charles-Louïs*, d'ob„ tenir ſous des conditions équitables & par „ une négociation amiable ce que Dieu, la „ naiſſance & toutes les Loix nous donnent;

1637. „ puis qu'on veut absolument continuer con-
„ tre nous, contre nos freres mineurs, &
„ contre nos parens du côté paternel, les vio-
„ lences commencées contre notre très-ho-
„ noré Seigneur & pere, nous en exposerons
„ ici en peu de mots le progrès & l'injustice.
„ Après avoir usurpé la dignité Electorale à
„ notre préjudice, le Duc de Baviére a la har-
„ diesse de soutenir qu'aiant été premiére-
„ met établie sur le Duché de Baviére, elle
„ fut depuis enlevée à sa maison. Ambitieuse
„ & ridicule prétention, qui l'a porté à profi-
„ ter des troubles excités dans l'Empire, afin
„ de parvenir à son but par des intrigues se-
„ cretes & à force ouverte. A la faveur de
„ quelques victoires, il s'est fait revêtir de la
„ Dignité Electorale. Par promesses, par me-
„ naces, & par violences, il a forcé la plû-
„ part des Etats de l'Empire à dissimuler son
„ usurpation & à le reconnoitre comme E-
„ lecteur. Non content de surprendre Sa Ma-
„ jesté Imperiale, & de la mettre dans ses in-
„ terêts par des services, & par certaines dé-
„ penses de guerre, dont il s'est néantmoins
„ abondamment remboursé sur nos pauvres
„ & innocens Sujets, il l'a engagée par ses im-
„ portunités & par de fausses insinuations, à
„ des entreprises injustes, & à des resolutions
„ contraires à la capitulation religieusement
„ jurée, à la Bulle d'or, & aux Constitutions
„ de l'Empire.

„ Il seroit trop ennuieux de raconter ici
„ comment on a procedé avec précipitation &
„ contre toutes les formes, à la proscription
„ de notre très-honoré Seigneur & pere, sans
„ convoquer les Electeurs & les Etats de
„ l'Empire, sans leur suffrage, sans leur con-
„ sen-

» ſentement, & contre toutes les loix ; la ma- 1637.
» niére dont, avant & après le ban publié, le
» Palatinat Electoral a été deſolé, dechiré,
» vendu, & partagé : enfin par quels reſſorts
» la Dignité Electorale de Comte Palatin du
» Rhin, & la Charge de Grand Senéchal de
» l'Empire, furent cedées & tranſportées au
» Duc de Baviére, premiérement pour ſa vie,
» & enſuite à toute la ligne maſculine du Duc
» Guillaume, nonobſtant l'oppoſition & la
» proteſtation des deux Electeurs de Saxe &
» de Brandebourg. Il faudroit auſſi beaucoup
» de temps pour raconter comment on a con-
» damné ſans aucune forme juridique notre
» très-honoré Seigneur & pere, ſans l'avoir
» cité & entendu, enfin les excès commis dans
» la perſécution que ſes fidéles Conſeillers,
» Miniſtres, Vaſſaux & Sujets ont ſoufferte.
» Ceux qui connoiſſent un peu les affaires de
» l'Empire, & qui ſavent l'hiſtoire des choſes
» arrivées depuis la Réformation, avoueront
» que dès ce temps-là, notre Maiſon a toû-
» jours été tellement haïe & attaquée par le
» parti contraire, qu'elle a eu beaucoup de
» peine à ſe maintenir. La cauſe unique des
» tempêtes qu'elle a eſſuiées, c'eſt que nos
» ancetres inviolablement attachés à la Liberté
» Germanique, ſe ſont oppoſés aux intrigues
» du parti contraire, & n'ont pû être ébran-
» lés ni par menaces, ni par promeſſes. Dans
» les derniers troubles de la Bohéme, les gens
» les plus intereſſés à l'armement fait contre
» la Maiſon d'Autriche, ont été bien-tôt ré-
» tablis dans leurs biens. Les enfans & les
» héritiers de quelques-uns qu'elle croioit
» auſſi coupables que notre très-honoré Sei-
» gneur & pere, n'ont point été punis du pré-

1637. „ parens paternels. Dans un article de la p
„ tenduë Paix de Prague, ſans nous entendr
„ & lorſque nous étions encore en l'âge
„ minorité, il a été arrêté." Qu'on ſe tie
dra exactement aux ordonnances & diſpo
tions de Sa Majeſté Impériale en faveur c
Duc de Baviére & de la ligne du Duc Gui
laume, touchant notre Electorat & nos païs
„ Actes nuls, fabriqués en ſecret, & don
„ perſonne ne connoit bien encore la form
„ & la teneur. Sous prétexte qu'il en eſt fai
„ mention dans ce même Traité, on ſoutien
„ que tout eſt ratifié par les Etats de l'Em-
„ pire, & que ſans avoir commis aucune fau-
„ te, nous, nos freres, & nos parens du cô-
„ té paternel, ſommes déchus de ce qui nous
„ eſt acquis par une poſſeſſion légitime depuis
„ la premiére inveſtiture, & par pluſieurs con-
„ ventions faites avec nos ancêtres. Dans l'Aſ-
„ ſemblée Electorale convoquée à Ratisbonne,
„ Ferdinand d'Autriche Roi de Hongrie a été
„ élu & couronné Roi des Romains, ſans que
„ nous y aïons été appellés; nous à qui ſeuls
„ il appartient de repreſenter le droit, la voix,
„ l'office & la perſonne d'un Comte Palatin
„ Electeur, & il a été permis au Duc de Ba-
„ viére de s'attribuer ſans aucune raiſon nos ti-
„ tres, notre ſéance, notre office & notre ſuf-
„ frage.

„ Outre ces injuſtices, on a derivé & étendu
„ ſur nous le crime fauſſement imputé à notre
„ très honoré Seigneur & pere, & la proſcrip-
„ tion illégitimement decernée contre lui.
„ C'eſt une choſe certaine & inconteſtable que
„ dans la publication du ban, Sa Majeſté Impé-
„ riale a jugé en ſa propre cauſe; qu'elle s'eſt
„ conſtituée Juge, accuſateur, & témoin, ſans

„ con-

» convoquer les Electeurs, & qu'elle a pro- 1637.
» cédé de son propre mouvement contre la
» Capitulation jurée. Quand même la pros-
» cription seroit légitime, quand le crime
» imputé auroit été commis en effet; un acte
» personnel concerne le seul coupable, finit
» par sa mort, & ne peut être dévolu sur nous,
» & sur des personnes innocentes, nées avant
» la publication du ban & auxquelles le droit
» de succéder à un fief considerable de l'Em-
» pire, est acquis; droit différent d'un bien
» patrimonial, dont le possesseur ne peut être
» privé que par son propre crime. Toutes ces
» procedures étant nulles par elles-mêmes &
» contraires à tout droit divin & humain, aux
» Constitutions fondamentales de l'Empire,
» aux Coutumes feodales, & aux déclarations
» que Sa Majesté Impériale a données elle-
» même publiquement & par écrit, il s'ensuit
» que l'élection faite depuis peu à Ratisbonne,
» est nulle & illégitime, nous à qui seuls ap-
» partiennent la voix, l'office, & la fonction
» d'un Comte Palatin Electeur & Grand Se-
» néchal de l'Empire, en aiant été exclus aussi
» bien que l'Electeur de Tréves.

» Ainsi pour la conservation de notre droit,
» nous protestons par le present Acte, contre
» tout ce qui a été fait secrétement, ou publi-
» quement, écrit, jugé, prononcé, & accor-
» dé à notre préjudice, & à celui de nos fre-
» res, & de nos parens du côté paternel, con-
» tre la proscription nulle de notre très hono-
» ré Seigneur & pere, qu'on veut dériver sur
» tous ses enfans, & sur toute notre Maison
» Palatine, contre les dispositions & resolu-
» tions de paix faites à Prague; contre l'élec-
» tion précipitée, informe, & illégitime d'un

1636. „ Roi des Romains; contre la violente usur-
„ pation du Duc de Baviére qui nous a enlevé
„ & détient notre Electorat, nos païs, Sujets,
„ regales, fiefs, offices, titres, voix & séance.
„ Nous demandons en même temps d'être ex-
„ cusés devant le Dieu Tout-puissant, devant
„ le monde présent, & envers la posterité, de
„ tout ce qui se pourra faire au déplaisir des uns
„ ou des autres dans la conservation de notre
„ droit, dans la défense de notre juste cause,
„ & dans la poursuite de notre rétablisse-
„ ment.

Mort de l'Empereur Ferdinand II.

L'Empereur Ferdinand II. ne vit apparemment ni le Manifeste, ni la Protestation de Charles Louïs. Après dix-huit ans d'un regne fort agité, il mourut à Vienne en Autriche le 14. Fevrier, dans la 59. année de son âge. Ferdinand III. son fils aîné élu & couronné Roi des Romains fort heureusement pour la Maison d'Autriche, lui succeda dans l'Empire & dans ce qu'on nomme les païs héréditaires. Charles Archiduc de Gratz en Stirie, & Marie fille d'Albert Duc de Baviére eurent pour fils Ferdinand & Leopold. Tous les enfans mâles de l'Empereur Maximilien II. n'aiant aucune posterité, laissérent par leur mort, ou par une cession volontaire à leur cousin Ferdinand Archiduc de Gratz, la succession de tout ce que leur Maison possédoit en Allemagne. Il parvint à l'Empire après la mort de Mathias, dont les deux freres Albert & Maximilien avoient abandonné toutes leurs prétentions à Ferdinand. Les Historiens conviennent qu'il eut de bonnes qualités. On louë sa douceur, son affabilité, sa clémence, son égalité dans la bonne & dans la mauvaise fortune, son attachement à la Religion qu'il professoit,

Mercure François. 1636. *Lotichius Rerum Germanicarum ab excessu Ferdinandi II. L. I. Cap. 1, 2, 3. Nani Historia Veneta. L. X.* 1637. *Historie di Gualdo Priorato. Part. II. L. II. Il Medesimo Historia de Ferdinando III.*

feſſoit, ſa confiance & ſa reſignation dans la maladie dont il mourut. S'il eſt vrai que Ferdinand fût naturellement clément & doux au regard de ſes ennemis, & qu'il leur pardonnât volontiers, nous devons dire qu'il fit une étrange violence à un ſi bon naturel dans l'affaire de Bohéme. Sans parler de la ſanglante exécution faite à Prague par ſon ordre, ni de la maniére dont il ſe vengea de Fréderic Electeur Palatin appellé à la Couronne de Bohéme par les Etats du païs dont la Maiſon d'Autriche opprimoit la liberté, Ferdinand traita de la maniére du monde la plus injuſte & la plus impitoiable les enfans, l'épouſe, la mere, & les freres de ſon ennemi. 1636. *Vittorie Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag.* 514. & 523.

Incontinent après ſon élévation à l'Empire, il ſe vit ſur le point de perdre tout ce que ſes couſins lui avoient tranſporté, afin de mieux établir la puiſſance de leur Maiſon. Mais ſecouru à propos par le Roi d'Eſpagne, par l'Electeur de Saxe, & par le Duc de Baviére, en peu d'années il devint formidable à toute l'Allemagne & aux Princes voiſins. Proſperité dont lui, ou ſes Miniſtres par leſquels il ſe laiſſoit abſolument gouverner, furent tellement aveuglés, que la Cour de Vienne où les Eſpagnols dominoient, ſe joignoit à celle de Madrid pour preſſer vivement l'exécution du projet de la Monarchie Univerſelle formé ſous l'Empereur Charles-Quint, & continué par Philippe II. Roi d'Eſpagne ſon fils. La rapidité des victoires du Guſtave Adolphe Roi de Suéde & le mécontentement de Walſtein traverſerent ces vaſtes deſſeins. Une ſeconde ſecouſſe auroit apparemment renverſé Ferdinand, ſi la mort de Guſtave, la découverte de la conſpiration de Walſtein, la bataille gagnée

1637. à Nortlingue, & la paix concluë à Prague, n'euſſent rendu l'Empereur une ſeconde fois ſupérieur à ſes disgraces. Ferdinand fut ſur le point de regner avec plus de ſplendeur qu'auparavant. Mais la victoire remportée par les Suédois à Witſtock; & le mauvais ſuccès de l'irruption de Galas en Bourgogne, ruïnérent ſes nouvelles eſpérances. Contretems, dit-on, qui acheverent d'affoiblir ſa ſanté déja conſidérablement alterée. Il laiſſa deux fils & deux filles; Ferdinand III. ſon ſucceſſeur, l'Archiduc Leopold Guillaume, Anne épouſe de Maximilien Duc de Baviére, & Cecile mariée depuis peu à Ladiſlas Roi de Pologne.

Les gens ſages & pénétrans jugérent que le conſeil donné par Richelieu au Roi ſon maître, de ne reconnoitre point le nouvel Empereur, ſous prétexte que l'Electeur de Tréves n'avoit pas été appellé à la Diète de Ratisbonne, étoit une preuve manifeſte que le Cardinal cherchoit à rendre la concluſion de la paix plus difficile, & à l'eloigner autant qu'il lui ſeroit poſſible. Ferdinand irrité proteſta hautement qu'il ne reconnoiſſoit pas non plus Louïs comme Roi de France, & qu'il lui en diſputeroit le titre & la poſſeſſion. Les Electeurs, & particuliérement celui de Saxe indignés de l'affront qu'une Cour étrangere prétendoit faire à la Nation Germanique, ſe liérent encore plus étroitement à la Maiſon d'Autriche. Toute l'Europe ne comprenoit rien à la politique de Richelieu. On voioit avec étonnement un Miniſtre qui trembloit, il n'y a pas encore ſix mois pour la capitale de la France, & qui conſeilloit à ſon maître de mettre & la Seine & la Loire entre lui & les Eſpagnols, ſe rendre l'auteur d'une demarche capable de les

jetter

jetter l'un & l'autre dans les mêmes & peut-être en de plus grands embaras. Le Maréchal d'Etrées Ambaſſadeur de France à Rome avoit reçu ordre de faire tous ſes efforts afin d'empêcher que le Pape ne confirmât l'élection du Roi des Romains. C'eſt un droit que l'arrogance des Evêques de Rome s'attribuë: mais les Allemans n'en conviennent pas. Malgré toutes les intrigues d'Etrées & de la faction de France, Urbain reſolut dans ſon Conſiſtoire qu'on rendroit à Dieu de ſolemnelles actions de graces pour l'élevation du Roi de Hongrie à la dignité de Roi des Romains. L'élection ne fut pas autrement confirmée; car enfin la Nation Germanique ne ſoumet pas ce qui regarde ſon gouvernement civil au jugement & à la déciſion du Pape. D'un autre côté la Cour de Rome prétend qu'en remerciant Dieu de l'élection du Roi des Romains ou de l'Empereur, elle ne renonce pas au droit de la rejetter, en cas que dans la ſuite, on y découvre quelques défauts. 1637.

Je trouve une aſſez plaiſante particularité. Urbain, dit on, envoia trois Brefs à ſon Nonce auprès de Ferdinand II. Dans l'un il permettoit que le Roi de Hongrie fût élu Roi des Romains par des Electeurs herétiques. L'autre accordoit à l'Empereur de faire élire ſon fils Roi des Romains, quoique dans le ſtile de la Cour de Rome, Ferdinand II. ne fût lui-même que Roi des Romains, n'aiant point été couronné Empereur par le Pape. Enfin dans le troiſiéme Bref, Urbain ſuppléoit au défaut de la voix de l'Electeur de Tréves, qui refuſoit apparemment de la donner, à moins qu'il ne fût mis en liberté. Le Nonce, ajoute-t-on, ne ſe ſervit point de ces trois Brefs arrivés tard à

1636. Ratisbonne. Le courier qui les portoit, ne partit de Rome que le 23. Decembre de l'année precedente, & l'élection se fit le 22. Je ne suis peut-être assez bien instruit de tout ce qui se pratique en secret, & seulement par forme, dans l'élection d'un Empereur, ou d'un Roi de Romains. Mais il me semble que tout ceci ne fut qu'une grimace de la Cour de Rome, pour sauver du moins en apparence ses vaines & ridicules prétentions, qu'on rejette en Allemagne, sur ce qui régarde l'élection d'un Empereur, ou d'un Roi des Romains. Urbain auroit envoié ses Brefs plûtôt, si on les lui avoit demandés, & l'Empereur Ferdinand II. si religieux envers le Pontife de Rome les auroit attendus, s'il les eût jugés nécessaires. Mais on les envoia exprès trop tard, afin de ne s'exposer pas à l'affront de les voir rejettés, comme inutiles. Cependant l'expédition en fut enregitrée à Rome. Cela suffit pour empêcher la prescription contre ce qu'on veut appeller les droits du S. Siége.

Le Roi de France s'avance jusques à Orleans pour réduire le Duc son frere.

Ce fut la dissipation du parti formé contre Richelieu par le Duc d'Orleans & par le Comte de Soissons, qui donna tant de fierté au premier Ministre de Louïs. *Bien informé par ses espions que Monsieur n'a lié aucunes intelligences dans le Roiaume*, dit Montresor, *qu'il a négligé pendant quatre mois toutes les mesures qu'il devoit prendre, qu'il abandonne tous les desseins capables de ruïner l'autorité de Richelieu, & que la seule voie de se retirer à Sedan lui est ouverte, le Cardinal fait exactement garder les passages des rivieres, & persuade au Roi de s'avancer jusques à Orleans.* C'étoit afin de contraindre Gaston à recevoir les conditions que Louïs lui voudroit bien accorder. Environ le 15. Janvier, Leon Brulart Con-

Memoires de Montresor. Journal de Basompierre. Tom. II. Vie du Cardinal de Richelieu.

Conſeiller d'Etat avoit eu ordre d'aller à Blois demander au Duc d'Orleans, quelle étoit ſa derniére reſolution, & lui déclarer que le Roi vouloit enfin terminer leur différend. Gaſton envoie incontinent le P. de Condren ſon Confeſſeur & Supérieur Général de la Congrégation des Prêtres de l'Oratoire, prier Sa Majeſté de vouloir bien donner Nantes pour place de ſureté, de mettre hors de la Baſtille du Fargis, & du Coudrai-Montpenſier, & d'accorder encore certaines choſes de moindre importance. Mais au lieu d'inſiſter ſur les demandes de ſon Prince, le Confeſſeur ſe laiſſe ſurprendre par Richelieu. *Moins ſubtil à traiter avec un eſprit artificieux, que ſublime dans ſa dévotion, & excellent Théologien, le bon Pere*, dit Montreſor, *eſt trompé par le Cardinal qui pleure beaucoup en ſa préſence, & Monſieur ajoutant foi à tout ce que lui dit ſon Confeſſeur, dont la fidelité ne peut être ſuſpecte, n'a plus d'autre penſée que de conclure ſon accommodement.* 1636. par Aubery. L. V. Chap. 46. Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même. Tom. II. Grotii Epiſtolæ ad initium anni 1637. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 471, 472, 473.

Dans ce même temps Bautru alla trouver le Comte de Soiſſons de la part du Roi qui lui offroit le Gouvernement de Mouzon, & la liberté d'y demeurer, à condition qu'il ſigneroit l'Ecrit ſuivant, dont Bautru lui porta la minute. *Nous ſouſſigné déclarons qu'aiant plu au Roi par ſa bonté d'entendre à la très-humble ſupplication que nous lui avons faite, de nous permettre de demeurer dans Mouzon, nous promettons à Sa Majeſté d'y vivre comme un bon & fidele Sujet doit faire ſans avoir aucune intelligence avec les étrangers, ni avec qui que ce ſoit, qui puiſſe être ſuſpect à Sa Majeſté. Que s'il arrivoit après qu'il aura plu au Roi de recevoir Monſieur & nous en ſes bonnes graces, que Son Alteſſe ſe voulût départir de l'obéiſſance qu'elle*

1637. *qu'elle doit au Roi, ce que nous ne croions pas qu'elle faſſe, nous jurons & promettons à Sa Majeſté de n'aſſiſter Monſieur, ni d'adhérer à ſes deſſeins directement, ou indirectement, de quelque maniére que ce puiſſe être: comme auſſi nous ſupplions Monſieur d'en uſer de même à notre égard, ſi nous nous oublions juſques à tel point, que de nous départir de l'obeiſſance & de la fidelité que nous devons à Sa Majeſté; ce qui n'arrivera jamais.* Soiſſons qui attend l'exécution de la parole que Gaſton lui a renouvellée depuis peu, de l'aller joindre à Sedan, refuſe de ſigner un pareil Ecrit, répond froidement qu'il ſe remet à tout ce que fera le Duc d'Orleans, & inſinuë qu'il n'a nulle envie de ſe retirer à Mouzon, l'une des plus méchantes places de France. Richelieu ne l'offroit que par façon. Il s'attendoit bien que le Comte ne l'accepteroit jamais.

Convaincu par cette réponſe qu'il y a une étroite liaiſon entre les deux Princes, & qu'ils ſont ſortis de la Cour après avoir concerté enſemble quelque grand deſſein, le Cardinal preſſe le Roi de faire marcher vers Orleans les deux regimens de ſes Gardes Françoiſes & Suiſſes, & douze cens chevaux de ſa maiſon, de partir de Paris le 25. Janvier, & d'aller d'abord à Fontainebleau, comme pour donner plus de temps à Gaſton de rentrer en lui-même. Louïs étoit extrémement melancolique & de fort mauvaiſe humeur. Ennuïé de ce que toutes les négociations entamées avec les deux Princes, n'aboutiſſoient à rien, il paroiſſoit réſolu à les pouſſer hors du Roiaume. Richelieu qui mépriſoit le Duc d'Orleans, & haïſſoit mortellement le Comte de Soiſſons, animoit ſans ceſſe le Roi contr'eux, & l'exhortoit à ſuivre

vre son tempérament qui le portoit naturellement à la sévérité. Dès que Gaston apprend que Louis est à Fontainebleau, il lui dépêche un Gentilhomme, le prie de ne s'avancer pas plus avant, promet que le P. de Condren arrivera incessamment auprès de Sa Majesté, & demande qu'il plaise au Roi de le laisser à Blois, de lui permettre d'y faire venir la Duchesse son épouse, & de ne l'obliger point de demeurer à la Cour. Condren vient, & trouve Sa Majesté fortement resolue à réduire les deux Princes par la force. Le bon Pere représente alors vivement à Richelieu que si on veut pousser les choses à l'extrémité, Gaston prendra enfin le parti de s'enfuir. Le Cardinal rentre en lui-même, & promet d'obtenir du Roi que Chavigni ira encore à Blois, assurer le Duc, que bien que Sa Majesté marche vers Orleans, elle ne s'avancera pas plus loin, pourvû que Gaston conclue au-plûtôt son Traité, & qu'il la vienne trouver à Orleans afin de dissiper tous les ombrages, & de faire voir aux alliés & aux ennemis de la France extraordinairement attentifs aux suites du différend des deux freres, qu'ils sont parfaitement réconciliés. 1637.

Montresor décrit fort bien l'incertitude & la perplexité véritable, ou affectée de Gaston, quand il apprit la nouvelle de la marche de Louis. „ Monsieur qui ne me parloit pres- „ que plus, dit-il, m'envoie querir sur cette „ nouvelle, me fait mille protestations de ne „ se fier jamais au Cardinal, & m'assure qu'il „ est resolu à s'en aller. Quoique je fusse fort „ éloigné de croire ce que Son Alteſſe Roiale „ me disoit, je répondis qu'il n'étoit pas im- „ possible de passer jusques à Sedan, si elle „ vouloit l'entreprendre, & qu'il falloit en-

„ voier

1636. „ voier ſur tous les chemins d'Orleans, pou
„ voir ſi on ne faiſoit point approcher de
„ troupes, & établir des relais en diligence
„ Cela fut exécuté. Chavigni ſurpris, *ou d*
„ *moins feignant de l'être*, aſſuroit Monſieu
„ que le Roi ſouhaitoit que leurs différend
„ ſe terminaſſent avec douceur, & que Son
„ Alteſſe Roiale n'avoit rien à craindre. I
„ demanda permiſſion d'aller trouver Sa Ma-
„ jeſté, promit de rapporter toute la ſatisfac-
„ tion que Monſieur pouvoit ſouhaiter, & dit
„ qu'il n'y avoit qu'à conclure le Traité. En
„ voici les principaux articles. Que le Roi
„ conſentiroit au mariage de Monſieur. Qu'il
„ y auroit une ſureté générale pour tous les
„ Domeſtiques. Mais on ne ſpecifia rien au
„ regard de ceux qui étoient les plus notés
„ dans cette occaſion. Qu'il ſeroit libre à Son
„ Alteſſe Roiale de demeurer dans ſon apana-
„ ge, & qu'on ne l'obligeroit point d'aller à la
„ Cour. Que M. le Comte pourroit, s'il lui
„ ſembloit bon, entrer dans le Traité, & que
„ Mouzon lui ſeroit donné pour ſon ſejour.
„ Monſieur ne me communiqua rien de tout
„ ceci. Il me regardoit avec toute l'indiffé-
„ rence, dont un Prince peut uſer avec un
„ Gentilhomme ſon domeſtique, ſans ſe ſou-
„ venir que peu de temps auparavant, il avoit
„ plus de confiance en moi qu'en aucun autre.

Une ſeconde allarme jetta Son Alteſſe Roiale en des fraieurs qui ne ſe peuvent imaginer. Elle m'envoie chercher incontinent. Je priai ceux qui en prirent la peine, de lui vouloir dire qu'ils ne m'avoient point trouvé. Les meſſagers revinrent ſi ſouvent qu'il fallut obeïr. Monſieur me recommença les mêmes diſcours qu'il me tenoit dans ſes tendreſſes precedentes, & lors que la crain-

ainte pour ſa perſonne l'agitoit. Ceſt la
e que j'ai remarquée en lui pendant te
temps que je l'ai ſervi. Jamais il n'en t
gna pour aucun de ſes Domeſtiques, quelque g
que fût le peril auquel on s'expoſoit pour ſon
vice. Surpris de ce que je ne répondois pa
ſeul mot à toutes ſes plaintes, il me preſſa
de lui dire mon ſentiment. Monſieur, *lui d*
alors, je ſuis au bout de mes expédiens.
ſont tous épuiſés, & je n'en ai plus à
fournir. *Cependant, incapable de reſiſter au*
voir que Son Alteſſe Roiale avoit ſur mo
rompis le ſilence & lui parlai de la ſorte.
vous conjure une fois pour toutes, Monſie
de prendre une bonne réſolution. Vous v
entre les mains de vos ennemis, dont v
connoiſſez par une longue expérience les i
delités & les parjures. Voulez-vous ſince
ment vous en tirer ? Je me hazarderai aut
que je le puis faire, pour vous tirer d'u
grand danger. On peut aller droit en Cha
pagne, ou paſſer par Paris. Il y aura des
lais de tous côtés. Un Gentilhomme de
diſcrétion & de la fidelité duquel je répo
attend avec ſix chevaux. Mrs. les Ducs
Vendôme & de Beaufort vous ont promis
vous conduire ſeurement à Sedan. Faites
vancer deux de vos domeſtiques pour aver
M. le Comte. Il viendra infailliblement
devant de vous. Qu'y a-t'il à craindre en pr
nant ce parti ? Je vois au contraire tout à eſp
rer. Il eſt ſeulement queſtion de cacher vot
départ depuis le ſoir juſques au lendemain
midi. Je demeurerai avec ceux que le Cardin
regarde comme les plus affidés ſurveillans d
vos actions, & je risquerai tout volontie
pour vous rendre ce ſervice. On tâche de vo
rendr

1637. rendre le Comte de Fiesque suspect ; je réponds qu'il voudra bien s'exposer au même danger que moi.

Monsieur accepte l'offre que je lui fais, & ne me témoigne pas la moindre reconnoissance. J'en fus sensiblement touché, je l'avoue. Mais cela n'alla pas jusques à retracter ma parole, & à m'éloigner de ce que je croiois devoir à Son Altesse Roiale dans une occasion si pressante. Le lendemain se passe, & Monsieur recommence de me regarder avec la froideur qu'il avoit coutume de me témoigner lors que ses affaires alloient un peu mieux. Chavigni & Goulas l'avoient entretenu long-temps. Je me retire doucement chez moi, detestant une conduite qu'il étoit impossible de concevoir, & sur laquelle je ne savois ni quelles mesures, ni quelles resolutions prendre. La face des affaires change dès le soir même, à l'occasion d'un avis donné à Son Altesse Roiale, que le Roi fait avancer quelques compagnies de ses gensdarmes & de ses chevaux-legers, & embarquer le regiment des gardes pour la surprendre dans Blois ville ouverte & accessible de tous côtés. Monsieur envoie querir Chavigni, & lui fait ces reproches & ces menaces : J'ai prétendu traiter avec vous de bonne foi. Cependant, j'apprens qu'on contrevient aux paroles que vous m'avez données de la part du Roi. Si cela est, & s'il arrive que je coure le moindre risque, votre vie m'en répondra. *Chavigni incertain, & qui n'avoit aucune part à la déliberation, en cas qu'elle eût été prise, se soumit à tout, & dépêche incontinent un courier au Cardinal. En attendant le retour, Son Altesse Roiale se prépare à partir. Elle donna des apparences qui trompérent beaucoup de gens. L'Abbé d'Aubezine & moi*

moi ne fumes pas du nombre. Tous les domeſtiques de Monſieur étant bottés, & fort empreſſés autour de ſa perſonne, nous allâmes au château de Blois, l'Abbé en ſoutane, & moi ſans bottes, pour témoigner à Son Alteſſe Roiale qui s'y promenoit, que nous n'étions pas ſi faciles à duper. Elle s'en plaignit, & blâma notre incrédulité. 1637.

Accommodement du Duc d'Orleans.

Montreſor omet pluſieurs circonſtances de l'accommodement du Duc d'Orleans avec Louis. Nous les ſupplérons d'ailleurs. Dans le deſſein de tirer Gaſton de Blois, où la Comteſſe de Moret, le Marquis de Vardes, Montreſor, & quelques autres s'efforçoient de le détourner de traiter avec le Roi, Chavigni lui rendit la Lettre ſuivante écrite par Sa Majeſté le 1. Fevrier. „ Mon Frere, quoique la matiere dont j'en ai toujours uſé avec vous, ne „ vous laiſſe aucun ſujet de craindre que je „ puiſſe avoir des penſées qui vous ſoient préjudiciables, cependant pour prévenir les „ fauſſes *appréhenſions* qu'on vous pourroit „ donner ſur ce que je vous convie, comme je „ fais, à me venir trouver, afin de témoigner „ à toute la Chrétienté la bonne intelligence „ qui eſt entre nous, je vous promets en foi „ & parole de Roi, & ſous peine de perdre „ l'honneur & la réputation qui me ſont plus „ chers que la vie, qu'en cas que vous perſiſtiez lorſque vous ſerez auprès de moi, dans „ la réſolution de ſortir du Roiaume, je vous „ le permettrai avec toute la ſureté que vous deſirerez. Que ſi après avoir reçu cette aſſurance, vous refuſez de faire ce que je ſouhaite, ce ſera une preuve certaine que vous „ avez des deſſeins tout autres que je ne veux „ penſer. Ils ne peuvent tendre qu'à votre „ propre

Mémoires de Montreſor. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. V. Chap. 46. Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même. Tom. I. Grotii Epiſtolæ ad initium ann. 1637. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 474, 475.

1536. „ propre perte, que j'empêcherai autant qu
„ me ſera poſſible. Soiez perſuadé que je vo
„ aime comme mon fils. *Richelieu écrivit*
„ *même temps au Duc d'Orleans*: Monſeigneu
„ la bonté que le Roi a pour vous, m'eſt te
„ lement connuë, que j'oſe engager ma vie
„ mon honneur à l'exécution de ce qu'il l
„ plaît de vous mander dans la Lettre que M
„ de Chavigni vous rendra. Votre Alteſſ
„ connoîtra en cette occaſion, & en tout
„ autre à l'avenir que je ſuis avec paſſion
„ vérité, votre très-humble & très-obeïſſan
„ ſerviteur." Le monde étoit tellement con
vaincu de la foibleſſe de Louïs au regard d
ſon Miniſtre, que perſonne n'oſoit compte
ſur les promeſſes du Roi, à moins que Riche
lieu n'y joignît les ſiennes.

Je trouve l'acte du conſentement que S
Majeſté donna au mariage de Gaſton à Or
leans le 6. Fevrier de cette année. Il fut conçu
en ces termes pleins de déguiſemens & de fauſ
ſetés. „ La véritable affection que le Roi
„ toujours portée à Monſeigneur ſon frere &
„ à ſon Etat, a été cauſe de ce que Sa Maje-
„ ſté n'a pû s'empêcher juſques à préſent de
„ luï faire ſavoir pluſieurs fois qu'elle ne pou-
„ voit approuver la convention du mariage
„ qu'il avoit contracté avec la Princeſſe Mar-
„ guerite, comme étant directement contre
„ les formes du Roiaume, & contre ſon pro-
„ pre bien. Cependant Monſeigneur Frere
„ unique du Roi aiant déclaré à Sa Majeſté
„ que c'étoit la ſeule choſe, d'où pouvoit
„ dépendre ſon contentement, & que s'il
„ plaiſoit au Roi d'y conſentir, elle ne ſeroit
„ plus contre les loix du Roiaume, & que par
„ ce moien Sa Majeſté l'obligeroit à n'avoir
„ jamais

„ jamais d'autre pensée que de lui plaire & de 1636
„ s'attacher à toutes ses volontés; ce qu'il fe-
„ roit religieusement. Sur ce fondement, le
„ Roi promet à Monseigneur son frere de
„ consentir au mariage s'il le desire ainsi, le
„ rendant dès à présent si libre en cette action,
„ qu'il dépendra de lui d'avoir, ou de n'a-
„ voir pas la Princesse Marguerite pour épou-
„ se. Sa Majesté souhaite seulement que s'il
„ en prend la resolution, il n'épouse pas
„ contr'elle les prétentions de la Maison, &
„ les passions du Duc Charles de Lorraine;
„ mais qu'il demeure inseparablement lié aux
„ justes interêts de la Couronne, & qu'il n'ait
„ aucune intelligence qui leur puisse être pré-
„ judiciable. Sa Majesté promet à Monsei-
„ gneur de lui donner pour l'accomplissement
„ de ce qui a été marqué ci-dessus, tous ac-
„ tes, si quelques autres sont jugés néces-
„ saires, & mêmes les passeports pour faire ve-
„ nir la Princesse Marguerite en France,
„ quand Monseigneur en suppliera Sa Majesté.

Voici donc à quoi aboutit le grand vacarme que *Richelieu* excita en France, à Rome, & dans toute l'Europe à l'occasion du mariage de *Gaston*. L'impatience de mettre en repos l'esprit de la Duchesse son épouse, & d'obtenir la liberté de vivre avec elle, fut le grand motif qui porta ce Prince religieux sur l'article de son engagement, à se contenter de tout ce que le Roi son frere lui voulut accorder. A Dieu ne plaise que je blâme son empressement à finir cette affaire. Disons seulement qu'il pouvoit conclure son accommodement avec plus de dignité, & menager mieux les interêts du Comte de Soissons, & des autres, qui en se déclarant pour lui, l'aidoient

à sur-

1637. à surmonter la dureté de Richelieu. toute autre conjoncture, le Cardinal demeuré inflexible. Le Duc d'Orleans de tout son cœur la promesse suivante, Chavigni lui avoit porté la minute. *Nous ton Fils de France, Frere unique du Roi, d'Orleans, de Chartres, & Comte de Blois, dons graces très-humbles au Roi de ce qu'il accorde la liberté de notre mariage. Déclar sincérement ne prétendre recevoir cette fav qu'aux conditions ci-dessus exprimées. Bien nous aiens la Princesse Marguerite de Lorra pour notre épouse, cela ne nous empêchera de soutenir les intérêts de l'Etat & du Roi c tre le Duc Charles de Lorraine & contre t ceux de sa Maison qui pourroient prétendre qu que chose au préjudice de l'un ou de l'aut Nous jurons ce que dessus sur les Saints Eva giles, & promettons de l'observer religieusemen & de n'avoir desormais aucune intelligence q puisse être préjudiciable au repos du Roiaume.*

Les deux freres se firent aussi des promess reciproques au regard du Comte de Soisson Tel fut l'Ecrit signé par Gaston. „ Sur „ qu'il a plu au Roi de nous témoigner qu „ le refus que notre Cousin le Comte de Soi „ sons fait d'accepter les offres qu'il a plu „ Sa Majesté de lui faire à notre très-humbl „ supplication, la met en doute de la sincéri „ té de notre affection, & de la fidélité ave „ laquelle nous voulons être inséparable „ ment attachés, non seulement aux intérêt „ de l'Etat, mais encore au service de sa per „ sonne: Nous Gaston Fils de France Frer „ unique du Roi, Duc d'Orleans, de Char „ tres, Comte de Blois, protestons de notr „ propre mouvement, que rien ne sera jamai „ capa

» capable de nous ſéparer des intérêts, ou des
» volontés de Sa Majeſté, & que nous y de- 1637.
» meurerons non ſeulement perpétuellement
» unis, mais auſſi que nous reſiderons près
» d'elle quand il ſera jugé à propos. Que nous
» ne ferons aucune pratique, & que nous n'au-
» rons aucune intelligence qui lui puiſſe être
» ſuſpecte tant au dedans qu'au dehors du
» Roiaume. Que nous favoriſerons de tout
» notre pouvoir les deſſeins de Sa Majeſté,
» & que nous faciliterons en tout & par tout
» l'exécution de ſes ordres. Nous la ſup-
» plions enſuite d'oublier la faute de notre
» Couſin le Comte de Soiſſons, de le remet-
» tre en ſes bonnes graces, & de le laiſſer li-
» brement jouïr de ſes biens, de ſes penſions,
» & du revenu de ſes charges. Que s'il arri-
» voit après cette faveur que notre Couſin le
» Comte de Soiſſons vint à ſe départir de la
» fidelité & de l'obéïſſance qu'il doit à Sa Ma-
» jeſté, ce que nous croions qu'il ne fera ja-
» mais; en ce cas, nous promettons de n'ad-
» hérer directement, ni indirectement à ſes
» deſſeins; mais de nous comporter en cette
» occaſion, ainſi que le ſervice de Sa Majeſté
» le demandera, & ſelon les ordres qu'il lui
» plaira de nous donner. Nous jurons & pro-
» mettons ſur les Saints Evangiles de garder
» & d'obſerver religieuſement le contenu ci-
» deſſus, ſans y contrevenir en quelque façon
» que ce puiſſe être.

Le Roi donna de ſon côté la promeſſe ſuivante à Gaſton. *Nous Louis par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, promettons à notre très-cher & très-amé Frere le Duc d'Orleans, que moiennant qu'il demeure dans l'obeïſſance & dans la fidelité qu'il nous a jurée*

1636. *par la promeſſe ci-deſſus, & qu'il accompliſſe qu'elle contient, ſans avoir aucune pratique contraire au bien de l'Etat & de notre ſervice de prendre le même ſoin de ſa perſonne & de ſes intérêts que des nôtres, & qu'il vivra de le Roiaume & à la Cour avec autant de ſur que nous-même. Nous le lui promettons en foi parole de Roi, comme auſſi d'oublier en ſa faveur & en ſa conſidération la faute de notre Couſin Comte de Soiſſons, de le recevoir en notre grac & de le laiſſer joüir librement de ſes biens de ſes penſions, & du revenu de ſes charge pourvû qu'il rentre en ſon devoir, & qu'il de meure dans l'obeïſſance & dans la fidelité qu nous doit.*

Ces actes aiant été ſignés de part & d'autre Gaſton accompagné du Cardinal de la Valet te, ſe rendit le 8. Février à Orleans. Le Ro le reçut avec de grandes démonſtrations d joie & d'amitié. On le careſſa beaucoup e apparence. Mais dans le fond, *il fut regar avec peu de reſpect*, dit fort bien Montreſo *par ceux qui étoient auprès de Sa Majeſt Richelieu le mépriſa, & lui fit des railleri injurieuſes. Le Cardinal triompha ainſi d'u parti qui l'avoit jetté en d'étranges appréhenſion Evenement que je ne puis attribuer à ſa bonn conduite. J'ai toûjours remarqué dans la ſuit de ſes affaires que bien loin d'être un génie ſu perieur, il manquoit ſouvent de prévoiance. la vérité, ſon bonheur fut extraordinaire. Ma la fortune l'a plus ſoûtenu que la prudence dan les traverſes qui lui ſont arrivées. Au lieu d l'admirer, j'ai plaint ceux qui s'oppoſoient à ſ tyrannie. Il a ſû ſe ſervir de la foibleſſe qu'ils on témoignée contr'un ennemi public, dont les dé fauts & les vices ſurpaſſent infiniment les bon*

mes actions & les vertus. Laiſſons à chacun la liberté d'examiner ſi ce jugement que Montreſor porte de Richelieu à la fin du recit de ce qui eſt arrivé au Duc d'Orleans depuis les deux derniers mois de l'an 1632. juſques aux deux premiers de 1637. eſt exact. Le chagrin & le dépit de ce Gentilhomme contre le Cardinal n'y ont-ils point trop de part? 1636.

La Cour partit d'Orleans bientôt après l'entrevuë des deux Freres. L' 11. Février Louis écrivit de Dourdan la Lettre ſuivante aux Gouverneurs des Provinces de ſon Roiaume.

„ Mon Couſin, dès qu'au mois de Novembre dernier, mon Frere le Duc d'Orleans „ ſe fut retiré à Blois ſans prendre congé de „ moi, & d'une maniére qui me donnoit, au „ jugement de tout le monde, ſujet de douter de ſes intentions, je crus que s'il examineit avec ſoin les motifs de cette action, „ arrivée immédiatement après les marques „ les *plus confidentes* de ma bienveillance „ *qu'il avoit reçuës* dans le commandement „ *des principales forces* du Roiaume, il reconnoitroit bientôt que les prétenduës cauſes „ *de ſon éloignement*, étoient contraires non ſeulement à la vérité, mais encore à ſon propre bien. Cette penſée ne m'empêcha pas „ de donner tous les ordres néceſſaires pour „ prévenir les mauvaiſes ſuites de cette ſéparation. Graces à Dieu, elle n'a ſervi qu'à „ me faire connoître de plus en plus la fidélité de tous mes Sujets, dont j'ai trouvé la „ conſtance inébranlable. Et comme mon „ Frere a bien jugé que l'union des cœurs eſt „ auſſi néceſſaire en ce temps-ci que celle des „ forces du Roiaume, pour agir plus puiſſamment contre les ennemis de cette Couron-

1637. „ ne, & de ſon repos, il s'eſt porté de
„ même à tout ce que j'euſſe pû ſouhai
„ Dès qu'il a reconnu ſa faute, je l'ai
„ bliée de bon cœur; ajoutant telle foi
„ aſſurances qu'il me donne de ſon affect
„ & de ſon zèle pour le bien de l'Etat, qu
„ m'en rens caution envers moi-même. A
„ ſupplication de mon Frere, j'ai auſſi reſo
„ de pardonner à mon Couſin le Comte
„ Soiſſons la faute qu'il a commiſe, en ſe re
„ rant à Sedan ſans ſa permiſſion, & en
„ conduiſant depuis ce temps-là tout autr
„ ment que je n'aurois pu me le promettr
„ Je le fais très-volontiers, pourvû qu'il
„ remette dans ſon devoir quinze jours apr
„ que la Déclaration de mes graces ſera p
„ bliée.

Montreſor eut tant de part à cette dernié affaire du Duc d'Orleans, qu'il eſt juſte voir ce qu'il devint après la concluſion du Tr té. Il le raconte lui-même dans un Diſco compoſé ſur ſa priſon. Je rapporterai l'e droit. Ceux qui s'emploient à ſervir les Pr ces dans leurs intrigues, & dans leurs méco tentemens, y trouveront des inſtructions i portantes. „ Monſieur, *dit ce Gentilhomm* „ s'accommoda par l'entremiſe de M. „ Chavigni & du P. de Condren ſon Confe „ ſeur. Bien que les intérêts de Son Alte „ Roiale ne fuſſent pas auſſi bien ménag „ qu'on le pouvoit, elle tira du moins cet „ vantage, que le Roi conſentit au mariag „ & qu'il le déclara publiquement à Meſſieu „ du Parlement de Paris. La juſtice dema „ doit que je fuſſe compris dans le Traité, „ que ma ſureté y fût particuliérement ſti „ lée, puiſque j'avois eu la principale co

„ fia

„ fiance de ce qui s'étoit projetté. Mais je ne 1637.
„ méritai pas qu'on s'en aviſât. Monſieur fit
„ bien plus. Non content de me laiſſer expo-
„ ſer, il eut la dureté de me celer tout ce qui
„ regardoit l'accommodement. J'en ſouffris
„ volontiers la concluſion ſans me plaindre,
„ mais je ne pus m'empêcher de témoigner à
„ Son Alteſſe Roiale, que j'en étois mieux
„ informé qu'elle ne croioit peut-être. Les
„ articles étant arrêtés, Monſieur alla trou-
„ ver Sa Majeſté à Orleans. Je ne me jugeai
„ pas en état de le ſuivre. Lors qu'il fut de re-
„ tour à Blois, je le priai avec reſpect de trou-
„ ver bon que je ſortiſſe du Roiaume, puiſque
„ j'étois deſormais inutile à ſon ſervice, &
„ que je me miſſe à couvert de l'humeur vin-
„ dicative du Cardinal de Richelieu qui avoit
„ & le deſſein & le pouvoir de me perdre. "

Votre intérêt & votre réputation, Monſieur, *ajoutai-je*, demandent que vous me permettiez *de prendre ce parti*. Je n'ai pas d'autre *moien de me garantir* de la haine du Miniſtre que je me ſuis attirée en vous ſervant *fidelement*. Si Votre Alteſſe Roiale a beſoin de moi en quelqu'autre rencontre, je m'y emploierai avec le même zèle. *Ma demande ſembloit ſi raiſonnable, que je ne croiois pas devoir être refuſé. La prudence de Monſieur en jugea tout autrement.* Si vous vous éloignez, *me répondit il*, le Cardinal s'imaginera que je vous ai confié quelque négociation ſecréte. Il m'eſt d'une telle importance de lui ôter toutes les occaſions d'avoir cette penſée, que je vous défens abſolument de ſortir du Roiaume. *Le hazard que j'avois à courir en obéiſſant, ne fut mis en aucune conſidération. Il fallut ſe reſoudre à tout. J'avoüe que j'étois outré de ce qui ma vie & ma li-*

1637. *liberté ſe comptoient pour ſi peu de choſe. Sa me dire la moindre parole obligeante, on m'ôta par des ordres précis les moiens de conſerver l'une & l'autre. Jugeant dès-lors à qui j'avo affaire, je reſolus que le préſent me ſerviroit régle pour l'avenir. Cependant je penſe à trouve dans une vie particuliére & retirée, la ſeule que me denioit un maître auquel je m'étois en tiérement devoué. Je vas à une maiſon de cam pagne, & j'y paſſe ſix ou ſept ans dans une ſolitu de aſſez exacte pour convaincre le monde qu j'avois renoncé à toutes les penſées de me mele des intrigues desagréables à ceux qui gouver nent. Cette retenuë me fit oublier, & me ga rantit de la perſécution que je devois attendre d'un Miniſtre tel que Richelieu, ſi j'euſſe véc autrement.* Laiſſons Montreſor jouïr de l douceur de ſa retraite. A l'occaſion d'u nouveau parti formé contre le Cardinal, i rentrera ſur la ſcéne, vers la fin du regn dont j'écris l'hiſtoire.

Le Comte de Soiſſons refuſe d'entrer dans le Traité conclu entre le Roi & le Duc d'Orleans.

Incontinent après la concluſion de l'ac commodement de Gaſton, Fieſque partit d Blois, & en porta la nouvelle au Comte d Soiſſons à Sedan. Plus irrité qu'auparavan des ordres réïterés que ſa mere avoit reçus de ſortir de Paris, & de demeurer à Dreux ou ailleurs, juſques à ce qu'il eût accepté les con ditions que Louïs lui offroit, Soiſſons refuſa d'entrer dans le Traité, ſe plaignit hautement de ce que le Duc d'Orleans l'abandonnoit, & manda fiérement à Son Alteſſe Roiale, que puis qu'elle lui en laiſſoit la liberté, il prendroit deſormais ſes meſures, comme il le jugeroit à propos. De L'Iſle Gentilhomme ordinaire du Roi avoit rendu de la part de Sa Majeſté à la Comteſſe Douairiere de Soiſſons

la Lettre ſuivante datée d'Orleans le dernier jour de Janvier. *Ma Couſine, j'eſpérois qu'après les offres avantageuſes que le ſeul deſir de voir mon Couſin votre fils bien uni avec moi, m'avoit porté à lui faire, il ne différeroit pas de ſe remettre dans le devoir auquel ſa naiſſance l'oblige. Mais ne voiant pas que ces faveurs ramenent ſon eſprit, & jugeant que pendant qu'il en uſera de la ſorte, votre ſejour dans Paris ne pourra être interprété qu'au déſavantage de mon ſervice, & au votre propre, je deſire & vous prie que vous vous retiriez à Dreux quatre jours après la reçûe de cette Lettre reçûe, & que vous y demeuriez juſques à ce que Dieu aiant touché le cœur de mon Couſin, il connoiſſe que ſes prétendus mécontentemens ſont fondés ſur de faux avis, & qu'il ſe diſpoſe à ſatisfaire à ce qu'il me doit.* De L'Iſle fut chargé d'une autre Lettre pour le Prince de Condé que le Roi avoit laiſſé à Paris avec ordre de veiller à tout ce qui s'y paſſeroit durant l'abſence de Sa Majeſté. On y avertiſſoit le Prince de l'ordre envoié à la Comteſſe, & on lui recommandoit d'avoir ſoin qu'il fût exécuté. 1637.

Elle s'excuſa d'aller à Dreux, ſous prétexte que l'air y étoit contraire à ſa ſanté. De L'Iſle aiant rapporté cette réponſe, on le renvoia promptement ſur ſes pas, avec une Lettre du Roi au Prince de Condé datée du 6. Février. „ Mon Couſin, aiant appris par les „ Lettres de ma Couſine la Comteſſe de Soiſ„ ſons que le Sieur de L'Iſle m'a renduës, „ qu'elle prétend s'excuſer d'obéïr au com„ mandement que je lui ai fait de ſe retirer à „ Dreux, ſur ce qu'elle y ſeroit incommodée, „ je lui renvoie le même Gentilhomme, pour „ lui confirmer que c'eſt ma volonté, que trois

Mémoires de Montresor. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. V. Chap. 48. Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de mon Tom. II. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 474. 475.

1637. „ jours au plus tard après l'arrivée de mo
„ exprès, elle s'en aille à Dreux. Je mand
„ aux Sieurs de Bullion & Bouthillier Surin
„ tendans de mes finances, que ſi elle perſiſt
„ dans ſes difficultés, ils lui ſignifient de m
„ part que je veux abſolument qu'elle obéiſſ
„ en toute maniére à ce ſecond commande
„ ment. Puiſque ma Couſine ſera chez elle
„ & dans une Ville à une journée de Paris,
„ elle n'y pourra recevoir aucune incommo-
„ dité conſidérable. Je ne vous adreſſe point
„ la conduite particuliére de cette affaire, par-
„ ce que je ne veux pas vous emploier en rien
„ qui vous puiſſe être fâcheux. Mais je man-
„ de aux Surintendans de mes finances, qu'ils
„ prenent vos ſages avis ſur ce ſujet. Donnez-
„ les leur, & les aſſiſtez en tout ce qui dépen-
„ dra de vous pour l'exécution de mes ordres.
Si Sa Majeſté dit au Prince qu'elle ne veut pas l'obliger à porter lui-même un ordre fâcheux à la veuve de ſon oncle, ce n'eſt qu'une pure bienſeance. Il y eut toûjours une ſi grande jalouſie entre les Maiſons de Condé & de Soiſſons, que Louïs n'ignoroit pas que le Prince ſeroit fort aiſe de voir le Comte & ſa mere diſgraciés. Mais Condé ne pouvoit honnêtement ſe diſpenſer de garder quelques meſures avec ſon Couſin germain. Voilà pourquoi on le ménage en cette occaſion.

La Comteſſe preſſée demanda qu'il lui fût du moins permis d'aller à Bonnétable ou à Creil ſur Oiſe. On le lui accorda. „ Mon „ Couſin, *dit le Roi dans une Lettre du* 8. *Février au Prince de Condé*, aiant appris par „ vos Lettres & par celles des Sieurs de Bul- „ lion & Bouthillier les difficultés que ma „ Couſine la Comteſſe de Soiſſons continuë

„ d'ap-

» d'apporter à l'exécution de ce que je lui ai 1637.
» commandé par le Sieur de L'Iſle, & qu'elle
» propoſe de s'en aller plutôt à Creil, ou à
» Bonnétable, qu'à Dreux, j'aime mieux
» m'accommoder à ſon inclination, que d'em-
» ployer d'autres voies pour la contraindre à
» ſuivre ma volonté. J'envoie vers elle le
» Sieur de Neuilli pour lui faire entendre que
» je deſire qu'elle parte auſſi-tôt qu'il lui aura
» rendu mes Lettres, & qu'elle ſe retire en l'un
» de ces deux endroits. Que ſi ces reſiſtances
» ne ceſſent point, je mande aux Sieurs de
» Bullion & Bouthillier de l'aller trouver en-
» core, & de faire enſorte qu'elle obéiſſe de
» quelque maniére que ce ſoit. Sur quoi vous
» leur donnerez toûjours vos bons avis.
» *Neuilli eut ordre de rendre auſſi la Lettre ſui-*
» *vante du Roi à la Comteſſe de Soiſſons.* Ma
» Couſine, aiant vu la propoſition que vous
» avez faite aux Sieurs de Bullion & Bouthil-
» lier, d'aller plutôt à Creil, ou à Bonnétable
» qu'à Dreux, je vous écris cette Lettre pour
» vous témoigner que je veux m'accommo-
» der à ce que vous deſirez, autant que le
» bien de mon ſervice le peut permettre. Je
» trouve bon que vous choiſiſſiez l'un de ces
» deux endroits auſſi-tôt que vous aurez reçu
» cette Lettre; & je vous aſſure que ſi mon
» Couſin le Comte de Soiſſons votre fils eſt
» aſſez prudent pour ſe remettre dans ſon de-
» voir, à preſent que l'exemple de mon Frere
» l'y convie, vous recevrez auſſi-tôt de moi
» toutes les marques de la plus ſincére affec-
» tion que vous pouvez ſouhaiter ". La Comteſſe choiſit Creil, endroit moins éloigné de Paris. Si le Roi lui témoigne un peu de complaiſance en cette occaſion, c'eſt parce

1637. qu'on eſpéroit que ſon Fils ſe contenteroit ce que Gaſton avoit ſtipulé pour lui dans Traité nouvellement conclu entre les deu freres.

Le Duc d'Orleans avoit depêché Brion Sedan pour en donner avis au Comte de Soiſſons. Voici la réponſe de celui-ci à ce qu l'autre lui écrivit ſur ce ſujet. *Monſieur, j'ai re çu la Lettre de Vôtre Alteſſe par M. le Comte de Brion, qui m'apprend votre accommodement avec Sa Majeſté. Je ſouhaite que vous ſoiez content, & je ne plains point ma mauvaiſe fortune, ſi en la rendant telle, Votre Alteſſe l'a bonne. M. de Brion lui montrera un Ecrit pour répondre aux choſes qu'il m'a dites de votre part. Je l'ai pri d'aſſurer Votre Alteſſe que je ſuis avec tout le reſpect que je dois, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur*, Louïs de Bourbon *A Sedan le* 17. *Fevrier* 1637. Brion avoit communiqué à Soiſſons les promeſſes que le deux freres ſe donnérent réciproquement par écrit, & la Déclaration du Roi en conſéquence de leur accommodement. Le Comte fût fort mécontent de ce dernier acte. Plus délicat & plus fier que Gaſton, il ne pouvoit ſouffrir qu'on lui pardonnât une action qu'il croioit innocente.

„ M. le Comte, *diſoit-on de ſa part dans le* „ *Mémoire joint à la Lettre écrite au Duc d'Or* „ *leans*, aiant ouï M. le Comte de Brion, & „ vû la Déclaration du Roi ſur l'accommo „ dement de Monſieur avec Sa Majeſté, n'a „ autre choſe à dire, ſi non qu'il eſt fort aiſé „ que Monſieur ait donné contentement au „ Roi, & que Son Alteſſe y trouve le ſien tou „ entier. Comme il n'eſt ſorti de la Cour que „ pour les interêts de Monſieur, & pour ſe

„ ſu

» ſureté *propre*, il n'a plus rien à deſirer que 1637.
» ce *dernier* article, & que M. de Bouillon
» *jouïſſe des offres* de la bonne volonté du
» *Roi*, *ainſi* que Sa Majeſté en a fait donner
» des aſſurances par M. du Bois-Carguerol.
» *Neantmoins* ſi M. le Comte oſoit ſe plain-
» dre, *il en a grand ſujet*. Par la Déclaration,
» Sa Majeſté lui pardonne une faute qu'il
» n'avoit pas commiſe. *Le Roi* avoit approu-
» vé la retraite de M. le Comte à Sedan. Sa
» Majeſté le lui a écrit dans une Lettre appor-
» tée par M. de Liancourt, & dont M. de
» Brion a la copie. Le Roi à la bonté de lui
» promettre ſa protection, & écrit la même
» choſe à M. de Bouillon. Au préjudice de
» tout cela, voici une Déclaration qui jette M.
» le Comte en faute. A quoi il ajoute les mau-
» vais traitemens faits à Madame ſa mere, &
» ceux qu'il ſouffre pour ſon gouvernement,
» & en ſes charges, états, & appointemens.
» *Ce qui ne lui donne* pas lieu d'eſpérer *mieux*
» *pour l'avenir*.

On n'en demeura pas là. Comme il étoit d'une extrême importance à Louïs & à ſon Miniſtre, d'empêcher que Soiſſons ſecouru par le Cardinal Infant, ne remuât durant la campagne prochaine, le Comte de Brion & un Capucin nommé Hilarion, eurent ordre de lui porter de meilleures paroles. Quelqu'un raconte que celui-ci s'inſinua ſi bien dans l'eſprit du Prince mécontent, qu'il le détourna de conclure une négociation avancée entre Marie de Médicis & lui. Le Cardinal Infant dont la Reine Mere avoit la parole, promettoit de fournir à Soiſſons dequoi lever un corps de troupes, & de lui obtenir la commiſſion de Général de l'Empereur, pour en

[1637. commander un autre que Picolomini lui devoit amener. On ajoute que le Duc de Bouillon s'engageoit à joindre Soissons avec un puissant renfort. Quoiqu'il en soit de la dexterité d'Hilarion, le Comte plus traitable, du moins en apparence, écrivit le 9. Mars une Lettre de remerciment au Roi, & chargea le Comte de Brion & le Capucin de faire des complimens à Richelieu.

Content de ces bons commencemens, le Cardinal dépêche une troisiéme fois Brion à Sedan, avec ordre de rendre au Comte de Soissons une Lettre de Sa Majesté du 27. Mars. *Mon Cousin, encore qu'après toutes les assurances que je vous ai données de la sincerité de mes intentions pour ce qui vous touche, vous n'aiez aucun sujet d'en douter; néanmoins pour vous confirmer entiérement dans la creance que vous en devez avoir, j'ai bien voulu vous renvoier le Comte de Brion avec de nouvelles marques de ma bonne volonté en votre endroit, & avec charge expresse de vous assurer qu'en demeurant dans la fidélité & dans l'obéissance que vous me devez, vous recevrez de moi tout le favorable traitement que vous vous en pouvez promettre. Je me remets sur lui pour tout ce que je pourrois ajouter à cette Lettre.* Richelieu toujours prêt à rabattre quelque chose de sa fierté naturelle & à dissimuler sa haine, lorsque son intérêt le demande, joignit une Lettre à celle du Roi. *Monsieur*, disoit-il au Comte, *les assurances que M. de Brion & le bon P. Hilarion m'ont données de votre affection, me mettent la plume à la main pour vous en remercier, & pour vous témoigner la joie que j'ai de ce que prenant le chemin de rentrer dans les bonnes graces du Roi, vous prenez aussi celui de vous*

vous garantir de votre perte. C'eſt donner moien à ceux qui vous honorent comme moi, de vous ſervir ainſi qu'ils le deſirent. Je le ferai très-volontiers dans les occaſions qui s'en preſenteront. 1637.

Je ne ſai pas le détail de la dernière négociation de Brion à Sedan. On trouve ſeulement qu'il en rapporta cette reponſe reſpectueuſe & ſoumiſe de Soiſſons à Louïs. Elle eſt du 6. Avril: *Sire, ce m'eſt la plus grande joie du monde, de ce qu'il plait à Votre Majeſté, par la Lettre, & par M. de Brion encore, de me vouloir donner des aſſurances de ſes bonnes graces. Je n'ai point de paroles aſſez humbles, ni aſſez expreſſives, pour lui en témoigner mon extrême reſſentiment, & pour lui en pouvoir rendre graces comme je dois. J'ai prié M. le Comte de Brion de repreſenter quelque choſe à Votre Majeſté pour moi. Je la ſupplie très-humblement d'y avoir égard, & de recevoir les aſſurances que je lui donne que ma plus forte paſſion, c'eſt de lui rendre ſervice. Je ſouhaiterois qu'elle pût lire dans mon cœur. Elle y découvriroit la droiture de mes intentions, & combien eſt grande la fidelité que j'ai toujours conſervée par inclination & par devoir.* Les proteſtations ne ſont pas à mon avis plus ſincéres que l'invitation obligeante de Louïs à Soiſſons. J'en dis autant de la réponſe du Comte aux complimens du Cardinal. *Monſieur, j'apprens avec une extrême joie que vous me voulez donner votre amitié. C'eſt un bien que j'ai toujours beaucoup envié & eſtimé. J'en attens des effets avantageux puiſqu'il vous plaît de me la promettre. Je vous prie de me croire votre ſerviteur, & de prendre quelque confiance en moi, comme je le veux prendre en vos bonnes graces.*

1637. Telles furent les demandes que Soiſſons en cette occaſion au Roi. Qu'il plût à Sa Majeſté d'écrire au Duc & à la Ducheſſe de Bouillon que le ſejour du Comte à Sedan lui déplaiſoit pas; de conſigner cent mille livres pour le paiement de la garniſon de la place; d'accorder à ceux qui avoient ſuivi & ſervi Soiſſons dans ſon mécontentement une entiére ſureté pour leurs biens & pour leurs perſonnes; de prolonger autant qu'il le ſouhaiteroit, la liberté qu'il avoit de demeurer à Sedan le reſte de cette année; de n'imputer point ce ſéjour à rebellion; enfin, de lui permettre de ſe retirer pour quelque temps à Rocroi parce que la peſte étoit alors à Sedan.

Négociation entre Marie de Médicis & le Comte de Soiſſons.

On peut bien juger que le mécontentement des deux Princes reveilla les eſpérances de Marie de Médicis, preſque mortes depuis que les Eſpagnols furent chaſſés de Corbie, & repouſſés au delà des frontiéres de Picardie Elle ne manqua pas de ſe donner du mouvement pour s'unir au Duc d'Orleans & au Comte de Soiſſons. Peut-être qu'il y eut quelque négociation entamée ſecretement, dont il ne nous reſte aucun mémoire. Quoiqu'il en ſoit, je trouve qu'après l'accommodement de Gaſton, & dans le temps même que Soiſſons écrivoit des Lettres ſoumiſes, & qu'il proteſtoit *d'eſtimer & d'envier* l'amitié de Richelieu, ce Prince obligé d'uſer de diſſimulation avec l'ennemi le plus fourbe qui fut jamais, ou peut être chagrin de ce que le Cardinal cherchoit à l'amuſer par des complimens, & ne paroiſſoit aucunement diſpoſé à lui faire accorder les demandes rapportées de Sedan par le Comte de Brion, traitoit tout de bon avec la Reine Mere qui lui faiſoit des offres avantageuſes de la par

Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du Cardinal de Richelieu. Tom. VIII. Pag. 539. 537. &c.

de

des Eſpagnols & du Prince Thomas de Savoie Saint Ibal confident de Soiſſons avoit porté les propoſitions ſuivantes à Bruxelles, pour la conclusion d'un Traité entre Marie de Médicis & le Comte. 1637.

Que la Reine Mere fit enſorte que le Roi d'Eſpagne envoiât un plein pouvoir au Cardinal Infant, ou bien au Prince Thomas d'exécuter ce qui ſeroit concerté entre Marie de Médicis & Soiſſons. Que Philippe promît à la Reine Mere de ne faire ni paix ni trêve avec Louis, à moins qu'elle ne fût rétablie en France, & que le Comte n'obtînt les choſes qu'il demandoit. Qu'en cas que Richelieu vînt à perdre les bonnes graces de ſon maître, ou bien à mourir, le Roi d'Eſpagne conſentiroit à une trêve générale pendant laquelle on travailleroit à procurer la paix au Roiaume de France. Tel étoit le but, ou plûtôt le prétexte de l'union entre Marie de Médicis & Soiſſons, de *finir la guerre allumée* par l'ambition du Cardinal, & de rendre au peuple la tranquillité dont il jouiſſoit avant un Miniſtere tyrannique. D'autres conditions furent ajoutées à celles-ci. Que Philippe donnât cinq-cens mille livres d'argent comptant, & une indemnité au Duc de Bouillon des charges, des gouvernemens & des revenus qu'il perdroit en s'engageant à ſervir la Reine Mere. Qu'elle ſtipulât pareillement pour le Comte de Soiſſons un entretien convenable à la naiſſance & au rang d'un Prince en cas que le mauvais ſuccès des entrepriſes le mit dans la néceſſité de ſortir de France. Que le Roi d'Eſpagne fournît par quartier de quoi païer la garniſon de Sedan qui ſeroit de huit cens hommes de pied & de cent chevaux. Que Marie de Médicis promît par

1637. par écrit de ne conclure avec l'Eſpagne, avec quelqu'autre Puiſſance que ce fût, auc Traité contraire à l'accord fait entr'elle & So ſons. Quelle s'engageât à ne retourner poi en France, ſans avoir préalablement obtec le rétabliſſement du Comte & de ceux qui ſuivroient. Que Soiſſons promettroit recipro quement la même choſe à la Reine Mere.

La promeſſe du Comte à Marie de Médi cis fut conçuë en ces termes. „ Nous Loui „ de Bourbon, Prince du Sang Roial, Comte „ de Soiſſons, promettons à la Reine Mere „ du Roi, tant à cauſe du reſpect que nous lui „ devons, que par reconnoiſſance des obliga- „ tions que nous lui avons, de nous unir à „ elle dans le deſſein que Sa Majeſté forme de „ procurer la paix & le repos du Roiaume „ de France. Nous promettons auſſi d'em- „ ployer pour cet effet ſous ſes ordres & ſous „ ſes commandemens tous les moiens qui „ nous ſeront poſſibles, d'aſſembler des trou- „ pes ſous ſon nom & ſous ſon autorité; de „ les conduire & de les commander en qualité „ de ſon Lieutenant Général; d'entrepren- „ dre toutes les choſes néceſſaires pour l'exe- „ cution d'un ſi louable projet; enfin de n'en- „ trer dans aucune ligue, & de n'entendre à „ aucun Traité ſans l'ordre & ſans le conſen- „ tement exprès de Sa Majeſté. *Marie de Mé- „ dicis envoia de ſon côté la promeſſe ſuivante au „ Comte.* Nous Marie par la grace de Dieu „ Reine de France & de Navarre, Mere du „ Roi, promettons à notre cher & bien-aimé „ neveu le Comte de Soiſſons, en conſé- „ quence de l'étroite union qui eſt entre nous „ & lui, afin de procurer la paix & le repos du „ Roiaume, de ne conclure aucun accom-

„ mo-

„ modement pour notre retour en France, à moins qu'il ne soit rétabli dans l'état où il se trouvoit au temps de sa sortie de la Cour, & dans un meilleur s'il est possible. Nous ferons en sorte que tous ceux qui nous serviront en sa considération, ne perdent rien, & obtiennent même quelque récompense. Nous promettons encore à notre Neveu de ne faire aucun Traité contraire à celui que le Sieur de Saint Ibal nous a depuis peu de jours apporté, & dont notre Neveu a vû la copie. En foi de quoi nous avons signé le présent écrit de notre main, & y avons apposé notre cachet particulier. Voulons qu'il ait la même force que s'il étoit contresigné par le Secretaire de nos commandemens, & sellé de notre grand seau. Fait à Bruxelles le 6. Juillet 1637. MARIE. 1637.

Elle étoit convenuë le 28. du mois précedent avec le Cardinal Infant, des conditions que *je vas rapporter*. Que le Roi Catholique ne *conclura ni paix* ni trêve avec la France, *à moins que* Marie de Médicis & le Comte de *Soissons* ne soient retablis. Que celle-là n'acceptera aucune condition, qu'après la mort ou l'éloignement entier de Richelieu. Que si l'un de ces deux cas arrive avant que les différends entre la France & la Maison d'Autriche soient ajustés, la Reine Mere, le Comte de Soissons, & tous leurs partisans François demeureront neutres pendant quatre mois. Que dans cet espace de temps on cherchera les moiens de procurer la paix générale. Que si elle n'est pas concluë après ce terme échu, Marie de Médicis & Soissons auront la liberté de s'accommoder avec Louïs, sans qu'on leur puisse reprocher d'avoir manqué de parole à Philippe.

Que

1637. Que celui-ci fournira deux cens cinquan mille livres en argent comptant, & une ſom me égale un mois après en bons effets & équ valens à de l'argent. Que le Duc de Bouille ſera dedommagé de ſes charges & de tout c qu'il perdra en quittant le ſervice des Etats Généraux des Provinces-Unies. Que ſi l Comte de Soiſſons eſt réduit à la néceſſité d ſortir de France, le Roi d'Eſpagne lui accor dera ſa protection, & lui fournira de quoi s'en tretenir d'une maniere convenable à ſa naiſſan ce & à ſon rang. Que les neuf cens hommes de la garniſon de Sedan ſeront paiés par avance de quartier en quartier, & que le premier com mencera dès le jour de l'entiére concluſion du Traité.

Richelieu qui ſût toujours entretenir de bons eſpions auprès de ſes plus grands ennemis, ne manqua pas d'être averti de l'intrigue. Cela contribua beaucoup à la reſolution qu'il prit d'accommoder du moins pour quelque temps l'affaire du Comte de Soiſſons. Marie de Médicis dechuë alors de ſes nouvelles eſpérances, depêcha Monſigot à la Cour d'Angleterre. Charles & Henriette ſon épouſe aiant offert de s'entremettre auprès de Louïs en faveur d'une Reine que ſes deux fils abandonnoient également, elle chargea Monſigot d'un mémoire qui contenoit ſes demandes. Qu'on la rétablît dans la poſſeſſion & dans la jouïſſance de tous ſes biens & de tous ſes revenus, dont elle diſpoſeroit avec la même liberté qu'elle avoit avant ſa retraite hors de France. Que le Roi lui accordât de demeurer où elle ſe trouveroit mieux; à la Cour, ou dans tout autre endroit qu'elle choiſiroit. Qu'elle & tous ſes domeſtiques euſſent une entiere ſureté pour leurs

leurs perſonnes & pour leurs biens. Qu'on ne pourroit proceder contr'aucun d'eux que ſelon les loix anciennes du Roiaume, & que ſi on intentoit un procès criminel à quelqu'un de ſes gens, ce ſeroit devant les tribunaux ordinaires, & que le Roi ne nommeroit point de Commiſſaires pour les juger. C'eſt ainſi que *la bonne* Princeſſe parloit avec autant de hauteur & de fierté, que ſi elle eût encore été en France, ſoutenue par un puiſſant parti. Ses propoſitions paroiſſent juſtes, je l'avouë. Mais le temps étoit changé d'une étrange maniere, depuis le Miniſtére de Richelieu. Le Connétable de Luines auroit pû écouter les propoſitions de Marie de Médicis, & y avoir égard. Le Cardinal étoit d'une humeur fort différente. Les autres demandes durent être encore moins du goût de Richelieu. 1637.

Que les mauvais traitemens eſſuiés par la Reine Mere, lui donnant de juſtes ſujets de ſoupçon & de défiance pour elle & pour ſes ſerviteurs, *il plût au* Roi ſon fils de lui accorder *des places de ſureté dans une Province frontiére de France.* Qu'il lui fût permis d'y demeurer avec ſes gens ſi bon lui ſembloit juſques à ce qu'elle fût parfaitement convaincuë que *l'homme* étoit mieux diſpoſé pour ſa premiere bienfaictrice, & pour ceux qui l'avoient ſuivie dans ſa mauvaiſe fortune. Elle deſignoit ainſi ſon ingrat domeſtique. On promettoit de rendre les places après l'expiration du terme qui ſeroit fixé dans l'accord & même auparavant, ſi on croioit le pouvoir faire ſeurement. Marie de Médicis propoſoit encore que Louis donnât une Declaration en faveur de tous ceux que ſa mere lui nommeroit, & que l'Acte fût ſolennellement enregitré au Parlement de Paris.

1637. Paris. Que toutes ces perſonnes rentraſſe en poſſeſſion de leurs biens, de leurs charge & de leurs revenus. Que les confiſcations qui en avoient été faites, fuſſent revoquées, & que Louïs caſſât les arrêts de mort donnés par contumace contre certaines gens de la maiſon de Marie de Médicis. Que le Duc d'Elbeuf, les Marquis de Sourdeac & de la Vieuville, le Preſident Le Coigneux, l'Abbé de S. Germain, Monſigot, & quelques autres fuſſent compris dans la Déclaration. Que le Roi rendît la liberté à toutes les perſonnes empriſonnées à l'occaſion de la Reine ſa mere. Ce Mémoire eſt daté de Bruxelles l'11. Septembre de cette année. D'où vient que le fameux P. de Chanteloube, ou Chantelouve, dont j'ai ſi ſouvent parlé, ne ſe trouve point nommé parmi ceux que Marie de Médicis prétendoit protéger? Etoit-il mort? Le contraire paroît dans la ſuite. Si Leurs Majeſtés Britanniques envoiérent ces propoſitions à la Cour de France, j'oſe dire qu'elles y furent rejettées. Bien loin d'accorder des places de ſureté; choſe dont Richelieu ne vouloit pas entendre parler, lors même qu'il ſe trouvoit le plus embaraſſé, le Cardinal avoit moins d'envie que jamais de revoir ſa bienfaictrice en France. Il la haïſſoit d'autant plus, qu'il l'avoit injuſtement & cruellement offenſée.

Accommodement de Soiſſons avec le Roi.

Enfin M. le Comte s'accommode, écrit Richelieu d'un air fort content le 22. Juillet à ſon ami le Cardinal de la Valette. *C'eſt pour demeurer quelques années à Sedan. Il a prêté ſerment de fidélité dans le même temps que Picolomini envoioit recevoir ſes ordres, & après que la Reine Mere avoit ſigné à Bruxelles un Traité avec le Cardinal Infant, afin de l'engager par avance-*


LOUIS DE BOURBON
COMTE DE SOISSONS

evenue. Beautru & son Aumônier du Roi part en demain. Il veut recevoir le serment que M. le Comte doit faire sur les Evangiles. Voilà en quoi consiste toute cette affaire. 1637.

Expliquons-là dans un plus grand détail. Soit que Soissons ne crût pas devoir compter sur les promesses des Espagnols attaqués vigoureusement cette année par la France, & par les Etats-Généraux des Provinces-Unies: Soit que le Maréchal de Chatillon aiant reçû ordre d'empêcher qu'on ne fit entrer des hommes & des vivres à Soissons, craignit que la place ne fût réduite avant que les Espagnols, ou les Impériaux la pussent secourir: Soit enfin que le Duc de Bouillon n'osât desobliger le Prince d'Orange son oncle & les Etats-Généraux des Provinces-Unies, en se mettant d'une partie capable d'empêcher l'exécution de l'entreprise formée sur Breda; Soissons resolut d'écouter les propositions que la Croisette Gentilhomme du Duc de Longueville son beaufrere, lui apportoit. *Le Roi ne croiant pas qu'il soit de sa Dignité de rechercher un Prince de son sang, qui non content de rejetter les offres que Sa Majesté lui a faites, traite avec les ennemis de la Couronne, & tâche de débaucher les soldats & les Officiers des Armées de Picardie & de Champagne, Richelieu convaincu que le Comte est un ennemi plus redoutable que le Duc d'Orleans, prend la resolution de contenter Soissons, & fait ensorte que la Croisette va négocier à Sedan, non de la part du Roi en apparence; mais comme envoié par la Comtesse Douairiére à son fils.*

Monseigneur, dit Des-Noiers Secretaire d'Etat dans une Lettre du 11. Juin au Cardinal de la Valette qui commandoit cette année en Picar-

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. V. Chap. 49. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Victorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 475. 476.

1637. Picardie, „ le Roi m'ordonne de vous écri
„ qu'il a reçu divers avis, que des perſon
„ mal affectionnées à ſon ſervice font t
„ leur poſſible pour debaucher les gens
„ guerre, & pour les diſpoſer à ſervir M.
„ Comte de Soiſſons, en cas qu'il ſe décla
„ contre la France. Sa Majeſté deſire q
„ vous y preniez ſoigneuſement garde, & q
„ ſi vous decouvrez quelqu'un, vous le fa
„ fiez arrêter de quelque condition & qualit
„ qu'il ſoit. En cas qu'il y eût des compagnie
„ entiéres aſſez perfides pour quitter le ſer
„ vice, & pour ſe donner à M. le Comte, l
„ Roi veut que vous les faſſiez tailler en pié
„ ces par votre armée. Je mande la même
„ choſe à M. le Maréchal de Châtillon, afi
„ de prévenir les maux que telles deſertion
„ peuvent cauſer dans l'État. Ceci doit être
„ conduit ſecretement & avec votre pruden
„ ce ordinaire; de peur que ſi la choſe vient à
„ la connoiſſance de M. le Comte, qui peut-
„ être ne penſe à rien de ſemblable, le déplai-
„ ſir d'en être ſoupçonné, ne le porte à quel-
„ qu'extrémité, ou que ceux qui ſont de la
„ cabale, ſe voiant découverts, n'échappent
„ de vos mains ". Quatre jours après, le Secre-
taire d'Etat donna encore les avis ſuivans au
Cardinal de la Valette. „ Votre Eminence
„ aura ſû que Sedan ne va pas bien, & qu'il y
„ a beaucoup de conjectures qui font croire
„ que celui qui eſt dedans, levera le maſque.
„ Il eſt d'une extrême importance de prendre
„ garde à toute cette frontiére. Le Roi donne
„ charge à M. de Fontenai-Mareuil de veil-
„ ler ſur ce qui ſe paſſe à Reims, à Retel, & à
„ Chateau-Porcien. M. de S. Paul Maréchal
„ de Camp aura ſoin de Charleville & du
„ Mont-Olimpe. On envoie ordre à M. le
„ Maréchal



aréchal de Châtille
és-vous général à
ainte-Menehoud, &
ug de la Meuſe.
es précautions & ce
érent d'autant plus
l de la Valette aver
ſon armée, découv
omte envoié pour
is fort à propos, dit
te dans une Lettre
. le Comte dont vous
l'avons ſû, on a e
ß à S. Quentin,
nuit, & de faire
de n'eſt pas encore e
z ſoin, s'il vous pla
ent. Il eſt importa
avigni parle ainſi
e Lettre du jour ſu
lette. On a été bie
. le Comte. Vous ave
uentin. Il étoit à pr
dans votre armée,
la meſintelligence q
te. La Commiſſion
be. Je ſerois bie
te découverte achev
nt de M. le Comte.
is état, quoi qu'on
Châtillon a reçû de
paſſer à Sedan ni
ite du mécontente
Bouillon cauſe à S
Chavigni devine
dans le temps
e du Maréchal

1637. l'ombrage; avança la conclusion de l'accommodement, au lieu de la reculer. La raison en est évidente. Richelieu cherchoit à se délivrer de l'inquiétude qu'un ennemi vigilant & actif lui donnoit, & Soissons appréhendoit de se voir enfermé dans Sedan que l'armée du Roi sembloit investir. Voilà pourquoi la négociation de la Croisette réussit si bien. Tels furent les articles accordés au Prince mécontent. Qu'il pourroit demeurer quatre ans à Sedan, ou en telle autre ville de ses Gouvernemens de Champagne, ou de Dauphiné, qu'il lui plairoit de choisir. Qu'il ne seroit point obligé d'aller à la Cour, quand même le Roi l'y manderoit, & que son refus ne lui seroit imputé ni à desobéissance, ni à crime d'Etat. Que durant le sejour du Comte à Sedan, Sa Majesté fourniroit vingt-cinq mille écus par an, qui seroient emploiés au paiement de la garnison. Que le Duc de Bouillon seroit paié de tout ce qui lui étoit dû pour le passé. Que le Roi lui témoigneroit que l'assistance donnée à Soissons ne déplaisoit point à Sa Majesté, & que la pension du Duc seroit augmentée de quinze mille écus par an. Que le Comte jouïroit de ses charges, de ses bénéfices & de tous ses autres revenus. Que le Roi donneroit une Déclaration en faveur de tous ceux qui avoient suivi le Comte, & qu'ils ne pourroient être repris de cette faute. Que le Marquis de Couci accusé du crime de fausse monnoie auroit une abolition, & sortiroit de la Bastille. Que le Comte de Rouci reviendroit chez lui en Champagne, & qu'il y demeureroit comme auparavant. Que Soissons signeroit ces articles, & jureroit fidelité au Roi entre les mains d'un des Aumôniers ordinaires de

de Sa Majesté. Que la Comtesse sa Mere reviendroit à Paris, Souvré premier Gentilhomme de la chambre du Roi aiant ordre d'aller querir la Princesse releguée à Creil. 1637.

Le Duc de Bouillon demeuroit dans les Provinces-Unies durant ces intrigues, & ces négociations; soit qu'il crût mieux cacher son étroite correspondance avec le Prince mécontent, soit qu'il eût quelqu'autre raison secrete d'user de ce ménagement. Voilà pourquoi le Roi ne lui écrivit point la Lettre stipulée dans les articles précedens. Elle fut adressée à la Duchesse sa Mere qui commandoit à Sedan. La date est du 10. Juillet. *Ma Cousine, Comme je veux croire que vous avez contribué à la bonne resolution que mon Cousin le Comte de Soissons a pris, de se remettre en son devoir, j'ai bien voulu vous témoigner par cette Lettre que je ne vous sai point mauvais gré de ce que vous lui avez donné retraite, & que je trouve bon que vous la lui continuiez pendant quatre années, s'il le desire, vous assurant que vous ne recevrez pas moins que par le passé, les effets de ma protection.* La Duchesse répondit en ces termes soumis & respectueux. Y alloit-elle de bonne foi? Etoit-elle d'intelligence avec le Duc son fils, & Soissons? Je ne le puis décider. *Sire, C'est le plus grand avantage que je pouvois attendre au monde, que de voir par les Lettres dont il a plu à Votre Majesté, de m'honorer, qu'elle me croit remplie d'affection & de fidelité pour son très-humble service, & que je l'ai témoigné aux bonnes resolutions que M. le Comte a prises. J'ai toûjours reconnu en lui une si grande passion de rentrer dans les bonnes graces de Votre Majesté, que je n'y pouvois rien augmenter par mes vœux & par mes soins. Je les emploierai toûjours à*

1637. *rendre une obéissance très prompte à tous les commandemens de Votre Majesté, & à lui faire paroître durant le sejour que M. le Comte fera ici, que l'on n'y respire avec lui que d'être maintenu dans l'honneur de la bienveillance de Votre Majesté & de sa Roiale protection.* Telle fut la fin de l'affaire de Soissons. Il s'accommoda du moins avec plus d'honneur & de dignité que le Duc d'Orleans. Laissons-le à Sedan, & voions deux événemens considérables en Italie, qui chagrinérent extrémement Richelieu. Il parle de l'accommodement d'Edouard Farnése Duc de Parme avec le Roi d'Espagne, & du soulévement des Grisons contre la France.

Le Duc de Parme est reduit à la necessité d'accepter les conditions que le Roi d'Espagne lui impose.

Le Duc de Parme, dit le Maréchal de Bassompierre, *qui dès l'an* 1635. *s'étoit mis en guerre contre le Roi d'Espagne, pour se conserver Sabionnette, place forte qu'il prétendoit lui appartenir, après avoir vû son plat-pais ruiné, & toutes ses villes prises, excepté Parme & Plaisance, se trouva encore hors d'état d'être secouru par la France, nos gens n'aient aucun moien de passer à lui. Le voilà donc obligé d'accepter les conditions que le Grand Duc son beaufrere lui peut obtenir du Roi d'Espagne, & de recevoir pour quelque temps garnison Toscane dans les citadelles de Parme & de Plaisance, qui furent déposées entre les mains du Grand Duc.* Le fier Farnése ne subit le joug qu'à la derniére extrémité, lors qu'il eut perdu toute espérance d'être secouru de Louis. Le Marquis de Léganez Gouverneur de Milan avoit envoié une armée dans les Etats d'Edouard sous la conduite du Cardinal Trivulce, ennemi particulier de la Maison Farnése. Don Martin d'Arragon court en même temps avec sa Cavalerie entre Parme & Plaisance, prend *San Domino* ville Episcopale, &

Journal de Bassompierre. Tom. II. Nani Historia Veneta. Lib. X. 1637. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 476, 477.

& déſole tout ce qu'on nomme l'Etat Pallavicin. Un autre Officier Eſpagnol emporte Rivalte place capable d'une longue reſiſtance, & le gros de l'armée ennemie aſſiége Plaiſance. Le Duc s'y étoit retiré après avoir bien muni la citadelle, & prétendoit ſe défendre long-temps. Mais les Eſpagnols maîtres d'une Iſle que forme le Pô vis à vis de la ville, l'incommodérent tellement, qu'Edouard commença enfin de reconnoître ſa témérité dans l'entrepriſe & dans la continuation trop opiniâtre d'une guerre qu'il n'avoit pas la force de ſoutenir. 1637.

Il implora inutilement le ſecours de ſes voiſins. Le Pape, quoique Seigneur de Fief d'une grande partie des Etats de la Maiſon Farnéſe, ne vouloit paroître qu'en qualité de médiateur. Les Barberins ſes neveux offroient de l'argent ſous main à Edouard. Mais c'étoit à condition qu'il leur céderoit une partie de ſon Duché de Caſtro dans l'Etat Eccléſiaſtique, alienation qui n'étoit nullement du goût de Farnéſe. Le Grand Duc l'exhortoit à la paix, & pour le reduire à la néceſſité de l'accepter, il lui refuſoit toute ſorte de ſecours. Les Venitiens fermes dans leur neutralité, renvoient Edouard au Pape & au Grand Duc, intéreſſés à maintenir un Prince vaſſal de l'un & beau-frere de l'autre. Pour empêcher que les Puiſſances d'Italie ne s'oppoſent à l'oppreſſion entiére d'un de leurs voiſins, Léganez proteſte au Sénat de Veniſe que les courſes des troupes de Philippe dans les Duchés de Parme & de Plaiſance, ne ſont qu'une vengeance du dégât que le Milanois a ſouffert par la guerre, dont Farnéſe fut un des plus ardens promoteurs, & que ſi les armes de Sa Majeſté Catholique font quelque progrès, les conquêtes

1637. seront miſes en dépôt & reſtituées enſuite. Ces proteſtations paroiſſoient d'autant plus ſincéres, que les Eſpagnols prévoiant l'embarras que les prétentions du Pape ſur une partie des États d'Edouard, & la jalouſie des Princes voiſins, leur pouvoient cauſer, ne preſſoient point trop le ſiége de Plaiſance, & ſembloient vouloir donner au Duc le temps de ménager ſon accommodement.

Il en prit la reſolution dans les premiers jours de cette année. Le Comte Carpegna Miniſtre du Pape n'étoit agréable, ni à Farnéſe, ni aux Eſpagnols. On rejette ſes offres, & la négociation eſt miſe entre les mains de Don Franciſco de Melo, & de Pandolphini Envoié du Grand Duc. L'affaire fut concluë avec beaucoup de ſecret & de diligence. Edouard craignoit que les Officiers des garniſons Françoiſes miſes à Plaiſance & à Parme, ne traverſaſſent la concluſion du Traité, & les Eſpagnols appréhendoient que le Senat de Veniſe & le Duc de Mantouë n'empêchaſſent que Sabionnette ne fût remiſe au Roi Catholique. C'eſt-pourquoi le Duc de Parme & les Miniſtres de Philippe firent enſorte que les conditions du Traité ne fuſſent connuës qu'au temps de ſon exécution. S. Paul Commandant de la garniſon Françoiſe de Plaiſance, étoit aſſez fort pour ſe maintenir dans la place malgré le Duc. Voici l'expédient dont Farnéſe s'aviſa pour ſe délivrer de l'Officier & des gens de Louïs. Sous prétexte de leur païer une montre, il les fait aſſembler dans un endroit ſeparé de la Ville, & ordonne ſecrétement qu'on tourne le canon contr'eux. Le Duc leur expoſe alors la néceſſité où il ſe trouve de s'accommoder avec le Roi d'Eſpagne, les

les remercie de leur assistance, & leur offre passage libre par le Milanois, s'ils veulent retirer dans le Piémont. Il fallut céder. S. P part à la tête de ses soldats, & la garni Françoise de Parme passe dans le Mantouan, de là dans la Valteline par les Etats de la R publique de Venise. Louis apprit avec dépla sir la conclusion du Traité d'Edouard, & Cardinal de Richelieu reconnut que pour con server les anciens alliés du Roi son maître, en faire de nouveaux, il eût fallu défendre pl puissamment un Prince qui s'étoit si ardem ment uni à la France. Les choses se passérer avec assez de douceur & de civilité de part d'autre. Louis s'excusa de n'avoir pû secouri à son gré le Duc de Parme, sur les grands em barras que lui causa l'irruption des Espagnols & des Impériaux en Picardie & en Bourgogne Edouard allegua la nécessité indispensable d sauver ses Etats, en acceptant les condition que *Léganés* lui offroit. Le Roi assura le Du de *la continuation de* l'amitié de *Sa Majesté* & *Farnèse* protesta qu'il conserveroit le même attachement à la France.

Philippe content d'avoir obtenu une place importante, rendit volontiers tout ce qu'il avoit enlevé à Edouard, & les biens de la Maison Farnèse saisis dans le Roiaume de Naples. Sabionnette fut la récompense de ce que Sa Majesté Catholique restituoit. A ce prix la paix fut vendue au Duc. Sous prétexte de le dedommager des dépenses faites aux fortifications de la place, le Gouverneur de Milan lui fournit cent mille écus. Brancaccio Officier du Roi d'Espagne y entre avec de l'Infanterie Napolitaine, & pour prévenir la jalousie que cela devoit causer aux Princes voisins d'Italie,

1637. lie, on publie que la vieille Princeſſe de Stigliane morte depuis peu, ordonne dans ſon teſtament que Brancaccio garde Sabionnette en qualité de Gouverneur, juſques à ce que l'Empereur décide du droit des divers prétendans. Mais le monde apprit bientôt après, que le domaine utile de la Principauté appartenoit à la jeune Stigliane épouſe du Duc de Medina Las Torrés Vicerοi de Naples, & que le Roi Catholique demeuroit maître des murailles de Sabionnette. C'eſt ainſi que par leur patience & par leur dexterité à profiter de l'occaſion, les Eſpagnols occupérent paiſiblement une place, à laquelle ils n'auroient oſé penſer dans un autre temps, de peur de cauſer trop de jalouſie, & d'exciter quelque mouvement extraordinaire parmi les Princes d'Italie.

Soulévement des Griſons tel qu'il eſt raconté par le Maréchal de Baſſompierre.

Philippe obtint dans le même temps un avantage plus conſiderable par le ſoulévement général des Griſons contre la France. Gagnés par les Miniſtres & par les émiſſaires de la Maiſon d'Autriche, ces peuples contraignirent le Duc de Rohan & ſes troupes Françoiſes à ſortir de la Valteline, & à quitter les Forts occupés chez eux. Le Maréchal de Baſſompierre & le Duc de Rohan racontent cette grande affaire d'une maniére un peu différente, l'un dans le *Journal de ſa vie*, & l'autre dans un *Récit* envoié apparemment à la Cour, & dans le *Manifeſte* publié pour ſa juſtification. Je donnerai ici l'extrait de ce que ces deux Seigneurs rapportent. Rohan parle de ce qui lui eſt arrivé, & Baſſompierre ancien Colonel Général des Suiſſes en France, devoit être bien informé de ce qui ſe paſſoit chez eux & chez leurs alliés. Voici ce que dit le Maréchal. „ Au mois „ d'Avril de l'an 1637. il arriva une choſe

Journal Baſſompierre. Tom. II.

„ fort

» fort préjudiciable à la France. Nos troupes 1637.
» se retirérent du païs des Grisons, pour ne pas
» dire qu'elles en furent chassées. Telle est la
» cause de cet évenement. L'an 1632. le Roi
» avoit envoié M. de Rohan avec une petite
» armée pour maintenir les Grisons en posses-
» sion de leur Souveraineté de la Valteline,
» que le Roi Catholique tâchoit de leur en-
» lever. M. de Rohan réussit si heureusement
» qu'il chassa premiérement les Espagnols, &
» qu'il se défendit ensuite lors qu'ils préten-
» dirent reconquerir cette Province. Nos gens
» s'y établirent, & bâtirent encore des Forts
» dans les avenuës des Grisons au Steig & au
» pont du Rhin. M. de Rohan les gardoit par
» les troupes qu'il avoit amenées, & par des
» gens du Canton de Zurich levés pour le
» Roi. On protesta aux Grisons que cela se
» faisoit seulement pour conserver la Valte-
» line; que l'unique but de la construction des
» Forts, *c'étoit d'empêcher que les ennemis*
» *n'entrassent dans* le païs, & que le Roi n'y
» *prétendoit* autre chose que la gloire de l'a-
» voir conservé contre ceux qui le vouloient
» envahir.

Les Grisons crurent cela; ou du moins ils firent semblant de le croire pour un temps. Mais voiant que M. de Rohan s'établissoit tout de bon, & qu'il ne pensoit point à sortir, ils commencérent de murmurer. Nous n'avons plus rien à craindre, *disoient-ils.* Si le Roi veut nous rétablir dans la Valteline, & nous en remettre les Forts, nous saurons bien les garder, & empêcher que les ennemis n'entrent par le Rhin, ou par le Steig, sans que les troupes de France y demeurent perpétuellement. Puisque le Roi a eu la bonté de nous restituer notre païs, nous demandons

1617. qu'il nous en laiſſe une libre & entiére jouiſſance. *M. de Rohan jugea bien que ces peuples avoient raiſon. Mais n'ayant point ordre de leur faire juſtice, il s'aviſa d'une ruſe, qui fut depuis cauſe de ſa perte.* Le Roi mon maître, *leur répondit-il*, n'a point intention de s'approprier aucune de vos terres. Sa Majeſté craint ſeulement que les ennemis ne viennent à bout des mauvais deſſeins formés contre vous. Rien n'en peut retarder l'exécution, que les obſtacles qu'ils rencontrent par la puiſſante oppoſition de ſes armes. On n'attend que notre retraite. Incontinent après, vous verrez ce que les Eſpagnols entreprendront pour parvenir à leurs fins. Le Roi mon maître a un ſi grand intérêt à votre conſervation, qu'il ne croit pas devoir laiſſer votre païs ſans défenſe durant la guerre. Pour vous témoigner la droiture de ſes intentions & des miennes, la garde des Forts vous ſera confiée. Je leverai chez vous quatre ou ſix regimens de mille hommes chacun, qui ſeront emploiés tant à vous défendre, en cas que vous ſoiez attaqués par les Eſpagnols, qu'à conſerver les Forts juſques à ce qu'il n'y ait plus rien à craindre.

„ On accepte la propoſition, & le Duc de „ Rohan s'imagine être mieux affermi que ja„ mais. Il choiſit entre les Griſons les plus „ affidés au ſervice du Roi, les fait Colo„ nels & Capitaines, & ne les met dans les en„ droits importans, s'il ne le juge à propos. „ Cela lui réüſſit pour lors. Mais cette levée „ demandant & pour la ſubſiſtance & pour la „ ſolde des troupes une ſomme d'argent beau„ coup plus grande que celle que le Roi em„ ploioit pour l'entretien de ſes autres forces „ dans le païs des Griſons, & Sa Majeſté faiſant

„ en

» en ce même temps de prodigieuses dépenses 1637.
» en divers endroits, les paiemens ne furent
» pas aussi reglés & aussi certains qu'il eût été
» à propos. De maniere que des gens mis sur
» pied pour faire taire les autres, se mirent bien-
» tôt à crier le plus haut, & donnerent une ex-
» trême peine à M. de Rohan. Les années
» s'écouloient, & les Grisons étoient oppri-
» més par nos troupes, & mal païés de ce qui
» leur avoit été promis. Ce mécontentement
» reveille les partisans de l'Espagne. On seme
» sous main divers bruits au desavantage de la
» France." A quoi bon, *disoient quelques-uns*, ce long sejour des troupes Françoises dans le païs? Les Forts qu'elles occupent nous tiennent dans l'esclavage. Nos Regimens sont mal païés. En un mot, notre condition est pire que lors que les Espagnols se rendirent maîtres de la Valteline. Notre païs n'est-il pas aussi soumis que cette Province par la construction des *Forts du Steig & du* Rhin? Nous serions beaucoup *mieux*, si nous pouvions être libres & jouir de notre païs par une bonne neutralité. Les Espagnols y consentiront, pourvû que les François se retirent.

Ces discours furent applaudis de tous les Grisons, & ceux de la faction d'Espagne obtinrent permission de faire une tentative auprès des Ministres du Roi Catholique. Le Duc de Rohan averti de ce qui se trame, en donne promptement avis à la Cour de France. Le seul moien de rompre la nouvelle intrigue, *écrivit-il au Roi*, c'est d'envoier de l'argent, tant pour le paiement de ce qui est dû aux nouveaux Régimens Grisons, que pour leur subsistance à l'avenir. Avec cela, je promets de contenir les Ligues Grises & de déconcerter les ennemis. „ Quel-

[1637. „ ques jours auparavant Sa Majeſté avoit en-
„ voié Laſnier avec la qualité d'Ambaſſadeur
„ ordinaire aux Ligues, & d'Intendant de l'ar-
„ mée de M. de Rohan. Sur l'avis que ce
„ Magiſtrat reçoit de la part du Duc, il fait
„ partir une voiture de ſoixante & dix mille
„ écus pour les Griſons. Mais dès qu'elle eſt
„ arrivée, M. de Rohan tombe dangereu-
„ ſement malade. Les partiſans d'Eſpagne
„ profitent de l'occaſion. Ils recommencent
„ leurs brigues, gagnent quelques-uns des ſix
„ Colonels des regimens levés par le Roi, &
„ font nommer des Deputés pour aller traiter
„ de la part des Ligues à Milan. Le Duc de
„ Rohan averti envoie Laſnier à Coire, afin
„ de réprimer les Colonels débauchés, & de
„ fortifier la faction Françoiſe. Laſnier parla
„ trop aigrement à ces Officiers, les menaça
„ de les châtier, & leur dit des injures; em-
„ portement qui acheve de décrediter la Fran-
„ ce, & jette ſes partiſans dans le deſeſpoir.
„ La voiture d'argent étant arrivée, M. de
„ Rohan gueri ſe rend à Coire, condamne
„ la violence de Laſnier, & lui fait quelques
„ réprimandes en preſence des Colonels.
„ L'Intendant ne les peut ſouffrir, & répond
„ de telle maniére qu'il ſe brouille tout-à fait
„ avec le Duc. Quelques Colonels à qui M.
„ de Rohan avoit délivré des ordonnances,
„ étant allés pour recevoir de l'argent, Laſ-
„ nier refuſa de leur en donner. Le Duc of-
„ fenſé envoie enlever la voiture hors de la
„ maiſon de l'Intendant, & fait paſer les Co-
„ lonels. Laſnier prévoiant l'orage arrivé de-
„ puis, eſt bien aiſe d'avoir un prétexte de s'en
„ retourner. M. de Rohan étant un jour ſorti
„ de Coire pour aller au Fort de France,

„ trouve

» trouve à son retour les Grisons armés qui
» viennent au devant de lui. Cela l'obligea de 1637.
» rebrousser chemin vers son Fort mal pour-
» vû de vivres, & gardé par des gens du Can-
» ton de Zurich peu resolus à se défendre. Sur-
» pris de voir toutes les Ligues en armes, les
» Impériaux & les Espagnols sur la frontiére
» pour les secourir, & de ne trouver aucune
» ressource du côté de la France, ou de nos
» alliés, le Duc traite avec les Grisons, &
» promet de sortir de leur païs, pourvû qu'on
» assure le retour aux troupes Françoises qu'il
» commandoit.

Récit plus ample de la même affaire par le Duc de Rohan.

Le récit de ce Général est beaucoup plus circonstancié, quoi qu'il y omette quelques particularités rapportées par Bassompierre. Cela n'est pas surprenant. Rohan avoue qu'il a touché legérement certaines choses. Voici ce qu'il raconte dans son Manifeste, piéce fort bien écrite. Tout ce qui nous reste de ce grand homme est instructif. *Par le Traité de Quiérasque le Roi obtint la démolition des Forts que les Impériaux avoient construits dans le païs des Grisons. Sa Majesté proposa de rétablir ces peuples dans la Souveraineté de la Valteline, telle qu'ils la possédoient avant la rebellion; c'est-à-dire en 1617. J'étois pour lors à Venise, où je ne pensois qu'à vivre lieu par en repos. Le Roi m'envoia ordre d'aller chez les Grisons pour l'exécution de ce dessein. J'obéis. On avoit fait une levée de trois mille hommes pour Sa Majesté, & commencé les fortifications du pont du Rhin. Elles furent continuées par mes soins avec tout autant de diligence que le permettoit l'argent qu'on y employoit. Après avoir ainsi passé une année, j'eus commandement de réduire les troupes à mille hommes, & de m'en retourner à Venise. Je l'executai au grand mécontentement des Grisons, cha-*

Manifeste du Duc de Rohan sur les choses arrivées dans le païs des Grisons & à la Valteline.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. V. Chap. 18.

Mémoires pour servir à l'Histoire de la Maison de Rohan. Tom. II.

Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII pag. 497.

1637. *grins de se voir frustrés de l'espérance de leur établissement dans la Valteline, & contraignes à une grosse somme pour la solde de quatre mois.* C'est ainsi que la Cour de France, après avoir tant crié contre l'ambition des Espagnols, qui tâchoient de s'emparer de la Valteline, & d'assujettir les Grisons, pense elle-même à occuper ce passage important, & à mettre des peuples libres dans une entière dépendance de ses volontés. Un puissant Prince en use toujours de la sorte, au regard de ceux qu'il prétend protéger contr'un voisin, qui cherche trop à s'agrandir. On envoie des troupes pour chasser l'usurpateur, & le libérateur tâche ensuite de s'approprier le païs, sous prétexte de le garantir d'une seconde invasion.

„ Je reçus un nouvel ordre de retourner „ chez les Grisons, *pour suivre le Duc de Rohan*, „ afin d'empêcher que le Duc de Féria ne se „ saisît de la Valteline, lors qu'il faisoit passer „ son armée en Allemagne. Après cela, on „ me commanda six fois d'entrer dans la Valteline, & six fois de différer. L'ordre me „ vint d'aller à Paris. Au mois d'Avril de „ l'an 1635. je fus envoié en Alsace, & de „ là chez les Grisons. Je passe heureusement „ par la Suisse, me saisis de la Valteline, la „ conserve par la défaite des armées de l'Empereur & du Roi d'Espagne, & m'assure „ de toute la Province & des Comtés de Bormio & de Chiavenne. Les Grisons me pressérent vivement de les rétablir dans la Valteline conformément aux promesses du „ Roi. Mais n'aiant point ordre de le faire, „ & ne pouvant plus trouver d'excuse pour „ prolonger davantage, je donnai avis de tout „ à la Cour, & proposai un accommodement.

„ La

» La chose étoit difficile, je l'avoue. Cepen-
» dant je me promettois d'en venir à bout. 1637.
» J'eus ordre de la tenter. J'y travaillai si bien,
» que je conclus un Traité avec la ratification
» des Grisons & le consentement des Valte-
» lins. Nous obtenions tout ce que nous desi-
» rions, & même plus que nous n'avions es-
» peré. Mais au lieu de la ratification du Roi,
» on m'envoia des modifications qui cabré-
» rent tout le monde. Pendant que les Gri-
» sons attendent l'exécution du Traité, divers
» accidens arrivent dans leur païs. Je man-
» que d'argent pour le paiement des troupes
» Grisonnes ; la peste détruit l'armée Fran-
» çoise, une grande maladie me survient. Tout
» cela donne courage à ceux qui aimoient la
» nouveauté. Les Colonels & les Capitaines
» Grisons affectionnés à la France, se déta-
» chent de nous. Ils me présentent premiére-
» ment une requête ; députent ensuite vers
» moi pour faire des protestations ; prénent en-
» fin la résolution d'abandonner le service &
» leurs postes, à moins qu'ils ne reçoivent de
» l'argent.

» Les partisans de l'Empereur ne perdoient
» point de temps. Ils renouoient leurs intri-
» gues déconcertées par l'heureux succès des
» armes du Roi dans la Valteline. L'affaire
» en vint si avant, qu'on fut dès-lors en dan-
» ger de voir le soulevement qui est depuis ar-
» rivé. J'étois encore au lit, aiant à peine re-
» couvré la parole, & par conséquent hors
» d'état d'apporter aucun remede au mal.
» Tout ce que je pus faire, ce fut de prier
» M. Lafnier Ambassadeur de se transporter
» à Coire. Il le fit. Mais il trouva la partie
» si bien liée, qu'il lui fut impossible d'empê-
» cher l'intelligence des Colonels & des Ca-
» pi-

1637. „ pitaines Grisons avec les Chefs des Ligues
„ auxquels ils promettoient d'abandonne
„ leurs postes, & de demeurer armés au mi
„ lieu du païs. Averti de ce desordre, je m
„ fais porter en chaise à Coire, & j'obtiens l
„ convocation générale d'une Assemblée, afi
„ de ramener ces peuples. Je suis d'avis de ne
„ rien dire des modifications du Traité qui
„ m'avoient été envoiées de la Cour. Mais le
„ Sieur Lasnier ne jugea pas y devoir consen-
„ tir. Elles aigrirent tellement les Commu-
„ nes, que dans une Assemblée tenuë à Illans,
„ on resolut de députer secretement à Ins-
„ pruck pour traiter avec les Impériaux & les
„ Espagnols.

„ Nonobstant cela, je conclus un accord
„ avec les Colonels & les Capitaines, par le-
„ quel ils rentrent dans le service, moiennant
„ une somme d'argent que je leur donne pour
„ premier paiement. J'eus beau faire des re-
„ montrances à la Cour durant ces brouille-
„ ries, il ne me fut pas possible d'obtenir de
„ quoi faire un second paiement. Point d'ar-
„ gent pour les Suisses, point de pain aux
„ François. De maniere que j'ai tout d'un
„ coup trois Nations mécontentes sur les bras.
„ Cependant les Députés des Ligues finissent
„ leur Traité à Inspruck, obtiennent des Espa-
„ gnols le paiement des troupes Grisonnes
„ depuis le 1. Novembre de l'an 1636. le réta-
„ blissement de la jurisdiction des Ligues dans
„ la Valteline, exercée par des Grisons sans
„ aucune distinction de Religion, & d'autres
„ articles beaucoup plus avantageux que ceux
„ que nous leur avions accordés. Je décou-
„ vris l'intrigue, & en avertis la Cour par une
„ Lettre du 27. Décembre 1636. ". Il faut,
marquis-je, que le Roi se resolve à prendre

un

un parti honnête pour abandonner les Grisons, & pour retirer ſes troupes, ou à ſatisfaire inceſſamment ces peuples. Il n'y a plus moien de retarder l'éclat de leur mécontentement, par des promeſſes & par des négociations. *A la fin de la Lettre, je prioi M. Bouthillier de la communiquer à tous ceux qui devoient être informés de l'affaire*; c'eſt-à-dire à Louis & à ſon Miniſtre. On voit bien que le Duc de Rohan épargne Richelieu autant qu'il peut. 1637.

Tout cela ne produiſit rien, ajoute-t-il. *Après que les Deputés ſont revenus d'Inſpruck, j'écris en Cour avec plus d'inſtance que jamais; eſpérant toujours de faire certainement deux choſes, en cas qu'on m'envoie de l'argent: l'une de ramener toute partie de ceux qui s'étoient ſéparés de nous par deſeſpoir, ou preſſés par le mauvais état de leurs affaires domeſtiques; l'autre de retarder l'effet du ſoulevement. En pareille conjoncture, qui a temps, a vie. Le délai eſt le plus grand ennemi de toute ſorte de complot. Ce fut la ſeule raiſon qui m'empêcha d'aller dans la Valteline. Les Griſons eûſſent pris la reſolution de m'arrêter le même jour que je me préparerois à ſortir de Coire, j'euſſe été fort imprudent de faire éclore une affaire, à laquelle le ſeul temps pouvoit remedier. Mais toutes mes inſtances furent inutiles. Bien loin de pourvoir à ce que je demandois, on me renvoia mon courier à vuide. Reduit au deſeſpoir, je proteſtai devant Dieu & devant les hommes contre ceux qui étoient la cauſe de la ruine des affaires du Roi dans le pais des Griſons. Je le fis par une Depêche du 28. Mars 1637. adreſſée à M. Des-Noiers. Dans un ſi grand abandon de toute aſſiſtance, & ne recevant même aucune réponſe à mes Lettres, il fallut attendre avec patience*

1637. *tienne l'orage que je prevoiois depuis long-temps.* Tel eſt ſouvent le ſort des grands hommes employés à la conduite des armées, ou à quelque négociation importante. S'il arrive une diſgrace par la négligence, ou par la malhabileté des Miniſtres, ces Meſſieurs qui ont l'oreille du Prince, ſe diſculpent & rejettent le mauvais ſuccès de l'entrepriſe ſur ceux qui n'ont pû rien faire, ou parce qu'on n'a pas eu égard à leurs remontrances, ou parce qu'on a manqué de leur envoier les ordres & les ſecours néceſſaires.

Dans un autre endroit, le Duc de Rohan marque plus particuliérement ce qui arriva par la faute des Miniſtres qui n'écoutérent pas ſes bons avis, & par l'emportement de l'Ambaſſadeur de France. „ Je reçus ordre, *dit-il*, „ d'entrer dans la Valteline, & dans les deux „ Comtés de Bormio & de Chiavenne. Je „ n'en ſuis point ſorti, & malgré les forces de „ l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, qui ont „ tenté pluſieurs fois de m'en chaſſer, je m'y „ ſuis fortifié & défendu. Durant tout ce „ temps-là, les Griſons m'ont preſſé de les ré„ tablir dans leurs droits, ſuivant les promeſ„ ſes du Roi. De maniére que n'y aiant plus „ moien de différer, Sa Majeſté trouva bon „ que je fiſſe un Traité avec ces peuples, par „ lequel l'exercice de la juriſdiction demeu„ rât aux Valtelins, & la Religion Proteſtante „ ne fût point rétablie dans leur païs. Je le „ conclus après de longues conteſtations & „ des peines infinies. Ces deux articles y fu„ rent paſſés comme on me l'avoit ordonné. „ Les Griſons le ratifiérent dans une Aſſem„ blée générale, ſur l'aſſurance que je donnai „ d'obtenir un pareil acte de Sa Majeſté. Mais

„ lorſ-

» lorſque je ſollicitois, les affaires publiques 1637.
» ſe trouvérent dans une telle ſituation qu'a-
» près un délai de quatre mois, on m'envoia
» des modifications aux articles du Traité, au
» lieu de la ratification que j'en demandois.
» La grande maladie que j'eus pour lors, re-
» tarda de deux mois l'éclat de cette affaire.
» Cependant l'argent néceſſaire au paiement
» des gens de guerre, ne venant point, les Co-
» lonels & les Capitaines Griſons irrités, me
» déclarérent par écrit qu'ils abandonneroient
» leurs poſtes, ſi dans un certain temps ils ne
» touchoient une partie de leur ſolde. J'étois
» encore ſi foible, que ne pouvant paſſer les
» montagnes, je priai M. Laſnier Ambaſſadeur
» aux Griſons & Intendant de l'armée, de ſe
» tranſporter à Coire. Il le fit. Mais au lieu
» d'adoucir les Officiers, il les gourmande & les
» menace de telle ſorte que déſeſperés, ils a-
» bandonnent leurs poſtes, ſe ſaiſiſſent de la
» ville de Coire, logent leurs troupes dans le
» milieu du païs, & s'engagent par ſerment à
» ne ſe point déſunir les uns des autres.

» Comme nous avions réüſſi pour la levée
» des régimens Griſons, deſtinés à la garde
» des paſſages, en gratifiant les principaux du
» païs qui maintinrent le peuple en bonne hu-
» meur, le mécontentement des mêmes per-
» ſonnes fit un effet tout contraire. Ils aliené-
» rent tellement le peuple de nous, qu'il ſe
» joignit à eux dans une Aſſemblée générale:
» contretemps qui m'obligea de me faire por-
» ter en chaiſe à Coire. Je tâchai de ramener
» les eſprits par la douceur. Mais les mena-
» ces & les violences de M. Laſnier, en gâ-
» toient plus dans une heure, que je n'en pou-
» vois raccommoder dans un mois. Sur ces

» en-

1637. „ entrefaites arrivent les modifications dont
„ j'ai parlé. Je ne voulus point les montrer,
„ persuadé que j'étois du mauvais effet qu'el-
„ les ne manqueroient pas de produire. Quel-
„ que remontrance que je fisse là-dessus, M.
„ Lasnier persistoit à suivre ses ordres. La
„ seule proposition des modifications effa-
„ roucha tellement l'Assemblée, que les
„ Grisons resolurent dès-lors de chercher
„ quelqu'autre moien d'exécuter leurs des-
„ seins. Les Espagnols & les Impériaux con-
„ tens de cette altération, ménagent sous
„ main par les Officiers de l'Archiduc Comte
„ de Tirol une députation à Inspruck, qui me
„ fut fort suspecte. Mais on ne la put empê-
„ cher. Le Colonel Genas seul capable de
„ conduire une pareille affaire, se fait donner
„ des collégues à sa dévotion, obtient tout ce
„ qu'il veut, conclut un Traité, en rapporte
„ la ratification de l'Empereur & du Gouver-
„ neur de Milan.

„ Le motif qu'eurent les Espagnols de don-
„ ner si libéralement ce qui n'étoit pas entre
„ leurs mains, c'est qu'ils ne vouloient pas
„ que le Roi acquît malgré eux, la gloire d'a-
„ voir restitué la Valteline & les deux Comtés
„ aux Seigneurs légitimes de ces païs. La
„ Maison d'Autriche aima mieux montrer au
„ préjudice de la Religion Catholique & des
„ Valtelins, que les Grisons lui étoient rede-
„ vables de leur retablissement dans un do-
„ maine dont elle avoit tâché de les dépouil-
„ ler. On espéroit encore que cette action
„ donnant sujet au Roi de France de rompre
„ avec les Grisons, la Maison d'Autriche dis-
„ poseroit de ces peuples à sa volonté. Elle
„ sacrifie volontiers sa Religion & ses amis à

„ son

„ son intérêt & à son ambition. Voici com- 1637.
„ ment les Grisons exécutérent leur projet.
„ Ils font venir les forces du Milanois sous le
„ Fort de Fuentes, se vantent d'attaquer la
„ Valteline, pour occuper les troupes du
„ *Roi*, & pour les empêcher de venir à mon
„ *secours*, obtiennent des munitions de guer-
„ re & des canons du côté du Steik, & huit
„ mille Allemans, afin d'attaquer le pont du
„ Rhin, où il n'y avoit que deux cens Fran-
„ çois. Les choses étant ainsi ajustées, ils
„ font un soulevement général. Les auteurs
„ y porterent les peuples sous ces deux pre-
„ textes: que par le Traité de Lausanne, on
„ leur ôtoit l'administration de la Justice, &
„ que la Religion Protestante se trouvoit ban-
„ nie de la Valteline & du Comté de Chiaven-
„ ne. Tout le païs fut soulevé de la sorte con-
„ tre moi. Le Comte Serbellon se campe à
„ Collico près du Fort de Fuentes; les canons
„ & les munitions de guerre arrivent à quatre
„ *heures du Steik*, *les* Allemans se rendent au-
„ *tour de Lindau* qui n'en est qu'à deux petites
„ *journées*; enfin le peuple prend les armes,
„ aiant à sa tête les trois Chefs des Ligues, &
„ presque tous les Colonels & tous les Capi-
„ taines qui étoient au service du Roi. Peu s'en
„ fallut que je ne fusse arrêté dans Coire. Né-
„ anmoins aiant gagné le Fort du Rhin, j'y
„ fais entrer le Colonel Schmid avec son régi-
„ ment, & je me prépare à me défendre.

„ Je l'*avois* certainement prévû, ce soule-
„ vement, quatre mois avant qu'il arrivât,
„ *dit Roban dans son Manifeste*. J'avouë mê-
„ me que pour n'être point présent à un tel
„ spectacle, j'avois demandé permission d'al-
„ ler régler mes affaires à Venise. Mais en

„ me

1637. „ me l'accordant, on m'insinua que c'étoit à
„ condition que je me rendrois responsable de
„ tout ce qui arriveroit chez les Grisons en
„ mon absence. On ne me dit pas un seul
„ mot des moiens que j'avois demandés pour
„ remédier au mal que je prévoiois. Le païs
„ aiant un jour pris généralement les armes
„ contre moi, la seule ressource qui me resta,
„ ce fut de me rendre au Fort du Rhin, de ra-
„ masser un regiment Suisse d'environ huit
„ cens hommes, & de le joindre à deux cens
„ François que j'y avois mis. Me voilà in-
„ continent assiégé par six régimens Grisons,
„ rendus complets avec l'argent d'Espagne,
„ par toutes les Communes de la Ligue Grise,
„ & par les troupes de Galas qui s'étoient ap-
„ prochées de la frontiere. Je ne recevois au-
„ cunes nouvelles de l'Armée de la Valteli-
„ ne, & ne pouvois lui donner des miennes.
„ Un seul moulin dans le Fort pouvoit à peine
„ faire de la farine pour deux cens hommes, &
„ la place étoit si mal pourvuë de toutes cho-
„ ses, que j'ai honte de le dire. Quelqu'in-
„ stance que je fisse, il ne m'avoit jamais été
„ possible d'avoir un fonds pour la subsistance
„ de la garnison.

Le Duc de Rohan & les François sont forcés à sortir de la Valteline & du païs des Grisons.

Rohan raconte ensuite d'une maniére naïve & instructive, comment les Grisons le forcérent à sortir de la Valteline & de tout leur païs, avec les troupes qu'il y commandoit. L'évenement est extraordinaire & curieux. „ Toute la communication avec la Valteline m'avoit été ôtée, *dit-il*, & je n'en pouvois pas „ avoir long-temps avec la Suisse. Les Grisons tenoient le pont du Rhin, qui n'étoit „ plus guéable que quinze jours. Cela me donna tout à propos le temps d'écrire à M. „ Mel-

» Melland Ambaſſadeur du Roi en Suiſſe, 163
» l'état où je me trouvois. Je le priai d'en a-
» vertir Sa Majeſté, & M. de la Thuillerie,
» Ambaſſadeur à Veniſe. J'écrivis auſſi à Zu-
» rich pour eſſaïer d'avoir promptement mille
» ou douze cens Suiſſes, avec leſquels j'au-
» rois tenté de me maintenir en campagne.
» Mais le Canton de Zurich jugeant le parti
» trop hazardeux, & une Diète générale étant
» convoquée à Bade, il ſe contenta d'avertir
» ſes voiſins de l'accident arrivé. Cependant
» ceux de Zurich & de Glaris firent une dépu-
» tation pour ménager un accommodement
» entre les Griſons & moi. On tint une con-
» férence ſur ce ſujet. Les Griſons y deman-
» derent la reſtitution de la Valteline tant de
» fois promiſe, & un million de livres dû aux
» Colonels & aux Capitaines pour leurs ſol-
» des. Telles furent les raiſons qu'ils alle-
» guérent pour juſtifier le ſoulévement". Au
lieu de nous rétablir dans la Valteline & dans
les deux Comtés, avec la même autorité que
nous y avions en 1617. diſoient-ils, Sa Majeſ-
té nous contraint à recevoir des conditions,
qui nous rendent compagnons de nos Sujets.
Et combien de longueurs & de difficultés a-
t-on apportées à nous accorder une choſe ſi
deſavantageuſe? Nous y avons conſenti par
reſpect & par déférence pour le Roi. Bien loin
de ratifier le Traité, on nous envoie des mo-
difications encore plus préjudiciables. Faute
de recevoir leurs ſoldes, nos Colonels & nos
Capitaines ſe ſont endettés & preſqu'entiere-
ment ruinés au ſervice de Sa Majeſté. Quand
ils ont voulu s'en plaindre, M. Laſnier a
menacé de faire pendre les principaux & de
paſſer ſur le ventre aux autres.

Mem. de Rohan, des Griſons. Valtel. Vie du Mal. d'Estrées. Richelieu par Aub. Rig. L. Chap. Mémoires pour ſervir à l'Hiſt. du mal. Tom. II. Hiſtoire du Maréchal de Gaſſion. Chap. I. Nani Hiſt. Veneta. L. X. Siri Mem. recon. Tom. VIII. Pag. 637.

En-

1637. En ce même temps, l'Empereur & le Roi d'Eſpagne ont offert de traiter avec nous. La conjoncture a paru favorable. Pouvions-nous mieux prendre notre temps afin de nous mettre en repos? Qui peut raiſonnablement nous blâmer d'être entrés en négociation? Ceux qui ont toûjours été nos ennemis, nous accordoient des conditions plus douces que celles de nos amis. L'Empereur renouvelle l'ancienne alliance héréditaire avec nous. Il s'engage à ne faire jamais aucune recherche pour la Religion dans les dix Droitures, & dans la Baſſe Engadine. On nous laiſſe l'entiére diſpoſition de nos affaires. Le Roi d'Eſpagne conſent que nous poſſedions la Valteline & les deux Comtés de la même maniére qu'en 1617; que nous conſervions nos Forts; que nous en faſſions d'autres, ſi nous en avons beſoin, & que les Proteſtans ne ſoient point exclus des Offices de Judicature dans la Valteline & dans les deux Comtés. Tous ces avantages, nous les tenons, il eſt vrai, des armes victorieuſes du Roi & des dépenſes extraordinaires qu'il a faites pour nous. Les Ligues lui en ſeront éternellement obligées. Notre ancienne alliance avec Sa Majeſté eſt expreſſément reſervée dans le Traité. Il n'y préjudicie en aucune maniére.

Puiſque par l'aſſiſtance du Roi, *ajoutérent les Griſons en s'adreſſant à moi*, nous avons recouvré notre païs rebelle, & obtenu la paix avec nos voiſins, nous vous ſupplions, Monſieur, de retirer les armes de Sa Majeſté, & de nous remettre les Forts bâtis pour notre défenſe. Vous ſavez que ſi nous avons appellé les forces du Roi à notre ſecours, ç'a été pour nous garantir des entrepriſes de nos voiſins.

El-

Elles ne nous sont plus nécessaires, puisque nous sommes d'accord avec ceux qui nous inquiétoient. N'est-il pas juste que nous rentrions en possession de ce qui nous appartient? Certaines considérations empêchent le Roi de nous rétablir de la maniére que nous demandions. Graces à Dieu, nous avons trouvé le moien de ravoir la Valteline & nos deux Comtés. Nous en sommes contens. La seule chose que nous desirons maintenant, c'est que les armes du Roi ne demeurent pas plus longtemps dans notre païs. Vouloir secourir par force des gens qui croient n'avoir pas besoin d'assistance, la prétention seroit inouïe. Les Souverains donnent la loi chez eux, & ne la reçoivent de personne. Nous serons à jamais obligés à Sa Majesté de la protection qu'elle nous a généreusement accordée. Mais la chose nous paroitroit extrêmement dure, si le Roi prétendoit que ses armes demeurassent chez nous contre notre volonté. 1637.

Messieurs, répondis-je aux Grisons, comme le Roi mon maître n'a emploié ses forces, que pour vous conserver votre ancienne Souveraineté, il sera fort aise d'apprendre que vous êtes contens. Ne doutez point qu'il n'acquiesce volontiers à ce que vous desirerez de lui. Je vous prie seulement de me donner le temps d'écrire en Cour, & de recevoir les ordres de Sa Majesté, avant que de rien exécuter. Vous obtiendrez d'elle toutes les choses raisonnables, pourvû que vous les demandiez comme il faut. *Les Députés de Zurich & de Glaris n'oublièrent rien pour persuader aux Grisons, d'attendre du moins jusques à l'Assemblée de Bade qui se devoit tenir dans peu de jours. Mais soit que*

1637. *ceux-ci craignissent que leurs Communes ne se débandassent, soit que les Impériaux & les Espagnols avancés sur la frontière leur donnassent sujet de croire que la Maison d'Autriche pourroit bien être tentée de profiter de l'occasion de s'emparer d'un païs, qui lui paroissoit depuis long-temps à sa bienséance; les Grisons ne voulurent accepter aucun parti, à moins que je ne promisse positivement de leur remettre le Fort du Rhin. A quoi les Suisses m'exhortérent de condescendre, de peur que le feu de la guerre ne s'allumât à leurs portes.* Nous avons toûjours compris, *ajoutérent-ils*, que les armes du Roi entroient chez les Grisons, pour secourir des anciens alliés de la Couronne de France. La justice dont il fait sa vertu favorite, ne lui permet pas d'avoir d'autre pensée. Si Sa Majesté vouloit demeurer par force chez ses alliés, une pareille violence seroit tout-à-fait contraire au droit des gens. A Dieu ne plaise que l'intention du Roi soit telle. En ce cas, nous penserions serieusement à ce que nous devrions faire, & son alliance nous paroîtroit dangereuse. Puisque les Grisons déclarent qu'ils n'ont plus besoin du secours des armes de Sa Majesté, peuvent-elles demeurer chez eux, sans attirer sur la Nation Françoise une flétrissure éternelle d'usurpation injuste? Pour ce qui est de nous, la moindre chose que nous pouvons faire, c'est de rappeller nos gens, de peur qu'on ne nous accuse d'avoir eu part à une affaire si criante. *Je n'avois point à deliberer là-dessus. Quand j'eusse voulu m'opiniâtrer à me maintenir douze ou quinze jours dans le Fort du Rhin, où je ne pouvois pas demeurer plus longtemps, n'eût-il pas toûjours fallu en venir à traiter pour se retirer?*

Les

Les personnes judicieuses qui réfléchiront sur l'affaire dont je donne le détail, comme d'un événement remarquable, conviendront sans peine avec moi, que les Espagnols & les Grisons s'y prirent fort habilement, ceux-ci pour rentrer en possession d'un ancien domaine perdu depuis vingt ans; & ceux-là pour chasser les François d'un païs voisin du Milanois, où Rohan les incommodoit étrangement. Il expose fort naïvement sa perplexité dans cette occasion, & se justifie en homme d'esprit. *Si j'eusse rejetté le conseil des Députés Suisses*, dit-il, *leur Diète de Bade eût apparemment declaré que je le devois suivre. Quel moien avois-je de resister après cela? Leur Colonel Schmid étoit plus puissant que moi dans le Fort du Rhin. En me rendant aussi de bonne grace, je craignois d'être blâmé d'avoir précipité un accommodement avant que d'en avertir le Roi. Venant à refléchir ensuite qu'une rupture avec les Grisons, seroit fort préjudiciable à son service; qu'elle rendroit ces peuples irréconciliables avec la France; que la Maison d'Autriche les assujettiroit facilement; que Sa Majesté retiroit d'assez grands avantages de cette affaire; qu'elle avoit glorieusement rétabli ses alliés dans un païs revolté contr'eux; que la Maison d'Autriche autrefois s'y opposât à la restitution de la Valteline, se voioit enfin forcée à y consentir; que le Roi se déchargeoit de la dépense nécessaire à maintenir ce qu'il avoit acquis chez les Grisons, qu'il renforçoit ses autres armées des troupes entretenues dans le païs de ses alliés, qui ne seroient plus attaquées: toutes ces choses bien balancées, je pris enfin une resolution qui me sembla plus sûre & plus honnête que toute autre. Au lieu de remettre le Fort du Rhin* 1637.

1637. *entre les mains des Grisons, je consentis de le donner aux Suisses en dépôt, jusques à ce que les troupes de France fussent hors du pays. Le terme que je pris pour les faire sortir, me donna le temps d'en avertir le Roi, afin que rien ne s'exécutât sans son consentement. C'est tout ce que je pus obtenir dans l'extrémité où j'étois. Pour ce qui est des Grisons, s'ils se trouvent bien de leur nouveau Traité, ils en ont l'obligation entiere à Sa Majesté. Que s'il ne leur est pas dans la suite aussi avantageux, qu'ils l'espérent, à qui s'en doivent-ils prendre? A eux-mêmes.*

Quelque spécieuses que soient les raisons que le Duc allégue pour sa justification; quelque sincére que semble son récit, on crut à la Cour de France qu'il y avoit de la collusion entre lui & les Grisons. N'en seroit-il point quelque chose? Rohan aimoit sa Religion & la justice. Il devoit être bien aise du rétablissement de l'une dans les endroits dont elle avoit été bannie, & fâché de voir l'autre blessée par une détention violente. Quoiqu'il en soit de ses motifs secrets, il explique plus particuliérement dans son Manifeste, la nécessité où il se trouva de traiter avec les Grisons. „ Je n'étois plus maître du Fort du Rhin, „ dit-il. Les Suisses y avoient huit cens hom„ mes contre deux cens François. Et quand „ j'aurois entrepris de m'y défendre, n'auroit„ il pas fallu se rendre à la fin? Je ne pouvois „ être secouru que par les Suisses, ou par „ l'armée Françoise de la Valteline. Par les „ Suisses? La chose étoit-elle vraisemblable? „ Outre qu'ils paroissoient fort éloignés d'un „ pareil dessein, il auroit fallu forcer les Gri„ sons qui tenoient le pont du Rhin? De-

„ vois-je espérer que les Suisses leurs alliés 1637.
„ l'entreprendroient ? L'affaire étoit plus fai-
„ sable par l'armée de la Valteline. Mais ce-
„ la ne dépendit plus de moi, depuis qu'on
„ m'eut ôté toute communication avec elle.
„ Il falloit que celui qui la commandoit en
„ mon absence, fût capable d'entreprendre
„ un coup hardi, sans attendre des ordres
„ qu'il m'étoit impossible de lui envoier. Les
„ Forts de la Valteline & du Comté de Chia-
„ venne, se trouvant munis pour deux mois,
„ on pouvoit facilement venir à mon secours
„ avec huit mille hommes & sept cens che-
„ vaux. Un pareil corps de troupes me suffi-
„ soit pour ramener les Grisons, & pour em-
„ pêcher que les Allemans n'entrassent dans
„ le païs. C'est la seule faute qu'on ait com-
„ mise en cette affaire. Pour ce qui me regar-
„ de, je ne m'arrête point à ce que le vulgaï-
„ re en peut dire. J'ai la satisfaction d'avoir
„ exécuté ponctuellement ce qui m'a été
„ commandé. Les troupes ne sont sorties du
„ païs des Grisons, & la Valteline n'a été
„ renduë, que lors que j'en ai eu en main le
„ pouvoir signé de Sa Majesté. Il est bien vrai
„ que j'ai été contraint de traiter avant que
„ de l'avoir reçu. Mais les choses furent tel-
„ lement ménagées que j'eus le loisir d'ap-
„ prendre la volonté du Roi. Si on s'est aviſé
„ depuis de tenter d'autres expédiens pour ra-
„ commoder l'affaire, ils sont venus si tard,
„ que Mrs. de Guébriant & d'Etampes étant
„ sur les lieux, en ont trouvé l'éxécution
„ impossible.

Pour achever d'éclaircir une affaire qui fut la cause de la disgrace de Rohan, & l'occasion de sa mort, donnons l'extrait de son Accord

1637. avec les Grisons. Que ceux ci déclarant que dans le Traité conclu entr'eux & la Maison d'Autriche, l'ancienne ligue de Sa Majesté très-Chrétienne avec les Grisons étoit expressément reservée, & qu'ils en vouloient observer inviolablement les conditions; le Duc de Rohan bien informé de la sincere affection du Roi son maître pour les Grisons, promettoit de retirer toutes les armes de Sa Majesté de leur païs, de la Valteline & des Comtez de Chiavenne & de Bormio. Que cela commenceroit le 20. Avril, & finiroit le 5. Mai 1637. Que le Fort du Rhin seroit deposé entre les mains du Colonel Schmid, qui le consigneroit aux Grisons, dès que les armes de Louïs seroient hors de leur païs. Que les François sortiroient du Fort avec armes & bagage. Que les Grisons assuroient qu'il ne leur seroit fait aucun mal. Que la derniére troupe Françoise étant sortie de la Valteline & des Comtez de Chiavenne & de Bormio, Rohan remettroit aux Grisons tout leur païs & les Forts que les armes du Roi son maître y occupoient. Que le Colonel Salis Gouverneur du château de Chiavenne, seroit libre du serment fait au Duc, & qu'à l'avenir, il tiendroit la place au nom des Grisons. Que ceux-ci feroient ensorte que les armes du Roi Catholique n'entrepriſſent rien sur les troupes de Louïs dans la Valteline & dans les deux Comtés, & que nuls étrangers n'entrassent du côté du Steik, pour attaquer le Colonel Schmid. Que Rohan n'attenteroit rien sur les terres de la Maison d'Autriche, jusques à ce que le Traité fût accompli. Qu'au départ des troupes Françoises & dans leur passage chez les Grisons, il ne seroit fait aucun desordre. Que s'il en

en arrivoit, les coupables seroient punis, & les choſes priſes, reſtituées. Que la mémoire du paſſé ſeroit abolie. Que les Griſons approuveroient le ſéjour du Duc à Coire juſques à l'entiére reſtitution de la Valteline & des deux Comtés. Qu'il y ſeroit en toute ſeureté, & traité avec le reſpect dû à la charge qu'il rempliſſoit au nom du Roi ſon maître. 1637.

Le Marquis de Lecques Maréchal de Champ à qui le Duc de Rohan avoit laiſſé le commandement de l'armée Françoiſe dans la Valteline, fit d'abord quelque difficulté d'obéïr aux ordres que ſon Général lui envoia, de remettre les Forts entre les mains des Griſons, & de ſe retirer avec les troupes par la Suiſſe, Croiant à la fin que c'étoit la volonté du Roi, il ſe mit en état de partir. Surpris de trouver en chemin des Lettres, où Sa Majeſté lui ordonne de demeurer dans ſon poſte, Lecques propoſe au Duc une choſe aſſez faiſable, diton. C'étoit d'emporter Coire en paſſant avec dix-huit cens ou deux mille hommes. Quelqu'un prétend qu'en petardant la ville mal gardée par des païſans ramaſſés, on y ſeroit entré, & qu'on auroit pris les trois Chefs des Ligues, auteurs du ſoulevement contre la France, & les Colonels qui avoient abandonné le ſervice du Roi. Mais Rohan n'y voulut pas conſentir. Il craignoit de s'expoſer trop lui-méme & plus de cent cinquante Gentilshommes & Officiers François renfermés avec lui dans la ville. Comment les auroit-on traités, ſi l'entrepriſe eût manqué? Les Impériaux & les Eſpagnols profitans de l'occaſion, ſeroient entrés dans le païs, ſous prétexte de le défendre; contretemps capable

Le Comte de Guebriant eſt envoié chez les Griſons, & le Duc de Rohan quitte le ſervice.

Hiſtoire du Maréchal de Guebriant L. I. Chap. 15. & 16.

1637. d'engager Louïs dans une extrême dépense, sans apporter un avantage considérable à ses desseins. Si nous en croions le même Historien, Rohan fut moins moderé, quand il apprit que la Cour de France le soupçonnoit de collusion avec les Grisons. Il écrit au Duc Bernard de Saxe-Weymar, & le presse de s'avancer avec son armée jusques chez les Grisons, afin de les punir de leur soulévement par la desolation du païs. Mais Bernard ne voulut rien faire sans la permission de Louïs.

On avoit pris d'autres mesures à la Cour: Et ce fut trop tard, comme Rohan l'a remarqué. Le Comte de Guébriant qui s'étoit signalé en Allemagne, & encore plus à la conservation de Guise menacée d'un siége par les Espagnols, est fait Maréchal de Camp, & reçoit ordre le 1. Avril d'aller chez les Grisons servir sous le Duc de Rohan. Etampes Maître des Requêtes fut depêché en même temps. Il portoit plus de quatre cens mille livres d'argent à distribuer, en cas que les Grisons vouluſſent renoncer à leur nouveau Traité avec la Maison d'Autriche, & se racommoder avec la France. Rohan averti du départ de Guébriant, lui écrivit de ne se hazarder pas inutilement, & le pria d'attendre de ses nouvelles à Zurich. Guébriant & Etampes voulurent à quelque prix que ce fût, exécuter les ordres preſſans que la Cour leur avoit donnés. Les voilà donc à Coire. Ils y font de vives remontrances aux Chefs des Ligues. „ C'est une verité constante, *dirent-* „ *ils*, que M. le Duc de Rohan a été forcé à „ conclurre son Traité avec vous. Le Roi „ notre maître en est convaincu, & le re-

„ gar-

„ garde comme nul. Pour ſe venger de vous, 1637.
„ Sa Majeſté n'auroit qu'à vous abandonner
„ à un caprice, capable de ſoumettre en-
„ core une fois votre païs à la Maiſon d'Au-
„ triche, dont la domination vous a toûjours
„ été ſuſpecte. Cependant le Roi veut bien
„ excuſer une reſolution ſuggérée par quel-
„ ques émiſſaires de l'Eſpagne, qui cherchent
„ à s'enrichir en trahiſſant leur patrie. La
„ Maiſon d'Autriche prétend l'emporter ſur
„ nous à force d'argent. Ne doutez pas
„ qu'elle ne ſe venge de ce que vous avez
„ imploré le ſecours des armes de Sa Ma-
„ jeſté, lors que vous aurez été contraints à
„ force ouverte, de renoncer à l'alliance & à
„ la protection de la France. Graces à Dieu,
„ tout n'eſt pas encore perdu. Si vous vou-
„ lez rentrer en vous-mêmes & reconvrer
„ votre liberté, nous avons ſuffiſamment de
„ troupes & d'argent pour repouſſer les en-
„ nemis. Le Ciel a toûjours béni les ar-
„ mes du Roi chez vous. Craignez le juſte
„ reſſentiment de Sa Majeſté, & les ſuites
„ funeſtes de la conteſtation ſur votre païs
„ entre deux puiſſans Monarques vos voi-
„ ſins.

Ces remontrances n'étant pas écoutées, Guébriant & Etampes offrent l'exécution du Traité de Rohan avec les Griſons, à condition que les François conſerveront leurs Forts, & demeureront dans le païs, juſques à ce que l'Archiducheſſe d'Inſpruck & le Marquis de Léganés promiſſent ſolemnellement, l'une au nom de l'Empereur & au ſien, l'autre pour le Roi d'Eſpagne, de ne rien entreprendre dans la Valteline, & de laiſſer les habitans jouïr librement de ce qui étoit ſti-

1637. pulé dans l'Accord fait quelques mois auparavant entre la France & les Grisons. *Que s'il y a encore quelque difficulté sur le Traité de Monçon*, ajouterent Etampes & Guébriant, *tout sera définitivement reglé à la paix générale.* Les Grisons contens de ce qu'ils ont obtenu de Ferdinand & de Philippe, rejettent les nouvelles offres de Louis, & menacent de charger ses troupes à moins qu'elles ne sortent incessamment du païs. Sa Majesté Très-Chrétienne prit alors la resolution de les envoier en Italie, & écrivit à Rohan de les y conduire. Guébriant & Lecques devoient servir sous lui en qualité de Maréchaux de Camp. La Lettre du Roi fut honnête & obligeante. *J'eusse souhaité*, disoit-il au Duc, *que l'affaire de la Valteline eût mieux réussi. Mais puisqu'elle est sans remède, il faut penser à relever l'honneur de mes armes dans le païs même où les ennemis prétendent profiter davantage de l'inconstance & de la legereté des Grisons. Si vous ne jugez pas qu'il soit absolument nécessaire que vous conduisiez vous-même mes troupes en Italie, je trouve bon que vous veniez faire un tour de quelques jours auprès de moi. Vous apprendrez plus particulierement mes desseins touchant la guerre de ce côté-là. En ce cas vous remettrez la conduite de mes troupes aux Sieurs de Guébriant & de Lecques. Je leur ordonne de servir en Italie.*

Rohan qui connoissoit parfaitement le génie de Richelieu, se défia de lui en cette occasion. Il craignit que le Cardinal ne voulût l'attirer en France, pour le faire arrêter. L'envoi extraordinaire de Guébriant, qui cherchoit à s'avancer par la faveur du Ministre, fut encore suspect au Duc. Quoique le Comte parût en user fort honnêtement, & ne vouloir pas pro-

profiter de la disgrace d'un Général, dont il reconnoit le mérite & la vertu, Rohan appre-henda un malheur semblable à celui du Maréchal de Marillac, & que Guébriant n'eût ordre de l'arrêter au milieu de l'armée. Dans cette incertitude, le Duc resolut de ne sortir point du païs des Suisses. Il se retira ensuite à Genéve sous prétexte d'une maladie. Guébriant l'aiant convié à une Conférence pour délibérer des affaires de la guerre dans le Comté de Bourgogne, où le Roi changeant de sentiment vouloit envoier Rohan avec les troupes sorties du païs des Grisons, le Duc pria que la Conférence se tînt à Genéve. Ces nouvelles mesures augmentoient sa défiance. Le Duc de Longueville commandant déja dans la Franche-Comté, Rohan ne se pouvoit imaginer qu'on y eût besoin de deux Généraux. Après avoir feint de ceder aux instances de Guébriant qui se défendoit d'aller jusques à Genéve, & demandoit un autre rendez-vous, le Duc s'excusa de s'y trouver, tantôt sur une migraine, tantôt sur un accès de fiévre. Déterminé à ne se mettre point à la discrétion de Richelieu, il aima mieux servir en qualité de volontaire sous le Duc Bernard son ami, que de prendre aucun commandement en France. 1637.

HISTOIRE
DU REGNE DE
LOUIS XIII.

Roi de France & de Navarre.

LIVRE XLII.

1637. Projets de la campagne de l'an 1637.

AVant que d'entrer dans le détail des événemens de la guerre, qui se continua cette année par mer & par terre, rapportons le sommaire qu'on nous en donne dans un livre attribué au Cardinal de Richelieu.

Testament Politique du Cardinal de Richelieu. Part. I. Chap. I. Journal de Bassompierre. Tom. II.

„ En 1637, *lui fait-on dire au Roi son maître*, vous emportâtes dans la Flandre deux „ places sur vos ennemis, & vous reprites „ une de celles qui leur avoient été livrées „ l'année précédente par la lâcheté des Gou„ verneurs. La quatrième fut enlevée dans le „ Luxembourg peu de temps après: Et vos „ ennemis reçurent autant de dommage par „ l'entrée de vos armes dans leur païs, qu'ils „ avoient

» avoient eu deſſein de vous en faire par la même voie. Si une terreur panique de celui qui commandoit vos forces dans la Valteline, & l'infidelité de quelques-uns de ceux dont vous défendiez la liberté, vous firent perdre par trahiſon & par lâcheté tout enſemble, les avantages que vous y aviez acquis par la force & par la raiſon, cette année fut heureuſement couronnée par la repriſe des Iles de Sainte Marguerite & de Saint Honorat, & par le ſecours de Leucate que les Eſpagnols aſſiegérent. Dans la premiére de ces deux actions, deux mille cinq-cens François deſcendirent en plein jour dans une Ile gardée par un pareil nombre d'ennemis, & défenduë par cinq Forts réguliers que des lignes de communication joignoient les uns aux autres. Vos gens combattirent à leur deſcente les Eſpagnols & les Italiens qui firent tête. Après avoir contraint l'ennemi à ſe retirer dans ſes remparts, on l'y força pied à pied en ſix ſemaines par autant de ſiéges qu'il y avoit de Forts. Un d'eux étoit de cinq baſtions Roiaux, & ſi bien muni d'hommes, de canon, & de toutes les choſes néceſſaires à une vigoureuſe défenſe, qu'il ſembloit ne devoir pas être attaqué. Dans la ſeconde action, une armée puiſſante, avantageuſement retranchée, & dont la ſeule tête de mille toiſes, par laquelle on la pouvoit aborder, ſe trouvoit de deux-cens en deux-cens pas défenduë par des redoutes & par des Forts bordés de canons & d'infanterie, cette armée, dis-je, fut attaquée de nuit, forcée par la vôtre beaucoup moins nombreuſe, & entiérement défaite après pluſieurs combats.

1637. *Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 507, &c.*

1637. On ne peut nier qu'à l'affaire de la Valteline près, la campagne de cette année n'ait été avantageuse à Louïs & à ses alliés. Mais Richelieu, ou celui qui emprunte son nom, exagére certaines choses & en dissimule d'autres. On garde un profond silence sur le mécontentement presque général des Provinces, & sur les mouvemens excités en Guienne & en Normandie. Je parlerai en son temps de ce qui arriva dans la premiére de ces deux Provinces, & je rapporterai maintenant ce que Basompierre raconte de l'occasion que Louïs eut de marcher lui-même vers la Normandie.

» Au commencement du mois de Mars, *dit le Maréchal*, le Roi s'avança vers Rouën avec quelques forces de pied & de cheval. Il étoit mécontent du Parlement & de la ville. Les Magistrats refusoient absolument la verification de tous les Edits pécuniaires que le Roi, obligé à soutenir les grandes guerres dans lesquelles il se trouvoit engagé, leur avoit envoiés. Les habitans de leur côté, ne vouloient point païer l'emprunt que Sa Majesté demandoit aux villes principales du Roiaume. Mais comme il y avoit deux partis, dans le Parlement & dans la ville, ceux qui ménageoient la faveur de la Cour, s'entremirent pour appaiser le Roi, & pour obtenir des autres l'exécution des ordres de Sa Majesté. De maniére qu'elle ne passa point Dangu. M. le Chancelier fut envoié à Rouën avec ordre de faire vérifier les Edits, & de contraindre les habitans à païer la contribution exigée. Il entra dans la ville acompagné par les Gardes Françoises, & Suisses, par quelques Régimens & par douze ou quinze Compagnies de Cavalerie.

» Toutes

» Toutes ces troupes logérent à Rouën pen- 1637.
» dant le séjour que M. le Chancelier y fit.

Bien loin de remontrer au Roi l'injustice d'une guerre allumée par son Ministre, & des impôts dont le peuple accablé se plaignoit, le lâche Séguier faisoit sa cour à Richelieu, en se chargeant de toutes les Commissions qui tendoient à l'oppression de la patrie. Le Comte de Soissons qui n'avoit pas encore conclu son accommodement, se flattoit de profiter du soulévement de deux grandes Provinces. Mais quand il vit que le Duc de la Valette oubliant ses premiers engagemens avec lui, cherchoit à se remettre bien auprès du Cardinal, en s'opposant à la Noblesse de Guienne mécontente, & que la Normandie & sa ville capitale, trahies par des gens dévoués à la Cour, se soumettoient aveuglément au joug imposé, il commença de s'appercevoir qu'il travailleroit inutilement à la délivrance d'un Peuple, dont la plus grande partie aimoit l'esclavage. Voilà pourquoi il resolut de se tenir en repos durant quelques années, & d'attendre à Sedan que les François las de souffrir la tyrannie de Richelieu, ouvrissent enfin les yeux, & prissent des sentimens dignes d'une Nation courageuse & libre selon la première constitution de son Gouvernement.

Diverses choses purent donner encore quelqu'espérance à ce Prince. Quoique les affaires de la France parussent dans une bien meilleure situation que l'année précedente, elle avoit beaucoup à craindre de la part de ses alliés & de ses ennemis. Le premier Ministre & ceux qu'il emploioit sous lui, negligeoient de prendre les moiens les plus propres à entretenir les uns & à repousser les autres. Soit que

les

1637. les Régens de Suéde cruſſent la paix néceſſaire à leur Etat, ſoit qu'ils vouluſſent ſeulement tirer des conditions plus avantageuſes & de plus grands ſubſides de la Cour de France, Oxenſtiern penſoit, ou du moins feignoit de penſer à un accommodement particulier de la Couronne de Suéde avec l'Empereur & l'Electeur de Saxe. Richelieu ne ſavoit encore s'il devoit compter ſur les Etats-Généraux des Provinces-Unies. Il ſe défioit extrémement de Fréderic-Henri Prince d'Orange. Le titre d'Alteſſe dont la Cour de France voulut ſe faire un grand mérite auprès de lui, ne le rendoit pas plus attaché aux intérêts de Louis. Les Etats & leur Capitaine Général s'appliquoient moins à étendre les bornes de la République & à favoriſer le progrès des armes de France, qu'à obtenir une paix ſolide & durable. D'autres inconvéniens étoient encore plus à craindre au dedans du Roiaume. Les finances épuiſées ne pouvoient preſque plus fournir aux dépenſes de la guerre. On donnoit un million par an à la Couronne de Suede, douze cens mille livres aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, cinq cens mille au Duc de Savoie, autant au Landgrave de Heſſe, trois cens mille au Duc Bernard de Saxe-Weymar, outre l'argent promis pour l'entretien de ſes troupes. On avoit équippé deux Flotes dans les deux mers; dépenſe qui fut entiérement inutile l'année précedente, à cauſe de la meſintelligence des Chefs. Les troupes de terre en Italie, en Lorraine, en Allemagne, en Picardie, en Bourgogne, en Champagne, montoient à quatre-vingt mille hommes de pied & à vingt mille chevaux. De maniére que le Surintendant de Bullion étoit fort embaraſſé à trouver en-

environ trente millions pour l'entretien de ces Armées différentes. 1637.

Avec de ſi grandes forces, Louis auroit pû faire quelque choſe de conſiderable ſi ſon Miniſtre ſe fût appliqué davantage à la guerre, aux finances, & à la négociation. Uniquement occupé des intrigues de la Cour & de ce *qui* regardoit le dedans du Roiaume, Richelieu négligeoit les affaires étrangeres, & en laiſſoit le ſoin à ſon Capucin. Le travail l'accabloit, l'adverſité le déconcertoit, l'humeur inquiéte & difficile de ſon maître lui cauſoit d'extrêmes chagrins. L'argent manquoit preſque toujours au beſoin; contretemps qui cauſa d'étranges deſordres. La France avoit de bons Généraux; mais à combien d'entr'eux le Miniſtre oſoit-il ſe fier? Le Cardinal de la Valette étoit le ſeul qui parût ſincérement dévoué à Richelieu. Les gens déliés & penétrans qui connoiſſoient mieux que les autres, la véritable ſituation des affaires de France, bien loin d'être *ſurpris du mauvais* ſuccès des deux campagnes précédentes, ne ſavoient à quoi attribuer le bonheur avec lequel on avoit repouſſé les Eſpagnols & les Impériaux. Quelques-uns ſoutenoient que ſi le Comte-Duc d'Olivarés eût été plus habile, la France auroit infailliblement ſuccombé. Cependant, tout bien conſideré, le Miniſtre de Philippe prenoit d'aſſez bonnes meſures, & formoit d'auſſi grands projets que *celui* de Louis. Mais ou moins prevoiant, *ou* plus mal ſervi que ſon rival, Olivarés échouoit preſque toujours dans l'exécution, & ne pouvoit ni pouſſer ſes premiers avantages, ni en profiter.

Il y eut de fréquentes & longues délibérations dans le Conſeil de France ſur ce qui s'entre-

1637. treprendroit l'été prochain du côté des Païs-Bas Eſpagnols & de l'Allemagne. Le Duc Bernard de Saxe-Weymar honteux & las d'avoir toujours un Cardinal pour collégue, ou plûtôt pour maître, ayant demandé un corps d'armée ſéparé, on reſolut de lui donner douze mille hommes, pour s'avancer vers Rhinfeld ou Strasbourg, & pour s'aller poſter au delà du Rhin. Les troupes commandées par le Duc de Longueville en Bourgogne, devoient ſoutenir Weymar en cas de beſoin. Douze mille hommes de pied & ſix mille chevaux ſur la Moſelle, furent deſtinés au Cardinal de la Valette, ſous qui le Duc de Candale ſon frere aîné conſentoit de ſervir. On projetta d'abord de leur ordonner d'aſſiéger Tréves, ſi l'occaſion s'en préſentoit. Mais Richelieu venant à reflêchir que la conquête de cette ville ne ſeroit pas de grande utilité, que les Eſpagnols tenteroient peut-être une nouvelle irruption en Picardie, ou en Champagne; & que le Maréchal de Chatillon ne pourroit oppoſer des forces égales à celles du Cardinal Infant, on change ce premier plan. L'armée de Picardie eſt conſidérablement augmentée; le Cardinal de la Valette & Candale ont ordre d'en aller prendre le commandement. Pour ce qui eſt du Maréchal de Chatillon, il devoit ſelon ce nouveau deſſein marcher vers la frontiére de Champagne, obſerver les mouvemens du Comte de Soiſſons qui ne s'étoit pas encore accommodé avec le Roi, & s'oppoſer aux ennemis s'ils entreprenoient quelque choſe de ce côté-là.

Comme tous les projets formés contre les Païs-Bas Catholiques ne ſe pouvoient exécuter heureuſement, ſans être concertés avec le Prince

Prince d'Orange, Aiguebere fut depêché en Hollande, afin de savoir les sentimens de Frédéric Henri. Après une serieuse réflexion, il repondit que son armée marcheroit vers la frontiere des Païs-Bas Espagnols ; & qu'elle ne formeroit aucun siége pour tenir le Cardinal Infant en échec, jusques à ce que celle de Louis se fût attachée à quelque place considerable. *Si le Roi*, ajouta-t-il, *veut envoier ses troupes du côté de Namur, & du Hainaut, j'attaquerai Dunkerque au commencement de Juin. Mais il faut que Sa Majesté m'accommode de quatre mille hommes de pied & de douze cens chevaux. Que si le vent ne nous permet pas d'aller à Dunkerque, j'assiégerai Hulst, ou Anvers. Je répons d'emporter cette derniere place, pourvû que j'y sois huit jours avant que les Espagnols puissent venir à moi.* Aiguebere aiant rapporté la réponse de Frédéric Henri, Richelieu le renvoie dire au Prince, que la France fera une puissante *diversion* dans les Païs-Bas, afin de favoriser *l'entreprise* sur Dunkerque, & que les troupes demandées par Frédéric Henri seront *infailliblement* fournies. Là-dessus, il promet d'être le 24. Juin à Nimégue avec vingt-huit mille hommes de pied & six mille chevaux, de faire embarquer dix-huit mille des uns & trois mille des autres, & de se rendre incessamment devant Dunkerque. On écrit aussitôt au Prince que le Cardinal de la Valette est déja dans le Hainaut à la tête d'une armée nombreuse ; que la Meilleraïe s'avance avec dix mille hommes vers la Flandre ; qu'il a ordre de joindre l'armée des Provinces-Unies, ou de faire ce que Frédéric Henri jugera plus à propos, & que le Maréchal de Chatillon attaquera le Luxembourg, afin d'occuper Picolomini 1637.

1637. lomini qui améne d'Allemagne un renfort au Cardinal Infant. Le deſſein ſur Dunkerque aiant échoué par la diligence des Eſpagnols informés de tout dans une Lettre interceptée, ou paru trop difficile après quelque tentative, le Prince d'Orange ſût ſe dédommager. Pendant que les François agiſſent de leur côté, il aſſiége Breda, ville de ſon patrimoine, dont la perte l'avoit extrémement chagriné, & qu'il eut toujours envie de reprendre à la premiére occaſion. Avant que de raconter ce qui ſe paſſa dans les Païs-Bas, parlons de l'expédition de la Flote de France, & de ce qui ſe fit en Languedoc, en Guienne, & en Allemagne.

Les François font une deſcente dans l'Iſle de Sardaigne.

Sur quel fondement avance-t-on dans le Livre attribué à Richelieu, que la *peur panique* du Duc de Rohan cauſa la perte de la Valteline à la France? Outre que ce Général n'étoit guéres capable d'une pareille foibleſſe, ce que j'ai rapporté de cette affaire, le diſculpe entiérement. Quoiqu'il en ſoit des raiſons qu'on a prétendu avoir de faire parler ainſi le Cardinal, l'Auteur n'a pas mal rencontré en diſant que Louïs fut dedommagé de cette disgrace, par celle des Eſpagnols que ſes gens chaſſerent des Iles de Sainte Marguerite & de S. Honorat, occupées depuis près de deux ans. Tel eſt auſſi le ſentiment du Maréchal de Baſſompierre. *Si la perte de la Valteline fut préjudiciable à la France*, dit-il, *la priſe des Iles de Sainte Marguerite & de S. Honorat, lui fera une gloire immortelle. Après qu'on eut mis l'année précedente une nombreuſe Flote ſur mer, qui paſſa heureuſement le Détroit, & qui aborda aux côtes de Provence, où le Roi avoit pluſieurs Regimens ſur pied à deſſein de reprendre les deux Iles,*

Journal de Baſſompierre. Tom. II. Mercure François. 1637. Nani Hiſtoria Veneta Lib. X. 1637. Hiſtoire ſire Memorie Recondite. Tom. VIII pag. 499. 500. 501.

Iles, où les Espagnols s'étoient nichés, & puis fortifiés avec tout le soin & toute l'industrie imaginable, la mauvaise intelligence survenuë entre les deux Chefs de la Marine, & le Maréchal de Vitri Gouverneur de Provence, fut cause qu'un si grand armement ne produisit rien. Ces deux Chefs étoient le Comte d'Harcourt en apparence, & l'Archevêque de Bourdeaux en effet. Celui-ci avoit le cõffre de la Cour, & le Ministére se reposoit sur lui pour le succès de l'entreprise. Dans un différend qu'il eut avec le Maréchal de Vitri, on en vint des paroles aux coups. M. de Vitri leva la canne sur le Prélat, & lui meurtrit les épaules. La Flote ne sachant à quoi s'occuper, alla faire une descente dans l'Ile de Sardaigne. Mais nos gens déjà las avec les seules forces du païs, s'en revinrent diminués & harassés. Cela n'empêcha pas que les deux Chefs ne resolussent d'abord & sans aucun secours de Terre, d'attaquer les Iles de Sainte Marguerite & de S. Honorat. Après plusieurs combats, tant à la descente qu'à la prise des Forts, les Espagnols furent bravement chassés, & les deux Iles reduites sous la puissance du Roi. 1637. Le projet chimérique de Sourdis Archevêque de Bourdeaux, d'aller faire voir en Sardaigne que s'il a passé le détroit de Gibraltar, c'est pour autre chose que pour venir recevoir des coups de bâton en Provence, est si particulier, si divertissant, qu'il en faut donner le détail.

La Flote n'aiant osé descendre l'année precédente dans les deux Iles prises par les Espagnols, eut ordre d'aller jusques dans la Mer de Génes, & de tenter s'il y auroit moien de faire passer du secours au Duc de Parme, afin de l'encourager à demeurer ferme dans la ligue, & de le mettre en état de repousser les

Espa-

1637. Eſpagnols qui ravageoient ſon païs. Mais la choſe ne paroiſſant pas pratiquable, Harcourt & Sourdis s'aviſent après l'accommodement de Farnéſe avec Philippe, d'aller conquerir l'Ile de Sardaigne. J'ai peine à me perſuader que le Comte & le Prélat entiérement dépendans de Richelieu, aient formé d'eux-mêmes, & ſans ſon aveu une pareille entrepriſe. Le Cardinal auroit-il voulu donner le change aux Eſpagnols, & les obliger à envoier en Sardaigne des vaiſſeaux & les hommes, dont ils auroient pû ſecourir les deux Iles emportées ſur la France? Se flatta-t-il ridiculement de dedommager Loüis de cette perte par la conquête d'un Roiaume offert à ſon grand-pere, en échange de celui de Navarre qu'Henri Second, & ſes enfans repéterent inutilement pour Jean d'Albret & ſa fille? Quoiqu'il en ſoit, perſonne dans le Conſeil de guerre, ni ſur la Flote, ne connoiſſoit la ſituation, les ports, les côtes, les places de l'Ile, & les forces qu'elle pouvoit oppoſer à une deſcente. Manty Capitaine de vaiſſeau qui avoit autrefois mouillé en Sardaigne, fut le ſeul qui donnât une legere connoiſſance des endroits propres à un débarquement. Caſtelan Maréchal de Camp s'oppoſe vivement à un projet qui lui paroit téméraire. Mais Harcourt & Sourdis entêtés de ſe ſignaler par la conquête d'un Roiaume, ou preſſés par les ordres précis du Miniſtre, n'écoutent point les remontrances d'un Officier judicieux & prudent. On part des Illes d'Hiéres avec quatre mille hommes ſur la Flote, on arrive heureuſement à la Baie d'Oriſtan, on debarque, on s'empare d'une Tour ſur la mer, on marche droit à la ville d'Oriſtan éloignée de deux lieuës.

Les

Les habitans étonnés font sortir leurs femmes & leurs enfans, prénent les armes, & viennent au devant de l'ennemi qui s'avance. Quand les François & les Sardes furent en présence, ceux-ci envoiérent demander aux autres, s'il étoient Turcs ou Chrétiens, & quelle raison ils avoient de venir en Sardaigne. *Nous sommes François*, répondit-on aux gens d'Oristan, *& nous venons de la part du Roi notre maître faire la guerre aux Sujets de son ennemi. Un corps d'armée plus nombreux a déja mis pied à terre du côté de Cagliari dans le même dessein. Si vous voulez ouvrir les portes de votre ville nous vous traiterons en amis. Que si vous faites la moindre resistance, on désolera le païs, & votre ville sera mise à feu & à sang.* L'armée Françoise avançoit toûjours. Elle arrive enfin à Oristan, & trouve la ville abandonnée. On s'en consola. Il y avoit des Magazins remplis de vivres & de provisions. Les maisons étoient bien meublées, sur tout celle de l'Evêque, curieux en tableaux & en belles tapisseries, & les boutiques garnies de toutes sortes de marchandises. Harcourt & Sourdis resolurent qu'on ne toucheroit point aux maisons, & que les vivres & les provisions seroient seulement transportés à la Flote. *Je suis d'avis*, dit l'Archevêque au Comte, *que vous avanciez dans le païs, afin d'obliger les habitans d'amener leurs grains jusques à la riviére qui n'est qu'à un quart de lieuë d'ici. Les chaloupes viendront tout prendre, & le porteront à nos vaisseaux. Cependant, je demeurerai ici avec le Régiment de Vaillac pour la sureté de la ville.* L'avis du Prélat fut suivi. Mais dès qu'Harcourt est un peu éloigné, les Officiers & les soldats que Sourdis n'a pas l'autorité de retenir, pillent les mai- 1637.

1637. maisons & les boutiques, n'épargnent ni les Eglises, ni le palais Epiſcopal, & ne penſent à rien moins qu'à tranſporter les vivres & les proviſions ſur la Flotte.

Les Sardes revenus de leur première fraïeur, font connoître par des ſignaux la deſcente des ennemis dans l'Ile, s'atroupent promptement, prenent les armes, & envoient demander du ſecours en Italie. Le Marquis de Léganés Gouverneur de Milan ordonna que l'eſcadre de Jannetin Doria partît au plûtôt avec quelques troupes, auxquelles il joignit des Ingenieurs & des Officiers. On n'en avoit plus beſoin. Déja les Sardes informés du petit nombre des François, aſſemblerent une armée de quatre mille chevaux & de quelques Compagnies d'Infanterie. Ils s'avancent juſques à deux lieuës d'Oriſtan. Harcourt ſurpris ſe retranche incontinent, & ſe poſte de telle maniére, qu'il peut ſecourir en cas de beſoin le Régiment laiſſé dans la ville. Sourdis qui, ſelon la maniére des Prélats qui briguoient la faveur de Richelieu, ſe piequoit de bravoure, n'en témoigna pas en cette occaſion. Sous prétexte d'envoier le lendemain des chaloupes pour charger les grains & les vivres ramaſſés, ſort d'Oriſtan & va dormir tranquillement ſur ſon bord. Tout le monde convient que ſi les Sardes euſſent été diſciplinés & aguerris, l'armée Françoiſe étoit perduë ſans reſſource. Mais Harcourt profitant de cet avantage, & de l'avidité d'une milice plus empreſſée à ramaſſer le butin que l'ennemi abandonnoit exprès d'eſpace en eſpace, qu'à pourſuivre les François, Harcourt, dis-je, marche toûjours en bon ordre, & conduit heureuſement ſes troupes juſques à la mer, où elles ſe rembarquent avec peu de perte.

Dès



HENRY DE LORAINE
COMTE DE HARCOURT

m Jonckman fe

Dès que la Flotte fut de retour au Gourjean en Provence, le Comte d'Harcourt & l'Archevêque de Bourdeaux reçûrent un ordre précis d'attaquer les Iles de Sainte Marguérite & de S. Honorat. Durant leur belle expédition en Sardaigne, le Maréchal de Vitri jaloux de ce qu'on les avoit envoiés pour chasser les ennemis de deux endroits de son Gouvernement, dépêcha en Cour le 14. Février du Plessis-Bezançon, & le chargea d'un Mémoire pour le Roi. Vitri promettoit de reprendre les deux Isles en peu de tems, pourvû qu'on lui fournît promptement les choses nécessaires à l'exécution du projet. » Aiant toûjours ardemment desiré, *dit-il*, quand le Roi jugeroit l'attaque des Iles utile à son service & à la réputation de ses armes, de m'y employer avec le même zèle que j'ai témoigné en tant d'autres occasions, je croi devoir rendre compte à Sa Majesté de ce que j'ai appris depuis peu, tant par des soldats Espagnols, Albanois, & Napolitains, qui s'étant sauvés des Iles à la nage, sont venus vers les places du Roi, que par d'autres voies. Le Duc de Fernandine en a tiré sept compagnies pour mettre sur les galéres durant son passage en Espagne, où elles sont maintenant. Le froid & la faim ont déja tué plusieurs soldats de la garnison. Un grand nombre mourra encore dans le reste de l'hiver. Car enfin, ils sont reduits à dix onces de biscuit & à un verre de méchant vin par jour. Ils n'ont point d'autre bois, que celui qui se tire des oliviers & de quelques méchantes brossailles. La mesintelligence est grande entre les Espagnols & les Italiens. Les galéres du Roi d'Espagne sont éloi-

1637. Le Comte d'Harcourt reprend les Iles de Sainte Marguérite & de Saint Honorat.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. V. Chap. 57. Mercure François. 1637. Historie di Guadagno Priorato. Part. II. L. 2. Nani Historia Veneta L. X. 1637. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 502, 503. &c.

1637. „ gnées. Depuis un mois chaque eſcadre eſt
„ de retour dans ſon poſte ordinaire à Naples,
„ à Meſſine, à Génes, à Barcelone. De ma-
„ niére qu'il ne ſe rencontrera jamais une con-
„ jonćture plus favorable. En peu de temps
„ & avec peu d'argent, on reprendra les deux
„ Iſles.

„ Si Sa Majeſté refléchiſſant ſur ces circonſ-
„ tances, juge qu'on doive former l'entre-
„ priſe, il y a deux choſes principalement né-
„ ceſſaires à l'exécution; le ſecret & la dili-
„ gence. Les ennemis ſurpris ne pourront
„ appeller leurs forces de mer, & le Roi ne
„ ſera pas engagé dans la dépenſe qu'il fau-
„ droit faire pour les repouſſer. Par la diligen-
„ ce, on préviendra le renfort des garniſons
„ & des proviſions. Une attaque imprevuë
„ jettera les Eſpagnols dans le deſordre ordi-
„ naire à ceux qui voient l'ennemi à leurs por-
„ tes ſans l'avoir attendu. Avec trois mille
„ hommes effectifs, deux canons & quelques
„ autres piéces d'artillerie, douze galéres, &
„ la permiſſion de tirer du Languedoc mille
„ charges de blé pour la ſubſiſtance des trou-
„ pes & des galéres, on achevera l'entrepri-
„ ſe dans le 15. Avril. Je ne puis pas répon-
„ dre des événemens dont Dieu eſt le maître.
„ Mais j'oſe bien aſſurer qu'avec cela, rien
„ ne peut manquer à ceux qui ſeront chargés
„ de l'exécution. Je ſupplie ſeulement Sa
„ Majeſté de ſe ſouvenir que je ne puis com-
„ mettre une ſeconde fois, ni ma fortune,
„ ni mes ſervices à la conduite d'un autre, à
„ cauſe des accidens qui en ſont arrivés de-
„ puis peu malgré moi." La Cour profita des avis de Vitri. Mais il n'obtint pas l'emploi qu'il demandoit avec juſtice dans ſon Gou-

ver-

vernement. Soit que les troupes de la Flotte fussent les seules qui restassent pour cette expédition; soit que Richelieu irrité des coups de canne donnés à l'Archevêque de Bourdeaux sa creature, voulût mortifier le Maréchal qu'il traitoit *d'insolent & d'altier*, Vitri eut le chagrin de voir Harcourt & Sourdis envoiés une seconde fois à la conquête des deux Isles, & de recevoir ordre de leur fournir ce dont ils auroient besoin. 1637.

Selon le Mémoire du Maréchal, il n'étoit point si difficile d'en chasser les Espagnols. Cependant un Auteur rapporte que le Comte d'Harcourt parla ainsi dans le Conseil de guerre tenu sur cette affaire: *Il n'est pas question, Messieurs, de déliberer si nous attaquerons les Isles, ou non. Les ordres du Roi sont précis. Cherchons seulement les moiens de les exécuter. Quoique, pour dire librement ma pensée, il me paroisse fort difficile, pour ne pas dire impossible, de mettre seulement le pied dans une petite Isle défendue par des Forts, par des redoutes, & par des retranchemens garnis de canon & de mousqueterie. Cela seul est capable d'arrêter les plus déterminés.* Vitri étoit-il mal informé? Harcourt & l'Archevêque de Bourdeaux prétendoient ils se faire un plus grand mérite à la Cour, en exaggérant la difficulté de l'entrepriſe qu'on leur ordonnoit? Quoiqu'il en soit, Daguerre Lieutenant Colonel du regiment de Vaillac, le plus brave, le plus intrepide Officier de l'armée, est appellé au Conseil. *Sa Majesté*, lui dit Harcourt, *nous commande d'attaquer les Isles. On commencera par celle de Sainte Marguérite. Croiez-vous y pouvoir descendre avec vos gens? Permettez-moi de vous demander, Monseigneur*, répondit l'Of-

1637. ficier d'un air trop fanfaron, *ſi le Soleil entre dans l'Iſle, ou non.* Le Comte parut fort ſurpris d'une queſtion à laquelle il ne s'attendoit point. *Eh bien, Monſeigneur*, reprit Daguerre ſans donner le temps à ſon Général de lui repliquer, *ſi le Soleil pénétre dans l'Iſle de Sainte Marguérite, notre Régiment y pourra bien pénétrer auſſi.* Le Lieutenant ne vouloit-il point inſinuer qu'Harcourt faiſoit la choſe plus difficile qu'elle n'étoit en effet? Cela paroit d'autant plus vraiſemblable que Caſtelan qui s'étoit oppoſé à la deſcente en Sardaigne, ne s'oppoſa point à celle-ci, & ſe chargea même de conduire les enfans perdus à la premiére attaque. Elle fut donc fixée au 24. Mars.

On devoit commencer par un petit Fort, ou *Fortin*, dont la priſe étoit néceſſaire avant que d'en venir à un plus grand élevé par les Eſpagnols. Ils le nommoient le Fort de Monterey. Comme il étoit impoſſible de ſe mettre à couvert du canon dans un eſpace étroit & beaucoup expoſé entre le *Fortin* & le Fort; la réſolution fut priſe, que les vaiſſeaux battroient un jour entier le *Fortin* & la parapet de l'endroit où les François prétendoient débarquer. Mais dans le temps même qu'on ſe prépare à l'action, il s'éleve une ſi furieuſe tempête, que la partie eſt remiſe à un autre jour. Il étoit impoſſible d'aborder à cauſe de la grande agitation de la mer. Sourdis irrité de ce qu'on ne s'opiniâtre pas contre un élement impétueux, ſe met ſur le tillac de ſon vaiſſeau, & crie de toute ſa force, que les Iſles ne ſe prendront pas en reculant. Les Capitaines lui proteſtérent qu'il y auroit de la témerité, même de la folie à vouloir réſiſter à

la

la mer, & que les chaloupes ne pouvoient aborder sans être fracassées. Cela ne le contentoit point. On ferma enfin la bouche à l'ignorant & emporté Prélat, en lui montrant des barques dissipées & abandonnées au gré du vent. L'agitation de la mer cessa sur les dix heures du jour suivant. Mais celle de l'esprit de Sourdis fut plus longue. Aussi timide dans le calme que téméraire durant la tempête, il ordonne qu'on brûle des vaisseaux plats remplis de fumier, de gabions, de fascines, & des autres choses nécessaires à se couvrir après la descente, qu'Harcourt faisoit remorquer. *Je ne souffrirai pas*, dit le Prélat, *que ces vaisseaux s'aillent briser contre l'Isle, & que les ennemis profitent de ce qui est dedans.* 1639.

Après cette prudente précaution, il se remet à crier contre le Comte, l'accuse de vouloir tempêtiser mal à propos, & jure qu'il n'a pas tenu à lui que la descente ne se fasoit faire. Pour mieux témoigner combien ce contretems l'afflige, peut-être pour diminuer l'agitation violente de son sang, Sourdis se met au lit, se fait saigner, prend quelques remedes, crie qu'il crève de dépit & de chagrin, veut renvoier toutes les barques amenées pour faciliter la descente. Harcourt, Castelan, & Cangues second Maréchal de Camp surpris de l'extravagance de l'Archevêque dans une occasion où ils avoient eu raison de n'exposer pas les troupes du Roi à une perte inévitable, résolurent entr'eux de faire une seconde tentative, dût-il leur en coûter la vie. *Il n'y va pas seulement du service de Sa Majesté*, disoient-ils, *mais encore de notre réputation & de notre fortune. Cet orage nous perdroit à la Cour. Cependant nous voici dans une triste situation.*

1637. *Quoique nous ne ſoions pas maîtres de la mer & des vents, que ſavons-nous ſi nos ennemis ne nous chargeront point des accidens funeſtes que nous n'aurons pû prevenir ? Quel ſera le plaiſir du Maréchal de Vitri, s'il nous voit échoüer dans une entrepriſe qu'il prétendoit finir en moins de tems, & avec moins de dépenſe ?* Harcourt envoie Caſtelan à Sourdis pour le prier de donner les barques néceſſaires à la deſcente. *Nous ſommes bien à plaindre l'un & l'autre*, dit l'Archevêque au Maréchal de Camp, *de dépendre d'un homme qui ne fait jamais rien à propos Si l'un de nous étoit à ſa place, les Iſles ſeroient déja réduites ſous la puiſſance du Roi. J'ai le cœur percé, & je mourrai de douleur. Conſolez vous, Monſieur*, reprit Caſtelan. *Si vous voulez fournir ce que M. le Général ſouhaite, il fera la deſcente, ou il mourra dans la peine.* Sourdis content en apparence demande ſes habits, ſe leve, & donne les ordres néceſſaires. Mais ce ne fut pas ſans répeter plus d'une fois, qu'il craignoit fort que toutes ſes peines ne fuſſent inutiles.

La deſcente ſe fit enfin dans l'Iſle de Sainte Marguerite avec beaucoup d'ordre & de bravoure. On ſe retranche en peu de tems, on attaque ſi vigoureuſement le *Fortin* & le Fort de Monterey, que les Eſpagnols cedant à l'impetuoſité Françoiſe, ſe retirent dans le plus grand de leurs Forts, qu'on nommoit le Fort Roial. Sourdis fut préſent à la deſcente. Richelieu & ſes confidens lui en donnent tout l'honneur. Cela ſe voit dans les Lettres que le Roi & le Cardinal lui écrivirent. *Monſieur l'Archevêque de Bourdeaux*, lui dit Louis dans une Depêche du 6. Avril, *j'ai appris les particularités de votre deſcente dans l'Iſle de Sainte Mar-*

Marguérite, & la prise des deux principaux Forts des ennemis. Elle a été judicieusement ordonnée, veillamment conduite, heureusement exécutée, & chaudement poursuivie. J'en ai une entière satisfaction, & je ressens une joie indicible du bon commencement de cette difficile & glorieuse entreprise. On m'a dit comment vous vous êtes trouvé à la descente, & que vous avez témoigné dans la suite de cette action toute la conduite & tout le zèle possible. Je ne doute point que vous n'achevicz de la même sorte, & Dieu aidant avec un heureux succès. 1737.

Richelieu paroît si content de son ami, que peu s'en faut qu'il ne lui donne d'aussi grands éloges qu'au Cardinal de la Valette. *Monsieur, le bruit s'étant répandu ici que les troupes du Roi sont heureusement descendues dans l'Isle de Sainte Marguérite, & qu'elles y ont eu d'abord des avantages assez considérables, je n'ai pû différer plus long-temps de vous témoigner la joie que je ressens d'un si favorable commencement. J'attens de la continuation de vos soins, de votre prudence, & de votre conduite, que la fin s'en fera pas moins glorieuse aux armes de Sa Majesté. C'est à quoi je vous conjure de n'oublier rien de ce qui se pourra humainement. Surmontez pour cela toutes sortes de difficultés.*

Sourdis n'étoit plus ce même Prélat, à qui les coups de canne reçus du Duc d'Epernon & du Maréchal de Vitri, donnoient un si grand ridicule dans le monde. On le mettoit au rang des fameux Généraux par terre & par mer. *Monsieur l'Archevêque de Bourdeaux*, disent les nouvelles publiques en parlant d'une attaque du Fort Roial, *se comporta non comme Général d'armée, mais en simple soldat. Il fut*

1637. *suivi de toute la Noblesse qui fit des merveilles en cette occasion.* Et quand il est fait mention de la tentative inutile de 15. galéres d'Espagne, pour secourir l'Isle de Sainte Marguérite, *M. de Bourdeaux*, dit-on, *donna si bon ordre à l'Armée navale, que les galéres d'Espagne n'oserent s'approcher de la portée du canon. Contentes de se montrer devant les Forts assiégés, elles n'y porterent aucun secours.* Ce qu'il y a de plus impertinent en tout ceci, c'est qu'un Prélat qui ne faisoit pas beaucoup mieux dans le commandement d'une Flotte, qu'à la tête d'une Assemblée du Clergé, donnoit apparemment lui-même des Mémoires au Gazetier, & lui envoioit les Lettres qu'il recevoit de la part du Roi & du Ministre. Je l'ai déja insinué : Ou le Maréchal de Vitri promettoit plus qu'il ne pouvoit faire, en assurant si positivement qu'il reprendroit les Isles en peu de tems avec trois mille hommes, douze galéres, deux canons & quelques autres piéces d'artillerie ; ou bien la garnison Espagnole n'étoit pas reduite à si peu de gens que Vitri se l'imaginoit. Car enfin, nous voions que Michel Peyrés Gouverneur de l'Isle attaquée par l'Armée navale de France, renforcée d'une escadre de galéres que Pontcourlai Général & neveu de Richelieu amena ; par quatre ou cinq mille hommes sous des Officiers d'une bravoure & d'une prudence distinguées, enfin par toute la Noblesse de Provence qu'on contraignoit à marcher sous peine de dégradation ; nous voions, dis je, que l'Espagnol ne capitula que le 6. Mai, & sortit le 12. avec mille hommes, ou environ. L'Isle de S. Honorat ne tint pas longtemps après celle de Sainte Marguérite. Don Jean Tamayo la rendit le 14. ou 15.

du

du même mois, & fut contraint par la capitulation à y laiſſer ſes drapeaux. Henri de Lorraine Comte d'Harcourt, dit-on, & Caſtelan ſon premier Maréchal de Camp, acquirent beaucoup de réputation dans cette entrepriſe. *La valeur de l'un & l'habileté de l'autre furent généralement eſtimées à la Cour & dans tout le Roiaume.* 1637.

Quelques mois après, les Eſpagnols abandonnérent d'eux mêmes S. Jean de Luz, les Socoa, & les autres poſtes qu'ils avoient occupés ſur la frontiére de Guienne. On crut à la Cour de Madrid, que cette Province étant deſormais paiſible, il n'y avoit plus rien à faire pour eux. Du moins c'eſt le ſentiment d'un Hiſtorien du Cardinal de Richelieu. *Quoique d'Epernon, les ſéditieux appellés Croquans, dit-il, euſſent été déja diſſipés, ils ſe ſoulevérent derechef, & paſſérent avantageuſement à la Sauvetat d'Eymet en Périgord. Le Duc de la Valette les attaque dans leurs retranchemens, & les défit après un combat fort opiniâtre. Il en demeura plus de deux cens ſur la place, & le reſte fut vigoureuſement pourſuivi, tant par le Duc, que par le Comte de Maillé. De maniére que ces miſerables ne virent point d'autre eſpérance de ſalut, que dans la clémence du Roi qui leur donna l'abolition de leurs crimes.* Le Marquis de Duras qui s'étoit ſignalé dans la diſſipation des *Croquans*, alla en Cour de la part du Duc d'Epernon, porter la nouvelle de l'avantage remporté ſur eux, & demander la ratification des conditions que le Duc de la Valette leur avoit accordées ſous le bon plaiſir du Roi. Duras en revint avec la qualité de Maréchal de Camp, & rapporta une abolition pour les Communes de Périgord, telle que la Valette l'avoit

Grand ſoulevement dans la Guienne.

Vie du Duc d'Epernon. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery L. XI. V. Chap.

Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire du même Tom. II.

1637. promiſe. Girard Auteur judicieux & poli de la Vie du Duc d'Epernon, donne un plus grand détail du ſoulévement arrivé cette année dans la Guienne & de la défaite des *Croquans*. Puiſqu'il eſt le ſeul qui décrive cet évenement, on rapportera ſon récit. Nous y verrons comment Epernon & la Valette facilitérent eux-mêmes l'exécution du projet formé depuis long-tems par Richelieu, de ruïner leur puiſſante Maiſon, dans le tems même que le Duc de Candale & le Cardinal de la Valette fils de l'un & freres de l'autre, aveuglément dévoués au Miniſtre, expoſoient leur vie, & ſervoient utilement contre les Eſpagnols.

Encore que Richelieu, dit l'Hiſtorien d'Epernon, *prévenu par les mauvais offices rendus au Duc de la Valette, en eût conçu les vifs reſſentimens, qui l'agitoient ordinairement en pareilles rencontres, le grand beſoin qu'on avoit du pere & du fils pour les affaires de la Guienne, l'obligea de les diſſimuler. Aſſez occupé à pourvoir aux Provinces voiſines de Paris, il voulut ſe décharger ſur eux de ce qui concernoit leur Gouvernement. C'eſt pourquoi il affecta de leur témoigner plus de confiance qu'auparavant.* Monſieur, *écrivit-il un jour au Duc d'Epernon*, vous verrez par les Depêches du Roi, que Sa Majeſté n'oublie rien de ce qu'elle juge néceſſaire à vous mettre en état de chaſſer les ennemis de votre Gouvernement, & qu'elle y pourvoit d'une maniére digne de ſa prudence. Le Roi ſe promet que vous lui donnerez en cette occaſion une preuve de votre courage & de votre expérience, auſſi avantageuſe à la gloire de ſes armes, qu'à votre propre réputation. Cette action couronnera toutes les autres, par leſquelles vous vous êtes ſignalé juſques

ques à présent. Je ne doute point que vous ne vous y portiez avec toute l'ardeur que Sa Majesté a lieu d'attendre de votre zèle pour son service. Un de ses plus fideles serviteurs qui vous honore plus qu'aucun autre, attend la même chose. 1637.

» Il y avoit de semblables exhortations pour » le Duc de la Valette, dont les Dépêches furent plus étenduës. Le Roi envoioit un état » de l'armée qu'il destinoit à la défense de la » Guienne, disoit on. Elle devoit être composée de trois Compagnies de gens-d'armes, » de douze de chevaux-legers, de treize Régimens d'infanterie, dix de vingt, & trois » de dix Compagnies, d'un bon équipage d'artillerie & de toutes les autres choses nécessaires. Si les effets eussent répondu à ces » belles promesses, il auroit été inutile d'exhorter les deux Gouverneurs à combattre » les ennemis, quelque bien retranchés qu'ils » pussent être. Mais après avoir attendu vainement tout l'hiver, le Duc de la Valette » jugea que s'il ne s'aidoit lui-même, les ennemis s'établiroient si bien sur la frontiére, » qu'il seroit difficile de les en chasser. Il s'avance donc avec deux Regimens levés des » deniers de son pere & des siens, & trouve sur les lieux leur Compagnie de Gens-d'armes & deux de chevaux-legers. Avec si » peu de troupes il entreprit de s'opposer aux » progrès des ennemis trois fois plus forts que » lui. Ils furent forcés dans quelques postes, » contraints à demeurer dans leurs autres retranchemens, & si étroitement serrés, » qu'ils commencérent dès lors à sentir les » nécessités qui donnérent avec le temps au » Duc de la Valette une des plus heureuses

1637. » victoires que nous pouvions espérer.

» Pendant qu'il est dans cette occupation, » les mécontentemens répandus depuis long-» temps dans l'esprit des peuples, éclatent. » On voit paroître tout à coup une des plus » effroiables révoltes, qui ait peut-être jamais » été dans l'Etat. Le desordre commence » en Perigord, gagne le Querci, pénetre dans » l'Agenois & le Boundelois. Les Provinces » d'Angoumois, de Saintonge & de Poitou, » qui avoient été peu de temps auparavant re-» mises dans le devoir par la prudence de Vil-» lemontée Intendant de Justice en ces pays-» là, n'étoient pas encore bien confirmées » dans l'obéissance. Elles se joignent à leurs » voisins, & le mal s'étend presque jusques à » la riviere de Loire. Ce qui rend le mouve-» ment de la Guienne plus considerable, c'est » que ceux qui prennent des armes, ne sont » pas des paysans mal-adroits; mais un nom-» bre prodigieux de soldats des Provinces les » plus belliqueuses du Roiaume qui s'attrou-» pent. Ces gens accoutumés à porter les ar-» mes, & incapables de se reduire à leur pre-» miére condition, cherchoient dans le desor-» dre, cette licence qu'ils avoient autrefois » goûtée. La plûpart des soulevemens ont » ordinairement quelques degrés. On en voit » former le dessein, avant que l'éclat paroisse. » Ils s'avancent pied à pied; d'une démarche » les gens passent à une autre. Mais celui-ci » dès la naissance, monte à un tel excès, qu'à » l'exemple des grands incendies qui ont long-» temps couvé, il jette en un instant des flam-» mes qu'il n'y a presque plus moien d'étein-» dre. Les premiers avis qu'en reçut le Duc » d'Epernon, portoient qu'il y avoit plus de

» trente

» trente mille hommes en armes: Et cela étoit 1631.
» véritable.

Si le pere & le fils eussent reçu le Duc d'Orleans dans leur Gouvernement, comme Montresor les en pressa de la part de Son Alteſſe Roiale vers la fin de l'année précédente, qu'y auroit-il à craindre pour eux? La fortune de Richelieu étoit absolument renversée. Louis obligé de chasser un Ministre ambitieux & violent, auroit rappellé la Reine sa mere, & fini une guerre dont la dépense extraordinaire ruinoit la France. En se picquant mal à propos de fidélité, peut-être par la timidité naturelle à un homme de son âge, Epernon soutient la puissance de l'ennemi le plus dangereux & le plus opiniâtre qu'il eut jamais. Un faut-il davantage pour convaincre les admirateurs du Cardinal, que s'il s'est maintenu jusques à la fin de sa vie, c'a été plûtôt par l'aveuglement & la mauvaise conduite de ceux qui avoient intérêt de l'éloigner de l'administration des affaires, que par sa prudence & son habileté? Bien loin de dire librement la vérité, comme un Historien y est obligé, Girard la dissimule & la déguise, quand il nous représente les mécontens de la Guienne & des Provinces voisines, comme des Séditieux accoutumés à la licence de la guerre, qui ne vouloient pas retourner à leur premiere condition. Il devoit dire que ces pauvres gens accablés d'impôts & de misere, demandoient le rétablissement de l'ancienne liberté de leurs Provinces. Avoient-ils si grand tort? Suivons le recit du même Auteur. „ Plusieurs Gentilshommes, *pour-*
» *t-il*, s'engagérent avec les rebelles. Mais il
» ne s'en trouvoit pas un qui fût capable de
» conduire cette multitude confuse. Ils choi-
» sirent

1637. „ firent pour Chef un Gentilhomme voisin
„ de Perigueux, nommé la Mothe-la-Foreſt,
„ & le contraignirent d'accepter ce malheu-
„ reux emploi. Accablé dès le premier jour
„ d'un ſi peſant fardeau, il tâche de s'en dé-
„ charger. Mais ne pouvant reſiſter aux inſ-
„ tances de tant de gens qui croient lui faire
„ beaucoup d'honneur, il entreprend à la fin
„ de les conduire. Ce qu'il fit de plus raiſon-
„ nable, ce fut de les réduire à un nombre
„ reglé. Entre les meilleurs ſoldats & les
„ mieux armes, il prend dix mille bons hom-
„ mes, & commande aux autres de s'en retour-
„ ner chez eux, & de ſe tenir prêts à marcher
„ au premier ordre.

„ Cette troupe fit en peu de tems des pro-
„ grès conſidérables & ſans aucune reſiſtance.
„ Les peuples lui étoient ſi favorables, qu'il
„ n'y avoit preſque point de ville, dont les re-
„ belles ne ſe puſſent dire les maîtres. On les
„ reçoit à Bergerac; on leur livre un pont de
„ pierre ſur la Dordogne. La ville de Sainte-
„ Foi fut hardiment attaquée: Et ſi le Duc
„ d'Epernon n'eût fortifié les bons habitans
„ contre la licence du bas peuple, en leur en-
„ voiant Codére l'un de ſes gardes, homme
„ hardi & intelligent, & puis un de ſes Gen-
„ tilshommes nommé Tiget, avec cent cin-
„ quante ſoldats, les rebelles emportoient une
„ ville de fort grande conſéquence dans la
„ conjoncture préſente. Outre l'avantage de
„ ſa ſituation, toutes les armes que le Maré-
„ chal de S. Luc Lieutenant de Roi dans la
„ Province, & Gouverneur particulier de Sain-
„ te-Foi, retira de Brouage lors qu'il en quit-
„ ta le Gouvernement, ſe trouvoient dans la
„ citadelle. Il y avoit auſſi quelques piéces de
„ canon avec quoi les ſéditieux pouvoient en-
„ treprendre

» trepreudre sur les meilleures villes de la 1637.
» Province. Dans cette extrémité, le Duc
» d'Epernon étoit reduit à trois foibles Regi-
» mens. On les avoit réformés. Mais ils se
» remettoient peu à peu dans la Province, jus-
» qu'es à ce qu'on pût les envoier sur la fron-
» tiere, où ils étoient destinés. Le Duc écrit
» à Saint Torse son Aide de Camp qui les
» commandoit, de les opposer aux mutins.
» Plus prudent & plus circonspect qu'Eper-
» non ne l'auroit souhaité, cet Officier aime
» mieux quitter de bonne heure son poste aux
» rebelles, que de leur faire l'honneur de le
» leur conteſter. Après cela, le Duc ne voi-
» ant plus de moien de réprimer la sédition
» qui augmente de jour en jour, & surpris des
» nouvelles qu'il reçoit de toutes parts, que
» quelques-unes des meilleures villes ébran-
» lées, n'attendent que l'aproche des rebel-
» les pour se déclarer, écrit en diligence au
» Duc de la Valette, & lui mande d'accourir
» promptement au secours de la Province a-
» vec une partie des troupes qu'il a sur la
» frontiére, puisque celles de la basse Guien-
» ne ne sont pas capables d'arrêter les sédi-
» tieux. Sans délibérer sur les ordres de son
» pere, il part au même instant. Mais il prend
» si bien ses mesures, que les Espagnols de-
» meurent toujours serrés dans leurs retran-
» chemens par le Marquis de Poyanne qui
» commandoit l'armée en l'absence du Duc.

Tout le monde convient que par sa diligence à dissiper les mecontens de la Guienne & des Provinces voisines, la Valette rendit un service signalé à la France; ou plûtôt à Richelieu. Louis & son Ministre en furent bon gré au Duc, & les Courtisans crurent qu'il ne tien-

Le Duc de la Valette dissipe les mécontens de la Guienne.

1637. tiendroit qu'à lui de se racommoder parfaitement. *Votre Eminence aura su*, dit Des-Noiers Secretaire d'Etat au Cardinal de la Valette dans une Lettre du 11. Juin, *que M. le Duc de la Valette a défait le premier corps des Croquans de Perigord. Il les a combattus à la Sauvetat d'Eaut*, où ils s'étoient retranchés. *Plus de douze cens sont demeurés sur la place après un combat opiniâtre. On poursuit la victoire droit à Bergerac*, où est le reste des rebelles. *Le Roi & Monseigneur le Cardinal en ont une extrême joie. J'espere que les trois freres remporteront cette année la gloire des armes de Sa Majesté.* Le Secretaire d'Etat veut parler des trois fils du Duc d'Epernon, & fait sa cour au Cardinal guerrier. Dans une autre Lettre au même Prélat du 15. Juin, *M. le Duc de la Valette*, dit-il, *a défait une bonne partie des Croquans, & les va battant par tout, où il les trouve. Il se devoit rendre à Bergerac le 8. de ce mois, où il espere d'achever de mettre ces mutins à la raison. Ce service est considéré de bonne sorte, tant par le Roi, que par Son Eminence. Il sert beaucoup à dissiper les fâcheux soupçons du passé, & à en faire connoître la fausseté.* Chavigni autre Secretaire d'Etat, explique ceci davantage dans une Lettre au Cardinal de la Valette du 17 Juin. *Je me réjouis avec vous de la défaite des Croquans. M. le Duc de la Valette en a remporté tout l'honneur. S'il se veut aider tant soit peu, il est entierement remis avec Monseigneur le Cardinal. Au nom de Dieu, écrivez lui de se conduire bien. Ce que je vous dis, je le sai de science certaine.* Enfin, le Capucin Joseph insinue la même chose au Cardinal de la Valette dans une Lettre du 22. Juin. *M. le Duc de la Valette a fort bien fait*

Fin du Duc d'Epernon. L. XI.

Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II.

fait dans l'affaire des Croquans. Son Eminence 1637.
en eſt extrêmement contente. Il ſera bon que
vous le témoigniez à M. le Duc. Cela ne peut
produire qu'un bon effet.

Ces extraits confirment la vérité du recit de l'Hiſtorien d'Epernon. Je continuerai de le rapporter. „ La Valette, *dit il*, vint à Ca-
„ *dillac*, où ſon pere ſuccombant ſous le faix
„ des affaires, & des déplaiſirs que lui cauſoient
„ de ſi fâcheux contretemps, étoit malade.
„ Ayant reçu les avis qu'Epernon lui pouvoit
„ donner, il monte à cheval dès le lendemain,
„ & ſe rend à Marmande. Déja Epernon y
„ avoit fait aſſembler des troupes, & quelques
„ Gentilshommes ſous la conduite du Mar-
„ quis de Monferrand Maréchal de Camp, &
„ Lieutenant de ſa Compagnie de gens-d'ar-
„ mes. La Valette apprit là qu'un corps con-
„ ſidérable des rebelles ſe fortifioit à la Sauve-
„ tad, & qu'il témoignoit s'y vouloir défen-
„ dre. Les troupes marchent ſur l'heure par
„ ſon ordre afin de les attaquer. Elles ne mon-
„ toient tout au plus qu'à deux mille cinq cens
„ hommes. Les autres étoient en plus grand
„ nombre. Il les va reconnoître lui-même,
„ & s'apperçoit d'abord du péril auquel il s'ex-
„ poſe, en attaquant ſans canon des gens po-
„ ſtés derriére des murailles, ou de bonnes
„ barricades. La plûpart des Officiers qui
„ l'accompagnoient, furent d'avis qu'on atten-
„ dit quelques piéces de campagne qui ſui-
„ voient. Mais la Valette conſidérant que
„ marchander cette ſorte de gens, ce ſeroit
„ leur donner trop de cœur, fait incontinent
„ commencer l'attaque. J'ai ouï dire à des
„ Officiers préſens à l'action, qu'elle fut auſſi
„ vigoureuſement entrepriſe, & auſſi opiniâ-
„ trément

1637. „ trément soutenuë, qu'aucune autre qu'ils
„ eussent jamais vuë, quoi qu'ils se fussent
„ rencontrés en plusieurs occasions signalées.
„ Nos troupes ne tirérent qu'à bout portant,
„ & les autres pareillement. Un grand nom-
„ bre de soldats demeura sur la place des deux
„ côtés, & nous perdimes quelques Officiers.
„ Si les assiégés eussent été pourvûs de pi-
„ ques, le carnage auroit été plus grand. Mais
„ privés de cette sorte de défense, ils furent
„ contraints après la décharge de leurs mous-
„ quets, d'abandonner leurs barricades & de
„ se retirer. Madaillan Chef de cette troupe,
„ donna le premier l'exemple d'une lâche &
„ honteuse fuite. On le poursuivit jusques
„ dans le Querci, où il se refugia. Cepen-
„ dant il trouva le moien de se sauver hors du
„ Roiaume.

„ La prise de la Sauveté fut suivie de cel-
„ le de Bergerac. Les rebelles firent mine de
„ s'y vouloir défendre. Mais leur Général
„ qui souhaitoit la fin de la guerre, leur insi-
„ nua de profiter plûtôt de l'exemple de ceux
„ qui venoient d'être emportés d'assaut, que
„ de suivre aveuglément la témérité de quel-
„ ques brouillons qui vouloient porter les
„ choses aux dernières extrémités. La reduc-
„ tion de ces deux villes retint toutes les autres
„ de la Province. Si quelques-uns des plus
„ mutins ne quittérent pas les armes, on ne se
„ mit pas en peine de les poursuivre avec des
„ troupes réglées. Les Prévots achevérent de
„ les dissiper. Le bruit de cette défaite passa
„ bientôt en Saintonge & en Poitou. Le Duc
„ de la Valette y envoia les troupes qui de-
„ meuroient inutiles. Mais la crainte du châ-
„ timent arrête ces Provinces, & la Cour se

„ voit

„ voit délivrée d'une des plus fâcheuses in-
„ quiétudes qu'elle pût avoir. Le Marquis de 1637.
„ Duras porta une si agreable nouvelle au
„ Roi. Comme il avoit beaucoup contribué
„ au bon succès de l'entrepriſe, le Duc d'E-
„ pernon fut bien aiſe qu'il en allât rendre
„ compte à Sa Majeſté. Il n'omit rien de ce
„ qui pouvoit relever le mérite de l'action.
„ Mais il trouva la Cour peu diſpoſée à rece-
„ voir favorablement ce qui venoit de la part
„ des deux Ducs. Ce qu'ils avoient fait, on le
„ compta preſque pour rien. Il leur fut ordon-
„ né ſous peine d'encourir l'indignation du
„ Roi, d'attaquer les Forts bâtis ſur la fron-
„ tiére par les Eſpagnols. Telle fut la prémié-
„ re récompenſe de leur ſervice. " Je ne com-
prens rien à la plainte que l'Auteur fait ici de la Cour. Ce que j'ai rapporté ci-deſſus, prouve que Louis & ſon Miniſtre furent contens du Duc de la Valette. Si Epernon eut quelque deſagrément *dans la ſuite*, il ſe l'attira par je ne ſai *quelle délicateſſe*, ou plûtôt par ſon hu-meur *hautaine* & bizarre. Le même Hiſtorien va *nous* dire quelle en fut l'occaſion.

„ *Déja* le Duc de la Valette, *continue-t il*, Les Eſpa-
„ avoit repris le chemin de ſon poſte ordinai- gnols ſe
„ re, & s'étoit rendu dans ſes logemens oppo- retirent
„ ſés aux retranchemens des Eſpagnols, lors- de la Guienne.
„ que le Duc d'Epernon reçut des dépêches *Vie du Duc d'Epernon. L. XI.*
„ de la Cour. Elles contenoient un ordre & *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Journal de*
„ un pouvoir exprès de ſe ſervir des deniers &
„ des moiens de la Province, & d'y faire mê-
„ me telles impoſitions que le pere & le fils ju-
„ geroient enſemble néceſſaires pour l'exécu-
„ tion des volontés du Roi; c'eſt-à-dire, afin de chaſſer les Eſpagnols de la Guienne, & de les repouſſer juſques dans leur païs. „ Le Duc

„ d'E-

1637. » d'Epernon connoiſſoit aſſez ce qui ſe pou-
» voit eſpérer de cette ſorte de levées. Il n'i-
Baſſompierre. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII Pag. 507. » gnoroit pas avec quelles difficultés on reti-
» roit les propres deniers du Roi. Bien infor-
» mé de la mauvaiſe volonté de la Cour à ſon
» égard, & que toutes les levées de deniers
» hors les impoſitions du Roi, étant abſolu-
» ment défenduës, on lui pouvoit faire un cri-
» me de ſon obéïſſance aux ordres de Sa Ma-
» jeſté, il reſolut d'écrire au Roi, que ſon fils
» & lui étoient prêts à expoſer librement leurs
» vies pour l'exécution de ce que Sa Majeſté
» leur préſcrivoit, pourvû qu'on leur donnât
» une partie des choſes néceſſaires pour l'en-
» treprendre avec quelqu'eſpérance de ſuc-
» cès ». A Dieu ne plaiſe, Sire, *ajouta-t-il*, que je faſſe jamais, aucune levée de deniers ſur les Sujets de Votre Majeſté. Je la ſupplie très-humblement de m'en diſpenſer, & de trouver bon qu'aiant eu juſques à preſent les mains nettes, je conſerve auſſi ma réputation, & que je ne l'expoſe point aux clameurs de vos pauvres Sujets, dont les néceſſités ne me ſont que trop connuës. *Ces dernières paroles furent fort mal reçuës à la Cour. On s'imagina qu'Epernon affectoit de paraître populaire, & qu'il cherchoit à ſe rendre agreable à la multitude, afin de ſe maintenir dans ſon Gouvernement. Et ce fut une des principales raiſons, pourquoi on l'en tira l'année ſuivante.*

Je louerois volontiers le refus qu'Epernon fit d'ordonner une levée extraordinaire de deniers dans ſon Gouvernement, ſi je ne craignois que cette générosité ne fût pas un ſentiment véritablement vertueux. Il pourroit bien y avoir eu plus de chagrin que de probité, & moins de zèle pour le ſoulagement du peuple, que

que d'animosité contre Richelieu son ennemi. Quoiqu'il en soit, le Cardinal ne le lui pardonna pas. Irrité de ce que le pere & le fils refusoient d'attaquer les Espagnols dans leurs retranchemens, il fait venir le Prince de Condé, & lui propose d'aller commander en Guienne, où les Espagnols défaits depuis peu à Leucate en Languedoc, ne se trouvoient plus en état de conserver ce qu'ils occupoient. C'est ce que Chavigni insinue au Cardinal de la Valette dans une Lettre du 20 Octobre. *M. le Prince vient*, dit-il. *On l'envoie en Guienne commander l'armée. Vous jugez bien que c'est un effet du bon succès en Languedoc.* Et dans une autre du 20. du même mois. *M. le Prince n'est pas encore arrivé. Il ne fera ici que dans trois jours. Je croi qu'on l'y fera séjourner douze ou quinze, pour voir si cependant Mrs. d'Epernon & de la Valette n'entreprendront point quelque chose.* Les ennemis ayant resolu pour lors d'abandonner leurs postes en Guienne, Condé s'en retourna dans son Gouvernement. *Je me servois réjoui avec vous, Monseigneur, de la retraite des Espagnols*, écrit Chavigni au même Cardinal le 10. Novembre, *si M. le Duc de la Valette y avoit eu autant de part que je l'aurois souhaité. Cependant cela rompt le voiage de M. le Prince. Il part demain pour s'en aller en Bourgogne. Nonobstant cet heureux succès*, ajoute le secretaire d'Etat, en chiffre & en jargon, *j'ai vû mis*, (le Roi) *vouloir toûjours agir contre le parent de 22.* (le Duc d'Epernon) *Nostre* (Richelieu) *a détourné le coup; mais en me jurant que la seule considération de 21.* (le Cardinal de la Valette) *qu'il aime tendrement, l'empêchoit de prendre l'occasion de châtier des personnes qu'il n'a pas sujet d'aimer.* 1637.

L'His-

1637. L'Hiſtorien d'Epernon a ignoré ces circonſtances, ou n'a pas voulu les remarquer diſtinctement. Je n'en voi pas la raiſon.

Des-Noiers écrit auſſi le 31. Octobre au Cardinal de la Valette comment les Eſpagnols ſe retirérent. *M. de Haumont*, dit-il, *apporta hier cette nouvelle à Sa Majeſté de la part de M. le Duc de la Valette. Le 25. de ce mois à neuf heures du matin les Eſpagnols mirent le feu à leurs huttes, & s'en allerent chez eux; ſoit que la maladie qui a emporté huit mille hommes dans leurs Forts, les y ait obligés; ſoit qu'ils aient deſeſpéré de pouvoir ſoutenir plus long-tems une grande & inutile dépenſe dans leurs retranchemens; ſoit enfin qu'intimidés par le bruit de l'ordre du Roi envoié à M. le Duc de la Valette de raſſembler ſes troupes, ils aient cru devoir prévenir cet effort.* Le vindicatif Richelieu fit un crime au Duc de la Valette de ce qu'il n'avoit pas attaqué les ennemis dans leurs retranchemens, & encore plus de ce qu'il manqua de les pourſuivre dans leur fuite. Voilà pourquoi Chavigni écrivoit au Cardinal frere du Duc, que les amis de leur Maiſon auroient ſouhaité que la Valette *eût eu plus de part* à la retraite des Eſpagnols. Si nous en croions le Maréchal de Baſſompierre, *ils abandonnerent d'eux-mêmes, ſans y être contraints, les endroits qu'ils avoient occupés, & les Forts conſtruits ſur la frontière entre Bayonne & S. Jean de Luz.* Un Auteur Italien attribuë cette fuite à la prudence du Duc de la Valette, qui obligea les ennemis à demeurer tellement ſerrés dans leurs retranchemens, que le mauvais air & la diſette des vivres les forcérent enfin à embarquer de nuit au port de Socoa leur bagage, leur artillerie & leurs

leurs malades & à ſe retirer ſans bruit. 1637.

Ce témoignage pourroit être fort avantageux à la Valette, ſi l'Hiſtorien nous citoit ſelon ſa coutume quelque Mémoire ſecret. Mais en cet endroit, il donne ſeulement un extrait du récit de Girard, dont l'ouvrage ſeroit plus eſtimable à mon avis, s'il n'affectoit pas d'y faire preſque toûjours un panégyrique trop étudié, & une apologie trop recherchée du Duc d'Epernon & de ſon fils. Voici comment il raconte l'événement dont je parle. „ Le Duc „ de la Valette tenoit les Eſpagnols preſſés „ dans leurs retranchemens, ſans leur permettre de tirer aucunes commodités du plat „ païs, ni même de reſpirer l'air de la campagne. Ils n'y parurent jamais ſans quelque desavantage. Cette maniére de leur „ faire la guerre dura dix mois, & les réduiſit à des extrémités qu'ils ne purent plus „ ſupporter. Toutes leurs proviſions venoient „ d'Eſpagne par mer avec des périls, des incommodités, & des dépenſes extraordinaires. Le Duc de la Valette étoit bien averti „ de l'embarras des ennemis. La diſette cauſoit une infinité de maladies dans leur camp. „ De ſix mille hommes qu'ils furent au commencement, il n'en reſtoit pas la moitié. „ Dans cette conjoncture, le Duc de la Valette ſe prépare à un grand effort. Il fait „ avancer toutes les troupes, dont les mouvemens excités par les Croquans l'avoient „ obligé de laiſſer une partie dans la Baſſe-„ Guienne, & ne doute point à ce coup d'exécuter heureuſement, ce qu'on avoit voulu „ qu'il entreprît auparavant avec un danger „ preſqu'évident.

„ Les ennemis avertis de ſa réſolution, la

1637. „ préviennent par une fuite honteuse. C'étoit
„ la plus haute confession de leur foiblesse. Ils
„ embarquent de nuit au port de Socoa leur
„ artillerie, leur bagage, & leurs malades.
„ Toutes leurs troupes se retirent de même
„ avec si peu de bruit, qu'on ne sait leur dé-
„ logement qu'après qu'ils sont tous embar-
„ qués. Le Duc de la Valette informé de leur
„ fuite s'approche du Fort. On le lui rend sans
„ résistance. Qui pourroit s'imaginer toutes
„ les images de misere qu'il y trouva, & à
„ quelles extrémités les Espagnols furent ré-
„ duits par sa longue persévérance? Avec des
„ troupes fort inférieures à celles de l'enne-
„ mi, sans toucher aucun argent de la part du
„ Roi, sans autres vivres que ceux qui se
„ trouvent sur la frontiére par la prévoiance
„ & l'économie de Verthamont Intendant,
„ sans perdre un seul homme de considéra-
„ tion, le Duc de la Valette ruine une Ar-
„ mée, & l'oblige à perdre inutilement dix
„ mois de temps, & à consumer des provi-
„ sions qui auroient suffi à la subsistance d'une
„ autre beaucoup plus nombreuse. Cependant
„ ce service signalé ne fut pas au gré de la
„ Cour. Parce que la Valette fait plus qu'on
„ n'auroit osé désirer, & qu'il surmonte l'es-
„ pérance de ses ennemis, ils ne sont pas
„ contens. On ne trouve pas que ce soit assez
„ que de vaincre de la sorte. S'il avoit été en
„ faveur, quelle récompense n'auroit-il pas
„ dû attendre de deux importans services ren-
„ dus en une même campagne?

Les Espagnols entrent dans le Languedoc.

Les Espagnols avoient été battus quelque temps auparavant près de Leucate & chassés du Languedoc, où ils entrérent vers le commencement du mois de Septembre. Suivant la maxi-

maxime politique de Scipion, que pour obliger Annibal à sortir de l'Italie, il falloit que les Romains portassent la guerre en Afrique, & qu'ils marchassent droit à Carthage, le Comte-Duc d'Olivarez s'imagina qu'en attaquant diverses Provinces de France, Philippe forceroit Louis à retirer des Païs-Bas une grande partie de ses troupes, que Sa Majesté Catholique profiteroit du mécontentement presque général des peuples, & qu'à la faveur de cette diversion, le Cardinal Infant & les Généraux de l'Empereur penétreroient bien avant dans la Picardie, dans la Champagne, & dans la Bourgogne. Quelque spécieux que fût ce projet, les gens habiles & penétrans en reconnurent l'illusion. Quelques-uns remontrérent au Comte-Duc, qu'en attirant les forces principales de la France dans les endroits les plus foibles de la Monarchie d'Espagne, le Roi son maître se verroit bientôt dans la nécessité de rappeller ses meilleures troupes, & ses plus excellens Officiers au cœur de ses Etats attaqués, & donneroit moien au Roi de France, capable de mettre plus d'une Armée sur pied, & aux Etats-Généraux des Provinces-Unies de faire des progrès considérables dans les Païs-Bas, pendant que Louis se tiendroit ailleurs sur la defensive, & avanceroit peut-être du côté de la Guienne & du Languedoc. L'inutilité des dépenses excessives de l'année dernière pour une irruption en Guienne, devoit dégoûter la Cour de Madrid d'une pareille entrepriſe. Cependant ébloüis par une maxime de Politique, utile au temps de la seconde guerre des Romains contre les Carthaginois, & pernicieuse à celui de la rupture de la France avec l'Espagne, Philippe & son Ministre resolurent

1637.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. V. Chap. 56. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Grotii Hist. 822. & aliquot sequent. Nani Historia Ver. nets. Lib. X. 1637. Historie di Gualdo Priorato. Part. II. L. 3. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 512. 513.

1637. de faire une puiſſante diverſion en Languedoc ; Province dégarnie de troupes & remplie de mécontens auſſi bien que la Guienne. Cette nouvelle Armée devoit être compoſée de quelques vieux regimens, d'autres tirés du Roiaume de Naples, & des milices de Catalogne, d'Aragon, & de Valence. Le commandement en chef fut deſtiné au Duc de Cardone, & le Comte Serbellon ancien & bon Officier, qui s'étoit ſignalé dans les guerres d'Italie, devoit être ſon Lieutenant Général.

Richelieu toûjours bien ſervi par ſes eſpions chez les ennemis, ne manque pas d'être averti du projet formé à la Cour de Madrid. Le 28. Juin, il dépêche un courier au Duc d'Halluin Gouverneur de Languedoc depuis la mort du Maréchal de Schomberg ſon pere, & lui écrit la Lettre ſuivante. „ Outre l'attaque faite par les Eſpagnols du côté de Baionne, ils „ en préparent une autre contre le Languedoc. Le deſſein ſe doit exécuter vers le 15. „ Juillet. On médite le plus grand effort qui „ ſe puiſſe faire en Eſpagne. Le Roi prend à „ Madrid tous les chevaux de caroſſe pour „ monter ſa Cavalerie. Vous jugez bien que „ je ne doute pas, qu'il ne lui ſoit difficile „ d'attaquer puiſſamment deux endroits en „ même temps. Cependant, tel eſt certainement ſon projet. On prétend entrer dans „ le Languedoc par mer & par terre. L'Armée navale d'Eſpagne n'aiant plus d'occupation aux Iles de Sainte Marguerite & de „ S. Honorat, elle pourra faciliter l'exécution „ du deſſein, pour le prévenir, je vous prie „ de vous avancer promptement à Narbonne, „ d'y mener le Sieur d'Argencour, de voir, „ avec lui ce qu'il faudra faire & de donner

„ ner en diligence tous les ordres néceſſaires. 1637.
„ Commandez à la Nobleſſe & aux Communes de ſe tenir prêtes à marcher. Tirez des „ blés de la campagne autant qu'il ſera poſſible, & les mettez dans Narbonne. M. le „ Comte d'Harcourt & M. l'Archevêque de „ Bourdeaux conduiront l'Armée navale à „ votre ſecours. J'eſpére qu'avec l'aide de „ Dieu & par votre diligence, les ennemis „ ſeront autant maltraités en Languedoc „ qu'aux Iles. Ne negligez point cet avis. „ Quoique vous n'y voyiez pas d'apparence, „ croiez qu'il eſt certain. J'écris à M. l'Archevêque de Narbonne, pour l'aſſurer que ce „ n'eſt pas une chimére, & pour le prier de „ ſeconder vos bonnes intentions.

La choſe aiant été confirmée par une autre *voie auſſi ſûre que la premiére*, dit Des Noiers dans ſa Lettre du 1. Juillet au Duc d'Halluin, le Secretaire d'Etat l'avertit encore de la part de Richelieu de ne perdre point de temps. „ Toute *l'importance* de l'affaire, *ajoute Des-Noiers*, conſiſte non ſeulement à empêcher „ *la* deſcente, & l'entrée dans la Province; „ mais encore à ſe reſerver un ſecond corps „ pour s'oppoſer au progrès de l'ennemi en „ cas de beſoin. J'ai reconnu qu'en trois ou „ quatre rencontres, les ennemis euſſent obtenu de l'avantage ſur nous, ſi après que „ nos gens avoient pris pied, on eût eu un „ corps de reſerve frais & gaillard, pour nous „ venir chaſſer, lorſque nous commencions „ *à prendre* nos logemens. Je n'ignore pas, „ Monſieur, que vous ſavez bien prévoir ces „ choſes. Mais nous ſommes obligés de vous „ donner *les* avis que l'expérience nous ap„ prend, & que nous recevons de ceux qui

1637. „ entendent le métier ". Enfin, Louis exhorta lui-même plus d'une fois le Gouverneur du Languedoc à bien faire. „ Mon Cou„ sin, *lui dit Sa Majesté dans une Dépêche du* „ 10. *Juillet*, Je suis fort content des soins „ que vous apportez pour vous opposer vi„ goureusement aux desseins des Espagnols „ sur ma frontière, & qu'à cet effet vous aiez „ donné ordre de pourvoir Narbonne & les au„ tres places considérables, des vivres & des „ munitions nécessaires pour les bien défen„ dre. Je veux croire qu'étant averti de bon„ ne heure, vous ne manquerez pas de vous „ bien préparer à rendre les entrepriſes des en„ nemis inutiles, tant par le moien du secours „ que vous pouvez tirer de la Province, que „ par celui que vous recevrez de mon Cousin „ le Maréchal de Vitri, du Sieur Archevêque „ de Bourdeaux, & du Sieur de Barrault se„ lon le commandement exprès que je leur en „ ai fait Il restera maintenant de les presser „ de vous envoier à point nommé les gens „ de guerre qu'ils ont en leur pouvoir. Per„ suadé que je suis, qu'ils obeïront aux ordres „ que vous leur avez envoiés de ma part, je „ remets tout à votre vigilance, & me repose „ sur vous de toutes choses pour la défense „ de la Province. J'attens en cette occasion „ des preuves de votre fidélité & de votre „ affection accoutumée au bien de mon ser„ vice.

Les Espagnols n'étant pas venus si-tôt qu'on le croioit, Halluin eut le temps d'exécuter ce que la Cour lui prescrivit. Nous le voions dans la Lettre du Roi écrite à ce Seigneur le 24. Juillet. *Mon Cousin, J'ai appris les ordres que vous avez donnés pour repousser les en-*

nemis,

mis, en cas qu'ils entreprenent quelque choſe 1637.
ſur ma frontiere de Languedoc, & le ſoin que vous avez eu de bien munir les places principales, ſur leſquelles ils pourroient avoir deſſein. Je voi avec plaiſir que ma Nobleſſe & les Communautés de la Province, ſont ſi bien intentionnées, que vous avez ſujet d'eſpérer que tous ſe comporteront courageuſement dans l'occaſion préſente, & que chacun fera ſon devoir. Vous les fortifierez dans leurs bonnes reſolutions, & tiendrez toutes choſes ſi bien pr parées à la défenſe, que les ennemis ne puiſſent faire aucun progrès conſiderable. J'attens cela de votre prudence & de votre bonne conduite. Au mois d'Août, le Comte Serbellon parut avec quelques troupes ſur la frontiére d'Eſpagne, & s'avança juſques à celle de France. Halluin crut devoir lui témoigner qu'on ſe diſpoſoit à le bien recevoir. Cette circonſtance eſt marquée dans une Lettre de Louïs au Duc, datée du 14. Août. *Mon Couſin, Le Mémoire joint à votre Dépêche du 3. de ce mois, m'apprend que le Comte Serbellon avoit commencé de viſiter la frontiére d'Eſpagne & celle de ma Province de Languedoc. Cela témoigne que les ennemis ont deſſein d'y tenter quelqu'entrepriſe. Neantmoins, puis qu'ils laiſſent paſſer la ſaiſon favorable à l'exécution de leurs projets, & que leurs troupes ne ſont pas ſi nombreuſes qu'elles puiſſent faire du progrès, ni même donner de l'apprehenſion, je ne ſai s'ils n'ont point une autre vuë. Vous en ſerez bientôt éclairci. J'approuve fort que pour leur témoigner que vous êtes préparé à les bien recevoir, vous aiez à votre tour paru ſur la frontiére. Je m'aſſure que vous aurez pourvû à la garde & à la défenſe des paſſages & des lieux importans.*

1637. Soit que Richelieu fût véritablement informé que les Eſpagnols avoient des intelligences avec les mécontens du Languédoc, ſoit que ce fût ſeulement une feinte afin d'engager le Gouverneur à veiller encore plus ſoigneuſement à la conſervation des places les plus conſidérables, le Cardinal ignorant, ou peut-être feignant d'ignorer l'irruption des Eſpagnols, écrivit de la ſorte au Duc d'Halluin le 7. Septembre. *Monſieur, Etant averti de fort bonne part que les Eſpagnols qui ſe préparent à entrer dans le Languedoc, ont des intelligences dans quelques-unes des places de la Province, ſur leſquelles ils fondent leurs principaux deſſeins, j'ai cru vous en devoir donner promptement avis, afin que par votre prudence, vous y apportiez l'ordre que vous jugerez le plus convenable. Il faut ſur tout prendre garde à Narbonne, à Leucate, à quelques autres places plus expoſées que les autres à l'attaque des ennemis; & aux maritimes, où ils auront moien d'aborder par les vaiſſeaux qu'ils ont équippés.* Quelque grands que ſoient les ſoins que le Gouverneur ſe donne, il eſt ſurpris par les Eſpagnols vers le commencement de Septembre. L'ennemi entre dans la Province & forme le ſiége de Leucate après avoir fait quelques courſes.

„ Mon Couſin, *dit Louis dans ſa Lettre du 13.*
„ *Septembre à ce Seigneur*, J'ai appris par vo-
„ tre Dépêche du 2. de ce mois, par le Mé-
„ moire que vous y avez joint, & par le récit
„ que m'a fait le Sieur de Signac, l'entrée des
„ ennemis dans ma Province de Languedoc,
„ le nombre de leurs troupes; les lieux dont
„ ils ſe ſont ſaiſis à leur deſcente, & le ſiége
„ qu'ils ont commencé de former devant
„ Leucate. En quoi ceux dont nous croions

„ rece-

„ recevoir les avis les plus certains de l'état 1637.
„ des forces, & des deſſeins des Eſpagnols, ſe
„ ſont trouvés ſurpris. Mais puiſqu'on s'at-
„ tache à Leucate, il eſt important d'aller
„ promptement à l'ennemi, devant qu'il ſe ſoit
„ fortifié, afin de l'obliger, s'il eſt poſſible,
„ à ſe déſiſter de ſa premiére entrepriſe. Le
„ *principal*, c'eſt que la place ſe trouve bien
„ munie, comme vous m'en aſſurez, de tout
„ ce qu'il faut pour la bien défendre, & que
„ le Sieur de Barri Gouverneur & ceux de
„ la garniſon paroiſſent reſolus à donner des
„ preuves de leur courage.

Une Lettre de la Vrilliére Secrétaire d'Etat au Duc d'Halluin de la même date que la précédente, marque auſſi nettement, que les François furent ſurpris par les Eſpagnols en cette rencontre. *Selon les avis les plus certains que nous recevions, il n'y avoit pas d'apparence*, dit-il, *que les ennemis formaſſent un corps aſſez puiſſant pour tenter une pareille entrepriſe; vû même que la ſaiſon eſt déja fort avancée. Mais puiſque les voilà engagés à Leucate, il importe d'aller à eux le plûtôt qu'il ſera poſſible. Vous nous aſſurez que la place eſt ſi bien munie, & que M. de Barri eſt dans une ſi ferme réſolution de ſe bien défendre, que vous aurez le tems d'aſſembler toutes les forces qui vous ſont deſtinées dans cette occaſion.* Deux choſes donnoient de l'inquiétude à Louïs & à ſon Miniſtre, quoiqu'ils n'en témoignent rien. Le Duc d'Halluin parfaitement dévoué à Richelieu, ſe trouvoit dans un grand poſte, plûtôt en conſidération des ſervices ſignalés de ſon pere le feu Maréchal de Schomberg, que de ſon propre mérite. Quoiqu'il eût bien appris le métier de la guerre, on ne ſavoit ſi un

1637. Officier qui n'avoit jamais eu de commandement important, en sauroit assez pour faire tête à Serbellon, & même pour le battre. Le Duc de Cardone, on ne s'en mettoit pas autrement en peine. Il n'étoit ni plus brave, ni plus habile que le Duc d'Halluin. La prudence demandoit certainement que le Cardinal fît envoyer dans le Languedoc une personne de grande autorité pour contenir tout le monde dans le devoir. Et cela paroissoit d'autant plus nécessaire que le Marquis d'Ambres & le Comte de Tournon, Seigneurs fort distingués dans la Province, avoient eu quelques démêlés avec Halluin, & ne vivoient pas en bonne intelligence avec lui. Mais outre que Richelieu ne vouloit pas chagriner un Gouverneur qui dépendoit entiérement de lui, on ne voit pas à qui il auroit pû confier le commandement de l'Armée du Languedoc. Au Prince de Condé ? Le Cardinal n'avoit pas trop bonne opinion de lui. Résolu à laisser faire Halluin, Richelieu tâche seulement de l'animer par l'espérance d'une récompense considérable. *Sa Majesté*, lui écrivit il, *se promet qu'en cette occasion, vous ferez voir ce que vous valez, & ce qu'il y a lieu d'attendre de votre affection à son service. Je m'assure de mon côté que dans peu de tems, nous entendrons parler de vous. Croiez que je ferai valoir vos services, autant que vous le pouvez désirer d'une personne qui vous aime, & vous estime particuliérement.* Halluin répondit aux espérances de Richelieu, & le Cardinal lui tint parole.

Pour prévenir les inconvéniens qu'auroit pû causer je ne sai quel mécontentement donné au Gouverneur de la Province par le Marquis d'Am-

d'Ambres & par le Comte de Tournon, de 1637.
Roi recommanda expreſſément à Halluin de tout ſacrifier au ſervice de Sa Majeſté. *J'ai ordonné au Sieur Marquis d'Ambres de ſe rendre à Carcaſſonne pour être plus près de vous*, dit Louis au Duc. *Je diſois que le Comte de Tournon & lui apprendront de vous ce qu'ils auront à faire dans l'occaſion. Servez vous de leur crédit & de celui de mes autres ſerviteurs. J'eſpére que dans l'affaire préſente, vous aurez plus d'égard à l'intérêt & à l'avantage de mon ſervice qu'aux reſſentimens que vous pourriez avoir de leur conduite paſſée.* Enfin, ſelon ſa politique ordinaire, Richelieu fait dépêcher en Languedoc Maïola Lieutenant de ſes gardes, comme un ſurveillant qui ne manqueroit pas d'avertir exactement le Roi & ſon Miniſtre de la maniére dont les principaux de la Nobleſſe convoquée, & tous les Officiers ſubalternes ſe conduiroient. *Attaquez vivement les Eſpagnols*, dit Richelieu à Halluin, *& ne leur donnez point le tems de ſe fortifier en Languedoc, comme ils ont fait vers S. Jean de Luz. Ils n'ont pas trois mille bons ſoldats. Tout le reſte n'eſt que de la milice ramaſſée. Nous le ſavons certainement. Si on les preſſe vivement, on en aura raiſon. Je ne doute point que vous ne faſſiez l'impoſſible en cette rencontre. Qui attaque vigoureuſement les Eſpagnols, en a raiſon, & qui entreprend de les reduire par la patience, n'y trouve pas ſon compte.* Le Cardinal étoit alors ſi chagrin contre les Ducs d'Epernon & de la Valette, qu'il ne peut s'empêcher de leur donner ce coup de dent en paſſant. On dit d'abord que les Eſpagnols n'avoient qu'huit mille hommes de pied & ſix cens chevaux. Halluin aiant écrit depuis en Cour qu'il y avoit treize mille des

1637. uns & quinze cens des autres, des gens crurent qu'à l'exemple de ceux qui crient fortement au ſecours, le Duc faiſoit l'Armée ennemie plus nombreuſe qu'elle n'étoit. Cependant il ne ſe trompoit pas. Mais, comme dit Richelieu, il y avoit peu de bons ſoldats. La plus grande partie, c'étoit des païſans ramaſſés en Catalogne & dans les Roiaumes d'Aragon & de Valence, plus accoutumés à manier la béche que l'épée, & conduits par des Officiers ſubalternes ſans expérience.

Courage & fidélité de Barri Gouverneur de Leucate.

Avant que d'aſſieger Leucate dans les formes, Serbellon prit Palme, Roquefort, & quelques autres endroits. Il y trouva une aſſez grande quantité de grains & de proviſions qui ſervirent beaucoup à la ſubſiſtance de l'Armée Eſpagnole. Le Duc d'Halluin & ceux qu'il avoit emploiés, furent blâmés d'avoir négligé de renfermer tant de blé dans les villes capables de réſiſtance, conformément aux ordres envoiés de la Cour. Cependant Barri Gouverneur de Leucate ſe préparoit à ſe defendre vigoureuſement. Un exemple domeſtique l'animoit à donner des preuves éclatantes de ſon courage & de ſa fidelité. La choſe mérite d'autant plus de trouver ici ſa place, qu'il eſt neceſſaire de la ſavoir pour bien entendre la réponſe de cet Officier aux Généraux Eſpagnols qui le voulurent tenter. Durant les troubles de la Ligue, le Pere de Barri Gouverneur de Leucate demeura inviolablement attaché au ſervice du Roi Henri IV. Aiant été fait priſonnier par je ne ſai quel accident, on le conduiſit à Narbonne dont les Ligueurs étoient maîtres. Ils le preſſérent diverſes fois de leur livrer Leucate: Et ce fut toûjours inutilement. On le menace à la fin de le condamner à la mort

Bernard Hiſtoire de Louis XIII L. XVIII. Mercure Fr. nois. 1637. Cr. Epiſtola 826. & aliquot ſequentibus.

ſous

sous quelque prétexte recherché, à moins qu'il n'oblige sa femme demeurée à Leucate, d'en ouvrir les portes aux Ligueurs. Cela ne l'ébranle point. On avertit la Dame du danger de son époux, on promet sa vie pourvu qu'elle livre Leucate. Autant & peut-être plus courageuse que Barri, son épouse répond que si les Ligueurs veulent commettre une injustice, elle ne croit pas les devoir arrêter par une lâcheté, & qu'elle ne rachetera jamais la vie de Barri en livrant une place pour la conservation de laquelle il feroit gloire de mourir. Irrités d'une constance que d'autres auroient admirée, les Ligueurs exécutent leur cruelle menace. Un si rare exemple de fidélité méritoit bien que le Gouvernement de Leucate fût conservé au fils de deux personnes comparables aux Héros & aux Héroïnes que l'Histoire nous vante. 1637.

Après que Serbellon eut investi la place, il tenta de corrompre Barri par le canal d'un Marchand François nommé Rouch que le Gouverneur connoissoit. Cet homme pressé par ses créanciers s'étoit retiré à Barcelone, & servoit d'espion aux Espagnols. Pour mieux couvrir son jeu, ou plûtôt pour attrapper de l'argent des deux côtés, il feignoit de servir aussi la France, & la trahissoit par de faux avis qu'il rendoit plausibles en y mêlant quelque chose de véritable. Cet infame commerce le fit rechercher par Barri, qui voiant sa place menacée, souhaitoit d'être averti des desseins & de l'état véritable des forces des ennemis. Un trompette apporte au commencement du siége une Lettre, où Rouch demande à Barri la liberté de l'aller trouver de la part de Serbellon. Le Gouverneur de Leucate fit d'abord

1637. quelque difficulté de l'accorder. Mais venant à réfléchir que dans son entretien avec Rouch, il découvrira peut-être les desseins de l'ennemi, il donne un passeport, & pour prévenir toute sorte de soupçons, il ne parle à l'espion qu'en présence d'un ou deux Officiers de la garnison. Dans un discours artificieux & concerté avec ceux qui l'envoient, Rouch insinue à Barri que Leucate ne pouvant manquer de tomber bien-tôt sous la puissance du Roi d'Espagne, le Gouverneur doit penser à trouver quelque ressource à sa fortune que cet accident ruïnera. Qu'il se présente une belle occasion de l'augmenter & de l'établir solidement. Que s'il veut rendre une place incapable de résister long-tems, Sa Majesté Catholique lui donnera dès à présent la somme de cinquante mille écus, & lui en assurera deux mille de pension par an durant la vie de Barri. Qu'outre cette gratification, & la protection d'un Monarque reconnoissant, Barri pourra par sa bravoure & par son expérience au métier de la guerre, obtenir de Sa Majesté Catholique des bienfaits encore plus considérables.

Offensé d'une pareille proposition, le Gouverneur fut violemment tenté, dit-on, d'arrêter le double espion, & de le faire pendre. Mais craignant de violer les loix de la guerre, il se contenta de lui parler de la sorte dans sa juste indignation. „ Tel est donc maintenant le „ trafic que vous faites. Après avoir fraudé „ vos créanciers en France, vous cherchez à „ corrompre la fidelité de vos compatriotes, „ & à les acheter avec l'argent d'Espagne. „ Que vous me connoissez mal ! L'honneur „ me sera toujours plus cher que toutes les „ richesses du monde & que la vie même. A „ Dieu

„ Dieu ne plaise que je dégénère de la vertu
„ de mon pere & de ma mere, & que je ne suive pas le grand exemple de courage & de fidélité qu'ils ont laissé dans leur famille. 1637.
„ L'un aima mieux mourir que de livrer Leucate aux ennemis de son Roi, & l'autre refusa constamment de racheter par une trahison la vie d'un époux tendrement aimé.
„ Donnerai-je pour quelques pistoles ce que
„ ma mere n'a pas voulu donner pour une
„ chose qu'elle estimoit sans prix ? Je suis préparé à tout ce qui peut arriver. Si j'ai le
„ malheur de ne pouvoir conserver Leucate,
„ je conserverai du moins mon honneur &
„ ma réputation. J'aime mieux être pauvre
„ dans ma patrie, que riche chez ses ennemis.
Sentimens dignes d'un Aristide, d'un Fabrice, d'un Curius! „ Eh bien Monsieur, *reprit Rouch en dissimulant sa surprise & sa confusion*, puisque des offres obligéantes & avantageuses
„ vous offensent, on ménagera desormais
„ votre délicatesse. Pensez seulement que le
„ Roi d'Espagne aura bientôt Leucate à meilleur marché. Je viens vous sommer de
„ rendre une place que vous ne pouvez défendre. Si vous persistez dans une opiniâtreté
„ déraisonnable, préparez-vous à la voir demain battuë en ruïne par plusieurs endroits.
„ J'aime à vous entendre parler de la sorte, *replique Barri.* Si les Espagnols m'attaquent fortement, ils me donneront occasion d'acquérir une double gloire. J'aurai resisté à
„ leurs promesses trompeuses, & à leurs vains
„ efforts contre une place mieux défenduë
„ qu'attaquée ". Rouch déconcerté s'en retourne. Le traitre se flattoit d'avoir une partie de la récompense qu'il promettoit à Barri.

L'Hif-

1637. L'Hiſtorien de Louïs XIII. décrit ainſi l'attaque de Leucate. „ Serbellon, *dit-il*, fait „ incontinent hâter les batteries. Une de quatre canons ſe trouva prête le 5. Septembre. „ Elle donna dans le logement du Gouverneur & dans les plus hautes défenſes de la „ place. Deux jours après, ſix canons aiant „ été mis dans une batterie du côté de „ la porte, le grand & petit ponts-levis furent „ abattus. Mais Barri avoit donné ordre que „ cette ouverture ſe trouvât bien fermée. Les „ ennemis pointent leur canon ailleurs, & „ font jouër quatre mortiers à bombes, invention nouvelle & inconnuë en Languedoc. „ Depuis ce temps-là, les Eſpagnols ne penſérent pas tant à incommoder les aſſiégés, „ qu'à les prendre entiérement. Aiant attaqué „ vivement les baſtions & la fauſſe-braïe, ils avançoient déjà des tranchées pour y aller „ par aſſaut. Mais la mouſquetterie des aſſiégés „ les déſoloit. On leur tuoit du moins vingt „ hommes chaque jour. L'approche paroiſſant trop dangereuſe, les aſſiégeans redoublent leurs batteries pour mettre cet endroit „ à découvert, & contraignent enfin Lermond „ à quitter la fauſſe-braïe & le retranchement „ fait au delà par ſes ſoins. On le ruïna premiérement, de peur que les ennemis n'en „ profitaſſent. Lermond, & ſes compagnons „ ne ſe reſervérent que la défenſe du château „ où ils eſpéroient de ſe défendre encore „ longtems. Lermond Officier brave & intelligent dans ſon métier, étoit Capitaine & Major du Régiment de Languedoc. Lui & S. Preignan Capitaine dans le même corps ſe ſignalérent extrémement, & contribuérent beaucoup à la conſervation de Leucate.

Serbellon, à qui le tems eſt précieux, entreprend

prend d'avoir tout ce qui eſt autour de la place, afin que rien ne lui puiſſe nuire dans la prompte exécution de ſon deſſein, de l'emporter avant l'arrivée du ſecours qu'amene le Duc d'Halluin. L'Eſpagnol envoie un trompette à Fabré Capitaine du Régiment de Sérignan *qui* commandoit à Sigean lieu de ſa naiſſance, & le charge d'une Lettre où les promeſſes & les menaces ſont également emploiées, afin de porter Fabré à ſe rendre, avant qu'on aille l'attaquer. La Lettre écrite en Eſpagnol étoit datée, bon du camp devant Leucate, mais *au deſſus de Leucate.* Le Comte vouloit inſinuer que ſon armée occupant toutes les hauteurs qui environnoient la place aſſiégée, il en ſeroit bien tôt le maître. *Je n'entens pas l'Eſpagnol*, dit Fabré au trompette en ouvrant la Lettre, *& n'ai pas envie de l'apprendre. Vous en ſavez aſſez, Monſieur*, repartit le trompette, *pour juger que c'eſt une ſommation de rendre Sigean. J'y commande au nom du Roi mon maître*, reprit fiérement Fabré, *& je prétens défendre la place juſques au dernier ſoupir de ma vie. Quand je ſerai mort, vous pourrez venir demander à mon ſucceſſeur s'il eſt dans la même diſpoſition. J'eſpére que vous l'y trouverez.* 1637.

Le Duc d'Halluin défait les Eſpagnols devant Leucate, & obtient le bâton de Mareſchal de France.

Au premier bruit de l'irruption des Eſpagnols, on fit à peu près en Languedoc la même choſe qu'à Paris & dans les villes voiſines après la priſe de Corbie. La Nobleſſe monte à cheval, les Evêques, les Villes, les Corps conſidérables, levent des ſoldats à leurs dépens, ou fourniſſent de quoi les armer & les entretenir. Le Duc d'Halluin avoit donné le *rendez-vous* général à Narbonne. Il y trouva une Armée d'environ ſeize mille hommes, ou ſelon quelques-uns, de dix mille fantaſſins & de mille

1637. le chevaux, ou plus. Elle étoit considérable par un grand nombre de Gentilshommes braves & aguerris. Certains Prélats suivant la mode du tems, voulurent montrer qu'ils savoient faire autre chose que donner des benedictions. L'Evêque d'Albi vint à la tête de cinquante Gentilshommes l'épée au côté, & les pistolets à l'arçon de la selle. Sourdis Archevêque de Bourdeaux mandé par le Roi, ne manque pas une si belle occasion de signaler son ardeur martiale. Les gros vaisseaux & les galéres ne pouvant aborder seurement aux ports du Languedoc, le Prélat met pied à terre avec quelques gens, vient en poste à Beziers trouver le Duc d'Halluin, le suit à l'Armée, se trouve à la grande action, & a soin que le Gazettier fasse encore mention de sa valeur. Le Marquis d'Ambres Lieutenant de Roi de la Province amena cent cinquante Gentilshommes, le Comte de Clermont Lodéve, le Marquis de Mirepoix, & d'autres Seigneurs distingués du païs, suivirent son exemple, & vinrent accompagnés de leurs vassaux & de leurs Amis. Après plusieurs consultations, Halluin resolut d'attaquer la nuit du 28. Septembre les Espagnols dans leurs retranchemens. La chose fut bravement & heureusement exécutée. Voici ce que le Duc en dit lui-même dans sa Lettre au Parlement de Toulouse. *En six heures de combat, l'armée du Roi a dissipé les projets de trois années, délivré la Province de sa ruine évidente, secouru une place réduite à la dernière extrémité, forcé une Armée beaucoup plus puissante que la nôtre & avantageusement retranchée gagné une bataille où les ennemis ont laissé deux mille morts sur la place, trente-sept pieces de canon, & deux parcs d'artillerie; preuve cer-*

Bernard Histoire de Louis. XIII. L. XVIII. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. V. Chap. 36. Mémoires pour servir à l'Histoire du même Tom. II. Journal de Bassompierre. Tom. II. Mercure François. 1637. Gro-sii Epistolæ 836. Nani Historia Veneta Lib. X. 1637. Historie di Gualdo Priorato. Part. II. Lib. III. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 513. 514.

certaine qu'ils portoient leurs deſſeins plus loin 1637.
que Leucate. Si Dieu, ajoute Halluin avec une modeſtie qui ſied toujours bien à un Général vainqueur, *s'eſt voulu ſervir de ma main pour les diſſiper par une action dont il y a peu d'exemples; c'eſt pour montrer plus clairement qu'il combat lui ſeul en faveur de la France. Et puiſqu'il a fait toutes choſes de rien, je dois être moins ſurpris de ce qu'il m'a choiſi pour une entrepriſe ſi malaiſée, que certainement je ne m'en dois rien attribuer.*

Le Roi parle d'un air différent dans la Lettre, où il ordonne des actions ſolemnelles de graces à Dieu dans toute la France. Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que les Secrétaires d'Etat emploient en de pareilles occaſions, les expreſſions les plus outrées. Ils écrivoient du tems de Louis XIII. d'un ſtile presqu'auſſi fanfaron que ſous le régne de ſon Fils. „ La „ puiſſante Armée que les Eſpagnols avoient „ miſe ſur pied pour attaquer ma Province de „ Languedoc, *fait-on dire au Roi*, a été diſ„ ſipée par la toute-puiſſance de celui qui „ connoit la juſtice des deſſeins des Rois. Les „ forces aſſemblées par mon ordre ſous la „ conduite de mon Couſin le Duc d'Halluin, „ aiant la nuit du 28. du mois paſſé & le jour „ ſuivant forcé les ennemis dans leurs rétran„ chemens, ont par le gain d'une ſanglante „ bataille, entiérement défait leur armée. Ils „ y ont perdu trois mille cinq cens hommes „ tués ſur la place, plus de cinq cens noiés, „ cinq cens priſonniers, ſoixante & dix canons „ de fonte verte, dont quarante-cinq ſont de„ meurés, & les autres ont été jettés dans le „ lac de Salces, quatre mortiers pris, tou„ tes leurs munitions de guerre, douze drap-

„ peaux,

1637. » peaux, quatre cornettes de cavalerie entiéres » sans celles qui ont été dechirées, & dont » les piéces se trouvent entre les mains des » soldats, tout le bagage, enfin tout l'équip- » page, sans qu'il se trouve à dire en toutes » mes troupes plus de quatre cens hommes. » Dans le même tems la place de Leucate » que les ennemis assiégeoient, a été délivrée » par mon Cousin le Duc d'Halluin, après » que le Sieur de Barri Gouverneur, qui fai- » soit une courageuse résistance, & se prépa- » roit à une plus longue, & à mourir plûtôt » pour mon service, que de se rendre aux en- » nemis, a soutenu trente jours de siége, souf- » fert dix-sept cens coups de canon, & grand » nombre de bombes.

Le recit du Roi ne s'accorde pas bien avec celui de son Général. On remarquera souvent la même chose, quand on voudra quelque jour comparer les Lettres de Louïs XIV. avec les rélations exactes de ses prétendues victoires, pour lesquelles il a fait tant de fois chanter hardiment le *Te Deum*, quoiqu'il y ait presque toujours plus perdu que ses ennemis. Voici ce qui paroit de plus certain dans la fameuse bataille de Leucate. Les François aiant donné dans les retranchemens des ennemis après le soleil couché, les Espagnols surpris ne purent durant l'obscurité de la nuit, distinguer les fausses attaques de la véritable. De maniére que l'ennemi entra sans peine dans leur camp, où la confusion s'étoit mise. Ils firent le lendemain une brave retraite, & repoussérent si vigoureusement ceux qui les poursuivoient, que plusieurs s'enfuirent jusques à Narbonne. Argencour Maréchal de Camp du Duc d'Halluin acquit beaucoup de gloire

gloire dans l'attaque des retranchemens qu'il conduisit principalement. Le Marquis de Mirepoix y perdit la vie. Ambres & S. Aunez fils de Barri furent blessés. Celui-ci donna des preuves signalées de sa bravoure. Les nouvelles du tems rapportent qu'on trouva parmi les morts des femmes Espagnoles déguisées en hommes. Elles étoient apparemment venuës là pour un autre métier, que celui de la guerre. Quoiqu'il en soit, un François aiant demandé à quelques prisonniers Espagnols, s'ils connoissoient ces nouvelles Amazones, *Vous vous trompez*, répondit spirituellement un d'entr'eux. *Ce ne sont point des femmes. S'il y en avoit dans notre armée, ce sont les lâches qui ont pris la fuite.* 1637.

Le Clergé toujours adulateur, ne manqua pas d'emploier l'hyperbole en cette occasion. Ces troupes Espagnoles que Richelieu representoit comme un ramas de milices sans armes & sans discipline, deviennent depuis la victoire des François, l'Armée du monde la plus formidable. Rapportons un ou deux endroits de la harangue de Fenouillet Evêque de Montpellier au Duc d'Halluin qui vint dans cette ville après la bataille de Leucate. „ Vous avez „ combattu & vaincu, dit ce Prélat qui voulut toujours faire le beau parleur, & qui sous un regne où la politesse commençoit de s'introduire, ne sut jamais quitter son éloquence puérile & pedantesque. „ L'Espagnol a été „ chassé & défait, Leucate secouruë & déli„ vrée, la Province éclaircie de ses doutes & „ affranchie de ses craintes. Au lieu qu'el„ le étoit auparavant troublée par les menaces „ & par le grand appareil de guerre d'un puis„ sant ennemi, elle paroit aujourd'hui pom-

„ peuse

1637. » peuſe & éclatante d'honneur, avec la co-
» ronne de laurier que votre valeur lui a tiſ-
» ſuë, & que votre main triomphante lui a
» miſe ſur la tête. L'Eſpagnol depuis trois
» ans, avoit formé le deſſein d'attaquer cet-
» te Province, & amaſſé de longue main
» toutes les choſes néceſſaires pour le ſuc-
» cès de ſon entrepriſe. Perpignan étoit
» l'arcenal d'une exceſſive abondance de
» munitions de guerre, & d'un nombre pro-
» digieux d'outils & d'inſtrumens qu'il y a-
» voit fait faire, ou tranſporter d'ailleurs. Il
» paroit, il entre, il ſurprend, & d'abord
» commence à faire une grande enceinte &
» une chaine de forts & de redoutes à l'entour
» de Leucate. Il emploie à ce travail trois
» mille perſonnes durant un mois, ſans relâ-
» che, & ſans pouvoir aucunement être em-
» pêché. Après cela, il approche de la place
» par ſes tranchées, il la bat de ſes canons, il
» la foudroie par ſes bombes. Les choſes é-
» toient réduites à tel point qu'il ſembloit que
» le ſecours avoit été rendu impoſſible.

» A la tête de cette brave Nobleſſe qui étoit
» accouruë auprès de vous, & des bataillons
» que le péril commun & vos commandemens
» avoient appellés de tous les endroits de la
» Province, vous avez renverſé & détruit en
» un moment cet appareil effroiable de l'enne-
» mi. Vous avez forcé ſes retranchemens,
» percé & taillé en piéces ſes eſcadrons, en-
» levé ſes forts & remporté la victoire. Cette
» Nation qui prend pour ſa deviſe un Soleil
» qui ne ſe couche jamais ſur ſes terres,
» l'a vû une fois ſe coucher dans ſes Eſpa-
» gnes, pour faire place à une nuit, laquel-
» le a enſéveli ſon orgueil & ſon honneur

» ſous

» sous les ruines de son armée. Il semble que 1637.
» la Lune & les autres flambeaux du Ciel allu-
» més, n'ont éclairé le combat que pour assi-
» ster à ses funérailles. C'est pourquoi cette
» nuit nous sera toujours sacrée, & sa memoi-
» re sera fidélement conservée dans nos An-
» nales ; nuit malheureuse à nos ennemis
» qu'elle a effraiés & troublés par ses tené-
» bres, fortunée pour cette Province, puis-
» que d'elle-même est sorti le jour serain de
» sa délivrance, plus resplendissant des raions
» de votre gloire, que de la lumiére du Soleil.
» Les beaux témoignages que Sa Majesté
» vous a rendus par des couriers exprès, n'ont
» point besoin de nos suffrages. C'est en quoi
» elle a montré le contentement qu'elle avoit
» reçu de notre délivrance, comme auparа-
» vant elle avoit fait voir des soins paternels
» pour nous la procurer. Car outre que vous
» confesserez sans doute avec nous, qu'on
» doit specialement rapporter l'heureux suc-
» cès de ce combat & de tous les autres qui
» sont arrivés en divers tems, à l'amour
» particulier que Dieu porte à la personne
» sacrée du Roi, en faveur duquel il a fait
» déja tant de miracles, cette Province n'a
» pas ignoré les avis que Sa Majesté vous
» envoia en diligence du dessein des ennemis,
» & des ordinaires assistances qu'elle pouvoit
» procurer en cette occasion ; le tout par
» les sages conseils de ce grand Cardinal,
» que nous pouvons appeller par imitation
» des vertus divines, tout œil, tout esprit,
» tout lumiére". Vit-on jamais une flat-
terie plus plate, plus extravagante, plus
profane, dans la bouche d'un Evêque ?

La Lettre que Richelieu écrivit le 10. Octo-
bre

1637. bre au Duc d'Halluin, nous marque combien le Cardinal étoit content de ce que les projets de ſon rival Olivarez ſe trouvoient renverſés. *Monſieur*, dit le Cardinal au Gouverneur du Languédoc, *je ne ſaurois vous exprimer la joie que j'ai du ſuccès qui vous eſt arrivé en la journée de Leucate. Forcer un retranchement, ſecourir une place, & gagner une bataille, ce ſont des effets viſibles de la main de Dieu, qu'il n'accorde pas à tout le monde. Je le loue de tout mon cœur de ce qu'il a voulu que vous fuſſiez l'inſtrument d'une action ſi glorieuſe, ſi utile à votre Province & à tout l'Etat. Il paroit par là que votre courage & votre fidelité ne ſont pas accompagnés d'un moindre bonheur que celui qu'a toujours eu M. de Schomberg votre pere.* Le Duc d'Halluin n'attendit pas long-temps l'effet des promeſſes de Richelieu. Le 26. Octobre, il fut fait Maréchal de France, & deux jours après le Roi lui écrivit ainſi d'une maniere enjouée & fort obligeante. *Mon Couſin, Vous avez ſû vous ſervir ſi à propos de votre épée, que je vous envoie un béton pour marque du contentement que j'en ai, & afin qu'une autre fois vous diez à choiſir les armes dont vous voudrez vous ſervir, ſi mes ennemis ſe préſentent en lieu, où vous puiſſiez de nouveau leur faire connoître ce que vous valez. Je n'accordai jamais grace de meilleur cœur que celle-ci, afin de perpetuer dans votre perſonne le nom de Maréchal de Schomberg. Il m'a été fort agréable en celle du pere, & il ne me le ſera pas moins en celle du fils.* Le Duc d'Halluin fut appellé depuis le Maréchal de Schomberg, nous le nommerons ainſi deſormais, quand nous aurons occaſion de parler de lui. En créant un nouveau Maréchal de France,

Louïs

Louis enferma dans la Baſtille un des anciens, à la ſuggeſtion de Richelieu qui vouloit venger les coups de canne donnés à l'Archevêque de Bourdeaux ſa creature. On voit bien que je parle du Maréchal de Vitri. Le Marquis de Geſvres Capitaine des Gardes eut ordre de l'arrêter, & de le faire conduire en priſon. Le Gouvernement de Provence fut incontinent donné au Comte d'Aletz fils du Duc d'Angoulême. 1637.

Les affaires n'allérent pas ſi bien ſur le Rhin. Les François y perdirent Hermenſtein, la ſeule place qui leur reſtoit dans l'Electorat de Trêves. A la ſollicitation des Electeurs de Maïence & de Cologne incommodés du voiſinage d'une garniſon Françoiſe, qui faiſoit de frequentes courſes dans leur païs, Jean de Wert vint immediatement après que les Eſpagnols furent chaſſez de Corbie bloquer Hermenſtein, que les Impériaux avoient plus d'une fois inutilement tenté de reprendre. La Saludie commandoit dans la place. Il fait incontinent ſortir toutes les bouches inutiles, & ſe prépare à tenir le plus long-temps qu'il ſera poſſible, afin que le Duc Bernard de Saxe-Weymar, ou le Cardinal de la Valette, aient le temps de venir à ſon ſecours. Mais la Cour de France négligea cette année les affaires de l'Allemagne, ſoit que l'argent manquât pour ſoutenir la guerre en tant d'endroits différens, ſoit que Richelieu s'occupât uniquement à chaſſer les Eſpagnols des Iles de Provence, à les repouſſer hors du Languedoc & de la Picardie, enfin à ſe venger du Comte Duc d'Olivarez en portant la guerre aſſez avant dans les Païs-Bas Catholiques, ſoit que le Capucin Joſeph, ſur qui le Cardinal in-

Les François perdent Hermenſtein en Allemagne.

Mercure François. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. IX. Grotii Epiſtolæ paſſim an. 1637. Nani Hiſtoria Veneta Lib. X. Hiſtorie di Gualdo Priorato. Part. II. Lib. II. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag. 515. Ca-

1637. capable de vacquer à tout, à cauſe de la foibleſſe de ſa ſanté, peut-être de ſa pareſſe naturelle, ſe repoſoit de la plus grande partie des affaires étrangeres, ſe flatât de fléchir la dureté du Pape & d'obtenir plus facilement un chapeau rouge, en ſervant ſous main le Duc de Baviére & l'Electeur de Cologne ſon frere, dont Urbain prenoit fort les interéts à cœur. En vain, la Saludie attendit du ſecours juſques à la fin du mois de Juin. Bien loin de mettre le Duc de Weymar en état de l'aller délivrer, on l'envoie dans la Franche-Comté, ſans avoir égard aux preſſantes inſtances de Grotius Ambaſſadeur de Suéde, qui demandoit au nom de la Reine ſa maîtreſſe & du Chancelier Oxenſtiern, que Louïs fît une puiſſante diverſion ſur le Rhin en faveur des Suédois extrémement embarraſſés, depuis que Galas conduiſit un bon corps de troupes au ſecours de l'Electeur de Saxe, dont Bannier ravageoit le païs. Je trouve ſeulement que Buſſi-Lamet ſe jetta dans Hermenſtein pour aider la Saludie à conſerver une place importante, auſſi long-tems qu'il ſeroit poſſible.

Le brave Ramſey Ecoſſois qui commandoit pour la Reine de Suéde dans Hanaw, ſecourut Hermenſtein plus effectivement que ceux qui avoient un ſi grands interêt à ſa conſervation. Perſuadé que Jean de Wert ne manqueroit pas de venir à Hanaw dès que les Impériaux ſeroient maîtres d'Hermenſtein, Ramſey reſolut d'envoier à quelque prix que ce fût des vivres & des munitions à la Saludie reduit à la derniére extrémité, depuis que Jean de Wert eût défait à la vuë des aſſiégés ſix cens chevaux Heſſiens qui eſcortoient un grand convoi envoié de Weſtphalie, dont les Impé-

Impériaux profitérent. La choſe étoit d'autant plus facile à Ramſey qu'il avoit fait avec ſes voiſins, l'Electeur de Maïence, le Landgrave de Heſſe-Darmſtat, & les habitans de Francfort, une trêve juſques au mois de Mai, par laquelle il lui étoit permis d'acheter où il voudroit, des vivres & des proviſions, & de les faire conduire à Hanaw. Tel fut le ſtratagême dont cet Officier s'aviſa. Il loue deux barques à Offenbach village ſur le Mein au deſſus de Francfort, y met une bonne quantité de proviſions & de poudre, & engage les bateliers à les conduire adroitement à Hermenſtein. On les arrête à Francfort, on leur demande ce qu'ils ont dans leurs bateaux; ils répondent que ce ſont les hardes de certains Moines qui tiennent leur Chapitre à Maïence. On les croit d'autant plus facilement, qu'on ne s'imagine pas que ces barques viennent de Hanaw, ni que Ramſey veuille ſe défaire de ſes vivres & de ſes munitions, & les envoier ailleurs. *Les bateliers* paſſent encore à Maïence *ſans être viſités*, je ne ſai par quelle adreſſe, & arrivent heureuſement à Hermenſtein. Il n'en fut pas de même d'une troiſiéme barque. Après avoir trompé ceux de Francfort & de Maïence, elle fut découverte à Binghen. Guillaume Landgrave de Heſſe-Caſſel eût bien voulu ſecourir Hermenſtein. Mais le Marquis de Grana Officier de l'Empereur tenoit tellement les Etats de Guillaume en échec, qu'il n'oſa les abandonner. Après avoir mangé les chevaux, les anes, les chats, les chiens, & même les ſouris qu'ils purent trouver dans leur place, Buſſi-Lamet & la Saludie capitulérent enfin, à condition qu'Hermenſtein ſeroit remis entre les mains de l'Electeur 1637.

1637. de Cologne, qui le garderoit jusques à ce que celui de Tréves soit en liberté, ou qu'on lui ait donné un successeur, & que la garnison Françoise seroit conduite à Orsoi place des Etats-Généraux des Provinces-Unies. Le nouvel Empereur Ferdinand III. rendit un mois après la liberté à l'Electeur de Treves prisonnier depuis plus de deux ans.

Divers mouvemens du Duc Bernard de Saxe-Weymar en Franche-Comté & en Allemagne.

D'Hermenstein, Jean de Wert alla mettre le siége devant Hanaw, comme Ramsey l'avoit prévû. A cette nouvelle, Bernard Duc de Saxe-Weymar quitte la Franche-Comté, s'avance vers le Rhin & le passe. Mais il étoit trop tard. Ramsey avoit traité pour la reddition de la place. Bernard fut cette année si mécontent de la Cour de France, qu'elle craignit plus d'une fois de le perdre. Cependant, c'étoit la chose du monde la plus éloignée de sa pensée, quoiqu'il menaçât souvent en termes généraux & quelquefois fort nettement de s'accommoder avec l'Empereur. Vers le commencement de Février, le Duc fit un voiage à Paris. Il vouloit solliciter le païement de ce qui lui étoit dû, & déclarer qu'il étoit las d'avoir un Cardinal pour collégue, ou plûtôt pour Général en chef de son Armée & de celle de France. Les airs de supériorité que la Valette se donnoit avec lui, devinrent enfin insupportables à un Prince d'un rang & d'un mérite fort au-dessus de tout ce qu'un cadet de la maison d'Epernon pouvoit prétendre avec sa calotte rouge. Weymar n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il souhaitoit sur cet article. La Valette n'étoit pas moins dégoûté de lui. Richelieu consentit donc volontiers à les séparer. Bernard disoit que son Armée étoit encore de dix mille hommes, & deman-

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. V. Chap. 56. Mémoires

demandoit que le Roi y en ajoutât autant ſous la conduite d'un Maréchal de Camp, avec lequel il n'y auroit nulle concurence pour le commandement. On choiſit du Hallier frere du Maréchal de Vitri. Pour ce qui eſt des douze cens mille livres que Weymar prétendoit lui être duës, on lui en compta ſept cens mille, & Bullion Surintendant des finances promit que le reſte, à quelque choſe près que ce chicaneur retrancha, ſeroit païé au mois de Juin. Tout cela ne plaiſoit point au Saxon. *Ils me retiennent plus d'un million*, dit-il un jour à l'Ambaſſadeur de Suéde, *& leurs ſept cens mille livres ſuffiront tout au plus à remonter ma cavalerie, & à l'achapt des armes & des munitions neceſſaires. Si ces Meſſieurs ne veulent pas avoir plus d'égard à mes juſtes demandes, je penſerai à mes affaires. J'ai écrit à mes Officiers de pourvoir à la ſubſiſtance de mes troupes de quelque maniére que ce ſoit, & de n'épargner pas plus les terres de France que les autres. Le Cardinal chagrin de l'affront reçu devant Dole, voudroit que j'allaſſe faire une ſeconde tentative. Cela ne m'accommode point. Outre qu'un pareil ſiége acheveroit de ruïner mes troupes, je ne les veux emploier qu'à la délivrance de l'Allemagne. J'ai parlé fort ſechement au Secretaire d'Etat Des-Noïers. On m'a depuis envoïé Chavigni, qui me promet que le Cardinal me donnera ſatisfaction. Uniquement occupé de la conſervation de ſa ſanté, ce grand Miniſtre ne s'informe pas de la moitié de choſes qui ſe paſſent.* 1637.

Pour ſervir à l'Hiſtoire du tem. Tom. II. Mercure François. 1637. *Puffendorf Commentar Rerum Suecicarum. L. IX. Grotii Epiſtolæ paſſim an.* 1637. *Nani Hiſtoria Veneta. Lib. X.* 1637. *Hiſtoire di Gualdo Priorato. Part. II. L. 2. & 3. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 516. 517.*

Après de longs délais, Bernard & du Hallier entrent dans le Comté de Bourgogne, où le Duc de Longueville avec ſa petite armée renforcée des troupes de la Valteline que le Comte de Guébriant lui avoit menées, prit

1637. quelques places. Longueville étoit alors ſi bien auprès de Richelieu, que la Ducheſſe ſon épouſe étant morte cette année, le bruit courut incontinent que le Cardinal lui donneroit la Combalet en mariage; & que le Duc obtiendroit la continuation de ſa prétention de paſſer immédiatement après les Princes du ſang Roial, & de ſucceder même à la Couronne au défaut de la Maiſon de Bourbon. C'eſt ainſi que le monde marioit la Combalet une ou deux fois par an à differentes perſonnes, à des Cardinaux, à des Ducs du premier rang, à des Souverains étrangers, à un Prince du ſang, à l'Héritier préſomptif de la Couronne, au Roi même. Nous la nommerons deſormais la Ducheſſe d'Aiguillon. Richelieu achéta cette terre pour elle vers la fin de l'année. Louïs l'érigea en Duché-Pairie afin de donner un titre & un rang à la bonne niéce de ſon Miniſtre, puis qu'elle ne trouvoit point de mari qui lui en donnât un. Peut-être qu'elle n'en vouloit point à moins qu'il ne lui apportât l'eſpérance d'une couronne. A cela près, Combalet paroiſſoit déterminée à l'accompliſſement de ſon vœu de prendre le voile de Religieuſe. Le Duc de Longueville n'eut qu'une fille de ſon premier mariage avec une ſœur du Comte de Soiſſons. C'eſt la Ducheſſe de Nemours, laquelle après la mort de deux freres d'un ſecond lit a hérité en nos jours des grands biens de ſa maiſon.

L'Armée du Duc de Weymar étoit de cinq mille ſix cens hommes de pied, Allemans. Du Hallier, diſoit-on, la devoit joindre avec cinq mille fantaſſins & huit cens chevaux François. Mais il s'en trouva beaucoup moins au tems de la jonction, & une grande partie ſe diſſipa

dissipa en peu de tems. Bernard s'apperçut alors, que s'il s'étoit défait d'un collegue incommode, mais intime ami du premier Ministre, son Armée seroit aussi moins nombreuse, & moins bien pourvuë des choses nécessaires au bon succès d'une campagne. Le même inconvénient arrive tous les jours. Sans aucun égard à l'importance d'une expédition, le Général a plus ou moins de troupes, est bien ou mal pourvû, selon qu'il est agreable, ou indifférent aux Ministres. Cela n'empêcha pas que Weymar ne passât la Saone, malgré l'opposition du Duc Charles de Lorraine qui fut battu, & qu'il n'emportât quelques places considérables. *Votre Eminence aura sans doute appris*, dit Des-Noiers dans une Lettre du 3. Juillet au Cardinal de la Valette, *la grande défaite, & pour tout dire, la bataille qu'a gagnée sur le Duc Charles dans le Comté, M. le Duc de Weymar. Rothenan son premier Maitre-d'hôtel en apporta hier au Roi seize cornettes & deux timbales. On parle de mille prisonniers, parmi lesquels il y a plusieurs Colonels & Officiers; de cinq ou six cens hommes tués sur la place, & de beaucoup de canons pris. En un mot de quatre mille hommes tant de Cavalerie que d'Infanterie qu'avoit le Duc Charles, il n'en reste que fort peu. M. de Guébriant a pris Montaigu. Cette place vaut bien celle de Lion le-Saunier emportée par M. de Longueville.* 1637.

Le dessein de Bernard après sa victoire, c'étoit d'aller prendre Bezançon, où il espéroit de faire un riche butin. Mais les vivres venant à lui manquer tout à coup, il s'avance vers le Rhin, & demande aux habitans de Strasbourg la liberté de passer sur leur pont. Ils la lui refusérent pour garder quelques mesures avec

1637. les Généraux de l'Empereur, & l'aiderent ſous main à conſtruire un pont de bateaux, ſur lequel il paſſa dans l'Iſle de Rheinaw, & de là en Allemagne. Son armée diminuoit tous les jours par la deſertion continuelle des François. Cependant avec ſi peu de troupes, il prit plus de vingt places tant petites que grandes en Franche-Comté & en Alſace, comme il l'écrivit lui-même à Grotius. *M. de Weymar*, dit Richelieu dans une Lettre du 22. Août au Cardinal de la Valette, *a paſſé le Rhin, & battu deux fois depuis Jean de Wert qui l'eſt venu attaquer dans ſon retranchement. Il en eſt maintenant ſorti & s'avance. Les Impériaux ont perdu mille hommes dans le ſecond combat.* Nonobſtant ces avantages, Bernard ſe trouve bien-tôt dans un extréme embarras. L'Armée de Jean de Wert fut renforcée par la Cavalerie, par les Croates, & par l'artillerie, que le Duc Savelli, le Comte Forgatzi, & le Marquis de Grana lui amenérent. Charles Duc de Lorraine avoit encore paſſé le Rhin, & ſe tenoit derriére Weymar. Enfermé de la ſorte entre deux Armées ennemies, Bernard envoie promptement Manicamp Gouverneur de Colmar, demander du ſecours à la Cour de France, & lui parle de la ſorte: *Je voi bien qu'on me veut abandonner auſſi bien que M. le Duc de Roban. Mais s'il faut périr, j'aurai du moins la conſolation de mourir en brave homme.* Manicamp rapporta ces paroles au Roi, quoique Weymar ne le lui eût pas enjoint. Elles produiſirent quelque choſe de bon. Sa Majeſté promit d'envoier ſix cens mille livres duës à Bernard, & un renfort de trois mille hommes de pied & de cinq cens chevaux.

Je trouve un troiſiéme combat entre Weymar

mar & Jean de Wert le 5. Septembre. La victoire fut incertaine; mais celui-ci reçut une bleſſure conſidérable. Il y eut après cela une ſi grande mortalité parmi les chevaux de Bernard, qu'il deſeſpéra de ſe maintenir au delà du Rhin, à moins qu'il ne fût promptement & puiſſamment ſecouru par la France. On le promettoit toujours, ce bon renfort: mais il n'arrivoit point. De maniére que Weymar fut obligé de ſortir de ſon retranchement, d'abandonner ſes Forts ſur le Rhin, & de laiſſer aux François le ſoin de les garder, ou plûtôt de ſe décharger ſur eux de la honte de les perdre. Manicamp ne les conſerve pas longtems. Pour couvrir ſa foibleſſe ou ſa malhabileté, il va faire le malade à Strasbourg, pendant que les Impériaux lui enlevent des endroits importans pour le paſſage du Rhin. Bernard tiré d'intrigue, ſe poſte le plus avantageuſement qu'il peut près de Bâle, & laiſſe gronder *les Cantons* Suiſſes Papiſtes. Des-Noïers *Secrétaire* d'Etat pour les affaires de la guerre, ſi nous en croions Grotius, faiſoit ſa *cour au* Pape en traverſant ſous main les progrès de Weymar. Ce bigot, dit-on, s'étoit mis en tête de devenir Cardinal, en cas qu'Urbain s'opiniatrât à ne recevoir point la nomination du P. Joſeph. Richelieu qui apprehende que Bernard ne ſe dégoûte entiérement de la France, promet que le Marquis de Feuquiéres, conduira inceſſamment quatre mille hommes de pied & deux mille chevaux. Tout cela fut reduit à la troiſiéme partie tout au plus. Feuquiéres chargé d'une longue inſtruction de la façon du Capucin, ſur les moiens d'appaiſer Bernard, & de le détourner de prendre une reſolution deſavantageuſe à la France, n'a pas 1637.

1637. beaucoup de peine à réuſſir dans ſes négociation. Le Duc ne penſoit nullement à quitter ſes prétentions ſur l'Alſace que Louïs lui avoit cedée. Rohan qui craignoit que ſon ſejour à Genéve, n'attirât de la part de Richelieu, quelque mauvaiſe affaire à cette République, avoit réſolu d'aller joindre Weimar, auquel il deſtinoit ſa fille unique en mariage, & de travailler avec lui à ſe faire pour l'un & pour l'autre un établiſſement ſolide en Alſace. Démarche du Duc de Rohan, qui ne plut point au Cardinal. L'étroite liaiſon formée entre ces deux Guerriers preſqu'également mécontens de lui; mais ſurtout la penétration & l'habileté de Rohan, capable de ſuppléer à ce qui manquoit à Bernard pour les affaires du cabinet, allarmoient extrêmement Richelieu.

La Faïette fille de la Reine que le Roi aimoit, par le libre-ment contre le Cardinal de Richelieu & ſe retire dans un Couvent.

Laiſſons pour quelque tems les affaires de la guerre, & parlons de ce qui ſe paſſoit à la Cour. Les intrigues différentes qui s'y formérent contre le Cardinal, ne lui donnerent pas moins d'inquiétude que l'irruption des Eſpagnols en Languedoc, dont il reçut la nouvelle dans le même tems qu'il fût averti qu'on tramoit quelque choſe contre lui. En vain, ce Prélat ambitieux ſe flatta de goûter un peu de repos, & de joüir plus tranquillement de ſa fortune, après avoir diſſipé le parti du Duc d'Orleans & du Comte de Soiſſons. Il ſe vit ſucceſſivement attaqué par la Faïette fille d'honneur de la Reine, par le Pere Cauſſin Jeſuite, Confeſſeur du Roi, & peut-être par la Reine Anne d'Autriche. Si la Faïette & Cauſſin n'agirent pas de concert avec elle, l'un & l'autre crurent du moins lui faire plaiſir. Louïs enchanté de l'eſprit & des autres agrémens de la Faïette, l'aimoit depuis quelques années;

Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II.

mais

mais d'*un amour Platonicien*, dit l'Ambaſſadeur de *Suéde* dans une de ſes Lettres. Soit que la Demoiſelle convaincuë de l'injuſtice de la guerre allumée par Richelieu, & de la longue & violente perſécution que cet ingrat domeſtique faiſoit ſouffrir à la Reine ſa bienfaictrice, agit par un mouvement de droiture & de conſcience; ſoit que le Capucin Joſeph bien aiſe de plaire au Pape toujours inflexible à ſon égard, de ſe rendre agreable à la famille Roiale, & peut-être d'éloigner adroitement le Cardinal, auquel il eſpéroit de ſucceder dans le Miniſtére, excitât ſous main la Faïette ſa parente, elle parla librement au Roi contre la guerre, & tâcha de lui donner des ſcrupules ſur les liaiſons avec les Proteſtans, & ſur ſa déference aveugle aux conſeils du Cardinal. 1637.

Grotii Hiſt. pacif. ann. 1637. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 664.

On dit que Richelieu découvrit tout ce qui ſe paſſoit entre Louïs & la Faiette, par le moien *d'un certain* Boizenval que le Roi avoit tiré de ſa garderobe, pour en faire un de ſes premiers valets de chambre. Attentif aux moindres actions de ſon maitre, le Cardinal jugea bien que ſi on donnoit une place plus conſidérable à Boizenval, ce n'étoit que pour avoir plus près de ſoi un homme indépendant du Miniſtre, auquel on pourroit confier certaines affaires ſecretes, dont le Roi ne vouloit pas que Richelieu fût informé. *Vous voilà donc premier valet de chambre*, dit un jour le Cardinal d'un air chagrin & menaçant à Boizenval: *Et vous avez obtenu cette place ſans que j'en aie rien ſçû. Nous verrons ſi vous la garderez long-tems.* Perſuadé que l'effet ſuivra de près la menace, Boizenval va trouver le Cardinal, lui demande humblement ſa pro-

1637. tection, & promet de se dévouër parfaitement au service de Son Eminence. *Vous pouvez tout attendre de moi*, lui répondit-elle, *si vous me rapportez fidélement ce qui se passe entre le Roi & Mademoiselle de la Faiette. Donnez-moi les billets qu'ils s'écriront l'un à l'autre avant que de les rendre. Je sai bien qu'on ne vous a pris que pour se servir de vous en de pareils messages.*

Le lâche & traitre Boizenval n'obeït que trop ponctuellement au Ministre impérieux. Il ne fait & ne dit rien par ordre de Louïs & de la Faïette, sans en avertir Richelieu, & lui remet les billets que le Roi & sa vertueuse amie s'écrivent mutuellement. Je dis *amie*: à Dieu ne plaise que je flétrisse la réputation d'une personne, dont un Historien équitable & sincére ne doit parler qu'avec éloge, en lui donnant le nom odieux & infame de *Maitresse du Roi*. Le Cardinal découvre ainsi ce qui se trame contre lui, ou plûtôt ce qui se fait pour le bien de la France, & pour le repos de la famille Roiale, & s'allarme incontinent. La premiére chose qui lui vint dans l'esprit, ce fut de remuer ciel & terre, afin d'éloigner de la Cour une fille qui bien loin d'abuser de la faveur & de la bonne volonté du Roi, disoit librement la vérité, & savoit la tourner d'une maniére capable de faire impression sur l'esprit de Sa Majesté. Pour mieux réüssir dans son dessein, il persuade à Boizenval de rapporter les choses autrement que Louïs & la Faïette ne les lui ont dites, afin de leur inspirer un dégoût & un mecontement reciproque. Richelieu ouvre encore les billets qu'ils s'écrivent l'un à l'autre, garde ceux qui ne lui plaisent pas, & en substitue d'autres fort bien contrefaits

faits. Il y faiſoit dire au Roi des choſes capables de chagriner ſon amie, & à la Faïette tout ce qu'on jugeoit propre à dégoûter le Roi d'elle. Je n'ai rien à dire contre la vérité de ce fait rapporté par un Auteur Italien. On doit ſeulement ſuppoſer qu'il arriva, lorsque Louïs éloigné de la Reine ſon épouſe, *auprès* de laquelle la Faïette étoit obligée de demeurer, ne pouvoit s'entretenir avec ſon amie. En un quart d'heure de converſation l'impoſture auroit été découverte. L'Hiſtorien que je cite, raconte que Louïs & la Faïette la reconnurent de la ſorte, & que le Roi chaſſa honteuſement Boizenval, ſans que Richelieu content de ce que la Demoiſelle qu'il regardoit comme ſon ennemie, prenoit le parti de ſe faire Religieuſe, oſât rien dire en faveur du frippon. Le Cardinal eut trop grande peur d'irriter le Roi, & de s'attirer quelque ſanglant reproche. 1637.

On remua encore un autre reſſort pour éloigner la Faïette de la Cour. Richelieu menace la Marquiſe de Senecey premiére Dame d'honneur de la Reine, & l'Evêque de Limoges oncle de la Demoiſelle, de les perdre ſans reſſource, à moins qu'ils n'engagent l'un & l'autre, la Faïette à quitter le ſervice de la Reine. La Marquiſe & le Prélat intimidés, font ſi bien que la pauvre fille déja degoûtée par les faux rapports de Boizenval, & par les billets ſuppoſés qu'il lui a rendus de la part du Roi, prend enfin la reſolution de ſe jetter pour le reſte de ſes jours dans un couvent des Religieuſes qu'on nomme *de la Viſitation*. Elle les y a finis généralement eſtimée de tous les honnêtes gens, qui ont rendu juſtice à ſon rare mérite. N'ai-je

1637. point lû quelque part que le Capucin **Joſeph**, qui l'avoit peut-être excitée ſous main, fut le premier à la pouſſer dans le Monaſtére, de peur que le Cardinal ne le ſoupçonnât d'avoir eu part à l'intrigue? Quoiqu'il en ſoit, la Faïette exécute ſa reſolution avec beaucoup de conſtance & de fermeté. Elle déclare au Roi qu'elle eſt déterminée à quitter le monde, pour ſe conſacrer au ſervice *d'un plus grand Seigneur*, que tous les Monarques de la terre, & conjure Sa Majeſté les larmes aux yeux de donner la paix à ſon peuple. Louïs s'attendrit, & pleure autant que ſon amie qui prend congé de lui. Senſiblement touché de l'avoir perduë, il la va voir plus d'une fois à la grille. On dit même qu'il ſe fit ouvrir les portes du Monaſtere, & qu'il en revint toujours plongé dans une profonde mélancolie. La Reine ſon épouſe craignit alors que ſa ſanté ne s'alterât conſiderablement. Aſſurée de la vertu d'une fille qu'elle ne regarda jamais comme ſa rivale, Anne d'Autriche tâche de la détourner de ſa reſolution, & la va prier de revenir à la Cour. Toutes ces tentavives furent inutiles. Inébranlable aux inſtances du Roi & de la Reine, la Faïette ſe diſpoſe à prendre le voile.

Le même Auteur Italien prétend que dans une viſite que le Roi rendit à ſon amie vers la fin de cette année, ils s'éclaircirent l'un & l'autre des menſonges & des faux rapports de Boizenval; que la converſation dura quatre heures, & juſques à la nuit, qu'une grande pluie ſurvint, & que le Roi ne pouvant pas s'en retourner à Gros-bois, où il prenoit alors le divertiſſement de la chaſſe, alla coucher au Louvre avec la Reine qui devint groſſe immédia-

diatement après. Je n'oſe pas donner cette circonſtance comme certaine. S'il eſt vrai que la Faïette avoit pris l'habit de Religieuſe avant le 24. Juillet, comme Grotius le dit dans une de ſes Lettres au Chancelier de Suéde, il y a peu d'apparence que Louïs ait eu depuis de ſi longs entretiens avec la novice. L'exacte & ſcrupuleuſe regularité des filles de la Viſitation, rend cette particularité peu vraiſemblable. Cependant Grotius marque dans une autre Lettre, qu'au mois de Septembre le Roi alla voir la Faïette à l'inſçu de ſon Miniſtre, & qu'il s'entretint long-tems avec elle. Il n'eſt pas impoſſible que l'Ambaſſadeur de Suéde, Proteſtant & peu informé des coutumes Monaſtiques, ait cru que la Faïette prit l'habit de Religieuſe, dès qu'elle fut entrée dans le couvent. Cette cerémonie ne ſe fait qu'après que la fille qui ſe nomme *poſtulante*, a été quelque tems éprouvée ſans quitter ſes habits du monde. *La Faïette travaille toujours, & ſa cabale ſubſiſte encore*, dit Chavigni dans ſa Lettre du 22. Octobre au Cardinal de la Valette. Cela ſemble ſuppoſer que la Demoiſelle n'avoit pas encore pris l'habit de Religieuſe, & qu'elle agiſſoit & faiſoit même agir auprès du Roi contre Richelieu. Avec tout cela, il me reſte une difficulté. L'Auteur prétend que la friponnerie du valet de chambre fut découverte dans ce long entretien de quatre heures, qui dût arriver au mois de Decembre, puiſque la Reine eut l'année ſuivante un Dauphin en Septembre. Or la Faïette ſe retira de la Cour vers le commencement du mois de Juin de celle ci, & le Roi l'alla voir dans le Monaſtére pluſieurs fois durant l'été. Y a-t-il de l'apparence qu'ils aient été ſi long-tems ſans s'éclaircir l'un & 1637.

l'au-

1637. l'autre des mensonges de Boizenval, & des faux billets qu'il leur avoit rendus à l'instigation du Cardinal?

Calomnies du Cardinal de Richelieu pour perdre la Reine dans l'esprit du Roi.

Si Anne d'Autriche eut quelque part aux avis que la Faïette donna au Roi la bonne Reine sentit bientôt une terrible effet de l'humeur vindicative de Richelieu, qui la haïssoit depuis long-tems. L'affaire dont je dois parler maintenant, est differemment racontée. Après avoir rapporté ce que j'en trouve dans quelques Mémoires, je dirai mes conjectures, & laisserai à chacun la liberté de juger, si elles sont bien ou mal fondées. On pourra s'arrêter à ce qui paroitra plus vraisemblable. „Il y a eu depuis „ deux jours un peu de desordre à la Cour, „ *dit Chavigni dans une Lettre du 15. Août au* „ *Cardinal de la Valette.* Le Roi a fait arrêter un nommé la Porte. C'étoit l'entremetteur entre la Reine & Madame de Chevreuse. Sa Majesté a voulu que M. de Paris transferât la Supérieure du Val de Grace dans un autre Monastére. La Reine se trouve un peu embarrassée dans toutes ces affaires-là. *Bassompiere les a légérement touchées.* Je ne parlerai point, *dit-il*, de la brouillerie du Roi & de la Reine, à l'occasion de quelques Lettres surprises. La Reine les avoit écrites au Cardinal Infant & au Marquis de Mirabel. On les envoioit par le moien de l'Agent d'Angleterre, que Madame de Chevreuse avoit addressé à la Reine. Je ne dis rien non plus des Religieuses du Val de Grace chassées, de la fuite de Madame de Chevreuse & de son voiage en Fspagne. M. le Chancelier entra dans le Val de Grace, fit crocheter les cabinets & les cassettes de la Reine, & prit les papiers qu'elle y avoit.

Journal de Bassompierre. Tom. II. Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu Tom. II. Vie nouvelle du même. L. V. Grotii Epistolæ passim an. 1637. Vittorio Siri Memorie Recondite. tom. VIII. pag. 661. 662. &c.

Gro-

Grotius fait mention de la même affaire dans quelques unes de ſes Lettres. „ Certaines Da- 1637.
„ mes, *dit-il à Oxenſtiern*, ont formé une nou-
„ velle intrigue contre le Cardinal de Riche-
„ lieu. Mais la choſe a été heureuſement dé-
„ couverte. On a pris un domeſtique de la
„ Reine à l'hôtel de Chevreuſe. Il a été in-
„ terrogé, & appliqué à la queſtion. Le
„ Chancelier de France a ſaiſi des Lettres chez
„ le Duc de Chevreuſe & dans le Monaſtère
„ du Val de Grace. L'Archevêque de Paris
„ qui accompagnoit le Chancelier dans ce der-
„ nier endroit, dépoſa l'Abbeſſe originaire de
„ la Franche-Comté & ſœur du Gouverneur
„ de Bezançon. Elle fut envoiée dans un au-
„ tre couvent, une nouvelle Supérieure a
„ été miſe à ſa place. La Ducheſſe de Che-
„ vreuſe, quoiqu'abſente & reléguée à Tours,
„ eſt ſoupçonnée d'avoir grande part à l'intri-
„ gue. Le Roi lui ordonne de s'en aller à Lo-
„ ches.

Ceci *eſt plus* amplement raconté dans une autre Lettre au même Chancelier de Suéde,
„ On parle fort à la Cour de l'affaire de la
„ Reine. Les gens y diſent communément
„ que voiant les Lettres qu'elle écrivoit en Eſ-
„ pagne par l'Angleterre, ſurpriſes & déchif-
„ frées, elle a demandé pardon au Roi, &
„ qu'en préſence de neuf témoins, entre les-
„ quels on compte ſon propre Confeſſeur, ce-
„ lui du Roi, & Des-Noïers Secrétaire d'E-
„ tat, elle a confeſſé avoir écrit à Madrid ſur
„ les moiens de traverſer la ligue projettée en-
„ tre la France & l'Angleterre, marqué les
„ endroits foibles par où le Roiaume peut être
„ plus ſeurement attaqué, & averti le Roi d'Eſ-
„ pagne & ſon Conſeil de ſe défier d'un cer-
„ tain

1637. » tain Batelier Religieux Minime, envoié de
» France à Madrid, ſous prétexte d'accomplir
» un vœu de la Reine à S. Iſidore; mais en
» effet pour découvrir, s'il eſt poſſible, la diſ-
» poſition du Roi d'Eſpagne & de ſes Miniſ-
» tres au regard de la paix, ou de la continua-
» tion de la guerre. On ajoute que la Reine
» n'a pas ſeulement avoué ces circonſtances,
» mais qu'elle les a encore confirmées par
» ſon ſeing. Il eſt parlé dans le même acte
» d'une autre faute commiſe l'an 1631. contre
» le bien de l'Etat à la perſuaſion de la Com-
» teſſe du Fargis. "Tout cela, Madame, ne
ſe pardonneroit pas en Eſpagne Cependant,
je veux bien le pardonner. Mais j'entens que
Madame de Senecey voie deſormais toutes les
Lettres que vous écrirez dans les païs étran-
gers. *On prétend que le Roi a parlé de la ſorte à la Reine. Ce que je viens de rapporter eſt faux, ſi nous en croions ceux qui n'aiment pas Richelieu.* Toutes ces calomnies ſont de la façon du Cardinal, *diſent-ils*, Non content d'avoir rendu tous les Princes du ſang Roial odieux ou ſuſpects, & éloigné de la Cour Mademoiſelle de la Faïette que le Roi aimoit, le Miniſtre veut porter maintenant la diviſion juſques dans le lit de Sa Majeſté. Il prétend perdre la Reine de réputation, engager le Roi à la repudier, & lui ſubſtituer la Combalet. Laiſſez faire ce méchant homme. Il trouvera le moien que ſa niéce ait des enfans mâles de quelque maniére que ce ſoit. *Cependant*, ajoûte Grotius, *la conſternation qui paroit ſur le viſage de la Reine, ſa ſanté alterée par le chagrin qui la dévore, les viſites moins frequentes qu'elle reçoit des Dames de la Cour, donnent à penſer, que prévenuë par des Moines elle n'ait*

a fait quelque chose de mal, croient rendre un service important à la Religion Romaine. Son domestique mis à la Bastille a déja subi quatre interrogatoires, & plusieurs autres ont été chassés de sa maison. 1637.

Telles furent les conjectures particuliéres de *l'Ambassadeur* de Suéde sur ce qu'il entendit *dire* à la Cour & à Paris. Voions maintenant ce que raconte l'Auteur Italien qui nous a donné plusieurs volumes des extraits qu'il a faits des Mémoires secrets qui lui ont passé par les mains. Il prétend que Richelieu aiant découvert que la Reine Anne d'Autriche entretenoit un commerce de Lettres, assez grand avec le Cardinal Infant son frere, crut avoir trouvé une occasion favorable à l'execution de son dessein formé depuis long-tems, de perdre entiérement cette Princesse dans l'esprit de Louïs. Sensiblement touchée des maux infinis que causoit la guerre allumée entre son époux & son frere, Anne d'Autriche se persuada que la meilleure chose qu'elle pouvoit faire pour la gloire de Dieu & pour le bien public, c'étoit de travailler, au rétablissement de la paix dans la Chrétienté. Tel fut le véritable sujet des Lettres qu'elle écrivit au Cardinal Infant. Un certain la Porte ancien domestique de la Duchesse de Chevreuse, & que cette Dame avoit donné à la Reine & recommandé comme habile & fidele, prenoit soin de les envoier secrétement à Bruxelles. Anne d'Autriche mettoit ses dépêches dans une cassette, ou dans un cabinet de son Oratoire au Val de Grace, où elle se retiroit pour ses dévotions. Une Religieuse de sa confidence les remettoit entre les mains de la Porte, qui donnoit ensuite à la Religieuse les réponses de

1637. de l'Infant, & la Reine venoit les lire dans ſon Oratoire, & les y gardoit. Richelieu averti de ce commerce, reſolut incontinent de le rompre avec éclat & d'une maniere deſavantageuſe à la Reine, qu'il regarda toujours comme ſon ennemie, depuis qu'elle étoit entrée dans les cabales formées contre lui.

L'Auteur que je tranſcris, ajoûte que cet homme également ambitieux & vindicatif, conçut alors le deſſein de porter inſenſiblement ſon maître à repudier Anne d'Autriche, & à prendre une autre épouſe, qu'on ſauroit bien rendre féconde. C'eſt ainſi que le Cardinal méditoit de ſe venger en même tems de la Reine de France, du Roi d'Eſpagne, & du Duc d'Orleans ſes plus puiſſans ennemis. Je ne crois point que Richelieu ait jamais donné dans cette chimére. Pouvoit-il ſe flatter que ſous prétexte d'une ſtérilité imaginaire, que le Cardinal cauſoit lui-même, en dégoûtant Louïs de ſon épouſe, & en l'empêchant, autant qu'il lui étoit poſſible, de coucher avec elle, le Pape caſſeroit un mariage validement contracté avec un Fille d'Eſpagne? Les obſtacles inſurmontables que Richelieu avoit trouvés à la Cour de Rome quand il ſe mit en tête la diſſolution du mariage du Duc d'Orleans avec une Princeſſe de la maiſon de Lorraine, devoient avertir le Cardinal qu'il y en rencontreroit de plus grands encore, quand il ſeroit queſtion d'un divorce avec la ſœur du Roi d'Eſpagne & de l'Imperatrice. Richelieu eſpéroit-il de perſuader jamais à ſon maître de ſuivre l'exemple d'Henri VIII. Roi d'Angleterre? La difference de l'humeur & du génie de ces deux Princes, ne promettoit rien de ſemblable. S'il eſt pourtant vrai que le Cardinal ait jamais

jamais formé le projet de ſe faire Patriarche en France, comme on le lui a ſouvent reproché, il n'eſt pas impoſſible qu'il ait été capable de l'une & l'autre folie. Mais elles me paroiſſent toutes deux incroiables. 1637.

Quoiqu'il en ſoit, Louïs prévenu d'une maxime que ſon Miniſtre lui a ſouvent repetée, qu'un Roi eſt tellement lié à ſon Etat, qu'il lui doit ſacrifier mere, épouſe, & frere, croit tout ce qu'on lui dit des prétenduës intelligences d'Anne d'Autriche avec le Roi d'Eſpagne & le Cardinal Infant. Richelieu avoit eſpéré de tirer beaucoup de choſes des dépoſitions de la Porte. Afin de le faire mieux parler, le Cardinal voulut, dit-on, l'interroger lui-même. Mais ce fut d'une maniére ſi étrange, & ſi peu capable de produire l'effet que Richelieu en attendoit, que j'ai peine à me perſuader qu'il ait pris des meſures ſi fauſſes, ſi contraires au bon ſens. Chavigni Secrétaire d'Etat fait *venir la* Porte dans ſa chambre. Le *Cardinal s'étoit* mis auparavant ſur le lit, dont *les rideaux* furent ſoigneuſement *tirés*. *De là* contrefaiſant ſa voix, il interroge la *Porte ſur les* Lettres reçuës & envoiées, & ſur les réponſes rapportées. La Porte reconnoit incontinent l'homme, à ſa parole. Perſuadé qu'on le fera pendre ſans miſéricorde, s'il confeſſe la moindre choſe, dont les Juges iniques qu'on ne manquera pas de lui donner, puiſſent tirer le moindre avantage contre lui, la Porte ſe tient ſur ſes gardes, & n'avance rien dont il puiſſe être convaincu d'avoir été l'entremetteur d'un commerce lié avec les ennemis de l'Etat. Que Richelieu ſe fût mis ſur le lit, pour entendre ce que la Porte répondroit au Secrétaire d'Etat, cela ne me ſurprendroit nul-

1637. nullement. Mais que le Cardinal contrefaſſe ſa voix, & que ſans ſe montrer, il interroge la Porte, cette circonſtance me paroit ſi bizarre, ſi extraordinaire, que je ne la croirai jamais, à moins qu'on ne la juſtifie par des témoignages incontestables. L'Auteur contre ſa coutume, n'allegue ni le Mémoire ni la Dépêche, où il l'a trouvée. N'eſt-ce point une preuve qu'il rapporte ſeulement une hiſtoire que quelqu'un lui a contée? Voions la ſuite de ſon *recit*. Elle contient des particularités moins choquantes & plus recevables.

Richelieu chagrin d'avoir manqué ſon coup, fait ordonner au Chancelier Seguier d'aller de la part du Roi au Val de Grace lors que la Reine y ſera pour ſes dévotions; de l'interroger, de viſiter exactement ſon appartement, de ſe faire ouvrir les cabinets, les armoires, les caſſettes, & de prendre tous les papiers qu'il y trouvera. Séguier eſclave du Miniſtre n'oſe refuſer une ſi étrange commiſſion. Mais craignant d'ailleurs d'irriter une Reine qui pourra ſe venger tôt ou tard, d'un ſi grand affront, il prend le parti de la faire avertir ſous main; les uns diſent par le Marquis de Coiſlin beau-fils du Chancelier, & les autres par la Mere Jeanne Religieuſe Carmélite de Pontoiſe ſœur de Séguier, fille fort habile. La maniere dont ce Magiſtrat ſe maintint depuis ſous la régence d'Anne d'Autriche, prouve, à mon avis, qu'il ne la desobligea pas en cette occaſion, & qu'elle fut contente de lui. Surpriſe au dernier point de l'avis qu'on lui donne ſecretement, la Reine envoie la Marquiſe de Senecey ſa premiére Dame d'honneur à Puiſieux ancien Secretaire d'Etat, retiré depuis ſa disgrace dans une de ſes terres près de Paris, & le prie de

de lui donner quelque bon conſeil dans une affaire ſi délicate pour elle. Auſſi embaraſſé qu'Anne d'Autriche, Puiſieux héſite quelque tems, & ne ſait s'il ſe doit expliquer. Sa perte lui paroiſſoit inevitable, ſi Richelieu venoit jamais à ſavoir qu'il eût aidé la Reine de ſes conſeils. Il franchit le pas à la fin, & croit devoir plutôt s'expoſer au reſſentiment d'un ennemi violent & implacable, que d'abandonner une Reine déſolée qui a recours à lui. On ne nous dit point quel avis il donna. Ce fut apparemment d'écouter les interrogations du Chancelier qui paroiſſoit bien intentionné, de concerter ſi bien ſes réponſes, & de prendre de ſi bonnes précautions, que le Cardinal fût couvert de confuſion. 1637.

Cependant la Reine ſe retire au Val de Grace pendant que le Roi eſt à Chantilli, Séguier vient au Monaſtere, y entre accompagné de l'Archevêque de Paris, préſente ſa commiſſion à la Reine, & l'interroge ſur les articles qu'on lui a preſcrits. Mais c'eſt d'une telle maniére, qu'il inſinuë lui-même ce qu'Anne d'Autriche doit répondre pour ſa juſtification. *Je n'ai jamais rien écrit qui puiſſe préjudicier à l'Etat*, dit-elle. *J'aime mes freres, je l'avoue. Mais je ſai auſſi ce que je dois au Roi.* La Reine donne ſes clefs. On ouvre les cabinets & les caſſettes. Aucun papier ne paroit. Anne d'Autriche avoit eu le tems de les retirer tous, & de les confier à la Marquiſe de Sourdis fille du Comte de Cramail grand ennemi de Richelieu. Le Chancelier ne trouva que des diſciplines, & s'en alla faire ſon rapport. Le Cardinal interdit & confus, tourne la choſe comme il peut auprès du Roi, & tâche d'appaiſer

1637. paiſer le grand vacarme qu'il a malignement fait, en diſpoſant Louïs à ſe racommoder avec la Reine juſtement irritée. La reconciliation ſe fit ſept ou huit jours après l'éclat. Le crime n'étoit donc pas ſi énorme. On crioit également à la Cour & à la ville contre l'indigne traitement fait à une Princeſſe innocente. Les plus intimes confidens de Richelieu crurent devoir faire des complimens à la Reine, & prendre part à ſa douleur. Je trouve que Chavigni la félicita de la part du Cardinal de la Valette ſur ce qu'elle étoit racommodée avec le Roi. C'eſt le tour que certains Courtiſans prirent, pour ne s'expoſer pas à deplaire trop à un Miniſtre que la moindre choſe bleſſoit.

Qu'il me ſoit permis maintenant de déclarer ce que je penſe de cette affaire. On ne peut pas nier qu'Anne d'Autriche n'écrivit au Cardinal Infant ſon frere. La Porte a pû envoier ſecretement les Lettres de la Reine par la poſte d'Angleterre, ou les confier à qu'elqu'Agent du Roi de la Grande Bretagne. Richelieu en fut averti. Mais quelqu'autre choſe lui cauſa tant d'inquiétude & de chagrin. Il ſavoit bien que la Reine éloignée de toutes les affaires, ne pouvoit donner des avis fort importans aux Eſpagnols. Louïs & ſes Miniſtres ne lui découvroient rien. Pourquoi le Cardinal fait-il donc un ſi furieux éclat? En voici la raiſon à mon avis. Mécontent depuis fort long-tems de la Ducheſſe de Chevreuſe, il s'inquiéte dès qu'on l'avertit que la Reine entretient un commerce fort étroit avec cette Dame releguée à Tours, & que la Porte rend ſes Lettres de la Ducheſſe, & reçoit les réponſes de la Reine par le canal d'une Religieuſe du Val de Grace. Richelieu s'imagine qu'on tra-

trame quelque chose contre lui, ou que du moins on le raille dans les Lettres, & qu'on l'y appelle encore *ce pourri*. La moindre bagatelle allarme, ou chagrine souvent les plus grands hommes. Chavigni ne parle au Cardinal de la Valette ni de Lettres écrites à l'Infant, ni d'intelligence avec les ennemis de l'Etat. Il dit seulement qu'il *est arrivé un peu de desordre à la Cour, que le Roi a fait arrêter la Porte entremetteur entre la Reine & Madame de Chevreuse, & que la première se trouve un peu embarassée en toutes ces affaires-là*. Il ne s'agissoit donc que d'un commerce secret entr'elles. Grotius dans ses premières Lettres parle seulement d'une intrigue de femmes contre le Ministre. Si dans les suivantes, il marque des intelligences d'Anne d'Autriche à Madrid, ce n'est qu'en rapportant les bruits répandus depuis à la Cour & dans la ville pour sauver l'honneur de Richelieu qui s'est inquieté sans raison, *& a fait plus* mal-à-propos un fort *grand vacarme*. Je ne m'arrête pas au témoignage *du Maréchal* de Bassompierre enfermé *pour lors* à la Bastille. Il a pû être surpris comme beaucoup d'autres, par les discours des émissaires du Cardinal. 1637.

S'il étoit uniquement question d'une intelligence criminelle de la Reine avec les ennemis de l'Etat, pourquoi la Duchesse de Chevreuse est-elle envoiée de Tours à Loches ? Pourquoi s'allume-t-elle si fort ? La voilà qui s'enfuit au plus vîte par le Bearn en Espagne, déguisée en cavalier. Qu'y a-t-il à craindre pour elle ? On ne la rendra pas responsable de ce qu'Anne d'Autriche écrit à Bruxelles & à Madrid. La Duchesse est absente, & la Reine ne concerte pas ses Lettres avec elle. Tout ce qu'on

1637. qu'on lui peut reprocher en cette occasion, c'est d'avoir donné la Porte son ancien domestique à la Reine. Doit-elle craindre d'être tourmentée pour un sujet si leger ? Son épouvante & sa fuite precipitée prouvent évidemment à mon avis, qu'elle fut la véritable occasion de l'éclat fait par Richelieu, & qu'elle craignit que certains Lettres écrites a la Reine contre le Cardinal, ne tombassent tôt ou tard entre les mains de Richelieu. Cet homme impérieux & inquiet voulut absolument savoir ce que la Reine & la Duchesse s'écrivoient. Il crut d'abord découvrir quelque chose par le moien de *l'entremetteur*. Mais alant trouvé un domestique trop habile, & trop fidele à son gré, il se mit en tête d'avoir les Lettres à quelque prix que ce fût. Pour en venir à bout, & pour se venger en même tems de la Reine avec éclat, il fallut faire accroire au Roi qu'elle entretenoit avec le Cardinal Infant un commerce préjudiciable à l'Etat. Le credule Louïs ordonna là-dessus à son Chancelier d'aller visiter les cassettes & les cabinets de la Reine au Val de Grace. Richelieu se trouve couvert de confusion, & ses émissaires de concert avec lui, tâchent de sauver son honneur aux dépens de la réputation de la Reine qu'il est bien aise de décrier & de perdre. Voilà ce que je pense de cette affaire. Les personnes judicieuses qui reflêchiront serieusement sur ce que j'ai rapporté, jugeront comme moi qu'il n'y avoit pas autre chose.

La Duchesse de Chevreuse s'enfuit d'Espagne.

Madame de Chevreuse est allée en Espagne, dit Chavigni dans une Lettre du 22. Octobre au Cardinal de la Valette, *Nous avons appris que le Roi d'Espagne a commandé sur la frontiere*

cinq

cinq ou six carosses pour la recevoir. On crut d'abord qu'elle se refugioit en Angleterre. Peut-être que ses amis en firent courir le bruit, afin qu'elle passât plus surement à Madrid. Elle prit un habit de cavalier, & eut, dit on, d'assez plaisantes avantures dans son voiage. Ce n'est pas ici le lieu de les raconter. La gravité de l'Histoire ne le permet pas même. Elle arriva enfin par le Bearn en Espagne, & trouva les carosses de Philippe sur la frontiere. Fut-ce generosité de la part de ce Roi poli envers l'épouse fugitive d'un cadet de la Maison de Guise ? Fut-ce galanterie pour une Dame dont la beauté se faisoit par tout des adorateurs du premier rang ? Le Prince de Marsillac, fils du Duc de la Rochefoucaut soupçonné d'avoir aidé la Duchesse dans son évasion, fut mis à la Bastille. Elle n'étoit point si coupable, puisque Richelieu lui envoia l'année suivante une abolition de son crime prétendu. Mais c'étoit à condition qu'elle retourneroit à Tours, & qu'elle y resideroit. Cela ne la contenta pas. Elle vouloit avoir la permission d'aller par tout où le Roi & la Reine ne seroient pas. Le Cardinal demanda qu'elle se confessât coupable d'être entrée avec Anne d'Autriche dans quelque intrigue secrete contre lui. La Duchesse le refusa hautement, soit qu'elle craignit de faire tort à la Reine, soit qu'elle s'imaginât que Richelieu n'exigeoit cette condition, que pour avoir en main de quoi justifier l'éclat qu'il avoit fait mal à propos. Chevreuse écrivit là-dessus une Lettre de reproches au Cardinal. Toujours galant & poli, sur tout au regard d'une Dame aux charmes de laquelle il ne fut pas insensible, il ne répondit point à la Lettre, de peur de déplaire à la Duchesse. Il se

1637.

Memoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Journal de Bassompierre. Tom. II. Grotii Epistola passim an. 1637.

1637. se contente d'exposer ses raisons à l'Abbé du Dorat qui sollicitoit pour elle. La piéce me paroit fort spirituellement tournée. On ne sera pas fâché de la lire ici.

„ La derniére Lettre que j'ai reçuë de Ma-
„ dame de Chevreuse, *dit Richelieu*, est plû-
„ tôt un reproche de ce que je ne la sers pas
„ à son gré, qu'une approbation de ce que
„ j'ai pû faire pour sa satisfaction. La civilité
„ duë aux Dames m'empêche de lui répon-
„ dre, parce que je crains de lui déplaire.
„ Mais son intérêt me fait prendre la plume,
„ afin de vous marquer ce que je croi lui de-
„ voir être representé pour son avantage. El-
„ le trouve mauvais qu'on la veuille obliger à
„ quelque reconnoissance de ce qu'elle a né-
„ gocié avec certains étrangers, *c'est-à-dire avec la Reine. Cela me paroit ainsi pour les raisons que je marquerai.* „ On n'a point en-
„ core vû de malade qui ait voulu & pû être
„ gueri d'un mal, dont il ne veut pas qu'on
„ le croie seulement attaqué. Comme la con-
„ noissance des maux est nécessaire aux Mé-
„ decins, leur discretion est telle qu'ils savent
„ bien les cacher aux autres. Vous savez
„ mieux que personne, qu'en ce qui touche
„ Madame de Chevreuse, j'ai gardé le secret
„ & de Confesseur & de Médecin, en diver-
„ ses choses qui lui sont assez importantes, &
„ dont j'ai la preuve entre les mains. J'ose
„ même vous dire que depuis l'affaire de M.
„ de Chateauneuf, il m'en est tombé quel-
„ qu'autre dont je ne vous ai jamais raconté
„ le détail, quoique je vous aie parlé en gé-
„ néral d'un nouveau chiffre découvert. Gra-
„ ces à Dieu, je n'ai pas moins de discrétion
„ que par le passé. Et j'aurai à l'avenir dans
„ tout

» tout ce qui regardera Madame de Chevreu- 1637.
» se, autant de soin que j'en ai eu autrefois.
» Quelque passion qu'elle puisse avoir sur ce
» qui la touche, elle est trop raisonnable pour
» vouloir que je choque les sentimens du Roi,
» & pour ne trouver pas bon qu'en servant
» l'Etat, je la serve dans tout ce qui ne lui
» peut porter de préjudice. Cependant pour
» lui complaire, j'ai obtenu une abolition pu-
» re & simple, comme elle la desire. M. de
» Chavigni vous l'envoie.

» Madame de Chevreuse témoigne être fort
» surprise de ce qu'on ne lui permet pas d'al-
» ler & de demeurer en tout endroit de la
» France qu'il lui plaira, lors que le Roi &
» la Reine n'y sont pas actuellement. Avant
» qu'elle fit la promenade qu'elle a faite de-
» puis un an, Tours étoit sa demeure. Si de-
» puis ce temps-là, elle a fait quelque chose
» qui mérite une meilleure condition, j'ai
» grand tort de ne travailler pas à la lui obtenir.
» Mais si ses actions n'ont pas été de cette na-
» ture, il me semble qu'elle n'a pas raison de
» vouloir que contre toutes les régles de la
» bonne politique, on augmente les graces à
» proportion de l'augmentation des fautes.
» Le temps & sa bonne conduite peuvent lui
» donner tout le contentement qu'elle desire.
» Mais mon pouvoir n'est pas assez grand pour
» l'opposer à celui de la raison, ni ma volon-
» té assez déréglée pour vouloir des choses
» aussi préjudiciables à l'Etat, qu'inutiles au
» service de Madame de Chevreuse, quoi
» qu'elles lui fussent agreables. Vous l'assure-
» rez qu'en tout ce qui lui sera avantageux, je
» la servirai toujours avec une affection since-
» re. Mais conjurez-la de trouver bon que

1637. » tandis qu'elle sera dans l'humeur où elle
» est, on mesurera plûtôt ce qui lui sera utile
» par le jugement de ses serviteurs & de ses
» amis, que par le sien. Je defererai toûjours
» volontiers à son esprit, lorsqu'il ne sera
» point prévenu de passion à son préjudice.

Il y a dans cette Lettre une railleriе extrêmement fine & picquante. Parce que Richelieu est bien aise de tirer la Ducheſſe de Chevreuſe hors de la Cour de Madrid, où elle peut dire beaucoup de choſes, lier de grandes intrigues, & être la correſpondante d'Anne d'Autriche, du Duc d'Orleans, & des Princes ou Seigneurs mécontens, le Cardinal lui obtient une abolition pure & ſimple. Le Roi permet qu'elle revienne de ſa *promenade* en Eſpagne, mais c'eſt à condition qu'elle ne demeurera point à la Cour de France, & que Tours ſera encore le lieu de ſa réſidence. La Ducheſſe voudroit autre choſe. Richelieu ſe mocque d'elle, non pas dans une Lettre adreſſée à elle-même, le Cardinal ſait trop bien les régles de *la civilité dûë aux Dames. Il craint de déplaire* à une perſonne qu'il a, dit-on, aimée à la folie. Cependant, il dit ſans façon au confident & à l'entremetteur de la Ducheſſe, que ſes demandes ne ſont pas raiſonnables, & qu'elle eſt une malade qu'il faut traiter, non pas ſelon ſa fantaiſie; mais comme la raiſon & ſon propre avantage le veulent. *On defererà toûjours volontiers à ſon eſprit*, mais ce ſera lors qu'elle ſe trouvera d'*une autre humeur*, & quand une *paſſion préjudiciable* à ſes interêts l'occupera moins. Le grand défaut de Chevreuſe, c'étoit ſon naturel intriguant. Il la faut donc éloigner des occaſions. Richelieu la preſſe en charitable *Médecin* de découvrir

couvrir les derniers symptomes de sa maladie, afin qu'on y remedie, il promet un secret inviolable; en un mot, il se mocque de la Ducheſſe de la maniere du monde la plus enjouée. Ceux qui liront cette Lettre avec reflexion, jugeront comme moi, qu'il y eſt ſeulement queſtion des intrigues de la Ducheſſe avec Chateauneuf autrefois Garde des Sceaux, & avec quelques perſonnes au dedans du Roiaume. Cela me fait juger que par les *certains étrangers* dont parle Richelieu, il faut entendre quelqu'un qu'il ne veut pas nommer par reſpect ou autrement. Et ce ne peut être que la Reine. Car enfin, l'éloignement de la Cour, & la néceſſité de reſider à Tours, ſont les grands remedes que le Cardinal croit devoir apporter à la prétenduë maladie de la Ducheſſe de Chevreuſe. 1637.

Il s'en fallut peu qu'à la fin de cette même année la Reine Anne d'Autriche ne fût vengée de *Richelieu* par deux Jéſuites: je parle de *Cauſſin* Confeſſeur du Roi, & de Monod *Directeur* de la Ducheſſe de Savoie. Ce *lui ci* homme extrémement délié, avoit acquis un ſi grand credit auprès de Victor Amédée & de Chriſtine ſon épouſe, que le Cardinal perſuada au Roi de gagner Monod par quelque gratification. Louïs y conſentit, & ſon Miniſtre écrivit lui-même au Jéſuite en lui envoiant une chapelle de la part de Sa Majeſté. Voici la Lettre de Richelieu. *Le Roi voulant donner quelque marque de ſa bonne volonté à ceux qui ſont plus particuliérement attachés au ſervice de Monſieur & de Madame de Savoie, m'a commandé de vous faire faire une chapelle. Vous la recevrez par les mains de Madame, que le Roi conſidére autant ſeulement com-*

Intrigue des Peres Cauſſin & Monod Jéſuites contre le Cardinal de Richelieu.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 16. Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire du même.

1637. *comme une personne qui lui eſt fort proche, mais en laquelle Sa Majeſté a encore une étroite confiance. En mon particulier, je voudrois avoir quelque meilleure occaſion de vous témoigner l'eſtime ſinguliére que j'ai toujours eue de votre mérite.* Ni le préſent, ni la maniére obligéante dont il fut fait à l'inſtigation du Cardinal, ni la Lettre honnête que Richelieu y joignit, ne purent gagner Monod. Soit qu'il agit par principe de conſcience & d'équité; ſoit qu'il fût pouſſé par Chriſtine ſa pénitente, qui voioit avec un extrême déplaiſir les maux que ſouffroit la Reine Marie de Médicis ſa mere, le Jéſuite haït toujours le Cardinal. Je ne ſai quelle occaſion il eut de faire un voiage à Paris. Inſenſible aux careſſes du Miniſtre, il trouve le moien d'engager Cauſſin ſon confrere & Confeſſeur du Roi depuis un ou deux ans, à le preſſer vivement ſur ſes devoirs au regard de Marie de Médicis, & à lui faire ſentir l'énormité des fautes qu'il commet en ſuivant aveuglément les conſeils de Richelieu.

Tom. II. Vie du véritable P. Joſeph. Gratii Epiſtolæ paſſim an. 1637. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 496 673, 674.

Si nous en croions le Cardinal, le P. Cauſſin avoit autant *d'ignorance & de ſimplicité*, que le P. Monod avoit *d'eſprit & de malice*. Le prémier ſe laiſſe bien-tôt perſuader, & les Directeurs du frere & de la ſœur forment entr'eux une ſi grande intelligence, que Victor Amédée chagrin de la déférence que Chriſtine avoit pour le ſien, avertit Richelieu de prendre garde à lui, parce qu'il y avoit quelqu'intrigue à ſon préjudice liée entre Cauſſin & Monod. Le Duc de Savoie ne découvrit apparemment que des choſes generales; ou le Cardinal laiſſa couler deux ou trois mois ſans travailler à débuſquer le Confeſſeur de Louis: choſe peu vraiſemblable. Victor Amédée mou-

mourut le 7. Octobre de cette année, & Cauſſin ne fut exilé que le 8, ou 9. du mois de Décembre. Quoiqu'il en ſoit de ce que Richelieu ſut de l'intrigue des deux Jéſuites par le canal du Duc de Savoie, Louïs fut fort chagrin durant tout l'été, & cauſa des allarmes mortelles à ſon Miniſtre. Si celui-ci eût connu la cauſe véritable de la mauvaiſe humeur de ſon Prince, auroit-il manqué de l'éloigner au plûtôt? Je trouve ſeulement que Cauſſin s'étant expliqué trop librement à certaines perſonnes ſur ce qu'il penſoit de Richelieu, quelqu'un en informa le Cardinal, qui commença de ſe défier de Cauſſin. D'où vient une ſi longue patience? Richelieu n'a jamais perdu de temps, quand il a été queſtion de prévenir ceux qui ont entrepris de le faire éloigner des affaires. N'oſoit-il rien dire au Roi trop fortement perſuadé de la droiture & de la probité de ſon Confeſſeur: c'eſt ainſi que je nomme ce que le Cardinal traite d'*ignorance & de ſimplicité*. On avoue que Monod ne manquoit pas d'*eſprit*. L'étrange inquiétude qu'il cauſera bientôt à Richelieu, en eſt une preuve inconteſtable. Mais à cet *eſprit* le Jéſuite, dit-on, mêloit beaucoup de *malice*. N'en croions point ſon ennemi mortel. Si nous diſons que Monod avoit de la penétration & de la dexterité, nous ne nous éloignerons pas de la vérité. Chacun donne à ces deux qualités le nom d'*eſprit* & de *malice*, quand il parle de celui qui traverſe habilement ſes deſſeins. 1637.

Grotius rapporte que la Faïette déclara un jour au Roi, qu'elle s'étoit retirée de la Cour par le conſeil du P. Cauſſin. Donna-t-on cet avis par principe de conſcience, ou par

1637. adreſſe afin que le Roi fut plus ſenſible à ce que la Demoiſelle lui diroit au moment de leur ſéparation, & tenté peut-être de la détourner de ſon deſſein, en lui promettant de chaſſer Richelieu? Quoiqu'il en ſoit, Louis eut depuis ce temps-là quelque chagrin contre ſon Confeſſeur. Cependant Cauſſin ne ceſſoit point de lui faire de longs & vehemens ſermons ſur les ſecours donnés aux Suedois hérétiques, & à des Provinces qui joignoient à l'héréſie une rebellion criminelle contre leur Souverain légitime. Le bon Pere avoit fait d'amples recueils ſur cette matiere. On les trouva parmi ſes papiers ſaiſis après ſa diſgrace. Dans le même temps que Cauſſin inſinuoit ſecretement ces maximes au Roi, un autre Jéſuite en prêcha tout publiquement de contraires dans l'Egliſe de S. Germain de l'Auxerrois près du Louvre à Paris. *Il n'y a que de petits eſprits*, dit celui-ci dans un Sermon, *qui puiſſent condamner la déclaration de la guerre faite à l'Eſpagne. Jamais armes ne furent plus juſtement priſes. J'oſe le ſoutenir dans la chaire de vérité, & je le ſignerai de mon ſang, que le Roi combat pour la Religion, & que ſes Sujets ſont obligés en conſcience à l'aider de leurs biens & de leurs perſonnes dans ſa ſainte entrepriſe. Si le Roi n'avoit pas oppoſé la puiſſance de ſes armes aux projets de la Cour de Madrid, le Pape alloit devenir l'Aumônier du Roi d'Eſpagne.*

Si dans les fréquens entretiens avec ſon pénitent, le Confeſſeur avoit ſeulement exaggere le prétendu danger auquel Richelieu expoſoit la Religion Romaine, en permettant que ſous prétexte d'abaiſſer la Maiſon d'Autriche, les Proteſtans devinſſent trop puiſſans & formi-

mâdables, ce seroit une bigotterie tout au plus pardonnable à un homme trop prévenu des maximes le plus communément suivies dans la Société des Jésuites. Mais Cauſſin joignit à cela quelque chose de solide & d'important. Les scrupules que Louïs eut, n'étoient que trop bien fondés, & sa conscience fut justement troublée. Le scandale que le long exil d'une mere reduite à la mendicité, causoit dans toute la Chrétienté, devoit lui paroître affreux; & l'oppression de ses Sujets accablés tous les jours de quelque nouvel impôt, lui causer de cuisans remords. Le Confesseur n'insista pas moins sur ces deux articles que sur l'autre. Il parla si fortement que le Roi commença enfin de craindre, que Dieu ne lui demandât un compte terrible de l'abus que Richelieu faisoit de l'autorité Roiale, que Louïs lui abandonnoit tout entiére. Agité des diverses réflexions que Cauſſin lui propose sans déguisement, il déclare en soupirant que le Cardinal sera bien tôt éloigné, pourvû qu'on indique à Sa Majesté une personne capable de l'aider à soutenir le poids des affaires. Cauſſin reconnut alors qu'il avoit eu tort de pousser le Roi si loin, sans avoir premiérement pensé à lui proposer un nouveau Ministre. 1637.

Quelqu'un prétend que le Confesseur jetta d'abord les yeux sur le P. Joseph, qu'il le pressa de prendre la place de Richelieu, & que le Capucin aussi prévoiant qu'ambitieux, ne voulut point s'embarquer dans une affaire que le Jésuite n'auroit jamais l'habileté de faire réussir. On offrit en ce tems-ci l'Eveché du Mans à Joseph. Il le refusa, quoique ce fût un moien d'obtenir plus facilement le chapeau de Cardinal. Cauſſin ne donna-t-il point

1637. lui même cette ouverture, de faire Joſeph Evêque, puis Miniſtre d'Etat, & enfin Cardinal? Cela devoit extrémement flatter l'ambition du Capucin. Le Pape n'auroit plus oſé rejetter ſa nomination au Cardinalat ſi vivement ſoutenuë à Rome. Richelieu fit en ce temps ci une choſe, dont Cauſſin & les autres ennemis du Cardinal purent ſe ſervir avantageuſement pour le rendre ſuſpect & odieux au Roi. Dans les obſéques faites au Duc de Savoie mort le 7. Octobre, Richelieu vient à Nôtre-Dame de Paris accompagné de ſes gardes, & precedé par leur Capitaine. On lui avoit préparé un *prie-Dieu* & un fauteuil ſemblables à ceux de Sa Majeſté Le Cardinal s'y met, & ſes gardes ſe rangent autour de lui. Une choſe manquoit ſeulement à cet appareil Roial: le tapis & les carreaux de velours violet n'étoient pas ſemés de fleurs de lis. Tout le monde fut ſurpris d'une telle nouveauté. *Ce n'eſt donc pas aſſez*, dirent quelques-uns, *que cet arrogant ait uſurpé toute l'autorité Roiale. Bientôt il ne laiſſera pas au Roi la moindre marque de diſtinction.*

Le P. Cauſſin Confeſſeur du Roi eſt relegué dans la baſſe Bretagne.

Si le P. Cauſſin offrit véritablement au P. Joſeph de remplir la place de Richelieu, le Duc d'Angoulême n'eut que le refus du Capucin, qui fit paroitre plus de diſcretion & des ſentimens plus honnêtes que ce Seigneur. J'aurois de la peine à me perſuader que la propoſition aiant été faite à Joſeph, il n'eût pas averti le Cardinal de ce qui ſe tramoit contre lui, ſi je ne voiois qu'il n'eſt pas impoſſible que le Capucin, content de n'entrer pas dans l'intrigue, ait pû être du moins tenté d'en attendre le ſuccès qui pouvoit être favorable à ſon ambition. Un Auteur Italien raconte, & c'eſt

Vie du

l'o-

l'opinion commune, que le P. Cauſſin nomma le Duc d'Angoûlême au Roi comme une perſonne capable par ſon eſprit & par ſa longue expérience, de ſervir utilement Sa Majeſté dans l'adminiſtration des affaires. Louïs en convint. Dans le meme temps le Duc va prier Cauſſin de l'aider à obtenir une Abbaïe de filles qu'il demandoit à Sa Majeſté. *Je le ſerois de tout mon cœur*, répondit le Jeſuite en lui ſerrant la main, *mais vous aurez bientôt plus de part qu'aucun autre dans la diſtribution des bénéfices. Le Roi penſe à quelque choſe de grand pour vous.* L'énigme embaraſſe Angoulême, il veut en avoir l'explication. Cauſſin adroitement preſſé par le Duc, croit devoir profiter de l'occaſion qui ſe préſente de ſonder ſes ſentimens. Après un long détail de ce qui s'eſt paſſé entre le Roi & lui ſur le chapitre du premier Miniſtre, le Confeſſeur exhorte Angoulême à ne refuſer pas l'emploi important que Louïs lui deſtine. Surpris de la hardieſſe du Jeſuite, & flatté de l'eſpérance d'une haute fortune, Angoulême héſite quelque temps, donne enfin la parole, fait mille proteſtations de reconnoiſſance, & laiſſe Cauſſin le plus content du monde. 1637. *Cardinal de Richelieu. par Aubery. L. VI. Chap 16. Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même Tom. II. Entretien ſur les Ieconclaſtes du P. Maimbourg. Mémoires de Montrefor Grotii. Epiſt. ad finem an. 1637. Vittorio Siri Mémorie Recondite. Tom. VIII 674. 675. 676.*

On ne ſait pas bien ſi le Duc conçut dès lors le deſſein de trahir un homme qui lui vouloit procurer un poſte ſi avantageux; ou ſi ce ne fut qu'après avoir ſerieuſement refléchi ſur la propoſition, & s'être enfin perſuadé que ſi l'intrigue venoit à la connoiſſance de Richelieu avant qu'elle pût réuſſir, le Cardinal ſacrifieroit non ſeulement le Jéſuite à ſa vengeance, mais encore le Duc & ſa famille. Quoi qu'il en ſoit, Angoulême va trouver Richelieu, lui découvre tout, & revient chargé de careſſes

1637. & de remercimens. *J'aurois bien-tôt fû tout cela*, dit finement le Cardinal; *& je suis surpris que le Roi soit si long temps à m'en faire un mystere. Cependant, Monsieur, je vous servai obligé durant toute ma vie, de cette marque de votre amitié.* Je ne puis pas dire si le Comte d'Alets fils du Duc d'Angoulême obtint le Gouvernement de Provence devant ou après ce service rendu au Ministre. L'Historien qui raconte cette intrigue dans un plus grand détail, insinuë que tout se passa en peu de jours avant le 8. Decembre. Mais il ne me paroit pas vraisemblable que Richelieu eût si tôt ruïné le Confesseur. Il fallut écrire au Roi, offrir de quitter le Ministére, & remuer peut-être plusieurs autres ressorts. Il y a donc quelqu'apparence que le Gouvernement de Provence fut la premiére marque de la reconnoissance de Richelieu. Le lâche Duc eut beau dire pour sa justification, que l'expérience du passé lui donnant un sujet raisonnable de croire que Louis ne seroit pas plus ferme en cette occasion qu'en plusieurs autres, il devoit craindre d'être perdu sans ressource dès que le Cardinal apprendroit, & peut-être de la bouche du Roi même, que le Duc avoit accepté la proposition du Confesseur, les honnêtes gens detestérent une si grande perfidie. *Rien n'obligeoit Angoulême*, dirent quelques-uns à ceux qui prénoient son parti, *de donner sa parole à Caussin. Le Duc pouvoit refuser l'offre du Jésuite, le détourner d'une entreprise si perilleuse, lui promettre & lui demander le secret. Mais de quoi n'est pas capable un homme du premier rang quand une basse & criminelle avarice l'aveugle tellement, qu'il fait battre de la fausse monnoie? Après avoir été quatorze ans à la Bastille pour*

une

une conspiration contre la personne du feu Roi, il craint d'y rentrer pour une chose qui auroit effacé la honte de sa vie. 1637.

Richelieu embarassé au dernier point, apprehende la suite des mesures que le Roi a prises avec son Confesseur, cherche les moiens de rompre l'intrigue, & ne trouve pas de meilleure ressource que de recourir à son ancien artifice de feindre qu'il est disposé à remettre son emploi, & à passer le reste de sa vie en repos. Le Cardinal prend donc la plume & écrit la Lettre suivante à Louis *Sachant il y a près de deux ans que le P. Caussin a temoigné à diverses personnes, que Votre Majesté tenoit mes services à importunités, j'attendois avec impatience l'établissement d'une bonne paix, tant parce que j'ai toujours été l'unique but que vous vous êtes proposé dans la guerre, que parce que c'étoit justement le vrai temps, auquel offrant à Votre Majesté, de me rendre misérable pour la rendre contente, je pouvois lui donner la derniére & la plus asseurée preuve qu'un Sujet puisse rendre à son Prince, de l'excès de sa passion. Depuis que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me donner de son propre mouvément, part en l'administration de ses affaires, j'ai toujours fait état de mourir à ses pieds, & jamais je n'ai fait dessein de m'éloigner de sa personne. Si ce bon Pere a aussi peu connu l'esprit de Votre Majesté, qu'il a mal suivi celui de sa règle dans la Cour, je demeure en ces mêmes termes. Mais s'il a mieux penétré vos intentions que moi, j'estimerois être coupable, si je ne recherchois de rendre mon absence agréable, lors que ma présence ne pourroit vous être utile. Je supplie en cela Votre Majesté de se faire justice à soi même, & d'user de bonté en mon endroit, étant aussi juste qu'elle*

se

1637. *ſe contente, lors qu'elle le peut faire, ſans préjudicier aux intérêts de ſon Etat; comme ce ſera un effet de ſa bonté, de donner du repos à celui qui n'a jamais pû penſer à en prendre, que lors qu'il a pû ſe perſuader que ſon travail travailloit Votre Majeſté.* Que cette Lettre ſe ſent du deſordre où Richelieu ſe trouvoit! Il veut dire merveilles, & n'en peut venir à bout. Ceux qui la compareront avec celles que nous avons du Cardinal, lors que ſon eſprit étoit dans ſon aſſiette ordinaire, jugeront qu'elle eſt moins bien écrite, & moins finement tournée.

Cependant la Lettre appuïée des inſinuations dont les créatures du Cardinal l'accompagnérent, produiſit un bon effet pour lui. Les ſcrupules de Louïs diminuent, & d'autres Jéſuites conſultés à l'inſtigation de Richelieu, avancent des choſes directement contraires à ce que le Confeſſeur a repreſenté. *Voulez-vous ſoutenir en preſence de M. le Cardinal*, dit un jour le Roi à Cauſſin qui ne ceſſoit point de le preſſer, *que les exhortations que vous me faites, ſont raiſonnables & conformes à la Religion? J'ai parlé à quelques-uns de vos Peres. Ils ne ſont pas de votre ſentiment. Ne les croiez pas, Sire*, repliqua le Confeſſeur. *Ils ont une Egliſe à bâtir. Voilà pourquoi le P. Seguran & quelques autres font la cour à M. le Cardinal. Perſuadé que je ſuis que ni eux, ni aucuns Théologiens ne peuvent rien alléguer de ſolide contre ce que j'ai cru devoir remontrer à Votre Majeſté, j'accepte avec plaiſir la propoſition qu'elle me fait d'en ſoutenir la vérité devant M. le Cardinal. Fort bien*, reprit le Roi, *venez le jour de la Conception à S. Germain. M. le Cardinal y ſera.* Cauſſin ſe forme un triomphe imaginaire, & attend avec impatience le 8. jour de Décem

cembre, auquel les Catholiques Romains celebrent leur fête superstitieuse de la Conception de la Vierge. *Je me représentois*, dit-il après sa disgrace à un de ses amis, *que le Cardinal furieux comme un dragon, me sauteroit au visage, dès que je commencerois à découvrir l'énormité des péchés que le Roi avoit commis à la suggestion de son Ministre. Mais cela ne m'effraioit point.* 1637.

A entendre parler Cauffin, ne diroit-on pas qu'auſſi zelé & non moins courageux que S. Paul, il prioit Dieu de lui mettre à la bouche des paroles capables de confondre un adverſaire, qui ſemblable à cet Enchanteur que l'Apôtre frappa d'aveuglement devant un Proconſul Romain, étoit plein *de tromperie & de malice, ſe déclaroit ennemi de toute ſorte de vertu*, & ne ceſſoit point de *détourner les voies droites du Seigneur*? Tous les ſoins que le bon Pere ſe donna pour ſe bien préparer au combat, furent inutiles. Richelieu ne vouloit pas entrer en lice pour défendre une cauſe trop évidemment mauvaiſe. Content de tourner à ſa maniére l'eſprit de ſon foible maître, il lui perſuade de chaſſer ſon Confeſſeur ſans l'écouter davantage. Cauffin arrive à S. Germain le jour du rendez vous. Quelle fut ſa ſurpriſe quand on lui dit à ſon entrée dans l'antichambre du Roi, que Sa Majeſté s'étoit enfermée avec le Cardinal, & que la conférence duroit depuis long-temps. Agité de diverſes penſées, le bon Pere attend qu'on l'appelle, & Dès-Noïers Secretaire d'Etat lui vient dire, que le Roi ne voulant pas faire ſes dévotions, il n'a pas beſoin de ſon Confeſſeur. Cauffin ne doute plus qu'il ne ſoit perdu. Il s'en retourne à Paris, & ſe prepare à recevoir Chrétiennement la nouvelle de ſa disgrace.

Un

1637. Un Exempt des gardes vient dès le soir même à la Maison Professe des Jésuites, & apporte au Confesseur du Roi un ordre de remettre tous ses papiers entre les mains de l'Officier, & de s'en aller incessamment à Quimpercorantin dans la basse Bretagne. Nous avons une Lettre assez longue qu'il trouva moien d'écrire au Duc d'Orleans. Elle est remplie de sentimens Chrétiens, & de pieuses exhortations à ce Prince, qu'il avoit prétendu servir autant que le Roi son frere, en rétablissant l'union & la paix dans la famille Roiale. C'est l'unique but de Caussin. Il n'y pouvoit parvenir qu'en persuadant à son pénitent d'éloigner de sa personne & des affaires, celui dont les faux rapports & les calomnies mettoient la division entre le fils & la mere, entre le mari & la femme, entre les deux freres. Les Jésuites persuadés que Richelieu ne les aimoit point dans le fond de son cœur, craignirent qu'il ne se vengeât sur toute leur Compagnie, & qu'il ne persuadât au Roi de prendre un Confesseur ailleurs que chez eux. Le Supérieur Général écrivit au Cardinal, pour desavouer Caussin, & pour le prier humblement de n'imputer point à tout le corps, la faute d'un particulier. Les principaux de la Maison Professe de Paris allérent faire de grandes soumissions au Ministre triomphant, & lui dirent tous les maux imaginables de leur confrere, dont ils devoient, s'ils eussent eu des sentimens moins charnels, exalter la droiture & le courage. Quelqu'un m'a racomté que les premiers Supérieurs de la Compagnie eurent la bassesse d'offrir à Richelieu d'en chasser le P. Caussin. Voici la réponse que le Cardinal fit à la Lettre que le Général paroit lui avoir écrite. *Je n'ai*

pas

pas moins été touché de la mauvaise conduite du P. Caussin, que vous me représentez l'être vous-même. Tous ceux de votre Compagnie qui ont pris la peine de me voir depuis que le Roi l'a éloigné de sa personne, sont aussi fidèles témoins de cette vérité que du peu de sujet que le P. Caussin avoit de se comporter comme il a fait. La faute dans laquelle son imprudence l'a fait tomber, ne regardant point le général de votre Compagnie, mais un de ses particuliers; je vous puis assurer qu'elle n'a point diminué la bonne volonté que le Roi a pour vous, & qu'il n'en a pas moins que par le passé. Pour moi qui ai toujours eu extrêmement à cœur, j'aurai toujours un contentement particulier de trouver les occasions de servir votre Compagnie, & de procurer ses avantages. 1650.

Soit que Louis ne voulût point avoir d'autre Confesseur qu'un Jésuite; soit que Richelieu affectât de donner en cette rencontre une marque de sa modération, le bruit courut incontinent, que l'affaire du P. Caussin ne feroit aucun tort à la Société, & qu'elle ne perdroit pas une place, dont la conservation lui est extrêmement chère. Le Cardinal résolut seulement de ne la procurer qu'à un homme déja fort avancé en âge, & qui content d'écouter le Roi dans le Confessionnal, & de lui donner l'absolution sans trop approfondir les choses qui lui causeroient des scrupules, ne se mêlât ni des affaires de l'Etat, ni des intrigues de la Cour. On parla d'abord du P. Binet homme bigot, à qui le fameux Pascal donne un si grand ridicule dans ses incomparables *Lettres au Provincial*. Mais l'illustre P. Sirmond Auteur de plusieurs excellens ouvrages, dont les connoisseurs admireront toujours l'érudition, la

1637. la candeur, & le ſtile concis, élégant, & nerveux, fut juſtement preferé à un de ſes confreres plus propre à faire de méchans livres de dévotion, qu'à diriger la conſcience d'un Prince. *Le Roi*, dit Grotius dans deux de ſes Lettres, *a pris pour Confeſſeur Jacques Sirmond, dont pluſieurs ouvrages font connoître l'érudition. Cependant c'eſt un Jéſuite, & même un vieux Jéſuite. Il a quatre vingts ans.* Grotius parloit il de la ſorte pour faire ſa cour au Chancelier de Suéde plus prévenu que lui contre la Société? Nous voions en d'autres Lettres & dans quelques livres de ce ſavant Ambaſſadeur, qu'il eſtimoit particuliérement Sirmond, & qu'il ſe faiſoit honneur d'avoir part à l'amitié du *vieux Jéſuite*. Plût à Dieu que tous ſes confreres lui reſſemblaſſent; je ne dis pas dans la pénétration de ſon eſprit, & dans ſes belles & rares connoiſſances, mais dans ſa droiture & dans ſa probité. On ne crieroit pas tant contre leur Compagnie. J'ai ouï dire que Sirmond ſe voiant nommé Confeſſeur du Roi, fit vœu de n'aller à la Cour que lors qu'il y ſeroit appellé. Cela eſt extrémement louable. Un Théologien ſi éclairé, ſi ſincere, ne devoit-il pas inſiſter ſur la juſtice & ſur la vérité des remontrances de Cauſſin au Roi, ou refuſer de remplir ſa place? Cette complaiſance me ſurprend & me bleſſe. Sirmond auroit-il donné dans la bizarre imagination de quelques-uns de ſes confréres qui diſoient, que ſi le Roi *refuſoit les alimens à ſa mere, il récompenſoit ce défaut par des œuvres de pieté, en leur faiſant bâtir une belle Egliſe*? C'eſt celle de la Maiſon Profeſſe des Jéſuites de Paris qui porte le nom de S. Louïs. Je ne puis me perſuader que le P. Sirmond ait été capable d'un ſi grand travers d'eſprit.

Dans

Dans un Entretien sur l'Histoire des Iconoclastes composée par le P. Maimbourg Jésuite, un célebre Docteur de Sorbonne a donné des extraits de trois Lettres que le P. Caussin écrivit après sa disgrace. Nous y lisons que Seguéran & quelques autres Jésuites lui firent un crime de ce qu'il ne demandoit pas l'avis des Supérieurs de la Compagnie, sur ce que le Roi lui déclaroit dans ses confessions. *Vous eussiez bien voulu*, dit Caussin au même Seguéran, *prendre part à cette direction que Dieu m'avoit mise entre les mains. Etois-je là pour être votre Vicaire? L'obligation de garder le secret à mon Prince dans les moindres choses, ne me permettoit pas de balotter les affaires de sa conscience par vos consultations, ni par celles des autres que vous aviez pour complices dans ce dessein. Pouvois-je ignorer qu'il y avoit quelques Peres dans notre Ordre, qui pour l'intérêt de la Maison Professe, ou de leur propre personne, faisoient tout au gré du Cardinal? Dieu déclarera un jour qui a plus fait pour le bien de son Ordre, ou vous en flattant pour vos intérêts, ou moi en souffrant pour la vérité.* Caussin se justifie de la sorte dans une autre au Supérieur Général de sa Compagnie. *On me reproche de n'avoir pas consulté les Supérieurs sur ce que je devois dire au Roi. Mais outre que j'ai appris des plus habiles Théologiens, que le secret de la confession est de droit naturel, je connoissois l'extrême délicatesse du Prince sur cet article. Y a-t-il dans la Compagnie aucune loi ou constitution, qui oblige les Confesseurs à prendre l'avis des Supérieurs sur ce que les pénitens nous confient dans le Confessionnal? Et qui pouvois-je consulter? Le P. Seguéran? C'est l'Agent du Cardinal. Par sa cabale, il m'auroit fermé la* 1637.

bouche

1637. *bonheur & perdu de réputation.* Un endroit de la Lettre au Prince de Condé n'est pas moins précis. *Il ne sçavoit plus ce que Roi que la bouche de son Confesseur. On s'efforçoit de la corrompre pour lui faire souffrir le froid & le chaud au gré d'un Favori.* Le Docteur qui a fait imprimer ces extraits, assure que le P. Caussin donna peu de temps avant sa mort à quelqu'un de ses amis, les originaux des Lettres écrites de sa main, & qu'il y a dedans quantité d'autres traits de la politique des Jésuites. On sembloit promettre de les publier un jour tout entières. C'est dommage que la peur d'être mis une seconde fois à la Bastille, ait arrêté le Docteur capable de les accompagner de tous les éclaircissemens nécessaires.

On achève de perdre le Maréchal de Bassompierre dans l'esprit du Roi.

Le Maréchal de Bassompierre avoit eu une nouvelle disgrace, quelque temps avant celle du P. Caussin. Toujours enfermé à la Bastille, & toujours amusé de l'espérance d'une liberté prochaine, il reconnut enfin cette année que Richelieu inflexible à toutes ses soumissions, n'avoit nulle envie de la lui faire rendre. Une nouvelle affaire suscitée à l'infortuné Maréchal, acheva de le perdre dans l'esprit du Roi. Elle est assez singulière. Les Courtisans & les Guerriers ne font pas ordinairement sujets à de pareilles avantures. Bassompierre raconte si naïvement la chose, qu'il ne le pouvoit mieux peindre. Rapportons encore cet endroit du *Journal de sa vie.* Nous y verrons comment l'ambition & l'esprit vindicatif des Courtisans, mettent les moindres choses en œuvre, quand ils ont entrepris de ruïner un ennemi, ou d'écarter un homme dont ils craignent la concurrence. *Le mois d'Octobre me fut malheureux*, dit le Maréchal.

Journal de Bassompierre. Tom. II.

Un

Un mauvais que je ne veux pas nommer, parce qu'il ne le mérite pas, tint au Roi des discours capables de l'animer davantage contre moi, & d'arracher de son cœur toutes les racines de la bonne volonté qu'il avoit autrefois eue pour moi; se poussant il y en restoit encore quelque une. Ensuite de cela un autre coquin nommé Dupleix, jadis Historiographe, s'il en fut jamais, me rendit tous les mauvais offices imaginables. 1637.

Bassompierre avoit un fort grand usage du monde. Mais il ne savoit pas encore jusques où peut aller le ressentiment d'un méchant Auteur, qui prévenu de son mérite, se croit injustement mépriſé. Bassompierre le connut par sa propre expérience.

Dupleix, poursuit-il, *ayant publié cinq ans auparavant une Histoire de nos Rois pleine de fausſetés & de sotiſes, elle me fut apportée à la Bastille. Dans mes lectures, j'ai coutume de faire des extraits des choſes curieuſes, afin d'en profiter. Mais auſſi quand je trouve des livres impertinens, ou menteurs évidens, j'écris à la marge les fautes que je remarque. J'en usai de la ſorte en liſant l'ouvrage de Dupleix. Je notai à la marge ce qui me parut indigne de l'Hiſtoire, ou évidemment contraire à la vérité qui la doit accompagner. Un an après, le P. Renaud Minime, venant confeſſer l'Abbé de Foix à la Bastille, lui raconta dans la converſation qu'un de leurs Peres travailloit à réfuter les fauſſetés de Dupleix. Je ſai quelque choſe qui lui ſeroit d'un grand ſecours, dit alors l'Abbé.* M. de Bassompierre a fait de bonnes remarques ſur l'exemplaire de Dupleix qu'il a lu. *Les voilà qui viennent me prier conjointement de les leur prêter pour un jour ou deux. Je le fais. Le Moine en tire tout ce qu'il juge à propos.*

1637. *& mon livre m'a rapporté.* Le Maréchal passé un peu legérement sur cet endroit. Il veut apparemment éviter un aveu de son imprudence. Dupleix entre assez avant dans le Regne de Louis XIII. & son but principal, c'est de décrier la conduite de Marie de Médicis, & d'exalter l'habileté de Richelieu, dont il fait un éloge continuel. Il ne faut pas douter que Bassompierre, qui eut tant de part à ce qui se passa sous la régence de Marie de Médicis, & depuis la majorité de Louis XIII. jusques à la prise de la Rochelle, n'eût marqué à la marge de son livre plusieurs choses capables de justifier la Reine Mere contre les mensonges de Dupleix, & qu'il n'en eût ajouté d'autres qui faisoient sentir le ridicule des éloges flatteurs donnés au Cardinal. Un Seigneur prisonnier à la Bastille parce que Richelieu le croioit un de ses plus grands ennemis, devoit-il communiquer si librement ses pensées à un Moine inconnu ? Le Maréchal connoissoit l'orgueil du Cardinal, & son extrême sensibilité sur ce qui touchoit sa réputation. Suivons le recit d'un Courtisan presqu'aussi malheureux dans ses études, que dans ses liaisons à la Cour.

„ Quelque temps après, le Minime fait co-
„ pier mes remarques & les siennes. On y
„ ajoute plusieurs choses contre Dupleix &
„ contre des particuliers. Le Moine bien aise
„ de se mettre à couvert, dit sourdement que
„ ce qu'il y a de fort, est de ma façon, & que
„ tout ce qu'on trouvera de modeste & d'hon-
„ nête, est de la sienne. Dupleix suscité par
„ d'autres, à mon avis, vient, montre à plu-
„ sieurs personnes, & à quelques-uns de mes
„ amis, des médisances & des calomnies con-
„ tr'eux,

» tr'eux inſerées dans les remarques, & tâ-
» che de perſuader que je les ai écrites &
» publiées. Des gens intéreſſés m'en firent
» faire des plaintes. Ils demeurérent con-
» tens lorſque j'eus montré les originaux.
» Comme on eſt bien aiſe quand la juſtice
» & la vérité manquent, de trouver des
» prétextes apparens pour colorer & pour
» autoriſer ce qu'on fait, le pendard fut é-
» couté des Miniſtres, auxquels il porta les
» mémoires qu'il m'attribuoit fauſſement. On
» crût même ſur ſa parole qu'il y avoit plu-
» ſieurs endroits, où je témoignois n'approu-
» ver pas le gouvernement préſent, quoique
» cela fût évidemment faux. Ni les origi-
» naux, ni les rémarques ſuppoſées, ne con-
» tenoient rien de ſemblable. La choſe ne
» manque pas d'être rapportée au Roi. On
» lui inſinue qu'il paroit manifeſtement dans
» ce mémoire que je hais & ſa perſonne &
» l'Etat. Pluſieurs gens que j'avois obligés
» dans ma bonne fortune, s'efforcérent d'im-
» primer ces calomnies bien avant dans l'eſ-
» prit de Sa Majeſté, qui les croit d'autant
» plus facilement qu'elle s'imagine qu'ils ſont
» mes amis. L'affaire alla ſi loin qu'on per-
» met au pendard d'écrire ſur ce ſujet un
» livre contre moi, & il obtient des Lettres
» patentes pour le faire imprimer.

Voici une autre avanture qui ne cauſa pas de moindres inquiétudes au pauvre Maréchal, *En ce même temps*, dit-il, *on conduiſit à la Baſtille un chevau-léger, pour avoir recité un Sonnet qui commençoit par ces mots*, Mettre Baſſompierre en priſon, *& continuoit par de médiſances contre M. le Cardinal. Il fut étroitement gardé, & ſi ſoigneuſement interr*

1637. *gé, qu'on en est plus de curiosité de savoir la cause de sa détention. Un des prisonniers aiant trouvé moien de lui parler un instant, le chevau-leger dit qu'il est arrêté pour des vers, où il est parlé de moi. Cela m'allarme extrémement, & mon inquiétude augmente par l'imprudence, ou par la malice du Gouverneur de la Bastille, qui me déclare que le chevau-leger est en prison pour des choses qui me regardent. On m'écrivit de la ville, & de bonne part, que je prisse garde à moi, & qu'il se tramoit quelque chose d'important à mon préjudice.* Nous tâcherons d'en apprendre davantage, *ajoutoit-on.* Cependant vous ferez bien de brûler tous les papiers capables de vous nuire. On vous fouillera certainement. *J'avoue que cet avis qui me venoit après tant de fâcheuses circonstances, fut presque capable de me faire tourner l'esprit. On me le donna le 9. Octobre. Je demeure six nuits sans fermer les yeux & dans une agonie pire que la mort. L'affaire se ralentit enfin. Le chevau-leger nommé Valbois, interrogé sept ou huit fois, prouva que le Sonnet avoit été fait lors que je fus arrêté. Je commence alors de reprendre mes esprits. Certes ils avoient été furieusement agités.* L'Inquisition d'Etat établie sous le regne de Louis XIII, & poussée encore plus loin sous celui de son Fils, est-elle moins tyrannique, moins cruelle, que sous les Tibéres & les Domitiens? Un homme récite seulement des vers, où le premier Ministre est maltraité. Le voilà incontinent à la Bastille sans autre forme de procès. On le garde étroitement. Les Magistrats l'interrogent sept ou huit fois. Où en étoit-il, s'il n'eût pas pû prouver que le Sonnet étoit composé depuis plusieurs années?

La

La même mois d'Octobre, dit encore Bas- 1637.
sompierre, *fut funeste à la France par la mort* Mort de
de deux grands Princes ſes alliés, & fort utiles Victor A-
dans la conjoncture préſente; Guillaume Land- medée
grave de Heſſe Caſſel, *le principal ſoutien de* Duc de
nos affaires en Allemagne, *qui mourut le 1. jour* Savoie, de
du mois, & *Victor Amedée Duc de Savoie*, Charles
Prince doué de toutes les bonnes qualités qui Duc de
peuvent orner une perſonne de ſon rang. Il étoit Mantouë,
grand ennemi de la Maiſon d'Eſpagne, & *fort* & de
affectionné à la France. Sa mort arriva le 8. Guillau-
d'autres diſent le 7. *Octobre*. Celle de Char- me Land-
les I. Duc de Mantouë la preceda de quelques grave de
jours vers la fin de Septembre. Ces trois Prin- Heſſe-
ces ont fait grande figure dans le monde. Di- Caſſel.
ſons quelque choſe de leurs qualités. Les *Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI.*
Catholiques Romains ne trouvent point d'au- *Chap. 15. Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même Tom II.*
tre défaut dans le Landgrave Guillaume, que
celui d'avoir trop aimé ſa Religion. Ils nous
permettront, s'il leur plaît, de lui pardonner,
ſans approuver pour cela les fautes qu'un zé- *Journal de Baſſompierre. Tom. II. Grotii Epiſt. 842. 843. 855. Nani Hiſtoria Veneta. Lib. X.*
lé trop impétueux auroit pû lui faire commet-
tre. On ne les marque point. Voiant la ligue
bien établie entre la France, la Suéde, & les
Provinces-Unies, Guillaume conçut le deſ-
ſein de profiter de cette occaſion, & de tra-
vailler fortement au rétabliſſement de la Mai-
ſon Palatine, dont il prenoit les interêts ex-
trêmement à cœur. Il va pour cet effet dans 1637. *Hiſtoire du Gualdo Priorato Part. II. Lib. III. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. p.* 478, 479, 480.
la Weſtphalie conferer avec Charles Louis
Electeur Palatin, paſſe en Hollande, fait des
propoſitions en faveur de ce jeune Prince aux
Etats-Généraux des Provinces-Unies, & au
Miniſtre du Roi d'Angleterre, qui depuis le
mauvais ſuccès de l'Ambaſſade du Comte d'A-
rondel à Ratisbone, ſembloit plus diſpoſé que
jamais à ſe liguer avec les Puiſſances ennemies

1637. de la Maiſon d'Autriche, pour la reduire à donner des conditions plus raiſonnables à Charles Louïs. Le Landgrave part de la Haïe aſſez content de ſa négociation. Mais une fiévre maligne le ſurprend à Leer ville ſituée ſur l'Ems aſſez près d'Embden & l'emporte. Les Proteſtans en furent ſenſiblement affligés. Ils perdoient le plus ardent & le plus ferme défenſeur de la Réformation.

Je loue d'autant plus volontiers le zèle de Guillaume pour ſa Religion qu'il étoit accompagné d'une ſincére probité. Bon ami & fidele obſervateur de ſa parole, il n'abandonna point ſes alliés, lorſque ſon interêt ſembloit l'éxiger. Mépriſant l'idole qu'on appelle *la Raiſon d'Etat*, & auquel tant de Souverains ſacrifient leur honneur & leur conſcience, il ne le préfera jamais aux engagemens qu'il avoit pris avec ſes alliés. *Un Souverain ſujet à changer ſelon ſes divers interêts*, diſoit le Landgrave avec beaucoup de bon ſens, *ne manque pas de ſe perdre tôt ou tard. Chacun ſe défie de lui, & il devient à la fin, ou la proie des ennemis que ſon infidelité lui ſuſcite, ou l'eſclave d'un allié plus puiſſant, qui l'enchaîne de peur qu'il ne lui échappe.* Elevé dans le metier de la guerre par Maurice Prince d'Orange, Guillaume fit de ſi grands progrès dans cette bonne école, que Guſtave Adolphe Roi de Suede ne l'eſtima pas moins que Bernard Duc de Saxe-Weymar. Cet habile connoiſſeur les mettoit l'un & l'autre au deſſus de tous les Princes d'Allemagne. L'ardeur du Landgrave pour la guerre, ne l'empêcha pas d'aimer les Lettres. Dès qu'il trouvoit quelques momens de loiſir à l'armée, il les emploioit à des lectures utiles. Sa clémence, ſa juſtice & ſes au-

tres



GUILLAUME LANDGRAVE
DE HESSE CASSEL.

tres vertus le rendirent également cher & respectable à ses Sujets & à ses soldats. Quoiqu'il vécût avec la splendeur convenable à son rang, il travailloit dans l'occasion comme un simple soldat. Sans rien perdre de sa dignité, il se rendoit égal à ses inférieurs dans la conversation. Son illustre posterité ne se distingue pas moins en nos jours. La Cour de Cassel est la plus religieuse & la plus réglée de l'Allemagne. Dignes héritiers des Etats & de la vertu du Prince dont je parle, M. le Landgrave de Hesse-Cassel & les Princes ses fils, acquiérent autant de gloire en défendant la liberté de l'Europe contre l'ambition demesurée de Louis XIV, que Guillaume en acquit par sa constante & courageuse résistance aux vastes & injustes projets de Ferdinand II. 1637.

Charles I. Duc de Mantoue mort peu de jours avant le Landgrave de Hesse, laissa ses Etats à son petit-fils, dont Marie de Gonzague veuve du Duc de Rhetel fils de Charles, fut Regente. Elle étoit fille unique de François Duc de Mantoue & de Marguérite de Savoie. On l'avoit mariée au Duc de Rhetel comme je l'ai raconté ailleurs, afin d'assurer la succession de tous les Etats de la Maison de Gonzague au Duc de Nevers, Chef d'une seconde branche établie en France. Charles craignant les troubles qui pouvoient arriver durant la minorité de son petit-fils, le recommanda par son testament à Louis Roi de France & au Sénat de Venise. C'étoit prier tacitement ces deux Puissances de protéger un Prince pupille contre la Maison d'Autriche, dont le grand-pere que le feu Empereur & le Roi d'Espagne avoient presqu'entiérement ruïné, devoit d'autant plus se défier, que Marguérite de Savoie me-

1637. mere, & Eleonore de Gonzague Imperatrice Douairiére, tante de Marie veuve du Duc de Rhetel & mere du jeune Duc de Mantouë, la pouvoient exciter à faire revivre ſes prétentions au préjudice de ſon fils, quoi qu'elle y eût ſolennellement renoncé plus d'une fois, & lui promettre la protection de Ferdinand & de Philippe, en la leurrant encore de l'eſpérance d'épouſer le Cardinal Infant, ou quelqu'autre Prince de la Maiſon d'Autriche. N'ai je point déja inſinué quelque part, que Charles devenu Duc de Mantouë, ne répondit pas à la bonne opinion qu'on avoit conçuë de lui lorſqu'il étoit Duc de Nevers en France? Durant la minorité de Louïs XIII. il forma des projets plus convenables à un puiſſant Souverain, qu'à un particulier, & donna ſerieuſement dans la chimére que le P. Joſeph lui propoſa, de ſe mettre à la tête d'une nouvelle Croiſade, d'aller faire la guerre au Sultan des Turcs, & de conquérir un Roiaume dans la Morée, ou ailleurs. Je ne ſai même, ſi à l'exemple des Chefs de la ſeconde Croiſade, le Duc & le Capucin ne projettérent point de prendre Conſtantinople. On les en a raillés. Quoiqu'il en ſoit, après avoir ajouté à ſes grands biens en France, les Souverainetés dont les ainés de ſa Maiſon jouïſſoient en Italie, Charles renonçant à ſes prémiers ſentimens d'ambition, vécut plûtôt en particulier, qu'en Souverain.

Il eſt vrai que ſes Etats furent tellement deſolés par les armées de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne qui les attaquoient, & par celles de Louïs ou de la République de Veniſe qui les défendoient, que réduit à une extrême pauvreté, Charles ſe vit après la paix de Quié-

raſ-

risque dans la nécessité de recevoir garnison Venitienne, ou Françoise, dans ses meilleures places, & de ne penser plus qu'à réparer avec le tems les maux qu'une sanglante guerre avoit causés à ses Sujets. Tous les Auteurs conviennent que ce Prince eut beaucoup d'esprit & de courage. Il nomma le Duc de Longueville son neveu & le Comte d'Avaux ses exécuteurs testamentaires, au regard des biens qu'il possedoit en France. Marie & Anne de Gonzague ses filles prétendirent en être seules héritieres, & que le jeune Charles leur neveu né hors du Roiaume, & non naturalizé, s'en trouvoit exclus comme *aubain*. C'est le terme du Droit François. Marie tutrice du nouveau Duc de Mantoue & Regente de ses Etats, Princesse sage & prudente, parut prendre d'assez bonnes mesures au commencement de son administration. Elle ne change rien dans le gouvernement, & bien *loin de renouveller* ses prétentions contre son *fils*; elle veut que tout le monde prête serment de fidélité au jeune Duc. 1637.

Cependant, Marie ne dissimule point si bien ses sentimens, qu'on ne s'apperçoive qu'elle n'a nullement l'inclination Françoise, qu'à la premiere occasion favorable, elle tâchera de rendre son fils & ses Etats également indépendans de la France & de la Maison d'Autriche; & que si la protection d'une des deux Couronnes lui est absolument nécessaire, elle aura plûtôt recours à Philippe qu'à Louis. Les manieres hautaines & impérieuses des François lui étoient insupportables. La Tour Colonel d'un regiment d'Infanterie Françoise commandoit pour le Roi dans le Mantouan, depuis que le feu Duc entra dans la ligue d'I-

1637. talie, dont j'ai parlé. Chagrine de ce que cet Officier s'intrigue trop avec la Noblesse du païs, Marie l'oblige à se retirer: démarche qui commença de donner de la jalousie & des soupçons à la Cour de France. On le découvre manifestement dans cet endroit d'une instruction de Richelieu à Hemeri Ambassadeur de France à la Cour de Savoie. „ Dans l'état „ présent des affaires de Mantoue, *dit le Cardinal*, le seul moien d'empêcher que Madame „ de Mantoue ne perde ses Etats pour son „ fils; c'est de s'assurer si bien de Cazal, qu'il „ n'y ait rien à craindre. Pour cet effet, je „ croi qu'il faut ôter toute garnison suspecte, „ non seulement de la citadelle, mais encore „ de la ville, & éloigner toutes les personnes „ contraires au parti François. On doit faire „ concevoir les bonnes intentions du Roi aux „ principaux Ministres & à tous les autres qui „ en sont capables. Sa Majesté vous permet „ de donner des pensions, selon que vous le „ jugerez à propos. Comme il faut entreprendre cette affaire avec force, on la doit ménager aussi avec prudence, & donner à la „ Princesse, le moins qu'il sera possible, sujet „ de se plaindre. Cependant, puisqu'elle „ veut bien nous en donner & se déclarer Espagnole, il vaut mieux qu'elle ait sujet d'être mécontente en quelque chose, que de „ parvenir à son but aux dépens de son fils, & „ de la France tout ensemble.

Depuis l'accommodement d'Edouard Duc de Parme avec le Roi d'Espagne, on fit de part & d'autre si peu de chose en Italie, que je n'ai pas cru en devoir donner le détail. Le Marquis de Léganez Gouverneur de Milan, dont l'armée étoit de dix-huit mille hommes de pied, &

& de cinq mille chevaux, se flattoit d'emporter tout le Monferrat avant que le Duc de Savoie & le Maréchal de Créqui fussent en état d'arrêter ses conquêtes. Elles se terminérent à la prise de Nice de la Paille. *Nos affaires d'Italie ne vont pas trop bien*, dit Chavigni Sécrétaire d'Etat dans une Lettre du 23. Juin au Cardinal de la Valette. *Les Espagnols ont pris Nice de la-Paille. Ce n'est pas une bonne place. Mais il est fâcheux qu'ils nous mettent sur la défensive. M. le Maréchal de Créqui n'a pas encore passé les Monts avec ses troupes. On le sollicite autant qu'on peut.* Il joignit enfin Victor Amédée, & lui amena six mille hommes de pied & deux mille chevaux. Ils tentérent de prendre une place nommée *la Rocca d'Arazzo*. Mais le Marquis de Léganez s'en étant approché avec son armée, celle des Confederés fut obligée de se retirer. Il y eut depuis une rencontre si nous en croions Richelieu dans sa Lettre du 20. Septembre au Cardinal de la-Valette. Victor Amédée y remporta un avantage considérable. *M. de Savoie*, dit il, *vient de gagner une bataille, où il a défait à plate-couture sept mille hommes de pied & quinze cens chevaux. Cependant, il n'avoit que cinq mille fantassins & cinq cens cavaliers. Les ennemis ont perdu tout leur canon & leur équipage.* L'Historien de la République de Venise parle de cette action comme de quelque chose d'important, & un autre dit que six cens Espagnols demeurérent sur la place. 1637.

Tel fut le dernier exploit de Victor Amédée. Il tomba malade le 25. Septembre à Verceil, & y mourut le 7. Octobre dans la 51. année de son âge. Christine de France son épou-

1637. épouse lui avoit donné trois filles & deux garçons, François Jacinte & Charles Emmanuël. L'aîné ne survécut pas long-temps à son pere, & laissa tous les Etats de la Maison de Savoie au cadet, sous la régence de leur mere, conformément à la derniére volonté du feu Duc. Dès qu'on apprit la nouvelle de sa maladie à la Cour de France, Louis dépêcha promptement un de ses Gentilhommes à Verceil. C'étoit moins pour faire des complimens à la Duchesse sa sœur, que pour porter l'instruction suivante de Richelieu à Hemeri Ambassadeur de France à la Cour de Savoie. „ Si „ le malheur arrive, *dit Richelieu en parlant „ de la mort de Victor Amédée qu'on prévoioit*, „ ce que vous proposez, est la seule chose „ qu'on puisse faire à mon avis. Il faut ren„ dre Madame tutrice de Mrs. ses enfans; „ faire que les Gouverneurs des places lui „ soient entiérement dévoués, empêcher ab„ solument que le Cardinal de Savoie ne re„ vienne de Rome, se précautionner contre „ ses cabales, & contre celles du Prince Tho„ mas, engager Madame à prendre dans son „ Conseil des gens sages & affectionnés à ses „ intérêts & par conséquent à la France, d'où „ doit venir son repos. Voilà en peu de mots, „ le plan sur lequel vous devez travailler. Je „ vous croi si prudent & si prévoiant, qu'en „ cas que vous ayez apprehendé une suite fâ„ cheuse de la maladie de M. de Savoie, je ne „ doute point que vous n'aiez tâché autant „ que la prudence vous le peut permettre, de „ porter Son Alteſſe à instituer elle-même „ par son testament Madame tutrice de leurs „ enfans, & à commander que tous ses Offi„ ciers & serviteurs la reconnoissent en cette „ qualité.

La

„ La mort du Duc de Mantoue, *dit Gro-*
„ *tius au Chancelier Oxenſtiern*, a été bien-tôt 1637.
„ ſuivie de celle du Duc de Savoie. On eſ-
„ pére que ce nouvel accident ne cauſera pas
„ grand changement dans les affaires d'Italie.
„ La tutéle des enfans & la régence des E-
„ tats ſont données à la Ducheſſe veuve. Le
„ Roi de France ſaura maintenir ſa ſœur. El-
„ le a toûjours été affectionnée à ſa patrie.
„ Comme elle n'aime ni le Cardinal de Sa-
„ voie, ni le Prince Thomas ſes beaux-freres;
„ dont l'un fait les affaires de la Maiſon d'Au-
„ triche à Rome, & l'autre commande l'ar-
„ mée du Roi d'Eſpagne dans les Païs-Bas,
„ cette averſion portera la Ducheſſe à ſe jet-
„ ter entre les bras du Roi ſon frere. Le
„ Comte de Verruë eſt mort preſqu'en même
„ temps que le Duc de Savoie, dont il étoit
„ un des principaux confidens. Une fiévre
„ maligne a emporté l'un & l'autre. Il y a de
„ l'apparence que le P. Monod Jéſuite, hom-
„ me habile & delié, aura grande part aux
„ affaires dans la Cour de Savoie ". Les con-
jectures de Grotius ne furent pas toutes véri-
tables. Nous le verrons dans la ſuite. Ren-
dons auparavant juſtice à Victor Amédée, &
diſons que ce Prince, dont l'Hiſtoire loue les
grandes qualités, entendit également bien l'art
militaire & la politique. Cependant, il com-
mit une faute énorme, quand trompé par Ma-
zarin émiſſaire de la Cour de France il con-
ſentit à ſe défaire de Pignerol. Un autre Vic-
tor Amédée ſon petit-fils, ni moins grand à
la guerre, ni moins habile dans le cabinet, l'a
prudemment réparée en nos jours. Si plus
malheureux que ſon grand-pere & ſon aieul,
il ſe voit preſqu'entiérement dépouillé par-

1637. l'injuſte & violent Oppreſſeur de la Liberté de l'Europe, cette diſgrace lui acquiert plus de réputation & plus de gloire que les plus belles victoires du monde. Que de prudence dans la défenſe de ſes places! Que de bravoure dans les combats! Que de prévoiance, & de penétration dans les juſtes meſures qu'il prend! Les révolutions arrivées depuis peu de jours dans les Païs-Bas & en Eſpagne nous en font eſpérer une ſemblable en Italie. Faſſe le Ciel que Victor Amédée II. rentre bien-tôt triomphant en poſſeſſion de tous ſes Etats! Il aura l'honneur de n'avoir pas moins fait pour le bien de la cauſe commune qu'il a courageuſement embraſſée contre Louïs XIV. que les autres par le gain des batailles & par la priſe des villes. La conſtance, la fermeté, la vigilance avec leſquelles il travaille à ſa propre conſervation, ſeront admirées dans tous les ſiécles. L'opiniâtreté du puiſſant ennemi qui s'acharne à la ruïne entiére du Duc de Savoie, eſt un aveu public que Louïs XIV. ſent vivement le mal que Victor Amédée lui fait. Le courage intrépide du Duc de Savoie a beaucoup contribué au ſalut de l'Empire, & aux avantages remportés en Eſpagne. Voilà pourquoi on ſemble négliger tout pour perdre celui qu'on regarde preſque comme ſon plus dangereux adverſaire. Au reſte, je ne ſai pas pourquoi le Maréchal de Baſſompierre dit que Victor Amédée I. étoit grand ennemi de la Maiſon d'Autriche, & fort affectionné à la France. Il ménageoit celle-ci, parce qu'il s'étoit rendu mal-à-propos dépendant d'elle. D'ailleurs, ſon inclination le portoit plus du côté de l'Eſpagne. Il ne voulut jamais permettre que Louïs ruïnât Philippe en Italie; ni

que

que la France possédât au delà des Alpes autre chose que Pignerol, qu'il ne desespéroit pas de reprendre quelque jour. 1637.

A l'instant même que ce Prince rend le dernier soupir ; peut-être dès que les Médecins commencent de desespérer de sa vie, Hémeri veut faire Ambassadeur de France forme l'étrange dessein de se saisir de Verceil, par le moien des troupes Françoises qui sont dans le voisinage, & de s'assurer en même temps de la Duchesse veuve & des deux Princes ses fils. Le prétexte d'Hemeri, c'étoit d'empêcher, disoit-il, que les Espagnols profitant du trouble que la mort de Victor Amédée devoit causer dans sa famille & dans ses Etats, n'engageassent Christine à quelque Traité préjudiciable aux intérêts de la France. L'Ambassadeur ne pouvant exécuter son projet sans le Maréchal de Créqui, tâcha de lui persuader que le coup étoit de la dernière importance. *A Dieu ne plaise, Monsieur*, dit le Marechal à Hémeri, *que je commette de moi-même une pareille violence contre une Fille de France, & contr'un nouveau Souverain dont la personne & les Etats sont sous la protection du Roi. Je ne puis m'imaginer que Sa Majesté approuve jamais cette action commise sans son ordre exprès. Monsieur*, repartit l'Ambassadeur, *les Rois ne veulent pas souvent commander certaines choses, qu'ils approuvent du moins tacitement quand elles sont bien exécutées.* Créqui ne se rend point à cette raison. Soit que Christine eût découvert le dessein de l'Ambassadeur, soit que le Maréchal l'en eût avertie sous main, elle fait entrer dans Verceil, dès le jour même de la mort du Duc son époux, le Marquis de Ville avec des troupes Savoiardes, & ordonne que les

Le Cardinal de Richelieu se en Savoie. *Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 481.*

1637. les portes de la place soient exactement fermées, & qu'on en refuse l'entrée à une foule d'Officiers François, mandés par Hémeri sous prétexte d'y venir prendre du pain de munition pour leurs soldats.

Si l'Ambassadeur ne savoit rien des desseins de Richelieu du côté de la Savoie, il est du moins certain qu'il les penétra fort bien. J'ose même dire que le Cardinal auroit été fort aise qu'Hémeri eût exécuté son projet. La maniére dont il se conduisit dans la suite, en est une preuve évidente. Dès qu'il apprend la mort de Victor Amédée, il ne pense qu'à chercher les moiens de se rendre aussi absolu dans le Conseil de Christine, que dans celui de Louïs. On diroit que c'est là sa plus grande affaire, & qu'elle lui tient plus au cœur que nulle autre. Richelieu devoit trouver deux grands obstacles à son nouveau Ministére en Savoie, l'un de la part de Maurice Cardinal de Savoie & du Prince Thomas, oncles paternels du nouveau Duc, & l'autre du Jésuite Monod, que le Cardinal ne craignoit pas moins que les deux Princes. Son premier soin, ce fut d'éloigner ces trois personnes du Piémont & de la Savoie. Maurice & Thomas brouillés avec Victor Amédée leur frere aîné, s'en étoient retirés d'eux mêmes. Richelieu emploie ses artifices ordinaires, & met la plus noire calomnie en œuvre; afin d'empêcher leur retour. Monod paroit l'embarasser. On voudroit bien avoir un prétexte de le faire sortir. Mais on ne sait comment s'y prendre. Le Jésuite étoit seulement suspect au Cardinal qui lui trouvoit trop d'esprit & de credit, peut être trop de droiture, & un attachement trop sincére aux véritables interêts de la Maison de Savoie. La tra-

trame avec le P. Caussin n'étoit pas encore découverte. Dès que Richelieu en est informé, il ne garde plus de mesures. Monod est le plus dangereux & le plus méchant homme du monde. C'est *un serpent* que la Duchesse de Savoie *ne peut garder dans son sein, sans en recevoir bien tôt une piqueure mortelle*. Il faut à quelque prix que ce soit l'enfermer, ou du moins le chasser hors des Etats de Savoie. On ne sera pas fâché de voir comment Richelieu s'explique lui-même là-dessus en divers Mémoires envoiés à Hemeri. Qu'un simple Jésuite fasse si grande peur au plus grand Politique du temps, à un Cardinal qui s'est rendu redoutable en France & dans toute l'Europe, la chose me paroit rare & curieuse. 1637.

„ Je croi, *dit Richelieu dans sa première Instruction à l'Ambassadeur de France en Savoie*, „ que la vûe principale de Madame, ce doit „ être d'empêcher qu'aucun de ses beaux-„ freres ne revienne dans son Etat. On pour-„ roit, à mon avis, relâcher quelque chose „ de la grande & juste rigueur de feu M. de „ Savoie au regard de leurs biens. Sur ce fon-„ dement, Madame peut faire insinuer à M. „ le Cardinal de Savoie, qu'elle veut le laisser „ jouïr de ce qui lui appartient, pourvû que „ ce soit à Rome, sans prétendre revenir à „ *Turin*. On se trouve bien embaraſſé à nom-„ mer les personnes, dont Madame se doit „ servir. Vous connoissez le P. Monod. Il „ sera difficile de s'en passer sur le pied où „ il est; & on aura de la peine à prendre con-„ fiance en lui. M. le Marquis de S. Maurice „ est un fort bon homme. Mais il est tout à „ fait lié au P. Monod. Je crains que celui-ci „ ne tâche de faire en sorte que le Comte Phi-

„ lippe

1637. „ lippe insinuë à Madame, qu'il ne lui im-
„ porte pas beaucoup de s'opposer au retour
„ de M. le Cardinal de Savoie. Je ne vous dis
„ pas cela sans cause. On a presenti que les
„ sentimens de quelques-uns de la Cour de
„ Turin vont là. Telles gens pensent à s'ap-
„ puier & à se fortifier contre Madame, dans
„ les occasions où elle ne voudroit pas faire ce
„ que bon leur sembleroit, & à diminuer son
„ autorité par ce moien. Il faut se garder bien
„ de mettre ces personnes dans le Conseil. La
„ vie de Madame, ni celle de Mrs. ses enfans,
„ ne seroit pas en sureté. Quelques Conseil-
„ lers d'Etat que Son Alteſſe prenne, il est rai-
„ sonnable que ce soit avec la participation du
„ Roi, & qu'ils sachent que Madame a de-
„ mandé l'avis de Sa Majesté, c'est-à-dire, de
„ Richelieu". Y eut-il jamais un homme plus artificieux & plus méchant? Après avoir mis la division dans la famille Roiale de France, en faisant acroire à Louïs que sa mere, son épouse, & son frere, ont formé le noir complot de lui enlever son autorité, de le déthrôner, & de l'assassiner même, le voilà qui travaille maintenant à diviser la Maison de Savoie par de semblables calomnies. Il déclare nettement à Christine que si elle permet à ses deux beaux-freres de revenir en Piémont, ils l'empoisonneront elle & ses deux fils.

La Duchesse de Savoie obligée à garder des mesures avec le Roi son frere, parut recevoir assez bien les prémiers avis que l'Ambassadeur de France lui donna de la part de Louïs, ou plûtôt de son Ministre. Richelieu prend alors courage, & commence d'envoïer des instructions, disons mieux, des ordres, pour régler tout à la Cour de Turin. *M. de Savoie*, dit le

le Cardinal dans un second Mémoire adressé à Hemeri, *ayant témoigné la force de son jugement jusques à sa mort, en rendant Madame tutrice de Mrs. ses enfans, elle est obligée par honneur & par conscience, de n'oublier rien de tout ce qui dépendra d'elle, pour faire voir à son Etat & à toute la Chrétienté, qu'elle saura bien user du pouvoir que feu Son Altesse lui a laissé.* Et quelles sont ces obligations *d'honneur & de conscience*? En quoi consiste le *bon usage* que Christine doit faire du pouvoir que son époux lui a mis entre les mains? A suivre aveuglément tout ce que Richelieu lui prescrira pour empêcher que le Cardinal de Savoie ne vienne à Turin. Ce Prince n'avoit-il pas plus de droit & de raison de se mêler du gouvernement des Etats de son neveu pupille, que le Ministre de Louis, qui ne cherchoit qu'à mettre la Regente & le nouveau Duc de Savoie dans une entière dépendance de la Cour de France? Maurice & Thomas son frere ne devoient-ils pas veiller sur les démarches de Christine, & prendre garde qu'une trop grande déférence aux conseils de Louis & de son Ministre ne portât cette Princesse à des resolutions contraires aux véritables interêts de la Maison de Savoie? *Après que Madame aura reçu le serment de fidélité de tous les principaux Officiers de son Etat*, poursuit Richelieu, *& pris garde à ne laisser aucune personne suspecte dans ses places, elle ne saurait penser à quelque chose qui lui soit plus nécessaire, qu'à former un bon Conseil, dont la réputation donne grande espérance du gouvernement de Madame.* Mais ce *bon Conseil*, le Cardinal prétend choisir lui-même tous ceux qui le composeront. Il ne sera *bon*, qu'autant qu'il suivra les ordres envoiés 1637.

1637. voiés de Paris. *Je croi que le but principal de Son Alteſſe*, dit on enſuite, *ce doit être d'empêcher qu aucun de Mrs. ſes beaux-freres ne revienne, & qu'ils n'y faſſent des cabales durant leur abſence.* En qualité de premiers Princes du ſang de Savoie, Maurice & Thomas ne devoient-ils pas être les premiers Conſeillers d'Etat? Pourquoi donc Richelieu veut-il les dépouiller de leur droit? De peur qu'ils n'emprisonnent Chriſtine & ſes deux fils. Les Princes incommodent également le Cardinal à Turin & à Paris. Il n'en peut ſouffrir aucun. Ce ſont des empoiſonneurs qu'il faut chaſſer de tous les endroits où Richelieu veut dominer.

Il ſeroit important, ajoute-t-on, *que Madame pût ſoulager les peuples de ſes Etats. Mais ſi c'eſt choſe impoſſible durant la guerre, il eſt néceſſaire de publier qu'elle n'attend autre choſe que la paix pour leur faire ſentir la douceur de ſon gouvernement.* Cette *paix*, on la conclura quand Son Eminence jugera que la continuation de la guerre n'eſt plus néceſſaire à la conſervation de ſa fortune. En attendant cet heureux moment, on veut que Chriſtine amuſe ſes Sujets accablés d'impôts, comme Louis amuſoit les ſiens, de l'eſpérance d'une paix prochaine. En s'accommodant avec l'Eſpagne, la Ducheſſe auroit contenté ſon peuple. Elle pouvoit d'autant plus choiſir cet expédient, que la ligue concluë entre ſon époux & le Roi de France expiroit dans ſept ou huit mois, & que le Roi d'Eſpagne offroit la neutralité au Piémont & à la Savoie. Chriſtine voioit que c'étoit là ſon avantage & celui du Duc ſon fils. Elle en écrivit à Richelieu. Mais cette maniére de ſoulager les Sujets n'accommo-

doit

doit point le Cardinal. *Madame*, dit-il dans une autre instruction à Homeri, *m'a fait l'honneur de m'écrire deux Lettres. Elle me témoigne desirer une trêve générale, ou particuliere. Je vous prie de lui représenter que comme la paix, ou la trêve générale, est le salut de la Chrétienté, un accommodement particulier causeroit la ruine de Son Alteſſe. Le repos qu'elle auroit peut-être un an plûtôt, donneroit lieu aux Eſpagnols de mieux faire leurs affaires contre nous, & l'affoiblissement de celui qui doit proteger Madame, la perdroit à la fin. En faiſant une bonne guerre de tous côtés cette année nous obtiendrons une paix générale à la fin de la campagne. Que Madame aſſure le dedans de ſon Etat, & qu'elle ſe mette l'eſprit en repos ſur le reſte.* Que de fauſſeté, que d'illuſion dans les raiſonnemens des grands Politiques! Pourquoi le Roi d'Eſpagne auroit-il ruïné le jeune Duc de Savoie après la paix générale, ſi Chriſtine eût fait un accommodement particulier avec lui? Les enfans de Victor Amédée & de Chriſtine étoient neveux de Philippe, & lui appartenoient encore de fort près par Catherine d'Autriche ſa tante, leur grand-mere. Sa Majeſté Catholique ne penſoit nullement à ruïner le Duc de Savoie. Elle demandoit ſeulement qu'il demeurât neutre durant la guerre entre les deux Couronnes, & que la Regente aſſiſtée du conſeil de ſes beaux freres qui avoient interêt de conſerver des Etats, dont la ſucceſſion ſembloit les regarder d'aſſez près, gouvernât independamment du Conſeil de France. Voions la ſuite des avis, ou plutôt des ordres que Richelieu envoie à Chriſtine. 1637.

La force de l'eſprit de Madame, dit-il, *me fait croire qu'elle ne voudra pas être inférieure à ce-*

1637. *à aucune des personnes de son sexe qui ont jamais eu l'administration des Etats. Après avoir témoigné sa bonté, comme elle doit faire à tous ses Sujets, il faut qu'elle fasse paroître de la force & de la vigueur contre ceux qui contreviendront à ses volontés, & qui commettront des fautes préjudiciables à l'Etat.* Cette *force*, cette *vigueur* tant recommandée par Richelieu, Christine la devoit principalement témoigner contr'un Etranger impérieux & arrogant qui prétendoit lui imposer des loix. Mais ce n'est pas ainsi que le Cardinal l'entend. „ Par exemple, *ajoute-t-il*, si quelqu'un de Mrs. les „ beaux freres de Madame se presentoit pour „ entrer dans le Piémont, ou dans la Savoie, „ il faut hardiment lui faire fermer les portes „ en tous lieux, & ne le recevoir point. La „ sureté de la personne de Madame, celle „ de Mrs. ses enfans, le repos & la tranquilité de son Etat dépendent tellement de ce „ point, que si on manque de l'observer, sous „ quelque prétexte que ce soit, je ne puis rien „ prévoir que de funeste des suites d'une pareille faute. Si quelqu'un des Gouverneurs, „ ou des principaux Officiers paroit attaché „ aux interêts de ces Messieurs, il le faut changer sans lui donner le temps de faire sentir „ sa mauvaise volonté, & en cas que quelqu'un manque, le punir sévérement. En „ un mot, plus le monde est prévenu que le „ sexe de Madame a ses foiblesses, plus elle „ doit gouverner avec force & vigueur, afin „ que le bon ordre se conserve durant sa Regence. Les maximes que Richelieu débite ici sont bonnes & véritables en elles-mêmes. Mais l'application qu'il en fait, est fausse & tyrannique.

„ Je

„ Je ne parle point, *conclut-il*, de la défé- 1612.
„ rence que Madame doit avoir aux avis du
„ Roi. *Le Cardinal auroit parlé plus sincére-*
„ *ment, s'il eût dit* aux miens. *Pour bien en-*
„ *tendre le sens de ses paroles, substituons dans*
„ *ce qui suit le nom du Ministre à celui du Maî-*
„ *tre.* Madame est trop sage pour ne connoî-
„ tre pas qu'après Dieu son salut dépend du
„ Roi. Comme elle doit avoir un soin par-
„ ticulier de suivre les conseils qui lui seront
„ donnés par un frere si interessé à son bien,
„ ceux qui seront auprès d'elle de la part du
„ Roi, doivent se conduire avec tant de mo-
„ destie, que tous les Sujets de Son Alteſſe
„ connoissent que le seul but du Roi, c'est
„ d'assister Madame purement & simplement
„ pour l'amour d'elle, sans prétendre autre
„ chose que son avantage, & la conservation
„ de ses Etats à Mrs. ses fils. Cette circons-
„ pection est entiérement nécessaire pour ô-
„ ter aux partisans de l'Espagne, tout prétexte
„ de faire semblant que le propre intérêt de
„ Madame & de Mrs. ses enfans, les oblige à
„ chercher un contrepoids, qui se puisse oppo-
„ ser aux prétentions que la France pourroit
„ avoir à leur préjudice. Je ne remarque point
„ non plus le soin qu'on doit prendre de plaire
„ à Madame. C'est une chose si connuë, que
„ je ne croi pas qu'aucun de ceux qui sont
„ *emploiés* auprès d'elle, puisse manquer à ce
„ devoir. N'y aiant rien qui éloigne plus les
„ esprits que la violence, il est absolument
„ nécessaire que ceux qui seront de la part du
„ Roi dans la Cour de Son Alteſſe, agissent
„ avec tant de retenuë, qu'au lieu d'aigrir les
„ esprits de ceux avec lesquels ils auront à
„ négocier, ils les gagnent par la douceur.

Soit

1637. Soit que les Espagnols l'en prévalussent, soit qu'il y fut porté par un interêt certainement juste & raisonnable, Maurice Cardinal de Savoie informé de la mort du Duc son frere, prend incontinent la resolution d'aller de Rome en Piémont. Le Pape prévoiant ce qui devoit arriver, tâcha de le détourner d'un voiage inutile & de grand éclat. Il offrit même à Maurice de plus grands emplois & quelques avantages. Mais le Cardinal qui savoit que le nouveau Duc François Jacinte son neveu ne promettoit pas une longue vie, & que Charles Emmanuël second fils de Victor Amédée pouvoit être facilement emporté par le moindre accident, ne desespéroit pas de se voir un jour Duc de Savoie, en vertu de la Loi Salique. Il remercie donc Urbain de sa bonne volonté, & se dispose à passer à Gênes, ou à Savone, & de là dans le Piémont. Pour garder les regles de la bienseance, il depêche le 14. Octobre l'Abbé Soldati son domestique à Christine, & lui écrit une Lettre honnête & respectueuse. Il y protestoit que s'il alloit auprès d'elle, ce n'étoit que pour lui donner des marques d'un attachement sincére à son service, à la personne du jeune Duc François Jacinte, & au bien de la Maison de Savoie. Le P. Monod Jésuite d'intelligence avec Maurice, ne manque pas de conseiller à la Ducheſſe de le recevoir. Il lui remontre vivement qu'elle ne peut avec justice refuser l'entrée du Piémont à son beau-frere, Prince de bon esprit, capable de l'assister, & interessé à la conservation de deux neveux qu'il cherira comme ses enfans. Mais outre que Christine n'osoit rien faire sans le consentement du Roi son frere, ou plûtot de Richelieu, qui l'avoit déja prévenue sur l'im-

Maurice Cardinal de Savoie part de Rome pour aller à Turin, & est obligé de s'en retourner sur ses pas

Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Nani Historia Veneta. L. X. 1637. Historie di Gualdo Priorato. Part. II. Lib. 3. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 485. & 6.

portance d'empêcher que ni Maurice, ni le Prince Thomas ſon frere, ne vinſſent en Piémont, elle craignoit véritablement qu'ils ne vouluſſent l'un & l'autre lui ôter la Régence, ou du moins borner tellement ſon autorité, qu'elle ne pût rien faire que de concert avec eux. La Ducheſſe communique à Hémeri l'avis qu'elle reçoit de la reſolution priſe par le Cardinal de Savoie, & de l'envoi de l'Abbé Soldati. L'Ambaſſadeur de France s'oppoſe fortement au conſeil donné par Monod, uſe de menaces, déclare que le Roi ſon maître emploiera la force de ſes armes pour empêcher qu'un Prince ennemi déclaré de la France ne vienne en Piémont, & fait ſi bien qu'il rend le Jéſuite ſuſpect à ſa pénitente, qui témoigne enfin que depuis quelque tems elle commence de ſe défier de lui. 1637.

Dans un Conſeil extraordinaire tenu à Turin, il fut reſolu que le Préſident Morozzo, le Comte de Cumiane, & le Comte de Druent, iroient par trois chemins différens au devant du Cardinal de Savoie ou de l'Abbé Soldati, & qu'ils montreroient au premier des deux qu'ils rencontreroient, l'Inſtruction ſuivante, dont Chriſtine les avoit chargés. Elle eſt datée du 20. Octobre. „ M. le Prince Cardinal mon „ beaufrere s'étant mis en chemin pour venir „ ici, nous vous envoions vers lui, & vous „ enjoignons de lui dire de notre part, qu'en „ tout autre tems ſa préſence nous ſeroit fort „ agréable, à cauſe de l'affection particuliére „ que nous lui portons. Mais dans la ſitua„ tion préſente des affaires, ſon arrivée ne „ peut être que préjudiciable à la Maiſon & „ aux Etats de Savoie. Les François ſont dé„ ja tellement allarmés du voiage de M. le

1637. „ Prince Cardinal, qu'ils déclarent hautement ne vouloir jamais souffrir qu'il demeure auprès de Son Alteſſe Roiale notre bien-aimé fils. L'Ambaſſadeur de France nous a proteſté que le Roi notre frere regarde M. le Prince Cardinal comme ſon ennemi, & que les troupes de Sa Majeſté marcheroient inceſſamment pour s'aſſurer de lui. Comme il nous importe extrêmement de prévenir un pareil inconvénient, nous prions M. le Prince Cardinal de s'arrêter à Génes, à Savone, ou en quelqu'autre endroit hors de cet Etat qu'il voudra choiſir, juſques à ce que nous aions reçu des nouvelles plus particuliéres du Roi notre frere, auquel nous depéchons un courier exprès ſur cette affaire. Que ſi M. le Prince Cardinal eſt déja dans le païs, & qu'il conſente à s'en retourner, vous lui direz qu'il peut aller à Oneglia, & y attendre des nouvelles de ce qui ſe pourra faire. En cas qu'il refuſe de prendre ce parti, vous lui déclarerez qu'afin d'empêcher à quelque prix que ce ſoit, les François de lui faire la moindre violence, nous envoions les Gardes de Son Alteſſe Roiale pour la ſureté d'une perſonne qui la touche de ſi prés, & pour l'arrêter juſques à nouvel ordre. Vous témoignerez à M. le Prince Cardinal notre ſenſible déplaiſir, de ne pouvoir lui complaire en cette rencontre. Nous ſommes ſi convaincu de l'affection qu'il a pour nous, & pour les Princes nos bien aimés fils, que nous eſpérons qu'il ne voudra pas donner occaſion à de nouveaux troubles dans cet Etat déja fort agité. Pour lui témoigner notre deſir véritable de le contenter, vous lui

„ direz

„ direz que nous avons assemblé les premiers 1637.
„ Magistrats & les principaux Gentilshommes
„ de cette ville pour avoir leur avis sur la ma-
„ niere dont nous en devions user à son égard.
„ Tous ont unanimement consenti à ce qui
„ est contenu dans le présent Mémoire.

Le Marquis de Mortemar, Chevalier des Ordres du Roi, & premier Gentilhomme de sa chambre, envoié à Christine pour lui faire de la part de Louïs des complimens de condoleance sur la mort du Duc son époux, eut ordre de la confirmer dans la résolution de ne permettre point à ses beaux-frères de revenir en Piémont. Richelieu dépêcha en son particulier le Baron de Palluau, moins pour faire des civilités à la Ducheſſe que pour examiner ce qui se passoit à la Cour de Turin, & en rendre à son retour un compte exact, à Son Eminence. Cependant elle envoie à Hémeri une Instruction encore plus artificieuse & plus maligne que les précédentes. Determiné à mettre tout en œuvre, afin de perdre Monod à la Cour de Savoie, Richelieu décrie le pauvre Jésuite comme un scelérat qui n'épargnera ni le fer, ni le poison pour parvenir à ses fins. „ Madame, *dit-il*, doit tenir pour assuré que „ si M. le Cardinal de Savoie est une fois dans „ le Piémont, il n'y a point de sureté pour „ Mrs. ses enfans. Quelqu'on lui puisse re- „ présenter elle doit regarder comme suspect „ quiconque lui dira le contraire. Si M. le „ Cardinal a eu l'imprudence de parler au pré- „ judice de Madame durant la vie de M. de „ Savoie, que ne fera-t-il pas maintenant? On „ ne doute point que d'abord, il ne tienne des „ discours tout contraires. Il fera protester à „ Madame, qu'il ne vient que pour la servir. „ C'est le chemin qu'il doit tenir afin de pren-

1637. „ dre pied, & de mieux faire ſon coup enſuite. Que je crains comme vous le repreſentez, que le P. Monod ne s'entende avec lui, „ Si le credit du Jéſuite continuë auprès de „ Madame, il lui fera beaucoup de mal. C'eſt „ un homme artificieux qui attendra ſon „ temps, & qui prendra l'eſprit de Madame „ par tant de voies, qu'à la fin il la fera tomber dans quelque piége. Il perdra infailliblement le Comte Philippe d'Aglié, à „ moins que celui-ci n'y prenne garde. On „ craint dès à préſent pour lui, ou le poignard, ou le poiſon. Outre le déplaiſir „ qu'auroit Madame de perdre ſes créatures, le „ contrecoup viendroit ſur elle, & cauſeroit indubitablement la ruïne de ſes affaires. „ Si le gouvernement de Madame eſt foible „ dans ſon commencement, il ſera ruïneux „ dans la ſuite: s'il eſt fort, on peut remédier à tout. Sa force doit paroître en s'oppoſant à la venuë du Cardinal de Savoie; „ & en s'y oppoſant avec tel effet, que s'il „ entre dans l'Etat, Madame doit trouver „ bon que le Roi l'y faſſe arrêter, & amener „ en France. On l'y traitera en homme de „ ſa qualité.

„ Après une telle action, *c'eſt-à dire, après le conſeil donné par le P. Monod au Cardinal de Savoie de venir en Piémont, & à la Ducheſſe de l'y recevoir*, „ Madame doit voir ceux qui „ peuvent véritablement lui être ſuſpects. Si „ Dieu lui faiſoit la grace de continuer dans „ les ſoupçons qu'elle a eus du bon Pere Monod, comme vous me l'écrivez, il lui en „ feroit aſſurément une bien ſalutaire. Car à „ vous dire le vrai, c'eſt un eſprit ſi dangereux, que le nourrir dans une Cour, c'eſt „ y nourrir un ſerpent. Et le Comte Philippe

„ eſt

„ eſt bien aveuglé, s'il ne voit pas que de là 1637.
„ dépend ſa perte. Quelque bon ſemblant que
„ le Jéſuite lui faſſe, ce n'eſt que pour atten-
„ dre ſon temps. Il ſait bien que le Comte
„ Philippe & la France l'empêcheront tou-
„ jours de gouverner Madame, & il eſpére
„ de diſpoſer comme bon lui ſemblera de M.
„ le Cardinal de Savoie. La conſéquence eſt
„ aiſée à tirer. Outre le deſſein de veiller au-
„ près de Madame à Turin, ſon beaufrére
„ en peut avoir deux autres. L'un d'entrer
„ dans quelque place du Piémont, qui lui ou-
„ vre les portes. Si cela eſt, il ne faut rien
„ oublier de tout ce qui ſe pourra, pour l'en
„ chaſſer promptement de quelque maniére
„ que ce ſoit; & pour profiter de la foibleſſe
„ où les Eſpagnols ſe trouvent maintenant.
„ L'autre, c'eſt de demeurer dans le Duché
„ de Milan près du Piémont. En ce cas, il ſe
„ déclare ennemi de Madame & de Mrs. ſes
„ enfans. Afin de prévenir cet inconvénient,
„ on ne peut mieux faire que de ſuivre l'ou-
„ verture que vous donnez, de lui envoier
„ offrir la jouïſſance de ſon bien, s'il veut
„ vivre à Rome, & lui déclarer que s'il de-
„ meure avec les Eſpagnols, on le lui retien-
„ dra. Quand cela ſera fait, on défendra ex-
„ preſſément à toutes les villes de le recevoir.
„ Et il y faut mettre ſi bon ordre & avoir des
„ gens ſi aſſurés, qu'il ne puiſſe entrer nulle
„ part. Que ce ſeroit un beau coup, ſi à ſa
„ barbe, M. de Créqui pouvoit donner un
„ échec aux Eſpagnols! En ces occaſions,
„ il faut avoir bon pied, bon œil, & témoi-
„ gner de la reſolution & du courage", Richelieu n'eut pas le plaiſir de voir ce *beau coup*, & le Maréchal n'eut *ni bon pied, ni bon œil*.

1637. Etrange arrogance du Cardinal ! Quand un Prince ne veut pas dépendre aveuglement de lui, on remue ciel & terre pour le chasser de son païs. Tous ceux qui s'opposent à l'injustice, sont cruellement persecutés en France, & par tout ailleurs où Richelieu entreprend de dominer.

Un des trois Envoiés de Christine ayant montré son instruction à l'Abbé Soldati : *Je n'ai point approuvé la résolution de Monseigneur le Prince Cardinal*, dit-il, *je m'en vai faire un dernier effort pour lui persuader de s'en retourner.* Ce n'étoit qu'une feinte. L'Abbé tourne secretement vers Mondovi, se rend à Turin, obtient par le moien du P. Monod une audience particuliére de la Duchesse, & lui proteste de la part de Maurice, que l'unique but du voiage de ce Prince, c'est de venir lui offrir ses services, & de lui donner des preuves certaines d'un attachement sincére. *M. le Prince Cardinal*, répondit Christine, *voit bien que les François ne le souffriroit jamais ici. Il s'est trop déclaré pour la Maison d'Autriche. Que veut-il que je fasse ? Si je n'avois pas tant de mesures à garder, je le recevrois avec joie. Cependant*, Madame, reprit adroitement l'Abbé, *voilà son honneur fort engagé. Que dira-t-on dans le monde, s'il s'en retourne sur ses pas sans entrer dans le Piémont ? Permettez lui du moins de vous venir faire ses complimens : cela sauvera sa réputation.* La Duchesse promet de consulter son Conseil sur cette nouvelle proposition. Quelques-uns furent d'avis qu'elle reçût la visite de son beau-frére, sans se mettre en peine si l'Ambassadeur de France le trouveroit bon, ou non. D'autres sont d'un sentiment contraire; & Hémeri crie de toute sa force. Le Nonce du

Pape

Pape s'entremit pour l'appaiſer, & le conjura de n'inſiſter pas qu'on fît un ſi grand affront à un Cardinal oncle du Duc de Savoie. *Cette viſite ne ſervira de rien*, repliqua Hémeri. *Si M. le Cardinal de Savoie met une fois le pied dans Turin, vous répondrez-vous qu'il en voudra bien ſortir deux ou trois jours après? J'ai ordre de demander des places de ſureté pour le Roi mon maître, en cas qu'on veuille recevoir ſon ennemi déclaré dans la capitale de cet Etat.* 1637.

Chriſtine déclare pour lors à l'Abbé Soldati, qu'elle ne peut recevoir la viſite du Cardinal ſon beaufrere, ſans s'expoſer à un danger trop évident, promet d'envoier un courier à Paris pour obtenir du moins la permiſſion de s'aboucher quelque part avec lui, le conjure d'attendre ſa réponſe à Gênes, ou à Savone, lui écrit la Lettre ſuivante, & la donne à Soldati. „ Monſieur mon Frere, je ſuis ſi con-„ vaincuë de votre bonne volonté pour moi, „ que je ne doute point que la part que vous „ prenez à mon affliction, & le deſir de m'aſ-„ ſiſter dans une ſi triſte conjoncture, ſont les „ ſeuls motifs de la peine que vous vous êtes „ donnée pour me venir voir. Plût à Dieu „ qu'il me fût auſſi facile que je le ſouhaite-„ rois, de profiter de cette marque de votre „ affection, & de vous donner une preuve ré-„ ciproque de la mienne. Je le ferai toujours „ avec plaiſir en tout ce qui dépendra unique-„ ment de moi. L'Abbé Soldati vous racon-„ tera ce qui s'eſt paſſé ici, & l'oppoſition in-„ vincible que j'ai trouvée dans les Miniſtres „ du Roi mon frere. J'ai dépêché un cou-„ rier exprès, afin de lui repréſenter tout ce „ que l'Abbé Soldati m'a dit de votre part, & „ d'obtenir une réponſe plus douce & plus

1637. „ favorable. La ſituation préſente de nos af-
„ faires, & les raiſons que j'ai de vivre en bon-
„ ne intelligence avec le Roi mon frere, vous
„ ſont ſi bien connuës, que vous ne devez pas
„ trouver étrange que je craigne d'irriter une
„ Puiſſance à laquelle ni le feu Duc mon beau-
„ pere, ni feu Monſeigneur de glorieuſe
„ mémoire n'ont pû reſiſter ſans faire des per-
„ tes conſidérables. Je croi que vous avez
„ tant d'affection pour moi & pour cet Etat,
„ que vous ne me demanderez jamais que des
„ choſes poſſibles. Alors vous me trouverez
„ toujours diſpoſée à faire cordialement ce
„ que vous ſouhaiterez de moi" Maurice irri-
té de ce refus, proteſte que le teſtament de Victor Amédée eſt certainement contraire aux Loix fondamentales de l'Etat, qui donnent aux premiers Princes du ſang la tutele du Duc mineur, & l'adminiſtration des affaires juſques à ſa majorité, & par conſéquent nul & invalide. Mais n'aiant point de forces en main pour ſoutenir ſa prétention, il falloit céder & prendre le parti de la retraite.

Remontrances du Prince Thomas à la Ducheſſe de Savoie.

Un autre meſſage embaraſſa beaucoup plus Chriſtine. Quelques jours après le départ de l'Abbé Soldati, le Marquis Hippolite Pallavicini arrive à Turin, & rend à la Ducheſſe & aux principaux Seigneurs de la Cour des Lettres du Prince Thomas de Savoie, datées du camp de Bouchain le 4. Novembre. Celle qu'il écrivoit à Chriſtine ne contenoit pas ſeulement des complimens de condoleance ſur la mort de Victor Amédée, mais encore de vives remontrances ſur l'interêt préſent de la Maiſon de Savoie. Thomas y déclare nettement que ſon Neveu mineur ſe trouve dans un danger évident de perdre ſes Etats, à moins qu'on

qu'on ne ſe précautionne également contre la France & contre l'Eſpagne. Que ſous prétexte de les défendre, Louis s'emparera des meilleures places du Piémont & de la Savoie, & que Philippe en uſera de même pour empêcher les progrès de ſon ennemi. Qu'il étoit de la dernière importance à la Maiſon de Savoie & à toute l'Italie de prévenir un ſi grand malheur. Que ſi on permet une fois aux François de ſe rendre maîtres des bonnes places du Piémont, la guerre s'allumera plus fort que jamais en Italie, que le Piémont en deviendra le théatre, & qu'il ſera également ravagé & déchiré par les François & par les Eſpagnols. Que les premiers tâcheront de profiter d'une occaſion favorable de renverſer la ſeule barrière qui ſoit entr'eux & l'Italie. Que pour en venir à bout ils emploieront toutes leurs forces & tous les artifices dont ils ſont capables. Qu'en qualité de Prince de la Maiſon de Savoie, il ſe croit obligé à ne rien omettre de tout ce qui dépendra de lui pour en prévenir la ruïne. Qu'il ſe rendra ſur les lieux, où ſa préſence lui paroîtra néceſſaire. Que dans une occaſion ſi preſſante, Chriſtine doit donner des marques de ſon courage & de ſa prudence. Qu'il la prie de conſiderer que l'interêt de ſes enfans la touche de plus près qu'aucun autre, & que la conſervation des Etats du jeune Duc ſon fils lui eſt plus précieuſe que l'agrandiſſement de la puiſſance du Roi ſon frere. Qu'elle n'ignore pas que Richelieu ne met l'Europe en feu que pour maintenir ſa propre fortune. 1637.

Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 494. 495. 495.

La Ducheſſe étonnée d'une déclaration ſi préciſe, craint que le Prince Thomas chéri & reſpecté dans le Piémont & dans la Savoie, ne vienne bientôt à Milan, & que de là il n'excite

1637. tous les Sujets du Duc ſon neveu à demander la paix, ou la neutralité avec l'Eſpagne, & que les Princes du ſang de Savoie aient part à l'adminiſtration des affaires juſques à la majorité de François Jacinte. Pour amuſer le Prince Thomas s'il eſt poſſible, Chriſtine dépêche à Bruxelles, Péſieux Gentilhomme de la Cour, lui ordonne de paſſer à Paris, de conférer avec le Marquis de S. Maurice Ambaſſadeur de Savoie en France & avec le Cardinal de Richelieu, & de leur communiquer la réponſe qu'elle fait au Prince Thomas. En voici la ſubſtance. Qu'un de ſes premiers ſoins dans l'extrême affliction que lui cauſe la mort du Duc ſon époux, c'eſt de donner à ſes beaux-freres qu'elle a toujours eſtimés particulierement, des marques effectives de ſon affection. Que pour cet effet, elle ordonne qu'ils rentrent en poſſeſſion de leurs apanages & de leurs biens, & que la libre adminiſtration en ſoit laiſſée à leurs Officiers. Que dans peu de temps, elle aura ſoin de pourvoir à la maniére de les dédommager de ce qu'ils n'ont pas touché de leurs revenus ſaiſis par Victor Amédée. Qu'elle eſpére que de leur côté, ils répondront à ſa bonne volonté, & qu'ils travailleront à maintenir la bonne intelligence néceſſaire entre la belle ſœur & les beaux-freres, entre les neveux & les oncles. Enfin que le Roi ſon frere & le Cardinal de Richelieu lui donnent de ſi grandes marques, l'un d'une affection ſincere, & l'autre d'un zèle ardent pour la ſervir, qu'elle ne croit pas ſe devoir défier d'eux. En cas que le Prince Thomas parût diſpoſé à venir en Piémont, Chriſtine enjoignoit à Péſieux de l'en détourner, & de lui alléguer les raiſons déja dites au Cardinal de Savoie. Que ſi le Prince demeuroit inflexible, l'Envoié de Chriſtine avoit or-

dre

dre de le conjurer de ne causer pas de nouveaux troubles dans le Piémont & dans la Savoie, & de lui remontrer que les François prétendoient qu'en conséquence du Traité de ligue conclu entre Louïs & Victor Amédée, la Duchesse ne pouvoit pas permettre à ses beaux-freres de revenir, & qu'on menaçoit hautement de la traiter comme ennemie, dès qu'elle consentiroit à leur retour. Maurice & Thomas n'ont aucun égard à des remontrances suggerées par Richelieu, rejettent courageusement l'offre qu'on leur fait de la jouïssance de leurs biens à des conditions honteuses, & pensent tout de bon à soutenir leurs droits & leurs prétentions contre Christine, ou plûtôt contre le Ministre de Louïs, qui ne veut pas être moins absolu à Turin qu'à Paris. 1637.

Acharnement du Cardinal de Richelieu contre le P. Monod Jésuite.

Le P. Monod étoit si ouvertement attaché à ces deux Princes dès le commencement de leur brouillerie avec Victor Amédée, qu'il ne fut pas difficile de le rendre suspect à la Duchesse qui craignoit extrêmement que ses beaux-freres ne lui ôtassent la tûtelle de ses enfans, & la régence des Etats de Savoie. Chagrine de ce que son Confesseur lui parle trop en leur faveur, elle prend la resolution de l'éloigner de la Cour, en fait confidence à Hémeri, & lui déclare qu'elle a d'autant plus de raison de se défier de Monod, qu'il a toujours paru opposé à la France, & ennemi de Richelieu, dont il lui a souvent dit du mal. Le Cardinal & l'Ambassadeur applaudirent au dessein de Christine, & la sollicitérent vivement de l'exécuter au plûtôt. *Je me saurois assez louer Vôtre Alteſſe*, lui écrivit Richelieu, *du ſoin qu'elle veut avoir de ſes affaires, & de ſa prudence à diſcerner ſes bons ſerviteurs des mauvais.* Je n'uſe-

Vie du Cardinal de Richelieu, par Aubery. L. VI. Chap 17. Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même. Tom. II. Vittorio Siri Mémorie Recondite. Tom. VIII Pag. 46.

1637. *n'eussé jamais cru ce qu'il vous a plu découvrir à M. d'Hémeri, des intentions du P. Monod. Je fais peu d'état de la mauvaise volonté que Votre Alteſſe a reconnuë en lui pour la France, & pour ceux qui ont l'honneur de ſervir le Roi. Mais je ſuis tellement touché de celle qu'il témoigne pour vous & pour Mrs. vos enfans, qu'il m'eſt impoſſible de vous l'exprimer. Je ſuis en de perpetuelles appréhenſions du peril auquel Votre Alteſſe ſe trouve continuellement expoſée, aiant un tel eſprit auprès d'elle. Le mal qu'il eſt capable de vous cauſer, pouvant arriver en un inſtant à moins qu'on ne le prévienne, j'avouë que je ne ſaurois avoir de repos, juſques à ce que je ſache que Votre Alteſſe a executé les bonnes reſolutions qu'elle a priſes pour aſſurer ſon Etat, ſa perſonne, & celles de Mrs. ſes enfans*; c'eſt à dire de chaſſer le P. Monod. Qui ne croiroit ſur ces Lettres du Cardinal, que le Jéſuite étoit le plus méchant homme du monde? Un Hiſtorien flatteur en parle de la ſorte, & nous donne des extraits de ces Lettres envenimées comme des preuves convaincantes de la ſcélérateſſe du P. Monod. Rendons-lui juſtice. La raiſon & les règles de l'Hiſtoire nous y obligent. Le Cardinal n'eſt point croiable, & ſa paſſion paroît trop violente. Tout le crime du Jéſuite conſiſtoit dans un attachement aux interêts des deux beaux-freres de Chriſtine, & dans les conſeils donnés au P. Cauſſin contre Richelieu.

Que Monod n'étoit pas coupable d'autre choſe, on le juſtifie par les Lettres mêmes du Cardinal. Ce que celui-ci reproche de plus à l'autre, n'eſt nullement conſidérable. Cependant Richelieu s'agite, & s'épuiſe en exclamations & en réflexions politiques, comme s'il

étoit

étoit question d'exterminer un homme capable de bouleverser toute la Chrétienté. Je rapporterai les endroits malins & artificieux de ces Lettres. On y apprendra du moins à lire avec une extrême précaution les Mémoires des Ministres d'Etat. Nous les regardons, comme quelque chose de fort curieux : Et le plus grand profit que nous en pouvons souvent tirer, c'est de nous convaincre par nous-mêmes de la foiblesse, ou de la méchanceté des prétendus grands hommes du siécle. Voici en peu de mots ce que je conclus des Lettres dont il est question. Le P. Monod avoit beaucoup d'esprit & d'habileté, puisqu'il faisoit si grande peur à Richelieu. *Je ne saurois assez me louër*, dit il à Hémeri, *de la bonté avec laquelle Madame vous a découvert la malice dont le personnage que vous savez a voulu user, en lui persuadant que les créatures de Son Altesse avoient beaucoup à craindre de la part du Roi, & que je me suis expliqué là-dessus à lui-même. C'est une imposture si manifeste, qu'il faut être Démon pour l'inventer. Il est bien à craindre qu'un esprit capable d'un artifice si diabolique ne le soit de divers autres attentats.* Le P. Monod aura voulu inspirer de la défiance à Christine, sur certaines choses que Richelieu lui a dites apparemment, de la resolution prise d'écarter les confidens de la Duchesse, en cas qu'ils ne se dévouent pas aveuglément à la Cour de France. Donc le Jésuite est capable des crimes les plus atroces. Quelle conséquence !

1637.

Depuis que j'ai su cette découverte que la générosité de Madame vous a faite, je crains plus pour elle que je ne vous puis dire. Mais j'espere que son interêt qui a commencé de lui dessiller les yeux, les lui ouvrira tout-à-fait. Les

1697. *diverses tentatives que ces personnages ont faites, pour porter Madame à être mécontente de la France, quoique sans raison, sur le sujet des obsèques de M. de Savoie, qui ont été plus célèbres qu'aucunes qui aient jamais été faites pour d'autres, excepté celles des Rois, témoignent assez de nouveau ses bonnes intentions.* Monod n'auroit-il point raillé sur les obsèques de Victor Amédée à Notre-Dame de Paris, où il y eut apparemment de la mesquinerie à cause de l'étrange épuisement des finances de Louis? N'auroit-il point dit que ce qu'il y avoit de plus rare dans la cérémonie, c'étoit la pompe & la suite Roiale, avec laquelle Richelieu y assista? En ce cas, le Jésuite ne seroit point si blâmable. *Bien qu'on voie en cela une extrême malice*, ajoute son ennemi, *celle qui a paru dans ses efforts pour appeller M. le Cardinal de Savoie en Piémont, & pour y introduire l'Abbé Soldati, est encore bien plus grande, puisqu'elle va directement à la perte de Madame.* Le voila donc, ce grand crime d'un homme qu'on traite de serpent & de Démon. *Nous avons vû ici des Lettres qui portent que ce bon Apôtre décrioit dans Turin les bonnes intentions de Madame.* Cela signifie que le P. Monod n'approuvoit pas qu'elle eût refusé de recevoir la visite de Maurice son beau-frere. Et quelle conclusion Richelieu tirera-t-il de là? *On peut dire déterminément que si Son Alteſſe ne prend garde à elle, & n'éloigne un ſi mauvais eſprit, elle ſera enfin prévenue, & qu'on n'y pourra plus remedier. Je vous avoüe que le Roi en eſt en peine. Tous ceux de delà y ont grand interêt, & les créatures particuliéres de Madame plus que tous les autres. Ce ſeront les premiers qu'il faudra de porter à*

terre, afin de ruiner Madame plus aiſément. Si 1637.
elle eſt peu ſenſible à ſes interêts, qu'elle penſe du moins à celui de Mrs ſes enfans, & qu'elle ſe remette devant les yeux qu'en pareilles affaires, les méchans n'ont point de bornes.

Le Cardinal jugeoit des autres par ſoi-même. Il s'imaginoit que les attentats les plus noirs ne couteroient rien au P. Monod quand il ſeroit queſtion de maintenir ſon credit & ſon autorité. *Faites au nom de Dieu que Madame prenne garde à ſa bouche*: c'eſt-à-dire en bon François, que Chriſtine doit écarter un Jéſuite capable de l'empoiſonner. Quelle horrible calomnie! Richelieu auroit emploié le poiſon en pareille rencontre. Il lui ſemble que le P. Monod ne doit pas être plus ſcrupuleux. *Après avoir fait comprendre par raiſon à Madame ce qui lui eſt utile, ſervez-vous de l'exemple de cette Cour, qui n'a jamais pu s'exempter de trouble, ni aſſurer ſon repos, tant qu'elle a ſouffert dans ſes entrailles de eſprits factieux.* Qui devons-nous entendre par ces *eſprits factieux?* Les gens de bien qui ſe ſont oppoſés à la tyrannie de Richelieu, & qui ont cru devoir ſervir la Reine Mere & l'Héritier préſomptif de la Couronne contre lui. *Je croi que l'expédient propoſé d'envoier ici le perſonnage dont il eſt queſtion, eſt fort bon. Mais comment le fera-t-on conſentir au voiage? On lui peut inſinuer que la protection de Madame dépendant principalement du Roi, il n'y a pas d'apparence que Son Alteſſe ſe ſerve de lui dans ſes affaires, puiſqu'à ſon dernier voiage en France, il n'a pas laiſſé cette Cour fort contente de ſa conduite, & que pour cet effet, il eſt néceſſaire qu'il y revienne, afin de ſe remettre bien auprès de Sa Majeſté & de ſes principaux Miniſtres.*

1637. *S'il condescend volontairement à cette proposition, nous gagnerons du temps par un tel voiage, & nous pénétrerons de plus en plus son esprit.* Richelieu l'avoit déja faite, cette ouverture que Christine envoiât le P. Monod en France. Et voici comment le Cardinal raisonnoit. *Ce n'est point le fait d'un Religieux de se mêler des affaires d'Etat. Et partant quand Madame lui commanderoit de suivre sa vocation, elle ne peut qu'en être louée de tout le monde.* Ce n'est pas plus *le fait* d'un Capucin, d'un Prêtre, d'un Evêque, *de se meler des affaires d'Etat* que celui d'un Jésuite. Quand Louïs auroit ordonné au P. Joseph & à Richelieu, *de suivre leur vocation, il n'auroit pu qu'en être loué de tout le monde.* Le Cardinal ne voit pas qu'il prononce sa propre condamnation & celle de son cher Capucin. *Madame*, ajoute-t-il, *pourroit envoier le P. Monod en France. On l'y retiendroit doucement, & du consentement de ses Supérieurs, on feroit ensorte qu'il ne retourneroit en Piémont que lorsque Madame le voudroit. Comme cette affaire est importante, que M. d'Hémeri prenne garde à ne la commettre pas au hazard. Il se doit conduire ensorte que Madame & le Comte Philippe d'Aglié demandent les premiers une chose tout à fait nécessaire à leur conservation.* Richelieu gardoit alors quelque ménagement. Mais ce n'est plus de même après la découverte de l'intrigue du P. Monod avec le P. Caussin. Le Cardinal veut que Christine fasse enlever le Jésuite, & qu'on le mettre dans une étroite prison.

S'il refuse l'ouverture, dit on à Hémeri, *ce ne peut être qu'avec un dessein encore pire que celui qu'on peut prévoir. Et par conséquent Ma-*

Madame aura plus de raiſon d'y pourvoir par une autre voie. Et en effet, je ne voi pas comment elle en peut faire difficulté, ſachant comme elle ſait, qu'avant ſa mort M. de Savoie avoit reſolu d'uſer du même remede, & qu'elle ſeule l'en a détourné. Chagrin contre ſes freres, Victor Amédée trouvoit apparemment mauvais que le P. Monod entretint quelque commerce avec eux. Ce n'eſt pas un fort grand crime. *Si M. de Savoie*, conclut le Cardinal, *appreben-doit ce méchant eſprit, Madame le doit redouter au double, & s'imaginer qu'il entreprendra d'autant plus hardiment contr'elle que les gens qui devroient venger ſes crimes, ſeront ceux qui les pourront recompenſer.* Ceci n'a pas beſoin de commentaire. On déclare nettement que le Jéſuite empoiſonnera Chriſtine & ſes enfans, dans l'eſpérance d'en être recompenſé par le Cardinal de Savoie & par le Prince Thomas. De ſi noires calomnies font dreſſer les cheveux à la tête. *En telles occaſions, il faut tout craindre, & ſe repreſenter que tous les remédes de prévention ſont toujours doux, en comparaiſon de ceux qu'il faut apporter aux maux quand ils ſont arrivés. Ajoutez à cela, qu'il y en a beaucoup en matiére d'Etat, qui ſont incurables dès le premier moment de leur naiſſance.* Que Richelieu ſe peint admirablement bien lui-même dans ces Lettres! Voilà pourquoi je m'y arrête. 1637.

C'eſt par cette maxime qu'*en certaines occaſions il faut tout craindre, & que les remédes de prévention ſont toujours plus doux que ceux qu'il faut apporter au mal arrivé*; c'eſt par là, dis-je, que le Cardinal perſuada enfin à ſon foible maître de chaſſer ſa mere, de maltraiter ſon épouſe & ſon frere, d'exiler, d'em-

pri-

1637. prisonner, de faire mourir plusieurs personnes du premier rang, sous prétexte de *prevenir* des conspirations chimériques contre sa personne, ou du moins contre son autorité. Il vouloit établir la pratique de ses maximes à la Cour de Savoie, & rendre la Duchesse aussi dépendante de lui que le Roi de France. On a de la peine à se persuader qu'un Prêtre ait été capable d'une si noire malice; & j'avouë que j'ai long-temps combattu cette pensée. Mais enfin il se faut rendre. Voici des Lettres écrites de la main du Cardinal. On y voit clairement les mêmes artifices employés pour empêcher que la Duchesse de Savoie ne permette à ses beaux-frères de revenir en Piémont, & pour l'engager à se défaire d'un Directeur trop clairvoiant au gré de Richelieu. Que ne découvririons-nous pas, si nous avions celles qu'il écrivit à ses confidens & au Roi même, quand il remua tant de ressorts pour lui persuader que sa mere, son épouse, son frere, & les premiers Seigneurs de son Roiaume, étoient ses plus dangereux ennemis?

Monod fut aussi fin que Richelieu. Bien loin de donner dans le piége qu'on lui tendoit, & d'aller imprudemment se mettre à la discrétion de son ennemi, le Jésuite tourne si bien l'esprit de Christine, que ses soupçons se dissipent, & qu'elle veut le garder auprès d'elle. La Lettre que le Cardinal écrivit là-dessus à Hémeri, mérite d'être encore rapportée. „ Je suis extrémement surpris, *dit-* „ *il*, du peu de compte que Madame a té- „ moigné jusques ici faire des bons avis que „ le Roi & ses plus confidens serviteurs lui „ ont donnés, vu qu'ils n'ont pour but que „ son repos, son avantage, & l'affermissement

„ de

„ de sa grandeur & de son autorité. Ses résolu- 1637.
„ tions touchant le P. Monod, en sont une
„ preuve bien claire. Elles m'étonnent d'au-
„ tant plus, que Madame sait mieux qu'aucun
„ autre, la haine mortelle que ce bon Pere a
„ pour sa personne & pour celles de Mrs ses
„ enfans, & l'attachement inséparable où il
„ est avec Mr. le Cardinal de Savoie & M. le
„ Prince Thomas ennemis de Son Alteſſe. Le
„ Roi trouve fort étrange que Madame aiant
„ déclaré à tous ſes Miniſtres, qu'elle ne de-
„ ſiroit plus qu'on donnât au P. Monod au-
„ cune part dans ſes affaires, elle continuë de
„ ſe ſervir de lui. Sa Majeſté croit fermement,
„ que Madame ne le retient que parce qu'elle
„ ſait qu'il eſt ennemi du Roi, & de ſon Etat.
C'eſt-à-dire du Cardinal de Richelieu, & de ſa tyrannie au regard de toute la Maiſon Royale de France. „ Sa pour témoigner à tout le mon-
„ de qu'elle ſe défie plus de la France que de
„ ſes beaux freres: ce qui peut produire de
„ fort méchans effets. Madame n'ignorant
„ pas la paſſion que le P. Monod fait paroître
„ en toutes rencontres pour les intérêts de ces
„ Meſſieurs, & la mauvaiſe volonté qu'il a
„ euë de tout temps pour elle & pour ſes ſer-
„ viteurs, elle doit tenir pour conſtant que ſi
„ elle le laiſſe dans l'autorité où l'artifice &
„ la malice l'ont mis auprès d'elle, cet hom-
„ me hardi, partiſan & dupe du Prince Car-
„ dinal, & bien informé des ſentimens du
„ peuple & de la foibleſſe de Madame, le
„ fera venir à la premiére occaſion dans le
„ Piémont, d'où elle ne ſera pas capable de
„ le chaſſer. Après quoi on ne la marchan-
„ dera pas, & ſa vie ne ſera pas plus aſſurée
„ que celle de Mrs. ſes enfans.

„ Ma-

1637. „ Madame peut bien juger que le Roi ne
„ prend point interêt aux Ministres qu'elle
„ emploie dans ses affaires. C'est assez qu'ils
„ aiment sa personne & Mrs ses enfans. Mais
„ il importe beaucoup à Sa Majesté, que Ma-
„ dame n'ait pas des gens qui lui donnent à
„ l'insçu du Roi des conseils capables de la
„ perdre, parce qu'alors il n'y pourroit reme-
„ dier. Ces considérations l'affligent plus que
„ je ne puis dire. Une pareille conduite le
„ mettroit hors d'état de protéger Madame,
„ on le forceroit contre son desir à se decha-
„ rger de la protection d'une personne qui lui
„ appartient de si près, afin de ne se rendre
„ pas garant du mal qu'elle ne peut éviter.
„ Vous pouvez bien croire que le Roi n'en
„ veut pas venir à cette extrémité. Il aime
„ Madame comme un autre lui-même. Mais
„ il ne peut aussi se resoudre à voir que Son
„ Altesse se veuille perdre contre la raison,
„ contre les bons conseils qu'il lui donne, &
„ nonobstant toute l'assistance qu'il lui pour-
„ roit accorder. Sa Majesté ne peut prendre
„ pour ses affaires confiance en Madame, pen-
„ dant qu'elle aura un Ministre ennemi de la
„ France, du Roi, & de ses plus particuliers
„ serviteurs, & intime ami du Cardinal de Sa-
„ voie dévoué aux Espagnols. Par le canal
„ du P. Monod, ils seront informés de toutes
„ les resolutions qui se prendront. Que le
„ Roi souffre cela, c'est une chose absolu-
„ ment impossible. Je vous avoue franche-
„ ment que la protection ouvertement accor-
„ dée à ce Pere, depuis la resolution que Ma-
„ dame avoit prise avec vous de l'éloigner,
„ afflige sensiblement Sa Majesté, & lui donne
„ à penser que l'esprit de Madame est non

„ seu-

» seulement plein d'irrésolutions, mais en- 1637.
» core de défiances au regard de la France. On
» les lui inspire afin de la porter plus facile-
» ment à sa ruïne & à celle de Mrs. ses en-
» fans, qui paroit inévitable, si Madame con-
» tinuë dans ses soupçons & dans ses ombra-
» ges.

» Bien que ce bon Pere témoigne ne s'en
» prendre qu'à vous seul du dessein formé de
» le faire venir en France; s'est-ce néanmoins
» qu'il n'ignore pas que ç'a été avec la partici-
» pation de Madame & du Comte Philippe.
» Sevojant donc offensé de tous les deux, il
» prendra infailliblement les occasions de se
» venger. Et il le fera d'autant plus hardi-
» ment, qu'il croira que son rétablissement est
» plûtôt un effet de son industrie & de ses ar-
» tifices, que de la bonté de Madame, à la-
» quelle il ne le pardonnera jamais". D'où Richelieu savoit-il que le P. Monod avoit le cœur si corrompu? Le Cardinal n'en apporte aucune preuve. Concluons de là qu'il employoit sans scrupule les calomnies les plus atroces pour perdre ceux qui traversoient ses projets tyranniques, ou bien que jugeant comme je l'ai dit, des autres par lui-même, il s'imaginoit que le Jésuite autant imbu que lui de la maxime de Machiavel, qu'en matière de Politique, il ne faut pas être méchant à demi, seroit homme à faire tout ce que Richelieu faisoit lui-même pour maintenir son crédit & son autorité. C'est l'induction que je prétens tirer de ces extraits.

» Au reste, *ajoute-t-il*, Madame vous aiant
» obligé à vous déclarer contre le P. Monod,
» elle est trop juste pour vouloir que vous, &
» la Cour de France, preniez desormais con-
» fian-

1637. » fiance en lui. Avant que Madame lui eût
» témoigné qu'elle connoissoit sa mauvaise
» volonté, il étoit libre de se servir de lui.
» Mais maintenant qu'il est informé du des-
» sein pris de se défaire de lui, & qu'il n'at-
» tend que le moment de l'exécution, Mada-
» me peut bien croire qu'il ne s'occupe d'au-
» tre chose que des moiens de la prévenir. Et
» par conséquent la nécessité l'oblige d'ache-
» ver ce qu'elle a commencé, à moins qu'elle
» ne se veuille exposer à être perduë sans res-
» source. C'est à vous de représenter fidéle-
» ment toutes ces choses à Madame. Vous
» pourrez lui montrer cette Lettre & la con-
» jurer par l'amour qu'elle se porte à elle-mê-
» me & à Mrs. ses enfans, de se défaire d'un tel
» homme le plus promptement qu'il sera pos-
» sible. En ces occasions, il n'y a point de tems
» à perdre. Son bon esprit, & vos prudens
» conseils lui fourniront les expédiens néces-
» saires à l'exécution d'un tel dessein. Le
» plus court, à mon avis, c'est de prendre le
» bon Pere un soir quand tout le monde sera
» retiré, de le mettre dans un carosse à six che-
» vaux, & de le faire conduire à Pignerol avec
» une bonne escorte. Je tremble pour Mada-
» me jusques à ce que cela soit fait." Si Riche-
lieu ne tremblois pas plûtôt pour lui-même, son humeur vindicative le portoit aux plus injustes violences. Il n'en demeurera pas là. Incapable de laisser à ceux qu'il regarde comme ses ennemis le moindre pouvoir de lui nuire, le Cardinal n'aura point de repos jusques à ce que le pauvre Jésuite soit en prison, & il demandera encore, après cela, que Christine le lui remette entre les mains.

Je

Je reviens aux affaires de la guerre, dont les diverſes intrigues de la Cour de France & de celle de Savoie m'ont un peu écarté. Le Cardinal de la Valette nommé Général d'une Armée de quinze mille hommes de pied & de ſept mille chevaux, dit-on, devoit agir du côté du Hainaut, pendant que ſelon le premier projet de la campagne dans les Païs-Bas, Frédéric Henri Prince d'Orange attaqueroit Dunkerque avec l'Armée des Etats-Généraux des Provinces-Unies. La Valette ſe rendit au Château Porcien à la fin du mois de Mai, lieu marqué pour le *rendez-vous* général des troupes qui lui étoient deſtinées. Le Duc de Candale ſon frere aîné lui fut comme aſſocié au commandement de l'armée. Le Cardinal l'avoit ainſi ſouhaité. Mais il fallut que Candale renonçant à ſon droit d'aîneſſe dans le monde & dans le ſervice, conſentit à prendre le mot de ſon cadet, & reconnut comme les autres la préeminence des Cardinaux juſques dans le commandement des Armées. Dès que la Valette fut arrivé à Château-Porcien il envoia le Mémoire ſuivant au premier Miniſtre.

1637. Ouverture de la campagne dans les Païs-Bas.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. V. Chap. 51. Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même Tom. II. Bernard Hiſtoire de Louis XIII. L. XVIII. Hiſtoire du Maréchal de Gaſſion. Tom. II. Mercure François.

„ L'Armée du Roi devant entrer dans le „ païs des ennemis, elle ne le peut faire avec utilité, ſans attaquer quelque place. „ Voici celles qui ſemblent les plus importantes. Charlemont du côté de la Meuſe, „ Landreci du côté de Guiſe, Heſdin du côté „ d'Abbeville. Aveſnes eſt moins forte que „ celles-ci : mais la difficulté d'y conduire des „ vivres, rend le ſuccès de l'entrepriſe plus „ incertain. Si le terrein de Charlemont eſt „ aſſez bon pour y faire des trenchées, la circonvallation ne ſera pas mal aiſée. Les

„ vivres

1637. „ vivres ſe peuvent conduire par la Meu
„ ſans grand embaras, & la conquête en e
„ plus avantageuſe. Pour ce qui eſt d'Heſdi
„ on le peut attaquer facilement. Abbevill
„ fournira des blés en abondance pour de l'ar
„ gent, & les munitions de guerre ſe peuven
„ conduire juſques là. Landreci eſt de moin
„ dre importance que les deux autres. La place
„ eſt de ſix baſtions, & bien fortifiée. La
„ commodité du magazin de Guiſe rend la
„ ſubſiſtance de l'Armée aſſez facile. A ces
„ trois ſiéges, il faut néceſſairement une cir
„ convallation, afin de n'être pas contraint à
„ lever celui qu'on entreprendra. C'eſt au
„ Roi & à Monſeigneur le Cardinal de nom
„ mer la place qu'ils veulent faire attaquer.
„ Mrs. de Rambure & de Turenne ſont allés,
„ l'un à Guiſe & l'autre à Rocroi, s'informer
„ des forces des ennemis, de l'état de ces fron
„ tieres, & de la ſituation du païs; s'il eſt cul
„ tivé ou deſert. Auſſi tôt qu'ils ſeront de re
„ tour, je dépêcherai M. de Guiche afin de
„ rendre compte de ce qui aura été reconnu,
„ de marquer plus particuliérement la manié
„ re, dont chacune de ces places ſe peut atta
„ quer, & de nous rapporter ce qu'on nous
„ peut fournir pour le ſiége de celle à qui le
„ Roi, & Monſeigneur le Cardinal nous com
„ manderont de nous attacher. *Expreſſions aſ
ſez particulieres*, „ c'eſt au Roi & à Monſei
„ gneur le Cardinal de nommer; ſi le Roi &
„ Monſeigneur le Cardinal nous comman
„ deront! ". Ces lâches adulateurs d'un Mi
niſtre arrogant, ſuppoſoient-ils qu'à l'imita
tion des Empereurs Romains, Louis l'avoit
aſſocié à la Couronne de France?

Richelieu répondit de la ſorte le 1. Juin à

ſon

son confrere. *Je ne doute pas que vous n'apportiez tous les soins imaginables, pour vous mettre en état d'entrer dans le païs des ennemis. Le vrai moien d'y faire plus d'effet, c'est de les surprendre & de ne leur donner pas le temps de s'opposer à vos desseins. Aiguebere est revenu & retourné. M. le Prince d'Orange persiste dans les premiers projets de faire l'une des attaques dont vous êtes informé pourvû que nous commençions les premiers. Aiguebere lui porte parole que vous serez le 4. du mois dans le païs ennemi. Je prie Dieu que ce soit avec un heureux succès. On l'attend de votre bonne fortune & de votre habileté. Faites, je vous en prie, la plus grande diligence qu'il sera possible, afin que M. le Prince d'Orange ne puisse prendre aucune excuse.* Richelieu savoit former des plans, donner des avis, des ordres, des instructions. Mais les choses se trouvoient rarement prêtes pour les suivre à point nommé. La Valette manquoit de charrois & de chevaux pour son artillerie. Il s'en plaignit à Richelieu, & la Meilleraïe Grand-Maître en voulut du mal à la Valette. *Je suis extrémement fâché*, dit le premier Ministre au Général d'armée son confrere, *de ce que vous n'avez pas trouvé toutes choses prêtes comme vous le pouviez désirer. Mais la nature des grandes affaires porte avec soi des difficultés. Souvent après beaucoup de nuages qui paroissent, le Soleil se fait voir plus clair qu'on n'auroit osé l'espérer.* Telle étoit la coutume de Richelieu. Les sentences & les apophthegmes ne lui manquoient jamais, quand il étoit question de couvrir sa négligence, ou les fautes de ceux sur lesquels il se reposoit. *Effrade*, poursuit le Cardinal, *nous a communiqué les deux desseins différens que vous avez; l'un* 1637.

1637. *de prendre Auchi en vingt-quatre heures, investir en même temps Hesdin & l'assiéger ensuite. L'autre, d'emporter Cateau-Cambresis en trois ou quatre jours, d'investir Landreci en même temps, & d'en former le siége après la prise de la première place. Ces deux projets sont également pratiquables. Mais l'un ne nous est pas libre, à cause des engagemens pris avec M. le Prince d'Orange. On lui a promis d'attaquer du côté du Hainaut sans dire quoi. Il ne faut donc point penser présentement à Hesdin. Cette réponse vous marque assez à quoi vous pouvez vous déterminer. Il n'est pas nécessaire d'envoier ici le Comte de Guiche. On s'imagineroit qu'il y a de l'irrésolution dans nos desseins.*

La Meilleraïe trouva fort mauvais que la Valette se plaignît à Richelieu, de ce que les charrois & les chevaux nécessaires à l'artillerie de l'Armée lui manquoient. Le Grand Maître s'imagina qu'on lui vouloit nuire auprès du Ministre son parent & son protecteur. *En arrivant à Ruel*, dit Chavigni à la Valette, *j'ai trouvé M. de la Meilleraïe fort picqué de ce que vous avez écrit à Monseigneur le Cardinal du mauvais état de votre artillerie.* J'ai vérifié par la confession même de M. d'Estrade en présence de Son Eminence, *me dit-il*, que M. le Cardinal de la Valette a plus de douze cens chevaux d'artillerie dans son Armée. C'est un mauvais office qu'on m'a voulu rendre. Je suis bien malheureux d'avoir perdu les bonnes graces de M. le Cardinal de la Valette. S'il me faisoit encore l'honneur de m'aimer un peu, ne se seroit-il pas adressé directement à moi pour des choses qui regardent ma charge? *A cela, je n'ai eu autre chose à répondre, si-*

sinon que je sais bien assuré que vous n'avez point eu intention de desobliger M. de la Meillerate, & que vous le lui protesteriez, dès que je vous aurois écrit là dessus. Je ne parle pas en l'air, *m'a-t-il repliqué.* Je suis allé plus de six fois chez M. le Cardinal de la Valette, pour recevoir ses commandemens. Il étoit au logis! Et ses gens n'ont jamais voulu me laisser entrer. *Vous connoissez mieux que moi, Monseigneur, l'humeur de M. de la Meillerate, & l'amitié que Monseigneur le Cardinal a pour lui. Ecrivez de telle maniere à M. de la Meillerate, qu'il se desabuse de sa prévention que vous ne l'aimez pas. Je croi lui en avoir ôté déja une bonne partie. Mais il faut que vous acheviez.* Je rapporte ces premiers commencemens d'une mesintelligence qui éclattera dans la suite. 1637.

Nous n'avons point encore de nouvelles de Hollande, ajoute le Secretaire d'Etat. *Les forces des ennemis sont presque toutes à Dunkerque & à Gravelines. Ils y font travailler. On ne sait pas encore à quel dessein. J'ai peur que cela n'empêche celui que vous savez.* Etoit-il si difficile de le pénétrer? Les Espagnols avertis par une Lettre interceptée, & peut être par l'adresse de Fréderic Henri qui mouroit d'envie de reprendre Breda, que la Cour de France & les Etats-Généraux des Provinces-Unies avoient concerté d'attaquer Dunkerque par mer & par terre, tâchoient de mettre la place en si bon état de défense que l'Armée des Etats n'osât s'y attacher. *Le Prince d'Orangé,* écrit Chavigni dans une autre Lettre du 10. Juin au même la Valette, *promet toûjours de faire des merveilles. Mais il sera difficile qu'il puisse exécuter le dessein dont Aiguebere vous a*

1637. *parlé. Les ennemis ont trop de troupes de ce côté-là. Les autres projets que le Prince d'Orange a proposés, en cas que celui-ci ne puisse réussir, ne sont pas moins considérables pour embarasser les ennemis, & pour vous donner moyen d'agir.* La Meilleraïe s'étant avancé vers Bologne avec un corps de quatre mille hommes de pied & de cinq cens chevaux, comme Fréderic Henri l'avoit demandé, peut-être afin de donner le change aux Espagnols, & de pouvoir fondre sur Breda, lorsque leurs troupes seroient éloignées du Brabant, le Prince feignit encore quelque temps de n'abandonner point le projet de Dunkerque. *M. d'Aiguebere est de retour*, dit Des-Noiers dans une Lettre du 21. Juin à la Valette. *Il apporte des assurances du dessein près de Calais. Monseigneur le Cardinal a grande impatience de savoir des nouvelles de Votre Eminence, pour en informer M. le Prince d'Orange qui doit agir de concert avec vous.* Et Chavigni dans sa dépêche envoiée deux jours après ; *M. le Prince d'Orange sera le 24. ou le 25. du mois, où vous savez. Les troupes du Roi s'y rendront en même temps pour le joindre quand il le desirera.* Les Lettres de Richelieu nous apprennent que Fréderic Henri partit de la Haye le 17. de Juin. Il se mit en campagne, & les troupes des Etats furent embarquées à Ramekens. Les vents contraires vinrent fort à propos pour favoriser les desirs secrets du Prince. L'entreprise sur Dunkerque étant desormais trop difficile, à cause des précautions prises par les Espagnols, il eut un prétexte honnête d'aller mettre le siége devant Breda, & de s'y attacher.

Cependant le Duc de Candale avoit emporté Cateau Cambresis en trois jours, afin de faci-

faciliter le siége & la prise de Landreci, que le Cardinal de la Valette investit en même tems. 1637.
Le Colonel Gassion se signala en cette occasion par la défaite de quelques compagnies de Cavalerie Espagnole, commandées par Viveras frere du Comte de Fuensaldagne, qui demeura prisonnier. La réputation & la faveur de Gassion augmentoit tous les jours. Le Roi & son Ministre le combloient de bienfaits à l'envi l'un de l'autre. Tous les Généraux demandoient avec un égal empressement d'avoir dans leur Armée un Officier que la Meilleraie nommoit assez plaisamment *le grand dégatier*, parce qu'avec son regiment étranger, il savoit admirablement bien faire le dégât dans le pais ennemi. L'Auteur de sa Vie rapporte une circonstance arrivée lors qu'il étoit sur le point de partir pour aller servir sous le Duc de Candale & le Cardinal de la Valette. Ils l'avoient obtenu préferablement au Maréchal de Châtillon & à la Meilleraie qui le demandoient aussi. La particularité me paroit curieuse. Nous y découvrons la passion & la jalousie de Richelieu, quand il étoit question de gagner un Officier brave & qu'il croioit capable de tout entreprendre pour son service. Le Roi ayant donné fort obligeamment à Gassion deux compagnies d'augmentation pour son regiment, le Cardinal eut peur que le Colonel charmé de ce bienfait, ne s'attachât plus au Roi qu'à lui. Dès le soir même, Son Eminence envoye chercher Gassion, & lui parle de la sorte. *Je suis bien aise des commissions que Sa Majesté vous a fait expédier. Mais cela rompt un beau coup que je voulois faire pour vous. Soiez pourtant demain ici; nous verrons comment nous y pourrons revenir.* Le Colonel ne com-

1637. prend rien à l'enigme, & se retire fort réveur. Il se trouve le lendemain à l'antichambre de Richelieu. On l'appelle, on le conduit dans le cabinet; & le Cardinal s'explique ainsi. *Monsieur le Colonel, il y a long-temps que j'ai pensé à vous donner deux compagnies de dragons outre votre régiment. Cela vous accommode-t-il?* *Monseigneur*, répondit Gassion ébloui d'une nouvelle faveur qu'il n'attendoit pas, *c'est tout ce que je puis souhaiter. Laissez-moi donc faire*, reprit Richelieu. *Vous serez content de mes soins & de vos apointemens.* Les commissions & l'ordonnance sont expédiées le soir même, & le Colonel touche de l'argent dès le lendemain. Je trouve dans une Lettre que Richelieu écrivit le 1. Juillet de cette année au Cardinal de la Valette une preuve de la consideration que le Ministre avoit pour un Officier que j'estimerois davantage, si l'envie de s'avancer ne l'avoit pas porté à se dévouër trop aveuglément à Richelieu. *L'avantage que Gassion a remporté sur les ennemis*, dit le Cardinal, *les aura sans doute étonnés. Je suis fort aise qu'il ait si bien commencé. Je connois parfaitement son courage & son affection. De maniere que je ne doute point qu'il ne fasse de même dans toutes les occasions qui se presenteront pour le service du Roi.*

Siége & prise de Landreci dans le Hainaut.

Incontinent après la prise de Catteau-Cambresis, la ville de Landreci en Hainaut fut assiégée dans les formes par le Cardinal de la Valette. Un Historien de Louis XIII. & les nouvelles du temps donnent une ample relation de cette conquête. Mais Puységur présent au siége en parle assez succinctement dans ses Mémoires. „ Les troupes du Roi com-

Bernard Histoire de Louis XIII. Vie du Cardi.

„ mandées par le Cardinal de la Valette, &

„ par

par le Duc de Candale son frere, *dit-il*, eurent leur rendez-vous depuis les environs de Laon jusques à Château-Porcien. On marcha droit à Hirson qui fut repris sur les ennemis. Il fallut tirer le canon pour les obliger à se rendre. On va passer ensuite derriére la Capelle. Le régiment de Piémont prit un Fort où plusieurs gens s'étoient réfugiés. Ils donnérent quatre cens pistoles pour se racheter du pillage. Nous nous rendons enfin devant Landreci. M. le Cardinal de la Valette prend son quartier à Longfauri, & M. de Candale au delà de la riviére de Sambre. Mrs. de Guiche & de Turenne servoient en qualité de Maréchaux de Camp dans la brigade du premier, & M. de Thou étoit Intendant de l'Armée. Le siége dura quinze jours, *depuis l'11. jusques au 23. ou 25. Juillet selon les rélations du temps.* Les ennemis souffrirent qu'on fit sauter le bastion, & qu'on donnât un assaut. Cela fut fait par *le régiment de Longueval qui étoit de garde* à la tranchée. La garnison obtint une capitulation honorable & fut conduite à Avesnes. Suivant ma coutume de ne m'arrêter point au détail des siéges & des batailles, à moins qu'il ne soit donné pour un habile homme du métier, je laisserai celui de Landreci, & me contenterai d'en rapporter certaines circonstances, qui seront peût-être plus curieuses & plus divertissantes. 1637.

Mal de Richelieu. *Par Auberry. L. V. Chap. 51.* *Mémoires pour servir à l'histoire du même Tom. II.* *Mémoires de Puysegur. Mercure François. 1637.* *Grotii Epistola passim an.* 1637.

Depuis que Richelieu eut assisté au siége de la Rochelle & à quelques autres, il se crut un grand maître dans l'art de prendre les villes. Empressé à se venger des Espagnols qui profitant l'année derniére de sa négligence, penetrérent si avant dans la Picardie, le Cardi-

1637. nal prend la plume à la main, donne des avis à la Valette, lui marque les moiens d'emporter Landreci en peu de temps, & se flatte que les François iront ensuite porter l'épouvante jusques dans Bruxelles. Quel plaisir de voir un Cardinal faire des leçons à un de ses confreres sur l'art militaire! Les connoisseurs jugeront si Richelieu avoit autant d'expérience & d'habileté qu'il se l'imaginoit. „ J'ai une extrême joie de la prise de Cateau-Cambresis, „ *dit-il à la Valette.* Je veux croire que les „ Espagnols qui étoient dans la place, aiant „ fait si peu de résistance, la garnison de Landreci qui n'est guéres plus forte, n'attendra „ pas la derniére extrémité. Ce n'est pas que „ je pense que vous deviez avoir aussi bon „ marché de l'une que de l'autre. Mais j'espere que vous emporterez bientôt Landreci, „ dès que vous aurez une fois empêché qu'il „ n'y entre du secours. Il est impossible qu'une „ garnison de quatre ou cinq cens hommes, „ puisse long-temps supporter la fatigue continuelle d'un siége. Beaucoup de fausses alarmes que vous leur pouvez faire donner „ de fois à autres, les mettront bientôt sur les „ dents. Rien ne découragea tant les quinze „ cens Espagnols qui défendirent Corbie, que „ l'obligation d'être continuellement sous les „ armes. Quand votre circonvallation sera en „ état de vous garantir de la crainte du secours des ennemis, pressez extraordinairement la place, & à la Françoise: vous en „ aurez raison dans peu de temps. Si vous „ aviez assez de gens pour faire tous les deux „ ensemble ce seroit une bonne chose, vu la „ foiblesse de la garnison. Il ne faut rien oublier de tout ce qui se peut imaginer pour

„ pren-

„ prendre Landreci. L'honneur de la France
„ y eſt engagé. Il n'y a point d'apparence
„ qu'une petite place comme celle-là, puiſſe
„ réſiſter à la principale Armée du Roiaume.

1637.

Je vous conjure, dit Richelieu dans une autre Lettre, *de faire les tranchées de vos attaques ſi bonnes, que les ſoldats & les perſonnes de qualité y puiſſent être en ſureté. Les gens de guerre ſont ſi ennemis des ſiéges, que s'ils ne voient pas qu'on prend ſoin de leur conſervation, ils s'y ennuient incontinent. Mais j'eſpére qu'avec cette précaution, ils y prendront tant de goût, qu'après Landreci nous pourrons faire mieux.* L'entrepriſe n'auroit jamais eu un bon ſuccès, ſi le P. Joſeph n'eût ajouté ſes conſeils à ceux de Richelieu. - *La choſe que Votre Eminence doit principalement conſidérer*, dit le Capucin à la Valette, *c'eſt de mettre tout l'ordre poſſible, à ce que l'honneur de la nation*, c'eſt à dire une bravoure impétueuſe & ſouvent téméraire, *ne laiſſe pas perdre mal à propos les perſonnes néceſſaires.* Joſeph homme poli & courtiſan, ne voudroit-il point inſinuer d'une maniére honnête & enveloppée ce que Richelieu dit rondement à la Valette? *Au nom de Dieu aiez ſoin de votre perſonne, & ne vous faites pas canarder mal à propos.* La Valette ſe piquoit de bravoure, & s'expoſoit librement au danger. Richelieu le pria ſouvent de ſe ménager davantage. *Mais* emporté par ſon ardeur martiale, ou plûtôt par ſa vanité, il voulut montrer au ſiége de Landreci, qu'il étoit auſſi bon ſoldat, qu'habile Général. „ Monſeigneur, *lui dit Ri-*
„ *chelieu en le félicitant ſur la reddition de la pla-*
„ *ce*, je ne ſaurois vous repreſenter la joie que
„ la priſe de Landreci donne au Roi. Elle eſt
„ ſi grande, qu'il ne s'y peut rien ajouter.

1637. „ Quant à moi, outre celle que j'ai pour le **bien**
„ de la France, j'en reſſens une particuliére
„ pour la gloire que vous avez acquiſe. **On ne**
„ pouvoit conduire le ſiége de la place **avec**
„ plus de prudence. Je ſuis ravi que **vous en**
„ ſoiez dehors, ſans avoir été bleſſé. **Nous**
„ apprenons de tous ceux qui viennent, qu'en
„ faiſant dignement votre charge, vous la **fai-**
„ tes fort mal en un point, qui vous **oblige**
„ d'avoir autant de ſoin de votre perſonne,
„ que vous témoignez vous en mettre peu **en**
„ peine. Je vous conjure de changer de mé-
„ thode à l'avenir, & de vous ſouvenir que ſi
„ le Roi perdoit une perſonne de votre méri-
„ te, tous les avantages qu'on pourroit rem-
„ porter d'ailleurs ſur les ennemis, ne ſeroient
„ pas conſidérables, & que vos amis ne ſe con-
„ ſoleroient jamais.

Deux choſes chagrinérent extrémement la Valette durant le ſiége de Landreci. Sur ce que Richelieu dit dans une de ſes Lettres que c'eſt une *petite place*, la Valette ſe met dans l'eſprit, qu'on prétend diminuer l'importance du ſervice qu'il va rendre. Et cela lui ſemble d'autant plus évident, qu'il apprend qu'à la Cour, on parle communément de Landreci, comme d'une place auſſi foible que la Capelle. La mortification fut ſenſible au Cardinal Gaſcon. Il ſe flattoit de n'acquerir pas moins de gloire à la priſe de Landreci, que le Prince d'Orange à celle de Dunkerque ou de Breda. Landreci une *petite place*, Landreci auſſi *mal fortifié* que la Capelle: cela choque tellement la Valette, qu'il s'en plaint amérement à la Cour. On tâche de l'appaiſer en chargeant le bon Des Noiers de lui donner quelques éclairciſſemens là-deſſus. *Perſonne n'a cru que*

Les

Landreci une mauvaise place, dit le Secretaire d'Etat au Cardinal desolé. *Il faudroit ignorer l'histoire du temps présent & celle du passé. On a bien dit, je l'avoue, que Landreci est une petite place de quatre bastions en sa naissance, & de cinq ensuite par l'addition d'un qui n'a pas un rapport regulier avec les autres. Et quand on a parlé de la Capelle ce n'a été que par comparaison. Il fut seulement dit qu'elle n'étoit pas beaucoup plus grande, & qu'il n'y avoit pas plus de dehors quand les ennemis l'investirent.* 1637.

Des-Noiers n'y pense pas. Il confirme la vérité de tous les rapports qui chagrinoient la Valette. Landreci n'étoit qu'une place de cinq bastions, dont un fut irreguliérement ajouté aux quatre premiers. Il n'y avoit pas plus de dehors qu'à la Capelle. Sa garnison n'étoit que de quatre ou cinq cens hommes. Pourquoi se recrier tant sur l'importance du siége & de la conquête? Les Espagnols beaucoup plus foibles que leurs ennemis ne s'en allarmerent pas autrement. Richelieu donnoit facilement dans la chimére. Quelle raison eut-il de se flatter que la prise de Landreci auroit des suites aussi grandes pour les François, que la conquête de la Capelle en eut l'année précedente pour les Espagnols, & que l'effroi ne seroit pas moins grand à Bruxelles & dans les Païs Bas, qu'à Paris & dans toute la France? Des-Noiers ne console pas mieux la Valette dans la suite. *Tout ce qui a été rapporté à Votre Eminence*, ajoute-t-il, *s'est dit sans aucune mauvaise intention, & sans vouloir rien diminuer de l'importance de la place, & du siége, ni de la gloire qui en sera dûe à Votre Eminence, lors que par sa valeur & par ses soins, Landreci*

1637. *sera réduit à l'obéissance du Roi.* On ne disoit pas seulement dans le monde que Landreci ne devoit point être regardé comme une bonne place, mais encore que la Valette ne s'y prenoit pas bien & qu'il pourroit se voir contraint à lever le siége. Le P. Joseph tâche de le consoler sur ces bruits differens, dans une Lettre du 12. Juillet. *Ceux qui sont sur les lieux, & qui ont la conduite des choses*, dit le Capucin, *en jugent beaucoup mieux que le vulgaire absent. Son Eminence demeure toujours parfaitement persuadée que tout ce que vous faites est bien.*

Les complimens de Richelieu & de ses confidens ne dissipérent point les ombrages & la defiance de la Valette. Il étoit surpris qu'on lui envoiât la Meilleraïe avec quatre mille hommes de pied & cinq cens chevaux, pour l'aider à prendre une place qu'on croioit mauvaise. L'entrepriſe sur Dunkerque étant déconcertée, le Grand-Maître de l'Artillerie eut ordre *d'aller du Boulonois à S. Quentin, & de s'avancer jusques à Landreci.* En chemin faisant, il prit Bohain & quelques chateaux. La Valette qui n'a point demandé de renfort, s'imagine qu'on se défie de son habileté, ou du moins qu'on veut que la Meilleraïe partage avec lui l'honneur de la conquête, afin d'obtenir plus facilement le bâton de Maréchal de France que Richelieu son parent avoit grande envie de lui procurer bientôt. L'une de ces deux choses paroissoit d'autant plus vraisemblable, que le Roi ordonnoit que la Meilleraïe conservât le commandement séparé du corps d'armée qu'il conduisoit. A ce coup la Valette ne peut plus dissimuler son mécontentement. Il croit que c'est une atteinte donnée à son autorité de Général, & craint

craint que le Duc de Candale, qui souffre impatiemment d'obeïr à son cadet, ne demande aussi de commander son corps d'armée independamment de lui. Un Gentilhomme va promptement porter les plaintes de la Valette au Roi, & obtient la revocation du privilége accordé à la Meilleraïe. Il y eut plusieurs Lettres écrites sur ce sujet de la part de Sa Majesté, du premier Ministre, de deux Secretaires d'État, & du P. Joseph. Le Grand-Maître fit mine d'obéir volontiers à la Valette. Mais il en conçut un si grand dépit, qu'il ne lui fut pas possible de vivre en bonne intelligence avec la Valette. Leur brouillerie éclata peu de temps après la prise de Landreci, dont Vaubecourt le fils fut fait Gouverneur. 1637.

Tels furent les projets formés d'abord à l'Armée & à la Cour de France, après la prise de Landreci. *Pour ne laisser pas des troupes fort inutiles sans action & sans matiere d'acquerir de la gloire*, dit Louïs dans sa Lettre du 26. Juillet au Cardinal de la Valette, *je trouve à propos suivant l'avis apporté de votre part, qu'au lieu de vous attacher à un grand siége, sujet à beaucoup d'inconveniens, & capable de ruïner mon Armée, vous alliez prendre tous les postes qui sont sur la Sambre depuis Landreci jusques à Thuin, sur tout Bavai, Maubeuge, & autres lieux semblables. On croit qu'il faut encore se saisir de S. Guillain & le fortifier. Si cette place est aussi avantageusement située qu'on le represente, elle fera une tête d'autant plus facile à garder, qu'elle n'est accessible que par deux chaussées, & qu'elle sera soutenuë par toute l'Armée, que vous logerez le long de la Sambre, qui n'en est éloignée que de trois lieuës.* On pretendoit surprendre S. Guillain par le moien d'une intelligence. Mais elle fut découverte.

L'Armée de France occupe quelques postes sur la Sambre

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. V. Chap. 32. Mémoires pour servir à l'Histoire du même Tom. II. Mémoires de Puysegur. Tom. II. Histoire du Maréchal de Gassion. Tom. II. Vie du Vicomte de Turenne.

1637. Il en coûta la vie à deux complices que les Espagnols firent pendre. Richelieu s'apperçut ensuite que cette place n'étoit point si importante, & qu'il suffisoit d'avoir Maubeuge & de s'y fortifier. Que ne s'en avisoit-il plûtôt ? Ses deux espions auroient évité la potence. Mais c'étoit la consolation du Renard de la Fable. Les raisins lui paroissent trop verds, quand il n'y peut atteindre. Le Duc de Candale & le Vicomte de Turenne son Maréchal de Camp se posterent à Maubeuge & aux environs avec six mille hommes de pied & deux mille chevaux. Le Cardinal de la Valette & la Meilleraïe demeurérent à Landreci, & dans quelques endroits voisins.

Lib. II. Historiæ di Gualdo Priorato. Part. II. Lib. III.

Peu s'en fallut que cette séparation de l'Armée ne causât sa ruïne entiére. Picolomini arrivé d'Allemagne avec le renfort que l'Empereur envoioit au Cardinal Infant, joignit Balançon qui commandoit un corps de troupes Espagnoles, se vint poster entre les deux brigades Françoises, & donna quelques échecs à l'une & à l'autre. Le Regiment de Gaffion fut presqu'entiérement défait par la faute du Duc de Candale. On pensa incontinent à se rejoindre, & cela fut heureusement executé par la bravoure & l'habileté du Vicomte de Turenne. Puységur raconte ainsi la disgrace de Gaffion & la réunion de l'Armée Françoise.

„ M. de Candale allant de Maubeuge à Landreci, voir M. le Cardinal de la Valette son „ frere, prit pour escorte le Regiment de „ Gaffion, & vint à Longsauri. Au lieu de „ s'en retourner le même jour, comme M. „ de Gaffion l'en pressoit, il s'amuse à quelques amourettes qu'il avoit avec les femmes des Officiers de l'Artillerie, & ne vou-

pas

„ pas même partir le lendemain. M. de Gas- 1637.
„ sion insiste tant, qu'il obtient enfin la per-
„ mission de s'en retourner avec son Regi-
„ ment. Les ennemis qui lui avoient dressé une
„ embuscade, le chargent. Ses troupes sont bat-
„ tues, & tout ce qu'il peut faire, c'est de pas-
„ ser la Sambre à la nage & de se sauver. Huit
„ jours après on fit marcher l'Armée pour al-
„ ler au devant de la brigade qui étoit à Mau-
„ beuge, & que M. de Turenne commandoit
„ en l'absence de M. de Candale. Les ennemis
„ s'étoient campés entre les deux Armées,
„ pour en empêcher la jonction. Il se donna
„ un grand combat qui réussit à notre avanta-
„ ge. Si M. de Candale n'eût pas arrêté les
„ troupes qui venoient de Maubeuge, M. de
„ Turenne achevoit de défaire les ennemis. Je
„ ne sai point la cause de ce contre-temps. On
„ en parla différemment. Quelques uns dirent
„ que M. de Candale étoit jaloux de son frére
„ & qu'il avoit du chagrin de ne s'être pas
„ trouvé à la marche de Maubeuge pour venir
„ joindre notre Armée.

Le Prince Gouverneur des Païs-Bas, extraordinairement embaraſſé, faiſoit de ſon mieux pour reſiſter aux Armées de France & des Provinces-Unies qui l'attaquoient par deux endroits différens avec des forces ſupérieures aux ſiennes. *Depuis la priſe de Landreci*, dit Richelieu à la Valette, *on a intercepté une Lettre du Cardinal Infant à l'Empereur. Il s'y plaint de Picolomini, & parle des affaires des Païs Bas comme irréparables, en cas que les François profitant de leur avantage, avancent dans le cœur du païs. Il dit poſitivement qu'il ne ſe peut mettre en campagne contre les Hollandois, qu'avec treize mille hommes de pied & cinq

1637. *cinq mille chevaux ; & que tout ce qui lui reſte pour oppoſer aux François, ne monte qu'à cinq mille hommes de pied & trente Cornettes de Cavalerie, ſous le commandement de Balançon. Il prétend que les troupes amenées par Picolomini, ne ſont que de dix-huit cens chevaux, & cinq mille hommes de pied, & conclut enfin que ſes affaires ſont en ſi mauvais état, qu'il n'y a que Dieu qui puiſſe y apporter quelque remède.* Plein de nouvelles eſpérances que cette découverte lui inſpire, Richelieu preſſe vivement la Valette d'agir, promet du renfort, & repreſente que le Prince d'Orange attaché au ſiége de Breda, demande inſtamment que l'Armée Françoiſe attaque Mons ou Valenciennes, places mal pourvues, auſſi bien que toutes les autres des Païs-Bas, afin d'empêcher que l'Infant ne vienne avec toutes ſes forces au ſecours de Breda, ou n'attaque quelque ville importante des Provinces-Unies, & n'oblige Frédéric Henri à ſe déſiſter de ſon entrepriſe. Mais depuis que Picolomini eut joint Balançon, les Généraux François ne firent pas grand'choſe. Trop heureux de réunir leurs troupes ſéparées, ils ſe contentérent de prendre Beaumont, Sotre, & quelques châteaux qui leur coûtérent aſſez cher. On propoſa dans le Conſeil de guerre d'aſſiéger Cambrai, ou Aveſnes. L'une & l'autre entrepriſe parut trop difficile.

Les habitans du bourg de Sotre & quelques paiſans aguerris ſe défendirent bravement contre le Vicomte de Turenne, tuérent ou bleſſérent un aſſez grand nombre de perſonnes de diſtinction. Mais ils furent enfin forcés. Je trouve dans l'Hiſtoire de la Vie du Vicomte, qu'il fit deux belles actions à la priſe de Sotre.

Sotre. Je les rapporterai sur la bonne foi de l'Auteur, qui n'est pas d'ailleurs fort exact. Elles regardent la vie domestique de ce Seigneur. Peut-être que l'Historien a eu quelques mémoires particuliers de ceux qui ont vécu auprès du Vicomte. On dit donc qu'après le pillage de Sotre, certains Officiers lui amenèrent une femme extrêmement belle. Non moins vertueux que le jeune Scipion dans une occasion si délicate, Turenne feignit de ne pas entrer le dessein de ces gens, loua leur retenuë, fit chercher le mari de la personne, & la lui rendit. Si cette circonstance est véritable, n'y eut-il point plus d'ostentation que de vertu? Le Vicomte n'a pas excessivement donné dans la debauche des femmes. Mais on ne dit pas aussi qu'il ait été fort régulier sur le chapitre de la continence. L'autre action n'est pas tout-à-fait si éclatante; mais elle marque un grand desintéressement & beaucoup de generosité: vertus qu'on a toujours remarquées dans le Vicomte. Bien loin de s'approprier ce qu'il y avoit de meilleur dans le butin fait à Sotre, il voulut que certaines choses échuës à ses domestiques, fussent distribuées aux soldats. *Le pillage*, dit-il, *n'est que pour ceux qui exposent leur vie. Après avoir soufferts la faim, le froid, & plusieurs autres incommoditez, le soldat mérite de trouver quelquefois ce foible soulagement. Mes gens qui ont des gages & leur vie assurée, n'y doivent point prétendre. Ceux qui ne sont pas contens de cela peuvent chercher un autre maître.* 1637.

Richelieu chagrin de ce que le progrès de l'Armée ne répond pas à ses grandes espérances, mande secrétement son cousin la Meilleraie, afin de savoir de lui l'état véritable des cho-

1637. choſes, & les raiſons pourquoi on avance ſi peu. Le Cardinal croioit en avoir aſſez dit à la Valette dans ſa Lettre du 8. Août. *On remet tout à votre prudence. Comme nous ne deſirons pas que vous faſſiez ce qui eſt au-deſſus de vos forces, nous n'attendons auſſi rien moins que tout ce qui dépendra de vous.* La lenteur de la Valette après une exhortation ſi vive & ſi préciſe, étonne Richelieu. Pour en ſavoir la raiſon, il écrit ſous main à la Meilleraie de chercher un prétexte de venir à Paris. Ce voiage allarme la Valette qui commençoit de s'appercevoir que la Cour n'étoit pas autrement contente de lui. Chavigni ſon intime ami tâche de diſſiper ſes ombrages & ſes ſoupçons, en lui proteſtant qu'il n'y avoit rien de myſtérieux dans le voiage de la Meilleraie, & qu'il étoit venu à l'inſçu de Richelieu. Cela ne raſſure point la Valette. Ses craintes lui paroiſſent trop bien fondées. La Lettre même de Chavigni lui inſinuoit aſſez que le progrès des armes du Roi étoit beaucoup au deſſous des eſpérances que le Miniſtre avoit conçues. *On attend ici avec impatience que vous faſſiez quelque choſe*, dit le Secrétaire d'Etat à la Valette. *Je vous proteſte, Monſeigneur, que ce n'eſt pas ſans raiſon. De tous côtés on nous écrit que votre Armée fera tout ce qu'elle voudra. Le Cardinal Infant a reſolu de la laiſſer agir, pour s'oppoſer à M. le Prince d'Orange, qui ſe trouve fort incommodé, à moins que vous ne l'aidiez par une puiſſante diverſion. Je ſai qu'il n'eſt pas beſoin de vous preſſer ſur ce qui eſt utile au ſervice du Roi. Mais vous me permettrez de vous dire qu'en mon particulier je ſouhaite que vous faſſiez promptement quelque choſe, parce que vous viendrez à bout de tout.*

tout ce que vous entreprendrez.

Les expreſſions étudiées de Richelieu & de ſes confidens, augmentérent la défiance de la Valette, qui ne pouvoit avancer davantage. Outre que l'Armée de Picolomini harceloit la ſienne ſans ceſſe, ce Général habile & vigilant ſe poſtoit avantageuſement, & prenoit toutes les autres précautions néceſſaires pour la conſervation des places importantes. Ne ſachant à quoi attribuer la ſéchereſſe & la froideur des Lettres qu'on lui écrit, la Valette s'imagine que la Meilleraïe lui a rendu de mauvais offices auprès du Roi & du Miniſtre. En voici la preuve dans la Lettre que Richelieu lui écrivit le 29. Août. *Trouvez bon que je vous dise, que vous avez tort, ſi vous croiez que le Roi n'eſt pas content de vos ſervices, & que vous n'ayez pas plus de raiſon, ſi vous penſez qu'on vous ait rendu ici de mauvais offices. Je n'ai vû perſonne qui ne vous ait extrêmement loué. Vous ne devez pas trouver étrange qu'en faiſant bien ſes affaires, on ſouhaite de les faire encore mieux, & puiſque depuis deux mois des avis certains de l'impuiſſance où les ennemis ont été durant tout ce temps-là, nous avons déſiré de plus grands progrès. Tels ſentimens ſont raiſonnables, quand on les réduit à ce qui eſt poſſible.* Je ne m'étonne pas que des Lettres ſi differentes de celles qu'on lui écrivoit les années precedentes, aient affligé un homme que Richelieu & ſes créatures étoient diſpoſez de leur encens, & qu'ils exaltoient comme le plus grand Capitaine du temps. 1637.

Après cela, rien ne fut capable de raſſurer la Valette. C'eſt inutilement que le P. Joſeph proteſte deſormais, *que la ſeule impatience de voir de nouveaux ſuccès, a produit ce que la Va-*

1637. *Valette attribue à de mauvais offices.* Le Capucin a beau dire qu'*il ne voudroit mentir pour chose quelconque, & moins qu'aucun autre, de Son Eminence qu'il honore si parfaitement*; elle ne l'en croit pas davantage. La Lettre de Richelieu avoit achevé de desoler la Valette. „ Vous „ connoissez les impatiences de cette Cour, „ *lui dit Chavigni.* On y prend feu sur les „ premiers avis donnés, que les Espagnols „ sont foibles dans les Païs-Bas. Mais je „ vous puis assurer que cela ne diminue en „ rien l'estime & l'amitié que Monseigneur „ le Cardinal a pour vous. Il m'a montré la „ Lettre qu'il vous a écrite, & je remarquai „ en même temps sa tendresse à votre égard, „ & la crainte qu'il avoit que vous ne fussiez „ fâché. Je suis obligé de vous assurer encore une fois, que je ne me suis point apperçû que M. de la Meilleraïe vous ait rendu „ de mauvais offices. Il a toujours bien parlé „ de vous. Je vous conjure, Monseigneur, „ de faire tout ce que vous pourrez pour bien „ vivre avec lui, & de souffrir même quelques „ petites mauvaises humeurs. Cela est nécessaire. Vous pardonnerez, s'il vous plaît, „ la liberté que je prens de vous donner des „ avis. Je les croi importans à votre service." C'est ainsi que la réputation & le crédit que la Valette avoit acquis auprès de Richelieu, commencérent de diminuer insensiblement cette année. Quoiqu'on en dise, la Meilleraïe y contribua beaucoup, je le remarquerai encore dans la suite.

Siége & prise de Breda par le Prince d'Orange.

Le Prince d'Orange & les François s'accusent réciproquement, dit Grotius dans sa Lettre du 26. Juillet au Chancelier Oxenstiern. *Ceux-ci prétendent que l'autre a perdu tout esprit*

beau-

beaucoup de temps, qu'il a seulement fait semblant de vouloir aller en Flandre, & qu'avant l'embarquement feint des troupes des Etats Généraux, le Comte Henri de Nassau avoit reçu ordre d'en conduire un grand nombre vers Breda. Le Prince reproche de son côté aux François, qu'au lieu d'envoyer cinq cens mille livres conformément à l'accord fait entr'eux & les Etats, le Roi n'en a donné que trois cens mille. Que Aubery, la Meilleraie a mené au siége de Landreci, une bonne partie des troupes destinées à l'entreprise sur Dunkerque. Enfin, qu'on n'est pas maître de la mer & des vents. Excuses frivoles & recherchées. Fréderic Henri n'eut jamais envie de conquerir Dunkerque pour les François, ni de les aider à s'aggrandir du côté de la Flandre. Son unique but c'étoit de reprendre une ville de son patrimoine qui lui apporteroit un bon revenu, & de concerter si bien son entreprise, qu'il ne fût pas forcé une seconde fois à lever le siége de Breda. Dissous à la gloire du Prince qu'en cette occasion il joua fort habilement les François & les Espagnols. Il engage les uns à se mettre de bonne heure en campagne, & à envoyer un corps de troupes du côté de Dunkerque. Dans le même temps, il fait en sorte que les autres avertis sous main qu'on en veut à cette place, s'occupent uniquement à couvrir leur frontiere de Flandre. Pendant que le Cardinal Infant se donne de grands mouvemens pour resister aux François dans le Hainaut, & pour mettre les places maritimes de Flandre en état de défense, Fréderic Henri arrive inopinément devant Breda, fait travailler cinq ou six mille païsans à la circonvallation, & a le temps de se fortifier si bien dans ses lignes, que

1637.

Vie du Cardinal de Richelieu par L. P. Chap. 52. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Journal de Bassompierre. Tom. II. Mercure François. 1637. Grotii Epist. 797, 798, 800. Nani Hist. Veneta. lib. X. 1637. Historie de Gualdo Priorato. Part. II. Lib. 3. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 512, 513.

1637. que les Espagnols ne peuvent jetter du secours dans la place assiégée, ni forcer les assiégeans dans leurs retranchemens. Enfin, les François qui craignent que le Cardinal Infant ne fonde sur eux avec toutes ses forces, en cas que le Prince d'Orange soit contraint à lever le siége de Breda, dévorent patiemment leur chagrin d'avoir été joués, aident Fréderic Henri à emporter la place au plûtôt, & font seulement une conquête modique & fort éloignée de la frontière des Provinces-Unies. *M. le Prince d'Orange*, dit Richelieu dans sa Lettre du 8 Août au Cardinal de la Valette, *vient de nous envoyer avertir de l'état où il se trouveit le 28. Juillet au siége de Breda. Sa circonvallation est faite. Il ne craint plus d'être délogé. La garnison ne l'embarrasse pas. Elle n'est que de deux mille cinq cens hommes. Il espére d'être maître de la place dans le 20 Septembre.* Fréderic Henri se trompa de quelques jours. Il n'entra dans Breda que le 9. Octobre.

A la premiére nouvelle du siége, le Cardinal Infant se met à la tête d'une Armée de vingt mille hommes de pied & de six mille chevaux, passe l'Escaut à Anvers, & trouve le Prince d'Orange si bien retranché, qu'après avoir inutilement tenté de forcer un quartier, il désespére de secourir Breda, & tourne vers la Gueldre, où il reprend Venlo & Ruremonde, pour se dédommager du moins d'une perte qu'il ne peut plus empêcher. Fréderic Henri le laisse faire, & continuë son entrepriſe avec autant de prudence que de vigueur. Voici ce que je trouve du siége de Breda dans les Rélations du temps. Il fut tout-à-fait glorieux à ce grand Capitaine, qui reprit en neuf sema-

semaines une place que le fameux Ambroise Spinola n'avoit pû conquerir qu'en neuf mois, & avec des depenses & des peines infinies. 1637.

» Le Prince d'Orange, *dit on*, aiant obligé le » Cardinal Infant à demeurer sous les armes » en Flandre, marcha vers la fin de Juillet à » Breda, l'investit, emploia cinq ou six mille » païsans qui travaillérent sans discontinua- » tion aux trauchées, & les mit en état de de- » fense avant que l'Armée Espagnole pût ar- » river. *Le Cardinal Infant fut surpris, mais il ne* » *perdit pas courage. Resolu à faire du moins quel-* » *ques tentatives*, il ordonne au Comte Henri » de Nassau d'attaquer un quartier avec qua- » tre *mille* hommes de pied, autant de che- » vaux, & huit piéces d'artillerie. Mais les » Hollandois se défendirent si bravement que » les Espagnols ne purent forcer qu'un re- » tranchement encore imparfait. Environ » trois cens hommes trouvérent moien de se » gliſſer par là dans la ville, & d'y porter quel- » ques sachets de poudre.

» L'Armée Espagnole postée autour du » camp des Hollandois avec cent canons, » tâcha de les attirer à un combat; mais ce fut » inutilement. Le Cardinal Infant déses- » pérant alors de secourir Breda, tourna vers » la Gueldre, & emporta facilement Venlo » & Ruremonde, où il y avoit des garnisons » fort modiques. Depuis sa retraite, les as- » siégés continuerent de se défendre coura- » geusement à Breda. Ils tuérent un grand » nombre de gens dans leurs sorties, & en- » tr'autres le Baron de Charnacé, François, » Ambassadeur du Roi auprès des Etats-Ge- » néraux des Provinces-Unies ". Chavigni Secretaire d'Etat dit dans une de ses Lettres, que

1637. que Charnacé fut tué d'un coup de mousquet à la tête, lors qu'il étoit à l'attaque d'une corne. Cet accident arriva le 1. jour de Septembre. On regretta beaucoup en France la mort d'un Gentilhomme qui avoit acquis beaucoup d'honneur & de réputation auprès de Gustave Roi de Suéde qu'il accompagna dans son expedition en Allemagne, & avec lequel il conclut heureusement diverses négociations. Il fut depuis envoié à la Haïe, où il menagea la ligue entre Louïs XIII. & les Etats-Généraux.

„ Le Prince d'Orange, *ajoute-t-on dans la Re-*
„ *lation*, que les fréquentes sorties des assiégés
„ empêchoient de faire ses tranchées d'ap-
„ proches, eut recours à l'ouvrage des gale-
„ ries, afin d'avancer ses travaux par ce moien.
„ Mais les assiégés aiant fait des canonniéres
„ fort basses dans leurs fossés & dans leurs
„ fausses-braïes, où la bouche des canons
„ passoit à fleur de terre, tiroient si à propos
„ dans les galeries des assiégeans, qu'ils les
„ rompoient & les brûloient. Pour remedier
„ à cet inconvenient, les Hollandois s'avisé-
„ rent de faire leurs approches des murailles
„ avec des vaisseaux couverts de peaux & de
„ fer blanc au dehors contre le feu. Les tra-
„ vaux furent ainsi conduits au travers du
„ fossé jusques au pied de la muraille. Cela
„ étonna tellement les assiégés, que con-
„ vaincus déja de l'impossibilité de recevoir
„ du secours, ils acceptérent la même capitu-
„ lation que le Marquis Spinola avoit ac-
„ cordée en 1625. à la garnison Hollandoise
„ qui defendit Breda contre lui.

Prise d'Ivoi & de Damvilliers par le Maréchal de Châtillon.

Le Maréchal de Châtillon faisoit en même temps une conquête moins importante dans le Duché de Luxembourg. Il y étoit entré avec un

un petit corps d'armée, afin d'arrêter, s'il étoit possible, Picolomini qui amenoit d'Allemagne un renfort au Cardinal Infant. Le projet n'aiant pas réussi, le Maréchal prit quelques places dans cette Province & eut ordre d'assiéger ensuite Damvilliers. Le Baron de Sirot présent à cette expedition, la raconte si bien dans ses Mémoires, qu'il suffira de transcrire le récit de cet Officier habile & intelligent. „ Le „ rendez-vous de l'Armée, *dit il*, aiant été „ assigné à Sainte Menehoud sur les frontié„ res de la Champagne & de la Lorraine, j'y „ allai. Le Maréchal de Châtillon arriva peu „ de tems après. Mais il n'y sejourna que deux „ jours. Son dessein, c'étoit de faire la re„ vuë de ses troupes à Stenai, place sur la „ Meuse avec une bonne citadelle. Bellefonds „ son Maréchal de Camp eut ordre de prendre „ trois ou quatre petits châteaux, où quelques „ voleurs du Luxembourg & de la Lorraine „ s'étoient retirés. *Il faut mettre apparemment ces gens au nombre de ces Croates, dont le Marquis de Beauvau déplore si vivement la barbarie & les ravages en Lorraine, comme je l'ai rapporté*,.. Ils desoloient le païs, pilloient les „ païsans, traversoient la liberté des convois „ qui se conduisoient aux places frontiéres „ que nous y tenions, & faisoient même des „ courses jusques en Champagne. Quelques „ uns se rendirent d'abord, parce que leurs re„ traites n'étoient pas à l'épreuve du canon. „ D'autres refusérent d'obeïr dans l'espérance que les gens de leur parti retirés dans „ certaines places, viendroient à leurs secours. „ Mais aiant été forcés, tous ceux qui se ren„ contrérent dans les châteaux, furent pendus „ à la porte. Après quoi Bellefonds aiant re„ joint

1637.

Bernard Histoire de Louis XIII. L. XVIII. vie du Cardinal de Richelieu. par Aubery. L. V. Chap. 54. Mémoires pour servir à l'histoire de ce même Tom. II. Mémoires de Sirot. Tom. I. Histoire di Gualdo Priorato. Part. II. Lib. III. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 512.

1637. „ joint l'Armée, le Maréchal de Châtillon
„ resolut d'assiéger Ivoi, bourg en assez bon
„ état de défense, où il y avoit une garnison
„ nombreuse, & un Gouverneur fort intel-
„ ligent dans son métier, sur qui les ennemis
„ comptoient beaucoup. Avant que d'entre-
„ prendre ce siége, Châtillon crut se devoir
„ rendre maître d'un Fort nommé La Ferté à
„ une demi-lieuë d'Ivoi, afin de lui ôter la
„ communication de Montmedi, l'une des
„ meilleures places du Luxembourg. Cela
„ nous arrêta deux jours. Les gens de La
„ Ferté aiant demandé à composer, Châtil-
„ lon y consentit. Ils étoient au nombre de
„ cent. On les conduisit à Montmedi confor-
„ mément à ce qu'ils avoient stipulé.

„ Après deux jours de repos à La Ferté, le
„ Maréchal de Châtillon alla se poster devant
„ Ivoi, qu'il fallut battre huit jours dans les
„ formes. Mais le Gouverneur voiant tous
„ ses dehors pris, ses murailles renversées, &
„ la mine prête à jouër, offrit de composer.
„ On le lui accorda. La garnison fut con-
„ duite à Virton place du Luxembourg, &
„ Briquemau Aide de Camp du Maréchal fut
„ fait Gouverneur d'Ivoi. On y mit huit cens
„ hommes de pied & une compagnie de che-
„ vaux-légers. Pendant que Châtillon faisoit
„ réparer les ruines d'Ivoi, j'eus ordre de pren-
„ dre trois compagnies de chevaux-legers &
„ trois cens Suisses pour aller démolir La
„ Ferté, où le regiment de Nettancourt étoit
„ en garnison. La chose fut exécutée en trois
„ jours. On apprit ensuite que toutes les gar-
„ nisons du Luxembourg devoient s'assembler
„ pour reprendre Ivoi à la premiére occasion
„ favorable. Cela obligea le Maréchal qui é-

„ toit

» toit à Stenai de s'approcher de la place. 1637.
» Dans ce campement ſon Armée fut ſéparée,
» & la Cavalerie eut ſon quartier à part. Les
» ennemis qui ſavoient la diſpoſition de notre
» camp, entreprirent de nous enlever quel-
» ques quartiers. Malandris Gouverneur de
» Montmedi agit avec tant d'adreſſe, qu'il
» réuſſit ſur celui où le Comte de Poley avoit
» ſa compagnie & deux autres. Comme c'é-
» toit le plus avancé vers Montmedi, on aver-
» tit Poley que les ennemis le muguetoient,
» que les bois voiſins favoriſeroient leur en-
» trepriſe, & qu'il feroit bien de ſe retirer au
» quartier général de la Cavalerie. Il mépri-
» ſa ces avis par bravoure, ou par fierté, &
» s'imagina qu'il y alloit de ſon honneur de
» ne lâcher pas le pied devant une garniſon
» telle que celle de Montmedi. Mais à ſon
» grand dommage, il reconnut que ceux qui
» les lui donnoient, étoient véritablement ſes
» amis. Son opiniâtreté qu'il voulut couvrir,
» d'un prétexte d'honneur & de gloire le
» chargea de honte & de confuſion. Il apprit
» qu'on ne doit rien mépriſer à la guerre, &
» que la défiance n'eſt pas une marque de lâ-
» cheté, mais de prudence. Les ennemis l'en-
» leverent la nuit même qu'il reçut l'avis, &
» ſans le ſecours de mon eſcadron, la perte
» qu'il fit auroit été beaucoup plus grande. A
» la premiére allarme donnée parmi la Cava-
» lerie, je monte à cheval, je coupe les enne-
» mis, je les charge lors qu'ils remportoient
» leur butin, & les oblige à l'abandonner. Le
» parti qui enleva le Comte de Poley, étoit de
» trois cens maîtres. Il en demeura plus de
» cinquante, tant morts que priſonniers, & le
» reſte fut pouſſé juſques dans les barriéres de
» Montmedi.

1637. „ Cét enlévement fâcha fort le Maréchal
„ de Châtillon, non pas tant pour la perte
„ qu'il avoit faite, qu'à cauſe du mépris avec
„ lequel Poley rejetta les bons avis qu'on lui
„ donnoit, du peu de prudence, & de la gran-
„ de témérité qu'il témoigna en cette occa-
„ ſion. Quand il alla le lendemain au camp
„ rendre compte de ce qui s'étoit paſſé, le
„ Maréchal lui fit une rude reprimande, &
„ me loua de l'avoir ſecouru, & réparé en
„ quelque maniére l'affront que nous avions
„ reçu. Sur les nouvelles arrivées que le
„ Comte d'Iſembourg Gouverneur de la Pro-
„ vince pour le Roi d'Eſpagne, n'avoit pas
„ des forces ſuffiſantes pour aſſiéger Ivoi, &
„ qu'il étoit tout au plus en état de le ſur-
„ prendre, Châtillon fit venir Briquemau
„ Gouverneur de la place, & lui parla de la
ſorte. Je vous recommande inſtamment de
veiller à la conſervation d'Ivoi. Défiez vous
des ruſes des ennemis, & penſez que vous étes
dans un païs accoutumé à leur domination. Le
peuple y ſera toûjours pour eux. „ Le Maré-
„ chal va enſuite à Stenai, & reçoit le jour ſui-
„ vant ordre d'aſſiéger Damvilliers ville forte
„ ſur les frontiéres du Luxembourg à trois
„ lieuës de Verdun. Il ne differa l'exécution
„ de la volonté du Roi que pour ſe mettre en
„ état de réuſſir dans une ſi difficile entrepriſe.
„ Après s'y étre préparé en grand Capitaine
„ il décampa des environs de Stenai, & ſe ren-
„ dit devant Damvilliers. A peine la tranchée
„ étoit-elle ouverte, qu'on lui apporta la fâ-
„ cheuſe nouvelle que Bronk autrefois Gou-
„ verneur d'Ivoi, l'avoit ſurpris, & tué une
„ grande partie de la garniſon. Mais on ne lui
„ expliquoit point ſi ce malheur étoit arrivé

„ par

„ par la négligence de Briquemau, ou par les 1637.
„ intelligences de Bronk dans la place. Com-
„ me Châtillon ſe trouvoit attaché au ſiege de
„ Damvilliers, il n'y pouvoit apporter aucun
„ remede, ſans abandonner ſon entrepriſe:
„ Il fallut ſe conſoler de l'eſpérance d'em-
„ porter une place plus importante & de plus
„ grand bruit dans le monde. Content de
„ prendre toutes les précautions poſſibles, &
„ d'appuier ſi bien ſon ſiége, que les enne-
„ mis n'y puiſſent mordre, il continuë ſes tra-
„ vaux.

„ Le Marquis de Feuquiéres avoit inveſti
„ Damvilliers deux jours avant l'arrivée du
„ Maréchal. Les aſſiégés reſolus à une lon-
„ gue & vigoureuſe défenſe, envoiérent de-
„ mander à Châtillon, s'il ne vouloit pas accor-
„ der que les priſonniers qui ſe feroient de
„ part & d'autre, ſe rachetaſſent en paiant la
„ montre d'un mois pour chacun, ſelon ſa qua-
„ lité. Cela lui fit juger qu'ils ſe préparoient à
„ de fréquentes ſorties, & à nous prendre au-
„ tant de priſonniers qu'on leur en prendroit.
„ Le Maréchal loua leur courage & accorda la
„ demande. Le Gouverneur de la place aiant
„ envoié une promeſſe ſur cet accommode-
„ ment, Châtillon lui en envoia une récipro-
„ que. Après ce traité, les ennemis firent plu-
„ ſieurs ſorties. Mais elles ne furent pas de
„ conſéquence. La plus remarquable arriva
„ l'11. Septembre. Ils ſortirent au nombre de
„ cinquante chevaux & de deux cens hommes
„ de pied, & pouſſérent une compagnie de
„ chevaux-legers, qui étoit dans un corps de
„ garde avancé. Mais d'autre Cavalerie étant
„ accouruë pour les ſoutenir, les ennemis fu-
„ rent repouſſés avec perte. On vit dans cet-

„ te

1637. „ te occaſion qu'ils ſe battoient en braves
„ gens. Une redoute à ſix vingt pas de la pla-
„ ce, empêchoit qu'on ne pût rien entrepren-
„ dre de ce côté-là. Elle fut attaquée avec tant
„ de courage & de bonheur, que tous ceux qui
„ étoient dedans prirent la fuite après avoir
„ fait leur décharge. La redoute eſt incontinent démolie, & la tranchée s'ouvre de ce
„ côté-là. Pour empêcher qu'on ne les ap-
„ proche de ſi près, les aſſiégés y font mener
„ toute leur artillerie. Mais nonobſtant leur
„ feu continuel, on pouſſe la tranchée, on
„ éleve une batterie de douze canons contre
„ deux baſtions, où les ennemis en avoient
„ mis pluſieurs. Ils furent tous démontés, ou
„ abattus. On n'épargna pas le clocher de la
„ principale Egliſe, d'où les aſſiégés tiroient
„ juſques au milieu de la tranchée. Tous
„ leurs canons furent remontés le lendemain,
„ & mis du côté où nous tirions davantage.
„ Ils s'en ſervoient ſi adroitement, qu'ils tuérent pluſieurs de nos ſoldats, & deux Ingénieurs qui conduiſoient les travaux.

„ On les pouſſe nonobſtant tous ces efforts.
„ Nous eſpérions que la tranchée couvriroit
„ mieux les travailleurs, à meſure qu'elle a-
„ vanceroit. On fait enſuite une grande ou-
„ verture dans le glacis de la contreſcarpe, &
„ nous élevons de chaque côté une batterie
„ de canons, afin de ruïner toutes les défenſes,
„ & que les ennemis n'aiant plus de couvert,
„ nous puiſſions plus facilement & ſans crain-
„ te, bâtir une galerie dans le foſſé. Une
„ demi-lune incommodoit fort les aſſiégeans.
„ On l'attaque, on la prend, on fait une mi-
„ ne qui ouvre une brêche à paſſer quarante
„ hommes de front. Les aſſiégés firent deux

„ re-

„ retranchemens au delà. Mais ils furent en- 1637.
„ fin obligés de se rendre après six semaines
„ de tranchée ouverte. On leur accorda une
„ capitulation honorable. Le jour que la gar-
„ nison devoit sortir de la place, les paisans
„ sujets d'Espagne conduisirent au travers des
„ bois quatre cens hommes, qui malgré tou-
„ tes les précautions & la vigilance du Ma-
„ réchal de Châtillon, se jettérent dans les
„ dehors de Damvilliers du côté du Luxem-
„ bourg. Le Gouverneur de la place ne les y
„ voulut pas recevoir." Ma parole est don-
née, *disoit il.* Les ôtages sont échangés de part & d'autre. On m'a fourni toutes les choses né-cessaires pour emporter le bagage, les blessés, & les autres malades. A Dieu ne plaise que je me rende infame à jamais en violant une con-vention faite. Quand j'introduirois même ce secours dans la ville contre la foi donnée, je ne suis plus en état de disputer la place aux François. On leur a remis deux bastions entre les mains. Leur mine a fait une brêche où cin-quante hommes peuvent passer de front. Dois-je exposer ma garnison à être pendue? Cela ne manquera pas d'arriver. Car enfin la place sera infailliblement emportée d'assaut. Je suis obligé de conserver les braves gens qui me re-stent.

Le Gouverneur demanda seulement à Châtillon d'accorder au secours nouvellement arrivé le même traitement qu'à la garnison. Le Maréchal y con-sentit en considération de la bonne foi & de la gé-nérosité du Gouverneur. Tous furent conduits à Montmedi conformément à la capitulation. A quoi pense donc un Historien de Richelieu? Sur quel fondement a-t-il pû dire que les François introduisirent eux-mêmes le secours

1637. à Damvilliers, & que les quatre cens hommes demeurérent tous prisonniers de guerre? Pardonnons-lui cette mépriſe. Le premier Miniſtre nous donne lui-même de fauſſes nouvelles; ſoit qu'il veuille éxagérer les prétendus avantages remportés; ſoit que les Officiers lui écriviſſent les choſes autrement, afin de ſe faire un plus grand mérite auprès de lui. *M. de Châtillon*, dit Richelieu dans une de ſes Lettres, *a défait ſept ou huit cens chevaux des ennemis, qui étoient allés enlever un de ſes quartiers, dont il eſt demeuré trois cens hommes effectifs ſur la place.* Nous avons vû que Sirot qui a eu la plus grande part à cette action, dit que le quartier fut véritablement enlevé par trois cens maîtres, & que les ennemis aiant été coupés enſuite, il en demeura cinquante morts, ou priſonniers.

Le Roi eſt mécontent du Cardinal de Richelieu & de la Meilleraïe Grand-Maître de l'Artillerie.

Comme le Roi avoit extrêmement à cœur de reprendre les places que les Eſpagnols emportérent l'année derniére en Picardie, il projetta de bloquer la Capelle pendant que le Cardinal de la Vallette avanceroit dans le pays ennemi ſur la Sambre, & d'aller lui-même ſur la frontiére appuier cette entrepriſe. Richelieu approuva d'abord, ou du moins fit ſemblant d'approuver & le voiage & le blocus, que Louis s'étoit mis bien avant dans la tête, comme il paroit par ſes Lettres, & par celles du premier Miniſtre, & d'un Secrétaire d'Etat au Cardinal de la Valette. „ Le Roi s'avançant à Soiſſons „ & à Laon, *dit Richelieu à ſon confrere, dans une dépêche du* 31. *Juillet*, je prens la plume pour vous dire que Sa Majeſté ſeroit „ bien aiſe que ſon voiage ne fût pas inutile, „ s'il eſt poſſible. Pour cet effet, elle a eu „ quelque penſée, que tandis que vous avancerez dans le pays ennemi ſelon vos projets, „ elle

Vie du Cardinal de Richelieu, par Aubery. L. VI. Chap 53. Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même Tom. II.

„ elle pourroit à l'abri de votre Armée, faire 1637.
„ une eſpéce de blocus autour de la Capelle,
„ par le moien duquel on la feroit vraiſembla-
„ blement tomber entre ſes mains. Devant
„ que de s'embarquer dans ce deſſein, le
„ Roi déſire qu'avec un parti de Cavalerie,
„ vous faſſiez viſiter tous les environs de la
„ place par quelque perſonne intelligente, &
„ capable de reconnoître ce qu'on pourroit
„ faire pour l'incommoder. Bezançon étant
„ ici, diſoit que pour empêcher qu'il n'y en-
„ trât des vivres, il ſuffiſoit de mettre une
„ bonne garniſon dans Eſtren village entre A-
„ veſnes & la Capelle, où elle ſe pourroit re-
„ trancher. Je croi bien que cela ſeul ne ſuf-
„ fira pas. Mais ſi ſans détourner aucunes de
„ vos troupes, on peut avec trois mille hom-
„ mes de pied & mille chevaux faire tomber
„ la Capelle, ce petit progrès joint à ceux que
„ vous ferez, termineroit aſſez heureuſement
„ la campagne.

Soit que Richelieu ſe fût véritablement apperçû qu'il étoit au deſſus de la majeſté du Souverain de marcher pour un blocus, ſoit que ce fût ſeulement un prétexte afin de retenir Louïs aux environs de Paris, parce que le Cardinal n'avoit pas envie de voiager, & qu'il n'oſoit abandonner le Roi, à cauſe des intrigues de la Reine, de la Ducheſſe de Chevreuſe, & de la Faïette, dont j'ai parlé, il tâcha de détourner Louïs de ſon voiage & de ſon projet de bloquer lui-même la Capelle. Choqué de ce que ſon Miniſtre déſaprouve ce qu'il avoit trouvé bon peu de tems auparavant, le Roi ſe met en colere, & perſiſte dans ſa premiére penſée. Après quelques conteſtations, Louïs & Richelieu s'accommodent &

1637. conviennent que Sa Majesté ira seulement pour quelques jours à Chantilli, & que le blocus de la Capelle se fera par un autre. „ J'ai „ trop de confiance en vous, *dit le premier „ Ministre dans une Lettre du 3. Août au Cardinal de la Valette*, pour vous dissimuler que „ depuis quelques jours, je suis avec 31. (*le „ Roi*) au même état que j'étois (*l'année precedente*) à l'Abbaïe de la Victoire, & pour „ un pareil sujet du voiage qu'il vouloit faire à l'Armée. L'affaire a enfin abouti à ce „ point, qu'au lieu d'aller en personne travailler à incommoder la Capelle, ce qui „ n'est pas digne d'un grand Roi, on y enverra Bussi avec mille chevaux, & ce qu'on „ pourra ramasser de la nouvelle Infanterie „ qui nous arrive. J'ai fait prendre cette resolution à deux fins; l'une, de mettre la Capelle „ en état de tomber, si l'occasion le permet; „ l'autre de faire en sorte que N. (*La Meilleraïe*) soit toujours près de vous. En cas „ que les ennemis vous tombent sur les bras, „ ils ne vous pourront empêcher de prendre „ dans le cœur de leur païs, le poste que vous „ avez projetté, si vous le trouvez avantageux, & vous aurez assez de forces pour former un siége, & pour les arrêter. *Le dessein de la Valette est plus distinctement expliqué dans une Lettre suivante*„. Après que le Roi a „ entendu lui-même le rapport du Sieur Du- „ plessis Bezançon, *dit Richelieu au même la „ Valette*, Sa Majesté juge comme vous, qu'il „ vaut beaucoup mieux faire tête aux ennemis sur la Sambre avec un corps d'armée „ nombreux, & attaquer fortement Avesnes „ avec un autre, que de bloquer la Capelle.

Louïs fort content du projet, part pour Chan-

Chantilli, & ſon Miniſtre vient à Roiaumont. 1637.
Tout va bien, écrit alors Chavigni à la Valette. *Les mauvaiſes humeurs ſont paſſées. Je ne dis pas qu'elles ne reviennent dans quelque temps. Le voiage du Roi eſt tout-à fait rompu, & nous retournons à Paris dans cinq ou ſix jours.* Elles revinrent en effet, ces *mauvaiſes humeurs*. Et voici comment. Le ſiége d'Aveſnes avoit été ſi bien reſolu, qu'on promit au Prince d'Orange de le faire inceſſamment. Mais au moment de l'entrepriſe, on la trouve trop difficile. Le Cardinal de la Valette & la Meilleraïe vont inveſtir la Capelle, & l'aſſiégent dans les formes. Louïs entre alors dans une furieuſe colere, & s'imagine que Richelieu l'a empêché d'aller bloquer la Capelle, afin que la Meilléraïe ſon parent aït occaſion de ſe ſignaler, ou plûtôt qu'il ne ſoit pas tant expoſé dans un ſiége moins difficile que celui d'Aveſnes. *Si je ne croiois*, dit Richelieu à la Valette, *que vous apprendrez d'ailleurs que le Roi eſt dans un extrême chagrin du ſiége de la Capelle, je ne vous l'écrirois pas, de peur de vous affliger. Mais je ne puis vous le céler pour cette raiſon. Il jette tout ſur M. de la Meilleraïe & par contrecoup ſur moi, diſant que c'eſt lui qui a fait reſoudre cette affaire directement contre ſes ordres. Ne vous fâchez point, je vous prie, de cette mauvaiſe rencontre. Elle me touche plus que perſonne. On n'a pas oublié de remontrer les difficultés qui ſe ſont trouvées ſur les lieux au ſiége d'Aveſnes, & que vous avez pris avec tous les principaux Officiers la reſolution d'aſſiéger la Capelle. Au nom de Dieu, ne vous dégoûtez point pour cela. Conſervez votre perſonne avec ſoin, & faites que M. le Grand-Maître en uſe de même.* Il falloit que ce Car-

1637. dinal ſoldat ſe picquât terriblement de bravoure. Chavigni lui recommande encore la même choſe, & en termes plus preſſans. *Au nom de Dieu, Monſeigneur, conſervez-vous, & croiez que perſonne au monde ne doute de votre courage. Il n'eſt pas beſoin que vous vous expoſiez comme vous faites, à tous momens.*

La colere du Roi étoit ſi grande, que ſon Miniſtre fut obligé de prier la Valette d'envoier un Officier en Cour avec un procès verbal authentique de la maniere dont la reſolution d'aſſiéger la Capelle, avoit été priſe. *Je vous conjure encore*, dit Richelieu dans une autre Lettre à ſon confrere, *de ne vous affliger point du mécontentement que le Roi témoigne de la reſolution priſe d'aſſiéger la Capelle au lieu d'Aveſnes. Repoſez-vous ſur l'aſſurance que je vous donne, qu'en cela il n'y a rien qui vous regarde, & que tout tombe ſur M. de la Meilleraïe & ſur moi par contrecoup. Vous ſavez ſi nous ſommes coupables l'un & l'autre. C'eſt ce qui me fait eſpérer, qu'après avoir connu la vérité, Sa Majeſté uſera de ſa bonté ordinaire envers ſes ſerviteurs.* L'adroit Richelieu ſavoit auſſi bien appaiſer le Roi irrité contre lui, ou contre ſes parens & ſes créatures, qu'il étoit habile à le rendre irréconciliable avec tous ceux qui ne pouvoient ſouffrir l'étrange abus que le Miniſtre faiſoit de ſon autorité. *La ſéchereſſe du Roi eſt paſſée*, dit Richelieu dans une Lettre à la Valette. *Il reconnoit qu'on ne pouvoit aſſiéger Aveſnes, & n'eſt plus mécontent de M. de la Meilleraïe.* Rappellé à la Cour vers le commencement d'Octobre, ce parent favori du Miniſtre fut aſſez bien reçu du Roi. *Il a plu à Sa Majeſté*, dit-il lui-même dans une Lettre, *de me faire une aſſez bonne reception. Je veux*

veux croire pour ma satisfaction, qu'elle aura oublié le fiel qu'elle avoit contre moi. Il étoit certainement grand & trop pour ce que j'en ai besoin. Ce second mécontentement de Louis est un peu plus distinctement expliqué dans une Lettre que Chavigni écrivit en chiffre & en jargon au même la Valette. *Tout ce que vous a mandé Nestor* (Richelieu) *de la mauvaise humeur de* 12, (le Roi) *est fort véritable. Mais elle n'est tombée que sur le parent de XX.* (Richelieu) *qui est avec* 23. (la Valette.) *La chose a été assez malaisée à racommoder. Car Nix* (le Roi) *s'étoit fort emporté. Mais graces à Dieu tout va maintenant parfaitement bien.* 40. (Chavigni) *s'en est mêlé assez heureusement & au contentement de* 13. *& de XIX.* (le Roi & Richelieu) *Ajax* (Chavigni) *est à cette heure fort bien avec Nix*, (le Roi.) *La tendresse que XVIII.* (Richelieu) *a pour* 23. (la Valette) *n'est pas imaginable. Elle s'est extrémement réchauffée dans la boutade de* 12, (le Roi.) *Considerant que Nestor* (Richelieu) *n'a point d'ami plus assuré que* 22. (la Valette) *Monseigneur le Cardinal vous envoie un Gentilhomme pour vous donner avis du racommodement de XIX.* (Richelieu) *avec* 13. (le Roi) *comme à une personne de qui il croit être chérement aimé.* 41. (Chavigni) *est parfaitement bien avec Nix* (le Roi,) *mais encore mieux avec Nestor* (Richelieu), *qui va demain dîner chez lui à Paris.* 1637.

Les Courtisans ne se mettoient pas autrement en peine d'être mal auprès du Roi, pourvû qu'ils fussent bien auprès du Ministre. Cela paroit assez par cet endroit d'une autre Lettre du même Secretaire d'Etat. *Ajax* (Chavigni) *est encore mal avec Nix* (le Roi;) *mais il est*

1637. *très bien avec Nestor* (Richelieu) *auprès duquel il demeure assidument.* Durant ces intrigues & ces exploits militaires, le Duc d'Orleans éloigné des affaires & des emplois, passoit son temps à faire l'amour. Sa fidelité pour Marguerite son épouse, à laquelle il ne pouvoit obtenir la permission de venir en France, quoique le Roi la lui eût promise, alloit bien jusques à ne vouloir pas consentir à la dissolution de son mariage; mais non pas jusques à garder la continence, sur tout dans une si longue séparation. La haine & le dépit de Richelieu étoient la cause des péchés que commettoit ce Prince dans la fleur de son âge. Mais la religion du Cardinal n'étoit pas susceptible de pareils scrupules. *Monsieur*, dit Chavigni dans la même Lettre, *est présentement à Tours, où il a une petite inclination. Il semble être en assez bonne disposition.* Cela signifie qu'il laissoit faire Richelieu, & qu'il témoignoit avoir entiérement abandonné le Comte de Soissons. La *petite inclination*, c'est la fameuse *Louison*, fille d'un Magistrat de Tours. Elle eut un fils que Gaston ne voulut jamais reconnoître, soit qu'il crût avoir raison de la soupçonner d'infidelité; soit que l'Abbé de la Riviére, ou quelqu'autre lui eût rendu de mauvais offices auprès de son amant. Elle se retira depuis dans le Monastere des filles de la Visitation, où elle acquit de la réputation & fut fort connuë dans le monde, sous le nom de la *Mere Louise*. La Princesse fille ainée du Duc d'Orleans prit soin de ce frere naturel, & lui permit de porter le nom de Marquis de Charni. Chagrin de ne pouvoir tenir en France le rang dû à sa naissance, quoi qu'illégitime, il se retira en Espagne, & y obtint de l'emploi.

Si

Si une circonſtance rapportée dans les Mémoires de Pontis, eſt véritable, la colére de Louïs contre la Meilleraïe & contre Richelieu *par contrecoup*, n'étoit pas ſans un fondement légitime. Car enfin, le Grand-Maître auroit été véritablement le ſeul & principal auteur du ſiége de la Capelle. Richelieu n'y voulut pas conſentir d'abord. Mais ſon parent aiant commencé l'entrepriſe de ſa tête, il le ſoutint, & tâcha de l'excuſer auprès du Roi. Pontis inſinuë qu'il a ſû ces particularités de le Meilleraïe même. Elles ſemblent difficiles à concilier avec les extraits de Lettres que je viens de tranſcrire. Mais je n'oſe les rejetter tout-à-fait. Il y a quelque choſe de véritable à mon avis. Quoiqu'il en ſoit, voici ce que Pontis raconte. „ M. de la Meilleraïe étoit „ fort mal dans l'eſprit du Roi, & le Cardi- „ nal qui l'aimoit fort, ſe trouvoit aſſez em- „ baraſſé par cette mauvaiſe diſpoſition du „ Roi. Cependant M. de la Meilleraïe vou- „ lant ſe ſignaler par quelqu'action éclatante „ crut devoir entreprendre le ſiége de la Ca- „ pelle. Ce n'étoit pas le ſentiment du Car- „ dinal, qui craignant que ſon parent ne ſe „ perdît entiérement dans l'eſprit du Roi, s'il „ ne pouvoit prendre cette ville après s'y être „ engagé, s'efforça de l'en détourner, & lui „ manda que l'entrepriſe étoit dangereuſe & „ la place aſſez forte pour lui faire recevoir un „ affront. M. de la Meilleraïe ne ſe rend point „ à cette remontrance, & répond au Cardinal, „ que bien qu'il y ait une bonne garniſon „ à la Capelle, il voit la place en état d'être „ priſe pour pluſieurs raiſons qu'il marquoit „ à Son Eminence. Après lui avoir écrit de „ la ſorte, il commence le ſiége. Le Cardi- „ nal

1637. Les François reprenent la Capelle.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. V. Chap. 53. Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même Tome II. Mémoires du Puyſegur & de Pontis. Mercure François. 1637. Grotii Epiſtola 830. Hiſtoria de Gualdo Priorato. Part. II. Lib. 3.

1637. „ nal qui appréhendoit tout pour une perſon-
„ ne qu'il chériſſoit, ne lui conſeilla pas en-
„ core d'aſſiéger la Capelle, & lui allégua cer-
„ taines choſes qui faiſoient aſſez connoître
„ que le Cardinal ne ſe croioit pas alors lui-
„ même ſi bien appuyé, qu'il pût lui promettre
„ une aſſurance contre la diſgrace du Roi. Le
„ grand progrès fait par les ennemis l'année
„ derniére ébranla un peu la fortune du Mi-
„ niſtre, qui avoit autant beſoin de toute la
„ force de ſon eſprit pour ſe ſoutenir contre
„ les inſultes & les plaintes générales de tout
„ le Roiaume, que de ſa politique pour ſe de-
„ mêler des diverſes intrigues formées con-
„ tre lui. M. de la Meilleraïe ne s'étonnant
„ point de tout ce que lui écrivoit le Cardinal,
„ répondit que la place étoit déja inveſtie, &
„ qu'il en eſpéroit une bonne iſſuë. Et après
„ pluſieurs autres choſes, il finit ſa Lettre,
„ comme il me l'a dit lui-même, par cette pa-
„ role celébre d'un Poëte: la fortune aide
„ les gens hardis." Il paroit par le recit de
l'Auteur des Mémoires de Pontis, qu'encore
que le Cardinal de la Valette retint l'autorité
de Général, il laiſſa le commandement du ſié-
ge de la Capelle à la Meilleraïe; ſoit que par
complaiſance pour Richelieu il voulût four-
nir à la Meilleraïe une occaſion de ſe ſignaler,
ſoit que toujours brouillé avec cet Officier, il
„ ſe contentât de couvrir le ſiége, afin d'éviter
tous les nouveaux ſujets de mécontentement.

La Capelle ne tint qu'huit jours, dit Puyſé-
gur préſent au ſiége. *Les ennemis firent une*
ſortie ſur la tranchée dans laquelle Mrs. de Buſſi-
Lamet & de Rambures Maréchaux de Camp é-
toient. Le premier revenu depuis peu d'Her-
menſtein pris par les Impériaux, *fut tué ſur la*
place.

place & l'autre reçut une bleſſure de laquelle il mourut. La ſortie fut faite par vingt hommes & par un Officier Reformé, ſur deux compagnies des gardes qui lâchèrent le pied. Ces deux Meſſieurs voulurent tenir bon dans l'eſpérance d'être ſoutenus. Mais le ſecours qu'ils attendoient ne venant point, le Roi perdit deux bons Officiers, que Sa Majeſté, la Cour & l'Armée regrettèrent extrêmement. *Je ne ſaurois aſſez plaindre la mort de M. de Buſſi*, dit Richelieu dans ſa Lettre du 2. Septembre à la Valette, *ni trop craindre pour les bleſſures de M. de Rambures. C'eſt un terrible malheur que trente hommes des ennemis, & la terreur panique de nos ſoldats, aient cauſé cette perte.* La timidité de Don Marco de *Lima y Revia* Gentilhomme Portugais Gouverneur de la place donna quelque ſujet de ſe conſoler. Effraïé de voir les travaux de la Meilleraïe un peu avancés, il capitula le 21. Septembre. Le Cardinal Infant deſeſpérant de ſauver Breda, & content d'avoir emporté Venlo & Ruremonde, accouroit avec ſes principales forces au ſecours de la Capelle, ſa première conquête ſur les François. Il fut tellement indigné de cette reddition précipitée, qu'il fit condamner le lâche Gouverneur à perdre la tête. Cinq-Mars ſecond fils du feu Maréchal d'Effiat, beaufrere de la Meilleraïe, & que nous verrons bien-tôt élevé au plus haut degré de la faveur, apporta au Roi la nouvelle de la priſe de la Capelle. Lambert Maréchal de Camp en fut fait Gouverneur. 1637.

Je vous mandai par ma dernière Lettre, dit Chavigni dans celle du 17. Septembre à la Valette, *que je pourrois faire un voiage vers vous. Je vous dirai maintenant que le Roi & Monſeigneur*,

1637. *Seigneur le Cardinal m'ont commandé de partir Dimanche ou Lundi, & que je ſerai ſans manquer le 22. du mois à Guiſe.* On raiſonna fort dans le monde ſur ce voiage du Secretaire d'Etat. La plus commune opinion, ce fut qu'il alloit travailler à la réconciliation du Cardinal de la Valette & de la Meilleraïe extrêmement brouillés enſemble. On diſoit même que les choſes étoient allées ſi loin, que celui-ci avoit fait un appel à l'autre. Cette ſcéne ſembloit manquer à la comédie que les Prélats guerriers donnoient depuis quelques années. L'un avoit reçu vingt coups de canne de la main d'un Maréchal de France. Le nouvel épiſode d'un Cardinal qui ſe bat avec le Grand-Maître de l'Artillerie, n'eût pas été moins divertiſſant. Quand on vit que la Meilleraïe revenoit à la Cour avant la fin de la campagne, on dit dans le monde qu'il étoit parti de l'Armée, parce que Chavigni n'avoit pû le racommoder avec la Valette. On ne peut nier qu'il n'y eût une grande mesintelligence entre eux. Cet endroit d'une Lettre de Chavigni à celui-ci, ſuffit pour le prouver. *J'ai repreſenté à Son Eminence la peine que vous ont cauſé les mauvaiſes humeurs de celui que vous ſavez*, c'eſt-à-dire du Grand-Maître de l'Artillerie. Et Richelieu avouoit lui-même qu'il s'appercevoit fort bien que par complaiſance pour lui, la Valette ſe contraignoit extrêmement avec la Meilleraïe. Il n'eſt pas impoſſible que Chavigni n'ait eu ordre de travailler à leur reconciliation, ni que la Meilleraïe ne ſoit parti de l'Armée avec précipitation, pour éviter des éclairciſſemens & un accord qui ne lui plaiſoit pas. Mais cette brouillerie ne fut point le ſujet principal du voiage du-

du Secretaire d'Etat. On le dépêchoit afin de communiquer à la Valette les pensées de Richelieu & de son Capucin, sur la maniere de deconcerter les projets du Cardinal Infant, qui s'avançoit vers la Capelle pour en faire lever le siége, & pour chasser ensuite les François des postes qu'ils occupoient le long de la Sambre. Le P. Joseph prévenu par un certain Vercourt de la facilité d'emporter Cambrai, s'étoit mis ce dessein bien avant dans la tête. Chavigni devoit presser la Valette de l'exécuter. Expliquons tout ceci dans un plus grand détail. 1637.

Incontinent après la prise de Venlo & de Ruremonde, le Cardinal Infant ne pensa plus qu'à joindre promptement Piccolomini dans le dessein de secourir la Capelle, & de chasser ensuite les François s'il étoit possible, des postes qu'ils avoient occupés sur la Sambre depuis l'ouverture de la campagne. Richelieu bruloit d'impatience que la Valette engageât l'Infant à une bataille. Il se flattoit que si les Espagnols étoient une fois battus, les Provinces des Païs-Bas demeureroient ouvertes, parce qu'ils n'y auroient pas des troupes capables de les défendre contre les deux Armées confederées. Qu'il eût été aise de se venger si hautement de son rival Olivarés, qui faisoit alors attaquer le Languedoc! De peur qu'on ne s'imagine que j'attribue au Cardinal des chimeres qui ne lui entrérent jamais dans l'esprit, rapportons son projet. Je le trouve dans une Lettre qu'il écrivit le 19. Septembre à la Valette, lorsque Chavigni étoit sur le point de partir pour aller au camp devant la Capelle.

„ Je puis vous assurer, *dit il*, & M. de Cha-
„ vigni vous le fera voir clairement, que le
„ Car-

Le Cardinal Infant oblige les François à quitter Maubeuge & quelques autres postes occupés sur la Sambre.

Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Mémoires de Pontis. Histoire de Gualdo Priorato. Part. II. Lib. 3.

1637. » Cardinal Infant ne peut venir avec plus de
» quatre mille hommes de pied & deux mille
Vittorio Siri Mémorie Recondite. Tom. VIII Pag. 511. » chevaux; la néceſſité l'obligeant à laiſſer le
» reſte de ſes troupes pour s'oppoſer aux cour-
» ſes que les Hollandois peuvent faire après
» la priſe de Breda. Cela ſuppoſé, Picolomini
» & Balançon n'aiant en Cavalerie & en In-
» fanterie, que neuf à dix mille hommes tout
» au plus, dont la plûpart ſont deſarmés, ils ne
» ſauroient former un corps de plus de quinze
» ou ſeize mille hommes en tout. Ne croiez
» pas qu'ils abandonnent jamais le poſte de
» Mons; le cœur de leur païs ſeroit ouvert,
» & M. de Candale qui eſt à Maubeuge les
» couperoit par derriére. Si donc ils laiſſent
» quelque choſe à Mons, ils n'y laiſſeront
» pas moins de quatre à cinq mille hommes:
» Et par conſéquent ils n'auront qu'environ
» dix-mille hommes en campagne. Alors, il
» ſuffira de laiſſer M. de Turenne à Maubeuge,
» avec mille chevaux & quatre mille hommes
» de pied. La circonvallation de la Capelle
» étant faite, vous pourrez auſſi vous paſſer à
» votre ſiége de mille chevaux & de ſept mille
» hommes de pied. Il vous reſtera ainſi plus
» de ſix mille chevaux & neuf à dix mille
» hommes de pied pour mettre en campagne.
» M. de Candale les peut commander juſques
» à ce que votre ſiége vous permette d'y
» être. Et s'il eſt une fois achevé, j'eſpére
» d'être aſſez heureux pour me trouver au
» *Te Deum* d'une bataille que vous aurez
» gagnée. Je la ſouhaite, Monſeigneur, au-
» tant pour votre gloire que pour le bien
» des affaires du Roi.

C'eſt ainſi que Richelieu & ſon P. Joſeph formoient à Ruel ſur la Carte, ſur l'état de la guerre

guerre ſouvent fort peu exact, & ſur des Let- 1637.
tres d'avis tant bonnes que mauvaiſes, de beaux & grands projets que les gens du métier qui étoient ſur les lieux, trouvoient preſque toujours chimériques. Le Duc de Candale naturellement railleur, & qui pour un bon mot ne ſe mettoit pas en peine de perdre ſes meilleurs amis, tournoit quelquefois en ridicule un Capucin qui vouloit faire le Général d'armée. C'eſt pourquoi le bon Pere ne l'aimoit point, quoiqu'il n'écrivît jamais au Cardinal de la Valette *ſans ſaluer très-humblement Monſeigneur le Duc de Candale.* Une Lettre du Cardinal Infant interceptée depuis la priſe de la Capelle reveilla vivement les hautes eſpérances de Richelieu. Le Prince Eſpagnol y remontroit la fâcheuſe ſituation des affaires des Païs-Bas, déploroit la perte de la Capelle dont le Gouverneur avoit eu la lâcheté de ſe rendre trop tôt, ſe plaignoit d'être ſans argent & ſans vivres, déclaroit enfin qu'il ſe trouvoit non ſeulement hors d'état de ſauver Breda, mais qu'il étoit encore réduit à une ſi grande extrémité, que les Païs-Bas couroient riſque d'être perdus, à moins qu'on ne lui envoiât promptement un puiſſant ſecours. Quelles victoires, quelles conquêtes Richelieu & ſon Capucin ne ſe figurérent-ils pas en liſant cette dépêche! Les agréables chimères dont ils ſe repaiſſent dans les allées de Ruel, s'évanouiſſent en un inſtant. Les Généraux d'armée & les Gouverneurs des Provinces attaqués ne ſont pas toujours ſi foibles qu'ils le diſent dans les Lettres, où ils repréſentent leurs beſoins. Ils y parlent de ce qu'il y a de fâcheux & à craindre dans la conjoncture préſente; & ne marquent pas les diverſes reſſources qui leur reſ-

tent

1637. tent. L'Infant que Richelieu & Joſeph croioient incapable de rien entreprendre, auroit donné un terrible échec aux François & pû les contraindre à lever honteuſement le ſiége de la Capelle, ſi le Gouverneur eût voulu ſe défendre autant qu'il pouvoit. Accompagné de Picolomini & du Comte de Buquoi, le Prince Eſpagnol arrive inopinément avec quinze ou ſeize mille hommes au château d'Emeries, l'emporte ſans reſiſtance, & ſurprend au dernier point la Valette, qui ſeparé de Candale ſon frere, avoit tout au plus huit mille hommes de pied & quatre mille chevaux.

Le Cardinal Infant paſſe enſuite la Sambre, s'approche de Maubeuge, où le Duc de Candale & ſes troupes n'ont pas des vivres pour quatre jours, & ſe met en poſture de les affamer & de les forcer avant que la Valette & la Meilleraïe aient pris la Capelle. Le coup étoit immanquable, ſi le Gouverneur de la place eût temoigné plus de reſolution. Du moins les François auroient été contraints à lever le ſiége pour accourir au ſecours de Candale & de ſes gens bloqués dans Maubeuge. Le Prince Eſpagnol ne perd point courage après la reddition précipitée de la Capelle. Lui & Picolomini ſe poſtent ſi bien autour de Maubeuge, que Candale effraié envoie promptement avertir ſon frere que tout eſt perdu ſans reſſource à Maubeuge, à moins qu'on ne vienne inceſſamment le délivrer. Pontis avoit raconté à l'Auteur des Mémoires qui portent ſon nom, la marche de la Valette pour aller joindre Candale. Mais on a eu tort de dire que cette affaire arriva l'année ſuivante. La Valette & Candale commandérent en Italie l'an 1638. Il faut donc placer ici la circonſtance qui ſe trouve

ve dans les Mémoires de Pontis, assez confus pour la Chronologie. Cet Officier se souvenoit apparemment mieux des particularités, que de l'ordre des événemens auxquels il avoit eu part. „ Nous avions, *dit-il*, une Armée dans Maubeuge, que les ennemis campés entr'elle & la nôtre, tenoient comme bloquée. Etant question de rejoindre l'une & l'autre, on tint Conseil dans celle du Cardinal de la Valette sur la maniére dont nous pourrions secourir nos gens de Maubeuge. M. de Gassion, le Marquis de Praslin & deux autres, s'offrirent d'entrer dans la ville avec les excellens chevaux qu'ils avoient, & d'avertir ceux de dedans que notre Armée marchoit à leur secours, & qu'ils se tinssent prêts un certain jour, afin qu'on pût attaquer en même temps les ennemis des deux côtés. Les Généraux acceptérent la proposition de ces Messieurs. Comme ils étoient fort bien montés, ils picquérent droit vers les ennemis. La sentinelle qui les apperçoit donne le signal à l'instant, & le corps de garde leur veut couper le chemin. Le Marquis de Praslin, dont le cheval est extrêmement bon, passe outre avec deux autres. Mais le Colonel Gassion investi par les ennemis, ne fit pas un coup moins hardi. Il se jette dans la riviére tout botté & éperonné, la bride de son cheval sous le bras, se sauve à la nage vers l'autre bord, & revient à notre Armée par un endroit où les ennemis n'étoient point. 1637.

„ Celle de Maubeuge avertie par le Marquis de Praslin de notre marche & du jour que nous devions attaquer les ennemis, se tint prête pour ce temps-là, & attendit sous

„ les

1637. » les armes le moment de l'attaque. Cependant nous marchons vers les ennemis, & » lorsque nous approchons d'eux, il s'éleve » tout d'un coup un si horrible brouillard, » qu'on peut à peine se voir à dix pas & qu'on » ne sait quel chemin on prend. Toute l'Armée étoit dans une extrême inquiétude, & » craignoit de tomber sans y penser, dans » quelqu'embuscade. Les regimens que je » conduisois, me donnoient des peines infinies. Ils me rompoient continuellement la » tête par leurs cris & par leurs demandes, » comme des gens qui ne savoient à tout moment où ils étoient. Nous marchions les » premiers à la tête de l'Armée, & nos Généraux se trouvoient fort éloignés de nous. » Cela redoubloit ma peine. Importuné du » bruit continuel de mes gens, je marche environ quarante pas devant tous les autres, » & fort peu de tems après, je découvre quelques troupes ennemies A l'heure même, » je me mets à crier, *avance*, *avance*, *à moi*, » *à moi*; je fais battre la charge, & nous donnons si vigoureusement que les ennemis se » retirent à la faveur du gros brouillard, & » nous ouvrent le passage. Ceux de Maubeuge les aiant attaqués par derriere en » meme temps, ils ne se voulurent pas hazarder à soutenir deux Armées à la fois". C'étoit le corps de troupes commandé par Picolomini que les François obligerent à rejoindre le Cardinal Infant qui tenoit aussi Maubeuge bloqué par un autre endroit. On dit que le Général de l'Empereur se retira en fort bon ordre, & qu'il perdit seulement quelques hommes tués par la cavalerie du Duc de Candale que le Vicomte de Turenne commandoit.

Je

Je trouve cependant que les amis du Cardinal de la Valette applaudirent à ſon frere, comme s'il avoit en cette occaſion remporté un grand avantage ſur les ennemis. Bon Dieu quel avantage ! Il fallut abandonner Maubeuge, & les Eſpagnols reprirent Beaumont & Sotre qu'on n'oſa defendre contr'eux. Les François n'en auroient pas été quittes pour cela, ſi Picolomini eût pû empêcher la jonction des deux Armées. Mais enfin, c'eſt beaucoup que d'éviter heureuſement la perte entiére d'un corps conſidérable de troupes. D'où vient que dans les Lettres que Richelieu & ſon Capucin écrivirent cette année à la Valette, nous ne trouvons plus tant d'exclamations ni ces éloges magnifiques, dont ils le combloient les deux années precedentes ? N'eſt-ce point une preuve certaine qu'ils n'étoient plus ſi charmés de lui ? *Je n'ai rien à vous dire*, lui écrivit froidement Richelieu vers la fin d'Octobre, *ſinon que le Roi vous laiſſe une entiére liberté de faire ce que vous jugerez plus à propos pour ſon ſervice. La retraite de Beaumont à un peu ſurpris Sa Majeſté. Je vous puis aſſurer de ſcience certaine, que le Cardinal Infant a renvoié une partie de ſes troupes au Prince Thomas pour s'oppoſer à M. le Prince d'Orange. Le ſervice du Roi eût bien requis qu'on eût fait quelque choſe de votre côté, qui pût contenter les Hollandois. Ils meurent d'envie de continuer leurs progrès, & crient, quoique ſans raiſon, comme ſi nous leur faiſions grand tort.* Accoutumé à recevoir tant de louanges & de remercimens, la Valette, qui croioit avoir plûtôt avancé que reculé dans la connoiſſance & dans la pratique de l'Art militaire, ne ſavoit à quoi attribuer la ſéchereſſe des Lettres que le Roi & ſon Mi- 1637.

1637. niſtre lui écrivirent à la fin de cette année, ſi ce n'eſt aux mauvais offices que la Meilleraïe ou quelqu'autre lui rendoient ſecretement à la Cour. Nous verrons qu'à la fin il ſoupçonnera le P. Joſeph ſon grand adorateur dans les deux derniéres campagnes. Telle fut pour lui la triſte fin de celle-ci. Richelieu & ſes confidens attendoient qu'il y feroit des merveilles extraordinaires. La Valette fut ſi heureux en Bourgogne l'année précedente contre Galas & le Duc Charles de Lorraine, que le premier Miniſtre & le Capucin s'imaginérent que ſi le Roi lui donnoit le commandement de ſa principale Armée qui devoit agir dans les Païs-Bas, il porteroit les armes victorieuſes de Sa Majeſté juſques aux portes de Bruxelles Mais en lui confiant un emploi de cette importance, il falloit lui adjoindre encore un Duc Bernard de Weymar. Avec un ſi bon ſecond, il auroit pû faire auſſi bien dans les Païs-Bas qu'en Bourgogne. Ses conquêtes ne ſe ſeroient pas bornées à Landreci, à la Capelle, & à Chimai qu'il prit après la jonction des deux Armées, pour étendre un peu les quartiers d'hiver.

La Cour eſt mécontente du Cardinal de la Valette.

Une des choſes que Chavigni avoit ordre de propoſer dans ſon voiage au Cardinal de la Valette, c'étoit l'entrepriſe ſur Cambrai. Le P. Joſeph prévenu par Vercourt, la croioit infaillible. La Valette n'étoit pas du même ſentiment. Preſſé néanmoins par le Secretaire d'Etat, il y conſentit à demi. *Et bien*, dit le Cardinal, *s'il n'y a rien à gagner en allant à Cambrai, il n'y a rien auſſi à perdre: ou ce ſera ſi peu de choſe, que nous n'en ſerons pas fort incommodés.* La Valette ne ſe hâta point de faire un mouvement qui lui paroiſſoit inutile.

Mais

Mais aiant abandonné Maubeuge, quoi qu'il eût opiniâtrement soutenu jusques alors qu'il le falloit garder & s'y fortifier, le Capucin entéta de son projet, profite du chagrin que ce délogement donne au Roi, & lui insinue que si l'entreprise sur Cambrai ne réussit pas, elle servira du moins à couvrir l'évacuation de Maubeuge. Louïs donne là dedans, & écrit le 1^er. Octobre la Lettre suivante à la Valette. 1637.

Mon Cousin, je laisse à vôtre jugement d'entreprendre ce qui sera plus avantageux à mon service, & à la reputation de mes armes. Je m'arrête peu à l'esperance qu'on m'a voulu donner du succès de l'entreprise sur Cambrai. Mais comme elle peut faire interpréter plus favorablement dans le monde la retraite de mes troupes hors de Maubeuge, j'estime que pour témoigner que ce mouvement s'est fait pour une entreprise plus considérable, il est bon de tenter celle ci. Bien qu'il y ait peu d'apparence de succés, il ne faut rien omettre de ce qui vous sera proposé pour la faire réussir. Du moins, si nos Alliés trouvent à redire qu'on ait abandonné Maubeuge, on pourra leur faire comprendre par les avantages qu'aporteroit la conquête de Cambrai, qu'il a été plus à propos d'y penser que de garder le poste de Maubeuge.

1637.

Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Journal de Bassompierre. Tom. II. Nani Historia Veneta. L. X.

La Valette comprit fort bien, & la Lettre de Louïs l'insinuoit assez, qu'on demandoit seulement qu'il marchât à Cambrai, & que lorsqu'il seroit arrivé devant la place, on l'obligeroit à suivre exactement tous les ordres qu'il plairoit à Joseph de lui faire envoier. La Lettre que Chavigni écrivit le 22. du même mois au Cardinal, acheva de le confirmer dans cette pensée. *On commence de connoître*, dit le Secretaire d'Etat, *combien la jonction des deux*

1637. *Armées à la vuë des ennemis, avec l'échec qu'il y ont reçu, eſt avantageuſe à la réputation de Sa Majeſté. Il eſt vrai qu'on auroit ſouhaité leur défaite entiére. Mais le mal eſt, qu'ils n'en ont pas voulu donner le moien.* Nous ne voions point que Picolomini ait reçu un ſi grand échec en cette rencontre. Cependant, comme je l'ai déja remarqué, on prétendoit à la Cour que le Duc de Candale avoit fait un bel exploit. *Je ne puis exprimer*, dit Chavigni dans une autre Lettre, *la joie que me cauſent les avantages de M. de Candale ſur les ennemis, & de ce qu'après leurs rodomontades & la honte qu'ils ont reçue, ils ſe retirent. J'eſpére qu'avec l'aide de Dieu, vous ferez quelque progrès conſiderable ſur eux, qui nous donnera la paix. M. de Candale paſſe ici pour être bon ſoldat & bon Capitaine. Cette derniere action n'a rien diminué de ſa réputation. En un mot, on eſt extrêmement content de lui.* Mais Candale, ou la Valette ſon frere, n'auroient-ils point fait eux-mêmes une gaſconade, en ſe vantant d'une victoire imaginaire ? C'eſt une choſe étrange que ni l'Hiſtoire, ni les Mémoires du temps ne diſent rien d'un exploit que le Secretaire d'Etat exalte ſi fort. N'en ſeroit-il point comme des nouvelles conquêtes qu'on attendoit du Cardinal de la Valette ? Elles ſe terminérent à la priſe d'une méchante place.

Je reviens à la ſuite de la dépêche, où Chavigni parle du projet d'emporter Cambrai. *Neſtor* (Richelieu) *m'a témoigné être fort en peine. Il croit que* 21. (la Valette) *eſt fâché contre lui. J'ai vu la joie peinte ſur ſon viſage, lorſque je lui ai aſſuré le contraire: de maniere que* 22. (la Valette) *peut avoir l'eſprit en repos*

pos de coté là. Le pauvre la Valette se plaignoit de ce qu'on paroissoit mécontent de lui, quand il faisoit de son mieux, & s'imaginoit que le P. Joseph chagrin de ce qu'il ne donnoit pas aveuglément dans ses chimères, lui rendoit de mauvais offices. *Vercourt*, ajoute le Secretaire d'Etat, *a tant prêché son entreprise sur Cambrai infaillible, qu'on desire d'en voir l'effet. Lorsque vous en viendrez là, il faut vous préparer comme si elle devoit réussir, afin qu'on ne vous puisse pas imputer d'avoir manqué à ce qui dépendoit de vous. Tenez sur tout la chose la plus secrete qu'il sera possible; de peur que si elle vient à être divulguée, on ne croie que vous n'en avez pas fait le cas que vous deviez. Toute mon appréhension, c'est que le parent de* 23. (le Duc de Candale frere de la Valette) *n'en fasse quelque railleric. Si on le savoit, jugez, Monseigneur, du tort que cela lui causeroit.* Mais quelle étoit cette entreprise ridicule sur Cambrai? On ne le dit pas. N'étoit-ce point d'appliquer le petard à quelqu'une des portes de cette ville? Richelieu, peut-être à la suggestion de son Capucin, cherchoit par tout un habile *petardeur*, & s'imaginoit d'emporter par ce moien un grand nombre de places dans les Païs-Bas. *Je souhaiterois de bon cœur*, dit-il à la Valette après la prise de Landreci, & lors que Vercourt proposoit son entreprise sur Cambrai, *que vous eussiez auprès de vous, un autre Terrail, qui a tant petardé de places pour l'Archiduc sur les Hollandois. C'est peut-être une des choses qu'il faut le plus tenter maintenant, que la plûpart des places des ennemis sont dégarnies.* Vercourt ne pretendoit-il point être ce nouveau Terrail, & avancer ainsi sa fortune auprès de Richelieu? 1637.

1637. Chavigni finit ſa Lettre par quelques nouvelles de la Cour. *Nin* (le Roi) *eſt preſentement en aſſez bonne humeur. Mais, à mon avis, il n'a pas encore oublié les grands ſujets de chagrin qu'il croit avoir.* 50. (La Faïette) *travaille toujours, & toute ſa cabale ſubſiſte encore. Il n'y a que deux jours que* 12. (le Roi) *me dit tous les biens du monde de* 22. (la Valette,) *& qu'il ſavoit que celui-ci aimoit la perſonne de Nin* (le Roi.) *Je répondis que cela étoit vrai, & que* 22. (la Valette) *étoit obligé à la bonté dont Nin* (le Roi) *uſoit en ſon endroit. Nero* (le P. Joſeph) *a fait des merveilles en ma préſence pour* 23. (la Valette.) *Mais il eſt certain qu'il n'aime pas le parent de* 22. (le Duc de Candale.) 42 (le même Capucin) *a terriblement en tête l'entrepriſe de Vercourt.* Il falloit que la Faïette fût bien redoutable à Richelieu & à ſes confidens; puiſqu'enfermée dans ſon Monaſtere, elle donnoit tant d'inquietude à ces habiles Courtiſans. *Nos affaires de la Cour vont aſſez bien*, dit Chavigni dans une Lettre ſuivante. *Néanmoins le frere de Mademoiſelle de la Faïette eſt de retour de Hollande. Nous avons quelque ſoupçon qu'il pourra entrer en faveur. Si cela eſt, tout n'ira pas à ſouhait.* Voilà pourquoi Richelieu empêchoit alors avec tant de ſoin que ſon maître ne prît un Favori à la place du Duc de S. Simon. Le Cardinal craignoit que le frere de ſon ennemie declarée n'entrât dans cette place. Il aima mieux qu'Hautefort, éloignée quelque tems auparavant de la Cour, y fût rappellée. On ſe flattoit qu'elle feroit inſenſiblement oublier la Faïette, & que le Roi ne penſeroit plus ni à la ſœur, ni au frere.

Le projet de ſurprendre Cambrai échoua auſſi

aussi bien que plusieurs autres du Capucin. On reçut avis que les ennemis avoient jetté deux mille chevaux & neuf cens hommes de pied dans la ville. De maniére que Des-Noiers écrivit à la Valette de la part du Roi, que Sa Majesté n'y pensoit plus. Joseph se mit alors à crier que tout étoit perdu par les longs délais de la Valette. *On a été un peu fâché*, lui dit Chavigni, *de ce que vous avez tant differé. Mais peut être qu'on s'en repentiroit maintenant, si vous aviez fait ce qu'on vous pressoit d'entreprendre. Enfin le tems découvre la vérité de toutes choses. Je vous puis assurer que si vous trouvez du changement dans Monseigneur le Cardinal, c'est qu'il vous fera meilleure chere que jamais. Croiez, je vous prie, que je ne trompe pas, & que je suis encore moins trompé. Son Eminence a deja eu soin d'ordonner qu'on préparât votre chambre à Ruel. Tout ira encore mieux qu'auparavant pourvû que vous le vouliez; c'est à dire, que vous vous conduisiez par les trois personnes que je vous ai nommées.* Quelque chose que Richelieu lui-même, Chavigni, & le Comte de Guiche revenu depuis peu à la Cour, pussent dire à la Valette, il ne s'ôta point de l'esprit qu'on lui avoit rendu de mauvais offices, & continua de soupçonner le P. Joseph de l'avoir décrié auprès du Roi & du Ministre. Cela l'affligeoit si sensiblement, qu'il demanda de ne plus servir & de demeurer auprès de Richelieu. *Les choses*, dit encore Chavigni, *sont au point que* (la Valette) *peut désirer. Il aura le choix avec l'agrément de Nestor*, (Richelieu) *de servir ou de ne pas servir l'année prochaine. De cela, j'en répons sur ma vie. Nero* (le P. Joseph) *proteste tous les jours qu'il est le très-* 1637

1637. *humble ſerviteur de* 23. (la Valette.) *Je ne ſai ſi c'eſt avec autant de vérité que moi.*

Ces derniéres paroles ſuppoſent, à mon avis, que le Secrétaire d'Etat ne croioit pas les ſoupçons de la Valette trop mal fondés. Cependant il ſe trouva un peu déconcerté, quand il vit qu'on le prenoit au mot ſur l'article de l'emploi, & qu'au lieu de le retenir à la Cour, on l'envoioit dans ſon Gouvernement de Metz, pour y commander conjointement avec le Duc de Candale un corps de troupes qui devoit agir en cas de beſoin, dans le Luxembourg. Le Maréchal de Créqui aiant été tué au commencement de la campagne ſuivante en Italie, la Valette offrit d'aller remplir ſa place. Richelieu qui cherchoit à y mettre un homme dépendant de lui, accepta volontiers la propoſition. Sans le malheur arrivé à Créqui, la Valette tombé de haut, demeuroit ſans emploi. Car enfin celui qu'on lui donnoit, ne ſe doit pas compter pour grande choſe. *Le bruit couroit*, dit le Maréchal de Baſſompierre, *que la Cour n'avoit pas été trop contente de M. le Cardinal de la Valette, tant parce qu'il s'étoit opiniâtré à la conſervation de Maubeuge; ce qui penſa cauſer un grand inconvénient, que pour n'avoir pas voulu entreprendre ſur Cambrai, ni exécuter un projet formé deſſus, comme on le lui avoit expreſſément ordonné.* Que le bon P. Joſeph avoit de peine à trouver des Généraux aſſez dóciles pour ſuivre ſans réflexion, & ſans examen tous les projets qu'il formoit à Ruel avec Richelieu! Le Capucin eſpéra que la Valette auroit cette complaiſance: mais il fut trompé. Cela le mit au deſeſpoir.

Durant la campagne de l'an 1637. le Pape & le Sénat de Veniſe firent diverſes propo-

positions de paix, ou d'une trêve pour plusieurs années. Le Supérieur Général des Religieux qu'on appelle Minimes, allant à Madrid y porta je ne sai quel projet de trêve, proposé par le Cardinal de Richelieu au Comte Duc d'Olivarés. Mais celui ci rejetta constamment les demandes de l'autre. Le Cardinal vouloit que les Alliés de la France fussent compris dans le Traité, & que jusques à la fin de la trêve, chacun demeurât en possession de ce qu'il occupoit. Olivarés répondit que son Maître ne prétendoit ni traiter une seconde fois avec les Etats-Généraux des Provinces-Unies, comme avec une République libre, ni accoutumer ses ennemis à demeurer paisibles possesseurs de leurs usurpations. Urbain & les Vénitiens s'imaginérent que Richelieu & le Comte-Duc aiant senti tour à tour la vicissitude & l'inconstance de la fortune, écouteroient plus volontiers les propositions de paix ou de trêve. Mais le Pape & le Senat s'apperçurent cette année, qu'ils ne connoissoient pas encore assez le genie des deux rivaux. Leur humeur & leurs inclinations étoient fort contraires en plusieurs choses. Mais ils convenoient parfaitement en deux ou trois. La prosperité les enfloit & l'adversité irritoit également l'un & l'autre. Prévenus de la maxime d'un ancien Senateur Romain, qu'il ne faut point entrer en négociation avec l'ennemi victorieux, tous deux ne vouloient point entendre parler de paix lors que leur Maître avoit du desavantage & dès que la fortune sembloit se déclarer pour Louïs ou pour Philippe, leurs Ministres remplis de plus grandes espérances, ne pensoient qu'à de nouvelles conquêtes. Il faut pourtant avouer que le Cardinal persuadé que la con- 1637.

1637. tinuation de la guerre lui étoit néceſſaire, fut toujours plus éloigné de la paix que le Comte Duc. *Dites à M. de Baſſompierre*, répondit cette année Richelieu à ceux qui ſollicitoient la liberté de ce Seigneur priſonnier, *qu'incontinent après la concluſion de la paix ou de la tréve, il ſortira non ſeulement de la Baſtille; mais qu'il recevra encore de nouvelles marques de la bienveillance du Roi.* Le credule Maréchal ne pénétrant pas le véritable ſens d'une ironie maligne & inſultante, ſe va mettre en tête ſur certain bruit de la prochaine concluſion d'une trêve au commencement de l'année ſuivante, que l'heureux moment de ſa liberté approche. Mais il comprit enfin le ſens de l'énigme, & Baſſompierre détrompé commença de ſe reſoudre à mourir en priſon, à moins qu'il ne vécût plus long-temps que le Miniſtre autant oppoſé à ſon élargiſſement qu'à la concluſion de la paix ou de la trêve.

HISTOIRE
DU REGNE DE
LOUIS XIII.

Roi de France & de Navarre.

LIVRE XLIII.

RIchelieu & Olivarés se ressemblaient encore admirablement bien par un fort méchant endroit. Egalement entêtés d'établir le pouvoir arbitraire de leurs Maitres, disons mieux, le leur propre, ils s'efforcérent d'abolir tous les priviléges & la liberté des Provinces, ou des Roiaumes, de la domination de France & d'Espagne. Les Sujets opprimés se soulevérent en divers endroits contre Louïs & contre Philippe, ou plûtôt contre leurs Ministres. Le Comte-Duc tâcha de secourir les mécontens de France, & Richelieu ceux d'Espagne. Mais celui-ci réussit mieux en Portugal & en Catalogne. 1637. *Le mécontentement des Portugais contre les Castillans commence d'éclater.* *Histoire de la Conjuration de*

1637. logne, que son rival en Guienne & en Languedoc. Cela n'est pas surprenant. Les Portugais & les Catalans furent moins patiens & plus courageux que les François. „ Il y a eu „ une furieuse émotion à Lisbone & à Evora, „ *dit Grotius dans une Lettre du dernier Octobre* „ *de cette année au Chancelier Oxenstiern.* Le „ peuple étoit sur le point de mettre le feu aux „ palais du Roi. *Et dans une autre du 14. Novembre.* L'agitation est si grande en Portu- „ gal, que tout le Roiaume semble disposé „ à une revolte générale. Si cela dure, le „ Roi de France & les Etats-Généraux des „ Provinces-Unies, doivent faire en sorte que „ l'ancienne antipathie des Portugais & des „ Castillans produise enfin une desunion entiére & durable. Les Anglois tentérent autrefois de rétablir Antoine, que les Portugais avoient legérement abandonné après „ l'avoir proclamé Roi. Il a laissé deux fils „ naturels, l'un est maintenant en Brabant, & „ l'autre en France. Mais ils n'ont rien fait „ qui leur ait attiré de l'estime & de la consi- „ dération dans le monde. Si ceux qui ont „ intérêt de susciter de nouvelles affaires au „ Roi d'Espagne, veulent fomenter ces pre- „ miers commencemens de révolte, ils doi- „ vent animer & secourir le Duc de Braganc. „ Ses biens extraordinaires, & le grand „ nombre de ses Vassaux, le rendent plus pro- „ pre qu'aucun autre, à former un puissant „ parti en Portugal. Il descend de Catherine „ fille d'Edouard, frere d'Henri successeur du „ Roi Sébastien. Toutes les Ecoles du Portugal soutinrent la validité du droit de Catherine, jusques à ce que les armes victorieuses de Philippe Roi de Castille leur eussent „ imposé

Portugal. Mercure François. 1637. Grotii Epist. ad finem an. 1636. Nani Historia Veneta. L. XI. 1640. Historia della disunione del Regno di Portogal e della Corona di Castiglia. Lib. II. Mercurio di Vittorio Siri L. I. Pag. 115, 116.

„ imposé silence. Les Savans se fondoient sur 1637.
„ cette raison, que dans un pareil degré de pa-
„ renté, la fille née d'un fils doit succéder pre-
„ férablement au fils né d'une fille. Tel fut en
effet le cas de Catherine épouse de Jean Duc de Bragance. Edouard son pere étoit fils d'Emanuël Roi de Portugal, & frere puisné d'Henri Cardinal, & Roi après la mort de Sébastien son petit-neveu: au lieu que Philippe étoit seulement fils d'Isabelle épouse de l'Empereur Charles-Quint, fille d'Emanuël & sœur d'Henri Rois de Portugal. Recueillons maintenant ce qui se trouve des premiers commencemens de la révolution de ce Roiaume dont nous parlerons dans quelque temps.

„ Il y avoit près de soixante ans, *dit un Au-*
„ *teur judicieux qui en a donné l'histoire en*
„ *François*, que les Espagnols étoient en pos-
„ session de la Couronne de Portugal. Phi-
„ lippe II. Roi d'Espagne après la mort de
„ Don Henri Cardinal Roi, l'avoit enlevée à
„ la Maison de Bragance avec une Armée
„ formidable qui fit valoir un droit peu légiti-
„ me. Ce Roiaume devenoit insensiblement
„ une Province d'Espagne, sans que les Por-
„ tugais semblassent penser à secouër le joug
„ de la domination Castillane. Les Grands
„ n'osoient paroître avec l'éclat convenable
„ à leur dignité, ni éxiger tous les droits dus à
„ leur rang, de peur de se rendre suspects à la
„ Cour de Madrid en un temps où il suffi-
„ soit d'être distingué par sa naissance, par
„ ses richesses, par son mérite, pour être expo-
„ sé à la jalousie & à la persécution des Espa-
„ gnols. La Noblesse vivoit reléguée dans ses
„ terres, & le peuple étoit accablé d'impôts.
„ Le Comte-Duc d'Olivarés premier Minis-

1637. » tre de Philippe IV. Roi d'Eſpagne, croioit
» qu'on ne pouvoit trop affoiblir de nouvel-
» les conquêtes. Il ſavoit qu'une antipathie
» ancienne & naturelle rendroit toujours,
» quoiqu'il pût faire, la domination Caſtil-
» lane odieuſe aux Portugais, & qu'ils ne ver-
» roient jamais qu'avec indignation, les em-
» plois & les gouvernemens remplis par des
» étrangers, ou par des gens, qui tirés de la
» pouſſiére, n'auroient point d'autre mérite
» que celui d'être entiérement dévoués à la
» Cour de Madrid. Le Miniſtre prétendoit a-
» voir aſſuré l'autorité de ſon maître, en laiſ-
» ſant les Grands de Portugal ſans charges, en
» tenant la Nobleſſe éloignée des affaires, &
» en rendant inſenſiblement le peuple ſi pau-
» vre qu'il n'eût pas la force de tenter aucun
» changement. Outre cela on tiroit du Roiau-
» me tout ce qu'il y avoit de jeunes gens &
» d'hommes propres à porter les armes pour
» les faire ſervir dans les guerres étrangéres,
» & pour empêcher que des eſprits inquiets &
» mécontens ne troublaſſent la tranquillité du
» gouvernement établi. Cette Politique por-
» tée juſques à un certain point, auroit pu réuſ-
» ſir. Mais pouſſée trop loin, ou par la néceſ-
» ſité des affaires du Roi d'Eſpagne, ou par le
» génie de ſon Miniſtre naturellement dur &
» inflexible, elle eut un effet tout contraire.
» On ne gardoit plus de meſures en Portugal.
» On ne daignoit pas même emploier les pré-
» textes ordinaires pour obtenir de l'argent.
» Il ſembloit que ce fuſſent des contributions
» exigées dans un païs ennemi, plûtôt qu'un
» légitime tribut levé ſur des Sujets. Les Por-
» tugais n'aiant plus rien à perdre, & ne pou-
» vant eſpérer de fin, ni d'adouciſſement à

» leurs

» leurs miſéres, que dans le changement de
» l'Etat, penſérent à s'affranchir d'une domi- 1637.
» nation qui leur avoit toujours paru injuſte,
» & qui devenoit tyrannique & inſupportable. Voici comment.

Dans les Etats convoqués à Tomar l'an 1582 pour reconnoître Philippe II. Roi de Portugal, & pour aſſurer la ſucceſſion de la couronne au Prince Don Diégo ſon fils, & dans ceux qui furent aſſemblés depuis à Lisbone pour faire prêter ſerment de fidélité au Prince Don Philippe, devenu héritier de la Monarchie d'Eſpagne par la mort de Don Diégo ſon frere aîné, le Clergé, la Nobleſſe, & le Peuple de Portugal, ſtipulérent la conſervation entiére de leurs priviléges, & prirent de grandes précautions pour empêcher que leur païs ne devînt une Province de la Couronne de Caſtille. Le diſſimulé uſurpateur promit tout à ſes nouveaux Sujets. Mais il n'avoit nulle envie de l'obſerver. Plus religieux en apparence que *Philippe* III. ſon fils & Philippe IV. ſon petit-fils, il garda quelques meſures durant ſa vie. Ses deſcendans incommodés des conditions accordées aux Portugais les violérent hautement & ſans ſcrupule. Eux & leurs Miniſtres ne penſérent qu'à trouver les moiens d'abolir tous les priviléges que les Portugais s'étoient reſervés. *Comte*, dit un jour Philippe IV. à *Olivarés*, *que ferons-nous de ces Portugais? Ne ſortirons-nous jamais une bonne fois d'affaire avec eux? Que Votre Majeſté me laiſſe le ſoin de cela*, repartit le Miniſtre. *Je ſaurai bien les ranger à la raiſon.* C'eſt ainſi que les Rois ſe jouent des ſermens ſolemnels qu'ils font à leur avénement à la Couronne. Emporté par la paſſion de ſe rendre un Souverain auſſi arbitraire en

Portugal

1637. Portugal qu'en Caſtille, & trompé par un Miniſtre impérieux & violent, Philippe ne compte pour rien cet article juré par ſon grand-pere & par ſon pere à Tomar & à Lisbone, qu'*en cas que le Sereniſſime Roi, ou ſes ſucceſſeurs, ce qu'à Dieu ne plaiſe de permettre, violent les conditions ſtipulées, ou demandent même d'être diſpenſés de les obſerver, les trois Etats du Roiaume de Portugal pourront refuſer de les reconnoître plus long-temps pour leurs Souverains, ſans ſe rendre coupables de parjure & de rebellion.*

Tous les Peuples de l'Occident en ont uſé de la ſorte, quand ils ont établi des Rois ſur eux, ou conſenti que la Couronne paſſât d'une Maiſon dans une autre. Il eſt indubitable & le bon ſens le veut ainſi, que les François prirent les mêmes précautions, lors qu'ils renoncérent au dernier des deſcendans de Charlemagne, pour ſe donner à Hugues Capet. Qu'on ne me vienne pas demander, où ſe trouve cette condition ſtipulée au ſacre du premier Roi de la troiſiéme race. Outre qu'il ne nous reſte plus rien des Actes originaux d'un ſiécle ſi reculé, les Rois ont grand ſoin de faire ſupprimer tout ce qui eſt capable de donner des bornes à l'indépendance & à l'autorité qu'ils s'attribuent. En voici un exemple dans l'affaire même du Portugal. L'article que je viens de rapporter, fut omis dans les Lettres patentes que Philippe II. donna pour confirmer les reſolutions priſes aux Etats de Tomar & de Lisbone. De maniére que les Rois d'Eſpagne auroient pû le rejetter, ſi des Auteurs dignes de foi ne l'avoient conſervé, & s'il ne ſe trouvoit dans un Livre intitulé *la Loi Roiale de Portugal*, & imprimé à Madrid. L'omiſſion affectée dans

les

les Lettres patentes de Philippe II. ne me surprend pas. Ce Prince l'un des plus inhumains & des plus sanguinaires Tyrans qui aient jamais été, passoit dans cet article condamnation contre lui-même, en faveur des Provinces des Païs-Bas soulevées contre lui. Les Ducs de Bourgogne ses ancêtres, l'Empereur Charles-Quint son pere, & Philippe même, aiant solennellement promis de conserver les priviléges de ces Peuples, autant & peut-être plus libres que les Portugais, ils eurent droit de secouer le joug de sa tyrannie, dès qu'il entreprit ouvertement de les opprimer. 1637.

Quand le Comte-Duc voulut éxecuter les promesses faites à son Maître, il se mit à suivre exactement certains avis donnés à Philippe II. allant à la conquête du Portugal. Les voici. Qu'il ne falloit pas perdre une si belle occasion de se rendre maître d'un Roiaume, qui seroit le plus solide fondement de la puissance des Rois d'Espagne. Qu'en assujettissant le Portugal, Sa Majesté Catholique se fraioit un chemin à la Monarchie universelle, & que le droit des armes étoit un titre suffisant pour acquerir tous les Roiaumes du monde. Que les Ducs de Bragance alleguassent tant qu'il leur plairoit, les Loix & les Coutumes établies, le droit de conquête ne cesseroit pas pour cela d'être toujours & le meilleur & le plus sûr. Qu'en réuniſſant le Portugal à l'Espagne, il seroit desormais facile à Philippe & à ses successeurs, d'abattre la France, de brider l'Allemagne, d'affoiblir la puissance maritime de l'Angleterre, d'intimider les Couronnes du Nord, d'envoier des Flotes dans tout le Monde, de repandre des Colonies Espagnoles par tout, & d'attirer chez eux tout le commerce

de

1637. de l'Europe. Qu'immediatement après la conquête du Portugal, on devoit prendre garde à n'effaroucher point le peuple par de nouveaux impôts, & qu'il seroit bon même d'en supprimer quelques-uns mis par les Rois précédens, afin d'amuser les Portugais d'une apparence de liberté, pendant qu'on mettroit garnison Espagnole dans toutes les places fortes du Roiaume. Qu'au regard du Duc de Bragance, il falloit user d'une profonde dissimulation, & lui témoigner beaucoup de bienveillance, pendant qu'on travailleroit sourdement à se défaire de lui, & de tous ses parens. Que le Portugal s'affoibliroit bien-tôt, si on envoioit sous divers prétextes les Grands & la Noblesse du Roiaume, en des païs éloignés. Que cette maniére d'impôt sur des gens naturellement ennemis des Castillans, seroit plus utile que tous les Edits pécuniaires, & que le peuple la supporteroit plus volontiers. Que si on conquéroit le Portugal sans l'opprimer, ses forces deviendroient formidables à Philippe, & que pour prévenir un si grand inconvénient, Sa Majesté Catholique devoit insensiblement détruire les Portugais, ou les bannir de leur patrie.

On dit que ces avis furent trouvés en Langue Latine dans la Chancellerie de l'Electeur Palatin. Cette Piéce pourroit bien, à mon avis, être de la façon de quelque zelé partisan de la Maison de Bragance, afin de rendre celle d'Autriche plus odieuse. Je trouve cependant un Ecrit publié sous le nom d'un Espagnol & adressé au Roi Philippe IV. où il est marqué en termes précis, que dans les deux Conseils tenus à Madrid, immédiatement avant le départ de Philippe II. pour aller conquerir le Portugal,

Ces

ces avis furent lus & approuvés & que chaque Miniſtre de Sa Majeſté Catholique en avoit une copie entre ſes mains, peu de temps avant la révolution du Portugal. Quoiqu'il en ſoit de cette Piéce, ſi quelqu'un l'a fabriquée après coup, on doit avouer du moins qu'elle repréſente ſincerement les divers artifices emploiés par les Eſpagnols pour opprimer les Portugais & pour rendre leur païs une ſimple Province de la Couronne de Caſtille. Achevons de rapporter ces avis prétendus, ou véritablement donnés à Philippe II. Que ce Prince devoit nommer un de ſes proches parens à la Vicerоiauté de Portugal, afin que les perſonnes oppoſées à la domination Caſtillane s'y accoutumaſſent peu à peu, & que les bien intentionnées fuſſent encouragées par la préſence & par l'autorité d'un Prince de la Maiſon d'Autriche. Qu'il falloit pendant quelques années, rendre le Peuple du Roiaume heureux, afin que les ennemis des Caſtillans gagnés par la douceur du gouvernement de Philippe, vinſſent inſenſiblement à l'aimer & à ſouhaiter même d'être unis de quelque maniére que ce pût être à la Monarchie d'Eſpagne. Qu'il étoit important de mettre la diviſion dans la Maiſon de Bragance, & d'empêcher que le Duc & ſes parens ſe mariaſſent ailleurs qu'en Eſpagne. Que le Roi devoit donner des Evêchés ou d'autres Benefices aux cadets de la Maiſon de Bragance, & les détourner adroitement de chercher des emplois militaires. Qu'on entretînt une jalouſie perpetuelle entre la Maiſon de Bragance & les Grands d'Eſpagne. Qu'on emploiât tous les moiens poſſibles, pour mettre la diſcorde entre les Grands & la Nobleſſe de Portugal. Que Philippe combât de bien- 1637.

1637. bienfaits ceux qui s'attacheroient à la Caſtille. Qu'il ruïnât avec le temps toutes les Maiſons diſtinguées qui ne ſe voudroient pas dévouer à celle d'Autriche, & ſur tout les Princes du ſang Roial. Qu'après avoir ainſi affoibli les Portugais, on les exclût des charges & des emplois & que les principales dignités Eccléſiaſtiques & Seculieres ne ſe donnaſſent qu'aux Caſtillans.

Olivarés ſuivit exactement ces maximes de Politique, excepté celle de ne charger pas les Portugais de trop grands impôts. Soit qu'il les croie déja tellement domtés, qu'il leur eſt deſormais impoſſible de ſecouer le joug; ſoit que la néceſſité des affaires de ſon Maître engagé dans de grandes guerres l'y oblige, le Comte-Duc perſuade cette année à Philippe de mettre une taxe de cinq cens mille ducats ſur tous les biens immeubles du Portugal. On crie hautement, & chacun refuſe de fournir l'inventaire de ce qu'il poſſede. Le peuple ſe ſouleve à Evora plus qu'en tout autre endroit, déteſte tout publiquement la tyrannie des Caſtillans, & fait des vœux pour la Maiſon de Bragance. *On reconnut alors, mais un peu tard*, dit l'Auteur de la Conjuration de Portugal, *combien Philippe II. avoit manqué contre ſes propres interêts, en laiſſant dans un Roiaume nouvellement conquis une Maiſon ſi puiſſante, & dont les droits à la Couronne étoient ſi évidens.* Mais comment auroit-il enlevé du Portugal d'une maniere violente, le Duc & la Ducheſſe de Bragance & leurs enfans? A cela près, Philippe prit aſſez de précautions pour s'aſſurer de ceux qu'il privoit d'un Roiaume qui leur appartenoit légitimement. Si ce grand diſciple de Machiavel manqua en quelque choſe, ce fut en ne ſuivant pas

alors

alors la déteſtable maxime de ſon maître, qu'un uſurpateur ne doit pas être méchant à demi. Le plus court & le plus ſûr, c'étoit de ſe défaire par le poiſon de la Ducheſſe de Bragance & de toute ſa poſterité. 1637.

D'où vient qu'un Tyran qui n'épargna ni ſon fils, ni ſon épouſe, eut tant d'humanité pour ſa couſine germaine? Après la déroute du Roi Sébaſtien à la bataille d'Arzille en Afrique, Theodoſe Duc de Barcellos fils ainé de Jean Duc de Bragance & de Catherine de Portugal vint aborder à S. Lucar. Philippe II. l'y retint long-temps ſous divers prétextes. C'étoit là une belle occaſion de ſe défaire d'un dangereux compétiteur. Qui l'arrêta? Ce ne fut pas une conſcience tendre & ſcrupuleuſe. Ce que je lis dans les Nouvelles publiques, en écrivant ceci, ne découvre-t-il point le deſſein ſecret de la Providence de Dieu? Le Roi de Portugal l'a remarqué avant moi dans le Manifeſte où il déclare la guerre au Duc d'Anjou. *Il ſemble* que Dieu ne voulut pas permettre que Philippe II. fût auſſi cruel, auſſi barbare au regard de la Ducheſſe de Bragance & de ſon fils, qu'il l'avoit été contre Elizabeth de France & contre le Prince Don Carlos, afin que le Petit-fils du Duc de Barcellos rétabli ſur le thrône de ſes ancêtres, aidât l'héritier légitime de la Monarchie de Philippe II, à chaſſer de l'Eſpagne un injuſte uſurpateur. Après avoir arrêté long-temps Theodoſe dans l'Andalouzie, Philippe l'empêcha de ſe marier autre part qu'en Eſpagne, violence à laquelle le Duc ne conſentit qu'à l'âge de 38. ans. Le Roi d'Eſpagne alors veuf de ſa troiſiéme femme, fit des propoſitions de mariage à Catherine, après la mort de Jean Duc de Bragance. On prétendoit l'en-

1637. l'engager par ce moien à ceder ſes prétentions au Roiaume de Portugal à ſon nouvel époux. Inſenſible à une tentation ſi délicate, la Ducheſſe de Bragance rejetta les offres de Philippe. Quel put être le motif d'un ſi généreux refus? Etoit-ce la crainte de faire un trop grand tort à Theodoſe ſon fils, qu'elle aimoit tendrement, ou l'amour qu'elle conſervoit pour le Duc ſon époux? N'étoit-ce point auſſi un noble mépris du violent uſurpateur d'une Couronne qui lui appartenoit légitimement? Elle répondit courageuſement à une Dame qui la preſſoit d'épouſer le Roi d'Eſpagne, & qui mêloit de la part de Philippe les menaces aux promeſſes, que ſi on entreprenoit de lui faire la moindre violence, elle s'enfermeroit dans un monaſtére.

Indolence ou diſſimulation du Duc de Bragance.

Quelle fut la ſurpriſe des Portugais mécontens du Roi d'Eſpagne, & zelés pour la Maiſon de Bragance, quand ils virent que bien loin de profiter de la bonne diſpoſition du Peuple en ſa faveur, le Duc alloit lui-même dans toute la Province d'Alentejo, exhorter les gens à demeurer fideles à Sa Majeſté Catholique! *J'avoue*, répondit-il un jour à des Gentilhommes qui lui repreſentoient les griefs des Portugais contre la domination Caſtillane, *que nous avons tous de grandes raiſons de nous plaindre de l'abolition de nos privileges, & de la mauvaiſe adminiſtration des affaires du Roiaume. Mais il n'y a point de remede. Quelque cuiſant que ſoit le mal, il le faut ſouffrir le plus tranquillement qu'il eſt poſſible. Les murmures, les plaintes, les cris ne ſerviront qu'à l'irriter. Que s'il augmente encore un lieu de diminuer, il faudra bien s'armer d'une plus grande patience.* Quelques-uns croioient que Bragance diſſimuloit ſes véritables ſentimens,

Hiſtoire de la Conjuration de Portugal.

mens, & que ſes prétenduës exhortations à la patience étoient de piquantes ironies, afin d'irriter davantage les Portugais déja pouſſés à bout. Il eſt aſſez vraiſemblable que le Duc n'aiant pas encore pris les meſures néceſſaires pour une entrepriſe auſſi difficile, & auſſi perilleuſe que celle de ſe faire proclamer Roi, ni formé d'aſſez grandes liaiſons & au dedans & au dehors du Portugal, il ne pouvoit avec prudence s'abandonner à la premiére impétuoſité d'une multitude ſouvent auſſi facile à s'appaiſer, qu'à ſe ſoulever, ni riſquer de perdre ſes grands biens pour l'acquiſition incertaine d'une Couronne tumultuairement offerte. L'exemple funeſte d'un de ſes ancêtres ne le retenoit-il point auſſi? Sous le regne de Jean II. Roi de Portugal, Theodoſe Duc de Braganoe, ſe mit à la tête de la Nobleſſe mécontente du gouvernement d'un Roi, dont toute la Politique tendoit à l'abaiſſement des grandes Maiſons, & entra en des liaiſons étroites avec Ferdinand & Iſabelle Rois de Caſtille & d'Arragon. Qu'en arriva-t-il? L'imprudent & infortuné Theodoſe perdit la tête ſur un échaffaut. Sa puiſſante Maiſon abattuë du même coup, ſeroit demeurée enſevelie avec lui, ſi le Roi Emanuel ſucceſſeur de Jean, dont il avoit lui-même éprouvé la rigueur, ne l'avoit rétablie dans ſa premiére ſplendeur: genéroſité qui parut contraire aux maximes de la bonne Politique; mais qui depuis a ſauvé le Portugal. 1637.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 64. Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même Tom. II. Vie du P. Joſeph. III. Part. Hiſtoria della diſunione del Regno di Portogallo. L. II.

Cependant, je ne ſai s'il n'y eut point autant, & peut-être plus d'indolence & de timidité, que de diſſimulation & de prudence, dans les démarches de Jean Duc de Bragance, après les prémiers mouvemens excités à Evora & ailleurs. L'Auteur de la Conjuration de Portugal

1637. tugal ſemble en convenir. „ Ce Prince, *dit-il*, étoit d'une humeur naturellement douce & agreable, mais un peu pareſſeuſe. Son eſprit paroiſſoit plus droit que vif. Dans les affaires, il alloit toujours au point principal, & penétroit aiſément les choſes auxquelles il s'appliquoit, mais il n'aimoit pas à s'appliquer. Le Duc Theodoſe ſon pere, d'un tempérament impétueux & plein de feu, tâcha de lui laiſſer comme par ſucceſſion, toute ſa haine contre les Eſpagnols, qu'il lui repréſentoit ſans ceſſe, comme les uſurpateurs d'une Couronne qui lui appartenoit. Il fit ſon poſſible pour inſpirer à ſes enfans toute l'ambition que peuvent avoir des Princes qui ont droit d'aſpirer à une Couronne dont leur Maiſon a été injuſtement privée, & le courage néceſſaire pour tenter une ſi haute entrepriſe. Dom Jean prit à la vérité tous les ſentimens du Duc ſon pere ; mais ce fut autant que le lui permettoit ſon naturel tranquille & modéré. Il haïſſoit les Eſpagnols ; mais non juſques à ſe donner beaucoup de peine pour ſe venger de leur injuſtice. Il ne manquoit pas d'ambition, & ne déſeſperoit point de monter ſur le thrône de ſes ancêtres. Mais ſon impatience ſur cela étoit moindre que celle de Theodoſe. Content de ne perdre pas de vuë un ſi noble deſſein, il ne vouloit pas pour une Couronne incertaine, hazarder mal à propos une vie agréable & une fortune toute faite, & des plus éclatantes qu'un Particulier pût ſouhaiter.

„ Ce qui eſt conſtant, c'eſt que s'il eût été préciſement tel que le Duc Theodoſe l'avoit deſiré, il n'auroit point du tout été propre à parvenir à ce que ſon pere lui deſtinoit.

„ Le

» Le Comte Duc le faiſoit continuellement 1637.
» obſerver de trop près. Si ſa vie oiſive & vo-
» luptueuſe n'eût été qu'un effet de ſon ha-
» bileté, on auroit bien-tôt penetré l'artifice.
» Et alors c'en étoit fait de ſon repos & de ſa
» fortune. La Cour de Madrid ne l'auroit
» point ſouffert ſi puiſſant, & ne lui auroit ja-
» mais permis de vivre dans ſon païs. La plus
» fine Politique n'eût pû lui faire tenir une
» conduite plus ſage au regard des Eſpagnols,
» que celle qu'il tenoit par un penchant na-
» turel. Sa naiſſance, ſes grands biens, ſon droit
» à la Couronne de Portugal, n'étoient pas
» des crimes. Mais ſelon les loix de la Politi-
» que, il étoit aſſez criminel, dès qu'il ſe fai-
» ſoit redouter. Le Duc le voyoit bien. Per-
» ſuadé qu'un ſeul parti lui reſtoit à prendre, il
» le prit par raiſon. Pour diminuer ſon crime,
» c'eſt à dire pour être moins ſuſpect aux Eſ-
» pagnols, il falloit ne ſe mêler d'aucune af-
» faire, & n'être, ou du moins ne paroître
» occupé que de plaiſirs & de divertiſſemens;
» il faiſoit parfaitement bien ce perſonnage.
» On ne voioit à Villaviciosa ſéjour ordinaire
» des Ducs de Bragance, que parties de chaſſe,
» que fêtes, que gens propre à goûter & à
» faire goûter tous les plaiſirs d'une campa-
» gne délicieuſe. Enfin, il ſembloit que la
» nature & la fortune avoient conſpiré, l'une à
» lui donner des qualités proportionnées aux
» conjonctures des affaires de ce temps-là, &
» l'autre à diſpoſer les affaires d'une maniére
» qui pût faire valoir ſes qualités naturelles.
» En effet, elles n'étoient pas aſſés brillantes,
» pour faire craindre aux Eſpagnols qu'il ne
» voulût un jour entreprendre de monter
» ſur le thrône. Mais elles étoient aſſez ſoli-

1637. » des pour donner aux Portugais l'eſpérance
» d'un gouvernement doux, ſage, & plein de
» modération, s'ils vouloient entreprendre
» eux-mêmes de le faire leur Souverain.

A quoi bon tous ces tours étudiés? Il falloit dire rondement que le Duc de Bragance, naturellement voluptueux, timide, & indolent, n'auroit jamais fait de lui-même les premiéres avances pour s'élever ſur le thrône de ſes ancêtres, & qu'il falut que les Portugais las de la domination Eſpagnole, le priſſent, pour ainſi dire, entre leurs mains & l'y portaſſent. Si ſes amis, & ſur tout Louïſe de Guzman ſœur du Duc de Medina Sidonia ſon épouſe, Princeſſe de grand courage & de bon eſprit, ne l'euſſent puiſſamment exhorté à profiter d'une occaſion favorable d'obtenir la Couronne enlevée à Catherine ſa grand'mere, il ſeroit demeuré dans ſon indolence. Content tout au plus d'éviter les piéges que les Eſpagnols lui tendoient, il n'auroit jamais tenté de leur faire ſentir qu'ils avoient raiſon de le redouter. Je trouve dans quelques Lettres de Grotius datées du commencement de l'année ſuivante, qu'on diſoit en France, que les mécontens de Portugal, choqués des difficultés que le Duc de Bragance faiſoit de ſe mettre à leur tête, & d'accepter la Couronne, jettoient les yeux ſur le Duc d'Aveiro, & que l'autre s'en alloit à Madrid, afin de n'avoir aucune part aux troubles qui augmentoient tellement, que le bruit couroit encore que les Caſtillans & les Portugais en étoient venus aux mains. Il eſt ſeulement vrai que quelques-uns d'entre les mécontens, propoſérent d'offrir la Couronne au Duc d'Aveiro. *Puiſque le Duc de Bragance*, dirent d'autres, *a ſi grande peur de perdre*

dre ſon bien, en cas que l'entrepriſe ne réuſſiſſe pas, appellons ſon frere Don Edouard. Celui-ci riſquera moins, & aura plus de courage & de reſolution. Bien inſtruit dans le métier de la guerre depuis le temps qu'il ſert en Allemagne ſous les Généraux de l'Empereur, il ſera plus propre à nous défendre contre les Caſtillans, que ſon aîné qui ne penſe qu'à chaſſer, & à mener une vie molle & voluptueuſe à Villaviciosa. Il ſe trouvoit même des gens, qui rebutés des défauts & de la timidité des Grands du Roiaume, capables d'aſpirer à la Couronne, diſoient ſans façon qu'il les falloit laiſſer tous là, & former une République. Ces différentes propoſitions contribuérent beaucoup à reveiller le Duc de Bragance. Voiant que la France promet un puiſſant ſecours aux Portugais, en cas qu'ils veuillent ſecouer le joug de la domination Caſtillane, il commence enfin de prêter l'oreille aux exhortations de ſon épouſe & de ſes amis, & aux offres réïterées des mécontens. 1637.

L'an 1638. le Chancelier de Portugal & le Capitaine George d'Azevédo aiant je ne ſai pas comment, fait connoitre à la Cour de France, la diſpoſition des Portugais à une révolte générale, & inſinué à Richelieu que l'affaire éclatteroit bien-tôt, en cas que le Roi ſon maître voulût ſecourir les mécontens, le Cardinal dépêcha incontinent un nommé Saint-Pé, & lui donna des Lettres de créance avec l'inſtruction ſuivante. „LeSieur de Saint-„ Pé s'adreſſera au Capitaine George d'Aze-„ védo, lui rendra les Lettres, & diſtribuera les „ autres dont il ſera chargé. L'Envoié rap-„ portera réponſe ſur toutes les propoſitions, „ afin qu'on puiſſe prendre une reſolution

1673. » certaine. Premiérement, il ſaura du Chancelier & du Capitaine Azevédo, ſi les Portugais ſe veulent ouvertement révolter, en » cas que les François aillent avec une Armée » navale prendre tous les Forts qui ſont depuis » l'embouchure de la riviére de Lisbone juſques à la Tour de Belem, & les leur mettre » entre les mains. En ce cas, la France les » laiſſera agir purement & ſimplement d'eux-mêmes, ſans faire autre choſe que de les aſſiſter dans ce commencement. Que ſi le Chancelier, Azevédo, & d'autres à qui l'Envoié fera cette propoſition, lui témoignent déſirer un plus grand ſecours, il leur demandera quelle aſſurance le Païs de Portugal » veut donner aux François & aux Hollandois » ou aux François ſeuls ſelon qu'ils eſtimeront plus à propos, ſi on les va ſecourir avec » une Armée de douze mille hommes de pied, » cinq cens chevaux, & cinq cens hommes » avec ſelles, armes, & piſtolets, pour ſe monter en Portugal, & une Armée navale de cinquante vaiſſeaux; étant juſte en ce cas, que » les ſecourans aient un port & une deſcente, » qui leur donne aſſurance de n'être pas maltraités. Il verra donc quel port on voudra » donner, & propoſera enſuite la ſincérité de » la France au regard des Portugais, comme » ſi grande, que s'ils ſe veulent délivrer de » la ſujettion d'Eſpagne, on ne prétend autre » choſe que la gloire de les ſecourir, & les » moiens de le pouvoir faire ſeurement.

» Pour leur en donner une plus particuliére aſſurance, l'Envoié leur dira qu'il ne doute pas que la France n'entende volontiers » à leur accorder un ſecours annuel & perpétuel à condition qu'ils ſe tireront pour tou-

» jours

„ jours de l'obéiſſance du Roi d'Eſpagne. Il 1637.
„ ajoutera enſuite que s'ils veulent chaſſer la
„ Maiſon d'Autriche de toute l'Eſpagne, on
„ veut bien les aſſiſter, & que bien loin de pré-
„ tendre aucune part aux conquêtes, on con-
„ ſent qu'elles ſoient tout entiéres pour celui
„ que les Portugais éleveront ſur le thrône; &
„ que ſi le Duc de Bragance y veut monter,
„ on le trouvera bon. Sinon, nous leur en-
„ verrons un des héritiers de leurs derniers
„ Rois. Il faut rapporter une réponſe préciſe
„ à tout ceci, afin qu'il ne ſoit plus beſoin de
„ retourner pour avoir des nouvelles & qu'on
„ prépare ſeulement la Flote néceſſaire à l'ex-
„ écution du projet. Si les Portugais vouloient
„ envoier un des leurs avec celui qui ſera
„ chargé de cette inſtruction, pour nous don-
„ ner plus de certitude & de connoiſſance,
„ cela ſeroit plus expédient". Richelieu & ſon Capucin portent toujours leurs vuës fort loin. Le Duc de Bragance n'eſt pas encore ſur le thrône: Et les voilà qui propoſent de chaſſer la Maiſon d'Autriche de toute l'Eſpagne. Le nouveau Roi ne donna pas dans une ſi chimérique entrepriſe. Mais ſon Fils contribuë beaucoup à *chaſſer de toute l'Eſpagne*, un des deſcendans de Louïs XIII, & à y rétablir la Maiſon d'Autriche. Quel pouvoit être cet *héritier des derniers Rois de Portugal*, que la France offre d'envoier en cas que le Duc de Bragance n'accepte pas la Couronne? Il eſt aſſez difficile de le deviner. Chriſtophe fils de Don Antoine autrefois proclamé Roi à Lisbonne a vécu long-tems à Paris. Mais il y mourut peu de mois avant que Saint-Pé fût depêché en Portugal. N'étoit-ce point Emanuël fils aîné de Don Antoine, ou l'un des deux fils

1637. qu'il eut d'Emilie de Naſſau fille de Guillaume I. Prince d'Orange? Emanuël vivoit encore dans le Brabant à la fin de l'an 1637. Quoiqu'il en ſoit, nous voions dans une autre Inſtruction donnée à Saint-Pé au mois de Mars de l'an 1641, qu'il revint ſans rien conclure avec les mécontens de Portugal. Peut-être qu'ils n'étoient pas en état de recevoir le ſecours de la France aux conditions propoſées. Ne furent-ils point auſſi bien aiſes de ſecouër le joug indépendamment de toute autre Nation, & ſans appeller les étrangers dans leur païs? Sauf à implorer l'aſſiſtance des Puiſſances ennemies de la Maiſon d'Autriche, après qu'ils auroient élu le Roi qui leur conviendroit le mieux. Saint-Pé revint & demeura en France, juſques à ce que le Roi aiant appris par les nouvelles publiques la revolution de Portugal, on l'y renvoia en qualité de Conſul de la Nation Françoiſe.

Concluons de là que ceux-là ſe trompent étrangement, qui font l'honneur à Richelieu de croire qu'il ménagea le ſoulévement des Portugais, & que ce fut un effet de ſa dextérité. Tout ſe trame ſans lui, & le Duc de Bragance n'entra en négociation avec la France, qu'après qu'il eut été proclamé Roi. Le Chancelier & le Capitaine Azevédo inſinuérent ſeulement à la Cour de France quelque choſe de la diſpoſition des Portugais. Saint-Pé fut dépêché là-deſſus, & ſon voiage ſervit tout au plus à faire connoître aux mécontens que le ſecours de la France ne leur manqueroit pas au beſoin. L'Auteur des deux Vies du P. Joſeph prétend nous donner des *Anecdotes* du Miniſtére de Richelieu. Mais celles qu'il n'a pas trouvées dans des Livres déja imprimés,

ſont

sont ordinairement fausses, ou du moins incertaines. En voici deux. *Il est sûr*, dit-il, *que le Cardinal confera en Novembre* 1638. *avec le P. Joseph dans sa chambre au Couvent des Capucins, sur le soulévement du Portugal. Un Frere qui prêtoit l'oreille à la porte, entendit plusieurs fois les mots de* Portugal, & de Braganee. *Sur cela, on ne doute point qu'ils ne parlassent des moiens d'aider le Duc de Braganee à se faire déclarer Roi de Portugal. Richelieu y devoit envoier de l'argent. Il falloit un Résident incognito pour le distribuer aux auteurs & aux complices de la conjuration. Le Cardinal y dépêcha le Sieur de Saint-Pé qui lui parut propre à conduire l'intrigue. Le P. Joseph s'étoit opiniâtré pour le Sieur de Feuquiéres son parent. Son Eminence qui ne pensoit qu'à faire réussir la chose, ne vouloit pas y mettre un homme aussi connu que Feuquiéres. Voilà le sujet de leur brouillerie.* Je ne nie pas que le Cardinal n'ait pû conférer avec son Capucin sur l'affaire du Portugal. Mais les circonstances de la prétenduë Anecdote ne me paroissent pas vraisemblables. L'entretien que l'Auteur suppose ici, s'est fait au mois de Novembre en 1638. Et Saint-Pé étoit parti un peu après le 15. Août de la même année. Le Cardinal ne savoit point alors que le Duc de Bragance voulût se faire Roi, & en offroit même un autre que lui. Et comment Richelieu l'auroit-il sû? Le Duc étoit lui-même fort irrésolu. Enfin Saint-Pé ne fut envoié, ni pour conduire l'intrigue, ni pour distribuer de l'argent; mais afin de porter des Lettres à quelques particuliers, de leur faire des propositions, & de rapporter au plûtôt des réponses positives. 1637.

1637. Je ne fais pas plus de cas d'une autre Anecdote. C'eſt un conte populaire que j'ai entendu pluſieurs fois. *Le Cardinal*, dit-on, *trente-trois jours avant que d'apprendre des nouvelles du ſuccès de la conjuration du Portugal, qu'il attendoit à tous momens, reçut un pacquet de Lisbone. En l'ouvrant il fut ſurpris par un Seigneur de la Cour qui avoit toutes les entrées libres chez lui. On jette promptement le pacquet ſur la table; une Princeſſe entre dans le même temps, & le Cardinal ne peut ſe diſpenſer de la reconduire. Après l'avoir quittée, il fait ſigne au Capitaine de ſes gardes d'arrêter le Seigneur. On le mene à la Baſtille; & le Gouverneur reçoit ordre de ne permettre à qui que ce ſoit de lui parler. Au bout de trente trois jours, le Cardinal apprit enfin que le Duc de Bragance étoit ſur le thrône de Portugal. Comme il n'y avoit plus de ſecret, le Seigneur fut tiré de la Baſtille, & le Cardinal lui envoia autant de milliers d'écus, qu'il avoit demeuré de jours en priſon, ſans ſavoir pourquoi.* Que tout ceci a l'air d'un conte fait à plaiſir! Sans m'arrêter à pluſieurs circonſtances qui ne paroiſſent gueres croiables, je remarquerai ſeulement, que Saint-Pé étant revenu en France ſans conclure un Traité tel que Richelieu l'avoit propoſé, & aiant rapporté tout au plus ce qu'il avoit reconnu de la diſpoſition des Portugais, il fut renvoié au mois de Mars de l'an 1641. avec une nouvelle Inſtruction. En voici l'extrait qui prouve bien à mon avis la fauſſeté de la prétenduë Anecdote, & de l'opinion qu'ont beaucoup de gens que le Cardinal a eu grande part à la révolution du Portugal.

Le Sieur de Saint-Pé ſe rendra le plus diligemment qu'il ſera poſſible à Lisbone, pour connoi-

noître en quel état les affaires y ſont, & pour en faire une rélation ſincere qu'il enverra ici. Il fera entendre au nouveau Roi de Portugal, & aux principaux du païs qui l'aſſiſtent, & eut part à ce qui s'y paſſe préſentement, que Sa Majeſté a voulu que l'Envoié y retournât promptement, pour les aſſurer de la bienveillance du Roi & de ſon entiére diſpoſition à les aſſiſter; & pour apprendre plus particuliérement en quoi ils peuvent avoir beſoin de ſecours; dont l'Envoié a charge de lui rendre compte au plûtôt. 1637.

Cela ne ſuppoſe-t-il pas manifeſtement qu'avant la revolution, le Duc de Bragance & ceux de ſon parti, eurent peu de rélation avec la Cour de France? il y a même beaucoup d'apparence, comme je l'ai déja dit, que tout ſe fit ſans ſa participation. La preuve en eſt claire. Au commencement de Mars en 1641, Louïs & ſes Miniſtres ne ſavoient pas la véritable ſituation des affaires de Portugal, & Sa Majeſté n'avoit encore promis aucun ſecours au nouveau Roi. La ſuite de l'Inſtruction le montre encore mieux. *Le Sieur de Saint-Pé* y ajoute-on, *aura ſoin de faire ſavoir ici en diligence, & par perſonne expreſſe, l'état des affaires du Portugal. Ce qu'il fera le plus exactement qu'il lui ſera poſſible afin que Sa Majeſté juge quel fondement elle pourra faire deſſus, & ſi l'aſſiſtance qu'elle veut donner aux Portugais, pourra produire quelque fruit pour eux & pour le bien public.* Il n'y avoit donc encore, ni ſecours promis, ni négociation entamée. Auſſi voions-nous que les Auteurs Portugais, ou Italiens, & même celui qui a donné depuis peu une Hiſtoire judicieuſe *de la Conjuration de Portugal*, ne diſent point que Richelieu ſoit entré dans cette grande affaire.

1637. Puisqu'à l'occaſion des mouvemens arrivés à Evora & ailleurs, j'ai commencé de raconter quelques-uns des ſujets de mécontentement donnés aux Portugais, je croi qu'il eſt à propos d'en rapporter encore certains autres fort conſiderables, & de continuer le récit de ce qui regarde ce Roiaume, juſques à l'an 1640. Les eſprits ſeront ainſi préparés à la grande révolution que nous developpérons ailleurs le mieux qu'il nous ſera poſſible. Dans l'un des articles des Etats de Tomar, & de Lisbone, les Portugais avoient ſtipulé que Philippe II. & ſes deſcendans, ne donneroient les grandes charges du Roiaume; & celles qui regardent l'adminiſtration de la Juſtice ou des Finances, qu'à des naturels du païs. Mais ce Monarque conformément aux avis qu'on lui avoit donnés, ou bien aux maximes qu'il ſe propoſa, en partant de Madrid pour ſe mettre en poſſeſſion du Roiaume de Portugal, fit en ſorte que les Portugais conſentirent à l'exception de la Loi générale, en ce qui regardoit les Vicerois ou les Gouverneurs de tout le Portugal. Il fut permis au Roi de nommer des étrangers à cette grande dignité; mais à condition qu'ils ſeroient fils, freres, oncles, ou neveux de Sa Majeſté. En exécution de cet article Philippe II. quittant le Portugal pour retourner en Caſtille, nomma Viceroi le Cardinal Albert d'Autriche ſon neveu & ſon beau-frere. Philippe IV. donna la même dignité à l'Infant Don Carlos ſon frere, qui mourut peu de temps après. L'an 1637. il y nomma le Prince Caſimir frere de Ladiſlas Roi de Pologne, iſſu de la Maiſon d'Autriche par la Reine ſa mere. Il n'étoit pas dans le degré de parenté requis. Mais le Cardinal Infant frere unique de

Le mécontentement des Portugais augmente depuis l'arrivée de la Ducheſſe Douairiére de Mantouë en qualité de Vice-Reine.

Hiſtoire de la Conjuration de Portugal. Mercure François. 1637. & 1638. Hiſtoria della diſunione di Portogallo L. II. Mercurio di Vittoria Siri. L. I. Pag. 116, 117.

de Philippe, & le seul qui selon le reglement fait dans les Etats de Portugal, pouvoit en être Viceroi, se trouvant déja pourvû du Gouvernement des Païs-Bas, Sa Majesté qui ne vouloit pas nommer un Portugais, chercha un Prince étranger issu de la Maison d'Autriche par sa mere. Le Cardinal Maurice, ou le Prince Thomas de Savoie, petits-fils de Philippe II. par l'Infante Catherine leur mere, sembloient devoir être préferés à Casimir, qui ne descendoit point de ce Monarque. Mais soit que leur présence parût nécessaire en Italie depuis la mort de Victor Amedée leur frere aîné; soit qu'on se defiât de l'ambition de ces deux Princes, on ne pensa pas même à eux pour le Portugal, depuis que Casimir arrêté prisonnier en Provence, où il passoit *incognito*, & sans passeport pour aller prendre possession de la Viceroiauté de Portugal, ne fut plus en état de remplir cette place. Philippe jetta les yeux sur l'Infante Marguerite de Savoie leur sœur, Ducheſſe Douairiére de Mantouë, qui s'étoit retirée en Espagne depuis quelques années. 1637.

Quoique cette Princesse ne fût pas moins distinguée par son esprit & par son mérite, que par sa naissance & par son rang, les Portugais déja chagrins murmurérent fort de ce qu'on envoioit une femme pour les gouverner. *Outre que la Ducheſſe de Mantouë*, disoient-ils, *n'eſt pas dans le degré de parenté requis par l'article des Etats de Tomar, le commandement général des armes attaché à la Viceroiauté, convient-il bien à une Dame?* Ce qui fâchoit encore plus les Portugais, c'étoit le Marquis de la Puebla frere du Marquis de Léganés, donné comme Gouverneur à la Gouvernante, &

1637. quelques autres Miniſtres, ou plûtôt eſpions Eſpagnols ſans la permiſſion desquels Marguerite n'oſoit pas ſeulement parler à un des Portugais qui n'étoient pas abſolument devouez à la Cour de Madrid, ni même jetter les yeux ſur lui. *Le ſecret des affaires & toute l'autorité*, dit fort bien l'Auteur de la Conjuration de Portugal, *étoient entre les mains de Michel Vaſconſellos Secretaire d'Etat auprès de la Vicereine; mais en effet Miniſtre indépendant. Il recevoit immédiatement les ordres du Comte-Duc ſon bienfaicteur, auquel il ſe rendoit agréable & néceſſaire par ſon habileté à tirer inceſſamment du Portugal des ſommes conſidérables. Son eſprit intriguant faiſoit réüſſir les plus ſecretes intentions d'Olivarés. Il ſuſcitoit des haines & des inimitiés entre les Grands du Roiaume, & les fomentoit adroitement par des graces & des diſtinctions affectées, d'autant plus agréables à ceux qui les recevoient, qu'elles excitoient le dépit & la jalouſie des autres. Ces diviſions ſemées entre les principales Maiſons, faiſoient le repos du Miniſtre, perſuadé que tant que leurs Chefs s'occuperoient à contenter leurs haines & leurs vengeances particulières, ils ne ſongeroient jamais à rien entreprendre contre le Gouvernement préſent.*

D'autres font un portrait plus odieux de Vaſconſellos. C'étoit, ſi nous les en croyons, un homme orgueilleux & inſupportable. Il haïſſoit la Nobleſſe, perſécutoit ſes égaux, & mépriſoit généralement tout le monde. Impérieux infiniment au delà de ce qui convient à un Sujet, il ne ſe mettoit pas en peine que les ordres du Roi fuſſent obſervés, & vouloit que les ſiens s'exécutaſſent avec la derniére éxactitude. En toutes choſes, il ſuivoit aveuglément

ſon

ſon caprice & ſa paſſion. L'Archevêque de Bragne indigné de ce que Vaſconſellos avoit fait couper la barbe & les cheveux à un honnête homme qui fut envoié par ſon ordre aux galéres, lui demanda par quelle autorité il faiſoit des choſes ſi directement contraires aux loix. *Par quelle autorité, Monſieur l'Archevêque?* repartit inſolemment le Secretaire d'Etat. *Par celle que j'ai de vous chaſſer vous-même d'ici, & de vous envoier reſider à Bragne.* Diverſes plaintes de l'arrogance de Vaſconſellos furent portées à Marguerite. Mais on jugea par leur inutilité qu'il avoit plus de crédit que la Vicereine. Le but principal de ce Miniſtre, c'étoit d'abattre la Nobleſſe, & de mettre tous les Grands du Roiaume hors d'état de s'oppoſer à ſes deſſeins. Quoique la diſette d'argent fût extrême dans le Portugal épuiſé par les extorſions continuelles que le Secretaire d'Etat inventoit, les gros appointemens acordés aux Caſtillans ſur le Treſor Roial de Lisbone, ſe paioient fort exactement. De maniere que ſurpris de voir la maniére obligeante dont Vaſconſellos en uſoit avec eux, ils ſe diſoient les uns aux autres en ſouriant: *Avouons que les Portugais paient trop bien le bourreau qui les fouette.* Quand un Conſeiller d'Etat de la Nation opinoit ſur les affaires publiques, on n'y faiſoit pas attention. Ses avis quoiqu'utiles au ſervice, & à la réputation du Roi, n'étoient pas ſeulement écoutés. Olivarés, ou plûtôt Vaſconſellos & Diégo Soarez beau-pere & beau-frere de celui-ci, pareillement Secretaire d'Etat, mais réſidant à Madrid, vouloient tout faire indépendamment du Conſeil de Portugal, qui ſelon l'accord fait aux Etats de Tomar & de Lisbone, devoit être entiérement 1637.

1637. composé de gens du païs. A la ſuggeſtion de Soarez le Comte-Duc fit ordonner par le Roi que chaque Membre du Conſeil de Portugal donneroit ſon avis ſur les affaires propoſées, par écrit & cacheté. De cette maniere, on ne ſavoit point où alloit la pluralité des voix, & le Comte-Duc, ou ſes deux Miniſtres, ordonnoient tout ce qu'il leur plaiſoit, comme une choſe reſoluë dans le Conſeil de Portugal.

Ce Diego Soarez étoit auſſi arrogant, auſſi vindicatif, auſſi ennemi de ſes compatriotes, en un mot, auſſi méchant que Vaſconſellos, L'un & l'autre eurent l'adreſſe de s'inſinuer également dans l'eſprit du Comte-Duc, & de le faire le miniſtre de leurs paſſions & de leurs vengeances particuliéres, en le ſervant avec ardeur dans ſon deſſein de rendre le Portugal une ſimple Province de la Monarchie d'Eſpagne. Ces deux hommes étroitement liés enſemble conſpiroient unanimement à la ruïne de leur patrie. On en donne cette raiſon. Ils avoient reſolu entr'eux de venger la mort d'un certain Portugais pere de l'un & beaupere de l'autre, tué dans une émotion populaire à l'inſtigation, comme ils le croioient, d'une perſonne diſtinguée du païs. Tous deux excitoient de concert Olivarés à l'abolition des priviléges & de la liberté du Portugal. Leurs inſinuations furent d'autant mieux reçues, que le Comte-Duc n'y étoit déja que trop porté par ſon inclination & par ſes maximes de politique. Quelques perſonnes d'un rang conſidérable ſe crurent obligées de déferer Soarez, & de l'accuſer de corrompre la Juſtice dans les Tribunaux & dans le Conſeil du Roi, & de faire ſigner pluſieurs choſes à la Vicereine, ſans lui en donner la moindre connoiſſance.

L'accuſé

L'accuſé devoit ſelon les Loix comparoitre devant les Magiſtrats de Portugal. Mais Olivarés ſon protecteur l'en fit diſpenſer, & lui obtint la permiſſion de demeurer toujours à Madrid. Cette tentative contre la fortune de Soarez, & par conſéquent contre Vaſconſellos ſon collegue & ſon correſpondant, acheva de les irriter contre ceux qui l'avoient faite, & qu'ils ſoupçonnérent d'y avoir eu part. Quelques-uns furent mandés à Madrid ſous divers prétextes. On ne penſoit à rien moins qu'à les y faire périr les uns après les autres. *Quant à mes* cornards de Fidalgues *qui ſont ici*, écrivit un jour Soarez à Vaſconſellos, *vous n'avez qu'à dire un* pater noſter, *pour le repos de leurs ames. Quelques uns n'ont pas voulu venir. Ceux là, je vous les recommande.* 1637.

Après les ſeditions excitées à Evora & ailleurs l'an 1637. l'Archevêque de cette ville & ceux de Brague & de Lisbone furent appellés à Madrid de la part du Roi. Olivarés leur fit de fortes reprimandes ſur ce qu'ils n'avoient pas pris aſſez de ſoin d'appaiſer le peuple révolté. On leur propoſa enſuite le deſſein d'unir le Portugal à la Couronne de Caſtille, & le Comte-Duc demanda leur conſentement. Les Archevêques l'aiant refuſé, il leur ſignifia en préſence des Cardinaux de Borgia, de Sandoval, & Spinola un ordre du Roi qui les banniſſoit du Roiaume, & les condamnoit à une groſſe amende ſous je ne ſai quel prétexte frivole. Les trois Cardinaux aiant obtenu apparemment la ſurſeance de l'inique arrêt, le Comte-Duc enjoignit aux Archevêques ſous de plus terribles menaces, de ne rien dire de ce qui s'étoit paſſé. Les Comtes de Prado, de Portalegre, de Mirande & quelques autres Grands furent auſſi

1637. auſſi mandés en Eſpagne, ſur le même ſujet de l'union du Portugal à la Monarchie. Irrité de leur réponſe, qu'une affaire de cette importance ne ſe peut terminer que dans une aſſemblée générale des trois Etats du Roiaume, Olivarés les retient long-tems malgré eux à Madrid, & ils ne peuvent obtenir la permiſſion de retourner chez eux, que par la contribution d'une ſomme conſidérable d'argent pour reduire les Catalans révoltés un peu avant la révolution de Portugal. Ces violences firent craindre aux Grands de ce Roiaume, qu'on ne les appellât tous un jour en Eſpagne, pour les traiter à peu près comme les Comtes de Caſtille furent traités par un ancien Roi de Léon. Il manda ces Seigneurs, & les fit tous maſſacrer quand ils ſe furent mis à ſa diſcrétion. L'exemple des Comtes d'Horn & d'Egmont, & celui du Duc d'Arſcot plus récent, augmentoit la défiance & la frayeur des Portugais, auſſi ſuſpects à Philippe IV. que les Seigneurs des Païs-Bas l'étoient à ſon Grand-pere.

Artifices inutiles du Comte d'Olivarés pour s'aſſurer de la perſonne du Duc de Bragance.

De tous les Seigneurs du Portugal, le Duc de Bragance étoit celui dont Olivarés ſouhaitoit le plus ardemment de s'aſſurer. On lui offre le gouvernement de Milan, afin de l'éloigner, peut-être de l'arrêter, dès qu'il ſera hors de ſon païs. Bragance refuſe honnêtement l'emploi, & repond qu'il n'a ni aſſez de ſanté, ni aſſez de connoiſſance des affaires d'Italie pour s'en acquitter dignement. Un Auteur contemporain rapporte que ſurpris de ce que le Roi Catholique ſouffroit qu'un Seigneur ſi puiſſant par ſes grands biens, par ſes parens riches & accrédités, encore plus par le nombre extraordinaire de ſes Vaſſaux, demeurât tranquillement en Portugal, il eut avant la re-

revolution de ce Roiaume, la curioſité de demander à quelques Grands d'Eſpagne, quelle raiſon Philippe pouvoit avoir d'une indulgence qui paroiſſoit entiérement contraire à la bonne Politique, & qu'il prit la liberté de leur repréſenter qu'un Sujet de cette nature devoit être expoſé à de violentes tentations de faire valoir ſon droit à la Couronne. *Le Duc de Bragance*, répondit-on à l'Auteur, *a un fort grand nombre de Portugais dans ſa dépendance. Cela eſt vrai. Mais il ne diſpoſe pas abſolument de tous ſes Vaſſaux. Ses parens même lui ſont plus de tort que de bien. Ils ſont extrémement jaloux les uns des autres, & ſur-tout de l'aîné de leur Maiſon. Il eſt extraordinairement riche. Peut-il employer ſes grands revenus à lever une Armée?* La Cour de Madrid reconnut en ce temps-ci la fauſſeté de ce préjugé. Quand Olivarés vit qu'il n'y avoit pas moien d'engager Bragance à prendre un emploi honorable hors du Portugal, il lui tendit d'autres piéges dans le Roiaume. L'Auteur de l'Hiſtoire de la conjuration touche fort bien cet endroit. 1637.

Hiſtoire de la Conjuration de Portugal. Mercurio di Vittorio Siri Lib. I. Pag. 119, 120. &c.

„ Le Comte-Duc, *dit-il*, concevant de
„ quelle importance il étoit au Roi ſon mai-
„ tre, de s'aſſurer de la perſonne du Duc de
„ Bragance, n'oublia rien pour cet effet. Mais
„ comme il étoit dangereux alors de ſe ſervir
„ de la force ouverte, à cauſe de l'affection
„ extraordinaire des Portugais pour la Maiſon
„ de Bragance, Olivarés réſolut d'éblouïr le
„ Duc par ſes careſſes, & de l'attirer par tous
„ les dehors d'une amitié ſincére, & d'une
„ confiance parfaite. La France & l'Eſpagne
„ étoient en guerre. La Flote Françoiſe avoit
„ paru ſur les côtes de Portugal. Cela fournit
„ au Miniſtre de Philippe un prétexte favora-
„ ble

1637. „ ble à ſes deſſeins. Il falloit dans le Roiaume
„ un Général pour commander les troupes
„ deſtinées à la défenſe des côtes, où les
„ François pouvoient faire quelques deſcen-
„ tes. Le Comte-Duc en envoie la commiſ-
„ ſion à Bragance ; mais accompagnée de tant
„ d'agrémens, & revêtuë d'une autorité ſi ab-
„ ſoluë, ſoit pour fortifier les villes qui en a-
„ voient beſoin, ſoit pour augmenter, ou chan-
„ ger les garniſons ; ſoit pour diſpoſer des
„ vaiſſeaux qui ſe trouvent dans les ports, que
„ par une confiance aveugle il ſembloit livrer
„ le Roiaume entier à la diſcrétion du Duc.
„ Le piége n'en étoit que mieux caché. Don
„ Lopez Ozorio qui commandoit la Flote
„ d'Eſpagne, avoit un ordre ſecret d'entrer
„ dans les ports, où il ſauroit que Bragance
„ ſeroit, comme ſi la tempête eut obligé les
„ vaiſſeaux d'y relâcher en croiſant dans ces
„ mers. L'Eſpagnol devoit enſuite attirer le
„ Duc ſur ſon bord, en l'invitant à quelque
„ fête, & l'enlever auſſi-tôt en Eſpagne. Mais
„ la fortune en ordonna autrement. Une
„ violente tempête ſurprit Ozorio, & diſſipa ſa
„ Flote, ſans qu'elle pût aborder en Portugal.

Le Comte-Duc ne ſe rebuta point de ce mauvais ſuccès. Il lui ſembla que le hazard ſeul avoit ſauvé Bragance, qui auroit été infailliblement arrêté, ſi Don Lopez eût pû arriver dans les ports de Portugal comme on l'avoit projetté. Tournant l'artifice d'un autre côté, Olivarés écrit au Duc en des termes pleins de la confiance la plus intime, & comme s'il eût voulu partager avec lui le Miniſtere & le gouvernement de l'Etat. On ſe plaignoit dans la Lettre du malheur de la Flote dans un temps où les ennemis étoient redoutables. Le Roi aiant perdu ce ſecours

qui

qui couvroit les côtes de Portugal, *ajoutoit-on*, Sa Majeſté ſouhaite que vous viſitiez exactement toutes les places & tous les ports du Roiaumes, où les François peuvent tenter une deſcente. Je vous envoie une ordonnance de quarante mille ducats pour lever de nouvelles troupes; s'il en eſt beſoin, & pour fournir aux fraix de votre voiage. *Cependant les Gouverneurs des citadelles qui étoient la plûpart Eſpagnols, avoient un ordre ſecret de s'aſſurer de la perſonne de Braganee s'ils en trouvoient l'occaſion favorable, & de le faire paſſer auſſi-tôt en Eſpagne. Perſuadé que ces marques de confiance ſont trop empreſſées, & trop peu conformes à l'humeur du Miniſtre, pour être ſinceres, le Duc s'en défie, & fait tomber Olivarés dans le piége même qu'il tendoit à l'autre. Braganee écrit au Comte-Duc, pour l'aſſurer qu'il accepte avec beaucoup de joie l'emploi que Sa Majeſté lui donne, & qu'il eſpére de mériter par ſon application & par ſon zéle, la grace dont elle l'a honoré. Conſidérant alors de plus près qu'il ne lui eſt pas impoſſible de monter ſur le thrône de ſes ancêtres, le Duc ſe ſert du pouvoir de ſa charge, pour placer ſes amis dans les emplois & dans les poſtes, où ils lui pourront être un jour plus utiles. Avec l'argent d'Eſpagne, il acquiert de nouvelles créatures, & marche toujours ſi bien accompagné, que les projets de s'aſſurer de ſa perſonne ſont déconcertés.* 1637.

On parloit hautement à la Cour de Madrid contre l'autorité dont Braganee ſe trouvoit revêtu. Comme les gens ne pénétroient pas les raiſons du Miniſtre que le Roi ſeul connoiſſoit, quelques-uns voulurent rendre la conduite d'Olivarés ſuſpecte, & crûrent qu'il favoriſoit ouvertement la Maiſon de Braganee dont il étoit allié,

1737. *allié*. Quelle imprudence, *diſoient-ils*, de ſoumettre toutes les troupes du Portugal à un homme qui ſoutient qu'on lui retient injuſtement ce Roiaume! N'eſt-ce pas armer ſes prétenſions, & l'expoſer à tourner les armes qu'on lui met à la main, contre ceux qu'il regarde comme de violens uſurpateurs?

„ Mais Philippe s'affermit d'autant plus dans „ ſa reſolution, qu'il s'aperçut qu'on étoit „ bien éloigné de penétrer ſon ſecret. Ainſi à „ la faveur de ſon emploi, le Duc parcourt „ librement tout le Portugal, & jette dans ce „ voiage les premiers fondemens de ſon éleva„ tion. Un équipage magnifique lui attiroit „ les yeux du peuple dans tous les endroits où il paſſoit. Chacun étoit écouté a„ vec beaucoup de douceur & de bonté. En „ reprimant l'inſolence du ſoldat, il gagnoit „ les Officiers par des louanges, par des careſ„ ſes, par toutes les recompenſes qu'il pou„ voit diſtribuer. Son honnêteté charmoit la „ Nobleſſe. Il la recevoit avec des diſtinc„ tions obligeantes ſelon le mérite & la qua„ lité de ceux qui le venoient ſaluer. Enfin, il „ repandoit des graces par tout, & s'acquéroit „ encore plus d'amis par le bien qu'on attendoit de lui, que par les faveurs qu'il accor„ doit. De maniére que ceux qui s'attachoient „ à lui, croioient ne ſouhaiter que leur propre „ bonheur, en formant des vœux pour ſon „ élévation.

Un autre Hiſtorien rapporte que les murmures redoublérent contre Olivarez, quand on vid que par une feinte complaiſance pour le Duc, & afin de le tromper par les dehors d'une plus grande confiance, la garniſon Eſpagnole eut ordre de ſortir du Château S. Jean, forte-

forteresse qui tenoit la ville de Lisbonne en bride. La Vicereine se crut obligée d'avertir le Roi qu'on donnoit trop de pouvoir à Bragance, & que le peuple se déclaroit tellement pour lui, qu'à la fin le Duc pourroit bien lever le masque & se revolter. On répondit à l'Infante Marguerite en termes généraux & énigmatiques, dont il étoit impossible de pénétrer le sens, à moins que de savoir les vuës secretes de Philippe & de son Ministre. Cependant les Catalans ayant secoué le joug, & s'étant donnez à la France, le Comte Duc invita Bragance à se venir joindre aux Grands d'Espagne qui offroient leurs services à Sa Majesté Catholique dans une occasion si importante. *Le Roi*, disoit Olivarez au Duc, *est extrémement content de vôtre zéle & de votre prudence dans le commandement de ses armes en Portugal. Il a vu avec plaisir les bons effets de votre crédit & de votre vigilance. Vous n'ignorez pas le grand danger auquel la Monarchie est exposée par les disgraces arrivées en Italie & dans les Pais-Bas, mais encore plus par la rebellion des Catalans qui appellent les François à leur secours. Tous les Grands d'Espagne sont disposez à bien servir le Roi. Vôtre exemple les animera davantage, s'ils vous voient venir vous-même à la tête de vos Vassaux. Sa Majesté attend cela de votre affection à son service. Elle se prépare à vous combler de ses bienfaits. Ne differez pas de venir promptement recevoir la distinction duë à votre naissance, à votre mérite, & à votre fidélité.* 1637.

L'esprit de Bragance paroissoit plus pesant que délié: les Historiens en conviennent. Cependant, ils reconnoissent tous qu'il se défit des instances du Comte-Duc avec une extrême dextérité. Plus habile & plus fin qu'un Seigneur

1637. gueur qui étoit depuis pluſieurs années au timon des affaires d'une puiſſante Monarchie, le Duc évita tous les piéges qui lui furent tendus, & ſurprit ſon faux ami d'une étrange maniere. Il ſe défend le mieux qu'il peut du voiage propoſé, amuſe la Cour de Madrid, en preſſant quelques-uns de ſes Vaſſaux d'aller ſervir en Catalogne & pour ôter tout ſujet de ſoupçon au Roi, il ſe retire dans ſa maiſon de Villaviciosa. Marguerite écrit encore à Philippe, que plus elle obſerve les allures de Bragance & les mouvemens de ſes partiſans, plus elle eſt convaincue qu'il ſe trame quelque choſe dont les ſuites ne peuvent être trop tôt prévenuës. Le Roi ne lui répond point. Le Comte-Duc entêté du ſuccès de ſes artifices, mépriſe les avis de la Vicereine, dit que c'eſt une femme plus propre à conduire une famille qu'à gouverner un Roiaume, & lui inſinue qu'elle ſe doit contenter de ſuivre les conſeils qu'on lui donne, & d'exécuter les ordres qu'on lui envoie, ſans ſe tourmenter inutilement & rompre la tête au Roi de ſes cris & de ſes lamentations. Auſſi mal écoutée que la fameuſe Caſſandre de l'ancienne Troie, Marguerite ne ſe rebute point. Elle continuë d'écrire que la ſituation des affaires devient tous les jours plus mauvaiſe, & ſe plaint de ce qu'on lui laiſſe trop peu de crédit & d'autorité. Vaſconſellos & Soarez diſpoſoient ſi abſolument de tout, que les Portugais mépriſoient la Vicereine, & lui inſultoient ouvertement.

Affaires d'Angleterre.

On vit cette même année dans l'Ecoſſe les premiers commencemens d'une révolution beaucoup plus funeſte à Charles I. Roi de la Grande Bretagne, que celle du Portugal ne le

le fut à Philippe Roi d'Espagne. Quoique la 1637.
situation présente des affaires de l'Europe, & l'interêt particulier des enfans de la Reine de Bohéme sa sœur, demandassent que Charles y prît une extrême part, il paroissoit plus occupé à venger les querelles particuliéres de Guillaume Laud Archevêque de Cantorberi, & à introduire en Ecosse une Liturgie semblable à celle de l'Eglise Anglicane, qu'à se rendre l'arbitre des differens entre la France & la Maison d'Autriche, & à obtenir d'une maniére ou d'une autre le rétablissement de ses neveux dans les Etats & dans la dignité de leur pere. Après avoir causé un mécontentement presque général en Angleterre par sa maniére de lever extraordinairement de l'argent sans le consentement du Parlement de ce Roiaume, sous prétexte que l'Angleterre devoit être puissamment armée dans la conjoncture présente, Charles toûjours mal conseillé demeure sans rien faire, & nonobstant l'inutilité de ses tentatives precédentes, il se flate encore d'obtenir par la voie de la négociation le rétablissement de la Maison Palatine. Chagrin ensuite de ce que l'Empereur & le Roi des Romains ont joué le Comte d'Arondel son Ambassadeur à la Diète de Ratisbone, il ordonne au Comte de Leycester, & au Baron Scudamor ses Ministres en France, de signer un *Traité de ligue* avec Louïs. Telles furent les conditions stipulées par les deux Seigneurs Anglois, & par Bullion & Chavigni Commissaires de Sa Majesté Très-Chrétienne: Que Charles romproit avec la Maison d'Autriche. Que les deux Rois ne feroient ni paix ni trêve avec elle, à moins que les Princes Palatins ne rentrassent dans les Etats & dans la dignité de leurs

Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VIII. Pag. 510. & 800. Rushworth's Historical Collections. Tom. II. Hacket's Life of Williams. II. Part.

1637. leurs ancêtres, du moins après la mort de Maximilien Duc de Baviere. Que le Roi d'Angleterre fourniroit à Charles Louïs Electeur Palatin des vaiſſeaux & de quoi faire la guerre. On reconnut dans la ſuite qu'il y avoit plus de diſſimulation que de réalité dans cette démarche de la Cour d'Angleterre. Sa Majeſté Britannique n'avoit nulle envie de ſe déclarer. Elle demanda d'en être diſpenſée juſques à ce qu'elle eût pareillement traité avec la Couronne de Suéde, & les autres alliés de la France. L'affaire ſe dévoit négocier à Hambourg. Pendant cet intervalle, Charles tâche d'intimider la Cour de Vienne, & de l'obliger à ſe relâcher en faveur de la Maiſon Palatine. Mais le Bavarois plus lié que jamais avec l'Empereur, le détourne d'accorder la moindre choſe au Roi d'Angleterre en faveur des Palatins. Et quand il faut s'expliquer enfin à Hambourg, Charles forme tant de difficultés, qu'on voit bien que ſes Miniſtres gagnés par les Eſpagnols l'empêchent de ſe liguer avec la France. L'incertitude continuelle de ce Prince contribua beaucoup à ſes malheurs inouïs. Le Cardinal de Richelieu craignant qu'il ne s'unît enfin à la Maiſon d'Autriche, fomenta le ſoulevement des Ecoſſois, & les Eſpagnols n'oſant compter ſur lui, parce qu'il ne ceſſoit point de leur demander le rétabliſſement de ſes neveux, furent auſſi bien aiſes de le voir embaraſſé, & travaillérent de leur côté à lui ſuſciter des affaires domeſtiques.

Et quelle fut la premiére cauſe des mouvemens qui aboutirent enfin à ſa mort tragique? Une trop grande facilité à écouter les mauvais conſeils de Guillaume Laud Archevêque de Cantorberi & de quelques autres. L'entête-

ment

ment de ce Prélat pour l'introduction de cer- 1637.
taines cérémonies souleva, comme je l'ai déja remarqué, une infinité de gens contre lui, & contre le Roi même qui donnoit aveuglément dans les imaginations de l'homme du monde le moins propre au gouvernement d'un Etat. On publioit tous les jours quelque nouveau libelle, où Laud étoit décrié comme fauteur secret du Papisme, qu'il vouloit faire revivre dans l'Eglise Anglicane, disoit-on. Une grande partie des reproches faits à l'Archevêque, retomboit plus qu'indirectement sur le Roi même, qui l'autorisoit, de maniére que les esprits se prévenoient de plus en plus presqu'également contre Charles & contre Laud. Un nommé Prynn homme fort versé en ce qui regarde l'usurpation des Papes & des Ecclésiastiques sur l'autorité Roiale en Angleterre, & qui a donné au Public un Recueil à peu près semblable à celui des *Preuves des Libertés de l'Eglise Gallicane* que deux savans Fréres compiloient en ce temps-ci, & qui fera bien-tôt beaucoup de bruit en France, Prynn, dis-je, avoit eu déja les oreilles coupées pour des libelles de sa façon où Laud & le Gouvernement étoient attaqués. Il en publie de nouveaux, & se trouve derechef accusé aussi bien que Burton Ecclésiastique, & Bastwick Medécin, Auteurs d'autres libelles contre la Hierarchie. Les trois Ecrivains sont deferés incontinent à ce qu'on appelloit *la Chambre de l'Etoile* en Angleterre; Tribunal maintenant aboli, & fort redoutable alors à ceux que la Cour vouloit perdre. Il étoit composé du Chancelier ou du Garde du grand sceau Président, des Seigneurs du Conseil Privé du Roi qu'il plaisoit à Sa Majesté de choisir, & de quelques-uns

1637. des premiers Juges du Roiaume. Le nombre de ceux qui devoient être à la Chambre de l'Etoile, n'étoit pas fixé. Il y en eut tantôt plus, & tantôt moins. Quelques-uns disent qu'elle fut établie sous le Roi Henri VII. d'autres la font plus ancienne. Quoiqu'il en soit, Burton, Bastwick & Prynn, nonobstant leurs plaintes de ce qu'on ne vouloit pas écouter leurs moiens de défense, sous prétexte du défaut d'une certaine formalité de la procedure criminelle, sont condamnés à païer chacun cinq mille livres sterling d'amende, à être mis au pilori; les deux premiers à perdre leurs oreilles; le dernier qui n'en a plus, à être marqué sur les deux joues, après qu'on lui aura coupé ce qui peut lui rester encore de ses oreilles. Et comme il y en avoit fort peu, il fut plûtôt scié, dit-on, que coupé.

Ceux qui étoient d'ailleurs indignés du fiel & de l'emportement de ces trois Ecrivains, condamnérent la dureté d'un pareil arrêt. Le peuple touché de pitié parla hautement contre ceux qui l'avoient rendu, & sur tout contre l'Archevêque de Cantorberi qui en étoit un, & qu'on regardoit comme le principal auteur de la severité exercée contre des gens qu'on ne croioit pas mériter un si rigoureux supplice. Les murmures & les cris redoublérent, quand on apprit que Prynn, Bastwick, & Burton avoient été conduits en trois châteaux différens à l'extérmité de l'Angleterre, qu'ils y étoient si étroitement resserrés, que ni leurs femmes, ni leurs plus proches parens n'avoient pas la permission de les voir, ou de les assister; enfin que leur prison ne paroissant pas encore assez rude, on les transferoit en trois Iles différentes. Au commencement de l'an-

née

née ſuivante Laud toujours incapable de ſouffrir la moindre choſe qui ſe diſoit contre lui, ſe donna un ridicule dans le monde, qui lui fit un extrême tort dans l'eſprit des honnêtes gens. Archibald fou du Roi s'étant aviſé de faire quelques railleries aſſez piquantes au Prélat, ſur les mouvemens que ſa Liturgie cauſoit en Ecoſſe, on en porte des plaintes au Conſeil du Roi, & le fou eſt ſolemnellement condamné à être chaſſé de la Cour. Ce qui paroît plus bizarre & plus extraordinaire, c'eſt que le Roi & l'Archevêque furent préſens à la condamnation du faquin, dont un exact Compilateur de Mémoires a conſervé la copie dans ſon Recueil. 1637.

Laud avoit été préſent quelques mois auparavant à un Arrêt rendu dans la Chambre de l'Etoile contr'un de ſes ennemis infiniment plus dangereux qu'Archibald. Je parle de Williams Evêque de Lincoln autrefois Garde du grand ſceau d'Angleterre. Depuis que celui-ci eut écrit contre l'innovation de l'autre ſur les autels érigés dans les Egliſes, l'Archevêque ne penſa plus qu'à exécuter promptement le deſſein qu'il avoit conçu depuis long-temps de perdre ſans reſſource un confrere qui lui fut toujours redoutable. Laud décrioit ſans ceſſe Williams auprès du Roi, comme un franc Puritain, & le traitoit d'ennemi du culte & du gouvernement établi dans l'Egliſe Anglicane. Attentif à lui tendre des piéges, Laud avoit des gens apoſtés pour obſerver toutes les démarches de l'Evêque, & qui lui diſoient malignement certaines choſes, afin de le faire parler & de le ſurprendre. Deux de ces émiſſaires qui affectoient un zèle outré contre les Puritains, dirent un jour à Williams que tous

1637. ceux qui prétendoient rencherir sur la Réformation Anglicane, étoient des esprits factieux & des Républicains. *Mon Dieu*, demanda l'Evêque en souriant, *quelles gens sont-ce donc que ces Puritains, contre qui vous criez si fort, & que vous poursuivez avec tant de chaleur? Refusent-ils de payer l'argent que le Roi leve par forme d'emprunt? Ils n'en font pas difficulté*, repliqua l'un des espions de Laud. *Mais qu'importe? Ils ne se veulent pas conformer au culte & à la discipline de l'Eglise. Et bien*, reprit Williams, *puisque les Puritains donnent si volontiers leur argent, ils sont les meilleurs Sujets du Roi. Je vous répons qu'à la fin, ils l'emporteront sur leurs ennemis. On ne les reduira jamais par la rigueur. Ils ont la conscience délicate & scrupuleuse. Tant qu'ils se verront persécutés par des gens d'une vie déreglée & scandaleuse, ils se roidiront davantage. J'ai parlé d'eux au Roi, & il m'a declaré qu'il vouloit avoir désormais plus d'indulgence pour eux. Sa Majesté a besoin de gagner ceux de ce parti qui ont plus de crédit dans le Parlement. Cela ne se peut qu'en ménageant les Ministres Presbyteriens.* L'entretien ne manque pas d'être rapporté à Laud, & il va incontinent dire à Charles, que Williams contre son ferment de Conseiller d'Etat, revéle les secrets du Conseil de Sa Majesté. Quoique la chose dont il étoit question, eût été dite dans une conversation particuliére du Roi avec l'Evêque, & non pas dans l'assemblée du Conseil, on fait un crime à Williams; on le menace de le poursuivre juridiquement comme traitre & parjure.

Effraïé de ce qu'on lui rapporte de divers endroits, que ses ennemis dressent des chefs d'ac-

cu-

cuſation contre lui, & qu'on pourra bien rechercher toute ſa vie paſſée, & particuliérement ſa conduite dans la charge de Garde du grand ſceau d'Angleterre, où il eſt fort difficile que l'homme du monde le plus intégre & le plus vigilant, ne donne quelque ſujet de priſe à des gens malins, l'Evêque prend le parti de recourir à la clemence du Roi. Il demande pardon à Sa Majeſté & la prie de ſe ſouvenir qu'elle lui a promis depuis peu d'oublier tout le paſſé, & de ne permettre point qu'il fût inquiété. Laud étoit redevable de ſon premier Evêché & du commencement de ſa fortune à Williams. Il y avoit ſujet d'eſpérer que l'Archevêque de Cantorberi n'auroit pas oublié qu'il ne ſeroit point parvenu à une ſi haute dignité, ſi on ne l'avoit tiré d'un Collége d'Oxford pour le faire Evêque de Saint Davids. Dans cette penſée l'Evêque de Lincoln prie Laud de lui rendre un bon office auprès du Roi. Mais l'Archevêque, ſelon la coutume de ceux qui ont offenſé les premiers, étoit le moins diſpoſé à une réconciliation ſincere. Il fait pourtant mine de vouloir ſervir Williams. Son caractére l'obligeoit à ſauver les apparences, & à ne témoigner pas une haine irréconciliable à un Prélat qui l'avoit avancé dans l'Egliſe. Mais ſous main, on continuë de le rendre plus odieux & plus ſuſpect au Roi. Les pourſuites ne ceſſent point; & tout ſe prépare pour porter l'affaire de Williams à la Chambre de l'Etoile, tribunal encore plus redoutable depuis l'Arrêt rendu contre Prynn, Burton & Baſtwick. Quelques Seigneurs plus généreux & plus ſincéres que Laud, s'intéreſſent en faveur de Williams. Ils obtiennent du Roi que les pourſuites ceſſeront, & que Sa Ma- 1637.

1637. jesté pardonnera le passé. Mais à condition que l'Evêque payera une somme considérable d'argent. Moins courageux, peut-être moins irréprochable que Socrate, Williams accepte la proposition, quoiqu'on lui représente que le payement volontaire d'une amende sera regardé comme un aveu public de quelque crime punissable.

Cottington, Seigneur du Conseil du Roi, va donc proposer au Prélat de payer quatre mille livres sterling, & de se démettre du Doienné de Westminster & de quelques autres Benefices qu'il avoit en commende. Williams consent à donner la somme demandée: mais il refuse de se défaire de son Doienné. *J'ai peu d'argent*, dit-il à Cottington. *Cependant je ferai un effort. En resignant mon bénefice entre les mains du Roi, je fais grand tort à ma réputation, & Sa Majesté ne gagne rien. L'argent peut être utile à quelque chose. Mais quel profit tirera-t-on d'un Doienné qu'il faudra donner pour rien à un autre? Je veux bien renoncer à ce que j'ai de patrimoine, & à ce que je puis avoir acquis. Mais ce que je tiens de la libéralité du feu Roi, & qu'il m'a donné à la recommandation du Roi son fils, alors Prince de Galles, m'est aussi cher que la vie: je ne m'en déferai jamais.* Cottington revient quelques jours après à Williams, & lui déclare que s'il veut garder tous ses Benefices, il doit payer huit mille livres sterling au Roi. *Huit mille livres!* dit l'Evêque en levant les mains au Ciel. *Oui, huit mille livres*, reprend froidement Cottington. *Et vous leverez les mains pour quelque chose de beaucoup plus surprenant, si vous n'acceptez pas la condition. Et bien donc*, répondit Williams, *je donnerai au Roi le sa-*

tis-

tisfaction qu'il demande; dussé-je vendre tout ce que j'ai au monde. L'accord fut rompu ensuite, sur la maniére dont la grace, ou l'abolition des prétendus crimes du Prélat seroit conçue. S'il se fit tort en consentant à payer l'amende qu'on lui proposoit, il eut du moins la consolation de voir que tout le peuple plaignoit son malheur. *La bourse de l'Evêque de Lincoln est plus coupable que lui*, disoit-on tout publiquement. *On la veut saigner pour faire la guerre aux Ecossois, en cas qu'ils refusent de recevoir la Liturgie que l'Archevêque de Cantorberi a fait dresser pour eux.* 1637.

Voilà donc l'affaire de Williams portée à la Chambre de l'Etoile. On ne s'arrêta point aux premiéres accusations intentées. L'Evêque fut jugé sur une nouvelle, d'avoir sollicité les témoins produits contre lui par le Procureur Général du Roi, de se dédire de leur premiére déposition. Ensuite d'un accord fait entre les Juges avant que de monter sur leur tribunal, l'accusé fut condamné à payer dix mille livres sterling au Roi, à demeurer prisonnier dans la Tour de Londres aussi longtemps qu'il plairoit à Sa Majesté, à être suspendu de toutes les fonctions Ecclésiastiques, & de la jouïssance de ses Benefices; enfin, comme s'il n'étoit pas encore assez maltraité, à être renvoyé devant les Commissaires que le Roi nommeroit pour le déposer. L'Archevêque de Cantorberi l'un de ses Juges, fit une longue & maligne Harangue contre lui. Après avoir loué les belles qualités de son confrere, témoigné un extrême déplaisir de le voir engagé dans une si méchante affaire, protesté qu'il n'a pas tenu à lui que Williams ne rentrât dans les bonnes graces du Roi, il exaggére plus

1637. qu'aucun autre l'atrocité de l'accusation intentée, soutient que l'Evêque est légitimement convaincu, déplore le scandale que cela doit causer, & opine comme il en étoit convenu avec les autres Juges. L'Arrêt fut executé avec tant de rigueur que les meubles & les livres même de l'Evêque furent vendus pour le payement de la somme à laquelle il étoit condamné. On rend ce témoignage à Williams, qu'il souffrit sa disgrace avec beaucoup de constance. *La pauvreté ne me chagrine point*, dit-il un jour à son Chapelain Auteur de sa Vie. *Si j'ai quelque peine, c'est de me trouver hors d'état de reconnoître les bienfaits de quelques-uns de mes amis. Fasse le Ciel que nos Rois trouvent d'autres moiens d'avoir de l'argent. Le threſor d'un bon Prince doit s'augmenter des dépouilles remportées ſur les ennemis de l'Etat, & non des biens enlevés aux Miniſtres de l'Egliſe.* Williams sera vengé dans quelque tems. Il sortira de la Tour de Londres à la convocation du Parlement, & Laud son persécuteur ira y prendre sa place, & n'en sortira que pour perdre la tête sur un échaffaut.

Le Roi de la Grande Bretagne entreprend d'établir en Ecosse une Liturgie & une Discipline conforme à celle de l'Egliſe Anglicane.

Le zèle imprudent & trop impétueux d'établir en Ecosse une Liturgie & une Discipline à peu près semblables à celles de l'Egliſe Anglicane, fut une des causes de la fin tragique de ce Prélat. Qu'il me soit permis de traduire ici ce qu'un célèbre Ecossois a remarqué de l'origine des troubles de son païs, qui commencerent cette année. *C'eſt une choſe aſſez connuë*, dit-il, *que la Réformation fut premiérement reçuë en Ecoſſe par le peuple & ſans le concours de l'autorité ſouveraine. Cela n'empêcha pas que la plus grande partie de la Nobleſſe ne l'embraſſât pareillement. Les Miniſtres*

& les Prédicateurs premiers auteurs du changement, acquirent par ce moien beaucoup de crédit & de pouvoir parmi le peuple & auprès de la Nobleſſe. Ils en jouïrent paiſiblement juſques à la fin de la minorité de Jaques VI. Dès que ce Prince eut pris les reſnes du gouvernement, & fait de ſérieuſes reflexions ſur la ſituation des affaires de ſon Roiaume, il trouva que les Miniſtres abuſoient tellement de leur pouvoir, qu'il falloit abſolument le réduire à ſes juſtes bornes. Ces Meſſieurs ſe donnoient la liberté de cenſurer aigrement dans leurs Sermons tout ce qui ne ſe paſſoit pas à leur gré, dans le Conſeil du Roi & à la Cour. Si Sa Majeſté accordoit quelque grace à un Papiſte, ils inſpiroient de la jalouſie & de la défiance au peuple, & croioient que l'Egliſe étoit en danger. Le peuple rempli encore de la premiére ferveur de la Réformation, n'étoit que trop ſuſceptible de pareilles allarmes. La perſonne du Roi même n'étoit pas épargnée dans les Sermons. Dès qu'il témoignoit la moindre affection à quelqu'un qui avoit le malheur de n'être pas agréable aux Miniſtres, on diſoit hautement que Sa Majeſté favoriſoit le Papiſme. Cependant ces gens ſi zelés contre la Religion Romaine, en aimoient les maximes touchant le pouvoir & l'indépendance du Clergé. 1637.

Rushworth's Hiſtorical Collections. Tom. II. Claredon's Hiſtory I Vol. I. Book. Burnet's Memoirs the Duke of Hamilton. II. Book.

L'Aſſemblée générale ou le Synode National d'Ecoſſe avoit, à leur avis, droit de regler toutes les affaires de l'Egliſe, & le Roi ne devoit s'en mêler en aucune maniére. Elle pouvoit le cenſurer & l'excommunier comme le moindre particulier. En un mot, je ne ſai ſi elle ne s'attribuoit point une autorité ſemblable, ou du moins peu inferieure à celle que les Théologiens Ultramontains donnent au

1637. Pape. De là vient que les ſentimens d'Eraſtus, de Grotius & des autres defenſeurs de l'autorité des Souverains en ce qui regarde la Religion, ſont ſi odieux en Ecoſſe. Une des choſes qui choqua le plus les Miniſtres, dans le livre des Canons pour le reglement de la Diſcipline Eccleſiaſtique, ce fut le pouvoir ſouverain donné aux Rois en ce qui concerne la Religion, & la déclaration, que l'Aſſemblée générale, ou Synode National, ne ſe pouvoit convoquer ſans la permiſſion du Roi. Tant il eſt vrai que contre la défenſe expreſſe de Jeſus-Chriſt & des Apôtres, l'eſprit de domination eſt comme naturel au Clergé dans toutes les Communions, chez les Proteſtans, auſſi bien qu'à Rome & parmi les Evêques de la dépendance du Pape. J'ai lû quelque part, ou du moins entendu dire une choſe aſſez plaiſante. Le Roi Jaques VI. aiant voulu donner une fête dans ſon palais, accompagnée de bal, ou de comédie, les Miniſtres d'Edimbourg animés contre ces divertiſſemens prophanes, ou peut-être chagrins contre le Roi pour quelque raiſon ſecrete, ordonnent ce jour-là même un jeûne ſolemnel. De maniére que Sa Majeſté demeure ſeule chez elle, ſans que perſonne oſe aller à la Cour. Revenons à la ſuite de l'Auteur que je traduis. Le Clergé d'Ecoſſe *ne vouloit répondre qu'à l'Aſſemblée générale, des choſes avancées dans les Sermons, fuſſent-elles les plus ſéditieuſes du monde. On ſoutenoit que ni les Magiſtrats, ni le Roi même, ne pouvoient punir un Prédicateur ſur ce qu'il avoit avancé mal à propos, à moins que l'Aſſemblée Eccléſiaſtique ne l'eût déclaré coupable; jugement qu'elle prononçoit fort rarement dans ces ſortes de matieres; les diſcours ſéditieux y étant toujours cenſurés légére-*

ment

ment, pour ne pas dire approuvés. Les Miniſtres d'Ecoſſe ſoutenoient encore pluſieurs autres choſes incompatibles avec un gouvernement. Et tout cela étoit bien reçu. Par leur éloquence populaire ils avoient tellement prévenu la multitude ignorante, que leurs emportemens paſſoient pour les effets d'un zèle convenable aux Prédicateurs de l'Evangile. 1637.

„ Le Roi Jaques fit tous ſes efforts pour „ arrêter ces deſordres. Après y avoir bien „ penſé, il ne trouve point de reméde plus „ efficace que celui de ſoumettre tous les Ec„ cléſiaſtiques d'un Diocèſe à la conduite & à „ la juriſdiction d'une ſeule perſonne ſage & „ éclairée, c'eſt à dire de rétablir l'Epiſcopat „ aboli dans l'Ecoſſe. Comme il n'oſoit par „ politique, ou par tempérament, punir avec „ ſévérité les excès qu'il remarquoit, les Mi„ niſtres hardis & pénétrans ſurent traverſer „ ſes projets, & en empêcher l'exécution. Il „ agit avec plus de vigueur, & ſe rendit plus „ redoutable depuis ſon avenement à la Cou„ ronne d'Angleterre. Nonobſtant d'aſſez „ grandes oppoſitions, il obtint dans le Par„ lement de 1612. le rétabliſſement de l'Epiſ„ copat. Sa Majeſté tenta enſuite de rendre „ les Aſſemblées Eccléſiaſtiques moins intrai„ tables & plus complaiſantes à ſes deſſeins. „ Mais il n'en put venir à bout. Après avoir „ ainſi commencé de donner une nouvelle „ forme de gouvernement à l'Egliſe d'Ecoſ„ ſe, il établit des Commiſſaires qu'il revétit „ du pouvoir de punir ceux qui refuſeroient „ de s'y ſoumettre. Le nouveau Tribunal étoit „ compoſé de Prélats & de Laïques du pre„ mier & du ſecond ordre. Mais ceux-ci affec„ tant de s'y trouver rarement, la rigueur des

1637. „ Jugemens rendus, ou des Ordonnances faites par les Commiſſaires, s'attribuoit uniquement aux Evêques, & cela augmentoit la haine deja conçuë contre eux.

„ Le Roi entreprit d'avancer encore plus vers une entiére conformité de culte & de diſcipline dans ſes deux Roiaumes. Il eſperoit qu'après cela, on trouveroit plus de facilité à l'union de l'Angleterre & de l'Ecoſſe, choſe qu'il ſouhaitoit paſſionnément, ou du moins que le Parti Puritain s'affoibliroit en Ecoſſe, & s'y diſſiperoit à la fin. Mais il rencontra de beaucoup plus grands obſtacles à ſurmonter, que dans l'établiſſement de l'Epiſcopat. Tout ce qu'il put obtenir dans une Aſſemblée Eccléſiaſtique, ce fut la reſolution de former une Liturgie pour l'Ecoſſe. Après de grandes contradictions, une autre tenuë à Perth paſſa ces cinq articles, la Confirmation des Enfans, l'adminiſtration du Batême en particulier, la Communion dans les maiſons en cas de néceſſité, la réception de l'Euchariſtie à genoux, la celebration des fêtes de la naiſſance de Jeſus-Chriſt, de ſa paſſion, de ſa reſurrection, de ſon aſcenſion au Ciel, & de la Pentecôte. Ces articles furent confirmés nonobſtant l'extrême répugnance de la Nation, dans le Parlement de 1621. Le Roi vouloit aller encore plus loin: mais la mort le prévint.

Charles I. ſon fils unique lui ſuccede. Le zéle du nouveau Roi pour l'Epiſcopat fut d'autant plus vif, que ce Prince ſuivoit les mouvemens de ſa conſcience, au lieu que ſon pere n'avoit entrepris l'affaire que par politique. Il aimoit particuliérement les Evêques. Mais ces Meſſieurs uſant

uſant mal de cet avantage, ne furent jamais gagner l'eſtime du peuple. Voici comment. Les Ecoſſois furent toujours extrémement prévenus contre tout ce qui approche du Papiſme, ou comme dit un illuſtre Chancelier d'Angleterre, *ils faiſoient conſiſter une grande partie de leur Religion dans une entiére déteſtation du Papiſme, à croire que le Pape eſt l'Antechriſt, & dans une haine outrée de tous ceux de ſa Communion.* 1637.

Excès qui ne ſe trouvoit pas ſeulement en Ecoſſe, mais aſſez commun alors & encore à préſent, parmi les Réformés de quelques autres Nations. Il n'y a rien de plus contraire au véritable eſprit du Chriſtianiſme que de le faire ainſi conſiſter en certains préjugés, & dans la haine perſonnelle de quelques gens. On doit aimer & défendre conſtamment la pureté de l'Evangile, abhorrer les ſuperſtitions du Papiſme, s'oppoſer vigoureuſement à la domination ſpirituelle & temporelle du Pape, & à l'empire que les Prelats de ſa Communion uſurpent ſur les conſciences, enfin être perpetuellement en garde contre les artifices & les violences dont l'Evêque de Rome & ſes adhérans ſe ſervent pour détruire ceux qu'il leur plait de regarder comme des hérétiques. Mais il faut auſſi que ce zéle véritablement Chrétien, ſoit épuré de tout ce qui ſent l'eſprit de faction & de parti, animé d'une charité ſincére au regard de ceux qui ſont dans l'erreur, & reglé par un juſte diſcernement de ce qu'il y a de plus ou de moins condamnable dans la Communion dont les gens de bien du ſeiziéme ſiécle ont eu raiſon de ſe ſéparer.

„ Les Evêques d'Ecoſſe, *pourſuit l'Auteur* „ *des Mémoires que je rapporte*, s'imaginant „ que le peuple outroit les choſes, s'efforcé-

1637. „ rent de le deſabuſer dans leurs diſcours &
„ dans leurs Sermons. Ils parloient aſſez ſou-
„ vent des Catholiques Romains d'une maniére
„ aſſez avantageuſe, exténuoient leurs dog-
„ mes, & blâmoient indirectement les Réfor-
„ mateurs. Bien loin de venir à leur but, ces
„ Prélats allumérent davantage le zéle des
„ Ecoſſois contre le Papiſme, & ſe rendirent
„ ſuſpects de le favoriſer ſourdement. Les
„ ſentimens des Arminiens condamnés dans
„ le Synode de Dordrecht en Hollande, é-
„ toient plus odieux dans l'Egliſe d'Ecoſſe,
„ que dans aucune autre Réformée. Les E-
„ vêques & leurs partiſans ſe mirent à les prê-
„ cher & à les défendre avec chaleur. Les
„ Miniſtres & le peuple d'Ecoſſe avoient tou-
„ jours eu un fort grand reſpect pour le Di-
„ manche. On l'obſervoit avec une exactitu-
„ de ſcrupuleuſe. Tous croioient que la ſanc-
„ tification d'un jour de la ſemaine étoit un
„ précepte de Morale qui ſubſiſtoit auſſi bien
„ ſous la Loi nouvelle que ſous l'ancienne, &
„ que le Dimanche ſuccédoit de droit divin
„ au jour du Sabbat. Les Evêques s'aviſerent
„ de combattre ce ſentiment comme un pre-
„ jugé ſans fondement, & témoignerent mê-
„ me par leurs actions qu'ils ne ſe mettoient
„ pas autrement en peine d'obſerver ſi reli-
„ gieuſement le Dimanche. Enfin, les Prélats
„ ſe déclarérent hautement pour la Liturgie &
„ pour les cérémonies de l'Egliſe Anglicane
„ que les Ecoſſois regardoient comme un
„ reſte du Papiſme.

„ On ne ſe menagea pas mieux avec la No-
„ bleſſe auſſi puiſſante que jamais dans le
„ Roiaume, & d'autant plus ſenſible au tort
„ qu'on lui pouvoit faire, qu'elle ſe trouvoit

en

» en état de s'en venger. Les Seigneurs Ecoſ- 1637.
» ſois voioient avec un extrême chagrin le
» grand credit des Evêques auprès du Roi,
» qui dans la diſtribution de ſes graces avoit
» plus d'égard à la recommandation d'un
» Prélat, qu'au mérite & aux ſervices de ceux
» qui pouvoient juſtement aſpirer aux récom-
» penſes. Il emploioit les Evêques dans toutes
» les affaires. Neuf furent faits du Conſeil
» Privé de Sa Majeſté. Spootswood Archeve-
» que de S. André exerçoit la charge de Chan-
» celier du Roiaume, & Maxwell Evêque de
» Roſſ prétendoit à celle de Grand Threſorier
» poſſedée par le Comte de Traquair, qu'il
» projettoit de débuſquer. Ambition qui con-
» tribua beaucoup à la ruïne des Prélats.
» On parloit déja de retirer les dîmes poſ-
» ſedées par les Laïques, & de rentrer dans
» les biens Eccléſiaſtiques aliénés. La No-
» bleſſe qui en tenoit une fort grande par-
» tie pouvoit-elle manquer de s'irriter d'un
» pareil projet, & de ſe ſoulever contre ceux
» qui le formérent?

» L'orgueil inſupportable des Evêques ne
» les rendoit pas moins odieux aux Miniſtres
» de l'Egliſe d'Ecoſſe. On ſe plaignoit géné-
» ralement de certaines conventions ſimo-
» niaques de leurs domeſtiques. *Les maîtres y*
» *ont part*, diſoit-on. *Ces infames pratiques*
» *auxquelles ils trouvent leur compte, ſe font*
» *de concert avec eux.* Non contens d'exiger
» de ceux qui prenoient les Ordres, confor-
» mément à l'acte du Parlement, le ſerment
» d'obéir à l'Ordinaire du Diocèſe, les Pré-
» lats les obligeoient encore à jurer l'obſer-
» vation des cinq articles de Perth, & de ſe
» ſoumettre à la Diſcipline établie dans les

» Canons

1637. » Canons nouvellement dressés. Les Minis-
» tres ne souffroient pas moins impatiemment
» les usurpations continuelles des Evêques
» sur leur juriſdiction, & l'extrême rigueur
» des Prélats au regard de ceux qui favori-
» soient tant soit peu les Puritains. On crioit
» contre leur empressement à se mêler des
» affaires politiques, contre les longues ab-
» sences de leurs Diocèses, & contre leur as-
» siduité à la Cour & au Conseil du Roi. L'a-
» vis qu'ils donnerent à Sa Majesté, de faire
» d'elle-même & sans le concours du Par-
» lement, ou d'aucune Assemblée Ecclésias-
» tique, des changemens dans le culte & dans
» la discipline de l'Église, commença de por-
» ter le mal à une espéce de crise. Les propo-
» sitions faites là-dessus par ordre du Roi, a-
» voient été si mal reçuës, dans quelques As-
» semblées générales qu'on ne pensa plus à ob-
» tenir premiérement leur consentement à ce
» qu'on méditoit d'établir. Le Parlement te-
» nu en 1633. porta que Sa Majesté pourroit
» ordonner aux Ecclésiastiques de porter l'ha-
» bit qu'elle jugeroit à propos. Mais quels ob-
» stacles ne fallut-il pas surmonter pour cela ?
» Ils furent si grands que le Roi irrité contre
» les Seigneurs & contre les autres qui s'é-
» toient opposés à l'acte, les regarda depuis
» de fort mauvais œil. Le chagrin de Sa Ma-
» jesté fut attribué aux insinuations des Evê-
» ques, & depuis ce tems là, ils devinrent
» encore plus odieux.

» On dresse ensuite une Liturgie pour l'E-
» cosse, ou plûtôt on reimprime celle d'An-
» gleterre sous un autre titre, & avec quelques
» changemens qui bien loin de contenter les
» gens, soulévent encore plus les esprits. La

» collection

» collection des Canons eſt auſſi redigée après
» de longues conſultations, *en Ecoſſe entre les* 1637.
» *Prélats du Roiaume, & en Angleterre entre*
» *l'Archevêque de Cantorberi & les Evêques de*
» *Londres & de Norwich.* Le Roi envoie ces
» deux livres à Edimbourg, dont l'un régloit
» la Diſcipline, & l'autre le Culte public; mais
» d'une maniere tout-à-fait différente de la
» pratique établie en Ecoſſe depuis la Réfor-
» mation. Et comme ſi toutes choſes euſſent
» alors conſpiré à la ruïne de l'Epiſcopat, ceux
» qui avoient plus d'interêt à le maintenir, en-
» gagerent le Roi à nommer dans chaque Dio-
» cèſe, des Commiſſaires pour punir ceux qui
» refuſeroient de ſe ſoumettre aux Canons &
» à la Liturgie. Ces gens choiſis au gré des Pré-
» lats, devoient faire tout ce que ceux-ci leur
» inſpireroient. Le ſeul Evêque de Galloway
» fit mettre de pareils Commiſſaires dans ſon
» Diocèſe. C'étoit un homme pieux & ſavant,
» mais d'un tempérament vif & ardent. Il
» preſſa tellement l'exécution des ordres du
» Roi, que les gens criérent qu'on impoſoit à
» la Nation Ecoſſoiſe une ſervitude & un joug
» qu'elle n'étoit pas capable de ſouffrir.

Le Comte de Clarendon demeure d'accord que l'imprudence des Evêques d'Ecoſſe dans la publication de la Liturgie & du Livre des Canons, fut la cauſe principale des deſordres, dont je vas parler. On commit à ſon avis, une faute conſidérable, quand on entreprit de changer le Culte & la Diſcipline Eccléſiaſtique de ce Roiaume, ſans y avoir premiérement diſpoſé les eſprits dans une Aſſemblée générale du Clergé, ſans conſulter le Conſeil Privé du Roi, & ſans rien concerter avec les Seigneurs & les Magiſtrats les plus acrédités. Il ajoute

1637. ajoute que les Evêques voulurent tout faire de leur tête, & qu'ils surprirent le Roi par de fausses assurances, que la Liturgie seroit reçue sans aucune opposition à ses ordres, de la part de la Noblesse, du Clergé, ou du peuple. Tel a été le malheur de Charles I. & de Jaques II. son fils, tous deux naturellement bigots & superstitieux. L'un solidement attaché à la Religion Protestante, de laquelle il étoit fort bien instruit, se perdit en donnant trop aveuglément dans les imaginations de Laud, & en suivant sans reflexion les conseils de cet Archevêque, & de quelques Ecclésiastiques de l'Eglise Anglicane. L'autre prévenu dès son enfance contre les Protestans, & incapable de bien connoître les justes raisons de leur séparation de l'Eglise de Rome, a legerement abandonné la Religion que son pere avoit chérement conservée jusques à la mort, & s'est perdu en se laissant conduire par le zèle impétueux d'un Jesuite & de quelques Ecclésiastiques Papistes.

Soulévement du peuple en Ecosse contre l'établissement d'une nouvelle Liturgie & d'une nouvelle Discipline.

La Liturgie dressée pour l'Ecosse, se trouvant finie vers la fin de l'an 1636. on resolut d'en faire commencer la lecture dans la capitale du Royaume, à la fête de Pâques l'année suivante. Cependant, on crut depuis, que pour mieux disposer les esprits, il seroit plus à propos de différer jusques au 23 Juillet. *La Session*, c'est-à-dire la séance des Juges pour les affaires civiles & criminelles, se devoit tenir alors à Edimbourg. Comme cela y amène un nombre extraordinaire de gens de toutes les Provinces du Royaume, on s'imagina que si la Liturgie se lisoit sans opposition devant une si grande multitude, on la recevroit ensuite plus facilement dans tous les endroits du

Rush worth's Historical

Roiaume

Roiaume. Quelques-uns penſent que ce délai fit un effet tout contraire à celui qu'on attendoit. Les Miniſtres Presbyteriens eurent le temps de prévenir encore plus le peuple contre la Liturgie, & quelques Seigneurs mécontens les appuiérent ſécretement. *C'eſt une choſe inoüie*, diſoient les Miniſtres, *qu'on entreprenne d'introduire un nouveau culte & une nouvelle Diſcipline, ſans conſulter l'Aſſemblée générale qui repréſente toute l'Egliſe du Royaume, & ſans aucun acte du Parlement. A-t'on jamais rien vû de ſemblable depuis la Réformation? Notre Service public eſt non ſeulement confirmé par un long uſage, mais encore par des actes authentiques de pluſieurs Parlemens. L'Egliſe d'Ecoſſe eſt libre & indépendante de toute autre. Ses Paſteurs ſavent mieux que des étrangers ce qui lui convient, & ce qui doit être réformé, ou non. Et que prétend-on établir par la Liturgie & par le Livre des Canons qu'on nous envoie? Des obſervances fort ſemblables à celles de l'Egliſe de Rome, dont nos peres ont cru ſe devoir ſéparer, à cauſe de ſon culte ſuperſtitieux, en idolatre, & de ſa tyrannie dans le gouvernement.* 1637.

Collections Tom. II. Clarendon's Hiſtory. I. Part. II. Book. Burnet's Memoirs of the Duke of Hamilton. II. Book. Sir Philip Warwick's Memoirs.

L'Edit du Roi qui précéda la publication de la Liturgie, ne fut pas capable d'arrêter les murmures. Charles y diſoit que le feu Roi Jaques ſon pere, comparant après ſon avenement à la Couronne d'Angleterre, l'ordre & la décence du Service public dans les Egliſes de ſon nouveau Royaume avec ce qui ſe pratiquoit en Ecoſſe, où faute d'une Liturgie reglée, il y avoit beaucoup de confuſion & d'indécence dans les Aſſemblées religieuſes, réſolut dès-lors de réformer cet abus & quelques autres dans l'Egliſe d'Ecoſſe, & d'y établir une parfaite uniformité de culte & de diſcipline.

Qu'a-

1637. Qu'après avoir consulté les Evêques & les personnes les plus distinguées du Clergé, il s'appliqua sérieusement à l'exécution d'un si bon projet. Qu'on y forma divers obstacles, jusques à ce que l'Assemblée générale d'Aberdéen consentit l'an 1616. à l'établissement d'une même Liturgie dans tout le Roiaume. Qu'en conséquence de la résolution prise dans cette Assemblée, quelques personnes furent choisies pour dresser une Liturgie. Que leur premier plan fut envoié à Londres. Que Jaques l'aiant lû exactement lui-même, & fait examiner ensuite par quelques habiles Ecossois, qui se trouverent en Angleterre, on y fit des changemens & des corrections. Que la Liturgie ainsi rectifiée, fut par l'ordre du Roi renvoiée en Ecosse, dans le dessein de l'y établir. Que cela se seroit exécuté si la mort de Jaques inopinément survenuë, n'avoit arrêté l'entreprise heureusement commencée. Que Charles s'étoit fait renvoier le même plan de Liturgie. Qu'après avoir écouté les avis & les remontrances de quelques Evêques & de quelques personnes distinguées du Clergé d'Ecosse, il avoit ordonné qu'une Liturgie si soigneusement travaillée, fût enfin imprimée, afin d'être luë dans les Eglises. Qu'à la verité, elle se trouvoit conforme à celle d'Angleterre dans les points principaux; mais que tout y étoit si bien ménagé, que les Papistes n'auroient pas sujet de reprocher aux Protestans de la Grande Bretagne, le peu d'uniformité entre le service des Eglises des deux Roiaumes, & que les Ecossois se pourroient aussi vanter d'avoir une Liturgie propre, composée & établie par l'ordre de leur Roi, en qualité de Roi d'Ecosse. Charles recomman-

da

da dans des inſtructions particuliéres aux Evêques, de ſe conduire avec beaucoup de prudence & de modération dans ce nouvel établiſſement, de n'irriter point trop ceux qui ne l'approuveroient pas d'abord, & d'inſtruire charitablement ceux qui demanderoient d'être éclaircis ſur leurs doutes. 1637.

Au lieu de ſuivre les intentions du Roi, & de prendre quelques meſures avec les gens du Conſeil Privé de Sa Majeſté, & avec les principaux Magiſtrats d'Edimbourg, on ſe contente d'avertir le Dimanche précédent, que la Liturgie envoiée par le Roi ſera luë le 23. Juillet dans toutes les Egliſes de la capitale du Roiaume. Les deux Archevêques de S. André & de Glaſgow, quelques autres Prélats, les Juges d'Ecoſſe aſſemblés pour la *Seſſion*, les Magiſtrats de la ville, & un grand nombre d'autres perſonnes, s'étant rendus dans la Cathedrale d'Edimbourg, le Doien ſe met en état de commencer ſa lecture de la Liturgie. A peine a-t-il ouvert le livre qu'il s'eléve un bruit & un vacarme affreux. On ſe récrie contre la nouveauté, on entend mille exécrations. L'Evêque d'Edimbourg qui devoit prêcher, monte en chaire pour appaiſer le tumulte, & quelqu'un lui jette un petit ſiége à la tête. Le coup étoit capable de le tuer, ſi on ne l'eût pas heureuſement détourné. La populace n'aiant aucun égard aux remontrances de l'Archevêque de S. André Chancelier du Roiaume, & de quelques autres perſonnes diſtinguées, le Prevôt & les Baillifs, c'eſt-à dire le Maire & les Echevins de la ville ſortent de leurs places, chaſſent les plus emportés hors de l'Egliſe, & en ferment les portes. On recommence le Service, & les mutins frappent rudement aux por-

1637. portes, jettent des pierres aux fenêtres, & crient comme des enragés, *au Pape, au Pape, à l'Antechriſt. Jettez-le du haut de la chaire en bas.* Le Service ſe continuë nonobſtant le bruit du dehors, & l'Evêque d'Edimbourg prêche. La populace en furie fond ſur lui au ſortir de l'Egliſe, déchire ſes habits, & le renverſe par terre. Il étoit en danger d'être foulé aux pieds, ſi quelqu'un ne l'eût promptement relevé & conduit à ſon logis.

La Liturgie fut luë tout entiere & ſans interruption dans une Egliſe voiſine de la Cathedrale. On entendit ſeulement des murmures, & quelque bruit. Dans une autre, l'Evêque nommé d'Argile, fut obligé de ceſſer, après avoir ſeulement prononcé la Confeſſion & l'Abſolution, par où commence le Service. Les Magiſtrats de la ville eurent ſoin que tout ſe paſſât plus tranquillement dans les aſſemblées du ſoir. Mais le tumulte fut ſi grand dans toute la ville après la fin du Service, que le Comte de Roxborough Garde du ſceau privé du Roi, qui avoit pris l'Evêque d'Edimbourg dans ſon caroſſe, ſe vid attaqué à coups de pierres, & courut riſque d'être aſſommé. L'émotion ceſſa plûtôt à cauſe du temps de la moiſſon, que par déférence aux ordres du Roi & à ceux de ſon Conſeil Privé. Pendant cet intervalle, on tâcha de prendre des meſures pour prévenir un pareil deſordre. Le Comte de Clarendon dit que Charles, jaloux des priviléges & de l'indépendance de ſon Royaume d'Ecoſſe, n'en communiquoit point les affaires à ſon Conſeil d'Angleterre, & qu'il déterminoit tout avec le Marquis d'Hamilton & deux ou trois autres Seigneurs Ecoſſois. On devoit ajouter du moins un Anglois. C'eſt Laud Arche-

chevêque de Cantorberi. Car enfin il paroit par les Lettres que ce Prélat écrivoit en Ecoſſe, & par celles qu'il recevoit d'Edimbourg & d'ailleurs, que ſon autorité y étoit à peu près égales à celle d'un premier Miniſtre d'Etat. Le même Hiſtorien ajoute que les Anglois prenoient ſi peu de part à ce qui ſe paſſoit en Ecoſſe, que les Gazettes de Londres remplies des affaires d'Allemagne, de Pologne, & des païs les plus éloignés, ne faiſoient pas la moindre mention de celles d'Ecoſſe. Sans rien communiquer à ſon Conſeil d'Angleterre, Charles averti de l'émotion arrivée à Edimbourg, ſe contente de témoigner ſon déplaiſir à celui d'Ecoſſe, & recommande qu'on ait ſoin de maintenir ſon autorité, & d'arrêter le deſordre. 1637.

Pendant qu'on y travailloit, le Comte de Traquair Grand Threſorier d'Ecoſſe écrivit d'Edimbourg la Lettre ſuivante au Marquis d'Hamilton le 27. Août. Elle ne doit pas être omiſe, puis qu'elle confirme la vérité de ce qui a été remarqué ci-deſſus de la mauvaiſe conduite des Evêques Ecoſſois. „ Mylord, dans „ l'Aſſemblée du Conſeil tenuë ici le 23 de ce „ mois, nous avons trouvé de ſi grandes diſ„ poſitions à un ſoulévement général de tou„ tes ſortes de perſonnes, à l'occaſion de la „ nouvelle Liturgie, que nous n'avons pas pû „ nous diſpenſer de remontrer à Sa Majeſté „ les ſujets de crainte que nous avons, & ce „ que nous penſons des moiens que Sa Maje„ ſté peut emploier, pour appaiſer les mouve„ mens préſens, & pour établir l'uſage de la „ Liturgie. Je n'ajouterai rien à ce que le Con„ ſeil écrit. Souffrez ſeulement que je vous „ demande une choſe. En cas que le Roi veuil„ le mander quelques gens du Clergé, fai„ tes

1637. „ tes enſorte qu'il choiſiſſe les plus ſages &
„ les plus moderés. En verité les principaux
„ d'entr'eux ſont étrangement violens & em-
„ portés; le plus ſouvent ſans aucune raiſon.
„ Faute d'intelligence & de diſcernement
„ dans une affaire de cette importance, ils
„ nous cauſent de furieux embarras. Leurs diſ-
„ cours impertinens & teméraires en public &
„ en particulier, ont excité tant de jalouſie &
„ de défiance, que ſi Sa Majeſté en étoit infor-
„ mée, elle les blâmeroit, & jugeroit que leur
„ mauvaiſe conduite eſt la cauſe de ce fâcheux
„ contretemps. Il diſent hautement qu'on les
„ a dépouillés de leurs revenus & de leur ju-
„ riſdiction, & qu'il y a dans l'Egliſe & dans
„ le Culte public pluſieurs abus qui doivent
„ être retranchés. Mais ſi au commencement
„ de la Réformation, certaines choſes ont été
„ faites trop tumultuairement: pour cette rai-
„ ſon-là même, je ne ſerai jamais d'avis qu'on
„ s'y prenne d'une pareille maniere, pour
„ corriger ce qui a été mal-à-propos établi.

Environ le 15. Octobre, il y eut à Edimbourg une ſi grande affluence de monde, à l'occaſion de la convocation extraordinaire du Conſeil Privé du Roi, pour delibérer ſur les affaires préſentes, que les Conſeillers d'Etat intimidés, déclarérent par des Actes publics qu'ils ne s'aſſembleroient pas & qu'on ne traiteroit point de ce qui regardoit les affaires de l'Egliſe. La *Seſſion* pour juger les cauſes civiles & criminelles, fut transferée à un endroit voiſin d'Edimbourg, afin de prévenir l'émotion que l'affluence extraordinaire du peuple en ce temps-là, pourroit cauſer. On ordonna enfin que tous ceux qui ne demeuroient pas ordinairement à Edimbourg, s'en retourna-

ſent

sent incessamment chez eux. Ces déclarations & ces ordres du Conseil aigrirent tellement les esprits, qu'il y eut une seconde émotion, beaucoup plus violente que la premiére. L'Evêque de Gallowai allant de sa maison à celle où le Conseil Privé s'assembloit, fut subitement investi par une multitude de gens, qui le chargerent d'injures & d'exécrations, jusques à ce qu'il fût arrivé à la porte de la maison du Conseil. Là il trouve une autre troupe plus enragée qui l'attendoit. Elle l'auroit mis en piéces, si quelqu'un ne l'eût fait promtement entrer au dedans. Le *Chef Justice*, ou premier Magistrat du Roiaume veut parler en faveur de l'Evêque, & la populace forcenée demande qu'on le lui livre, & menace de le tuer tôt ou tard. Traquair Grand Thrésorier & le Comte de Wigton accourent au secours du Prélat. Après avoir percé la foule avec beaucoup de peine pour entrer dans la maison du Conseil, ils s'y voient eux-mêmes en aussi grand danger que l'Evêque de Gallowai. Elle étoit assiégée par le peuple dont la fureur redoubloit. Dans cette extrémité, les Seigneurs envoient prier le Prévôt & les Baillifs de la ville, de venir à leur secours, & ceux-ci répondent qu'ils ne sont pas eux-mêmes dans un moindre péril. 1638.

Une autre troupe de mutins entouroit la Maison de Ville & ménaçoit de tuer les Magistrats, à moins qu'ils ne promissent par écrit deux ou trois choses qu'on leur demandoit; de s'opposer conjointement avec tout le peuple à la réception de la Liturgie, & de rétablir par leur autorité deux Ministres & un Lecteur interdits de leurs fonctions. Les Comtes de Traquair & de Wigton courent à la

1637. Maiſon de Ville, & y trouvent les Magiſtrats déconcertés & incertains ſi leur vie eſt en ſeureté. Après quelques conſultations ſur ce qu'il falloit faire pour ſauver l'Evêque de Gallowai toûjours aſſiégé, on convint de part & d'autre, que le peuple étant un peu appaiſé par la ſignature du papier préſenté aux Magiſtrats, les deux Comtes retourneroient à la maiſon du Conſeil, & que cependant le Prevôt & les Baillifs iroient dans les rues, & tâcheroient de perſuader au peuple de ſe retirer & de demeurer en repos. Dès que Traquair & Wigton ſont dans la grande ruë, une troupe de gens furieux les environne en criant: *Dieu conſerve ceux qui combattent pour ſa cauſe, & confonde la Liturgie & ſes défenſeurs.* Le Grand Thréſorier promet au peuple de repréſenter au Roi le ſujet de leurs plaintes, & ordonne à chacun de ſe retirer chez ſoi, ſous peine d'encourir la diſgrace de Sa Majeſté. Voiant que cela eſt inutile, il emploie les priéres & les paroles les plus douces & les plus engageantes. Elles firent encore moins d'effet. Le Grand Thréſorier eſt jetté par terre; on lui arrache ſon chapeau, ſon manteau, & la baguette blanche, marque de ſa dignité. Il auroit été foulé aux pieds, ſi quelqu'un ne l'eût promptement relevé. On le conduit à la maiſon du Conſeil, où l'Evêque de Gallowai & quelques Conſeillers d'Etat aſſiégés, attendoient ſon retour & celui du Comte de Wigton.

Les Magiſtrats de la ville arrivent peu de temps après, & proteſtent qu'ils ont fait tous leurs efforts pour engager les principaux habitans d'Edimbourg, & les plus accredités, à ſe joindre à eux pour accourir au ſecours des Seigneurs du Conſeil, & qu'aucun n'a voulu ſe rendre

rendre à leurs exhortations. Là dessus on députe à la Noblesse qui s'assembloit, afin de concerter une requête contre la Liturgie; on la prie de venir délivrer les Seigneurs assiégés, & exposés à un grand danger de perdre la vie. Plusieurs accourent, écartant la populace, & laissent aux gens du Conseil la liberté de se retirer chez eux. On leur présente ensuite deux requêtes, l'une au nom des hommes, des femmes, des enfans, des serviteurs, en un mot de tous les habitans d'Edimbourg: l'autre de la part des Seigneurs, des Barons, des Ministres, & des Communes d'Ecosse. Tous pressoient unanimement, la suppression de la Liturgie, & demandoient que les Evêques auteurs des innovations & du desordre, fussent punis juridiquement. Le Roi évita de répondre positivement aux deux requêtes. Content de déclarer le 7. de Décembre qu'il abhorre toutes les superstitions du Papisme, & qu'il n'ordonnera jamais rien de contraire à l'avancement & à la conservation de la véritable Religion dans son Roiaume d'Ecosse, il proteste de n'avoir jamais eu intention de contrevenir aux bonnes Loix qui s'y trouvent établies. 1637.

1638. Exil & empriſonnement de quelques Magistrats du Parlement de Paris.

L'*an* 1638, dit Bassompierre, *commença par un bon augure pour la France. La Reine se crut grosse par divers signes apparens. Elle ne l'avoit point été depuis vingt-deux ans de mariage. Cela causa une extrême joie au Roi, & donna aux François une grande espérance de bonheur.* Peu de gens seront maintenant de l'avis du Maréchal. L'année de la naissance du Dauphin, fut malheureuse à Louïs par la levée honteuse de deux grands siéges, & à ses alliés par le mauvais succès de la campagne du Prince d'Orange. Sinistre *augure* pour la France & pour les Provin-

Journal de Bassompierre. Tom. II. Grotii Epist. 934. 935. 938.

1638. ces-Unies ! Il eſt vrai que les François fatigués des brouilleries continuelles que la ſtérilité de la Reine cauſoit en partie, crurent avoir raiſon de ſe réjouïr d'une groſſeſſe qui ſembloit de voir être du moins ſuivie d'une plus grande tranquillité au dedans. Mais ils ne ſavoient pas, les pauvres gens, que le Dauphin pour la naiſſance duquel ils faiſoient des vœux ſi ardens au Ciel, devoit être celui de tous leurs Rois dont le regne ſeroit le plus long, le plus dur, tranchons le mot, & le plus tyrannique. Dieu le donnoit dans ſa colere, pour le châtiment des pechés de la France & pour l'affliction de toute l'Europe. Non content de rendre ſes Sujets, le plus malheureux peuple du monde, il a entrepris d'opprimer la liberté de tous ſes voiſins. Ils commencent, graces à Dieu, de le punir avec éclat des maux infinis qu'il leur a faits. Mais la France quelle reſſource trouvera-t-elle aux ſiens ? *La Verge de l'Oppreſſeur* eſt presqu'entierement rompuë pour les étrangers : quand le ſera-t-elle pour toi, chere Patrie ?

Le Parlement de Paris dont l'autorité a été tout à-fait anéantie ſous le regne de Louïs XIV, reçut deux nouvelles atteintes à ſa liberté peu de temps avant une naiſſance que les Magiſtrats ſouhaitoient, ou du moins faiſoient ſemblant de ſouhaiter auſſi ardemment que les autres. Baſſompierre parle de ces deux affaires. „ Au mois de Mars, *dit-il*, pluſieurs quar-
„ tiers des arrerages des onze millions de ren-
„ tes conſtituées ſur les gabelles de France,
„ n'aiant pas été paiés, les rentiers firent des
„ inſtances au Conſeil pour leur payement,
„ avec plus de chaleur & de bruit que les gens
„ du Conſeil ne vouloient. En ſortant de la

„ maiſon

» maiſon du Chancelier, les rentiers trouvent 1638.
» Cornuël Intendant des finances. On le pour-
» ſuit avec injures, & il eſt obligé à entrer
» promptement chez le Surintendant de peur
» que la populace émuë ne ſe jette ſur lui.
» Trois des rentiers, Bourges, Chenu, &
» Cervois, furent mis à la Baſtille. Les autres
» aiant préſenté requête au Parlement, il fut
» dit que les Chambres s'aſſembleroient pour
» délibérer deſſus. Mais lors qu'elles furent
» venuës à la Grand' Chambre, le premier
» Préſident leur montra une Lettre de cachet
» portant défenſe au Parlement d'entrer en
» connoiſſance de l'affaire. *C'étoit Le Jai, ce*
» *lâche & miſérable Magiſtrat, toujours diſpoſé*
» *à ſervir la Cour, quand il s'agiſſoit d'opprimer*
» *la liberté de ſa Compagnie, & celle du peuple.*
» Il y eut quelques conteſtations ſur la Lettre
» de cachet. Le lendemain, on commanda de
» la part du Roi à Gaiant & à Champrond
» Préſidens aux Enquêtes de ſe retirer chez
» eux. Barillon autre Préſident fût relegué à
» Tours, Salo, Sevin, Thebeuf, & Bouville
» Conſeillers eurent ordre d'aller, le premier
» à Tours, le ſecond à Amboiſe, & les deux
» autres à Caën. Dès qu'ils y ſont arrivés, on
» leur porte un nouvel ordre de demeurer
» priſonniers dans les châteaux de ces quatre
» villes. Le Préſident Gaiant fut rétabli dans
» l'exercice de ſa charge peu de jours après.
Celui-ci & Champrond témoignérent apparem-
ment moins de courage & de vigueur que le
Préſident Barillon, & les Conſeillers exilés &
priſonniers. » Au mois d'Avril, *ajoute le Ma-*
» *réchal*, le Roi envoia interdire la troiſiéme
» Chambre des Enquêtes du Parlement de
» Paris, parce qu'on y maltraitoit Colombet

1638. qui s'étoit fourré contre leur gré dans leur Compagnie. On n'y demandoit point l'avis des Conseillers nouvellement créés ; & aucun procès ne leur étoit distribué. De maniére que le Greffier de la Chambre eut ordre de remettre tous les procès au Parlement pour être distribués de nouveau à la Chambre de l'Edit. Le jugement lui en fut attribué.

Desordre dans les troupes.

Le même Bassompierre décrit ainsi un grand desordre qui se trouva dans les troupes, quand il fallut commencer la campagne de cette année. „ La plûpart, *dit-il*, vécurent presqu'à discrétion sur le plat païs, par la mauvaise exécution d'un fort bon ordre. On avoit projetté de les faire nourrir par les Provinces, où elles seroient départies, que les villes se chargeroient de leur subsistance à un certain prix, & que la répartition se feroit ensuite sur la Province, qui par ce moien seroit conservée. Les peuples embrassérent si franchement cet expédient, que la plûpart des villes avancérent de bonne foi deux ou trois mois de contribution, qui furent remis entre les mains de Bezançon, commis par le Roi avec un ample pouvoir pour l'exécution de cet ordre. Mais il pensa premiérement à remplir sa bourse, dit-on. Puis pour acquerir plus de crédit à la Cour, il y donna avis des grandes sommes qui lui ont été confiées. Bullion Surintendant des finances avoit alors beaucoup d'argent à distribuer, & il manquoit de fonds. Celui de Bezançon paroit venir fort à propos. On le prend à la persuasion de Bullion pour subvenir à la pressante nécessité du Duc Bernard de Weymar. Mais le soldat privé des rations qu'on lui donnoit, force les vil-

Journal de Bassompierre. Tom. II.

„ villes à lui fournir de quoi subsister, & vient 1638.
„ ensuite piller impunément le plat païs avec
„ un extrême desordre. Le peuple ruïné se
„ trouva dans l'impuissance de contribuer aux
„ charges ordinaires de l'Etat, & la plûpart des
„ gens deserterent les bourgs & les villages.
„ Le soldat chargé de butin, fait réflexion
„ qu'on lui veut faire passer l'été sans solde, à
„ cause de la subsistance qu'il a euë pendant
„ l'hiver & aime mieux passer l'été chez lui,
„ ou chez ses amis, avec ce qu'il a pû amasser,
„ que d'essuïer sans solde les maux & les fati-
„ gues d'une guerre extraordinairement péni-
„ ble. De maniére que la plûpart des soldats
„ aiant abandonné leurs compagnies, elles
„ devinrent si foibles, que lors qu'il fut ques-
„ tion de se mettre en campagne, on ne trou-
„ va gueres que le tiers de l'Armée qu'on pré-
„ tendoit avoir.

„ Le Roi s'avança vers la frontiére de Pi-
„ cardie, afin que sa présence & la rigueur des
„ châtimens, remit les troupes en meilleur
„ état. La sévérité fut si grande que Sa Ma-
„ jesté cassa la compagnie de Chandenier au
„ régiment des Gardes, qui ne se trouvoit que
„ de cinquante hommes, au lieu de deux cens
„ qu'elle devoit avoir. La plûpart des com-
„ pagnies du même régiment, furent réduï-
„ tes à cent cinquante hommes. Ces exem-
„ ples, & les soins apportés à remplir les com-
„ pagnies des autres régimens, renforça un
„ peu les troupes. Cependant l'Infanterie ne
„ fut, ni si belle, ni si complette que les an-
„ nées precédentes. Il y eut dans la Cavalerie
„ un inconvénient presque semblable. Pour
„ enrichir les Capitaines, & pour leur donner
„ moien d'entretenir leurs gens pendant l'été,

1638. » le Roi leur, avoit accordé en mettant la Ca-
» valerie en garniſon, qu'ils ne ſeroient pas
» obligés à y tenir le nombre complet, & que
» les diſtributions courroient, comme ſi les
» compagnies étoient entiéres, pourvû qu'ils
» promiſſent de les rendre complétes, quand
» ils viendroient à l'Armée. Cela fut cauſe
» que les Capitaines licentiérent tous leurs
» ſoldats, à huit ou dix près, des plus anciens
» & des plus affidés. Quand il fallut rentrer en
» campagne, on ne put trouver des hommes.
» Les ſoldats qui avoient été caſſés, mécon-
» tens de n'avoir rien reçu, ne vouloient plus
» retourner. On fait le mieux qu'il eſt poſ-
» ſible, & les Armées s'aſſemblent. Il y avoit
» un grand projet ſur le tapis, d'attaquer ver-
» tement les ennemis de tous côtés.

Je rapporte tout ceci pour confirmer la verité de ce que j'ai déja inſinué pluſieurs fois, que Richelieu ne fut jamais un ſi grand homme d'Etat, qu'on ſe l'imagine ordinairement. La mauvaiſe adminiſtration des finances, le défaut de diſcipline dans les troupes, qu'il déplore ſans ceſſe, & auquel il ne remédie point, le peuple accablé d'impôts, la campagne deſolée par les ſoldats mal payés, la publication journaliére d'un nouvel Edit pécuniaire, & les coffres du Roi toujours vuides, ſont des preuves inconteſtables de ce que j'avance. La ſuite de cette Hiſtoire découvrira parfaitement, que ſi la France devint ſuperieure à la fin du Regne de Louïs XIII, ce fut moins un effet de l'habileté de ſon Miniſtre, qu'une ſuite des ſoulévemens arrivés en Catalogne, & en Portugal, ſans que le Cardinal y eût ſi grande part, & de la mauvaiſe conduite de ſon rival Olivarés. Richelieu eut de grandes qualités, & un bon-

bonheur extraordinaire; j'en demeure d'accord. Il eſt difficile qu'un homme qui ne manque pas d'eſprit, revêtu d'une puiſſance ſouveraine, & qu'aucun ſentiment de religion & de probité ne retient dans ſes entrepriſes, n'y réuſſiſſe, & ne faſſe quelque choſe d'éblouiſſant. Je dirai le projet du Cardinal pour la campagne de cette année quand pour interrompre moins le recit de l'exécution, j'aurai parlé des commencemens d'une brouillerie feinte ou véritable entre la Cour de France & celle de Rome. 1638.

Commencement d'une brouillerie feinte ou veritable, de la Cour de France avec celle de Rome.

Nous les tirerons encore de Baſſompierre qui les marque fort bien, à cela près qu'il y a quelque choſe de peu éxact pour la Chronologie. Je le redreſſerai. „ Depuis pluſieurs „ mois, *dit-il*, rien ne s'expédioit à Rome. „ En voici la raiſon. La protection d'Arragon, „ de Valence, & de Catalogne, fut préſentée „ au Cardinal François Barberin, qui en jouït „ quelque tems. L'Ambaſſadeur de France à „ Rome s'étant plaint au Pape, de ce que l'aîné de ſes neveux ſembloit ſe déclarer ouvertement chef de la faction d'Eſpagne, le „ Roi offrit la protection de France au Cardinal Antoine Barberin, qui l'accepta du „ conſentement de ſon oncle. Jugeant depuis „ qu'il n'étoit pas bienſéant que ſes neveux ſe „ rendiſſent partiſans de l'une ou de l'autre „ Couronne, le Pape leur ordonna de renoncer à ces protections. Le Roi d'Eſpagne ne s'en ſoucia pas autrement. Mais „ le Roi inſiſta toujours fortement que le „ Cardinal Antoine exerçât la protection „ de France, puiſque ſon frere avoit bien „ exercé celle d'Arragon & de Portugal. Le „ Pape n'y voulut point conſentir. Tel fut

Journal de Baſſompierre. Part. II. Grotii Epiſt. 976, 977, 981.

1638. „ le premier ſujet de plainte donné au Roi.
„ Après la conquête de la Lorraine, Sa
„ Majeſté entreprit de pourvoir aux benefices
„ ſimples du Duché, de nommer aux conſiſto-
„ riaux, & particuliérement aux Evêchés de
„ Metz, de Toul, & de Verdun, quoiqu'ils
„ ne ſoient pas compris dans le Concordat.
„ L'Abbaïe de S. Paul de Verdun aiant vac-
„ qué, le Roi la donne au fils de ſon Procureur
„ Général au Parlement de Paris, quoi qu'il y
„ eût déja un Coadjuteur pourvû en Cour de
„ Rome. Le Pape s'y oppoſe, & le Roi main-
„ tient celui qu'il a nommé. L'Evêché de Toul
„ vacque encore par le mariage du Cardinal
„ de Lorraine. Le Pape en pourvoit l'Abbé
„ de Bourlemont, & le Roi nomme l'Evêque
„ de Corinthe ſuffragant. Cependant le Pape
„ cedant aux inſtances du Roi, conſent pour
„ cette fois ſeulement que l'Evêque de Corin-
„ the demeure en poſſeſſion. Le Prélat étant
„ mort, Sa Majeſté nomme Arnaud Abbé de
„ S. Nicolas d'Angers & le Pape pourvoit
„ derechef l'Abbé de Bourlemont, & ne veut
„ point ſe relâcher.

„ Une choſe fâchoit encore plus le Roi, &
„ M. le Cardinal. On refuſoit conſtamment
„ de donner le Chapeau de Cardinal au P. Jo-
„ ſeph nommé depuis neuf ans par Sa Majeſté.
„ Le Pape offroit d'accepter la nomination de
„ toute autre perſonne. Mais le Roi s'opi-
„ niâtra tellement, qu'il ne ſe voulut jamais
„ deſiſter. Le Pape auſſi ferme de ſon côté,
„ aima mieux ne faire point de promotion que
„ d'y admettre le P. Joſeph. Enfin, M. le
„ Cardinal s'étoit fait élire Abbé de Clugni,
„ & en avoit obtenu les Bulles. Voulant ſe
„ faire encore Chef de deux autres Ordres Re-
„ ligieux,

„ligieux, M. le Cardinal obtient d'être élu
„ Abbé de Cîteaux & de Prémontré. La Cour 1638.
„ de Rome s'en formalisa; & les Abbés dé-
„ pendans de ces deux Abbaïes, qui sont en
„ plus grand nombre dans les païs étrangers,
„ qu'en France, se plaignirent". Nous ne refusons pas, *disoient-ils*, de reconnoître un Superieur Général François, pourvû qu'il soit tiré de l'Ordre, & canoniquement élu selon l'institution. Mais nous ne pouvons pas nous soumettre à un Cardinal, qui abusant de l'autorité que son rang de premier Ministre d'Etat lui donne, prétend se faire Chef de trois Ordres differens. Que si Sa Sainteté croit lui devoir accorder des Bulles, nous la supplions très-humblement de nous permettre d'élire un Superieur Général dans notre païs. *Le Pape jugeant cette affaire d'une trop périlleuse conséquence, refuse d'admettre l'élection de M. le Cardinal aux Abbaïes de Cîteaux & de Prémontré.*

Picqué de ce refus, il fait donner au Conseil du Roi un arrêt qui défend d'aller desormais chercher des expeditions à Rome, & d'y envoier de l'argent. L'arrêt aiant été porté depuis au Procureur & aux Avocats Généraux du Parlement de Paris, ils y mirent leurs conclusions telles qu'on les souhaitoit, & portérent l'arrêt à la Grand' Chambre pour y être vérifié. Cela fût été unanimement fait; les Magistrats dévoués à la Cour, étant disposés à suivre les intentions de M. le Cardinal, & les autres ne demandant pas mieux que de brouiller davantage les cartes. Mais quand on voit que ce n'est qu'un Arrêt du Conseil & non un Edit, ou une Déclaration du Roi, le Parlement répond qu'il ne vérifie point de pareils actes, qu'il y acquiesce seulement, & que s'il plait à Sa Majesté d'envoier un Edit, ou une Déclaration, la Compagnie procedera

1638. *cedera incessamment à la vérification. Pendant l'intervalle nécessaire à ce changement, le Nonce averti de l'affaire, va trouver M. le Cardinal à Conflans, & par l'entremise du P. Joseph, il obtient la surséance de la procédure jusques à ce qu'il en ait écrit au Pape, disposé, disoit il, à donner quelque satisfaction au Roi.* Telle étoit l'arrogance de Richelieu. Jamais refus a-t-il été plus raisonnable, que celui d'établir un homme de l'ambition la plus profonde, la plus vaste qui fut jamais, & entiérement occupé des affaires politiques, Chef de trois Ordres Religieux? Cependant le Cardinal s'irrite. Si le Pape ne veut pas lui accorder des Bulles injustement demandées, on n'ira plus de France chercher des expéditions à Rome, on n'y portera plus d'argent. Richelieu seroit louable d'avoir voulu supprimer deux abus si contraires à l'ancienne discipline de l'Eglise, & dont la France a tant fait de plaintes en différens temps; s'il eût agi de bonne foi, & par un motif de justice & de Religion. Je dis de *bonne foi*; car enfin, ce grand fracas ne fut-il point un artifice, pour donner occasion au Capucin Joseph, de se faire un mérite à la Cour de Rome, & de fléchir la rigueur opiniâtre d'Urbain à son égard? *Le Nonce du Pape*, dit Grotius dans une de ses Lettres au Chancelier de Suéde, *a obtenu une surséance de six mois, pour tenter quelque accommodement. Le P. Joseph espére que pendant cet intervalle, on lui accordera enfin son chapeau de Cardinal.*

L'Abbé de S Cyran & le P. Segue mot, contribua à l'emprisonnement de deux hommes en prison.

Je ne sai si l'envie que cet hypocrite avoit de parvenir à la seconde dignité de l'Eglise de Rome, & ensuite au Ministére d'Etat, ne point à l'emprisonnement de deux hommes celébres. Je parle de Jean du Vergier de Hauranne.

Hauranne Abbé de S. Cyran, & du P. Claude Séguenot Prêtre de l'Oratoire; tous deux arrêtés au mois de Mai de cette année. L'un fut mis au château de Vincennes; & l'autre dans celui de Saumur, & puis transferé à la Baſtille. Le Capucin s'étoit fait comme Inquiſiteur Général en France, & ſous prétexte de réprimer ceux qui repandoient ou embraſſoient de nouvelles doctrines, il ſe vengeoit des gens qu'il n'aimoit pas. On dit qu'il fut l'auteur de la découverte de certains *Illuminés*, gens à peu près ſemblables à ceux qu'on nomme à préſent *Quiétiſtes*. La ſecte des Gnoſtiques eſt la plus ancienne de toutes. Elle a commencé avec le Chriſtianiſme, & elle ſubſiſtera juſques à la fin, parce qu'il y aura toujours des gens qui tourneront la Religion en Fanatiſme. Le P. Joſeph enveloppa deux Religieux de ſon Ordre, dont l'un étoit ſon proche parent, parmi les *Illuminés*, & les fit mettre l'un & l'autre à la Baſtille. Quelqu'un rapporte que la grande héréſie du parent de Joſeph, c'étoit de lui avoir fait une forte reprimande en plein Chapitre, ſur ce que non content de ſe répandre trop dans le monde, il s'intriguoit encore dans les affaires de la Cour; conduite directement oppoſée à l'eſprit du prétendu S. François, dont les Capucins ſe vantent d'obſerver la régle rigidement & à la lettre. 1638.

Vie du veritable P. Joſeph III. Part. le Gretins Epiſt. 958. 961. 985. 1127.

L'Abbé de S. Cyran & le P. Séguenot n'étoient ni ſoupçonnés, ni accuſés de Fanatiſme. On prétend que l'Abbé encourut la diſgrace de Richelieu, en ſoutenant trop fortement la validité du mariage du Duc d'Orléans. Mais il ne fut plus queſtion de cette affaire depuis que le Roi y eut donné ſon conſentement l'année précedente. J'ai oui dire que Zamet.

1638. Evêque de Langres & l'Abbé de S. Cyran intimes amis, & tous deux Directeurs du Monaſtére de Port-Roial près de Chevreuſe, dans le Diocèſe de Paris, dont Angelique Arnaud, ſœur d'Arnaud d'Andilli, & du fameux Docteur Antoine Arnaud, étoit Abbeſſe, ſe brouillérent à la fin; que Zamet à qui S. Cyran découvrit trop librement ce qu'il penſoit de certains dogmes reçus dans l'Ecole de Rome, & ſur tout de la déference duë aux Decrets de l'Aſſemblée de Trente, le dénonça lâchement au Cardinal de Richelieu, ou bien au P. Joſeph, & que là-deſſus il fut mis à Vincennes, où il demeura quelques années. Etroitement lié avec le Docteur Janſénius depuis Evêque d'Ipres & auſſi grand adorateur que lui des ſentimens de S. Auguſtin ſur la Grace & ſur la Prédeſtination, l'Abbé fit un grand nombre de diſciples à Paris, & entr'autres le jeune Antoine Arnaud qui ſe diſtinguoit alors ſur les bancs de la Sorbonne.

Comme il fut arrêté en même tems que le P. Séguenot ſon ami, homme de fort bon eſprit, & beaucoup eſtimé dans la Congrégation des Prêtres de l'Oratoire & ailleurs, le monde crut qu'ils étoient tous deux mis à la Baſtille pour le même ſujet. Grotius ſemble l'inſinuer dans ſes Lettres: Et cela pourroit être vrai en quelque choſe. Voici ce qu'on reprochoit au P. Séguenot. Que dans les remarques ajoutées à ſa Traduction Françoiſe du livre de S. Auguſtin ſur la Virginité, il prouvoit par l'exemple de la bienheureuſe Vierge, que ceux qui vivent dans le célibat ſans s'y engager par aucun vœu, ſont autant & plus agréables à Dieu, que ceux qui ont fait les vœux ſolemnels des Religieux. Héréſie damnable

nable chez tous les Moines! Non moins or- 1638.
gueilleux que les Pharisiens, ils s'imaginent que leur état est le plus parfait du Christianisme. Les voilà tous incontinent soulevés contre la proposition de Séguenot, & leur P. Joseph le fait arrêter à Saumur. On le mit d'abord dans le château de la ville, & de là il fut conduit à la Bastille. *Tant il est dangereux*, dit fort bien Grotius, *d'irriter des frélons*, assez ardens d'eux-mêmes à faire du mal. Le P. Séguenot soutenoit encore que la contrition parfaite, ou l'amour de Dieu par dessus toutes choses, est une disposition absolument requise pour recevoir l'effet de ce que l'Ecole de Rome appelle le Sacrement de Pénitence. Cette seconde proposition fut condamnée par la Faculté de Théologie de l'Université de Paris, comme contraire à la doctrine du Concile de Trente. Le P. Séguenot n'aimoit point à parler de sa prison. Cependant, il a plusieurs fois déclaré à ses amis, qu'on le sacrifia pour rendre le P. Caussin encore plus odieux au Roi. Le Jésuite imbu du même sentiment que le Prêtre de l'Oratoire, prêchoit souvent à Louïs la nécessité de la contrition. Doctrine sevére & effraiante à un Prince timide & scrupuleux. Pour le rassurer, en lui faisant croire que son Confesseur étoit un franc hérétique, Richelieu ordonne que la proposition du P. Séguenot soit solennellement flétrie par la Sorbonne; censure dont les Docteurs les plus éclairés de ce Corps, ont eu honte depuis, & qu'ils tâchent d'éluder par certaines distinctions frivoles & ridicules. Celui qui justifie le mieux la doctrine du Prêtre de l'Oratoire injustement condamné, c'est, à mon avis, le savant & sincére Launoi. *Le Concile de Trente*, dit-il, *ne peut pas avoir*

1638. *en intention de flétrir une ſi ſainte doctrine. Autrement il faudroit avoüer que ſa définition eſt contraire à l'Ecriture Sainte & à la tradition conſtante de tous les ſiécles.* Telle eſt la maniere dont ce Docteur réfute indirectement le Concile de Trente ſur pluſieurs articles. Il eſt aſſez extraordinaire que le P. Cauſſin ſe ſoit declaré ſi ouvertement pour un ſentiment preſqu'univerſellement combattu par ſes confreres. Mais on ſait que ce bon Pere ne ſuivoit pas trop aveuglément les dogmes & les maximes de la Société.

La Ducheſſe de Lorraine rejette la propoſition qu'on lui fait de tuër le Cardinal de Richelieu, & en defére l'Auteur.

Fut-ce par un ſentiment auſſi noble que celui d'un ancien Conſul Romain, ou par la crainte aſſez bien fondée d'un piége tendu par Richelieu, que Nicole Ducheſſe de Lorraine découvrit la propoſition qu'un inconnu lui faiſoit de tuer le Cardinal? Quoi qu'il en ſoit, vers la fin du mois de Mars de cette année, la Princeſſe affligée, & retenue comme priſonniere en France, trouve dans ſa chambre un billet anonyme, où quelqu'un lui offre de procurer ſa liberté, & de délivrer le Duc ſon époux de la longue perſécution qu'il ſouffre, ſi elle veut donner mille piſtoles néceſſaires pour l'exécution du projet. Trop généreuſe pour entrer dans un noir complot, ou incertaine ſi on ne cherche point à la ſurprendre, la Ducheſſe montre le billet au Cardinal. *Répondez, s'il vous plait, Madame*, lui dit il après un ample remerciment, *que vous n'avez pas tant d'argent maintenant, & que ſi on ſe veut contenter de cinq cens écus, vous engagerez quelques-unes de vos pierreries pour les avoir. Mais que vous prétendez ſavoir le projet, afin d'en pouvoir juger.* Cette réponſe fut portée dans un champ que l'inconnu avoit marqué près de

Grotius Epiſt. 934 & 935.

Son

S. Denis. Nicole trouve peu de jours après un ſecond billet dans ſa chambre, qui l'avertit que ſi elle veut faire mettre les cinq cens écus au même endroit, on louëra une maiſon vis-à-vis du Palais Cardinal, & que de là on attendra que le Cardinal ſorte dans ſon caroſſe pour y jetter deux petards. Averti de tout par la Ducheſſe qui lui envoie le ſecond billet, le Cardinal ordonne à quelqu'un de porter les cinq cens écus ſous des pierres dans le champ, & à huit hommes bien robuſtes de ſe tenir aux aguets & éloignés l'un de l'autre vers l'endroit; mais à telle diſtance qu'ils aient le tems de courir à celui qui viendra prendre l'argent & de ſe ſaiſir de ſa perſonne. C'étoit un Officier de Maréchauſſée aſſez vieux, & nommé *François Sorbes*, ou *Sorbeſſe*. Il ſe défendit ſi bien qu'il tua trois des hommes apoſtés à coups de poignard, & qu'il ne fut poſſible de le prendre qu'après l'avoir mis hors de combat par deux ou trois grandes bleſſures. On l'amène presque mourant, en priſon. Ses bleſſures ſont ſoigneuſement panſées, & Richelieu fait nommer incontinent des Commiſſaires pour travailler à l'inſtruction du procès. On interroge le priſonnier malade, & il répond que ſon intention n'a jamais été de tuer le Cardinal, mais ſeulement d'attrapper quelqu'argent à la Ducheſſe de Lorraine; & que cela paroit aſſez par la propoſition qu'il a faite d'une choſe impraticable. Les Commiſſaires dévoués à Richelieu, ne ſe paient point de cette réponſe. Le priſonnier eſt dès le jour même condamné à être roué vif. On le porte dans ſon lit au ſupplice, & il reçoit onze coups de barre. *Par cette grande ſevérité*, dit Grotius dans ſa Lettre du 2. Avril à Oxenſtiern, *le Cardinal eſpére d'empê-* 1638.

cher

1638. *cher qu'on ne faſſe, & même qu'on ne promette de faire de pareilles entrepriſes ſur ſa vie, quand on n'auroit pas envie de les exécuter.*

Le Duc de Rohan retire de Geneve auprès du Duc Bernard de Saxe-Weymar.

Jamais homme ne reſſembla mieux que Richelieu, à ce Tyran qui pour donner une juſte idée de ſon état malheureux au milieu de ſa grandeur & de ſes plaiſirs, ſe repréſentoit ſous la figure d'un homme qui a continuellement au-deſſus de ſa tête une épée penduë à un crin de cheval attaché au plat-fonds de la chambre où il mange, où il converſe, où il repoſe. Les allarmes & les inquiétudes continuelles du Cardinal pour la conſervation de ſa fortune & de ſa vie, ne contribuoient pas peu à irriter le ſang acre & picquant, dont le flux preſque perpétuel épuiſa ſes forces, & lui cauſa les ulcéres dont il mourut après de longues ſouffrances.

Grotii Epiſt. 836. 838. 855. 884. 897. 919. *Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII. pag.* 615, 616. *Puſſendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L.* X.

Deux choſes rongeoient étrangement ſon eſprit au commencement de cette année, la réſolution conſtante du Comte de Soiſſons de demeurer toujours à Sedan & l'union étroite qui ſe forma entre le Duc Bernard de Saxe-Weymar & le Duc de Rohan. A l'inſtigation de Richelieu, le Duc de Longueville revenant de ſon expedition dans la Franche-Comté, paſſe par Sedan comme pour y voir le Comte ſon beaufrere, mais en effet pour tenter de lui perſuader de ſe raccommoder tout de bon avec le Roi, & de retourner à la Cour. On eſpéroit de l'y attirer par la propoſition d'un mariage avec la Princeſſe Marie de Gonzague, qui ſe prétendoit héritiére des grands biens que le Duc de Mantouë ſon pere avoit laiſſés en France. Mais inébranlable dans ſa réſolution de ne ſe mettre jamais à la diſcrétion du Cardinal, Soiſſons rejette les offres avantageuſes de Longueville proche parent de la Princeſſe

de

de Mantouë. Quelqu'un insinuë que le Comte souhaitoit ce mariage & que Richelieu le traversoit. Cela pourroit bien être. Nous dirons alors que le Cardinal n'étoit pas d'humeur de souffrir qu'un Prince qui avoit rejetté sa bonne niéce Combalet avec tant de hauteur & de mépris, en épousât facilement une autre. Richelieu auroit bien voulu attirer aussi à la Cour le Duc de Rohan retiré à Genéve. Mais, comme remarque fort bien Grotius, il avoit de trop grandes raisons de ne quitter pas sa retraite, pour s'aller mettre entre les mains du Cardinal irrité contre lui. 1638.

Ne fut-ce point à la sollicitation du même Richelieu que Lecques Officier subalterne de Rohan dans la Valteline, publia une refutation de l'Apologie de son Général disgracié? *J'ai lû*, dit Grotius dans une Lettre au Chancelier Oxenstiern, *l'Ecrit du Baron de Lecques qui commandoit dans la Valteline pendant que le Duc de Roban étoit à Coire. Il y charge extrêmement ce Seigneur, & l'accuse de n'avoir jamais voulu croire les avis qu'on lui donnoit de bonne part, que les Grisons traitoient avec les Espagnols; d'avoir conclu son accommodement sans aucune nécessité; promis de l'exécuter, quand même le Roi lui enverroit des ordres contraires; écrit plusieurs fois au Baron que Sa Majesté vouloit que les troupes Françoises fortifiassent de la Valteline; arrêté les Lettres que Des-Noiers Secrétaire d'Etat envoioit au Maréchal de Créqui afin qu'il empêchât que l'on n'abandonnât les Forts de la Valteline, & de les avoir retenuës jusques à ce que Lecques fût sorti du païs par l'ordre exprès de Rohan, & à la persuasion de l'Ambassadeur de France à Venise. Je ne prétends point décider qui a tort, & qui a raison dans cette affaire,* ajou-

1638. ajoute Grotius. *Mais il me semble que le Duc fait fort bien de demeurer à Genéve, & de ne venir point en France.* Grotius ne paroît pas bien content de l'Apologie de Rohan. Il dit dans une autre Lettre au Chancelier de Suéde, que le principal moien de défense allégué par le Duc, c'est la nécessité de ne découvrir pas beaucoup de choses qui pourroient servir à sa justification. Les plus coupables répondroient facilement à leurs accusateurs, si de pareils moiens étoient recevables. Cependant le même Ambassadeur de Suéde déclare ailleurs que Rohan fut sacrifié pour couvrir la mauvaise conduite de Louïs, ou plûtôt de son Ministre. *Le Duc de Rohan*, dit Grotius dans sa Lettre du 2. jour de cette année à Oxenstiern, *demeure toujours à Genéve, & ne vient point à la Cour quoi qu'on l'y ait mandé. Il se voit attaqué par de fâcheuses accusations. Telle est la coutume de ceux qui gouvernent ici. On se disculpe aux dépens de la réputation de ceux qu'on emploie à l'execution des ordres donnés. J'ai lu les Memoires du Duc sur les trois dernieres guerres des Réformés de France, où il avoit le principal commandement. Le livre ne sera bien reçu ni en Angleterre, ni dans les Provinces-Unies, ni en France. Le Roi de la Grande-Bretagne & les Etats-Généraux y sont accusés d'avoir abandonné les interêts de leur Religion, & fourni même de quoi la détruire. Les principaux Seigneurs Réformés de France sont taxés de trahison & de perfidie. Enfin le génie de ceux qui sont encore ici au timon des affaires, y est vivement dépeint. Les Venitiens estiment toujours beaucoup le Duc. Ils ont augmenté la pension qu'ils lui donnoient jusques à la somme de vingt-cinq mille écus.*

Générosité qui fera toujours honneur au Sénat.

Sénat de Veniſe. *La Cour*, écrit encore Grotius à Oxenſtiern dans une depêche du 13. du même mois, *eſt ici fort allarmée du fréquent commerce de Lettres entre le Duc Bernard de Saxe-Weymar & le Duc de Rohan. On craint qu'ils ne méditent de faire revivre le parti Reformé toujours nombreux dans les Cevennes. Pour éloigner celui-ci du voiſinage de ces montagnes, on l'envoie à Veniſe avec certaine apparence d'honneur.* Ceci eſt plus amplement expliqué dans les Mémoires Italiens dont je me ſers ſouvent & avec beaucoup d'utilité. L'Auteur rapporte que l'intime correſpondance formée entre ces deux excellens Généraux, chagrinoit extrêmement Richelieu. Que le ſéjour de Rohan à Genéve dans le voiſinage des Provinces de France les plus remplies de Réformés, donnoit de l'ombrage au Cardinal. Qu'il craignoit qu'un Seigneur d'un eſprit délié, pénétrant, fertile en expédiens, vaſte dans ſes projets, habile à les faire réuſſir, ne cherchât à ſe venger du mauvais traitement qu'il ſouffroit. Que dans le deſſein de l'éloigner & de rompre les intelligences qu'on le ſoupçonnoit d'entretenir toujours avec les Réformés mécontens, Varennes lui porta un ordre du Roi d'aller à Veniſe, & de n'en ſortir point ſans la permiſſion expreſſe de Sa Majeſté. Que de peur d'attirer quelqu'affaire fâcheuſe à la Ville de Genéve, s'il s'opiniâtre à y demeurer, Rohan part inceſſamment. Qu'il ſort plein de dépit & de penſées de vengeance. Qu'aiant heureuſement évité quelques embûches qui lui furent tendues en chemin, il s'abouche avec le Duc de Weymar qui ſe rend *incognito* à Linsbourg en Suiſſe. Qu'après de longues & ſecrétes conférences, ils ſe lient ſi étroitement que 1638.

ſelon

1738. ſelon l'opinion commune. Rohan promet ſa fille unique en mariage à Bernard.

On y convint que ce Seigneur écriroit à Louïs pour s'excuſer d'aller à Veniſe, ſous prétexte qu'il ne s'y pouvoit rendre que par le païs des Griſons, où par le Duché de Milan. *Le premier chemin m'étant deſormais interdit*, remontroit le Duc au Roi, *je ne puis paſſer par le Duché de Milan ſans un ordre exprès de Votre Majeſté. Je la ſupplie très-humblement de me permettre d'attendre dans l'Armée de M. le Duc de Weymar, ce qu'il vous plaira de me commander.* La réunion de deux grands hommes dont la Cour de France ſe défioit extrêmement, ajoute l'Auteur, ſembla ne promettre rien de bon. Elle ne douta point qu'ils ne formaſſent enſemble des projets qui embaraſſeroient Louïs & ſon Miniſtre. Grotius confirme ceci dans ſa Lettre du 6. Mars à Oxenſtiern. *La Cour de France*, dit-il avec grande raiſon, *penſe à ſes propres affaires; & non pas à celles des Proteſtans d'Allemagne. Les fréquens entretiens des Ducs de Weymar & de Rohan lui ſont ſuſpects. Celui-ci demeure toujours auprès de l'autre, & ne veut point ſans un ordre exprès du Roi paſſer par la Valteline pour ſe rendre à Veniſe. On traite les Réformés de France avec aſſez de rigueur. Ils ſont éloignés des honneurs & des emplois. Si quelqu'un d'entre eux rend un ſervice important, on ne le regarde pas de meilleur œil, & il n'eſt preſque pas recompenſé. Quand le ſens des Edits de Pacification ſe trouve douteux & ambigu, les Magiſtrats ne manquent jamais de l'interpréter au deſavantage des Réformés. S'il y avoit dans le voiſinage de la France une Armée ſous le commandement d'un Géné-*

Général Protestant, les Réformés de ce Royaume y accoureroient en foule. On croit du moins avoir sujet de l'apprehender. 1638.

Le Duc de Rohan ne demeura pas long-tems avec son illustre ami, comme je le remarquerai incontinent. *Vous aurez su*, dit le Maréchal de Châtillon à Aersens confident du Prince d'Orange dans une Lettre du 25. Mars, *les deux grands combats que M. le Duc de Weymar a donnés à l'occasion du siége du Rhinfeld. Le dernier a été si avantageux, que les troupes assemblées par quatre Généraux, ont été défaites. Tous les Chefs excepté ceux qui ont été tués dans l'action, sont demeurés prisonniers.* Expliquons ceci dans un plus grand détail, & tirons-le des Mémoires d'un autre Maréchal de France. Après avoir remis les Forts du Rhin à Manicamp qui ne sut pas les conserver, *le Duc Bernard de Saxe-Weymar*, dit Basſompierre, *vint prendre ses quartiers d'hiver aux Franches Montagnes*, que d'autres nomment le Val de Lémont, ou de Deisperg dans l'Evêché de Bâle. *Il y trouva dequoi se rafraichir, & remettre son Armée. Mais comme ce païs est petit, il fut bien-tôt épuisé de vivres. Cela força le Duc à chercher d'autres quartiers. Il fit prier le Roi de lui en donner dans la Bresse & dans la Bourgogne. Mais on lui répondit que l'Armée de M. de Longueville aiant déjà de la peine à y subsister, il feroit mieux de loger la sienne ailleurs, & d'emporter quelques endroits dont la conquête lui demeureroit, dans le voisinage de l'Allemagne. En ce tems-là même le Colonel Erlach Castelan lui propose de se jetter dans les quatre Juriſdictions en deçà du Mont-Alberg, qu'on nomme ordinairement les quatre Villes forestières, Rhinfeld, Seckingben, Lauffembourg, & Valds-*

Victoire remportée par le Duc Bernard de Saxe-Weymar près de Rhinfeld.

Journal de Basſompierre. Tom. II. pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Histoire du Maréchal de Guebriant. L. I. Chap. 18. 11. Chap. 1. Mercure François. 1618. Grotii Epist. post. sim. inter. annal. 1638. Pufendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. X. Le-

but

1638. *but, du domaine de la Maiſon d'Autriche, & qui pour avoir été ſouvent priſes & repriſes durant ces guerres, étoient comme abandonnées au premier occupant.* Depuis deux ans, *diſoit Erlach*, on a ſemé aux environs, & il y a des ponts ſur le Rhin. C'eſt ce que Votre Alteſſe cherche. On le pourra paſſer & trouver aſſez de vivres dans l'Alſace qui eſt au delà. Ce païs s'eſt un peu racommodé. *Mais il y avoit là de l'embarras. Quatre Généraux de l'Empereur, ou du Duc de Baviére, poſtés dans le voiſinage ſe pouvoient raſſembler, & attaquer le Duc Bernard avec des forces ſupérieures. Cependant la facilité de l'entrepriſe & de l'exécution le détermine enfin à prendre ce parti. Il ne pouvoit aller ailleurs, & le ſecours promis par le Roi, lui donnoit quelqu'eſpérance. Vers la fin de Février, il marche à Lauffembourg, le prend ſans beaucoup de réſiſtance, emporte Valdshut, & Seckingen, & vient aſſieger Rhinfeld.*

Richius Rerum Germanicarum ab Exceſſu Ferdinandi II. L. V. Cap. 5. Nani Hiſtoria Veneta. L. X. 1637. Hiſtorie di Gualdo Priorato. Part. II. Lib. 3. Vittorio Siri Memorie Recondite, Tom. VIII. pag. 626. 627.

Le Comte de Guébriant devoit conduire le ſecours promis à Weymar. Mais il étoit ſi modique, & la marche fut ſi lente, nonobſtant les inſtances de l'Agent du Duc, & de l'Ambaſſadeur de Suéde, que les Impériaux & les Bavarois auroient eu le tems de battre Bernard, & de le contraindre à ſe réfugier en France, ſi ſa bravoure, & ſon habileté n'euſſent ſuppléé au petit nombre de ſes troupes. Grotius ne ſavoit à quoi attribuer cette nonchalance de Louïs & de ſon Miniſtre au regard des affaires d'Allemagne. Il s'imaginoit que le Capucin Joſeph & Des-Noiers Secretaire d'Etat favoriſoient ſous main Maximilien Duc de Baviére, afin de ſe rendre agréables à la Cour de Rome, qui leur ſauroit bon gré de tout ce qu'ils feroient en faveur d'un Prince qu'elle

qu'elle protégoit avec ardeur. Mais l'Auteur de l'Hiſtoire de Guébriant prouve aſſez bien, que ſelon le premier deſſein, on ne devoit point envoier de ſecours au Duc de Weymar. Il n'en demandoit pas même, perſuadé qu'il étoit de la difficulté de conduire des troupes au delà du Rhin pendant l'hiver, Bernard ſouhaitoit ſeulement que la France fît une diverſion dans la Franche-Comté, afin d'empêcher que le Duc Charles de Lorraine poſté dans cette Province, ne ſe joignît encore aux Impériaux & aux Bavarois pour l'accabler. Quoiqu'il en ſoit de tout ceci, Weymar ne fut redevable qu'à lui-même, & tout au plus aux bons conſeils du Duc de Rohan, de la glorieuſe victoire qu'il remporta près de Rhinfeld. Suivons le récit de Baſſompierre. *L'invaſion inopinée du Duc Bernard*, ajoute t il, *reveilla les Généraux du parti de l'Empereur. Le Duc Savelli, Jean de Wert, Ekenfort, & Sperruyter, ſe joignent & viennent fondre ſur lui, lors qu'il eſt occupé au ſiége de Rhinfeld. On le lui fait lever en desordre, & mille hommes entrent dans la place. Le camp de M. de Weymar fut attaqué vigoureuſement, & M. de Rohan qui le défendoit avec beaucoup de valeur, fut bleſſé, fait priſonnier, & puis délivré. Le Colonel Erlach & quelques autres demeurérent entre les mains des ennemis. Un aſſez grand nombre de gens moururent. Enfin, le Duc Bernard aiant perdu ſon bagage, ſes munitions, & quelques piéces d'artillerie ſe retire à Lauffembourg, enragé de voir ſes entrepriſes avortées.* 1638.

Un Auteur Italien raconte que Weymar voulut ceder ce jour-là le commandement de l'Armée à Rohan, & dit qu'il ne lui appartenoit pas de donner l'ordre de bataille devant le plus grand Général de l'Europe. A quoi Ro-

1638. han répondit avec la même civilité, qu'il étoit venu pour combattre en qualité de volontaire ſous Bernard. Que ſi on lui permettoit de découvrir ſon ſentiment, il diroit franchement qu'il ne croioit pas que le Duc dût attendre les ennemis dans ſes retranchemens, parce qu'il n'avoit pas aſſez de gens pour les défendre. L'avis de Rohan fut ſuivi, ajoute l'Auteur, & le combat commença. L'aile droite commandée par Bernard fut d'abord enfoncée, & l'aile gauche ſous la conduite de Rohan, rompit celle des ennemis qui lui étoit oppoſée. Cet Hiſtorien manque ſouvent d'exactitude. Il marque ſeulement une action, où Weymar eut d'abord du desavantage, & devint ſupérieur à la fin: au lieu qu'il eſt certain par le témoignage des Maréchaux de Châtillon & de Baſſompierre, & par le recit de tous les Auteurs, qu'il y eut deux engagemens. Quelques-uns veulent que la perte fut presqu'égale, & la victoire incertaine dans le premier. Mais comment cela? Weymar n'eſt-il pas obligé de lever le ſiége? Ne perd-il pas ſon bagage, & ſes munitions? il eſt donc plus naturel de croire comme Baſſompierre, que le Duc eut du deſavantage dans le premier combat, & qu'il ſe vengea glorieuſement dans le ſecond.

„ Réduit à une grande extrémité, *pourſuit*
„ *le Maréchal*, & ne ſachant où ſe retirer, ni à
„ qui recourir, M. de Weymar prend une ré-
„ ſolution hardie & périlleuſe, qui lui réuſſit
„ avec un extrême bonheur. Le ſiége de Rhin-
„ feld étant levé, les ennemis devoient proba-
„ blement s'en aller, & penſer à quelqu'entre-
„ priſe. Et c'eſt la faute qu'ils commirent.
„ Soit qu'ils fuſſent enivrés de leur heureux

ſuc-

1638.

„ ſuccés, ſoit qu'ils ſe confiaſſent en leurs
„ grandes forces, qu'ils mépriſaſſent celles du
„ Duc Bernard, & qu'ils ne ſe puſſent imagi-
„ ner que celui qui n'avoit oſé les attendre,
„ eût l'audace de les attaquer après avoir reçu
„ un ſi grand échec, ils demeurerent deux
„ jours devant Rhinfeld à ſe réjouïr de leur
„ victoire. Le Duc averti de tout, forme le
„ deſſein de les ſurprendre, & ne deſeſpére pas
„ de les mettre en ſi grand desordre qu'il aura
„ ſa revanche avec avantage. Il propoſe le
„ projet à ſes Officiers ſubalternes, & l'appuie
„ des raiſons qu'il juge les plus propres à le
„ leur rendre plauſible. Tous vont enſuite le
„ déclarer aux troupes miſes en bataille. Les
„ ſoldats le comprirent ſi bien qu'ils deman-
„ derent unanimement qu'on les menât au
„ combat. M. de Weymar profitant de cette
„ ardeur, marche une partie de la nuit du 2. au
„ 3. Mars, & arrive à la pointe du jour dans
„ l'endroit où les ennemis étoient logés con-
„ fuſément près de Rhinfeld. Les Généraux
„ ſurpris montent à cheval en deſordre, &
„ leurs ſoldats effraiés prennent auſſi-tôt la
„ fuite. Les Chefs qui voulurent faire quel-
„ que reſiſtance perdirent la vie, ou demeure-
„ rent priſonniers. Les quatre Généraux fu-
„ rent du nombre de ceux-ci. Leur bagage,
„ leurs enſeignes, leurs canons, tout eſt perdu.
„ La fuite dure auſſi long-tems que les vic-
„ torieux veulent pourſuivre. Il n'y a perſonne
„ qui oſe leur faire tête. Cette victoire ſi
„ grande & ſi complette augmenta conſidera-
„ blement la réputation du Duc de Weymar,
„ lui laiſſa toute l'Alſace en proie, & jetta la
„ conſternation dans le parti de l'Empereur
„ juſques au Danube. On n'y voioit plus ni

1638. » de l'Armée. Le seul Général Goetz se
» trouvoit dans la Hesse. Mais ses troupes
» n'étoient pas en état de sortir de leurs quar-
» tiers d'hiver. De maniere que le Duc Ber-
» nard prend sans résistance Fribourg & plu-
» sieurs autres Villes. Rhinfeld s'étant rendu
» à lui peu de tems après sa victoire, il com-
» mença dès-lors à investir Brisac.

Le Duc Savelli le premier des quatre Généraux prisonniers, s'échappa de Lauffembourg déguisé en Prêtre. Il évita ainsi d'être conduit à Paris. Louïs le demandoit aussi bien que Jean de Wert afin d'encourager le peuple ennuié de la guerre, en lui faisant voir prisonnier le redoutable * *Jean le Wert*, qui avoit tant exhorté le Cardinal Infant à marcher droit à Paris après la prise de Corbie, & qui se vantoit d'y entrer sans résistance. Ekenfort fut mené en France à la place de Savelli. Wert fit de grandes instances pour demeurer prisonnier en Allemagne. Il promettoit d'être échangé dans peu de semaines avec le Maréchal Horn, toûjours prisonnier depuis la bataille de Norlingue. Mais Bernard qui vouloit contenter le Roi, & n'étoit pas fâché de mortifier Jean de Wert, dont les discours desobligeans l'avoient irrité, ne lui accorda pas sa demande. On dit qu'il auroit fallu lier cet Officier, & le porter malgré lui au carosse, si le Duc ne l'avoit pas assuré qu'il seroit toujours son prisonnier, & que cela n'empêcheroit point l'échange avec le Maréchal Horn, dès que le Duc de Baviere dont il étoit prisonnier, y consentiroit. Louïs avoit en effet promis que Wert & Ekenfort demeureroient à Weymar, & qu'il en disposeroit comme il jugeroit à propos, soit pour les échanger, soit pour les renvoier moiennant une

* C'est ainsi que le peuple l'appelloit.

ne rançon. Les drappeaux pris à la bataille de Rhinfeld, arrivent à Paris avant les prisonniers, & sont portés en grande pompe dans l'Eglise Cathedrale. Louïs ordonna des actions solennelles de graces à Dieu dans tout son Roiaume pour une bataille gagnée sans un seul régiment de ses troupes. On couvrit la fanfaronade, en déclarant tout publiquement que l'Armée de Bernard étoit à sa solde. C'est ainsi que dans le tems même que ce Prince superstitieux commandoit à la maniére des Payens, que la bienheureuse Vierge fût reconnuë & honorée comme la Divinité tutelaire de son Roiaume, par des priéres publiques & par des processions solennelles, il avouoit qu'une Armée Protestante commandée par un Chef de la même Religion étoit entretenuë à ses dépens. Wert & Ekenfort furent menés d'abord au château de Vincennes. On leur permit ensuite d'aller dans la Ville accompagnés de quelques gardes Richelieu les régala dans sa maison de Conflans voisine de Vincennes. Le Duc d'Orleans, voulut être de la fête, & en fit même les honneurs, le Cardinal n'aiant pû se trouver au repas à cause de sa mauvaise santé. Les Ducs d'Angoulême & de Brissac, le Prince de Guimené, le Comte de Noailles, & le Colonel Gassion y avoient été invités. 1638.

Louïs s'attribuoit tellement la victoire de Rhinfeld que les Ministres étrangers l'en félicitérent. Le savant Grotius tâcha de faire de son mieux en cette occasion. Après avoir remercié le Roi de l'honneur que Sa Majesté lui avoit fait, de lui envoier dire d'abord une si agréable nouvelle, il témoigna sa joie de ce que le printemps produisoit *des lauriers* pour sa Majesté, avant que de pousser *des fleurs* pour *Grotii Epist.* 926.

1638. les autres. On ajouta que Dieu toujours ennemi des orgueilleux avoit humilié ceux qui se vantoient, il y a quelque tems, de venir piller Paris. Que les Généraux de l'Empereur achetoient avec empreſſement des Cartes de France, pour voir par quels endroits ils y pourroient pénetrer. Qu'on ſeroit toujours bien aiſe de les y voir entrer comme Jean de Wert. Après ces complimens étudiés, l'Ambaſſadeur pria Louïs d'envoier inceſſamment du ſecours à Bernard qui auroit bien-tôt à ſoutenir les plus grands efforts de Ferdinand & de Maximilien. Qu'après cela, on auroit ſujet d'eſpérer une heureuſe campagne. Que les mouvemens excités dans la Hongrie, occuperoient une partie des forces de l'Empereur. Que le Roi de Pologne embaraſſé dans ſon païs, ne pourroit ſecourir Ferdinand ſon allié contre les Hongrois. Que les Etats de Suede s'animeroient à la continuation de la guerre. Que l'Ambaſſadeur de cette Couronne conſommeroit à Hambourg le Traité de Wiſmar. Qu'on inviteroit le Roi d'Angleterre à entrer dans la Ligue. Que les Suedois avoient repris toute la Poméranie, à quelques châteaux près. Que Wrangel avoit repouſſé les ennemis de l'Ile de Rugen avec une perte conſidérable de leur part. Que ſi le Roi & les Etats-Généraux des Provinces-Unies entroient de bonne heure en campagne, le ſuccès ſeroit infailliblement heureux. Grotius finit ſa Harangue en recommandant au Roi les interêts de la Maiſon Palatine & de celle de Heſſe. On prétendoit faire cette année un nouvel effort pour le rétabliſſement de l'Electeur Charles-Louïs, & il étoit queſtion d'empêcher que l'Empereur irrité de ce qu'Emilie de Hanaw Veuve du Landgrave Guillaume fai-

faiſoit difficulté d'accepter le Traité de Prague, ne ruïnât la branche ainée de la Maiſon de Heſſe. 1638.

Le Duc de Rohan bleſſé dans la premiére action de deux coups de mouſquet à l'épaule & à la cuiſſe droite, ſe fit tranſporter à Zurich, & depuis à l'Abbaïe de Kunisfeld dans le Canton de Berne. Surpris d'une apoplexie lors qu'on lui tiroit une balle de la cuiſſe, il y mourut le 13 Avril à l'âge de 68 ans. Un Auteur Italien dit que Louïs lui avoit écrit peu de tems auparavant, pour le féliciter d'une victoire dûë en grande partie à ſa valeur. Cela eſt aſſez difficile à croire. Car enfin, le Duc fut bleſſé dans le premier engagement, où Weymar eut du desavantage, à moins que le Roi n'ait voulu dire que Rohan, aiant empêché par ſa valeur l'entiére défaite de l'Armée de Bernard, il avoit ainſi contribué à la victoire remportée dans le ſecond combat. Son corps fut porté à Genéve, & enterré dans la grande Egliſe avec la magnificence dûë à ſon rang, à ſon rare mérite, & à ſon zéle pour la défenſe de la Religion Réformée. La Cour de France ne regretta point la mort d'un Seigneur qui lui étoit ſuſpect: que dis-je? redoutable dans ſon éxil. Les étrangers plus équitables lui rendirent juſtice. Les Venitiens reçurent avec reconnoiſſance le don qu'il leur fit en mourant, des armes qu'il avoit coutume de porter. Ils les gardent comme une marque de l'affection d'un des plus grands Capitaines de ſon tems pour leur République. Henri Duc de Rohan Pair de France, avoit appris le métier des armes ſous le Roi Henri le Grand, qui n'aiant point d'enfans de Marguerite de France ſa premiére épouſe, le regardoit comme

Mort du Duc de Rohan.

Mercure François. 1638. Grotius Epiſt. 948. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. X. Nani Hiſtoria Veneta. L. X. 1637. Hiſtorie di Gualdo. Priorato. Part. II. Lib. 3. Vittorio Siri Memoire Recondite. Tom. VIII. pag. 627.

1638. l'héritier préſomptif de ſon Roiaume de Navarre. J'ai ſi ſouvent parlé de lui & de ſes admirables qualités dans la ſuite de cette Hiſtoire, qu'il ſeroit inutile de répéter ce que j'en ai dit en pluſieurs endroits. On loüe extrémement ſon affabilité, ſa douceur, ſon desintereſſement & ſa liberalité. Il croioit l'avarice incompatible avec la véritable valeur, & diſoit qu'un homme amoureux de l'argent, n'étoit pas capable de bien choiſir le chemin qui conduit ſeurement à la gloire. Jamais Général ne dépenſa plus en eſpions. *Ce ſont les yeux d'une Armée*, répondoit il à ceux qui paroiſſoient ſurpris du grand nombre qu'il en avoit. Les qualités les plus eſtimables de ce Héros, ce ſont un amour ardent & ſincere pour la Religion qu'il a courageuſement défenduë, une pieté ſolide qui ſe remarque dans les excellens Memoires qu'il a écrits pour juſtifier trois priſes d'armes, qu'on traitoit de rebellions.

Le Comte de Guébriant conduit le ſecours envoié de France au Duc Bernard de Saxe-Weymar.

Louïs promit d'abord à Grotius d'envoier quatre à cinq mille hommes de ſecours au Duc Bernard de Saxe-Weymar. Son Armée beaucoup diminuée dans les deux combats, & à la priſe de Rhinfeld, de Fribourg, & des autres places du Briſgouw ſe renforça bien-tôt. Un grand nombre de ſoldats accourut au bruit de ſa victoire & de ſes conquêtes, & quand les troupes Françoiſes eurent joint celles de Weymar, il ſe vit en état de faire des progrès beaucoup plus conſiderables. *Le Duc*, dit Roque Servieres dans une Relation de la guerre d'Allemagne ſouvent citée par l'Auteur de l'Hiſtoire de Guébriant, *ſouhaita que ce fût le Comte de Guébriant qui amenât le ſecours promis. Le Duc de Rohan avoit dit à ſon ami que cet Officier étoit celui qu'il eſtimoit le plus, & qu'il*

Hiſtoire du Maréchal de Guébriant L. I. Chap. 18. & 19. Grotii Epiſt. 929. 930. 931.

qu'il falloit le demander préférablement à tout autre. On ordonna donc à Guébriant de conduire environ quatre mille hommes de pied au Duc de Weymar. Il le fit sans perdre trente soldats de tout ce qui vint à son rendés-vous. *Après avoir passé le Rhin à Neubourg, il joignit le Duc de Weymar qui le reçut parfaitement bien, & trouva que tout ce que le Duc de Rohan lui avoit dit du mérite de Guébriant étoit exactement véritable.* L'approbation & l'estime de ces deux habiles connoisseurs sont assurément fort glorieuses au Comte. 1638.

Tout cela se confirme par les Lettres du Roi, du Cardinal de Richelieu, & du Secrétaire, d'Etat Des-Noiers. „ Monsieur de Guébriant, „ *dit Sa Majesté dans une dépêche du* 13. *Mars* „ L'affection avec laquelle mon Cousin le „ Duc de Weymar se porte à emploier utilement les forces que je lui entretiens, & le „ bonheur qu'il a eu dans son passage au delà „ du Rhin, & dans la bataille gagnée à Rhinfeld, me donnent sujet de l'assister de plus en „ plus de tout ce qui est en ma puissance, afin „ de soutenir & de faciliter ses progrès. On ne „ sauroit encore faire passer une Armée entière vers lui, selon le désir que vous savez que „ j'en ai. Mais l'assistance d'un corps de troupes qu'on lui donnera présentement & avec „ diligence, pourra produire des effets consi„ dérables à son avantage. J'ai donc resolu „ de lui envoier jusques à quatre mille hom„ mes de pied, sous la conduite d'une per„ sonne qui soit dans son estime, aussi bien „ que dans la mienne, & que je connoisse ca„ pable de conduire, non-seulement avec zè„ le, avec prudence, & avec courage, mais „ encore avec adresse, & avec crédit parmi les

1638. » troupes, celles que j'ai deſtinées à cette ex-
» pédition. J'ai jetté les yeux ſur vous pour
» cet effet, & je donne tous les ordres néceſ-
» ſaires, afin de faire marcher à Toul un corps
» de quatre mille hommes. Nous verrons dans
la ſuite que Guébriant répondra fort bien à la bonne opinion que le Duc de Rohan donna de lui au Duc Bernard, & qu'il méritoit véritablement l'eſtime du Roi & de ſon Miniſtre. A propos d'une circonſtance aſſez plaiſante que je trouve dans cette même dépêche de Louïs, je ne puis m'empêcher de remarquer le goût particulier de Richelieu qui affectoit d'employer les Prélats à des choſes qui ne leur venoient nullement. *Quant à la nourriture de vos troupes*, dit le Roi au Comte, *j'ai déja écrit au Sieur Evêque de Mende, de faire préparer la quantité de farine néceſſaire pour cinquante mille rations.* Le Cardinal de la Valette étoit Général d'armée, l'Archevêque de Bourdeaux faiſoit les fonctions de Vice-Amiral, l'Evêque de Nantes nouvellement ordonné, fut envoié comme Intendant de Marine en Provence. Voici celui de Mende établi Commiſſaire des vivres. L'Evêque d'Auxerre ſera cette année Intendant d'une Armée conduite par un Maréchal de France Proteſtant. Enfin ſur tout cela, un Capucin régle les affaires de la guerre, & donne des ordres pour la marche des Armées, & pour le ſiége des villes. Vit-on jamais rien de plus bizarre, de plus extravagant?

Je reviens au Comte de Guébriant. Richelieu joignit une Lettre fort obligeante à celle de Louïs. » Monſieur, Les ordres que le Roi
» vous envoie, vous feront aſſez connoître la
» confiance particuliére qu'il a en votre con-
» duite,

» duite, & en votre affection à ſon ſervice. 1638.
» Il ſeroit ſuperflu de vous le marquer. Auſſi
» me contenterai-je de vous dire, que ce ne
» vous eſt pas peu d'avantage que Sa Majeſté
» vous ait choiſi pour une occaſion telle qu'eſt
» celle d'aller ſecourir M. le Duc de Wey-
» mar en l'état où il eſt maintenant. Je connois
» ſi bien ce que vous valez, que je ne doute
» point que cet honneur ne vous cauſe une
» joie extraordinaire. *Voici enfin quel fut le*
» *commencement de la Lettre du Secretaire d'E-*
» *tat Des-Noïers.* La réputation de votre valeur
» a paſſé au delà du Rhin. On vous y ſouhaite.
» Et M. le Duc de Weymar prévoiant que ſes
» conquêtes appelleront contre lui les princi-
» pales forces de l'Empire, prie inſtamment
» Sa Majeſté de lui envoier au plûtôt un ſe-
» cours de trois ou quatre mille hommes de
» pied, avec lequel il eſpére d'arrêter tous les
» efforts que l'ennemi prépare contre lui,
» pourvû que vous les commandiez. Des
Lettres ſi engageantes ne flattérent point trop
la noble ardeur que Guébriant avoit de ſe ſi-
gnaler ſur le plus beau theatre de l'Europe. Si
nous en croions l'Auteur de ſa Vie, il accepta
l'emploi avec répugnance & avec chagrin.

» C'étoit, *dit l'Hiſtorien*, la commiſſion la
» plus difficile & la plus glorieuſe tout enſem-
» ble, qui ſe pût donner au Comte de Gué-
» briant. Il ne la reçut pas ſans ſe défier plu-
» ſieurs fois des accidens fâcheux, dont il é-
» toit ménacé. A peine pouvoit-il s'en pro-
» mettre une heureuſe iſſuë. Mais la paſſion
» qu'il avoit pour le ſervice du Roi, le forti-
» fia tellement contre la crainte des obſtacles
» qui ſe préſentoient à ſon eſprit, qu'il prit
» gaïement la genéreuſe reſolution de les ſur-

1638. „ monter. Sa Majesté n'ignoroit pas l'aver-
„ sion des Officiers & des soldats François
„ pour le service d'Allemagne. Il n'y a point
„ de repos. C'est un combat continuel contre
„ les ennemis & contre les villes Impériales.
„ Il faut entrer dans une nouvelle guerre pour
„ avoir des quartiers d'hiver. Ceux à qui le
„ Roi commandoit d'y aller, recevoient l'or-
„ dre à peu près comme un arrêt de mort.
„ Les régimens qu'on y avoit déja envoiés,
„ refusoient d'y retourner; & les autres éton-
„ nés de cette répugnance, croioient leur con-
„ dition encore plus malheureuse. De manié-
„ re qu'il y avoit sujet d'appréhender que des
„ régimens entiers ne se débandassent, & que
„ ce secours important ne se dissipât de lui-
„ même. Le Comte de Guébriant, *ajoute l'Au-*
„ *teur*, trouva dans les Officiers & dans les
„ soldats un dégoût si général du service d'Al-
„ lemagne, qu'à peine put-il les mettre en é-
„ tat de partir à la fin d'Avril. Ceux qui fei-
„ gnoient de n'avoir point d'aversion, vou-
„ loient être assurés de l'ordre qu'on tiendroit
„ pour leur paiement; d'autres demandoient
„ de toucher de l'argent par avance.

Voilà pourquoi le bonheur qu'eut Guébriant de ne perdre pas trente hommes dans sa marche, parût quelque chose de si extraordinaire. Mais quels soins ne prit-il pas pour empêcher la désertion? *Il étoit toujours à cheval autour des troupes*, dit on encore. *Elles marchoient serrées, afin que les soldats ne sortissent point de leurs rangs pour s'écarter. Quand elles arrivoient au quartier on enfermoit les soldats dans de granges, dont le Comte prenoit les clefs, ou les confioit à des personnes fideles. De peur que cette manière d'esclavage ne parût trop rude aux soldats,*

on prenoit un extrême soin de lui fournir des vivres en abondance, & le Comte lui achetoit même quelques nécessités à ses propres dépens. Le Duc de Weymar ravi de trouver un secours plus complet qu'il ne l'osoit espérer, reçoit admirablement bien Guébriant qui arrive le 3. Mai à Neubourg, *rendez-vous* général de l'Infanterie de Bernard. *Monsieur*, dit celui-ci à l'Officier François, *j'ai grand sujet de bien espérer de ma fortune; puisque le Roi a bien voulu m'accorder la seule personne qui fût capable de conduire avec tant d'adresse un renfort de troupes si nécessaire à l'exécution de mes desseins. Il n'y a que M. le Comte de Guébriant, à qui les choses impossibles deviennent faciles. Il est presqu'incompréhensible que vous aiez pû amener tant de gens au delà du Rhin, sans une dissipation presqu'entière de vos troupes. Votre seule expérience le fera croire; votre exemple le rendra pratiquable aux autres, & les ennemis connoîtront que le Roi ne trouve point d'obstacles qui l'empêchent de porter ses armes par tout.* 1638.

Projet de la campagne de 1638.

L'heureux succès de l'entreprise de Bernard donna au Cardinal de Richelieu de grandes espérances de réussir de son côté, dans le puissant projet qu'il avoit formé, comme dit Bassompiere, *d'attaquer vertement* les ennemis par plusieurs endroits. Le Maréchal de Châtillon marque ce projet dans une Lettre du 25. Mars à Aërssens confident du Prince d'Orange, Gentilhomme fort estimé dans les Provinces-Unies & dans les païs étrangers. On dit que le Cardinal de Richelieu le regardoit comme un des plus habiles hommes d'Etat qui fussent alors dans l'Europe: Et c'étoit avec justice. » On parle de cinq Armées considérables que le Roi met sur pied, lui dit *Châtillon*; l'une

Testament Politique de Richelieu. Part. I. Chap. I.

Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II.

Journal de Bassompierre. Tom. II.

1638. „ commandé par M. le Prince en Guienne. „ M. le Marquis de la Force ſera ſon Lieu„ nant Général. C'eſt pour entrer en Eſpa„ gne, & y entreprendre quelque choſe. Il y „ a trois entrées principales qui regardent ce „ deſſein ; l'une au Comté de Rouſſillon, „ l'autre du côté de Fontarabie, & la troiſiéme „ dans la Navarre. On a déja envoié des per„ ſonnes intelligentes pour reconnoître les „ paſſages. M. le Prince verra ſur les lieux ce „ qui ſera plus avantageux, & ce qu'il pourra „ entreprendre ſelon les forces qu'on lui don„ nera. M. de Longueville doit commander „ un autre corps d'armée de deux mille ſix „ cens chevaux & de dix mille hommes de „ pied. M. de Feuquieres eſt deſtiné à ſervir „ ſous lui en qualité de Lieutenant Général. „ Cela regarde le deſſein de continuer des „ conquêtes dans la Franche-Comté. La „ troiſiéme ſe donne à M. le Cardinal de la „ Valette & à M. le Duc de Candale ſon frere „ conjointement. Elle agira dans le Luxem„ bourg, & ſera, dit-on, auſſi forte que celle „ de M. de Longueville. Du côté de l'Italie, „ on prétend renforcer l'Armée de M. le Ma„ réchal de Créqui. Elle joindra celle de Sa„ voie.

„ Depuis quinze jours le Roi a fait entendre à M. le Maréchal de la Force, qu'il eût „ à ſe tenir prêt pour partir immédiatement „ après Pâques, pour commander avec M. de „ Brezé une Armée de quatre mille chevaux „ & de huit mille hommes de pied. Elle eſt „ deſtinée à garder la frontiére de Champagne „ & de Picardie, pendant que j'entrerai avec le „ plus puiſſant corps dans l'Artois, ou dans „ le Cambréſis, pour y entreprendre un ſiége

„ con-

„ considérable. On me doit fournir quinze 1638.
„ mille hommes de pied effectifs, six mille
„ chevaux, & un grand équipage d'artillerie
„ & de munitions de guerre. Si l'Armée de
„ Messieurs les Etats se met en campagne dans
„ le même tems que nous, & avec un aussi
„ grand corps que celui qu'avoit l'année der-
„ niére, Son Alteſſe M. le Prince d'Orange au
„ siége de Bréda, les ennemis seront bien em-
„ pêchés auquel accourir pour se défendre.
„ En cas qu'ils portent leurs plus grandes for-
„ ces de votre côté, afin de nous arrêter lors-
„ que nous voudrons nous attacher à quelque
„ siége important, il faut que ce soit avec une
„ Armée nombreuse. Alors Son Alteſſe pour-
„ ra entreprendre celui qu'elle voudra, & en
„ venir facilement à bout. Nous ferons ainsi
„ brêche aux Païs-Bas de quelque maniére
„ que ce soit; & ce petit Etat sera terriblement
„ incommodé par notre Armée & par la vôtre.
„ Que si nous étions assez heureux pour rem-
„ porter la victoire dans un combat général,
„ nous en saurions mieux profiter que du gain
„ de la bataille d'Avein.

„ Le Sieur d'Estrade, en qui le Roi & Son
„ Eminence ont une parfaite confiance, vous
„ communiquera le sujet de son voiage. Vous
„ pouvez l'aider beaucoup en l'instruisant de
„ l'état de vos affaires, & en l'assistant dans
„ celles qu'il doit négocier. Il sait que de tous
„ ceux qui ont part au gouvernement de votre
„ République, vous êtes le plus intelligent, &
„ le plus affectionné au bien de la cause com-
„ mune. Vous pouvez contribuer plus qu'au-
„ cun autre à la bonne union, à la correspon-
„ dance des desseins qui sont sur le tapis, &
„ à faire convenir que nous entrions les uns

&

1638. „ & les autres à jour précis dans le païs enne-
„ mi, chacun de ſon côté. Nous ſerons prêts
„ aſſurément au premier Mai. C'eſt un jour
„ heureux à M. le Prince d'Orange. Je me
„ ſouviens que ce jour-là même, il prit ſes
„ quartiers devant Bois-le-Duc. Tout eſt ici
„ en ſi bonne diſpoſition, que vous aurez ſujet
„ d'etre contens. On a pourvû au paiement
„ de l'argent qui vous a été promis par le der-
„ nier Traité. Votre Agent acheve de recevoir
„ les deniers de ce qui vous eſt dû pour le
„ paſſé. Le Roi fournit encore tout ce que le
„ Duc de Weymar a demandé, tant pour ſes
„ recruës que pour ſa ſubſiſtance ordinaire.
„ Nous eſpérons que les Suédois ſe remet-
„ tront cette année puiſſamment en campagne.
„ Mr. d'Avaux qui eſt là de la part du Roi, ne
„ s'épargnera point pour les y porter. Il a des
„ ſommes conſidérables en main. Les aider
„ à ſoutenir les dépenſes qu'ils ſont obligés de
„ faire, c'eſt le meilleur moien de les perſua-
„ der.

„ *Et dans une autre Lettre du* 24. Avril
„ *au même Aerſens.* J'eſpére que vous me mar-
„ querez à point nommé, le jour que Son Al-
„ teſſe mettra l'Armée de Meſſieurs les Etats
„ en campagne. Si vous n'êtes prêts à entrer
„ le 15. Mai au plus-tard, dans le païs des en-
„ nemis, vous leur donnerez moien de venir
„ vers nous avec toutes leurs forces, pour em-
„ pêcher que nous ne nous attachions à quel-
„ que ſiége important. Conſidérez, s'il vous
„ plait, que s'ils arrêtent une fois notre pre-
„ miére ardeur, il leur ſera facile enſuite de
„ retourner vers vous, & de rompre tous vos
„ deſſeins. Nous ne ferions pas ainſi grande
„ choſe de part & d'autre. Mais ſi à même

„ jour

„ jour, nous entrons de deux côtés dans leur 1638.
„ païs, on embaraſſera fort le Cardinal Infant.
„ Quelque nombreuſes que ſoient ſes troupes,
„ il ſera indiſpenſablement obligé à les ſépa-
„ rer. Et par conſéquent il ſe trouvera foible
„ & empêché de tous côtés. Je marque à Son
„ Alteſſe l'état des deux Armées, qui doivent
„ agir ſur la frontiére de Picardie. Je com-
„ mande l'une, & M. le Maréchal de la Force
„ l'autre. La mienne qui doit attaquer, eſt la
„ plus nombreuſe. Elle ſera complete à la fin
„ de ce mois, & prête à paſſer la Somme le 8.
„ Mai. Son Eminence preſſe tout merveil-
„ leuſement. Jamais grand Miniſtre d'Etat
„ ne ſe porta ſi vivement que lui, quand il
„ faut agir, il ne perd pas un moment. Il a fait
„ pourvoir les armées avec toute la prévoian-
„ ce, & avec toute la diligence poſſible. Tous
„ les Généraux ſont partis de Paris, excepté
„ M. le Maréchal de la Force. Mais il ſe ren-
„ dra ſans faute à la fin du mois vers la fron-
„ tiére du côté de Peronne & de S. Quentin,
„ où eſt le *rendez-vous* de ſes troupes.

Malgré les ſoins extraordinaires & la mer-veilleuſe diligence de Richelieu, le ſuccès de ces grands projets ne répondit pas à ſes eſperances. Il l'avouë lui-même au Roi ſon maître, ou du moins on le lui fait avouër dans un livre attribué au Cardinal. *Bien que le commencement de l'an* 1638. dit-il à Louïs, ou quelqu'autre ſous ſon nom, *vous fût malheureux en Italie, à S. Omer, & à Fontarabie, par le mauvais ſort des armes, & par l'imprudence, la malice, ou la lâcheté de ceux qui commandoient les vôtres, la fin couronna l'œuvre par la priſe de Briſac, emporté par un long ſiége, après deux batailles & divers combats tentés pour ſecourir la-*

la place. Mais de cette *fin* qui *couronne* ſi bien
1638. *l'œuvre*, à qui en eſt-on redevable? Au Duc Bernard de Saxe-Weymar. Si les François & ſur tout le Comte de Guébriant & le Vicomte de Turenne qui les commandoient, y firent bien, & s'y ſignalérent, ce ne fut qu'en qualité d'auxiliaires. La France n'a pas plus de part à la conquête de Briſac, qu'à celles du Prince d'Orange, ou du Général Bannier. Toutes les entrepriſes projettées ſur terre par Richelieu, & où les troupes Françoiſes agirent ſeules, échouérent honteuſement cette année. *Au reſte*, pourſuit-on, *Vôtre Majeſté ne fut pas plûtôt le mauvais ſuccès du ſiége de S. Omer, qu'elle ſe tranſporta ſur les lieux, où quelques fâcheux évenemens ſembloient être à craindre. Vous arrêtâtes ainſi le cours du malheur de vos armes en faiſant prendre & razer le Fort de Renti grandement incommode ſur la frontiere. Enſuite de quoi le Catelet, la ſeule de vos places qui fût entre les mains de vos ennemis, fut emportée par force à leur vuë, ſans qu'ils oſaſſent s'oppoſer à l'effet de vos armes.* Quand les Eſpagnols prirent le Catelet, ce n'étoit qu'une méchante *bicoque* perduë; Et lorſque les François le reprennent, c'eſt une conquête importante & glorieuſe.

La bataille navale, fait-on dire enfin au Cardinal, *où quatorze galions & quatre vaiſſeaux Dunkerquois, tous retirés dans l'Anſe de Gattari, ſous cinq batteries de terre, parce qu'ils n'oſoient tenir la mer devant dix neuf des vôtres, furent tous brûlés, ou coulés à fond, avec perte de quatre ou cinq mille hommes, de cinq cens canons, & d'une grande quantité de munitions pour le ſecours de Fontarabie, fut un bon dédommagement, non des pertes*

tes que vous fites à S. Omer & à Fontarabie, 1638.
qui ne furent pas considerables; mais du gain que vous manquâtes de faire à la prise de ces deux villes. Si on joint à cet avantage celui que vous eutes, lors que vos armes firent perdre à vos ennemis dans le port du passage quatorze gros vaisseaux, & un grand nombre de canons & de drapeaux, on trouvera que si les Espagnols croient que cette année leur a été favorable, ils se croient heureux, quand leur disgrace est moindre que leur crainte. Enfin le combat des galéres, peut-être le plus grand qui ait jamais été donné sur mer, où quinze des vôtres attaquerent un pareil nombre de celles d'Espagne, & les combattirent avec un si grand avantage, que vos ennemis perdirent quatre à cinq mille hommes, & six galeres, entre lesquelles une capitane & deux patrones ne signalerent pas peu une si glorieuse action: ce combat, dis-je, fait voir que la prudence de votre conduite n'a pas seulement été accompagnée de bonheur; mais que la hardiesse de ceux qui ont commandé vos armes, en a été suivie. On ne pouvoit couvrir plus finement le desavantage de la France dans cette campagne. Un discours si étudié a besoin d'être éclairci par un détail plus naïf & plus sincére. Nous le ferons après quelques remarques sur la situation présentes des affaires dans les Provinces-Unies & ailleurs.

Situation des affaires des Provinces-Unies.

Aersens de Sommelsdick la marque avec tant d'exactitude & de jugement dans ses réponses aux Lettres du Maréchal de Châtillon, que ces deux piéces instructives doivent trouver ici leur place. „ J'ai bien considéré votre „ Lettre, *dit-il à Châtillon*, & M. le Prince a „ pesé attentivement tout ce qu'elle contient. „ Il trouve les desseins dignes de la grandeur

„ &

1638. *Mémoires pour servir à l'Hiſtoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II.*

„ & de la magnanimité du Roi. Puiſque Sa
„ Majeſté veut donner de la réputation à
„ ſes armes, afin de conſerver ſes alliés, &
„ de rendre les ennemis plus traitables, &
„ plus enclins à la paix, il eſt néceſſaire que
„ le Roi continuë la guerre avec plus d'effort
„ & de vigueur qu'auparavant, & qu'il ſe ſer-
„ ve ſeulement de ſes alliés, comme d'un ac-
„ ceſſoire. Notre République n'eſt pas peu
„ conſidérable entr'eux. Si elle ne peut
„ correſpondre en tout aux deſirs de Sa Ma-
„ jeſté, il faut nous le pardonner. Dans
„ les occaſions, je fais ce qu'on doit atten-
„ dre d'un homme de bien. Je tâche d'en-
„ tretenir la bonne intelligence de cet Etat
„ avec la France, & je ne me laſſe point
„ d'y travailler. C'eſt l'unique moien de ſor-
„ tir heureuſement de nos longues miſéres.
„ On peut compter ſur notre fidélité, & ſur
„ nos forces, comme nous comptons ſur cel-
„ les du Roi, tant que l'ambition des Eſpa-
„ gnols nous ſera ſuſpecte. M. d'Eſtrade m'a
„ amplement entretenu du ſujet de ſon voia-
„ ge, & m'a dit beaucoup de choſes dans un
„ grand détail. Il confirme que Sa Majeſté a
„ pris la reſolution d'emploier cinq Armées,
„ & de vous donner le commandement de la
„ principale. Mais le Roi a ſouhaité de con-
„ noître les deſſeins de Son Alteſſe, & de ſa-
„ voir quand & où elle veut agir. C'eſt de
„ quoi on traite préſentement. Je vous puis
„ répondre, Monſieur, que les intentions de
„ M. le Prince ſont fort droites, & qu'elles
„ tendent uniquement à ſeconder de bonne
„ heure & avec vigueur les projets de Sa Ma-
„ jeſté. Le nombre des gens de guerre pour
„ la campagne eſt déja réglé. Toutes choſes

„ ſont

„ ſont ordonnées ; l'artillerie & l'équipage 1638.
„ néceſſaire ſont à Nimegue. Mais la condi-
„ tion de M. le Prince eſt différente de celle
„ du Roi qui n'a qu'à vouloir. On a beſoin
„ d'argent pour exécuter les projets : Et il
„ vient lentement. Les Provinces ou épui-
„ ſées, ou laſſes, n'en veulent point fournir
„ ſans l'apparence évidente d'un avantage
„ conſidérable. Elles ne le font pas conſiſter
„ dans la conquête des villes qui augmente
„ leurs charges. De maniére qu'on ne ſait
„ tantôt plus comment s'y prendre pour les
„ perſuader. Cependant, je ne doute pas que
„ Son Alteſſe ne ſurmonte encore cette diffi-
„ culté par ſa prudence, & par ſa dextérité à
„ ménager les eſprits. Elle pourra marcher
„ avec ſeize mille hommes de pied, & cinq
„ mille chevaux effectifs. Il reſtera un Camp-
„ volant de cinq à ſix mille hommes pour la
„ défenſe du païs, pendant que M. le Prince
„ ſera engagé devant quelque place.

„ Son projet, c'eſt de ſortir vers le mois de
„ Mai. Mais de quel côté il tirera, on ne le
„ peut dire. Cela dépend de l'occaſion que
„ l'ennemi donnera. Son Alteſſe a pluſieurs
„ places en vuë, ſans pouvoir déclarer préci-
„ ſement à laquelle on s'attachera. Il ne faut
„ pas même preſſer M. le Prince ſur cet arti-
„ cle. Selon que les ennemis iront à vous,
„ ou viendront à nous, & ſelon l'ordre qu'ils
„ donneront pour la garde de leurs places,
„ Son Alteſſe prendra ſa reſolution. Les pro-
„ jets propoſés de part & d'autre, ſeroient ho-
„ norables & avantageux à chacun de nous.
„ Mais ſi on nous prévient, il faudra changer
„ ce deſſein, comme M. le Prince fit l'année
„ derniere. Repouſſé par la tempête, il re-

„ lâcha

1638 „ lâcha pour aller ſe poſter devant Breda. En
„ cas qu'il arrive quelque choſe de ſemblable,
„ on ne doit pas inférer que Son Alteſſe man-
„ que à la parole qu'elle a fait porter. Com-
„ me elle a en tête un ennemi actif & puiſſant,
„ on doit former & changer les projets ſelon
„ l'occaſion. Croiez, Monſieur, que M. le
„ Prince y va de bonne foi, & qu'il ſouhai-
„ te ſincérement de contenter Sa Majeſté, &
„ de l'engager à aimer & à ſecourir cet Etat.
„ Le dedans & le dehors tiennent Son Alteſſe
„ alerte. Les Impériaux ſe renforcent ſur le
„ Rhin près de nos meilleures frontiéres.
„ Leur bonne intelligence avec l'Eſpagne
„ nous rend leur neutralité ſuſpecte. Pour ne
„ rien laiſſer à leur diſcrétion, il faut avoir un
„ corps d'armée qui les obſerve. Il eſt fâcheux
„ d'être obligé de regarder toujours derriere
„ ſoi. Outre cela nos Provinces ont de la peine
„ à convenir de l'emploi des troupes. L'un les
„ demande ici, & l'autre là. Celui-ci déſire
„ qu'elles ne ſe remuent point: celui-là propo-
„ ſe de les proportionner aux revenus de l'E-
„ tat. Nonobſtant une ſi grande diverſité d'in-
„ terêts & de ſentimens, M. le Prince *doit*
„ prendre ſes réſolutions, ſe demêler peu à peu,
„ & porter les choſes à leur point véritable.
„ Cela ne ſe fait pas ſans grande conteſtation,
„ & ſans perte de temps. Si M. le Cardinal eſt
„ bien informé de la conſtitution de notre Ré-
„ publique, il doit excuſer M. le Prince qui
„ aiant à faire agréer ſes avis par la multitude,
„ ne peut pas faire tout ce qu'il voudroit. En-
„ core un coup, je ſuis bien perſuadé, & j'oſe
„ être ſa caution, qu'il ne peut avoir de meil-
„ leures intentions d'entreprendre un coup
„ important, ſi les ennemis lui en donnent

„ l'oc-

„ l'occaſion. Il ſait que l'amitié du Roi eſt né- 1638.
„ ceſſaire à cet Etat, & que Sa Majeſté ſou-
„ haite que nous agiſſions puiſſamment.

„ On eſt reſolu à le faire. Mais la guerre
„ dure depuis long-tems. Les charges ſont
„ peſantes; & le peuple las de tant contribuer,
„ ſans voir aucune fin à ſa miſere, parle de ſe
„ tenir ſeulement ſur la défenſive, & de retran-
„ cher une bonne partie de la milice. Mr. le
„ Prince tourne leurs plaintes contr'eux, &
„ leur repreſente pour les détourner de pareil-
„ les déliberations, que la guerre n'eſt point
„ volontaire de notre part. Qu'un ennemi puiſ-
„ ſant la veut faire ſans fin. Que la France en
„ détourne de nous le principal effort. Que ſi
„ nous deſirons la paix, nous la devons ob-
„ tenir avec des Armées nombreuſes & tou-
„ jours prêtes, afin d'ôter aux Eſpagnols l'en-
„ vie de tenter encore le ſort des armes Que
„ nous ſommes ſur le point d'avoir du relâche
„ par le moien de la paix que le Roi fera. Que
„ nous n'avons pas d'autre reſſource. C'eſt ce
„ que Son Alteſſe rebat ſans ceſſe. Vous pou-
„ vez juger de là, Monſieur, ſi elle n'a pas
„ ſujet de ſouhaiter une bonne intelligence a-
„ vec le Roi, & que les deſſeins ſoient con-
„ duits à la commune ſatisfaction de Sa Ma-
„ jeſté & de notre République. La ſituation
„ de nos affaires ne nous permet point de ha-
„ zarder un combat général. Nous devons u-
„ ſer de grande circonſpection, & faire les
„ choſes avec ſeureté, de peur que nous ne per-
„ dions d'un ſeul coup, ce qui a été ménagé
„ pendant ſoixante & dix ans. Vous ſavez que
„ nos Armées ſont preſque toutes compoſées
„ d'étrangers. Si elles étoient une fois diſſi-
„ pées, on ne pourroit les refaire ſi prompte-

„ ment

1638. „ ment. Et ce qui ſeroit encore plus fâcheux, „ nos peuples perdroient courage & ne vou- „ droient plus contribuër.

„ Le Roi agiſſant comme vous le marquez, „ Monſieur, il eſt certain que les ennemis ne „ ſauroient à qui courir les premiers. Nous „ croions ici que les Impérieux marcheront à „ vous, & que les forces de l'Eſpagne dans „ les Païs-Bas, demeureront à nous faire tête. „ Picolomini le declare ainſi, & ſes Lettres in- „ terceptées le confirment. Mais ſi les Im- „ périaux quittent le Rhin, nous en tirerons „ de l'avantage. Ils le connoiſſent fort bien. „ C'eſt pourquoi ils n'oſeront s'en éloigner à „ l'avanture tant que les levées de Sa Majeſté „ & de M. l'Electeur Palatin ſe continueront „ dans leur voiſinage. Celui-ci met quelques „ troupes ſur pied avec l'argent qu'il a obtenu „ d'Angleterre. Il les veut loger autour de „ la Friſe. M. Ferens a la direction de tout „ en qualité de ſon Lieutenant Général. Ce- „ la ſemble nous couvrir de ce côté. Mais „ il y a du danger que nous n'attirions les Im- „ périaux trop près de nous, & même contre „ nous. Si le Roi de la Grande-Bretagne vou- „ loit agir de la bonne maniére, & s'en pren- „ dre à l'Eſpagne de ce que ſon Neveu eſt dé- „ poſſedé, ce ſeroit un grand avantage. Mais „ la douceur qu'il trouve au commerce le dé- „ tourne d'un ſi bon deſſein. Il veut nous te- „ nir dans une perpetuelle défiance de ſon af- „ fection envers notre Etat." Toutes les per- ſonnes judicieuſes ſeront de mon ſentiment. Il y a non ſeulement beaucoup de bon ſens & de fineſſe dans cette Lettre; mais elle explique encore admirablement bien les interêts & le gouvernement des Provinces-Unies, la diſpo-

ſition

sition des esprits, l'adresse & la dextérité de 1638
Fréderic-Henri. Si Aersens n'est pas tout-à-fait sincére en ce qui regarde la résolution prise d'assiéger Breda l'année précédente, & le prétendu attachement du Prince d'Orange à la Couronne de France, il sait du moins rendre les choses fort plausibles.

Une autre Lettre du 24. Avril au même Maréchal, marque ce qui suit. *M. le Prince est occupé à la levée de quatre mille bourgeois, qu'il destine à la garde des frontiéres, afin d'en tirer autant de vieux soldats. Son Altesse pense aussi à renforcer l'Armée, & à trouver le fonds nécessaire pour l'entretenir. L'artillerie avec tout le train est déja devant Nimégue. On prendra la commodité des riviéres, & les dessein se formeront selon les occasions qui se présenteront. Vous pouvez croire, Monsieur, que le projet n'est pas peu considérable. Mais comme vous savez, il est malaisé de dire positivement de si loin, que M. le Prince entreprendra ceci, ou cela. Il s'en faut remettre à lui. Dans une pareille délibération, il ne manquera pas de considerer ce qui est faisable, la deference dûë aux desirs de Sa Majesté, ce que l'état de notre République, & l'honneur de Son Altesse requiérent. Le rapport de M. d'Estrade vous contentera. Je lui dois ce témoignage que dans sa commission, il s'est emploié avec un soin & une vigilance extréme. Il a tout remué pour obtenir de M. le Prince une déclaration positive avec le Roi & avec M. le Cardinal. S'il y a quelquefois de la longueur, cela vient de la constitution de notre gouvernement composé de plusieurs Provinces. Dans la conduite des armes, elles ont souvent des désirs differens. On ne les peut surmonter qu'avec le tems & par la voie de la per-*

1638. *ſuaſion. Nous remarquons en ces quartiers que le Cardinal Infant prend le parti de la défenſive. Content de lever deux mille chevaux, & quelques recruës, il s'attend au ſecours qui lui doit venir d'Allemagne. Cela ſera lent, ſi les Suédois & le Duc Bernard font valoir leurs forces. Picolomini & le Marquis de Grana ſont deſtinés contre la France. Pour ce qui eſt des troupes des Païs-Bas, on nous les oppoſera. Les forces ainſi ſéparées apprêteront beau jeu & à vous & à nous.* La fermeté de Fréderic-Henri à ne découvrir point ſes deſſeins, n'eſt-elle pas un effet de ſa maxime politique, de n'aider jamais la France à s'agrandir dans un endroit trop voiſin des Provinces-Unies ? Il vouloit la laiſſer faire d'abord, & voir enſuite ſi ce qu'elle entreprendroit, ne ſeroit point trop contraire à la réſolution déja priſe à la Haïe, de conſerver avec ſoin une bonne barriere entre la France & les Provinces-Unies. Cela me paroit ainſi. Quoi qu'il en ſoit des vûës ſecretes du Prince d'Orange, s'il forma cette année de grands projets, le Cardinal Infant eut le bonheur, ou l'habileté de les déconcerter. Je ne ſai ſi la levée du ſiége de S. Omer ne conſola point Fréderic-Henri de ſa diſgrace. La place attaquée par les François, ne lui ſembla-t-elle point trop près de la côte maritime de Flandres ?

Concluſion entiére de la Ligue offenſive entre la France & la Suéde.

Dans la prémiere de ſes Lettres au Maréchal de Châtillon, le même Aerſens témoigne avoir fort mauvaiſe opinion de l'état des affaires de Suéde au commencement de cette année en Allemagne. *Les Suédois*, dit-il, *ont renouvellé leur alliance avec le Roi, & tirent de cet Etat ſix cens mille livres par an. Mais ils ſont foibles, & n'entreprennent rien. Gelas les*

me-

neprise tellement, qu'il prend plusieurs régimens de son Armée pour les envoier dans la Frise Orientale. Il leur arrive, dit-on, un renfort de quinze mille hommes. Mais c'est un langage qui se tient depuis six mois. Le mal est que dans la Suéde tous les desseins ne tendent pas à une même fin. La jalousie y regne & gâte beaucoup d'affaires. Puffendorf demeure d'accord de la foiblesse des Suédois reduits à Stralsund & à deux ou trois places dans la Poméranie par la vigilance & l'activité du Comte de Galas, qui repoussa jusques là l'année derniére le Général Bannier. De maniére que le Chancelier Oxenstiern & les autres Régens de Suéde plus embarrassés que jamais, ne voioient que ces deux moiens de se tirer d'un longue & ruïneuse guerre; un Traité particulier avec l'Empereur, ou la ratification de la Ligue offensive & défensive avec la France, signée l'an 1636. à Wismar par Oxenstiern & par le Marquis de . Chaumont Ambassadeur de Louïs. L'Empereur continuoit à la vérité d'offrir aux Suédois un Traité particulier. Mais ils n'y trouvoient point de sureté. On savoit d'ailleurs que les Electeurs de Saxe & de Brandebourg remontroient vivement à la Cour de Vienne qu'avec un nouvel effort, on chasseroit bientôt les Suédois hors de l'Empire. De maniére que les Régens du Roiaume, après avoir cherché si long tems divers prétextes pour differer la ratification de leur Ligue offensive & défensive, ne trouverent plus d'autre ressource dans leur disgrace, que la prompte conclusion de cette affaire. On assemble les Etats de Suéde à Stockholm. Après leur avoir exposé ce qui est arrivé dans les derniéres campagnes, les demarches faites pour la paix, & les condi-

1638. *Memoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. Lx.*

1638. tions desavantageuſes offertes par les ennemis, les Régens obtiennent un ample pouvoir de ménager tout comme ils le jugeront plus à propos, & la permiſſion de lever neuf mille hommes de pied & trois mille chevaux pour renforcer l'Armée de Bannier extrémement affoiblie.

Salvius Plénipotentiaire de Suéde à Hambourg, reçoit ordre en même tems de finir avec le Comte d'Avaux Ambaſſadeur de France, le Traité de Ligue offenſive & defenſive entre les deux Couronnes. Après d'aſſez longues conteſtations, l'affaire fut enfin concluë vers le commencement de Mars. Le Traité de Wismar eſt le fondement de celui ci. On ajoûta ſeulement quelques articles par maniére d'éclairciſſement. Que Louïs & Chriſtine feroient une guerre ouverte à l'Empereur Ferdinand III. à la Maiſon d'Autriche & à ſes adhérens. Que le Roi de France attaqueroit les païs héréditaires de l'Empereur du côté du Rhin, & la Reine de Suéde du côté de la Saxe. Qu'on s'efforceroit de part & d'autre de rendre ces Provinces le théatre de la guerre. Que la Ligue dureroit trois ans depuis le 15. Mars de cette année juſques au 15. Mars de l'an 1641. incluſivement. Que pour les arrérages que la Couronne de Suéde prétendoit lui être dûs par celle de France, Louïs feroit compter un million de livres à Chriſtine. Que durant la Ligue, la France paieroit un autre million par an en deux payemens égaux à Amſterdam le 15. Mai & le 15. Novembre. Que les deux Couronnes ne feroient ni Paix, ni Trêve que d'un commun conſentement. Que ſi la paix ſe négocioit en deux villes differentes, comme à Hambourg, ou à Lubeck pour la Suéde & les

Alliés

Alliés Proteſtans, & à Cologne pour la France, il y auroit à Hambourg, ou à Lubeck, un A- 1638.
gent de France ſans caractére qui prendroit connoiſſance de tout ce que feroient les Suédois; & que ceux-ci en auroient un à Cologne, à qui les Plenipotentiaires de France communiqueroient tout ce qui ſeroit ſur le tapis. Que Louïs & Chriſtine ſe promettoient la garantie reciproque de l'exécution du Traité de Paix. Que ſi on propoſoit ſeulement une Trêve, elle s'accepteroit pour huit ou dix ans, à condition que chacune des deux Couronnes garderoit ce qu'elle auroit occupé. Telle fut enfin la Ligue entre la Suéde & la France, dont les Suédois avoient éludé la ratification durant deux ans, ſous prétexte que Louïs évitoit de ſon côté, autant qu'il pouvoit, de déclarer ouvertement la guerre à l'Empereur; & en vérité parce qu'ils craignoient de ſe rendre trop dépendans de lui, ou plûtot de ſon Miniſtre qui vouloit la continuation de la guerre, & afin de ſe reſerver la liberté de profiter de la premiére occaſion favorable de s'accommoder avec l'Empereur. Mais les avantages que Galas remporta ſur eux l'année derniére, les mit dans la néceſſité de faire une paix desavantageuſe avec Ferdinand, ou de ſe lier étroitement avec le Roi de France. Cette Ligue ſignée d'abord à Wiſmar en 1636. par le Chancelier Oxenſtiern & par le Marquis de S. Chaumont, & entiérement concluë à Hambourg par le Comte d'Avaux & par Salvius, fut le fondement du fameux Traité de Weſtphalie.

Habileté d'Emilie Elizabeth Veuve de Guillaume Landgrave de Heſſe.

Madame la Landgrave, dit enfin Aerſens à Châtillon, *a fait trêve avec l'Empereur. Elle délibére ſi elle doit accepter les conditions de paix, ou rompre. La déſolation de la Heſſe, l'in-*

1638. *l'inclination des Etats du pais, les menaces de l'Empereur & des Princes, ſemblent la mettre dans la néceſſité d'abandonner la guerre, puiſque ſes amis ne peuvent l'aider à la ſoutenir avec quelqu'eſpérance de ſuccès. M. Melander qui eſt ici, m'en a parlé comme d'une choſe reſoluë. Si on peut faire enſorte, que ſes forces paſſent au ſervice de M. l'Electeur Palatin, ce ſera du moins quelque choſe.* On ſoupçonnoit ce Mélander Général des troupes de Heſſe, d'avoir empoiſonné le feu Landgrave Guillaume. Mais je ne ſai s'il faut s'arrêter à de pareils rapports, quoique confirmés par des Médecins. Presque tous les Princes meurent d'une mort violente & avancée, ſi on en croit les bruits du monde. Il n'eſt pas ſurprenant que le Landgrave Guillame pulmonique, & nonobſtant cela fort actif & fort laborieux, n'ait pas vécu auſſi long-tems qu'il auroit été à déſirer pour le bien public. Voici ce qu'Aerſens marque encore dans ſa ſeconde Lettre. *Madame la Landgrave eſt fort preſſée d'accepter la paix que l'Empereur lui offre, parce qu'elle manque de toutes choſes. Cependant elle ne ſe peut réſoudre à conſigner ſes forces à l'Empereur, qui montent à plus de douze mille hommes de pied, & quinze cens bons chevaux. M. l'Electeur Palatin tâche de les avoir en cas de changement.* Cela ne ſe diſoit-il point, afin d'engager la Cour de France à donner de l'argent à la Landgrave pour l'entretien de ſes troupes, & pour la détourner de s'accommoder avec l'Empereur, & de les lui ceder? Un peu après la victoire du Duc Bernard de Saxe-Weymar, elle reçut des ſommes conſiderables de la part de Louïs & dans le tems même que ſes Miniſtres & les Etats de Heſſe négocioient avec l'Em-

Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Hiſtoire du Maréchal de Guébriant. L. v. I. Chap. 13. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. IX. X. XI. Iohannis Rerum Germanicarum ab Exceſſu Ferdinandi II. L. IV. Cap. 2. & V. Cap. 3. Grotii Epiſt. paſſim. ad ſi-nem anni 1637. & anno 1638.

l'Empereur, l'adroite Princeſſe aſſuroit la Cour de France & le Conſeil de Stockholm, de ſa diſpoſition à s'unir avec les deux Couronnes. 1638.

Nous parlerons ſi ſouvent d'Emilie Elizabeth de Hanaw, Veuve de Guillaume Landgrave de Heſſe, qu'il eſt à propos de remarquer l'état où elle ſe trouva depuis la mort de ſon époux, juſques à ce qu'elle s'unit étroitement avec la France par un Traité conclu l'année ſuivante à Dorſtein. Le feu Landgrave s'étoit retiré avec ſes troupes dans la Friſe Orientale, parce qu'il n'étoit pas en état de réſiſter aux Impériaux & aux Bavarois qui ravageoient ſon païs. Il y mourut l'an 1637. comme je l'ai rapporté, & laiſſa la tutéle de ſes enfans, & l'adminiſtration de ſes Etats à Emilie ſon épouſe, dont il connoiſſoit le bon eſprit, le courage mâle, & l'habileté rare aux perſonnes de ſon ſexe. Dans ſon Teſtament, il recommandoit inſtamment ſes enfans & ſes Sujets à Louïs, à Charles Roi d'Angleterre, & aux Etats-Generaux des Provinces-Unies; perſuadé qu'il étoit que George Landgrave de Heſſe-Darmſtat, zélé Partiſan de l'Empereur, & ennemi de la branche ainée de Caſſel, chercheroit avec empreſſement à ſe ſervir de l'occaſion des troubles préſens pour dépouiller les enfans mineurs que Guillaume laiſſoit. Cela ſeroit arrivé ſelon toutes les apparences, ſi les habitans de Caſſel & des autres Villes n'étoient demeurés conſtamment attachés aux héritiers légitimes de leur Souverain mort; n'avoient prêté Serment de fidelité au jeune Guillaume l'ainé de ſes fils, & reconnu Emilie comme Adminiſtratrice des Etats de feu ſon époux. George Landgrave de Darmſtat ne manqua pas en effet de ſe prévaloir d'un acte, quoique

1638. non publié, par lequel Guillaume étoit mis au ban de l'Empire par le feu Empereur Ferdinand II, & d'obtenir du ſucceſſeur de celui-ci des Lettres patentes, qui l'établiſſoient Adminiſtrateur de la Heſſe.

Jamais Princeſſe ne ſe conduiſit plus habilement qu'Emilie dans une affaire ſi délicate & ſi difficile. Elle ménage avec tant de prudence les habitans de Caſſel & des autres Villes, qu'ils refuſent honnêtement d'obeïr aux ordres reïterés de l'Empereur, & qu'ils perſiſtent dans leur réſolution, nonobſtant les inſtances & les ménaces de Goetz Général de Ferdinand, envoié dans leur païs avec un corps conſiderable de troupes. La Landgrave ſe ſert de l'argent de France pour conſerver les ſiennes, & tant qu'elle ne ſe voit pas en état de réſiſter aux Impériaux & aux Bavarois, elle gagne du tems, tantôt par une Trève & puis par un accommodement, où elle a l'adreſſe de faire inſérer un article, qu'elle prévoit bien que l'Empereur ne voudra pas ratifier, juſques à ce que les progrès du Duc de Weymar & du Général Bannier lui donnent le moien de renouveller les Traités faits par le feu Landgrave ſon époux avec les deux Couronnes de France & de Suéde. Après la victoire de Rhinfeld, l'Empereur qui a beſoin ailleurs des troupes commandées par Goetz dans la Heſſe, engage le Landgrave de Darmſtat à ſe déſiſter de ſes prétentions, & conſent que l'adminiſtration des Etats de Guillaume demeure à ſa Veuve. Dans l'eſpérance d'obtenir les bonnes troupes d'Emilie, Ferdinand lui offre des conditions fort avantageuſes. Elles les accepte pour s'aſſurer davantage la tutéle de ſes enfans & l'adminiſtration

tration de leur patrimoine. Mais elle conſerve ſoigneuſement ſes troupes. Voiant enſuite que le rétabliſſement des affaires de la Suéde, & la puiſſance des François au delà du Rhin, lui permettent de traiter plus ſurement avec les deux Couronnes, la deliée Princeſſe demande que l'Empereur ratifie le Traité fait avec elle. Il refuſoit de conſentir à l'article qui regardoit la liberté de conſcience dans l'Empire. La Landgrave inſiſta plus-là deſſus qu'aucun autre Prince Proteſtant. Les difficultés de Ferdinand furent à Emilie un honnête prétexte de rompre les négociations portées fort loin, & d'entrer dans la ligue des deux Couronnes contre la Maiſon d'Autriche. 1638.

Je trouve une circonſtance fort remarquable dans l'Hiſtoire du Maréchal de Guébriant. Je la rapporterai ſur la bonne foi de l'Auteur exact & judicieux. *Le Duc Bernard de Weymar*, dit-il, *penſoit à ſe rendre Chef d'un parti indépendant en Allemagne. Après la mort du Landgrave de Heſſe, il tenta d'épouſer la veuve de ce Prince. Les propoſitions furent fort avancées, & peu s'en fallut qu'on ne vît alors un contract de mariage tout militaire. La Landgrave apportoit en dot vingt mille hommes qu'elle avoit ſur pied, tant en campagne qu'en garniſons. Bernard de ſon coté faiſoit de grandes levées; & ſe devoit ſervir de l'argent de France à même fin. Il projettoit de ſe faire un nouveau Guſtave en Allemagne, & d'être même plus conſideré que lui. Et certes il avoit quelque raiſon d'eſpérer que les Allemans s'uniroient plus volontiers à un Prince de leur Nation, qui paroitroit plus intereſſé qu'un Roi étranger, à la conſervation de la liberté de l'Empire. Son premier projet; ce fut de s'établir dans la Thu-*

1638. *rage ſa patrie, voiſine de la Heſſe & au milieu de l'Allemagne. Pour cet effet, il tâche de gagner l'amitié du Maréchal Bannier, dont l'Armée renforcée faiſoit de nouveaux progrès.* M. le Duc Bernard, *dit quelqu'un de ſa part au Général Suedois,* n'a pas grand ſujet d'être content de la France. Le Roi retire ſes troupes dès qu'on ſe trouve en état d'avancer. Son Alteſſe ne comptera plus deſormais que ſur les Allemands. Elle a formé le deſſein de lever pluſieurs régimens dans la Franconie & dans la haute Heſſe. M. le Duc veut s'unir plus étroitement que jamais à la Couronne de Suéde. Si Votre Excellence lui accorde la ville d'Herfort & des quartiers dans la Thuringe, il promettra de ſeconder vos projets de tout ſon pouvoir. Celui-ci peut être fort avantageux à la cauſe commune, Son Alteſſe eſpére que vous voudrez bien le favoriſer.

Aſſez habile pour penetrer les vûës ſecretes de Weymar, Bannier *répond à cela fort froidement.* Il ne m'appartient pas, *repartit il à l'Officier qu'on lui avoit dépêché,* de diſpoſer des conquêtes de la Couronne de Suéde. Nous avons ſi grand beſoin de la ville d'Herfort & de la Thuringe, que je me garderai bien de conſeiller qu'on ſe défaſſe d'un païs néceſſaire à l'entretien de nos Armées. *Bannier renvoia l'exprès ſans autre ſatisfaction. Il écrivit au Conſeil de Suéde la propoſition de Weymar, & découvrit les intentions ſecrettes du Duc. Il recommanda même à Beauregard Reſident de France dans l'Armée Suédoiſe, d'en donner avis au Roi. C'eſt de ce Miniſtre que j'ai appris l'intrigue. Chacun en penſera ce qu'il voudra. L'entrepriſe étoit grande & aſſez bien conçuë. Si la mort n'eût pas ſurpris le Duc de Weymar,*

elle

elle auroit pû réüſſir. On avoit reſolu de lui accorder tout, afin de le conſerver. La condeſcendance extraordinaire de l'Empereur au regard de la Landgrave, ne ſeroit-elle point une preuve de la vérité du fait avancé par l'Hiſtorien de Guébriant? Peut-être que la Cour de Vienne avertie de ce qui ſe tramoit entre Bernard & Emilie, voulut à quelque prix que ce fût détourner celle-ci d'un mariage dont les ſuites pouvoient être fatales à Ferdinand. 1638.

La campagne commença preſqu'auſſi-tôt en Italie que ſur le Rhin. Le Comte de Monterey paſſant à Genes, lors qu'il retournoit de ſa Viceroiauté de Naples en Eſpagne, eut de longues conférences à Pegli avec le Marquis de Leganés Gouverneur de Milan & avec les principaux Officiers du Roi Catholique. Leur deſſein, c'étoit de concerter les moiens les plus propres à repouſſer les François au delà des Monts. La ſuite découvrit qu'ils convinrent que le Roi leur maître devoit s'emparer auplûtôt du Piémont, y envoier le Cardinal de Savoie & le Prince Thomas ſon frere, & les aider à dépoſſeder Chriſtine de la regence des Etats de leur Maiſon & de la tutele du jeune Duc & des autres enfans de Victor Amédée, en cas qu'elle refuſât la neutralité que Philippe lui offroit. En attendant la réponſe de la Cour de Madrid ſur les projets formés à Pegli, Léganés aſſemble ſes troupes au commencement du mois de Mars, & va mettre le ſiége devant le Fort de Bréme, que le Cardinal de Richelieu appelloit aſſez à propos *une épine au pied* des Eſpagnols, à l'entrée du Duché de Milan. La place fut ſi promptement inveſtie, & Léganés eut ſi grand ſoin de faire bien garder les bords du Pô, que le ſecours envoié dans 1638.

Le Maréchal de Créqui eſt tué en Italie, lorſqu'il va reconnoître le camp des Eſpagnols devant le Fort de Bréme.

Journal de Baſſompierre. Tom. II. Bernard Hiſtoire de Louis XIII. L. XIX. Mercure François. Nani Hiſtoria Veneta. L. X.

1638. des barques par le Maréchal de Créqui, ne put entrer à Bréme. Determiné à tout hazarder pour ſauver ce Fort important, le Général François s'avance dans le deſſein de forcer les retranchemens des ennemis s'il eſt poſſible, ou, comme diſent quelques-uns, de démonter certaines batteries qui empêchoient que ſes barques pleines de ſoldats ne puſſent porter du renfort aux aſſiégés. Lors qu'appuié ſur un arbre, il conſideroit avec une lunette d'approche le camp des Eſpagnols, ou la batterie qui l'incommodoit dans l'exécution de ſon projet, un boulet de canon lui emporte le bras, le frappe au milieu du corps, & le renverſe tout fracaſſé par terre. Ainſi mourut le 17. Mars Charles Duc de Créqui Pair & Maréchal de France, Général qui eut *plus de réputation que de bonheur* à la fin de ſa vie, dit avec aſſez de raiſon un Hiſtorien étranger. Baſſompierre en parle plus avantageuſement.

Hiſtorie di Gualdo Part. II. Lib. 3. Vittorio Siri Mémorie Recondite. Tom. Pag. 590. 591.

„ Le Marquis de Léganés, *dit-il*, renforcé de quelques troupes nouvellement arrivées d'Allemagne, informé de notre foibleſſe dans le Piémont, & bien averti du „ mauvais ordre apporté pour la conſervation „ du Fort de Bréme, que nous avions bâti „ deux ans auparavant ſur le Pô du côté du „ Milanez, le vint aſſiéger. M. de Créqui „ Lieutenant Général pour le Roi en Italie, „ aiant pris la reſolution de le ſecourir, vint de „ deça le Pô, afin de reconnoitre l'endroit „ par où il devroit l'entreprendre, & fut tué „ d'un coup de canon de dix-ſept livres de „ balle. Perte conſiderable pour la France. „ C'étoit un des plus grands hommes & des „ plus expérimentés Capitaines que nous euſſions. Son expérience & ſon habileté le ren-

„ doient

» doient si nécessaire en Italie, que je prie Dieu 1638.
» que nous n'aions pas sujet de le regreter en-
» core plus. Le Fort de Bréme hors d'état
» d'être secouru, se rendit peu de temps après
» la mort du Général. Cependant on fit tran-
» cher la tête à Montgaillard Gouverneur de
» la place, & un Capitaine qui servoit sous lui
» fut degradé de Noblesse. Montgaillard étoit
» un soldat Gascon, qui d'une basse naissance
» s'étoit avancé par la faveur du Maréchal de
» Créqui. On lui rend cette justice que le Fort
ne fut pas mal défendu d'abord. Le Gouver-
neur soutint bravement un assaut général; mais
il se rendit deux jours après, & allégua pour sa
justification qu'il n'avoit pas plus de six cens
hommes de garnison. *Vous êtes donc un voleur*,
lui repartit Emeri Ambassadeur de France à
Turin, *huit jours avant le siége n'avez-vous pas
reçu une montre pour seize cens?* Là-dessus on
arrête Montgaillard, on le met en prison à
Cazal, & le Roi ordonne qu'Argenson Inten-
dant de l'Armée lui fasse son procès.

Embarras de Christine Duchesse de Savoie.

La Duchesse de Savoie effraiée de la mort du Maréchal de Créqui, de la dissipation des troupes Françoises dont la plus grande partie se débanda ensuite, de la puissance des Espagnols, & de leurs progrès, assemble extraordinairement son Conseil, & demande ce qu'elle doit faire dans une conjoncture si pressante. *Je suis sœur du Roi de France*, dit Christine, *Mais je suis aussi mere du Duc de Savoie. Les sentimens de la nature, mon devoir & mon honneur, m'obligent à préferer la conservation de la personne & des Etats de mon fils aux interêts de mon frere. C'est à vous, Messieurs, de me donner les conseils que vous jugerez les plus utiles à votre Prince. Je suis dans la disposition de*

Nani Hist. Veneta. L. X. 1638. Historie di Gualdo Priorato. Part. II. Lib. 3. Vittorio Si-

1638. *de les ſuivre.* Après de longues & ſérieuſes délibérations, tous convinrent que l'expédient le plus ſûr, c'étoit d'obtenir la neutralité. Le Roi d'Eſpagne l'offroit, & la ligue concluë avec la France par le feu Duc Victor Amedée, expirant au mois de Juillet de cette année, il ſembloit que Louïs ne devoit pas trouver mauvais qu'on craignit d'engager un Prince pupille dans une guerre, dont le ſuccès incertain & douteux lui pouvoit cauſer une extrême préjudice. Quelqu'un propoſa d'appeller le Cardinal Maurice de Savoie, d'autres commençoient d'appuier ce ſentiment, & la pluralité des voix ſeroit allée là, ſi un des Conſeillers d'Etat n'eût remontré, que le Roi de France déja maître de pluſieurs places en Savoie & en Piémont, menaçoit de faire la guerre, dès que Maurice mettroit le pied dans le païs. On s'arrête d'abord : Et après avoir meurement conſideré la ſituation préſente des affaires, il fut reſolu de vivre en bonne intelligence avec Louïs, & de lui envoier demander du ſecours. Des deux partis, celui-ci paroiſſoit le moins dangereux quoi qu'il fut d'ailleurs ſujet à de grands inconvéniens. Car enfin, on ne voioit pas comment on ſe pourroit diſpenſer de mettre garniſon Françoiſe dans les meilleures places, & empêcher que les Eſpagnols ne les attaquaſſent, quand ils en trouveroient l'occaſion, & que le Piémont ne devînt le théatre de la guerre.

Mémoires Recueillis. Tom. VIII p. 571. 572. 573, &c.

Chriſtine y alloit de ſi bonne foi, qu'elle fit tous ſes efforts pour obtenir du Roi ſon frere la liberté de demeurer neutre entre les deux Couronnes. Mais à l'inſtigation du Cardinal-de Richelieu, Louïs n'y voulut jamais conſentir. Elle preſſa même le Pape, de s'entremettre

tremettre pour la neutralité de l'Italie, ou du moins de ménager une trêve en ce païs-là. On dit que par une intrigue du P. Monod Jésuite, Urbain fut sur le point de nommer un Légat qui devoit aller à Turin négocier cette affaire. Mais Richelieu averti de ce qui se tramoit à Rome, fit ordonner à Emeri Ambassadeur de France à Turin d'obliger Christine à commander précisément & au-plûtôt, à l'Abbé Daglié son Ministre auprès du Pape, de lui déclarer que s'il envoioit un Légat à Turin, on n'écouteroit point ses propositions, & qu'il ne trouveroit personne pour traiter avec lui. *Si Sa Sainteté*; ajoutoit la Ducheſſe, *veut offrir quelques conditions, elle doit s'adresser premiérement au Roi mon frere, sans lequel je ne ferai jamais rien.* Cependant, elle avoit encore dépêché à Genes le Chevalier Ogliani pour s'y aboucher avec l'Abbé Vasquez Espagnol que le Marquis de Léganés y envoioit, afin de tenter du moins en apparence un accommodement entre Christine & le Roi d'Espagne, & de terminer les differends de la Ducheſſe avec ses beaux-freres. Mais Ogliani aiant reconnu dès les premiéres conférences que le Gouverneur de Milan vouloit seulement amuser Christine, jusques à ce que les forces de Philippe fussent en état d'agir puissamment dans le Piémont, & que les ordres de la Cour de Madrid fussent arrivés, elle resolut de renouveller le Traité de Ligue fait avec la France par le feu Duc son époux. 1638.

Une chose la chagrinoit extrémement. Dès qu'elle témoignoit être dans la disposition de contenter le Roi son frere, Richelieu répondoit fiérement qu'il faloit commencer par l'éloignement du P. Monod; & que tant que ce Jé-

1638. Jéſuite ſeroit auprès de la Ducheſſe, Louïs ne ſe pourroit fier à elle. Le délié Monod ſavoit éviter les piéges que le Cardinal lui tendoit, & trouvoit toujours quelque nouveau moien d'engager Chriſtine à le ſoutenir autant qu'elle pourroit. Quand on propoſa au Jéſuite d'aller en France, afin de ſe racommoder avec le Roi & avec ſon Miniſtre; *Madame*, dit-il, *peut m'enfermer, s'il lui plait, dans le château de Turin. Mais je ne verrai jamais la France que ſur une carte, ni le viſage du Cardinal de Richelieu qu'en peinture. Je ſai trop bien ce qu'il m'en couteroit.* Toutes les tentatives de Chriſtine en faveur de ſon Directeur furent inutiles à la Cour de France. Elle eut beau repreſenter qu'elle ne pouvoit, ni chaſſer, ni empriſonner un homme univerſellement eſtimé dans le païs, que les Ducs Charles Emmanuel & Victor Amédée avoient utilement emploié en pluſieurs occaſions, & qui n'avoit jamais donné aucun ſujet de plainte. Qu'il y auroit même de l'imprudence à irriter le dépoſitaire de ſes ſecrets les plus importans, & qu'elle ſe garderoit bien de l'expoſer à la tentation de les revéler. Que le monde ſeroit ſcandaliſé au dernier point de la voir maltraiter ſans raiſon un Directeur qui lui avoit toujours été fidele. Que Monod proteſtoit n'avoir eu aucune part à l'affaire du P. Cauſſin. Que quand il auroit donné quelques conſeils à celui-ci, l'autre étoit plus coupable qu'un étranger. Que Cauſſin aiant été ſeulement éloigné de Paris, on devoit tout au plus punir Monod avec moins de ſévérité; Chriſtine, dis-je, eut beau commander à ſon Ambaſſadeur de faire ces remontrances à Louïs & à Richelieu, elles ne furent point écoutées. L'inexorable Cardinal

portoit

portoit le Roi ſon maître à ménacer durement ſa ſœur de l'abandonner à la diſcretion de ſes beaux-freres & de la Cour de Madrid, à moins qu'elle ne chaſſât le P. Monod, & qu'elle ne le mit dans un lieu, où Louïs ſeroit ſûr que cet homme inquiet & dévoué au Cardinal de Savoie & au Prince Thomas, ne les pourroit ſervir contre la France. 1638.

La Ducheſſe projetta enfin de lui donner un Evêché, afin de le mettre à couvert de la perſécution de Richelieu, qui ne pouvoit l'empêcher de réſider dans ſon Diocèſe, & n'oſeroit exercer aucune violence contre lui. Elle eſpéroit de le faire encore ſon premier Aumônier, dès qu'elle n'auroit plus ſes mêmes raiſons de ménager le Cardinal. Mais le Jéſuite lié par la règle de ſon Ordre, ne pouvoit être revêtu d'aucune dignité Eccléſiaſtique ſans une permiſſion expreſſe du Pape. Richelieu averti du deſſein de Chriſtine, fait agir ſecretement le Maréchal d'Eſtrées Ambaſſadeur de France à Rome, afin d'empêcher qu'Urbain ne l'accorde. Sabran Gentilhomme emploié dans pluſieurs négociations en Italie, eſt dépêché à Turin pour faire de nouvelles inſtances contre Monod. Chriſtine lui paroît ſi deſolée, qu'il n'oſe inſiſter trop fortement, & que touché de compaſſion, il lui promet de remontrer ſes raiſons au Roi, & au Cardinal. On arrête Sabran dès qu'il eſt à Lion, & il eſt mis en priſon par ordre de Sa Majeſté. Y eut-il jamais un pareil acharnement? incapable de réſiſter plus longtems, la Ducheſſe prend enfin la réſolution d'envoier ſon Directeur à Coni. Richelieu auroit bien voulu qu'elle l'eût relegué à Chamberi, ou à Nice. Mais le Jéſuite ne vouloit pas être dans un endroit où ſon implacable enne-

mi

1638. mi le pourroit facilement faire enlever, ni où il fût dépendant d'un Supérieur François. L'exemple du P. Cauſſin ſi lâchement ſacrifié par le Général des Jéſuites, & par les autres Supérieurs ſubalternes, le rendoit plus reſervé. La Ducheſſe même reſoluë à lui faire le moins de mal qu'elle pourroit, & à ne l'expoſer point trop au reſſentiment de l'homme le plus vindicatif qui fut jamais, refuſa de l'envoier dans aucun endroit, où ſa perſonne ne ſeroit pas dans une entiére ſureté.

Le Cardinal de la Valetre va commander l'Armée en Italie.

Dès que la nouvelle de la mort de M. de Créqui fut arrivée, dit le Maréchal de Baſſompierre, *on jugea qu'il étoit néceſſaire de lui envoier promptement un ſucceſſeur. Lors qu'on delibéroit là-deſſus, M. le Cardinal de la Valette s'offrit pour cet emploi qui lui fut promptement accordé. Cette bonne volonté accommoda, ou du moins plâtra pour quelque temps, l'affaire de M. le Duc de la Valette ſon frere, qui s'étoit embaraſſé dans celles de Monſieur & de M. le Comte. Il vint ſur la parole de M. le Cardinal de la Valette, vit M. le Cardinal de Richelieu, & s'en retourna en Guienne, faire ſes fonctions de Lieutenant Général ſous M. le Prince.* L'Auteur de l'Hiſtoire d'Epernon ſemble inſinuer que de faux amis engagérent le Duc de la Valette contre ſes ordres poſitifs, & contre ſon inclination à faire ce voiage. Je ne ſaurois concilier ſon récit avec les circonſtances marquées par Baſſompierre, à moins que je ne ſuppoſe que cet Hiſtorien a deſigné le Duc de Candale ou le Cardinal de la Valette ſans les vouloir nommer. Il n'eſt pas impoſſible qu'il y eût alors quelque diviſion dans la Maiſon d'Epernon, que le Duc de Candale ou le Cardinal de la Valette jaloux de ce que le Duc d'Epernon les aimoit moins

Journal de Baſſompierre. Tom. II.
Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery, L. VI. Chap. 20.
Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même. Tom. II.
Vie du Duc d'Epernon. L. XII.
Mémoires du Maréchal du Pleſſy-Praſlin.

que

que leur autre frere, aient été cauſe de la brouillerie du Duc de la Valette avec Richelieu, & qu'ils aient voulu enſuite, ou peut-être fait ſemblant de vouloir racommoder leur frere avec le Miniſtre. Quoiqu'il en ſoit, tel eſt le récit de l'Hiſtorien d'Epernon. 1738. *Mercure François.* 1618. *Nani Hiſtoria Veneta. L. X.* 1737. *Hiſtorie di Gualdo Priorato. Part. II. Lib. 3. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag.* 591, 599. 606. 607. 608.

„ Le Duc de la Valette, *dit-il*, fut obligé „ de faire un voiage à la Cour. On l'y obligea „ contre ſes ordres exprès, & contre ſa réſolu- „ tion. Il ſavoit les mauvais offices que cer- „ taines gens lui avoient rendus auprès du „ Cardinal de Richelieu depuis l'affaire de „ Corbie. Et comme le Duc connoiſſoit „ l'humeur implacable du Miniſtre qui ſe „ croioit offenſé au dernier point, il ne crai- „ gnoit pas moins ſa haine que ſa puiſſance. „ Déterminé à ne ſe point livrer entre les „ mains d'un ennémi ſi dangereux, de peur „ d'augmenter le nombre de ceux qui avoient „ éprouvé les dernier effets de ſon reſſenti- „ ment, il aimoit mieux vivre avec ſureté, „ quoique disgracié, dans ſon gouvernement, „ que d'en venir à une réconciliation feinte. „ Quelque forte que fut ſa réſolution là-deſ- „ ſus, il ne la put garder. Ceux qui avoient im- „ prudemment engagé la guerre, firent ma- „ lignement les avances d'un accommode- „ ment, comme ſi le Duc de la Valette l'eût „ ſouhaité, quoiqu'il ne deſirât rien moins. „ Réduit ainſi à la néceſſité, ou de rompre a- „ vec éclat, ou d'aller trouver le Cardinal, il „ choiſit le parti le plus dangereux, parce que „ c'étoit le ſeul qui pût aſſurer la fortune de „ ſa Maiſon, & le repos du Duc ſon pere. Cet- „ te derniére conſidération fut le principal „ motif du voiage. Le Duc de la Valette vit „ la Cour & entretint le Cardinal. Celui-ci

„ qui

1638. „ qui vouloit tout tirer de l'autre avant que „ de le perdre, l'épargna pour cette fois. On „ le careſſa; on lui proteſta que le paſſé étoit „ oublié; on fit enſorte que le Roi donnât les „ mêmes aſſurances; enfin, on le renvoya „ beaucoup plus content d'avoir évité le dan- „ ger préſent, que convaincu de la ſolidité des eſpérances données pour l'avenir.

Le Cardinal de la Valette avoit pris la route de Turin, accompagné du Duc de Candale qui devoit commander avec lui, & du Comte de Guiche nommé Maréchal de Camp de leur Armée. Le Comte du Pleſſy-Praſſin arriva peu de tems après pour ſervir ſous eux dans la même qualité. Emeri Ambaſſadeur de France à la Cour de Savoie, ſon ennemi ſecret, qui l'avoit fait rappeller du ſervice d'Italie, tâcha d'empêcher qu'il n'y revînt. Mais ſes efforts furent inutiles. *Le Cardinal de la Valette*, dit ce Seigneur dans ſes Mémoires, *fut envoié en Italie pour y commander. Emeri qui n'aimoit pas le Comte du Pleſſy, écrivit au Cardinal de Richelieu que la Ducheſſe de Savoie ne deſiroit pas que le Comte retournât ſervir en Piémont. Le Cardinal de Richelieu chargea le Cardinal de la Valette de l'informer de la verité ſur ce ſujet. On trouva que les choſes n'étoient pas telles que l'Ambaſſadeur les avoit écrites. Cependant comme la réponſe tardoit à venir, le Comte du Pleſſy eut ordre de ſervir ſous le Maréchal de la Force pour le ſiége de S. Omer. Mais la nouvelle étant venuë de Piémont que la Ducheſſe de Savoie agréoit le Comte, & même avec éloge, il prit un chemin contraire à celui du Nord, & ſe rendit en ſix jours à Turin. On l'y reçut avec autant d'honneur que de joie.* La cauſe de la jalouſie d'Emeri eſt aiſée à deviner. Il craignoit

gnoit que du Pleſſy-Praſlin qui avoit été Ambaſſadeur à la Cour de Savoie, n'eût plus de part que lui, à la confidence de Chriſtine. 1638.

Le nouveau Général de l'Armée d'Italie ſe trouva un peu embaraſſé à ſon arrivée en Piémont. Le Pape lui avoit envoié, il y a deux ans, un Bref qui lui ordonnoit de quitter un emploi nullement convenable à un Prélat. Mais Richelieu empêcha que l'affaire ne fût pouſſée plus loin. Que ſavoit-on, ſi choqué de voir un Cardinal à la tête d'une Armée en Italie, Urbain ne reïtereroit point ſes defenſes? Avant que de ſortir de Turin, la Valette écrit au Maréchal d'Etrées Ambaſſadeur de France à Rome, & le conjure de faire enſorte, que ſi le Pape ne veut pas lui permettre formellement d'endoſſer la cuiraſſe, il diſſimule du moins encore quelque tems, & donne comme un conſentement tacite qui mette l'eſprit & la conſcience de la Valette en repos. Délicateſſe merveilleuſe du Cardinal guerrier! Rendons-lui juſtice. Il craignoit plus de recevoir un affront, que d'offenſer Dieu. La peur qu'Urbain ne lui jouât un tour ſemblable à celui qu'il fit au Cardinal Borgia, tourmentoit plus la Valette, que toute autre choſe. Le Pape mécontent des intrigues & de la fierté de Borgia, lui ordonna de ſortir de Rome & d'aller réſider dans ſon Archevêché de Seville en Eſpagne. Il auroit eu plus de raiſon de commander à la Valette de renoncer pour toujours au métier des armes, & de mener une vie conforme à ſa profeſſion. Cependant Urbain ne dit rien: ſoit qu'il craignît de choquer encore plus la Cour de France déja fort mécontente de lui; ſoit que le malin Pontife, bien informé de la ſuperiorité des Eſpagnols,

ne

1637. ne fût pas fâché que la Valette, qui n'avoit pas trop bien fait l'année précédente dans les Païs-Bas, vint recevoir une plus grande mortification en Italie.

Quel fut ſon chagrin, quand il vit que l'Armée de France & celle de Savoie, ne montant toutes deux enſemble qu'à dix mille hommes de pied & à trois mille chevaux, il étoit trop foible, pour faire tête au Marquis de Léganés qui entroit dans le Piémont avec quinze mille hommes de pied & quatre ou cinq mille chevaux! Il fallut attendre le renfort promis par la Cour de France, & laiſſer faire les Eſpagnols. Leur irruption fut précédée de la publication d'un Manifeſte où le Gouverneur de Milan déclaroit, que bien loin de penſer à dépouiller le jeune Duc François Jacinte, le Roi Catholique prétendoit obliger Louïs à rendre Pignérol, enlevé au feu Duc Victor Amedée avec autant d'injuſtice que de violence, & empêcher que le Roi de France ne s'emparât frauduleuſement des Etats d'un Prince pupille, comme il avoit uſurpé la Lorraine à force ouverte & par des Traités perfidemens extorqués. Léganés ajoutoit que Philippe avoit aſſez témoigné la droiture de ſes intentions, en offrant la neutralité à Chriſtine, & le ſecours de ſes Armes, en cas que Louïs irrité entreprît de demeurer dans le Piémont malgré elle. Mais que la Ducheſſe aiant rejetté une propoſition ſi avantageuſe, & conclu une nouvelle Ligue pour deux ans avec la France, Sa Majeſté Catholique eſpéroit que tous les Princes d'Italie & d'ailleurs, approuveroient la juſte réſolution qu'elle avoit priſe de délivrer la Maiſon de Savoie opprimée par le Roi de France.

Gro-

Grotius dit dans une de ſes Lettres que ce Manifeſte l'a fait rire. Qu'y a-t'il donc de ſi ridicule? N'eſt-il pas éxactement vrai que la prétenduë vente de Pignerol fut forcée: que Victor Amédée fut contraint presque malgré lui à ſe liguer avec la France contre l'Eſpagne, & qu'on uſoit de plus grandes violences pour obliger ſa veuve à renouveller le Traité? 1638.

Grotii Epiſt. 984.

Le Manifeſte eſt datté du 25. Mai, & cependant, il parle du Traité de ligue comme déja conclu, quoi qu'il ne fût ſigné à Turin que huit jours après, le 3. Juin. Mais Léganés avoit été bien averti des derniéres démarches de Chriſtine pour ſe jetter entre les bras de ſon frere. Le Traité entre Louïs & elle comme tutrice de François Jacinte ſon fils & Adminiſtratrice du Piémont & de la Savoie, portoit qu'ils feroient durant deux ans la guerre au Roi d'Eſpagne & à ſes adherans. Que la Ducheſſe auroit trois mille hommes de pied & douze cens chevaux entretenus à ſes dépens. Que Louïs enverroit dix mille des uns & trois mille cinq cens des autres pareillement entretenus à ſes depens en Italie, ſans pouvoir exiger jamais aucun dedommagement de l'argent emploié à la défenſe du Duc de Savoie. Que Sa Majeſté ne feroit point de paix juſques à ce que François Jacinte reçût l'inveſtiture de l'Empereur de la même maniere que Victor Amédée ſon pere. On ne parloit plus de la conquête du Milanez. Richelieu revenu de cette chimere, avouoit qu'elle ne ſe pouvoit eſpérer, à moins que le Roi n'envoïât toutes ſes forces en Italie. Le Cardinal ſe contentoit d'aſſurer tout le Piémont à ſon maître du moins durant la guerre; perſuadé qu'il étoit que toutes les places de cette Province ſeroient deſormais

1638. mais ouvertes à Louïs; que Chriſtine demanderoit elle-même pour ſa propre ſureté, qu'on y mît garniſon Françoiſe, & que tout le Piémont deviendroit ainſi une barriére entre les Eſpagnols & Pignerol ſa chére & précieuſe conquête. Cela ne manqua pas d'arriver. Dès cette année même, la Ducheſſe fit entrer à Turin un régiment François, qu'elle feignit d'avoir levé à ſes dépens, pour couvrir l'infraction de l'article du Traité qui vouloit que les ſeules troupes du Duc de Savoie gardaſſent ſes places.

Siege & priſe de Verceil par les Eſpagnols.

Deux ou trois jours après la publication de ſon Manifeſte, le Marquis de Léganés inveſtit Verceil, & l'aſſiégea dans les formes. Chriſtine & la Valette ſurpris, aſſemblent promptement toutes les forces de France & de Savoie, afin de ſecourir la place mal pourvuë, & d'obliger le Gouverneur de Milan à lever le ſiége, que le Marquis d'Ogliani ſoutenoit avec beaucoup de courage. La Ducheſſe de Savoie ſuivie de toute ſa Cour, s'avance juſques à Creſcentino, où étoit le *rendez-vous* genéral des troupes Françoiſes & Savoiardes. Là dans une litiére découverte elle fait la revuë de toute l'Armée rangée en bataille, harangue fort bien les Officiers & les ſoldats, & les anime d'une maniére vive & pathetique à faire leur devoir. La Valette n'aiant pas aſſez de monde pour forcer l'ennemi dans ſes lignes, tournoit de tous côtés, & cherchoit un endroit par où le ſecours pût entrer. Leganés de ſon côté tâchoit de fatiguer les François par de continuelles eſcarmouches, & cependant avançoit ſi bien ſes travaux, qu'il étoit déja logé dans le foſſé. On dit que la Valette aiant enfin trouvé moien de corrompre une ſentinelle au quartier

Journal de Baſſompierre. Tom II. Hiſtoire de Louïs XIII. L. XIX. Mémoires du Maréchal du Pleſſy. Mercure François. 1638. Grotii Epiſt. paſſim an. 1638.

tier des Allemans, jetta par là huit cens, ou mille & selon d'autres seize cens hommes dans Verceil. *Ce furent les Piémontois qui entrerent*, dit le Maréchal de Bassompierre. *Mais les Généraux François formérent le projet, & le firent exécuter.* Je ne sai si ces Messieurs acquirent véritablement quelqu'honneur dans ce siége. Un habile Officier François, témoin oculaire des choses, marque fort clairement que la place fut perduë par la faute des Généraux de France. *Le Comte du Plessy*, dit-il lui-même, *se rendit à l'Armée vers la fin du siége de Verceil, & eut le deplaisir de voir rendre la place. Mais il n'eut point de part à la mauvaise conduite qui en causa la perte. Comme il n'étoit pas dans la confidence du Cardinal de la Valette, les resolutions ne lui étoient communiquées qu'au moment qu'elles s'exécutoient.* Du Plessy désigne ici, ou le Duc de Candale, ou le Comte de Guiche autre Maréchal de Camp en qui la Valette avoit une confiance plus particuliére. *Lors qu'on attendoit à la Cour*, dit encore Bassompierre, *la levée du siége de Verceil, que les Généraux avoient mandée comme infaillible, depuis que le secours y eût été jetté, & que les troupes du Roi jointes à celles de Savoie, furent campées près de la circonvallation, un courier arrive & apporte la nouvelle que la place a été renduë le 8. Juillet*; d'autres disent le 5. *Cela fit un tort extrême à nos affaires en Italie*, ajoute le Maréchal. 1638.

Nani Historia Veneta Lib. X. 1638. Historie di Gualdo Priorato. Part II. L. 6. & 7. Vittorio Siri Memorie recondite Tom. VII Pag. 592 593. &c.

Voici ce que je trouve des circonstances de cette disgrace. Bien loin de perdre courage depuis l'entrée du détachement Piémontois dans Verceil, le Marquis de Léganés redoubla ses efforts, retrecit ses lignes, & avança ses travaux avec plus de diligence qu'auparavant.

1638. La Valette fort embaraſſé fait mine de vouloir aſſiéger le Fort de Sandoval, afin d'obliger le Général ennemi à venir ſauver une place importante. Mais le prévoiant Eſpagnol avoit fait aſſembler un corps de troupes reguliéres & de milices, ſous la conduite de Théodore Trivulce, autre Cardinal ſoldat, pour ſoutenir le Fort de Sandoval. De maniére, que la Valette déconcerté par un de ſes confreres, penſe desormais à s'emparer d'une Ile que forme la Seſia, d'où il eſpéroit jetter un nouveau ſecours dans Verceil. Mais ce projet quoique bien concerté avec les aſſiégés, échoué auſſi-bien que les autres. Les Généraux François enragés d'être venus recevoir le camouffet de ſi près, propoſérent d'attaquer les lignes des ennemis. Les Marquis de Ville & de Pianeſſe Officiers Piémontois s'y oppoſérent de toutes leurs forces, & remontrérent ſagement que ſi l'Armée venoit à être défaite dans une entrepriſe ſi perilleuſe, & ſi incertaine, tout le Piémont ſeroit ouvert aux Eſpagnols. Cependant le Marquis d'Ogliani ſe defendoit bravement. Mais la poudre & le plomb lui manquoient, & les Eſpagnols étoient maîtres de tous les dehors de la place. On dit qu'Ogliani ſoutint le dernier aſſaut à coups d'épée, de picque, & de pierres. Incapable de reſiſter plus long-tems, il tâcha du moins d'obtenir une compoſition honorable. On la lui accorda. Léganés fut content de la gloire immortelle que lui acqueroit la priſe d'une place à la vuë de l'Armée de France & de Savoie, accouruë inutilement pour la ſecourir. Il prétendoit pouſſer ſes conquêtes plus loin. Mais une maladie inopinement ſurvenuë, l'obligea de laiſſer le commandement de l'Armée Eſpagnole à Don François

çois de Melo, qui emporta seulement le château de Pomar dans le Monferrat. 1638.

Ainsi finit la campagne en Italie. On étoit si mécontent du Cardinal de la Valette, que le bruit courut dans le monde, qu'on l'envoioit à Rome assister aux chapelles & aux congregations de ses confreres. Mais Richelieu le soutint toujours, & continua d'etre son ami; quoique le Ministre persecutât alors cruellement les Ducs d'Epernon & de la Valette. *M. le Prince*, dit-il au Cardinal de la Valette dans une Lettre qui paroit écrite vers la fin de cette année, *arrivera demain à Paris. Je l'attens avec impatience pour le detromper de l'opinion qu'il pourroit avoir que vos affaires & celles de M. le Duc de la Valette sont conjointes. Je lui parlerai comme il faut, & lui ferai connoître que vos interêts & les miens sont inséparables, & que je ne ferai jamais pour moi ce que je n'entreprendrai pas pour vous, quand votre service le demandera.* L'étroite amitié entre le Cardinal de la Valette & le plus grand ennemi de sa Maison, est quelque chose de si extraordinaire, que je n'y compriens rien. Voici ce que cet homme que son pere avoit grande raison d'appeller *le Cardinal valet*, écrivoit à Richelieu dans le tems qu'il dépouilloit le Duc d'Epernon de son Gouvernement, & qu'il travailloit à faire condamner le Duc de la Valette à la mort, comme criminel de leze-Majesté. *Vous ne vous lassez point de me donner des marques de votre bonté & de votre protection. Trouvez bon, s'il vous plait, que je vous en rende de très-humbles actions de graces. Votre Eminence ne se trompera jamais, en croiant que rien au monde n'est capable de me séparer de son service, ni de m'ôter la confiance que j'ai d'avoir part dans*

Lettres à la fin du Tom. III. de l'Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu.

1638. *l'honneur de vos bonnes graces.* Eſt-ce donc ici une amitié romaneſque, telle à peu près qu'on nous depeint celle d'Oreſte & de Pylade ? Mais ne ſeroit-ce point plûtôt du côté de la Valette une extravagante & baſſe ambition ? Content d'avoir une Armée à commander, bien aiſe peut-être de profiter de la diſgrace d'un frere dont il eſt jaloux, ce Cardinal laiſſe tout faire au Miniſtre imperieux & vindicatif. De la part de Richelieu ce ſera un ſentiment de reconnoiſſance au regard d'un confrere ſi aveuglément dévoué, qu'il ſacrifie ſans peine tout ce que les gens d'honneur & de qualité ont de plus cher, & de plus précieux.

Nouvelle tentative du Cardinal de Savoie pour entrer dans le Piémont après la mort du Duc François Jacinte.

Trois mois après la perte de Verceil, Chriſtine en fit une plus conſidérable. François Jacinte Duc de Savoie ſon fils aîné mourut à l'âge de 7. ans, & laiſſa ſes Etats à Charles-Emmanuel II. ſon frere unique, plus jeune que lui de deux ans: accident qui reveilla vivement les eſpérances de Maurice Cardinal de Savoie, devenu héritier préſomptif du nouveau Duc ſon neveu. Du moins il le prétendoit ainſi, en vertu de la Loi Salique établie, diſoit-il, dans le Piémont & dans la Savoie. Mais je ne ſai ſi cela n'eſt point ſujet à conteſtation. Quoi qu'il en ſoit, le bruit couroit même dans le monde qu'il penſoit à enlever la Couronne à ſes neveux, ſous prétexte que feu Victor Amédée ne fut jamais en état d'avoir des enfans. Le Cardinal de Richelieu & ſes émiſſaires faiſoient courir ces bruits, afin de rendre Maurice ſuſpect & odieux à Chriſtine, & de l'obliger à ſe défaire du Jeſuite Monod, qui appuioit ſous main les interêts du Cardinal & du Prince Thomas de Savoie. Le Duc François de Modéne témoignant à Maurice le déplaiſir

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 19. & 20.

plaisir que ces discours lui causoient, parce qu'une pareille entreprise pourroit être suivie de la ruïne entiére de la Maison de Savoie, le Prince Cardinal ne peut entendre ce rapport sans horreur, & protesta qu'il ne porteroit jamais ses prétentions plus que son rang de cadet de la Maison de Savoie le demandoit. Maurice étoit d'un esprit facile & foible. Il suivoit les premiéres impressions qu'on lui donnoit. Cependant on ne le crut jamais capable de commettre un crime atroce. Il pensa seulement à se faire tuteur du jeune Charles Emmanuel & Administrateur du Piémont & de la Savoie. Il eut même laissé volontiers Christine en possession de ce qu'elle avoit par le Testament de son époux, si elle eût voulu lui donner quelque part au gouvernement, & se rendre moins dépendante de la France. Quelqu'un dit que Maurice n'étoit pas éloigné de s'accommoder avec cette Couronne, pourvû qu'on lui permît d'épouser la Veuve de son frere. Louis & son Ministre rejettérent hautement sa proposition. 1638.

Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II.

Mercure François. 1638.

Vittorio Siri Memorie Recondite Tom. VIII. pag. 592, 593, 612, 613, 619, 620, &c.

Dès que le Cardinal de Savoie apprend la mort de François Jacinte, il fait semblant de se retirer dans une maison de campagne près de Rome. Là il se déguise en Chevalier de Malte, prend un nom emprunté, part suivi d'un fort petit nombre de domestiques, & s'avance jusques dans le Piémont, où il avoit un puissant parti disposé à se déclarer en sa faveur. La Duchesse de Savoie avertie de son arrivée, l'envoie incontinent prier de s'en retourner, & lui écrit la Lettre suivante. „ Monsieur mon „ Frere. Si les raisons que vous avez euës de „ partir de Rome, étoient aussi solides que „ vôtre zèle & vôtre affection pour Son Al-

1638. » teſſe Roiale M. mon fils, & pour le bien de
» cet Etat, vous l'ont perſuadé, chacun ap-
» prouveroit votre voiage & vos deſſeins.
» Mais puiſque toutes les négociations d'une
» paix, ou d'une ſuſpenſion d'armes ſeroient
» trop longues, trop incertaines, & ne produi-
» roient point d'autre effet que d'augmenter
» dans l'eſprit du Roi mon frere & de ſes Mi-
» niſtres, leurs ſoupçons & leurs jalouſies, je
» ne dois pas vous diſſimuler le danger, auquel
» vous expoſez votre perſonne & l'Etat, en
» tâchant d'y venir & d'y ſéjourner avant que
» d'avoir diſſipé la défiance qu'ils ont de vous.
» Le decès du feu Duc mon fils aîné n'a pas
» changé la face des affaires de l'année der-
» niére. Le ſeul ſoupçon de votre arrivée a
» obligé M. d'Emeri avant ſon départ, & de-
» puis M. le Cardinal de la Valette, à me re-
» nouveller comme Miniſtres de Sa Majeſté,
» les proteſtations qui me furent faites autre-
» fois, en cas que je conſentiſſe à votre entrée
» dans le païs, & que j'adhéraſſe à vos penſées.
» Vous avez tant de prudence, que je vous
» dois laiſſer le ſoin de conſidérer vous-mê-
» me les conſéquences de votre reſolution
» précipitée, & les effets pernicieux qu'elle
» peut cauſer. Je ne les puis détourner qu'en
» cédant à la force de celui qui a les armes à la
» main pour la défenſe d'une Princeſſe Veu-
» ve, & d'un Prince pupille. Il ne faut pas
» abandonner ſes affaires aux conſeils & aux
» ſuggeſtions des perſonnes mal intention-
» nées. Pour ce qui me regarde, je proteſte
» devant Dieu & à la face de tous les Princes
» de la Chrétienté, que s'il eſt néceſſaire, j'ex-
» poſerai ma vie & répandrai mon ſang pour
» conſerver la poſſeſſion libre & entiere de

» cet

» cet Etat à M. mon fils, & la succession à 1638.
» ceux qui auront droit d'y prétendre à l'ave-
» nir. Il n'y a personne qui ait sujet d'émou-
» voir ces peuples, tandis que Dieu conservera
» Son Alteſſe Roiale M. mon fils. Je veux
» croire que vous prenez autant ſes interêts
» à cœur, que j'ai de paſſion pour les vôtres.

On découvrit incontinent, ſi nous en croions les Hiſtoriens François, deux conſpirations en faveur de Maurice, l'une à Turin, & l'autre à Carmagnole. Il trouvoit des partiſans avec d'autant plus de facilité, que le peuple qui n'aimoit pas Chriſtine, mécontent de ſon adminiſtration depuis la priſe de Verceil, ſouhaitoit la neutralité entre les deux Couronnes, & voioit avec un extrême déplaiſir les François presqu'entiérement maîtres des meilleures places du païs. La Ducheſſe de Savoie tâchoit de contenter les Piémontois, du moins en partie, non ſeulement par ſa fermeté à réſiſter aux nouvelles inſtances que Richelieu lui faiſoit contre le P. Monod fort eſtimé par ſes compatriotes; mais encore en demeurant inébranlable dans ſa reſolution de conſerver les anciens Gouverneurs des places, contre l'avis que le Cardinal lui donnoit de les changer. Emeri Ambaſſadeur de France, ou plûtôt le Miniſtre du Cardinal, conſeilloit encore trois choſes à Chriſtine, de s'unir plus étroitement que jamais avec le Roi ſon frere & avec Richelieu; de faire enſorte que Maurice ſe mariât en France, mais dans une maiſon dont la puiſſance médiocre ne causât pas de la jalouſie à Chriſtine; enfin, de marier les Princeſſes ſes filles à des Princes François, quand même on lui offriroit le Prince d'Eſpagne pour l'aînée.

1638. *Je n'ai pas besoin*, répondit-elle, *qu'on me presse de demeurer unie au Roi mon frere : j'y suis assez portée de moi-même. Si on a envie de marier le Prince Cardinal en France, on peut lui en faire la proposition. Ce n'est pas à moi de lui parler d'une pareille affaire. Pour ce qui est des Princesses mes filles, rien ne presse, elles sont trop jeunes. Cependant, je veux bien qu'on sache que je n'ai pas moins d'ambition pour elles, que j'en ai pour moi-même. Tout autre qu'un Prince Souverain n'auroit jamais été mon époux. Je tâcherai de leur en trouver aussi. Quant aux anciens Gouverneurs des places, ils ont servi fidélement feu M. le Duc mon époux. J'espére qu'ils auront le même attachement à son fils.* Emeri voulut ajouter quelque chose contre le P. Monod : mais il trouva la Ducheſſe plus inflexible que jamais sur cet article. *Quand le Roi mon frére*, repliqua-t-elle, *me demanderoit lui-même de remettre le P. Monod entre ses mains, je prierois Sa Majesté de me dispenser de faire une chose contraire à ma réputation.* Et dans une autre rencontre. *Le P. Monod ne sortira des Etats du Duc mon fils, que pour aller en Paradis. Je le déclare une fois pour toutes : je ne suis point capable d'abandonner ainsi un homme qui m'a rendu tant de bons services, & dont M. le Duc mon époux & son pere ont toujours été fort contens. Et que penseroit-on de moi après cela ? Que je suis dans la disposition de sacrifier tous mes Sujets à la passion du Cardinal de Richelieu, quand il lui plaira de le demander. Qui voudroit me servir desormais ?*

Le Cardinal de Savoie s'étoit avancé jusques à Quiérasque, où le Gouverneur le reçut. Mais voiant sa trame découverte, ses principaux partisans à Carmagnole & à Turin arrêtés, & que Christine

Christine envoyoit des gens pour le prendre, il sortit par une porte de Quiérasque dans le tems même que les gardes du Duc de Savoie entroient par l'autre, & se sauva promptement à Alexandrie, & ensuite à Tortone. C'est de là qu'il écrivit le 6. Decembre la Lettre suivante à sa belle-sœur. „ Votre Alteſſe Roiale doit „ savoir qu'il n'y a point de loi, ni d'autori- „ té qui me puisse chasser de la maison de „ mon pere, ni du païs où Dieu m'a fait naitre. „ Vouloir m'obliger à n'y demeurer pas, c'est „ une injustice criante & inouïe. On tâche „ de la couvrir en m'imputant des perfidies „ imaginaires. Mais ma conduite a toujours „ été, & est encore une preuve évidente de la „ droiture de mes intentions en ce qui regarde „ le service du Duc mon neveu, le respect dû à „ Votre Alteſſe Roiale & le bien de l'Etat. „ Quand je suis entré derniérement en Pié- „ mont avec une suite plus que modique pour „ une personne de ma naissance & de mon „ rang, on m'a voulu faire peur de quelqu'in- „ sulte, de la part des François, cela ne m'a „ point effraié. J'ai continué de marcher avec „ mon petit nombre de domestiques, persuadé „ que j'étois, que les François ne voudroient „ jamais commettre une si grande indigni- „ té; ou que les peuples du païs ne permet- „ troient point que je fusse injustement op- „ primé. Cela ne s'est pas fait en secret. Dès „ villes entieres, & les gardes même de Votre „ Alteſſe Roiale l'ont vû. A quoi bon tant „ d'artifices? Pourquoi crier si fort *à la perfidie, à la trahison*. Quel crime peut-on imputer à „ ces pauvres prisonniers qui sont traités avec „ une si étrange rigueur? Si Votre Alteſſe peut „ punir ceux qui paroissent disposés à me dé- 1638.

1638. „ fendre contre les insultes dont je suis me-
„ nacé, dit-on, & qui souhaitent mon retour
„ dans le Piémont, elle doit faire arrêter tous
„ les gens de bien du païs. Je la prie d'écouter
„ les sentimens de son bon naturel & de sa
„ pieté, & de considérer que si les Princes sont
„ au dessus des loix, ils ne doivent pas vivre
„ sans loix, & qu'ils ne peuvent éviter le ju-
„ gement du Dieu vengeur de l'innocence
„ opprimée. Ne permettez point, de grace,
„ qu'à ma confusion, certaines calomnies
„ autrefois répanduës, se renouvellent au-
„ jourd'hui. Mais plûtôt que Votre Alteſſe
„ Roiale donne en cette rencontre une preuve
„ de sa générosité, qu'elle fasse cesser le scan-
„ dale qu'une si grande violence cause dans la
„ Chrétienté, & qu'elle m'oblige à conserver
„ la passion que j'ai de la servir.

La découverte de la prétenduë conspiration formée par le Cardinal de Savoie, fut une occasion à Richelieu de presser encore plus instamment Christine de se jetter aveuglément entre les bras de son frere, & d'abandonner absolument Monod. Le vindicatif Cardinal en revenoit toujours là. Il écrivit d'abord à son ami la Valette d'employer toute sa dextérité, afin de persuader à la Duchesse de s'assurer sur tout de Turin, de Nice, de Montmelian, de Carmagnole & de Suze en y mettant garnison Françoise; de lui représenter que lorsque ses ennemis verroient de si bonnes places entre les mains d'un Monarque capable de venger la mort de sa sœur, ils n'attenteroient pas si facilement à la vie de Christine; de lui proposer le mariage de sa fille aînée avec le Dauphin né depuis trois mois, & d'envoier les deux Princesses de Savoie en France, dont l'une y feroit

élé-

élevée pour être Reine, & l'autre seroit mise dans un Couvent, où après l'avoir disposée à prendre le voile, on la feroit Abbesse de Fontevrault. *Vous connoissez l'humeur des Dames*, disoit Chavigni à la Valette. *Il les faut prendre en certains momens favorables, & battre le fer pendant qu'il est chaud. Insinuez cela le plus adroitement que vous pourrez à Madame, & lui en faites naître l'envie.* C'est ainsi que Richelieu prétendoit prendre ses mesures de loin, afin d'engloutir le Piémont & la Savoie dès que l'occasion s'en présenteroit. En cas que le jeune Charles Emmanuel vînt à mourir, Louïs étoit maître des meilleures places, & de la personne des deux Princesses de Savoie. 1638.

Le Cardinal écrivit de son côté une longue & artificieuse Lettre à la Duchesse. Après l'avoir conjurée de sortir enfin du long assoupissement, où elle étoit depuis la mort du Duc son époux, on lui remontroit que Dieu, par une Providence particuliére, permettroit que les ennemis mêmes de Christine la forçassent malgré elle, à faire des choses dont sa bonté naturelle l'avoit détournée quoique la raison & ses propres interêts l'y dussent porter. Que Dieu ne feroit pas toûjours de semblables miracles pour la conserver. Qu'il vouloit que dans le cours de la vie, chacun se servît de son esprit & de ses lumiéres. Que la Duchesse se devoit prévaloir des excellentes qualités dont Dieu l'avoit enrichie. Que la nature l'y invitoit, puisque c'étoit le seul moien de mettre la vie de son fils & la sienne propre, en sureté. Que son honneur l'y engageoit. *Car enfin, Madame*, lui disoit-on, *vous pouvez sans peine dissiper durant votre vie les calomnies dont*

1637. *vos ennemis tâchent de flétrir votre réputation. Il n'en ſera pas de même s'ils réuſſiſſent dans le deſſein formé d'avancer vos jours. Le monde naturellement malin, & prévenu par leurs artifices, croira que tout ce qu'ils ont dit contre vous, eſt véritable.* Quelles ſont ces étranges calomnies dont Richelieu veut ici parler ? Eſt-ce le conte ridicule de l'impuiſſance de Victor Amédée, que le Cardinal & ſes émiſſaires faiſoient malicieuſement courir ? Eſt-ce le bruit répandu par les ennemis de Chriſtine qu'elle vouloit livrer & la perſonne & les Etats de ſon fils au Roi de France ? Quoiqu'il en ſoit, Richelieu venoit enſuite au P. Monod, rebattoit ce qu'il avoit déja dit mille fois contre le pauvre Jéſuite, & ménaçoit la Ducheſſe des plus grands malheurs, en cas qu'elle n'écoutât pas ſes fideles conſeils. Il pouvoit faire le Prophéte à coup ſûr. La réſolution en étoit priſe, de la laiſſer tomber dans les derniers embaras : que dis-je ? de l'y jetter même, afin de la contraindre à lui livrer ſes places, ſes enfans, & ſon Directeur. Une Lettre du Cardinal écrite vers la fin de cette année, ou bien au commencement de la ſuivante nous apprend que tous les artifices de ſa calomnieuſe politique n'ébranlérent pas encore Chriſtine. Je dis *calomnies* ; car enfin il paroit dans tout ce que j'ai rapporté de ſon Miniſtére, que ſon grand & preſqu'unique ſecret, c'étoit d'emploïer les calomnies les plus atroces pour inſpirer des ſoupçons & de la défiance aux Princes dans l'eſprit desquels il vouloit s'inſinuër. *Quant à Madame*, dit Richelieu au Cardinal de la Valette, *j'ai bien peur d'être enfin réduit à la néceſſité de ne me méler plus de ſes affaires. Je me ſuis obligé à prendre ce parti dans les Lettres*

que

que je lui ai écrites par le Sieur d'Estrade, si elle continuë de mépriser les conseils que la lumiere naturelle lui doit donner dans les affaires qu'elle a sur les bras. Je prie Dieu qu'il lui ouvre les yeux, & qu'il la fasse reflêchir aussi sérieusement qu'elle le doit, sur le peril où elle se trouve. 1638.

Le Marquis de Léganés projettant de passer dans le Montferrat après la prise de Verceil avoit préparé un Manifeste sur les affaires de la Maison de Mantouë, semblable à celui qu'il publia au commencement de son irruption dans le Piémont. Il y déclaroit que Philippe ne prétendoit faire la guerre ni au jeune Duc de Mantouë, ni à la Princesse Marie sa mere, ni aux Sujets de la Maison de Gonzague; & que le dessein de Sa Majesté Catholique, c'étoit uniquemént de chasser les François de Cazal, & des autres places qu'ils avoient frauduleusement occupées dans le Montferrat, contre les articles exprès des deux Traités de Ratisbone & de Quiérasque. Une maladie aiant arrêté le Gouverneur de Milan, comme j'ai dit, Don François de Melo auquel il donna le commandement de l'Armée prit seulement le château de Pomar, & le Cardinal de la Valette eut le tems de pourvoir à la sûreté de Cazal, & de le mettre en état d'une vigoureuse défense. J'ai remarqué ci-dessus que Marie de Mantouë élevée par Marguerite de Savoie sa mere, maintenant Vicereine de Portugal, dans un grand attachement à la Maison d'Autriche, gagnée par l'Imperatrice Douairiére Eleonore de Gonzague sa tante, & enfin leurrée de l'esperance d'épouser le Cardinal Infant, pensa incontinent après la mort de Charles I. Duc de Mantouë son beau-pere, à rompre les en-

Marie Princesse de Mantouë renonce à l'alliance de France & s'accommode avec l'Espagne.

Memoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Nani Historia Ve. neta. L. X. 1738. Historie di Gualdo Priorato. Part. II. Lib. 4. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 396, 397. &c.

1638. gagemens qu'il avoit pris avec la France, & à se lier étroitement avec l'Empereur & avec le Roi d'Espagne. La Thuillerie rappelle de son Ambassade à Venise, eut ordre d'aller à Mantouë en qualité d'Ambassadeur de Louïs, & d'empêcher, s'il étoit possible, que la Princesse ne se déclarât ouvertement pour les Espagnols. Elle changeoit les anciens Officiers de son beaupere, qui lui paroissoient attachés à la France, & contre l'ordre précis que ce Prince lui avoit laissé en mourant, elle faisoit tout sans consulter l'Evêque de Mantouë, ni le Chancelier Guiscardi, l'un des trois hommes d'Etat que Richelieu estimoit le plus, & qu'il mettoit au rang d'Oxenstiern Chancelier de Suede, & d'Aersens confident du Prince d'Orange. La hauteur avec laquelle l'Ambassadeur de France entreprit d'obliger Marie à reprendre les anciens Officiers, & à suivre ses directions que le Duc Charles lui avoit données, irritérent tellement cette Princesse, qu'elle résolut de secouër au plûtôt le joug que la France lui vouloient imposer.

Deux choses la retenoient seulement; les garnisons Françoises reçuës par son beau-pere à Cazal & dans quelques autres places du Montferrat, & les biens considérables qu'il possedoit en France, & que les Princesses Marie & Anne de Gonzague prétendoient leur appartenir au préjudice de leur neveu, né dans les païs étrangers & non naturalizé. Mais les Espagnols ayant promis à la Princesse sa mere d'obliger Louïs dans le Traité de la paix générale de restituer au jeune Charles tout ce que son grand-pere possedoit en France, ou de lui en donner un ample dédommagement, & de lui ceder en échange du Montferrat, la plus

grande

grande partie du Cremonois qui l'accommodoit mieux à cauſe du voiſinage de Mantouë, Marie réſolut d'autant plus facilement d'entrer en négociation avec les Miniſtres du Roi d'Eſpagne, que Montégli Gouverneur du château de Cazal, promettoit d'introduire les Eſpagnols dans la Ville & même dans la citadelle, où l'on feroit main baſſe ſur tous les François. Après quelques négociations ſecretes avec Don Diégo de Saiavedra qui venoit de Cremone *incognito* à Mantouë de la part du Marquis de Leganés; la Princeſſe ſigne le 21. Mars de cette année un Traité, par lequel comme tutrice de ſon fils Charles II. Duc de Mantouë, & en ſon nom particulier, elle renonce à l'alliance concluë par ſon beau-pere avec la Couronne de France, entre dans celle du Roi d'Eſpagne, promet de demeurer inviolablement attachée aux interêts de la Maiſon d'Autriche, & s'engage à une déclaration publique, dès que les François ſeront chaſſés de Cazal & de Trino dans le Montferrat. 1638.

Tel étoit le complot formé avec Montégli Gouverneur du château de la premiere de ces deux places. Il devoit tenter de gagner un nommé Gaïa Sergent Major de la citadelle, afin d'en tuer le Gouverneur, & enſuite tous les François qui s'y trouveroient & dans la ville. Que ſi ce projet ne réuſſiſſoit pas, Montégli promettoit d'introduire les Eſpagnols dans le château & dans la ville. Après quoi, on auroit forcé le Gouverneur & la garniſon de la citadelle fort mal pourvuë, à ſe rendre. Gaïa fait ſemblant d'écouter la propoſition de Montégli, & découvre la trame à Fmeri Ambaſſadeur de France à Turin, & à Mercurino Gouverneur de la citadelle. On arrête incontinent Mon-

1638. Montégli, quelques autres, & Gaïa même, afin de mieux couvrir le jeu. Louïs dissimula quelque tems avec la Princesse de Mantouë, jusques à ce qu'il eût des preuves suffisantes pour la convaincre d'avoir eu part à la conspiration. Après cela, il avoit un prétexte honnête de se rendre entiérement maître de Cazal & des autres places du Montferrat confiées à la garde d'une garnison Françoise. Le temps de la ligue concluë pour trois ans avec le feu Duc de Mantouë, n'étant pas encore expiré, c'étoit une perfidie de la part de Marie, & Louïs sembloit être en droit de l'en punir & de se précautionner contr'elle. On promit la vie à Montégli demi convaincu par une de ses Lettres trouvée, s'il vouloit avouër toutes les circonstances de la conspiration. Il parle & charge fort la Princesse, qui desavouoit la chose, & protestoit que ce n'étoit qu'un artifice des François, afin d'avoir un prétexte de s'emparer du Montferrat. Mais son Traité avec le Marquis de Léganés contient une preuve évidente que la conspiration fut tramée de concert avec elle. Montégli fut fort imprudent de ne tirer pas une promesse positive du Roi même, & de se contenter de celle d'Emeri & des autres Ministres de Sa Majesté. Quand après sa condamnation, il demanda l'exécution de la parole qu'on lui avoit donnée, *le Roi*, lui répondit-on froidement, *n'est pas obligé de faire ce que ses Officiers promettent sans un ordre exprès de Sa Majesté. Les Docteurs de Sorbonne consultés sur votre affaire l'ont ainsi décidé. Préparez-vous à mourir.* Le procès fut instruit par les Magistrats mêmes de Cazal, qui déclarérent Montégli juridiquement convaincu. Après quoi Argenson Intendant de l'Ar-

l'Armée Françoiſe lui fit couper la tête. Marie tâcha inutilement de ſauver le Monferrat, en promettant de demeurer attachée aux interêts de la France; on ne ſe voulut jamais fier à elle. Pour ce qui eſt de Gaſa, Louïs lui accorda deux mille livres de penſion perpétuelle, & la charge de Sergent Major dans une place du Roiaume, *pour avoir ſauvé Cazal de trahiſon*, mit on dans les Lettres patentes de Sa Majeſté. 1638.

Puiſqu'on fait dire ſi hardiment à Richelieu, que les avantages remportés ſur mer par les Armées navales de ſon Maître, le dedommagerent amplement, non de ce qu'*il perdit* ſur terre cette année; mais de ce qu'*il manque d'y gagner*, il eſt juſte de parler ici d'un fameux combat donné au commencement de Septembre, entre quinze galéres de Louïs, & un pareil nombre de celles de Philippe. Don Roderic de Velaſco qui commandoit l'Eſcadre Eſpagnole, avoit amené quinze cens hommes de renfort à l'Armée du Gouverneur de Milan. Le Marquis de Pontcourlai neveu du Cardinal, & Général des galéres averti de l'arrivée de celles d'Eſpagne à la côte de Génes, partit de Marſeille dans le deſſein de les combattre. Et plus ardent & plus brave que lui, Velaſco n'évita point l'engagement & s'avança en fort bon ordre vers l'Eſcadre Françoiſe. On dit qu'au ſeul bruit du canon & à la premiére approche des ennemis, Pontcourlai fut ſi effrayé, qu'un vieux Officier lui déclara franchement, qu'il s'il ne vouloit ſe raſſurer, on l'enfermeroit, de peur que ſa poltronnerie & ſon inquiétude ne découragealſent les ſoldats & les matelots. Nous liſons bien que Velaſco fut tué, après avoir fait tout ce qu'on pouvoit attendre d'un

Deux grands combats ſur mer, l'un des galéres de France contre celles d'Eſpagne, & l'autre des Venitiens contre les Corſaires de Barbarie.

Teſtament Politique de Richelieu. I. Part. Chap. 1. Mercure François. 1638. Grotii Epiſt. 1030. Nani Hiſtoria Veneta. L. X. & XI.

1638.

1638. d'un vaillant Capitaine. Mais pour Pontcourlai, les nouvelles publiques si flatteuses au regard de Richelieu & de ses parens, ne font pas la moindre mention de lui dans le détail de l'action. Si nous en croions un livre fait sous le nom de son oncle, *ce combat fut le plus célèbre qui eût jamais été donné en mer; & les Espagnols y perdirent quatre à cinq mille hommes & six galéres.* Richelieu, ou l'Auteur qui le fait parler, prétendoit-il que cette bataille fût supérieure à celles d'*Actium* & de *Lépante*, parce que son lâche neveu y commandoit? Voici ce qu'en dit l'Historien de la République de Venise assez favorable d'ailleurs à la France. *Le combat fut sanglant. On se sépara enfin avec un nombre presqu'égal de tués & de blessés de part & d'autre. La perte des galéres fut plus grande du côté des Espagnols. On leur en prit cinq, & ils en enlevérent trois aux François.* Ceux-ci en avoient véritablement gagné six: mais une trouva moien de s'échapper.

Vittorio Siri Memoire Recondite. Tom. VIII. pag. 566. 567, 568. &c.

Il y eut un mois auparavant une action autant & plus considérable dans le Golfe Adriatique. Amurat IV. Sultan des Turcs allant lui-même faire la guerre au Roi de Perse, ordonna que les Corsaires d'Alger & de Tunis vinssent avec des Escadres nombreuses dans l'Archipel, & se tinssent en état de joindre son Armée navale, en cas que durant son absence, les Chrétiens voulussent insulter Constantinople, ou quelqu'autre endroit de ses Etats en Europe. Les Corsaires ravis de cette occasion, & comme sûrs de la protection de Sa Hautesse, firent des courses sur les côtes de l'Italie, pendant que les forces maritimes de la France & de l'Espagne étoient occupées les unes contre les autres. Avertis que l'Armée

Vene-

Venitienne eſt dans les ports de l'Iſle de Candie, ils entrent dans le Golfe Adriatique, & donnent à penſer qu'ils projettent d'aller piller le fameux thréſor de Lorette. Le mauvais tems les aiant obligés de relâcher à la Valone port commode de l'Empire Ottoman dans l'Albanie, l'Armée Venitienne eut le tems d'arriver de Candie à Corfou ſous le commandement de Marino Capello. Quoique les Barbares ſe cruſſent en ſureté ſous la protection des Officiers du Grand Seigneur, le Général Venitien réſolut d'attaquer les Corſaires, parce que les Traités de la République avec la Porte Ottomane, permettoient aux Venitiens de les pourſuivre juſques dans les ports de la domination Turque, & défendoient aux Officiers du Grand Seigneur de leur y donner retraite. Il ſe préſente donc devant la Valone, tire quelques coups de canon, mais avec peu d'effet, ſur les galéres de Barbarie, & les Turcs mêmes de la Valone envoient quelques volées aux Venitiens. Capello forme alors un demi cercle devant l'entrée du port, tient les Corſaires comme aſſiégés, & attend que le défaut de proviſions les contraigne à ſortir. Ils le tentent en effet; mais inutilement. Le Général Venitien les attaque & les obligé à rentrer promptement dans le port de la Valone. Se voiant ſerrés de ſi près, ils debarquent un grand nombre de leurs gens, ſe retranchent le mieux qu'ils peuvent, & envoient prier le Capitan Baſſa de les venir délivrer. 1638.

Capello & ſes Officiers avertis que le Général Turc ſe prépare à tirer les Corſaires de leur embarras, conſultent entr'eux, & prennent la réſolution de les attaquer dans le port, avant l'arrivée des galéres Ottomanes. La

ſuite

1638. ſuite prouve qu'ils ne firent rien que conformément aux ordres ſecrets du Senat. Toute l'Europe fut ſurpriſe d'une ſi vigoureuſe action, & pluſieurs la blamérent comme imprudente & téméraire. *Où eſt*, diſoit-on, *cette circonſpection, cette prudence Venitienne, qui va ſouvent juſques à la timidité? Comment le Senat a-t il oſé faire une demarche, capable d'irriter le féroce Amurat, & d'attirer les Armes Ottomanes contre la République? Ces ſages Politiques ignorent-ils que l'exécution exacte & littérale des traités ne ſe preſſe pas ſi fort contre une Puiſſance trop ſupérieure? Cela eſt bon entr'égaux.* Soit que les Venitiens eſpéraſſent que l'éloignement du Sultan, & ſa paſſion de prendre Bagdad, & de finir glorieuſement la guerre de Perſe, le rendroit moins intraitable; ſoit qu'ils cruſſent que l'honneur & l'interêt de leur République demandoient qu'on ne perdit pas une ſi belle occaſion de châtier les Corſaires, qui troubloient entiérement le commerce de la Mer Méditerranée, le Sénat conſentit, du moins tacitement, que l'Armée Venitienne les attaquât dans le port même de la Valone. Elle le fit le 6. Août, & avec tant d'avantage, que toutes les galéres des Barbares furent priſes preſque ſans aucune perte de la part des Venitiens. On les brûla de peur d'être obligé de les rendre avec quelque confuſion. La Capitane d'Alger fut ſeulement conſervée, & envoiée à l'arſenal de Veniſe comme un monument de la victoire. Capello fut loué & recompenſé par le Senat content de lui.

Pour garder quelques meſures avec la Porte Ottomane extrémement irritée de ce qu'on avoit tiré contre la ville, & même contre la Moſquée de la Valone, le Senat ne permit pas qu'on

qu'on fit des réjouïſſances publiques à Veniſe. On chanta ſeulement une Meſſe ſolennelle d'action de graces. Cependant il reçut d'un air triomphant le Bref que le Pape lui écrivit ſur cette victoire, & les complimens des Miniſtres étrangers furent écoutés avec autant d'appareil & de pompe. Quelqu'un rapporte qu'Urbain brouillé avec les Venitiens, à l'occaſion d'une ancienne inſcription miſe à Rome par reconnoiſſance d'un ſervice conſidérable que la République prétend avoir autrefois rendu au Pape Alexandre III. & ôtée par l'ordre d'Urbain VIII. qui en ſubſtitua une de ſa façon, moins avantageuſe aux Venitiens, & qu'il ſoutenoit être plus exacte & plus véritable; quelqu'un rapporte, dis-je, que le Pontife trouva fort mauvais que le Senat ſe vantât d'avoir ſauvé le thréſor de Lorette. *Ces pantalons*, dit Urbain dans un tranſport de colére, *s'imaginent-ils que je ne donne pas ordre à la conſervation des places de l'Etat Eccléſiaſtique & ſur tout à la ſureté d'un lieu auſſi reſpectable que la ſainte Maiſon de Lorette?* Mais on ſe mocqua de ſa fanfaronade. Tout le monde avouoit que ſans la vigueur des Venitiens, les Algeriens auroient profité des riches preſens dont la ſuperſtition & l'ignorance ont orné un lieu encore plus fabuleux que le ſepulchre de leur Mahomet. 1638.

Dès que la nouvelle de la perte des galéres de Barbarie fut portée à Conſtantinople, il y eut un étrange vacarme, & ſur tout dans le Serrail contre les Venitiens. Les principales Sultanes gagnées ſur les Corſaires, firent d'autant plus de bruit qu'elles étoient bien aiſes d'engager Amurat à revenir d'Aſie en Europe ſous prétexte de punir les Venitiens de l'atten-

l'attentat commis contr'un de ſes ports, &
1638. ſur tout contr'une Moſquée. Les Miniſtres du Divan, ou gagnés par les ſéquins de Veniſe, ou arrêtés par la crainte d'engager les Chrétiens à profiter de l'abſence du Sultan, témoignerent plus de modération. Louïs Contarini Baile de la République, ſecondé de tous les Miniſtres des Princes Chrétiens, qui ſe plaignoient également des Corſaires de Barbarie, remontroit au Divan que l'Armée Venitienne n'avoit rien fait qui ne lui fût permis par les Traités de la République avec le Grand Seigneur, & demandoit la punition des Corſaires, & des Officiers de Sa Hauteſſe qui les avoient protégés. Ces remontrances, peut-être l'argent répandu dans le Divan, l'arrêterent juſques à ce qu'on eût reçu les ordres d'Amurat. On dit qu'il fût revenu ſur ſes pas, ſi cette nouvelle ne l'eût pas trouvé trop engagé au ſiége de Bagdad. Mais craignant d'irriter mal à propos les Chrétiens, & de les animer à profiter de ſon éloignement, *il commanda* ſeulement que le Baile de Veniſe fût arrêté, juſques à ce que la République eût reſtitué les galéres priſes, & reparé le dommage fait aux Corſaires & à la Valone. Les gens du Divan en uſérent aſſez honnêtement. On témoigna au Miniſtre du Senat que l'ordre du Grand Seigneur s'exécutoit à regret, & ſa priſon fut douce. Nonobſtant l'emportement & les ménaces du Sultan, les Venitiens firent mine de vouloir ſoutenir leur droit. Mais quand ils virent qu'Amurat revenoit vainqueur de la Perſe; ils ſe hatérent d'autant plus de l'appaiſer avec une ſomme d'argent, que les Princes Chrétiens acharnés à ſe détruire les uns les autres, n'étoient pas

en

état de secourir la République contre lui. 1638.
Les affaires de Louïs n'allérent pas beaucoup mieux dans les Païs-Bas, qu'en Italie, quoique le superstitieux Prince se flattât de réussir dans toutes ses entrepriſes, depuis qu'il eût mis & sa personne & son Roiaume, comme sous la domination particuliére de la bienheureuse Vierge. Mais ses espérances furent aussi vaines que celles de son Ministre, & du bon P. Joseph. Je ne sai quelle visionnaire du couvent des filles du Calvaire dans le quartier du Marais à Paris, aiant passé par l'ordre de celui-ci, trois jours en oraison, pour demander à Dieu de lui revéler le succès de la campagne, dit au Capucin, que dans une extase, elle avoit vû deux Armées se battre près de S. Omer, & que la victoire étoit demeurée aux François. Joseph court incontinent dire une si agreable nouvelle à Richelieu. Et sur cette belle vision, le Cardinal presse plus que jamais le Maréchal de Châtillon, devenu cette année le Général *à la mode*, d'assiéger incessamment Saint Omer. Etrange bizarrerie de l'imagination des hommes! Richelieu ne croioit peut-être pas trop en Dieu, si nous en jugeons par le plus grand nombre de ses actions. Cependant, c'étoit l'homme du monde le plus credule à ces folies, & même à l'Astrologie judiciaire. Mazarin son favori & son successeur, qui se picquoit de religion beaucoup moins que lui, se mocquoit si hautement de la simplicité de Richelieu sur cet article, que celui-ci choqué des railleries de l'autre, dit un jour d'un air ironique, *M. Mazarin peut faire l'esprit fort: il en fait infinement plus que nous.* Et pourtant l'Italien étoit autant & plus credule que le François aux prédictions ridicules des Astrolo-

Siége de S. Omer par le Maréchal de Châtillon. *Bernard Histoire de Louïs. XIII. L. XIX. Vie du Cardinal par Aubery. L. V. Chap. 60. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Journal de Bassompierre. Tom. II. Mémoires de Puysieux & de Sirot. Histoire du Maréchal de Gassion. Tom. II. Mercure François. Grotii Epistolæ passim an 1638. Vittorio Siri Memorie Recondite, Tom. VIII. pag. 665. 666. &c.*

1638. trologues. Parce qu'un homme du métier lui avoit promis à l'avanture, une fortune considérable, & un bonheur extraordinaire dans ses entrepriſes, Mazarin croioit pouvoir tout risquer ſans craindre la moindre diſgrace. Et que dirons-nous du P. Joſeph avec ſa Sainte extaſes, & ſes révélations? Il en croioit peut-être moins que les deux Cardinaux. Mais il lui importoit de faire le beat. Un Proteſtant prédit mieux qu'elle. Gaſſion aiant conſideré la maniére dont Châtillon s'y prenoit pour emporter S. Omer, écrivit nettement à Richelieu que ce ſiége ne réuſſiroit jamais. Le Colonel eut la précaution d'uſer de cette préface, dit-on, en écrivant une choſe capable de mortifier le Cardinal. *Je dois tout à Votre Eminence, & je jure Dieu que je m'acquitterai bien de ma dette ou que je ne pourrai. Avant que de déclarer mon ſentiment, je vous proteſterai que je dis la vérité, & que la crainte de vous déplaire ne me pourroit pas faire mentir.* Gaſſion n'étoit-il point chagrin contre Châtillon, qui avoit averti le Roi de certains deſordres, commis par les Cavaliers du Colonel? Et c'eſt peut-être à cette occaſion qu'il écrivoit au Cardinal.

J'ai dit que le Maréchal étoit alors le Général *à la mode*, & qu'il prit doublement la place du Cardinal de la Valette. Je ne ſai ſi ce ne fut point à la recommandation du Prince d'Orange ſon proche parent, & dans l'eſpérance qu'il y auroit une plus étroite correſpondance entr'eux. Les avis qu'Aerſens confident de Fréderic Henri donne à Châtillon, me ſemblent ſuppoſer cela. Quoiqu'il en ſoit, Richelieu plein de la grande confiance que l'extaſe de la Religieuſe du Marais lui inſpiroit, écri-

Ecrivit ainſi le 8. Mai au Maréchal: *Le Roi ſe repoſe tellement ſur votre affection, qu'il ne doute pas que vous ne faſſiez bien-tôt connoître à ſes ennemis ce que vaut un Maréchal de Châtillon. Sa Majeſté compte que vous ſerez le 12. à la rivière de Somme & le 15. à Dourlans ſans faute.* Et Des Noiers Secretaire d'état dans une Lettre de même date: *Toute la Cour eſt en joie. Il n'y a pas un brave homme qui ne ſouhaite de ſervir ſous vous. J'ai jetté le feu par tout, & tellement échauffé les cœurs qu'en verité vous pouvez vous donner le plaiſir de croire, qu'il y a peu de Généraux en France plus eſtimés que vous. Il eſt maintenant queſtion d'agir conformément à ces heureux commencemens, & de faire voir aux amis & aux ennemis les effets de cette haute réputation. Je ne vous dis rien de Son Eminence, parce que je ne puis vous en dire aſſez. Ce ſilence témoigne tout ce que vous pouvez déſirer.* On changea bien-tôt de langage. *Les retardemens apportés juſques ici*, dit Richelieu à Châtillon dans ſa dépêche du 19. Mai, *à faire paſſer l'Armée du Roi dans le païs ennemi, lui donnent de grandes inquiétudes, à cauſe de la promeſſe faite au Prince d'Orange que nous ſerions en campagne le 10. de ce mois. Sa Majeſté envoie vers vous M. l'Evêque d'Auxerre, pour vous témoigner combien il importe à ſon ſervice, que vous répariez ce délai par une extraordinaire diligence. Il a ordre de ne vous quitter point juſques à ce que vous ſoiez à l'endroit où vous voulez aller.* Ce Prélat dépêché pour ſervir de ſurveillant à un Maréchal de France Réformé, fait un aſſez plaiſant contraſte. 1638.

Des-Noiers chagrin de ce que Châtillon qui paſſoit pour être lent & pareſſeux, ne répond

1638. pas à ce grand *feu* que le Secretaire d'Etat avoit *jetté par tout*, écrivit le jour précédent beaucoup plus vertement au Maréchal. *Ne vous étonnez pas*, lui disoit-il, *si vous recevez de si fâcheuses recharges. La Lettre que vous avez écrite à Son Eminence, en est la cause. Vous y déclarez que vous n'êtes pas encore dans le pais ennemi, & que vous n'espérez pas d'y être avant le 20 ou 21. du mois, quoique vous ayez promis d'y entrer le 16. Cela fâche extrêmement M. le Cardinal qui connoit les avantages que ce retardement donne aux ennemis. Vous le jugerez vous-même, quand il vous plaira d'y faire reflexion, & de considérer que ce que vous pourriez faire le 20 avec dix mille hommes, vous deviendra difficile au 25. avec un plus grand nombre. Outre que c'est en bon François, donner lumière aux ennemis de ce qu'on veut faire, quand on en différe tant l'exécution; nous ruinons nos propres Sujets, au lieu de fouler ceux de l'ennemi: chose beaucoup plus fâcheuse. Je ne puis vous dissimuler que cette marche pesante afflige vos serviteurs, & leur fait souffrir des reproches, de ce qu'ils avoient témoigné en revenant d'auprès de vous, touchant l'ardeur & la vigueur qu'ils y avoient remarquée.* Le Secretaire d'Etat parle ici de lui-même. Vers le commencement de Mai, on l'envoïa au *rendez-vous* de l'Armée de Châtillon, & il en rapporta des merveilles. *Le Duc de Weymar*, ajoute-t-il dans sa Lettre, *a pris Fribourg en treize jours avec deux mille hommes. Cette place vaut mieux que celle où vous allez. Mais en arrivant, il a fait jouër le petard, l'escalade, & tout ce qu'un determiné Général peut emploier.* Ce n'étoit pas merveille, *dit-il*, si on prend une place dans toutes les formes de l'art. Il n'y en a point

que

que je n'emporte de cette maniére. Mais cela consume une campagne. La prise reguliere d'une Ville ne vaut pas la dépense d'une grande Armée. Il faut conquérir des Provinces entiéres dans un Eté. *Pour conclusion, Monsieur, je vous prie de considérer, que puisque vous avez le commandement de la principale de nos Armées, vous en devez bien-tôt faire voir les effets.* 1638.

Quelle dût être la surprise du Maréchal, en lisant une Lettre si vive! Etoit-il bien accoutumé à être ainsi regenté par un Secretaire? On fut piqué jusques au vif: mais il fallut dissimuler son dépit. „ Toutes les instances que vous me faites d'avancer, *répondit Chatillon le* 20. *Mai*, & tout ce que vous „ m'alléguez; je le reçois avec le respect „ que je dois, quoique je ne sois nullement coupable de retardement. J'en prens „ à témoin tous les Officiers de l'Armée du „ Roi qui sont près de moi. En marchant „ deux jours plûtôt, je serois arrivé à la Riviere d'Authie, *qui sépare la Picardie de l'Artois*, avec huit mille hommes de pied & „ douze cens chevaux. Je partirai demain, s'il „ plaît à Dieu, de grand matin pour aller „ prendre mes logemens à S. Pol. Il y a sept „ lieuës. C'est une bonne journée pour une „ Armée. De là j'avancerai en diligence „ vers S. Omer. Si la Ville n'étoit ni plus „ forte, ni plus considerable que Fribourg, „ nous l'aurions bien-tôt. On surprend quelquefois par bonheur les meilleures places „ du monde. Mais des bicoques ont aussi en „ certaines rencontres, arrêté toutes les forces du Duc de Weymar, & fait perdre beau-

1638. » coup de tems; témoin Saverne. Il ſe trou-
» ve maintenant dans un païs, où il eſt le maî-
» tre de la campagne, & où perſonne ne s'op-
» poſe à lui. J'ai affaire aux meilleures pla-
» ces des Païs-Bas, qu'on n'auroit pas pû ſur-
» prendre dépourvuës de garniſons, quand
» même on ſe ſeroit mis plûtôt en campagne.
» Il étoit mal-aiſé de s'imaginer que j'entras-
» ſe comme je fais, dans le païs ennemi avec
» dix mille hommes de pied & trois mille che-
» vaux, pour commencer par le ſiége d'une
» des meilleures places qu'il y ait. Si je n'a-
» vois eu ordre que de faire une guerre de
» campagne, de prendre de petites bicoques,
» & de tenir quelques jours la campagne,
» avant que les ennemis ſe reconnuſſent, &
» aſſemblaſſent leurs forces, cela ſe pouvoit.
» Mais le projet aiant été fait devant le Roi,
» & Son Eminence, vous préſent, Monſieur,
» d'aſſiéger Arras ou S. Omer, j'ai toujours
» dit que je ne pouvois entreprendre, ni l'un
» ni l'autre, à moins qu'on ne me donnât
» quinze mille hommes de pied & cinq mille
» chevaux. Je ne laiſſe pas de marcher avec
» ce que j'ai. Jugez par là, *ſi ma chaleur*
» n'augmente pas, au lieu de diminuer. Pre-
» nez y garde d'auſſi près que vous voudrez,
» vous ne trouverez aucun changement en
» moi. Je ſuis toujours également diſpoſé à
» bien ſervir le Roi, & à contenter Son Emi-
» nence, ſans perdre aucun moment de tems.
» Je ne m'étendrai plus deſormais dans mes
» Lettres. Les meilleures raiſons que je
» pourrois alléguer, ſeront toujours détruites
» par ceux qui ont l'autorité de faire & de
» dire tout ce qu'il leur plait. Nonobſtant
» ce qui manque aux choſes qui m'ont été

» pro-

» promiſes, j'entreprendrai comme ſi j'avois 1638.
» l'Armée complete.

Des-Noiers ſi bien refuté, modera un peu ſa vivacité, & craignit d'avoir irrité Châtillon. *J'ai bien jugé*, lui repartit le Secretaire d'Etat d'un ſtile plus poli & cavalier, *que tant de recharges fâcheroient M. le Maréchal. Mais je n'ai pas douté auſſi, que déférant à la connoiſſance générale que nous avons à la Cour, de l'état des ennemis, & des avantages qu'un peu de diligence apporteroit aux affaires de Sa Majeſté, il ne nous pardonnât nos impatiences. Elles ne diminuent rien de l'eſtime qu'on fait de ſa perſonne, & des grandes qualités qui le rendent recommandable aux amis, & redoutable aux ennemis. Nous hâterons la marche des troupes qui le doivent ſuivre, & il ſera content de nous.* N'y a-t-il point ici un peu d'ironie? Cela me paroit ainſi. Quoiqu'il en ſoit, Châtillon arrive enfin le 15. Mai à un quart de lieuë de S. Omer avec dix mille hommes de pied, & trois mille quatre cens chevaux. La Ville étoit aſſez mal pourvuë de garniſon. Le Maréchal nous apprend lui-même pourquoi. *Le Cardinal Infant & ſon Conſeil de guerre*, dit-il, *la croient ſi avantageuſement ſituée, qu'aucune Armée n'eſt capable d'en entreprendre le ſiége, parce que les marais ſont ſi longs & ſi larges du coté de Mont-Caſſel & de Bourbourg, que les ennemis ne s'imaginent pas qu'on les puiſſe empêcher d'y jetter du ſecours, & en auſſi grand nombre qu'ils voudront. Néanmoins du ſoir au matin, j'ai gagné de ſi grands avantages, que j'eſpére de former entiérement mon blocus, pourvû que je ſois renforcé à point nommé juſques au nombre de quinze à ſeize mille hommes de pied que j'ai toujours demandés,*

1638. *comme abſolument neceſſaires à ce deſſein.*
Châtillon fut *renforcé* d'une Armée entiére, & ne prit pas S. Omer. Philippe Duc d'Orléans a été plus heureux que lui en nos jours. Après avoir mis le ſiége devant S. Omer, il ſortit de ſes lignes contre le feu Roi d'Angleterre, alors Prince d'Orange, qui venoit au ſecours, le battit, & emporta S. Omer: action infiniment plus glorieuſe que toutes celles du Roi ſon frere, ſi exaltées dans les Panegyriques & dans les vers de l'Academie Françoiſe, & gravées en tant d'endroits ſur le marbre & ſur le bronze. Louïs le ſentit fort bien. Il fut jaloux de la gloire de Philippe, & ſes flatteurs prirent ſoin de ne relever pas trop le bel exploit du Duc d'Orleans. Cependant, de l'aveu de tout le monde, ce n'étoit pas un grand guerrier. Pourquoi n'en dirons-nous pas autant de Louïs XIV? Il eſt allé à la tête de ſes Armées nombreuſes dans les Païs-Bas, dans la Franche-Comté, dans les Provinces-Unies, il s'y eſt rendu maître de pluſieurs Villes conſidérables, il a ſubjugué des Provinces entiéres: je l'avoue. Mais cela prouve-t-il que ce ſoit un Conquérant comparable aux Alexandres & aux Ceſars? Nullement. Louïs XIV. a pris Maeſtricht, Bezançon, Cambrai, Mons, Namur, comme le Duc d'Orleans a conquis S. Omer & gagné la bataille de Caſſel.

Dans une Lettre du dernier Mai, Châtillon raconte ainſi au Roi ſon maître le commencement du ſiége tant deſiré. „C'eſt à preſent „ que je puis aſſurer Votre Majeſté, que je „ ſuis campé avec ſon Armée devant S. O- „ mer; m'étant aſſuré d'un poſte fort avanta- „ geux qui aſſure mon blocus. C'eſt Saint „ Momelin ſur la Riviere d'Aa qui coule vers „ Gra-

„ Graveline. Il y a un bac que les ennemis 1638.
„ nous ont abandonné. Ils avoient commen-
„ cé de s'y retrancher. Mais j'ai fait donner
„ ſi bruſquement, qu'ils ſe ſont retirés avec
„ grand étonnement. M. du Hallier s'eſt ſaiſi
„ de l'Abbaïe de Watene, d'où le Comte de
„ Fuentes prétendoit jetter un Regiment An-
„ glois dans la Ville. Prévenu par le paſſage
„ que j'ai gagné, il a été obligé de traverſer la
„ Riviére en deſordre & de s'en aller à Grave-
„ line, qui n'eſt qu'à quatre lieuës de là. M. du
„ Hallier a pris trois Jéſuites priſonniers. Un
„ d'eux Ecoſſois de Nation, paroit hardi, en-
„ treprenant, & bien inſtruit des affaires des
„ Païs-Bas. Cela m'oblige de l'envoier à Vo-
„ tre Majeſté par M. l'Evêque d'Auxerre qui
„ lui donne place dans ſon caroſſe". Je ne ſai qui eſt ce Jéſuite Ecoſſois. Il ſut le faire valoir à la Cour. L'effronterie eſt par tout d'un grand ſecours aux gens de ſa robe.

Le P. Jéſuite, écrit Des-Noiers au Maréchal, *en a dit aſſez entre la poire & le fromage, pour nous faire comprendre que ſi les François donnoient rudement l'épée à la main, jamais les Bourgeois ne leur réſiſteroient, & que la Ville étant pleine de riches habitans, ils ne ſe laiſſeront point forcer ni réduire au danger que court une Ville emportée d'aſſaut. Je penſe qu'en prenant ce Jéſuite, vous avez pris le premier baſtion de S. Omer. C'eſt un homme de cœur, vif, & capable d'animer une Ville à ſoutenir un ſiége juſques à la derniére extrémité.* Le Maréchal de Baſſompierre ſemble confirmer le ſentiment du Jéſuite, & dit que la Ville de S. Omer grande & fort peuplée, ſe diſpoſoit à capituler avec Châtillon, ſans attendre un plus long ſiége, ſi le Prince Thomas

1638. de Savoie n'y eût pas jetté un puiſſant renfort. J'ai peine à me perſuader que les habitans aient ſi-tôt perdu courage. La tranchée n'étoit pas encore ouverte le 22. Juin. Le Maréchal emploia un mois à faire ſa circonvallation de cinq lieuës de tour. Avoit-il aſſez de gens pour la garder? Voilà pourquoi il cria ſi-tôt au ſecours, & demanda que le Maréchal de la Force vînt au ſiége avec ſon Armée.

Aujourd'hui ſeulement, écrit il à Des-Noiers le 1. Juin, *je vous puis aſſurer que S. Omer, eſt aſſiegé, puiſqu'il eſt bloqué & fermé de tous côtés. La choſe ne s'eſt pas exécutée ſans difficulté. Ceux qui la voient, ont peine à croire que j'aie oſé entreprendre cette place avec dix mille hommes de pied & trois mille chevaux: je n'en ai pas davantage. Puiſque j'ai déja gagné de ſi grands avantages, il n'eſt pas à propos de s'en dédire. Quand je ſuis une fois réſolu, il n'eſt pas facile de me faire démordre: vous le ſavez bien. Ne me donnez plus dans vos Lettres, je vous prie, la qualité de* Lieutenant-Général de l'Armée du Roi en Picardie; *car enfin je ſuis maintenant dans les Païs-Bas.* Voici le Maréchal en belle humeur. Cela durera-t-il long-tems? Ni Gaſſion, ni Puyſégur, gens du métier, ne conçurent pas de ſi grandes eſpérances que lui. *La faute qu'on fit à ce ſiége*, dit celui-ci, *ce fut de ne prendre pas le haut pont en arrivant. Si on l'eût auſſi bien pris que le Fort de deçà, c'en étoit fait de la Ville.* Rapportons ce que raconte un autre habile Officier préſent à l'expédition. „ Quand le camp fut formé, *dit-il*, on com„ manda au Sieur de la Ferté-Imbaut, de „ prendre trois mille hommes de pied,

„ mille

„ mille chevaux & deux canons pour s'empa- 1638.
„ rer des Forts que les Eſpagnols tenoient du
„ côté d'Ardres. D'autres troupes furent en-
„ voiées vers la chauſſée qui s'étend depuis le
„ Neuf-Foſſé, juſques à l'Abbaïe de Clair-
„ Marais. Le Fort de Neuf Foſſé ſe rendit
„ dès que nos gens parurent. L'Abbaïe ſe dé-
„ fendit un peu mieux. Mais elle ouvrit en-
„ fin ſes portes. Cela donnoit une grande fa-
„ cilité à bloquer la place qu'on vouloit aſ-
„ ſiéger. Saint Momelin où étoit le bac pour
„ paſſer la riviére d'Aa, & le canal qui trave-
„ ſe S Omer, ſe fit battre. Les ennemis pouſ-
„ ſés vigoureuſement, abandonnérent leurs re-
„ trancheimens, & paſſérent, partie dans le
„ bac, partie dans des bateaux, de l'autre cô-
„ té de la riviére. Ils eſpéroient de s'y forti-
„ fier. Mais le grand feu que nous fimes,
„ les contraignit à ſe retirer. Depuis ce temps-
„ là nous eumes un peu de repos. On travailla
„ ſi diligemment à la circonvallation, qu'au
„ commencement de Juillet, les lignes ſe trou-
„ vérent de cinq lieuës de tour, ſans y com-
„ prendre les marais qui en avoient près de
„ deux d'étenduë.

Deux choſes troublérent la joie que les Let- Le Prince Thomas de Savoie jette du ſecours dans S. Omer, & l'Armée du Maréchal de la Force joint celle de Châtillon.
tres de Châtillon ſur le bon état de ſa circon-
vallation, donnérent à Louïs & à ſon Miniſ-
tre; l'empreſſement du Maréchal à demander
que l'Armée de la Force vint joindre la ſienne,
& le renfort jetté dans la place par le Prince
Thomas de Savoie. *On eſt un peu ſurpris à la Cour de vous voir déja crier au ſecours*, dit
Des-Noiers à Châtillon dans ſa Lettre du 8.
Juin. *Cependant le Roi vous envoie l'Armée de M. le Maréchal de la Force, comme vous l'avez déſiré. Son Eminence croit qu'il ne faut rien épar-*

1638. *guer pour faire réussir vôtre siége. Elle est fort touchée de cette demande. Mais enfin elle espére que vous donnerez ce contentement au Roi, de faire en quinze jours avec deux Armées ce que vous auriez fait en un mois avec une. On vous prie de considérer que si par votre diligence, vous ne finissez promptement l'affaire de S. Omer, vous rédui-rez à cette seule place, le fruit de la campagne de deux Armées; & qu'au contraire, si vous profitez de l'étonnement des ennemis & des assiégés, vous abrégerez matière, & aurez lieu de recompenser avec usure, le temps que vous faites perdre à nôtre seconde Armée.* Les Espagnols & les gens de S. Omer n'étoient point autrement déconcertés. Ceux-ci se defendoient bien, & ceux-là se préparoient à secourir la place, & à la mettre en état de resister vigoureusement, jusques à ce qu'ils pussent s'avancer, afin d'obliger les François à lever le siége.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. I. P. Chap. 61. Mémoires pour servir à l'Histoire du même Tom. II. Journal de Bassompierre. Tom. II. Mémoires de Siri & de Puységur. Mercure François. 1638. Grotii Epist. passim an. 1638. Vittorio Siri Mémoire Recondite. Tom. VIII. Pag. 666, 667.

„ Le Prince Thomas, *dit Châtillon dans la dépêche du 9. Juillet à Des-Noiers*, étant parti de son quartier près de Bourbourg à quatre lieuës de S. Omer, est venu à la faveur „ de la nuit & d'un pais fort couvert avec six „ mille hommes de pied & deux mille chevaux. Il s'approcha sans être reconnu, jusques „ à une portée de canon du quartier de S. Momelin où est le bac. Le trouvant bien retranché & bien fourni d'hommes, il n'osa „ rien entreprendre de ce côté-là, & s'alla saisir d'un village nommé Nieulet sur le bord „ du marais, où aboutit un canal qui vient „ de la ville. Les assiégés lui envoiérent plusieurs barques, où le secours qu'il prétendoit jetter dans la ville, entra. Le Prince „ demeura tout ce jour-là dans un champ de „ bataille assez avantageux. Il étoit maître

„ d'une

» d'une petite plaine, à la ſortie des chemins 1638.
» couverts par où il étoit venu, & à la vuë du
» quartier du bac. Je ne pouvois aller du
» mien à lui, qu'en faiſant un tour de quatre
» lieuës. Pour entrer même dans la plaine où
» il étoit, j'aurois dû défiler par un chemin
» étroit qui dure une lieuë. Et quelles forces
» pouvois-je encore mener avec moi? Trois
» mille hommes de pied & deux mille che-
» vaux. Car enfin, il falloit garder mes quar-
» tiers, les Forts & les redoutes de ma circon-
» vallation. Quelques-unes ſont en état de dé-
» fenſe. Et cette nuit-là-même, j'avois em-
» porté un endroit fort avantageux. C'eſt la
» Chartreuſe à une portée du canon de la vil-
» le, dont j'eſpére de commencer les appro-
» ches De maniére qu'aiant tant de quartiers à
» garder, & aſſez ſeparés les uns des autres, il
» ne m'a pas été poſſible d'empêcher le Prince
» Thomas de jetter du ſecours dans la place. Si
» j'ai douze mille hommes de pied, Officiers
» & ſoldats en tout, ſeize cens chevaux Fran-
» çois & autant d'étrangers, c'eſt le bout du
» monde. Le Prince Thomas s'eſt tetiré avec
» le reſte de ſes troupes dans ſon quartier de
» Bourbourg, & a jetté de la Cavalerie dans
» Aire & dans Heſdin, pour fatiguer nos con-
» vois. Ce malheur fut ſuivi de deux autres.
Les Eſpagnols defirent deux régimens Fran-
çois *à plate couture*, dit le Maréchal de Baſſom-
pierre, & deux compagnies de Cavalerie don-
nérent dans une embuſcade.

Cependant Châtillon reprend courage, dès qu'il ſait que le Maréchal de la Force s'appro-che avec ſon Armée. *J'oſe vous aſſurer*, écri-il à Des-Noiers, *que l'entrepriſe eſt infaillible au contentement du Roi & de Son Eminence.*

1638. *Nonobſtant le ſecours qui eſt entré, nous abrégerons de telle ſorte, que nous aurons le temps de prendre quelqu'autre place importante.* Et dans une autre Lettre *Je ſuis tellement affermi & aſſuré dans tous mes quartiers, que quelqu'effort qui nous tombe ſur les bras, on ne me peut faire lever ce ſiége, pourvû que la famine ne nous chaſſe pas. Soiez aſſuré que la puiſſance Eſpagnole ne nous délogera point.* Engagés d'honneur, ou trompés par des promeſſes ſi poſitives, Louïs & ſon Miniſtre s'opiniâtrent à prendre S. Omer, & veulent l'emporter à quelque prix que ce ſoit. „Mon Couſin, *dit le Roi à Châtillon*, vous pouvez juger quel eſt mon déplaiſir & ma ſurpriſe des „ nouvelles que vous avez envoiées. J'avois „ crû qu'il n'y avoit pas lieu d'apprehender „ qu'aiant coutume d'uſer d'une ſi grande pré„ voiance dans vos entrepriſes, vous laiſſaſ„ ſiez un paſſage libre aux ennemis, par où ils „ feroient entrer ſans combattre, du ſecours „ dans S. Omer. Vous m'aviez écrit que la „ place étoit bloquée de tous côtés. Pour ce „ qui eſt de la perte des deux Régimens que „ les ennemis ont défaits, elle me ſeroit moins „ ſenſible ſans le premier malheur. Ce qui „ me fait ſeulement de la peine, c'eſt qu'il me „ ſemble que cette Infanterie n'a pas eu une „ eſcorte ſuffiſante de Cavalerie. La bonne re„ ſolution que vous témoignez de continuer „ votre ſiége, me conſole. Il faut travailler „ avec tant de ſoin & de diligence, que tout „ ce mal ſoit glorieuſement réparé. J'ai reſo„ lu d'emploier toute ma puiſſance pour en „ venir à bout. Quoiqu'il arrive, ne levez „ point le ſiége, ſans mon exprès commande„ ment. Mon Couſin le Maréchal de la Force

„ vous

» vous va joindre; rien de ce qui ſera néceſ- 1638.
» ſaire ne vous manquera. Si ma préſence eſt
» jugée néceſſaire aux lieux voiſins, j'aime
» mieux ſouffrir l'incommodité d'un voiage,
» que de ne pas réuſſir dans cette entrepri-
ſe. Châtillon ne fut pas d'avis que le Roi quittât ſes plaiſirs & ſes promenades ordinaires autour de Paris, pour s'avancer vers la frontiére, de peur que le voiſinage de la Cour n'affamât l'Armée. *Je croi*, ajouta le Maréchal, *qu'il eſt plus de la dignité Roiale de prendre S. Omer, ſans que Sa Majeſté s'éloigne de S. Germain, vû même que la groſſeſſe de la Reine eſt fort avancée.*

Richelieu n'étoit pas moins entêté d'emporter une ville aſſiégée avec tant d'éclat. *Quand S. Omer ſeroit une Oſtende*, dit-il à Châtillon, *le Roi eſt reſolu de l'avoir.* Le bon Des-Noiers emploioit tout ſon eſprit & toute ſon éloquence à exhorter Châtillon à la diligence & à l'encourager. *C'eſt dans le mauvais tems*, lui écrit-il, *que le bon pilote donne des preuves de ſa ſcience. Nous eſpérons que vous ferez de même dans le malheur qui vous eſt arrivé, & qu'élevant votre courage au deſſus des difficultés, vous témoignerez à Sa Majeſté que vous les ſavez ſurmonter. Reprenons, s'il vous plaît, Monſieur, un nouveau courage, & faiſons connoître aux ennemis par votre diligence, que les oppoſitions nous animent encore davantage. Faites en huit jours ce que vous auriez fait en quinze, & redoublez vos attaques ſi chaudement, que les Eſpagnols aient le chagrin de voir que leur ſecours ne ſervira qu'à relever la gloire des armes du Roi, & à rendre votre conquête plus belle. Mais ſurtout ne quittons jamais priſe, & à quelque prix que ce ſoit, montrons à toute le*

1638. *Chrétienté que quand le Maréchal de Châtillon eſt attaché à une place, il ne ſait point ce que c'eſt que d'en démordre.* Le Secretaire d'Etat reprend ſa belle humeur, & veut railler encore. Je ne ſai ſi les autres ſeront de mon goût: mais ces Lettres me paroiſſent tout-à fait divertiſſantes. *N'y auroit-il pas moien*, dit Des-Noiers dans une autre, *de faire quelqu'action qui relevât l'honneur de nos armes, & qui nous donnât moien de regagner le tems que ce renfort nous voudroit faire perdre en prolongeant notre ſiége?* Le Secretaire d'Etat ne demande que des batailles. Eſt-ce la viſion de la Sainte du P. Joſeph qui lui inſpire tant d'ardeur, tant de confiance? Je lui pardonne ſon empreſſement & ſa vivacité, quand je lis ce que le Maréchal écrivit le 12. Juin à Richelieu. *J'oſe aſſurer Votre Eminence que je mettrai les armes du Roi dans S. Omer. Dès que l'Armée de ſecours ſe ſera rendue à Therouenne, j'ouvrirai les tranchées. J'ai bien conſideré les lieux par où je ferai mes attaques; il n'y aura pas une ligne de faux travail. Le renfort jetté dans la place, n'en retardera la priſe que de huit jours, & l'approche de M. le Maréchal de la Force, nous l'avancera d'un mois, & aſſurera entiérement cette entrepriſe digne des forces d'un grand Roi.* Tout le monde mettoit la main à l'œuvre pour la conquête de S. Omer. Un Prélat même faiſoit le métier d'Ingénieur ſous deux Maréchaux de France Réformés. *M. l'Evêque d'Auxerre ne s'endort point*, dit Châtillon. *Ce n'eſt pas un homme inutile. Il prend ſoin d'une partie des travaux des lignes, & s'y promène ſouvent.*

Elle arriva enfin, cette *Armée de ſecours* vers la fin du mois de Juin. Après quelques conteſta-

teſtations entre les deux Maréchaux ſur le ſens de l'ordre du Roi envoié à la Force, on ouvre la tranchée, les travaux s'avancent, & celui-ci poſté à Jouaſte, remporte un avantage ſur les Eſpagnols accourus au ſecours de S. Omer. Puyſegur qui ſervoit ſous lui, raconte ainſi cette action. „ M. d'Arpajou aiant propoſé à „ M. le Maréchal de la Force, d'attaquer la re- „ doute d'Anvein, autrement dite de Ler- „ mont, que les ennemis avoient priſe dans le „ gouvernement d'Ardres; cela fut exécuté. „ On fit cinq ou ſix attaques, l'une après l'au- „ tre, ſans pouvoir emporter la redoute, ſou- „ tenue par l'Armée ennemie qui étoit der- „ riére. Elle envoioit autant de gens frais „ qu'on en avoit beſoin, & nous ne pouvions „ l'empêcher. Nous perdimes quatre ou cinq „ cens hommes dans cette affaire. Les ennemis „ firent paſſer ſur la digue du marais quatre „ mille chevaux, qui vinrent droit au lieu où „ étoient les régimens de Piémont, de la Ma- „ rine & de Vervins. Notre Cavalerie étoit al- „ lée eſcorter un convoi pour le camp des aſ- „ ſiégeans. M. de la Force commanda que les „ trois Régimens marchaſſent aux ennemis. „ Piémont avoit la droite, Vervins le milieu, & „ la Marine la gauche. Le terrein contenoit „ juſtement ce qu'il falloit pour nous mettre „ en bataille, & un bois nous couvroit à la „ droite & à la gauche. Je fis avancer cent „ Mouſquetaires d'un coté & cent de l'autre, „ qui ſe mirent tout le long du bord du bois, „ plus avancés que nos bataillons. Quatre cens „ chevaux des ennemis ſe détachérent de leur „ gros pour venir à nous, afin de découvrir, „ s'il n'y avoit point de Mouſquetaires dans le „ bois. La décharge qui ſe fit à la droite ſur 1638.

eux,

1638. » eux, en tua cinq ou six. Nos troupes du con-
» voi commencent d'arriver. M. d'Arpajou
» passe avec six escadrons dans le dessein de
» charger les ennemis: mais il est obligé de se
» retirer derriére l'Infanterie. M. de la Force
» vint alors avec six petites piéces de canon
» qu'on tiroit par intervalles sur la Cavalerie
» Espagnole, qui voiant arriver le reste de nos
» troupes, songe à la retraite, & défile par les
» rangs de derriére. M'appercevant alors que
» les escadrons ne sont plus si épais, j'avertis
» M. d'Arpajou du mouvement des ennemis,
» que plus du tiers est déja défilé, qu'on les doit
» charger, & que certainement ils seront en-
» foncés. On le va dire à M. de la Force, qui
» ordonne qu'on les charge, & cela est incon-
» tinent fait. Ils perdirent dans ce combat plus
» de douze à quinze cens Cavaliers pris, ou tués.

Mauvais succès de la Campagne du Prince d'Orange.

La marche de Fréderic-Henri Prince d'Orange vers la Flandre confirma Châtillon dans ses bonnes espérances. *M. de Charost*, dit-il dans une Lettre à Des-Noiers du 15. Mai, *m'a fait part des nouvelles qu'il a reçuës de Flessingue. Les bateaux de l'avant-garde de M. le Prince d'Orange sont arrivés à Ramekins. Il s'étoit embarqué à Bergopzom avec sa Cavalerie, son Infanterie, & son canon, pour faire descente en Flandres à la faveur de l'Escluse. Je crai qu'il en veut à Dam ou à Hulst.* L'opinion commune, c'est que Fréderic-Henri avoit formé un dessein sur Anvers: Et cela est fort vraisemblable. Je juge, *poursuit le Maréchal*, » que cette marche obligera les Espa-
» gnols à tourner toutes leurs forces de ce côté-
» là, pour empêcher qu'il n'ait le loisir de
» se retrancher devant l'une de ces deux pla-
» ces. Ils prendront d'autant plus facilement

Journal de Bassompierre. Tom. II. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. V. Chap. 62. Mémoires pour servir à l'Histoire

» ce

ce parti, qu'ils desespérent à present de faire lever le siége de S. Omer, & qu'ils savent que l'Armée de M. le Maréchal de la Force s'avance diligemment. Ce qui leur fait perdre l'espérance de réussir par quelque diversion dans le Boulonnois, & de nous couper les vivres de ce côté-là. Ces projets étant maintenant renversés, je m'imagine que toutes leurs forces vont marcher vers le Prince d'Orange, afin de s'opposer à ce qu'il voudroit entreprendre & de se garantir du moins de deux pertes en même tems. Je vous supplie, Monsieur, d'assurer le Roi & Son Eminence, que ce siége est maintenant en tel état, qu'ils n'en doivent point craindre les événemens. Nous serons libres dans six semaines, & nous pourrons continuer de prendre de nouveaux avantages sur les Espagnols, ou les engager à un combat général. C'est tout ce qui se peut souhaiter, après que nous aurons pris S. Omer". Les gens d'esprit blâmoient Châtillon, d'être si positif dans ses promesses, & d'oser si hardiment répondre d'un succès aussi douteux que celui d'un siége. *Les Généraux d'Armée qui veulent ménager leur réputation*, dit judicieusement un Historien à propos des rodomontades du Maréchal, *sont ordinairement plus reservés dans leurs promesses, & dans leurs jugemens sur ce qui doit arriver. Ils aiment mieux faire les entreprises incertaines & difficiles, afin d'en recevoir plus de louanges, si elles réussissent, & moins de blâme, si elles échouent.*

1638. *du même. Tom. II. Mercure François.* 1638. *Nani Historia Veneta. L. X.* 1638. *Historie di Gualdo Priorato. Part. II. Lib. 4. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 670. 671. &c.*

La disgrace d'une partie de l'Armée des Provinces-Unies près d'Anvers, eut une si grande influence sur le malheur de Châtillon au siége de S. Omer, qu'il est nécessaire de rapporter

un

1638. un événement, qui fut d'un grand ſecours au Maréchal, pour répondre aux réproches inſultans qu'on lui fit, ſur ce qu'il avoit fort mal tenu une parole ſi ſolennellement & ſi ſouvent donnée au Roi & à ſon Miniſtre. Il fallut bien ſe retrancher à dire qu'on n'étoit *ni Prophete, ni fils de Prophete*, & qu'on ne pouvoit pas prévoir ce qui arriveroit aux alliés de la France. C'eſt pour cette raiſon-là même que Châtillon devoit être plus prudent, & moins fanfaron. „ L'Armée de Mrs. les Etats, *lui écrivit* „ *Etampes Ambaſſadeur de Louïs à la Haïe dans* „ *une Lettre du* 23. *Mai*, ſera auſſi-tôt, à mon „ avis, dans le païs ennemi, qu'y pourra être „ celle que vous commandez, ou peu s'en „ faudra. M. le Prince d'Orange part d'ici le „ 25. de ce mois, pour s'y rendre deux jours „ après. Elle eſt toute aſſemblée près de Bois-„ le-Duc, & ne ſe trouve gueres moindre de „ dix-huit mille hommes de pied & de quatre „ mille chevaux, à ce qu'il m'a dit lui même; „ ſans y comprendre un camp volant de cinq „ à ſix mille hommes de pied & de deux mille „ chevaux, ou environ, que commandera M. „ le Comte Henri de Naſſau Gouverneur de „ Friſe, pour la conſervation des frontiéres. „ Vous connoiſſez ce païs, Monſieur: jugez „ de ce qu'il peut faire avec de ſi grandes „ forces. Les effets vous en porteront des „ nouvelles plus certaines.

Cela eſt amplement expliqué dans une Lettre fort judicieuſe d'Aerſens au même Maréchal, datée de la Haïe le 24. Mai. „ La grande „ Armée eſt déja toute prête au *rendez-vous* à „ Tith, à Tithoyen, & autour du Fort de „ Worn. On l'a pourvuë de tout ce qui lui „ eſt néceſſaire; de bâteaux & de chariots,

„ pour

» pour marcher par eau & par terre, de ma- 1638.
» niére qu'elle n'attend plus que le comman-
» dement de Son Alteſſe. L'autre eſt aux en-
» virons de Nimegue, ſous M. le Comte
» Henri Gouverneur de Friſe, qui a charge de
» garder nos frontiéres & nos Riviéres, pen-
» dant que Son Alteſſe ſera éloignée, ou en-
» gagée devant quelque place. Les Eſpagnols
» ont mis leurs principales forces autour
» d'Anvers & au Païs de Waes, outre trois
» mille hommes envoiés vers Graveline.
» Picolomini ne remuë point encore du païs
» de Juliers, quoiqu'il ait ordre de s'oppoſer à
» l'Armée du Roi. Content d'exiger des con-
» tributions dans le plat-païs, il nous donne
» de la jalouſie en fortifiant Keyſerwert &
» Mulheim ſur le Rhin. Nous concluons de
» là, Monſieur, que votre Armée n'eſt pas
» encore en état. Cependant, il eſt néceſſaire
» d'agir en même tems, afin de partager les
» forces ennemies. Son Alteſſe eſt prête &
» bien réſoluë à ſe prévaloir de la premiére
» occaſion de faire un coup qui réponde au
» deſir du Roi, aux forces communes, & aux
» projets meurement concertés. Mais tout
» ſera inutile, ſi de votre côté, Monſieur, vous
» n'y apportez la chaleur, la diligence, & la vi-
» gueur convenables. Vos premiers coups en
» valent deux, & vous êtes trop ſage, Mon-
» ſieur, pour ne voir pas qu'outre le ſervice du
» Roi, il y va encore de toute votre fortune, à
» faire bien réuſſir cette campagne. Puiſque
» le Roi vous a choiſi comme le plus habile, il
» attend de votre conduite & de votre expé-
» rience des ſuccès dignes de Sa Majeſté. Si
» quelque choſe cloche & ne répond pas aux
» eſpérances, l'envie ſe déchainera, & votre
» Reli-

1638. » Religion même ſera un préjugé contre
» vous. Je prens la liberté comme votre très-
» fidéle ſerviteur, de vous dire qu'il eſt néces-
» ſaire que vous demeuriez dans une étroite
» correſpondance avec ſon Alteſſe, & que
» vous exécutiez ponctuellement ce qui a été
» concerté pour le tems de la marche, pour la
» force des Armées, & pour les occaſions
» d'entreprendre. Soiez perſuadé que dans
» cette affaire, Son Alteſſe apporte la candeur
» & les bonnes intentions que vous pouvez
» déſirer. Le tems le juſtifiera. Pour ce qui
» eſt du reſte, il dépend de la benédiction de
» Dieu.

Le Maréchal de Baſſompierre raconte ainſi en peu de mots le malheureux commencement de l'expédition de Fréderic-Henri.

» Comme nous avions mis ſur pied trois
» corps d'Armée pour attaquer les Païs-Bas,
» *dit-il*, les Eſpagnols en avoient de leur côté
» deſtiné trois pour ſe défendre. Un com-
» mandé par le Cardinal Infant en perſonne
» ſe devoit oppoſer à l'Armée que les Hollan-
» dois tenoient entre Bruxelles & Anvers. Le
» Prince Thomas avoit ordre d'obſerver avec
» l'autre les démarches du Maréchal de Châ-
» tillon, & de le harceler. Le troiſiéme con-
» duit par Picolomini fut deſtiné contre le
» Maréchal de la Force dans le Cambreſis.
» Deux jours après que celui ci fut arrivé à
» ſon *rendez-vous*, le Cardinal Infant averti de
» la venuë des Hollandois, l'appella pour ſe
» venir joindre à ſon Armée. Cependant l'a-
» vantgarde des Etats débarque à la digue de
» Caloo, prend un des prémiers Forts par in-
» telligence, puis un autre, & une redoute par
» force, & de là vient aſſiéger le Fort de S. Phi-
» lippe

„ lippe qui se défend bravement, & donne le 1638.
„ tems au Cardinal Infant d'accourir au se-
„ cours. Il fit si grande diligence qu'il trouva
„ les ennemis arrêtés par un vent contraire
„ qui les empêchoit de se rembarquer. Ils fu-
„ rent taillés en piéces, & les Espagnols rem-
„ portérent quarante drapeaux, huit cornet-
„ tes, vingt-cinq canons de fonte, & plus de
„ cent de fer. Le Comte Guillaume de Nas-
„ sau Général se sauva suivi d'un petit nombre
„ de gens, après avoir perdu son fils. Tout le
„ reste de cette petite Armée de six mille hom-
„ mes fut tué, pris, ou noié". Bassompierre exaggére la perte. Elle fut considérable, je l'avoue: mais non pas tout-à fait si grande.

Les premiers efforts de l'Armée des Etats sont plus particuliérement marqués dans une Lettre d'Étampes Ambassadeur de France à la Haye, écrite le 27. Juin au Maréchal de Châtillon. „ Le 14. de ce mois, *dit-il*, le Comte
„ Guillaume fit sa descente avec environ sept
„ mille hommes de pied & quatre compa-
„ gnies de Cavalerie dans le païs de Waes, prit
„ le Fort de Caloo & celui de Verrebreuk. Il
„ s'est logé à Beveren, où il se retranche. Son
„ dessein, c'est de couper la digue d'Anvers
„ qu'ils appellent le Blockerdge, que les en-
„ nemis défendent puissamment. Ils incommo-
„ dent beaucoup les nôtres à coups de canon
„ des Forts de S. Philippe, de la Perle, & de
„ Sainte Marie. Les habitans d'Anvers y ont
„ envoié du renfort, aussi bien qu'à la digue,
„ parce que de là dépend leur salut. Si le Com-
„ te Guillaume peut venir à bout de couper
„ la digue, il tâchera de prendre le Fort de
„ Burchufort, pour donner passage au reste de
„ l'Armée de M. le Prince d'Orange par un

„ pont

1638. „ pont ſur l'Eſcaut; ſinon, je croi qu'ils tour-
„ neront entierement vers Hulſt". *Tel étoit en effet le deſſein de Fréderic-Henri, d'emporter Anvers, ou du moins Hulſt. Mais il fut déconcerté par la défaite de ſon avantgarde. Voici ce que le même Ambaſſadeur en écrivit à Châtillon le 5. Juillet.* „ Je juge par les diſ-
„ cours de M. le Prince d'Orange, qu'ils ne
„ ſont pas découragés, & qu'ils pourront en-
„ core faire quelque choſe cette année. On a
„ déja donné ordre pour le renfort de l'Ar-
„ mée à la place des troupes du Comte Guil-
„ laume. Encore qu'il n'y ait eu que mille,
„ ou douze cens hommes tués, ou noiés, el-
„ les ne ſont pas en état de ſervir; deux mille
„ ſoldats, & environ cinquante-ſept Officiers,
„ aiant été faits priſonniers. Le reſte qui
„ avoit ſuivi le Comte Guillaume dans ſa re-
„ traite, a été envoié dans les garniſons,
„ Quand ce renfort ſera venu, l'Armée pourra
„ être de quinze mille hommes de pied, & de
„ quatre mille chevaux. C'eſt aſſez pour en-
„ treprendre quelque choſe de conſidérable.

Fréderic-Henri tenta en effet de prendre la Ville de Gueldres; mais ce fut inutilement. *Le Prince d'Orange*, dit Baſſompierre, *n'aiant pas réuſſi dans ſon deſſein ſur Anvers, rétablit ſon Armée, la rend plus forte qu'auparavant, & vient aſſiéger Gueldres. Le Cardinal Infant s'y achemine à grandes journées, & arrive avant que les Hollandois ſoient retranchés. Le 27. Août, il force le quartier du Comte Henri de Friſe, & le dernier jour du même mois, il oblige le Prince d'Orange à ſe retirer, ſans tenter aucun exploit.* Etampes touche encore cette affaire dans une de ſes Lettres au Maréchal de Châtillon. *Je ne vous dis rien de la marche de l'Armée de Mr.*

les

les Etats depuis Bergopzoom jusques à Gueldres, de l'attaque de cette place, du prompt secours amené par le Cardinal Infant en personne avec une Armée de seize mille hommes tant en Infanterie, qu'en Cavalerie, & de cinq mille de renfort, conduits par le Colonel Lambei Liégois. Les troupes de M. le Prince d'Orange sont maintenant entre Grave & Nimegue. Je voudrois bien qu'elles tentassent quelque chose avant que d'entrer dans leurs quartiers d'hiver. Mais cela se peut souhaiter, & ne se doit pas espérer. 1638.

Je ne sai si dans le monde, on rend assez justice à Ferdinand Infant d'Espagne, Cardinal & Archevêque de Tolede. Elevé dans les plaisirs & dans l'oisiveté de la Cour du Roi son frere, il passe d'Espagne en Italie, de là en Allemagne, joint le Roi de Hongrie, fait des merveilles à la bataille de Norlingue contre les Suédois, & entre victorieux dans Bruxelles. Attaqué ensuite par les Armées de France & des Etats Généraux, ou jointes, ou separées, il oblige le Prince d'Orange & deux Maréchaux de France à lever le siége mis devant Louvain, & va prendre le Fort de Schenk. L'année suivante, il entre dans la Picardie, & jette l'effroi & la consternation jusques dans Paris. Le voici enfin qui défait une partie des troupes de Frédéric-Henri, qui déconcerte un grand dessein formé sur Anvers, & qui après avoir obligé les François à lever honteusement le siége de S. Omer, & contraint Louis à venir promptement animer ses gens à la défense de sa frontiére, marche au Prince d'Orange & le force à quitter ses retranchemens commencés devant Gueldres. Avouons à la gloire du Cardinal Infant que dans ces differentes campagnes, il témoigna beaucoup de valeur, de conduite

&

1638. & d'activité, & qu'il mérite d'être mis au rang de plus grands Généraux de ſon tems.

Diverſes relations de la levée du ſiége de S. Omer.

Châtillon trouva dans un pacquet de l'Ambaſſadeur de France à la Haïe, de quoi ſe déſabuſer de ſon imagination, que les Eſpagnols *n'avoient plus lieu d'eſpérer de pouvoir faire lever le ſiége de S. Omer.* Etampes lui envoioit la Copie d'une Lettre interceptée du Prince Thomas de Savoie. On s'y promettoit bien de contraindre le Maréchal à ſe retirer, & de ſe venger de l'affront reçû à la bataille d'Avein, où Châtillon & Brezé *déſirent* le Prince. Si celui-ci ne témoigna pas moins de confiance que le Maréchal, il eut du moins le plaiſir & l'honneur de ne s'être pas trop avancé. Nous avons diverſes relations de la levée du ſiége de S. Omer. Les principales ſont du Maréchal de Baſſompierre, du Baron de Sirot préſent à ce fameux événement, & deux de Châtillon même, à Des-Noiers Secretaire d'Etat, & au Prince d'Orange. Celles de Baſſompierre & Sirot ſont aſſez ſuccinctes. Le Maréchal s'étend davantage dans les ſiennes. Je m'arrêterai principalement à celle qu'il fit pour Fréderic-Henri, parce qu'elle eſt apparemment la plus ſincére. Voions auparavant ce que racontent Baſſompierre & Sirot. „ Si le ſiége de S. Omer ne réuſ-„ ſit pas, *dit le premier*, la défaite des Hol-„ landois ſur la digue de Caloo en fut la „ cauſe. L'Armée de Picolomini deſtinée „ contre M. de la Force, aiant été rappellée „ par le Cardinal Infant, afin d'oppoſer un „ puiſſant corps aux Hollandois, il n'y avoit „ plus que celle du Prince Thomas, qui pût „ troubler le ſiége de S. Omer. M. de la „ Force lui faiſoit tête avec la ſienne, pen-„ dant

Journal de Baſſompierre. Tom II. Mémoires de Sirot. Tom. I.

„ dant que M. de Châtillon achevoit ſa cir- 1638.
„ convallation, & fourniſſoit ſon camp de vi-
„ vres & d'autres proviſions pour ſix ſemai-
„ nes. Et parce que la ville pouvoit être fa-
„ cilement ſecouruë de l'autre côté de la Ri-
„ viére, qui paſſe à S. Omer par un canal
„ qu'on y a fait, M. de Châtillon la fit ren-
„ trer dans ſon lit par une chauſſée, & y éleva
„ trois redoutes. Afin d'empêcher qu'on ne
„ les vint attaquer & prendre, il bâtit un grand
„ Fort où étoit le Bac de la Riviere. On le
„ nomma le Fort du Bac à cauſe de cela. M.
„ de Châtillon prétendoit y mettre quatre
„ mille hommes pour le garder, & quantité
„ d'Artillerie. Mais avant qu'il ſoit muni de
„ vivres & entiérement en état de défenſe, le
„ Comte Guillaume eſt défait à Caloo. Le
„ Cardinal Infant délivré par ce moien de
„ l'Armée Hollandoiſe pour long-tems, en-
„ voie promptement Picolomini au ſecours
„ de S. Omer, & donne ordre au Comte Jean
„ de Naſſau de conduire quinze cens chevaux
„ à l'Armée du Prince Thomas.

„ Ces trois Généraux aiant conſulté enſem-
„ ble ſur les meſures qu'ils devoient prendre,
„ réſolurent de joindre douze cens Croates
„ au Comte Jean pour occuper M. le Maré-
„ chal de la Force, tandis que le Prince Tho-
„ mas attaqueroit les redoutes de la chauſſée,
„ & Picolomini le Fort du Bac. Cela leur
„ réuſſit comme ils l'avoient projetté. Le
„ Comte Jean de Naſſau envoia ſes Croates
„ donner juſques dans le logement de M. de
„ la Force. La Cavalerie les repouſſa verte-
„ ment & les pourſuivit juſques à l'endroit où
„ le Comte Jean tenoit les quinze cens Che-
„ vaux en bataille pour ſoutenir les Croates.

1638. „ A cette vuë inopinée, notre Cavalerie prend
„ l'épouvante, & celle des ennemis la pouſſe
„ juſques à l'Infanterie que conduiſoit M. de
„ la Force. Ceux-là firent extrêmement bien.
„ Les ennemis ſont arrêtés : notre canon leur
„ fait tourner tête, & notre Cavalerie ralliée
„ les pourſuit à ſon tour juſques dans leur lo-
„ gement. Dès que le Comte Jean parut, M.
„ de la Force avertit M. de Châtillon qui fit
„ incontinent ſortir ſa Cavalerie de la circon-
„ vallation pour aller au ſecours de M. de la
„ Force. Jugeant enſuite par les coups de ca-
„ non tirés de part & d'autre, qu'on eſt aux
„ mains, M. de Châtillon met ſon Infanterie
„ en bataille vers l'endroit, afin de recevoir
„ M. de la Force en cas de malheur. Cepen-
„ dant le Prince Thomas vient attaquer les
„ trois redoutes de la chauſſée, & les force
„ aiſément. Elles ne pouvoient être ſecou-
„ ruës, ni du côté du camp, parce que les
„ troupes étoient occupées ailleurs, ni du cô-
„ té du Fort du Bac attaqué par Picolomini.
„ Les trois redoutes aiant été priſes de la ſor-
„ te, le Fort du Bac fut ſeparé de la circon-
„ vallation, & les ennemis eurent le moien
„ d'entrer à leur aiſe, & ſans aucun empêche-
„ ment dans S. Omer, & d'y jetter toutes les
„ choſes néceſſaires. Le Prince Thomas y al-
„ la loger cette nuit-là même. Picolomini
„ battit ſi furieuſement le Fort du Bac durant
„ deux jours, qu'il le contraignit de ſe rendre
„ aux conditions qu'il voulut accorder. Ces
„ divers accidens mirent notre Armée dans
„ la néceſſité de lever le ſiége de S. Omer.
„ Cela ſe fit ſans desordre ni confuſion.
„ Le combat du Comte Jean & les atta-
„ ques des redoutes & du Fort du Bac arri-

„ vé-

vérent le 7. Juillet. Châtillon dit le 8. 1638.
Ce récit eſt fort bien circonſtancié, & paroit conforme au projet que le Prince Thomas & les deux autres Généraux durent former pour ſauver S. Omer. Cependant celui du Baron de Sirot eſt différent en pluſieurs choſes. Rapportons-le, & laiſſons aux connoiſſeurs la liberté de juger quel eſt le meilleur, ou le ſoin de chercher le moien de concilier les diverſités. *Les ennemis parurent avec de grandes forces en campagne*, dit-il. *Le Vicomte d'Arpajon Lieutenant-Général, & Biſcaras Maréchal de Camp firent des merveilles en cette occaſion. Les François chargérent d'abord quatre cens Croates, & les pourſuivirent juſques à leur gros. Le combat s'échauffa, & devint fort rude. Mais le Maréchal de la Force arrivant avec le gros de l'Armée & quatre canons, il en fit tirer quelques coups qui épouvantérent tellement les ennemis, que la confuſion ſe mettant parmi eux, ils ne penſérent plus qu'à ſe ſauver. Pluſieurs engagés dans un endroit, où un marais & une riviére leur fermoient le paſſage, s'embourbérent & ſe noiérent. Le Marquis de la Trouſſe, & Des-Roches-S. Quentin furent tués de notre côté. Les ennemis ne ſe rebutent point de leurs pertes, attaquent quelques redoutes près de la ville, & repoſſent celle qui commandoit la chauſſée. Ils ſe ſaiſirent auſſi d'une digue, où le Marquis de la Barre Lieutenant de l'Artillerie fut tué. Picolomini y arrive le lendemain, inveſtit le Fort du Bac, & pendant qu'une partie de nos troupes eſt occupée à ſoutenir cette attaque, le Prince Thomas donne dans nos lignes, & les emporte auſſi bien que les redoutes entre Clairmarais & Nieulet. On avança un ponton dans le marais, ſur lequel il y avoit deux canons pour battre le*

1638. *Fort du Bac. Manicamp & Bellefonds s'y jetterent pour le défendre, & firent une ſortie qui couta la vie à quelques Eſpagnols. Picolomini y accourut en perſonne. Mais il y auroit peu avancé, ſi le Prince Thomas n'étoit venu le ſoutenir. Les aſſiégés aiant été contraints de ſe rendre, on leur accorda une capitulation fort honorable. Après cette perte, les François furent obligés de réunir leurs troupes, & voiant qu'ils ne pouvoient plus empêcher qu'on ne ſecourût S. Omer, ils tâcherent d'attirer les ennemis à une bataille. Ceux-ci contens d'avoir exécuté leur entrepriſe, n'y voulurent pas entendre, ni hazarder de perdre ce qu'ils venoient de conſerver. Ainſi quelques précautions que nos Maréchaux priſſent, quelqu'adroite que fût leur conduite, ils ne ſe purent diſpenſer de lever le ſiége.*

Relation du même événement par le Maréchal de Châtillon.

Les deux relations de Châtillon éclairciront beaucoup celle-ci. Tranſcrivons ſa Lettre du 22. Juillet au Prince d'Orange. Si certaines circonſtances y ſont omiſes, nous les ſuppléerons par la relation envoiée au Secretaire d'Etat le 11. du même mois. *Comme il eſt important*, dit-il, *que Votre Alteſſe ſoit informée des raiſons qui m'ont obligé de lever le ſiége de S. Omer, j'ai choiſi pour cet effet le Sieur de Wakergues Gentilhomme fort intelligent, témoin de toutes choſes & du ſoin que j'ai pris de faire avancer les travaux. Votre Alteſſe conſiderera, s'il lui plaît, que la circonvallation qu'il m'a fallu entreprendre, n'avoit pas moins de tour que celle de Boiſleduc, & que les marais du côté de la Flandre, ſont ſi grands & ſi fâcheux, qu'il falloit faire un circuit de quatre lieuës, pour aller ſecourir le quartier du Bac que j'avois bien fait fortifier ſur le canal qui ſe rend à Graveline, où il y a deux ou trois guindaux.*

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. V. Ch. 61. 63. Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même. Tom. II.

deux. Le plus proche de nos quartiers étoit celui du Village de l'Abbaïe de Waten, à une petite lieuë du quartier du Bac. Et ç'a été l'avenue favorable aux ennemis; cette Abbaïe n'étant qu'à deux lieuës de Bourbourg & à trois de Graveline. Le côté de Flandre leur étant dont ſi commode, l'Armée de Picolomini qui n'avoit plus d'autre occupation „ compoſée de dix mille hommes de pied & de trois mille chevaux[22], *eſt venue joindre celle du Prince Thomas. Toutes deux enſemble du côté que je vous marque, ont attaqué les Forts du quartier du Bac, & les redoutes faites dans les marais avec une ligne de circonvallation, ſur un chemin de faſcines que j'avois accommodé avec beaucoup de peine. N'y ayant point de terre ſéche dans le marais, il avoit fallu faire le parapet avec des pieux & du bois liés, comme des claies, & remplir cela de faſcines & de quelque gazon de terre graſſe tirée du marais. De maniére que le fonds de nos redoutes & de nos tenailles n'étoit point à l'épreuve du canon. Les mouſquetades tirées de près perçoient aiſément les parapets. Nous n'avions point de places d'armes pour défendre ces lignes du côté du marais. Il n'y avoit qu'un chemin de faſcines, où deux ou trois hommes tout au plus, pouvoient aller de front. Et ce travail duroit une bonne lieuë.*

1638.

Ce qui ſe trouvera en caractere Romain avec des guillemets eſt tiré de la rélation de Desnoiers.

Les ennemis aiant reconnu l'avantage qu'ils avoient à nous attaquer de ce côté là, vinrent à la faveur des bois de l'Abbaye de Waten qui couvroient leur marche, & parurent en bataille, avec de l'Infanterie, du canon, & un grand nombre d'Eſcadrons de Cavalerie, dans une plaine aſſez ſpatieuſe pour étendre leurs rangs. „ Ils voulurent d'abord attaquer le quartier „ du Bac. Mais ils le trouvérent en ſi bon

1638. » état, qu'ils n'oſerent rien entreprendre. On
» ſe jetta donc ſur la main gauche du côté
» de Niewlet. J'avois fait faire à l'oppoſite
» une grande redoute dans un lieu fort avan-
» tageux. Nettancourt frere du Meſtre de
» Camp la gardoit. Il la défendit ſi vigou-
» reuſement que les ennemis repouſſés furent
» obligés d'attaquer une autre petite redoute
» ſur la main gauche de la grande. Elle étoit
» élevée dans le marais dans un lieu, où il
» y avoit fort peu de terre dont le parapet
» pût être renforcé. On la fit ſeulement
» avec des pieux, des faſcines, & de la va-
» ze entre deux. Le canon des ennemis a
» facilement percé tout ce travail. Le Lieu-
» tenant Colonel de Nettancourt, qui gar-
» doit la petite redoute avec cent hommes &
» ſix compagnies du Régiment, y fut forcé
» après s'être défendu juſques à la derniére
» extrémité. La moitié des Capitaines & des
» ſoldats y ſont demeurés. Le canon les bat-
» toit de telle maniére, que razant tout le
» couvert de la redoute, ils ne pouvoient faire
» davantage que ce qu'ils ont fait en gens
» de cœur. M. le Marquis de la Barre que
» j'avois envoié pour la défenſe de ces lignes
» du marais avec cinq cens hommes du Ré-
» giment de Navarre, & autant de Molon-
» din, arriva ſur cette ligne, où il y avoit d'au-
» tres redoutes, lorſque les ennemis ache-
» voient de forcer celle que je vous marque.
» Réſolu à faire un effort pour la regagner,
» le Marquis s'avance à la tête du Régiment
» de Navarre, où étoient Mrs. de Fontenai
» & d'Avaugour, & quelques Capitaines choi-
» ſis. Mais ne pouvant aller à la redoute
» priſe que par le chemin de faſciens, fait le

» long

„ long du parapet au travers du marais, pour 1638.
„ joindre par communication toutes les re-
„ doutes, jusques au quartier du Bac, & le
„ canon perçant tous nos parapets, le pau-
„ vre la Barre eut la cuisse cassée d'un coup de
„ canon, pour s'être opiniâtré à demeurer trop
„ long-tems dans un chemin contraint, qui
„ l'empêchoit d'aller aux ennemis avec or-
„ dre. Mais son courage le portant à faire tout
„ effort, le péril ne l'a pas détourné de s'ar-
„ rêter une bonne heure, pendant laquelle le
„ Comte d'Avaugour & ses principaux Offi-
„ ciers ont fait tout ce qu'on pouvoit atten-
„ dre de gens d'honneur & de valeur. Voiant
„ qu'il n'y avoit point d'apparence de demeu-
„ rer là, je leur envoiai ordre de se desister de
„ la redoute, & de se jetter dans les plus voi-
„ sines afin de les conserver. Le Marquis de
„ la Barre mourut de sa blessure le lendemain:
„ perte fort grande pour le Roi. C'étoit un
„ des meilleurs Officiers du Roiaume.

Pendant que le Prince Thomas & Picolomini nous attaquent de la sorte, le premier aiant laissé sa Cavalerie dans le quartier opposé à l'Armée de M. le Maréchal de la Force, campée entre Ardres & nos retranchemens pour empêcher le Prince Thomas de nous couper les vivres, cette partie de la Cavalerie des ennemis, & mille Chevaux de celle de Picolomini commandés par Coloredo, va se presenter devant le quartier retranché de M. le Maréchal de la Force. Il fait sortir une partie de la sienne, afin d'engager les ennemis au combat, & suit avec le reste, & avec quatre mille hommes d'Infanterie & du canon. Les ennemis qui avoient repoussé nos premiers Escadrons, furent surpris de les trouver soutenus par de la Cavalerie fraîche

1638. *che & par de l'Infanterie. Plus étonnés encore du canon, ils ſont repouſſés à leur tour, & pluſieurs des leurs ſont tués les uns ſur les autres, au paſſage d'un ruiſſeau, où il falloit qu'ils défilaſſent. Une redoute qui les ſoutenoit, gardée par quelqu'Infanterie, empêcha qu'ils ne fuſſent entiérement défaits, en ſe retirant à leur quartier. Ils perdirent là beaucoup de gens. Il y eut ſix cens Cavaliers & pluſieurs Officiers tués, Coloredo entr'autres, & juſques à douze cens chevaux pris & amenés au camp de M. de la Force. Sur cet heureux exploit, je l'envoiai prier en diligence, de ſe joindre à moi, afin de nous oppoſer enſemble à l'effort des ennemis contre le quartier du Bac.* L'Evêque d'Auxerre qui ſe trouvoit par tout, comme le ſurveillant envoié par le Cardinal de Richelieu, fut celui que Châtillon chargea de ce meſſage. Que ce Prélat tantôt Ingénieur, & tantôt Aide de Camp, joué ici un rôle ridicule! *Je repreſentois à M. de la Force*, pourſuit Châtillon, *que je ne pouvois ſecourir le Fort du Bac qu'à force ouverte, en faiſant cinq lieuës de chemin, & en laiſſant le marais à notre main gauche, les ennemis aiant pris trois redoutes principales de notre circonvallation qui traverſoit le marais: de maniére qu'ils en avoient ſéparé le quartier du Bac. J'ajoutois qu'il n'y avoit plus d'autre reſſource que de hazarder un combat général contre les deux Armées ennemies. Qu'en faiſant faire le chemin que je connoiſſois, nous ſerions aux mains avec les Eſpagnols, avant qu'ils euſſent le tems de retrancher les paſſages; qu'ils auroient de la peine à retirer leur canon en batterie devant nos Forts, qui nous donneroient le tems de marcher à leur ſecours, puiſqu'il y avoit*

avoit deux mille hommes choiſis dans ce quartier-là. 1638.

„ M. le Maréchal de la Force ne perd point
„ de tems. Il marche dès la nuit même, ar-
„ rive le lendemain d'aſſez bonne heure, dîne
„ avec moi pendant que ſes quartiers ſe font,
„ & que ſes troupes les vont prendre. Auſſi-
„ tôt qu'elles y furent, je l'allai trouver en ſon
„ quartier, pour concerter avec lui, & avec
„ les Lieutenans Généraux & les Maréchaux
„ de Camp des deux Armées. Après avoir re-
„ preſenté notre état, & les avantages que les
„ ennemis avoient commencé de gagner, je
„ fis voir par vives raiſons qu'il n'y avoit
„ qu'un ſeul moien de relever nos affaires. Que
„ c'étoit d'empêcher que les ennemis ne priſ-
„ ſent le quartier du Bac, ſi bien fortifié qu'ils
„ étoient obligés d'y faire un ſiége, & de l'at-
„ taquer par batteries & par approches. Que
„ j'y avois mis deux mille quatre cens hom-
„ mes commandés par de bons Officiers. Que
„ je ſavois bien qu'ils nous donneroient le
„ tems de les ſecourir, puis qu'ils étoient
„ pourvûs de vivres & de munitions pour dix
„ jours. Après que j'eus allegué les raiſons
„ les plus fortes, les plus preſſantes, pour o-
„ bliger à prendre une bonne & prompte re-
„ ſolution ſur l'état préſent de ce ſiége, cha-
„ cun opina ſelon ſon ſens, & apporta ſes dif-
„ ficultés, Qu'il ne falloit point hazarder les
„ meilleures troupes du Roi contre deux Ar-
„ mées auſſi nombreuſes, & poſtées dans un
„ lieu fort avantageux. A quoi je repliquai
„ que ſi deux corps joints enſemble, comme
„ ceux que M. de la Force & moi comman-
„ dions, eurent jamais une belle occaſion
„ de hazarder un combat, c'étoit dans la con-

1638. „ jonćture préſente. Que les ennemis enga-
„ gagés à l'attaque & aux approches du quar-
„ tier du Bac, ne s'en pourroient dédire.
„ Qu'en allant à eux par le chemin que je con-
„ noiſſois, & en prenant tous les avantages
„ que nous pouvions gagner ſur des gens reſ-
„ ſerrés dans leur camp, nous les obligerions
„ infailliblement à une retraite fort dangereu-
„ ſe pour eux. Que nous pourrions reprendre
„ enſuite les petites redoutes qu'ils avoient
„ emportées, & que fortifiés par les nouvel-
„ les troupes qu'amenoit M. de S. Preuil, nous
„ aurions moien de faire un quartier au villa-
„ ge de Niewlet. Qu'encore que les ennemis
„ euſſent rafraïchi la ville de vivres & de mu-
„ nitions, nous pourrions continuer ce ſiége.
„ Sur quoi chacun diſant ſon ſentiment, je
„ vis bien qu'on héſitoit à ſe reſoudre ſur mes
„ propoſitions que j'animai des termes les plus
„ vifs, & des raiſons les plus preſſantes que
„ je pus trouver.

„ Nonobſtant cette diverſité, je fis conclu-
„ re qu'on marcheroit le lendemain, & que
„ laiſſant ma tranchée & mes quartiers pour-
„ vûs, je joindrois tout ce que je pourrois de
„ mes troupes à celles de M. de la Force. Je
„ leur fis voir qu'en donnant quinze cens che-
„ vaux à M. du Hallier aſſiſté de M. de la
„ Ferté Imbaut, & du Comte de Saligni, pour
„ la garde de notre circonvallation & de nos
„ tranchées, je menerois encore quatre mil-
„ le hommes de pied & plus de deux mille
„ chevaux, „ *qui feroient l'avantgarde de no-
tre Armée. M. de la Force comme le plus an-
cien, devoit avoir la bataille avec ſes troupes,
qui ne montoient qu'à ſix mille hommes de pied
& à deux mille chevaux, parce qu'il avoit en-*

voié

voié un détachement pour couvrir Ardres. De manière que nous comptions d'aller aux ennemis avec dix mille hommes de pied choisis, plus de quatre mille chevaux, & vingt piéces de canon, tant grosses que petites. Cela les eût fort embaraſſés. Car enfin, chacun témoignoit beaucoup de courage & de reſolution. Lorſque mes troupes ſont déja demie lieuë hors de mon quartier ſur le chemin qu'il falloit tenir pour aller aux ennemis, „ M. de la Force me vient „ trouver avec les principaux Officiers de ſon „ Armée, met de nouveau la choſe en déli- „ bération, & veut reconnoître l'ordre que „ j'avois donné pour la ſureté de mes tran- „ chées. Je déclare alors devant tout le Con- „ ſeil, que je ſuis aſſuré qu'il n'arrivera point „ d'inconvénient, & replique par bonnes rai- „ ſons à toutes les objections qui me ſont fai- „ tes. Que les aſſiégés renforcés d'hommes „ pourroient faire de puiſſantes ſorties, & les „ ennemis venir par le côté de Ruminghen, „ où ils avoient une partie de leur Cavalerie & „ quelques Régimens d'Infanterie. Que lorſ- „ que nous marcherions au ſecours du Fort du „ Bac, on ſeroit fort embaraſſé à repouſſer les „ attaques du dedans de la ville & du dehors. „ Je montrai qu'il n'y avoit rien à craindre du „ coté de Ruminghen. Que M. de la Force „ aiant défait le jour précédent la fleur de la „ Cavalerie Eſpagnole, cela nous devoit don- „ ner une ferme aſſurance de battre les enne- „ mis, s'ils nous attendoient, ou de les con- „ traindre à ſe retirer en grande confuſion. „ Nous paſſâmes depuis neuf heures du ma- „ tin juſques à midi dans cette délibération. „ M. de la Force porté de bonne volonté pour „ ſeconder mes intentions, avoit reſolu d'al- „ ler

1638.

1639. „ ler à mi-chemin de nous aux ennemis avec
„ ſes troupes, & je devois partir incontinent à
„ la tête de l'avantgarde.

„ Quel fut mon étonnement, quand im-
„ mediatement après ſon dîné il revint me re-
„ preſenter qu'il étoit extrêmement combattu
„ ſur la marche que j'avois propoſée, & que
„ les principaux Officiers de ſon Armée
„ croioient que cela ne ſe pouvoit entrepren-
„ dre qu'avec deſavantage, & qu'en s'expo-
„ ſant à un combat fort douteux. *Je ne vous*
„ *diſſimulerai pas, Monſieur, comme votre a-*
„ *mi particulier*, ajouta-t-il, *qu'on croit que*
„ *c'eſt votre paſſion particuliére, qui vous por-*
„ *te à tout hazarder ſans conſideration, pour*
„ *nous tirer du mauvais pas où nous ſommes.*
„ *Après y avoir bien penſé, & moi, & les*
„ *principaux Officiers de mon Armée, ne ſom-*
„ *mes nullement d'avis d'engager les meilleu-*
„ *res troupes du Roi dans une entrepriſe fort*
„ *incertaine. Je penſe qu'il vaut mieux aban-*
„ *donner le deſſein de ſecourir le quartier du*
„ *Bac, & je ne voi aucune apparence à conti-*
„ *nuer ce ſiége, puisque les ennemis ont jetté*
„ *une ſeconde fois des hommes dans la place,*
„ *& qu'ils l'ont rafraichie de tout ce qui lui*
„ *étoit néceſſaire. Monſieur, je n'ai plus de*
„ *raiſons à dire après celles que j'ai alléguées,*
„ lui repartis-je. *Puis qu'on s'imagine que je*
„ *ſuis ma paſſion particuliére, je n'inſiſterai*
„ *pas davantage ſur ma propoſition. Il faut*
„ *bien s'en tenir à ce que vous voulez; je ne*
„ *puis rien faire ſans vous. Pour ce qui eſt de*
„ *la levée du ſiége, je n'y puis conſentir ſans*
„ *un ordre exprès du Roi. Cependant il eſt fa-*
„ *cile de maintenir les quartiers que nous avons*
„ *en terre-ferme.* Mes inſtances étant donc

„ inu-

„ inutiles pour obtenir la liberté de ſecourir 1638.
„ conjointement avec M. de la Force le
„ quartier du Bac, il me manda par M. l'Evê-
„ que d'Auxerre, qu'il me conſeilloit d'avertir
„ ceux qui le défendoient, de traiter pour a-
„ voir la meilleure capitulation qu'ils pour-
„ roient. Je donnai ordre à M. du Hallier d'en-
„ voier un petit bateau, afin de porter cet avis
„ à Mrs. de Manicamp & de Bellefonds.

Dans la fin de ce mois, je ſerois venu à bout de la place en la preſſant comme je faiſois, ſi l'Armée de Picolomini ne nous fût pas tombée ſur les bras. Pour ce qui eſt du ſiége, ajoute Châtillon en bon courtiſan, afin de ſauver l'honneur du Cardinal de Richelieu auprès du Prince d'Orange, *nous n'avons manqué de rien. M. le Grand-Maître de l'Artillerie m'avoit fait fournir du canon & des munitions en abondance. L'ordre étoit fort bon pour les vivres, & pour l'argent néceſſaire aux travaux. Son Eminence avoit exactement pourvû à ces points principaux. Il falloit ſeulement avoir plus d'hommes que je n'en eus au commencement du ſiége. La place s'eſt trouvée plus grande, & la circonvallation plus difficile que je n'avois penſé. L'Armée de M. le Maréchal de la Force étoit venuë bien à propos pour s'oppoſer à celle du Prince Thomas. Mais l'arrivée de Picolomini avec ſon nouveau renfort à déconcerté nos projets.* Quel malheur pour Châtillon que les principaux Officiers de l'Armée de la Force n'aient pas eu connoiſſance de l'extaſe de la Sainte du P. Joſeph, ou qu'ils aient été incrédules s'ils l'ont ſû! Ces Meſſieurs ne ſe ſeroient pas ſi opiniâtrément oppoſés au deſſein de s'aller préſenter devant les ennemis en ordre de bataille. Dieu avoit revelé à la Religieuſe du Calvaire qu'il y en

1638. auroit une, & que les François remporteroient la victoire. *Un combat général*, dit encore Châtillon à Des-Noiers, *étoit la seule chose capable de nous tirer d'intrigue. On ne l'a pas voulu, quelqu'instance que j'aie pû faire pour y obliger. Il ne se presentera point d'occasion si légitime de le hazarder, quand même la guerre dureroit encore dix ans. On sait bien que ces actions ne s'entreprennent point sans risquer de part & d'autre. Il y avoit beaucoup plus à craindre du côté des Espagnols que du nôtre. Mais toutes mes raisons n'ont pas été capables de le persuader.*

Retraite de l'Armée de France devant S. Omer.

Si Châtillon reçut l'affront de lever le siége de S. Omer, il eut du moins l'honneur de se retirer sans confusion, & sans que les ennemis pussent prendre sur lui aucun autre avantage. Le Maréchal le raconte ainsi dans sa Lettre du 18. Juillet au Secretaire d'Etat.

„ La retraite s'est faite à grand loisir & avec „ ordre. Nous avons gardé nos tranchées jus- „ ques au 16. de mois, que l'Armée com- „ mença de marcher à quatre heures du ma- „ tin. M. le Maréchal de la Force prit le de- „ vant avec ses troupes. La brigade de M. „ du Hallier suivit, & je marchai le dernier a- „ vec la moitié de l'Armée que je commande. „ Je fis la retraite de tout. Mrs. de Saligni & „ de Gassion étoient auprès de moi, & M. „ de la Ferté Senneterre commandoit quatre „ Régimens de Cavalerie Françoise qui fai- „ soient l'arriére-garde. Lorsque nous fumes „ à demie lieuë de tous nos retranchemens, „ les ennemis parurent avec quelques escadrons sortis de la ville. Après avoir fait une „ demie lieuë de chemin dans une plaine assez „ spacieuse, il fallut prendre un défilé au bout „ d'un

Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Grotii Epistolæ 1003.

» d'une grande ravine, où toute l'Armée de M. 1638.
» le Maréchal de la Force avoit déja paſſé,
» auſſi bien que la brigade de M. du Hallier. A
» cet endroit-là, les ennemis s'avancérent
» avec mille chevaux ſoutenus d'autres eſca-
» drons, qui étoient un peu plus loin, & qui
» ſe renforçoient toujours. M. de Senneterre
» ſoutenoit à meſure que je faiſois défiler les
» troupes à ce paſſage, quoiqu'il n'eût ſur la
» fin que ſon Régiment de Cavalerie, & celui
» du Comte de Lignon. Il empêcha les enne-
» mis de s'approcher du paſſage, & s'avançant
» même dans la campagne contr'eux, il les
» fit retirer deux ou trois fois vers leur gros.
» Nous vinmes prendre les logemens que
» Mrs. d'Arpajou & de Praſlin étoient allés
» reconnoître le jour precédent, Binghen &
» Eſne. Nous les avons trouvés un peu in-
» commodes, & cela nous a obligés de chan-
» ger ce quartier en celui de Nieſle, où nous
» ſommes à préſent: c'eſt à deux lieuës & de-
» mie de Monthullin & de Renti. Les deux
» Armées du Prince Thomas & de Picolomini
» ont pris le chemin de Thérouenne. Ils
» veulent couvrir leur païs, nous reſſerrer
» dans notre frontiére autant qu'ils pourront,
» jetter des gens dans Heſdin, & renforcer la
» garniſon de Renti, place qui incommode le
» Boulonois, plus qu'aucune autre.

Quel dût être l'embaras de Châtillon, quand après des aſſurances ſi poſitives, & ſi ſouvent réïterées, de la priſe infaillible de S. Omer, il fallut écrire la levée du ſiége au Cardinal de Richelieu. Le Maréchal ne s'en demêle pas trop mal: mais c'eſt avec de grandes ſoumiſſions au Miniſtre altier. » M. de » la Force, dit-il, a fait tout ce qui ſe pou-

» voit

1638. „ voit attendre de lui & de ſon Armée pour fa-
„ voriſer le ſiége de S. Omer. Je n'ai épar-
„ gné ni ma perſonne, ni mon ſavoir-faire,
„ pour en venir à bout. Outre que mon de-
„ voir m'oblige à ſervir Sa Majeſté avec une
„ entiére fidélité dans toutes les occaſions, où
„ elle me fait l'honneur de m'emploier, j'a-
„ vois une paſſion particuliére de réuſſir, per-
„ ſuadé que j'étois que Votre Eminence pre-
„ noit cette affaire extrêmement à cœur, &
„ pour l'avantage qu'elle eſpéroit d'en tirer
„ ſur les ennemis, & pour l'exécution de ſes
„ deſſeins, qui tendent à la grandeur & à la
„ conſervation de cette Couronne. Quand les
„ effets n'y répondent pas, je ſai combien cela
„ vous eſt ſenſible. Je voudrois de tout mon
„ cœur être mort ſur la brêche qui auroit ſervi
„ à rendre le Roi maître de S. Omer. Mais
„ Dieu en a diſpoſé autrement. Nous n'a-
„ vons pû nous garantir contr'une nouvelle
„ Armée qui nous eſt tombée ſur les bras de-
„ puis le malheur arrivé à M. le Prince d'O-
„ range. La ſienne devoit principalement oc-
„ cuper les Eſpagnols. J'ai été moi-même ſur-
„ pris & trompé le premier, dans l'eſpérance
„ que j'avois de venir à bout de ce ſiége.
„ L'ardent deſir qui me portoit à rendre ce ſer-
„ vice au Roi & à contenter Votre Eminence,
„ m'a fait donner des aſſurances trop poſiti-
„ ves. J'en ſuis au deſeſpoir. L'équité de Vo-
„ tre Eminence, & la connoiſſance certaine
„ qu'elle a de la droiture de mes intentions,
„ font toute ma conſolation. Pour ce qui eſt de
„ ma réputation particuliére, je la conſidére
„ moins que toute autre choſe. De plus grands
„ Capitaines que moi, ont levé des ſiéges pour
„ des cauſes plus legéres, & ſur de moindres

obſ-

» obſtacles que ceux que j'ai rencontrés. Je
» ne veux point d'autre juge que Votre Emi- 1638.
» nence.

Le Maréchal affecte de donner ici des louanges à la Force ſon collégue, & aux principaux Officiers de l'Armée de celui-ci, afin de réparer en quelque ſorte le mal que Châtillon avoit fait dans ſes Lettres au Secretaire d'Etat. Pour ſe diſculper de la levée du ſiége de S. Omer, il s'efforçoit de perſuader que ce malheur ne ſeroit pas arrivé, ſi la Force & ſes Officiers ſubalternes n'avoient pas trop opiniâtrement rejetté la propoſition de ſecourir le Fort du Bac, & de hazarder une bataille. Louïs prévenu & irrité ne put s'empêcher d'écrire durement à la Force. Mais celui-ci ſecondé de ſes Officiers, ſe juſtifia ſi bien, que tout le blâme retomba enfin ſur ſon collégue. Effraïé de ce qu'on lui mandoit de la Cour & de Paris, Châtillon crut être diſgracié. Il parut ſi conſterné, que Richelieu & Des-Noiers, par pitié ou par diſſimulation, tâchérent de lui relever le courage. *Je m'étonne*, lui dit le Secretaire d'Etat dans deux Lettres du 20. & du 21. Juillet, *que vous, Monſieur, qui avez une ſi longue expérience dans les armes, ſoiez autant affligé que le rapportent ceux qui viennent de l'Armée. Je vous puis aſſurer qu'on ne vous eſtime pas moins pour cet accident. Son Eminence a dit ſouvent depuis, que votre valeur aſſez connuë dans le monde, lui donne une ferme confiance, que vous prendrez votre revanche de vos ennemis avant la fin de la campagne. Monſeigneur le Cardinal vous a promis ſon amitié: vous devez vous repoſer là-deſſus. Aiez ſeulement ſoin de la cultiver par des voies de candeur & de franchiſe. Le malheur de S. Omer n'eſt pas irréparable. Au lieu*

de

1638. *de ſe laiſſer abattre à la douleur, il ſe faut raffermir dans les bonnes reſolutions qu'inſpire la véritable valeur.* On dit que la Maréchale de Châtillon contribua beaucoup à racommoder les affaires de ſon époux.

Quoi qu'il en ſoit, Richelieu lui écrivit une Lettre fort honnête. Sans cela il demeuroit inconſolable. „ Bien que le mauvais ſuccès „ du ſiége de S. Omer, *lui dit le Cardinal*, „ apporte un extrême préjudice aux affaires „ du Roi dans la conjoncture préſente, cepen„ dant, puiſque les entrepriſes ne réuſſiſſent „ pas toujours, & que le ſuccès des affaires dé„ pend plus de la volonté de Dieu que de cel„ le des hommes, il ne faut pas que le peu de „ bonheur que vous avez eu en cette occaſion, „ vous accable & vous faſſe perdre courage. „ Ceux qui en ont autant que vous, le témoi„ gnent plus que jamais lorſqu'il arrive quel„ que deſordre. Eſſaïez de reparer dans quel„ qu'autre bon deſſein, le malheur que vous „ avez eu devant S. Omer. Je vous ſupplie de „ croire que j'y contribuerai tout ce qui dépendra de moi". *Une Lettre ſi conſolante remit l'eſprit du deſolé Châtillon. Il le témoigne aſſez dans ſa réponſe du 22. Juillet.* „ Selon le bruit „ commun de l'Armée j'étois, *dit-il*, entiére„ ment ruïné dans votre eſprit, & le mauvais „ ſuccès du ſiége de S. Omer avoit extrême„ ment irrité Sa Majeſté contre moi. Divers „ avis de Paris me confirmoient la même „ choſe. Mais les conſolations obligeantes „ qu'il plaît à Votre Eminence de me don„ ner, changent mon affliction en joie. Je „ tournerai deſormais toutes mes penſées à „ la recherche des occaſions qui ſe preſente„ ront d'obtenir de l'avantage durant le reſte

„ de

» de cette campagne. Les ennemis se vantent de recevoir tous les jours de nouvelles forces, & qu'ils seront bien-tôt en état de donner bataille. Si Dieu nous fait la grace de les y engager, j'espére que le Roi & Votre Eminence en recevront toute sorte de contentement. Votre présence dans notre voisinage redouble nos forces; & nos courages ne souhaitent rien tant que de réparer par une glorieuse journée, le déplaisir reçu devant S. Omer, afin de porter la réputation des armes du Roi au point que vous desirez". 1638.

La réponse au Secretaire d'Etat ne déclare pas moins ouvertement quel fut l'excès de la douleur de Châtillon. *Je ne puis vous représenter*, dit-il à Des-Noiers, *l'effet que votre Lettre & celle de Son Eminence, ont fait sur mon esprit accablé d'affliction. Je savois qu'on disoit hautement dans les deux Armées, que j'avois perdu l'estime de Son Eminence, & que le Roi étoit extrêmement en colére contre moi. Diverses Lettres écrites de Paris, m'assuroient la même chose. Il étoit tems que je reçusse vos bonnes & puissantes consolations. Si je fusse encore demeuré deux jours dans la même peine, vous n'auriez pas tiré grand service de moi le reste de cette campagne.* Le bon Maréchal ne voioit-pas qu'il y avoit plus de dissimulation, peut-être plus d'ironie maligne, que de sincerité, dans ces complimens? Si le Maréchal de Brezé eût voulu être un peu plus souple au regard de Richelieu son beau-frere, comme je le raconterai incontinent, Châtillon auroit été relegué sur l'heure dans sa maison. La Cour vouloit encore ménager le Prince d'Orange parent & protecteur du Maréchal. On évitoit avec soin tout ce qui pouvoit dégoûter Fréderic-Henri,

1638. ri, & le détourner d'entreprendre quelque choſe avant la fin de la campagne. Mais dès que Louïs eut appris la fâcheuſe nouvelle de la levée du ſiége de Gueldres, il écrivit de S. Germain en Laïe le 4. Septembre la Lettre ſuivante à Châtillon. *Mon Couſin, vous ſavez mieux que perſonne la confuſion qu'apporte dans les Armées, la diverſité des Chefs en égal commandement. Pour éviter cet inconvenient durant le reſte de la campagne, j'ai reſolu de laiſſer la conduite de mon Armée à mon Couſin le Maréchal de la Force, comme au plus ancien. Cependant vous vous en irez droit à votre maiſon de Châtillon, ſans paſſer à Paris, ni au lieu où je ſuis. Car enfin, j'ai de la peine à oublier le malheur qui vous eſt arrivé à S. Omer, faute de toutes les prévoiances qui étoient requiſes.* Le Maréchal vit ſeulement Richelieu en paſſant à S. Quentin. On le reçut bien. Cela le conſola de la colére du Roi feinte, ou véritable, & lui donna une grande eſpérance que Louïs ſeroit bien-tôt appaiſé. Racontons ce que firent les Armées de France, depuis que le Roi & ſon Miniſtre ſe furent avancés vers la frontiére de Picardie, & avant l'ordre envoié à Châtillon de s'en aller chez lui.

Voiage du Roi en Picardie.

Soit que le Roi & ſon Miniſtre craigniſſent que les Eſpagnols ne tiraſſent de plus grands avantages de la mesintelligence que la levée du ſiége de S. Omer cauſoit entre les deux Maréchaux, ſoit qu'aiant véritablement deſſein d'engager l'ennemi à un combat général, ils cruſſent que leur préſence ſur la frontiére animeroit davantage les Officiers & les ſoldats, Louïs & Richelieu partirent de Paris, allérent à Amiens & enſuite à Abbeville. Comme Sa Majeſté avoit encore ſur les confins de la Picar-

cardie une Armée de vingt à vingt-cinq mille hommes, elle enjoignit à la Force & à Châtillon de chercher les occasions de donner bataille. *Mes Cousins*, leur dit Louïs dans une Lettre du 19. Juillet, *aiant appris que les ennemis vous côtoient & vous suivent, je vous fais cette Lettre pour vous dire que selon l'état où vous êtes, & celui où ils sont, la raison veut que vous tâchiez de les attirer à un combat, s'il est possible. Je ne doute point que mes armes n'y aient de l'avantage, & les faites d'un pareil événement seroient fort bonnes. Je suis tellement touché de ce qui est arrivé à S. Omer qu'il n'y a rien de raisonnable que je de ne veuille faire pour en prendre revanche. Vous le jugez bien puisque je m'avance en personne. J'est-père de me rendre à Amiens, & s'il est à propos, je passerai outre. Ne perdez point d'occasion avantageuse pour mon service. Mon Cousin le Maréchal de Brezé marche vers Dourlens, afin qu'on puisse en même tems faire effort en divers lieux. Je ne veux rien oublier pour réparer le malheur de S. Omer.* 1638.

Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu Tom. II. Journal de Bassompierre. Tom. II. Mémoires de Sirot. Grotii Epist. passim an.

Les Lettres que le Roi écrivit à ses Généraux depuis qu'il se fut approché de la frontière, témoignent que Sa Majesté vouloit sincérement une bataille. On crut y engager les Espagnols, ou du moins leur enlever Hesdin, si l'Armée Françoise marchoit de ce côté-là. Mais les deux Maréchaux n'aiant pû faire assez de diligence pour occuper un poste, où les ennemis se logérent avant eux, Louïs change de dessein, & envoie la Meilleraie Grand-Maître de l'Artillerie, leur dire que Sa Majesté ne voiant pas qu'il y ait lieu de se promettre d'aucun siege des avantages qui puissent égaler ceux d'un combat donné à propos, après le succès duquel, il lui sera libre d'entreprendre

ce

1638. ce qu'elle jugeta plus convenable à ſes deſſeins, elle veut qu'on pouſſe les ennemis, & qu'on les cherche dans tous les endroits, où ſes troupes pourront raiſonnablement les combattre. Le Prince Thomas de Savoie & Picolomini ne jugeant pas à propos de hazarder la ſeule Armée qui reſtoit pour la défenſe des Païs-Bas Eſpagnols, il fallut en revenir au ſiége de Renti, place peu forte, & mal pourvuë, mais fort incommode à la frontiére de France du côté de Boulogne. La prudence du Cardinal Infant & de ſes premiers Officiers, renverſa les nouvelles eſpérances que Châtillon conçut dès qu'il eut reçu la permiſſion de combattre les ennemis. *Je ſuivrai les intentions du Roi*, dit-il dans une Lettre à Des-Noiers du 27. Juillet, *& nous eſſayerons d'attirer les ennemis à un combat général, afin de relever la réputation des armes de Sa Majeſté. Je vous puis aſſurer que chacun y eſt fort bien diſpoſé.* Les Eſpagnols réſolus à ſe tenir ſeulement ſur la défenſive, laiſſent prendre Renti, où il n'y avoit que ſix-vingt ſoldats, & deux-cens cinquante païſans. Un ſi petit nombre de gens ſoutint durant ſept jours les efforts d'une Armée Roiale. Ils ſe rendirent le 9. Août.

„ Nos Généraux, *dit Siri dans ſes Mémoi-*
„ *res*, prirent Renti à la vuë des Armées du
„ Roi d'Eſpagne & de l'Empereur. Ils y de-
„ meurerent quelque tems, dans l'eſpérance
„ d'obliger les ennemis à ſortir en campagne,
„ & de leur donner bataille. Mais ceux-ci ne
„ le trouverent pas à propos. Quelque choſe
„ qu'on pût faire pour les y attirer, ce fut inu-
„ tilement. On loüa leur prudence de ſe reti-
„ rer, & de n'irriter pas davantage un Lion
„ déja furieux. Les Eſpagnols ne ſe mirent

point

„ point en peine de ſauver le château de Renti. Nous le démolimes après l'avoir pris. Le „ Maréchal de Brezé étoit alors aux environs „ de Montreuil. Sur l'avis qu'il eut de la levée du ſiége de S. Omer & de la priſe de „ Renti, il branloit déja pour aller s'oppoſer „ aux ennemis. Le Roi qui étoit à Abbeville, „ lui commanda de n'avancer pas plus avant, „ & de conduire ſon Armée en un lieu appelé Broie ſur la Riviere d'Authie, où il recevroit les ordres de Sa Majeſté. Pour ne demeurer pas inutile dans cet endroit, il attaqua le château de Conflans près de ſon camp „ & de la Ville d'Heſdin. Il étoit fort, & pouvoit beaucoup contribuer au ſiége de cette „ place, qu'il vouloit entreprendre. Mais le „ Roi & le Cardinal de Richelieu n'en furent „ pas d'avis. Le Maréchal en conçut tant de „ chagrin & de dépit contre ſon beau-frere, „ qu'il pria Sa Majeſté de lui permettre de ſe „ retirer. On le lui accorda". Il y a pluſieurs choſes peu exactes, & même fauſſes dans la derniere partie de ce récit. Nous liſons dans une dépêche du Secretaire d'Etat que Louïs réſolut d'aſſiéger Heſdin, & qu'il voulut avoir premiérement l'avis des Maréchaux de la Force & de Châtillon. Celui-ci moins poſitif depuis l'affaire de S. Omer, répondit qu'une pareille entrepriſe demandoit quinze mille hommes de pied & quatre ou cinq mille chevaux, & que le ſiége pourroit durer trois mois. *Si le Roi*, ajouta-t-il; *me fait l'honneur de m'y employer ſeul, ou avec un collégue tel qu'il lui plaira de choiſir, je n'épargnerai ni mes ſoins, ni mon induſtrie pour en venir à bout. Mais qu'on ſe rende reſponſable de ce qui peut arriver par des accidens imprévûs, je ne croi pas qu'aucun Général*

1638.

tant

1638. *tant soit peu expérimenté, veuille l'entreprendre à cette condition.* Rien de plus sage que cette précaution. Il falloit parler de la sorte avant que de commencer le siége de S. Omer.

On ne vouloit pas donner à Châtillon la conduite du siége d'Hesdin. Le projet de Richelieu, c'étoit de la confier aux Maréchaux de la Force & de Brezé, de renvoier Châtillon chez lui, ou de le charger tout au plus de couvrir le siége avec un petit corps d'Armée, & de faciliter les convois. „ Le Maréchal de Brezé, *dit Bassompierre*, avoit le commandement „ d'une Armée dans le Rhetelois. Après la „ levée du siége de S. Omer, il reçut ordre de „ s'avancer. On crut même qu'étant beau-frere de M. le Cardinal, il auroit les premiers „ emplois. La conjoncture lui étoit favorable, „ car enfin, le Roi paroissoit mécontent des „ Maréchaux de la Force & de Châtillon. „ Mais pour éviter les sujets de murmure, M. „ le Cardinal convaincu que l'expérience de „ M. de Brezé n'étoit pas assez grande, eût bien „ voulu lui associer M. de la Force. L'autre „ refusa hautement de servir conjointement „ avec un autre. *Je ne suis point bête de compagnie*, dit-il à son beau-frere. *Laissez moi faire seul.* La proposition ne fut ni rejettée, ni „ acceptée par M. le Cardinal qui étoit pour „ lors à Abbeville. Cependant, M. de Brezé „ apprenant qu'on parle encore de le joindre „ avec M. de la Force, assemble un matin les „ principaux Officiers de son Armée, leur déclare qu'il quitte son emploi; résigne le „ commandement à un Maréchal de Camp, & „ quoique ses amis lui puissent dire, s'en retourne à Paris sans prendre congé du Roi, „ ni de M. le Cardinal. On envoia incontinent

» nent après lui M. de Chavigni, pour le dé- 1638.
» tourner de sa résolution. Mais il demeure
» seulement une nuit à Paris. Le lendemain
» il prend la poste, & va chez lui en Anjou".
Richelieu tâcha de couvrir la fausse démarche de son beau-frere, en disant qu'il avoit demandé la permission d'aller prendre des eaux pour sa santé. Peu de jours après la prise de Renti, Louïs quitte la frontiére pour se trouver aux couches prochaines de la Reine son épouse & laisse Richelieu à S. Quentin.

Avant son depart, le commandement de l'Armée du Maréchal de Brezé fut donné à du Hallier frere du Maréchal de Vitri, qui avoit servi l'année précédente en qualité de Lieutenant Général sous le Duc Bernard de Saxe-Weymar, & celle-ci sous le Maréchal de Châtillon au siége de S. Omer. On lui ordonna d'aller mettre le siége devant le Catelet, & aux Maréchaux de la Force & de Châtillon, de se poster tellement qu'ils pussent repousser l'ennemi, en cas qu'il s'avançât pour secourir la place. Ils se terminérent là, ces grands efforts que Louïs prétendoit faire pour venger ses armes de l'affront reçû devant S. Omer. *Du Hallier*, dit le Baron de Sirot, *fut substitué à la place du Maréchal de Brezé. On lui enjoignit de marcher vers le Catelet, dès qu'il seroit arrivé à l'Armée. Les Maréchaux de la Force & de Châtillon eurent ordre de se mettre entre lui & les ennemis; & de le couvrir. Il assiégea donc le Catelet & le prit d'assaut.* Action vigoureuse qui termina la campagne en Picardie avec un peu d'honneur. Le Cardinal ne manqua pas de faire valoir cette conquête à son maître, comme quelque chose de glorieux & d'important. Il demeura sur la frontiére dans le

Les François reprennent le Catelet. Belles actions du Colonel Gassion.

Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Bernard Histoire de Louis XIII. L. XIX. Mémoires de Sirot, Tom. I. Histoire du Maréchal de Gassion. Tom. II. Mercure François. 1638.

1638. dessein de profiter de l'éloignement des forces Espagnoles, en cas que le Cardinal Infant en appellât la plus grande partie pour marcher au secours de la Ville de Gueldres assiégée par le Prince d'Orange, ou d'empêcher les Espagnols de rien entreprendre, si après avoir délivré Gueldres, ils vouloient faire quelque nouvel effort du côté de la Picardie. Mais le Prince content d'avoir si bien défendu son gouvernement attaqué puissamment de deux côtés, & de ce que les vastes projets de Louïs & de son Ministre aboutiroient tout au plus à reprendre une bicoque enlevée aux François depuis deux ans, ne pense qu'à mettre ses troupes en quartier d'hiver, & Richelieu va retrouver son maître affoibli par neuf accès de fièvre; mais d'ailleurs extrêmement joieux d'avoir un fils.

Un peu avant & durant le siége du Catelet, le Colonel Gassion se signala tellement par deux ou trois actions de bravoure, que le Général de l'Empereur voulut connoître cet excellent Officier. Je trouve les circonstances diversement racontées dans les dépêches de Châtillon, & dans la Vie de Gassion. Je rapporterai selon ma coutume l'un & l'autre récit. „ Picolomini, *dit le Maréchal dans sa Lettre* „ *du* 20. *Août à Des-Noiers*, nous est venu „ visiter de près avec quatre mille chevaux. „ Il avoit fait marcher devant lui deux Régi„ mens de Croates qui ont poussé les plus di„ligens de nos fourageurs, & les ont con„traints à se retirer promptement vers nos „ gardes de Cavalerie. M. de Gassion qui visi„toit alors la sienne, s'est incontinent avancé „ avec six vingt chevaux, a poussé chaudement „ ce qu'il a rencontré d'Impériaux, repris les

„ che-

„ chevaux du fourage & fait quantité de pri- 1638.
„ sonniers. En revenant par un autre chemin
„ il a rencontré l'avant-garde de Picolomini
„ qui soutenoit les Croates. Elle étoit de
„ mille ou douze cens chevaux, en huit ou
„ neuf Escadrons. M. de Gassion vivement
„ poussé a perdu quelques Officiers & 25. ou
„ 30. chevaux-légers. Cependant il s'est dé-
„ gagé à la faveur d'un rideau, où il a eu le
„ tems d'attendre le Marquis de Praslin qui
„ s'est avancé avec une partie de son Régi-
„ ment de Cavalerie, & de celui de la Ferté-
„ Senneterre, pour soutenir M. de Gassion.
„ Dès que je fus averti de cet engagement,
„ j'ordonnai que toute la Cavalerie de mon
„ quartier se tint prête, & que les Officiers de
„ l'Infanterie missent leurs soldats à la tête de
„ notre place d'armes.

„ Je marchai avec ma Cavalerie pour soute-
„ nir ceux qui étoient engagés à la tête des
„ ennemis, & je trouvai que les gens de Pico-
„ lomini commençoient de se retirer. Me
„ voiant venir de loin en bon ordre, ils prirent
„ le parti de la retraite, de peur de se voir obli-
„ gés d'en venir à un combat. Leur éloigne-
„ ment & deux ou trois fâcheux passages à dé-
„ filer, m'empêchèrent d'aller vers eux. Nous
„ avons appris par quelques prisonniers que
„ Picolomini y étoit en personne avec toute
„ sa Cavalerie, les Croates, & trois Régimens
„ des Pais-Bas. Tout cela selon leur rapport,
„ faisoit plus de quatre mille chevaux. Je
„ m'étois avancé assez près d'eux avec douze
„ cens tout au plus, & je me trouvois detaché
„ de tout le corps de nos troupes éloigné d'u-
„ ne grande lieue. Il étoit facile aux enne-
„ mis qui me voioient venir à eux par une

1638. » plaine fort étendue d'engager le combat à
» leur avantage avec nous. Cependant, ils
» n'ont pas osé l'entreprendre, & se sont re-
» tirés de devant nous. Cela vous doit assurer
» que si nous les trouvons en quelqu'occa-
» sion, où ils ne se puissent dédire d'en venir
» aux mains, nous les battrons infailliblement".
Je ne sai si cette ardeur de Châtillon lui fait honneur. Ne s'engageoit-il point avec un peu trop de temerité? Le Maréchal de la Force & le Vicomte d'Arpajou allarmés, se mirent promptement à la tête de tout le reste de la Cavalerie Françoise, pour aller soutenir Châtillon. Peut-être que cette circonstance fut en partie cause de l'ordre que le Roi lui envoia peu de jours après, de s'en aller chez lui. On craignit que son empressement de réparer sa disgrace devant S. Omer ne le portât à hazarder trop facilement un combat. De maniére que Louis & son Ministre jugérent qu'il étoit plus à propos de laisser la conduite de l'Armée au seul Maréchal de la Force plus prudent que l'autre, & moins interessé à rétablir sa réputation que l'affaire de S. Omer n'avoit nullement diminuée.

Les nouvelles publiques de l'Auteur de *la Vie de Gassion* rapportent d'autres circonstances fort glorieuses à cet Officier. » Son Régi-
» ment étoit de garde, *dit celui-ci*, & le Colo-
» nel l'alla visiter. Il fut attaqué par deux Ré-
» gimens de Picolomini, l'un vieux & l'autre
» nouveau, commandés par ce Général en
» personne, & par le Marquis de Grana qui
» chassoient à la tête de leurs Escadrons. Le
» Colonel les voiant approcher, fit monter à
» cheval, & lui-même les alla reconnoître.
» Surpris de trouver des veneurs, des faucon-

» niers

niers, & un ſuperbe équipage de chaſſe, il fond deſſus & l'enléve. Les deux Généraux Italiens lui oppoſent leur Lieutenant Colonel & huit Cavaliers. Gaſſion tuë cet Officier & deux ſoldats. Mais en s'opiniâtrant trop, il ſe mit en danger d'être enveloppé, & ne put ſe dégager qu'à grands coups d'épée. Picolomini regarda froidement le combat, ſans tirer la ſienne. Cette retenuë d'un fameux Capitaine fut également remarquée & par les ſiens & par les nôtres. Cependant, la témérité du Colonel parut aux uns & aux autres plus glorieuſe que la ſageſſe du Général. Picolomini même en conçut de l'eſtime, & quoiqu'il eût perdu ſon équipage de chaſſe, il loua l'ardeur & la bravoure de celui qui l'avoit pris. Un autre combat ne fut pas plus heureux à Picolomini qui s'opiniâtroit à ſerrer de près l'Armée Françoiſe poſtée à l'Abbaïe de Vauchelles près de Crévecœur. Gaſſion marchoit à la tête de trois compagnies de ſon Régiment, afin de ſurprendre une garde des ennemis, qu'il ſavoit foible. Picolomini, *ou par hazard, ou par envie de ſe trouver avec lui l'épée à la main*, vient au Colonel, ſuivi du Comte Ludovic Général des Croates & d'un nombre de Cavaliers fort ſupérieur à celui des gens de Gaſſion. L'Officier François ſoutint l'attaque avec beaucoup de valeur, & contraignit Picolomini à ſe retirer le premier". Peut-être qu'un corps de Cavalerie égal à celui du Général de l'Empereur, ou plus fort, s'avançoit pour ſoutenir Gaſſion, & que Picolomini s'en appercevant, craignit que d'une ſimple eſcarmouche, on n'en vint à un combat dans les formes; choſe que certaines raiſons

1638.

1638. de prudence obligeoient un Général à éviter. En louant le courage de son Héros, l'Auteur ne devoit pas insinuer que Picolomini en manqua dans cette occasion. Vice dont un si grand Capitaine ne fut jamais soupçonné.

Quoiqu'il en soit des circonstances de sa retraite, *Picolomini envoie après le combat un trompette à Gassion, & le prie de s'avancer lui deuxiéme, afin de se pouvoir connoître les uns les autres.* Cette entrevuë, *dit-on au Colonel de la part du Général ennemi*, n'est point contraire au service des deux Rois. Son Excellence souhaite seulement de vous connoître, après avoir plus d'une fois admiré votre valeur. „ Gassion „ s'avance sur la foi de Picolomini. On se „ fit de grandes civilités de part & d'autre, & „ l'entretien dura plus d'une heure. La suite „ fut encore plus honnête & plus obligeante. „ Picolomini renvoia dans son carosse quelques Officiers du Régiment de Gassion faits „ prisonniers. Le trompette après la chamade „ ordinaire demande à parler au Colonel, lui „ rend une Lettre de Picolomini, & l'assure „ que tous les Cavaliers de son Régiment pris „ par les ennemis, lui seront encore renvoiés „ dans deux jours. Gassion répondit à cette „ civilité en renvoiant les veneurs, les fauconniers, tout l'équipage de chasse pris, & „ vingt-sept prisonniers faits au dernier combat. Cette généreuse reconnoissance fut „ accompagnée d'un présent de deux fusils „ d'une beauté extraordinaire, d'une sauvegarde générale pour l'équipage, & d'une „ permission de chasser accordée par le Maréchal de la Force en considération du Colonel". Les nouvelles publiques nous fournissent de quoi éclaircir ces deux récits. Elles

les marquent exactement les dates, & nous aprennent que Gassion eut plusieurs rencontres avec les Impériaux. La premiere arriva le 19. Août comme il est marqué dans la Lettre de Châtillon. Le 31. du même mois il enleva l'équipage de chasse. Il se battit encore le lendemain pour la troisiéme fois. Enfin, le 3. Septembre après une rude escarmouche, se fit l'entrevuë de Picolomini & de Gassion. L'Auteur de la Vie de celui-ci manque souvent & de netteté dans son stile, & d'exactitude dans son détail. 1638.

Messieurs, dit Richelieu dans sa dépêche du 21. Août aux Maréchaux de la Force & de Châtillon, *je prens la plume pour vous donner avis de la signalée victoire que M. de Weymar a obtenuë sur les deux Armées de Goetz & de Savelli. Il a remporté quatre-vingt drapeaux ou cornettes, onze piéces de canon, tout le bagage, six mille sacs de blé, & quarante milliers de poudre qu'ils vouloient jetter dans Brisac. Le combat a duré depuis une heure après midi jusques à dix heures du soir. Il est demeuré trois mille hommes sur la place. M. de Weymar en a perdu quatre ou cinq cens. Il a le premier attaqué les ennemis, après les avoir cherchés deux jours entiers. Tupadel & Vernancourt seuls, ont été emmenés prisonniers. S'étant trop avancés en poursuivant les ennemis fuians ils se sont trouvés au milieu d'eux. M. de Weymar a fait plus de huit cens prisonniers.* Eclaircissons une si grande nouvelle que le Cardinal écrivit aux deux Maréchaux de France, afin de les animer à faire quelque chose d'aussi éclatant en Picardie, s'ils en trouvoient l'occasion. Le Comte de Guébriant & le Vicomte de Turenne, si connus depuis par leurs rares exploits, Victoire du Duc Bernard de Saxe-Weymar sur les Impériaux & les Bavarois. *Memoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Histoire du Maréchal*

1638. ploits, se distinguérent extrêmement dans cette bataille, & au siége de Brisac dont elle fut suivie. L'un & autre avoient déja donné, comme nous l'avons rapporté, des preuves signalées de leur valeur & de leur habileté. Mais c'est à promptement parler, dans le combat de Wirthenwiel, & à la prise de Brisac, que ces deux illustres guerriers, tués l'un & l'autre en Allemagne, ont commencé d'acquérir cette grande réputation, qui les a constamment accompagnés jusqu'au tombeau.

de Gubriant. liv. I. Chap. 19. L. II. Chap. 2. & 3. Grotii Epist. passim an. 1638. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. X. Leticius Rerum Germanicarum ab Excessu Ferdinandi II. L. VI. Chap. 4. Historie de Gualdo Priorato. Part. II. Lib. 4. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 627. 628.

Depuis la victoire de Rhinfeld, Bernard n'avoit point cessé de crier au secours, & de presser Louïs de lui envoier le renfort de troupes que Sa-Majesté lui avoit promis. On dit que chagrin de voir la Cour de France si peu effective, il ne put s'empêcher de s'écrier: *Chose étrange! si j'avois traité avec le Sultan des Turcs, je trouverois plus de bonne foi que dans le Roi Très-Chrétien.* A propos de quoi un Auteur judicieux fait cette remarque assez spécieuse; que Louïs se repentoit d'avoir cedé l'Alsace à Bernard, & qu'il craignoit de voir un Prince zélé défenseur de la Religion Protestante, s'agrandir trop dans le voisinage de la France & des Suisses. *On faisoit alors beaucoup de fautes à la Cour de Paris*, ajoute cet Historien: *Et les choses ne pouvoient pas être autrement. Le premier Ministre se reposoit sur des personnes ou peu intelligentes, ou qui par bigotterie, & même par interet, traversoient sourdement l'exécution des projets qu'il avoit formés. Tel étoit le Capucin Joseph qui ne manqua jamais de favoriser le Duc de Baviére, quand il le put sans trop exposer sa fortune. Devoré sous un long froc d'une vive & profonde em-*

ambition, le Moine espéroit d'obtenir aux dépens des Suédois & des autres Alliés Protestans de la Couronne de France, le chapeau rouge que le Pape lui refusoit. Je croi bien qu'il y a quelque chose de véritable dans cette réflexion. Mais on y devoit ajouter que Richelieu entreprenoit trop de choses en même tems. Nous trouvons dans ses Lettres de cette année que s'imaginant déja tenir Fontarabie, il demandoit le plan de Perpignan, pour voir comment on pourroit emporter cette autre clef de l'Espagne. Si au lieu d'emploier inutilement une Armée au delà des Pirenées, il eût plus efficacement secouru le Duc de Weymar, il auroit réduit la Maison d'Autriche à lui demander humblement la paix. Mais souvent plus fastueux que solide dans ses projets, le Cardinal donnoit dans l'extravagance & dans la chimére. 1638.

On ne peut nier que Bernard n'ait eu sujet de se plaindre, tantôt de ce que la France manquoit de le secourir au besoin; tantôt de ce que les troupes qu'on lui envoioit, se trouvoient beaucoup au dessous du nombre promis. Mais il faut avouër aussi que depuis la bataille de Rhinfeld, on se porta d'assez bonne foi à l'assister. Si les choses ne furent pas exécutées aussi ponctuellement que Bernard le souhaitoit, les diversions faites par les ennemis, en furent la cause. Tout ce qu'on peut reprocher à Richelieu, c'est de n'avoir pas mesuré ses projets avec les forces de son maître, & de s'être, ou par indolence, ou par paresse, trop reposé sur les autres, du détail de l'exécution. Défaut qui ne se peut guéres pardonner à un premier Ministre d'Etat, & dont le Comte Duc son rival ne paroit pas

1638. plus exempt que lui. Mais le Cardinal eut beaucoup plus de bonheur qu'Olivarés. Outre le secours conduit au Duc de Weymar par le Comte de Guébriant, le Duc de Longueville qui commandoit une Armée dans la Franche-Comté, reçut ordre de s'approcher du Rhin, & de se tenir en état de joindre Bernard en cas de besoin. *Je commande à mon Cousin le Duc de Longueville*, dit le Roi dans une dépêche du 13. Juin au Comte de Guébriant, *de s'avancer le plus diligemment qu'il lui sera possible, vers les quartiers où vous êtes, afin d'assister puissamment mon Cousin le Duc de Weymar dans l'exécution de ses desseins, que je considère comme les plus importans auxquels mes armes puissent être employées.* Et Des-Noiers Secretaire d'Etat dans une Lettre de même date: *Vous verrez bien-tôt M. le Duc de Longueville en Allemagne. On lui a porté l'ordre de s'y acheminer promptement, sur les instances qu'a faites M. le Colonel d'Erlach d'y envoier incessamment un renfort de dix mille hommes. Cela ne s'est pu exécuter, qu'en ordonnant à l'Armée de M. de Longueville de passer de ce côté-là. Vous serez encore bourgeois d'Allemagne, lorsque les autres y arriveront. C'est à vous de les instruire de la maniére dont ils se doivent conduire pour contenter M. le Duc de Weymar. L'intention du Roi, c'est que chacun commande son corps d'armée. Vous jugez bien que les choses n'ont pû se faire autrement.*

Le projet d'envoier Longueville sur le Rhin, fut déconcerté par les efforts du Duc de Lorraine dans la Franche-Comté & dans son propre païs. Il fallut occuper les ennemis, & entretenir leur diversion. De maniére que le Vicomte de Turenne fut choisi pour conduire un moin-

moindre renfort à Bernard. „ J'avois reſolu, 1638.
„ *dit le Roi dans ſa dépêche du* 11. *Juillet au* „ *Comte de Guébriant*, de faire paſſer promptement mon Couſin le Duc de Longueville vers le Rhin, avec mon armée qu'il commande. Cela ſe feroit exécuté, ſi ſa préſence ne ſe trouvoit maintenant plus néceſſaire dans la Franche-Comté, où les ennemis ſe ſont fortifiés d'un grand nombre de troupes. Convaincu cependant du beſoin qu'il y a d'aſſiſter de nouvelles forces mon Couſin le Duc de Weymar, j'envoie vers lui mon Couſin le Vicomte de Turenne. J'eſpere qu'il menera deux mille hommes de pied & quinze cens chevaux. Comme je deſire pour mieux maintenir ce corps d'armée, qu'il ſoit uni avec celui que vous avez conduit au delà du Rhin, mon intention eſt que vous vous accommodiez avec mon Couſin le Vicomte de Turenne pour le commandement de l'un & de l'autre corps, & que vous faſſiez chacun à votre tour la charge de Maréchal de Camp, & qu'en toutes les occaſions vous conſerviez avec lui la bonne intelligence, qu'il eſt diſpoſé à garder réciproquement avec vous". Le ſecours fut beaucoup moindre que Louïs ne l'avoit marqué. Turenne arriva dans le mois de Juillet à Fribourg avec huit cens chevaux Liégeois & quinze cens hommes de pied.

Bernard avoit déja commencé de bloquer la ville de Briſac, & il ne reſtoit plus qu'à prendre Keinſinghen & Offembourg pour enfermer la place de tous côtés. Le Duc Savelli Général de l'Empereur, & Goetz qui commandoit pour le Duc de Baviére les troupes de la Ligue Catholique toujours ſubſiſtante en

1638. Allemagne, eurent ordre de délivrer Brisac, ou du moins d'y jetter des vivres & des munitions à quelque prix que ce fût. Weymar averti qu'ils s'avancent avec dix-huit mille hommes, va audevant d'eux, les rencontre à Wirthenwiel, & les attaque. Voici ce que Roqueservieres Aide de Camp de Guébriant, dit de ce fameux combat dans ses Mémoires cités par l'Auteur de l'Histoire du Comte. *Le Général Goetz allant jetter des vivres dans Brisac avec une Armée de dix-huit mille hommes, le Duc de Weymar marcha contre lui, donna bataille & la gagna. Le Comte de Guébriant s'y signala tellement, que le Duc reconnut hautement que la plus grande partie de la victoire étoit duë au Maréchal de Camp François.* Je vous jure aujourd'hui une amitié de frere qui ne finira qu'avec la vie, *dit Bernard embrassant ce brave & habile Officier.*

Il est certain que Weymar lui rendit un témoignage fort avantageux auprès du Roi. „ Monsieur de Guébriant, *dit Sa Majesté dans* „ *une depêche du 26. Août*, j'ai vû par les Let- „ tres de mon Cousin le Duc de Weymar, & „ appris du Sieur Truchsez qu'il m'a depêché, „ pour me donner avis de la victoire ob- „ tenuë sur l'Armée ennemie, commandée „ par les Généraux Goetz & Savelli, avec „ combien de valeur & de bonne conduite, „ vous vous êtes comporté dans cette grande „ & considerable occasion. Le même exprès „ m'a dit aussi que les troupes qui sont sous „ votre charge & sous celle de mon Cousin le „ Vicomte de Turenne y ont eu grande part. *Des-Noiers dans sa Lettre de même date:* „ Tout le bonheur des armes du Roi est tom- „ bé de votre côté. Jamais Armée n'acquit

„ plus

„ plus d'honneur, que celle de M. le Duc de 1638.
„ Weymar: jamais troupes ne furent plus glo-
„ rieuſes que celles qui ſont ſous votre com-
„ mandement. Dieu ſait quelle eſt la joie de
„ vos amis & de vos ſerviteurs qui voient
„ combien on eſt ici content de vous, & la
„ conſidération où cette campagne vous met.
„ Soiez perſuadé que vous tenez dans l'eſprit
„ de Son Eminence la place que votre valeur
„ & votre vertu méritent. Vous en verrez les
„ effets dans les occaſions qui ſe preſenteront
„ pour votre avantage". Tel étoit le ſtile de ce tems là. On comptoit pour rien, ou du moins pour fort peu de choſe, l'eſtime & la faveur du Roi. Celle du Miniſtre faiſoit tout. La victoire de Wirthenwiel fut ſuivie de la priſe de Keinſeinghen, & du ſiége de Briſac dans les formes. Nous parlerons de celui-ci vers la fin de cette année.

Quand le Secretaire d'Etat diſoit que *tout le bonheur des armes* de Louïs, *étoit tombée du côté* de l'Allemagne, ne prévoioit-il point déja que Condé feroit encore plus mal devant Fontarabie que Châtillon à S. Omer? Le monde le crut ainſi, dès que le Prince commença d'aſſiéger la place. *Il prendra Fontarabie, Zeſt, comme il a pris Dole*, chantoit-on dans un vaudeville qui courut à Paris, & dans toute la France. Je dois entrer dans le détail du fameux ſiége de Fontarabie, avant que d'en venir au grand évenement de cette année, j'entens la naiſſance du Dauphin. Ce n'eſt point ſans raiſon que j'ai remarqué ci-deſſus, qu'il y avoit ſouvent plus de faſte que de ſolidité dans les projets de Richelieu. Soit qu'il ſe fût mis en tête de ſe venger d'Olivarés qui fit porter trois fois les armes du Roi ſon maître en

Le Prince de Condé va commander une Armée ſur la frontiére de Guienne.

1638. France, & de lui faire ſentir que ſi les François paſſoient une fois au delà des Pirénées, ils y feroient de plus grands progrès que les Eſpagnols n'en avoient fait en Guienne, en Languedoc, en Picardie, & qu'on pourroit bien à ſon tour penétrer dans la Caſtille, & jetter l'effroi juſques dans Madrid : ſoit que le Cardinal cherchât une occaſion de chagriner & de perdre même les Ducs d'Epernon & de la Valette qu'il haïſſoit mortellement, il conçut le deſſein d'aſſiéger Fontarabie ; quoique ces deux Seigneurs, dont l'un avoit fait reconnoître la place, lui euſſent repreſenté la difficulté de l'entrepriſe. Qu'on ſe forma d'agréables chimères ſur cette prétenduë conquête, cela paroît aſſez par ce que diſoit le Marquis de la Force l'un des Lieutenans Généraux du Prince de Condé, lors qu'on la regardoit comme infaillible : *Après cela, je ne deſeſpére point de faire prêcher mon Miniſtre dans Madrid.*

Vie du Duc d'Epernon. L. XI. & XII.
Journal de Baſſompierre. Tom. II.
Mercure François. 1638.
Nani Hiſtoria Veneta Lib. X.
Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 633.

„ Quelques eſprits ambitieux & intereſſés, „ *écrit Girard Auteur de l'Hiſtoire du Duc d'E-* „ *pernon*, aiant propoſé des conquêtes imagi- „ naires à la Cour, acquirent un ſi grand cre- „ dit ſur l'eſprit du premier Miniſtre, qu'il fut „ reſolu de porter la guerre en Eſpagne, & de „ commencer par le ſiége de Fontarabie. L'é- „ xécution du projet n'étoit pas facile. Riche- „ lieu en étoit bien informé. Long-tems „ auparavant, il avoit fait reconnoître la place „ par le Duc de la Valette qui le détourna de „ ce deſſein. A ce coup, le Cardinal ne veut „ plus ſe ſouvenir des raiſons auxquelles il „ s'eſt rendu autrefois. Déterminé à engager „ & le pere & le fils dans une entrepriſe, où „ ils n'auroient pas manqué de ſuccomber, il „ leur fait écrire qu'il faut abſolument porter

„ la

» la guerre en Eſpagne, & faire les avances de 1638.
» la dépenſe néceſſaire: qu'autrement le Roi
» enverra le Prince de Condé en Guienne,
» pour y commander les armes de Sa Majeſté.
» Le Duc d'Epernon accoutumé aux rigueurs
» de la Cour, ne fut point ſurpris de ces mena-
» ces. Bien loin de regarder comme une
» peine, la commiſſion que le Roi veut donner
» à M. le Prince, *repondit-il*, rien n'eſt plus
» conforme à mon inclination. Je ſerai fort
» aiſe de le voir emploié dans mon Gouver-
» nement, & je me trouverai fort honoré de
» l'avoir pour témoin de ma conduite & de
» mes actions.»

Quelques ſerviteurs du Duc le voulurent détourner de cette réſolution. Monſieur, *lui remontrérent-ils*, vous ſavez mieux qu'aucun autre, combien il peut être dangereux d'appeller un plus grand que vous dans une Province, où vous êtes obeï ſans aucune contradiction. Pluſieurs perſonnes de votre rang ſe ſont repenties d'avoir ſoumis leur puiſſance ſupérieure. Fort peu ſe ſont bien trouvés d'une pareille démarche. *Ces raiſons n'ébranlérent point Epernon. Il comptoit tellement ſur la bonne volonté que le Prince lui témoignoit depuis quelque tems, qu'il n'en pouvoit concevoir la moindre défiance. Voiant d'ailleurs la reſolution abſolument priſe à la Cour, de charger la Guienne du faix de la guerre d'Eſpagne, il aima mieux que les dépenſes en fuſſent ordonnées par un Prince du ſang, que de s'expoſer à une recherche, en les réglant lui-même. Une choſe le fortifioit encore dans ce ſentiment. Il conſidéroit que le Duc de la Valette ſon fils, chargé ſeulement d'exécuter les ordres du Prince à la guerre, ne ſeroit point reſponſable des événemens. Sur ces prudentes conſidérations, le Duc d'Epernon écrit à Condé,*

le

1638. *le prie d'accepter l'emploi qu'on lui offre en Guienne, & veut que le Duc de la Valette en faſſe autant.* Le Prince qui juſques-là, par façon ou autrement refuſoit ſon conſentement, le donna pour lors ſans difficulté. Le 10. Mars, on lui expédie, un pouvoir fort ample de commander non ſeulement dans la Guienne, mais encore dans le Languedoc, dans la Navarre, dans le Comté de Foix, & le Roi enjoint aux Ducs d'Epernon & de la Valette, au Maréchal de Schomberg, & au Comte de Grammont d'obéïr aux ordres que Condé leur enverra.

„ Tous les heureux ſuccès de nos armes, *faiſoit-on dire à Louis dans ſes Lettres patentes,* „ doivent être attribués à la protection divine „ qui a toujours été ſur cet Etat. Mais elle „ ne fut jamais plus ſenſible, que dans la honteuſe retraite de l'Armée d'Eſpagne hors des „ Forts, dont elle s'étoit ſaiſie ſur notre frontiére de Guienne, pendant que nous étions „ occupés en perſonne, à chaſſer de la Picardie les principales forces de nos ennemis. Il „ ſemble que l'étonnement dont ils furent „ frappés, aiant abandonné d'eux-mêmes des „ poſtes avantageux, conſervés pendant une „ année entiére avec beaucoup de travail & de „ dépenſe, ſoit un coup du Ciel, qui faiſant „ tomber aux ennemis de la France, les armes „ des mains, & les mettant en fuite, nous convie à tourner les nôtres contr'eux & à les „ pourſuivre: vu même que dans la guerre „ préſente, nous n'avons pas d'autre penſée, „ que de reduire ceux qui ont cauſé le trouble „ de la Chrétienté, & qui l'y entretiennent, à „ conſentir avec nous à une bonne & juſte paix. „ Aiant donc reſolu d'emploier nos forces du „ côté de la Guienne & de toute la frontiére d'Eſ-

„ d'Eſpagne, auſſi puiſſamment qu'il eſt con- 1638.
„ venable à la reputation de nos armes & au
„ bien de notre Etat, nous avons principale-
„ ment jugé néceſſaire d'envoier en ces quar-
„ tiers-là, une perſonne en qui nous aions
„ non ſeulement une entiére confiance, mais
„ que nous ſachions encore poſſeder toutes
„ les qualités requiſes, pour le commande-
„ ment de nos Armées, que nous y voulons
„ faire aſſembler. Pour cet effet, nous avons
„ choiſi notre très-cher & très-amé Couſin le
„ Prince de Condé, premier Prince de notre
„ ſang & premier Pair de France, connoiſſant
„ parfaitement, pour l'avoir éprouvé en plu-
„ ſieurs occaſions, & dans les emplois impor-
„ tans que nous lui avons donnés, qu'il a pour
„ nous, pour le bien & la grandeur de notre
„ Etat, & pour l'avantage de notre ſervice,
„ toute l'affection que ſa naiſſance l'oblige
„ d'avoir, & qu'il poſſede toute la valeur, tou-
„ te la prudence, toute l'expérience au fait de
„ la guerre, toute l'habileté, & toute la vigi-
„ lance qui ſe peuvent deſirer dans un grand
„ Capitaine". Aions un peu de patience. Nous verrons comment *ce perſonnage*, dont Richelieu parloit il n'y a pas long-tems, d'un air ſi mépriſant, ſaura répondre aux magnifiques éloges que le Cardinal lui fait donner, en l'envoiant au ſiége de Fontarabie.

Avant que de recevoir la Copie de ces patentes que Condé accompagna d'une Lettre de civilité, le Duc d'Epernon avoit demandé la permiſſion de ſe retirer dans ſa maiſon de Plaſſac, ſous prétexte d'y aller prendre quelques remédes. On lui avoit dit à l'oreille que la Cour ſouhaitoit qu'il ſortit de ſon gouvernement. Condé craignoit trop l'humeur altiére

1638. te & difficile d'Epernon. Mais bien loin de paroitre preſſé du ſoin de ſa ſanté, le Duc différe ſon depart ſous divers prétextes, & quitte Bourdeaux le plus tard qu'il peut. Son Hiſtorien nous aſſure qu'avant l'arrivée de Condé en Guienne, on avoit réſolu à la Cour, de tirer Epernon de ſon gouvernement, & de lui *interdire* les fonctions de ſa charge. Condé ſe rend à Toulouſe dès le 28. Mars, va prendre ſéance au Parlement de Languedoc, & y fait une harangue pour exhorter chacun à faire ſon devoir dans la conjoncture preſente. C'étoit un aſſez mediocre Orateur. Mais il ſavoit encore mieux ſe ſervir de la plume que de l'épée. Du moins, on le lui a reproché dans une Lettre adreſſée à lui-même. Le dernier jour de Mars Son Alteſſe s'embarque ſur la Garonne & vient à Bourdeaux. Elle y eut une Cour aſſez nombreuſe. Les Ducs de la Valette & de S. Simon, le Comte de Grammont, les Marquis de la Force, de Duras, & de Geſvres, enfin pluſieurs autres perſonnes diſtinguées qui devoient ſervir ſous le Prince, s'étoient renduës auprès de lui.

Epernon le reçut avec tous *les* honneurs imaginables, & emploia ſon credit afin que le Parlement lui donnât du *Monſeigneur*, dans les complimens de viſite, quoique ce ne fût pas la coutume. Condé ſembloit répondre par un accueil favorable aux empreſſemens & aux civilités du Duc. Mais Son Alteſſe écoutoit plus volontiers les ennemis d'Epernon, & recueilloit avec ſoin les plaintes qui ſe faiſoient contre lui. Content du témoignage de ſa conſcience, ou plûtôt déterminé à ne rien rabattre de ſa fierté naturelle, le Duc ne s'embaraſſoit pas autrement de cette inquiſition ſecrete, & con-

continuoit ſes aſſiduités auprès du Prince, qui pour mieux couvrir ſa mauvaiſe volonté, & dans le deſſein même de ſe donner un divertiſſement ordinaire aux perſonnes de ſon rang, s'invite lui-même à dîner chez Epernon. Le régal fut ſplendide. Son Alteſſe avoit amené quelques-uns de ſes confidens, & le Duc avoit convié un nombre choiſi de ſes amis. De maniére que l'aſſemblée fut de dix-huit perſonnes. Condé avoit lié la partie dans le deſſein de jouër le *bon homme*, & de ſe divertir en lui faiſant raconter ſes anciennes *proueſſes*. La converſation tombe bien-tôt ſur ſa faveur auprès du Roi Henri III. ſur ſes guerres, & même ſur ſes amours. Condé attendoit qu'il lui échappât quelque gaſconade. Le Prince & ſes rieurs furent étrangement déconcertés, ſi nous en croions un Hiſtorien. *Le ſage vieillard*, dit-il, *répondit avec tant de prudence & de diſcretion, que le Prince dut concevoir d'autres ſentimens que ceux dont il étoit peut-être prévenu. Je ſuis témoin que rempli d'admiration d'une ſi heureuſe vieilleſſe, il dit en ſe levant de table à quelques-uns de ceux qu'il avoit peut-être amenés pour prendre part au divertiſſement:* En verité, c'eſt le plus grand homme du monde. *Mais quelque grand que fût le Duc*, réprend l'Auteur de ſa Vie, *il ne l'étoit pas aſſez alors pour continuer de plaire au Prince. Ses affaires avoient changé de face, & Son Alteſſe d'inclination. Si elle conſervoit encore quelque choſe de ſes premiers ſentimens, les ordres précis de la Cour ne lui permettoient pas de les faire paroître.* 1638.

Cependant Epernon ne ſut point tellement ſe contraindre, qu'il ne fît quelque choſe qui déplut à Condé. Le Panégyriſte du Duc n'a pas jugé à propos de nous marquer ce ſujet de mé-

1638. mécontentement. On nous dit seulement que ce fut un prétexte recherché; que le séjour d'Epernon à Bourdeaux devint depuis ce tems-là insupportable au Prince, & que celui-ci obtint un commandement précis du Roi au Duc, de s'en aller incessamment à Plassac & de n'en sortir point sans un ordre exprès de Sa Majesté. Le Prince se contenta de montrer la Lettre de cachet à quelques uns des amis & des ennemis d'Epernon. Ceux-ci ne se hazardérent pas à lui en parler; & les autres n'oserent de peur qu'irrité contre Condé, il n'achevât de se perdre dans l'esprit de Son Altesse, & par conséquent à la Cour: de maniére qu'il part de Bourdeaux sans savoir qu'il est si maltraité & de Louïs & de Condé. Le Maréchal de Bassompierre raconte autrement la chose. *M. le Prince*, dit-il, *étant arrivé à Bourdeaux donne à M. d'Epernon une Lettre du Roi, où Sa Majesté lui mande qu'aiant accordé à son instante supplication, la permission de se retirer à Plassac, elle lui ordonne maintenant par absolu commandement, d'y demeurer, sous peine de contravention aux ordres du Roi. On ajoutoit dans la dépêche, que Sa Majesté usoit de cette rigueur pour châtier M. d'Epernon de ce qu'il avoit tourmenté & persécuté des gens qu'il devoit assister, puis qu'ils avoient le caractére de serviteurs du Roi, & l'honneur d'être sous sa protection.* Quel est le plus véritable des deux recits? Je ne le puis dire. Epernon se fit-il quelque nouvelle affaire? Sont-ce les anciennes qu'on reveille malignement? Je n'en sai rien non plus. Quoi qu'il en soit, le Duc prenant congé du Prince, lui parla de la sorte au rapport de Girard. *Monsieur, vous allez commencer une entreprise qui sera sans doute plus difficile qu'on*

qu'on ne vous l'a représentée. Il y a peu d'apparence que le Roi d'Espagne laisse enlever une des meilleures places de son Etat, sans se mettre en devoir de la secourir. S'il survient quelqu'occasion de servir le Roi, ou Votre Alteſſe, je la ſupplie très-humblement de m'honorer de ſes commandemens. Quinze jours après les avoir reçus, je conduirai mille Gentilhommes vers la frontière, & ferai gloire de mourir à leur tête, pour vous acquerir l'honneur d'une belle conquête. A propos de ce compliment, l'Hiſtorien ajoute la réflexion ſuivante. *Le Duc pouvoit ſans doute faire au delà de ce qu'il promettoit, & ſi on l'eût employé, rendre le ſiége de Fontarabie auſſi glorieux au nom François, qu'il lui fut honteux.* 1638.

Siége de Fontarabie.

Dès qu'Epernon ſe fut retiré dans ſa maiſon de Plaſſac, Condé commença de diſpoſer toutes choſes pour ſon entrepriſe. L'Armée de terre fut aſſez tôt prête. Mais celle de mer ſe fit attendre ſi long-tems, qu'impatient de perdre la belle ſaiſon, le Prince s'avance vers S. Jean de Luz où étoit le rendez-vous général de ſes troupes. *Le mois de Juillet*, dit le Maréchal de Baſſompierre, *donna commencement au ſiége de Fontarabie. M. le Prince aiant paſſé la Rivière de Bidaſſoa près d'Iron ſans aucune réſiſtance, emporte la place, & la pille & prend le port du Paſſage, où il y avoit ſept caraques preſque échouées, & cent cinquante piéces de canon, qui furent emmenées en France.* Le Cardinal de Richelieu fait la perte des Eſpagnols beaucoup plus grande au port du Paſſage. En un endroit, il marque quatorze gros vaiſſeaux, & en un autre ſix-neuf. Mais le Cardinal exagére ſouvent les avantages du Roi ſon maître. Quoiqu'il en ſoit, le Prince alla *camper enſuite devant Fontarabie avec ſon Armée*

Journal de Baſſompierre. Tom. II.
Vie du Cardinal de Richelieu. Tom. II.
Bernard Hiſtoire de Louis. XIII. L. XIX.
Mercure François. 1638.

bien

1638. *bien munie de toutes les choſes néceſſaires pour aſſiéger une place*, pourſuit Baſſompierre. *Il la preſſa durant le mois de Juillet. Les ennemis y jettérent deux fois du ſecours; l'une par la terre & l'autre par la mer qui leur demeuroit libre, parce que la Flote du Roi commandée par M. l'Archevêque de Bourdeaux n'étoit pas encore arrivée.* Les Eſpagnols accoutumés depuis long-tems à vivre chez eux en repos, ſans y voir l'ennemi, s'émurent d'une telle maniére à la nouvelle de la priſe du port du Paſſage, & du ſiége de Fontarabie, que nonobſtant l'occupation des forces de leur Roi en Italie & dans les Païs-Bas, ils formérent incontinent une bonne Armée, dont la conduite fut donnée à l'Amirante de Caſtille. Mais elle ne put être ſi-tôt prête, qu'il n'y eût pluſieurs actions remarquables ſur mer & ſur terre avant l'arrivée du ſecours.

Grotii Epiſt. paſſim an. 1638. Nani Hiſtoria Veneta. L. X. 1738. Hiſtorie di Gualdo Priorato. Part. II. Lib. 4. Vittorio Siri Memorie Recondite Tom. VIII. pag. 632, 303, 634.

Quoique le Roi Catholique entretint ordinairement cinq cens hommes de garniſon dans Fontarabie, il ne s'y en trouvoit alors guéres plus de trois cens: de maniére qu'avec les habitans propres à porter les armes, on ne comptoit pas plus de ſix cens hommes qui puſſent défendre la place. Tant étoit grande la ſécurité des Eſpagnols, qui s'imaginoient que l'opinion commune de leur puiſſance, & leur faſte, ſuffiſoient pour empêcher que les François n'oſaſſent tenter une irruption au délà des Pirénées. Don Chriſtophle Mexia Meſtre de Camp, nommé Gouverneur de Fontarabie, n'avoit pas ſeulement daigné aller prendre poſſeſſion de ſon emploi. Un Officier Baſque, homme brave à la vérité, mais d'une habileté médiocre, commandoit en ſon abſence. La Cour de Madrid étonnée des premiers

miers progrès des armes de Louïs, envoie promptement à Fontarabie Don Michel Perez Officier qui étoit fort signalé par sa valeur & par son experience à la defense des Iles de S. Honorat & de Sainte Marguerite. Il entra heureusement dans la place avec huit cens bons soldats; renfort qui releva le courage des habitans & de la garnison presqu'abattu. Nonobstant la perte faite au port de Passage, on arme en diligence une Flotte en Espagne, afin de porter un nouveau secours aux assiégés. Mais elle fut entiérement détruite par celle de France. Sourdis Archevêque de Bourdeaux l'avoit enfin amenée vers le commencement du mois d'Août. 1638.

Le combat se donna près de Gatari. *Le 25. d'Août*, dit le Maréchal de Bassompierre, d'autres marquent le 22, *l'Armée navale du Roi, qui étoit vis à vis de Fontarabie durant le siége, vint attaquer quatorze grands vaisseaux Espagnols, destinés à jetter du secours dans la place assiégée. Le bonheur fut si extraordinaire, que le vent favorable aux ennemis, changea en un instant, leur devint contraire, & les repoussa dans une rade, d'où ils ne purent sortir: de maniére qu'il fut aisé à M. de Bourdeaux, d'envoier des brûlots qui mirent en feu tous les vaisseaux ennemis, à un près qui se sauva.* Richelieu parle de cette victoire d'un air triomphant dans sa Lettre du 31. Août aux Maréchaux de la Force & de Châtillon. *Dans le signalé combat donné au Port de Gatari en Espagne*, dit le Cardinal, *M. de Bourdeaux a eu un tel avantage que les ennemis y ont perdu quatorze gros galions & trois autres vaisseaux. Tous ont été brûlés avec les matelots & trois mille Espagnols naturels qu'ils portoient à S. Sebastien, afin de former une Armée*

1638. *mée qui pût traverser les desseins du Roi.* Digne occupation d'un prétendu successeur des Apôtres! A-t-il donc crû ce sanguinaire Prélat que son caractere lui permettoit de présider à une exécution où quatre ou cinq mille Chrétiens ont été brûlés vifs. Si Richelieu avoit eu quelque sentiment de religion & d'humanité, il auroit dû gémir dans la guerre du monde la plus juste, de ce qu'on étoit obligé d'en venir à une si cruelle extrémité. Mais bien loin d'en être touché, il s'applaudit, il remercie Dieu. *Cette perte jointe à celle de dix-neuf autres vaisseaux que les Espagnols ont faite à la prise du port du Passage, témoigne assez, graces à Dieu, que leurs affaires ne vont pas bien par tout.* Cela est certain. Si les Espagnols réussirent cette année sur terre, ils furent extrêmement malheureux sur mer.

Depuis l'arrivée de la Flote, Sourdis avoit été chargé de garder le port du Passage & quelques postes importans près de la mer. Le Prélat fier d'un avantage que le vent seul lui a donné, se va mettre en tête de se signaler aussi bien sur terre que sur mer. Il insinuë pour cet effet au Prince de Condé, que les Espagnols n'étant plus en état de rien entreprendre par la mer; il est inutile que l'Armée navale de France soit uniquement emploiée à la garde du port du Passage; qu'il est plus à propos de la mettre à l'embouchure de la Riviere de Bidassoa, & que là elle pourra empêcher les secours que les Espagnols envoioient de tems en tems à la derobée par mer aux assiégés. Sourdis espéroit de mettre alors pied à terre, de commander les gens qu'il avoit amenés sur ses vaisseaux, & d'avoir part aux attaques de la place. Le

Prin-

Le Prince impatient de la réduire avant l'arrivée du ſecours conduit par l'Amirante de Caſtille, propoſe la choſe au Conſeil de guerre. Quelques-uns repreſentérent que le port du Paſſage gardé par quatre milles hommes, faiſoit toute la ſureté du camp des aſſiégeans, & que cela empêchoit que les ennemis ne ſe poſtaſſent avantageuſement entre cet endroit & Fontarabie; qu'en abandonnant le Paſſage, on laiſſoit aux Eſpagnols la plus grande commodité du monde, & pour le ſecours de la place, & pour la ſubſiſtance de leur Armée qui approchoit. D'autres dirent au contraire, que la prudence ne permettoit pas d'affoiblir les troupes qui n'étoient pas trop nombreuſes pour le ſiége, & que ce partage des forces du Roi pouvoit être ſujet à de fâcheux inconvéniens. Condé donne imprudemment dans un ſentiment qui flatte ſon impatience & ſa crainte de manquer une occaſion de rétablir ſa réputation preſqu'entiérement perduë par la levée du ſiége de Dole. Il abandonne le port du paſſage, & les ennemis gagnent ainſi un chemin libre & commode pour toutes les choſes néceſſaires à leur Armée, qui arrive enfin, & ſe poſte à la portée du canon près du camp des aſſiégeans. 1638.

Un peu avant les divers combats que j'ai racontés, il y en eut un moins ſanglant dans l'Egliſe de Notre-Dame de Paris qui ſcandaliza les uns & fit rire les autres. En voici l'occaſion. Louis naturellement timide & ſuperſtitieux, voiant ſon Roiaume puiſſamment attaqué l'an 1635, fit vœu de donner une riche lampe pour être miſe dans la Cathedrale de Paris, devant certaine Image de la bienheureuſe Vierge que le peuple ignorant regarde comme miraculeuſe: fauſſe opinion que les Cha- Le Parlement & la Chambre des Comptes de Paris ſe battent dans l'Egliſe Cathedrale.

1638. noines de cette Egiſe plus éclairés, mais non moins intereſſés que les Moines, ont grand ſoin d'entretenir. Leur *bonne Dame* n'eſt ni moins parée, ni moins éclairée que les autres. Choſe étrange! les particuliers des Chapitres & de quelques Communautés Eccléſiaſtiques condamnent ces ſuperſtitions & s'en moc-quent ſecretement. Cependant on ſeroit bien fâché de les voir abolies. Les Meſſes qui ſe di-ſent & les préſens faits à l'Image, ſont d'un trop bon revenu. Le vœu du Roi fut accom-pli, & un Chanoine de Notre-Dame préſenta le 9. Octobre de la même année, au nom de Sa Majeſté, la lampe du poids de 320. marcs d'ar-gent. Les Eſpagnols aiant été heureſement chaſſés de la Picardie, de la Guienne, & du Languedoc, Louïs s'imagine que la Vierge contente de ſon préſent, lui a obtenu en ré-compenſe des avantages qu'il n'oſoit eſpérer. A la perſuaſion du P. Joſeph, il réſolut, dit-on, de mettre ſa perſonne & ſon Roiaume ſous la protection particuliére de ſa prétenduë bien-faictrice. Les patentes de cette eſpece de do-nation furent expédiées le 10. Février de cette année.

Journal de Baſſom-pierre. Tom II. P. Joſeph II. Part. Mercure François 1638. Grotii Epiſt. 863.

Après une aſſez courte mais trop faſtueuſe énumération des proſpérités du Regne de Louïs, & ſans aucune mention de la groſſeſſe de la Reine, quoi qu'elle fût alors connuë, on ajoute au nom de Sa Majeſté un aſſez plaiſant galimathias de dévotion ſuperſtitieuſe. Il étoit apparemment de la façon du Secretaire d'Etat Des-Noiers qui ſigna les Patentes, ou de l'hy-pocrite Capucin qui avoit conſeillé cette nou-velle eſpéce de vœu. *Proſternez aux pieds de la Divine Majeſté que nous adorons en trois per-ſonnes, à ceux de la Sainte Vierge & de la ſacrée Croix,*

Croix, où nous reverons les mystères de notre Redemption par la vie & la mort du Fils de Dieu en notre chair, nous nous consacrons à la grandeur de Dieu par son Fils rabaissé jusques à nous, & à ce Fils par sa Mere élevée jusques à lui; en la protection de laquelle nous mettons particuliérement notre Etat, notre Couronne & tous nos Sujets, pour obtenir par ce moien celle de la Sainte Trinité par son intercession, & de toute la Cour Celeste par son autorité & exemple. Nos mains n'étans pas assez propres pour présenter nos offrandes à la pureté même, nous croions que celles qui ont été dignes de la porter, les rendront hostie agréable. Et c'est chose bien raisonnable qu'aient été mediatrices de ses bienfaits, elle le soit de nos actions de graces. A CES CAUSES, *nous avons déclaré, & déclarons que prenant la très-sainte & très-glorieuse Vierge pour Protectrice spéciale de notre Roiaume, nous lui consacrons particuliérement notre personne, notre Etat, notre Couronne, & nos Sujets. La priant de nous vouloir inspirer une sainte conduite, & défendre avec tant de soin ce Roiaume contre l'effort de tous ses ennemis, que soit qu'il souffre le fleau de la guerre, ou jouisse de la douceur de la paix que nous lui demandons de tout notre cœur, il ne sorte point des voies de la grace qui conduisent à celles de la gloire. Et afin que la posterité ne puisse manquer à suivre nos volontés en ce sujet, pour monument & marque immortelle de la consécration présente que nous faisons, nous ferons construire de nouveau le grand autel de l'Eglise Cathédrale de Paris, avec une Image de la Vierge qui tienne entre ses bras celle de son précieux Fils descendu de la croix, & nous serons représentés aux pieds & des Fils & de la Mere, comme leur offrant notre Couronne & notre Sceptre.* 1638.

1638. Louïs oublia de l'élever, ce *Monument* si solennellement promis, & son Fils a negligé pendant plus de cinquante ans de regne, d'accomplir un vœu qu'on appelle, je ne sai pourquoi, le *vœu de sa naissance.* Car enfin la Déclaration ne dit rien qui ait rapport à cela. N'est-ce point plûtôt un vœu, que la peur de voir encore une fois les Espagnols aux portes de Compiegne & de Noion, fit faire au Roi, ou plûtôt à son Ministre aussi timide dans l'adversité, que fier & arrogant dans la prospérité? Le bruit couroit il y a quelques années que le Fils de Louïs XIII. alloit construire cet autel magnifique. Mais il a maintenant des dépenses plus pressantes. On suppose que la Vierge se contente en attendant, des processions qui se font & des Litanies qui se chantent tous les ans en son honneur selon l'ordre du feu Roi. *Nous admonétons le Sieur Archevêque de Paris*, poursuit-il, *& néanmoins lui enjoignons, que tous les ans le jour & Fête de l'Assomption, il fasse faire commémoration de notre présente Déclaration, à la grande Messe qui se dira en son Eglise Cathédrale, & qu'après les Vespres du même jour, il soit fait une procession, à laquelle assisteront toutes les Compagnies Souveraines avec pareilles cérémonies, que celles qui s'observent aux processions générales plus solennelles. Ce que nous voulons aussi être fait en toutes les Eglises, tant Paroissiales, que celles des Monastères de la Ville & des Fauxbourgs, & dans toutes les Villes, Bourgs, & Villages du Diocèse de Paris.* Tout le Roiaume étant consacré à la Vierge aussi bien que la capitale, il étoit juste que la dévotion fût universelle, cela est ainsi ordonné dans la Déclaration de Sa Majesté. *Nous exhortons pareillement tous les Archevêques & Evêques de notre Roiaume,*

me, & néanmoins leur enjoignons de faire celebrer la même solemnité dans leurs Eglises Cathedrales, & autres Eglises de leurs Diocéses; entendant que les Cours de Parlement & autres Compagnies Souveraines, & les principaux Officiers des villes, soient présens à cette cerémonie. Et d'autant qu'il y a plusieurs Eglises Episcopales qui ne sont point dédiées à la Vierge, nous exhortons les Archevêques & Evêques, de lui dédier la principale chapelle de leurs Eglises, pour y faire la même cerémonie, & y élever un autel avec un ornement convenable à une action si célébre, & d'admonêter tous nos peuples d'avoir une dévotion particuliére à la Vierge, d'implorer en ce jour sa protection, afin que sous une si puissante Patrone, notre Roiaume soit à couvert de toutes les entrepriſes de ses ennemis, qu'il jouïsse longuement d'une bonne paix, que Dieu y soit servi & reveré si saintement, que nous & nos Sujets puissions arriver heureusement à la derniére fin, pour laquelle nous avons tous été créés. 1638.

Je trouve dans une Lettre de Grotius au Chancelier Oxenstiern datée du 21. Novembre de l'année precédente, qu'on parloit déja de cette consécration, & qu'on disoit même que les Lettres patentes en étoient envoiées au Parlement. Si cela est, ces Messieurs delibérerent presqu'aussi long-tems sur une si grande affaire que sur l'érection de l'Académie Françoise. *Le Roi*, dit agréablement le savant Ambassadeur de Suéde, en se mocquant de la superstition de Louïs, *a consacré & sa personne & son Roiaume à la sainte Vierge, dès les premiers jours de cette année. Il ne doute point que les prosperités de la campagne derniére, ne soient un effet de son vœu. Non content d'élever un autel dans la Cathedrale de cette ville qui coûtera quatre cens mille livres, il a resolu de faire celebrer avec plus de solem-*

1638. *nité qu'auparavant, la fête de ce qu'on appelle l'Assomption de la Vierge. Il envoie pour cet effet des Lettres patentes au Parlement. Laissons à ces Magistrats le soin d'examiner si la consécration de la Couronne de France à une Sainte, s'accorde bien avec la Loi Salique. Je suis seulement en peine d'une chose. S'il arrive, comme il y a beaucoup d'apparence, qu'en vertu de son nouveau droit sur la France, la Vierge nomme le Cardinal de Richelieu son Vicaire Général, & lui donne le pouvoir d'agir en son nom, que restera-t-il au Roi? L'obligation d'obéir dévotement à son Ministre.* C'est ainsi que les gens d'esprit tournoient en ridicule la sotte crédulité de Louis. On ne desespéroit pas que la *Bonté* du P. Joseph ne déclarât bien-tôt que la Vierge lui avoit revelé dans une extase, qu'elle faisoit Richelieu son Lieutenant Général en France.

Dans les premiers siécles du Christianisme, on ne célébroit aucune fête de la bienheureuse Vierge, ni des Saints. Les Chrétiens de certaines Eglises s'assemblérent tout au plus extraordinairement, le jour de la mort de quelques Martyrs illustres, afin de remercier Dieu de ce que son serviteur avoit rendu un glorieux témoignage à la vérité de l'Evangile, & pour s'animer à suivre le bon exemple qu'il leur avoit donné. Dans le cinquiéme siécle, on commença d'en user de même, le jour du decès de quelques Evêques d'une sainteté éminente, qui avoient courageusement defendu la Foi Catholique contre les Hérétiques. Quoique dans ce tems-là, on parlât de la Vierge avec la vénération duë à celle que toutes les hommes diroient *heureuse*, à cause des *grandes choses que le Tout-puissant a faites en elle*, il n'y avoit point encore de fête établie en son honneur. Celle de

de la naiſſance de Jeſus-Chriſt, où la Vierge ſa mere avoit part, ne fut inſtituée qu'à la fin du quatriéme ſiécle en Orient. Avant cela, on celebroit ſeulement l'*Epiphanie*, ou la Manifeſtation du Sauveur aux Juifs dans ſon baptême, & aux Gentils, lors que l'étoile miraculeuſe conduiſoit les Mages à Bethlehem. Depuis le Concile d'Ephèſe, Cyrille Archevêque d'Alexandrie & les defenſeurs de ſa doctrine, dont pluſieurs donnoient dans les extravagances d'Apollinaire & d'Eutychès, ſe mirent à élever la Vierge au-deſſus de la condition des creatures, & à l'égaler preſqu'à ſon Fils. On ſuppoſa de fauſſes piéces pour perſuader au peuple ignorant & crédule, que tous les Apôtres ſe trouvérent à ſa mort, qu'elle reſſuscita enſuite, & qu'elle fut enlevée au Ciel par les Anges. Comme l'Egliſe Latine a donné plus tard que la Grecque dans certaines ſuperſtitions, les Compilateurs des Martyrologes marquérent ſimplement au 15. Août, je ne ſai pas ſur quel fondement, que c'étoit le jour de ſa *mort de la bienheureuſe Vierge, ſans rien dire de ſon Aſſomption pretenduë au Ciel. Cela ſe prouve par l'ancien Martyrologe d'Uſuard qui ſe lit encore dans l'Egliſe Cathedrale de Paris. Mais la fable inventée par les Grecs a prévalu enfin dans l'Egliſe d'Occident, où toutes les ſuperſtitions & les opinions les plus extravagantes ont été introduites par les Moines, à la faveur de l'ignorance des derniers ſiécles. On célébre la fête de l'Aſſomption de la Vierge avec autant, que dis-je? avec plus de ſolemnité que celle de la Reſurrection de Jeſus-Chriſt. Toutes les Compagnies Souveraines de Paris s'étant aſſemblées ce jour là dans l'Egliſe Cathedrale, pour aſſiſter à la procession

1638.

*Dormitio Beatæ Mariæ Virginis.

nou-

nouvellement établie, il y eut un étrange tu-
1638. multe. Bassompierre raconte ainsi la chose.

Le 15. Août, il arriva un grand scandale dans l'Eglise de Nôtre-Dame, causé par ceux-là mêmes qui devoient l'empêcher, & le châtier, si d'autres l'avoient ému. Dans les processions où les Compagnies Souveraines interviennent, le Parlement a la droite & la Chambre des Comptes la gauche. De maniere que les deux premiers Présidens de l'une & l'autre Compagnie marchent de front. Il en est de même lors qu'elles se trouvent pour quelque cerémonie dans une Eglise. Le Parlement se place dans les siéges des Chanoines à la droite, & la Chambre des Comptes vis-à-vis à la gauche. Pour ce qui est de l'entrée dans le Chœur, il n'y a nul ordre, chacun s'assemble sans cerémonie. Mais quand on en sort pour marcher en procession, il faut necessairement que les corps se croisent, afin que l'un reprenne la main droite, & l'autre la gauche. A la sortie du Chœur de Notre-Dame, le premier Président de la Chambre des Comptes prétendit passer immediatement après celui du Parlement. Mais les Présidens au Mortier, ne voulant laisser marcher que le seul Gouverneur de Paris entre leur premier Président & eux, arrêtérent celui de la Chambre des Comptes. Sur quoi les Corps se mirent premiérement à se choquer, & puis à se frapper de telle maniére, qu'il y eut un grand desordre dans l'Eglise, M. le Duc de Monbazon Gouverneur de Paris, les Archers, & plusieurs autres aiant mis l'épée à la main. Après les coups donnés, on en vient aux écritures, on fait des informations de part & d'autre. Mais le Roi averti de l'inconvenient, attira l'affaire à lui, pour la régler comme il le jugeroit à propos. Telle fut la comédie que ces graves Magistrats donnérent dans une assemblée extraordinaire de dévotion.

Fin de la premiere Partie.

HISTOIRE
DU REGNE DE
LOUIS XIII.
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

TOME NEUVIEME,

Deuxieme Partie.

Contenant la naiſſance de Louis XIV. & ce qui eſt arrivé de plus remarquable en France & dans l'Europe depuis les Eſpagnols chaſſés de Corbie juſques au paſſage de l'Armée Françoiſe au delà du Rhin pour joindre celle de Suéde, c'eſt-à-dire, juſques à l'an 1640.

Par Mr. MICHEL LE VASSOR.

NOUVELLE EDITION.



A AMSTERDAM,
Chez ZACHARIE CHATELAIN & FILS.
M. D. CC. LIII.

Jean Louis Scheinemann

HISTOIRE

DU REGNE DE

LOUIS XIII.

Roi de France & de Navarre.

LIVRE XLIV.

LE *cinquiéme Septembre jour de Dimanche à onze heures du matin*, dit le même Maréchal, *nâquit M. le Dauphin après avoir tenu la Reine en travail, près de cinq heures. La réjouissance fut ſi grande dans toute la France, qu'il ne s'en étoit point encore vû de pareille. Les feux de joie durérent plus de huit jours.* Ils ne prévoioient pas, ces pauvres gens, que ſous le long & dur regne de celui pour la naiſſance duquel on les allumoit, leurs enfans ſeroient le plus malheureux peuple de l'Europe. Louïs étoit alors attaqué d'une fiévre intermittente. Mais il fut ſi content d'avoir enfin un fils, que ſa maladie cauſée peut-être par le mauvais ſuc-

1638. Naiſſance du Dauphin.

Journal de Baſſompierre. Tom. II.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. V. Ch. I.

1638. cès de ſes armes, ſe diſſipa bien-tôt. *Tout ce qui a precédé l'accouchement de la Reine notre Epouſe*, dit il dans le tranſport de ſa joie en écrivant aux Ambaſſadeurs, *le peu de tems qu'a duré ſon travail, & les autres circonſtances que chacun peut remarquer dans cette naiſſance, font voir que ce fils nous eſt donné de Dieu.* Et de quel autre pouvoit-il le tenir? Mais Dieu donne des Rois aux peuples, ou dans ſa miſéricorde, ou dans ſa colére; pour nous châtier de nos péchés, ou pour nous procurer quelque bonheur, & quelque repos en ce monde. Les François ne devoient-ils point faire cette réflexion, avant que de s'abandonner ſi fort à la joie? Leurs grands tranſports ſont des mouvemens d'un eſprit ſervile & adulateur. En de pareilles occaſions, les gens bien ſenſés témoignent plus de reſerve. Ils ſe contentent de prier Dieu d'avoir pitié de ſon peuple, de prévenir de ſes graces le Prince nouvellement né, & de le rendre un Roi *ſelon ſon cœur.*

Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même. Tom. II. Mercure François. 1638. Grotius Epiſtolâ 1089. 1090. & 1231.

Richelieu qui ſe trouvoit pour lors à S. Quentin en Picardie, ne manqua pas de confirmer Louïs dans ſon préjugé, que le fils qui lui étoit né, devoit être regardé comme un don précieux du Ciel. *La naiſſance de M. le Dauphin me ravit*, dit le Cardinal dans une Lettre de compliment au Roi ſon maître. *J'eſpére que comme il eſt Theodoſe par le don que Dieu vous en fait, il le ſera encore par les grandes qualités des Empereurs qui ont porté ce nom.* Le premier Miniſtre n'en dit pas davantage, & finit en proteſtant qu'il ſera toujours également dévoué au pere & au fils. Ce ſtile laconique me ſurprend. Richelieu en donne la raiſon dans ſa Lettre de compliment à la Reine. *Les grandes joies*, dit-il, *ne parlent point.* Le ſurnom de

Dieu-

Dieu donné n'a pas été du goût de Louis XIV. Celui de *Grand* a plus flatté ſon orgueil. Auroit-il ſû ce que beaucoup de gens ont dit, que ſi Dieu l'a donné à la France, ç'a été dans ſa colére? La Lettre du Cardinal à la Reine, fut, comme je l'ai remarqué, auſſi ſuccincte. *Je ne puis exprimer à Votre Majeſté la joie que me cauſent ſon heureux accouchement, & la naiſſance de M. le Dauphin. Je ſouhaite & veux croire que Dieu l'a donné à la Chrétienté pour en appaiſer les troubles, & y apporter la benediction de la paix.* Sans conſulter les aſtres, l'Ambaſſadeur de Suéde rencontra mieux que Richelieu, que Campanella, que tous les fameux Aſtrologues qui ſe mêlérent de tirer l'horoſcope du nouveau Prince. * *Le Dauphin*, écrit Grotius à Oxenſtiern & à un ſavant homme du tems, *ne tarit pas ſeulement le ſein de ſes nourrices; mais il le déchire encore par ſes morſures. C'eſt aux voiſins de la France, de ſe précautionner contr'une ſi prompte voracité.* La Prophétie n'a pas beſoin de commentaire. Toute l'Europe n'en a que trop ſenti l'accompliſſement. On dit qu'en quatre mois il eut trois & même neuf nourrices. 1638.

* *Delphinus jam ter mutavit nutricem. Fagium enim enquiſita ad hoc femina, quod ubera tanquam morſitando lanient, non ſine omine futuræ rapacitatis. Cavent vicini à tam maturâ rapacitate.*

Les feux de joie n'étoient pas encore éteints à Paris, lorſqu'on y reçut la triſte nouvelle des retranchemens du Prince de Condé forcés devant Fontarabie aſſiégée depuis deux mois. *Les François les abandonnérent aſſez legérement*, dit le Maréchal de Baſſompierre, *& avec une telle épouvante, que l'Armée ſe retira en grand déſordre, & laiſſa tout le bagage & les canons au pouvoir de l'ennemi. Il y eut environ huit cens hommes tués, & près de deux mille noiés. La Ville étoit à la veille d'être priſe. Les aſſiégés avoient écrit à l'Amiraute de Caſtille & au Marquis de*

Les Eſpagnols forcent les retranchemens du Prince de Condé devant Fontarabie, & l'obligent à s'enfuir honteuſement.

1638. *Mortare Généraux de l'Armée Eſpagnole, poſtée depuis quelque tems devant nos retranchemens pour ſecourir la place, que ſi ce jour-là on ne faiſoit un effort qui réuſſit, elle ne pouvoit pas tenir davantage.* Quelques Réformés remarquérent malignement que cette diſgrace arriva le 8. Septembre, lorsque l'Egliſe de Rome célébroit la fête de la naiſſance de la Vierge, à qui le Roi venoit de rendre des hommages ſi grands, ſi ſolennels. Les Catholiques Romains répondirent à cela, que Louïs n'auroit pas raiſon de prétendre que ſa nouvelle Protectrice le dût favoriſer uniquement. Qu'elle ne s'étoit point engagée à ne faire plus de bien au Roi d'Eſpagne, qui la ſervoit du moins avec autant de magnificence & d'aſſiduité. Qu'il y avoit une image miraculeuſe auſſi à bien à Madrid qu'à Paris. Que des lampes d'or & d'argent y brûloient continuellement devant elle. Qu'on lui faiſoit d'auſſi riches préſens. Qu'on y diſoit autant de Meſſes. Enfin, que le Roi de France aiant ſeulement ſupplié la Vierge de défendre ſon Roiaume, elle lui accordoit ſa demande, & que pour témoigner à Philippe, que la dévotion particuliére de ſon ennemi ne fermeroit pas ſes oreilles aux vœux & aux prières des Eſpagnols ſes fidéles & zélés ſerviteurs, elle leur avoit accordé une faveur ſignalée le jour même de ſa naiſſance, & défendu leur païs contre Louïs, qui non content de conſerver ſon Roiaume, vouloit envahir celui de ſon voiſin.

Journal de Baſſompierre. Tom II. Bernard Hiſtoire de Louïs XIII. L. XIX. Mercure François 1638. Grotii Epiſt. 1029, & 1030. Nani Hiſtoria Veneta. L. X. 1738. Hiſtorie di Gualdo Priorato. Part. II. Lib. 4. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 634, & 935, 636.

Comme nous n'avons point de rélation éxacte de l'affaire de Fontarabie qui fit tant de bruit dans le monde, il eſt aſſez difficile de déterminer quelle fut la véritable cauſe de l'étrange

trange déroute de l'Armée Françoiſe ſupérieure à celle d'Eſpagne. Condé en rejetta la faute ſur le Duc de la Valette, & celui-ci ſur le Prince dans un Ecrit public. Son Alteſſe répondit en le faiſant réimprimer avec des remarques à la marge. L'un prétend une choſe, & l'autre ſoutient le contraire. Qui en croirons-nous? Pour moi, je penche toujours plus du côté des opprimés. Il me ſemble qu'ils ſont ordinairement plus ſincéres dans leurs défenſes. La crainte les retient: ils n'oſent avancer trop hardiment des fauſſetés. On diſſimule tout au plus quelques circonſtances capables de nuire. La Valette fut condamné à perdre la tête: mais Richelieu inventa pour cet effet une nouvelle Juriſprudence. Des Juges moins timides & moins intéreſſés reconnurent depuis juridiquement l'injuſtice de l'Arrêt rendu en l'abſence de l'accuſé. Le reproche le plus vraiſemblable qu'on fait à la Valette, c'eſt que chagrin du pouvoir accordé en Guienne au Prince de Condé, & de ce qu'à l'inſtigation de Sourdis Archevêque de Bourdeaux ennemi juré de la Maiſon d'Epernon, Son Alteſſe lui ôtoit le commandement d'une attaque, pour le donner à un Prélat, il ne fut pas fâché qu'elle reçût encore un plus grand affront devant Fontarabie, que devant Dole, & que les Officiers & les ſoldats de certains Régimens, ſur leſquels il avoit du crédit, refuſant d'aller à l'aſſaut, il les laiſſa faire. Rapportons ce que racontent les gens desintereſſés. Nous verrons enſuite ce que le Duc & les autres alléguent pour ſa défenſe. 1638.

Quatre jours avant que les retranchemens fuſſent forcés, *on avoit fait jouër une mine ſous un baſtion*, ajoute Baſſompierre. *Il fut en-*

1638. *tr'ouvert de telle maniére ; que ſelon le témoignage de ceux qui ſont revenus de cette déroute, on y pouvoit aiſément monter. Mais M. de la Valette qui devoit faire donner un rude aſſaut, ne le jugea pas à propos ce jour là ; & remit l'affaire au lendemain. Cependant les aſſiegés éperdus de l'effet de la mine,* & encore plus de la mort du brave Michel Perez tué dans une ſortie, où il voulut imprudemment commander, *eurent le loiſir de reprendre leurs eſprits, & de ſe retrancher derriére la bréche. Ce que le Duc de la Valette ne dit pas ; & allégue d'autres raiſons. Tant y a que M. le Prince lui ôte l'attaque, & la donne à M. de Bourdeaux ſon ennemi mortel. Le Prélat accepte l'emploi, & ſe prépare avec tant de ſoin & de diligence, qu'on croit qu'il auroit certainement emporté la place, ſi la déroute ne fût pas arrivée le jour précédent. Elle fut ſi grande, que deux jours après, les ennemis vinrent enlever une batterie de deux canons, qui étoient de l'autre côté de la Riviere de Bidaſſoa, vers Saint Jean de Luz.* Grotius ne manqua pas de recueillir ce qui ſe diſoit de plus certain à Paris, & de l'écrire au Chancelier de Suéde, & à l'Ambaſſadeur de cette Couronne à la Haie. Voici ſon récit.

Dieu irrité contre les François a renverſé toutes leurs eſpérances ſur Fontarabie. Trois mines aient fait bréche, on voulut donner l'aſſaut. Deux Régimens réfuſerent d'y aller, ſous prétexte qu'on retenoit leur paye qu'ils demandoient. On ajoute que le Duc de la Valette a trouvé fort mauvais que le Prince de Condé lui ait ôté l'attaque de la bréche, pour la donner à l'Archevêque de Bourdeaux, qui s'eſt offert de monter à l'aſſaut avec les troupes de ſa Flote, & que la Nobleſſe de Guienne de-

devouée au Duc d'Epernon pere de la Valette, a pris part au mécontentement du Gouverneur de la Province. L'Amirante de Castille, dont l'Armée se trouvoit moins nombreuse, mais composée de braves gens, informé de la division entre les Officiers, les soldats & le Général de l'Armée ennemie, résolut de profiter de l'occasion. Il attaque donc le quartier du Marquis de la Force, qui tâche inutilement de resister avec quelques-uns de ses domestiques. Car enfin, les soldats refusoient d'obeïr, & s'enfuioient. Celui du Prince en aient fait autant, les Espagnols entrent dans les retranchemens, demeurent maitres du canon, du bagage, des vivres, des munitions, & d'une somme considérable d'argent. L'avare Condé prétendoit apparemment en garder du moins la meilleure partie pour lui. *L'Archevêque de Bourdeaux se retire promptement à ses vaisseaux. Le Prince le suit, se jette dans l'eau, & marche au travers, jusques à ce qu'il puisse atteindre une chaloupe. Deux mille François sont tués, ou noiés. Les autres se sauvent à Baïonne, & mettent la Riviere d'Andaïe entr'eux & l'ennemi. Depuis long-tems, la Nation Françoise n'a souffert une pareille flétrissure à sa réputation. Elle est d'autant plus grande que douze cens Espagnols ont tout fait en cette occasion.* 1638.

Le Procurateur Nani raconte le même événement d'une maniere encore plus desavantageuse au Prince de Condé. *La lenteur & la desunion des Chefs François*, dit-il, *fit durer le siége plus long-tems qu'on n'avoit cru, & donna le tems à l'Armée Espagnole de venir au secours des assiégés. Elle se présenta inopinement devant les lignes afin de les attaquer. Condé prévenu que quelques-uns des premiers Officiers du quartier le plus voisin des ennemis, & principalement le*

1638. *le Duc de la Valette, étoient d'intelligence avec eux, envoia d'autres Officiers & des soldats, pour renforcer cet endroit. Mais ceux qu'on y mit d'abord, refusant de ceder aux gens qui venoient, les François commencerent de se quereller, & de se battre les uns les autres. Cependant l'ennemi force les lignes sans resistance. Le Marquis de Torrecuso alla le premier à l'assaut; & celui de Moriare eut l'honneur d'entrer avant tous les autres dans les retranchemens. Le reste de l'Armée le suivit, & ce fut avec si peu de perte, qu'il y eut seulement seize hommes tués, & cent cinquante blessés. Du côté des François, il n'y eut que confusion, qu'épouvante, que fuite précipitée. Ils abandonnerent leur camp, leur bagage, & leurs armes aux vainqueurs. Une déroute si honteuse fut extrêmement sensible à la Cour de France. On y crut que les Chefs avoient plûtôt manqué de prudence & de fidelité, que de force & de bonheur. Condé fut beaucoup blâmé de négligence & d'avarice. Il passoit pour avoir plus pensé à son profit particulier, qu'au bon & prompt succès de l'entrepriſe. Mais il rejetta tout sur le Duc de la Valette, qu'il accusoit d'infidelité. La nouvelle d'une si grande victoire fut reçuë à la Cour de Madrid avec des applaudissemens & des acclamations extraordinaires. Philippe combla le Comte Duc d'Olivarés de nouvelles faveurs, comme s'il étoit uniquement redevable à son Favori, de l'avantage que ses armes avoient remporté. Ceux qui exposerent leur vie à l'attaque des retranchemens, murmurerent de ce qu'un homme qui demeuroit oisif à la Cour, enlevoit aux autres les louanges & les recompenses; qui leur étoient légitimement dûës.*

L'Historien de la République de Venise se trompe quand il insinuë que la Valette étoit à l'en-

l'endroit, où les retranchemens furent forcés. Depuis que Condé lui eut ordonné par écrit, de céder son attaque à l'Archevêque de Bourdeaux, il se retira dans un poste éloigné d'une lieuë du quartier où les ennemis donnérent. Là il demeure tranquille, & goûte le plaisir malin de voir le Prince & Sourdis s'enfuir honteusement vers les vaisseaux. Le Duc de S. Simon, le Comte de Grammont, les Marquis de la Force & de Gesvres, Beauvau Evêque de Nantes autre Prélat guerrier, du Plessis-Bezançon, la Houdiniere Capitaine des gardes du Cardinal de Richelieu, toute la Cavalerie & le reste de l'Infanterie, se refugiérent auprès de la Valette. Tous marchérent ensuite vers la riviere de Bidassoa, rompirent le pont après l'avoir passée, & se retirérent à Baïonne. Condé s'y rendit par mer avec ses soldats, qui s'étoient sauvés comme lui, dans les vaisseaux. La Valette voiant que ses ennemis le vouloient rendre seul responsable de la déroute & que le Roi avoit déja donné commission à Machaut & à la Poterie Conseillers d'Etat, d'informer de l'affaire de Fontarabie, publia un Ecrit pour sa justification. En voici l'extrait envoié par Grotius au Chancelier Oxenstiern. 1638.

L'Apologie du Duc de la Valette, dit-il, *revient à ceci. Que dès le commencement du siége il conseilla de bâtir un Fort sur le mont de Guadalupe; endroit par où l'ennemi pouvoit venir le plus facilement attaquer les retranchemens: ce qui est arrivé en effet. Que Condé s'y opposa toujours, en disant aussi positivement que s'il en eût été bien assuré, que les Espagnols ne viendroient jamais de ce côté-là. Que le Duc ne fut point d'avis qu'on abandonnât le port du Passage. Que le Prince*

Moiens de défense du Duc de la Valette accusé d'avoir été la cause de la déroute de Fontarabie.

1638. *l'eût voulu croire, les assiégés n'auroient pas reçu de la ville de S. Sebastien une grande quantité de vivres & de provisions. Que Condé aient chois l'endroit où l'attaque étoit la plus aisée, il n'est pas surprenant que les travaux aient été plus avancés que ceux de la Valette. Que le Prince impatient fit trop tôt mettre le feu aux mines. Que voiant ses projets déconcertés à la main droite de la ville, il l'abandonna pour travailler aussi inutilement à la gauche, avec une perte considerable de tems & une grande consomption de la poudre nécessaire à quelque chose de plus pressant. Le Duc vient ensuite aux reproches qu'on lui fait, & répond qu'il n'a point tenu à lui que l'assaut n'ait été donné. Que Condé lui aient dit de laisser son poste à l'Archevêque de Bourdeaux, il ne l'a point voulu faire, avant qu'on lui en apportât l'ordre du Prince par écrit. Qu'il sent bien que son plus grand crime, c'est de n'avoir pas envoié ses troupes à Condé, lorsque l'ennemi approchoit des lignes. Que la Valette n'avoit auprès de lui que douze cens hommes de pied & deux Compagnies de Cavalerie. Que l'ennemi l'observoit de fort près avec un nombre de troupes supérieur. Qu'on n'envoia point dire au Duc de faire passer les siennes du côté que les Espagnols attaquoient. Que quand même on le lui auroit commandé, & qu'il auroit obéi, la suite fut si précipitée, que tous les retranchemens se seroient trouvés au pouvoir de l'ennemi, avant que les gens de la Valette eussent fait la moitié du chemin pour y aller. Quoique ces raisons soient specieuses, ajoute l'Ambassadeur de Suéde, & qu'elles trouvent ici des gens qui les appuient, je remarque cependant que l'opinion la plus commune, c'est que les Ducs d'Epernon & de la Valette chagrins du commandement donné à*

Mercure François. 1638. Vie du Duc d'Epernon. L. XII. Grotii Epistola 1060.

un

un autre dans leur Gouvernement, ont empêché sous main, que Condé n'acquit de l'honneur en cette occasion, & que la Valette s'y est porté avec plus d'ardeur, quand il a vû son attaque donnée à l'Archevêque de Bourdeaux. Ce qu'il y a de plus fâcheux pour le Duc, c'est que cette Cour aiant pris la coutume de rejetter toutes ses disgraces sur la mauvaise conduite de quelqu'Officier, il y a grande apparence que tout retombera plûtôt sur la Valette, que sur le premier Prince du sang. 1638.

L'Auteur de la Vie d'Epernon met encore tout son esprit & toute son éloquence en œuvre, pour disculper le fils de son Héros d'une maniére plausible. *On ne sauroit nier*, dit-il, *que le Duc de la Valette ne fût le premier qui passant à pied & dans l'eau jusques à la ceinture, à la tête de toutes les troupes, ouvrit le pas ennemi à notre Armée, en chassant les Espagnols des retranchemens faits sur le bord de la riviére pour nous en defendre le passage. Qu'à son attaque au siége, il n'ait entrêmement avancé ses travaux. Qu'il n'ait reduit la place en état d'être nécessairement prise de son côté, si elle n'étoit pas secourûë. Qu'il n'ait été d'avis de combattre les ennemis, dès qu'ils commencérent de paroître près de Fontarabie. Qu'il n'avoit plus de part au siége lors qu'il fut levé. Que l'Archevêque de Bourdeaux occupoit son poste par ordre exprès de M. le Prince. Que le Duc étoit éloigné de plus d'une lieuë du combat, lors qu'il fut donné. Que n'aiant été averti du desordre que par les fuiards qui porterent l'effroi dans son quartier, il se mit incontinent à la tête de ce qu'il avoit de troupes. Qu'il rallia ceux que la peur avoit dissipés. Qu'aiant repoussé l'ennemi victorieux, il sauva tous ceux*

1638. *qui échapperent à la déroute. Ces vérités connuës de tout le monde, n'empêcherent pas que ſes ennemis ne lui donneſſent le blâme de tout, & que la faute de dix mille coupables ne fût rejettée ſur lui.*

Choſe inouïe! on fit un crime au Duc de la Valette d'avoir témoigné du courage & de l'aſſurance dans cette occaſion. Sa conſtance & ſa fermeté furent un des chefs de l'accuſation intentée contre lui. On lui imputa d'avoir été bien aiſe & d'avoir ri de la déroute, parce qu'elle ne lui abattit pas le courage, & qu'il parut ſans trouble dans cette confuſion. Le Duc n'en a pas uſé de même au regard de ſes ennemis. Il a toujours loué avec beaucoup de raiſon, & les intentions & les actions de ceux qui eurent le commandement du ſiége. Il n'a jamais douté qu'ils n'euſſent envie de bien ſervir, & que ſi leur valeur avoit été ſecondée, ils n'euſſent retiré tous les avantages qu'on ſe pouvoit juſtement promettre de leur bonne conduite. Mais ſi le ſort des armes leur fut contraire, ſi la terreur miſe parmi les ſoldats, les empêcha de ſuivre l'exemple des Généraux, ſi les conſeils qui auroient été le ſalut de l'Armée, ne furent pas écoutés, pourquoi rendre un Officier criminel, de ce qu'il n'a pu perſuader les autres? Girard tombe dans le défaut qu'il reproche aux ennemis de celui qu'il tâche de juſtifier. Quand on veut être cru, il ne faut pas en dire trop. A qui cet Hiſtorien perſuadera-t-il jamais que la Valette irrité contre Sourdis & contre Condé, *n'ait pas ri*, du moins ſecretement, de leur fuite honteuſe & précipitée? Ce ſentiment eſt trop naturel à la malignité du cœur humain. Le Duc étoit-il un homme ſi vertueux, ſi Chrétien? Prenoit-il autrement part à la conſervation de l'hon-

l'honneur de ſes deux ennemis, & à la gloire du Miniſtére de Richelieu? S'il n'a point traverſé ſourdement les projets du Prince & de l'Archevêque, il mérite quelque louange d'avoir reſiſté à une tentation que le dépit & l'ambition lui durent naturellement cauſer. Mais que ſans y avoir rien contribué de ſa part, il n'ait pas ſenti une joie ſecrete de les voir couverts de confuſion, c'eſt ce que ceux qui connoiſſent un peu les ſentimens de l'amour propre, que les plus vertueux ont tant de peine à réprimer, ne croiront jamais. On nous prend encore pour des gens de l'autre monde, quand on nous dit hardiment que la Valette *a toujours loué & les intentions & les actions* de Condé. Cela ne paroît pas dans l'Ecrit publié pour la juſtification du Duc, quoiqu'on y garde encore quelques meſures avec le Prince. Il n'en fut pas de même dans la ſuite. La Valette lui écrivit la Lettre du monde la plus vive, la plus piquante. Je la rapporterai incontinent. 1638.

Soit que le Duc d'Épernon ſe voulût ſignaler & faire même ſa cour par les feux de joie, & par les autres rejouïſſances qu'il projettoit d'ordonner à Bourdeaux, en cas que la Reine accouchât d'un fils: ſoit qu'averti de l'arrivée de l'Amirante de Caſtille, avec le ſecours qu'il conduiſoit à Fontarabie, le Duc eſpérât que Condé fort embarraſſé auroit recours à lui, & le ſommeroit de la parole donnée à Son Alteſſe, de lui amener mille Gentilshommes quinze jours après la Lettre reçuë, il quitta ſa maiſon de Plaſſac ſans ordre du Roi, & s'en alla dans celle de Cadillac près de Bourdeaux. Là il reçoit le courier qui lui apporte la nouvelle de la naiſſance du Dauphin, le régale d'une riche chaîne

Le Duc de la Valette ſe retire, & le Duc d'Epernon eſt dépouillé de ſon Gouvernement.

Journal de Baſſompierre. Tom. II

Vie du Duc d'Epernon. L. XII.

1638. d'or, & commande qu'on tire le canon, & qu'il y ait des illuminations dans la capitale de Guienne, & dans toute la Province. Quelle fut ſa ſurpriſe, ou plûtôt ſa joie ſecrete, quand il apprit la déroute de Fontarabie! L'eſpérance de voir le Prince ſortir de la Guienne, couvert de confuſion & rongé de dépit, après y être entré d'un air ſi triomphant, ne cauſa-t'elle point au vieux & malin Epernon, un plaiſir plus ſenſible, que celui qu'il affectoit de témoigner pour la naiſſance du Dauphin? Quoiqu'il en ſoit, ſa joie fut bien-tôt troublée, ou ſon affliction prétenduë du malheur des armes de France devant Fontarabie redoubla d'une étrange maniere, quand il ſut qu'on accuſoit tout publiquement ſon fils bien aimé, d'en être la cauſe; que les plaintes de Condé étoient favorablement reçuës à la Cour, & que Richelieu ſon implacable ennemi, menaçoit la Valette des plus rigoureux effets de la colére du Roi. *Je ferai juſques à l'office de Procureur Général contre M. de la Valette*, diſoit hautement le Cardinal. *L'affaire de Peronne n'eſt point oubliée. Sa Majeſté n'a pas donné l'abolition d'un ſi noir complot.*

Mercure François. 1638.

Epernon conſterné ſort au-plûtôt de Bourdeaux, fait ſemblant d'aller régler quelques affaires domeſtiques dans le païs de Médoc, & s'en retourne à ſa maiſon de Plaſſac. La Valette avoit dépêché un Gentilhomme au Roi pour demander à Sa Majeſté la permiſſion de lui aller rendre compte de ſa conduite au ſiége de Fontarabie. Ne fut-ce point un artifice, afin que Richelieu amuſé de l'eſpérance de voir bien-tôt la Valette à la Cour, ne ſe preſſât point de le faire arrêter en Guienne? La ſuite le donne à penſer. Dans ce tems-là même, Louis envoioit

voioit au Duc un ordre exprès de se rendre in- 1638.
cessamment auprès de lui. Mais quand la Valette apprend que le Cardinal se déchaine si furieusement contre lui, que personne ne doute que le Ministre vindicatif n'ait formé le dessein de perdre sans ressource un Seigneur qu'il regarde depuis long-tems comme son ennemi, le Duc paroit changer tout à coup de dessein, & reprendre seulement alors la resolution de mettre sa personne en sureté par une prompte retraite dans les païs étrangers. *M. de la Valette*, dit le Maréchal de Baſſompierre, *reçut un commandement exprès du Roi, d'aller trouver Sa Majesté, par un Gentilhomme qu'elle lui dépêcha. Il promit d'obéir, & prit congé de M. le Prince, auprès duquel il étoit. Mais au lieu de venir à la Cour, il va trouver son pere à Plassac, & de là passant dans le païs de Médoc, il s'embarque sur un vaisseau Ecossois, pour se mettre en sureté hors de France.*

Girard Secretaire & Historien du Duc d'Epernon, rapporte un peu autrement la chose. Il me paroit plus croiable, puis qu'il étoit alors auprès de son maître. Cet Auteur raconte que la Valette pria son pere de lui faire savoir s'il devoit hazarder un voiage à la Cour, ou non, & de lui envoier pour cet effet un domestique en qui l'un & l'autre prenoient également confiance. Ne feroit-ce point Girard lui-même? *Allez trouver mon fils*, ordonna Epernon à ce serviteur fidele, *& dites-lui de ma part que dans une affaire de cette importance, un pere qui l'aime plus que soi-même, est peu propre à lui donner un conseil sûr. Ma tendresse pour lui nous doit être également suspecte & à l'un & à l'autre. Je n'ose lui conseiller d'aller à la Cour. Le*

Roi

1638. *Roi eſt trop prévenu, & le Miniſtre notre commun ennemi trop irrité contre lui. Quand je penſe d'un autre côté, que je ne le reverrai jamais, je ne puis l'exhorter à ſortir de France. C'eſt à lui de lever tous ſes doutes & de former ſa réſolution. Que s'il prend celle de ſe retirer hors du Roiaume, je ne ſuis point d'avis que pour me venir voir, il s'engage au delà des rivières qui nous ſéparent. On pourroit ſe ſervir de cette occaſion, & entreprendre ſur ſa perſonne. Et à quoi aboutiroit une courte viſite? A redoubler ma douleur & la ſienne. Qu'il prenne patience, & qu'en attendant un tems plus favorable, il demeure aſſuré de mon affection, qui ne lui manquera jamais, quelque choſe qui puiſſe arriver.* C'étoit dire aſſez clairement à ſon fils, que le parti de la retraite paroiſſoit le plus ſûr. La Valette le comprit bien. Il paſſe en Angleterre, & y eſt favorablement reçu du Roi & de la Reine.

Peu de jours après ſon départ, Epernon fut averti que Condé devoit recevoir inceſſamment la commiſſion de commander abſolument en Guienne. Elle fut en effet expédiée le 6. Octob. & enregitrée au Parlement de Bourdeaux le 16. du même mois. Chacun ſourit à l'endroit, où *la bonne conduite* du Prince, *ſon expérience au fait des armes & ſa diligence* étoient louées. *La Cour*, dirent quelques malins, *a voulu donner du ridicule à Son Alteſſe. En quoi ſa diligence a-t-elle paru? Lors qu'elle a couru de toute ſa force vers les vaiſſeaux à la premiére approche des ennemis, & qu'elle s'eſt jettée dans l'eau juſques à la ceinture, pour entrer plus vite dans une chaloupe?* Ce qu'il y avoit de plus fâcheux pour Epernon, c'eſt qu'on prétendoit enſuite le dépoſſeder du Château-Trompette,

où

où il avoit la valeur d'un million & plus, en argent monnoié, en pierreries, & en vaiſſelle. Le Prince eût cru tout cela *de bonne priſe*, & ſe fût amplement dedommagé de ce qu'il avoit manqué de gagner à Fontarabie Une pareille conquête étoit plus de ſon goût, que celle de la meilleure place du Roi d'Eſpagne. Mais le Duc eſt ſi bien & ſi promptement ſervi, que tout fut enlevé en une nuit, avant que Condé reçoive le pouvoir de ſe ſaiſir du Château-Trompette. Chagrin de voir ſon avarice fruſtrée, il ſe met à déclamer contr' Epernon & ſes enfans; reproche tout publiquement au pere d'avoir eu part à l'aſſaſſinat d'Henri IV. calomnie ſans aucun fondement, & de s'être revolté plus d'une fois contre le Roi, prononce un Diſcours dans je ne ſai quelle Aſſemblée tenuë en Guienne; n'y oublie rien de tout ce qui lui paroit propre à flétrir la réputation des Ducs d'Epernon & de la Valette, & n'épargne pas même le Duc de Candale & le Cardinal de la Valette, quoi qu'ils n'euſſent aucune part à l'affaire de Fontarabie. Les deux freres étoient alors en Piémont. 1638.

Ce fut à cette occaſion que le Duc de la Valette écrivit la * Lettre ſuivante au Prince de Condé. *Monſieur, je n'euſſe jamais pris la liberté de répondre aux mauvais ſentimens que vous avez voulu témoigner de moi, dans l'Aſſemblée de Guienne au mois de Novembre dernier, ſi j'euſſe pu croire que vous ne penſiez qu'à vous décharger de la honte que les Armes du Roi & le nom François ont reçu ſous votre commandement devant Fontarabie. J'aurois volontiers préféré à ma juſtification, le reſpect dû à votre qualité, ſi vous n'y euſſiez pas engagé celui que je dois à mon ſang, & montré que pour me déchirer, vous ne faites pas*

* Elle ſe trouve à la fin des Mémoires du Duc de Rohan imprimés en 1643.

1638. *pas difficulté de vous commettre, & de changer votre condition de Prince en celle de mauvais Orateur; comme ſi vous ſaviez mieux vous ſervir de la langue & de la plume, que de l'épée. Le plus grand de mes crimes dans votre Ecrit, c'eſt de ne vous avoir pas voulu obéir. Vous le dites encore, ſans conſiderer que mon prétendu mépris de vos commandemens vous rend aujourd'hui plus coupable que moi, ſi cette grande occaſion de la priſe de Fontarabie s'eſt perduë par là. Vous aviez l'autorité en main pour prévenir un pareil inconvenient & pour me punir ſur le champ de ma deſobéïſſance. Pardonnez moi, Monſieur, ſi je dis que vous déguiſez en deſobéïſſance, la faveur que vous voulutes faire à l'Archevêque de Bourdeaux. Toute l'Armée a vû que les ſubtilités dont vous uſâtes pour m'ôter le fruit de mes travaux, & pour m'arracher le laurier des mains, vous firent changer & rechanger des conſeils après mes deux premieres attaques. De là vint véritablement la perte du tems, à laquelle vous imputez votre diſgrace.*

Mais en quoi cette affaire contribua-t-elle à la deroute qui arriva trois jours après, & quel reproche m'en pouvez-vous faire? Puiſque vous m'aviez tiré de mon poſte, rien ne vous empêchoit de mieux faire par un autre. Un heure de vigueur ſuffiſoit, dites-vous, pour vous rendre maître de la place. En cela vous vous condamnez vous-même. Je ne vous ai lié ni la langue, ni les mains, pour vous empêcher de commander & d'agir. Il vous ſieroit bien mieux de chercher un prétexte, afin de m'opprimer, que de découvrir votre faute en m'accuſant. C'eſt un autre fait, ſi vous m'imputez votre déroute, & ſi vous penſez m'avoir convaincu, en diſant que je vis le deſordre ſans jamais branler. A cela je puis répondre que

s'il

s'il y avoit encore quelque reſte de fortune & d'honneur à ſauver, je le garantis du naufrage. J'empêchai que tout le ſang de l'Armée ne fût repandu avec honte, & que la perte ne fût plus grande que le deshonneur. Vous ne m'envoidtes aucun ordre. Et qui auroit jamais penſé que pour empêcher les ennemis de forcer vos retranchemens, vous iriez vous mettre en bataille à deux lieuës de là, & que vous auriez beſoin du corps que je commandois, ſans m'en avertir? Aiant appris le deſordre par les premiers fuiards, qui ſe vinrent jetter dans mon poſte, je fis à l'inſtant mettre tout le monde ſous les armes & attendis quelque glorieux commandement de votre part. Etonné de n'en recevoir aucun, je jugeai que vous aviez arrêté le deſordre, & demeurai ferme, juſques à ce que j'euſſe des nouvelles de ce que vous faiſiez. 1638.

La premiére & la plus certaine qui me vint, fut celle de votre embarquement. Je vous confeſſe que mon étonnement redoubla pour lors d'une étrange maniére. Ne pouvant comprendre comment vous aviez été ſurpris, je cherchois dans votre eſprit & dans votre courage, des raiſons que je ne pouvois trouver dans votre malheur. Qui ſe ſeroit imaginé que vous auriez manqué de prévoiance? Je diſois que ſi vous aviez été contraint de céder à la puiſſance des ennemis, vous ſeriez venu vous mettre à la tête de mes troupes, dont je crus juſques alors que vous faiſiez un corps de reſerve. Avec cela, nous aurions pu reſſurer le reſte par votre préſence, & repouſſer les Eſpagnols, qui avoient eu ſi bon marché de leur victoire. Je l'aurois tenté ſans vous, ſi l'expérience ne m'avoit appris que l'exemple du Chef anime ou refroidit tout le reſte. Votre embarquement ſi précipité ôta le cœur à nos ſoldats. J'arretai néanmoins le reſte du

1638. *du jour & la nuit ſuivante, ceux qui ſe trouvérent ſous mon ordre, dans l'eſpérance que vous pourriez prendre une haute reſolution dans ce malheur, & que vous y trouveriez quelque reſſource, qu'on ne devoit attendre que de vous. Je me retirai enfin, quand je vis ma confiance frustrée: Et ce fut ſans que les ennemis oſaſſent rien entreprendre. Je le confeſſe, Monſieur, c'eſt en cela ſeulement que vous avez ſujet de vous plaindre de moi. Dans une ſi grande extrémité, j'uſurpai l'honneur qui vous étoit dû.*

Je ſouffre par reſpect tout ce que la paſſion vous fait dire d'ailleurs, & ſuis bien fâché que vous ſoiez obligé d'avouer, que ſi j'ai été ſoupçonné en quelqu'autre rencontre, je n'ai pas toujours ſi mal fait. Je ne voudrois pas que le monde connût ce que j'ai contribué à votre paſſage en Eſpagne, dont vous élevez tant les progrès, afin d'en faire tomber les ruines de plus haut ſur moi. La ſeule choſe que je ſouhaiterois, c'eſt que vous euſſiez été plus reſervé dans cette accuſation. Votre empreſſement à me convaincre, donne à penſer que vous êtes le ſeul coupable. Ne vous ſuffiſoit-il pas de vous être juſtifié dans une Aſſemblée publique, & d'avoir informé le Roi à votre mode, ſans faire crier dans les ruës de Paris le triomphe que vous remportiez ſur moi, au lieu d'avoir pris Fontarabie? Il eût été beaucoup plus digne de votre rang, que vous euſſiez laiſſé les choſes au jugement de Sa Majeſté; & que vous ne vous fuſſiez point rendu ſolliciteur, juge, partie, & fabricateur de dépoſitions contr'un innocent, que les ſeules violences de votre autorité ont réduit à la néceſſité de ſortir du Roiaume. Mais que vous ont fait mon pere & mes freres? Quelle raiſon avez vous de les envelopper dans vos invectives? Voulez-vous les condamner,

ner, de peur qu'ils ne me défendent? Croiez-vous ne vous pouvoir bien justifier, qu'après avoir sappé notre Maison par le fondement? 1638.

Pardonnez-moi, Monsieur, si je dis que l'honneur que mon pere a eu d'être élevé par les Rois, chéri & estimé d'eux, que les services qu'il a rendus à l'Etat, & son âge, méritoient bien que vous l'épargnassiez, du moins pour l'amour de vous-même, si vous ne lui en voulez qu'à cause de moi. Comme il a toujours fait profession de droiture & de générosité, il n'a jamais trahi ses amis, ni su flatter ses ennemis. Il s'est conduit d'une telle maniére, qu'il n'a ni mépriſé, ni offensé directement les Parlemens, comme vous dites. La Valette ne pense point tant ici à justifier son pere qu'à lancer quelques traits de satire contre Condé. Il lui reproche la maniére indigne, dont il avoit sacrifié à ses interêts ceux qui s'étoient engagés dans son parti, & ses basses flatteries au regard du Cardinal de Richelieu, l'un de ceux qui conseillerent à Marie de Médicis de l'enfermer dans une prison. Mais ce qui suit contient le reproche le plus sanglant qu'on pût faire au Prince. *Du moins*, poursuit la Valette, *mon pere ne s'est jamais trouvé dans un état si foible, ni si dépourvû de bon droit, qu'il ait eu besoin de flatter les Parlemens, pour maintenir sa qualité.* On voit bien que le Duc veut parler de la nécessité où Condé s'étoit trouvé de ménager le Parlement de Paris, pour soutenir sa naissance contre le Prince de Conti, & le Comte de Soissons ses oncles qui la lui contestoient. Les procédures commencées contre Charlotte de la Tremouille sa mere étoient encore au greffe. Elles n'en furent tirées & supprimées que durant la minorité du Roi d'à présent, par le crédit du feu

1638. feu Prince de Condé fils de celui dont je parle.

Mes freres, dit encore la Valette, *ne sont pas plus responsables de mes fautes que mon pere. Je ne sai pourquoi vous les voulez envelopper dans ma disgrace. Peut-être que vous les haïssez pour quelque raison que vous ne voulez pas dire.* Ce dernier trait n'est gueres moins piquant que le précédent. Il regarde sans doute la Princesse de Condé, à qui selon l'opinion commune du monde, le Cardinal de la Valette ne fut pas indifferent. A Dieu ne plaise que j'approuve des reparties si outrageantes. Mais en verité le Prince sembloit vouloir bien se les attirer, par son acharnement contre la Maison d'Epernon. *Après toutes ces choses*, Monsieur, conclut enfin le Duc, *je suis fâché que vous alleguiez au peuple l'exemple du passé, comme une raison de ce que vous lui voulez persuader maintenant. Vous me reprochez le camp d'Espelette. Est-ce de peur qu'on ne vous parle encore de celui de Dole? Vous accusez mon pere d'avoir eu part à des révoltes. Croiez-vous que vos mouvemens durant le bas âge du Roi soient oubliés? On peut dire que vous avez appris les factions aux Grands, & la révolte au peuple. Les plaies qu'il en a souffertes à votre occasion, saignent encore. Vous n'avez point cessé de remuer jusques à ce que le Château de Vincennes vous en ait ôté le pouvoir & les moyens. Je ne sai, Monsieur, de quel œil vous lirez ma juste défense. Mais j'ai si bonne opinion de votre équité, que j'espére que vous ne trouverez pas mauvais qu'un ver de terre essaye de se relever, quand on l'écrase, & que ceux qui vous ont persuadé de me persécuter, porteront un jour la peine de votre indignation, à plus juste titre que moi.*

Le

Le courage que le Duc de Valette témoignoit en ſe défendant contr'un ſi puiſſant & ſi malin ennemi, fut autant eſtimé dans le monde, que la baſſeſſe du Duc de Candale & du Cardinal de la Valette au regard de Richelieu, étoit mépriſée. Tout ce qu'on peut dire pour les excuſer, c'eſt que s'ils n'euſſent gardé quelques meſures avec le Miniſtre, il auroit emploié tout ſon pouvoir à ruïner entiérement leur Maiſon. Quoiqu'il pouſſât l'affaire du Duc de la Valette avec une extrême violence, on croit que Richelieu arrêtoit encore ſon reſſentiment, en conſidération du Cardinal de la Valette qu'il aimoit toujours. Je ne condamnerois pas ces ménagemens au regard de l'homme du monde le plus hautain & le plus vindicatif, ſi le Cardinal de la Valette avoit du moins obſervé les régles de la bienſéance. Non content de proteſter à l'ennemi mortel de ſon pere & de ſon frere, que *rien au monde ne ſera jamais capable de le ſéparer de ſon ſervice, ni de lui ôter ſa confiance d'avoir part aux bonnes graces de Richelieu*, il le prie de vouloir bien lui dicter la Lettre qu'il ne ſe peut honnêtement diſpenſer d'écrire au Roi en faveur du Duc de la Valette. *Je ne ſaurois penſer à l'affaire de Fontarabie*, répondit le Miniſtre, *que je ne ſois touché d'une ſenſible douleur, & pour le dérangement qu'elle nous cauſe, & pour l'interêt de M. de la Valette. Puis que vous ſouhaitez que je vous marque la maniere dont vous devez vous conduire dans cette fâcheuſe conjoncture, je vous dirai franchement, que vous ne pouvez faire autre choſe, que d'écrire au Roi que le mauvais ſuccès du ſiége de Fontarabie vous afflige doublement, parce qu'il apporte un grand préjudice aux affaires de Sa Majeſté, & que cette diſ-*

1638. Baſſeſſe du Cardinal de la Valette.

Lettres du Cardinal de la Valette au Cardinal de Richelieu, à la fin du 3. Volume de l'Hiſtoire du Miniſtere de celui-ci, & dans le II. Tom. des Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 637.

grace

1638. *grace s'impute à la mauvaiſe conduite de M. de la Valette. Que vous ne pretendez point le juſtifier, s'il eſt coupable, & que vous ſuppliez ſeulement le Roi, de vouloir bien le protéger, en cas qu'il ſe trouve innocent. Que vous ne doutez point que Sa Majeſté, dont la prudence & la bonté vous ſont connuës, ne demêle la vérité de la calomnie, & ne mette M. de la Vallette à couvert de la mauvaiſe volonté de ſes ennemis. Que vous attendez cette grace de la juſtice du Roi, & que ſi vous intercedez en faveur d'un frere, ce n'eſt que dans la penſée que ſon innocence eſt certaine, comme il le ſoutient.*

Y eut-il jamais une pareille comedie? Richelieu conſeille à ſon ami de prier le Roi de demêler la vérité de la calomnie & de protéger le Duc de la Valette contre la mauvaiſe volonté de ſes ennemis. Et le Cardinal eſt lui-même le plus grand calomniateur & le plus dangereux ennemi du prétendu coupable. *J'oſerois bien répondre*, ajoute-t il dans ſa Lettre, *que M. de la Valette ne peut être convaincu de trahiſon. Mais je crains qu'il n'ait beaucoup de peine à ſe juſtifier d'une jalouſie furieuſe, qui l'a empêché de faire ſon devoir, & a produit un auſſi mauvais effet que s'il avoit été d'intelligence avec les ennemis. Tout ce que je vous puis dire, c'eſt que les circonſtances de l'affaire paroiſſent telles, que M. de la Valette paroit coupable, ou d'une jalouſie criminelle, ou fort malhabile dans le métier de la guerre, ou avoir manqué du courage néceſſaire dans une pareille occaſion. Le Roi eſt extrêmement irrité contre lui, & je ne puis m'engager à vous ſervir, qu'autant que les régles de la juſtice me le permettront.* C'étoit déclarer aſſez nettement que le Duc ſeroit abandonné aux procédures de la nouvelle Juriſprudence

dence que Richelieu prétendoit établir contre lui, & à la discrétion des Juges qu'on lui donneroit. Le Cardinal de la Valette s'embaraſſe peu de tout cela. Content des proteſtations que Richelieu lui fait d'une *amitié cordiale & ſincere*, il laiſſe condamner ſon frere. Le Duc de Candale leur aîné étant mort à Cazal dans les premiers mois de l'année ſuivante, le Cardinal de la Valette écrivit à Richelieu, que Son Eminence avoit perdu *un très-fidele ſerviteur*, & lui demanda humblement la permiſſion de faire ſavoir cet accident au Duc de la Valette en Angleterre. 1638.

La Ducheſſe de Chevreuſe y étoit venuë de Madrid avant lui, & Marie de Médicis y arriva preſqu'en même tems. Soit que la premiere, dont le Roi d'Eſpagne devint bien-tôt amoureux, craignit de cauſer trop de jalouſie à la Reine Epouſe de Philippe, & de s'en faire une ennemie, ou qu'Eliſabeth témoignât déja ſon chagrin & ſon inquietude; ſoit que la Ducheſſe projettât de lier quelque nouvelle intrigue à la Cour de Londres, ou qu'elle ſe flattât de ſe racommoder plus facilement avec Richelieu, quand elle ſeroit dans un païs neutre; elle paſſa en Angleterre. Quelques-uns diſent que naturellement inquiéte & rémuante, Chevreuſe venoit propoſer un mariage entre le Prince d'Eſpagne, & la fille aînée du Roi de la Grande-Bretagne. Quoiqu'il en ſoit, elle fut reçuë à la Cour de Londres avec une ſi grande diſtinction, que la Reine Henriette lui permit de s'aſſeoir en préſence de Sa Majeſté. Honneur qui n'appartenoit pas à la Ducheſſe ſelon l'uſage établi en Angleterre. Pour empêcher qu'il ne tirât à conſéquence, & pour répondre aux plaintes

Marie de Médicis paſſe en Hollande & de là en Angleterre.

Journal de Baſſompierre. Tom. II. Mercure François. 1638. Grotii Epiſt. paſſim an. 1638. Rushworth's Hiſtorical Collections. II. Vol.

1638. que l'Ambaſſadeur de France en faiſoit, on dit qu'Henriette accordoit cela ſeulement à une Dame alliée de la Maiſon d'Angleterre, extraordinairement abattuë d'un long voiage ſur mer. Mais Louïs, ou plûtôt ſon Miniſtre, ne ſe païa point de cette défaite. On déclara que l'Ambaſſadrice d'Angleterre n'auroit plus le *tabouret* chez la Reine de France, à moins qu'Henriette ne le donnât pareillement à la femme de l'Ambaſſadeur de Louïs.

La jalouſie déja fort grande entre les deux Cours, augmenta beaucoup, quand celle de Paris apprit, que Marie de Médicis arrivée à Londres, y avoit été reçuë avec toutes les careſſes imaginables, & qu'Henriette ſa fille prenoit plus de part que jamais, à la diſgrace d'une mere ſi conſtamment & ſi cruellement perſécutée. Richelieu craignoit, & ce n'étoit pas ſans fondement, que la Reine Mere ne portât Charles à ſe déclarer en faveur de Philippe, afin d'obliger Louïs à faire une paix, où Marie de Médicis fut compriſe. Cette année-ci même, *le Roi d'Angleterre qui s'enrichiſſoit des déſordres de ſes voiſins*, dit le Maréchal de Baſſompierre, *& qui tiroit de grands profits du trafic qui ſe faiſoit par Dunkerque, appréhendant la perte de cette place pour les Eſpagnols, déclara aux Ambaſſadeurs de France & des Provinces-Unies à Londres, que ſi le Roi, ou les Etats, entreprenoient d'attaquer Dunkerque, il ne ſe pourroit diſpenſer de ſecourir la ville, & de rompre même ouvertement avec nous, & avec les Provinces-Unies.* Menace qui contribuera beaucoup à la réſolution que le Cardinal va prendre, de fomenter les troubles élevés en Ecoſſe, & le mécontentement répandu depuis quelques années en Angleterre.

Je

Je ne ſai pas certainement quel fut le motif véritable qui porta Marie de Médicis à ſortir des Païs-Bas Catholiques. *Au mois d'Août de cette année*, dit ſimplement Baſſompierre, *la Reine Mere après ſept ans & plus de ſéjour dans les Païs-Bas Eſpagnols, en partit avec un ſauf-conduit qu'elle envoia demander aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, & s'en vint à Bois-le-Duc. Elle y fut magnifiquement reçuë & puis à la Haie.* Marie de Médicis ne devoit pas être autrement mécontente du Roi Catholique. Quoiqu'elle ſortît aſſez malhonnêtement de Bruxelles, Philippe la fit païer de tout ce qui étoit échu de la penſion qu'il lui avoit accordée. On dit qu'elle avoit quelque ſujet de ſe plaindre, ou du Cardinal Infant, ou des Officiers Eſpagnols. Mais ne fut-ce point un prétexte recherché? Je croirois plus volontiers que Richelieu, bien aiſe de la tirer des païs de la domination d'Eſpagne, afin que Philippe moins engagé d'honneur, & même dégoûté d'elle, ne s'opiniatrât pas trop à la faire comprendre dans le Traité de paix qui ſe feroit; que le Cardinal, dis-je, ſut engager ſous main le Préſident Le Coigneux & Monſigot qui demeuroient auprès d'elle, & les leurrer de l'eſpérance de leur rétabliſſement en France, pourvû qu'ils perſuadaſſent à l'imprudente Reine de ſortir des Païs-Bas. On lui conſeille donc d'aller en Hollande & de laiſſer à Bruxelles quelques-uns de ſes domeſtiques, & ſur tout ſon Pere de Chanteloube & l'Abbé de Saint Germain, que le Cardinal haïſſoit plus que tous les autres. Il eſt aſſez vraiſemblable, & la ſuite le donne à penſer, qu'on lui inſinua que dans une République alliée de la France, elle feroit plus aiſément ſa paix avec Louis, & 1638.

1638. que ſi la Reine ſa belle-fille accouchoit d'un fils, ce ſeroit la conjoncture du monde la plus favorable, pour obtenir la liberté de retourner à la Cour de France.

Quoiqu'il en ſoit, Marie de Médicis parle d'abord d'aller aux eaux de Spa, demande un ſauf-conduit aux Etats-Généraux, & amuſe apparemment les Eſpagnols, en leur promettant d'agir à la Haïe, afin de porter les Etats à conclure une Tréve avec Philippe. Elle donne d'autant plus facilement dans le piége que ſon artificieux ennemi lui tend, qu'on l'aſſure qu'à ſon arrivée en Hollande, elle touchera deux cens mille livres. Grande tentation pour une perſonne de ſon rang, qui manquoit preſque des choſes les plus néceſſaires! Pour la tromper mieux, Séguier Chancelier de France affectoit de dire tout publiquement, & ce n'étoit pas, ſelon toutes les apparences, ſans un ordre exprès de Richelieu, que le Roi ne feroit plus alors aucune difficulté de laiſſer à ſa mere la libre jouïſſance de ce qui lui appartenoit en France. On lui put tenir parole pour les deux cens mille livres. Mais quand on vint à parler de la permiſſion de vivre de ſes revenus, mêmes dans une Ville de Hollande, on déclara nettement que pour les obtenir Marie de Médicis devoit aller à Florence: *Séjour*, dit plaiſamment Grotius à Oxenſtiern, *qu'elle croit pire que celui du Purgatoire.* Pour ſurcroît de diſgrace, le Roi d'Eſpagne s'appercevant que bien loin de penſer à le ſervir en Hollande, elle négocie ouvertement ſon retour à la Cour de France, & qu'elle projette de paſſer en Angleterre dans l'eſpérance de l'obtenir plûtôt par l'entremiſe de Charles & d'Henriette; Sa Majeſté Catholique, dis-

dis-je, mécontente d'une pareille conduite, ceſſe de paier la penſion depuis le mois de Septembre, & quelques-uns des domeſtiques de la Reine Mere laiſſés à Bruxelles, ont ordre de ſortir inceſſamment des Païs-Bas, comme ſuſpects. 1638.

J'avois cru le P. de Chanteloube mort, ſur ce que dans les propoſitions d'accommodement faites de la part de Marie de Médicis, on ne le mettoit plus au nombre de ceux, en faveur de qui elle demandoit une amniſtie & la permiſſion de retourner en France. Mais je trouve que le Prêtre de l'Oratoire & l'Abbé de S. Germain obtinrent cette année la liberté de demeurer à Bruxelles. Richelieu les haïſſoit d'une ſi furieuſe maniére, & ils le ménageoient ſi peu dans leurs diſcours & dans leurs livres, que les Eſpagnols ne ſe pouvoient défier d'eux. On n'eut pas les mêmes égards pour le Marquis de la Vieuville. Il lui fut ſeulement permis de demeurer dans les Païs-Bas Catholiques juſques à la Fête de Pâques de l'année ſuivante. J'ai lu quelque part que Marie de Médicis publia un Manifeſte ſur ſa ſortie hors des Etats du Roi d'Eſpagne. Elle y diſoit que le peuple étrangement animé contr'elle, la chargeoit de ſi grandes imprécations, que ſa perſonne ne lui paroiſſoit pas en ſureté. Triſte condition de cette Reine infortunée! Mere d'un puiſſant Roi, de deux Reines, & d'une Ducheſſe Souveraine, elle ne peut trouver une retraite païſible, parce que ſon ingrat domeſtique s'eſt mis en tête de la réduire à la néceſſité de chercher un aſyle à Florence.

Les Etats-Généraux des Provinces-Unies à qui Marie de Médicis avoit durant ſa Régen-

1638. ce, rendu de fort bons offices en plusieurs rencontres, la reçurent le mieux qu'ils purent à Bois-le-Duc, à Bergopzom, à Dordrecht, à à Rotterdam, à la Haïe, à Amsterdam. On lui rendit dans tous ces endroits les honneurs dûs à une grande Reine. Son fils ne le trouva pas mauvais, dit-on. Fit-il donc quelqu'effort sur lui-même pour souffrir patiemment que les étrangers eussent plus d'humanité que lui, envers sa mere desolée? La gratitude & la magnificence des Etats furent louées en France. *Un malheureux*, dit fort bien Grotius à cette occasion, *est une chose sacrée. La disgrace semble rendre les personnes d'un si haut rang encore plus respectables.* Cependant Etampes Ambassadeur de France à la Haïe eut ordre de ne voir point Marie de Médicis, & Louïs ne lui donna pas avis de la naissance du Dauphin son petit-fils. La dureté se pouvoit-elle pousser plus loin? Les Etats-Généraux crurent ne devoir pas refuser leurs bons offices à une Reine qui se retiroit dans une de leurs Provinces. Knut est envoié à la Cour de France avec ordre de pressentir, si le Roi voudra bien permettre à sa mere de retourner en France, ou de vivre dans quelque Ville de Hollande, où elle jouïroit de ses revenus. On répondit que le Roi les lui rendroit, pourvû qu'elle s'en allât à Florence. Richelieu content de l'avoir tirée des mains du Roi d'Espagne, craignoit qu'elle ne formât quelques intrigues dans les Provinces-Unies. Knut avoit ordre d'agir avec tant de circonspection en faveur de la Reine Mere, que le Cardinal n'eût aucun sujet de se plaindre des Etats. Leur Ministre n'obéit que trop ponctuellement. On le soupçonnoit de recevoir des gratifications de la Cour de France. Ri-

chelieu

chelieu lui répondit à ſon ordinaire, que Louïs n'écouteroit jamais rien en faveur de la Reine ſa mere, tant qu'elle garderoit dans ſa maiſon des gens, dont le Roi avoit ſujet de ſe plaindre. Mais ce qu'on feroit après que ces domeſtiques ne ſeroient plus chez Marie de Médicis, le Cardinal ne le diſoit pas. La réponſe donnée par écrit à Knut, convainquit tout le monde, que Richelieu étoit autant implacable que jamais, au regard de ſa bienfaictrice affligée. 1638.

La voilà donc réduite à prendre le parti de paſſer en Angleterre. *On ne l'y ſouhaite point*, dit Grotius dans une de ſes Lettres. *Mais la bienſéance ne permet pas de lui refuſer l'hoſpitalité.* Ce ſavant Ambaſſadeur rapporte apparemment ce que les Miniſtres du Roi de la Grande Bretagne diſoient pour prévenir les ſoupçons de la Cour de France ſur le voiage de Marie de Médicis. Les Auteurs Anglois prétendent que la Reine ſa fille l'avoit invitée. Peut-être que ce fut ſeulement, après que Marie de Médicis eut témoigné ſon deſir d'aller à Londres. Monſigot y fut dépêché de ſa part pour demander l'agrément de Charles. Toujours infortunée, elle court riſque de faire naufrage ſur la mer qui fut plus orageuſe durant l'automne, que la Cour de Louïs, nonobſtant la naiſſance de ſon fils. *Au mois de Novembre*, dit le Maréchal de Baſſompierre, *il y eut de grandes tempêtes ſur la mer. Pluſieurs vaiſſeaux furent perdus, & plus de ſoixante periront dans les rades de Hollande. La Reine Mere du Roi qui s'étoit embarquée le mois précédent, ne fut pas exempte de ces tourmentes. Elle demeura pluſieurs jours ſur la mer, avant que de pouvoir aborder en Angleterre. Mais elle y arriva enfin, & fut fort honorablement re-*

1638. *guë. M. de la Valette s'y rendit peu de jours après, pour éviter les effets de l'indignation du Roi. La tempête de la Cour fit faire naufrage à la Marquiſe de Senecey qui perdit ſa charge de Dame d'honneur de la Reine, & eut ordre de ſe retirer. La Comteſſe de Braſſac lui fut ſubrogée, & le Comte ſon époux eſt fait Surintendant de la maiſon de la Reine. Sanguin s'intriguoit fort auprès du Roi, & n'étoit pas regardé de mauvais œil. On lui ordonne de ſortir de la Cour.* Telle fut la maxime conſtante de Richelieu, & telle eſt encore celle des premiers Miniſtres & des Favoris. Ils chaſſent les gens qui leur deviennent tant ſoit peu ſuſpects, & mettent leurs créatures à la place de ceux qui ne leur plaiſent pas, ou qui refuſent de ramper devant eux.

Le Comte de Northumberland & le Controlleur Général de la Maiſon du Roi d'Angleterre, allérent de la part de Leurs Majeſtés Britanniques recevoir Marie de Médicis à Harwich. Charles s'avança dix ou douze milles au devant d'elle. Henriette vouloit accompagner le Roi ſon époux. Mais on la fit prier de ſe ménager à cauſe de ſa groſſeſſe. Elle attend donc ſa mere à l'entrée de la Ville de Londres. On vit alors une petite Cour Françoiſe au Palais S. James, où elle fut logée. Outre les deux cens domeſtiques de ſa ſuite, la Ducheſſe de Chevreuſe, & les Ducs de la Valette & de Soubize étoient aſſidus auprès de la Reine Mere. Celui-ci ou plus ferme que le Duc de Rohan ſon frere, ou plus odieux à la Cour de France, tâchoit de vivre doucement en Angleterre, depuis la derniere paix accordée à ceux de ſa Religion qu'il avoit conſtamment défendue. Bellievre Ambaſſadeur de Louïs auprès de Charles, eut ordre

ordre de ne rendre aucune civilité à Marie de Médicis, & d'éviter sa présence autant qu'il pourroit. Enfin, pour dernier comble de malheur, le peuple de Londres ne se prévint pas moins contr'elle, que celui de Bruxelles. On la regardoit comme un de ces meteores funestes, qui selon les préjugés de la populace ignorante, répandent de malignes influences dans les lieux où ils paroissent. *Les Pays-Bas, où elle s'est premiérement retirée*, disoient les Anglois, & sur tout les Puritains qui n'aimoient point la Reine Henriette, *sont devenus le theatre d'une guerre sanglante; & ont été à la veille d'être entiérement envahis. Que savons-nous s'il n'arrivera point quelque malheur semblable à l'Angleterre?* Certaines gens craignoient que cette Reine naturellement impérieuse & imbue des maximes du pouvoir arbitraire, ne se joignît à sa fille, afin de porter Charles à reduire par la force les Ecossois plus déterminés que jamais à rejetter la Liturgie, la nouvelle discipline, & l'Episcopat même. D'autres appréhendoient que les honneurs rendus à Marie de Médicis ne fussent un motif à l'arrogant & vindicatif Richelieu, d'aider sous main les mécontens d'Ecosse & d'Angleterre. 1638.

La peur de ceux-ci n'étoit point sans fondement. Tout le monde a cru que le Cardinal fomenta puissamment les mouvemens d'Ecosse & ceux qui s'élevérent depuis en Angleterre. Soit que chagrin de ce qu'il ne se pouvoit assurer des intentions de Charles, ni tirer de lui une promesse positive de ne se déclarer point en faveur de l'Espagne, Richelieu eût conçu le dessein d'occuper tellement le Roi de la Grande-Bretagne dans ses propres Roiaumes, qu'il

Soumissions inutiles de Marie de Medicis au Cardinal de Richelieu.

1638. se trouvât hors d'état de se mêler de ce qui se passeroit chez ses voisins ; soit qu'irrité des instances pressantes de Leurs Majestés Britanniques pour le retour de Marie de Médicis en France, il voulût se venger de Charles & d'Henriette qu'il regardoit comme ses ennemis secrets ; le Cardinal resolut d'écouter les propositions que David Leslé faisoit secrétement. Après avoir long-tems servi & avec réputation dans les guerres d'Allemagne sous Gustave Adolphe & depuis dans les Armées de la Couronne de Suede, ce Gentilhomme Ecossois se trouva sans emploi. A son retour d'Allemagne, il se presenta plusieurs fois à la Cour d'Angleterre, dans le dessein d'offrir ses services au Roi. Mais il ne put jamais obtenir audience, ni la permission de baiser la main de Sa Majesté.

Pietro Siri Memorie Recondite Tom. VIII. pag. 639, 640, 641.

Vie nouvelle du Cardinal de Richelieu. Liv. V. & VI.

Irrité de ce mépris, Leslé forme le projet de se joindre aux mécontens de son païs, de les exhorter à prendre les armes, pour la défense de leurs priviléges, & de se mettre à leur tête. Exemple qui doit apprendre aux Princes à ménager les braves gens, & à ne pousser pas si facilement à bout d'habiles Officiers qui peuvent trouver l'occasion de se venger avec éclat. Charles eut sujet de se repentir d'avoir mépriſé Leslé, & Louis XIV. doit sentir à l'heure présente, la faute qu'il a faite en maltraitant Langallerie, qui selon les nouvelles publiques n'a pas peu contribué à l'affront que les armes du fier Monarque ont reçu depuis peu devant Turin. Leslé va donc trouver Belliévre Ambassadeur de France en Angleterre, ou selon d'autres, Etampes Ministre de Louis auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies. Il s'ouvrit peut-être à l'un & à l'autre. Quoiqu'il

en

en ſoit l'Officier Ecoſſois déclare que, ſi on lui donne cinquante mille écus, il formera une Armée de trente mille hommes en Ecoſſe, où il a beaucoup de parens, d'amis & de credit, & qu'il ſuſcitera de terribles affaires à Charles. Le Miniſtre de France fait le ſurpris, & temoigne que bien loin de penſer à troubler les Etats d'un Roi voiſin, beaûfrere & allié de ſon maître, il a ordre d'emploier ſes ſoins & ſon induſtrie, afin d'entretenir la bonne intelligence entre les deux Couronnes. Cependant on fait parler Leſlé; on tâche de penétrer ſes véritables ſentimens, & l'entretien finit en demandant du tems pour écrire à la Cour de France. Richelieu attentif à profiter des occaſions de ſe venger, ou d'embaraſſer ceux qu'il croit capables de traverſer ſes projets, ne laiſſe pas échapper celle-ci, & répond à l'Ambaſſadeur, qu'après avoir pris les précautions néceſſaires pour n'être point trompé, il peut promettre à Leſlé juſques à la ſomme de cent mille écus, en cas qu'il tienne ſa parole. Argent qui ſelon l'opinion commune fut d'un grand uſage pour augmenter & pour maintenir le ſoulévement du Roiaume d'Ecoſſe. 1638.

Que le chagrin des inſtances de Leurs Majeſtés Brittanniques en faveur de Marie de Médicis, n'ait porté le Cardinal à écouter plus volontiers les offres de Leſlé, c'eſt de quoi les gens qui connoiſſent l'humeur vindicative du Miniſtre, ne douteront jamais. Voici comment cette affaire s'entama, nonobſtant les grandes précautions de Belliévre, afin d'éviter le moindre entretien avec la Reine Mere. Le Comte d'Holland eut un jour l'adreſſe d'arrêter ce Miniſtre dans une galerie de Whit-

1638. hall, jusques à ce que Marie de Médicis y entrât accompagnée du Roi d'Angleterre & d'Henriette son épouse. *M. l'Ambassadeur*, dit la Reine Mere en s'approchant de Belliévre, *je voudrois bien vous parler un peu.* Charles & Henriette s'écartent aussitôt; Holland sort de la galerie; Marie de Médicis s'appuïe contr'une table, & Belliévre qui ne peut plus s'en défendre honnêtement, se met en état d'écouter avec respect ce qu'on lui veut dire. *Depuis certain tems*, reprend alors la Reine Mere, *j'ai tenté divers moiens pour faire entendre à M. le Cardinal, l'extrême passion que j'ai de retourner en France par son entremise. Mais toutes mes avances ont été inutiles, je n'ai reçu aucune réponse. Madame*, interrompit Belliévre, *je supplie très-humblement Votre Majesté, de trouver bon que je lui représente, que si j'ai l'honneur d'être le Ministre du Roi dans cette Cour, il ne m'a pas donné le même caractére auprès de vous. Peut-être que Votre Majesté a dessein de me charger de quelque commission. En ce cas, je vous prie par avance de m'en dispenser. J'ai des ordres précis de ne me mêler en aucune maniére de ce qui regarde la personne & les affaires de Votre Majesté. On ne vous a pas défendu d'écouter ce que j'aurois à vous dire*, répartit Marie de Médicis. *Je l'avoüe, Madame*, dit Belliévre. *Mais puis que je n'ai pas ordre de le faire, cela me suffit pour vous supplier de me dispenser de vous obéir, si vous m'ordonnez d'écrire quelque chose au Roi mon maître. Il n'importe*, reprit la Reine Mere, *écoutez-moi.*

Les peines & les afflictions que j'ai souffertes depuis ma retraite dans les Païs-Bas, m'ont inspiré des sentimens fort differens de ceux que j'avois en sortant de Compiegne. Je vous prie de faire sa-

savoir de ma part à M. le Cardinal, que je le conjure de me tirer de l'étrange misére où je me trouve, & de la dure nécessité de demander du pain à mes beaux-fils. Je voudrois bien retourner auprès du Roi. Non que je pense à me mêler d'aucune chose qui regarde le gouvernement de son Etat. Je ne cherche plus qu'à passer en repos le peu de tems que j'ai à vivre, & à me préparer doucement à la mort. Si M. le Cardinal ne me peut obtenir du Roi la permission de retourner à la Cour, qu'il demande du moins celle de demeurer dans quelque ville du Royaume, & d'y jouïr de mes revenus. J'offre de chasser de ma maison tous ceux qui seront odieux ou suspects au Roi, & de faire aveuglément tout ce qu'il voudra. Ses ordres & les bons conseils de M. le Cardinal seront l'unique regle de ma conduite. Voilà tout ce que je vous prie de faire savoir à celui-ci. Je crains que ceux à qui je me suis cidevant adressée, n'aient manqué ou de hardiesse, ou de bonne volonté pour executer la commission dont ils s'étoient chargés. 1638

Madame, répondit Belliévre, *Votre Majesté n'aura pas sujet de faire la même plainte de moi. C'est avec un extrême déplaisir que je lui proteste que je ne la puis servir dans cette occasion. Tel est le stile ordinaire des Ambassadeurs*, reprit Marie de Médicis. *Ils se défendent de recevoir certaines commissions, & cependant ils écrivent tout ce qu'on leur dit. J'en ai vu plusieurs exemples durant ma Regence.* Elle s'avança pour lors vers le Roi & la Reine de la Grande-Bretagne. Belliévre repeta en présence de Leurs Majestés qu'il ne se pouvoit charger de la commission qu'on lui donnoit: *Vous vous souvenez sans doute, Madame*, ajouta-t'il s'adressant à Henriette, *que vous m'avez souvent ordonné d'écrire*

1638. *en faveur de la Reine Mere, & que j'ai toujours prié Votre Majeſté de vouloir bien m'en diſpenſer à cauſe des ordres précis que j'ai de ne me mêler point d'une affaire, dont le Roi mon maître ſe reſerve entierement la connoiſſance. Cela eſt vrai*, répondit la Reine d'Angleterre. *Mais puiſque le Roi mon frere ne veut recevoir aucune entremiſe ſur ce qui regarde ma mere, le Roi mon époux & moi avons cru que la ſeule voie qui reſte à la Reine ma mere, c'eſt de s'expliquer immédiatement aux Miniſtres du Roi mon frere, dans les Cours où elle ſe trouve.*

Belliévre ne manqua pas d'écrire à Louïs, ou plutôt à ſon Miniſtre tout le détail de l'entretien avec Marie de Médicis. Soit que Richelieu crût que cette Reine fiére & vindicative chercheroit toujours l'occaſion de punir un domeſtique ingrat qui l'avoit enfin reduite à la néceſſité de lui faire de baſſes ſoumiſſions : ſoit qu'il craignît que ſi elle revenoit une fois en France, elle ne trouvât tôt ou tard le moien de découvrir beaucoup de choſes au Roi, capables de lui déſiller les yeux ſur le chapitre de ſon Miniſtre : ſoit enfin que ce fût un effet de la haine opiniâtre du Cardinal, & de ſon naturel inflexible dans les reſolutions qu'il prenoit par rapport à la conſervation de ſa fortune, les prieres de ſa premiere bienfaictrice ne l'ébranlerent en aucune maniere. Il crut couvrir ſa dureté en perſuadant au Roi de répondre à Belliévre. Mais la Lettre fut de la façon de Richelieu, qui la dicta lui-même à Cheré ſon Secretaire. Louïs incapable de reſiſter à ce que ſon Miniſtre lui preſcrivoit, la ſigna ſans réflexion.

Le Cardinal y faiſoit dire au Roi, qu'après avoir lu avec attention la Lettre de Belliévre, Sa Ma-

Majeſté avoit crû devoir déclarer dans ſon Conſeil, qu'elle ne voioit aucune raiſon de ſe fier deſormais aux proteſtations de Marie de Médicis, acoutumée à uſer de la plus profonde diſſimulation avec ſon fils. Que cette Reine imperieuſe ne ſe contenteroit jamais des conditions auxquelles on lui accorderoit ſon retour en France. Que la grande autorité dont elle jouïſſoit depuis ſa Régence, ne lui aiant pas ſemblé ſuffiſante, elle ſouffriroit avec beaucoup plus d'impatience de ſe voir entiérement éloignée des affaires. Que ſon inquiétude naturelle ne lui avoit pas permis de vivre tranquillement dans les Païs-Bas. Qu'après y avoir attiré le Duc d'Orleans, & l'avoir porté à ſe marier ſans le conſentement du Roi, elle s'étoit enſuite brouillée avec lui & avec la Princeſſe Marguerite. Que tous les mécontens de France chercheroient à s'intriguer avec elle, dès qu'ils l'y verroient rétablie. Que les Eſpagnols qui l'avoient mepriſée à Bruxelles, la rechercheroient en France, & la porteroient à y exciter de nouvelles brouilleries. Qu'après l'avoir mieux connue de près, ils avoient jugé qu'elle ne leur pouvoit être utile qu'en France. Que pour cette raiſon, ils avoient remué ciel & terre afin de l'y faire retourner. Que depuis quelques mois, elle avoit voulu lier une nouvelle intrigue avec le Comte de Soiſſons & le Duc de Bouillon. Que la Cour d'Angleterre qu'elle avoit leurrée d'eſpérances chimeriques commençoit déja de ſe dégoûter d'elle. Que Charles & Henriette ne faiſoient des inſtances ſi preſſantes, qu'afin de ſe délivrer de l'incommodité qu'elle cauſoit par tout. Que le ſéjour de Hollande n'aiant pas été de ſon goût, elle avoit voulu paſſer en Angleterre, & qu'après avoir 1638.

1638. avoit demeuré un mois à Londres, elle brûloit d'impatience d'en ſortir. Que toutes ces conſiderations confirmoient Louïs dans ſa penſée, que Florence étoit la retraite la plus convenable à la Reine ſa mere, & que ſi elle ne la vouloit pas accepter, il croiroit ſa conſcience & ſon honneur à couvert devant Dieu & devant les hommes. Il faut avoüer de bonne foi, qu'il y avoit là quelque choſe de ſpécieux, & même de véritable. Mais enfin, remarque fort bien un Auteur judicieux, Louïs & ſon Miniſtre ſavoient-ils certainement que Marie de Médicis ne vouloit revenir en France que pour y brouiller? N'y avoit-il pas d'autre moien de l'empêcher, que de la renvoier à Florence? On lui offroit cette retraite, parce qu'on ſavoit bien qu'elle ne l'accepteroit jamais.

Ligue ou confédération formée à Edimbourg contre l'Epiſcopat & contre l'établiſſement de la Liturgie Anglicane, & d'une nouvelle diſcipline Eccléſiaſtique.

A ſon arrivée en Angleterre elle avoit trouvé les affaires d'Ecoſſe plus brouillées qu'auparavant. La déclaration que Charles fit à la fin de l'année précedente de la ſincerité de ſes intentions pour la conſervation de la Religion Proteſtante dans ſon Roiaume d'Ecoſſe, n'appaiſa point les troubles. Les mécontens n'eurent pas plus d'égard à la publication de l'amniſtie générale de tout ce qui s'étoit paſſé, pourvû que chacun voulût vivre deſormais en repos, & attendre patiemment de la clémence de Sa Majeſté, la réformation des choſes dont les divers ordres du Roiaume ſe plaignoient dans les requêtes preſentées en leur nom. La condeſcendance & les ménagemens du Roi ne ſervirent qu'à rendre les Miniſtres & les principaux auteurs de la ſédition plus hardis & plus entreprenans. Leurs démarches donnent à penſer que par leurs correſpondances ſecrettes en

Burnet's Memoirs of the Duke of Hamilton. Hiſtorical Collections.

en Angleterre, ils étoient assurés qu'on sauroit bien empêcher que le Roi n'allât les châtier de leur audace, & qu'il ne leur fît beaucoup de mal, en cas qu'il voulût absolument s'avancer vers l'Ecosse à main armée. Sans cela des gens incapables de resister aux forces de l'Angleterre, auroient-ils osé changer la forme du gouvernement de leur païs, s'assembler de leur propre autorité & d'une maniére inouïe, se prescrire des Loix & à leur Roi même, enfin se liguer contre lui, s'il refusoit de s'y soumettre? Non que je croie que les Anglois qui favorisoient sous main les mécontens d'Ecosse, pensassent dès-lors à jetter les fondemens de l'étrange révolution qui arriva quelques années après dans la Grande-Bretagne. Mais chagrins de ce que Charles ne vouloit point assembler de Parlement, quelques uns de ceux qu'on nommoit *Puritains*, se purent flatter que les mouvemens d'Ecosse engageroient enfin le Roi à en convoquer un, & qu'ils y trouveroient le moien de l'obliger à écouter les plaintes que l'une & l'autre Nation faisoit de ses Priviléges violés en plusieurs chefs. 1638.

Collections II. Vol. Clarendon's History I. Vol. II. Book. Sir Philip Warwik's Memoirs.

Peut-être aussi qu'il en est des premiers soulevemens de l'Ecosse, comme de la plus grande partie des revolutions. La populace mutinée fait d'abord sans réflexion une ou deux démarches éclatantes; & des gens mal-intentionnés profitant de l'occasion, savent l'engager ensuite dans plusieurs autres, afin de soutenir l'entrepriſe & d'éviter la punition, dont le Souverain irrité menace. Quoi qu'il en soit des ressorts, que certains esprits inquiets & factieux purent remuer, pour exciter le peuple d'Ecosse à un soulevement général contre le Roi, les Ministres fiers de ce que bien loin de châtier la sédi-

1638. dition de l'année précédente, Charles tâche d'adoucir le peuple par des déclarations & par l'offre d'une amniſtie, déclament dans leurs ſermons avec plus de violence contre les Evêques, crient que par la Liturgie & par la nouvelle diſcipline, on veut inſenſiblement rétablir le Papiſme, & previennent tellement la populace ignorante à Edimbourg, qu'elle demande hautement qu'on prenne inceſſamment des meſures, afin de rendre inutiles les pernicieux deſſeins des Evêques. Là-deſſus, on forme diverſes aſſemblées de Seigneurs, de Gentilshommes, de Bourgeois, & de Miniſtres. Après quelques déliberations, tous conviennent de renouveller une eſpece de * Ligue & de Confedération, faite deux fois ſous le Regne du feu Roi Jacques VI. pour le maintien de la Réformation établie en Ecoſſe, & d'y ajouter quelque choſe de plus particulier, par rapport à la conjoncture préſente. On affecta de donner à cette longue piéce un air de religion. Mais les gens éclairés s'apperçurent d'abord, qu'il y avoit plus de fanatiſme, & peut-être d'hypocriſie & de diſſimulation, que de véritable pieté. Après une ample énumeration des erreurs & des ſuperſtitions que l'Egliſe Réformée condamne dans celle de Rome, des actes des divers Parlemens d'Ecoſſe qui confirment la Réformation reçûë dans le Roiaume, & des choſes que les Roi Jacques & Charles I. ſon fils, ont promiſes à leur couronnement, la nouvelle Confédération eſt conçuë en ces termes.

* *Covenant.*

Nous Barons, Gentilshommes, Bourgeois, Miniſtres, & gens des Communes ſouſſignés, conſiderant le danger, auquel la véritable Religion Réformée, l'honneur du Roi, & la tranquilité publique

de

de cet Etat, ont été en différens tems, & sont encore maintenant exposés, par les innovations marquées dans nos dernières requêtes, plaintes, & protestations, déclarons & professons solemnellement devant Dieu, ses Anges, & le monde, que nous sommes dans la resolution sincere & constante de maintenir durant toute notre vie la Réformation ci-dessus exposée, de nous opposer aux changemens faits dans le service de Dieu, de n'approuver point la corruption introduite dans le gouvernement de l'Eglise, ni que les Ecclesiastiques possédent des charges, & exercent aucune Magistrature civile, jusques à ce que ces choses aient été examinées dans des Assemblées générales & libres de l'Eglise, & dans les Parlemens; enfin d'employer tous les moiens légitimes pour recouvrer la liberté & la pureté de l'Evangile, telles qu'elles étoient établies avant les innovations présentes. Et parce qu'après les avoir meurement examinées, nous sommes demeurés pleinement convaincus, qu'il n'y a rien dans la parole de Dieu, qui les puisse rendre plausibles; qu'elles sont contraires aux articles de notre Confession de Foi, aux intentions des bienheureux Réformateurs de la Religion dans ce Roiaume, & à plusieurs Actes des Parlemens; qu'elles tendent visiblement au retablissement de la Religion du Pape & de sa tyrannie, à la ruine de la Réformation, à la subversion de nos Libertés, de nos Loix, & de nos biens; nous déclarons que ces innovations doivent être censées aussi formellement rejettées par la Confession de Foi reçûë dans ce Roiaume, que si elles y étoient expressément condamnées, & que nous sommes obligés de ne les détester pas moins, que tous les articles du Papisme abjurés. 1638.

C'est pourquoi avec une connoissance certaine & une pleine conviction de nos devoirs envers Dieu,

1638. *Dieu, envers notre Roi, & envers notre patrie, ſans aucun reſpect humain, autant que la foibleſſe humaine le peut permettre, & après avoir imploré une meſure plus abondante de la grace de Dieu pour cet effet; nous promettons & jurons par le grand nom du Seigneur notre Dieu, de perſeverer dans la profeſſion de la Religion Réformée, de la défendre, & de nous oppoſer toute notre vie, ſelon notre vocation, & de tout le pouvoir que Dieu a mis entre nos mains, à toutes ces erreurs & corruptions contraires à notre Confeſſion de Foi. Nous déclarons avec la même ſincérité devant Dieu & devant les hommes que notre intention n'eſt point d'entreprendre aucune choſe qui tende au deshonneur de Dieu, ou à la diminution de l'autorité du Roi. Nous promettons & jurons au contraire, de défendre de tout notre pouvoir & aux dépens de notre vie, le Roi notre Souverain, ſa perſonne, & ſon autorité pour la conſervation de la vraie Religion, des Libertés, & des Loix de ce Roiaume; comme auſſi de nous aſſiſter & de nous défendre les uns les autres de tout notre pouvoir, & de tous nos moiens, ſans épargner même notre vie, contre quelque perſonne que ce ſoit, en tout ce qui pourra concerner le maintien de la véritable Religion, & de l'autorité du Roi. De maniére que ſi quelque perſonne que ce ſoit: fait pour ce ſujet du mal au moindre d'entre nous, on le regardera comme fait à nous tous en général, & à chacun de nous en particulier. Nous promettons & jurons pareillement, de ne ſouffrir jamais directement, ni indirectement, qu'on travaille à nous diviſer les uns des autres, & que par aucunes ſuggeſtions, promeſſes, ou ménaces, on nous détache de cette heureuſe & loiale confédération. Au contraire nous tâcherons de l'appuyer par tous les moiens légi-*

gâtimes, & d'y faire entrer les autres. Nous ne ferons jamais rien qui puiſſe traverſer, ou empêcher l'exécution des réſolutions priſes d'un commun conſentement pour une ſi bonne fin. Que s'il arrive que quelqu'un tente de vive voix ou par écrit de nous diviſer les uns des autres : nous l'arrêterons incontinent, & s'il en eſt beſoin, nous découvrirons l'intrigue, afin qu'on ait le tems d'en prévenir les effets. 1638.

Nous ne ſommes nullement effraiés des noms odieux de conſpiration & de rebellion, dont nos ennemis voudront artificieuſement & malignement noircir notre confédération. Nous ſavons qu'elle eſt fort bien fondée, & que c'eſt l'effet de notre déſir ſincere de maintenir la véritable maniére de ſervir Dieu, & de conſerver l'autorité de notre Roi, & la paix de cet Etat, pour notre commun bonheur, & pour celui de nos enfans. Comme nous ne devons pas préſumer que Dieu beniſſe notre entrepriſe, à moins que ſelon qu'il eſt convenable à des Chrétiens, notre vie & nos mœurs ne répondent à la profeſſion que nous faiſons par écrit, nous renouvellons pour cet effet notre alliance avec Dieu, & promettons ſincerement tant en notre nom, qu'à celui de nos adhérans & de tous ceux qui ſont ſoumis à notre conduite, ſoit en public, ſoit dans nos familles particuliéres, de nous tenir dans les bornes de la liberté Chrétienne, & de donner aux autres de bons exemples de piété, de juſtice, de tempérance, & de tous les devoirs envers Dieu & envers les hommes. Afin que cette Ligue & confédération demeure inviolable, nous appellons à témoin le Dieu vivant, & ſcrutateur de nos cœurs, qui connoit la droiture de nos intentions & la ſincerité de notre réſolution, que nous y perſévérerons ; comme en devant répondre à Jeſus-

Chriſt

1638. *Chriſt au grand jour de ſon avenement, ſous peine d'encourir la colére éternelle de Dieu, & de nous rendre infames dans ce monde. Enfin, nous prions très-humblement le Seigneur de nous fortifier par ſon Saint Eſprit, & de bénir nos reſolutions & nos entrepriſes, afin que la Religion & la juſtice puiſſent être floriſſantes dans cet Etat, à la gloire de Dieu, à l'honneur du Roi, à la paix & à la conſolation de nous tous.*

On ſigne la Ligue dans toute l'Ecoſſe.

Telle fut la fameuſe Ligue, ou Confedération d'Ecoſſe, qui ne fit pas moins de bruit dans le monde, & qui eut des ſuites auſſi tragiques & auſſi funeſtes, que celle de France ſous le Regne d'Henri III. En liſant l'acte que je viens de rapporter, ne croiroit-on pas que Charles prétendoit rétablir les ſuperſtitions les plus groſſiéres du Papiſme? Cependant il étoit ſeulement queſtion du gouvernement Epiſcopal, d'une Liturgie uniforme, d'une diſcipline mieux reglée. On ne peut nier que ces choſes, que conformément aux intentions de Jacques ſon pere, le Roi vouloit mettre en uſage auſſi bien dans ſon Roiaume d'Ecoſſe, que dans celui d'Angleterre, étoient pratiquées peu de tems après la mort des Apôtres, dans les Egliſes, où la pureté de l'Evangile fut le mieux conſervée. Sans aller au delà des bornes de ſon autorité Charles pouvoit, à l'exemple de Conſtantin, de Theodoſe, de Juſtinien, de Charlemagne, des Empereurs & des Rois Chrétiens d'Angleterre, de France & d'Eſpagne faire des Ordonnances pour le bon ordre du ſervice public, & du gouvernement de l'Egliſe. Mais c'eſt une choſe que les Miniſtres Presbytériens d'Ecoſſe ne vouloient pas ſouffrir. Ces Meſſieurs auſſi bien que leurs confreres de quelques autres païs, prétendoient

Burnet's Memoirs of the Duke of Hamilton. II. Book. Rushworth's Hiſtorical Collections. II. Vol.

que

que leurs Assemblées Nationales ont une autorité indépendante du Souverain. Si certains Réformés l'osoient, après avoir secoué le joug de l'Eglise Romaine, ils attribueroient à leurs Synodes une infaillibilité presque semblable à celle que l'Ecole de Rome donne à ses Conciles. Tant l'esprit de domination est naturel au Clergé dans certaines Communions Réformées, aussi bien que dans celle du Pape. 1638.

Il faut pourtant avouër de bonne foi que le Roi de la Grande Bretagne s'oublioit en trois ou quatre points considérables. La Réformation reçuë en Ecosse aiant été confirmée par plusieurs Actes du Parlement, Charles ne pouvoit selon les Loix du Roiaume, y faire aucun changement considérable, sans le concours de la même Assemblée. Le Tribunal des Commissaires nommés pour réprimer & pour punir même ceux qui refuseroient de se soumettre aux nouvelles Ordonnances de Charles, étoit contraire aux Priviléges & aux Libertés de ses Sujets. En cela, il leur donnoit de justes sujets de plainte. Au lieu de suivre aveuglément les insinuations de Laud Archevêque de Cantorberi & de quelques Prélats d'Ecosse, le Roi devoit déférer aux sages rémontrances des Seigneurs de son Conseil Privé, qui lui representoient que la prévention du peuple contre la Liturgie, contre le livre des Canons, & contre l'érection du Tribunal des Commissaires, étoit si grande, que ces choses ne se pouvoient établir, ni maintenir, sans exposer le Roiaume au danger d'un bouleversement général. Charles eut sans doute mieux fait de prévenir prudemment les troubles qu'une populace animée par des fanatiques, ou par des gens mal-intentionnés, pouvoit exciter.

Les

1638. Les obſtacles preſqu'inſurmontables que ſon pere & lui rencontrérent, lors qu'ils entreprirent de changer quelque choſe dans le culte & dans le gouvernement de l'Egliſe, devoient rendre le Roi plus circonſpect, & arrêter ſa précipitation. Mais les affaires n'étoient pas encore pouſſées à une ſi dangereuſe extrémité, que les Ecoſſois fuſſent en droit de prendre des meſures ſi violentes, & de former entr'eux une Ligue ſemblable à celle que je viens de rapporter.

On y trouva ſur tout à redire que des Sujets s'engageaſſent par ce qu'il y a de plus ſaint, de plus inviolable dans la Religion, à ſoutenir une réſolution priſe fort tumultuairement, *contre quelque perſonne que ce fût*, ſans excepter même celle du Roi, & qu'ils ajoûtaſſent que ce qui ſe feroit à l'occaſion de leur Ligue, *contre le moindre d'entr'eux par quelque perſonne que ce fût, ils le reputeroient fait à eux tous en général & à chacun d'eux en particulier.* Une pareille prétention n'étoit ſoutenable en aucune maniere. On ne peut nier que parmi ces nouveaux * Confedérés; c'eſt ainſi que je les appellerai deſormais, il n'y eût des ſéditieux & des emportés qui méritoient quelque châtiment. Si donc le Roi eût entrepris de faire punir quelqu'un des plus coupables, tous les autres Confedérés étoient obligés à la defendre & à le proteger contre les Magiſtrats, contre le Roi même. Y eut-il jamais une pareille anarchie, une plus manifeſte révolte? Ce conſentement de Jacques VI. étant intervenu dans les Confedérations ſignées de ſon tems, il parut fort étrange que bien loin d'attendre celui de Charles, les Confedérés n'euſſent pas ſeulement parlé de le demander. Les moins

* *Covenanters.*

moins emportés d'entr'eux rougirent de cette fauſſe démarche, & voulurent la rectifier par une déclaration. Ils y profeſſoient devant Dieu que leur intention n'avoit jamais été de manquer à la ſoumiſſion duë au Roi, ni de donner aucune atteinte à ſon autorité, & ſupplioient Sa Majeſté que pour diſſiper la défiance & les ſoupçons que le peuple avoit conçû, il lui plût de convoquer une Aſſemblée générale de l'Egliſe d'Ecoſſe & un Parlement. Il falloit commencer par une ſemblable requête, & la préſenter avec le reſpect dû au Souverain, avant que d'en venir à une Ligue & à une confédération contre lui, pour extorquer avec violence une choſe qu'il croit devoir refuſer. Charles ne ſe paya point de cette déclaration. Il prévoioit trop bien les conſéquences de la Ligue formée : *Nonobſtant cette déclaration*, dit-il au Marquis d'Hamilton dans une Lettre du 25. Juin de cette année, *tant que cette damnable confédération ſubſiſtera, je n'aurai pas plus de pouvoir en Ecoſſe, que le Doge de Veniſe dans ſa République. Je mourrai plûtôt que de le ſouffrir.* 1638.

La Ligue fut ſignée au mois de Février de cette année à Edimbourg. On envoia l'acte dans toute l'Ecoſſe. Il fut pareillement ſouſcrit dans les Provinces par des gens de toute condition, avec un grand extérieur de zèle & de dévotion. Chacun s'imaginoit, ou du moins faiſoit ſemblant de croire, que le ſeul but de la Confédération, c'étoit de maintenir la pureté de la Religion. Cependant on continuoit de préſenter au Conſeil Privé du Roi des Requêtes contre les Evêques & contre les innovations. Mais elles furent toutes rejettés. Le mécontentement & la confuſion augmentant chaque jour, le Com-

1638. te de Traquair Grand Thréſorier du Roiaume vient à Londres repréſenter au Roi que l'imprudence des Prélats, & l'introduction de la Liturgie & de la nouvelle diſcipline ſont les ſeules cauſes du deſordre, & qu'aux Evêques près, tous les Membres du Conſeil Privé de Sa Majeſté n'ont point été d'avis du changement entrepris. Encore falloit-il excepter du nombre des Prélats Conſeillers d'Etat, les Archevêques de S. André & de Glaſgou. Un Chancelier du Roiaume prévoiant les ſuites fâcheuſes de l'innovation, ne jugea pas à propos de la commencer, & l'autre s'y oppoſa plus directement. De maniére que les Evêques de Roſs, de Dumblanc, de Brechin, & de Galloway, furent les ſeuls qui appuiérent fortement la Liturgie & le livre des Canons.

Traquair remontra pareillement à Charles que ſi tout le Roiaume d'Ecoſſe n'étoit pas entiérement débauché de l'obéiſſance duë à Sa Majeſté, il paroiſſoit du moins fort ébranlé. Que le moien le plus ſûr de prévenir un ſoulévement général, c'étoit que le Roi donnât toutes les aſſurances poſſibles de ſon éloignement du Papiſme, & de ſon attachement à la Religion Proteſtante, qu'il ceſſât de preſſer la réception de la Liturgie & de la nouvelle diſcipline, & qu'il attendit une conjoncture plus favorable. Les Comtes de Rothes, de Caſſils, de Montroſe, & les autres Seigneurs de la Confédération écrivirent au Duc de Lenox, au Marquis d'Hamilton, & au Comte de Morton Seigneurs Ecoſſois qui demeuroient auprès du Roi, & les priérent de lui préſenter une requête de leur part. On y parloit avec aſſez de reſpect & de ſoumiſſion. Mais les plaintes contre l'introduction de la Liturgie & de la dis-

discipline étoient vives & pressantes. Les Seigneurs confedérés s'offroient sous peine des plus grands châtimens, de prouver que les deux livres envoiés en Ecosse pour y être reçus, contenoient plusieurs choses également contraires & à la véritable Religion & aux Loix du Roiaume. Soit que l'Archevêque de Cantorbery chagrin de ce que le Comte de Traquair avoit toûjours crié contre la mauvaise conduite des Evêques d'Ecosse, l'eût rendu suspect au Roi; soit que prévenu par le Primat d'Angleterre ou par quelque Seigneur Ecossois trop flatteur, Charles eût resolu de ne rien relâcher dans une affaire, où son autorité paroissoit trop commise, il n'eut aucun égard ni aux remontrances du grand Thrésorier d'Ecosse, ni à la Requête des Seigneurs confedérés. 1638.

Tout ce que Traquair put obtenir, ce fut une nouvelle déclaration du Roi, où après une protestation de son attachement sincére & constant à la Religion Réformée, Charles ajoutoit que la Liturgie avoit été digerée avec tant de soin & d'exactitude, que bien loin de contenir quelque chose de contraire à la véritable Religion, c'étoit le moien le plus propre pour la maintenir, & pour éloigner toute sorte de superstitions. Que les requêtes dressées dans des Assemblées illégitimes contr'un si excellent livre méritoient de séveres reprimandes. Que cependant Sa Majesté aimoit mieux les attribuer à un zèle trop impétueux, qu'à une desobéissance formelle à ses ordres. Qu'elle vouloit bien oublier & pardonner le passé, pourvû que chacun rentrât dans son devoir. Mais que desormais elle traiteroit comme criminels de léze-majesté, ceux qui continueroient de

1638. tenir des Assemblées séditieuses. Cette déclaration aigrit davantage les esprits. On proteste hautement contre, & les Confedérés ne cessent point de s'assembler à Edimbourg nonobstant la défense du Roi. Le Duc de Lenox, le Marquis d'Hamilton, & le Comte de Morton, avoient répondu en termes généraux à la Lettre des Comtes de Rothes, de Cassils, & de Montrose, que la requête des Seigneurs confedérés étoit entre les mains du Roi, qu'il en avoit pris connoissance aussi bien que de toutes les autres présentées à son Conseil Privé, & que dans quelque tems Sa Majesté feroit savoir ses intentions. Irrités de ce que Charles semble négliger leurs remontrances & leurs plaintes, les Seigneurs confedérés s'opiniâtrent à demeurer encore plus fortement unis entr'eux & avec tous les autres qui signoient la Ligue.

Le Marquis d'Hamilton est fait Grand Commissaire, ou Vice-Roi d'Ecosse.

Un exprès aiant apporté à Londres des remontrances plus pressantes & signées de tous les Conseillers d'État en Ecosse, sur la situation des affaires, qui devenoit chaque jour plus fâcheuse, Sa Majesté résolut enfin d'y envoier un Grand Commissaire, autrement un Viceroi, avec des instructions fort amples & des ordres précis de travailler puissamment à calmer les esprits, & à rétablir la paix & le bon ordre dans le Roiaume. Jaques Marquis depuis Duc d'Hamilton en Ecosse, & Comte de Cambridge en Angleterre, Grand Ecuier du Roi, & Chevalier de l'Ordre de la Jarretiére, dont le pere & le grand-pere se virent sous le Régne de Marie Reine d'Ecosse & de Jaques VI. son fils, héritiers présomptifs de la Couronne, comme issus du mariage de la Sœur du Roi Jaques III. avec un Hamilton, duquel ils descendoient; ce Seigneur,

Burnet's Memoirs of the Duke of Hamilton. Preface. I. & II. Book. Rushworth's Historical Collections, II. Vol.

dis

dis je, fut celui que Charles choisit pour un emploi plus difficile & plus perilleux qu'honorable & éclatant dans la conjoncture présente. Disons la vérité. Le Roi de la Grande-Bretagne irrité au dernier point de la démarche des Confederés d'Ecosse, pensoit plus à gagner du tems par ses déclarations & par l'envoi d'un Commissaire, qu'à s'accommoder sincérement avec eux. Son intention véritable, c'étoit de s'assurer adroitement du Château d'Edimbourg & de quelques autres places fortes, & d'amuser les Confedérés jusques à ce qu'il eût assez d'argent & de troupes pour aller lui-méme les réduire par la force. 1638.

Clarendon's History. I. Book. Vol. II. Sir Philip Warwick's Memoirs.

Cela paroit manifestement dans plusieurs Lettres au Marquis d'Hamilton. *Je veux tenir ferme*, lui dit-il dans celle du 11. Juin. *Les armes sont le seul moyen de réduire ces gens à mon obéissance : j'en suis pleinement persuadé. Prenez soin de dissiper ces nombreuses assemblées d'une multitude rebelle, & de vous rendre maître, s'il est possible, de mes Châteaux d'Edimbourg & de Sterlin. Pour cet effet, je vous permets d'amuser les séditieux par quelques espérances. Gardez-vous seulement de m'engager à rien qui me puisse être préjudiciable. Gagner du tems, & les détourner de faire de nouvelles folies, jusques à ce que je sois en état de les réprimer tout de bon, voilà votre grande affaire. Ils sont mes Sujets, dites-vous fort bien. Si je les ruïne pour un tems, tout le dommage retombera inévitablement sur moi, & il seroit meilleur d'éviter une si fâcheuse extrémité : je l'avoue. Mais quand je viens à considérer, qu'il y va non seulement de ma Couronne, mais encore de mon honneur & de ma réputation à jamais, il me semble que je dois plûtôt souffrir la perte de*

1638. *quelques-uns de mes Sujets, & d'une partie de mes revenus & de mes forces, que de renoncer à ce que j'ai de plus précieux dans le monde. Le premier se peut réparer avec le tems, au lieu que l'autre est absolument sans ressource. Je mourrai plûtôt que de condescendre à leurs impertinentes & damnables demandes. Céder, ce seroit vouloir n'être plus Roi dans peu de tems.* Voici encore ce qu'il écrivoit le 25. du même mois. *Appliquez-vous principalement à gagner du tems, & à faire en sorte que le monde puisse être convaincu que si je prens les armes, c'est afin de réprimer une rebellion ouverte, & non pour introduire des nouveautés. Les véritables innovations dans le gouvernement, viennent de la part des auteurs de la Ligue. En cas qu'ils publient une protestation contre la déclaration dont je vous ai chargé, cette demarche fera mieux connoître la justice de mon entrepriſe. Et quand ils en viendroient même à convoquer sans moi une Assemblée générale de l'Eglise & un Parlement, je n'en serois pas trop fâché. Rien ne les convaincroit mieux du crime de leze-majesté, & ne justifieroit plus clairement la droiture de mes actions.*

Si le Roi eut raiſon de choiſir Hamilton préférablement aux autres perſonnes de ſon rang, c'eſt de quoi tous les Hiſtoriens ne conviennent pas. L'Auteur de la Vie de ce Seigneur en fait un Héros accompli, & ſoutient que ſi on a donné des interprétations ſiniſtres aux actions du Marquis, ce n'a été que dans certains miſérables libelles. Je n'ai ni aſſez de lumiéres, ni des mémoires aſſez ſûrs, pour m'expliquer poſitivement là-deſſus. Diſons ſeulement que l'aveu ſincére de l'Auteur dans ſa Préface, qu'il avoit *pluſieurs engagemens* d'eſtimer beaucoup & de louer Hamilton

milton & tous ceux de son illustre Maison, le peut rendre suspect de quelque partialité: défaut dont plusieurs gens ne le croient pas tout à fait exempt dans ses ouvrages, quoique fort estimables d'ailleurs. Des Historiens considerables représentent la conduite d'Hamilton comme équivoque & ambiguë. Si ce qu'un grand Chancelier d'Angleterre rapporte sur la foi de quelques personnes fort croiables à son avis, est certain, on ne peut excuser Hamilton d'une basse dissimulation, & d'une duplicité indigne d'une personne de sa naissance & de son rang. Il fut accusé plus d'une fois d'avoir formé le dessein de se faire Roi d'Ecosse, & de profiter des mouvemens du Roiaume pour contenter son ambition. Puisque ses accusateurs n'ont allegué aucune preuve d'un crime si noir, à Dieu ne plaise que je l'en croie coupable. Cependant le Comte de Clarendon semble insinuer qu'on soupçonnoit Hamilton d'avoir eu de hautes prétentions, & que ce n'étoit pas sans quelque fondement. Pour ce qui est de la fidelité de ce Seigneur au regard du Roi Charles, son Historien prétend que l'Enfer seul étoit capable d'inventer cette calomnie, dont je ne sai quels méchans Ecrivains ont voulu noircir la réputation d'un Héros irreprochable. Pardonnons cette expression à l'Auteur. Il n'avoit pas encore vu l'Histoire du Chancelier d'Angleterre, dont le témoignage ne doit pas être rejetté avec tant de mépris & d'exécration. Que l'Auteur nous permette seulement de lui représenter, que la preuve qu'il prétend tirer de la mort qu'Hamilton souffrit pour la cause du Roi Charles, n'est pas concluante. Le bien qu'il dit de ce Seigneur, & le reproche que d'autres lui font, 1638.

1638. ſe peuvent concilier en diſtinguant les tems. Il eſt fort poſſible que ſa conduite n'ait pas été nette avant ſon empriſonnement par l'ordre du Roi, & qu'irrité contre les ennemis de Charles qui ne le haïſſoient pas moins que Sa Majeſté, il ait eu dans la ſuite un attachement plus ſincére aux interêts du Roi. Ce qui fut cauſe de la mort qu'Hamilton ſouffrit peu de tems après celle de ſon maître.

Quoiqu'il en ſoit des intentions de ce Seigneur, que je veux croire plûtôt bonnes que mauvaiſes, on dit que ſa perſonne n'étoit point agréable à ceux de ſa Nation. Il s'en put appercevoir en arrivant à Berwick, ſur les frontiéres d'Angleterre & d'Ecoſſe. Ses parens, ſes amis, ſes Vaſſaux, n'y vinrent point en foule au devant de lui, comme il l'avoit ſouhaité. Les Comtes de Roxborough & de Lauderdale, & quelques autres qui n'avoient pas ſigné la Ligue, s'y rendirent ſeulement. Ces deux Seigneurs avertirent Hamilton que les Confedérés étoient dans la diſpoſition de ne s'en départir jamais; qu'ils demandoient que les articles de Perth fuſſent abolis; qu'on donnât des bornes ſi étroites à la puiſſance des Evêques, qu'il ne leur reſtât à peu près que la préſeance, & le ſeul nom de leur dignité, que le Roi convoquât inceſſamment une Aſſemblée générale de l'Egliſe & un Parlement; enfin que les Confederés paroiſſoient déterminés à tenir l'un & l'autre, ſans attendre l'ordre de Sa Majeſté, en cas qu'elle le refuſât. De Berwick Hamilton vient à Dalkeith Maiſon Roiale près d'Edimbourg, où il eſt reçu avec de grands honneurs par les gens du Conſeil Privé, par les premiers Magiſtrats du Roiaume, & par un grand nombre de Seigneurs

gneurs & de Gentilhommes qui n'étoient pas entrés dans la Confedération. 1638.

Les bourgeois d'Edimbourg lui envoiérent auſſi-tôt une députation, pour le prier de venir dans la capitale & de ſe loger dans le Palais du Roi, où chacun pourroit plus facilement aller recevoir ſes ordres. *Si les habitans d'Edimbourg*, répondit le Commiſſaire, *veulent être ſeuls maîtres des portes de leur ville, ſe comporter en bons & fidéles Sujets, faire enſorte que cette multitude extraordinaire de gens qui ſe nomment Confederés, en uſent de même, & ôter la garde miſe autour du château, je me rendrai volontiers dans deux ou trois jours à Edimbourg. Autrement il ne me paroît nullement convenable à la Majeſté du Souverain, que celui qui a l'honneur de le repreſenter, s'aille loger dans un Palais, pendant que le château ſitué à l'autre extrémité de la ville, eſt occupé par des ſoldats armés.* Les Députés d'Edimbourg promirent de faire ce que le Marquis ſouhaitoit. Ils s'expliquerent comme des gens diſpoſés à demeurer fidéles au Roi, & finirent en promettant de ſe diſculper de pluſieurs choſes qu'on leur imputoit fauſſement, dès qu'Hamilton les voudroit entendre.

Voici pourquoi il faiſoit ces demandes avant que d'aller à Edimbourg. Il y étoit arrivé un nouveau deſordre à l'occaſion d'un vaiſſeau marchand qui avoit apporté pour le Roi des armes & des munitions de guerre. Les Confederés eurent la penſée de s'en ſaiſir. Mais le Comte de Traquair les prévint, & fit tout conduire à Dalkeith. Les plus emportés d'entr'eux propoſérent d'y aller & d'enlever par force ce qui avoit été tiré du vaiſſeau. Mais quelques-uns plus moderés détournérent le coup. On

1638. resolut seulement de mettre des gardes autour du château & dans les ports de la ville, de peur qu'on n'y fit entrer des armes & des munitions. D'autres avoient encore proposé de s'emparer du château incapable de resister long-tems, & de contraindre le Commissaire du Roi, les gens du Conseil Privé, & les premiers Magistrats du Royaume, à signer tous la Ligue. Les plus sages des Confederés n'en furent pas d'avis & remontrerent qu'il ne se falloit pas tant presser d'en venir à une rupture ouverte avec le Roi, & que sans user d'aucune violence, il suffisoit de garder exactement les avenues du château. Hamilton demandoit que ces soldats fussent ôtés, & que les clefs de la ville, dont les Confederés s'étoient saisis, fussent remises entre les mains des Magistrats ordinaires. Si ces choses lui furent accordées, les Memoires que j'ai lus, n'en disent rien. Quoiqu'il en soit le Marquis entre à Edimbourg le 9. Juin, & environ soixante mille hommes, parmi lesquels on comptoit près de cinq cens Ministres, vont au devant de lui: chose qui ne s'étoit point encore vûë en Ecosse. Quatre des plus zelés de ceux-ci, avoient préparé de longues harangues. Le Commissaire eut beaucoup de peine à éviter un si grand rompement de tête. Il n'en fut pas entierement quitte. Les quatre Ministres reviennent le lendemain, & avec des larmes feintes, ou véritables, lui remontrent le prétendu danger auquel la Religion paroit exposée. Ce fut beaucoup qu'il ne leur échappât rien contre le respect dû au Roi.

Qu'il n'y avoit que grimace ou fanatisme dans ces gens là, ce que je vas rapporter le prouve manifestement. Dès que les Confederés

rés voient qu'Hamilton n'a pas ordre de convoquer une Assemblée générale de l'Eglise, & un Parlement, ils font redoubler la garde autour du château & dans la ville. Les Prédicateurs se mettent à crier dans leurs chaires, qu'il faut être sur ses gardes contre les propositions insidieuses qu'Hamilton doit faire. Les Confederés savent-ils quelque chose des desseins secrets du Roi? Les appréhende-t-on seulement? Lorsque le Commissaire se prépare à se rendre dans la chapelle du Roi, pour assister au Service divin, les Ministres lui envoient dire de ne faire point lire la Liturgie Anglicane, ont soin que les orgues soient encloüées, & lui écrivent la Lettre suivante, & à tous les Seigneurs du Conseil Privé, pour les exhorter à signer la confédération. *Nous Ministres de l'Evangile assemblés en un tems si nécessaire, croions être obligés de représenter à tous, & à vous en particulier, avec quelle consolation nous sentons les merveilleux effets de la grace que Dieu nous a faite dans le renouvellement de notre Confession de Foi, & de notre Confédération; quelle est l'abondance de paix & de joie, dont il a rempli les cœurs de son peuple; avec quelle ferveur chacun a résolu de travailler à la réformation de ses mœurs; combien ces heureux commencemens d'une si bonne œuvre, surpassent notre attente; la grandeur de la gloire que le Seigneur reçoit par ce moien; les raisons enfin que nous avons de concevoir une pleine confiance, que si la lumiere qui s'est levée sur nous, n'est point obscurcie par une division, ou par une apostasie criminelle. Dieu répandra ses plus précieuses bénédictions sur ce Roiaume, au contentement du Roi & à la joie de tous ses bons Sujets, selon qu'il l'a promis dans sa sain-* 1638.

1638. *te parole, & qu'il l'a fait en faveur de son peuple dans les premiers tems de la Réformation.*

Si ce n'est pas là un véritable enthousiasme, je ne m'y connois point. Suivons ces gens dans leur inspiration prétendue. *Forcés*, ajoutent-ils, *par les pressans mouvemens de nos cœurs, nous vous conjurons de prendre part à cette joie & à ce bonheur, de les augmenter même par votre souscription à l'Acte de notre Confederation, lorsque vous le jugerez à propos. Cependant nous vous exhortons à rendre un libre témoignage à la verité, & à donner dans ce tems convenable, une preuve de votre tendre affection à la cause de Christ, pour laquelle on demande maintenant votre assistance. La profession que vous faites de la vraie Religion Réformée, comme elle est reçuë dans ce Roiaume, la saineté du serment national, fait & signé en divers tems; l'obligation de remplir les devoirs de bon Citoien, la charge de Conseiller d'Etat dont vous êtes revêtu, le rang que vous tenez parmi les premiers depositaires des intentions du Roi, la conjoncture présente qui éxige que vous temoigniez un attachement sincére à la véritable Religion, le soin que vous devez prendre de votre réputation durant & après votre vie; la pensée que non seulement les yeux des hommes & des Anges, sont ouverts sur vos démarches, mais encore que le Seigneur Jesus, le secret témoin de vos pensées & de vos actions les observe toutes, & qu'il sera votre Juge dans le grand jour, auquel il a promis de reconnoître devant son pere & de récompenser ceux qui l'auront confessé devant les hommes; toutes ces choses en général & chacune d'elles en particulier, outre les obligations particulières & personnelles que vous avez à Dieu, ne demandent rien moins de vous, dans une si grande*

grande & si pressante nécessité. Et quel est-il, ce devoir tellement indispensable? De signer une ligue formée de la maniére du monde la plus tumultuaire, la plus précipitée, la plus séditieuse. *Nous espérons que vous le ferez*, concluent ces hypocrites ou fanatiques, *persuadés que nous sommes du desir que vous avez d'être à l'heure de votre mort délivré de la terreur du jugement de Dieu prochain; & fortifié par le souvenir consolant des paroles que vous aurez dites dans le tems, pour la cause de Jesus-Christ, le Roi des Rois, & le Seigneur des Seigneurs.* Y eut-il jamais un plus criminel abus de tout ce qu'il y a de plus saint dans la Religion? 1638.

Efforts inutiles du Marquis d'Hamilton pour amuser les Confedérés d'Ecosse.

Hamilton emploia inutilement son adresse & son éloquence à gagner les Confedérés d'Ecosse & à leur persuader que le Roi convoqueroit une Assemblée générale de l'Eglise, & un Parlement, où leurs griefs seroient examinés, quand les mouvemens excités dans le Roiaume seroient appaisés, & les choses remises en l'état où elles se trouvoient avant la signature de la Ligue. Irrités de ce que Charles éxige comme un préliminaire de leur accommodement avec lui, que l'acte de leur ligue soit aboli, ces gens s'échauffent encore plus. Les Ministres déclament contre le Commissaire dans leurs Sermons, lui dénoncent de la part de Dieu, qu'*on prépare déja pour lui des fagots dans l'Enfer*, & crient qu'il vaut mieux mourir que de renoncer à la ligue. Le 10. Juin, les Chefs des Confedérés vont trouver Hamilton lui présentent une requête, le pressent de faire ensorte que la Nation obtienne justice sur ses griefs, déclarent qu'elle ne peut souffrir de plus longs délais, & demandent une réponse positive.

Burnet's Memoirs of the Duke of Hamilton. II. Book. Rushworth's Historical Collections. II. Vol.

1638. ſtitve. *Sa Majeſté*, dit le Commiſſaire, *aura égard à vos juſtes plaintes. Elle convoquera une Aſſemblée Eccléſiaſtique & un Parlement, lorſque les troubles ſeront finis. Concourez avec moi au rétabliſſement du bon ordre : je vous répons que vous obtiendrez une prompte & entiere ſatisfaction.* Ces termes généraux ne contentent point les Confederés. Leur chagrin redouble, & des gens du Conſeil Privé du Roi les appuyent, & diſent nettement que leur Ligue, n'étant point abſolument contraire aux Loix, on la doit ſouffrir avec l'explication offerte ſur ce qui regarde l'autorité du Souverain, ſi Charles veut ſérieuſement épargner le ſang de ſes Sujets.

Le Commiſſaire lui écrit tout ceci, prie Sa Majeſté de n'en point venir à une rupture ouverte, à moins que les préparatifs de guerre ne ſoient bien ſûrs, remontre que ſi les Confederés ſe ſentent le moindre avantage ſur le Roi, tous les Ecoſſois bien intentionnés pour lui ſeront perdus ſans reſſource, avant qu'on les puiſſe ſecourir. Qu'il y a des mécontens en Angleterre, auſſi bien qu'en Ecoſſe. Qu'il eſt à craindre qu'ils ne s'uniſſent enſemble. Que la France anime ſous main les Confederés. Enfin qu'à la premiere rupture, ils entreront dans l'Angleterre & la rendront le theatre de la guerre. Hamilton avoit écrit auparavant qu'en cas que Sa Majeſté ne voulût pas abſolument accorder les demandes des Confederés, elle devoit envoier promptement ſa Flote en Ecoſſe avec deux mille hommes de débarquement, faire des magazins dans les Provinces d'Angleterre voiſines, mettre quinze cens hommes de garniſon à Berwick, cinq cens à Carliſle & s'avancer elle-même à la tête

de

de son Armée. Que les choses étant ainsi bien ménagées, on pouvoit compter sur une victoire assurée. Que cependant, il supplioit Sa Majesté de considerer, jusques où la prudence lui permettoit de pousser la condescendance à l'emportement de ses Sujets, & la justice qu'elle se prétendoit faire. Que les Confederés étoient déterminés à soutenir leur Ligue aux dépens de leurs vies. 1638.

Charles résolu de son côté à les reduire par la force des armes, répond que son artillerie est prête, que les mesures sont prises pour mettre Berwick & Carlisle en état de défense, qu'il a envoié en Hollande de quoi armer quatorze mille hommes de pied & deux mille chevaux, & que les administrateurs de ses finances lui promettent deux cens mille livres sterling pour les frais de son expédition. Ses ces assurances, Hamilton parle plus haut, & commence de menacer les Confederés. *Puisque vous ne voulez point entendre raison*, leur dit-il fierement, *je remettrai ma Commission dès que je serai à la Cour. Le Roi voudra bien me permettre d'y aller; car enfin je lui suis tout à fait inutile ici. Mais sachez que je reviendrai bientôt d'une autre maniére en Ecosse, à la suite de Sa Majesté. Vous vous repentirez alors de n'avoir pas suivi mes bons avis & il sera trop tard.* Les Confederés surpris répondent d'un air plus respectueux & plus soumis. Ils se trouvoient hors d'état de rompre ouvertement avec le Roi, & de lui resister en cas qu'il s'avançât promptement avec une bonne Armée. *Mylord*, dirent-ils au Commissaire, *nous sommes bien malheureux, de ce que Sa Majesté ne connoît pas la droiture de nos intentions. Nous ne pensons qu'à maintenir la Religion & les Loix. Que ces deux choses*

1638. *choſes ſoient ſolidement établies, & le Roi aura ſujet d'être content de notre fidélité, & de notre attachement à ſon ſervice. Fort bien*, reprit Hamilton. *Que chacun ſe retire donc chez ſoi. Je demanderai au Roi la permiſſion de l'aller informer de vos intentions, & je vous rapporterai ſa réponſe dans un mois au plus tard.* Le véritable deſſein du Marquis, dit-on, c'étoit de gagner du tems, par un voiage à la Cour, d'y repréſenter au Roi la ſituation des affaires en Ecoſſe, de voir ſi l'armement étoit auſſi avancé que Charles l'écrivoit, & de propoſer de nouveaux expédiens pour déconcerter les projets des principaux Confedérés, en cas que Sa Majeſté, ne pût, ou ne voulût pas encore en venir aux dernières extrémités.

Soit que les Confederés uſaſſent de diſſimulation avec Hamilton, ſoit qu'ils fuſſent informés par leurs correſpondans en Angleterre, que le Roi manquoit des troupes & de l'argent néceſſaires pour l'exécution de ſon deſſein, & qu'il n'y avoit rien à craindre pour eux cette année, au lieu de demeurer en repos & d'attendre le retour d'Hamilton, *ils* ſe donnent de nouveaux mouvemens, pour empêcher l'effet d'une déclaration du Roi, publiée avant le départ du Commiſſaire, & dreſſent une longue proteſtation contre cette piece, qui leur paroit capable de diſſiper la défiance inſpirée au peuple. Elle fut affichée le 4. Juillet après que le Marquis eût adroitement engagé le Conſeil Privé à l'approuver par un acte qui portoit que *tous les Sujets de Sa Majeſté en devoient être contens.* Charles y diſoit qu'encore que les excès commis en Ecoſſe, ſemblaſſent exiger qu'il emploiât d'autres moiens que celui de la perſua-

ſuaſion, afin d'arrêter le deſordre ; cependant il vouloit bien ſuivre encore les mouvemens de ſon affection naturelle pour ſon ancien Roiaume, en retenant un peuple qui couroit aveuglément à ſa perte, & en tâchant de le ramener de ſon égarement par la douceur. Que pour cet effet, il aſſuroit tous ſes bons Sujets qu'il n'étoit point, & que par la grace de Dieu, il ne ſeroit jamais entaché des ſuperſtitions du Papiſme. Qu'il perſiſtoit au contraire dans la ferme réſolution de maintenir la véritable Religion Proteſtante, telle que les Ecoſſois la profeſſoient. Que pour diſſiper tous leurs ſoupçons, Sa Majeſté ne preſſeroit plus l'établiſſement de la Liturgie, & de la Diſcipline reglée dans le livre des Canons. Qu'elle donneroit ſatisfaction à ſes Sujets par des voies honnêtes & légitimes. Que ſon intention n'étoit point de rien innover dans la Religion & dans les Loix. Que les actes de ſon Conſeil Privé donnés en faveur de la Liturgie & du livre des Canons, demeureroient ſans effet. Que pour ce qui regardoit l'érection du Tribunal des Commiſſaires, les choſes ſeroient ſi bien reglées par l'avis des Conſeillers d'Etat, que le peuple n'auroit pas ſujet de ſe plaindre d'aucune infraction des Loix dans cet établiſſement. Qu'enfin le Roi convoqueroit une Aſſemblée générale de l'Egliſe & un Parlement, dès que la ſituation des affaires le lui permettroit. Après avoir pris Dieu à témoin de la ſincérité de ſes promeſſes & de ſes intentions, Charles finit en avertiſſant ſes Sujets de ne ſe laiſſer pas aveuglément conduire par des gens mal intentionnés, qui cherchent à les engager dans une deſobéiſſance qui ſera funeſte à l'Ecoſſe. Qu'il s'efforcera de les en détour- 1638.

1638. tourner par tous les moiens poſſibles, & que ce ne ſera qu'avec un extrême déplaiſir, qu'il ſe verra réduit à la néceſſité d'uſer de la puiſſance que Dieu lui a miſe entre les mains.

Une proteſtation ſuivit de près la Déclaration du Roi. Les Confederés y ſoutenoient hautement la validité de tout ce qu'ils avoient fait juſques alors, confirmoient la Ligue ſignée entr'eux, inſiſtoient ſur toutes les choſes énoncées dans leurs requêtes & dans leurs plaintes, & preſſoient la convocation d'une Aſſemblée générale de l'Egliſe & d'un Parlement. Hamilton, auquel ils firent dans une requête particuliere de grandes inſtances ſur ce dernier article, répondit que ſes inſtructions ne lui permettoient pas d'indiquer l'Aſſemblée Eccléſiaſtique, à moins que certains préliminaires ſur la maniére de la tenir, ne fuſſent préalablement réglés. Là deſſus il donne aux Confederés les intentions du Roi, marquées en dix articles, & ſe réduit enfin à deux pour les contenter. L'un regardoit l'élection des gens qui ſeroient deputés à l'Aſſemblée, & l'autre la nature des affaires qu'on y traiteroit. Charles demandoit qu'elle ne prît aucune connoiſſance des choſes établies par Acte de Parlement, ou que tout au plus elle ſe contentât de faire des remontrances, & de préſenter des requêtes ſur ces affaires, & qu'elle ſe mêlât uniquement de ce qui regarde la Religion & la diſcipline de l'Egliſe. *Si vous voulez conſentir à cela*, dit le Commiſſaire, *j'indiquerai l'Aſſemblée Eccléſiaſtique, & vous promettrai ſur mon honneur de convoquer immédiatement après un Parlement, où vos griefs ſeront examinés.* Quoique les Confederés ne fuſſent pas autrement ſatisfaits de ce que le Roi exigeoit,

geoit, cependant ils se mettent dès l'heure même à concerter plusieurs choses entr'eux pour le choix des Membres de l'Assemblée. Mais Hamilton les arrête, & menace de n'aller point à la Cour, & de ne se mêler plus de leurs affaires, s'ils procédent aux élections avant son retour. On consent donc de l'attendre. 1638.

Il se trouvoit alors dans un embaras imprévû. Afin que le Conseil Privé approuvât par un acte authentique la déclaration du Roi dont je viens de parler, le Commissaire avoit adroitement fait ensorte que certains Conseillers d'Etat qui ne la croioient pas suffisante, s'absentassent du Conseil lors qu'elle y seroit examinée. Il obtint par ce moien, que tous les autres signassent un acte d'approbation avec cette clause, *que les Sujets du Roi devoient être satisfaits* de ce qu'il déclaroit. Quelques-uns de ceux qui avoient souscrit, ou gagnés, ou intimidés par les Confederés, viennent dire ensuite au Commissaire qu'après de sérieuses réflexions sur leur signature, ils ont reconnu qu'elle blesse leur conscience, demandent l'assemblée d'un nouveau Conseil pour s'y retracter authentiquement, & menacent Hamilton en cas de refus, de rendre leur retractation encore plus publique en signant la Ligue. Il confere là-dessus en particulier avec chaque Membre du Conseil, & trouve que les trois quarts sont disposés à se declarer contre lui, en cas qu'il ne veuille pas donner satisfaction aux prétendus scrupuleux. L'acte étant seulement signé, & non pas enregistré, Hamilton juge que pour prévenir une division capable de ruïner les affaires du Roi, il vaut mieux le déchirer en présence de ceux qui se repentent, ou qui

1638. qui feignent de ſe repentir d'y avoir mis leur nom.

A la remontrance du Marquis d'Hamilton & de trois autres Seigneurs, le Roi accorde les principales demandes du peuple d'Ecoſſe.

Hamilton expoſa naïvement au Roi tout ce qui s'étoit paſſé en Ecoſſe, lui déclara *les* mauvaiſes intentions & la puiſſance des Confedérés que le Comte d'Argile & quelques autres Seigneurs du Conſeil Privé de Sa Majeſté favoriſoient ſous main, & lui repréſenta que les choſes n'en ſeroient pas venuës à cette fâcheuſe extrémité, ſi les préparatifs de guerre euſſent été plus promptement faits en Angleterre. *Cependant*, ajouta-t-il, *le malheur n'eſt pas encore ſans remede. Il vient uniquement de ce qu'on a malignement prévenu le peuple, que Votre Majeſté n'eſt pas conſtamment attachée à la Religion Proteſtante. Si vous voulez, Sire, renouveller la Confeſſion de Foi, faite au commencement de la Réformation, & confirmée dans le Parlement de 1567. je crei que cela produira un bon effet, & que vous diſſiperez par ce moien les préjugés du peuple.* Charles accepte l'expédient: Et pour gagner du temps, juſques à ce qu'il ſoit en état de s'avancer à la tête d'une Armée, il conſent à pluſieurs demandes des Confedérés, & ne ſemble plus inſiſter que ſur la continuation du Gouvernement Epiſcopal. Sa Majeſté recommande au Marquis de ſauver la préſéance des Evêques, de faire enſorte que leur pouvoir ſoit limité le moins qu'il ſe pourra, & d'empêcher que l'Aſſemblée Eccléſiaſtique ne les déclare incapables des emplois civils. Tout cela, dit-on, fut concerté avec Laud Archevêque de Cantorbery. Il n'étoit pas néceſſaire de nous en avertir. Ces grandes précautions en faveur des Evêques, le témoignent aſſez.

Burnet's Memoirs of the Duke of Hamilton. II. Book. Rushworth's Hiſtorical Collections. II. Vol.

Mais pendant que Charles chagrin de ne pou-

pouvoir exécuter ſitôt ſon projet de reduire les Confederés d'Ecoſſe à main armée, s'occupe avec Hamilton des moyens de les amuſer plus long-temps, & de ramener cependant le peuple prévenu contre lui, les Chefs de la Ligue informés peut-être des deſſeins ſecrets du Roi, la font ſigner dans toutes les Provinces d'Ecoſſe. La ſeule partie ſeptentrionale du Roiaume demeuroit fidele à Charles par les ſoins du Marquis d'Huntley. L'Univerſité d'Aberdéen remplie de gens habiles & modérés y contribuoit beaucoup. Les Confedérés s'efforcérent inutilement de les gagner. Bien loin d'écouter des Miniſtres fanatiques, ou ſéditieux, qui vinrent dans l'eſpérance de ſeduire des Docteurs plus éclairés qu'eux, on ne leur permit pas de prêcher dans les Egliſes. Le ſavant Jean Forbés & ſes confreres leur prouvérent par bonnes raiſons qu'une confedération ſignée ſans le conſentement du Souverain étoit nulle & contraire à ce qui avoit été pratiqué ſous le regne precédent. 1638

Quelle fut la ſurpriſe d'Hamilton, quand à ſon retour d'Angleterre, il trouva que les Confederés avoient reſolu dans une de leurs aſſemblées, qu'aucun Ecoſſois ne pourroit exercer ni charge, ni magiſtrature, dans les villes & dans les bourgs, à moins qu'il n'eût ſigné la ligue! Que les Evêques n'auroient voix dans l'Aſſemblée générale de l'Egliſe, qu'en cas qu'ils y fuſſent députés par le *Presbytére*, c'eſt ce que les Réformés des autres païs nomment *Conſiſtoire*. Que les Confederés étoient determinés à l'abolition de l'Epiſcopat, à le déclarer illegitime, à excommunier une grande partie des Evêques, à les priver tous du droit de ſéance

au

1638. au Parlement; à condamner les cinq articles de Perth, à ordonner sous peine d'excommunication que tous les habitans du Roiaume signassent la ligue. Qu'on commençoit de lever des soldats en plusieurs endroits, qu'afin de se rendre plus forts dans l'assemblée Ecclésiastique, & d'y mettre des gens d'un plus grand crédit que de simples Ministres, les Confederés prétendoient y députer des laïques nommés * *Anciens*, tels que ceux du même nom qui ont part au gouvernement des Eglises Presbytériennes. Enfin, que plus des trois quarts des six vingts Ministres assemblés à Edimbourg, aiant jugé qu'il falloit seulement diminuer la puissance des Evêques, les Confederés avoient resolu qu'aucun de ceux qui opinérent de la sorte, ne seroit deputé à l'Assemblée générale.

* *Lay-Elders.*

Le Commissaire étonné d'un si grand changement, écrit au Roi, & lui demande la permission de retourner à la Cour, afin d'informer Sa Majesté de la nouvelle situation des affaires, & de recevoir d'elle des instructions plus amples & plus précises. Ce second voiage paroissoit d'autant plus nécessaire, qu'Hamilton pressé par les Confederés, qui chagrins de ce que Charles insistoit sur ce que les choses fussent remises dans l'état, où elles étoient avant les troubles, menaçoient de tenir d'eux-mêmes & sans attendre les ordres du Roi, l'Assemblée Ecclésiastique & un Parlement, avoit demandé vingt jours de surseance pour aller savoir les dernières intentions de Sa Majesté. Avant son depart d'Ecosse, Hamilton concerte avec les Comtes de Traquair, de Roxborough, & de Southesc, une remontrance au Roi sur les diverses causes du soulévement d'Ecosse,

&

& sur les remédes que Sa Majesté y peut apporter. Cette piéce marque si nettement l'origine des mouvemens que je raconte, & le mauvais effet des conseils donnés à Charles par Laud Archevêque de Cantorbery, que je croi la devoir rapporter. 1638.

Puisque les désordres arrivés depuis peu dans l'Eglise & dans l'Etat, dit-on, *semblent provenir de la crainte du peuple, qu'il n'y ait un dessein formé de faire un changement considerable dans la Religion & dans les Loix, & que dans cette vuë on n'ait introduit la Liturgie & la nouvelle discipline, donné un pouvoir excessif aux Evêques, & établi le tribunal de la grande Commission que les Loix n'appuient en aucune maniére; nous avons d'autant plus de raison d'attendre de la clémence & de la justice du Roi, qu'il cessera de presser la réception de la Liturgie & des Canons envoiés, que plusieurs gens offrent de prouver que ces deux livres contiennent des dogmes contraires à la Reformation établie dans ce Royaume. A quoi nous pouvons ajouter qu'ils ont été introduits contre les formes ordinaires, & contre l'ancien usage de cette Eglise. L'établissement de la grande Commission a causé une telle défiance à un nombre considerable des bons Sujets du Roi, & est, dit-on, si directement contraire aux Loix qui défendent l'érection de ces tribunaux extraordinaires, à moins qu'elle ne soit approuvée par un Acte du Parlement, que nous espérons aussi que Sa Majesté voudra bien contenter son peuple en arrêtant les procédures des Commissaires, jusques à ce que leur tribunal soit établi par une Loi. Le plus grand nombre des Sujets du Roi, Ecclésiastiques & Laïques s'opposa d'abord aux articles de Perth, & la pratique de ce qu'ils contiennent a excité*

1638. *cité & excite encore tant de conteſtations, que nous ne voions pas que Sa Majeſté les puiſſe arrêter autrement, qu'en ſuſpendant l'exécution de ce qui eſt ordonné dans ces articles, juſques à ce qu'ils aient été examinés dans une aſſemblée générale de l'Egliſe & dans un Parlement.*

Nous ſommes perſuadés que le gouvernement Epiſcopal eſt le plus convenable à un Etat Monarchique. Mais les Seigneurs du Clergé de ce Roiaume s'attribuent un ſi grand pouvoir en pluſieurs choſes, que leurs entrepriſes nous donnent un juſte ſujet de ſupplier Sa Majeſté, de permettre qu'une Aſſemblée générale de l'Egliſe examine les prétentions des Evêques & les reduiſe à de juſtes bornes. Voilà ſur quoi les Sujets du Roi effraiés, ſe ſont ſoulevés, & ont ſans aucune autorité precédente, formé une Ligue & un Confederation, dont le prétexte, c'eſt de prévenir les innovations dans la Religion, & de maintenir la Réformation reçuë dans le Roiaume. Ce qui a été mal fait ſe peut rectifier, & l'agitation préſente des eſprits ſe calmera infailliblement, s'il plaît au Roi de donner ſon approbation authentique & ſolennelle à l'ancienne Confeſſion de Foi, & d'y ajouter un acte d'union ou d'aſſociation, ſemblable à celui qui fut ſigné par le feu Roi, & en conſéquence de l'ordre qu'il en donna, par ſon Conſeil Privé, & par une grande partie de ſes Sujets. C'eſt le moien le plus ſûr d'appuiſer les deſordres préſens, & de contenter la plus grande partie des Sujets de Sa Majeſté. Nous oſons nous promettre que ſi après cette condeſcendance du Roi, quelques gens mal-intentionnés veulent perſiſter dans la deſobéïſſance, ils ne trouveront aucun appui, & que Sa Majeſté les réduira facilement. Comme tout ce qui s'eſt fait juſques à préſent, vient plûtôt de la défiance inſpirée

pirée aux Sujets du Roi que d'un eſprit de revolte, nous ſouhaitons qu'il plaiſe à Sa Majeſté, d'accorder une amniſtie générale, & de promettre ſous ſa parole de Roi, qu'aucun de ſes Sujets ne ſera déſormais inquieté à l'occaſion des troupes paſſés. 1638.

Soit que Charles veuille ſeulement gagner du tems, ſoit que touché de la juſtice de cette remontrance, il aime mieux uſer de clémence que de rigueur, Hamilton retourne en Ecoſſe avec des inſtructions plus amples, qui lui permettent de convoquer une Aſſemblée générale de l'Egliſe & un Parlement, & d'accorder ce que le Marquis & les trois Comtes avoient propoſé au Roi. Les Chefs des Confedérés parurent ſurpris & déconcertés, quand le Commiſſaire leur déclara juſques où Charles pouſſoit la condeſcendance. Les eſprits ſe ſeroient apparemment calmés, ſi le Comte d'Argyle & quelques autres Seigneurs, qui prétendoient profiter des troubles excités par leurs artifices, ou du moins de leur conſentement, n'euſſent inſinué ſous main par eux-mêmes au peuple, & en public par leurs émiſſaires, qu'il ne ſe falloit point fier à des promeſſes que la néceſſité ſembloit extorquer du Roi, & qu'il violeroit à la premiére occaſion favorable. De peur que l'ordre de renouveller la ſignature de la Confeſſion de Foi, & de l'aſſociation jurée ſous le regne précédent, ne faſſe enfin ouvrir les yeux, & ne convainque les plus opiniâtres, que Charles ſincérement attaché à la Réformation reçuë en Ecoſſe, la veut maintenir, les Chefs des Confedérés publient une nouvelle proteſtation, & tâchent de perſuader au peuple qu'il ne peut renoncer à la Ligue ſignée depuis

1638. peu, ſans ſe rendre coupable de parjure.

Cependant l'Aſſemblée générale de l'Egliſe d'Ecoſſe étoit indiquée à Glasgow le 21. Novembre, & les Confedérés avoient ſi bien conduit leurs intrigues pour le choix des Députés, qu'on jugeoit dès-lors que bien loin de concourir à la pacification des troubles, elle porteroit les choſes aux derniéres extrémités. Le Comte de Rothes vint demander au Commiſſaire un ordre de ſommer les Evêques de comparoitre devant l'Aſſemblée, & de répondre aux accuſations intentées contr'eux. *Cela ne m'appartient pas*, répondit Hamilton. *Si des particuliers préſens dans le Roiaume, ou abſens, ſont légitimement ſuſpects de quelques crimes, les Tribunaux des Magiſtrats ſont ouverts à tout le monde. Ceux qui ſe croient offenſés, peuvent demander juſtice dans les formes. Je ne m'oppoſe ni au jugement, ni à la punition des gens qui ſe trouveront coupables. C'eſt tout ce qu'on peut éxiger de moi.* Cette réponſe raiſonnable, on la prend pour un déni de *juſtice*. Les Confedérés s'adreſſent au *Presbytere* ou Conſiſtoire d'Edimbourg. L'ordre de citer tous les Evêques comme coupables *reſpectivement d'héréſie*, *de ſimonie*, *de parjure*, *d'inceſte*, *d'adultere*, *de fornication*, *de prophanation du Dimanche*, en un mot, de tout ce qu'il plaît aux Confedérés de leur imputer, eſt incontinent expedié. Cet acte ſcandaleux & inouï dans une Communion Chrétienne, fut envoié dans toute l'Ecoſſe, pour être lu publiquement dans les Egliſes. Le peuple qui ne comprenoit pas le ſens de ce mot, *reſpectivement*, inſeré de la maniére du monde la plus maligne, s'imaginoit que chaque Prélat étoit coupable de tous ces crimes atroces. Il ſe confirmoit d'autant

tant plus dans ce préjugé, qu'il voioit faire par tout des informations contre les Evêques, & citer des gens à Glaſgow pour ſervir de témoins. 1638.

Hamilton s'y rendit avec le Conſeil Privé du Roi, dont quelques Seigneurs lui étoient donnés comme *Aſſeſſeurs* dans l'Aſſemblée. Il n'y eut jamais un plus grand concours de monde en Ecoſſe, dit-on. Les Députés étoient au nombre de deux cens ſoixante. Mais il y avoit parmi eux plus de gens d'épée que d'Eccléſiaſtiques. Le Commiſſaire fit une aſſez courte harangue au jour de l'ouverture. Il s'y plaint des interprétations ſiniſtres données aux actions & même aux intentions du Roi, tant en ce qui concerne la Religion, que ſur les offres faites par Sa Majeſté, dans le deſſein d'appaiſer les troubles préſens du Roiaume. Si la ſincérité n'étoit pas la choſe, dont les gens ſe piquent le moins dans ces ſortes de harangue, je ſerois ſurpris d'entendre dire au Marquis d'Hamilton, que les auteurs du bruit répandu, que le Roi cherchoit ſeulement à gagner du tems, juſques à ce qu'il fût en état de venir à main armée en Ecoſſe, *avançoient le plus grands & la plus noire calomnie que l'Enfer pût produire.* Les Lettres de Charles & les extraits de celles d'Hamilton, que je trouve dans les *Mémoires* de celui-ci, ſont une preuve évidente du contraire. On ne peut pas dire que le Roi eût depuis changé de ſentiment. Car enfin, dans le tems même de l'Aſſemblée de Glaſgow, Hamilton exhortoit le Roi à envoier deux Eſcadres de Vaiſſeaux ſur les côtes d'Ecoſſe, à s'approcher inceſſamment avec ſon Armée, & à nommer des Lieutenans Généraux pour ſe mettre à la tête des Ecoſſois qui

Le Marquis d'Hamilton caſſe la part du Roi l'Aſſemblée Eccléſiaſtique convoquée à Glaſgow.

Burnet's Memoirs of the Duke of Hamilton. II. Book. Rushworth's Hiſtorical Collections. II. Vol.

lui demeureroient fidéles. Que ces avis furent
1638. agréables à Charles, & conformes à ſes deſſeins, cela eſt manifeſte par les réponſes de Sa Majeſté. A quoi bon tant de détours? Il faut avouer de bonne foi, que Charles mal conſeillé donna aux Ecoſſois de juſtes ſujets de plainte & de mécontentement. Que des eſprits brouillons & des gens malintentionnés profitant de l'occaſion, portérent le peuple à un ſoulévement général, & l'engagérent à des démarches inſoutenables. Que le Roi irrité réſolut de ſe venger, & de réduire les Ecoſſois par la force à ſe ſoumettre aux nouveaux établiſſemens. Que les Chefs des Confedérés avertis du deſſein de Sa Majeſté, animérent davantage le peuple, & lui perſuadérent de rompre ouvertement avec elle. Voilà en peu de mots ce qui me paroit de plus certain dans les premiers commencemens de cette grande affaire.

Celle des Evêques étoit proprement la ſeule qui reſtât à examiner dans l'Aſſemblée de Glaſgow. Car enfin, le Roi aiant revoqué & caſſé tout ce qui s'étoit fait pour l'introduction de la Liturgie & de la nouvelle diſcipline, pour l'érection du Tribunal de la Grande Commiſſion, & ſuſpendu l'exécution des choſes ordonnées dans les cinq articles de Perth, il étoit ſeulement queſtion des bornes qui ſe devoient donner à la puiſſance des Prélats. Le gouvernement Epiſcopal étoit établi par des Actes du Parlement. Charles avoit raiſon de prétendre que l'Aſſemblée Eccléſiaſtique ne le pouvoit abolir. Ce fut donc la premiére affaire miſe ſur le tapis. Le Commiſſaire voulut auparavant repréſenter pluſieurs choſes touchant la nullité d'une grande partie des élections. Mais

on n'y eut pas égard. Les Confedérés plus nombreux & plus puiſſans, ſuppoſoient que tout étoit bien fait, & qu'ils avoient raiſon. A cela, ils ne trouvoient pas de replique. Rendons-leur pourtant juſtice. Leurs Chefs auſſi déliés & auſſi pénétrans qu'Hamilton, voioient fort bien qu'on cherchoit à former diverſes conteſtations ſur les élections, & particuliérement ſur celles des Laïques Députés en qualité d'*Anciens*, & à ſemer la diviſion entre ceux-ci & les Miniſtres, afin d'avoir un prétexte plauſible de caſſer l'aſſemblée. Les Confedérés voulurent éviter cet inconvenient par le refus d'entrer dans ces diſcuſſions, & venir d'abord aux ſujets principaux de la convocation de l'Aſſemblée. 1638.

Après l'élection du Modérateur & la lecture de la Lettre & des offres du Roi, quelqu'un préſente de la part des Evêques un acte de récuſation, & le Commiſſaire demande qu'il ſoit lu. Il contenoit les raiſons que les Prélats avoient de ne ſe ſoumettre pas au jugement d'une Aſſemblée, où leurs ennemis déclarés dominoient, irréguliére & nulle, tant par la maniére dont ſes divers Membres avoient été choiſis, que par le grand nombre de Laïques, dont elle étoit compoſée contre la coutume des anciens Conciles, & par la violence de ſes procédures. Hunderſon Modérateur fit enſuite une courte harangue, mais remplie d'exclamations. L'hypocrite y déploroit l'endurciſſement des Prélats impénitens & inſenſibles aux remords de leurs conſciences. Un des Secrétaires de l'Aſſemblée ſe leve enſuite & déclare au nom de tous les Députés, qu'ils ſoutiendront aux dépens de leurs biens, & de leurs vie le libelle d'accuſation préſenté contre les

1638. Evéques. Hamilton proteſte contre cette injuſtice criante, & ordonne à celui que les Prélats avoient nommé leur Procureur, de ne comparoître plus devant l'Aſſemblée. Le deſſein du Commiſſaire, c'étoit de la diſſoudre le lendemain, perſuadé qu'il étoit que tout s'y feroit au gré des Confedérés, & ſans aucun égard aux régles de la juſtice & aux intentions du Roi. Hamilton mande pour cet effet les Seigneurs du Conſeil Privé, leur expoſe les raiſons qu'il a de caſſer l'Aſſemblée, & les preſſe de l'aider. *Mylord*, lui dit le Comte d'Argyle, *demandez-vous que nous approuvions ce que vous prétendez faire, ou que nous examinions ſi la choſe eſt convenable? Mes inſtructions*, repartit Hamilton, *ſont ſi préciſes pour la diſſolution de l'Aſſemblée, que cette affaire ne doit pas être miſe en déliberation. Je vous prie ſeulement, Mylords, de me ſeconder, & de me déclarer votre ſentiment ſur la maniére d'exécuter l'ordre exprès du Roi.* On emploia deux heures à parler, & aucun des Conſeillers d'Etat ne ſe voulut expliquer nettement.

Après que le Commiſſaire ſe fut rendu à l'Aſſemblée, Hunderſon propoſe, *ſi elle* doit être regardée comme libre & légitime, nonobſtant l'acte de récuſation envoié par les Evêques. Hamilton prévoiant ce qui ſeroit decidé prend la parole, remontre la maniére dont le Roi en a uſé pour contenter ſes Sujets, prouve au long les nullités du plus grand nombre des élections, & fait voir l'irrégularité des procedures. Il inſiſtoit particuliérement ſur ce que contre l'uſage préſent, les Confedérés avoient établi des *Anciens* dans chaque Egliſe, qui non contens de ſe rendre maîtres de l'élection des Miniſtres députés, s'étoient fait députer eux-mêmes.

mêmes. A la vérité, il y avoit eu autrefois des *Anciens* dans les Egliſes d'Ecoſſe, comme dans toutes les autres Egliſes Réformées. Mais cet uſage aiant été interrompu durant quarante ans, & les *Presbytéres* ou Conſiſtoires d'Ecoſſe n'étant plus compoſés que de Miniſtres, le Roi & ſon Commiſſaire ſoutenoient que les Confedérés n'avoient pu rétablir d'eux-mêmes les *Anciens*, & qu'on devoit attendre que cet uſage fût renouvellé par une Loi formelle. Les Confedérés prétendoient au contraire que l'établiſſement des *Anciens* n'aiant ceſſé que depuis l'introduction de l'Epiſcopat, & par le pouvoir exorbitant que les Evêques avoient uſurpé, on étoit en droit de revenir à l'ancienne coutume qui ne paroiſſoit pas légitimement abolie. Les Confedérés la croioient fort propre à l'exécution de leur projet, de ſe délivrer du gouvernement Epiſcopal. Charles le voioit bien. C'eſt pourquoi il avoit inſtamment recommandé à ſon Commiſſaire de s'oppoſer autant qu'il pourroit au rétabliſſement des Anciens. 1638.

L'office de ces Laïques nommés Anciens, dit Hamilton à l'Aſſemblée, *ſe trouve-t-il dans l'Ecriture? A-t-il été connu durant quinze ſiécles? J'en appelle au jugement de toutes les perſonnes éclairées. Un Laïque peut-il prétendre au droit de décerner des peines Eccléſiaſtiques contre les pécheurs, de fulminer des cenſures, & même une excommunication, la plus grande de toutes? Ceux-là ſeuls ont droit de nous retrancher de la communion de l'Egliſe, qui ont pu nous y recevoir par le baptême. Vous prétendez*, dit-on, *condamner ici les dogmes d'Arminius. Je vous demande là-deſſus, ſi le grand nombre de Laïques députés à cette Aſſemblée en qualité d'Anciens, ſont capables de décider ce qui regarde les*

1638. *matiéres de la Prédeſtination & de la Reprobation ; ſur l'univerſalité de la Redemption, & la ſuffiſance de la Grace ; ſur le pouvoir de lui reſiſter ; ſur la perſevérance & la chute de ceux qui ont été regenérés ; ſur le ſentiment de ceux qu'on nomme Supralapſaires, ou Poſtlapſaires. Il faut que vous entriez dans la diſcuſſion de toutes ces queſtions épineuſes avant que de prononcer votre déciſion contre les Arminiens.*

Le Commiſſaire allégua encore qu'on voioit au nombre des Députés, des Miniſtres flétris par des cenſures Eccléſiaſtiques & même excommuniés ; des gens chaſſés de l'Univerſité de Glaſgow pour avoir enſeigné à leurs Ecoliers que le Gouvernement Monarchique eſt illégitime, d'autres bannis du Roiaume pour leurs Sermons ſéditieux & pour leur mauvaiſe conduite ; ou chaſſés d'Angleterre & d'Irlande pour de pareils ſujets ; certains qui n'avoient reçû ni l'ordination, ni l'impoſition des mains, ou admis au Miniſtére contre les Loix. *Quel ſcandale donnerons-nous à toutes les Egliſes Réformées*, ajoute Hamilton, *ſi une Aſſemblée remplie de pareilles gens, paſſe ici pour légitime ?* Après que le Marquis leur eût encore reproché que contre toutes les regles de l'équité, ils ſe rendoient Juges & parties des Evêques cités de la maniére du monde la plus extraordinaire & la plus ſcandaleuſe à comparoître devant eux, il leur fit la propoſition ſuivante. Mais on ſe garda bien de l'accepter. Elle tendoit trop viſiblement à gagner du tems, juſques à ce que le Roi fût en état de venir à main armée ; projet contre lequel les Chefs des Confedérés avoient réſolu de ſe précautionner d'autant plus promptement, que le Château d'Edimbourg avoit été nouvellement

ment remis entre les mains de Charles, qui en donna le Gouvernement à un Officier de confiance. 1638.

Je n'ai plus que deux choſes à vous dire, pourſuivit Hamilton. *Vous vous êtes ſi mal conduits en tout ce qui regarde cette Aſſemblée qu'on n'en peut rien attendre de bon. Si le Roi la laiſſoit ſur le pied où vous l'avez miſe, l'Egliſe d'Ecoſſe deviendroit l'objet du mépris & de la raillerie des ennemis de notre Religion. Les Egliſes Réformées des païs voiſins ſeroient étrangement ſcandalizées. La réputation de Sa Majeſté demeureroit flétrie dans toute la Chrétienté. On y demanderoit avec quelle juſtice elle a pu permettre que quelques-uns de ſes Sujets fuſſent jugés en ce qui regarde leur vocation, leurs biens, & leur réputation, par leurs ennemis jurés. Si vous voulez vous ſéparer de vous-mêmes, & rectifier les défauts & les nullités de cette Aſſemblée par des élections plus régulières, j'emploierai tout mon crédit auprès du Roi, pour obtenir la convocation d'une nouvelle Aſſemblée. Que ſi vous rejettez cette offre, Sa Majeſté pourra librement déclarer à tout le monde que vous vous êtes rendus les perturbateurs de la paix de l'Egliſe & de l'Etat, en introduiſant contre les Loix & la pratique conſtante du Roiaume ces Laïques nommés Anciens, & en abolifſant l'Epiſcopat établi par les mêmes Loix. J'oſe en appeller au témoignage de votre conſcience. Les gens que vous avez attirés à votre Ligue, ont-ils jamais penſé en y entrant, à ces deux articles? Ils ont encore moins ſoupçonné que ce dût être là le prétexte de la révolte, à laquelle vous les voulez engager.*

Le Modérateur fit alors un long diſcours. Il s'étendit d'abord ſur l'autorité du Roi qu'il nomma *l'Evêque univerſel des Egliſes de ſes*

1638. *Etats.* Expreſſion capable de choquer les plus zélés des confreres d'Hunderſon, qui ſoutenoient que les affaires Eccléſiaſtiques & ſpirituelles ſont abſolument indépendantes du Souverain temporel. Après un exorde étudié pour en impoſer à la multitude, le Modérateur ajoute que cette prérogative du Roi ne détruit point le devoir de *rendre à Dieu ce qui eſt dû à Dieu, & à Ceſar ce qui eſt dû à Ceſar*, ſoutient la validité des procédures de l'Aſſemblée, & déclame de toute ſa force contre les Evêques. Quelques Seigneurs parlent après lui, & prouvent que l'Aſſemblée doit être libre. Choſe dont il n'étoit point queſtion. Lui ôtoit-on ſa liberté, en demandant que les choſes ſe fiſſent ſelon les regles de l'équité, & qu'elle n'entreprit rien au delà de ce qui lui étoit légitimement permis? Hamilton reprend la parole, montre qu'il ne tient pas au Roi que l'Aſſemblée ne ſoit libre; que toute la violence qui s'y exerce, vient de la part des Confedérés qui veulent tout faire à leur fantaiſie, & ſans aucun égard aux Loix de l'Egliſe & de l'Etat; conclut enfin de la ſorte: *Je dois maintenant vous ordonner une choſe qui fera voir ſi vous êtes dans la diſpoſition ſincére d'obéïr au Roi. Un de ſes principaux motifs dans la diſſolution de cette Aſſemblée, c'eſt de délivrer les Miniſtres de la tyrannie des Anciens, qui après avoir aboli l'Epiſcopat, prétendent ſe rendre arbitres ſouverains des affaires de l'Egliſe. Je diſſous donc la préſente Aſſemblée de la part du Roi, & vous enjoins ſous peine de crime de léze-majeſté de ceſſer vos procédures. Mylord*, répondirent le Modérateur & le Comte de Rothes, *nous ſommes bien fâchés de ce que vous nous quittez. Nos conſciences ne nous reprochent point d'avoir fait quelque choſe*

mal

mal à propos. Nous n'abandonnerons point l'œuvre de Dieu, & nous continuerons de rendre au Roi l'obéissance légitime que nous lui devons. 1638.

Hamilton avoit toujours tenté de semer de la jalousie & de la défiance parmi les Ministres confederés, en leur insinuant que si l'Episcopat étoit une fois aboli, au lieu d'un Supérieur Ecclésiastique, ils en auroient plusieurs Laïques, & qu'ils dépendroient absolument de la volonté de leurs *Anciens*. Mais soit que les Evêques eussent tellement abusé de leur pouvoir, que leur nom seul fût devenu odieux & insupportable aux Ministres; soit que les Chefs des Confedérés les eussent gagnés sur cet article en les leurrant de grandes espérances, les insinuations & les remontrances d'Hamilton furent aussi inutiles que sa protestation en leur faveur, à la dissolution de l'Assemblée. Il assemble le lendemain le Conseil Privé & y expose les raisons de sa conduite. Le Comte d'Argyle leve alors le masque, & déclare qu'il veut reconnoître l'Assemblée & signer la Ligue. Après quoi, il se retire du Conseil. Les autres Conseillers d'Etat approuvent ce que le Commissaire a fait, & signent ce qu'on nomme en Angleterre & en Ecosse la *Proclamation* du Roi pour la dissolution de l'Assemblee.

Elle fut publiée dans les formes, & suivie bien-tôt d'une longue Protestation de la part des Confedérés. Ils y déclarent que la dissolution d'une Assemblée commencée, étant contraire aux Loix & à la pratique de l'Eglise d'Ecosse, ils continueront de tenir celle de Glasgow, jusques à ce que les affaires, pour lesquelles le Roi l'a convoquée, soient terminées. Pour justifier cette démarche, on

1698. allégue l'exemple de ce qui arriva l'an 1582. Le Commiſſaire du Roi aiant ordonné ſous de griéves peines à une Aſſemblée générale de ceſſer les procédures commencées contr'un Evêque, ou de ſe ſéparer inceſſamment, *l'Aſſemblée*, dit-on, *continua nonobſtant l'ordre contraire du Roi, & Sa Majeſté mieux informée reconnut enſuite, qu'elle avoit été prévenue mal à propos contre la prérogative de Jeſus-Chriſt, & contre les libertés de l'Egliſe.* Archibald Johnſton, qui après avoir été *Secretaire ou Greffier des aſſemblées des Confedérés à Edimbourg, eut le même emploi à Glaſgow, proteſta en y entrant qu'il defendroit conſtamment *la prérogative du Fils de Dieu.* Expreſſion qui ſignifie apparemment dans le langage des Presbytériens Ecoſſois, la qualité de *ſeul Chef & Monarque de l'Egliſe*, tellement propre ſelon eux à Jeſus-Chriſt, qu'en ce qui regarde le ſpirituel & la Religion, l'Egliſe, c'eſt à dire, l'aſſemblée des Miniſtres & des Anciens, n'eſt nullement ſoumiſe à l'autorité des Princes. Sous prétexte de défendre *la prérogative de Jeſus-Chriſt*, on s'attribue une eſpéce d'indépendance & de Souveraineté.

*Clerc Regiſter.

Des Confederés d'Ecoſſe continuent leur aſſemblée nonobſtant l'ordre contraire du Roi.

Le Commiſſaire partit incontinent de Glaſgow, & revint à Edimbourg. L'Aſſemblée demeure tranquille, continuë ſes ſéances nonobſtant l'ordre contraire du Roi, & le Comte d'Argyle qui n'y étoit point député, s'en rend comme le Chef, & le principal Directeur. En fort peu de tems, elle dépoſe ou excommunie les deux Archevêques & tous les Evêques d'Ecoſſe, abolit l'Epiſcopat comme contraire à la Réformation reçuë dans le Roiaume; caſſe tout ce qui s'eſt fait dans ſix autres Aſſemblées générales, ſous prétexte que la liberté y fut opprimée

primée par l'autorité du feu Roi Jaques VI, condamne la Liturgie, le livre des Canons, la formule & les cerémonies de l'ordination introduites, l'érection du Tribunal de la grande commission; enfin les dogmes d'Arminius en général & sans en spécifier aucun, ordonne sous peine d'excommunication que chacun signe la Ligue, qu'on tienne tous les ans une assemblée générale de l'Eglise, indique la prochaine à Edimbourg, & un jour solennel d'actions de graces dans toute l'Ecosse, pour l'heureux succès de celle de Glasgow. Après cela, on écrit froidement au Roi; & dans la Lettre on soutient la validité de toutes les procédures de l'Assemblée, on se plaint de la maniére dont le Commissaire de Sa Majesté en a usé; on finit en lui protestant que tous les Membres de l'assemblée sont ses bons & fideles Sujets. N'étoit-ce pas insulter au Souverain de la maniére du monde la plus indigne, la plus outrageante? 1638.

Burnet's Memoirs of the Duke of Hamilton. II. Book. Rushworth's Historical Collections. II. Vol.

Cependant Hamilton retourne à Londres avec la permission du Roi, & les Confedérés d'Ecosse se donnent tous les mouvemens imaginaires, afin que les Actes de l'Assemblée de Glasgow soient généralement reçus dans tout le Roiaume Charles se plaint dans une déclaration publiée en forme de Manifeste l'année suivante, qu'ils emploiérent pour cet effet les menaces & la violence. Qu'ils levérent d'eux mêmes des soldats & des deniers pour les payer. Qu'ils sommérent les premiers Magistrats de donner leur approbation aux actes de l'Assemblée. Que tous l'aiant unanimement refusé, ils les menacérent de s'en venger. Qu'ils fortifiérent des places, en bloquérent d'autres, & prirent enfin le château

1638. d'Edimbourg à force ouverte. Qu'ils engagérent plusieurs Ministres séditieux à prêcher que les Ecossois étoient obligés sous peine de parjure & de leur damnation, à prendre les armes contre le Roi. Qu'ils répandirent plusieurs libelles, non seulement en Ecosse, mais encore dans l'Angleterre, afin de justifier leurs entreprises, d'exciter les Anglois à se soulever comme eux, & de décrier le Gouvernement Episcopal.

Puisque le Roi s'est donné la peine de recueillir quelques paroles de ces Prédicateurs malins & fantastiques, on peut bien les rapporter ici. Car enfin, si nous ne dissimulons pas les fautes qu'il a pu faire, il est raisonnable de marquer aussi ce qui est capable de servir à sa justification, & les sujets qu'on lui a donnés de prendre les armes. Un de ces Ministres pria Dieu au commencement de son Sermon, *de délivrer* les Ecossois *de tous les accommodemens*, que la finesse du Roi & de ses Ministres proposeroit. Un autre déclara qu'il ne prieroit point Dieu dans l'Eglise pour le Prévot d'Edimbourg mourant, & allegua cette seule raison de son refus, que le Magistrat *n'avoit pas signé la Ligue*. Un troisiéme adressa cette demande impie à Dieu, qu'il lui plût *de disposer en Israël, & de séparer dans l'héritage de Jacob tous ceux qui avoient conseillé à Sa Majesté, d'ordonner qu'on signât derechef la Confession de Foi reçuë sous le feu Roi*. Certains Confedérés ne voulurent point souffrir que les Ministres de leurs Paroisses qui n'avoient pas signé la Ligue, donnassent le baptême à leurs enfans, & les portérent à plusieurs milles de là, pour être baptizés par des Ministres confedérés. Quelques-uns du nombre de ceux-ci refusérent d'admettre

mettre à la Communion les gens de leurs paroiſſes qui n'avoient pas ſigné la Ligue, & les nommant parmi les calomniateurs, les adulteres, les blaſphemateurs, & les autres pécheurs exclus de la ſainte Table, leur défendirent également de s'en approcher, dans l'exhortation qui ſe fait auparavant. 1638.

Mais voici des excès encore plus étranges. Un Prédicateur avança que tous ceux qui refuſoient d'entrer dans la confédération, *étoient des Athées*, & conclut ſans façon que les Seigneurs du Conſeil Privé du Roi, & les premiers Magiſtrats du Roiaume, aiant refuſé de ſigner la Ligue, on les devoit regarder comme des impies & des prophanes. L'emportement d'un autre fut encore plus grand. *De même*, dit-il, *que la colére de Dieu contre le peuple d'Iſraël, fût ſeulement appaiſée, après que les ſept fils de Saül eurent été pendus devant le Seigneur en Gabaon, elle demeurera pareillement allumée contre ce Roiaume, juſques à ce que deux fois ſept Prélats*, c'eſt-à-dire deux Archevêques & douze Evêques d'Ecoſſe, *y aient été pendus devant le Seigneur. Oui*, s'écria un troiſiéme, *quand il y auroit contre notre Confédération, autant d'Actes du Parlement, qu'il y en peut jamais avoir, il ne faut point ceſſer de la ſoutenir. Perſevérons y conſtamment*, dit un quatriéme, *juſques à ce que nous ſoions maîtres de la perſonne du Roi. Nous lui ferons ſentir alors comment nous ſommes ſes bons Sujets. La plus grande & la plus ſanglante guerre*, ſoutient un cinquiéme, *doit être plûtôt ſupportée, que la moindre erreur dans la doctrine & dans la diſcipline.* Un ſixiéme enfin fit ce cruel & extravagant ſouhait. *Plût à Dieu que tous les Evêques & moi, fuſſions ſur la mer dans une méchante chaloupe ſans fonds, je mourois*

1638. *rois content, puis que je les verrois périr avec moi.* Je ne ſai ſi on peut pouſſer plus loin l'emportement, le fanatiſme, & l'impieté.

Défaite de Charles Louis Electeur Palatin dans la Weſtphalie.

Journal de Baſſompierre. Tom. II.

Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire du Cardinal de Richelieu Tom. II.

Mercure François. 1638.

Grotii Epiſtolæ paſſim an. 1638.

Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. X.

Lotichius Rerum Germanicarum ab Exceſſu Ferdinandi II. L. VII. Cap. 3.

Hiſtoire du Gualdo Priorato. Partie II. Lib. 4.

Nani Hiſtoria Veneta. L. X. & XI.

Les préparatifs de guerre que le Roi de la Grande Bretagne commença de faire cette année, pour réduire les Confedérés d'Ecoſſe, contribuérent beaucoup à la diſgrace de ſon neveu Charles-Louïs Electeur Palatin dans la Weſtphalie. Sa Majeſté Britannique occupée chez elle, n'aiant pu lui fournir l'argent néceſſaire à mettre ſur pied un nombre conſidérable de troupes, Hatzfeld Officier Général de l'Empereur, défit ſans peine la petite Armée du Palatin, qui renforcé d'un corps de troupes Suédoiſes s'étoit jetté dans la Weſtphalie, & prétendoit paſſer de là vers le Haut Rhin, & entrer dans le Bas Palatinat. Le Maréchal de Baſſompierre parle ainſi de cette affaire. *Le Fils aîné du Roi de Bohême aiant loué une Armée, & s'étant avancé dans la Baſſe Allemagne, fut défait par Hatzfeld Commandant des troupes Impériales & le Prince Robert ſon frere, jeune homme de grande eſpérance, demeura priſonnier.* Ce recit un peu trop ſuccinct demande quelqu'éclairciſſement. Dès que Charles-Louïs eut atteint l'âge de majorité preſcrit par la Bulle d'Or, il s'appliqua ſérieuſement aux moiens de rentrer dans les Etats & dans la dignité de ſes ancêtres. Convaincu de l'inutilité des Ambaſſades & des ſollicitations du Roi de la Grande Bretagne ſon oncle, il publia le Manifeſte & la Proteſtation, dont j'ai parlé ci-deſſus. Avec l'argent qu'on lui fournit en Angleterre, il leva depuis quelques troupes, que les Etats-Généraux des Provinces-Unies lui permirent de loger dans leur voiſinage aux environs de la Friſe. *Cela nous met à couvert de ce côté-là*, diſoit Aërſens au Maréchal de Châtillon.

lon. *Mais il eſt à craindre que nous n'attirions les Impériaux contre nous.* C'eſt pourquoi les Etats ſouhaitoient que les troupes de Charles-Louïs ne demeuraſſent pas longtemps près de leurs frontiéres. 1638.

Incapable d'exécuter ſon deſſein ſans le ſecours d'un puiſſant allié, l'Electeur fit diverſes propoſitions à la Cour de Stockholm. Mais on ne ſe preſſoit pas autrement de traiter avec un Prince dépouillé, qui demandoit que Chriſtine ſuivant les intentions de Guſtave ſon pere, promît de rétablir la Maiſon Palatine, quoique le Chef n'y pût rien contribuer de ſa part. Tout le monde le renvoioit au Roi d'Angleterre: Et celui-ci deſormais embarraſſé dans ſes propres Roiaumes, n'étoit plus en état de ſecourir ſes neveux, dont il avoit ruïné les affaires par ſes long délais & par ſes négociations inutiles. Charles promettoit toujours de l'argent: mais ſes Lettres de change ne venoient point, ou bien c'étoit tard & pour des ſommes fort modiques: de maniére que les projets de l'Electeur s'évanouïſſoient, après avoir long-temps attendu de quoi les exécuter. La Couronne de Suéde bien aiſe de ſe reſerver la liberté de s'accommoder avec l'Empereur indépendamment de la Maiſon Palatine, en cas qu'il offrît des conditions un peu avantageuſes ne voulut prendre aucun engagement avec Charles-Louïs. Les Régens du Roiaume lui promirent ſeulement, les bons offices de la Reine dans le Traité de la paix générale, & conſentirent que l'Electeur joignît ſa petite Armée de deux mille hommes avec un pareil corps de troupes Suédoiſes que King Officier Ecoſſois au ſervice de Chriſtine, commandoit dans la Weſtphalie. L'Electeur & King

1638. King conviennent à la fin du mois de Septembre, d'attaquer conjointement une bonne place, où ils puiſſent prendre des quartiers d'hiver, & conformément à cette réſolution, ils vont mettre le ſiége devant Lemgow capitale du Comté de la Lippe, entre Oſnabruk & & Hamelen, où il y avoit cinq cens hommes de garniſon.

Le Comte d'Hatzfeld frere de l'Evêque de Wirtzbourg accourt incontinent du païs de Brunswick avec un corps ſuperieur de troupes Impériales, paſſe le Weſer entre Minden & Hamelen, oblige le Palatin & King à lever le ſiége de Lemgow. Ne ſe voiant point d'autre retraite que la ville de Minden où il y avoit garniſon Suedoiſe, ils marchent de ce côté-là. Mais Hatzfeld leur coupe le chemin; rompt le pont de Ghofeld, & ſe trouve devant eux à la vallée d'Aſthein l'11. Octobre. Dans une entiére impoſſibilité d'éviter le combat, ou la defaite de ſon arriere-garde. Charles Louïs prend la courageuſe reſolution de vaincre ou de mourir, & ne refuſe point la bataille préſentée par l'ennemi ſuperieur en nombre. Mais ſes troupes haraſſées & mal rangées, ſont bientôt miſes en déroute. Robert ſon frere eſt fait priſonnier en ſe défendant avec toute la bravoure poſſible, & l'Electeur abandonné de ſes gens, eſt reduit à monter promptement en caroſſe, & à s'enfuir à toutes jambes vers Minden. Preſſé par les ennemis, il ordonne à ſon cocher d'entrer dans le Weſer & de le paſſer à un endroit qui paroiſſoit guéable. Mais l'autre bord de la riviére ſe trouva ſi haut, que le caroſſe n'y put monter. Charles Louïs ſe jette dans l'eau, laiſſe noier ſon cocher & ſes chevaux, ſe ſauve à la faveur de quelques ſaules auxquels il ſe prend, & marche

preſ-

presque seul & à pied jusques à Minden. King ramasse le mieux qu'il peut les débris des troupes Suedoises & Palatines; & l'Electeur se retire en Hollande & de là en Angleterre. Hatzfeld envoia le Prince Robert prisonnier à Vienne. On parla d'abord de l'échanger avec le Prince Casimir de Pologne, arrêté en France comme je l'ai dit ci-dessus. 1638.

Le Duc de Weymar assiége Brisac, & défait le Duc de Lorraine.

Les avantages du Duc Bernard de Saxe Weymar sur le Rhin, troublérent la joie que la victoire d'Hatzfeld put causer à la Cour de Vienne. L'Auteur de l'Histoire du Maréchal de Guébriant les décrit fort au long. Voici l'extrait de son récit. Après la défaite des Impériaux à Whirthenwil, le Duc de Weymar *se chal de Guébriant; Liv. II. chap. 4. & 7.* *vint camper devant Brisac*, dit-il, *& prit son quartier général du côté d'Ethersheim à main droite du chemin de Fribourg. Le Comte de Guébriant se posta de l'autre côté au pied des collines, y bastit un Fort de quatre demi-bastions, & fit encore deux redoutes dans la plaine sur le grand chemin de Brisac à Fribourg. Cependant le Général Goetz qui avoit ordre de périr, ou de jetter des vivres dans la ville assiégée, y fait entrer deux cens sacs de blé, par le moien de deux cens chevaux Croates. Ils passérent le Rhin à Druzeneim, & arrivérent à Brisac, après avoir marché les nuits seulement dans les bois entre Benfeld & Colmar. Comme s'ils eussent voulu braver le Duc, ils repassent le Rhin, marchent à la vuë de son quartier, & se retirent dans la Forêt noire. Il resolut alors de faire une circonvallation. Mais une maladie survenue, l'obligea de se retirer à Colmar. Le Comte de Guébriant eut ordre d'achever les lignes commencées avec ses François renforcés de deux mille hommes tirés des garnisons de Haguenau, de Schelestat, & de Saverne.* Sa diligen-

Journal de Bassompierre. Tom. II. Mémoires de Beauvau. L. I. Grotii Epistolæ quæstiones. ann. 1638. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. X. Historie di Gualdo Part. II. Lib. 4. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VII.

ce

1638. ce fut ſi grande que Briſac ſe trouva bien-tôt entiérement bloqué du côté de l'Allemagne.

Bernard malade à Colmar *n'étoit pas ſans inquiétude*, pourſuit le même Hiſtorien. *Il apprenoit de toutes parts les grands préparatifs des Impériaux pour le ſecours de Briſac, qu'ils vouloient tenter par toutes ſortes de voies; & le Duc ne croioit point ſe pouvoir maintenir, à moins qu'il ne reçût lui-même un nouveau ſecours d'hommes & d'argent. Deux Envoyés le demandoient au Roi & preſſoient extrêmement les Miniſtres. C'étoit dans la ſaiſon la plus malaiſée, à la fin d'une campagne, & lors que nos troupes avoient toutes celles des ennemis en tête: de maniére qu'il étoit impoſſible de les diminuer, ſans donner un avantage conſidérable aux ennemis. Tout ce qu'on put faire, ce fut d'envoier ordre au Duc de Longueville qui demeuroit ſur la frontiére de la Franche-Comté, pour y occuper le Duc Charles de Lorraine, de détacher promptement deux mille hommes choiſis, qui puſſent arriver au ſiége vers le commencement d'Octobre, d'y aller lui-même en cas que le Duc Charles y paſſât; ſinon de le tenir en échec dans la Franche-Comté, ou dans la Lorraine. On écrivit en même temps à Guébriant de repréſenter à Bernard les difficultés qu'il y auroit à faire alors quelque choſe de plus pour lui, & de le ménager ſi bien, qu'il fût plus content que ſes Envoyés, qui refuſoient de s'en retourner avec ſi peu de ſatisfaction.*

Le Comte s'acquitte fort bien de ſa commiſſion, & Roque-Servières Sergent de bataille conduit au ſiége de Briſac dix-neuf cens hommes effectifs. *Ils paſſerent à Neufchatel en Suiſſe le 13. Octobre*, ajoute le même Auteur. *Deux jours après, ils arrivent à Mulhauſen, où le Duc Charles qui obſervoit leur marche, prétendoit les enle-*

enlever, & jetter enſuite des vivres dans Briſac. 1638.
Weymar averti du projet, ſort de ſon lit nonobſtant ſa maladie, part de Colmar avec douze cens chevaux, & ſe prépare à combattre le Lorrain qui avoit comme lui deux mille hommes de pied & douze cens chevaux. On ſe rencontra entre Mulhauſen & Tannes à deux lieuës de Briſac. Après un combat opiniâtre de trois heures, Bernard défait entierement la Cavalerie Lorraine, chaſſe l'ennemi dans les bois, prend cinq piéces de canon, vingt-cinq cornetees & tout le bagage. Le jeune Baſſompierre Général de l'artillerie demeura priſonnier avec pluſieurs autres Officiers: Et ſi nôtre Infanterie eût mieux fait ſon devoir, celle de Charles n'auroit pas eu un meilleur marché. Le Baron de Ciré porta la nouvelle de la défaite au Roi, & le 17. Octobre Roque-Serviéres entra en fonction avec ſes gens au ſiége de Briſac. Weymar ſe rendit auſſi à ſon quartier au delà du Rhin; mais ſi foible qu'à peine pouvoit-il ſoutenir une heure la fatigue du cheval.

Cet Hiſtorien François devoit rendre juſtice à Charles. Tout le monde avouë que ſa retraite fût une des plus belles choſes qui ſe puiſſe voir à la guerre. Rapportons ce que le Marquis de Beauvau en dit dans ſes Mémoires. *Le Duc de Lorraine tenta le ſecours de Briſac bloqué par le Duc de Weymar. Abandonné par ſa Cavalerie qui prit la fuite, il conduiſit avec beaucoup de jugement & de fermeté, la retraite qu'il fut obligé de faire. Il deſcend de cheval, ſe met à la tête de ſon Infanterie, l'enferme entre les chariots de bagage, & ſe retire en bon ordre. Le Duc de Weymar reconnut de bonne foi, que c'étoit la plus belle action qu'il eût encore vuë dans le métier des armes. J'ai ſouvent ouï dire à des François préſens au com-*

1638. *combat, que Bernard l'eſtimoit tellement, qu'il eût bien ſouhaité d'acquerir une gloire pareille.* Le Maréchal de Baſſompierre raconte la choſe d'une maniére un peu differente, & inſinuë que Goetz Général de la Ligue Catholique, jaloux apparemment de ce qu'un autre entreprenoit ce qu'il n'avoit pu faire, trahit le Duc de Lorraine en cette occaſion. Cela paroit d'autant plus vraiſemblable, que peu de temps après, Goetz fut arrêté. Le Comte de Mansfeld lui fit rendre l'épée & le baudrier; marque d'ignominie & de dégradation de nobleſſe en Allemagne, dit-on, & l'envoia priſonnier à l'Empereur qui prétendoit faire travailler à ſon procès.

Le Duc de Lorraine, dit Baſſompierre, *voulant tenter de jetter des vivres dans Briſac, fit ſes préparatifs pour cet effet dans la ville de Tannes. Comme il manquoit de Cavalerie, il en demanda au Général Goetz, qui lui envoia quinze cens chevaux. Le Duc Charles y joint trois mille hommes de pied qu'il avoit, & marche avec ſon convoi. Le Duc de Weymar en aiant reçu avis, peut-être par Goetz même, qui au lieu de tenter un pareil effort de l'autre côté du Rhin ſe retira ſans rien faire, Bernard eut tout le loiſir d'accourir à Charles. La Cavalerie du premier aiant ſeulement fait ſemblant d'attaquer celle de l'autre, les gens de Goetz s'enfuirent ſans attendre le choc, & laiſſérent l'Infanterie avec les chariots & les charettes de convoi à la merci des ennemis. Mais s'étant remparée des chariots, elle fit ſi bien ſa retraite que tout le convoi fut ramené à Tannes, ſans que le Duc de Weimar la pût jamais forcer. Mon neveu de Baſſompierre que l'Empereur avoit honoré de la charge de Général de ſon artillerie dans les*

Pre-

Provinces de deçà le Danube, fut fait prisonnier en cette occasion. Après avoir pris possession de son nouvel emploi dans les Armées des Comtes d'Hatzfeld & Picolomini, il étoit venu se faire reconnoître dans celle du Duc de Lorraine. Lors qu'il se préparoit à en partir, on prit la résolution de jetter des vivres dans Brisac. Mon neveu qui ne cherchoit que les occasions d'acquerir de l'honneur, voulut se trouver à celle-ci. Quoique la Cavalerie à la tête de laquelle il s'étoit mis, s'enfuit lâchement, il continua de charger les ennemis avec vingt ou vingt-cinq Cavaliers qui ne l'abandonnérent pas. Mais son cheval aiant été tué sous lui, on le fit prisonnier. Il fut conduit à Colmar, où le Duc de Weymar le laissa sous la garde du Marquis de Montauzier qui le traita fort civilement. C'est le même Charles de Sainte Maure Duc de Montauzier, qui a fait une si grande fortune en nos jours. Il succeda, comme je l'ai dit ailleurs, à son frére aîné mort en servant sous le Duc de Rohan dans la Valteline. 1638.

Si le Duc de Lorraine acquereit de la gloire dans les occasions mêmes où il avoit le malheur d'être battu, ce Prince flétrissoit étrangement sa réputation d'un autre côté par son commerce scandaleux avec Beatrix de Cuzance veuve d'Eugéne Leopold de Granvelle Comte de Cantecroix. Charles l'épousa secretement, dit-on & prétendit ensuite obtenir du Pape la dissolution de son mariage avec la Duchesse Nicole sa légitime épouse. Comme cette affaire fera grand bruit dans peu de temps, il est à propos d'en marquer ici les premiers commencemens. Voici ce que le Marquis de Beauvau raconte après avoir deploré les miséres de la Lorraine en 1635. *Le Duc n'étoit plus* Amours du Duc de Lorraine & de la Comtesse de Cantecroix.

1638. *plus occupé que de son amour de la Princesse*, d'autres disent avec plus de raison, de la Comtesse de *Cantecroix*, *dont la beauté, l'agrément, & l'esprit, étoient capables de toucher un cœur moins sensible que le sien. Il devint si éperdument amoureux, que le Comte de Cantecroix étant attaqué de la peste, il continua de voir cette Dame, & résolut de l'épouser après la mort de son époux, quoique la Duchesse Nicole fut encore en vie. Pour cet effet, le Duc fit entendre à son ambitieuse maîtresse, qu'il n'étoit point marié légitimement, & que le Comte de Vaudemont son pere pour des considerations d'Etat, l'avoit forcé à épouser malgré lui la Princesse Nicole de Lorraine. Il se trouva un Jésuite nommé le P. Cheminot, assez hardi Casuiste pour soutenir l'invalidité de ce mariage. Cela donna sujet à plusieurs bonnes plumes d'écrire sur cette question. Chanvallon entr'autres, dit qu'il ne voioit pas comment on pouvoit donner le nom de violence à un mariage contracté avec une des plus nobles & des plus agréables Princesses de l'Europe, qui apportoit en dot la Souveraineté de deux beaux Etats, ni comment le Duc avoit pu coucher dix ou douze ans avec elle, sans produire un seul acte de consentement.*

Mémoires de Beauvau. L. I. Mercurio di Vittorio Siri L. I. 2 Tom. II. L. I.

Je trouve ailleurs que ce P. Didier Cheminot étoit le Confesseur de Charles, & que le Duc l'envoia. representer au Pape les prétenduës nullités du mariage. Soit que Moleur fait depuis peu Chancelier de Charles, *se fût laissé prévenir des fausses raisons alleguées par le Jesuite, soit qu'il voulût faire sa cour au Duc, il appuia le sentiment de Cheminot. Comme c'est un homme d'esprit & capable de bien écrire*, ajoute Beauvau, *il publia divers écrits injurieux à la Duchesse. Le Chancelier s'en retracta depuis, & encourut ainsi*

ainſi la diſgrace de l'un, & ne put ſe remettre bien auprès de l'autre. Quoiqu'il ſoit Chanoine de la principale Egliſe de Nanci, il traine maintenant une vie aſſez miſérable, & nous apprend par ſon malheur, à ne choquer point la juſtice & la verité connuës pour flatter les paſſions des Princes. Le P. Cheminot n'a pas été plus heureux. Comme il perſiſtoit dans ſon opinion, il fut cité à Rome par le Général de ſa Compagnie, dans la ſuite du procès entre le Duc & la Ducheſſe, pour rendre raiſon de ſa doctrine. On le confina incontinent dans quelque lieu inconnu aux plus curieux. Pendant que divers Ecrivains diſputoient de la validité du mariage entre Nicole & Charles, celui-ci jouïſſoit de ſa nouvelle épouſe. Appuïés ſur les ſentimens probables de leurs Caſuiſtes, le Duc & la Cantecroix ſe croioient en ſureté de conſcience. Pour témoigner une plus grande affection à ſon époux prétendu, la Dame quitte Bezançon & le ſuit à cheval par tout où les occaſions de la guerre l'appellent. Cela fut cauſe que les François la nommérent, la femme de campagne du Duc Charles. *Elle courut diverſes fortunes avec lui, juſques à ce qu'il quitta le ſervice de l'Empereur, pour entrer dans celui du Roi d'Eſpagne.* Mais cette *femme de campagne*, la Cour de France ſaura bien s'en ſervir, & la leurrer de l'eſpérance de devenir l'épouſe légitime de Charles, pourvû qu'elle l'engage à un accommodement avec Louïs. De ce mariage auſſi ſcandaleux qu'illégitime, naquit le Prince de Vaudemont, que nous voions maintenant chaſſé du Duché de Milan qu'il avoit livré à la France, pour s'en conſerver le gouvernement que la Maiſon d'Autriche lui avoit confié à la recommandation du feu Roi Guillaume d'Angleterre. 1638.

1638. Goetz & Lamboi attaquent les lignes du Duc de Weymar devant Brisac, & sont repoussés.

Soit que Goetz bien aise de voir l'entreprise du Duc de Lorraine échouée, voulût donner ensuite une preuve de sa bravoure & de son habileté; soit qu'il ne pût se dispenser d'obéir à l'Empereur, qui lui commandoit expressément de tout hazarder, & de périr même pour le secours de Brisac, ce Général & Lamboi Officier du Roi d'Espagne qui avoit amené un renfort à l'Armée Impériale, *parurent le 20. Octobre à la vuë du camp du Duc de Weymar*, dit l'Historien du Maréchal de Guébriant, dont je transcris le récit plus circonstancié que celui d'aucun autre. *Ils allument durant la nuit quatre ou cinq mille feux sur une colline pleine de vignes, s'y arrêtent, & s'approchent à la pointe du jour d'une Montagne à demi-heure de nos retranchemens. Nous y avions deux Forts, dont l'un de grande importance, commandoit toute la plaine. Le Colonel Messer le gardoit. On avoit mis l'autre en état de défense; mais la situation en étoit incommode Les ennemis resolurent de commencer par celui-ci. Ils y envoiérent un grand nombre de Fantassins, dont cinq cens portoient des fascines. Ils vinrent jusques au pied, soutenus par cinq Régimens de Cavalerie. Mais aiant rencontré celui de Forbus qui battoit l'estrade, l'épouvante les prend au premier feu. Ils lâchent le pied, abandonnent leurs fascines, & se retirent vers le gros de leur Armée. Bernard toujours malade, avoit néanmoins passé la nuit précédente sous les Armes, avec le Comte de Guébriant qu'il manda du quartier des François. Il crurent l'un & l'autre que les ennemis essaieroient de nous forcer par une ligne non encore palissadée, qui conduisoit du quartier de Weymar à celui des François. On y fit garde tout le jour, & le Vicomte de Turenne, dont*

Histoire du Maréchal de Guébriant. L. II. Chap. 4. & 5. Mercure François. 1638. Grotii Epistolæ a passim anno 1637. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. X. Litchius Rerum Germanicarum ab Excessu Ferdinandi II. L. VII. Cap. 6. Historie di Gualdo Priorato. Part. II. Lib. 5. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 162.

le

le quartier étoit fort éloigné de l'endroit que les ennemis sembloient menacer, vint avec quelques Régimens joindre Weymar & Guébriant. 1638.

Après un Conseil de guerre, où il fut résolu d'attaquer le lendemain nos lignes, Goetz & Lamboi firent marcher cinq Régimens vers l'Isle où étoit notre pont de bâteaux sur le Rhin, & notre principal Fort. Toutes les provisions pour le siége s'y trouvoient. L'entrée de l'Isle étoit défenduë par deux redoutes posées sur le bord d'un canal tiré du Rhin, pour faire moudre des moulins autour de Brisac. L'une des deux redoutes fut premiérement attaquée & emportée, nonobstant la brave résistance du Colonel Ramzey, qui fut tué avec tous ses Officiers & environ cent soldats qu'on lui donna pour défendre la redoute. Goetz marche ensuite au Fort du bout du pont de l'Isle, & le prend deux heures après, malgré le secours d'environ six cens hommes envoiés à diverses reprises. Weymar & Guébriant y allérent eux-mêmes. Mais ils eurent le déplaisir d'être témoins de la prise du Fort, & de la déroute de leurs troupes auxiliaires. Le Duc commence alors de desespérer du succès de son siége. Tout est perdu, Monsieur, *dit-il au Comte.* La fortune se déclare pour les ennemis, & je crains que nous ne soions réduits à faire une malheureuse retraite. Le peu d'espérance qui me reste, est uniquement fondé sur vous. Ma maladie m'empêche d'agir. Prenez ma place, & avancez-vous avec votre corps de François pour repousser les ennemis.

Guébriant, poursuit son Historien, d'un stile plus propre à un Panegyrique étudié qu'à une Histoire, *déterminé à mourir plûtôt mille fois, que de laisser les Impériaux joüir plus long-tems*

1638. *de leur conquête, ſe met à la tête du Régiment de Caſtelmoron, court comme un deſeſperé au devant des ennemis, & ſe jette entr'eux & nos gens qu'ils pourſuivoient. N'aiant pu rallier que cent des fuiards, il arrête ſoudainement les Impériaux, & ſoutient toutes leurs forces. La mêlée fut ſanglante. On vit plus d'une fois Guébriant enveloppé preſque lui ſeul par les ennemis, qu'il repouſſa plus de huit cens pas en arrière. Un Colonel & quelques Officiers ralliés ſe voulurent oppoſer à lui. Mais le Comte fond l'épée à la main ſur le Colonel, écarte ſa pique, & le renverſe mort ſur la place. Il pouſſe de même les Officiers ralliés, & mieux ſecondé par les ſiens, il repouſſe les ennemis juſques à leur Armée, y fait un grand carnage, ébranle tout le corps, & le met en tel deſordre, qu'ils ſe renverſent les uns ſur les autres, & qu'un grand nombre ſe va jetter dans le Rhin. Après avoir repris la redoute emportée par les Impériaux, le Comte va de la même fureur attaquer le grand Fort. Tout plie devant lui, nos gens y rentrent, & les ennemis en ſont chaſſés. S'ils euſſent ſu profiter du tems, nous étions obligés à lever le ſiége. Maîtres de l'Iſle, ils pouvoient ruïner notre grand pont, & bruler tout ce que nous avions de proviſions dans le Fort. On auroit vû les aſſiégeans affamés à leur tour, & reduits à une plus grande diſette que les aſſiégés. Mais Guébriant ne donna pas le tems aux Impériaux de connoître leur avantage & de profiter de leur victoire.*

Il fit ferme dans le Fort, & commanda de les pourſuivre. Ils ſe rallient dans un bois, & reviennent avec mille hommes pour reprendre la redoute. Le Comte ſe met incontinent à la tête du Regiment de Vandi, le fait avancer, enfonce les Impériaux, en tue un grand nombre, & revient

vient avec ſes gens tout couvert du ſang des en- 1638.
nemis. Durant cette pourſuite, Montauzier & Mery étoient aux mains contre ſix cens Impériaux paſſés dans l'Ile par le petit pont. Ceux-ci furent pouſſés avec tant de vigueur, qu'ils ſe jettérent dans le bras du Rhin, qui ſe trouva heureuſement pour eux, guéable en cet endroit. Leur Cavalerie repaſſe incontinent par là dans l'Iſle, & y forme deux Eſcadrons. Guébriant les arrête, & fait de nouveaux éfforts pour les chaſſer. Mais n'étant pas aſſez accompagné, il ne put que les empêcher d'avancer vers le Fort. Cependant le reſte de leur Cavalerie entroit toujours par l'endroit guéable. Les Vicomtes de Turenne & de Melun, malgré le feu de la mouſquéterie qui bordoit le bras du Rhin, paſſerent à la tête du Regiment de celui-ci, & ſecoururent Guébriant ſi à propos, que ſes gens reprenant de nouvelles forces, ils obligérent tous enſemble l'ennemi de reculer, & de rentrer dans le Rhin, où pluſieurs ſe noierent. Guébriant & Turenne donnent les ordres néceſſaires pour la conſervation du Fort, de l'Iſle, & du pont. Le premier ſe chargea de la garde de l'Iſle, & l'autre de celle du pont. Weymar extrêmement jaloux d'un ſi heureux ſuccés, arrive pour lors, & mande un nouveau renfort pour défendre l'Iſle. Six cens hommes choiſis de l'Armée Impériale, ſoutenus du corps de leurs Régimens revenoient à la charge.

Nos gens las de vaincre furent alors en danger d'être vaincus. Ils plièrent au premier choc. Turenne ſe trouve à propos dans le Fort pour le défendre. Il repouſſe les Impériaux qui s'efforçoient d'y rentrer. Mais on ne peut ſi bien faire qu'ils ne ſe coulent le long du foſſé entre le Fort & le canal. Guébriant ſe rencontre là fort

1638. *heureuſement, & les arrête. Quelque grand que fût ce nouvel embarras, il s'en demêla encore avec des forces beaucoup inférieures à celles des ennemis, & donna des preuves inconcevables de valeur. La nuit étant venue, les Impériaux défilérent, & ceux de la redoute qui leur reſtoit, incommodés de notre canon, la quittérent, de peur d'être abandonnés. A deux heures après minuit, toute l'Armée décampe, & deſeſpérant de ſecourir Briſac, ou d'y jetter des vivres, elle reprend ſon premier poſte vers la montagne.* Goetz & Lamboi perdirent environ quatre mille hommes dans cette action. L'Hiſtorien de Suéde avouë que les François en eurent preſque tout l'honneur. Le Duc de Weymar le déclara lui-même publiquement, ſelon la rélation de Roque-Serviéres préſent au ſiége. *Son Alteſſe*, dit il, *embraſſa mille fois le Comte de Guébriant, & lui parla de la ſorte:* Vous êtes l'homme du monde à qui j'ai les plus grandes obligations. Je ne ſerai point content juſques à ce que je les aïe dignement reconnuës. Cependant, je vous renouvelle la proteſtation de l'amitié que je vous ai jurée dans une autre rencontre. *Les Députés de Colmar, de Schelеſtat, & des autres Villes Impériales nos alliées viennent faire des complimens au vainqueur. Le Duc leur ordonna d'aller remercier le Comte*, ſans lequel tout étoit perdu, *leur* dit-il.

Priſe de Briſac.

Le mauvais ſuccès de Goetz & de Lamboi ne découragea pas la Cour de Vienne. On réſolut de faire de nouvelles tentatives pour ſecourir une place de la derniére importance à la Maiſon d'Autriche. Reinach, ou *Reinacher*, Gouverneur la defendoit avec toute la valeur & toute la prudence poſſible. Mais les vivres lui

lui manquoient. Bernard informé du mauvais état des assiégés par des Lettres interceptées, redoubloit ses précautions & ses efforts pour empêcher qu'ils ne reçussent du secours & des provisions. L'Empereur & le Cardinal Infant prévoiant de leur côté les grands avantages que cette conquête donneroit à Weymar, aux Princes Confedérés d'Allemagne, aux Suédois & à la France, envoiérent, l'un le Comte de Mansfeld Capitaine de ses gardes avec un nouveau renfort, prendre la place de Goetz soupçonné d'intelligence avec l'ennemi, ou du moins de malhabileté; & l'autre le Duc Savelli avec un corps des troupes Impériales qui servoient dans les Païs-Bas, afin de joindre le Duc de Lorraine, & de tenter avec lui le secours de Brisac, du côté de l'Alsace en deçà du Rhin. Tous ces projets échouérent. Le Lorrain occupé dans son païs par le Duc de Longueville, ne put rien faire, & Savelli vit son Infanterie dissipée, son bagage enlevé, & sa propre personne en danger de tomber entre les mains des ennemis. Mansfeld arrive, dégrade Goetz, fait la revue des troupes Impériales & Bavaroises, & n'ose rien entreprendre. Les soldats rebutés se débandoient, & des Regimens entiers desertoient. De maniére que ne trouvant ni assez de forces, ni assez d'obéissance, il refuse de prendre le commandement, & se retire. L'Empereur chagrin de voir le Comté de Brisgow perdu, l'Archiduc d'Inspruck son Cousin dépouillé d'une belle portion de son patrimoine, & le passage ouvert aux François, qui pénétreront desormais jusques dans le cœur de l'Allemagne, vouloit qu'on fît le procès à Goetz. Mais le Duc de Baviére le protégea si puissamment, que peu

1639. *Histoire du Maréchal de Guébriant. L. II. Chap. 6. & 8. Mémoires de Bassompierre. Tom. II. Mercure François 1638. Grotii Epistolæ passim an. 1638. Pufendorf Commenr. Rerum Suecicar. L. X. Lechinii Rerum Germanicarum ab Excessu Ferdinandi II. L. VII. Cap. 6. Nani Historia Veneta L. X. 1638. Historie di Gualdo Priorato. Part. II. Lib. 5. Vittorio Siri Memorie Recondite Tom. III. Pag. 629. 1639.*

1638. peu de tems après, il fut declaré innocent dans la Diète de Ratisbone. Ce bon office de Maximilien peut servir à disculper Goetz. Le Duc devoit être autant & plus sensible qu'un autre à la prise de Brisac. Les bornes de la France touchoient par là celle de ses Etats.

Richelieu croioit le Roi son maitre assez amplement dédommagé des disgraces de cette année, si Brisac étoit enlevé à la Maison d'Autriche, & se flattoit que si une place de cette conséquence demeuroit à Louïs, on se consoleroit facilement des deux affronts reçûs à S. Omer & à Fontarabie, & des dépenses faites inutilement aux siéges de ces deux villes. Le Cardinal s'épuisoit à chercher tous les moyens d'obtenir Brisac. La prétention paroissoit fondée sur une raison plausible. *C'est une conquête*, disoit on, *faite avec l'argent & les troupes du Roi.* Mais le Cardinal savoit que le Duc de Weymar, qui pensoit à se former une Souveraineté dans l'Alsace que le Roi lui avoit cedée, ne se déferoit pas facilement d'une place qui augmentoit trop sa puissance & sa considération dans l'Empire. La lui enlever avec violence, outre que la chose n'étoit guéres pratiquable, on n'osoit mécontenter un Prince capable de soutenir avantageusement les affaires de France sur le Rhin, tant qu'on sauroit le ménager, & de les ruïner, si on lui donnoit la moindre occasion de s'accommoder avec l'Empereur. En rendant Brisac, que n'eût-il pas obtenu de la Maison d'Autriche? Tout cela causoit d'extrêmes embarras au Cardinal. Son P. Joseph moribond depuis une attaque d'apoplexie, ne se trouvoit pas en état de lui fournir de bons expédiens. Et quand le Capucin auroit joui de la santé du monde la plus

plus parfaite, que pouvoit-il faire? Bernard ne donnoit pas facilement dans le panneau. Après de longues & ſérieuſes réflexions, Richelieu envoie De Graves ſon Ecuier au camp devant Briſac, avec des ordres ſecrets au Comte de Guébriant, de conduire ſi bien toutes choſes qu'immédiatement après la réduction de la place, les troupes Françoiſes y demeurent, & de diſpoſer adroitement le Duc de Weymar à la céder au Roi. Pour engager Guébriant à faire de ſon mieux, on lui en promet le gouvernement, & De Graves lui en porte même les proviſions. 1638.

Cependant la garniſon & les habitans de Briſac étoient preſqu'aux mains les uns contre les autres. Après avoir ſouffert plus d'un mois les rigueurs extrêmes d'une famine, qui fit commettre d'auſſi grandes inhumanités, qu'à Samarie & à Jeruſalem, les habitans preſſerent le Gouverneur de capituler. Appuyé de ſes ſoldats qui manquoient moins de vivres que les autres, il vouloit tenir encore quelque tems, & ſe flattoit que la rigueur de l'hiver obligeroit Weymar à ſe retirer. Mais il fallut enfin céder à la néceſſité. Le 15. Decembre, Reinach demande à capituler. On convient des articles deux jours après. L'un d'eux portoit que le Gouverneur & la garniſon réduite à quatre cens cinquante hommes, ſortiroient avec toutes les marques d'honneur qui s'accordent à de braves gens en de pareilles occaſions. Le 19. du même mois, le Duc de Weymar entre triomphant, & prend poſſeſſion de ſa belle conquête. Soit qu'il ſoupçonnât quelque choſe de l'ordre apporté à Guébriant par l'Ecuyer de Richelieu; ſoit que ce fût un effet de ſa réſolution, de gar-

1638. der pour lui la place la plus forte de l'Allemagne, & la plus importante par sa situation, il deconcerta les projets du Cardinal, en y mettant un Gouverneur mécontent de la Cour de France, & auquel il se confioit particulierement, avec une garnison Allemande parfaitement dévouée au Duc. De maniére que les François furent obligés de se contenter de l'honneur de marcher les premiers lors que l'Armée victorieuse entra dans la place. Jean Louïs d'Erlach, Seigneur de Castel ou *Casteles* Général Major de l'Armée de Weymar, Gentilhomme dont le Duc *connoissoit*, dit-on, *la probité*, *la sagesse*, *& la valeur*, fut celui qu'il récompensa du Gouvernement de Brisac.

Puisque j'aurai souvent occasion de parler de cet Officier qui se racommoda depuis avec la Cour de France, je crois devoir rapporter ce que le Maréchal de Bassompierre son ami raconte des premiers commencemens de sa fortune. *Lors que le Duc de Weymar*, dit-il, *eût pris Brisac, le Roi fit ce qu'il put afin qu'on lui consignât une place conquise par une Armée entretenuë de ses deniers. Mais Bernard soutint au contraire, que par le Traité fait avec lui, Sa Majesté s'étoit engagée à lui rendre encore Colmar, Haguenau, & tout ce qui dépendoit du Landgraviat d'Alsace, dont il demandoit l'investiture. Le Siége de Brisac aiant été commencé & achevé par le conseil & les soins du Colonel d'Erlach, le Duc de Weymar lui en voulut confier la Garde. Cet Officier est un brave Gentilhomme Suisse, du Canton de Berne, qui a passé sept ou huit ans de ses plus belles années au service du feu Roi de Suéde. Il fut particulierement estimé de ce Prince, qui le fit Colonel de son Régiment des Gardes. Mais com-*

comme la Suéde n'eſt pas un ſéjour fort agréable, Erlach devenu héritier d'un aſſez grand bien dans ſon païs, & de la terre de Caſtelen près de Bâle, eut envie d'y retourner vers la fin de l'an 1625. Le Maréchal rapporte enſuite comment dans ſon Ambaſſade en Suiſſe, il engagea Erlach à entrer au ſervice de Louïs en qualité de Colonel, & de quelle maniere cet officier le quitta ſi mécontent, que depuis il ne voulut accepter aucun des emplois qui lui furent offerts. *Erlach*, ajoute Baſſompiere, *vivoit retiré dans ſa terre de Caſtelen lorſque le Duc de Weymar hiverna dans les franches montagnes. Ce Prince y mangea tout bien-tôt, & ſe vit réduit à l'extremité de ne ſavoir quel parti prendre. Erlach vint heureuſement lui rendre viſite, & lui conſeilla de s'emparer des quatre villes forétiéres, Lauffembourg, Valdshut, Reinfeld. & Seckingben, où trouvant des Ponts ſur le Rhin, il pourroit entreprendre quelque choſe dans la Suabe.* Bernard goûta le projet, l'executa glorieuſement, & aſſiégea Briſac enſuite. Erlach qui avoit pris parti dans l'Armée du Duc, obtint le gouvernement de la nouvelle & importante conquête. 1638,

Le jour ſuivant le triomphe de Weymar, Richelieu crioit de toute ſa force, diſoit-on, à ſon Capucin expirant à Ruel: *Courage, P. Joſeph, courage, Briſac eſt à nous.* Plaiſante maniére de reveiller un Moine agonizant, qui commence de perdre l'uſage des ſens! Nous avons ſi ſouvent parlé de cet hypocrite, qu'il eſt raiſonnable de dire quelque choſe de ſa fin. Soit que Richelieu & Olivarés fuſſent véritablement las d'une guerre, dont les pertes & les avantages furent aſſez également balancés de part & d'autre, durant les cinq

Mort du P. Joſeph Capucin.

Vies du P. Joſeph.
Grotius Epiſtolis 1087. 1098. 1103. 1117. 1122. 1148.

1638 cinq premieres années; soit que les deux Ministres vouluſſent ſeulement contenter leurs maîtres ennuiés de ſe battre, & d'épuiſer inutilement leurs Roiaumes d'hommes & d'argent, ou que le Cardinal & le Comte-Duc cherchaſſent à ſe ſurprendre l'un l'autre, on fit cette année de grandes propoſitions de paix, & l'affaire parut ſur le point d'être concluë. Un François nommé Pugeol domeſtique du Prince Thomas de Savoie, étant allé à Madrid pour les affaires de ſon Maître, s'inſinua ſi bien dans l'eſprit d'Olivarés, qu'il lui perſuada de ſe reconcilier avec Richelieu. On ne nous dit point ſi Pugeol étoit un émiſſaire ſecret du Cardinal, ni ſi celui-ci fit les premiéres avances, ou s'il répondit ſeulement à celles du Comte-Duc. Quoiqu'il en ſoit, les deux Miniſtres s'écrivirent réciproquement par l'entremiſe de quelques amis, & convinrent d'envoier des Négociateurs ſecrets ſur les frontiéres des deux Roiaumes. Don Michel de Salamanque devant aller à Bruxelles en qualité de Secrétaire d'Etat, Olivarés jugea plus à propos de le faire paſſer par la France *incognito*, & de lui donner ordre de voir Richelieu, & de conferer avec lui, ou bien avec quelque Miniſtre de France. Salamanque vint en effet à Paris, vit d'abord Chavigni Secrétaire d'Etat, & fut conduit ſecretement à Ruel. Il y ſalua le Cardinal, lui rendit une Lettre du Comte-Duc, & entretint Son Eminence. La Cour étant allée à Compiegne, Don Michel l'y ſuivit, & eût là pluſieurs conférences avec le P. Joſeph qui prenoit, ou faiſoit ſemblant de prendre fort à cœur la concluſion de la paix, afin de fléchir le Pape toujours opiniâtre dans ſon refus d'admettre la nomination d'un

Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. pag. 676. 277.

Capu-

Capucin au Cardinalat. Mais l'attaque d'apoplexie ſurvenuë au mois de Mai, commença de faire ſentir à l'ambitieux Joſeph la vanité des grandes eſperances de fortune qu'il avoit conçuës. Il prétendoit joindre à ſon chapeau rouge la qualité d'Archevêque de Reims & de premier Duc & Pair de France. 1638.

Depuis cet accident, diſent les Auteurs, ou plûtôt dit le même Auteur des deux Vies du Capucin, ſa ſanté s'affoiblit tellement, qu'il ne penſa plus qu'à mourir. Richelieu l'aiant invité à la fin de l'automne à venir à Ruel, où il ſeroit mieux que dans ſon Couvent, le P. Joſeph accepta l'offre; marque aſſez évidente que ſon cœur n'étoit point encore ſi détaché du monde, & de la Cour. Le 15 Decembre, il eut une nouvelle attaque d'apoplexie à Ruel. Elle fut incontinent ſuivie d'une paralyſie de la moitié du corps. On craignit alors que le Pape averti de cet accident, ne fît la promotion de Cardinaux ſi ardemment ſollicitée depuis long tems, & qu'il n'y comprît le P. Joſeph, réduit à un ſi mauvais état qu'on deſeſperoit de ſa vie, ou du moins qu'il pût jamais recouvrer une aſſez bonne ſanté, pour s'appliquer aux affaires; artifice par lequel Urbain auroit rendu la nomination du Roi inutile, & ſe ſeroit aſſuré d'une place qui devoit vacquer bientôt dans le College des Cardinaux. C'eſt pourquoi Louïs revoque incontinent la nomination du P. Joſeph, & dépêche un courier au Maréchal d'Etrées ſon Ambaſſadeur à Rome, pour lui ordonner de ſignifier inceſſamment cette révocation au Pape. La précaution fut ſagement priſe. Mais elle n'étoit pas néceſſaire. Le malade eſt emporté trois jours après ſa rechute. *Le P. Joſeph*

1638. *Joseph est mort*, écrit Grotius au Chancelier de Suéde. *Il n'étoit rien moins que Capucin. Les grands Seigneurs, le peuple, & les Religieux de son Ordre le haïssoient tous également. Cela paroit dans les libelles qui se publient contre sa mémoire. La passion de parvenir au Cardinalat, l'a porté à nuire aux Protestans autant qu'il lui a été possible. Avec tout cela, on peut dire qu'ils perdent à sa mort. Les gens qui rempliront sa place, sont encore pires.* Grotius désignoit le bigot Des-Noiers Secretaire d'Etat, qu'on soupçonnoit d'aspirer au chapeau de Cardinal. Mais Richelieu le destinoit à Mazarin, qui avoit trouvé le secret de s'insinuer fort avant dans les bonnes graces du premier Ministre de France.

Richelieu, dit encore le même Ambassadeur de Suéde en d'autres Lettres, *est le seul homme qui regrette le P. Joseph. Il a perdu le grand artisan de ses finesses & de ses artifices. Le Capucin pensoit un peu avant sa mort à se faire Archevêque de Reims. Le Duc de Baviére en doit être affligé plus qu'aucun autre. Joseph lui rendoit de fort bons offices. Les Anglois s'en réjouissent, & le soupçonnent d'avoir fomenté les mouvemens de l'Ecosse. Il se servoit pour cela d'un autre Capucin, nommé Jacinte son confident.* Tout cela ne s'accorde gueres avec ce qu'on nous dit de la maniére Chrétienne, dont le P. Joseph se préparoit à la mort. Quelques-uns ont cru que Richelieu jaloux & inquiet, la lui avança. Mais sur quel fondement le Cardinal avoit-il trouvé un poison capable de causer à un homme deux attaques d'apoplexie en six ou sept mois? On prétend que du moins il fut bien-aise dans le fond de son ame, de se voir delivré d'un rival secret dont l'ambition & la dexterité lui causoient

ſoient de l'ombrage & de la défiance. Si cela eſt, Richelieu ſut bien cacher ſes ſentimens. Il verſa des larmes ſur le tombeau du P. Joſeph durant le ſervice ſolennel qu'on lui fit dans l'Egliſe des Capucins de la ruë S. Honoré, ſelon l'uſage ſuperſtitieux de l'Egliſe de Rome. *Je perds ma conſolation & mon unique ſecours*, diſoit Richelieu, *mon confident & mon appui.* Le Roi croioit les regrets de ſon Miniſtre ſinceres. *Je perds un de mes plus fideles Sujets*, diſoit-il de ſon côté, *& M. le Cardinal ſon confident & ſon intime ami.* Les Religieuſes du Calvaire, dont le Capucin hipocrite ſe fit l'Inſtituteur pour acquérir la réputation de Beat, s'imaginoient avoir perdu un autre Moïſe. Elles demanderent ſon cœur avec inſtance. On le leur accorda; & Coſpean Evêque de Liſieux prononça dans leur Egliſe une Oraiſon funebre, le cœur du mort à la main. Ces pauvres idiotes font encore aujourd'hui des vœux & des priéres à l'endroit où le cœur d'un franc ſcélérat eſt inhumé. Elles conſervent ſon manteau comme une précieuſe relique, & peut être avec plus de vénération qu'Eliſée ne garda celui du Prophète Elie ſon maître. 1638.

Voici quelque choſe de plus ſingulier. Le Roi ſe coëffa tellement lui-même du P. Joſeph, qu'il le regardoit comme un Saint divinement inſpiré, & Richelieu profitant de ce préjugé, perſuade à Sa Majeſté de preſſer un homme ſi extraordinaire, de lui donner par écrit des maximes pour bien gouverner ſon Roiaume. Le Capucin joüe fort bien ſon rôle dans la comédie. Il compoſe un petit Traité de Politique, & le remet modeſtement entre les mains du Roi. Tel fut le titre de l'ouvrage, *de l'Unité du Miniſtre, & des qualités qu'il doit avoir.*

1638. *avoir*. Les principales maximes qu'il contient méritent d'être rapportées. Elles tendoient toutes à confirmer le Roi dans la réſolution que Richelieu lui avoit ſoigneuſement inſpirée, de remettre toute ſon autorité entre les mains de ſon Miniſtre, de ne lui cacher rien, & de le préferer aux perſonnes qui lui devoient être les plus cheres. Qu'un Eccléſiaſtique eſt plus propre qu'aucun autre, à remplir la place de premier Miniſtre. Qu'après l'avoir choiſi, il faut l'aimer parfaitement; ne le changer jamais; lui découvrir toutes choſes; le combler d'honneurs & de biens, lui donner une ſouveraine autorité ſur le peuple; n'ajouter aucune foi à ce qu'on dit contre lui; l'en avertir quand même on auroit promis le ſecret; enfin le préferer à ſes plus proches parens. L'artifice étoit ſi groſſier, que Louïs XIII. a été une des plus grandes duppes du monde s'il s'eſt laiſſé ſurprendre de la ſorte. J'ai d'autant moins de peine à le croire, que je trouve dans des Mémoires certains de Richelieu, qu'il avoit inſinué la plûpart de ces maximes à ſon foible maître. Je ferois quelqu'attention à une Lettre, où le Comte d'Avaux rend un témoignage fort avantageux au P. Joſeph, ſi cet habile Négociateur ne ſe rendoit lui-même ſuſpect, en avouant de bonne foi qu'il étoit redevable de ſon emploi à la recommandation du Capucin. Le bon P. Jacinte compagnon & confident de Joſeph, ſe flatta de lui ſucceder, Mais ce Moine intriguant ne plaiſoit pas à Richelieu. On lui ordonna de demeurer dans ſon Couvent.

1630. Efforts inutiles de la Cour

Richelieu parut bientôt conſolé de la mort de ſon Capucin. Il fit une grande partie de la dépenſe d'un ballet danſé durant les divertiſſemens

mens du Carnaval de l'an 1639. premiérement à S. Germain en Laïe, & chez lui enſuite à Paris. Il avoit marié, ou plûtôt fait ſemblant de marier une de ſes proches parentes au Duc de Puylaurens, afin de l'attirer dans le piége qu'il lui tendoit depuis long-tems. Cette même année, il donna plus ſérieuſement un ſecond mari à la jeune veuve. Ce fut le Comte d'Harcourt iſſu de la Maiſon de Lorraine & cadet de la branche d'Elbeuf, qui s'étoit devoué au Cardinal dans l'eſpérance d'obtenir des emplois conſidérables. Je trouve une circonſtance du ballet aſſez plaiſante. Etampes Evêque de Chartres en régla l'ordonnance au Palais Cardinal, quoi qu'il fût un des Commiſſaires nommés par le Pape pour travailler à la réformation des mœurs des Evêques. Vid-on jamais une pareille comédie? Richelieu prit grand ſoin que ces prétendus Réformateurs du Clergé fuſſent choiſis parmi ſes créatures. Quel étoit ſon deſſein dans cette affaire? Vouloit-il en impoſer au monde, & lui faire croire que la réformation des Prélats ne lui tenoit pas moins au cœur que celle des Moines; bien qu'il contribuât plus qu'aucun autre à la corruption des mœurs du Clergé, par les emplois militaires, ou purement ſéculiers qu'il donnoit aux Eccléſiaſtiques. Quoiqu'il en ſoit, nous ne voions pas que ce projet de réformation ait eu de ſuite. Le Cardinal fit faire des reproches au Duc Bernard de Weymar, de ce qu'il n'etoit pas venu prendre part aux divertiſſemens de la Cour de France durant le Carnaval, & ſur tout au ſpectacle du ballet, où des vers furent chantés à la louange de Bernard ſur la priſe de Briſac.

1638. de France pour engager le Duc de Weymar à ceder Briſac au Roi.

Hiſtoire du Maréchal de Guébriant. L. II. Chap. 9. 10. & 11. Grotii Epiſtolæ paſſim an. 1639. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. XI. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 763, 764.

Le Duc avoit parlé le premier de faire un voiage

1638. voiage durant l'hiver à Paris; & Richelieu bien-aiſe de l'y attirer, lui fit dire qu'il y ſeroit reçu avec toute la diſtinction poſſible, & que Son Eminence vouloit lier une amitié encore plus étroite avec lui. Mais la propoſition d'aller à Paris, ne fut qu'une défaite que Bernard donna au Comte de Guébriant qui le preſſoit vivement de céder Briſac à la France: choſe qu'il n'avoit nulle envie d'accorder, & que le ſavant Grotius & tous les amis du Duc, ne lui conſeilloient point. Richelieu mettoit tout en œuvre pour obtenir cela de Weymar. On lui propoſa de la part du Cardinal la Combalet ſa niéce, maintenant Ducheſſe d'Eguillon, en mariage, avec des biens immenſes: & parce que fier de ſa naiſſance, il rejettoit une alliance trop inégale, on lui parla encore de la fille que le Duc de Rohan laiſſoit unique héritiere de ſes belles terres en France. L'Empreſſement d'avoir Briſac paroiſſoit ſi grand, qu'on diſoit hautement dans Paris, quoique ſans aucun fondement, que ſi Bernard le vouloit céder & ſe faire Catholique, Louïs lui donneroit ſa niéce fille de Gaſton Duc d'Orleans, ou ſa ſœur veuve de Victor Amédée Duc de Savoie. *Le Roi de France*, écrit Grotius au Chancelier Oxenſtiern, *ſouffre une peine extrême, que le Duc de Weymar lui ôte un bon morceau qu'il croioit avoir déja dans la bouche. Le Secretaire d'Etat Des-ciers ne s'en peut taire. Il crie que Bernard en auſé fort incivilement à la priſe de Briſac, & qu'il ne devoit point mettre un Gouverneur, & une garniſon dans la place conquiſe, ſans avoir premiérement conſulté le Roi.* On le vouloit ravoir à quelque prix que ce fût, *le bon morceau.* Richelieu offroit pour cela une ſomme conſidérable d'argent & d'autres avan-

ta-

tages. Expliquons dans un plus grand détail les diverſes tentatives que Guébriant eut ordre de faire auprès de Weymar. 1638.

Dès qu'on reçut à Paris la nouvelle de la priſe de Briſac, Louïs depêcha de l'Iſle un de ſes Gentilshommes ordinaires, ſous prétexte de faire des complimens à Bernard ſur ſa belle conquête ; mais en effet pour porter des inſtructions ſecrétes à Guébriant avec un ordre poſitif d'emploier toute ſon adreſſe afin d'engager le Duc à ceder Briſac à la Couronne de France. L'Auteur de l'Hiſtoire du Comte explique ſi bien les motifs que Louïs avoit de ſouhaiter cette place, & les raiſons de Bernard pour la garder, qu'il ne me reſte qu'à tranſcrire ici ſon recit. *La priſe de Briſac*, dit-il, *cauſa au Roi toute la joie que lui pouvoit apporter le plus grand & le plus glorieux exploit de ſes armes. Mais pour en tirer l'utilité néceſſaire au bien de l'Etat, il falloit retenir la place, & ſe conſerver le vainqueur. Choſe aſſez difficile. Tout autre que le Comte de Guébriant auroit peut-être fait plus de mal que de bien dans une pareille négociation, & ruïné notre conquête & nos deſſeins. Le Duc ne découvroit point ſes intentions. Il ne ſe pouvoit pas encore dire maître de Briſac. La place avoit été conquiſe avec les forces du Roi & avec notre argent, dont Bernard avoit touché cette année près de trois millions de livres. Il ſavoit encore que Sa Majeſté deſtinoit un grand fonds, tant pour fortifier Briſac, & le fournir de vivres & de munitions, que pour mettre le Duc en état de pourſuivre ſes avantages en Allemagne. Etoit-il raiſonnable qu'il en recueillit lui ſeul tous les fruits, quoique le Roi lui eût promis de s'emploier fortement pour lui procurer un établiſſement ? Il faut avoüer auſſi que tou-*

1638. *toute autre perſonne de ſon rang, & dans la même conjoncture, auroit conçu le deſſein de ſe conſerver Briſac, & qu'elle l'auroit peut-être declaré promptement. Mais Bernard avoit trop de jugement pour vouloir emporter de vive force ce qu'il pouvoit obtenir par un Traité. Il auroit volontiers conſenti à recevoir le Comté de Briſgow comme un bienfait de Sa Majeſté, ſous des conditions avantageuſes à la France, utiles à la cauſe commune des Confederés, & préjudiciables à la Maiſon d'Autriche, qui auroit eu en lui un ennemi d'autant plus irréconciliable, qu'il devenoit maître d'une partie du patrimoine de la branche cadette en Allemagne, & du poſte le plus conſiderable de l'Empire.*

Le Duc de Weymar n'avoit pour tout bien que l'honneur d'être iſſu de la branche ainée de la Maiſon Electorale de Saxe, & ſon peu de fortune lui inſpiroit une haine mortelle contre les héritiers de Charles-Quint qui dépouilla Jean Fréderic l'un des ancêtres de Bernard de ſes Etats & de ſa dignité. La belle réputation acquiſe dans l'Empire demandoit d'être ſoutenue de quelque Principauté. Bernard croioit que la conquête de Briſac lui aſſuroit le Comté de Briſgow appartenant à la Maiſon d'Autriche, & qu'il pouvoit le lui enlever par une maniére de repréſailles. C'eſt pourquoi il méditoit de s'en faire un établiſſement, dont les fondemens ſembloient inébranlables, vu la ſituation de Briſac entre Strasbourg, Beuſfeld, & Bâle, près de la France & des Princes d'Allemagne ſes alliés. En faiſant amitié avec les Villes Impériales & les Suiſſes, & en conſervant ſes intelligences avec la France & la Suéde, il eſpéroit de ſe voir maître de la meilleure partie de l'Alſace & de quelques dépendances du Wirtemberg. Il étoit Seigneur du

du Rhin dans ſa plus noble ſituation, & aſſez fort pour réſiſter à ſes ennemis avec l'aſſiſtance du Roi. Il ne pouvoit être attaqué par derrière, & ſe trouvoit capable d'arrêter tous les deſſeins de l'Empereur en Allemagne. Enfin, il rétabliſſoit ſa maiſon, & ne ſe croyoit pas beaucoup inférieur au Duc de Saxe, contre lequel il gardoit un reſſentiment qui alloit juſques à le vouloir dépouiller à ſon tour. Et c'eſt pour cela principalement qu'il avoit depuis long-tems formé des deſſeins ſur la Thuringe. 1639.

Le Roi de ſon côté trouvoit bon que le Duc tirât quelques avantages des armes de Sa Majeſté. Mais elle ſouhaitoit Briſac pour ſe conſerver un paſſage au delà du Rhin, & pour fermer l'entrée dans l'Alſace & dans la Lorraine. La priſe de cette place lui coutoit de grandes ſommes d'argent, & ſa conſervation dépendoit encore des forces & des finances du Roi. Le Duc de Weymar n'étoit point marié, & s'il venoit à mourir dans un combat, ou autrement, ſon héritier moins habile, pouvoit perdre Briſac, ou l'aliéner. On devoit craindre encore qu'en ce cas, le Gouverneur mis de la main de Bernard, ne ſe voient plus de maître, ne diſpoſât de la place comme il le jugeroit à propos pour ſes interêts particuliers. Guébriant fut certainement chargé d'une négociation délicate. Il la commença en préſentant au Duc une Lettre de créance envoiée par le Roi, & lui fit des propoſitions avantageuſes. Bernard répond par de grands remercimens à Sa Majeſté, & dit qu'il faut penſer premiérement à mettre les troupes en de bons quartiers d'hyver chez les ennemis dans la Franche-Comté, & qu'après cela il ira faire la reverence au Roi, & prendre lui-même ſes ordres, tant ſur ce qui regarde Briſac, que

les

1639. les entrepriſes qu'il projette pour la campagne prochaine. Il falloit bien ſe contenter de cette réponſe générale. On fut même bien-aiſe à la Cour que le Duc parlât le premier d'y venir. Afin de l'y engager encore plus, Louïs & ſon Miniſtre l'invitent à venir inceſſamment, & tâchent de l'attirer par des careſſes extraordinaires.

Soit que l'Alſace & le Briſgow fuſſent ſi ruïnés, que les troupes de Weymar & de Guébriant n'y puſſent trouver dequoi ſubſiſter durant l'hiver, ſoit que le Duc voulût épargner deux Provinces qu'il regardoit déja comme ſon domaine, il méne ſes ſoldats dans la Franche-Comté, & Guébriant l'y accompagne avec une partie des ſiens. On enléve quelques quartiers aux ennemis; & pluſieurs villes, où le ſoldat trouve des vivres & du butin, ſont emportées. Guébriant avoit ſoin d'avertir Weymar de temps en temps que le Roi l'attendoit avec impatience, & le Duc différoit de partir ſous divers prétextés. Tantôt une indiſpoſition réelle ou feinte ſurvenoit; tantôt il étoit obligé d'aller donner de nouveaux ordres à Briſac. La Cour ennuiée d'un ſi long retardement, ordonne à Guébriant de le preſſer de s'expliquer ſur la ceſſion de Briſac, & le Duc répond de la ſorte. *Me demander ma conquête, c'eſt demander à une fille vertueuſe, ſon pucelage, ou à un galant homme, le ſacrifice de ſon honneur.* De peur que le Roi ne ſe fâche de tant de délais affectés & d'une réponſe un peu trop poſitive, Bernard envoie Erlach à Paris faire des excuſes à Sa Majeſté, & lui donne pouvoir de négocier diverſes choſes auprès d'elle. Mais on lui enjoignoit de ne promettre pas la moindre choſe ſur la ceſſion

ſion de Briſac au Roi. Cependant Erlach mé- 1639.
nage ſi bien les interêts de Bernard, que le Roi promit de lui fournir huit milles hommes pour l'aider à faire de nouveaux progrès. Quelqu'un raconte que Richelieu ſut gagner Erlach, & tirer de lui une promeſſe de livrer Briſac à la France, en cas que Weymar vînt à mourir.

Depuis le retour d'Erlach en Allemagne, Louïs envoie de nouveaux ordres à Guébriant, & le Duc ne ſe peut diſpenſer d'en venir à une conférence avec le Comte ſur l'affaire de Briſac. L'Hiſtorien de celui-ci rapporte le diſcours que ſon Heros fit en cette occaſion. Si c'eſt une réalité, ou une imitation des Anciens qui ſe donnent la liberté de faire dire aux gens ce qu'ils paroiſſent avoir dû dire en certaines rencontres importantes, je n'en ſai rien. En tout cas rapportons cette harangue peut-être compoſée ſur quelque memoire qui a paſſé par les mains de l'Auteur. *Je ne trouverois pas étrange, Monſieur, que vous prétendiſſiez retenir la Ville de Briſac, & je ſouhaiterois même que Votre Alteſſe me fit l'honneur de m'en confier la garde en ſon nom, ſi l'Armée que vous commandez, étoit à vous ſeul, & ſi elle n'etoit pas comme vous, à la ſolde du Roi, de qui vous avez reçu les ordres, des hommes & de l'argent. Vous m'avouerez que l'évenement du ſiége auroit été plus que douteux, ſans les ſecours que Sa Majeſté vous a envoiés à diverſes repriſes: Et vous vous ſouvenez ſans doute que les Lettres que vous lui avez écrites, ſuppoſent que Votre Alteſſe prétendoit reduire cette place à l'obéïſſance du Roi. Vous me l'avez dit vous-même: Et lors que par vos ordres, j'eus le bonheur de repouſſer les ennemis hors de nos lignes, Votre Alteſſe me fit l'honneur de m'aſſurer qu'elle*

ſe

1639. *ſe ſentoit obligée par reconnoiſſance, à prier le Roi de récompenſer du Gouvernement de Briſac, une action qui en aſſuroit la priſe. Quelque grande que ſoit cette conquête, je ne croi pas qu'elle vous doive tenter de manquer de parole. Vous pouvez attendre de l'amitié & de la protection du Roi, quelque choſe de plus conſidérable. Votre Alteſſe a des prétentions ſur la Saxe, ſur la Thuringe, & ſur les autres Etats, dont l'Empereur Charles-Quint dépouilla injuſtement un de vos ancêtres. Le Roi vous aſſiſtera dans cette juſte cauſe, par ſes armes & par ſes bons offices au Traité de la paix de l'Empire. Il prétend qu'elle ſoit utile à ſes alliés.*

Briſac & le Comté de Briſgow n'ont pas aſſez d'étenduë pour former un Etat capable de ſe maintenir de lui-méme contre la jalouſie inévitable de ſes voiſins. Ils ne vous en laiſſeront jamais paiſible poſſeſſeur, à moins que vous ne ſoiez appuié de la protection du Roi; & qui vous répondra que Sa Majeſté ne vous manquera pas, ſi vous lui manquez à préſent? En remettant Briſac au Roi, vous le rendez, pour ainſi dire, à l'Allemagne. C'eſt par là, que nous lui pouvons envoier ſurement du ſecours contre l'ambition de la Maiſon d'Autriche. Acceptez les offres que Sa Majeſté vous fait, puiſque Briſac lui appartient par la juſtice de ſes armes, & par le droit de bienſéance. Le Roi les croira glorieuſement emploiées, ſi vous voulez tenter quelque nouvelle conquête pour votre établiſſement. La Franche Comté eſt déja fort entamée. Ce me ſera beaucoup d'honneur, ſi je puis ſervir Votre Alteſſe à emporter ce qui en reſte à la Maiſon d'Autriche. On nous dit que Weymar ne répliqua rien, & qu'il parut ébranlé des raiſons que Guébriant lui allégua. Mais le

Duc

Duc n'étoit-il point trop ſage pour être tenté de faire comme le chien de la fable ? Auroit-il voulu abandonner ce qu'il tenoit de ſolide, & courir après des eſpérances éloignées, & même chimériques ? L'Hiſtorien de Guébriant met encore un faux raiſonnement dans la bouche de ſon Héros. Bernard ne prétendoit pas faire du Comté de Brisgow, un Etat ſeparé Il le vouloit joindre au Landgraviat d'Alſace que le Roi lui avoit cedé par un Traité authentique. Et cette Province ne devant pas demeurer à la France, quelle raiſon avoit-elle de demander ſi hautement Briſac ? N'étoit-ce pas témoigner ouvertement qu'on penſoit à ſe dédire des promeſſes faites au Duc ? 1639.

Je ſuis ſurpris de trouver l'Evêque de Mende mis à la Baſtille au commencement de cette année. C'étoit une creature de Richelieu, qui l'employa ſouvent dans les Armées, à faire la charge d'Intendant, ou de Commiſſaire des Vivres. On dit que le Prélat fut empriſonné à cauſe de ſon intelligence avec Marie de Médicis. Il avoit été domeſtique d'Henriette Reine d'Angleterre. Auroit-il voulu la ſervir dans la tentative qu'elle faiſoit en ce même tems pour racommoder Marie de Médicis avec Louïs ? Touchée de la longue diſgrace de ſa mere, Henriette ne ſe rebute point de la réponſe ſéche du Roi de France envoïée à Belliévre ſon Ambaſſadeur à Londres. Elle engage Charles ſon époux à dépêcher Jermin Pair d'Angleterre à Paris avec ordre de ménager, s'il étoit poſſible, la réconciliation du fils & de la mére. On prit toutes les précautions imaginables de peur de choquer Richelieu. Le Seigneur Anglois fut particuliérement chargé de lui proteſter que Ma-

Tentative inutile du Roi & de la Reine d'Angleterre, pour l'accommodement de Marie de Médicis avec le Roi ſon fils.

Vie du Cardinal de Richelieu.

1639. rie de Médicis ne vouloit faire sa paix que par l'entremise du Cardinal ; qu'elle seroit bien-aise de lui en avoir l'obligation, & qu'on lui donneroit toutes les asſurances qu'il pouvoit souhaiter de la résolution sincére de la Reine Mére, de vivre dans une parfaite intelligence avec lui, & de ne se mêler point de ce qui regarderoit le Gouvernement de l'Etat. Bien loin d'être sensible aux soumissions réiterées d'une Princesse qui l'avoit comblé de biens, & à la faveur de laquelle il fut premierement redevable de sa prodigieuse fortune, le Cardinal prit de plus grandes mesures pour l'empêcher de revenir jamais en France.

ver Aubery. L. IV. Chap. 55. Memoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Memoires de Montresor. Gratii Epistola initio anni 1639.

Depuis la naissance du Dauphin, il avoit une nouvelle raison d'écarter la Reine Mére le plus loin qu'il pourroit. Plein d'espérance de survivre à son maître dont la santé paroissoit toujours foible & incertaine, Richelieu projettoit de se faire déclarer Régent du Roiaume après la mort de Louïs. On disoit déja que pour accoutumer le peuple à le voir revêtu de cette grande dignité, il prétendoit engager le Roi à faire tous les ans un voiage vers l'endroit de la frontiére, où sa présence sembleroit plus nécessaire, & à lui donner la Regence de l'Etat durant l'absence de Sa Majesté, à l'imitation de Louïs VII, qui allant à une Croisade, laissa la souveraine administration de son Roiaume au fameux Suger Abbé de S. Denis près de Paris. Si le Cardinal conçut véritablement le dessein de s'ouvrir ainsi le chemin à la Régence après la mort du Roi, ou il n'osa le proposer à son maître soupçonneux & défiant, ou Louïs rejetta, comme il fit en certaines rencontres, le projet trop ambitieux de son Ministre. Trois per-

Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VIII. Pag. 642, 643, 644 &c.

sonnes pouvoient prétendre à la Régence après la mort de Louïs XIII, qu'on ne regardoit pas comme fort éloignée, quoi qu'il n'eût pas encore quarante ans; Marie de Médicis qui avoit été déja Regente durant la minorité de son fils; Anne d'Autriche épouse du Roi, & le Duc d'Orleans. Richelieu qui se flattoit d'éloigner facilement la Reine & Gaston, suspects & même odieux à Louïs, n'avoit garde de rappeller en France une troisiéme concurrente, qui se seroit du moins unie avec les deux autres pour traverser le projet du Cardinal, & peut être encore pour le dépouiller de ses grands biens après la mort du Roi, & le faire punir exemplairement de ses attentats & de ses violences. 1659.

Jermin vit d'abord Richelieu, & lui rendit une Lettre de la Reine d'Angleterre. Son instruction lui ordonnoit de commencer par là. On ne manqua pas de renvoier au Roi la décision d'une affaire si importante. Le Seigneur Anglois va donc à l'audience de Louïs, & lui présente une Lettre de la Reine sa sœur. Mais Chavigni avoit dressé par avance la minute de la réponse que le Roi devoit faire à Jermin, & Richelieu corrigea quelques endroits de sa propre main. En voici la substance. Que Louïs savoit bon gré à Henriette de l'affection qu'elle conservoit pour la Reine leur mére commune. Que Leurs Majestés Britanniques aiant lié un entretien de Marie de Médicis avec Belliévre Ambassadeur de France à la Cour d'Angleterre, elle s'étoient retirée l'une & l'autre, en disant qu'elles ne prétendoient pas se mêler d'une affaire domestique dont Louïs & ses Ministres seuls devoient prendre connoissance. Que le Roi

1639. perſiſtant dans ces termes que Charles & Henriette jugeoient raiſonnables, il ne vouloit recevoir la médiation d'aucun autre en ce qui regardoit ſon accommodement avec la Reine ſa mére. Qu'il conſervoit toujours la même tendreſſe pour elle; mais que cette Princeſſe avoit tant formé d'intrigues contre le bien de la France, & pris de ſi étroites liaiſons avec les ennemis déclarés de ſon fils; que la meilleure choſe qu'il pouvoit faire dans cette conjoncture, c'étoit de ſuſpendre les témoignages de ſon affection pour la Reine ſa Mére, juſques à l'établiſſement d'une paix ſolide & durable entre lui & la Maiſon d'Autriche. Qu'il ſembloit à la verité qu'en attendant la concluſion de cette grande affaire, il pouvoit laiſſer à Marie de Médicis la libre jouïſſance de ſes revenus, ou du moins d'une partie. Que le Roi y conſentiroit ſans peine, s'il ne connoiſſoit les mauvaiſes intentions de ceux qui avoient le plus de pouvoir ſur l'eſprit de cette Princeſſe. Que ces gens-là ne manqueroient pas de la porter à emploier la plus grande partie de ſon argent à des choſes contraires au bien de la France. Que dans ſon Manifeſte publié depuis peu à Londres, elle ne paroiſſoit pas encore desabuſée de la bonne opinion qu'elle avoit euë mal à propos de quelques-uns de ſes domeſtiques ennemis de leur patrie. Enfin que Louïs ſouhaitoit qu'on ne lui parlât plus des choſes paſſées, & que Jermin homme habile & penétrant, pouvoit découvrir les raiſons que Sa Majeſté avoit d'éloigner de ſon eſprit le fâcheux & triſte ſouvenir des attentats formés contre ſa perſonne, ou du moins contre ſon autorité.

Je n'ai pas vû ce dernier Manifeſte de M...

de Médicis. Mais le savant Grotius qui l'avoit lu, témoigne dans une de ses Lettres, qu'elle y parloit du Cardinal avec beaucoup de modération, & que tous les ménagemens possibles y étoient gardés. Peut-être que la Reine Mere y témoignoit encore le dessein d'obtenir la sureté & le rétablissement de ceux qui l'avoient suivie, quoique pour ôter tout sujet d'ombrage à Richelieu, elle eût laissé à Bruxelles le P. de Chantelouhe & l'Abbé de S. Germain, plus odieux que les autres au Cardinal. J'en appelle à toutes les personnes équitables: La reconnoissance de cette Reine infortunée au regard de ceux qui ne l'abandonnérent pas dans sa disgrace, étoit-ce une raison légitime à son fils de lui refuser son douaire & les alimens nécessaires? Soit que Louïs fût ébranlé par les instances de sœur en faveur de leur mére commune; soit que le Cardinal en voulût imposer au monde, & ôter à sa bienfaictrice toute espérance de retour, il persuade au Roi de consulter ses principaux Ministres sur la proposition faite par la Reine d'Angleterre, & de leur demander leur avis par écrit. Seguier Chancelier de France, Bullion & Bouthillier Surintendans des Finances, Chavigni & Des-Noiers Secretaires d'Etat, furent les seuls appellés à ce Conseil extraordinaire. Richelieu s'excusa d'y aller, sous prétexte qu'il étoit suspect à la Reine Mere. Les Courtisans rirent d'une modestie grossiérement affectée, *Ne savons-nous pas*, disoit-on, *que le Cardinal a fait dresser lui-même par Chavigni la réponse déja donnée à Mylord Jermin? Les gens que le Roi consulte par façon, se sont aveuglément dévoués à son Ministre auteur de leur fortune. Quand même ils conserveroient encore quelques senti-* 1639.

1639. *mens de droiture, oseroient-ils opiner autrement que cet homme impérieux le leur prescrive?*

On nous a conservé les avis que Séguier & les quatre autres donnérent par écrit au mois de Mars de cette année. Tous ne manquerent pas d'alleguer ce qui leur sembla plus spécieux pour persuader à Louïs que le retour de sa mere seroit extrêmement préjudiciable à l'Etat, & pour le confirmer dans la maxime si souvent inculquée par Richelieu & par son Capucin Joseph, qu'un Souverain est plus étroitement lié à ses Sujets qu'à ses plus proches parens. Cela peut être vrai dans quelques rencontres. Mais il falloit montrer que Marie de Médicis se trouvoit dans le cas. Tout ce qu'on pouvoit dire de plus fort contr'elle se réduisoit à ceci: Qu'elle avoit instamment pressé l'éloignement d'un Ministre qui mettoit la division dans la famille Roiale, & sacrifioit tout à son ambition. Que se voiant poussée hors du Roiaume, & ses plaintes & ses remontrances également rejettées, elle s'étoit liée avec les Ducs d'Orleans & de Montmorenci, pour obtenir les armes à la main, que l'Usurpateur de l'autorité Roiale & l'oppresseur des Princes, des grands Seigneurs, de la Noblesse, des Magistrats & du peuple, fût renvoié aux fonctions de sa profession. Avoit-elle si grand tort, de pourvoir au bien de ses deux fils, dont l'un étoit obsedé, & retenu comme captif; l'autre persécuté, & chassé du Roiaume par un Prêtre ambitieux? Qu'elle avoit lié une intrigue avec le Roi d'Espagne & le Comte de Soissons, afin de finir une guerre ruïneuse à la France, que l'envie de se maintenir dans un poste injustement avoit allumée. Cela n'est-il pas vrai dans le fond? Et les pertes que

le Roiaume souffrit jusques à ce que la Monarchie d'Espagne fût considerablement affoiblie par les révolutions arrivées en Catalogne & en Portugal, ne montrent elles pas clairement que la guerre étoit infiniment plus préjudiciable qu'avantageuse à Louïs? Je soutiens que tous ces desseins de Marie de Médicis furent justes & légitimes. Quoi qu'elle y mêlât de l'ambition & du ressentiment, ils tendoient dans le fond au bien du Roiaume. D'où je conclus que Séguier & les quatre autres Ministres d'Etat firent à leur maître l'illusion du monde la plus maligne & la plus grossiére, en lui persuadant de tenir non seulement sa mere exilée du Roiaume, où elle avoit droit de demeurer; mais encore de la priver de son douaire & de ses revenus, sous prétexte qu'en certains cas un Souverain doit préferer le bien de son peuple aux interêts de ses plus proches parens. 1639.

Ces miserables esclaves de Richelieu ajoutent dans leurs Ecrits, qu'aucune Loi divine, ni humaine, n'ordonne aux enfans de vivre avec leurs Peres & leurs Meres, & de les loger chez eux. Passons cela. Mais le Droit naturel & l'Evangile n'obligent-ils pas un fils à donner les alimens nécessaires à ceux qui l'ont mis au monde? Peut-il leur enlever ce qui leur appartient légitimement? Par son contract de mariage avec le Roi Henri IV, Marie de Medicis avoit droit de demeurer en France, & de jouïr du douaire qui lui fut assigné. Qu'avoit-elle fait qui méritât que son fils lui refusât l'un & l'autre? Elle ne vouloit pas vivre en bonne intelligence avec son domestique ingrat. Voilà encore un coup, le seul crime qu'on lui peut reprocher.

1639. Et ce qu'il y a de plus exécrable, c'eſt que par un abus prophane des paroles & des actions de Jéſus-Chriſt, Séguier & Des-Noiers appuient leur ſentiment barbare & denaturé, ſur ce que le Sauveur s'eſt quelquefois ſéparé de la bienheureuſe Vierge ſa mere, & ſur certaines paroles dures en apparence qu'il lui a dites dans une ou deux rencontres. Jéſus-Chriſt ne reconnoit pour ſes véritables parens que ceux qui font la volonté de ſon Pere. L'hypocrite Des-Noiers conclut de ces divines paroles, avec autant de malice que d'abſurdité, que Marie de Médicis ne voulant pas obéir à Louïs, ou plûtôt à ſon Miniſtre, le Roi ne la doit plus regarder comme ſa mere.

Le Sauveur nous apprend, ajoute par un ridicule galimathias le Secrétaire d'Etat, après avoir cité fort mal à propos deux ou trois paſſages de l'Evangile, *qu'il faut quelquefois ſuſpendre les devoirs de la nature, pour les rendre à la grace, & quitter les obligations inférieures, pour ſatisfaire aux ſupérieures, comme ſont celles des Rois envers leurs Etats.* Bon Dieu! combien d'artifices diaboliques emploia-t-on pour armer un Prince peu éclairé, contre les remords de ſa conſcience, qui lui reprochoit ſon impitoiable dureté au regard de ſa mere? On ne manqua pas de dire encore que le retour de Marie de Médicis étoit contraire aux interêts du Dauphin. Que ſi le Roi venoit à mourir, elle prétendroit à la Régence du Roiaume. Quelle formeroit un puiſſant parti pour l'obtenir. Que de grands Seigneurs s'y oppoſeroient de toutes leurs forces. Que cela cauſeroit une guerre civile. C'étoit déclarer aſſez nettement que Richelieu lui-même ne ſouffriroit jamais que ſa bienfaictrice

cruel-

cruellement offensée, eût la souveraine administration du Roiaume. Ne prétendoit-on pas insinuer aussi que Louïs, ne pouvant pas se fier à ses plus proches parens, il devoit laisser la tutele de son fils mineur, & le Gouvernement du Roiaume à Richelieu? Appuié des beaux raisonnemens de ses créatures, le Cardinal fait donner une derniére réponse à Jermin. On y déclara que Marie de Médicis devoit commencer par chasser de sa maison tous ceux que le Roi lui designeroit, & qu'après qu'elle auroit vécu quelque tems en repos, & dans une résignation absoluë aux volontés de Louïs, elle pourroit envoier recevoir ses ordres & la permission de joüir de ses revenus dans l'endroit qui lui seroit prescrit. 1639.

Je trouve que la Reine d'Angleterre demanda peu de tems après celle de venir en France, sous prétexte de rétablir sa santé alterée depuis sa derniére couche, & pour s'aboucher avec le Roi son frere. Vouloit-elle faire encore une nouvelle tentative en faveur de sa mere? Ne pensoit-elle point aussi à dissiper les ombrages que Charles & Louïs prenoient l'un de l'autre, & empêcher que celui-ci ne fomentât sous main les mouvemens de l'Ecosse? Le Capucin Jacinte y avoit vivement soufflé le feu par l'ordre de son confrere Joseph. Le Roi de France demeura quelque tems sans s'expliquer, & quand la saison fut un peu avancée, il répondit, que ses affaires l'obligeant à marcher vers la frontiére de son Roiaume, Henriette prendroit une peine inutile, & qu'il ne pourroit avoir la consolation de s'entretenir avec elle. Le refus que Louïs faisoit d'écouter les priéres, & d'accepter l'entremise de Charles & d'Henriette, qui se

1639. vouloient rendre garants de la bonne conduite de Marie de Médicis, ne porta-t il point le Roi d'Angleterre à rappeller le Comte de Leycester & le Baron Scudamore ſes Ambaſſadeurs, l'un extraordinaire, & l'autre ordinaire en France, & à leur ordonner de partir ſans recevoir aucun preſent de Sa Majeſté Très-Chrétienne? Ne fut-ce point un effet du chagrin que Charles eut de ce que Louïs encourageoit ſous main Leſley & les autres mécontens d'Ecoſſe? Cette démarche ne ſervit qu'à irriter davantage Richelieu. De peur que Sa Majeſté Britannique ſollicitée par Marie de Médicis, ne ſe joigne à la Maiſon d'Autriche pour obliger Louïs à faire une paix, où cette Reine ſi opiniâtrement perſécutée ſoit compriſe, le Cardinal ſe confirme plus que jamais dans la réſolution de donner à Charles tant d'occupation en Ecoſſe, & même en Angleterre, qu'il ne puiſſe ſe méler aucunement de ce qui ſe fera hors de ſes Iles.

Quelques Evêques aſſemblés à Paris cenſurent un livre intitulé, Preuves des Libertez de l'Egliſe Gallicane.

A l'occaſion de la mesintelligence qui ſembloit continuer entre la Cour de France & celle de Rome, les ennemis de Richelieu, & certains bigots, crioient ſans ceſſe qu'il projettoit non ſeulement d'être déclaré Regent du Roiaume en cas que Louïs vint à mourir; mais encore de former un ſchiſme & de ſe faire Patriarche en France. Ce bruit augmenta quand on vit paroitre à la fin de l'année précedente le Recueil des *Preuves des Libertez de l'Egliſe Gallicane*, compilé à la ſollicitation de quelques perſonnes conſiderables, par Pierre & Jaques du Puy deux ſavans freres, fort connus dans le monde par leurs curieuſes recherches. Le Nonce du Pape ſecondé des Moines & de la cabale des bigots toujours puiſſante & re-

dou-

doutable, fit tant que le débit de cet excellent ouvrage fût défendu par arrêt du Conseil du Roi. Richelieu laissa faire; soit qu'il craignit d'irriter encore plus des gens déja fort animés contre lui; soit qu'il eût quelque raison secrete de ménager le Pape. *On avoit imprimé ici depuis quelque tems*, dit Grotius dans sa Lettre du 22. Janvier au Chancelier Oxenstiern, *un livre contenant des preuves authentiques des Libertés que le Royaume & l'Eglise de France prétendent avoir, non par aucune concession des Papes, mais par un ancien usage constamment maintenu contre les diverses atteintes qu'on y a voulu donner. Plusieurs pièces tirées des Registres du Parlement, de ceux du Conseil du Roi, & des anciennes Archives, sont recueillies dans cet ouvrage, qui mérite d'être lu par les étrangers. On y voit les divers artifices dont les Papes se sont servis pour étendre leur autorité; & la peine que ceux qui négligent de s'opposer à une puissance qui augmente tous les jours à la faveur de l'ignorance du peuple qu'elle sait surprendre, ont ensuite à repousser ses usurpations. Le Nonce du Pape a fort bien connu le tort que la lecture d'un pareil livre peut causer aux prétentions de son maître. Appuyé du crédit & des efforts des Moines, il a enfin obtenu un arrêt du Conseil qui en défend le débit. C'est ainsi que sous le regne des Princes ignorans ou négligens, on donne de si grandes atteintes à l'autorité souveraine, que leurs successeurs, ou plus éclairés, ou mieux intentionnés, n'y peuvent plus remédier dans le besoin. Il est surprenant qu'on ne laisse pas à Paris la liberté de défendre la puissance du Roi, pendant que divers Livres se publient tous les jours à Rome contre les droits légitimes des Souverains.*

1639.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. chap. 29. Grotii Epistolæ 971. 1103. 1105. 1108. 1117. 1118. 1119. 1122. 1127. 1335. 1336. & aliquot quæ sequent. an. 1640.

On y a imprimé, dit le savant Ambassadeur dans

1639. dans une autre Lettre, *que le Pape a le pouvoir de disposer des Roiaumes, quand les Princes deviennent tyrans, ou hérétiques; & même s'ils négligent de remplir leurs devoirs essentiels. Dans le premier cas, on surprend le peuple*, qui s'imagine avoir dans la personne du Pape un protecteur contre la tyrannie du Souverain. *Le second en impose aux superstitieux*, qui croient que l'autorité du Pape est nécessaire à la conservation de la Religion. Pour ce qui est du troisiéme qui regarde la négligence, c'est un vice assez commun aux Princes. *Les Papes ont un plus grand soin de l'éviter.* Leur activité n'est que trop vive, quand il est question d'étendre, ou de maintenir leurs usurpations. Le Cardinal de la Rochefoucaut aveuglément dévoué à la Cour de Rome, assembla quelques Evêques plus zélés pour le service du Pape, que pour celui du Roi, dans son hôtel Abbatial de Sainte Geneviéve à Paris. Ce prétendu Concile condamna le livre des *Preuves des Libertés de l'Eglise Gallicane*, comme schismatique & hérétique. Il écrivit encore une Lettre circulaire à tous les Prélats de France, pour les exhorter à en defendre la lecture dans leurs Dioceses. L'Ouvrage n'en fut que mieux vendu & plus estimé. *Cependant cette démarche*, remarque fort bien Grotius, *témoigne évidemment que l'autorité du Pape augmente tous les jours aux dépens de celle du Roi.*

Le même Ambassadeur eut sur cette affaire un entretien avec le Prince de Condé, dont il fait le récit au Chancelier de Suéde. On y dit de part & d'autre certaines choses instructives & particuliéres qui méritent d'être rapportées. *A propos du Livre des Libertés de l'Eglise Gallic-*

Gallicane, raconte Grotius, *le Prince se mit à parler de ce qu'on nomme ordinairement, mais avec trop peu d'exactitude, la distinction des deux Puissances, spirituelle & temporelle. Je lui prouvai par les anciens Théologiens, que les fonctions Ecclésiastiques sont un simple ministere* sans aucune jurisdiction & sans autre pouvoir que celui de prêcher la parole de Dieu, & d'administrer les Sacremens. *Que ce ministere vénérable & institué par le Fils de Dieu, doit être maintenu & appuyé par les Souverains. Que l'abus qui s'en peut faire, est desagréable à Dieu, & pernicieux à l'Eglise & à l'Etat. Que le Souverain est obligé à l'empêcher, puisque ses principaux devoirs consistent à maintenir l'observation de la Loi de Dieu, à prendre soin de la conservation du peuple, & à réprimer l'injustice. Le Prince avoua que ces principes étoient constans & véritables. J'ajoutai que non seulement les Empereurs Romains, mais encore les Rois & particuliérement ceux de France, avoient usé de ce droit. Qu'il s'étoit presqu'entiérement perdu par la malhabileté, ou par les interêts particuliers de ceux à qui les Princes confient l'administration de leurs affaires; & encore plus par l'adresse & par l'activité des Papes & de leurs émissaires. Que celui qui veut être en ce tems-ci un véritable Chrétien Catholique, doit croire ce qui est revelé dans les Saintes Ecritures. Que dans leur interprétation, il se faut régler non sur les explications particulieres de certaines gens; ce qui cause souvent des schismes, des revoltes, & des guerres; mais sur le consentement unanime & perpétuel des anciennes Eglises. Qu'il est facile de le trouver dans ce qui nous reste des Ecrits des plus excellens Auteurs Ecclésiastiques, dans les Actes des Conciles, & dans les Symboles que ces Assemblées* 1639.

1639. *ont dressés, que les Empereurs ont confirmés par leur autorité, & que toutes les Eglises particulières ont approuvés, avant la séparation de l'Orient & de l'Occident. Enfin, qu'un vrai Catholique doit s'abstenir de calomnier les autres Chrétiens, renoncer à tout esprit de faction & de parti, travailler au rétablissement de la doctrine enseignée par Jesus-Christ & par ses Apôtres, regarder comme ses freres & comme Chrétiens Catholiques, tous ceux qui sont dans cette même disposition, quoique par un malheur déplorable, ils se trouvent engagés dans une autre Communion & dans un Schisme formé & entretenu par ceux qui ont usurpé une domination absolue sur l'Eglise. Le Prince demeura d'accord de tout ce que je disois, & m'assura que c'étoit le sentimens des gens les plus éclairés qu'il connoissoit.*

Ceci, ajoute le savant & judicieux Ministre de Suéde, *ne regarde pas le sujet de mon Ambassade. Cependant j'ai cru vous le devoir rapporter, afin qu'on sache ce que pensent ici les personnes du premier rang. Presque tous les Magistrats des Parlemens sont dans les mêmes principes. Et cependant on les regarde à Rome, comme des gens qui ne valent pas beaucoup mieux que les Hérétiques.* Ce fait d'Histoire est plus curieux, plus important qu'une infinité d'autres que les Auteurs racontent. On trouvoit en France un nombre considérable de ces personnes éclairées & bien intentionnées, non seulement sous le regne précédent; mais il y en a encore plusieurs sous celui-ci & dans la Robe, & dans le Clergé même. Je puis l'avancer hardiment. Dieu veuille les délivrer du joug d'une Inquisition secrète, mais presqu'aussi cruelle que celle de l'Espagne, & faire que tous ceux qui conservent dans les di-

ver-

verſes Communions du Chriſtianiſme, de ve- 1639.
ritables ſentimens de paix & de réunion, puiſ-
ſent travailler conjointement à un ſolide ré-
tabliſſement de la pureté de l'Evangile & de
la liberté Chrétienne dans l'Europe. Qu'il
me ſoit permis de rapporter encore ici un
autre entretien que le même Grotius eut l'an-
née précedente avec Chavigni Secretaire d'E-
tat. Le recit s'en trouve dans la Lettre du 5.
Juin 1638. au Chancelier de Suéde.

Des affaires politiques, dit-il, *nous tombâmes inſenſiblement ſur les matiéres d'érudition, & principalement ſur l'Hiſtoire du Préſident de Thou. Chavigni la loüait. Mais il trouvoit à redire que l'Auteur eût dit au commencement de ſon ouvrage, que ſous le regne de Charles-Quint les Eſpagnols donnérent un exemple de la maniére dont une Nation ſe peut ſouſtraire de l'obéïſſance du Pape, & cependant conſerver, & maintenir même la Religion Catholique.* N'eût-il pas été plus à propos, *ajoûta le Secretaire d'Etat*, de ſupprimer cette réflexion, & de la laiſſer faire au Lecteur? Monſieur, *lui répondis-je*, l'intention de l'Hiſtorien a été fort bonne, & je trouve qu'il a eu raiſon. Car enfin les Rois de France ne ſe peuvent-ils pas trouver encore dans les mêmes circonſtances que Philippe le Bel, Henri III. Henri IV. & la République de Veniſe? S'il arrive qu'on éliſe un Pape dévoué à l'Eſpagne, ou qui redoute trop la puiſſance de cette Monarchie, qui vous répondra qu'à l'inſtigation des Eſpagnols, le nouveau Pontife ne chagrinera pas le Roi ſur les alliances que la néceſſité de ſes affaires l'oblige de contracter avec les Proteſtans? Il étoit bon que les François connuſſent ce que les Eſpagnols leur ont appris

à...

1639. à faire en de pareilles conjonctures. Et pour vous dire la verité, Monſieur, les Proteſtans ont ſeulement fait ce que Philippe le Bel, Charles-Quint, & d'autres avoient fait avant eux. Je n'y trouve que cette difference. Ces Princes ſe ſéparérent pour un tems de l'Egliſe de Rome; au lieu que la ſéparation des Proteſtans eſt plus longue, & doit ſubſiſter tant que les mêmes inconvéniens ſeront à craindre, & que le bien public l'éxigera. *Je vous raconte ceci*, dit enſuite Grotius, *parce que le Pape Urbain aſſez favorable à la France, a été depuis peu ſi dangereuſement malade, qu'on l'a cru mort. Juſques-là que l'Ambaſſadeur de France à Rome penétra malgré les gardes dans la chambre d'Urbain, pour voir ſi on ne cachoit point ſa mort. Pluſieurs Courtiſans & des Evêques même diſent librement que ſi on vient à élire un Pape ennemi de la France, on lui levera l'obédience, & qu'on fera un Patriarche. Tout le monde donne déja une ſi belle dignité au premier Miniſtre.*

Il ſurvint cette année un differend entre la Cour de France & celle de Rome, dont je parlerai dans la ſuite. Le bruit fut alors plus grand que Richelieu projettoit de former un Schiſme & de ſe faire Patriarche. De maniére que l'année ſuivante, on vit paroître un * Livre ſous un nom ſuppoſé, qui avertiſſoit les Evêques de France de ſe précautionner contre les deſſeins ambitieux du Cardinal, qui prétendoit porter Louïs à ſe ſéparer de l'Egliſe de Rome, & à le créer Patriarche dans ſon Roiaume. La réputation de Richelieu y étoit cruellement déchirée. Le Chancelier Seguier & Bullion Surintendant des Finances ne furent gueres plus épargnés. L'accuſation ſembla fondée ſur les choſes du monde

* *Optatus Gallus de Schiſmate cavendo.*

les

les plus frivoles. Que le Cardinal avoit fait publier le livre des *Preuves des Libertés de l'Eglise Gallicane*. Qu'il perſuadoit au Roi de lever de l'argent ſur les Evêques & ſur le Clergé, ſans le conſentement du Pape. Qu'à ſon inſtigation Louïs faiſoit des Loix ſur la validité & la nullité des mariages. Que le Cardinal s'efforçoit de mettre la diviſion entre le Pape & le Roi. Qu'il donnoit des interprétations ſiniſtres à ce qu'Urbain faiſoit comme Prince temporel, & non en qualité de Pape. Peut-être que la Cour de Rome ne vouloit, ou n'oſoit pas dire tous les ſujets de ſoupçon & de défiance que Richelieu lui donnoit, & que le Nonce qui eut part, dit-on, à la compoſition & à la publication de l'Ouvrage, crut qu'il ſuffiſoit d'avertir les François de réflechir ſur les allures du Cardinal, & de traverſer ſes projets contre le Pape, dont il ruïnoit ſourdement l'autorité. Quoiqu'il en ſoit, Richelieu fut vivement picqué de ce libelle qui tendoit à le rendre odieux & en France & dans tous les païs de l'obédience de l'Evêque de Rome. Il le fit condamner par arrêt du Parlement, & cenſurer par les Prélats qui ſe trouvérent à Paris. Le bruit courut même que le Cardinal feroit revoquer la Cenſure publiée par l'Aſſemblée tenuë chez ſon confrere la Rochefoucaut, contre le Recueil des *Preuves des Libertés de l'Egliſe Gallicane*. Mais les choſes demeurerent là. Les Evêques de France eurent ordre cette année de n'avoir aucun commerce avec le Nonce, comme je le raconterai. Peu de tems après la publication du libelle contre Richelieu on fit de nouveaux affronts au Miniſtre du Pape. Etant allé dans l'Egliſe Cathédrale de Paris, il ſe plaça dans la Chaire Epiſcopale. On l'en fit hon- 1631.

1639. honteusement sortir. Le Duc d'Orleans entra par hazard quelque temps après dans l'Eglise. Des gens allérent incontinent tirer le carreau que le Nonce avoit sous ses genoux, & lui dirent qu'il ne lui appartenoit pas de garder cette marque de distinction en présence du Frere unique du Roi. Enfin, on ne lui donna pas de l'encens à la cerémonie qui se faisoit alors. Le Cardinal ne voulut-il point se venger par là de la part que le Nonce avoit au livre publié contre Son Eminence?

On fait le procès au Duc de la Valette absent.

Pendant qu'elle marioit la veuve du Duc de Puylaurens sa proche parente au Comte d'Harcourt, elle faisoit commencer le procès du Duc de la Valette époux de la sœur de la même Dame. A l'exemple d'un fameux Tyran de l'ancienne Rome, le Cardinal toujours ingénieux à trouver une nouvelle Jurisprudence, quand il est question de perdre ceux qu'il regarde comme ses ennemis, persuade à son foible maître de faire condamner un Officier de la Couronne d'une maniére inouïe & sans exemple depuis la fondation de la Monarchie Françoise. Le détail d'un fait si particulier nous a été heureusement conservé. Il ne doit pas être omis dans cette Histoire. La Poterie Conseiller d'Etat ayant eu commission, comme je l'ai déja dit, d'aller en Guienne pour y faire conjointement avec Machaut son confrere des informations contre le Duc de la Valette, sur la levée du siége de Fontarabie, les deux Commissaires reçurent les dépositions de 48. ou 50. miserables témoins, Capitaines, soldats & autres. Là dessus Richelieu entreprend de faire condamner un Seigneur beaufrere de son maître, époux de sa proche parente, & frere de son intime ami, comme coupable de trahison, ou de lacheté dans

Journal de Bassompierre. Tom. II. Mémoires de Montresor. Vie du Duc d'Epernon. L. XII. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 781, 782, 783.

dans l'affaire de Fontarabie, & de félonie, parce qu'étant Duc & Pair, Colonel Général de l'Infanterie Françoise, & Gouverneur de Guienne, il est sorti du Roiaume sans la permission de Sa Majesté. Tel étoit le sort malheureux des grands Seigneurs suspects à Richelieu durant son sanguinaire & tyrannique Ministére. S'ils demeuroient en France, il accusoit les uns dans une longue prison, & faisoit condamner les autres à la mort par des Juges iniques & subornés. Que s'ils s'enfuioient pour éviter la persecution de l'impitoiable Cardinal, on les declaroit coupables du crime de félonie, ou du moins ils étoient dépouillés de leurs charges & privés de la jouïssance de leurs revenus. 1639.

Le Roi ordonna que les informations faites contre la Valette fussent communiquées au Procureur Général du Parlement de Paris, afin qu'il prît ses conclusions, & demandât ce qu'on appelle en France un *decret de prise de corps* contre le Duc. Le premier Président tous les Présidens au Mortier, & Pinon Doien des Conseillers de la Grande Chambre, furent mandés à S. Germain, pour être Juges en qualité de Commissaires & de Conseillers d'Etat, conjointement avec le Cardinal de Richelieu, le Chancelier Seguier, les Ducs d'Uzez, de Monbazon & de la Rochefoucaut. Bouthillier Surintendant des Finances, Leon Brulart, Aubry, le Bret, Talon Conseillers d'Etat. La Poterie & Machaut aussi Conseillers d'Etat & Rapporteurs. Le Roi vouloit présider lui-même au jugement criminel d'un de ses Sujets. Chose inouïe jusques alors. La Ville-aux-Clercs Secretaire d'Etat ayant declaré de la part de Sa Majesté aux Gens du Parlement, qu'ils étoient.

1639. étoient ſeulement appellés en qualité de Conſeillers d'Etat, & qu'ils prendroient place & opineroient ſelon l'antiquité de leurs Brevets; les Magiſtrats répondirent qu'étant venus en corps, ils ne ſe ſépareroient point, & que n'aiant pas apporté leurs Brevets, ils ne pouvoient ſavoir l'ordre de leur ſeance au Conſeil. Le Roi mécontent de cette réponſe, leur envoia dire par le Comte de Nogent, que Sa Majeſté laſſe d'attendre, leur ordonnoit de ſe rendre inceſſamment au Château. Les Magiſtrats ne répondant rien, La Ville aux-Clercs leur revint dire que pour cette fois, on leur permettoit de ne ſe ſéparer point: mais qu'à la premiére, ils prendroient ſeance ſelon l'ordre de leurs Brevets, puis qu'ils étoient ſeulement appellés comme Conſeillers d'Etat. Les Magiſtrats vinrent ainſi dans la ſalle où Louïs les attendoit.

Il s'aſſit au haut de la table, le Cardinal, le Chancelier, le Duc d'Uſez & de la Rochefoucaut, le Surintendant des Finances, & les Conſeillers d'Etat à la droite, le Duc de Montbazon, les Préſidens du Parlement & Pinon Doien de la Grande Chambre à la gauche, La Poterie & Machaut Rapporteurs au bout de la table, vis-à-vis le Roi. *Je vous ai mandés*, dit il alors, *pour le procès du Duc de la Valette. Vous en apprendrez le mérite par le rapport qui vous en ſera fait.* Le Jai premier Préſident du Parlement, qui avoit concerté auparavant avec ſes confréres ce qu'il devoit remontrer au Roi, prit la parole & parla de la ſorte: *Sire, nous ſupplions très-humblement Vôtre Majeſté, de nous diſpenſer d'opiner ici. Nous ne pouvons dire nos avis que dans le Parlement. S'il vous plait d'y renvoier l'affaire ſelon les Ordonnances, on y procédera dans les formes contre l'accuſé.* Le Jai fit enſuite

ſuite des remontrances à Louïs, & le pria inſtamment de permettre, que les choſes ſe fiſſent ſelon les régles de la Juriſprudence établie. *Je ne le veux pas*, dit le Roi. *Vous faites les difficiles & les tuteurs. Opinez au procès. Le Duc de la Valette ne mérite pas d'être jugé autrement. Je ſuis le maître: Et c'eſt une erreur groſſiere que de s'imaginer que je n'ai pas le pouvoir de faire juger les Pairs de mon Roiaume où il me plaît. Qu'on ne me parle pas davantage là-deſſus.* Tels étoient les principes de tyrannie inſpirés à ce Prince par un Miniſtre, qui vouloit exercer un pouvoir arbitraire ſous le nom de ſon Maître. 1639.

Après un long & mauvais diſcours, les deux Rapporteurs conclurent au décret de priſe-de corps contre la Valette. Louïs demande enſuite lui-même l'avis des Juges, & commence par Pinon Doien de la Grande Chambre. *Sire*, dit le vieux Magiſtrat, *il y a cinquante-quatre ans que je ſers dans le Parlement, Et je n'ai point encore vû une affaire ſi importante. M. le Duc de la Valette a eu l'honneur d'épouſer la ſœur naturelle de Votre Majeſté. Il eſt outre cela Pair de France. Je vous ſupplie très-humblement de le renvoier au Parlement. Opinez*, interrompit Louïs. *Je ſuis d'avis*, reprit froidement Pinon, *que M. le Duc de la Valette ſoit renvoié au Parlement pour y être jugé. Je ne le veux pas*, dit le Roi. *Ce n'eſt pas là opiner. Sire*, repartit modeſtement Pinon, *un renvoi eſt un avis légitime. Opinez dans le fonds*, repliqua Louïs en colére: *autrement je ſai bien ce que je dois faire.* Pouvoit-il uſer de menaces plus claires pour contraindre les Juges à trahir leur conſcience, & à ſuivre ſes ordres tyranniques? *Sire*, dit alors Pinon, *puiſque Vôtre Ma-*

1639. *Majesté me l'ordonne, je suis de l'avis des conclusions.* Les Présidens de Nesmond & Seguier opinérent chacun de même & dirent: *Leur obéir à l'ordre exprès du Roi, je suis de l'avis des conclusions.* On ne peut point approuver cette maniére d'opiner. Car enfin, si le Souverain ordonne de prononcer une sentence inique, le Juge ne doit pas lui obeïr. Cependant la réponse de ces trois Magistrats quitémoignent clairement la violence que la colére & les menaces du Roi leur font, devoit faire rougir Louïs & son emporté Ministre.

Le Président le Bailleul *prefa s'écbauder*, C'est l'expression de l'Auteur de la relation que je transcris. Richelieu prenant sa place, avoit dit que la bonté du Roi seroit si grande au regard du Duc de la Valette, que Sa Majesté le feroit appeller une seconde fois, avant que de passer outre au jugement du procès. Le Cardinal entendoit qu'après le decret de prise de corps donné, le Duc seroit cité publiquement & à son de trompe selon les formes ordinaires. Mais le Président s'imagina que le Roi enverroit un nouvel ordre à la Valette de revenir incessamment rendre raison de sa conduite. Dans cette prévention, il croit avoir trouvé un fort bon moien de se tirer d'intrigue, & répond ainsi au Roi qui lui demande son avis: *Sire, je suis pour l'ouverture donnée par M. le Cardinal. Il n'a pas encore opiné*, reprit le Chancelier Séguier. *Je le sai bien*, repartit le Bailleul. *Aussi ne dis-je pas que je suis de l'avis de Son Eminence: mais que j'approuve son ouverture. Ne vous couvrez point de mon manteau*, dit alors Richelieu au Président. *Je n'ai pas envie de vous le prêter.* Bailleul poussé à bout, n'a plus d'autre ressource

que

que de suivre l'exemple de ses confreres. *Je suis de l'avis des conclusions*, dit il enfin comme eux. La relation porte que le Président de Mesmes, *passa sans dire mot*. Cela signifie à mon avis qu'il opina du bonnet. Novion remontra que les Rapporteurs n'avoient marqué ni l'âge, ni le nom des témoins, & que le procès n'étoit nullement selon les formes de la procédure criminelle. *Cela est vrai*, dit le Roi. C'étoit déclarer bien nettement qu'il prétendoit tout faire à sa fantaisie, sans aucun égard aux Loix établies & aux regles de l'équité. *Ma conscience ne me permet pas d'opiner ici*, repartit Novion à Louïs qui le pressoit de donner son avis. *Mais puisque j'y suis forcé par le commandement exprès de Votre Majesté*, j'opinerai de la maniére la moins rude, & la moins capable de charger ma conscience. *Je suis d'avis que M. le Duc de la Valette soit ajourné personnellement.* 1639.

Belliévre second Président du Parlement, fut le seul qui temoigna véritablement du courage & de la probité. Après avoir repris les choses de plus haut, & montré la justice du renvoi de l'affaire au Parlement, il déclara nettement qu'il ne pouvoit pas être d'une autre sentiment. Louïs insistant que Belliévre opinât au fonds, le Président fit un discours que toute monde trouva extrêmement beau. *Je vois quelque chose de fort étrange dans cette affaire*, dit-il entr'autres choses. *Un Roi qui opine au procès criminel d'un de ses Sujets. Jusques à présent les Rois se sont reservés les graces, & ont renvoié la condamnation des coupables à leurs Officiers. Votre Majesté, Sire, pourroit-elle soutenir ici la vue d'un Gentilhomme sur la sellette, & qui ne sortiroit de votre présence que pour aller mourir sur un échaffaut?*

Cela

1638. *Cela eſt incompatible avec la Majeſté Roiale. La vuë du Prince porte par tout les graces avec elle. S'il entre dans une Egliſe interdite, la cenſure eſt incontinent levée, ſelon les regles du Droit. Tous ceux qui ſont admis devant le Prince, doivent ſe retirer contens & joieux.* L'integre Magiſtrat finit en remontrant, combien il étoit pernicieux d'intimider ainſi les Juges, & de ne leur laiſſer pas la liberté de parler ſelon leur conſcience. *Opinez au fonds*, dit Louïs à Belliévre après l'avoir écouté paiſiblement. *Je ne puis être d'un autre avis*, répondit-il, *le mien eſt Catholique.* Le Chancelier prit la parole & voulut dire quelque choſe au Préſident. *Monſieur*, repartit il, *ſi vous prétendez me donner ici des inſtructions, c'eſt un tems perdu inutilement. Je perſiſte dans mon ſentiment.* Tout le monde avouë que Belliévre acquit beaucoup d'honneur & de réputation dans l'affaire du Duc de la Valette; ou pour mieux dire avec l'Hiſtorien d'Epernon, qu'*il confirma la haute eſtime de probité attachée depuis longues années à ſon nom & à ſa famille.*

Le Jai premier Préſident n'oſa en cette rencontre trahir les interêts de ſa Compagnie. La prévarication auroit été trop criante. Il inſiſte donc comme ſes confreres ſur le renvoi au Parlement, & opine au decret de priſe de corps. Louïs demanda enſuite l'avis des Conſeillers d'Etat. Le Bret allegua pour preuve ce qui ſe pratique en Turquie & en Perſe, & Leon Brulart appuia le même ſentiment par les exemples des plus violentes procédures en Allemagne. Les Ducs & Pairs, le Chancelier, le Cardinal, & le Roi opinérent enfin. Quand on ſe fut levé, Louïs appella les Préſidens de Belliévre

de

de Nesmond, le Bailleul, de Novion, & leur parla de la sorte: *Vous me desobeïssez toûjours. Je suis fort mal content de vous. Je hais ceux qui disent que je ne puis faire le procès aux Ducs & Pairs que dans le Parlement. Ce sont des ignorans & des gens indignes de leurs charges. Je ne sai si je n'en commettrai point d'autres. Je veux être obéï, & vous ferai bien connoître que tous les privileges sont fondés sur un mauvais usage. Qu'on ne m'en parle plus desormais.* 1639. Ne réflechissons point sur une pareille tyrannie: il suffit de l'avoir exposée. Un miserable flatteur allégue dans le Conseil & en présence du Roi Très-Chrétien ce qui se pratique chez les Turcs, & prétend qu'à l'exemple de leur Sultan qui fait mourir comme il lui plaît & sans aucune formalité de justice, ses Bassas & ses Vizirs, un Prince qui prend le surnom de Juste, n'est pas obligé de suivre les Loix & les coutumes établies, quand il est question de condamner des Pairs de son Roiaume & les Officiers de sa Couronne à perdre l'honneur & la vie. On applaudit à un pareil avis, on le suit. Quelle horreur! quelle infamie! Par un arrêt du Conseil rendu le jour suivant à S. Germain en Laïe, il fut ordonné que le Duc de la Valette *seroit pris au corps & amené prisonnier à la Bastille, si pris & apprehendé pouvoit être; sinon que selon la maniere accoutumée, on l'ajourneroit à trois briefs jours, à son de trompe & cri public, afin qu'il eût à comparoir le jour qui lui seroit marqué: que cependant ses biens seroient saisis, & qu'il y auroit des Commissaires établis, jusques à ce qu'il eût rempli le decret donné contre lui, & que son procès lui eût été fait & parfait.*

Les mêmes gens mandés à S. Germain en Laïe Le Duc de la Valet.e

1639. Laïe le 23. Mai pour le jugement definitif du procès commencé, s'y rendirent le lendemain. Je trouve le Duc de Briſſac ſubſtitué à Monbazon; je ne ſai pas pourquoi; & Talon Conſeiller d'Etat adjoint aux deux premiers Rapporteurs. On s'aſſit dans le cabinet du Roi comme on avoit fait auparavant, ſans que les Préſidens du Parlement & le Conſeiller Pinon ſe ſéparaſſent. Richelieu ſortit quand on fut ſur le point de commencer, & dit qu'il étoit allié du Duc de la Valette. La même raiſon ne l'obligeoit-elle pas à ſe retirer auſſi la premiére fois? Peut être qu'étant Evêque & Cardinal, il fit ſcrupule d'aſſiſter à un jugement qui alloit à la mort de l'accuſé. Merveilleuſe délicateſſe dans un homme qui avoit ſuborné, ou intimidé la plûpart des Juges! Quatre heures furent emploiées à lire les informations & les autres piéces du procès. *Le Roi écouta tout ſans témoigner la moindre impatience. Il ne ſortit qu'une fois pour rendre les eaux qu'il avoit priſes le matin; tant ſa juſtice & ſa bonté ſont grandes*, dit l'Auteur de la Relation d'un air ironique. On prend enſuite les concluſions du Procureur Général, qui requeroit que le Duc de la Valette, *pour ſa trahiſon & pour ſa lâcheté, fût condamné à la mort, ſes biens confiſqués, & ceux qui relevoient immédiatement de la Couronne, réunis* au domaine du Roi. Il ne reſtoit plus qu'à demander les opinions des Juges. Au Préſident de Belliévre près, toujours inflexible dans ſes maximes d'intégrité, les gens du Parlement furent encore plus complaiſans, ou pour mieux dire plus lâches que la premiére fois. Louïs & ſon Miniſtre eurent ſujet d'être contens d'eux. *Le Préſident Séguier*, dit la Relation d'un air railleur, *ſe ſurpaſſa lui*

eſt condamné par coutumace à la mort.

Memoires de Montreſor. Journal de Baſſompierre. Vie du Duc d'Epernon. L. XII. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 781, 784, 785.

lui même dans un discours de demi-heure. Après avoir rapporté tout ce qui s'étoit passé au jugement des Pairs depuis quatre cens ans, il sembla vouloir conclure que l'affaire devoit être renvoiée au Parlement, & n'être point jugée en présence du Roi. Mais il surprit tout le monde, en disant qu'un pareil privilége devoit être demandé, que le Duc de la Valette s'étoit rendu indigne de toutes graces par sa fuite hors du Roiaume, & que son prétendu crime méritoit la mort. Le Bailleul, de Mesmes, & Novion furent de son avis: mais ce fut en opinant du bonnet. 1639.

Belliévre déclara nettement qu'il ne pouvoit donner dans le sentiment de ses confreres: Et se tournant vers Louis, il lui adressa ainsi la parole. *Sire, il y a cent ans que le Roi François I. votre prédécesseur, voulant corriger un grand abus introduit dans son Roiaume, ordonna sagement qu'en matiére civile, le demandeur ne pourroit obtenir ses conclusions par défaut, à moins qu'il ne prouvât évidemment la justice de sa demande. Votre Majesté peut juger mieux qu'aucun autre, que cette Ordonnance doit être plus religieusement observée dans les affaires criminelles, où il s'agit de l'honneur & de la vie de ses Sujets, que dans les civiles, où il est seulement question de leurs biens. Un homme accusé & poursuivi par contumace, ne se trouve pas toujours coupable. Quand la preuve n'est pas entiére & parfaite en pareil cas, on prononce souvent un hors de Cour. Je remarque dans tout ce qui a été exactement lu & rapporté, que M. le Duc de la Valette est accusé de deux crimes capitaux, de trahison & de désobéissance à son Général. Quant au premier chef, il est difficile de présumer qu'un Gentilhomme né François,*

1639. *qui a de fort grandes obligations à Votre Majesté, ait été capable d'une si noire pensée. Je n'en trouve aucune preuve au procès; & M. le Procureur Général semble l'insinuer, quoique ses conclusions soient d'ailleurs fort rigoureuses. Car enfin, il ne traite point absolument M. le Duc de la Valette comme un traitre. On rase les maisons de pareilles gens; leurs bois sont coupés à ceinture: le coupable & toute sa postérité sont déclarés déchus de tous priviléges de Noblesse. Rien de semblable n'est requis contre M. de la Valette. Et comment le pourroit-on supposer convaincu d'un crime si atroce? Sur ce qu'un soldat Irlandois dans les troupes d'Espagne a dit ces mots?* Pauvres François! Vous ne pouviez manquer de tomber entre nos mains, étant trahis de la sorte. *Sur ce qu'une revendeuse de Fontarabie offrant à vendre le manteau de M. le Prince, parla de la sorte?* On ne vendra jamais ainsi les hardes du Duc de la Valette; il est trop de nos amis. *Qui croira jamais que si M. de la Valette a entretenu quelqu'intelligence avec les ennemis, elle soit venuë à la connoissance de pareilles gens? C'étoit le véritable moien d'en empêcher l'effet. Nul témoin ne dépose que M. de la Valette ait écrit aux ennemis, ou bien à leurs alliés, qu'il ait reçu des lettres de leur part, qu'il ait eu aucune correspondance directe, ou indirecte avec eux. Il paroit donc fort innocent du premier crime, & je ne trompe pas qu'il y ait lieu de le condamner.*

Pour ce qui est du second, d'avoir desobeï à son Général, un homme comme moi, qui a passé toute sa vie dans l'étude des Loix civiles, n'est guéres capable de juger de ce qui regarde celles de la guerre. Cela se doit renvoier aux gens du métier. S'il m'est pourtant permis de dire ce que le sens commun me dicte,

dite, & ce que j'ai pû recueillir des preuves allé- 1639.
guées, j'ajouterai que M. le Duc de la Valette, n'étant pas ici pour se défendre, on ne peut pas dire précisément s'il est coupable, ou non. Toutes les dépositions se réduisent à ceci, que la brèche étoit raisonnable, & que si on n'eût pas trop différé de donner l'assaut, la place auroit été emportée sans faute. Mais n'est il point d'une trop périlleuse conséquence, de faire ainsi dépendre l'honneur & la vie des Généraux du caprice & des discours de quelques soldats sans expérience, & qui n'ont pas à répondre de tous les événemens d'une entreprise? Le Général a souvent des raisons & des vuës que ceux qui servent sous lui, ne découvrent pas. Sa Majesté peut mieux décider là-dessus qu'aucun autre. Pour moi, je ne voi rien qui puisse faire condamner M. le Duc de la Valette comme coupable du second crime.

Je pense autrement d'un troisiéme. M. de la Valette a sans contestation commis une fort grande faute en sortant du Roiaume. Quoiqu'on puisse dire pour le disculper, que la crainte, dont les hommes les plus courageux ne sont pas toujours exempts, l'a peut-être surpris, cependant l'avantage de se pouvoir justifier en présence de Sa Majesté le devoit arrêter, & lui paroître préférable à la plus étroite prison. Une pareille fuite n'est pas permise à un Gentilhomme honoré du Gouvernement d'une Province & de la dignité de Duc & Pair. L'absence de M. de la Valette me semble d'autant plus criminelle, qu'il avoit promis plus d'une fois de se rendre auprès de Sa Majesté. Je suis donc d'avis qu'en punition de cette faute, il soit condamné à un bannissement de neuf ans, à la confiscation de ses charges, & à une amende de cent mille livres. Quoiqu'en dise le grave & intégre Belliévre, son opi-

1639. nion paroit encore trop ſevére. La maniére inique & violente dont la Valette fut condamné à la mort, nonobſtant les judicieuſes remontrances du Préſident, eſt une preuve plus que certaine, que le Duc étoit fort excuſable de s'être dérobé à la fureur de l'ennemi le plus opiniâtre & le plus emporté qui fut jamais. Belliévre opine ſelon la derniere rigueur du Droit, & ne penſe pas qu'en certaines occaſions, elle eſt une ſouveraine injuſtice.

On crut que les Ducs & Pairs engagés à ſoutenir leurs priviléges, ſeroient plus favorables à la Valette. Mais ils ne furent pas moins lâches que les autres. Le Duc de Briſſac dit gravement qu'il étoit bien fâché d'être obligé de condamner à la mort un homme du rang de la Valette; & le Duc de la Rochefoucaut, après avoir déclaré qu'il ne ſe pouvoit imaginer que la Valette fût coupable de trahiſon & de lâcheté, & que la preuve ne lui en paroiſſoit pas conſtante, opina comme les autres à la mort. Quelle extravagance! quelle injuſtice! Sur quoi ce Seigneur condamnoit-il donc ſon confrere à perdre l'honneur & la vie? On doit ſuppoſer qu'il raiſonnoit ſur les faux principes que le Cardinal de Richelieu ſon ancien ennemi auquel il fait maintenant ſa cour, ou le Chancelier Seguier lui avoient inſpirés. *Il ne s'agit pas ici de la lâcheté de M. de la Valette*, dit ce Magiſtrat; *mais de ſavoir s'il n'eſt point la cauſe de ce que l'on tarabie n'a pas été priſe. Il a pû emporter la place. Le fait eſt conſtant; & la préſomption doit être qu'il ne l'a pas voulu, parce que le gouvernement ne lui plaît pas, & qu'il obéiſſoit avec chagrin à M. le Prince. Aveuglé par ſon orgueil, il croioit être lui ſeul capable de commander l'Armée, & de finir l'en-*

l'entrepriſe. Il importe peu au Roi & à l'Etat ſi elle a été déconcertée par la malice, ou par la lâcheté de M. de la Valette. Sa Majeſté eſt toujours également offenſée, & l'une ne cauſe pas moins de préjudice à l'Etat que l'autre. Le ſeul crime d'avoir ôté au Roi l'honneur de cette conquête, flétri la réputation de ſes armes, & cauſé un affront à la Nation Françoiſe, mérite la rigueur des concluſions, & ce que M. le Rapporteur a ſagement propoſé de la confiſcation des charges & des biens. La *préſomption* contre le Duc de la Valette n'étoit peut-être pas ſans fondement, je l'ai avoué plus d'une fois. Mais ſur de ſimples conjectures quoique vraiſemblables, condamne-t-on les gens à la mort? Quelle maniére de raiſonner eſt cela? On a pû prendre Fontarabie, & la préſomption doit être qu'on ne l'a pas voulu. Et par où eſt il *conſtant* que la Valette le pouvoit? Par la dépoſition de quelques Officiers, ou ſoldats, malhabiles, ou ſubornés? Accordons que la choſe étoit poſſible ſelon les apparences. Eſt-il certain qu'elle paroiſſoit telle au Duc: Ne put il pas s'imaginer qu'elle s'exécuteroit plus facilement & avec moins de perte dans un ou deux jours? Il ſe trompa, je le veux. Comment Séguier prouvera-t-il que le Duc voioit fort bien qu'on pouvoit emporter Fontarabie, & qu'il ne le voulut pas par chagrin & par malice? Le Chancelier avouë que ce n'eſt qu'une *préſomption*, & là deſſus il condamne le fils de ſon intime ami à la mort, pour faire ſa cour à un Miniſtre vindicatif. 1639.

Tout le monde aiant dit ſon avis, le Roi met ſon chapeau ſur la table, & parle de la ſorte. *Meſſieurs, comme je n'ai pas été nourri dans le Parlement, je n'opinerai pas ſi bien que vous.*

1639. *Je dirai seulement à ma maniére qu'il ne s'agit ni de la lâcheté du Duc de la Valette, ni de son ignorance dans les fonctions de sa charge. Il l'entend fort bien & a du cœur. Je suis fidéle témoin qu'il s'eſt bravement battu en pluſieurs rencontres. Mais il n'a pas voulu prendre Fontarabie. Il avait repris ſon poſte à condition de donner l'aſſaut dans la pouſſiére de la mine élevée, durant l'effroi des aſſiégés, & avant qu'ils ſe fuſſent reconnus. Voilà M. de la Rochefoucaut qui s'eſt trouvé à dix ou douze ſiéges avec moi. Il a vu obſerver cela inviolablement, & emporter les places de la ſorte.* Sur ce ſolide raiſonnement & après quelques reproches au Duc de la Valette, qui de l'aveu du Roi ne faiſoient rien à l'affaire préſente, contre l'exemple de ſes prédeceſſeurs, Louïs aſſis dans ſon cabinet avec un nombre de Juges choiſis ſans commiſſion, dont quelques-uns étoient récuſables, & d'autres n'avoient jamais aſſiſté non plus que lui à un jugement criminel, condamne ſon beaufrere à la mort. En éxécution de l'Arrêt, le Duc de la Valette eſt décapité en effigie le 8. Juin à Paris, à Bourdeaux, & à Baïonne. Telle fut la cérémonie dans la capitale du Roiaume. Le Lieutenant Criminel & le Chevalier du guet, vont faire écrouer le tableau à la Baſtille. De là il eſt tranſporté par le bourreau à la Gréve, & attaché à une potence dans les formes ordinaires.

Le Cardinal & le Prince Thomas de Savoie ſoulevent le Piémont contre la Ducheſſe leur belle-ſœur.

Le Duc de Candale mourut à Cazal pendant qu'on travailloit au procès de ſon frere, & laiſſa le Cardinal de la Valette fort embaraſſé à défendre Chriſtine contre les nouveaux efforts de Maurice, Cardinal & de Thomas Prince de Savoie ſes beaux-freres. Le premier avoit obtenu un Decret de l'Empereur qui caſſoit le teſtament

ment du feu Duc Victor Amédée, & établiſſoit Maurice tuteur de la perſonne & adminiſtrateur des Etats du jeune Charles Emmanuel ſon neveu. L'autre venoit des Païs-Bas en Italie, aider ſon frere à dépouiller Chriſtine de la Regence. Les Eſpagnols auroient ſouhaité que Ferdinand eût donné ſix ou huit mille hommes commandés par un de ſes Généraux. Outre que l'entrepriſe auroit été plus promptement finie, le Gouverneur de Milan auroit ſeulement paru comme exécuteur des ordres de l'Empereur, pour l'adminiſtration d'un fief Impérial durant la minorité du Prince. Prétexte ſpécieux & capable d'en impoſer aux Piémontois qui craignoient que le Roi d'Eſpagne ne penſât à s'emparer des meilleures places de leur païs. Mais le Comte de Trautmandorf l'un des principaux Miniſtres de Ferdinand, le détournoit de ſe mêler trop des affaires d'Italie, qui occuperoient une partie conſidérable des forces néceſſaires à la défenſe de l'Empire contre les Suédois qui par la valeur & l'habileté du Général Bannier, ſe maintenoient dans la Baſſe-Saxe, & ſe faiſoient encore craindre dans la haute & ailleurs; mais principalement contre le Duc Bernard de Weymar devenu beaucoup plus redoutable depuis la conquête de Briſac. L'Empereur écouta d'autant plus volontiers ces remontrances, qu'il avoit depuis peu fait des plaintes à la Cour de Madrid de ce que plus attentive à ce qui regardoit le Piémont qu'aux beſoins preſſans de l'Empire, elle négligeoit de fournir les ſecours néceſſaires à la conſervation de l'Alſace, du Briſgow, & des autres païs héréditaires de la Maiſon d'Autriche en Allemagne.

Chriſtine avertie du projet de ſes beaux-freres

1639. *Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. VI. chap. 22. & 23. Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même. Tom. II. Hiſtoire du Miniſtere du même. Tom. III. à la fin. Journal de Baſſompierre. Tom. II. Tom. II. Memoires du Maréchal de Pleſſy-Praſlins. Grotii Epiſt. paſſim an. 1639. Nani Hiſtoria Veneta. Lib. XI. 1639. Hiſtorie di Gualdo Priorato. Part. II. L. V. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 693.*

1639. & de la disposition du peuple, de se déclarer pour eux dès qu'il le pourra sûrement, commence de ménager davantage Richelieu, afin qu'il presse Louïs d'assister puissamment sa sœur, menacée d'un soulevement général dans le Piémont en faveur des Princes de Savoie, que le Marquis de Léganés ne manquera pas d'appuïer de toutes les forces du Roi d'Espagne en Italie. Persuadée que le seul moien de gagner le Cardinal, c'est de lui sacrifier le P. Monod, & que sans cela, on n'obtiendra jamais rien du Ministre vindicatif, elle prend enfin la resolution de faire arrêter le Jesuite, & de l'enfermer dans le château de Montmélian. Mais ce n'étoit pas encore assez. Richelieu continua de demander que la Duchesse remit son Directeur entre les mains du Roi, c'est à dire du Cardinal, qui avoit juré de punir cruellement l'auteur des conseils donnés au P. Caussin. On dit que Monod fournit lui-même un pretexte à Christine de lui manquer de parole. Soit qu'il se défiât de l'inconstance de sa pénitente, soit que prévoiant que les François seroient bientôt maîtres des principales places du Piémont, il craignit de tomber à la fin entre les mains de son implacable ennemi, Monod resolut de s'échapper de Coni, d'aller d'abord à Mondovi dont l'Evêque étoit son ami, & de se retirer ensuite auprès du Cardinal de Savoie. La Duchesse fait mettre incontinent des gardes dans la maison des Jésuites de Mondovi, & dans la chambre même de Monod, obtient une permission du Nonce du Pape, & ordonne que le Jésuite soit conduit à Montmélian. Action d'autant plus honteuse à Christine, qu'elle en fit basssement sa cour à Richelieu. *Je vous avoue*, lui dit-elle dans une

une Lettre du 4. Janvier de cette année, *que j'ai été ſenſiblement mortifiée, de ce que le P. Monod a pû être un obſtacle à la bonne correſpondance que j'attendois du Roi mon frere & de votre amitié. Conformément à vos derniers ſentimens, je me ſuis aſſurée de la perſonne du P. Monod. Il eſt enfermé dans le château de Montmélian. Sa langue eſt liée, & ſa plume arrêtée. Il n'y a plus rien maintenant qui s'oppoſe à mes juſtes eſpérances. Que les reproches ceſſent de part & d'autre, je vous en prie; que les plaintes demeurent enſévelies. Comme je vous promets d'avoir une ſincére & inviolable amitié, je vous conjure auſſi d'y répondre de telle maniére que je puiſſe être aſſiſtée des ſecours néceſſaires pour me défendre contre mes ennemis, qui ont douze mille hommes de pied & quatre mille chevaux. Avec ces forces ſupérieures aux miennes, ils prétendent attaquer cet Etat, avant que les François viennent.* 1639.

Telle fut en effet la réſolution priſe dans un Conſeil de guerre où ſe trouverent les Cardinaux de Savoie & Trivulce, le Prince Thomas nouvellement arrivé des Païs-Bas à Milan, le Marquis de Léganés, Don Martin d'Arragon, le Chancelier du Duché, & pluſieurs Officiers. Quand il fallut décider à qui les conquêtes faites dans le Piémont demeureroient, il y eut une aſſez grande conteſtation entre le Gouverneur de Milan & les deux Princes de Savoie Ceux-ci demandoient que les Eſpagnols les aidaſſent ſeulement à ſoutenir le ſoulévement du peuple qu'ils prétendoient exciter, & que les villes demeuraſſent à leur neveu, ſous le nom duquel le païs ſeroit gouverné conformément au decret de l'Empereur. Mais Léganés repartit à cela,

1639. qu'il n'étoit pas raisonnable que le Roi son maître emploiât inutilement son argent & ses troupes, & qu'il devoit du moins garder durant la guerre les places qui pouvoient servir à mettre le Milanois à couvert des insultes des François. Maurice & Thomas persuadés que par ce moien, Philippe auroit bien-tôt Turin & tout le Piémont, qu'il seroit plus difficile de retirer de ses mains que de celles de Louïs, rejettérent la proposition. Après quelque dispute, on convint de part & d'autre, que toutes les places qui se prendroient par l'Armée Espagnole, demeureroient entre les mains du Roi Catholique, & que les deux Princes garderoient celles qui se déclareroient pour eux, & leur ouvriroient les portes. C'est ainsi que Maurice & Thomas aveuglés par le chagrin qu'ils avoient contre Christine, eurent l'imprudence d'abandonner en proie les Etats de leur Maison aux deux Couronnes. La France occupoit tout ce qu'elle pouvoit sous prétexte de le défendre & de le conserver à un Prince mineur que ses oncles, disoit-elle, vouloient dépouiller. L'Espagne prenoit de son côté, sous prétexte d'empêcher que Louïs n'usurpât la Savoie & le Piémont, aussi bien que la Lorraine.

Le Pape prévoiant ce malheur, *pressoit* Christine de s'accommoder avec ses beaux-freres, qui lui auroient volontiers laissé le titre de Régente, pourvû qu'elle *voulût les recevoir* dans le Piémont, leur donner quelque part à l'administration des affaires, & consentir que Maurice fût declaré héritier légitime de Charles Emmanuel son neveu; en cas que le jeune Duc vînt à mourir. Mais obsedée par le Cardinal de la Valette, & par les autres émissaires

faires de Louïs qui prétendoit qu'après la mort de Charles Emmanuel, la ſucceſſion ſeroit devoluë à la fille ainée du feu Duc Victor Amedée qu'on marieroit au Dauphin, ou à quelqu'autre Prince de France, la Ducheſſe de Savoie rejettoit opiniâtrement les offres de Maurice & de Thomas. On lui avoit mis en tête que le premier avoit acheté à Génes des poiſons fort ſubtils. De maniere que la credule Princeſſe prévenuë par les artificieuſes & malignes inſinuations du Cardinal de Richelieu, s'imaginoit qu'elle & tous ſes enfans ſeroient infailliblement empoiſonnés, ſi leurs oncles avoient la liberté de demeurer en Piémont. L'extrême néceſſité rend bien des choſes excuſables. Cependant je ne ſai s'il faut pardonner à Chriſtine non ſeulement le mauvais traitement fait à Monod ſon Directeur, mais encore ſes baſſeſſes au regard de l'impitoiable perſécuteur de la Reine ſa mére, & de l'ennemi le plus dangereux de la Maiſon de Savoie. On proteſte en diverſes Lettres à Richelieu qu'on veut être ſa fidele *amie*, qu'on en *fait* même *gloire*, & pour dernier comble d'indignité, on lui demande humblement ſa *protection*. Voici comment la Ducheſſe de Savoie ſe vit enfin reduite à ramper autant & plus que le moindre Courtiſan, devant l'arrogant Miniſtre du Roi ſon frere. 1639.

Les troupes de France n'aiant point leurs quartiers d'hiver en Piémont & en Savoie, elles étoient obligées d'en aller prendre en Dauphiné & ailleurs. De maniére que le Piémont n'aiant pour toute défenſe juſques au printems, que les troupes de la Ducheſſe & un aſſez petit nombre de celles que Louïs devoit entretenir au ſervice de ſa ſœur, il fut facile à Legané-

1639. nés & à Thomas de penétrer dans le païs avant le retour des troupes Françoiſes. Les Princes de Savoie publient d'abord un Manifeſte; la Ducheſſe y répond incontinent, & de la plume on paſſe aux armes. Don Martin d'Aragon va mettre le ſiége devant Cencio, & eſt tué à l'attaque d'une petite place qu'il falloit emporter auparavant. Sotélo pourſuit l'entrepriſe, le Cardinal de la Valette amaſſe tout ce qu'il trouve de troupes, & court au ſecours de Cencio accompagné du Comte du Pleſſy ſon Maréchal de Camp. Les François tentérent de forcer les retranchemens de Sotélo; mais ils furent repouſſés, nonobſtant la bravoure du Comte, qui ſe ſignala tellement dans cette occaſion, que la Valette qui ne l'aimoit point, ne put refuſer dans ſes Lettres à Richelieu, les juſtes louanges que ſon Maréchal de Camp méritoit. Il en attendoit un autre, c'étoit le Vicomte de Turenne. Sans un collegue, ou ſans des Officiers ſubalternes d'une grande habileté, qui s'accommodaſſent bien avec lui, le pauvre Cardinal toujours novice dans un métier qui ne lui convenoit point, & qu'il commença trop tard, ne fit jamais rien de bon. Lors qu'il tâche de ſecourir Cencio, le Gouverneur de Chivas livre ſa place au Prince Thomas, & l'épouvante eſt telle dans Turin, que la Valette eſt obligé d'y revenir au-plûtôt, de peur que les partiſans des Princes de Savoie ne leur ouvrent les portes de la capitale du Piémont. La préſence du Cardinal & de ſon petit corps de troupes, ſauve Turin pour cette fois. Mais pendant qu'on remédie au mal le plus preſſant, le Gouverneur de Milan & le Prince Thomas ſe rendent maîtres d'Ivrée, de Verruë, de Moncallier, de Creſcentino & de pluſieurs

sieurs autres endroits plus ou moins importans.

Christine s'apperçoit alors de la faute qu'elle a faite en renouvellant le Traité de Ligue avec le Roi son frere, sans se vouloir livrer absolument à lui, & commence de s'en repentir, quoiqu'elle témoigne le contraire. Il n'y avoit point de milieu à prendre. La Duchesse devoit s'accommoder avec ses beaux-freres & accepter la neutralité que le Roi d'Espagne lui offroit, ou se jetter entre les bras de Louïs, & recevoir garnison Francoise dans ses meilleures places. L'un & l'autre parti étoit presque également fâcheux, je l'avoue. Mais se pouvoit-on sauver autrement? Richelieu le voioit bien. C'est-pourquoi il se contenta d'abord du renouvellement de la Ligue faite avec le Duc de Savoie, persuadé qu'il étoit qu'après que Christine auroit attiré contr'elle ses beaux-freres & le Roi d'Espagne, il n'y auroit bientôt plus d'autre ressource pour elle que de se remettre entierement à la discretion du Roi de France. La Duchesse en vint là en effet: mais ce fut un peu trop tard. On l'avoit déja chassée de Turin & de tout le Piémont. *Me voici dans un état, où j'ai besoin de tous mes amis*, écrit-elle au Cardinal le 7. Mars de cette année. *Je n'en puis trouver un plus fidele que vous, & plus capable de me preserver du danger que je cours de perdre mes Etats & ma liberté, à moins que je ne sois promptement secourue de toutes les forces de la France. J'espere que vous ne laisserez pas perir la sœur de votre Roi, lorsque vous êtes obligé de la sauver, & en considération des services qu'elle a rendu à la France, & en exécution du Traité de Ligue fait avec moi.* Dans sa Lettre du 7. Avril. *On me doit assister maintenant, à moins qu'on ne me veuille perdre entierement.* 1639.

1639. *rement. Tous vos alliés ſe décourageront, quand ils verront que vous avez ſi peu de ſoin de ceux qui ſacrifient & leurs vies & leurs Etats pour le ſervice de la France. Je l'ai fait en embraſſant un parti, où j'ai bien connu qu'il y avoit beaucoup plus à perdre qu'à gagner pour moi. On doit m'avoir plus d'obligation de ce qu'ayant prévu le péril, je m'y ſuis expoſée par complaiſance pour le Roi mon frere que j'ai voulu ſervir de toutes mes forces.* Chriſtine pouvoit-elle témoigner en termes plus précis, qu'elle ſentoit vivement ſon imprudence, & qu'elle s'en repentoit?

Ce n'étoit pas ſans raiſon, Outre que les troupes de France éloignées & nullement prêtes à marcher, ne pouvoient arriver ſi-tôt, Thomas & Léganés ſe trouvoient en état d'enlever tout le Piémont par le moien de leurs intelligences dans le païs, avant que les François fuſſent aſſemblés en aſſez grand nombre pour faire tête à l'Armée Eſpagnole, forte de vingt-mille hommes, ou plus. Louïs ſi généreux en apparence au regard de ſa ſœur & de ſon neveu, ne vouloit pas les ſecourir pour rien. Non moins intereſſé que Philippe, il demandoit pour dédommagement de ſa dépenſe, une certaine étenduë de païs & des places autour de Pignerol, & menaçoit de ſe ſaiſir d'une bonne partie du Piémont, en cas que Chriſtine entrât en négociation avec le Roi d'Eſpagne & les Princes de Savoie. Telle eſt ſouvent, comme je l'ai déja remarqué la fâcheuſe condition d'un Prince dont les Etats ſont ſitués entre ceux de deux puiſſans Monarques. L'un l'attaque pour le dépouiller; & ſi l'autre le défend, c'eſt à condition qu'il cedera quelque choſe du ſien à ſon prétendu protecteur. Les Lettres preſſantes de la Ducheſſe

de

de Savoie obligérent enfin Louïs à renvoier en diligence Hemeri venu depuis peu de Turin, de lui demander de s'arrêter à Lion, & de faire partir inceſſamment les troupes deſtinées au ſecours de Chriſtine. Voici les articles principaux de l'inſtruction donnée à Hemeri. On y decouvre les vuës ſecretes du Cardinal de Richelieu. 1639.

En cas que le ſiége de Cencio fût levé comme le Roi l'eſperoit, ſon Ambaſſadeur ne devoit hazarder aucune propoſition touchant les places de Piémont & celles autour de Pignerol que Sa Majeſté ſouhaitoit que Chriſtine lui remit, de peur que les Eſpagnols & les Princes de Savoie ne s'en prévaluſſent, pour obtenir d'elle un Traité contraire aux intérêts de la France. Que ſi par la priſe de Cencio & de quelques autres places, les affaires du Piémont ſe trouvoient reduites en un ſi mauvais état, que la perte du païs fût à craindre, on vouloit qu'Hemeri repréſentât à la Ducheſſe que pour prévenir ce malheur, elle devoit faire ſavoir aux Eſpagnols & à ſes beaux-freres, que ne ſe voiant plus d'autre reſſource que de remettre ſon fils & les places qui lui reſtoient entre les mains du Roi, elle en prendroit d'autant plus volontiers la réſolution, que Sa Majeſté promettoit ſolemnellement de rendre le dépôt dès que les Eſpagnols reſtitueroient les places qu'ils avoient occupées. Que ſi la néceſſité paroiſſoit extrêmement preſſante, l'Ambaſſadeur avoit ordre de déclarer de la part du Roi à Chriſtine, que tandis qu'elle témoigneroit la même défiance des ſentimens de ſon frere, les places du Piémont ſe perdroient non ſeulement peu à peu, comme il arrivoit depuis la mort de Victor Amédée; mais qu'il ſeroit même

1639. même impossible de proteger la Duchesse avec succès, à moins qu'elle ne lui confiât quelques villes, & qu'on ne pourvût à la conservation des autres. Que c'étoit le seul moien de remédier au desordre, & d'arrêter les mauvais desseins des Princes de Savoie & des Espagnols. Que Maurice & Thomas craindroient que le projet d'opprimer leur belle sœur, ne donnât occasion à la France d'enlever une partie des Etats de leur Maison. Que les Espagnols trouveroient de plus grands obstacles à leur usurpation, lorsque sans charger le païs, le Roi y feroit hiverner un corps de troupes suffisant pour empêcher les surprises des Espagnols au printems. Que Sa Majesté donneroit à Christine non seulement par promesses, mais encore par Lettres patentes du grand sceau, toutes les assurances qu'elle demanderoit pour la restitution des places & pour la jouïssance des revenus.

On laissoit ensuite à la dexterité d'Hemeri, de ménager si bien cette affaire que la Duchesse fît d'elle-même la proposition. Alors, on lui recommandoit de lui rendre la chose fort difficile, de remontrer à Christine que le Roi auroit une grande répugnance à se charger d'une si grande dépense pour la conservation du Piémont, & d'insinuer à la fin que si elle vouloit donner en échange ou autrement, à Louïs les Vallées d'Angrogne, de S. Martin, de Luzerne, & les villes de Revel, de Briqueras, de Cahours, nécessaires à la subsistance de Pignerol, Sa Majesté pourroit accorder le secours qu'on lui demandoit. En cas que la Duchesse eût déja entamé la négociation d'une Neutralité, d'une suspension d'armes, ou de quelque chose de semblable, on commandoit à Hemeri

de

de lui proteſter de la part du Roi qu'il regarderoit cette démarche comme une rupture, de concerter avec le Cardinal de la Valette les moiens de s'aſſurer les places ſur le chemin de Pignerol à Cazal, & de les prendre à force ouverte s'il étoit poſſible. On permettoit ſeulement à Chriſtine de traiter avec ſes beaux freres afin de les retirer du parti de l'Eſpagne, & de les engager dans celui de la France. Pour cet effet, Louïs trouvoit bon qu'elle offrît un mariage avantageux au Cardinal de Savoie, des emplois & des charges en France au Prince Thomas, des penſions aux deux freres. Hemeri portoit avec lui pluſieurs brevets pour les Piémontois les plus acrédités qui ſe voudroient vendre à la France. Que ſi quelques-uns aimoient mieux une ſomme d'argent une fois paiée, l'Ambaſſadeur avoit le pouvoir de tirer des Lettres de change à Paris, afin de les contenter. 1639.

Nouveau Traité entre le Roi & la Ducheſſe de Savoie.

La fraieur de Chriſtine redoubla d'une étrange maniére, quand elle vit le Prince Thomas & le Marquis de Léganés lui enlever non ſeulement pluſieurs places importantes, mais encore s'approcher de Turin comme pour inveſtir la ville avec une Armée de vingt mille hommes & plus. Eperduë à ce nouveau mouvement des ennemis, la Ducheſſe envoie promptement ſon fils & ſes filles à Montmelian, les confie à Don Felix fils naturel de la Maiſon de Savoie, Gouverneur de la place, & redouble ſes inſtances auprès de Louïs & de ſon Miniſtre pour obtenir enfin du ſecours. *J'ai perdu ſept Provinces*, dit elle dans une Lettre du 11. Avril à Richelieu. On eſt ſurpris d'abord de cette expreſſion. Car enfin, Chriſtine n'avoit pas ſept Provinces à perdre au delà des Alpes. Mais dans le

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 24. jan. 25. & 26.

1639. langage ordinaire de la Cour de Savoie, une ville & son territoire, c'est une Province. *Prévoiant ces malheurs, ajouta t'elle, je vous ai pressé de nous envoier des troupes pour y remedier, ou bien de nous donner une suspension générale d'armes. On n'a pas exécuté vos ordres sur ma premiere demande, & l'autre n'a pas été jugé convenable au service du Roi. J'ai tout sacrifié à ses volontés. Bien loin de m'en repentir, je m'en fais un mérite, pourvû que cela vous donne occasion d'acquérir de la gloire en conservant mes Etats & ma liberté. Je suis déja dépouillée d'une bonne partie des uns, & je cours grand risque de perdre bientôt l'autre. Les troupes & les munitions nécessaires à ma défense, me manquent. Je vous conjure, mon Cousin, de pourvoir à ces deux choses. Laisserez-vous périr une Fille de France qui a tout hazardé pour le service du Roi? Faites avancer Sa Majesté, & venez avec elle acquérir un nouvel honneur.* Voici une autre Lettre écrite deux jours après. *Dans le mauvais état où je suis, il ne me reste qu'à vous recommander mes enfans & ma liberté. S'il plaît à Dieu de disposer de moi, aiez soin de mon cher fils. Que j'aie du moins la consolation de croire que vous m'avez tant aimée, que vous lui conserverez ses Etats & sa liberté, & que vous ferez ensorte que mes filles aient des établissemens convenables à leur naissance. En vous les confiant, je crois les remettre entre les mains du meilleur ami que j'aie au monde. Des assistances pour moi; je ne sai si j'aurai le loisir d'en attendre. Ne me laissez pas périr malheureusement. Je me repose sur vous: faites tout ce que vous jugerez plus avantageux à mes interêts.*

Telle fut l'extrême imprudence, ou l'indigne finesse de Richelieu. Il força Christine à renouveller malgré sa repugnance presque invincible,

Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II.
Histoire du Ministere du même. Tom. III. à la fin.
Journal de Bassompierre. Tom. II.
Nani Historia Veneta L. IX.
Histoire di Gualdo Priorato, Part. II. Lib. 5.
Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 697, 698, 699.

ble, un Traité de ligue avec Louïs: Et au lieu de la faire ſecourir puiſſamment contre ſes beaux-freres & contre le Roi d'Eſpagne, il leur laiſſe le Piémont en proie. Je ſai bien que le Cardinal en rejette la faute ſur la Ducheſſe qui refuſoit de recevoir garniſon Françoiſe dans ſes places, & de donner chez elle des quartiers d'hiver aux troupes de Louïs Mais Richelieu ne travailla-t-il point ſourdement lui-même à reduire Chriſtine à la dure néceſſité de remettre ſon Directeur, ſes Etats, & ſes enfans entre les mains du Roi? On rit, & la choſe ſemble incroiable, quand on voit que dans une affaire de cette importance, il eſt queſtion d'avoir un Jeſuite. Cependant Hemeri, ce vil eſclave du Cardinal, preſſe également Don Felix de livrer le Duc de Savoie, les Princeſſes ſes ſœurs, & le P. Monod, en cas que Turin ſoit pris, & Montmelian en danger d'être aſſiégé. Les Lettres de Chriſtine au Roi ſon frere ne ſont ni moins vives, ni moins touchantes. *Je preſſe Votre Majeſté par de continuelles ſupplications*, lui dit-elle, *de me ſecourir dans le triſte état où je me trouve. Je n'oſe vous le repréſenter, de peur de vous effraier trop du peril auquel une perſonne de votre ſang eſt expoſée. J'ai tout le courage que ma naiſſance me peut inſpirer, mais les forces me manquent. Je ſuccombe peu à peu aux efforts continuels de mes ennemis, & je ne vois point encore paraître le ſecours qui m'eſt néceſſaire. Souvenez-vous, Monſieur, que vous m'avez promis de riſquer tout pour moi, & que j'ai bien merité par mes ſervices que vous faſſiez en ma faveur, ce que vos prédéceſſeurs ont fait pour d'autres Filles de France. Ils ſont venus à leurs ſecours, & n'ont pas craint de paſſer les Alpes afin de les délivrer. J'ai perdu ſin* 1639.

Pro-

1639. *Provinces en servant Votre Majesté; les ennemis ont emporté sept de mes places. Que voulez-vous davantage? Conservez-moi du moins la liberté: c'est la seule chose qui me reste avec la vie.* Et dans une autre écrite encore de Turin le 14. du même mois. *L'ennemi est déja d'un côté sous cette place. Je demeure dedans resolue à me sacrifier. J'espére que Votre Majesté me secourera; je l'en supplie de tout mon cœur. Ne me laissez pas en proie à mes ennemis.*

La Lettre du 17. est la plus touchante. *Il ne faut pas vous dissimuler le mauvais état où je suis,* dit la desolée Ducheſſe à Louïs. *Votre Majesté doit être informée de la vérité. Les ennemis m'en veulent principalement. Toute leur rage contre votre sang retombera sur moi. Je vous recommande mon cher fils, ma seule consolation, & mes trois filles. Conservez à l'un ses Etats & la liberté: procurez aux autres une fortune digne de leur naissance. Je les remets tous sous votre protection. Servez-leur de pere. C'est peut-être la derniere priere que je vous ferai.* Et par apostille. *Je vous conjure, Monsieur, & qu'il me soit permis pour ma consolation d'ajouter le mot de cher frere; je vous conjure, dis-je, d'avoir soin de mes enfans vos neveux. Si vous voyiez l'état où je suis, il vous feroit pitié.* Tout ce que le Roi pressé de la sorte put faire, ce fut d'ordonner que le Duc de Longueville passât les monts avec les troupes qu'il commandoit dans la Franche-Comté. Le Cardinal de la Valette qui étoit allé à Casal, ramene à Turin ce qu'il a de soldats, & retient dans le devoir les habitans disposés la plûpart à se déclarer en faveur des Princes de Savoie. Richelieu toujours attentif à profiter du désordre des affaires de Chriſtine, fait envoier Chavigni Secrétaire d'E-

d'Etat à Turin en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire, lui ordonne d'agir de concert avec le Cardinal de la Valette & Hemeri auprès de la Ducheſſe, & de l'engager à conclure un nouveau Traité avec Louïs. 1639.

On enjoignoit à ce nouveau Miniſtre & aux deux autres de repreſenter vivement à Chriſtine, qu'il en eſt des petits Etats, comme des maiſons dont les bâtimens preſſés ſe conſument en un inſtant lorſque le feu s'y prend, à moins que par une grande diligence, on ne ſepare les endroits entiers de ceux qui ſont embraſés. Qu'il ne reſtoit plus d'autre reſſource à la Ducheſſe, que d'envoier ſon fils & ſes filles en France, & de s'aſſurer tellement des principales places de l'Etat, qu'elles ne fuſſent plus en danger de ſe perdre, ou par l'inclination du peuple en faveur du Cardinal & du Prince Thomas de Savoie, ou par la crainte que Chriſtine avoit elle-même de la puiſſance de ſes beaux-freres, qui la porteroit à un accommodement pernicieux avec eux. Que le moien indubitable de s'aſſurer des places, c'étoit d'y mettre garniſon Françoiſe. Que la Ducheſſe y pouvoit conſentir ſur la parole que le Roi lui donneroit de rendre les villes dès qu'elle les lui demanderoit. Qu'en cela elle ne feroit rien contre ſa réputation, l'invaſion des Eſpagnols la devant porter par conſcience & par honneur à embraſſer le ſeul moien qui lui reſtoit de ſe garantir d'une telle violence. Que ſi quelque choſe paroiſſoit capable d'arrêter le Cardinal de Savoie & ſon frere, c'étoit l'apprehenſion qu'ils devoient avoir qu'en voulant uſurper les Etats du Duc leur neveu, ils ne donnaſſent lieu aux Eſpagnols & aux François de les partager entr'eux. Que l'expedient

1639. pedient le plus prompt pour contraindre Philippe à lâcher priſe, c'étoit de lui donner une eſpéce de contrepoids, en remettant à Louïs autant de places que les Eſpagnols en avoient occupé, parce que cela obligeroit le Pape & les Princes d'Italie de penſer à eux, & de s'entremettre afin que tout fût reſtitué à Chriſtine, moiennant une ſatisfaction raiſonnable à ſes beaux-freres.

Des remontrances, Chavigni devoit paſſer aux promeſſes & aux menaces, en déclarant à la Ducheſſe que ſi elle vouloit accepter le parti avantageux que le Roi lui propoſoit, il s'engageroit à redoubler ſes efforts en Italie pour ſauver ſa ſœur & ſon neveu. Que ſi elle en faiſoit difficulté, & demeuroit dans ſes incertitudes accoutumées, Louïs ſeroit déchargé devant Dieu & devant les hommes d'accorder à Chriſtine un ſecours qui lui ſeroit inutile. Qu'il ne ſerviroit de rien à la Ducheſſe d'alléguer que ſes Sujets n'aprouvoient pas qu'elle reçût garniſon Françoiſe dans ſes places, puis qu'il n'étoit plus tems de s'arrêter à ces conſiderations, & que ſes Sujets donnoient eux-mêmes lieu de recourir à cet expédient, par la maniére lâche, dont ils abandonnoient ſon parti & ſes places. Que de pareils diſcours ſeroient regardés, ou comme un prétexte pour couvrir la défiance qu'elle avoit de ſon frere, ou comme un témoignage que la choſe lui ſembloit impratiquable. Qu'en ne ſe fiant pas à Louïs, Chriſtine travailloit à ſa propre ruine, perſuadée qu'elle devoit être que ſes beaux-freres, aiant tenté plus d'une fois de lui ravir la liberté, l'honneur & la vie, elle ne pouvoit traiter ſeurement avec eux. Que ſi elle ſe mettoit en tête une prétenduë impoſſibilité

té de ce que son frere lui proposoit, elle vouloit bien se perdre, & passer pour la personne du monde la plus imprudente, de rejetter le seul expédient, & le seul remede qu'elle pût tenter. 1639.

On ne sera pas fâché de voir ici comment Richelieu veut que le Secrétaire d'Etat s'y prenne, afin que la Ducheſſe donne d'elle-même dans le piége que le Cardinal lui tend pour profiter de son malheur, & pour avoir ses enfans & ses places à la disposition du Roi, ou plûtôt à la sienne. *M. de Chavigni*, porte l'instruction donnée à ce Ministre, *doit seulement dire d'abord que le Roi l'envoie assurer Madame de son affection, & dissiper la crainte des Piémontois, en faisant voir à tout le monde la puissante protection que Sa Majesté veut donner à Madame, & la resolution prise d'emploier les remedes les plus prompts & les plus capables de guérir le mal, ou du moins d'en arrêter le progrès. Il faut tâcher ensuite que Madame se porte d'elle-même à ce qui semble absolument nécessaire au rétablissement de ses affaires. Il dépend de trois choses. Que le Roi soit sûr de toutes les places qui peuvent entretenir la communication avec Cazal. Que l'entrée de l'Italie demeure toujours ouverte à Sa Majesté; c'est à dire, qu'on lui remette entre les mains les villes de Revel, de Cahours, de Coni, de Remon & les autres par où les ennemis pourroient empêcher le libre passage des troupes de France dans le Piémont. Enfin que Madame pourvoie à la sureté de ses enfans, & qu'elle se rende maîtresse absolue de tout ce qui reste encore à sa disposition au delà des monts. M. de Chavigni aura grand soin d'inculquer là-dessus que la chose est impossible, à moins qu'on ne mette des François de confiance dans les*

1639. *places de Madame. C'eſt à quoi elle doit penſer de bonne heure. Plus la proſpérité de ſes beaux-freres augmente, plus la fidélité de ſes Sujets diminue; de maniére qu'elle ſe pourra voir réduite à la triſte extrémité de n'être plus reconnuë dans le Piémont. Au lieu que ſi elle eſt maîtreſſe des places qui retiennent encore les gens, on obtiendra d'eux par interêt, ce qu'ils auroient fait par affection. Un des premiers ſoins de Madame, ce doit être d'attirer les principaux dans ſon parti & dans celui de la France. Il n'eſt plus tems de les amuſer par des paroles & par des eſpérances. On doit s'aſſurer d'eux par des bienfaits ſolides & durables. Le Roi les accordera pourvû que Madame porte les gens à s'attacher à lui.* Tels furent les artifices emploiés par Richelieu pour ſe rendre maître des enfans, des places, & des principaux Sujets d'une Princeſſe qui ſe perdoit par complaiſance pour ſon frere.

Chriſtine les penetroit en partie. De là cette grande repugnance à remettre ſes places entre les mains de Louïs. Après une aſſez longue négociation, le Cardinal de la Valette, Chavigni, & Hemeri obtinrent enfin d'elle par un Traité ſigné le 1. Juin, qu'il y auroit garniſon Françoiſe dans les villes de Carmagnole, de Savilian & de Quiéraſque, afin de les garantir de l'invaſion des ennemis & de les conſerver au Duc de Savoie. Moiennant cela, Louïs promet pour lui & pour ſes ſucceſſeurs, de ne faire aucun Traité de paix, ni de trêve qui excéde ſans prolongation le terme d'un an, à moins que Philippe ne reſtitue tout ce qu'il a pris à Charles Emmanuël durant cette guerre, & de retirer en même tems ſes troupes des places, où elles ont été reçuës. Le Roi s'engage encore à fournir des Lettres adreſſées au Pa-

'ape & à tous les Princes d'Italie, où Sa Ma- 1639.
eſté déclarera qu'elle met garniſon dans les
rois places au nom du Duc de Savoie; qu'el-
e ne ſe propoſe point d'autre fin que la dé-
enſe & le recouvrement des places de Char-
es Emmanuel, qu'elle retirera ſes troupes
ès qu'il y aura un Traité de paix ou de trêve
onclu. Louïs s'oblige enfin que nonobſtant
e changement de garniſon, la Souveraineté
es places demeurera libre & entiere au Duc
le Savoie. Que Chriſtine y mettra des Gou-
verneurs à ſa volonté, pourvû qu'ils ſoient
gréables au Roi, y établira comme auparа-
ant des Juges & des Officiers, & y continue-
a la levée des revenus tant ordinaires qu'ex-
raordinaires, Que Sa Majeſté fera toutes les
dépenſes pour la garde & pour les fortifica-
ions des places, ſans qu'à l'avenir, Louïs
ou ſes ſucceſſeurs puiſſent prétendre aucun
rembourſement contre le Duc de Savoie & ſes
ſucceſſeurs. On dérogeoit à ceci en partie dans
un article ſecret, qui portoit qu'en cas que le
Cardinal ou le Prince Thomas de Savoie de-
vinſſent Souverains après la mort de Charles
Emmanuël leur neveu, le Roi cedoit à Chriſ-
tine & aux trois Princeſſes de Savoie ſes filles,
le rembourſement qu'il pourroit prétendre
pour avoir gardé, muni & fortifié les trois
villes.

Afin de donner une connoiſſance plus éxacte des affaires du Piémont, je rapporterai ce que le Maréchal de Baſſompierre en raconte aſſez ſuccinctement. *Le Duc de Longueville*, dit-il, *fut adjoint au Cardinal de la Valette dans le commandement des troupes d'Italie. Le Roi y dépêcha encore Mrs. de Guiche & de Chavigni l'un en qualité de Maréchal de Camp, & l'autre pour* Le Prince Thomas ſurprend la ville de Turin. *Vie du Cardinal*

1639. *de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 27. & 28. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Journal de Bassompierre. Tom. II. Mémoires du Maréchal du Plessy-Praslin. Nani Historia Veneta. L. XI. 1639. Historie di Gualdo Priorato. Part. II. Lib. 5. & 6. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 713. 714, 715. &c.*

disposer le Cardinal de la Valette son intime ami, à recevoir sans murmurer le nouveau compagnon que Sa Majesté lui donnoit. Voici un autre sujet de l'envoi de Chavigni que nous ne trouverons pas ailleurs ; ou plûtôt une commission secrete que Richelieu lui donne auprès de la Valette que le Ministre menageoit d'autant plus en ce tems-là, qu'il employoit tout son crédit à ruïner la Maison d'Epernon. Le Prélat guerrier que Richelieu & ses créatures exaltoient si fort il y a quelque tems, & qu'ils appelloient ridiculement *le Général des Généraux*, fit si mal depuis que le Duc Bernard de Saxe Weymar ne voulut plus le souffrir, qu'il fallut lui ôter les emplois importans dont Richelieu le gratifia, ou lui donner des adjoints & des Officiers subalternes plus habiles que leur Commandant. *Les Princes de Savoie d'un côté*, poursuit Bassompierre, & *le Marquis de Léganés de l'autre, faisoient de grands progrès dans le Piémont & dans le Montferrat. Les forces du Roi étant la plûpart retirées en France, celles qui restoient dans le païs ne purent faire tête aux ennemis. De maniere qu'en fort peu de tems, ou par force, ou par la connivence des Piémontois mécontens du gouvernement de leur Régente, les deux Princes de Savoie tendrement aimés du peuple, & maîtres de toute la plaine, vinrent avec le Marquis de Léganés au commencement de la Semaine Sainte, se poster devant Turin. Le Comte de Plessy-Praslin fit une grande sortie sur les Espagnols & en tua beaucoup.* Je ne sai si cette derniere circonstance est bien certaine. Du Plessy fort exact à marquer les occasions, où il acquit de l'honneur, n'en parle point. Quoiqu'il en soit, Thomas & Léganés *levérent le siége*, ou plûtôt

tôt ne pourſuivirent pas leur entrepriſe déconcertée par l'arrivée du Cardinal de la Valette avec ſa petite Armée, *& allérent achever de prendre les places les plus mal gardées de celles qui reſtoient à la Ducheſſe dans le Piémont.* 1639.

Quelques troupes de France étant arrivées au tems de la concluſion du ſecond Traité avec Chriſtine, le Cardinal de la Valette aſſiégea Chivas & le prit. Du Pleſſy-Plaſlin ſe donne tout l'honneur de cette affaire. *La place*, dit-il, *fut emportée par l'attaque du Comte, en préſence de l'Armée ennemie. Il y ſervit vigoureuſement & fort bien.* Croions-l'en ſur ſa parole. Thomas & Léganés ſe dédommagérent amplement de cette perte. Revel, Coni, & pluſieurs autres endroits ouvrent leurs portes aux Princes de Savoie. Richelieu effrayé de ce qu'il ne reſte plus de tout le Piémont, que Suze, Veillane & Turin, écrit inceſſamment qu'on reprenne Coni à quelque prix que ce ſoit, & que pour s'aſſurer de la capitale, on en deſarme les habitans, & qu'on faſſe ſortir tous ceux qui peuvent être ſuſpects, ſans excepter les Religieux. Mais on n'eut pas le tems, ou bien on négligea trop d'exécuter les ordres du Cardinal. *Depuis la mort du Duc de Savoie*, dit le Comte de Pleſſy, *le Prince Thomas & ſes ſœurs avoient acquis tant de pouvoir ſur tous ceux qui en avoient dans la ville de Turin, que notre armée ſe trouvant éloignée pour quelqu'entrepriſe que nous voulions exécuter, le Prince & les Princeſſes ſe prévalurent de cette occaſion, & ſe rendirent maîtres de Turin. La citadelle demeura au jeune Duc de Savoie par la fidelité du Gouverneur.* Je lis ailleurs que le Duc de Longueville tâchoit alors de reprendre

1639. Conti, & que le Cardinal de la Valette étoit devant Carmagnole.

Baſſompierre donne un plus grand détail de la maniere dont la capitale du Piémont fut ſurpriſe. *Le Prince Thomas*, dit-il, *voiant les Généraux de l'Armée du Roi occupés à prendre une place, exécuta l'entrepriſe qu'il tramoit ſur Turin avec les habitans de ſa faction. Juſques à ſix ou ſept cens ſoldats entrérent à la file dans la ville. Tous faiſoient ſemblant de venir de divers endroits du Piémont. Les gens qui gardoient les portes, ou par négligence, ou par affection aux Princes de Savoie, laiſſérent entrer de la ſorte tous ceux qui ſe préſenterent. Enfin, la nuit du 27. Juillet, on applique pour la forme le petard à une des portes de la ville, & ce fut comme le ſignal pour faire ouvrir les autres. Le Prince Thomas & Légat entrent avec leurs troupes. Madame de Savoie reçut ce jour-là deux ou trois avis de la conſpiration formée. Mais n'aiant pas aſſez de force pour s'oppoſer, elle emporte ſes pierreries & ſe retire dans la citadelle. Tout ce qu'on peut faire, c'eſt de mander en diligence les Généraux de France, qui accourent à Turin, ſe poſent avec leurs troupes à Miraflens près de la ville, & jettent un grand renfort dans la citadelle. On y tient pluſieurs Conſeils en preſence de Madame. Il fut réſolu qu'elle ſortiroit à Veillane. & la choſe s'exécuta le même jour. Nos Généraux font le lendemain une grande ſortie par deux endroits. Les ennemis aiant eu ſept jours de tems pour ſe retrancher, on y perdit inutilement beaucoup de braves gens. Une ſeconde attaque n'eut pas plus d'effet deux jours après. Cela ôta l'eſpérance de reprendre Turin. Et comme les forces du Roi campées dans un lieu mal ſain, & inégales à celles des ennemis, diminuoient tous les jours, on accepta volontiers une tréve de deux

deux mois, qui devoit commencer le 24. Août. 1639.

Elle avoit été proposée par le Ministre de la Cour de Rome fort inquiéte du progrès rapide des armes Espagnoles en Piémont. Le monde fut surpris de ce que Leganés victorieux de tous côtés y consentit avec tant de facilité. Le Comte du Plessy-Praslin en donne cette raison. *Nos ennemis*, dit-il, *croioient qu'une suspension d'armes leur donneroit le tems de se bien établir dans Turin, & nous esperions d'en profiter, pour mettre la citadelle qui nous demeuroit, en état de défense.* Bassompierre ajoûte une autre raison, que les François vouloient pourvoir à la sureté de Cazal fort pressé. *Mais ceux qui signérent la trève de la part du Roi*, dit le Maréchal, *s'apperçurent bien-tôt qu'elle étoit préjudiciable à Sa Majesté. Les ennemis persuadés de notre foiblesse en Italie, ne se mirent pas en peine de bien observer la trève. Telle est la manière des Espagnols. Ils ne gardent les Traités que lors qu'ils y trouvent leur avantage.* Les François en font bien autant à présent. Leur Louïs le Grand a plus gagné par des Traités perfidement violés, que par des victoires justement remportées. *Les Espagnols donc ne voulurent pas souffrir que conformément à ce qu'ils avoient accordé, six cens malades fussent tirés de Cazal, & qu'on mît à leur place six cens autres soldats en bonne santé. Ils engagérent même sous main le Commandeur de Sales Gouverneur de Nice, à remettre au Cardinal de Savoie la ville & le château. Le bon & devotieux Chevalier y consentit, croiant que sa conscience l'y obligeoit. Villefranche s'étoit revoltée deux jours auparavant contre la Duchesse.*

Quoiqu'en dise Bassompierre, la trève fut avantageuse à la France. Louïs eut la liberté

1638. de retirer quelques troupes d'Italie, & de les envoier en Allemagne ſous la conduite du Duc de Longueville qui alla commander l'Armée du Duc Bernard de Saxe-Weymar mort depuis peu; comme je le raconterai. Il eſt plus ſurprenant que le Marquis de Léganés acceptât une ſuſpenſion d'armes au milieu de ſes grandes proſpérités. Olivarés ſon parent & ſon protecteur en fut extrêmement irrité. Mais comme remarque fort bien l'Hiſtorien de la Republique de Veniſe, le Comte Duc éloigné ne connoiſſoit pas la véritable ſituation des affaires. Léganés ne pouvoit emporter la citadelle de Turin ſans le concours des deux Princes de Savoie, & la meſintelligence s'étoit miſe entr'eux & lui. Quand après la priſe de Turin, on vint à déliberer ſur l'attaque de la citadelle, Maurice & Thomas demandérent des aſſurances que cette place & les autres du Piémont, gagnées plûtôt par l'attachement du peuple aux deux freres que par les armes d'Eſpagne, leur ſeroient remiſes. Le Gouverneur de Milan ne voulant donner aucune parole poſitive là deſſus, les deux freres craignirent plus qu'auparavant, que les Eſpagnols n'euſſent formé le deſſein de s'emparer du Piémont. C'eſt pourquoi ils ne ſe ſoucié-rent pas d'aider Léganés à devenir entierement maître de la capitale des Etats de leur neveu. Reſolution dans laquelle pluſieurs Princes d'Italie allarmés des avantages remportés par l'Eſpagne, tâchérent de les confirmer.

Mort du Cardinal de la Valette.

Le Cardinal de la Valette mourut à Rivoli dans le mois d'Octobre avant la fin de la tréve.

Conſtance du Duc d'Epernon ſon pere.

Le Pape, écrivit-on de Rome à la Cour de France, *n'a point voulu dire la Meſſe pour l'ame de M. le Cardinal de la Valette, ſelon que Sa Sain-*

Sainteté a coutume de faire pour les autres Cardinaux. Elle n'a pas même permis que ceux du S. Office, du nombre d'ſquels ce Prélat étoit, tinſſent chapelle pour lui à la Minerve, comme il s'eſt toujours pratiqué. Urbain crut il devoir refuſer ces honneurs ſuperſtitieux à la mémoire d'un Cardinal, dont la vie prophane fut preſque toute emploiée à la guerre, & dans des intrigues de Cour & de galanterie? Ne fut-ce point auſſi un effet du chagrin de ce Pontife contre la Cour de France, qui ſembloit le menacer alors d'une rupture entiére, comme je le raconterai dans le livre ſuivant? Le Nonce Scoti répondit à la plainte que Chavigni lui porta de l'affront fait à la mémoire de la Valette, qu'on ne celébroit point à Rome les obſéques des Cardinaux abſens. Mais n'eſt-ce point auſſi une défaite? Se ſeroit-on recrié de la ſorte en France, ſi le Pape n'avoit fait aucune diſtinction entre la Valette & les autres Cardinaux qui meurent hors de Rome? Quoi qu'il en ſoit, Louïs ne perdit pas beaucoup à la mort de ce Sujet amphibie. Et je ne ſai s'il n'y eut point plus d'affectation que de réalité dans le regret que Richelieu témoigna. On eſt tenté de croire qu'il fut bien-aiſe dans le fond de ſon ame, d'avoir deſormais une entiére liberté de ſe venger du Duc de la Valette & de ſon pere. Quoique le défunt eût indignement ſacrifié ſon frere au reſſentiment du Miniſtre, il eſt certain que la conſidération d'un homme qui lui avoit rendu des ſervices ſignalés, devoit gêner l'humeur vindicative de Richelieu, & l'empêcher du moins d'accabler entiérement la vieilleſſe du pere de ſon ami. 1639.

Mémoires du Maréchal de Plessy-Praslin. *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du Cardinal de Richelieu.* *Tom. II.* *Vie du Duc d'Epernon.* *L. XII.*

A l'occaſion de la mort du Cardinal de la

1639. Valette, Girard Hiſtorien, ou pour mieux dire, Panégyriſte du Duc d'Epernon, raconte certaines choſes curieuſes & inſtructives, de la conſtance de ſon Héros dans les diſgraces extraordinaires qui lui arrivérent cette année. De pareilles circonſtances méritent d'être rapportées dans l'Hiſtoire générale du tems, auſſi bien que dans une Vie particuliére. *Le Duc d'Epernon, relegué dans ſa maiſon de Plaſſac*, dit Girard, *ſe vit privé de tous ſes emplois. Sa vieilleſſe agiſſante & reverée de toute la France, devint l'objet du mépris de ceux qui peu de jours auparavant trembloient ſous ſon autorité. Si ces déplaiſirs le touchoient vivement, il n'étoit guéres moins ſenſible au retranchement de ſes penſions & des émolumens de ſes charges. En lui ôtant tout d'un coup plus de cinquante mille écus de rente, on le reduiſit à vivre du ſimple revenu de ſes terres, auquel il trouvoit encore une grande diminution. Des maladies longues & aiguës lui ſurvinrent, & il apprit preſqu'en même tems la mort de ſon fils aîné, & la condamnation du ſecond. Ce ne fut pas encore tout. Dieu qui vouloit déployer la puiſſance de ſon bras contre un homme ſi élevé, ne laiſſa preſque rien d'entier, ſur quoi il ne la fit manifeſtement paroître. Il reſtoit au Duc une ſeule reſſource dans ſes malheurs. Elle ſembloit pouvoir donner quelque ſupport à ſes affaires, & en procurer même le rétabliſſement. Le Cardinal de la Valette étoit dans un grand emploi, & le Miniſtre redevable à ſa généroſité, le conſidéroit extrémement. Il avoit du moins tiré parole qu'on ne troubleroit pas davantage la veilleſſe de ſon pere. Un fils ſi néceſſaire eſt ravi comme les autres, & perſonne ne reſte, à qui le Duc puiſſe avoir recours. On nous parle ſouvent des châtimens que Dieu envoit*

voie aux hommes. Il ne s'en eſt gueres vû de plus exemplaire que celui-ci. Depuis que le Duc ſentit les premiers effets de la faveur, il y avoit ſoixante & deux ans, la fortune & ſa vertu l'élevérent à tout ce qui peut rendre un homme conſiderable dans le monde. Chaque année ajoutoit quelque choſe à ſa proſpérité. Il avoit acquis autant de biens, d'honneurs, de charges, & d'autorité qu'aucun autre. L'appui de ſes trois fils ſembloit rendre ſa grandeur inébranlable. Chacun d'eux étoit capable d'en ſoutenir le poids par ſon mérite. En moins de ſix mois, les voilà tous trois ravis; & leur pere ſi heureux autrefois, ſe trouve dans la plus déplorable ſolitude qu'on ait jamais vûë. Le Duc reconnut la main de Dieu, ſe ſoumit à ſa juſtice, & la revéra plus que jamais, lorſqu'il en ſentoit les rigoureux effets. 1639.

Si tels ont été véritablement les ſentimens Chrétiens d'Epernon, nous ne pouvons aſſez louer ſa vertu. Mais je doute qu'elle ait été auſſi épurée qu'on nous la repréſente. Son orgueil & ſa fierté ne contribuerent ils point à ce grand extérieur de conſtance qu'on admire en lui? *Seigneur*, s'écria t-il à la vérité lorſqu'on lui annonça la mort du Cardinal de la Valette, *ſi vous m'avez conſervé juſques à préſent, afin que je ſurvécuſſe à la perte de mes trois enfans, donnez-moi la force de ſupporter la ſévérité de vos châtimens.* Mais après s'être abandonné quelque tems à ſa douleur, *laiſſons les pleurs aux femmes*, dit-il. *Un homme doit avoir honte de recourir à ce ſoulagement. Je veux vivre & ſurvivre, s'il eſt poſſible, à mes ennemis.* La nature parle ici ſans affectation. Le fier & vindicatif vieillard ne ſe flatta-t-il point alors d'avoir encore aſſez de vie pour inſulter à Richelieu, dont la mauvaiſe ſanté ſem-

1639. bloit promettre une prompte mort, à ceux qui l'attendoient comme le ſeul moien de leur délivrance ? Peu s'en fallut qu'Epernon n'eût ce plaiſir avant la ſienne. Le Cardinal lui écrivit une Lettre de condoléance honnête & obligeante. La voici. *Monſieur, je ne puis vous exprimer le deplaiſir que la mort de M. le Cardinal de la Valette, & l'affliction que vous en ſentez, me cauſent. Dans une perte qui m'eſt commune avec vous, n'attendez de moi aucune conſolation. Je ne ſuis pas moi-même capable d'en recevoir. La maniére dont j'ai toujours vécu avec lui, l'affection qu'il me portoit, & l'eſtime ſinguliere que j'avois pour ſa perſonne, vous perſuaderont aiſément de la vérité de mes paroles. S'il étoit poſſible de racheter de ſon propre ſang ceux que nous aimons, je donnerois beaucoup du mien pour recouvrer l'ami que j'ai perdu.*

Les confidens d'Epernon ſurpris d'une Lettre ſi tendre en apparence, s'imaginent que ſi le Duc veut faire quelques avances, Richelieu ſe ſouviendra peut-être des obligations qu'il avoit à la Valette. On preſſe donc Epernon de tenter, s'il reſte véritablement au Miniſtre quelque ſentiment de l'amitié dont il fait une ſi haute profeſſion. Vaincu par les inſtances de ſes confidens, ou peut-être ennuyé de ſon exil, le Duc répond de la ſorte à la Lettre du Cardinal. *Monſieur ; les témoignages que vous me donnez de la part que vous prenez à la douleur que me cauſe la perte de mon fils le Cardinal de la Valette, me font eſperer que vous ne ſerez pas moins ſenſible aux autres afflictions qui m'arrivent de toutes parts. Depuis que je ſuis ſorti de mon Gouvernement pour venir dans ma maiſon de Plaſſac, il n'y a point d'injure & d'outrage que je n'aye reçu de la part de mes ennemis.*

Après

Après m'avoir déchiré en public par des harangues injurieuſes, on a tâché de flétrir par des libelles diffamatoires, la réputation que j'ai juſtement acquiſe en ſervant les Rois. Non contens d'attaquer ma perſonne & celles de mes enfans, les mêmes gens perſécutent encore mes amis & mes ſerviteurs; comme ſi c'étoit un crime que de prendre mes interêts. Je ſai bien, Monſieur, que ce ne ſont pas là les intentions du Roi, ni les vôtres. Vous êtes trop juſte pour approuver, qu'après quatre-vingt ans paſſés, dont la plus grande partie a été emploiée au ſervice des Rois mes maîtres, & au bien de l'Etat, je ſois ſi maltraité ſous vôtre Miniſtére. Mon fils le Cardinal eſt mort depuis peu en ſervant le Roi en Italie. Son aîné l'avoit precedé de quelques mois. J'ai ſouffert avec patience de ſi grands maux, & la conſidération du ſervice du Roi a été mon unique ſoulagement. Puisque je ne ſuis plus en état de rien faire pour lui, ni pour vous, Monſieur, je me promets que le ſouvenir de ce que mes enfans ont mérité, procurera du moins quelque repos à leur pere affligé. 1639.

Cette Lettre ne produiſit rien. On demandoit autre choſe que des ſoumiſſions & des priéres. *Epernon*, ajoute l'Auteur de ſa Vie, *ſe voiant alors dénué de tout ſecours de la part des hommes, puiſque le Cardinal ſans lequel tous les autres étoient inutiles, demeuroit ſourd à ſes remontrances, ſe remit entiérement entre les mains de Dieu*; c'eſt-à-dire que le Duc irrité de ce qu'on ne répondoit pas à ſes avances, ne voulut plus entendre parler d'aucune compoſition avec la Cour. Il le témoigna hautement l'année ſuivante au Prince de Condé qui feignant de compatir à ſes diſgraces, lui fit inſinuer par le Comte de Jonzac, que s'il vouloit ſe demettre de ſes charges, on obtiendroit la

1639. grace au Duc de la Valette, & même quelque dédommagement. Le Prince aſpiroit au Gouvernement de Languedoc, & ſe flattoit que le Maréchal de Schomberg prendroit volontiers celui de Guienne en échange. On dit même que Condé méditoit de faire tomber la charge de Colonel Général de l'Infanterie entre les mains d'un Favori, afin de parvenir plus facilement au but qu'il ſe propoſoit. A-t on voulu déſigner le jeune Cinq-Mars qui occupa enfin la place de S. Simon après que la Faïette eut pris le voile de Religieuſe, & qu'Hautefort fut éloignée de la Cour & de Paris à la fin de cette année avec Chemeraut ſa confidente? *Dites à M. le Prince*, répondit Epernon à Jonzac, *que l'aiant toujours parfaitement honoré, je ſouhaiterois que les bons ſentimens qu'il me témoigne maintenant, lui fuſſent venus plûtôt. Sa compaſſion n'eſt plus de ſaiſon. J'ai pris mon parti. Il faut ſouffrir toute ſa vie. Voir mon fils reduit à la condition d'un ſimple particulier? J'aime mieux ne le revoir de ma vie. Je ne demande aucune recompenſe de mes charges. A Dieu ne plaiſe que je m'en deſaiſe jamais. Graces à la libéralité des Rois mes maîtres, j'ai aſſez de bien pour me paſſer de mes penſions & de mes appointemens. Si quelqu'un me fait deſormais une pareille propoſition, je lui répondrai de telle maniére, qu'il ſentira que c'eſt la choſe du monde qui m'offenſe le plus.*

Mazarin obtient la nomination de la France au Cardinalat.

L'affront fait à la mémoire du Cardinal de la Valette arriva dans le tems des grandes brouilleries entre la Cour de Rome & celle de France, à l'occaſion de la difficulté que le Pape faiſoit de recevoir la nomination de Jules Mazarin au Cardinalat, & de l'aſſaſſinat de Rouvrai Ecuier du Maréchal d'Etrées Ambaſſadeur de Louïs

Louïs auprès d'Urbain. Ces deux affaires firent grand bruit dans le monde. Soit que ce fût un effet de l'eſtime & de l'amitié de Richelieu pour Mazarin qui s'étoit aveuglément devoué à lui : ſoit que le Cardinal n'oſant ſe promettre une longue vie, projettât d'avoir pour ſucceſſeur dans le Miniſtére, un étranger qu'une juſte reconnoiſſance obligeroit à ſoutenir la Maiſon & les creatures de ſon bienfaicteur, & qui s'y porteroit d'autant plus volontiers, qu'il n'auroit ni parens, ni relations dans le Roiaume ; dès que le Roi eût revoqué la nomination du P. Joſeph mourant au Cardinalat, Richelieu lui perſuada de ſubſtituer Mazarin à la place du Capucin. Le Pape ſembloit devoir agréer ſans difficulté un ſujet Romain de naiſſance, & redevable des premiers commencemens de ſa fortune à la Maiſon Barberine. Mais cette nomination ſe fit dans une conjoncture propre à faire penſer que Louïs, oppoſé par tout ailleurs à l'Empereur & au Roi d'Eſpagne, agiſſoit de concert avec eux pour chagriner Urbain. L'Abbé Perretti petit-neveu du Pape Sixte V. & iſſu de la Maiſon de Montalte ennemi des Barberins, avoit obtenu la nomination de la Couronne d'Eſpagne au Cardinalat. Le Pape perſuadé que c'étoit un effet du chagrin de la Cour de Madrid contre lui, refuſa de l'admettre, ſous prétexte qu'on ne devoit pas lui propoſer ſes propres Sujets ; que ſelon la diſpoſition des Conciles, & les bulles de ſes prédeceſſeurs, le Collége des Cardinaux doit être choiſi de toutes les Nations de la Communion de Rome, & que pour cette raiſon là même, l'Empereur & les Rois ont le privilége de nommer au Pape un de leurs Sujets pour la promotion prochaine des Cardinaux. 1639.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. chap. 39. Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire du meme. Tom. II. Vie du Cardinal Mazarin. L. I. ch. 3. Nani Hiſtoria Veneta. L. XI. 1639. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 681. 682. 683.

1639. naux. Lors que le Pape conteſte là-deſſus avec la Cour d'Eſpagne, le nouvel Empereur ſans avoir égard que feu ſon pere aiant nommé un Evêque Italien, Urbain l'avoit rejetté, propoſe le Prince Renaud d'Eſte frere du Duc de Modéne, qui ſervoit actuellement dans les Armées de Philippe en Italie, & de la Maiſon duquel le Pape n'étoit pas autrement ſatisfait. Enfin pour ſurcroit de chagrin, Louïs demande un chapeau rouge en faveur de Jules Mazarin, & le Maréchal d'Etrées Ambaſſadeur de France à Rome, fait de grandes inſtances au Pape & au Cardinal Patron afin que la nomination du Roi ſon maître ſoit acceptée. Il eſt aiſé de juger que dans une affaire où il étoit queſtion de mécontenter l'Empereur & le Roi d'Eſpagne par une preférence qui les devoit choquer, Urbain ne donna point de parole poſitive à Etrées, quoique d'ailleurs le Pape fut aſſez bien intentionné pour Mazarin ancien domeſtique du Cardinal Antoine ſon neveu.

Ce nouvel embarras entre les trois premiéres Puiſſances de ſa Communion, obligea Urbain à différer encore la promotion. Il attendoit que le tems lui fournit les expediens qu'il ne trouvoit pas alors. Telle eſt la maniére de la Cour de Rome, quand une ou pluſieurs Couronnes propoſent des Sujets deſagréables. Nous en avons vû un exemple en nos jours dans la perſonne du Prince Guillaume de Furſtemberg depuis Evêque de Strasbourg, nommé par la France au Cardinalat. L'Empereur Leopold demandoit avec juſtice l'excluſion d'un de ſes Sujets qui avoit honteuſement trahi les interêts de l'Empire pour aider le Roi de France dans l'exécution de ſes projets ambitieux, & le Pape Innocent XI. étoit louable

ble de rejetter un homme dont la pourpre devoit être teinte, pour ainſi dire, du ſang de deux cens mille Chrétiens. La promotion fut long-tems différée. Mais il fallut céder enfin. La Cour de Rome a tant d'interêts à menager avec les Princes de ſa Communion, que s'ils s'opiniâtrent à ſoutenir leur nomination juſques au bout, elle ne ſe peut diſpenſer d'agréer tôt ou tard ceux qui lui ont été propoſés pour le chapeau. Urbain cedera de même dans deux ans. Le Prince de Modéne, Mazarin & Perretti ſeront faits Cardinaux dans la même promotion à la fin de 1641. Je trouve une Lettre de Richelieu ſans date à François Barberin ſur la lenteur du Pape dans cette affaire. Il ſemble que le Miniſtre l'écrivit l'année ſuivante; lorſque les demêlés de la Cour de France avec celle de Rome commencérent de s'ajuſter. La piéce eſt ingénieuſement tournée, & remplie de raiſonnemens politiques. On ne ſera pas fâché d'en lire ici l'extrait. 1639.

Que par le délai de la promotion, le Cardinal Neveu expoſe ſa Maiſon au danger d'une ruïne, ou du moins d'un abaiſſement preſqu'infaillible, en cas que le Pape vienne à mourir ſans faire des Cardinaux. Que Richelieu ne peut concevoir pourquoi Barberin différe de prendre un avantage ſi conſidérable. Qu'il donne à ſes ennemis le plaiſir d'eſpérer de voir bien tôt les Barberins humiliés. Que la promotion les rendroit redoutables, au lieu qu'on les mépriſe tant qu'elle demeure ſuſpendue. Qu'on eſt ſurpris de ce qu'ils ne ſavent pas ſe prévaloir d'une occaſion qui les feroit reſpecter, & les mettroit en état de ſe paſſer de toutes les autres factions du Conclave. Que l'attachement de Richelieu aux interêts de la Fran-

1635. France, ne lui permettoit pas de donner aux Barberins un conſeil qui les rend moins dépendans des Couronnes, ſi les interêts de toute la Chrétienté que Louïs, diſoit-on, préféroit aux ſiens propres, ne ſe trouvoient pas dans cette rencontre joints à ceux de la Maiſon Barberine. Que l'ambition des Eſpagnols étoit trop connue à tout le monde, pour ignorer que leurs projets tendoient à faire des Papes non ſeulement favorables à leur Monarchie, mais encore dépendans de la Cour de Madrid, & diſpoſés à recevoir ſes volontés comme l'unique regle & le premier mobile de leurs actions. Que ſi Barberin ne rempliſſoit au plûtôt le grand nombre de places vacantes dans le Collége des Cardinaux, il ne ſeroit pas aſſez fort pour empêcher les Eſpagnols de parvenir à leurs fins. Que par ſon indolence, l'Egliſe ſe trouveroit reduite à une ſervitude auſſi honteuſe qu'inſupportable. Que s'il étoit peu ſenſible aux interêts particuliers de ſa Maiſon, il devoit du moins prendre à cœur le bien commun de la Chrétienté. Qu'il répondroit d'une pareille négligence devant le Tribunal de Dieu. Qu'on ne voioit aucune raiſon capable de contrebalancer de ſi puiſſantes conſidérations. Qu'en un mot il s'agiſſoit d'établir ſi ſolidement la Maiſon Barberine, qu'elle ne pût être ébranlée, ou de la laiſſer chancelante & expoſée au mépris & aux outrages de ſes ennemis.

Démêlé du Maréchal d'Etrées Ambaſſadeur de France à Rome avec les Barberins.

Nonobſtant les difficultés du Pape à recevoir la nomination de Mazarin, & le refus de donner des bulles à Richelieu pour les Abbaïes de Cîteaux & de Prémontré, car enfin, ce n'étoit pas là un des moindres ſujets du mécontentement que la Cour de France, ou plûtôt le Miniſtre de Louïs, témoignoit:

Non-

Nonobſtant cela, dis-je, le Maréchal d'Etrées gardoit des meſures avec le Pape & ſes neveux. Les Barberins en uſoient de même, quoique l'humeur altiére & difficile de l'Ambaſſadeur leur fît une peine extréme : Urbain ſe ſouvenant des incartades d'Etrées durant ſa premiére Ambaſſade ſous Paul V. avoit eu, comme je l'ai dit, une extrême répugnance à recevoir un Seigneur hardi, violent, opiniâtre, incapable de ſe relâcher ſur la moindre choſe, & qui parloit plûtôt en Roi qu'en Ambaſſadeur. Delà, ce long délai d'onze mois à lui donner audience, & cette froideur avec laquelle il fut reçû à la premiére, quand le Pape vid qu'il ne pouvoit obtenir le rappel de l'homme deſagréable qu'on lui envoioit. Irrité de ſon côté, le Maréchal s'échappoit quelquefois. Il parla un jour avec tant de hauteur, qu'Urbain lui ordonna bruſquement de ſortir de ſa chambre, & le menaça de l'y laiſſer ſeul, en cas qu'il ſs'opiniatrât à y demeurer. Le Cardinal Barberin prompt & vindicatif nonobſtant ſa timidité naturelle, attendoit quelqu'occaſion de chagriner Etrées, ſans que Louïs ſe pût raiſonnablement plaindre d'être lui-même offenſé dans la perſonne de ſon Miniſtre. L'humeur du Maréchal fut une des raiſons, pourquoi Richelieu le fit envoier une ſeconde fois à Rome. Le Cardinal s'imagina que l'impétueuſe fierté d'Etrées emporteroit hautement beaucoup de choſes que la trop grande douceur de ſon prédéceſſeur n'avoit pû obtenir. Mais Richelieu connut enfin cette année, que les gens de l'humeur d'Etrées, ne ſont nullement propres aux Ambaſſades, & que bien loin de réuſſir, ils cauſent des embaras, & ſouvent des ruptures préjudiciables aux 1639.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 37. Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même. Tom. II. Nani Hiſtoria Veneta. Lib. XI. 1639. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 613. 684, 685.

1639. aux interêts & à la réputation de leurs maîtres qui ſe trouvent engagés à ſoutenir de fauſſes démarches. Nous en allons voir deux exemples.

Cinq Turcs eſclaves du Duc de Montalte Seigneur Neapolitain ſe firent Chrétiens, & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne voulut être leur parrain au baptême. Ces pauvres gens voiant que nonobſtant leur changement de Religion, ils étoient fort étroitement renfermés dans la vigne de Médicis où l'Ambaſſadeur d'Eſpagne demeuroit alors, craignirent qu'on ne voulut pas leur accorder la liberté qui leur avoit été promiſe. Ils prennent donc la réſolution de s'échapper, & ſe jettent par une fenêtre dans le jardin d'un Couvent de Religieux François, appellé de *la Trinité du Mont*. Le Cardinal Barberin averti de leur évaſion, crut devoir prévenir les ſuites d'un différend, qu'elle ſembloit devoir cauſer entre les Ambaſſadeurs des deux Couronnes. L'un auroit infailliblement demandé ſes eſclaves, & l'autre les auroit voulu protéger, puiſqu'ils s'étoient refugiés dans un lieu qu'il prétendoit être ſous la protection du Roi ſon maître. Pour obvier aux inconvéniens d'une pareille conteſtation, Barberin envoie des Sbirres & des Corſes au Couvent de *la Trinité du Mont*, fait enlever les cinq eſclaves, leur donne la liberté ſans les mettre entre les mains de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. Grand bruit incontinent de la part de celui de France. Il crie que ſon maître eſt offenſé, demande reparation, & ne veut plus aller à l'audience du Cardinal Neveu. Les gens équitables jugérent qu'il n'y avoit pas là de quoi faire tant de vacarme. *Qu'eſt-ce que le Maréchal d'Etrées*, diſoit-on, *pouvoit prétendre en faveur des eſcla-*

ves

ves auxquels il avoit accordé ſa protection? Leur procurer la liberté? Le Cardinal Patron la leur a donnée, & ne les a point remis à leurs premiers maîtres: preuve évidente que ſon intention n'eſt pas mauvaiſe. Qu'on eût égard aux privilèges d'un Couvent François? Mais il faut conſiderer auſſi que le Pape Seigneur ſpirituel & temporel de l'endroit, a pû pour des raiſons à lui connuës: s'aſſurer des eſclaves fugitifs, & prévenir par ce moien une querelle entre les deux Nations où il y auroit certainement eu du ſang repandu. Enfin, puiſque toutes les immunités du Couvent viennent originairement de l'autorité du Pape, il a pû en tirer les eſclaves, & les prendre lui-même ſous ſa protection. 1639.

Le Cardinal Barberin offrit pourtant quelque ſatisfaction ſur cet enlévement: Et le Maréchal d'Etrées après toutes ſes clameurs, auroit été obligé de s'en contenter, ſi une affaire de plus grande importance ne fût ſurvenue dans le tems même qu'on parloit d'accommodement. Un certain *Biaſone* Sujet du Pape s'étoit mis au ſervice de l'Ecuyer du Maréchal, & entretenoit un breland public, contre la défenſe expreſſe qu'Urbain avoit faite depuis peu généralement à toutes ſortes de perſonnes, de donner publiquement à jouër. Pour empêcher que les Officiers du Pape ne viſitaſſent une maiſon ſuſpecte, où Rouvrai avoit encore logé deux courtiſanes parentes de *Biaſone*, on mit les armes de l'Ambaſſadeur de France au deſſus de la porte. Informé du breland qui s'y tient, Etrées ordonne qu'elles ſoient ôtées, & *Biaſone* continuë de donner à jouër. quoique le Cardinal Barberin l'eût fait avertir de ceſſer. Quelqu'un l'aiant juridiquement dénoncé comme réfractaire aux or-

1639. ordonnances du Pape, les Magiſtrats le font arrêter. Il eſt condamné aux galéres, & mis à la chaine. Lors qu'on le conduiſoit avec les autres galeriens, Rouvrai homme brave, mais brutal & emporté, prend deux ou trois domeſtiques du Maréchal, attend la chaine ſur le chemin, préſente le piſtolet à celui qui la conduit, l'oblige à relâcher *Biaſone*, & emméne ſon valet condamné. Un pareil attentat contre l'autorité du Souverain & des Magiſtrats, fut généralement blâmé. Etrées le deſavoua hautement, & déclara que ſi *Biaſone* ſe trouvoit dans l'hôtel de l'Ambaſſadeur, il le feroit remettre entre les mains de la Juſtice. Neanmoins il gardoit chez lui Rouvrai, quoique pluſieurs perſonnes ſages conſeillaſſent au Maréchal de l'envoier promptement hors de l'Etat Eccléſiaſtique, parce que les Barberins intéreſſés à ſoutenir l'autorité du Pape & la leur propre, ne laiſſeroient pas une telle action impunie. Etrées n'eut point égard à cette judicieuſe remontrance, ſoit par fierté, ſoit par avarice, comme diſent quelques-uns. Il craignoit d'être obligé de payer ce qui étoit dû à Rouvrai, & de lui donner quelque récompenſe avant que de le renvoier en France.

Cependant le Cardinal Bichi, Mazarin, & d'autres s'entremettoient de l'accommodement de l'Ambaſſadeur de France avec le Cardinal Barberin ſur l'affaire des cinq eſclaves. Etrées deſavouoit celle de *Biaſone*, & Barberin ne diſoit rien de Rouvrai. Il prétendoit ſeulement le faire punir dans les formes, en cas qu'il ne ſe retirât pas au plûtôt. Barberin offroit d'aller rendre viſite à Etrées, dès que Rouvrai ne ſeroit plus chez lui. Pour faciliter les choſes

es, les Cardinaux Antoine & Bichi proposent 1639.
le feindre une partie de chasse, de prendre Rouvrai dans leurs carosses, & de le conduire jusques à Ronciglione. L'accommodement ne s'étant pas conclu à cause des difficultés réciproques sur le point d'honneur, le Maréchal continuë de faire le fâché, se retire à Frescati, & emméne avec lui Rouvrai qu'on poursuivoit criminellement pour la violence commise contre celui qui conduisoit la chaine des galériens. L'affaire fut poussée avec tant de chaleur que l'Ecuyer du Maréchal se vit condamné par contumace à la mort, & sa tête mise à prix, selon ce qui se pratique à Rome en pareil cas. Lors qu'Etrées voulut revenir de Frescati pour voir le Pape, on l'avertit de n'amener point Rouvrai, de ne lui permettre pas même de sortir de la maison sans être bien accompagné, parce que certains bandits se préparoient à le tuer, pour avoir la recompense promise à celui qui apporteroit sa tête. Le Maréchal & son Ecuyer aiant négligé cet avis aussi bien que les autres, le 28. Octobre celui-ci est jetté par terre d'un coup de mousquet tiré derriére une haye, lors qu'il étoit sur le grand chemin. La tête est incontinent portée chez le Gouverneur de Rome. On l'expose en public, le bourreau la prend, & crie à haute voix que c'est la tête de l'Ecuier de l'Ambassadeur de France. Accompagné de cinquante Corses, il la porte au pont S. Ange, & la jette dans un endroit destiné à recevoir celle des bandits & des criminels décapités. On auroit de la peine à croire la circonstance suivante, si l'Auteur Italien qui la raconte, ne protestoit l'avoir apprise de la bouche même du Cardinal Antoine, qui la repéta deux fois. Ce Prélat partisan

ſan déclaré de la France, & jaloux du crédit
1639. de François Barberin ſon frere qu'il étoit bien aiſe de chagriner, avoua ſans façon que ce fut à ſon inſtigation que le bourreau eut ordre de crier à haute voix: *Voicila tête de l'Ecuier de l'Ambaſſadeur de France.* L'intention d'Antoine, c'étoit d'engager François dans une démarche ſi violente, que le Roi griévement offenſé, ne pût ſe diſpenſer de demander une réparation authentique, & que les Barberins mortifiés fuſſent contraints à la lui accorder.

Il y eut différens Ecrits de part & d'autre ſur cette affaire. Le Médecin du Maréchal dont je ne ſai pas le nom, lui prêta ſa plume. Et afin de publier des papiers volans avec plus de liberté, on fait venir de France des caractéres & des Imprimeurs qui travaillent chez l'Ambaſſadeur. Les perſonnes équitables jugérent que les priviléges des Miniſtres étrangers, ne s'étendant pas juſques aux ſerviteurs de leurs domeſtiques, le Pape avoit d'autant plus de droit de faire punir *Biaſone*, qu'il étoit ſon Sujet. L'affaire de Rouvrai paroiſſoit plus délicate. *C'eſt une choſe inconteſtable*, diſoit-on, *que la perſonne & la maiſon d'un Ambaſſadeur ſont inviolables & ſacrées. Les Ambaſſadeurs prétendent à la vérité que la même immunité s'étend à leurs enfans, à leurs parens, & à leurs domeſtiques. Mais les Princes n'en conviennent pas. Si quelques Ambaſſadeurs en ont joui, ç'a été plûtôt par tolérance que par droit. Accorder un pareil privilege à toute la maiſon d'un Miniſtre étranger, ſouvent fort nombreuſe, c'eſt ouvrir la porte à la licence & au déſordre dans une ville capitale. Selon l'uſage ordinaire, l'Ambaſſadeur fait évader ſon domeſtique coupable, & les Magiſtrats ferment les yeux. Le Maréchal d'Etrées*

trées devoit prendre cette précaution. Il a eu le tems & la liberté. Son humeur altiére l'a porté à insulter trop hautement au Pape & à ses neveux. Cependant, ajoutoit-on, *cela ne disculpe pas le Cardinal Barberin. Il paroit avoir embrassé avec trop de chaleur une occasion de se venger de l'Ambassadeur de France, qui l'a chagriné en certaines rencontres. Le cas de Rouvrai n'étoit point si noir. Il n'a tué personne en sauvant son serviteur. Proscrire un homme pour si peu de chose, & le faire assassiner par des gens postés derriére une haie, c'est en vérité une action qui ne s'accorde gueres avec la vertu & la Religion, dont se pique le Cardinal Barberin. Dans l'ordre donné au bourreau de porter la tête de Rouvrai en plein jour & de la jetter parmi celles des bandits, il y a une passion manifeste, & un dessein prémédité d'outrager & l'Ambassadeur, & toute la Nation Françoise.* 1639.

Ordres envoiés de France au Maréchal d'Etrées sur le différend avec les Barberins.

Brachet son Secrétaire fut envoié à la Cour de France, porter le détail de ce qui s'étoit passé dans l'affaire des esclaves & dans celle de Rouvrai, & recevoir les ordres du Roi sur la maniére dont Etrées se conduiroit desormais au regard du Pape & des Barberins. Louïs & son Ministre furent extrêmement fâchés de ces deux accidens. Sa Majesté ne vouloit point rompre avec le Pape dans la conjoncture presente, ni s'en faire un ennemi déclaré. D'un autre côté, il sembloit qu'elle fût engagée d'honneur à soutenir son Ambassadeur, & à demander réparation des offenses qu'elle prétendoit avoir reçuës dans l'enlevement des cinq esclaves, dans l'assassinat de Rouvrai, & dans la maniére dont sa tête fut portée par le bourreau jusques au lieu destiné au supplice des criminels condamnés. Le Cardinal Fran-

Vittorio Siri Mercure Recondite. Tom. VIII. Pag. 690. 691. Mémoires pour servir à l'Histoire

du Cardinal de Richelieu. Tom. II.

cois Barberin desavouoit en apparence l'action du bandit. Quand il se présenta pour recevoir sa recompense, on refusa de le voir. Barberin se mit, ou fit semblant de se mettre en colere, & lui ordonna de se retirer. Celui qui l'avoit amené fut encore maltraité. Mais la Cour de France ne se paioit pas de ces grimaces. L'outrage fait à la tête & à la mémoire de Rouvrai prouvoit trop manifestement que le pauvre homme avoit été tué par l'ordre du Cardinal Barberin, ou du moins de Don Thadée son frere Prefet de Rome, qui ne haïssoit pas moins le Maréchal d'Etrées. De quelque maniére que le coup se soit fait, les Barberins voulant que le monde croiroit toujours qu'il venoit de quelqu'un de leur Maison, avouérent depuis que la mort de Rouvrai leur coûta deux mille écus. Le Nonce Scoti voulant disculper François Barberin du reproche que Chavigni faisoit à cette Eminence, d'avoir commandé l'assassinat, répondit qu'on ne pouvoit attribuer sans calomnie une action si noire à un Cardinal d'*une intégrité* reconnue, & d'*une vie angelique*. Tout le monde avouë que les mœurs de ce Prelat furent plus reglées que celles de plusieurs autres Cardinaux Neveux. Mais enfin, il n'étoit point un si grand saint, qu'il n'ait pû en cette occasion se laisser d'autant plus facilement emporter par son chagrin & par son humeur vindicative, qu'il croioit faire une action de justice & devoir reprimer par un exemple public, la liberté que les Ambassadeurs se donnent à Rome, de proteger leurs domestiques quand ils ont commis des violences. Si François n'a pas mis le bandit en besogne, ç'a du moins été Thadée. Et quelle apparence y a-t'il que celui-ci gouverné par

son

son frere, ait entrepris une chose dont les con- 1639.
séquences paroissoient fâcheuses, sans sa par-
ticipation du Cardinal?

Après plusieurs délibérations dans le Conseil de Louis, on ne jugea pas à propos de rappeller Estrées; c'étoit donner trop d'avantage & de plaisir aux Barberins; ni de commander au Nonce du Pape de sortir de France. Urbain auroit envoié un ordre pareil au Maréchal, que Richelieu étoit bien aise de conserver du moins quelque tems à Rome, afin qu'il chagrinât & bravât même les Barberins. Il fut seulement resolu que l'Ambassadeur feroit savoir au Pape, qu'il n'iroit point à l'audience d'Urbain, ni à celle de ses neveux; & qu'il ne leur parleroit d'aucune affaire, jusques à ce que les offenses faites au Roi fussent dignement réparées. Que si le Pape entreprenoit de donner atteinte en quelque chose aux libertés de l'Eglise Gallicane, Estrées avoit ordre d'en appeller au Concile futur. On lui enjoignoit encore de continuer ses visites, mais *incognito*, à tous les Cardinaux; les parens du Pontife furent seulement exceptés; de ne faire pas arrêter son carosse à la rencontre de ceux-ci, selon le cérémoniel de la Cour de Rome, de n'aller point souhaiter les *bonnes fêtes* à Urbain, & de n'inviter aucun des Barberins aux solemnités des François en certaines Eglises. Que si le Pape venoit à faire une promotion de Cardinaux, où il donnât le chapeau à des Sujets desagréables à la Cour de France, Estrées ne devoit rendre aucune visite aux nouveaux Cardinaux, ni en recevoir de leur part, mais avec cette protestation, que s'il en usoit de la sorte, ce n'étoit point par chagrin contre la personne de ces Prélats, mais pour obéir au comman-

1639. dement exprès du Roi son maître, qui ne vouloit rien approuver de tout ce qu'Urbain feroit. Richelieu s'imagina que sans en venir à une rupture ouverte, ce mépris affecté chagrineroit tellement les Barberins, qu'ils parleroient bien-tôt d'un accommodement, où il obtiendroit un chapeau en faveur de Mazarin, & les Bulles des Abbaïes de Cîteaux & de Prémontré: deux graces qui lui tenoient presqu'également au cœur. Le Cardinal se trompa dans ses conjectures. Il fallut emploier quelque chose de plus fort; je veux dire, faire grand bruit à Paris, & user de menaces à peu près semblables à celles du Fils de Louïs XIII. quand il voulut faire peur au Pape Innocent XI. Mais les uns n'aboutirent à rien, non plus que les autres, comme je le raconterai dans la suite.

Négociation entamées entre la Cour de France & le Duc de Lorraine.

Avant que d'en venir au détail de la campagne dans les Païs-Bas & en Allemagne, je croi devoir parler des négociations entamées avec le Duc Charles de Lorraine, de la situation des affaires de la Couronne de Suéde en Allemagne au tems de la conquête de Brisac, & du projet que Richelieu forma de susciter de nouveaux embarras à l'Empereur en Hongrie par le moïen de Ragotzi Prince de Transylvanie, & même d'Amurath IV. Sultan des Turcs, qui enflé des avantages remportés sur le Roi de Perse, méditoit de tourner ses armes victorieuses contre les Chrétiens. Soit que ce fût un effet de la legereté naturelle du Duc de Lorraine; soit que prévoiant la décadence prochaine de la Maison d'Autriche, il desespérât que l'Empereur & le Roi d'Espagne pussent obtenir son rétablissement au Traité de la paix générale, Charles parut cette année mécontent de ses protecteurs, & donna sujet de

Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Mémoires de Beauvau. Liv. II. Grotii Epist. passim an. 1639. Mercurio di Siri. Tom. II.

pen-

penſer qu'il s'accommoderoit volontiers avec Louïs. On connut ſa diſpoſition par quelques Lettres interceptées, où il ſe plaignoit fort librement de la Cour de Vienne. Richelieu attentif à profiter de tout, ſe met alors en tête de gagner Charles, & de l'engager à un Traité particulier. Il eſpéroit d'appaiſer ainſi les cris de pluſieurs Princes contre l'ambition demeſurée de la Cour de France, qui non contente d'avoir mis le Duc de Lorraine hors d'état de traverſer ſes deſſeins, prétendoit encore retenir injuſtement le bien de la Ducheſſe ſon épouſe innocente. On ſe flattoit auſſi de prévenir l'embarras que cette affaire cauſeroit à Louïs dans le Traité de la paix générale, & d'empêcher que Charles dont les troupes étoient preſque toujours dans le voiſinage de la Champagne, ne ſe joignît au Comte de Soiſſons, en cas que les mécontens vouluſſent remuer de ce côté-là. Pour cet effet, le Cardinal s'aviſe de propoſer des conditions au Marquis de Ville confident du Duc, & priſonnier de guerre dans le château de Vincennes depuis la priſe de Luneville dont il étoit Gouverneur. Peut-être auſſi que le Marquis eut ordre de ſon maître de faire les premières avances. Quoi qu'il en ſoit, Richelieu a une ſi grande envie de réuſſir, qu'il penſe à rappeller la Ducheſſe de Chevreuſe qui pouvoit beaucoup ſur l'eſprit de Charles, & à trouver le moien d'inſinuer à la Cantecroix que ſi elle veut porter ſon époux prétendu à ſe réconcilier avec le Roi, on ne s'oppoſera point à la caſſation du mariage de Charles avec Nicole; & qu'on la favoriſera même. Pour en impoſer mieux à une femme encore plus ambitieuſe qu'impudique, le Cardinal perſuade à Louïs d'avoir 1639.

1639. moins d'égards pour la Ducheſſe de Lorraine, & de lui témoigner beaucoup d'indifference.

Le Marquis de Ville ſort de Vincennes vers le mois de Février, ſous prétexte d'aller obtenir ſon échange avec quelques Officiers François, porte en Franche-Comté des propoſitions à Charles, & même un ſauf-conduit du Roi, en cas qu'il veuille venir trouver Sa Majeſté. Grotius marque dans ſes Lettres du mois de Mars que bien loin d'écouter Ville, on refuſa de lui parler, & que le Duc s'en alla dans le Brabant. Si cette circonſtance eſt véritable, ce ne fut qu'un artifice pour mieux tromper les Eſpagnols. Car enfin, dans un Mémoire daté du mois de Mai, & donné ou envoié par Richelieu au Marquis de Ville, on preſcrit les conditions du Traité offert au Duc de Lorraine. Depuis ce tems-là, je ne trouve plus rien de cette négociation. Charles en noüe une autre au mois d'Août avec la Grange aux-Ormes qu'il pria de le venir trouver à Cirk. Il s'y étoit retiré avec ſa *femme de campagne*, à cauſe du chagrin que l'Archevêque de Malines leur avoit fait. Soit que le Pape crût devoir donner une preuve de ſon zèle, en arrêtant le ſcandale du mariage criminel du Duc avec la Cantecroix; ſoit que la Ducheſſe Nicole, le Prince François & les autres de la Maiſon de Lorraine, qui craignoient les ſuites de cette affaire fâcheuſe, l'en euſſent ſollicité, Urbain adreſſe à l'Archevêque de Malines deux Monitoires, par leſquels il enjoint ſous peine d'excommunication, à Charles & à ſa Comteſſe de ſe ſéparer juſques à la déciſion du procés intenté ſur la validité du mariage du Duc avec Nicole ſon épouſe; commande à Cantecroix de ſe retirer dans un Monaſté-

naſtére, où la cloture ſoit réguliérement obſervée, & ordonne à l'Archevêque de ſignifier les Monitoires à l'un & à l'autre. On commença par la Dame; l'Archevêque vouloit ménager Charles. 1639.

Cela n'empêcha pas qu'irrité de la procédure du Pape que le Cardinal Infant appuioit, le Duc ne ſe retirât avec ſa *femme de campagne* des Païs-Bas à Cirk dans l'Electorat de Tréves. Là il menace de l'envoier en Suiſſe, puis qu'on ne veut pas les laiſſer vivre enſemble dans les Païs Catholiques, & de prendre enſuite la réſolution que la néceſſité lui ſuggérera. Ce fut apparemment dans ce tems-ci que le Duc écrivit à la Grange-aux-Ormes Miniſtre de France en Allemagne, pour le prier de ſe rendre à Cirk. La Grange en aiant obtenu la permiſſion du Roi ſon maître, va trouver Charles, qui lui parle de renouër la négociation commencée par le Marquis de Ville. Ce Miniſtre repréſente ainſi dans un Mémoire envoié à Richelieu, l'incertitude & l'agitation de l'eſprit du Duc. *Voici*, dit la Grange, *les motifs qui ont porté ce Prince, à rechercher l'honneur des bonnes graces du Roi, & l'appui de Son Eminence, ſelon ce que j'ai pû recueillir de ſes diſcours, & de ce que j'ai appris de ſes gens. La crainte d'une longue trêve*, durant laquelle Sa Majeſté garderoit toute la Lorraine. *L'eſpérance d'être reconnu Souverain de ſon chef*, & indépendamment de la Ducheſſe Nicole. *Le procedé tyrannique & les mépris des Eſpagnols*, c'eſt-à-dire, la néceſſité que le Cardinal Infant lui vouloit impoſer & à la Cantecroix, de déferer aux Monitoires du Pape. *Le moien de ſe venger de ſon frere*, le Prince François qui conjointement avec la

1639. Princeſſe Claude ſon épouſe, s'oppoſoit à la diſſolution du mariage contracté avec Nicole, perſuadés l'un & l'autre que Charles projettoit d'exclure les deux ſœurs, & par conſéquent François & ſes enfans de la ſucceſſion aux Duchés de Lorraine & de Bar, qui regardoit la Princeſſe Claude, après la mort de Nicole ſa ſœur, & la faire écheoir aux enfans que Charles avoit, ou eſpéroit d'avoir de la Cantecroix, *Le rétabliſſement de ſes parens en France*, c'eſt-à-dire, des Ducs de Guiſe & d'Elbeuf exilés, & privés de leurs charges & de la jouïſſance de leurs biens. *Enfin, l'eſpérance d'être bien traité, en conſidération de la bonne opinion que ſes ſoumiſſions volontaires donneroient de la juſtice du Roi, & de la généroſité de Son Eminence.*

Telles ſont les raiſons, ajoute la Grange, *qui m'ont paru le rendre irréſolu. L'interêt de la Marquiſe de Cantecroix incompatible avec celui de Madame de Lorraine ſous une même protection.* Le Duc ne ſe peut imaginer que le Roi aiant commencé de protéger la Ducheſſe, Sa Majeſté puiſſe ou veuille appuier en même tems les interêts de la Marquiſe de Cantecroix. *Sa tendreſſe pour ſes deux ſœurs*, la Ducheſſe d'Orleans & la Princeſſe de Phaltzbourg, *qu'il laiſſeroit expoſées à l'inſolence & au reſſentiment des Eſpagnols. Les inſinuations & les promeſſes du Préſident Roſe ſon confident, avec lequel il eſt fort intrigué. Les eſpérances que certains mauvais François qui l'enhortent à la patience, lui donnent de quelque changement.* On déſigne ici apparemment le Comte de Soiſſons, le Duc de Bouillon, & les gens de leur parti. *L'exemple du Duc de Savoie dépoſſedé par le Roi François I, & rétabli entiérement & avec honneur, à la paix* entre les deux Couronnes.

Le

La honte de paſſer dans l'Hiſtoire pour lâche & infame, s'il fait volontairement une ſi grande bréche à ſes Etats, & à la dignité de ſa Maiſon. Enfin l'aſſurance que le Roi d'Eſpagne & le Pape lui donnent d'un rétabliſſement abſolu à la paix générale. 1639. Charles témoigna bien à la Grange un grand deſir de ſe reconcilier avec Louïs: mais il ne voulut rien conclure juſques à ce qu'il eût retiré de Bruxelles, de Luxembourg, & de Cologne, les pierreries, les papiers & les autres effets qu'il y avoit laiſſés, diſoit-il. Avant que de s'en retourner dans les Païs-Bas, le Duc prie la Grange de ne rien croire de tout ce qu'il entendra peut-être dire de l'accord de Charles avec les Eſpagnols, parce qu'il eſt abſolument déterminé à rentrer dans les bonnes graces de Louïs, & à lier une étroite amitié avec ſon Miniſtre à des conditions raiſonnables.

Le Cardinal Infant avoit invité le Duc à revenir à Bruxelles. On lui promettoit de trouver quelqu'adouciſſement à la peine que l'Archevêque de Malines lui faiſoit de la part du Pape ſur le prétendu mariage avec Cantecroix. Mais dès qu'il arrive, l'Archevêque de Malines le preſſe tellement de ſe ſéparer de ſa *femme de campagne*, qu'il eſt obligé de promettre d'obéir à Urbain. Le Prélat ne ſe contente pas d'une ſimple parole, & lui ſignifie le Monitoire du Pape. Irrité de cette rigueur, & chagrin de ſe voir abandonné de tout le monde, le Duc demande à Rome qu'on lui donne des Juges ſur les lieux; propoſe les Evêques de Metz, ou de Toul, ou de Verdun, & offre d'envoier Cantecroix dans une ville Catholique de Suiſſe, juſques au jugement définitif du procès commencé entre Charles

1639. & Nicole. Mais la Ducheſſe inſiſtoit au contraire, que l'affaire fût jugée à Rome par le Pape même, & récuſoit tous les Juges que ſon époux demandoit. Cantecroix autant irritée & non moins embarraſſée que Charles, emploie toute ſon adreſſe à lui perſuader de ſe racommoder avec la France, & lui repréſente vivement la décadence des affaires de la Maiſon d'Autriche, & le peu de ſujet qu'il a d'eſpérer ſon rétabliſſement de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, preſqu'incapables de défendre leurs propres païs. Des Eſſars autrefois maîtreſſe du Roi Henri IV, mariée depuis ſecretement au Cardinal de Guiſe, & alors dans les formes à Du Hallier Gouverneur de Nanci, s'aviſa de faire inſinuer ces choſes à Cantecroix. Peut-être auſſi qu'elle y fut pouſſée par la Cour de France. Quoi qu'il en ſoit, la Gouvernante de Nanci avoit ſes raiſons de ſe faire un mérite auprès de Charles, & d'une femme qui pouvoit tout ſur l'eſprit d'un Prince amoureux plus qu'à la folie.

M. Du Hallier, dit le Marquis de Beauvau, *fit un projet de paix à l'inſtigation de Madame des Eſſars qu'il avoit épouſée, & qu'il aimoit paſſionnément. Cette Dame avoit eu un fils de ſon mariage clandeſtin avec le Cardinal de Guiſe, que les parens de celui-ci ne vouloient pas reconnoître pour légitime. Il s'étoit mis au ſervice du Duc de Lorraine, & ſe faiſoit appeller le Chevalier de Remorantin.* Des Eſſars flattée de l'eſpérance d'obtenir la légitimation de ſes fils; car elle en avoit eu plus d'un du Cardinal de Guiſe; des Eſſars, dis-je, cherchoit à rendre quelque ſervice ſignalé au Duc, & croioit venir à bout de ſon projet, ſi elle pouvoit procurer ſa réconciliation avec le Roi.

Je

Je ne sai pas qui fut employé de sa part, pour insinuer à Cantecroix, que *son interêt particulier devant de devenir bien-tôt Souveraine*, ajoute Beauvau, *elle devoit mettre tout en œuvre pour persuader au Duc d'accepter la paix qu'on lui offroit ; que l'occasion ne s'en trouveroit jamais plus favorable, & que personne du monde ne le pouvoit servir avec plus de franchise dans cette négociation que M. Du Hallier. Comme l'espérance de regner est la chose qui flatte le plus l'ambition d'une femme, la Princesse qui pouvoit beaucoup sur l'esprit du Duc déja dégoûté des Espagnols, le porta facilement* à écouter le Gouverneur de Nanci. On ôte donc des mains de la Grange-aux-Ormes la négociation déjà entamée, sous prétexte qu'il n'a pas bien suivi les ordres qui lui ont été envoiés. Nous avons de longs Mémoires, où il tâche de se disculper auprès de Richelieu. Le bon Gentilhomme ne savoit pas ce qui se tramoit sous main. L'intrigue étoit liée entre le Duc, le Cardinal & Du Hallier. Rien ne se conclut en 1639. L'accommodement se fit l'année suivante. Nous en parlerons dans le tems. Passons aux affaires de la Couronne de Suéde en Allemagne. 1639.

Etat des affaires de la Couronne de Suéde en Allemagne durant les deux années précédentes.

Depuis la belle victoire remportée par le Maréchal Bannier à Witstock sur les troupes de l'Empereur & de Jean George Electeur de Saxe, les Suédois repoussés dans la Poméranie par Galas que l'Empereur envoia au secours de son nouvel allié, dont Bannier irrité de la paix de Prague, avoit juré la ruïne, eurent assez de peine à s'y maintenir. Tout le monde regarde comme l'action la plus prudente & la mieux conduite qu'on ait peut-être jamais vuë, la retraite que le Général Sué-

1639. dois fut obligé de faire avec quatorze mille hommes devant une Armée de quarante ou quarante-cinq mille, qui vint fondre sur lui, lors qu'il s'opiniâtroit avec des forces si inférieures à conserver son poste avantageux de Torgaw sur l'Elbe. Je la rapporterai telle que l'Auteur de la Vie du Maréchal de Guébriant l'a décrite sur les Mémoires que Beauregard, Agent du Roi de France dans l'Armée Suédoise, & témoin oculaire de ce qui se passoit, lui a fournis. *Bannier*, dit cet Historien, *décampa de Torgaw le 29. Juin l'an 1637, & passa l'Elbe en plein jour sur deux ponts à la vuë de l'ennemi, & emmena tout son canon. Après cela, il met son Armée en bataille & marche vers l'Oder avec cinquante escadrons, neuf bataillons, & quatre vingt pièces de canon. Comme Galas n'étoit qu'à une lieuë de l'Armée Suédoise, Bannier, Lesley, Tortenson, & les autres principaux Officiers demeurérent toujours à l'arriére-garde. A Luben passage sur la Sprée, il battit le Comte de Boucharin, & gagna un autre passage assez marécageux, dans le dessein d'arriver le jour suivant à Furstemberg sur l'Oder. La riviére se trouvoit guéable en deux endroits. Mais les chevaux de l'artillerie harassés au dernier point, ne pouvoient plus rien faire. Le Maréchal y suppléa en promettant de l'argent à tous les soldats qui voudroient tirer. Tout passa de la sorte, quoique les soldats eussent de l'eau jusques au cou. Bannier croioit que Wrangel l'attendoit à l'issuë des marais de Custrin, & qu'ainsi les ennemis qui prétendoient l'arrêter à Landsberg, perdroient leurs pas. Mais il apprit du Commandant de la place que Wrangel étoit de l'autre côté vers Stetin. Cela le mit en doute s'il continueroit sa marche. Comme il avoit sujet de croire que les ennemis emploieroient plus de deux*

Histoire du Maréchal de Guébriant. Liv. IV. Chap. I. Pufendorf Commentar. Rerum Suecicarum. Lib. IX. & X.

jours

jours à passer tant de marais qu'ils devoient trouver, il espéra de les prévenir. Mais son étonnement fut extrême quand il vit devant lui au bout de trois jours, l'Armée Impériale qui faisoit une lieuë de front. Dans un danger si pressant, la bravoure de ses troupes fut son unique ressource. Elles répondirent aux assurances qu'il leur donnoit de sacrifier sa vie pour leur salut. On lui promettoit en récompense de se dévouër pour sa gloire, & de lui obéïr aveuglément. 1639.

Quelque grande que parût l'intrépidité de l'habile Général, il étoit cruellement agité dans le fond de son ame. De quelque côté qu'il jettât les yeux pour sa retraite, il ne voioit qu'une perte assurée. Retourner en arriére, cela ne se pouvoit. La Pologne qu'il avoit à droite, on n'osoit s'y fier, nonobstant la trêve concluë. L'Oder à la gauche; le Comte de Bouchain bien retranché avec six mille hommes, en gardoit le passage. Entreprendre de forcer cette Armée; la temérité sembloit trop grande. Enfin, pour dernier comble de malheur, l'Armée Suédoise manquoit de vivres & de fourages. Le desespoir de Bannier éclata dans les reproches & les menaces qu'il fit à Beauregard Resident de France. Le Maréchal s'en prenoit à Louïs, qui manquant à la diversion promise au delà du Rhin, laissoit à l'Empereur la liberté d'opposer ses plus grandes forces à la Couronne de Suéde. *Si les Allemans & les Suédois s'unissent un jour contre la France*, disoit Bannier à Beauregard, *nous ne ferons pas tant de mysteres, quand il sera question de passer le Rhin. Monsieur*, lui repartit fiérement l'Agent de Louïs, *nous avons toujours assez bravement repoussé les Armées nombreuses qui sont venuës d'Allemagne fondre sur nous.*

1639. *Galas qui vous poursuit maintenant, en peut rendre un fidele témoignage. Sommes-nous la cause du trop long séjour que vous avez fait à Torgaw? Vous ne seriez pas dans un pareil embarras, si Wrangels'étoit approché de vous. L'en avons-nous empêché? Avec mille hommes, il auroit arrêté les ennemis au passage des marais de Castrin.* Ils ont une lieuë de tour, dit-on, & sont encore plus larges. Trois hommes seulement pouvoient passer de front sur la levée, où il y avoit quatorze ponts de planches & de fascines.

Comme la prudence est toujours plus grande dans ceux qui conservent leur courage entier dans les dangers les plus pressans, ajoute le même Auteur, *le Maréchal acquit plus de gloire par un heureux stratagême, que si après avoir attaqué l'Armée ennemie par un coup de desespoir, il l'avoit entiérement défaite. Bannier envoie sa femme, celles de ses Officiers, & son principal bagage par la Pologne dans la basse Poméranie. Les ennemis croient qu'il veut prendre le même chemin, s'avancent sur le Notez petite Riviére qui sépare ce Roiaume des Etats du Marquis de Brandebourg, & font dessus divers ponts, pour suivre les Suédois le long des bois qui ménent à la basse Poméranie. Dans le dessein de mieux tromper Galas, le Maréchal fait semblant d'être tout prêt à partir, & afin que la nouvelle en vienne aux oreilles de l'Electeur de Brandebourg, qui partageoit déja le butin & les prisonniers de l'Armée de Suéde avec le Général de l'Empereur, Bannier donne quelqu'argent & promet une plus ample récompense à un Cornette du païs de Brandebourg, qui offre d'amener un guide fidele & capable de conduire l'Armée Suédoise par mi les bois le long du Notez. Le Cornette ne manque pas d'en donner avis à l'Electeur son maître, & les enne-*

mis

mis marchent incontinent vers la Pologne. Le Maréchal qui n'avoit rien dit de son dessein, fit sur les neuf heures du soir une contremarche vers l'Oder, déterminé à forcer le Comte de Bouchain qui gardoit le passage de la Rivière. C'étoit le seul parti que Bannier pût prendre pour se sauver, & pour joindre Wrangel qui étoit de l'autre côté de l'Oder vers Newstat. Il y arriva en un jour & demi. Comme les ennemis étoient avancés d'une journée, il espéroit de forcer le Comte, avant qu'ils pussent repasser les marais de Custrin; ou du moins de se retirer avec moins de blâme, que par tout autre dessein qui eût été plus téméraire. 1639.

Quelles furent la surprise & sa joie, quand il vit qu'il auroit moins d'affaires! Bouchain avoit délogé à midi pour joindre Galas. Mais plutôt quels furent le dépit, le chagrin, la honte de celui-ci, lors qu'il apprit que l'Armée Suédoise passoit heureusement l'Oder à gué! Ses gens qui avoient déja fait des chansons sur la défaite prochaine de l'ennemi, se virent bien-tôt & leur Général même, cruellement raillés par des pasquinades affichées à Hambourg & ailleurs. *On grava en taille-douce*, dit-on, *Galas & ses Officiers subalternes, embarassés à lier le haut d'un sac, où l'Armée Suédoise paroissoit renfermée, à l'exception de Bannier qui coupant de son épée le coin du sac; ouvroit un passage à ses gens, pendant que les ennemis contestoient touchant le butin & le pillage.* Les Impériaux revinrent sur leurs pas à la nouvelle de la contre-marche des Suédois. Mais ce fut pour entendre avec confusion le son des trompettes & les acclamations d'une Armée inférieure, qui se réjouït d'avoir évité le plus grand danger du monde, sans perdre cent hommes contre plus de quarante mille

1639. mille Impériaux maîtres de la campagne qui la poursuivoient.

Si les Suédois s'applaudirent de la conservation de leur Armée par l'habileté de Bannier, ils se trouverent à la fin de 1637. & au commencement de 1638. extraordinairement embarrassés à se maintenir dans la Poméranie, dont les Impériaux fortifiés des troupes de Saxe & de Brandebourg, avoient entrepris de les chasser à quelque prix que ce fût. Non content de défendre cette Province, le Maréchal obligea encore plus d'une fois Galas à repasser l'Elbe, & à se retirer en Saxe ou dans les païs héréditaires de la Maison d'Autriche avec son Armée presqu'entiérement ruïnée. Aidé fort à propos l'an 1638. de la somme de cent mille Richedales que le Comte d'Avaux trouva sur son propre crédit à Hambourg, le Maréchal remonte sa Cavalerie & entreprend de passer l'Elbe, de reprendre ses anciens postes sur cette Riviére après avoir repoussé les Impériaux dans leur propre païs, & de se rendre maître de la Misnie & de la Thuringe. Il l'exécuta au commencement de 1630. avec autant de prudence que de valeur. Puisque nous verrons dans peu de tems l'Armée de France commandée par le Duc de Longueville aller joindre celle de Bannier au delà du Rhin, il est à propos de suivre dans ses démarches, le Général Suédois, qui aura jusques à sa mort une part si considerable à ce que les François & leurs alliés feront en Allemagne depuis l'an 1640.

Progrès du Maréchal Bannier dans la Saxe & la Bohê-

Il passa l'Elbe le 1. Février 1639. avec dix-huit mille hommes & quatre vingt pieces de canon, mais sans vivres & sans argent. On dit qu'il n'avoit pas plus de quatre ou

cinq

cinq mille écus dans ſa caiſſe. Les ſoldats aſſurés que Bannier pourvoira bientôt à leurs beſoins, ne murmurent point de ſe voir réduits dès le commencement de la campagne, à manger de l'herbe & de la chair de cheval. Il fit en effet acheter la paix au Duc de Lunebourg, à condition que ce Prince fourniroit tout ce qui manquoit à l'Armée Suédoiſe. Salis Général de l'Artillerie de l'Empereur alloit joindre quatre ou cinq mille hommes qui reſtoient ſeulement à l'Electeur de Saxe. La défaite de cet Officier renfermé dans le cimetiére d'une bourgade, fut le premier exploit du Maréchal. Les Impériaux ſont obligés de ſe rendre à diſcretion après avoir perdu deux mille hommes. Bannier aſſiége enſuite Freyberg, Ville où ſont les tombeaux des Electeurs de Saxe. Mais aiant laiſſé ſon Artillerie & une partie de ſon Armée au delà de la Saal avec Tortenſon, il ne ſe trouva pas en état de réſiſter aux Impériaux accourus en grand nombre au ſecours de Freyberg. Il léve donc le ſiége, & fait une belle retraite. Pour effacer la honte d'avoir manqué de prendre une Ville attaquée avec plus de courage que de prudence, il remporte une victoire ſignalée à Chemnitz ſur les Impériaux & les Saxons commandés par Maracin. Quatre Officiers Généraux, douze Colonels, près de cinq mille ſoldats demeurerent priſonniers. Les Suédois ne perdirent pas deux cens cinquante hommes. Le canon, le bagage, les munitions, ils prirent tout. L'allarme fut extrême à Prague. Le Maréchal ſe ſeroit rendu maître de cette capitale, s'il y eût marché incontinent. Ses Officiers & ſes ſoldats le demandoient. Mais les mêmes motifs d'un ſi grand empreſſement arrêtoient leur Général.

1639.

Hiſtoire du Maréchal de Guébriant. L. IV. Chap. I. Puffendorff Commentar. Rerum Suecicarum. Lotichius Rerum Germanicarum ab Excelſo Ferdinando II. L. IX. Cap. 3. Lib. X. Cap. 2, 3, 4. & ſeqq. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 761 & 762. &c.

Plus

1639. Plus prévoiant que les autres, il craignit que le pillage d'une ville riche ne fût suivi de la dissipation de son Armée, & que les soldats la plûpart Allemans, ne se débandassent pour porter leur butin chez eux. Une conquête, où il auroit fallu laisser la plus grande partie de ses troupes pour la garder, ne l'accommodoit pas. Content de ce que sa victoire le délivre de la crainte d'avoir sur les bras toutes les forces du Duc de Baviere, il ne pense qu'à s'assurer de plusieurs passages sur l'Elbe, & à s'avancer vers Erfurt dans la Thuringe. Cette conquête lui paroissoit plus importante que celle de Prague, au bien de la cause commune.

Avant la bataille de Chemnitz, Bannier inquiet se plaignoit fortement de ce que l'Armée de France ne faisoit aucune diversion: *Prétend-on*, disoit-il, *que je réfiste seul aux Impériaux, & aux Bavarois?* Une Lettre honnête de Louis sembla l'appaiser. On lui promettoit que le Duc Bernard repasseroit incessamment le Rhin avec de nombreuses troupes. Le Maréchal ne fut-il point plus sensible au présent de dix mille écus joint à la Lettre du Roi, qu'à la maniere obligeante dont Sa Majesté lui écrivoit? *Je ne remercierai point le Roi*, dit-il d'un air fort content à Beauregard, *qu'après avoir battu les ennemis une seconde fois. Cependant*, ajouta-t-il, *je crains toujours, que nous n'aions une diversion, qu'en complimens. M. le Duc de Weymar prend un peu trop de repos dans la Franche-Comté. Si nos desseins ne réussissent pas, ce sera sa faute.* Bannier eut encore le plaisir de voir l'Electeur de Saxe accouru au secours de Pyrn, dont les Suédois assiegeoient le château après avoir pris la Ville, s'enfuir tout éperdu & au plus vîte, dès qu'il s'imagi-

gine

gine que le Maréchal a deſſein de le combattre. *Il ſembloit*, pourſuit l'Hiſtorien de Guébriant, *que ce dût être le dernier exploit de Bannier. On le vit alors tenté de joindre à la gloire acquiſe par tant de victoires, l'honneur d'avoir donné la paix à l'Empire & à la Suéde. Sa femme de la Maiſon des Comtes d'Erbach, pouvoit beaucoup ſur ſon eſprit. Elle l'y diſpoſa inſenſiblement, à l'inſtigation du Comte Schlikt Préſident du Conſeil de guerre en Boheme, dont elle étoit alliée. Ebranlé déja par l'eſpérance d'un glorieux repos, il ſe vit encore ébloui par une aſſez raiſonnable ambition; d'obtenir deux Duchés en Siléſie avec la qualité de Prince de l'Empire, qu'on lui offroit en récompenſe d'une pacification ſi utile à la Maiſon d'Autriche. On ne peut pas dire certainement que Schlikt agit ſincérement. Peut-être qu'il vouloit ſeulement amuſer le Maréchal juſques à l'arrivée de Picolomini rappellé des Païs-Bas avec un corps d'Armée de douze mille hommes. Quoiqu'il en ſoit, l'intrigue réuſſit au regard de Bannier. Toutes ſes penſées tournérent tellement du côté de la paix, qu'il fut ſoupçonné de l'avancer ou de la retarder ſelon ſon caprice.* 1638.

Un Médecin de Prague envoié par Schlikt ſous prétexte de voir la Maréchale indiſpoſée, entama ſecretement la négociation, & la porta ſi avant, qu'elle commençoit déja de ſe traiter tout autrement. Beauregard allarmé avertit promptement le Comte d'Avaux qui étoit à Hambourg: Et celui-ci fait ſi bien qu'il empêche que le Conſeil de Stokholm n'envoie à Bannier le plein-pouvoir qu'il demandoit fortement par l'entremiſe du Grand Thréſorier ſon beaufrere, l'un des Régens du Roiaume. *Ces intrigues ne plaiſoient point au Général Torſtenſon, ni aux autres Officiers*

1639. ciers Suédois, ajoute l'Historien de Guébriant. *Elle donnoient encore beaucoup de peine à Beauregard embarassé à témoigner sa défiance, sans trop irriter Bannier, & à défendre toujours contre lui la conduite de la France. Le Maréchal se plaignoit de ce qu'on ne faisoit pas la diversion promise sur le Rhin: chose alors impraticable, à cause de l'incertitude où le Roi se trouvoit, de ce qu'il arriveroit des conquêtes & des troupes du Duc de Weymar mort depuis peu. Il falloit premierement s'assurer des unes & des autres. Beauregard avoit beau remontrer à Bannier que la France avoit occupé dans le Pais-Bas douze mille Impériaux commandés par Picolomini, le Maréchal soutenoit toujours avec chaleur que la Suéde étoit obligée de resister seule à toutes les forces de l'Empereur. Quand il apprit le rappel de Picolomini, ses cris redoublérent, & il se mit à parler fort desavantageusement de la puissance du Roi. Cela coûta beaucoup à Beauregard embarassé quelquefois à lui répondre, & souvent obligé à le piquer de générosité, avant que de lui insinuer qu'il se faisoit tort de prêter l'oreille à un Traité particulier, au préjudice de l'alliance conclue avec le Roi. On n'osoit pas lui déclarer trop librement qu'il ne devoit point espérer de recevoir le plein-pouvoir de la Couronne de Suéde.* Pourquoi, *disoit-il*, feroit-on difficulté de me l'envoier? Le feu Roi ne m'a-t-il pas jugé capable de bien conduire une négociation? Il m'a emploié aux Traités de Prusse & à la paix de Moscovie. *Le Maréchal s'entêtoit d'autant plus de conclure celle de l'Empire, que Schlitt & Galas disoient hautement, que s'il vouloit sincerement la paix, il étoit en son pouvoir de la faire. On ne cherchoit qu'à le gagner. Dans cette seule vue, les Ministres de l'Empereur lui of-*

roient le Duché de Glogau & d'autres gran- 1639.
r terres en Silesie. Bannier de son côté craignant
'on ne pensât à le tromper, fit assiéger cette Ville
r le corps de troupes que la Couronne de Suéde
voit en Silesie, mais il ne se trouva pas assez
rt pour emporter la place.

La Cour de France fut extrêmement allarmée de la négociation de Bannier. On écrivit à Beauregard de l'observer de près, & Avaux employa toute sa dextérité, afin que le Chancelier Oxenstiern ordonnât au Maréchal de la part de la Reine & des Regens de Suéde, de rompre son commerce avec Schlikt & Galas. Ne reconnut-il point alors qu'on l'avoit amusé, jusques à ce que l'Archiduc Leopold frere de l'Empereur fût arrivé à Prague avec un corps de cinq mille hommes, & que Picolomini fait Général de l'Empereur à la place de Galas, eût repassé le Rhin avec les troupes Impériales qu'il commandoit dans les Païs-Bas? Bannier se vit obligé d'abandonner la Bohéme, & de se retirer dans ses postes sur l'Elbe. L'Historien de Suéde raconte differemment la négociation entamée par le Maréchal. Jamais, si nous l'en croions, Bannier ne se laissa tenter par l'offre des Duchés en Silésie. Mais il me semble que le récit si bien circonstancié de l'Auteur de la Vie de Guébriant, & dressé sur les Mémoires d'un habile homme fort attentif à toutes les démarches du Général, auprès duquel il résidoit, est préferable. Puffendorf nous apprend que la brigue du Maréchal fut assez forte dans le Sénat, & que plusieurs étoient d'avis qu'on lui envoiât un plein-pouvoir. Mais les plus judicieux aiant remontré que jamais on ne seroit assuré de l'exacte observation, ni de la longue durée d'un Traité particulier,

1633. culier, dont la Suéde n'auroit pas une puissante garantie, leur sentiment prévalut. Salvius Plenipotentiaire de Suéde à Hambourg, où le Roi de Dannemark dont la médiation étoit acceptée de part & d'autre, prétendoit conclure la paix entre l'Empereur, les Princes de la Ligue Catholique d'Allemagne, la Couronne de Suéde & ses alliés Protestans qui n'avoient pas accepté le Traité de Prague; Salvius, dis-je, ne vivoit pas en fort bonne intelligence avec Bannier. Choqué de ce que le Maréchal s'efforce d'obtenir un plein-pouvoir à son préjudice, & lui enlever l'honneur de sa négociation, excité encore apparemment par le Comte d'Avaux, le Plenipotentiaire d'Hambourg traverse si fortement l'intrigue de Bannier à Stokholm, qu'il la déconcerte enfin. On rapporte que Salvius rendit le Maréchal suspect d'avoir formé l'ambitieux projet de se faire à l'exemple de Walstein l'arbitre de la guerre & de la paix. Ces insinuations entrerent dans l'esprit des Régens de Suéde, jaloux de ce que Bannier se mettoit sur le pied d'agir indépendamment. Eux en tout ce qui regardoit la conduite des Armées. Les vastes desseins de ce Général, ne donnérent-ils point quelqu'inquiétude au Chancelier Oxenstiern?

Projets d'Amurath IV. Empereur des Turcs contre les Chrétiens.

Richelieu se faisoit un mérite, comme je l'ai rapporté; de ce que *pour se garantir du danger de la guerre*, le Roi son maître ne voulut jamais *exposer la Chrétienté à celui des armes Ottomanes; & que l'exemple de quelques-uns de ses prédécesseurs ne fut pas capable de le porter à une résolution dangereuse à la Religion, quoi qu'il la pût justement prendre.* Le Cardinal ne leva-t-il point cette année les scrupules de Louïs sur cet article? Amurath IV. revenant de la guerre de

Perse,

erſe, fit vœu à ſon Prophéte, dit-on, d'attaquer les Chrétiens de toutes ſes forces. Ridiculement ſuperſtitieux, il s'imaginoit qu'une pareille promeſſe lui obtiendroit la guériſon d'une maladie cauſée par ſon intempérance. L'exacte obſervation du précepte de l'Alcoran qui défend l'uſage du vin, auroit été plus efficace que tous les vœux adreſſés à Mahomet. Le Senat de Veniſe informé des projets du Sultan, s'accommoda promptement avec lui. Une longue expérience avoit appris à ces ſages Politiques, à ne compter pas trop ſur le ſecours des Princes Chrétiens. Leur Republique en devoit moins attendre durant une guerre allumée dans toute l'Europe. Il ſemble que la Cour de France aida les Vénitiens de ſes bons offices à la Porte Ottomane. La recommandation de Louïs jointe aux ſequins répandus dans le Divan, rendit les Miniſtres d'Amurath, & leur maître plus traitables. 1639.

Les conditions de l'accommodement furent avantageuſes & mêmes honnêtes à la République. Ses vaiſſeaux eurent la liberté de pourſuivre les Corſaires de Barbarie par tout, conformément aux anciens Traités avec la Porte, & le Sultan promit de ne leur donner aucune protection dans ſes ports, après qu'ils auroient fait des courſes ſur les Chrétiens. Il fallut ſeulement payer les dommages cauſés l'année précédente à la Volone par la Flote Venitiénne, & rendre un certain corps de vaiſſeau réclamé comme appartenant à Sa Hauteſſe. En aidant les Venitiens à ſe tirer d'intrigue à la Porte, Richelieu ne penſoit il point à faire en ſorte qu'Amurath attaquât la Hongrie? On n'a pas dequoi convaincre le Cardinal d'avoir formé le projet: *Ces choſes ſe*

Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. IX. X. XI. Grotius Epiſtolæ paſſim ann. 1639. Nani Hiſtoria Veneta. L. XI. 1639. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 680, 681.

-ſont

1639. *font & ne se disent pas*, repartit le Comte d'Avaux dans une négociation à Hambourg, où l'Envoié de Ragotzi Prince de Transylvanie demandoit que le Roi de France & ses alliés obtinssent que le Sultan permit à Ragotzi de faire la guerre à l'Empereur. La Cour de France ne garde plus tant de mesures. Elle agit à la Porte, & n'en fait aucun mystére. Le Roi Très-Chrétien tâche ouvertement de persuader aux Turcs qu'ils ne doivent pas être plus scrupuleux que lui, en ce qui regarde l'infraction des Traités les plus solemnels.

Soit que le Transylvain eût véritablement dessein de rompre avec Ferdinand pour obtenir, comme il le disoit, de meilleures conditions pour les Protestans de Hongrie tourmentés par la Cour de Vienne, soit qu'il pensât seulement à donner de l'inquiétude à l'Empereur, afin de l'obliger à lui accorder quatre Comtés de Hongrie, dont Bethlem Gabor son prédécesseur avoit eu la jouïssance, Ragotzi tenta les deux années précédentes, d'entrer en négociation avec la Couronne de Suéde. Mais on ne se fioit pas autrement à lui. Bisterfeld alla celle-ci de sa part à Paris & à Hambourg, faire des propositions plus précises. Il offroit d'attaquer l'Empereur en Hongrie & en Moravie, pourvû qu'on lui donnât la somme de huit cens mille livres, outre l'argent nécessaire à l'entretien de six mille hommes, & qu'on lui promît de ne faire point la paix sans l'y comprendre, & de lui fournir de quoi vivre, en cas qu'il perdît sa Principauté. L'offre fut bien reçuë à la Cour de France. Louis promit de remettre à Venise, ou bien à Constantinople, comme Ragotzi l'aimeroit mieux, la somme de quatre cens mille livres, & ren-

& renvoia Bisterfeld négocier pour le surplus avec le Plénipotentiaire de Suéde à Hambourg. Il y alla en effet, & eut plusieurs conferences avec Avaux & Salvius. Cela n'eut pas de suite. Il y a de l'apparence que Ragotzi prit d'autres mesures, quand il vit tous les projets formés à la Porte Ottomane pour la guerre contre la Hongrie, ou contre la Pologne déconcertés par la mort du Sultan arrivée au mois de Février de l'année suivante. 1639

Semblable à plusieurs Princes Chrétiens, Amurath affectoit un grand zèle pour sa Religion, & violoit aussi ouvertement les préceptes de l'Alcoran contraires à ses passions, que les autres mépriſent ceux de l'Evangile, dont le déréglement de leur cœur ne s'accommode pas. Il buvoit du vin avec tant d'excès, que revenant de la guerre de Perſe, il sentit tout à coup ses forces entiérement épuisées, & tomba dans une extrême foiblesse. Les vins boulans d'Asie l'avoient reduit dans ce pitoiable état à l'âge de trente-deux ans. Peu de tems après son retour à Constantinople, il se vit sur le point de mourir. Rentrant alors en lui-même, il fait, à l'exhortation de la Sultane sa mére & du Mufti, vœu de ne plus boire de vin, & pour témoigner la sincerité de sa resolution, il ordonne de briser tous les vaſes précieux, dont il se servoit dans ses débauches. Dès que sa santé fut un peu rétablie, Amurath oublia ses vœux & ses promesses. Il retombe dans ses premiers excès, & créve enfin le 7. Février 1640. Sa mort calma d'autant plus l'inquiétude des Princes Chrétiens voisins de ses Etats, qu'il en laissoit la succession à Ibrahim son frere, dont une longue prison avoit beaucoup augmenté la stupidité naturelle. Quand on lui vint

1639. annoncer que l'Empire lui étoit dévolu par la mort d'Amurath, il n'en voulut rien croire. Craignant que ce ne fût un piége qu'on lui tendoit, & que son frere ne cherchât un prétexte pour le faire étrangler, il refusa de sortir de son apartement, jusques à ce qu'on lui eût apporté le corps d'Amurath. *Il est donc véritablement mort*, s'écria pour lors Ibrahim. *C'étoit un grand Monarque, mais c'étoit un Tyran encore plus grand.* Accoutumé dans sa prison à des divertissemens pueriles, & entierement incapable de s'appliquer aux affaires, le nouveau Sultan ne pense qu'à se donner du plaisir dans son Serrail, & abandonne le gouvernement de l'Empire à sa mére & à son premier Vizir.

HISTOIRE
DU REGNE DE
LOUIS XIII.
Roi de France & de Navarre.

LIVRE XLV.

NOus avons déja vû la plus grande partie de la campagne en Italie. Venons au détail de ce qui se fit sur la mer, dans l'Artois, dans le Duché de Luxembourg, & en Allemagne. Le Maréchal de Bassompierre a eu soin de nous marquer la disposition des Armées différentes. *L'Archevêque de Bourdeaux*, dit-il, *eut le commandement d'une nombreuse Flotte sur l'Océan. M. le Comte d'Harcourt fut nommé pour celui des galeres & des vaisseaux sur la Mer Méditerranée. Le Commandeur de Fourbin obtint la commission de Général des galéres, M. de Pontcourlai ayant été suspendu de sa charge.* On seroit surpris de voir le premier Neveu du Ministre maltraité de la sor-

1639. Projets de la Cour de France pour la campagne de l'an 1639.

Journal de Bassompierre. Tom. II.

Mémoires pour servir à l'histoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II.

1639. te, ſi on n'apprenoit d'ailleurs comment Richelieu étoit mécontent de François de Vignerod Seigneur de Pontcourlai, fils de Françoiſe du Pleſſis l'aînée des deux ſœurs du Cardinal. C'étoit un homme ſans cœur & ſans conduite. *La ſeule choſe que vous aiez à faire*, lui dit ſon oncle dans une Lettre pleine de reproches & de reprimandes, *c'eſt de régler votre maiſon, de telle maniere que vous viviez de ce que vous avez. Si vous ne pouvez ſubſiſter de cinquante mille livres à Marſeille, tout le bien du monde ne vous ſuffiroit pas. Une des premieres dépenſes que vous devez retrancher, c'eſt l'extraordinaire du papier & des couriers. Je ſuis ſi las de vos propoſitions de réformation, ſans en voir aucune, que je vous prie de ne me repaître plus de pareilles eſpérances. Cependant je vous aſſure que pourvû que vous changiez de vie, je ſuis encore prêt d'oublier le paſſé.* Il y a de l'apparence que Pontcourlai n'eut aucun égard aux avis de Richelieu. Nous voions dans le Teſtament de celui-ci, qu'il deshérita, pour ainſi dire, ſon premier neveu, & qu'il ne lui laiſſa qu'une rente viagére avec la ſomme de deux cens mille livres pour acheter une terre. Armand de Vignerod fils aîné de Pontcourlai eut le Duché de Richelieu & la ſubſtitution de celui de Fronſac, laiſſé à Armand de Maillé fils du Maréchal de Brezé, & de Nicole du Pleſſis ſeconde ſœur du Cardinal.

Il n'étoit gueres plus content de ſon beau-frere Brezé, quoiqu'il le ménagât plus que Pontcourlai. Cela paroit par la Lettre que Richelieu écrivit au Maréchal, qui ſe retira de l'Armée, comme je l'ai dit, avant la fin de la campagne précédente, ſans voir le Cardinal, & ſans lui écrire même. *Je ne manquerai jamais d'affec-*

d'affection à votre perſonne, dit Richelieu à ſon beaufrere. *Mais bien loin qu'elle diminuë l'averſion que j'ai pour vos humeurs, elle augmente. Je ne puis voir ſans un extrême déplaiſir que vous préferiez le repos & les divertiſſemens que vous prenez dans votre maiſon, à l'honneur que les hommes chériſſent plus que leur propre vie. Il m'eſt impoſſible de penſer à votre conduite, ſans voir le préjudice que vous en recevez, & le peu d'état que vous faites de moi en une choſe ſi importante. Je prie Dieu qu'il vous faſſe connoître & oublier en même tems la faute que vous avez commiſe. Il faut que vous la connoiſſiez pour en éviter de ſemblables; & je ſouhaite que vous l'oubliez pour vous épargner le déplaiſir que le ſouvenir d'une fauſſe démarche vous doit cauſer.* Si les boutades & les bruſqueries du Maréchal étoient inſupportables à ſon beaufrere, l'humeur hautaine & impérieuſe de Richelieu ne l'étoit pas moins à Brezé. Le Cardinal le voulut punir, en ne lui donnant point de commandement cette année. La Meilleraïe Grand-Maître de l'Artillerie, couſin germain de Richelieu, étoit celui de ſes parens qu'il prit le plus à cœur d'avancer dans les Armées. On lui donna cette année la conduite de celle qui devoit agir dans l'Artois. Le Roi prétendoit s'y trouver en perſonne. Soit que le Marquis de Coiſlin parent du Cardinal preſqu'auſſi proche que la Meilleraïe, & frere de la Comteſſe d'Harcourt & de la Ducheſſe de la Valette, n'eût pas un grand mérite; ſoit que Richelieu l'eſtimât moins, content de lui avoir procuré avec l'argent du Chancelier Séguier ſon beau-pere, la charge de Colonel Général des Suiſſes, le Cardinal ne lui donna aucun autre emploi conſiderable. 1639.

1639. Le Marquis de Feuquiéres eut le commandement de la ſeconde Armée, avec ordre d'aſſiéger Thionville. Baſſompierre dit qu'elle étoit puiſſante. D'autres n'y comptent que huit ou neuf mille hommes de pied, & quatre mille chevaux. Feuquiéres qui ne manquoit ni de courage, ni d'habileté, ſentit une extrême répugnance à s'attacher avec ſi peu de troupes à une place bien fortifiée. Mais venant à reflechir que le Miniſtre ne pouvoit ſouffrir aucune contradiction, & qu'il falloit obeïr aveuglement, ou ſe perdre auprès de lui, le nouveau Général n'oſa réſiſter. *Le Maréchal de Châtillon, rappellé de ſa maiſon, où il avoit été relegué*, ajoute Baſſompierre, *eut le commandement des corps de troupes qui devoit camper vers Guiſe & vers Cambrai, pour accourir à celle des deux Armées de la Meilleraie & de Feuquiéres qui en auroit beſoin.* Emploi peu digne d'un Maréchal de France, puis qu'il ſe terminoit uniquement à ſe tenir prêt pour ſecourir deux Généraux d'un rang inférieur, qui commandoient chacun une Armée plus puiſſante *que* la ſienne. Mais la paſſion de rentrer dans le ſervice, & de rétablir ſa réputation preſque perduë au ſiége de S. Omer, fit que Châtillon accepta tout. On dit que chagrin de ſe voir degradé en quelque maniére, après avoir eu deux fois le commandement de la principale Armée de France, il vit avec plaiſir l'embarras de Feuquiéres devant Thionville, & que dans le deſſein de remplir ſa place, il ne ſe preſſa pas trop de courir à ſon ſecours, lors que Picolomini s'avança pour l'obliger à lever le ſiége, comme je le rapporterai incontinent. *On envoia une groſſe ſomme d'argent aux Hollandois*, dit encore Baſſompierre, *afin qu'ils en-*

entrassent promptement en campagne, & qu'ils entrepriſſent quelque choſe de conſidérable. Enfin la Généralité de Guienne & de Languedoc fut donnée à M. le Prince de Condé avec deux Armées; l'une ſur la frontiére de Fontarabie, où Mrs. de Grammont & de Sourdis commandoient, l'autre en Languedoc, dont le Maréchal de Schomberg fut Lieutenant-Général, & ſous lui le Vicomte d'Arpajou. Tous ces Meſſieurs partirent au mois d'Avril, pour aſſembler leurs forces, & ſe préparer à quelques grandes actions. C'eſt ce que nous avons à raconter maintenant. 1638.

Baſſompierre donne à ſa maniére un récit ſuccinct de l'affaire de Thionville. Feuquiéres demeura ſi long-tems à ramaſſer ſes troupes, & ſans écrire à la Cour, que le 3. Juin Louïs ne ſavoit pas encore où étoit ſon Armée, ni ce qu'elle faiſoit. Cependant le nouveau Général avoit pris ſes logemens devant Thionville dès le 19. Mai. „ Il commença in- „ continent de ſe retrancher, & de bâtir ſes „ Forts, dit le Maréchal. Il eut cet avantage „ que les ennemis ne s'imaginant point qu'il „ voulût attaquer une place ſi forte, ils y laiſ- „ ſérent une garniſon aſſez modique. Le „ Comte de Voilth Gouverneur n'y étoit pas „ même quand elle fut inveſtie. Mais le 7. „ Juin Picolomini vint avec une nombreuſe „ Armée donner dans les quartiers, non enco- „ re bien retranchés, & fort éloignés les uns „ des autres. Il en force un, entre dans le „ camp, ſuit ſa victoire, & défait les Regimens „ l'un après l'autre, ſans trouver beaucoup de „ réſiſtance. La Cavalerie s'étant lâchement „ rétirée, Picolomini vint enfin donner ſur le „ parc de l'artillerie, mieux retranché. Le „ Général Feuquiéres y avoit raſſemblé quel- „ ques-

Défaite du Marquis de Feuquiéres devant Thionville par le Comte Picolomini. *Journal de Baſſompierre. Tom. II. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 32. Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même. Tome II. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 773.*

1639. „ ques troupes qui perirent. Il fut bleſſé, pris,
„ & emmené à Thionville. L'artillerie, les
„ munitions, les vivres, & le bagage, demeu-
„ rérent aux ennemis. Plus de ſix mille hom-
„ mes furent tués, & il y eut un grand nombre
„ de priſonniers.

Puiſque nous avons la rélation de cette action envoiée par Picolomini à l'Empereur ſon maître, il eſt juſte de faire honneur à ce Général auſſi poli que brave. L'Hiſtoire du tems eſt remplie des preuves de ſa valeur & de ſon habileté. Nous avons vû des marques de ſa politeſſe & de ſa civilité dans l'affaire qu'il eut avec Gaſſion. Nous en trouvons encore dans les diverſes Lettres qu'il écrivit au Maréchal de Châtillon, quand on traita de l'échange des priſonniers faits par les Impériaux. „ Le Général
„ Feuquiéres, dit Picolomini à Ferdinand,
„ avoit aſſiegé dès le 19. Mai Thionville place
„ fort importante, avec une Armée de quator-
„ ze mille hommes de pied & de cinq mille
„ chevaux. Les travaux continuels de l'enne-
„ mi, & le péril que la ville couroit de ſe per-
„ dre, firent que je reſolus d'aller au ſecours;
„ quoique je manquaſſe des vivres, des mu-
„ nitions de guerre, & du bagage qu'on m'a-
„ voit promis, enſuite de l'ordre de Son Al-
„ teſſe Roiale, le Séréniſſime Infant Cardinal.
„ De maniére que ſur l'eſpérance de rendre
„ un ſervice ſignalé, je partis de Baſtogne le 3.
„ Juin. Sans perdre un ſeul moment de tems,
„ j'arrivai le même jour à Martelinge, le 4. à
„ Paiſſe près d'Arſon, le 5. à Marche en Fa-
„ mine, & le 6. prés de Thionville. Là je ré-
„ glai l'ordre de bataille. Il falloit prendre
„ cette précaution dans le Païs de Luxem-
„ bourg rempli de paſſages étroits, de vallées

„ &

Loing par 2 pag 225



PICOLOMINI GENERAL
DE LEMPEREUR

Monckman

„ & de bois. J'aſſemblai tous les Officiers Gé- 1639.
„ néraux & tous les Colonels des régimens
„ pour leur faire entendre la marche de l'Ar-
„ mée & la diſpoſition de la bataille. Je les ex-
„ hortai en même tems à la crainte de Dieu,
„ & à implorer ſa grace avec ferveur ; & leur
„ déclarai que je ne voulois pas qu'ils permiſ-
„ ſent à aucun ſoldat de ſortir de ſon rang en
„ marchant, ni de s'éloigner de ſon drapeau.
„ Je fis auſſi la diviſion de l'artillerie, des mu-
„ nitions, & des inſtrumens pour les fortifi-
„ cations. Le bagage fut laiſſé derriére près
„ de la Ville de Luxembourg ; & les troupes
„ eurent un ordre exprès de ſe trouver le 7.
„ Juin au rendez-vous, préciſément à deux
„ heures du matin. Elles différérent juſques à
„ ſix. Cependant on célébra la Meſſe à la tê-
„ te de toute l'Armée pour implorer l'aſſiſtan-
„ ce divine.

„ Après cela, je commençai de marcher
„ ſans tambour, ni trompette, de peur que les
„ ennemis ne nous découvriſſent. Ils ſe dou-
„ toient de notre deſſein ; mais ils ne nous
„ croioient pas ſi près. Le Sergent Général
„ de bataille Beck commandoit l'avantgarde ;
„ le Comte de Suitz l'Infanterie, & le Marquis
„ Louis de Gonzague la Cavalerie. A une
„ lieuë de Thionville, je m'avançai avec le
„ Sergent Général Beck pour découvrir les
„ poſtes plus élevés que les quartiers de l'en-
„ nemi, d'où je les puſſe attaquer. Je trouvai
„ qu'avec cent chevaux, il gardoit l'endroit
„ dont j'avois reſolu de me ſaiſir. Sur quoi
„ voiant que l'allarme étoit déja dans le camp
„ des François, je les chaſſe de ce premier
„ poſte, & en occupe divers autres importans.
„ Il y eut une grande & furieuſe eſcarmouche,

1639. » au haut d'une colline dont l'ennemi ſe vou-
» loit rendre maître. Mais il fut contraint à ſe
» retirer vers ſes tranchées, en un quartier
» grandement fortifié, où étoient les Regimens
» de Navarre & de Beauſſe. La valeur de nos
» gens & la bonne conduite du Baron de Soie
» en chaſſérent les François. Cependant je fis
» avancer au bas de la montagne par des vi-
» gnobles qui ſont en cet endroit, deux Regi-
» mens de Cuiraſſiers. Ils rencontrerent l'en-
» nemi qui venoit en grand nombre au ſecours
» de ſon Infanterie. Nos gens, & particuliére-
» ment le Colonel Altier que j'avois mis à la
» tête de deux eſcadrons de mon nouveau Re-
» giment de Cuiraſſiers, avec leſquels il char-
» gea un gros de Cavalerie commandé par le
» Marquis de Praſſin; nos gens, dis-je, attaqué-
» rent l'ennemi avec tant de reſolution qu'il
» fut mis en déroute. Pourſuivi enſuite par les
» Cuiraſſiers que conduiſoit le Marquis de
» Gonzague, il fut obligé à ſe retirer en grand
» deſordre, & à paſſer le pont qu'il avoit fait ſur
» la Mozelle au deſſous de Thionville. Mais
» comme les fuiards ſe trouvérent ſoutenus
» de l'Infanterie, l'ennemi ne fut pas entiére-
» ment défait. Son bagage fut ſeulement pris.
» Pendant ce tems-là, le Comte de Suitz
» aiant reconnu que les deux Régimens de Na-
» varre & de Beauſſe ſe retiroient de leur quar-
» tier dans une plaine, il deſcend promptement
» de la montagne avec le Regiment de Reyth-
» berg, & trois eſcadrons de mon vieux Regi-
» ment conduits par le Comte Pétaſſe, coupe
» le chemin de la retraite aux deux Régimens
» François, & les taille en piéces. De là il
» paſſe plus avant juſques dans un quartier de
» l'ennemi, & défait deux Régimens qu'on y a-

» voit

voit postés. Sur ces entrefaites, j'envoiai 1636.
ordre au Marquis de la Resse que j'avois laissé pour commander l'Armée, de s'avancer en diligence. Pendant que les Arquebuziers de Jacq & de Bruck, & environ cent cinquante Croates, poursuivent les François, le reste de l'Armée descend de la montagne, où je l'avois mise en bataille. Et parce que les troupes de l'ennemi qui s'étoient enfuies de l'autre côté de la Mozelle, repassoient la riviere sur un autre pont à la droite de Thionville, pour se rendre au quartier appellé le quartier du Roi, j'envoiai Hébron Lieutenant de mes gardes, jeune homme fort brave, avec cinquante chevaux reconnoître la contenance des ennemis. Peu de tems après, il me vint donner avis que les François avoient repassé la Mozelle par le pont d'enhaut, & que toutes leurs troupes qui n'avoient pas combattu, se mettoient en bataille dans les retranchemens. Je m'avance à l'instant jusques à une certaine chapelle voisine, d'où je pouvois découvrir sans peine. Aiant vû la disposition de l'Armée ennemie, & mes avantages, je resolus de l'attaquer derechef, & donnai ordre au Marquis de Carette de faire avancer de l'artillerie. Il l'exécuta pendant que l'Armée se rangeoit en bataille. Après que le canon fut pointé, on tira plusieurs fois contre les François. Reconnoissant le dommage qu'ils en recevoient, ils vinrent à nous jusques à un fossé plein d'eau, fort profond & haut de bord. Ils esperoient de se pouvoir maintenir dans ce poste, & d'y être plus à couvert du canon. Ce n'étoit pas sans quelque raison. Je commandai alors au Baron de Soie, d'al-

1639. » d'aller avec les deux bataillons de ſes gens
» choiſis attaquer les ennemis & les chaſſer de
» cet endroit. Il ſe mit d'abord derriére une
» haïe ſur le bord du foſſé. Le bataillon de
» Luxembourg commandé par le Colonel
» Girardin fit de même vis-à-vis d'un Fort où
» étoient les munitions de l'Armée Françoi-
» ſe. Le paſſage fut chaudement diſputé avec
» de grandes eſcarmouches. Les gens du Ba-
» ron de Soie aiant uſé toute la poudre de
» leurs bandoliéres, le Régiment de Ga-
» prend leur place. Pluſieurs Régimens & un
» corps de Cavalerie arrivent avec du canon,
» & l'eſcarmouche devint plus gaillarde qu'au-
» paravant contre toute l'Armée ennemie
» rangée en bataille pour nous venir rencon-
» trer. Nos gens réſolurent pour lors de paſ-
» ſer le foſſé. Le Baron de Soie entre le pre-
» mier dans l'eau juſques à la ceinture. Les
» Officiers & les ſimples ſoldats le ſuivirent
» avec tant de bravoure, que les bataillons en
» vinrent juſques à la pique & à l'épée. Lors
» que nos gens n'avoient pas encore paſſé
» l'eau, un Régiment François ſoutenu de
» quelque Cavalerie, vint avec furie attaquer
» le Régiment de Savelli. On le reçut, on ſe
» battit avec un courage extraordinaire. Le
» Baron de Soie qui n'avoit plus d'ennemi de-
» vant lui, chargea en flanc les François qui
» étoient aux mains avec le Régiment de Sa-
» velli. J'avois déja fait paſſer le Marquis de
» Gonzague avec mes Régimens. Lorſque
» d'autres bataillons & quelques eſcadrons de
» Cavalerie l'eurent joint, je lui commandai
» de charger la Cavalerie Françoiſe. Il l'exé-
» cuta ſi bien que l'ennemi fut taillé en piéces.
» Peu de gens ſauvés du combat paſſérent la
» riviere, & ſe jettérent dans Metz. Le

„ Je ne puis assez dignement exprimer à Votre Majesté le courage & la valeur de ses gens, ni le bon ordre que les Officiers ont gardé, & sur-tout le Sergent Général Beck. Tous ont fort bien fait leur devoir Les François ont perdu toute leur Infanterie & tous leurs drapeaux. Cinq à six mille des leurs sont demeurés sur la place en divers endroits. Nous avons trois mille prisonniers, entre lesquels il y a trois cens Officiers, & le Général Feuquiéres. Comme il étoit blessé d'une mousquetade au bras droit, je l'ai fait conduire à Thionville. C'est ainsi qu'il a tenu la parole qu'il avoit donné à son Roi, d'y entrer dans peu de tems. Par la grace de Dieu, nous n'avons eu de notre côté que sept cens hommes tant tués que blessés. Le Marquis de Gonzague a perdu la vie, & le Sergent Général Beck a reçu deux coups de pistolet. Mais ses blessures ne sont pas dangereuses. Je puis dire avec vérité que cet Officier a témoigné dans le combat toute la prudence & toute la valeur imaginable. Voilà ce qui m'a paru plus digne d'être raconté à Votre Majesté, de la prospérité de ses armes contr'une Nation qui se croioit invincible. De mémoire d'homme elle n'a point été défaite en bataille rangée. 1639.

Relation de la bataille de Thionville de la part des François.

Ce que j'ai rapporté du Maréchal de Bassompierre, semble s'accorder assez bien avec le recit du Général de l'Empereur. Voions ce que d'autres François disent de la bataille de Thionville. Des-Noiers Secrétaire d'Etat en écrit ainsi la nouvelle dans sa Lettre du 11. Juin au Maréchal de Châtillon. *Mardi dernier sur les cinq heures du matin, Picolomini aiant marché toute la nuit, surprit notre Armée, qui ne l'attendoit*

1639. *deût au plûtôt que ſur le ſoir. Il attaqua au delà de la Mozelle le quartier où étoient les Régimens de Navarre, de Vibraïe & du Perche, qui plierent après une longue & opiniâtre réſiſtance. Cela ne fût pas arrivé, ſi la Cavalerie eût fait ſon devoir. Mais elle tourna le dos & s'enfuit à Metz. Les ennemis profitant de l'occaſion, jettérent autant de ſecours qu'ils voulurent, dans Thionville. Les deux Armées ſe virent en bataille ſur les cinq heures du ſoir. Après une heure d'eſcarmouche, le choc recommença. Notre Infanterie fit des miracles. Mais la Cavalerie ne ſe comporta pas mieux que le matin. Elle ſe renverſa ſur l'Infanterie, la mit en quelque deſordre, & s'enfuit vers Metz. M. de Feuquiéres demeuré ſeul avec ſon Infanterie, tenoit tête bravement aux ennemis. Mais dès qu'il fut bleſſé au bras, tout fut mis en déroute. On ne ſait pas encore ce qu'il y a de perdu, ni ce qui s'eſt ſauvé. M. de Medavi abandonné de tout le monde dans le champ de bataille, s'eſt retiré à Metz avec M. de Choiſi. De là, il nous écrit cette déplorable nouvelle.* Nous avons perdu peu de Cavalerie par ſa lâcheté & beaucoup d'Infanterie par ſa valeur. *Ce ſont les termes de la Lettre de M. de Medavi*, ou de Grancey comme d'autres le nomment.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 31. & 32. Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du Cardinal de Richelieu. Tom. II. Mémoires de Siret. Tom. I.

L'affaire de Thionville eſt mieux circonſtanciée dans la rélation dreſſée par le Maréchal de Châtillon, ſur ce qu'il avoit appris du Marquis de Praſlin & de Choiſi Intendant de l'Armée de Feuquiéres. Elle ſe trouve dans une Lettre du Maréchal à Des-Noiers. *Le 6. Juin ſur les deux heures du ſoir*, dit-il, *M. de Feuquiéres fut averti que Picolomini étoit logé avec toutes ſes forces à trois lieuës de lui. Les Maréchaux de Camp & les principaux Officiers ſont*

nt incontinent appellés pour délibérer ſur ce qu'il 1639.
aut faire. On réſolut de donner bataille, plûtôt que
e lever le ſiége. Le lendemain ſur les ſept heures
u matin, quelques troupes de l'avantgarde de Pi-
colomini commencent de paroître vers le quartier
'e Navarre. La Cavalerie qui étoit en garde,
'onne avis au Marquis de Praſlin: & celui-ci le
ait promptement ſavoir au Général. Le Mar-
uis de Praſlin courut en diligence au quartier,
our ſe mettre à la tête de la Cavalerie qui s'y
rouvoit. Le Regiment de Navarre lâchoit déja le
ied, après avoir ſoutenu un grand choc, & ſe
'etiroit dans le retranchement qui n'étoit pas en-
ore en trop bon état. Les Regimens de Beauſſe
& du Perche commandés par le Sieur de Vibrate,
& poſtés dans le même quartier, firent deux ou
rois ſalves à propos. Mais ils furent contraints de
e retirer, parce que les ennemis les preſſoient avec
le gros bataillons, des eſcadrons, & du canon qui
jouoit ſans ceſſe à la tête de leur Infanterie.

Cela donna l'épouvante à la Cavalerie, qui
étoit en ce quartier-là. Elle ſe retire au delà
de la Mozelle, & abandonne M. de Praſlin,
& les autres Officiers qui n'eurent jamais le
pouvoir de la retenir au combat. M. de Praſlin
ſe trouva mêlé parmi les ennemis, ſans être connu
d'eux. Cela lui donna le moien de s'échapper,
& de paſſer la Riviere pour aller par l'autre
pont au deſſus de la ville, rejoindre M. de Feu-
quiéres dans ſon quartier. Les ennemis aiant
ainſi forcé celui de Navarre, & battu la Ca-
valerie, prirent leur champ de bataille entre le
quartier de M. de Feuquieres, & la contre-
carpe de Thionville. Ils firent-là une longue
ſtation, depuis onze heures du matin juſques à
quatre heures du ſoir, pour donner haleine &
le loiſir de repaître à leurs troupes. Picolomini

avoit

1639. avoit encore un autre dessein. C'étoit de voir quelle résolution M. de Feuquières prendroit; & s'il se retireroit vers Metz. Content d'avoir sauvé un quartier, & secouru Thionville, le Général ennemi lui en laissoit le tems. Puis que cette relation de Châtillon est plus nette que celle de Picolomini, & donne une idée plus distincte de la bataille de Thionville, suivons-la. Durant ce long espace que je vous marque, ajoute le Maréchal, il y eut diverses consultations entre les Chefs de l'Armée du Roi, si on se retireroit, ou si on combattroit au champ qu'on avoit pris. M. de Feuquières voiant qu'il manquoit de chevaux d'Artillerie dans son quartier, parce qu'il les avoit envoiés à Metz pour amener des canons & des munitions de guerre à l'Armée, & que par conséquent il ne se pouvoit retirer sans abandonner son canon, qui consistoit en quatre grosses pièces & cinq ou six petites, sembloit prendre la résolution d'attendre ses chevaux, & de se retirer, quand ils seroient arrivés. Mrs. de Praslin & de Chivri m'ont dit que son véritable dessein, c'étoit de faire sa retraite à la faveur de la nuit. Mais les ennemis ne lui en donnérent pas le tems.

A cinq heures du soir, ils avancérent leurs escadrons, leurs bataillons & leur canon sur le bord d'une ravine en forme de fossé, qui séparoit les deux Armées. M. de Feuquières se voiant tâté de si près, avance aussi vers le fossé ses bataillons, & une partie de ses escadrons pour soutenir l'Infanterie. Pendant une heure & demie on tira en salve les uns contre les autres, le fossé empêchant qu'on n'en vint aux mains. Les ennemis avoient un grand avantage par leur canon fort bien servi. Il tiroit continuellement; au lieu que celui de M. de Feuquières demeuré sur une petite hauteur dans son quar-

tartier, ne tira que deux ou trois coups; les 1639.
evaux manquant pour le faire avancer à la tê-
de l'Infanterie. Après avoir essuié diverses sal-
es de mousquetades, & plusieurs décharges de ca-
on, sans remuer de sa place, & voiant grand
ombre de gens & de chevaux blessés, la Cavale-
ie se lasse, & se met en desordre. Le feu de l'In-
enterie se relâche même sur la fin. Les enne-
is profitent de l'occasion, cherchent des passages
droite & à gauche, donnent sur notre Cavalerie,
en ont bon marché. Jamais il ne fut au pouvoir
es Officiers de la faire retourner à la charge, quand
lle se vit une fois ébranlée; quelque soin que
rissent le Marquis de Praslin & le Comte de
rancey. Celui-ci tua même quelques fuiards de
a main, pour obliger les autres à tourner tête.

M. de Feuquiéres blessé sur la fin du combat
e deux mousquetades au bras, dont l'une le
ui a rompu au dessus du coude, & affoibli par
a perte de son sang, mit pied à terre à une
orte de canon au delà du champ de bataille,
fut abandonné de tout le monde, excepté de
uelques-uns de ses domestiques. Ils le firent
onnoitre aux ennemis. Sans cela on l'auroit
ssommé. Dès qu'il fut connu, il trouva toute
orte de civilité. Le Général Picolomini lui
nvoia son carosse & son Chirurgien, pour le
onduire à Thionville. Il étoit tellement blessé,
qu'il ne put supporter le carosse. On fut obligé de
e mettre dans un grand linceuil, & de le porter
à bras jusques dans la ville. M. de S. Pol fut
rouvé parmi les morts dans le champ de bataille.
Mrs. de Grancey & de Praslin, après avoir
ait tout ce que de braves gens peuvent faire
our rallier les troupes, furent obligés de se re-
irer avec les autres. De tout ce débris, on trouva
e lendemain, ou le jour d'après, deux milles

cinq

1639. *cinq cens hommes sauvés sans armes à Metz. Vous pouvez juger par là de ce qui reste de morts, ou de pris sur le champ de bataille. Il est certain que les ennemis ont perdu quinze cens hommes & quelques bons Officiers, mais non pas davantage. Je le sai de science certaine. Voilà ce que j'ai pu recueillir de plus véritable de cette action-là.*

Le Roi voulut que Choisi Intendant de l'Armée, fît des informations secretes, pour découvrir ceux qui n'avoient pas fait leur devoir dans la Cavalerie. Des Officiers furent cassés avec ignominie, quelques-uns envoiés à la Bastille, & des Compagnies entieres honteusement licentiées. Le Baron de Sirot n'étoit pas au camp devant Thionville. Il servoit dans la petite Armée du Maréchal de Châtillon. Cependant cet Officier parle de la bataille dans ses Mémoires, & semble y avoir inseré cet endroit, afin de disculper la Cavalerie. Est-ce par interêt secret pour quelques-uns de ses amis accusés? Veut il seulement rendre justice à des gens qu'il croit injustement flétris? *On ne peut blâmer les troupes de n'avoir pas fait leur devoir*, dit-il. *Elle se battirent jusques à la derniere extrémité. Aussi furent elles toutes taillées en piéces. On ne doit pas non plus accuser la Cavalerie de lâcheté. Elle ne put jamais joindre l'Infanterie pour la soutenir. Le pont jetté sur la Riviére étoit trop près de la ville, & le canon battoit si rudement dessus, qu'on n'y pouvoit passer. Le Marquis de Praslin en avoit averti M. de Feuquiéres. Mais la venue de Picolomini l'embarassoit tellement, qu'il perdit toutes ses mesures. Son Infanterie fut taillée en piéces, parce que les Régimens trop séparés les uns des autres, ne se purent joindre. La Cavalerie voiant qu'elle ne pouvoit arriver au*

pont

nt pour aller ſoutenir l'infanterie, & que le canon tuoit autant de ſoldats, qu'il en paroiſſoit, retira enfin après beaucoup de perte. Dans ce deſordre, le Marquis de Feuquiéres fut bleſſé, & fait priſonnier. Il mourut de ſes bleſſures un an après dans Thionville. Le chagrin de ſa diſgrace & de ſa priſon, n'en rendit-il point la guériſon plus difficile? Quoi qu'il en ſoit, telle fut la triſte fin de cet Officier plus heureux dans ſes négociations, que dans le commandement d'une Armée. Sirot marque aſſez clairement, & ce n'eſt pas peut-être ſans raiſon, que Feuquiéres perdit la bataille de Thionville par les fauſſes meſures qu'il prit. Le Maréchal de Châtillon dit dans une Lettre du 16. Juin au Cardinal de Richelieu, que Feuquiéres *fit en homme de bien & d'honneur tout ce qui étoit de ſa connoiſſance & de ſon intelligence.* N'y a-t-il point ici une ironie maligne? Le Maréchal jaloux de ce qu'on lui avoit preferé Feuquiéres dans un emploi important, ne veut-il point inſinuer que le nouveau Général fit de ſon mieux, ſelon ſon habileté qui n'étoit pas trop grande? 1638

Si nous en croions un Hiſtorien du Cardinal de Richelieu, on dit dans le monde que Châtillon n'étoit pas trop fâché de la diſgrace arrivée à Feuquiéres, & que devant ſouhaiter pour ſon interêt & pour ſa réputation particuliere que le mauvais ſuccès du ſiége de Thionville fît oublier le malheur de celui de S. Omer, il ne ſe hâta pas trop de marcher au devant de Picolomini, quoique l'Armée du Maréchal fût deſtinée à obſerver la marche des Impériaux & à traverſer leurs deſſeins. La Lettre que Châtillon écrivit le 10. Juin au Secretaire d'Etat, ſemble confirmer ce

Picolomini met le ſiége devant Mouzon, & le Maréchal de Châtillon l'oblige à le lever.

ſoup-

1639. soupçon malin. En feignant de ne rien savoir de l'affaire de Thionville, arrivée trois jours auparavant, ce qui paroît assez difficile à croire, le Maréchal affecte de se disculper par avance de ce qu'on lui reprocha dans la suite. Voici la Lettre. Chacun verra quel jugement il peut appuier dessus. *M. de Biscaras m'est venu dire lui-même les avis qu'il a reçu de la marche des ennemis qui vont droit à M. de Feuquières. Sur cela, j'ai tenu conseil avec nos Maréchaux de Camp, & leur ai demandé ce que j'avois à faire. Après une recapitulation de tous les ordres que vous m'avez envoiés depuis que le Roi est parti de S. Germain, je voi que l'intention de Sa Majesté, c'est que je veille soigneusement à la sureté de la frontière de la Champagne, depuis Guise jusques à Mezières, & depuis Mezières jusques à Verdun, tout le long de la Meuze, afin d'empêcher que les ennemis ne se saisissent de quelque poste, qui leur donne lieu d'entreprendre un siege. Ils n'y pensent pas maintenant, puisqu'ils vont à M. de Feuquières. Comme il est trop éloigné de moi, j'ai cru ne pouvoir mieux faire, que d'entrer dans le païs ennemi avec l'Armée que je commande. La Capelle & Landrecies sont d'un grand secours à l'exécution de mon projet.*

Journal de Bassompierre. Tom. II. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 22. & 23. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Mémoires de Siri. Tom. II.

Si Châtillon a voulu laisser battre Feuquières, il a certainement beaucoup risqué. Bien lui en a pris de cacher adroitement son jeu. L'exemple du Duc de la Valette nouvellement condamné, devoit faire peur aux autres. Suivons le récit du Maréchal. „ M. „ de Biscaras, *ajoute-t-il*, m'a remontré „ comme de lui-même, qu'il feroit plus à „ propos pour le service du Roi, que je „ m'avançasse vers Grand-pré sur le bord de „ la Riviere d'Aisne, afin de couvrir la frontié-

„ re;

re; en cas que le ſuccès d'un combat géné- 1639.
ral ſoit contraire à M. de Feuquiéres. A-
près de ſérieuſes refléxions ſur la propoſi-
tion de M. de Biſcaras, j'ai jugé que dans un
ſi grand eloignement de Thionville, il ne
m'étoit pas poſſible de ſecourir M. de Feu-
quiéres. Il a des forces ſuffiſantes pour ha-
zarder un combat général, ou pour prendre
à propos le parti de ſe retirer vers Metz, en
cas qu'il ne puiſſe maintenir le ſiége com-
mencé. Une troiſiéme conſideration m'ar-
rête. Je ne ſuis point aſſuré qu'on croie l'af-
faire ſi importante, qu'il faille abandonner
tout autre deſſein, paſſer la Meuze en dili-
gence, & aller dans le Païs Meſſin, afin de
s'y oppoſer puiſſamment à tout ce qui peut
tomber ſur les bras de M. de Feuquiéres.
Vous ne m'avez rien écrit juſques à préſent
qui m'oblige à m'engager ſi avant, & à laiſſer
la frontiére de ce côté-ci, ouverte aux enne-
mis qui pourroient entreprendre quelque
choſe avant la priſe d'Heſdin, & faire un ef-
fort, pendant que j'en ſerois fort loin. J'au-
rois donc crû commettre une grande faute,
en prenant une marche ſi détachée, ſans un
ordre précis". On ne peut nier que cette Let-
re n'ait un air d'apologie Elle donne à pen-
ſer que Châtillon ſavoit l'affaire de Thionville,
& qu'il craignoit que la perte de la bataille ne
lui fût imputée. Quoiqu'il en ſoit, le Maréchal
profita de la diſgrace de Feuquiéres, & ſon
emploi devint plus beau & plus conſidérable.

Dès qu'on eut recours à lui, pour arrêter le
progrès de l'ennemi vainqueur, il ne manque
pas de promettre des merveilles. Telle étoit
ſa maniere: Nous l'avons vû plus d'une fois.
„ Monſieur, *lui dit le Roi dans ſa Lettre datée*
„ *d'Ab-*

1639. „ *d'Abbeville le* 10 *Juin*, je vous ordonne de
„ vous avancer en Champagne, afin de forti-
„ fier votre Armée de ce qui reſtera de la dé-
„ route de Thionville, & d'empêcher que les
„ ennemis ne faſſent aucun progrès dans cet-
„ te Province. On me mande que deux Re-
„ mens qui ne ſe ſont pas trouvés au combat
„ ont été jettés dans Verdun. Le Sieur de Ne-
„ davi Maréchal de Camp s'eſt retiré à Metz.
„ Il aſſurera cette ville, avec ce qu'il pour-
„ ra ramaſſer de gens. Vous devez marcher
„ droit à Meziéres par le plus court chemin
„ pour ſoutenir Mouzon, Stenai, & toute
„ Champagne; vous oppoſant, mais ſans rien
„ hazarder, à tout ce que les ennemis vou-
„ droient entreprendre. J'ai quatre mille bons
„ chevaux, & dix mille hommes de pied, répon-
„ *Châtillon d'un air content & determiné.* Avec
„ cela, je me fais fort que les ennemis de Vo-
„ tre Majeſté ne penétreront pas dans la
„ Champagne. J'eſpére que ſes armes feront
„ victorieuſes en quelqu'autre occaſion qui
„ rabattra la joie de ceux qui croient trium-
„ pher à préſent. Et dans la Lettre au Cardinal
de Richelieu. „ Il ne ſe faut pas étonner du
„ malheur arrivé à M. de Feuquiéres. Dans
„ une grande guerre, il eſt difficile de ſe garan-
„ tir de pareils accidens. J'ai une Armée fra-
„ che, gaillarde, & remplie de bons hommes.
„ Nous marchons en diligence vers la Meuſe.
„ Avec l'aide de Dieu, nous empêcherons que
„ les ennemis ne profitent de leur avantage. Il
„ ſe préſentera quelqu'occaſion de rabattre
„ leur joie. Je ne fus jamais plus piqué ni plus
„ ardent pour ce qui regarde le ſervice du Roi
„ & le vôtre. Faſſe le Ciel que je puiſſe contri-
„ buer à diſſiper le chagrin de Votre Eminen-

„ ce,

Les promesses du Maréchal furent cette fois un peu plus effectives que celles du siége de S. Omer. *Picolomini*, dit Bassompierre, *vint de Thionville en Lorraine, & prit Sanci, Lami, & quelques autres bicoques. Il se presente ensuite devant Mouzon qui ne vaut rien, & ne le peut prendre. Dès qu'il reçoit avis que le Maréchal de Châtillon marche à lui dans le dessein de l'obliger à lever le siége, il ne l'attend pas, & se retire.* Le Baron de Sirot donne un plus grand détail des suites de l'affaire de Thionville. *Après le gain de la bataille*, dit-il, *Picolomini se flatta que tout lui seroit désormais possible, & qu'il penetreroit bien avant dans la Champagne ouverte de tous côtés. Pour s'en assurer l'entrée il resolut d'assiéger Mouzon, ville située sur la Meuze, & voisine du Duché de Luxembourg, d'où il pouvoit tirer toutes ses commodités. Il approche donc de la place, & forme une espèce de siége qui ne dura que quatre ou cinq jours. Les courtines foibles & basses avoient été ouvertes en plusieurs endroits. Le Général de l'Empereur entreprit de donner un assaut tant par les brèches, qu'avec des échelles qu'il fit mettre de toutes parts. Mais la garnison composée de douze cens hommes, & secondée par six cens habitans aguerris se défendit vigoureusement, & les Imperiaux se virent repoussés avec beaucoup de perte. De Refuge Gouverneur & Capitaine au Regiment des Gardes, le rapporta ainsi au Maréchal de Châtillon. Ralles Ingenieur & Capitaine dans celui de Champagne, en fit un éloge particulier à tous les Officiers de l'Armée. Cependant une si vigoureuse résistance auroit été inutile dans le second assaut que Picolomini vouloit donner. Car enfin, les brèches se trouvoient plus grandes qu'au premier effort; & le Général de l'Empereur devenu sage à ses dé-* 1639.

1639. *dépens, avoit mieux disposé ses attaques. Mais le Maréchal prévint Picolomini. Après avoir ramassé le débris de l'Armée du Marquis de Crequières, Châtillon marche en si bon ordre, & avec tant de diligence, qu'il arrive près de Mouzon avant l'exécution du projet de Picolomini. De maniére que les Impériaux craignirent d'avoir l'Armée Françoise sur les bras, pendant qu'ils seroient aux mains avec les assiegés. Que feroient-ils encore si la place ne seroit point secourue, & si on ne leur enleveroit pas quelques-uns de leurs quartiers séparés des deux côtés de la Meuze? Après cela, il auroit été facile de tailler toute leur Armée en piéces.*

Pour prévenir ce malheur, Picolomini fit repasser toutes les troupes du côté du Luxembourg, & les mit en bataille. Les deux Armées demeurérent en présence depuis cinq heures du matin jusques à la nuit. Pendant ce tems-là, il y eut de continuelles escarmouches. Un grand nombre de gens fut tué de part & d'autre. Le Maréchal de Châtillon voiant le chemin ouvert au secours de la place, ordonne au Comte de Saligni de s'y jetter avec deux mille hommes de pied. Les ennemis appréhendérent que si ce renfort y entroit, on ne les forçât à quitter leurs retranchemens, & qu'il ne leur arrivât même quelque chose de pire. Ils les abandonnérent donc avec assez d'effroi & de confusion. Si le Marquis de Couvonges qui commandoit dans Mouzon, eût permis à Saligni d'y entrer avec ses deux mille hommes, on en auroit infailliblement tué sept ou huit cens qui resteient dans les retranchemens des ennemis. On leur donna ainsi le tems de se retirer avec les autres sur la montagne au dessus de Mouzon. Toute l'Armée Impériale y étoit campée, & paroissoit en bataille. Au commencement de la nuit, elle marche

vers

vers Ivoi, où la riviére la couvroit du côté de la France. Châtillon commanda un parti pour aller reconnoître la montagne; mais on n'y trouva plus personne. Le Maréchal y étant monté lui-même, découvrit l'Armée ennemie qui filoit vers Luxembourg. Deux jours après, il fut la raison du décampement precipité de Picolomini, qui avoit quinze ou seize mille hommes. Il vouloit tenter le secours de la Ville d'Hesdin, fort pressée par la Meilleraie Grand-Maître de l'Artillerie. Ne craignoit-il point aussi de s'exposer trop-tôt à perdre la réputation que la victoire remportée devant Thionville lui avoit acquise? Peut-être qu'il avoit ordre de ménager des troupes fort nécessaires à l'Empereur pour repousser les Suédois hors de ses païs héréditaires. Châtillon eut ordre d'aller attaquer Ivoi qu'il avoit déja pris une fois, en cas qu'il le pût sans s'exposer à un danger pareil à celui de Feuquiéres. La place fut facilement emportée. On la raza ensuite. 1639.

La prise d'Hesdin dans le Comté d'Artois, consola d'autant plus Louïs de la disgrace de Thionville, qu'il prenoit grand interêt à ce second siége. Il en alla voir les travaux; Et après avoir donné lui-même quelques ordres, il en vint voir l'exécution. Sa Majesté se trouva dans le camp lors qu'il fallut signer la capitulation. Elle voulut entrer par la brêche dans sa nouvelle conquête, & donner dessus le bâton de Maréchal de France à la Meilleraïe, qui avoit commandé lui seul au siége. Puisegur eut la principale direction des travaux. Il le décrit amplement. Je rapporterai ce que Sirot & lui, deux habiles gens du métier, racontent de principal. Un Auteur savant & judicieux dit d'une maniére honnête & L'Armée du Roi commandée par la Meilleraie assiége Hesdin.

1639. obligeante dans l'extrait qu'il a bien voulu faire du volume precédent, où j'ai beaucoup plus transcrit que dans les autres, qu'il lira avec plus de plaisir ce que je donne de moi-même, que les endroits copiés. Selon son goût, auquel je déférerai toujours volontiers, un Historien doit plus composer que transcrire. J'en demeure d'accord, & telle a été sans doute la méthode des Anciens. Cependant, si Tite-Live & les autres Auteurs sur lesquels il a écrit son Histoire, ont eu les rélations mêmes que Cincinnatus, Papirius Cursor, Fabius Maximus, les Scipions, Paul Emile, Pompée & Cesar, ont apparemment envoiées au Senat de Rome après leurs victoires, n'auroient-ils pas mieux fait de nous conserver ces piéces? L'Histoire de la guerre de Jugurtha est un excellent morceau. Ne serions-nous pas bien aises d'y trouver les Lettres que Metellus Numidicus & Marius ont pû écrire à la fin de leurs campagnes & de leurs expeditions? Ne prefererions-nous pas de pareils Originaux au recit composé dessus, par des Historiens qui n'entendoient peut-être pas trop bien le métier de la guerre? Les Anciens ne s'en sont pas mis en peine. Mais en ont-ils mieux fait? Cela ne seroit-il point & plus curieux & plus instructif, que de longues harangues purement de leur façon? Enfin, si certaines Lettres que nous trouvons dans les fragmens de Salluste, sont véritablement de ceux dont elles portent le nom, n'auroient-elles pas autant ses Histoires perduës, que les harangues de Marius & de quelques autres embellissent ce qui nous reste de cet excellent Historien?

J'en dis autant des Officiers subalternes qui ont eu part aux grandes actions sous les Généraux

Vie du Cardinal de Richelieu. par Aubery. L. VI. Chap. 34. Memoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Memoires de Sirot & de Puysgur. Victoire Siri Memoire Recondite. Tom. VIII. Pag. 775, 776.

raux Romains. S'ils avoient laiſſé des Réla- 1639.
ons & des Mémoires, n'eſtimerions-nous
is davantage les Auteurs qui nous auroient
onſervé ces précieux morceaux dans leurs
uvrages? Que ſavons-nous ſi dans ce que
ite-Live avoit écrit des guerres de Céſar,
joutons encore, de la conjuration de Catili-
a & de la guerre de Jugurtha, il ne copioit
oint Céſar & Saluſte, comme il a copié Po-
ybe en décrivant la ſeconde guerre Punique?
Quoiqu'il en ſoit, on liroit encore plus vo-
ontiers les ouvrages de Céſar même, que le
ecit de Tite-Live dreſſé ſur les Memoires de
e grand homme. Si dans le volume precedent
& dans celui-ci, j'ai plus tranſcrit que dans
es autres, c'eſt parce que j'ai trouvé plus de
piéces originales des Généraux d'Armée &
des Miniſtres d'Etat. On les peut chercher
ailleurs. Cela eſt vrai encore. Et n'y a-t'il pas
plus de plaiſir & de profit à les lire dans leur
endroit naturel, où ce qui précede & ce qui
ſuit, en donne une intelligence plus claire &
plus diſtincte, que dans une compilation de
piéces detachées les unes des autres? En rap-
portant la relation d'un Général, ou d'un Of-
ficier ſubalterne, je crains moins de commet-
tre des fautes dans le récit des choſes dont un
homme de ma profeſſion n'eſt pas ordinaire-
ment fort inſtruit; Et lorſque je tranſcris les
Mémoires & les Lettres des Miniſtres d'Etat,
je fais, à mon avis, mieux ſentir ce qui ſe paſ-
ſoit dans le cabinet, & je préviens ce qu'on
reproche à certains Auteurs, qu'ils débitent
plûtôt leurs propres penſées, que les véritá-
bles motifs des reſolutions priſes dans le con-
ſeil ſecret des Princes. Enfin quand un Hiſto-
rien moderne au recit duquel je ne puis rien

1639. ajouter, narre auſſi bien & peut être mieux que je ne pourrois faire, n'eſt-il pas auſſi bon de tranſcrire ſon recit, que de dire les mêmes choſes? Je prens ſeulement la liberté de corriger quelque choſe du vieux François du tems de Louïs XIII. & d'empêcher qu'une trop grande diverſité de ſtile ne choque & ne déplaiſe. Que ſi deux Auteurs également croiables en apparence, racontent la même choſe d'une maniére tout-à-fait differente, puis-je me diſpenſer alors de rapporter ce qu'ils diſent l'un & l'autre, & de laiſſer au lecteur la liberté de s'en tenir à ce qu'il jugera plus vraiſemblable? Voilà ce que j'ai cru devoir dire, pour rendre raiſon de ma conduite à un celebre Auteur, & aux gens d'eſprit qui peuvent penſer comme lui. Venons au ſiége d'Heſdin. Je tranſcrirai ce que Puiſégur & Sirot en racontent de plus remarquable.

Le rendez-vous de l'Armée de M. de la Meilleraie, dit le premier; *fut à Amiens. Il en partit pour aſſiéger quelque ville, & marcha droit à S. Pol. Le Conſeil de guerre aiant été aſſemblé, M. le Grand-Maître montra une Lettre du Roi qui lui ordonnoit de s'attacher à une place, dont le nom étoit en chiffre. On nous preſſoit de la deviner, & chacun diſoit comme il l'entendoit. A la fin, on nous déclare que c'eſt Aire, & on nous donne le plan, qu'on prétend être fort exact. Je fus le premier à dire qu'il étoit fort différent des Cartes que j'avois vuës, où il ne paroiſſoit pas qu'on pût faire un quartier entre la ville & la riviére. M. de la Meilleraie ſoûtint que la choſe étoit poſſible. On apporte cinq ou ſix Cartes: Et toutes font voir le contraire. Il ſe met alors en colere, & s'abandonne à l'impétuoſité de ſon naturel violent.* Monſieur, *lui dis-je*, vous ne devez point vous fâcher.

ber. Vous nous demandés nos avis. Chacun 1639.
ous donne celui qu'il juge plus convenable
u ſervice du Roi. Si vous ne voulez pas les
uivre, vous n'avez qu'à commander, on vous
obéïra. *Comme il continuoit dans ſon emportement*, Monſieur, *repris-je*, il ſe faut avancer juſques à Aire. Vous verrez la ſituation de la place. Si vous croiez la devoir aſſiéger, on commencera dès que vous l'ordonnerez. *Il reſolut de marcher. On approche de la ville, & le plan ſe trouve mal dreſſé. M. de la Meilleraïe revient ſur ſes pas. L'Armée faiſoit alte. Il demande ce qu'il faut faire. On lui répond que le meilleur, c'eſt d'aſſiéger Heſdin. Une partie de la Cavalerie eſt incontinent commandée pour aller inveſtir la place.* Ce recit prouve la fauſſeté de celui d'un Hiſtorien de Richelieu, qui raconte que dès l'année precédente, le Cardinal forma le projet de prendre Heſdin, & que n'aiant pû l'exécuter alors, il le reprit celle-ci. On en vouloit à Aire, mais le Miniſtre d'Etat qui ſe croioit plus intelligent que les vieux Maréchaux de France, donne un mauvais plan de la place. C'eſt là-deſſus, que de l'avis des principaux Officiers de l'Armée du Roi, la Meilleraïe déconcerté s'attache à Heſdin.

Le Roi en décrit ainſi les fortifications dans ſa Lettre du 30. Juin au Maréchal de Châtillon. *C'eſt la meilleure place & la plus réguliérement fortifiée, qui ſe puiſſe voir. Elle a ſix baſtions, chacun de cinquante toiſes de face, & de vingt-trois de flanc. Le foſſé profond en a trente de largeur, & il y a plus de vingt-deux pieds d'eau vive. Les contreſcarpes ſont doubles, foſſoiées, & paliſſadées par tout. La courtine de chaque baſtion eſt couverte d'une demi-lune parfaite. La ſituation de la*

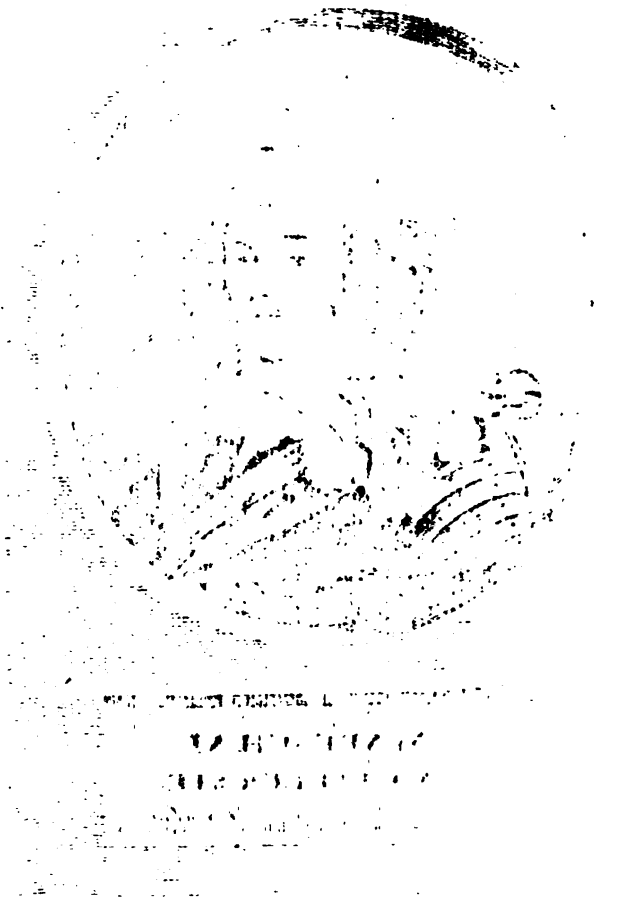
1639. *place eſt ſi avantageuſe, qu'encore qu'elle ſoit dans un fonds, il n'y a rien qui la commande & qui l'incommode. Elle ne ſe peut attaquer que par l'endroit, auquel on s'eſt attaché. Le reſte eſt dans un marais inacceſſible en tout tems.* Puiſégur donne un aſſez long détail des travaux faits devant Heſdin, & de la maniére dont la place fut attaquée & défenduë. Cependant je m'arrêterai au récit du Baron de Sirot. Il eſt court & aſſez net. *L'Armée du Grand-Maître*, dit il, *étoit compoſée des meilleures troupes de France. Suivant ſa reſolution formée d'aſſiéger Heſdin, il inveſtit la ville & prit ſes quartiers. Les habitans qui le voioient venir à eux, mirent le feu à leurs fauxbourgs, qu'ils ne jugeoient pas pouvoir défendre. On dreſſa les batteries, & les lignes furent preſque achevées en même tems. Le Roi s'approcha d'Heſdin pour encourager ſes troupes par ſa préſence. Il arriva au camp le troiſiéme Juin. Sa Majeſté trouva que nonobſtant le grand feu des aſſiégés, la tranchée étoit pouſſée juſqu'à la contreſcarpe. Il y avoit une demi-lune qui defendoit le foſſé. On l'attaque, on la prend, on ſe loge dedans malgré leur vigoureuſe réſiſtance. Les écluſes furent lâchées pour remplir les foſſés d'eau, & pour empêcher l'approche des baſtions. Mais quelques mineurs qui paſſerent à la nage, s'attachérent à un.*

Les ennemis irrités de l'inutilité de leur inondation, pour faire périr les mineurs qui travailloient au pied de leur contreſcarpe, y jettérent quantité de feux d'artifice. On fit une galerie, ſous laquelle ils continuérent leur travail avec moins d'incommodité. Dans une ſortie ſur le quartier de Piémont, les aſſiegés encloüerent le canon, & tâchérent d'empêcher que le foſſé ne fût comblé dans l'endroit où le baſtion étoit déja ouvert. Quelques

Tom. 9. par. 2. pag. 44.



LE MARESCHAL
DE LAMEILLERAIE



ues fourneaux jouérent enſuite. Un mineur é- 1639.
tant demeuré dans l'allée, ne croiant pas que le feu eût déja pris, ſe trouva enſevéli ſous les terres ébranlées. Il n'en ſortit que deux jours après, par un trou qu'il fit lui même avec ſes mains. On le regarde comme un mort reſſuſcité: Et cela parut un heureux préſage de la priſe de la ville. Deux autres mines ſont ouvertes, l'une au quartier de Piémont, & l'autre à celui de Champagne. L'effet en fut merveilleux. On donne à la principale; mais avec peu de ſuccès. Les ennemis ſe préſentérent pour la défendre avec toutes ſortes d'inſtrumens couverts de feu d'artifice, qui tuérent pluſieurs François. De maniére que ne trouvant aucun avantage à ſe loger ſur la bréche, nos gens réſolurent de donner un aſſaut général, parce qu'on avoit toujours battu les ennemis, quand ils en étoient venus aux mains à découvert. Pour cet effet, on travaille toute la nuit à rendre le chemin du foſſé moins dangereux.

Priſe d'Heſdin. La Meilleraïe reçoit le bâton de Maréchal de France ſur la bréche.

Le Gouverneur d'Heſdin que Puiſégur nomme le Baron de Licques; d'autres le Comte d'Hanapes, prevint l'aſſaut général, & rendit la place le 29. Juin, plûtôt que les aſſiégeans ne l'attendoient. Louïs qui ſe trouva pour lors au camp, accorda une capitulation honorable, & la ſigna. Voici comment il écrit cette nouvelle au Maréchal de Châtillon le jour ſuivant. *La garniſon de la place étoit ſi forte, que lors qu'elle a été rendue, il en eſt ſorti juſques à deux mille hommes de Cavalerie & d'Infanterie. J'ai voulu voir la ville, & y entrer par la bréche. Le ſuccès de ce ſiége qui n'a duré que ſix ſemaines, eſt également glorieux & avantageux à mes armes, & aux affaires publiques dans la conjoncture préſente.*

1639. *Le Cardinal Infant d'Espagne s'est avancé jusqu'à dix lieuës d'Hesdin, & il y a demeuré plusieurs jours, dans la résolution d'ententer le secours de toutes les forces du Roi d'Espagne dans les Pays-Bas, & avec une bonne partie de l'Armée Imperiale commandée par le Général Picolomini qui l'alla joindre à grandes journées, après que vous l'eutes obligé à lever le siége de devant Mouzon.*

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 34. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Mémoires de Siret & de Puisegur. Historia Siri Memoria Recondite. Tom. VIII. Pag. 776.

La garnison d'Hesdin sortit en présence de Louïs dans un fort bon ordre. Le Gouverneur âgé de quatre vingt ans & plus, se faisoit porter dans une chaise, parcequ'il avoit été blessé d'un éclat de bombe. Deux Capitaines marchoient devant lui avec la pique, à la tête de l'Infanterie qui le suivoit. Après que les deux Officiers eurent salué le Roi, les troupes firent alte. La chaise du Gouverneur tourne alors vers l'endroit où étoit Sa Majesté, qu'il vouloit saluer. Louïs descend de cheval, & reçoit le vieux Gentilhomme avec toute l'honnêteté possible. *Sire*, dit celui-ci, *un grand Roi m'avoit honoré du gouvernement d'Hesdin, & un grand Roi m'en fait sortir. Puisque Dieu a permis que le Roi mon maître perdit la place qu'il m'avoit confiée, l'honneur de la remettre entre vos mains, me console dans ma disgrace. Monsieur*, répondit Louïs d'un air obligeant, *vous avez si bien défendu Hesdin, que le Roi votre maître doit être fort content de vous.* Puisegur rend ce témoignage au Gouverneur, qu'il étoit celui de tous les Officiers d'Espagne qui avoit le mieux soutenu un siége.

Louïs charmé d'un avantage qui répare le malheur de Thionville, entre dans Hesdin par la brêche, & quand il est dessus, donne le bâton de Maréchal de France à la Meilleraie. *Action qui n'avoit point d'exemple dans nos Histoi-*

res.

es, dit le Baron de Sirot. Le monde crut qu'u- 1639.
ne si grande distinction s'accordoit moins au
mérite du Général, qu'à la recommandation du
Cardinal de Richelieu son proche parent. La
faveur naissante du jeune Cinq-Mars, dont la
Meillerai'e avoit épousé la sœur, n'y contri-
bua t-elle point encore? *Il a plu au Roi*, dit le
flatteur Des Noïers dans sa Lettre du 1. Juil-
let à Châtillon, *d'honorer M. le Grand-Maître
d'un bâton de Maréchal de France au haut de la
brêche. Ce bienfait de Sa Majesté a été suivi d'une
acclamation incroiable de toute l'Armée. Le Prin-
ce n'a pas moins acquis de gloire en récompensant
de la sorte le mérite de son Sujet, que celui-ci, en re-
cevant une si haute marque de l'estime de son maî-
tre.* Puiségur nous apprend le détail d'une pro-
motion si extraordinaire. On ne sera pas fâché
de trouver ici cet endroit de ses Mémoires.

Après que le Roi s'en fut retourné à son lo-
gis, *le Lieutenant de ses gardes & moi*, raconte-
t'il, *demeurâmes seuls auprès de lui dans sa cham-
bre.* Puiségur, *me dit alors Sa Majesté*, voiez
qui est dans la garderobe voisine. Sire, *répon-
dis-je*, il n'y a que M. de Cinq-Mars qui dort
sur un lit. Il en fait semblant, *reprit-elle*, afin
d'entendre ce que nous dirons. *Puis me tirant
à part dans la ruelle du lit, le Roi m'ordonne de
lui parler fintétement sur ce qu'il m'alloit deman-
der. Je le lui promis.* Quel homme est-ce que
le Grand-Maître? *me dit-il alors.* Sire, *répon-
dis-je*, c'est un Officier qui sert Votre Ma-
jesté avec beaucoup d'affection, & qui prend
toute la peine imaginable. Il est actif, vigi-
lant, & soigneux d'apprendre ce qu'il ne sait
pas. Il s'informe des uns & des autres. Dans
le Conseil, il reçoit fort bien les avis de tous
ses subalternes. Après cela, il fait un resultat

1639. dans ſa tête, & donne le ſien fort à propos, & fort juſte. Il vaut donc bien nos barbons, *reprit le Roi en déſignant Mrs. de la Force & de Châtillon.* Sire, *repartis-je*, ſi vous continuez de l'emploier, il en ſaura certainement autant que les autres. Et bien, *me dit Sa Majeſté*, j'ai réſolu d'entrer dans la ville par la brêche. Quand je ſerai ſur le haut, je le ferai Maréchal de France. Il n'en ſait rien. N'en parlez à perſonne. Voiez ſi les gens d'armes & les chevaux legers ſont devant le logis, je monterai à cheval & nous nous en irons.

Cela ſe fait. Nous tirons droit à la ville. Quand on y eſt arrivé, le Roi deſcend de cheval, s'appuie de ſa main gauche ſur mon épaule, & de la droite ſur M. de Lambert, & paſſe ſur le pont pour monter à la brêche. M. le Grand-Maître l'y attendoit. Il prit Sa Majeſté ſous les aiſſelles, & l'aidoit à monter ſur le haut tandis que M. de Lambert & moi la ſoutenions. Dès qu'on fut ſur le haut, le Roi ſe tourna vers moi, prit la canne que j'avois entre les mains, & parla de la ſorte à M. le Grand-Maître. La Meilleraïe, je vous fais Maréchal de France. Voilà le baton que je vous en donne. Les ſervices que vous m'avez rendus exigent cela de moi. Vous continuerez à me bien ſervir. *Le nouveau Maréchal ſe jetta aux pieds du Roi, les baiſa, & lui dit qu'il ne méritoit pas l'emploi dont Sa Majeſté l'honoroit.* Trève de complimens, *lui repartit-elle.* Je n'ai jamais fait plus volontiers un Maréchal de France. *Le Roi partit enſuite d'Heſdin pour aller coucher à Abbeville, & donna le gouvernement de la place à M. de Bellebrune.*

Fin de la campagne des Fran. Après cette conquête, on fit peu de choſe dans les Païs-Bas. Le Maréchal de la Meilleraïe

1639.

…ïe remporta seulement un avantage sur un …uartier des Croates ennemis. Des-Noiers …exalte beaucoup dans sa Lettre au Maréchal …e Châtillon du 13. Août. *La défaite entière …es Croates de l'Armée du Cardinal Infant, com-…mandés par le Comte Ludovic*, dit-il, *est trop …ignalée, pour ne vous en écrire pas la nouvelle …ue plûtôt. M. de Louſtelnau Sergent de bataille …de l'Armée du Roi, apporta hier à Sa Majeſté, …de la part de M. le Maréchal de la Meilleraïe ſeize …ormettes des Croates taillés en piéces. Six cenſtien …ont été tués ſur la place, deux Capitaines & …quelques Cavaliers faits priſonniers. Le reſte a été …noïé dans les canaux qui environnent leur quar-…tier. De maniére que des deux Régimens de Lu-…dovic & de Forcas, il ne s'en eſt ſauvé que ſix. …Ludovic étoit pris. Mais une bourſe de piſtoles …donnée au ſoldat de Gaſſion qui le tenoit, lui ſau-…va la vie & la liberté. Boiſſi & la Grange frere …de Puiſegur ont été tués.* La Meilleraïe racon-…te la choſe, mais d'un air moins triomphant, dans ſa Lettre au même Châtillon. *Je ſuis allé un de ces jours à la guerre avec deux mille quatre cens chevaux*, dit-il, *Mrs. de Coiſlin & de la Ferté-Senneterre étoient de la partie. Nous avons donné dans le quartier des Croates. On leur a pris plus de ſix cens chevaux, & tué quatre à cinq-cens hommes, & preſque tous leurs Officiers. Ludovic même a été pris, & s'eſt ſauvé par la méthode de M. de S. Aouſt.* C'étoit un Officier de l'Armée du Maréchal de Châtillon, qui gâ-gna vraiſemblablement les ſoldats ennemis qui l'avoient arrêté, en leur donnant de l'argent. *Tout le bagage des Croates a été pillé. Mais parce qu'ils étoient logés ſur une digue, où l'on ne pouvoit aller que ſix de front, & qu'ils avoient devant eux pluſieurs barricades, la chaleur de Meſ-*

…ois dans les Païs-Bas.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. V. Chap. 16. Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même. Tom. II. Mémoires de Puiſegur.

1639. *Messieurs les volontaires les emporta jusques à entrer dans la barriere de S. Venant, où l'Armée ennemie est campée derriére la Lys. Si nous n'avions pas perdu quelques bons Officiers, je croirois la chose assez heureuse. Les Espagnols n'ont pas plus de six mille hommes de pied & trois mille chevaux, leurs places garnies.*

Je trouve que la Meilleraïe toujours actif & entreprenant, forma encore le projet d'assiger Bapaume. Mais ne jugeant pas la chose faisable, à moins que Châtillon se voulût joindre à lui, il en fit la proposition. Soit que Châtillon n'eût pas envie d'entrer dans une affaire dont le parent du Ministre auroit l'honneur & le mérite, en cas qu'elle réussit; soit qu'il eût reçû des ordres trop positifs de ne s'éloigner pas de la Meuse; soit enfin qu'il eût véritablement sujet de craindre que Picolomini, qui demeuroit près de la frontiére de Champagne avec un corps de troupes assez nombreux, ne profitât de son absence, il se défendit honnêtement de joindre la Meilleraïe. „ Quant à la „ proposition que vous me faites, *lui dit Châtillon dans sa Lettre du* 1. *Septembre*, de la „ jonction des Armées qui sont sous notre „ conduite, lorsque vous jugerez à propos „ de la faire, & que les ordres du Roi me le „ permettront, je vous donnerai toutes les „ marques possibles de respect & de franchise. „ Considerez, s'il vous plaît, Monsieur, que je „ ne puis quitter maintenant cette frontiére. „ Picolomini est campé vers Arlon avec neuf „ mille hommes de pied & cinq mille chevaux. Une grande partie des uns & des autres, est de son vieux corps d'Armée. Lamboi se trouve auprès de lui. Beck qui commande dans le Luxembourg, est posté à Rio-

„ rain

ainville. Il fait bâtir un Fort sur la riviére de 1639.
amoi, afin d'empêcher nos courses dans le
ɔaïs, & de conserver la communication avec
Sedan, qui leur a été fort utile jusques ici.
„ Mes ordres portent expressément que je
ne m'éloigne point de cette frontiére. Mou-
zon, Charleville & Dun seroient en trop
grand danger. Vous savez que les deux pre-
miéres de ces trois places sont de fort gran-
de importance. Les fortifications qu'on y
fait, ne pourront être achevées qu'à la fin
d'Octobre. Si je m'avance vers vous avec la
plus grande partie de mes forces, Picolomi-
ni viendra incontinent attaquer Mouzon, &
l'emportera en huit jours. Il lui sera facile
de s'y retrancher, & d'y faire passer l'hiver
, à ses troupes qui mettront une partie de la
, Champagne à contribution. En ce cas, il fau-
, droit nécessairement revenir pour couvrir
, cette Province. Et si je suis une fois avec
, vous, quelque diligence que je fasse, il me
, sera impossible d'arriver à tems pour secou-
„ rir Mouzon. Je n'étois qu'à six lieuës de Pi-
, colomini, quand il l'assiégea. Tout ce que je
„ pus faire, ce fut de me rendre à propos, afin
„ de sauver la place. Comme votre Armée est
„ plus forte que celle qui lui est opposée, si
„ après que vous aurez entrepris un siége de
„ votre chef, Picolomini passe la Meuse afin
„ de le tr[illegible], je l'observerai & le côtoierai
„ de si pr[illegible] je pourrai vous joindre à tems.
„ Un Maréchal de Camp que je laisserai avec
„ douze cens chevaux & trois mille hommes
„ de pied s'opposera aux courses & aux entre-
„ prises que le Général Beck aura peut-être
„ envie de faire en cette occasion. Voilà tout
„ ce que vous pouvez attendre de moi.

Ce-

1639. Cependant Châtillon offrit depuis un détachement assez considérable de ses troupes, en cas que la Meilleraïe persistât dans le dessein de s'attacher à Bapaume. Fut-ce par un ordre exprès de la Cour, ou par complaisance pour le Général favori du Ministre? Mais la Meilleraïe trouva des raisons d'abandonner ses projets pour le reste de la campagne. Le Roi marque la véritable dans sa Lettre du 9. Septembre à Chatillon. *Mon Cousin*, lui dit sa Majesté, *aiant vû ce que vous avez écrit à mon Cousin le Maréchal de la Meilleraïe, sur un siège que vous pensiez comme lui, se pouvoir entreprendre du côté de la Picardie, afin d'achever glorieusement cette campagne, j'ai bien voulu vous témoigner par cette dépêche, que je vous sai bon gré de chercher les moiens d'employer mes armes à quelque chose d'avantageux. Mais je ne crai pas qu'un siége soit maintenant pratiquable. Les Hollandois se sont retirés de devant Gueldres, & vraisemblablement ils n'entreprendront plus rien.* Le Cardinal Infant n'aiant pas de diversion à craindre, auroit trop embarassé les François attachés à une place. Cet endroit de la Lettre de Louïs m'avertit de raconter ce que les Armées de terre & de mer des Etats-Généraux des Provinces-Unies firent cette année.

Grande victoire de la Flote des Provinces-Unies sur celle d'Espagne.

Suivant les projets ordinaires entr'eux & la Cour de France, Fréderic-Henri Prince d'Orange étoit venu à la tête de son [illegible]ée dans la Flandre. Le Cardinal Infant a[illegible] pour les places de cette Province, va promptement à Gand, se poste avantageusement, & observe les mouvemens de l'ennemi. Le Prince voiant ses projets déconcertés de ce côté-là, marche vers la Gueldre, & commence d'assiéger la Capitale de la Province. Mais il ne fut pas plus heu-

ieureux que l'année precédente. Les grandes 1639.
)luies l'empêcherent d'achever aſſez tôt ſa cir-
:onvallation. De maniére que le Cardinal In-
ant a le tems d'arriver avec ſon Armée entre
Venloo & Ruremonde. Fréderic-Henri ſur-
pris ne voulut point s'expoſer au danger d'ê-
tre forcé dans ſes lignes imparfaites, & ſe reti-
re chez lui. Martin Tromp Amiral des Provin-
ces-Unies réuſſit mieux ſur la mer, & y rem-
porta des avantages conſidérables. Il attaqua premiérement près de Graveline une eſcadre Eſpagnole de dix gros vaiſſeaux, quatre frégates, & cinq flutes. Après un combat de ſix heures, l'Amiral de Dunkerque incapable de tenir plus long-tems la mer, va échouer ſur un banc de ſable. On eſt contraint de mettre le feu au Vice-Amiral, de peur qu'il ne tombe entre les mains des ennemis, qui ont déja pris deux vaiſſeaux & les quatre frégates. Quinze cens ſoldats Valons périrent dans cette occaſion, & ſix cens furent faits priſonniers par les Hollandois. Le ſecond avantage eſt d'autant plus glorieux à Tromp, qu'il défit la plus grande partie d'une Flote nombreuſe, que les François avoient inutilement attaquée.

Journal de Baſſompierre. Tom. II. Rushworth's Hiſtorical Collections. Tom. III. Grotii Epiſtolæ paſſim an. 1639. Nani Hiſtoria Veneta. L. XI. 1639. Hiſtoire du Gualdo Priorato. Part. II. Lib. 5. & 6. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 777, 778, 779.

Richelieu averti que le Roi d'Eſpagne aſſemble ſes meilleurs vaiſſeaux dans les ports de Galice, & qu'ils ſont deſtinés à porter de l'argent & un grand renfort dans les Païs-Bas, fait ordonner à Sourdis Archevêque de Bourdeaux d'aller au devant de la Flote ennemie avec celle de France, & de l'aſſiéger à la Corogne. Le Prélat plus ardent à la guerre, qu'aux fonctions de ſon Miniſtere ſe met en mer le plus promptement qu'il lui eſt poſſible, enferme les Eſpagnols dans le port de la Corogne, & les bat continuellement. Une furieuſe

1639. rieuſe tempête le contraignit à ſe mettre en haute mer. Ses vaiſſeaux y furent encore tellement battus de l'orage, qu'il fallut les ramener au plûtôt à Belle-Iſle. Durant cet intervalle, la Flote d'Eſpagne ſort de la Corogne & prend la route de Flandres. Sourdis revient après avoir remis ſes vaiſſeaux en bon état. Ne trouvant plus la Flote d'Eſpagne dans les ports de Galice, il fait une deſcente, brûle quelques villages, & un ou deux vaiſſeaux, & s'en retourne dans les ports de France.

L'honneur de la défaite d'une Flote compoſée de ſoixante & dix-ſept vaiſſeaux, parmi leſquels il y avoit des galions d'une grandeur extraordinaire, étoit reſervé à Tromp. L'Hiſtorien de la République de Veniſe prétend que cette expédition fut concertée avec le Roi de la Grande Bretagne, & que jaloux de l'agrandiſſement de la France, il promit ſecretement de donner en cas de beſoin, retraite dans ſes ports aux vaiſſeaux de Philippe. Si nous en croions un Auteur Anglois Charles & ſes Sujets furent allarmés, quand ils virent un ſi grand nombre de vaiſſeaux & de troupes ſur les côtes d'Angleterre. Le bruit courut même que le Roi d'Eſpagne d'intelligence avec les Papiſtes de la Grande-Bretagne, avoit formé quelque deſſein contre l'Ecoſſe, ou contre l'Irlande. De maniére que Sa Majeſté Britannique fait aſſembler ſes milices, envoie demander à Don Antonio d'Oquendo Amiral d'Eſpagne quel eſt ſon deſſein, & veût voir ſa commiſſion. Si le bruit de l'intelligence des Papiſtes Anglois avec Philippe, ſemé par malice ou par quelqu'artifice ſecret, étoit ſans fondement, il y eut auſſi plus de diſſimulation que de réalité dans les demarches du Roi d'Angleterre. La

ſuite

suite prouve qu'il favorisoit ouvertement les Espagnols. Nouvelle raison au Ministre de Louïs, de fomenter les mouvemens d'Ecosse, & d'exciter sous main les mécontens d'Angleterre. Quoiqu'il en soit, avec treize vaisseaux seulement, Tromp a d'abord le courage d'attaquer l'Armée navale d'Espagne dans la Manche entre Calais & Douvre. 1639.

Sa petite Flote augmenta bien-tôt considérablement à cause du voisinage des ports de Hollande & de Zélande. Oquendo quoique supérieur par le nombre & par la force de ses vaisseaux, n'ose engager le combat avec Tromp, & se retire aux Dunes d'Angleterre. L'Amiral ennemi l'y suit hardiment, & le canonne incessamment. Seize gros vaisseaux Espagnols qui portoient tout l'argent & un bon nombre de soldats, s'échappérent à la faveur d'un brouillard & entrérent dans les ports de Flandres. Le Roi d'Angleterre embarassé de deux Flotes sur ses côtes, ne savoit quel parti prendre. Il auroit bien voulu sauver les Espagnols; mais il craignoit de rompre avec les Etats-Généraux. Un de ses Officiers vient avec quarante vaisseaux, & se met au milieu des deux Flotes, comme pour empêcher le combat. Tromp & ses gens crierent alors que de concert avec le Roi d'Espagne, on cherchoit à leur ôter la proie d'entre les mains. Ils demeurent nonobstant cela devant la Flote ennemie. Quelqu'un dit que le Commandant Anglois bien aise de servir les Hollandois, pressa Oquendo de se retirer incessamment. L'Amiral Espagnol, à qui les vivres & les munitions manquoient, tente de s'échapper à la faveur d'un brouillard. Mais le vigilant Tromp l'observoit trop bien. La Flote Espa-

guole

1639. gnole eſt pourſuivie de ſi près, que l'ennemi brûle pluſieurs vaiſſeaux, ſe rend maître de quelques uns, & coule d'autres à fonds. Quand eut le tems de ſe retirer à Dunkerque. Le reſte de ſes vaiſſeaux endommagés gagna difficilement les ports d'Eſpagne. On dit que Philippe perdit dans ce combat plus de ſix mille ſoldats, ou matelots. Tromp rentra triomphant à Rotterdam avec ſeize vaiſſeaux pris ſur l'ennemi, & avec un butin conſidérable. On ne douta plus que Charles n'eût véritablement conçu le deſſein de dérober une ſi belle victoire aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, quand on vit Pennington qui commandoit l'eſcadre envoiée pour empêcher le combat entre les deux Flotes, mis en priſon par ordre de Sa Majeſté Britannique. Les Miniſtres eurent beau dire que la Flote Eſpagnole, s'étant retirée dans un lieu dont la proprieté appartenoit inconteſtablement à la Couronne d'Angleterre, le Roi n'avoit pas dû permettre que ſes alliés y fuſſent attaqués, & que ſi la même choſe étoit arrivée à la Flote des Provinces-Unies, il en auroit uſé auſſi civilement à ſon égard. Cela fut regardé comme une excuſe recherchée, & Charles devint encore plus ſuſpect aux Puiſſances confederées contre la Maiſon d'Autriche.

Mort du Duc Bernard de Saxe-Weymar.

J'ai remarqué ci-deſſus que le Maréchal Bannier ſe plaignoit hautement cette année, de ce que la France ne faiſoit point la diverſion promiſe ſur le Rhin. Rapportons maintenant pourquoi elle manqua durant cette campagne à l'éxecution d'un des principaux articles de ſon Traité avec la Couronne de Suéde. La mort inopinée de Bernard Duc de Saxe-Weymar en fut la cauſe. Ce Prince avoit refait les trou-

upes fatiguées, & remonté ſa Cavalerie, de bons quartiers d'hiver, qu'il alla prendre ns la Franche-Comté. Lui & le Comte de uébriant s'y rendirent maîtres de pluſieurs aces importantes dès le commencement du intems. Il ſemble que Louïs & ſon Miniſtre ujours ardens à obtenir du Duc la ceſſion : Briſac, fuſſent bien aiſes de l'occuper à rendre une Province, qu'on projettoit de lui frir comme un dédommagement de ſes au- es conquêtes. L'un & l'autre éludoient le lieux qu'ils pouvoient les preſſantes inſtan- es de l'Ambaſſadeur de Suéde, qui deman- oit que Weymar repaſſât le Rhin, de peur ue Bannier n'eût lui ſeul preſque toutes les orces de l'Empereur ſur les bras. Guébriant le ſon côté tâchoit d'amuſer Bernard dans la Franche-Comté, & emploioit toute ſon adres- e à lui perſuader de repaſſer ſeulement le Rhin, après que le Duc de Longueville envoié au ſecours de la Ducheſſe de Savoie preſqu'en- iérement dépouillée par ſes beaux-frères, fut revenu faire tête au Duc de Lorraine, qui avec e corps de troupes qu'il avoit dans le Comté le Bourgogne, rentreroit infailliblement dans ſon païs, & y feroit des progrès, quand il n'y auroit plus aucune Armée capable de l'arrêter. Mais enfin le Duc de Bavière aiant ordonné vers la fin de Juin, que ſes troupes inveſtiſſent Ohenwiel, Bernard qui commençoit de crain- dre pour les villes forêtiéres, réſolut ſi poſi- tivement de retourner ſur le Rhin, que non- obſtant l'envie d'engagner le Duc au ſiége de Salins, Guébriant n'oſa plus inſiſter, & fut obligé d'applaudir. Ils partent donc l'un & l'autre le 8. Juillet, & reprénent le chemin du Briſgow.

1639. *Journal de Baſſompierre.* *Tom. II. Vie du Cardinal de Richelieu, par Aubery. L. VI. Chap. 4.* *Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même. Tom. II. Hiſtoire du Maréchal de Guébriant. Liv. II. Chap. 12. & 13.* *Grotius Epiſtola paſſim ad.* 1639. *Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. Lib. XI.* *Nani Hiſtoria Veneta. Lib. XI.* 1639. *Hiſtorie di Gualdo Priorato. Parte II. Lib. V.* *Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 765.*

On 766.

1639. On arrive le 15 à Huningue, & les deux Généraux y tombent malades; le Duc de fiévre violente & maligne; le Comte d'Hanindisposition de fatigue, dont il avoit encheuses atteintes dans la Franche Comté. Bernard se fait transporter le lendemain à Nebourg, & y meurt le 18 de la peste, ou de poison, comme disent quelques-uns, dans la année de son âge. L'Aumônier du Duc craignit pas d'avancer tout publiquement une Oraison funebre, que son maître mort dans la pensée d'être véritablement empoisonné. Mais quelle preuve en avoit-il? ne pouvoit être qu'un soupçon fondé sur malignité de sa maladie, & sur certaines tachelividés qui parurent sur son corps un peu avant sa mort. Signe fort équivoque. Cependant on crut la chose d'autant plus vraisemblable qu'un bruit venu, dit-on, de la Cour de Vienne étoit deja communément répandu que Bernard ne passeroit pas l'année. Si nous en croyons l'Historien de Suéde, lors que le Duc jouissoit d'une parfaite santé, certaines gens écrivirent de Vienne dans une ville voisine du Rhin pour savoir s'il étoit encore en vie, ou non. Un Médecin Genevois qui le servoit, fut soupçonné de lui avoir donné le morceau, ou le breuvage fatal. Grotius semble avoir rejetté d'abord cette opinion assez commune. Mais il changea de sentiment, après qu'il se fut plus exactement informé des circonstances de la maladie & de la mort de Weymar. Quelques-uns ont cru que le prétendu empoisonneur fut suborné par Richelieu, afin de se venger du mépris avec lequel Bernard rejetta la proposition qu'on lui fit d'épouser la niéce du Cardinal, & d'obtenir plus facilement Brisac après

ès la mort du Duc. Il eſt vrai que Richelieu 1639.
défia toujours de lui. *M. le Duc de Weymar un excellent Capitaine*, fait-on dire au Cardinal dans un écrit qui lui eſt attribué. *Mais il tellement attaché à ſes interêts, que perſonne monde ne ſe peut aſſurer de lui.* C'eſt pourquoi la Cour de France parut fort conſolée ſa mort, quand elle crut pouvoir compter e Briſac & les troupes de Weymar lui deureroient. Mais avant cette aſſurance, la rte d'un ſi grand Général pouvoit déran r tellement les affaires de Louïs en Allegne, qu'il eſt difficile de ſe perſuader que ns une incertitude entiére de ce qui arriveit après la mort de Bernard, Richelieu ait nſé à ſe défaire de lui.

On ſeroit donc plus tenté de croire que la our de Vienne voulût ſe délivrer d'un enemi formidable. Cependant tout bien conderé, il en faut revenir au premier ſentiment de Grotius. *Le Duc de Weymar*, dit-il dans ſa Lettre du 30. Juillet au Chancelier Oxenſtiern, *le ſeul preſque de toute l'Allemagne ui méritoit de porter le nom de Prince, a fini rbelle & éclatante vie à Neubourg le 18. de ce ois. Une fiévre ardente & maligne a laiſſé ſur on corps des marques ambigues, ou de la peſte épanduë dans ces quartiers-là, ou de quelque oiſon donné. Peu de grands Princes meurent, ans que leurs ennemis ſoient ſoupçonnés d'avoir vancé les jours de celui dont la mort leur eſt vantageuſe. Nous attendions de grandes choſes le ſon paſſage au delà du Rhin. Voilà nos eſpérances renverſées, & nous avons déſormais tout à craindre. Quand je conſidére une Armée ſans Général & pluſieurs Villes ſans maître, je croi voir dans un coin de l'Allemagne, ce qui arri-*

va autrefois dans un vaſte Empire, lors qu'il
1639. Conquérant de l'Aſie mourut ſans laiſſer un héri-
tier certain. On peut dire que le Duc d'une
même. Ses plus proches parens ſont chez les en-
nemis. Egalement ſuſpects à la Suéde & à la
France, ils n'auront pas la liberté de reclamer
la ſucceſſion que le défunt leur laiſſe. C'
pourquoi Grotius craignoit que les troupes de
Bernard ne ſe diſſipaſſent, & que chacun ne
penſât à s'approprier quelqu'une de ſes con-
quêtes. Le même Ambaſſadeur nomme le
Duc dans une autre Lettre, *l'ornement & la der-
niere reſſource de l'Allemagne.* Il aſſure que ce
Prince donna en mourant des marques extra-
ordinaires de pieté, & d'excellens avis à ſes
Officiers contre l'avarice & contre l'ambition.
Quelques jours avant ſon départ de la Franche-
che-Comté, il fut ſi touché des excès commis
par ſes ſoldats, qu'il en verſa des larmes, & les
menaça de les abandonner, s'ils continuoient
dans une licence que ſon honneur & ſa Religion
ne lui permettoient pas de ſouffrir. L'Hiſto-
rien de Suéde dit de même que Bernard mou-
rut tranquillement après avoir confeſſé ſes pe-
chés, & donné toutes les marques poſſibles
d'une foi & d'une repentance ſincére. Celui-
ci ne ſemble pas douter de la vérité de
l'empoiſonnement qu'il attribue à la Cour de
Vienne.

De peur que de ſi grands éloges ne ſoient
ſuſpects dans les Ecrits de deux Auteurs Pro-
teſtans & dans notre Hiſtoire, *rapportons ce*
que deux Catholiques Romains, racontent ces
derniers momens & des qualités du Duc de
Weymar. *La nouvelle de ſa mort prochaine,* dit
l'Hiſtorien de Guébriant, *fut un coup de foudre*
à ſes domeſtiques; mais elle ne l'ébranla pas. Ce

lui annonça deux heures auparavant. Il témoigna qu'un seul moment lui suffisoit pour prendre une résolution qui cause tant de peine & d'inquiétude à tous les hommes. Il écouta celui qui lui parla le premier avec la même tranquillité, que on lui eût appris une victoire. Il remercia Dieu vec des * sentimens dignes d'une meilleure croian- *, lui recommanda son ame, & emploia le reste u tems à faire son testament. Ses domestiques y urent liberalement recompensés. Il leur dit adieu, 'un air serein & content, les pria de se consor de sa perte, ou plûtôt de son absence, puisque Dieu leur feroit la grace de le réjoindre dans l'éernité. Ainsi mourut Bernard de Saxe Duc de Veymar, l'un des plus illustres & des plus ecellens Princes que l'Allemagne ait vû naitre deuis plusieurs siécles, comparable aux plus grands uerriers de l'antiquité, en un mot, le modele d'un Héros parfait. Il étoit sage, moderé, patient, chaste, tempérant, débonnaire, constant, genereux, clément, bienfaisant, docte, versé dans l'Histoire & dans la connoissance de plusieurs Langues. Il aimoit sa patrie & la dignité de l'Empire. Ce fut plûtôt pour la liberté de l'Allemagne qu'il combattit d'abord, que pour sa querelle particuliére. Son juste ressentiment contre la Maison d'Autriche qui avoit privé du Duché & de l'Electorat la branche ainée de la Maison de Saxe, dont il descendoit, eut moins de part à sa déclaration en faveur du Roi de Suéde, que le désir de contribuer au rétablissement des premiéres Loix de l'Allemagne, des anciens priviléges de la Nation Germanique, de la liberté des Electeurs, & d'empêcher que l'Empire ne devint héréditaire & Monarchique. Il est vrai que la conquête de Brisac lui éleva un peu le cœur, & qu'il fut tenté de se servir de sa bonne fortune, pour se procurer un

1639.

* C'est un Papiste qui parle.

1639. *établissement digne de sa naissance, & de sa réputation. C'est pourquoi il avoit tant de peine à se défaire de cette place. Comme il pensoit quelquefois aux moiens de s'y maintenir, il ne refusa pas aussi tout-à-fait à la tentation de se rendre le Chef d'un tiers parti en Allemagne, & d'en chasser les étrangers.*

Un Auteur Italien renchérit encore sur un portrait si avantageux, & nous dépeint le Duc Bernard comme un des plus grands hommes qui ait jamais été. Après s'être formé au commandement des Armées sous la discipline de Gustave Roi de Suéde, Weymar, au jugement de cet Historien, devint en peu de tems un des plus fameux Capitaines de son tems. Affable & sincere dans ses actions & dans ses discours, il mépriſoit le faste & cette gravité fiére & dédaigneuse que les gens enflés de leur rang & de leur réputation, affectent ordinairement. Il haïssoit les flatteurs, mépriſoit les orgueilleux, & vivoit familierement avec tous ses Officiers. Ceux qui s'élevoient par leur mérite aux premiers exploits, trouvoient auprès de lui toute la distinction qu'ils pouvoient raisonnablement souhaiter, & ceux qui commençoient de se signaler, ne s'en retournoient jamais sans quelque caresse, ou sans quelque promesse obligeante & capable de les encourager. Quand son Armée souffroit par la disette, ou par la fatigue, il ne faisoit ni meilleure chére, ni ne prenoit plus de repos que les autres. Sa passion pour la gloire étoit si ardente qu'il s'appliquoit incessamment à chercher les moiens de vaincre l'ennemi par la force, ou par la prudence. L'exercice ordinaire de son esprit, c'étoit de bien connoître la situation des lieux, de remarquer les endroits pro-

propres à se poster avantageusement, d'observer les inclinations de ses Officiers & de ses soldats, de leur procurer tout le contentement possible. Il parloit plusieurs langues, & écoutoit patiemment ce que chacun croioit lui devoir représenter. Incapable de se laisser surprendre par la calomnie, il examinoit avec soin les rapports qu'on lui faisoit: Et s'il se plaignoit de quelqu'un, ce n'étoit qu'après avoir bien connu la vérité de ce qu'on lui avoit dit. Quand la justice & le bon ordre l'obligeoient à punir, on remarquoit sa repugnance aux actes de sévérité. Il se faisoit un véritable plaisir de pardonner même des fautes considérables, persuadé qu'il étoit que l'envie de réparer la réputation perduë, & de se bien remettre dans l'esprit du Général, porte souvent ceux qui sont tombés par ignorance, ou par imprudence dans quelque disgrace, à faire des choses extraordinaires. Jamais Général ne fut plus aimé, plus craint, plus respecté. Le seul défaut qu'on ait remarqué en lui, c'étoit une grande vivacité, qui lui inspiroit souvent trop de hardiesse, & quelquefois de la témérité. La mort l'enleva au milieu de sa plus grande prospérité, & lorsqu'il sembloit avoir, pour ainsi dire, attaché la fortune à son épée. 1639.

Son Testament fait peu de momens avant sa mort, est fort court. En voici le principal article. Il y dispose de ses conquêtes en Souverain. *Nous voulons que le païs rangé sous notre obeïssance par la grace particuliere de Dieu, & qui contient plusieurs places considérables, soit conservé à l'Empire Germanique, sans en être jamais aliéné. C'est pourquoi nous ordonnons que nos conquêtes soient consignées à celui de nos freres, qui en*

1639. *acceptera la proprieté. Pour s'y maintenir plus facilement, il emploiera tous ſes efforts à ſervir agréable aux Couronnes de France & de Suede. Que ſi aucun de nos freres ne veut prendre poſſeſſion de nos conquêtes, nous croions qu'il eſt juſte & raiſonnable que la France ſoit preférée; à condition que dans les places fortes, il y aura garniſon mi-partie Allemande & Françoiſe, & que dans la paix générale les places & tous les païs conquis ſeront reſtitués à l'Empire Germanique. Après ſon décès, l'Armée ſera commandée par le Maior Général d'Erlach, le Colonel Obem, le Comte de Naſſau, le Colonel Roſe, & après eux, par les autres Colonels.* L'Hiſtorien de Guébriant dit que le Duc laiſſa ſon épée, ſes piſtolets, & ſon cheval de bataille au Comte, dont il eſtimoit particuliérement le mérite & la valeur, comme je l'ai remarqué plus d'une fois. Cependant il n'eſt parlé que du cheval dans le Teſtament. On l'appelloit le *Rap* en Allemand, c'eſt à dire, le *Corbeau*. Il n'avoit rien de beau & de bien proportionné. Mais ſa grandeur & ſa force étoient extraordinaires. Il combattoit ſous ſon maître. Souvent il a renverſé des gens par terre, & mordu d'autres juſques au ſang. Le cheval parut ſi excellent & ſi rare à Guébriant, qu'il le donna en mourant au Roi de France maintenant regnant, & le pria de le faire nourrir ſoigneuſement dans ſa grande écurie.

La Cour de France négocie vivement pour avoir Briſac, les autres conquêtes & les troupes du Duc de Weymar.

Louïs & ſon Miniſtre apprirent à Mézières la nouvelle de la mort du Duc Bernard de Saxe-Weymar. Dès le même inſtant, ils chercherent tous les moiens poſſibles d'attirer ſes Officiers & ſes troupes au ſervice de la France, & d'avoir Briſac, Rhinfeld, Fribourg, & les autres places conquiſes par le feu Duc. Comme

l'ar-

rgent paroiſſoit le plus efficace & le plus ſûr 1639.
e tous, on reſolut de ne l'épargner pas dans
ne occaſion ſi importante. Oiſonville neveu
e Des-Noiers Secrétaire d'Etat, eſt incontie-
ent dépêché avec des Lettres de change, &
ne longue inſtruction pour le Comte de Gué-
riant & pour lui. *Vous jugez bien*, dit Des-
Noiers dans ſa Lettre du 27. Juillet à Gué-
briant, *quel a été l'étonnement de toute la Cour, lors que la nouvelle de la mort de M. le Duc de Weymar eſt arrivée. Le bon état des affaires d'Allemagne dépendoit en partie de ſa valeur & de ſon habileté. Je m'aſſure que vous aurez déjà emploié votre crédit pour retenir ſes troupes au ſervice du Roi. Le Baron d'Oiſonville va vous trouver de la part de Sa Majeſté avec quantité de dépêches. Vous vous en ſervirez dans le beſoin. La meilleure de toutes, c'eſt une Lettre de change de cent mille écus. Nous tâcherons d'en avoir une autre de pareille ſomme. Vous emploierez cet argent ſelon qu'il eſt marqué dans l'inſtruction de M. d'Oiſonville. Le point le plus important, c'eſt de s'aſſurer des places. Lorſque M. le Général d'Erlach étoit à la Cour, afin de traiter des affaires de feu Son Alteſſe, M. de Bullion, M. de Chavigni, & moi lui parlâmes de la ſureté de Briſac. Il nous déclara que ſi M. le Duc venoit à mourir malheureuſement devant lui, la ville de Briſac ſeroit conſervée au Roi avec toute la fidelité imaginable. Qu'il ſavoit bien que c'étoit là l'intention de feu Son Alteſſe. Qu'outre cela, il avoit en ſon particulier tant d'inclination à ſervir Sa Majeſté, qu'elle ne devoit point être en peine de Briſac. Je n'oſe pas aſſurer que M. d'Erlach nous ait dit ces mêmes paroles. Mais il eſt certain que ſon diſcours contenoit quelque choſe d'équivalent. Afin d'engager Guébriant à prendre cette affai-*

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 5. Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même. Tom. II. Hiſtoire du Maréchal de Guebriant. Lib. III. Chap. 1. & 2. Grotii Epiſtolæ paſſim anno 1639. Puffendorf Commentar. Rerum Sueciæ rum. L. XI. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 766. 767. &c.

1639. re encore plus à cœur, on ne manqua pas de lui donner de grandes espérances. C'est le stile ordinaire. *Faites pour le service du Roi tout ce que votre bon esprit vous pourra dicter dans les occasions*, ajoute le Secrétaire d'Etat, *& soyez persuadé que Sa Majesté & Son Eminence ont pour vous des pensées dont vous seriez content, si j'osois vous les expliquer.*

L'instruction dressée pour Guébriant & Oisonville, leur donnoit le pouvoir d'offrir de la part du Roi à tous les Colonels de Cavalerie & d'Infanterie qui voudroient prêter serment de servir Sa Majesté *envers tous & contre tous*, comme on dit ordinairement, les mêmes avantages qu'ils avoient sous le Duc de Weymar, & de plus à chacun d'eux six mille livres de pension pendant la guerre, & après la Paix six ou huit mille livres de revenu en fonds de terre; même jusques à douze mille livres au Comte de Nassau, & aux Colonels Ohem & Scheumbec. Erlach étoit celui qu'on devoit ménager avec plus de soin, non seulement à cause de la disposition qu'il avoit témoignée d'entrer au service de la France, mais encore, parce qu'il étoit Gouverneur de Brisac, place qu'on souhaitoit principalement d'avoir. Guébriant & Oisonville eurent ordre de le pressentir, avant que de lui faire aucune proposition, & de savoir quel parti il aimeroit mieux, ou de remettre dès lors Brisac entre les mains de Louïs, moiennant une récompense honnête, ou de prendre des provisions du Roi, & de s'obliger par serment à garder la place pour Sa Majesté, & à le servir *envers tous & contre tous*. S'il préferoit une recompense, on pouvoit lui offrir cent, ou cent cinquante mille, & même jus-

nſques à deux cens mille livres en argent comptant. Que ſi ſon inclinations le portoit à demeurer dans Briſac, on lui en laiſſeroit le gouvernement aux mêmes conditions que Weymar lui avoit accordées, & de plus ſix mille écus de penſion durant la guerre, & après la paix le même revenu en fonds de terre. En cas qu'Erlach voulût retenir le gouvernement de Briſac, on ordonnoit aux Agens de France, de lui repréſenter que la raiſon & ſa propre ſureté demandoient qu'il reçût un ſi grand nombre de François en garniſon, que s'il venoit à être ſurpris de la mort, le Lieutenant établi ſous lui, de la fidélité duquel on ſeroit autant aſſuré que de la ſienne, pût conſerver infailliblement la place au Roi. C'eſt pourquoi on jugeoit à propos de convenir avec Erlach d'un Lieutenant François, s'il étoit poſſible, ou du moins tel que Sa Majeſté ſe pût fier à lui, & de faire conſentir le même Gouverneur à recevoir une garniſon nombreuſe dans Briſac. 1639.

Il étoit particuliérement enjoint à Guébriant de ménager ſi bien les Gouverneurs des autres places conquiſes par Bernard, qu'ils les remiſſent entre les mains de Louïs, qui leur donneroit une récompenſe proportionnée à leur gouvernement, ou du moins qu'ils priſſent des proviſions du Roi, & lui fiſſent ſerment de fidelité. Cela ne s'entendoit que des places ſituées au delà du Rhin. Celles de deça, Louïs prétendoit qu'elles lui appartenoient inconteſtablement. Il ordonnoit à Guébriant d'en prendre poſſeſſion, & d'y établir des gens fidéles pour commander au nom de Sa Majeſté. Que ſi les Colonels & les Gouverneurs des places faiſoient difficulté de prêter ſerment,

1639. au Roi seul, & vouloient inserer dans leur Traité qu'ils demeureroient fidéles à Sa Majesté & à la cause commune, on leur devoit remontrer que Weymar lui-même s'étoit uniquement attaché à Louïs, comme il paroissoit par un article secret des Traités entre le Roi & le Duc, & que ne seroit pas raisonnable que les Officiers prétendissent moins faire en cela que feu leur Général. On commandoit enfin à Guébriant & à Oisonville de proposer aux Chefs & à tous ceux de l'Armée, le Duc de Longueville que le Roi projettoit de substituer à la place de Weymar. Sa Majesté offroit d'aller en personne jusques aux places de sa frontiére de Bourgogne situées sur la Saone, pour leur témoigner l'estime particuliére qu'elle faisoit des Officiers & des soldats formés sous le commandement de Bernard.

Les quatre Directeurs, & les autres Chefs de l'Armée contens des avances de Louïs, & surtout de la maniére dont il commençoit d'ouvrir sa bourse, résolurent d'écouter ses Ministres, & de se donner à lui, en cas que quelqu'autre ne leur offrît pas un parti plus avantageux. Ces Messieurs se croioient délivrés de tous leurs engagemens précédens par la mort de Weymar, & dans une liberté pareille à celle des Généraux d'Alexandre, & peut-être encore plus grande. Pour mettre toute l'Armée en bonne humeur, Erlach distribuë d'abord deux cens mille richedales, & emploie à ce paiement trente mille pistoles trouvées dans la cassette de Bernard; le reste, il le prend sur son crédit en Suisse, bien entendu que Louïs ne fera pas difficulté de le rembourser. Les quatre Directeurs nommés par le Testament du Duc de Weymar, aiant depêché un Colonel à la Cour

de

France, afin d'écouter ſes offres, & de pro- 1639.
cer leurs demandes, Erlach écrit en mê-
tems à Des-Noiers pour l'informer plus
ctement de la ſituation des affaires, & de la
poſition des eſprits. „ Quant à ce qui con-
cerne notre Armée, *dit cet Officier*, il eſt né-
ceſſaire que le Roi ménage l'inclination que
ceux dont elle eſt compoſée, témoignent
d'entrer au ſervice de Sa Majeſté, qu'on leur
donne un Chef Allemand, & qu'on faſſe agir
ſous lui ceux que feu Son Alteſſe a nommés
dans ſon Teſtament. Vous pouvez compter
qu'ils ſont tous bien intentionnés. C'eſt
pourquoi il faudra les gratifier des premiers
emplois préferablement aux autres, & que
pour établir un bon ordre, Sa Majeſté dépê-
che ici une perſonne d'autorité, qui exhorte
chacun à bien faire, qui apporte, ou envoie
devant elle un ſecond quartier de la préſente
année échu, qui promette ce que Sa Majeſté
voudra donner à l'avenir, qui termine enfin
toutes les difficultés qu'on pourra rencon-
trer. Elles ne ſeront pas grandes.

„ Après cela, nous aurons beſoin d'un ren-
„ fort, qui rende l'Armée Françoiſe de ſix mil-
„ le hommes de pied & de quinze cens che-
„ vaux. Quand aux places nous les conſerve-
„ rons, s'il plaît à Dieu, au contentement du
„ Roi. Mais pour vous dire la vérité, nos
„ Officiers qui ont fondé leurs eſpérances ſur
„ ce païs conquis, le quitteront à regret. Voi-
„ là où vous trouverez de plus grandes diffi-
„ cultés. Ces Meſſieurs prétendent que la re-
„ compenſe de leurs ſervices doit être aſſignée
„ là deſſus. Le remede à cet inconvenient,
„ c'eſt d'obſerver l'article du Teſtament de feu
„ M. le Duc, qui nomme la moitié de la garni-

1639. „ſon Françoiſe. Je vous promets de ménager
„ſi bien les affaires, que l'autre moitié Al-
„mande ſera auſſi entierement à votre diſpo-
„tion. Et cela ſe pourra faire ſans bruit. Me-
„ſieurs les Ducs de Weymar ne prétendront
„jamais rien à ces places. En voici la raiſon.
„Où prendroient-ils de quoi en faire ſubſiſter
„les garniſons? Les païs d'alentour & ce-
„de Thuringe & de Saxe, ſont tellement ru-
„nés, qu'il ne ſeroit pas au pouvoir de ces
„Princes de garder les places, à moins qu'ils
„ne les vouluſſent remettre à l'Empereur. Et
„c'eſt ce qu'ils ne feront jamais, de peur d'irri-
„ter les Suédois. Quant à moi, tant que Dieu
„me conſervera la vie, je ne le ſouffrirai point,
„& toute l'Armée me ſecondera infailliblement.
„ment. De plus, ſi Meſſieurs de Weymar ac-
„ceptent les places pour les garder, ils ſe décla-
„rent ennemis irréconciliables de la Maiſon
„d'Autriche, & s'expoſent au danger de perdre
„leurs Etats aſſez conſidérables. Demarche à
„laquelle ils penſeront plus d'une fois.

„De là je conclus que tout demeurera au
„Roi, & conformément à la derniére diſpoſition
„de feu Son Alteſſe. Pour ſoutenir Briſac, il
„faut que Sa Majeſté entretienne deux mille
„cinq cens hommes de garniſon, & une com-
„pagnie de Cavalerie, qu'on ordonne un fonds
„de cent mille écus pour fortifier la place,
„dont la ſituation eſt une des plus belles de
„l'Europe, enfin qu'il y ait un magazin & pour
„la garniſon, & pour les troupes que le Roi
„voudra entretenir dans l'Allemagne. Il y a
„déja un bon commencement en canons, &
„en munitions. Mais les bâtimens nous man-
„quent. Il faut auſſi conſerver ſoigneuſement
„Rhinfeld & Fribourg. L'une eſt la nourrice,

„& l'autre

& l'autre le bouclier qui défend Briſac contre les entrepriſes, & qui nous fournit beaucoup de commodités tirées de la montagne, 1639.
rlach ne penſoit-il point à ſucceder au commandement de l'Armée de Weymar? Il ne romettoit rien moins que *de mettre à bas la Maiſon d'Autriche avec tous ſes alliés*, en cas que ouis voulût ſuivre ſes avis. Le bruit courut Paris qu'on lui donneroit le bâton de Maréhal de France. Mais ſoit qu'on ne ſe fiât pas bſolument à lui; ſoit qu'on craignît que ſes ollégues n'euſſent trop de peine à lui obéïr, on perſiſta dans la penſée d'envoier le Duc de Longueville en Allemagne.

Je ne ſai ſi la paſſion qu'Erlach avoit de commander en chef, ne le porta point à une action indigne d'un Gentilhomme qui ſe picque d'honneur & de généroſité. Quelques amis & des ſerviteurs de l'infortuné Baſſompierre, voiant que la Cour avoit ſi grand beſoin d'un Officier lié fort étroitement au Maréchal, ſe ſervirent de l'occaſion d'un ſoldat qui s'en alloit à Briſac, afin d'inſinuer à Erlach de demander conjointement avec les trois autres Directeurs de l'Armée du feu Duc, que le commandement en fût donné à Baſſompierre, qui Lorrain de naiſſance devoit être plus agréable aux Officiers & aux ſoldats, qu'aucun autre Général François; ou du moins de ſtipuler dans un article ſecret du Traité qu'Erlach feroit ſans doute, en remettant Briſac au Roi, que Sa Majeſté rendît préalablement la liberté au Maréchal qu'il n'avoit pas été poſſible de convaincre d'aucun crime. Soit qu'Erlach craignît que le ſoldat, qui n'apportoit aucune Lettre, ne fût un émiſſaire de ſes ennemis, qui chercheoient peut-être à le rendre ſuſpect à Ri-

1639. chelieu; soit qu'il voulût faire sa cour au Cardinal, il déféra lui-même le soldat. On l'arrêta aussi tôt & il est interrogé juridiquement.

Journal de Bassompierre. Tom. II. Bassompierre parle de cette affaire dans son Journal à propos d'une Lettre que le Roi écrivit au Gouverneur de la Bastille. Mais il paroît que le Maréchal ne savoit rien que sur un bruit répandu dans la ville, & qu'il ignoroit les circonstances & les ressorts secrets de l'intrigue. *Lorsqu'on apprit à Paris la mort du Duc de Weymar*, dit-il, *quelques personnes informées de l'ardente affection qu'Erlach avoit pour moi, dirent qu'il pourroit bien me demander pour commander l'Armée à la place de M. de Weymar. Comme je ne suis pas haï à Paris, & qu'on y a pitié de ma misère, ce que certaines gens avoient avancé par conjecture, d'autres le rapportèrent comme une chose certaine, & ajoutèrent même qu'Erlach, avec lequel on traitoit alors pour remettre Brisac entre les mains du Roi; ne vouloit rien promettre, à moins qu'on ne lui accordât premièrement ma liberté. Plusieurs personnes me rapportèrent le bruit qui couroit, & même le Gouverneur de la Bastille. Mais jugeant plus sainement des choses, je me moquai de tous ces contes, & en fus même fâché.* Bassompierre avoit raison, ses ennemis se servirent de cette avanture pour lui rendre encore de mauvais offices auprès du Roi.

Choisi est envoié avec de nouvelles instructions pour la même négociation.

Quand Oisonville fût dépêché à Guébriant en Allemagne, Louïs & son Ministre n'avoient pas encore vû le Testament de Weymar. La copie en aiant été portée à la Cour, ils furent fort mécontens de la disposition que le défunt y faisoit de l'Alsace & de ses conquêtes en faveur de Guillaume Duc de Weymar son frere aîné, & des cadets de la même Maison. Je dis, *de l'Alsa-*

Alſace, quoiqu'elle ne ſoit point nommée expreſſément dans l'acte. Car enfin, Louïs & Richelieu reconnoiſſoient que cette Province cedée par un Traité particulier entre le Roi & le Duc, ſe trouvoit compriſe dans la donation générale du *païs conquis que Dieu avoit rangé ſous l'obéïſſance* du Teſtateur. Mais le Roi & le Cardinal prétendirent hautement, que Bernard n'avoit pû laiſſer à ſes freres, ni l'Alſace, ni aucune place en particulier. Ils ſemblent demeurer d'accord en un endroit que le défunt avoit la liberté de diſpoſer de ſon argent; & dans un autre, on ſoutient que les trente mille piſtoles trouvées dans ſa caſſette, étant une partie de l'argent envoié par Sa Majeſté pour le paiement de l'Armée de Bernard, Erlach a fort bien fait de les diſtribuer aux Officiers & aux ſoldats, & que les freres du Duc n'y ont aucun droit. De maniere que les ſeuls articles du Teſtament qui furent ſans conteſtation, ſont ceux où il veut que ſes pierreries demeurent inaliénables dans ſa Maiſon, & où il donne ſon cheval de bataille à Guébriant. Le fondement des prétentions du Roi eſt amplement déduit dans une inſtruction donnée à Choiſi Conſeiller d'Etat & Intendant de l'Armée de Lorraine. Dès que la Cour fut informée de la teneur du Teſtament, elle depêcha incontinent ce Magiſtrat en Allemagne, & l'adjoignit pour troiſiéme Commiſſaire au Comte de Guébriant & au Baron d'Oiſonville. Tous trois devoient négocier conjointement une affaire que Louïs & ſon Miniſtre regardoient *comme une des plus importantes de Sa Majeſté*. Cela eſt certain. Il ſeroit ſeulement à ſouhaiter qu'on y eût témoigné un peu plus d'équité. C'eſt la choſe dont les Princes & leurs négociateurs ſe mettent

1639

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Ch. 6. 7. 8. e Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même. Tom. II. Hiſtoire du Mareſchal de Guébriant. Liv. III. Chap. II. Grotii Epiſt. paſſim an. 1639. Puffendorff Commentar. Rerum Suecicarum. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 676. 677.

1639. tent ordinairement le moins en peine.

On remarquoit dans l'inſtruction de Choiſi que les principaux articles du Teſtament étoient le commandement de l'Armée confié à quatre principaux Officiers, juſques à ce qu'un des Ducs de Weymar s'en voulût charger; le legs de l'Alſace & des autres conquêtes, fait à ces Princes, & la ſubſtitution du Roi à leur place, en cas qu'ils renonçaſſent tous à la ſucceſſion. Pour prévenir l'exécution d'un Teſtament ſi deſagréable, on enjoignoit à Guébriant & à ſes deux collégues, d'aſſurer les troupes de Bernard au ſervice de France, ſans aucune dépendance de ſes fréres, quand mêmes ils témoigneroient vouloir embraſſer le parti du Roi & ſe joindre aux Confédérés d'Allemagne. Voici pourquoi. Ces Princes avoient accepté la Paix de Prague, & s'étoient unis à l'Electeur de Saxe. *Le Roi ſe peut-il fier à eux déſormais*, diſoit-on. *Eſt-il raiſonnable que les dépenſes faites, afin de rétablir l'Armée de Bernard entiérement ruinée à la bataille de Nortlingue, deviennent inutiles? Que l'argent du Roi fourni pour maintenir ces troupes & pour les aider à prendre des places, ſoit en danger d'être perdu ſi les freres de Bernard s'aviſent encore de changer de parti, comme ils ont déja fait une fois?* On ajoutoit que le feu Duc avoit bien pû léguer à ſes freres ce qui lui appartenoit véritablement; mais que la juſtice ne lui permettoit pas de leur laiſſer le commandement de l'Armée & de l'Alſace. Que Bernard n'avoit aucun droit de diſpoſer de la volonté de ſes Officiers, libres par le moien de ſon décès, de tous les engagemens contractés avec lui. Mais ce qui paroit de plus ſingulier, c'eſt qu'on avance en même tems, que ces Officiers demeurent toujours obli-

obligés au Roi, en vertu des Traités de feu Son Alteſſe avec lui. Il y a une contradiction manifeſte à mon avis. Si les Officiers de Bernard ſont déchargés par ſa mort de tout ce qu'ils lui ont promis, pourquoi ne le ſont-ils pas auſſi de ce qu'il a promis pour eux au Roi & à leur inſçu, & ſans leur participation? 1639.

Sa Majeſté prétendoit encore qu'en cédant l'Alſace au feu Duc, elle ne lui avoit point ſubſtitué les autres Princes de la Maiſon de Weymar. Comme ſi en donnant une choſe à quelqu'un, on ne la donnoit pas auſſi à ſes héritiers naturels, ou à ſes légataires, à moins que le contraire ne ſoit expreſſément ſtipulé. La raiſon alleguée pour le Roi ne prouve rien. *La clauſe du Traité entre Sa Majeſté & le Duc*, diſoit-on, *porte qu'en cas qu'il faille rendre l'Alſace à la paix générale, le Roi ſera ſeulement obligé à procurer quelque dédommagement à Son Alteſſe.* Fort bien. Bernard n'a pû léguer l'Alſace qu'aux conditions qu'elle lui fut cedée. En cas qu'il fallût la rendre à la paix, Louïs devoit faire en faveur des fréres de Bernard ce qu'il avoit promis de faire pour le Duc même, dans les droits duquel ils entroient par ſon Teſtament. On concluoit enfin que Louïs avoit ſeulement conſenti que Briſac demeurât à Bernard ſous certaines conditions que celui-ci n'avoit point accomplies. Que le Duc avoit promis de tenir cette place ſous l'autorité du Roi, & de lui en aſſurer la poſſeſſion, en cas que Son Alteſſe vînt à mourir, ou à tomber entre les mains des ennemis. Que Louïs n'avoit pas les mêmes raiſons de ſe fier aux freres de Bernard, & que Sa Majeſté ne pouvoit ſans imprudence faire la dépenſe de l'entretien d'une Armée, dont le Général lui ſeroit ſuſpect.

Eſt-

1639. Eſt-il bien vrai que ce Prince promit qu'en cas de mort, ou de priſon, il aſſureroit à Louis la poſſeſſion de Briſac? La maniere dont il diſpoſe de cette place dans ſon Teſtament, ſuppoſe qu'il n'avoit jamais pris un pareil engagement. Il donna tout au plus des paroles générales dont il crut s'acquitter en ordonnant que celui de ſes freres, qui auroit Briſac, demeureroit toujours étroitement uni avec le Roi.

Le Colonel depêché par les quatre Directeurs de l'Armée, étant arrivé à la Cour, on trouva que tel étoit le principal ſujet de ſon voiage; d'aſſurer le Roi de la bonne diſpoſition des Directeurs & des autres Officiers, de lui demander un ſecond quartier échu des huit cent mille écus promis au feu Duc de Weymar, & le paiement des autres quartiers au tems préfix; d'obtenir un renfort de huit mille hommes de pied & de deux mille chevaux, & de prier Sa Majeſté de vouloir paier encore le reſte des extraordinaires promis à Bernard. On répondit que le Roi recevoit avec plaiſir les proteſtations que les Directeurs & les Officiers faiſoient de leur inclination à le ſervir. Qu'il prendroit un ſoin particulier de leurs interêts & de leurs avantages. Que ſes Commiſſaires termineroient avec eux tout ce qui regardoit leurs prétentions. Qu'aucun des Officiers du feu Duc ne ſe pouvant obliger comme lui à la levée & à l'entretien de huit mille hommes de pied & de quatre mille chevaux avec l'Artillerie & l'Equipage néceſſaires, ils ne pouvoient pas raiſonnablement exiger les mêmes conditions. Que les affaires aiant changé de face par la mort de Bernard, il falloit deſormais les régler d'une maniere differente. Que les Commiſſaires de Sa Majeſté y tra-

ravailleroient conjointement avec les Direc- 1639.
teurs. La demande du renfort embaraſſoit extrêmement Louïs, à qui ſes grandes entrepriſes en Italie, dans les Païs-Bas, & ailleurs, ne permettoient pas d'avoir un corps ſi nombreux ſur le Rhin. On tâcha d'amuſer les Directeurs, en leur offrant de faire avancer en Alſace, les troupes que du Hallier commandoit dans la Lorraine, & en promettant que le Duc de Longueville envoié par le Roi pour commander l'Armée à la place de Weymar, feroit ſavoir ſes derniéres reſolutions à Sa Majeſté.

Soit que la plûpart des Officiers du feu Duc fuſſent véritablement chagrins de ce que dans la négociation avec les Commiſſaires de Louïs, on ne leur accordoit pas tous les avantages dont les Directeurs & les autres ſe flattérent d'abord, ſoit qu'ils vouluſſent ſeulement donner de la jalouſie & de l'inquiétude à la Cour de France, afin d'obtenir la plus grande partie de leurs demandes, ils commencérent d'écouter ſerieuſement, du moins en apparence, les propoſitions qu'on leur faiſoit ailleurs. Il eſt facile de juger que l'Empereur & le Duc de Baviére ne manquerent pas d'avoir des émiſſaires & des Agens ſecrets auprès de ces Officiers & de ces ſoldats, qui ſemblables aux anciennes bandes Prétoriennes des Romains, vouloient mettre un petit empire à l'encan entre les deux Couronnes de France & d'Eſpagne, Ferdinand & Maximilien agiſſoient dans cette affaire ſur l'argent promis par Philippe, pour acheter de bonnes troupes, & pour retirer une Province & quelques villes héréditaires de la Maiſon d'Autriche, enlevées par les Suédois & depuis par le Duc de Weymar. Il ſemble cependant que l'Empereur

&

1639. & le Duc de Baviére ne furent écoutés que par façon. Ils pouvoient bien tout promettre dans l'eſpérance de ravoir l'Alſace, & d'en tirer pluſieurs Regimens aguerris à leur ſervice. Mais qu'il étoit difficile que des Officiers qui avoient ſi long-tems porté les armes contre Ferdinand & contre Maximilien, attendiſſent d'eux des avantages réels & effectifs!

On auroit plus compté ſur la Couronne de Suéde, dont l'Agent ſollicitoit vivement les Officiers & les ſoldats, de rentrer au ſervice de la fille de Guſtave, ſous lequel ils avoient autrefois tant remporté de victoires, ſi Chriſtine ſe fût trouvée en état de donner de l'argent. Elle parut même ſe déſiſter de ſes prétentions, de peur de ſe brouiller avec Louïs. N'oſant plus agir pour eux-mêmes, depuis que Guébriant ſe fût plaint hautement de ce qu'ils le traverſoient dans ſa négociation, les Suédois appuiérent les ſollicitations de Charles Louïs Electeur Palatin, qui comptant ſur l'argent que le Roi d'Angleterre ſon oncle lui faiſoit eſpérer, tâchoit de gagner les Officiers & les ſoldats du feu Duc de Weymar, & promettoit d'amples récompenſes, quand par leur moien il ſeroit retabli dans ſes Etats. Mais outre que l'argent de l'Angleterre n'étoit pas ſi près que celui de France, le Cardinal de Richelieu déconcerta l'intrigue du Palatin, en le faiſant arrêter lors qu'il paſſoit *incognito* par la France, pour aller acheter des gens qui l'aidaſſent à rentrer dans ſon patrimoine & dans la dignité de ſes ancêtres. Je raconterai incontinent l'avanture de Charles Louïs. Les Ducs de Brunſwick & de Lunebourg tentérent auſſi d'attirer à eux l'Armée de Weymar. Comment ſe purent-ils flatter d'en

en venir à bout, ſans envoier d'auſſi bon-
es Lettres de change que le Roi de France ? 1639.
uelques Officiers de l'Armée propoſerent
fin de ſe cantonner & de former une petite
épublique compoſée des conquêtes du feu
uc. Le projet ſemble chimérique. Cependant
allarma la Cour de France, qui craignit que
s Suiſſes voiſins n'aſſociaſſent volontiers ce
ouveau Canton au Corps Helvétique.

Le Duc de Longueville étant arrivé d'Ita- Traité entre le Roi de France & les Officiers du Duc de Weymar.
ie à Colmar vers la fin du mois d'Août, les
ommiſſaires de Louïs entrérent tout de bon
n négociation avec les quatre Directeurs de
Armée nommés par le Teſtament de Bernard.
es difficultés furent extrêmes ſur les arti-
les d'un Général François, de la ſomme
l'argent que le Roi donneroit par an, & des
laces qu'il vouloit avoir. Les Traités entre
ui & le Duc furent en vain allégués. Les
Officiers ſoutinrent opiniâtrement que Wey-
nar n'avoit pû les lier par ſes conventions
ecretes avec Sa Majeſté. Tous excepté Er-
ach prétendirent cauſe d'ignorance de ce que
Louïs & le Duc avoient fait enſemble. On
leſeſpéra plus d'une fois de rien conclure, &
es négociateurs ſe ſeparérent également mé-
contens les uns des autres. L'article du Gé-
néralat en faveur du Duc de Longueville, fut
e premier paſſé. Sa Principauté de Neufcha-
el étoit propoſée comme un expédient pour
ccommoder la conteſtation entre Louïs qui
ouloit un de ſes Sujets, & les Officiers qui
lemandoient un étranger. On dit que Lon-
gueville étoit François & Suiſſe. Quand on en
int à regler le nombre des montres, ou la ſom-
me d'argent que le Roi donneroit par an, les
lemandes des Directeurs & des Officiers paru-
rent

Vie du Cardinal de Richelieu. par Aubery. L. VI. Chap. 9. & 10 11. & 12.

Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même. Tom. II.

Hiſtoire du Maréchal de Guébriant. Liv. III. Chap. 2. & 3.

Grotii Epiſtolæ paſſim an. 1639.

1639. rent exorbitantes aux trois Commiſſaires. Après de grandes conteſtations, chacun ſe relâche de ſon côté. Cependant Louïs accorda preſqu'autant qu'il donnoit au feu Duc, que qu'aucun des Officiers ne s'engageât comme lui à lever & à entretenir un certain nombre de troupes. On diſputa plus vivement encore ſur les places; ſi elles ſeroient remiſes au Roi, quelle garniſon Sa Majeſté y pourroit avoir, qui d'elle ou des Directeurs, nommeroit les Gouverneurs; & de quelle Nation ils ſeroient.

am. 1639. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. LX. XI. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 769. 770.

Après pluſieurs Conférences tenuës ſur rien déterminer, le Traité fut enfin conclu & ſigné à Briſac le 9. Octobre. En voici les principaux articles. Que les troupes du feu Duc demeureroient en un corps, comme il le déſiroit dans ſon Teſtament, & ſous la direction des quatre Officiers nommés. Que Sa Majeſté paieroit préſentement le quartier de Mai, qui montoit à deux cent mille écus. Qu'elle fourniroit une pareille ſomme en bonnes aſſignations pour le quartier de Septembre, dont la moitié ſeroit emploiée par les Directeurs & par les Officiers, à remonter la Cavalerie & à remettre les troupes en bon état. Que les deux corps de Cavalerie & d'Infanterie recevroient trois montres & demie par an, ſelon les capitulations faites avec Bernard. Que les Officiers Généraux & ceux de l'Artillerie, en auroient huit. Que le pain de munition ſeroit fourni aux ſoldats en campagne & dans les garniſons, ſans rien déduire ſur les montres. A ces conditions, les Directeurs, les Colonels & les autres Officiers promettoient au nom de toute l'Armée, de ſervir fidelement le Roi *envers tous & contre tous*, nonobſtant les ordres contraires qui leur pourroient

oient venir de quelque part que ce fût, & de marcher avec toute l'Armée en tels endroits & pour telles entrepriſes que Sa Majeſté déſireroit, en France, en Allemagne, en Bourgogne, en Lorraine, dans les Païs-Bas, pour le rétabliſſement de la Liberté publique & des Etats opprimés. Les ordres devoient être départis à toute l'Armée par les quatre Directeurs en même tems, ou par l'un d'eux alternativement, par jour, par ſemaine, ou autrement, ſelon qu'ils en conviendroient entr'eux: bien entendu qu'ils recevroient premiérement les ordres du Duc de Longueville Général des Armées du Roi, comme du Hallier Lieutenant Général, Turenne & Guébriant Maréchaux de Camp, les recevoient auparavant du feu Duc de Weymar. 1639.

Quant aux places, on convint qu'elles ſeroient incontinent remiſes à Louïs, qui pourroit établir à Briſac & à Fribourg quels Gouverneurs il lui plairoit avec une garniſon mipartie d'Allemands & de François. Que tous les Gouverneurs & leurs garniſons, feroient ſerment de ſervir le Roi *envers tous & contre tous*, de garder les places pour ſon ſervice, & de ne les remettre à qui que ce fût, ſans un ordre exprès de Sa Majeſté. Quoi qu'elle eût reſervé la nomination de ceux qui commanderoient dans Briſac & dans Fribourg, cependant elle promit par un article ſecret d'y laiſſer Erlach & Bernholt que Bernard y avoit mis. Ils devoient ſeulement prendre des proviſions du Roi & lui faire ſerment de fidelité. Cela fut incontinent exécuté. Guébriant les leur donna de la part de Sa Majeſté, & ils firent entre les mains du Comte, ſerment de ſervir fidelement Louïs, de garder & de défendre courageuſement les deux places

pour

1639. pour ſon ſervice, & de ne les remettre à quique ce fût ſans ſon ordre exprès. Les Colonels & les Officiers ne furent pas ſi prompts à prêter le ſerment dont les Directeurs étoient convenus au nom de tous. On affecta divers délais, & pluſieurs excuſes furent alléguées pour s'en diſpenſer de maniére que cette affaire ne fût entiérement terminée qu'au mois d'Octobre de l'année ſuivante.

L'Electeur Palatin paſſant incognito par la France, eſt arrêté à Moulins.

Charles Louïs Electeur Palatin apprit à la Haye en Hollande la mort de Bernard Duc de Saxe-Weymar. Fréderic-Henri Prince d'Orance conſeilla incontinent à ſon neveu de travailler à gagner les Directeurs & les autres Officiers de l'Armée qui perdoit ſon Général, & lui remontra qu'en leur donnant un peu d'argent, ils aimeroient mieux avoir à leur tête le premier Electeur de l'Empire Proteſtant, qu'un Seigneur Papiſte nommé par le Roi de France & même que tout autre Prince d'Allemagne. On envoie donc des Agens ſécrets aux Directeurs, & le Marquis de Bade s'intereſſe vivement en faveur de Charles Louïs. Comme le ſuccès de l'affaire dépendoit principalement de la diligence & de l'argent comptant, l'Electeur paſſe en Angleterre, ſollicite le Roi ſon oncle, & obtient la ſomme de vingt-cinq mille livres ſterling, avec la promeſſe d'une plus conſidérable en cas de beſoin. Cependant les Agens du Palatin lioient leur intrigue dans l'Armée, propoſoient de ſa part aux Directeurs & aux Officiers les mêmes avantages que le feu Duc leur avoit acordés, & faiſoient eſpérer de grands établiſſemens aux principaux, lors que par leur moien Charles Louïs ſeroit rentré en poſſeſſion de ſon patrimoine. Ces promeſſes paroiſſoient à quel-

Grotii Epiſtolæ paſſim an. 1639. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. Lib. XI. Nani Hiſtoria Veneta L. XI.

ques

ques uns plus solides que celles de Bernard. Il ne pouvoit obtenir une Principauté, qu'en l'arrachant à la Maison d'Autriche; au lieu que dans l'affaire du Palatin, il s'agissoit seulement de rentrer dans une Souveraineté que l'Empereur sembloit devoir restituer tôt ou tard. Charles Roi d'Angleterre persuadé qu'il sera difficile de réussir dans cette négociation sans l'appui de la France, découvre à Belliévre Ambassadeur de Louïs le projet de l'Electeur, dit que si Sa Majesté Très-Chrétienne le veut favoriser, la Flotte d'Espagne retirée pour lors aux côtes d'Angleterre, en sera chassée, & laissée à la discrétion de celle des Etats-Généraux des Provinces-Unies, promet de fournir huit mille hommes au Palatin que Louïs entretiendra comme il faisoit l'Armée de Bernard, insinue enfin qu'en reconnoissance d'un si bon office rendu à son neveu, il pourra bien entrer dans la ligue de la France & de la Suéde contre la Maison d'Autriche. 1639.

M. l'Electeur, ajoute Sa Majesté Britannique, *s'en va sur le Rhin. Il passera par la France, & ira trouver le Roi Très-Chrétien, pour achever avec lui la conclusion de cette affaire.* Belliévre écoute attentivement les propositions de Charles, & sans s'expliquer davantage sur des choses qu'il prevoit bien ne devoir pas être du goût de Louïs & de son Ministre, il remontre que le Palatin doit avant que de s'embarquer pour la France, obtenir le consentement & un passeport du Roi, parce que sans cela, il sera en danger d'être arrêté par le Gouverneur de la premiére ville où il entrera. Outre que Richelieu vouloit absolument avoir pour son maître & les conquêtes & l'Armée de Bernard, il se défioit extrême-

1638. ment du Roi d'Angleterre, qui non content de refuser constamment de se liguer avec la France, la Suéde, & les Etats Généraux des Provinces-Unies contre la Maison d'Autriche, favorisoit ouvertement le Roi d'Espagne, & témoignoit une plus grande disposition à se lier avec lui contre Louïs & les Etats-Généraux, qu'à prendre les armes pour obtenir le rétablissement de ses neveux. Le Cardinal craignoit encore que Charles-Louïs ne pensât à se rendre maître des conquêtes de Weymar, afin de les ceder ensuite à l'Empereur en échange du Palatinat, & d'obtenir plus facilement par ce moien la restitution de ses Etats. On ne se presse donc pas autrement à la Cour de France, d'offrir à Charles Louïs la liberté de passer par le Roiaume, pour aller sur le Rhin. Soit que le Roi son oncle & lui s'apperçussent que Sa Majesté Très-Chrétienne n'avoit pas envie d'appuier le projet du Palatin, soit que l'impatience les prît, celui-ci se détermine à s'embarquer & à passer *incognito* par la France. Quel fut l'aveuglement du jeune Prince! Bien loin de cacher adroitement son départ, il s'embarque tout publiquement, souffre que les Flottes d'Angleterre, d'Espagne, & des Provinces-Unies qui se trouvent sur son passage, le saluent chacune de plusieurs volées de canon, & qu'en mettant pied à terre à Boulogne, les vaisseaux de son oncle qui l'y ont conduit, fassent une décharge entiére de toute leur Artillerie.

Après ce grand fracas, l'Electeur part *incognito* pour Paris, accompagné seulement de cinq ou six domestiques, ne va point loger chez le Comte de Leycester Ambassadeur pour une seconde fois d'Angleterre en France, & fait sem-

'emblant de prendre la route de Lion, où le Roi alloit pour lors, dans le deſſein de s'abou-cher avec la Ducheſſe de Savoie ſa ſœur à Gre-noble. Charles Louïs projettoit de tourner tout d'un coup du côté de la Suiſſe & de paſſer de là dans une ville voiſine de l'Armée du feu Duc de Weymar. Richelieu averti de l'arri-vée de l'Electeur, le fait ſuivre à l'œil, le laiſſe avancer aſſez loin dans le Royaume & ordonne qu'on l'arrête à Moulins en Bour-bonnois, vers le milieu du mois d'Octobre, dans le tems même de la concluſion du Trai-té de Briſac. Il eſt incontinent conduit à Vin-cennes près de Paris, & logé au deſſus de l'ap-partement du Prince Caſimir de Pologne, arrêté depuis plus d'un an en Provence, com-me je l'ai dit, lors qu'il y paſſoit *incognito* pour aller en Eſpagne, & transferé enſuite au même château. On s'aſſura encore des Princes Maurice & Edouard freres de Charles Louïs qui étoient à Paris, pour apprendre à monter à cheval & les autres exercices conve-nables aux perſonnes de leur naiſſance; mais on ne les enferma pas ſi étroitement. Peut-être que l'Electeur auroit plus embaraſſé la Cour de France, ſi ſe voiant découvert, il eût avoué franchement qui il étoit; & déclaré qu'il alloit trouver le Roi, afin de lui communiquer le ſujet d'un voiage entrepris de concert avec Sa Majeſté Britannique. Au lieu d'affecter une pareille ſincerité, il perſiſte quelque tems à nier ſon nom & ſa qualité. Diſſimulation qui fournit à Louïs & à ſon Miniſtre un pretéxte ſpécieux. *Le ſoin que M. l'Electeur a pris de ſe cacher*, diſoit-on, *prouve qu'il méditoit quelque choſe de contraire aux interêts du Roi.* Pour gar-der des meſures avec Sa Majeſté Britannique, 1639.

1639. Louïs absent de sa capitale, dit que le Palatin n'a point été arrêté par son ordre; mais par une sage précaution des Ministres laissés à Paris.

Quand le Comte de Leycester le voulut réclamer de la part du Roi d'Angleterre, Bullion Surintendant des finances répondit, que un Prince Souverain qui entroit dans les Etats d'un autre, sans en demander la permission s'exposoit à un pareil inconvénient, & que le Palatin aiant été justement arreté, on ne pouvoit plus relâcher sans un ordre exprès du Roi, qui se trouvoit alors à Grenoble. Plusieurs Puissances s'interessérent en faveur de Charles Louïs. Christian Roi de Dannemarc fit plus de bruit que les autres, & parla d'un air menaçant. Les Ministres de France affecterent de lui répondre avec beaucoup de douceur & d'honnêteté. De peur de l'irriter davantage, on lui fit espérer que le Palatin seroit bien-tôt mis en liberté. Christine Reine de Suéde ne put refuser ses bons offices à ceux qui les lui demandérent pour le Chef d'une Maison déja trop accablée de malheurs. Grotius eut ordre de presser l'élargissement de l'Electeur; mais avec de grands ménagemens, & de mesurer si bien ses instances, que Louïs n'en pût être choqué. Les partisans de la Maison Palatine se déchainoient hautement contre la Cour de France. *On voit bien*, crioient-ils, *qu'une pareille violence s'est faite en faveur du Duc de Bavière. Toutes les Puissances Catholiques conspirent à lui assurer le premier Electorat de l'Empire. La France n'est pas moins ardente que la Maison d'Autriche à la destruction des Protestans. Il est tems d'ouvrir enfin les yeux. Si tous les Princes de notre Religion ne se liguent*

prompt-

rompement pour leur commune défense, l'Empereur, les Rois de France & d'Espagne, & tous les autres Princes Catholiques excités par le Pape, nous ruïneront infailliblement. Richelieu ne s'étonne pas plus de ces cris que de ceux des Espagnols à la Cour de Rome, qui l'y déchiroient, comme un zelé protecteur des Protestans contre les Catholiques. Ferme dans sa premiere résolution, il ne veut point relâcher l'Electeur avant que l'affaire de l'Armée & des conquêtes du Duc de Weymar soit entierement consommée. 1639.

Charles Roi de la Grande Bretagne fit un effort assez considérable, en donnant vingt-cinq mille livres sterling à l'Electeur son neveu. Je ne sai s'il eût pû fournir beaucoup davantage dans la suite. Ses finances étoient extrêmement épuisées par son expédition inutile & honteuse contre les Confederés d'Ecosse, & par plusieurs autres dépenses, entre lesquelles on compte l'argent emploié à l'entretien de Marie de Médicis sa belle mere, retirée à Londres avec une suite nombreuse. Laissons ici pour quelque tems le recit des affaires de France, & reprenons celui des brouilleries d'Ecosse & d'Angleterre, fomentées par la maligne & vindicative politique du Cardinal de Richelieu. Les procedures irrégulieres de l'Assemblée générale de l'Eglise d'Ecosse à Glasgow, & les requêtes des Confederés du Roiaume envoiées immédiatement après, avoient tellement irrité Charles, qu'il resolut avec Laud Archevêque de Cantorberi, le Marquis d'Hamilton revenu depuis peu d'Edimbourg à Londres, & un ou deux autres des plus intimes confidens de Sa Majesté Britannique, de s'avancer dès le commencement du printems à la tête d'une puissante

Charles Roi d'Angleterre léve une Armée, & convoque la Noblesse de son Roiaume pour aller en personne réduire les Confederés d'Ecosse. *Rush. worth's Historical Collections. Tom. II. Burnet's Memoirs of the Duke of Hamilton. Tom. II. Book. Clarendons' History. II. Book. Sir Philip Warwick's Memoirs.*

1639. ſante Armée, vers la frontiére d'Ecoſſe, & d'envoier ſur les côtes du Roiaume une Flote avec quatre ou cinq mille hommes de troupes de débarquement, ſous la conduite du Marquis d'Hamilton, pour joindre celles que le Marquis d'Huntley, & quelques autres Seigneurs fidéles au Roi, devoient aſſembler dans la partie ſeptentrionale d'Ecoſſe. Tel étoit le projet. On ſe propoſoit d'attaquer les Confederés du côté du Midi & de celui du Nord. Charles & ſes Confidens ſuppoſoient que par ce moien ils ſeroient bien-tôt reduits à implorer la clémence de Sa Majeſté. La choſe auroit été infailliblement exécutée, ſi les meſures euſſent été mieux priſes. Enſuite de cette réſolution formée au mois de Janvier 1639. le Roi communique à ſon Conſeil Privé d'Angleterre la ſituation fâcheuſe des affaires d'Ecoſſe, l'extrême condeſcendance de Sa Majeſté afin d'appaiſer le peuple ſoulevé par des gens malintentionnés, & ce qu'elle croit avoir découvert des deſſeins pernicieux des Confederés d'Ecoſſe pour l'abolition du Gouvernement Monarchique dans leur païs, & en Angleterre même. Les Miniſtres & les Conſeillers d'Etat approuvérent, les uns par complaiſance, & les autres par malignité, la réſolution que Sa Majeſté prenoit de commander ſon Armée en perſonne, & de convoquer toute la Nobleſſe d'Angleterre, pour l'acompagner dans cette expédition.

Nous avons une Lettre circulaire du Roi datée de Weſtminſter le 26. Janvier de cette année, adreſſée aux Pairs du premier rang en Angleterre. Le jour ſuivant on détermine dans le Conſeil Privé de Sa Majeſté, qu'elle enjoindra particuliérement à quelques Seigneurs & à quelques Chevaliers, dont les terres ſe trouvoient

voient ſituées dans les Provinces ſeptentrionales d'Angleterre, près de l'Ecoſſe, de s'y rendre inceſſamment, de ſe mettre à la tête de leurs domeſtiques & de leurs Vaſſaux, & de veiller ſoigneuſement à la défenſe du païs: faute de quoi, les biens chargés de cette redevance particuliére au Roi, en cas de guerre avec l'Ecoſſe, ſeront ſaiſis par ordre de Sa Majeſté, qui en ajugera les revenus à ceux qui s'offriront de la ſervir, & de ſuppléer au défaut des Sujets négligens. Les Maires de Hull & de Newcaſtle reçurent ordre en même tems, de fortifier leurs villes aux dépens des habitans, ſelon ce qui s'étoit autrefois pratiqué en de pareilles conjonctures. De vieux ſoldats congédiés, & un aſſez grand nombre de Gentilshommes, aiant offert leurs ſervices au Roi, on les accepta & le Conſeil Privé leur acorda tout ce qui étoit capable de les encourager à bien faire. Il leur fut permis de s'aſſembler, & de former les volontaires aux exercices de la guerre. Les Seigneurs *Lieutenans*, ou Gouverneurs, des *Comtés*, ou Provinces d'Angleterre eurent ordre de convoquer la milice, & de la faire marcher au *rendez-vous* général près d'York, fixé au premier jour d'Avril, où elle trouveroit des Officiers & des Capitaines pour la commander. Les Provinces devoient avancer les deniers néceſſaires à cette marche, dont le Roi promettoit le rembourſement par les gens de l'*Echiquier*, c'eſt-à-dire, du thréſor de Sa Majeſté. On avertit tous les Seigneurs *Lieutenans*, ou Gouverneurs, des Provinces, & leurs Officiers ſubalternes, de s'y rendre inceſſamment. Le Comte de Bridgwater Préſident de la Principauté de Galles eut ordre d'y aller, & de ſommer les Gouverneurs des Iles & des 1639.

1639. Forts de venir aux places de leur commandement, ou d'y envoier des personnes habiles & capables de bien servir, en cas qu'ils fussent indispensablement obligés de se trouver ailleurs pour l'exécution des ordres de Sa Majesté. Enfin, Wentworth Seigneur *Lieutenant* ou Vice-Roi d'Irlande, reçut un commandement exprès d'assembler le plus grand nombre de troupes qu'il seroit possible, & de les faire passer dans les Provinces d'Angleterre voisines de l'Ecosse.

Tant de mouvemens extraordinaires allarmérent extrêmement les Anglois qui vivoient depuis long-tems dans un grand repos. Plusieurs Gentilshommes Ecossois que le Marquis d'Hamilton avoit autrefois conduits au service de Gustave Roi de Suéde, s'étoient admirablement bien formés dans les guerres d'Allemagne, avant que de retourner chez eux. On redoutoit leur expérience & leur valeur. Le 15. Fevrier, Sa Majesté Britannique écrivit la Lettre suivante à toute la Noblesse, c'est-à-dire, à tous les Pairs de son Roiaume d'Angleterre. *Charles Roi, à nos feaux & bien aimés Cousins & Conseillers, salut. La Religion a été le prémier prétexte des desordres arrivés depuis peu dans notre Roiaume d'Ecosse. Mais ils furent véritablement excités par des esprits factieux, & fomentés ensuite par quelques personnes malintentionnées, qui prétendent s'avancer à la faveur de ces troubles, & renverser tout Gouvernement Monarchique. Nonobstant les assurances souvent réiterées de notre part à nos Sujets d'Ecosse, que notre constante resolution, c'est de maintenir la Religion établie par les Loix du Roiaume, les factieux ont donné à toutes nos actions, des interprétations tellement*

ment ſiniſtres, & la plus grande partie de notre peuple ſéduite par leurs artifices, s'eſt ſoulevée d'une ſi étrange maniere, que nous ſommes maintenant obligés de pourvoir à la ſureté & à la défenſe de notre Roiaume d'Angleterre, contre le grand nombre de troupes qui s'aſſemble tous les jours en Ecoſſe. 1639

C'eſt pourquoi, après une mûre délibération avec les Seigneurs de notre Conſeil Privé, nous avons reſolu de nous avancer vers les Provinces ſeptentrionales de ce Roiaume, & de nous oppoſer moiennant la grace de Dieu, & le ſecours de nos bons Sujets, à toutes les irruptions qui ſe pourront faire de ce côté-là. Et afin que cette expédition puiſſe réuſſir comme nous le ſouhaitons, à la gloire de Dieu, à nôtre ſureté, & à celle de notre Roiaume d'Angleterre, nous avons envoié dans les diverſes Provinces de ce Roiaume les ordres néceſſaires pour la levée d'une Armée nombreuſe en Cavalerie & en Infanterie, qui nous ſuivra dans une entrepriſe, où nous eſpérons que notre peuple nous donnera des marques effectives de ſon courage & de ſon affection. Nous avons cru vous devoir avertir en même tems de la ſituation préſente des affaires & de notre reſolution; vous requerant de vous rendre auprès de notre perſonne dans la Ville d'York, au premier jour du mois d'Avril prochain, & de marcher enſuite ſous notre bannière Roiale, avec l'équipage & le nombre d'hommes convenables à votre naiſſance, à votre honneur, & au rang que vous tenez dans l'Etat. Quinze jours après la réception de cette Lettre, vous nous marquerez de votre propre main, quelle aſſiſtance nous devons attendre de vous dans cette expédition, & vous adreſſerez votre Lettre à un de nos Secretaires d'Etat.

1639. Par les *personnes malintentionnées*, qui cherchoient à profiter des troubles d'Ecosse pour l'avancement de leur fortune, le Roi désigne principalement Archibald Campbel Comte d'Argile & deux ou trois autres Seigneurs. Sa Majesté commençoit de sentir l'accomplissement de ce que le vieux Comte d'Argile lui prédit un jour. Charles l'avoit obligé à se défaire de son bien & de sa dignité en faveur du jeune Campbel son fils, à qui le Roi témoignoit beaucoup de bienveillance, *Sire*, dit le pere quand l'affaire fut conclue, *on me traite avec une extrême dureté. Cependant je ferai ce que Votre Majesté souhaite de moi.* Puis se tournant vers son fils, il lui reprocha sa mauvaise conduite & son ingratitude, l'avertit de n'oublier jamais la bonté du Roi, & s'adressant encore à Charles, il finit de la sorte: *Sire, je connois ce jeune homme mieux que vous. On me dépouille pour l'enrichir & pour l'élever. Je ne doute point que vous ne vous en repentiez un jour. C'est un esprit rusé, malin, & dissimulé. S'il trouve jamais l'occasion de vous faire du mal, soiez persuadé qu'il n'y manquera pas.* Le Roi regarda ces paroles comme un effet du ressentiment d'un pere irrité, & continua de donner des marques de sa bonne volonté au nouveau Comte d'Argile. Dans le commencement des troubles d'Ecosse, il fut extrémement animé contre les Evêques. Un d'eux l'avoit sensiblement outragé. A cela près, il paroissoit attaché aux interêts du Roi. Mais sa jalousie contre le Marquis d'Hamilton l'emporta enfin; Il leve le masque dans l'Assemblée de Glasgow, & se met à la tête des Confederés. Laud Archevêque de Cantorberi ne se-

roit

it-il point le Prélat, dont Argile ſe plaignoit fort? Du moins le Comte lui aiant un jour rendu viſite, il ſortit, dit-on, tellement indigué de l'arrogance & de la fierté du Primat d'Angleterre, que depuis ce tems-là il ſe déclara un des plus grands ennemis de l'Epiſcopat. 1639.

Laud écrivit de ſon côté des Lettres circulaires aux Evêques & au Clergé, pour convier les Eccléſiaſtiques du premier & du ſecond ordre à ſecourir libéralement le Roi contre les Confederés d'Ecoſſe. Tous répondirent de bonne grace aux invitations de l'Archevêque. Quelques-uns donnérent la cinquiéme, & d'autres juſques à la quatriéme partie de leur revenu. On crioit également en Ecoſſe & en Angleterre, que l'*Egliſe étoit en danger*. Les uns diſoient que les Anglois prétendoient abolir la Réformation, & introduire du moins un Papiſme mitigé. Ceux-ci avertiſſoient vivement le peuple ſoumis à leur conduite, d'être en garde contre les Puritains d'Angleterre, qui de concert avec les Ecoſſois, projettoient d'abolir l'Epiſcopat, & d'établir le Gouvernement Presbyterien dans l'un & l'autre Roiaume. Henriette Marie Reine de la Grande Bretagne écrivit de ſon côté une Lettre circulaire à tous les Catholiques Romains du Roiaume, afin de les exhorter à ſecourir le Roi ſon époux dans une occaſion ſi preſſante. Ils témoignérent aſſez de bonne volonté. Nous avons encore les noms de ceux qui furent chargés de recueillir dans les diverſes Provinces d'Angleterre ce que les gens de leur communion voudroient contribuer.

Déclaration du Roi d'Angleterre contre les Confederés d'Ecoſſe.

Le 27. Fevrier Sa Majeſté Britannique adreſſa une Déclaration à ſes Sujets Anglois ſur la ſituation préſente des affaires en Ecoſſe.

1638. Après une plainte générale de ce qu'elle avoit inutilement mis en œuvre tout ce qui lui avoit paru plus capable d'appaiſer les troubles excités par des eſprits factieux & malins, qui ſous le prétexte ſpécieux de maintenir la Réformation dans ce Roiaume, cherchoient à renverſer le Gouvernement Monarchique, elle invite tous les bons Anglois à la ſeconder dans le juſte deſſein de réduire les Confederés d'Ecoſſe, & marque les raiſons qu'elle a de croire qu'il y a véritablement une conſpiration formée contre ſon autorité & contre ſa perſonne. Charles alléguoit là-deſſus les libelles ſéditieux publiés par les Confederés; leurs Lettres écrites en Angleterre, afin de ſoulever les Anglois; les voiages de quelques Ecoſſois à Londres, où ils avoient aſſiſté à des aſſemblées tenuës ſecretement dans le même deſſein; le refus de ſigner l'acte d'aſſociation conforme à celui qui fut fait ſous le feu Roi, & reçu dans tout le Roiaume; les artifices & la violence dont les factieux encouragés par des eſprits inquiets & par des gens qui ſe flattoient de retablir leurs maiſons ruinées, à la faveur d'une révolte générale, dont ils ſe rendroient les principaux Chefs, s'étoient ſervis pour obliger la plus grande partie du peuple d'Ecoſſe, à entrer dans la confederation formée à Edimbourg; enfin les préparatifs de guerre qui ſe faiſoient actuellement dans tout le Roiaume.

Rushworth's Hiſtorical Collections. Tom. II. Clarendon's Hiſtory. I. Book. Sir Philip Warwick's Memoirs.

Quelle autre fin ſe peut-on propoſer, ajoutoit Charles, *ſi ce n'eſt une irruption en Angleterre, en cas qu'on ne nous trouve pas diſpoſés à la repouſſer vigoureuſement? Nous avons donné à nos Sujets d'Ecoſſe, pluſieurs aſſurances poſitives, que bien loin de vouloir apporter du changement, ou*

con-

nuſer quelqu'innovation dans la Religion établie par les Loix, nous prétendons la maintenir conſtamment. La condeſcendance a été pouſſée juſques à leur accorder tout ce qu'ils nous ont demandé dans leurs requêtes. Et quel a été le fruit de cette clémence extraordinaire? Plus insolens qu'auparavant, les factieux ont tenté de ſapper les premiers fondemens de l'autorité Roiale. Dans tous les Etats de l'Europe, le Souverain eſt le maître de l'impreſſion. Aucun Ecrit ne ſe publie ſans ſa permiſſion & contre ſon ordre. Les factieux ſe donnent la liberté d'imprimer tout ce qu'il leur plaît, nonobſtant notre expreſſe défenſe, & d'arrêter la publication de ce que nous ordonnons, quand ils ne le trouvent pas à leur gré. Par un attentat inouï, l'Imprimeur que nous avons établi a été interdit & renvoié. On convoque des Aſſemblées illicites, on leve des troupes, on bloque, on aſſiége des châteaux, on met des impôts & des taxes, on menace ceux qui veulent demeurer dans le devoir. Les ordres de notre Conſeil Privé ſont mépriſés. Les mêmes gens ont érigés de leur autorité divers bureaux. Là ils s'aſſemblent quant il leur plait, & envoient à notre inſçu & contre notre volonté, leurs reſolutions dans toutes les Provinces du Roiaume, afin qu'elles y ſoient exécutées indépendamment de nous, du Grand Commiſſaire qui nous repréſente, & de notre Conſeil Privé. Attentats directement contraires aux Loix reçues de tems immémorial dans le Roiaume. Et après cela, on ſe plaint que nous violons les Priviléges de nos Sujets?* 1639.

* Tables

Nous prenons Dieu & les hommes à témoin, que nous ſommes forcés à uſer du pouvoir que Dieu nous a mis entre les mains, non ſeulement afin de reduire les rebelles à leur devoir, & de maintenir notre autorité Souveraine en Ecoſſe;

1639. mais entiers, pour la défense & pour le salut de nos bons Sujets d'Angleterre, dont les Autres de la Confederation d'Ecosse ont juré la ruine. Il n'est point question, si la Liturgie doit être suivie, ou non; si le Gouvernement Episcopal sera maintenu, ou si le Presbytérien sera établi. Il s'agit de savoir si nous sommes Roi, ou non. Leurs libelles sont remplis de protestations de fidélité, & d'attachement à notre personne. Cependant ils refusent d'en prêter le serment que nous avons droit d'exiger d'eux, & prétendent n'y être plus obligés depuis qu'ils ont signé leur confédération. Nonobstant la condescendance dont nous avons usé jusques à présent à leur égard, nous declarons solemnellement que nous ne souffrirons jamais l'entière abolition du Gouvernement Episcopal reçû dans notre Roiaume d'Ecosse. Outre qu'il est le plus conforme à l'esprit de la Religion Chrétienne, il est le plus propre à maintenir le Peuple dans l'Etat, & le plus convenable à une Monarchie.

On nous reproche que nous donnons le commandement de nos troupes, & les principaux emplois militaires à des Papistes déclarés. Calomnie manifeste & également injurieuse à nous & aux Seigneurs choisis pour remplir ces places importantes. Ce qu'on ajoute de quelques Ecclésiastiques du premier rang en Angleterre, qui nous excitent à entrer les armes à la main dans notre Roiaume natal d'Ecosse; est une fausseté aussi malignement inventée. Car enfin, il est certain que tous ceux qui composent notre Conseil Privé d'Angleterre, ont tâché de nous porter à la douceur & à la clémence, autant qu'il leur a été possible. Nous ne commencerons aucun acte d'hostilité contre les Anglois, disent les Confederés d'Ecosse, à moins que nous n'y

soions

tions contraints pour notre défense. *Et que prétendent-ils défendre? Une rebellion ouverte. Et contre qui? Contre leur véritable & légitime Souverain. S'ils se veulent défendre contre nous, ce doit être par les Loix & non par les armes. Nous ne refuserons jamais le premier moien de défense à nos Sujets. Mais à Dieu ne plaise que nous leur permettions le second.* 1639.

Voici quel étoit le fondement du reproche fait à Charles, de donner le commandement de ses troupes à des Officiers Papistes. Thomas Howard Comte d'Arondel & de Surrey, Grand Maréchal d'Angleterre, fut nommé le 7. Mars Général de l'Armée du Roi. On le soupçonnoit d'être Papiste dans l'ame, & son indifférence pour la Religion Protestante paroissoit si grande, que les Anglois zélés crurent qu'il ne se mettroit pas fort en peine d'établir leur Liturgie, ni le Gouvernement Episcopal en Ecosse. Il n'entendoit nullement la guerre, & le Roi sembla le choisir seulement à cause de sa dignité de Maréchal, à laquelle tous les autres Seigneurs Anglois ne pouvoient refuser de se soumettre. On nous en fait un portrait fort desavantageux en peu de mots. *Il n'aimoit personne*, dit-on, *& personne ne l'aimoit.* Robert d'Evreux Comte d'Essex fut fait son Lieutenant Général. Il passoit pour bon Officier, & les soldats l'estimoient assez. Mais son esprit vif & turbulent lui faisoit commettre de grandes fautes. Le mépris & la haine qu'il affectoit de témoigner à tous les Ecossois, le rendit plus affectionné au Roi. Henri Rich Comte de Holland obtint le commandement général de la Cavalerie. On prétend que celui-ci étoit plus propre à se distinguer par sa magnificence dans une

1639. une fête, ou dans un spectacle, que par sa nouveauté & par son habileté dans une bataille, ou dans un siége. Quelques-uns lui reprochoient d'avoir été plus attaché au Parti Puritain qu'à l'Eglise Anglicane. La Reine Henriette qui le protegeoit, lui rendit de bons offices, quand les premiers emplois de l'Armée furent distribuez.

Les Confederés d'Ecosse se préparent ouvertement à la guerre.

Les Confederés n'eurent pas moins de prévoiance & d'activité que Charles, à faire des préparatifs de guerre, à lever des soldats, & à exercer les milices du Roiaume. Les Ministres crioient avec tant de véhémence dans leurs chaires qu'on projettoit d'abolir la Réformation, & de rendre l'Ecosse une Province dépendante de la Couronne d'Angleterre, que la multitude prévenuë qu'il s'agissoit de maintenir la Religion & la Liberté, se confirma de plus en plus dans la resolution de défendre l'une & l'autre jusques à la derniére extrémité.

Rushworth's Historical Collections. Tom. II. Burnet's Memoirs of the Duke of Hamilton. II. Book. Clarendon's History. II. Book. Sir Philip Warwick's Memoirs.

Les Confederés témoignérent de la prudence & du discernement dans le choix d'un Général. Cette place importante fut unanimement déférée à Lesley qui s'étoit signalé dans les guerres d'Allemagne, & formé au commandement d'une Armée sous Gustave Adolphe Roi de Suede. On espéroit d'attirer par son moien d'autres bons Officiers aguerris en Allemagne. Pour garder quelques mesures au dehors, les Confederés en voient au Roi une ample apologie de leur procedé durant & après l'Assemblée de Glasgow. Le Comte d'Argile parut se vouloir disculper en particulier dans une Lettre au Roi. Tout ce qu'on présenta de la part des Confederés, fut rejetté avec indignation. Sa Majesté écrivit seulement au Comte, qu'elle feroit bien aîse qu'il vint se justifier lui-même de vive voix. Mais Argile ne crut pas se devoir mettre à la di-

:retion d'un Prince également irrité de gratitude & de l'infidelité de ſon Sujet. 1639.
Ce bruit s'étant répandu que le Parlement
Angleterre ſeroit convoqué au mois d'Avril
ochain, les gens de l'Aſſemblée générale de
gliſe d'Ecoſſe tenuë à Glaſgow publierent
4. Fevrier une eſpéce de Manifeſte adreſſé
tous *les bons Chrétiens d'Angleterre, de la*
rt des Seigneurs, Barons, Villes, & Miniſ-
's du Roiaume d'Ecoſſe, pour la juſtification
leurs deſſeins & de leurs actions, contre les
'omnies de leurs ennemis. Il n'étoit pas né-
ſſaire de nous avertir que la piéce étoit de
façon de quelques Miniſtres & de quelques
tres perſonnes de l'Aſſemblée de Glaſgow.
es ſaillies d'enthouſiaſme & les traits d'hy-
ocriſie dont le Manifeſte eſt rempli, le décla-
nt aſſez. *L'ouvrage de la Réformation renou-*
llé, & heureuſement avancé dans ce Roiaume,
iſoit-on, *a trouvé toutes les oppoſitions que les*
rtifices des émiſſaires de Rome étoient capables
e former; mais leur malice a été déconcertée
ſques à préſent. Dieu a tourné en folie la fauſſe
geſſe d'Achitophel. Depuis qu'il n'eſt plus en
ur pouvoir de renverſer les murailles de Jeru-
lem, ils s'efforcent d'en ſapper les fondemens par
's calomnies, ſelon leur damnable maxime de ca-
mnier hardiment, parce qu'il reſte toujours quel-
ue choſe des mauvaiſes impreſſions une fois don-
ées. Auſſi malins & auſſi opiniâtres que Tobie,
anaballat, & les autres ennemis du peuple de
Dieu, ils ne ceſſeront jamais de s'oppoſer aux é-
ifices commencés par Eſdras, & par Nehémie,
& de crier aux oreilles du Roi, qu'il ne doit
as permettre qu'une ville rebelle ſoit rebâtie.
On ſe plaignoit enſuite de ce que certains Ec-
leſiaſtiques attachés aux ſuperſtitions du Pa-
piſme,

1639. piſme, inſinuoient à Charles & aux Anglois que les Confederés d'Ecoſſe ſe ſervoient du prétexte de la Religion, afin d'exécuter plus facilement leur projet de renverſer l'autorité légitime du Roi, de changer la forme du Gouvernement civil, de faire une irruption en Angleterre, & de s'enrichir par ce moyen du pillage des Provinces voiſines d'Ecoſſe. *Nous prenons Dieu à témoin*, ajoutoient les Auteurs du Manifeſte, *que nous ne nous propoſons point d'autre fin que de maintenir la Religion Reformée, & que nôtre ſeul motif, c'eſt l'obligation de ſuivre les mouvemens de notre conſcience. Les requêtes préſentées au Roi pour lui demander l'abolition des abus introduits, & la convocation d'un Parlement qui confirme les réſolutions priſes dans l'Aſſemblée générale de notre Egliſe, tout cela par ordre de Sa Majeſté, ſont une preuve évidente de la droiture de nos intentions. Nous avons juré dans le renouvellement de notre alliance avec Dieu, & proteſté à la face du Ciel & de la Terre que nous n'avons jamais formé le moindre deſſein de nous ſouſtraire à l'obeïſſance duë à Sa Majeſté. Nous le déclarons encore, que nous conſervons toujours les mêmes ſentimens de fidelité, profondément gravés dans nos cœurs. Nous prions ardemment chaque jour le Roi des Rois d'accorder à nôtre un long & heureux regne, & qu'il [illegible] poſtérité demeure ſur le thrône d'Ecoſſe auſſi long-tems que le Soleil & la Lune éclaireront la terre. Nous reconnoiſſons qu'il tient la place de Dieu. La Couronne qu'il porte, lui a été tranſmiſe par une ſi longue ſuite d'ancêtres, que nul autre Monarque ne lui peut être comparé. Quelle Nation peut ſe plus vanter d'avoir eu plus que nous ſans interruption, une continuelle ſucceſſion de Princes nés dans le païs, & de leur avoir été plus fidéles & plus*

lus attachée? Gloire particulière à l'Ecoſſe, 1639.
nous ne flétrirons jamais par aucun projet cri-
l contre l'Oint du Seigneur. Faſſe le Ciel que
nnemis ſoient couverts de honte & de confu-
, & que dans les occaſions, nous puiſſions ſa-
r nos biens & nos vies pour la conſervation
e perſonne du Roi, & pour l'augmentation de
loire. Si le parjure n'eſt pas ici joint à
'pocriſie & au fanatiſme, laiſſons-en le
:ment au Dieu ſcrutateur des cœurs.
.es Confederés ſe diſculpent de la même
nière des deſſeins qu'on leur imputoit
voir contre l'Angleterre. *Nous atteſtons*
ore, pourſuivent ils, *le Dieu vivant qui*
noit les plus ſecretes penſées de nos cœurs, que
s n'avons jamais eu intention d'offenſer aucu-
Nation, & encore moins nos voiſins habitans
la même Ile que nous, ſujets du même Roi,
dans une ſi parfaite intelligence avec nous,
les anciennes inimitiés ſont entiérement en-
'es & enſévelies. Bien loin de penſer à les
ouveller par aucun acte d'hoſtilité, nous cher-
ons à cimenter notre union, & à la rendre en-
e plus étroite & plus durable. C'eſt avec un
ſible déplaiſir que nous voions des Eccléſiaſti-
s du premier rang en Angleterre, introduire
nouveautés dans la Religion, corrompre la
ne doctrine, changer la diſcipline, établir un
'te ſuperſtitieux, prêcher l'Arminianiſme &
'tains points capitaux du Papiſme, publier des
res compoſés pour la défenſe de ces dogmes, pro-
ger ceux qui les répandent parmi le peuple, faire
damner à des amendes, ou au banniſſement les
us de bien qui s'oppoſent à la doctrine & au faux
'te de l'Egliſe de Rome, uſurper les droits du Sou-
rain, & tyranniſer les conſciences. Non contens
commettre de tels excès dans leur pays, ils en-
cou-

1639. *courageront les prétendus Archevêques & Evêques de ce Roiaume, à y presser l'uniformité de [illegible] & des cerémonies avec l'Eglise d'Angleterre, même avec celle de Rome dans les erreurs plus grossières, qu'on a tenté d'établir dans le livre de la Liturgie, & dans celui des Canons qui contiennent un amas monstrueux des superstitieux & tyranniques du Papisme.*

On se plaignoit enfin des artifices employés pour décrier les Confederés dans l'esprit du Roi & des Anglois, du conseil donné à Sa Majesté de confier le commandement de ses troupes à des Papistes déclarés, & d'envoyer leur tête en Ecosse, afin d'y rétablir l'Episcopat. *C'est à nos voisins de considérer*, disoit-on, *si pour l'exécution d'un pareil dessein, on doit répandre tant de sang Chrétien, & exposer les deux Nations aux malheurs d'une guerre, dont le succès dépendra de la volonté du Dieu des armées. Il est visible que nos ennemis se proposent une autre fin, que de nous soumettre au Gouvernement Episcopal. Que si c'est là l'unique motif de l'expédition à laquelle on se prépare, les Evêques en qualité de bons Chrétiens & de Citoiens affectionnés au bien de la patrie, ne devroient-ils pas renoncer plûtôt à leur ambition, ou à leur faste, que d'engager deux Roiaumes dans une guerre, dont les évènemens pourroient être funestes à la véritable Religion? La justice de nos intentions est si manifeste, que nous espérons de la convaincre le Parlement d'Angleterre, en cas qu'il soit convoqué. Bien loin de nous condamner, il s'emploiera en notre faveur auprès de Sa Majesté, & lui représentera la droiture de nôtre procedé dans cette affaire. Nous supplions tous ceux qui ont à cœur véritablement Anglois de n'ajouter aucune foi aux calomnies de nos ennemis, & de ne conce-*

voir

r ni ſoupçon, ni jalouſie contre des voiſins qui ne 1639.
mettront jamais le moindre acte d'hoſtilité en gleterre, à moins qu'ils n'y ſoient indiſpenſablement obligés par la néceſſité d'une juſte défenſe. Si ce malheur arrive, nous ne l'attribuerons nt à toute la Nation Angloiſe, mais ſeulement certaines perſonnes également ennemies des deux iaumes, qui ſe flattent de parvenir à leurs fins teſtables, en allumant une guerre ſanglante entre deux Peuples voiſins. Cependant, nous neceſſons point de vouloir du bien aux Anglois, & de ur ſoubaiter ardemment le bonheur de ſecouër le ug de leur Hiérarchie, & d'être delivrés du terble eſclavage auquel ils ſont reduits par les mauais conſeils que les émiſſaires de Rome ſuggerent u Clergé d'Angleterre. A moins que nous n'y ions contraints par la violence de nos ennemis, ous ne leur oppoſerons jamais d'autres armes que e jeûne, la priere, & des requêtes humbles & umiſes à notre Souverain. Il y a de l'apparence que par les *bons Chrétiens* Anglois ſi ſoigneuſement ménagés dans le Manifeſte, les Confederés d'Ecoſſe entendent ceux qu'on nommoit *Puritains*. Car enfin les zelés défenſeurs de l'Epiſcopat, de la Liturgie & des cerémonies reçuës dans l'Egliſe Anglicane, ſont étrangement maltraités. Pendant que la guerre commençoit par les écritures des deux côtés, Leſley ſurprit le château d'Edimbourg. Celui de Dumbarton fut emporté incontinent après par les Confederés. Le Comte de Traquair leur rendit ſans tirer l'épée celui de Dalkeiht, où étoient la couronne, le ſceptre & les autres ornemens Roiaux. Tout fut tranſporté en grande pompe au château d'Edimbourg, ſous prétexte de les mettre en plus grande ſeureté. Enfin le Marquis d'Hamilton ſe vit

ac-

1639. accablé d'abord dans la partie septentrionale d'Ecoſſe, & fait priſonnier. Quelques autres Seigneurs fideles au Roi ſont prévenus de même maniére, & mis hors d'état de lui donner des preuves de leur attachement. Le Comte de Roxborough, ſon propre frere, l'abandonne, le trahit, & ſe jette dans le parti des Confederés.

Le Roi d'Angleterre s'avance vers la frontiére d'Ecoſſe.

Le 26. Mars Charles recommande aux Seigneurs de ſon Conſeil Privé qu'il laiſſe à Londres, de prendre ſoin de la Reine ſon épouſe & des Princes ſes enfans; part le lendemain & arrive à York le 30. du même mois. Un des premiers ſoins du Roi, ce fut de renforcer les garniſons de Berwick & de Carliſle, afin des prévenir les deſſeins que les Confederés d'Ecoſſe formeroient peut-être ſur ces places voiſines de leur frontiére. Le Comte de Clarendon qui prétend que cette expédition réuſſit mal, non ſeulement à cauſe des fauſſes meſures que le Roi prit, mais encore parce qu'il fut preſqu'également trahi par certains Seigneurs Ecoſſois qui faiſoient ſemblant de le vouloir ſervir, & par d'autres du premier rang en Angleterre, qui l'accompagnérent dans ce voiage; Clarendon, dis-je, raconte une circonſtance aſſez particuliére. Le Comte d'Eſſex averti que les Confederés projettoient de ſe ſaiſir de Berwick, marcha jour & nuit avec beaucoup d'ordre & de diligence, afin d'y conduire un puiſſant renfort. Chaque jour il rencontre des Ecoſſois qualifiés, qu'on envoioit tout exprès à la Cour. Ils affectoient de relever extrêmement la force & la bonne diſcipline de l'Armée confederée. Selon leur rapport, elle devoit être alors en poſſeſſion de Berwick. Bien loin de s'effraier & de perdre quel-

Rushworth's Hiſtorical Collections. Tom. II.
Clarendon's Hiſtory. II.
Sir Philip Warwick's Memoirs.
Burnet's Memoirs of the Duke of Hamilton. II.
Book.
Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 793. 794. &c.

elque choſe de ſa prémiere ardeur, Eſſex 1639.
nime encore plus, & prétend ſauver Ber-
ck à quelque prix que ce ſoit.
Lors qu'il eſt à une journée de la place, un
igneur de grande diſtinction en Ecoſſe, le
ent avertir de n'avancer pas plus loin. *My-*
d, dit-il au Comte, *le corps de troupes que*
us conduiſez, ſera infailliblement taillé en piè-
s. Je rencontrai hier à trois heures de Berwick
ois mille hommes des Confederés, tant en In-
nterie qu'en Cavalerie, avec une bonne artille-
e. Ils ſont maintenant maîtres de la place. Il
l inutile de vous avancer, à moins que vous ne
ouliez vous expoſer au danger d'une défaite
reſqu'inévitable. Eſſex pourſuit ſon chemin
vec plus de diligence, & prend la précaution
l'envoier ſans ceſſe des partis, pour découvrir
es forces véritables & la marche de l'ennemi.
Quelle fut la ſurpriſe du Comte, quand on lui
rapporta que les Confederés n'avoient encore
que fort peu de troupes aſſemblées, & qu'el-
es étoient aux environs d'Edimbourg! Il s'aſ-
ure de Berwick, donne les ordres néceſſaires,
& informe le Roi des faux avis qu'il a reçus en
chemin. Les mêmes gens faiſoient courir leurs
nouvelles à York, & ajoutoient que le Comte
avoit été taillé en piéces. Au lieu de ſe défier
de ces eſpions envoiés auprès de lui, Charles
ſe contente de les railler ſur leur crédulité, &
de leur reprocher qu'effraiés des faux bruits ré-
pandus, ils ont pris des païſans aſſemblés, &
peut être les arbres d'un bois pour des ſoldats.
Une choſe peut faire douter de la verité de
ce fait. On lit dans une Lettre du Roi au
Marquis d'Hamilton, que ce fut un Officier
nommé Jacob Ashley, qui conduiſit à Ber-
wick un renfort de mille hommes de pied
&

1639. & de soixante chevaux, sans que Sa Majesté fasse la moindre mention du Comte d'Essex. Le Chancelier d'Angleterre parle si pompeusement, que je n'ose m'inscrire en faux contre son recit. Peut-être qu'Essex n'alla pas jusqu'à Berwick, & qu'aiant appris que les Confederés en étoient si éloignés, qu'on ne devoit craindre pour la place, il se contenta d'envoier un renfort sous la conduite d'Astley.

Si les projets de Charles eussent été mieux exécutés, il auroit bien-tôt réduit l'Ecosse. Wentworth Vice-Roi d'Irlande devoit s'embarquer avec des troupes, & attaquer les Confederés d'un côté, pendant que le Marquis d'Hamilton agiroit de l'autre avec cinq mille hommes amenés par mer d'Angleterre, & que le Roi passeroit avec son Armée dans la Province de Northumberland en Ecosse. Mais à peine Wentworth put-il envoier cinq ou six cens hommes. Hamilton entre dans la Baïe qu'on nomme le *Frith* près d'Edimbourg, & trouve que de ses cinq mille hommes, il n'y en a pas trois cens capables de tirer un coup de mousquet. Soit que ce fût un effet de l'irrésolution, ou de la bonté naturelle de Charles qui vouloit épargner le sang de ses Sujets; soit qu'Hamilton bien aise de *laisser* à ses compatriotes le tems de s'accommoder avec le Roi, affectât de longs délais sous divers prétextes, il ne fit rien, & donna sujet de croire qu'il gâtoit sous main les affaires de son Maître. Il commande d'abord que la *nouvelle Declaration* du Roi faite à York, soit publiée à Edimbourg & dans tout le Roiaume. Sa Majesté y témoignoit qu'elle venoit *châtier* l'insolence & la rebellion des Confederés, en un mot se faire justice à elle-même, selon le pouvoir que

que Dieu lui en avoit mis entre les mains. Ce- 1639.
pendant, elle offroit une amniſtie à ceux qui poſeroient les armes dans huit jours, menaçoit de traiter en rebelles ceux qui refuſeroient de lui obéïr, mettoit leur tête à prix, défendoit à leurs vaſſaux de les reconnoître, & à leurs fermiers de leur païer ce qui pouvoit leur être dû. Les Confederés ſe plaignirent à Hamilton de pluſieurs irrégularités qu'ils remarquoient dans la Déclaration, en arrêtérent la publication, & lui reprochérent un oubli affecté de ſes anciennes proteſtations, de ne rien faire jamais au préjudice des droits & de la liberté de la patrie. Le Marquis répondit aſſez fiérement, & s'exprima en homme determiné à ſervir le Roi de tout ſon pouvoir, & à répandre pour lui juſques à la derniére goute de ſon ſang. Cependant à ſon Hiſtorien, ou Panégyriſte près, tous les autres l'accuſent de s'être laiſſé gagner par la mére, zelée Presbytérienne & liée étroitement avec les Confederés. Auſſi animée, & peut-être non moins inſinuante que l'ancienne Veturia mére du fameux Coriolan, celle-ci alla chercher ſon fils juſques ſur la flote d'Angleterre, dans le deſſein de le détourner de mettre pied à terre, & de s'approcher d'Edimbourg.

L'expédition ne réuſſit pas mieux du côté de la frontiére d'Angleterre. Charles accompagné d'un grand nombre de Seigneurs, dont quelques-uns & entr'autres les Comtes de Newcaſtle & de Derby, lui amenérent pluſieurs Gentilshommes qui les avoient ſuivis, s'avança d'York à Newcaſtle, paſſa la riviére de Tweed qui ſépare les deux Roiaumes, & fit dreſſer ſa tente en un lieu appellé Birkes. L'Armée du Roi étoit compoſée d'environ vingt mille hommes de pied & quatre mille chevaux.

1639. Mais ce qui en devoit faire la force, emporta le desordre & la confusion, comme le Comte de Clarendon l'a fort bien remarqué. Selon la pensée de cet illustre Auteur, la guerre auroit été finie en peu de jours, si elle eût vigoureusement poursuivie. Les Confederés n'avoient pas trois mille hommes assemblés dans toute l'Ecosse. Ils manquoient même des armes & des munitions nécessaires pour une si petite troupe, quoiqu'ils se fussent emparés de tous les Forts & de tous les arsenaux du Roiaume. La douceur du naturel de Charles & sa répugnance à répandre le sang de ses Sujets, le portoient à differer trop long-tems d'en venir à la dernière extrémité. Et quand il en eut pris la resolution, sa lenteur & ses incertitudes continuelles gâtérent tout. Il se flattoit que ses grands préparatifs & sa marche pompeuse épargneroient le chagrin de tirer l'épée, que les Ecossois effraiés du concours de la Noblesse d'Angleterre qui se rendoit tous les jours auprès de lui, viendroient humblement implorer sa clémence.

Charles dût s'appercevoir en peu de jours qu'il auroit mieux fait de laisser les Seigneurs d'Angleterre se divertir chez eux, & de se chercher seulement avec de bonnes troupes & des Officiers expérimentés. Dès qu'il fallut établir une discipline reglée, la mesintelligence & la division se mirent parmi les Seigneurs d'Angleterre, à cause de leurs differentes prétentions. Ils se défioient presque tous des Ecossois accourus en assez grand nombre à York, sous prétexte de servir le Roi. On craignoit qu'il n'y eût de la dissimulation & de l'artifice dans ces gens, qui exaltoient sans cesse la droiture des

intentions & la fidelité de leurs compatrio- 1639.
qu'on avoit irrités mal à propos. Quelques-
regardoient même tous les Ecoſſois com-
des eſpions & des traîtres. Les Seigneurs
Conſeil crurent s'aſſurer mieux de tous
ux qui ſe trouvoient alors auprès de Sa Ma-
té, en leur propoſant ſans aucune diſtinction
deux Nations de prêter un ſerment de fide-
nouvellement dreſſé. L'expédient parut
utant meilleur, que les Ecoſſois n'auroient
ſujet de ſe plaindre qu'on ſe défioit particu-
rement d'eux. La formule du ſerment con-
noit une promeſſe d'obeïr fidélement au Roi,
deſaveu de la revolte des Confederés, & un
gagement à n'entretenir aucune correſpon-
nce avec eux. Les Ecoſſois préſens à la Cour
rerent ſans difficulté. Mais Say & Brook
igneurs Anglois le refuſérent hautement.
nous ſommes ſuſpects à Sa Majeſté, dirent ils,
peut nous pourſuivre juridiquement. Mais les
ix d'Angleterre ne permettant point d'exiger des
rticuliers d'autres ſermens que ceux qu'elles
éſcrivent, nous croirions donner atteinte à la
berté de la Nation, ſi nous nous ſoumettions à un
dre du Roi contraire aux loix. Surpris de cet-
difficulté dans un tems où tout paroît à
raindre pour lui, Charles fait arrêter les deux
eigneurs, & reconnoît incontinent par les
iſcours qui ſe tiennent journellement à ſa
our, que pluſieurs autres Anglois ne ſont pas
eaucoup mieux intentionnés. De manière
ue n'oſant trop maltraiter Say & Brook, de
eur d'irriter tous ceux du même rang, il ſe
ontente de renvoier l'un & l'autre dans leurs
naiſons. *Si Sa Majeſté*, ajoute le Comte de
Clarendon, *eût congedié de même une troupe in-*
utile de gens de qualité, & gardé ſeulement ceux

1639. *qui avoient de l'emploi dans l'Armée, & dans la préſence y étoit abſolument néceſſaire, ſon expedition auroit été plus heureuſe.*

Le Roi d'Angleterre entre en Ecoſſe, & ſon Armée ſe refroidit, des que les Confederés ſe preſentent devant elle.

Je ne comprens rien à ce qui arriva au commencement de Juin, peu de tems après que Charles ſe fut avancé à la tête de ſon Armée en Ecoſſe. Le Chevalier Henri Vane l'un des intimes confidens de Sa Majeſté Britannique, raconte ainſi cette étrange circonſtance dans une Lettre du 4. du même mois au Marquis d'Hamilton. *Mylord, vous avez vû dans la derniére Depêche du Roi, qu'il vous laiſſoit une entiére liberté de commencer les actes d'hoſtilité contre les rebelles, quand vous le jugeriez à propos. Depuis ce tems-là, Mylord Holland eſt allé avec mille chevaux & trois mille hommes de pied du coté de Kelſey. Après avoir laiſſé ſon Infanterie trois milles derriére lui, il s'eſt avancé à la tête de ſa Cavalerie juſques à un endroit appellé Maxwell-Heug. Là il découvrit que les Rebelles marchoient avec cent cinquante chevaux, & huit ou dix mille hommes de pied, ſelon le rapport de Mylord Holland. Il y en avoit peut-être cinq ou ſix mille. Là deſſus, il leur a envoié un trompette pour leur commander de ſe retirer, conformément à ce qu'ils ont promis dans une Déclaration publique. On demanda pour lors au trompette de la part de qui il venoit.* De Mylord Holland, *a-t'il répondu.* Le meilleur parti que vous pouvez prendre, *ont repliqué les Rebelles*, c'eſt de vous en aller inceſſamment. *Ainſi Mylord Holland s'eſt retiré & eſt venu rendre compte au Roi de ce qui s'eſt paſſé.* D'où vient cette fuite precipitée? Le Comte de Holland n'étoit pas un homme conſommé dans la guerre. Il avoit ſeulement fait quelques campagnes ſous le Prince d'Orange dans les Païs-Bas. Mais il ne man-

Rushworth's Hiſtorical Collections. Tom. III. Clarendon's Hiſtory. II. Book. Burnet's Memoirs of the Duke of Hamilton. I. Book.

manquoit pas de courage, dit-on. Que n'at- 1639.
endoit-il ſon Infanterie qui le ſuivoit? Que
'envoioit-il reconnoître les forces des enne-
mis? Quelqu'un prétend qu'ils étoient en ſi
etit nombre, qu'on pouvoit les battre aiſé-
ment. Pour donner une plus grande intelli-
gence de cette Lettre, je dois ajouter, qu'avant
que Holland Général de la Cavalerie du Roi ſe
fût avancé juſques à Dunce en Ecoſſe, on
voit fait quelques propoſitions d'accommo-
lement, & que les Confederés ſuppoſant que
Charles ne vouloit pas faire irruption en Ecoſſe
vec ſon Armée, promirent que la leur n'ap-
rocheroit pas de dix milles des frontiéres de
'Angleterre. Mais Leſley aiant appris que
e Général de la Cavalerie Angloiſe étoit à
Dunce, il crut devoir avancer plus près de
la frontiére d'Angleterre. Il vint donc avec
quelques troupes à Kelſey. Ce fut là deſſus
que le Comte de Holland l'envoia ſommer
par un trompette de ſe retirer.

Voici encore quelque choſe de plus ſurpre-
nant. *Ce matin*, ajoute le Chevalier Vane dans
la même Lettre, *on a donné avis à Sa Majeſté que
Leſley eſt à Corkburn-Spath, avec douze mille
hommes; que cinq mille arriveront ce ſoir ou de-
main à Dunce, & ſix mille à Kelſey. Sur ce rap-
port, le Roi a réſolu avec pluſieurs de ceux qui com-
poſent ici ſon Conſeil, de ſe tenir ſûr la défenſive.
Il eſt maintenant convaincu de la vérité de ce qui
ſe dit un jour dans la galerie, entre lui, vous, &
moi. C'eſt-pourquoi Sa Majeſté ne veut pas que
vous commenciez aucun acte d'hoſtilité contre les
Rebelles. Poſtez avantageuſement vos troupes, &
venez conférer avec elle ſur les meſures qu'il faut
prendre dans la ſituation préſente des affaires.* Ce
qui ſe paſſa dans la galerie de Whitthall entre

1639. Charles, le Marquis d'Hamilton, & le Chevalier Vane, nous donne le véritable dénouement de la malheureuse expedition du Roi. Après avoir examiné la disposition des Seigneurs d'Angleterre, Charles & ses Confidens convinrent qu'il étoit à craindre que les Anglois n'eussent une grande répugnance à commencer une guerre offensive contre les Ecossois. Sans cela, les Cavaliers étoient absolument perdus. Le Comte de Clarendon soutient qu'ils avoient beaucoup moins que cinq ou six mille hommes. Mais l'habile Lesley rangea si bien sa petite Armée, qu'elle parut nombreuse. Un Auteur Anglois qui a recueilli avec soin les Mémoires de ce tems-là, rapporte une particularité qui confirme ce que j'ai remarqué de la répugnance des Seigneurs d'Angleterre. Le 4. Juin Charles fait la revuë de son Armée & la trouve belle & leste. Dès que chacun s'est retiré à son quartier, le Chevalier Biron allant vient dans la tente du Roi, dit que les Cavaliers s'avancent, & sort pour montrer leur marche. Charles prend sa lunette de longue vuë, & dit en jurant un peu, contre ceux qui appuioient le rapport de Biron, *Les rebelles ne marchent pas, mais ils sont campés. N'ai-je pas de bons coureurs! Les ennemis sont postés à mes avis de mon Armée, & je n'en sai rien que par la lunette portée dans mon camp.* On se mit alors à crier contre le Comte d'Arondel *Général* de l'Armée. Il se disculpa en rejettant la faute sur celui auquel il avoit donné la commission de reconnoître les ennemis. Les vivres commençant alors d'être un peu plus rares, les murmures augmentérent, & la consternation devint presque générale dans l'Armée.

Re-

ndons juſtice aux Seigneurs d'Angleter- 1639.
. Leur répugnance à ſeconder le Roi dans
n projet de réduire l'Ecoſſe, ne me ſurprend
s. Plus prévoians que ceux de France qui
rent *aſſez fous* pour prendre la Rochelle, les
nglois craignirent de mettre Charles en état
: les ſubjuguer eux-mêmes. Ils étoient preſ-
u'auſſi généralement mécontens que leurs
oiſins, & voioient avec chagrin que Laud
.rchevêque de Cantorberi, dont le faſte & la
omination leur devenoient inſupportables,
voit allumé cette guerre par de mauvais con-
:ils donnés au Roi, & que Sa Majeſté préve-
ué avoit trop ouvertement appuié les violen-
es & les entrepriſes inſoutenables des Evêques
'Ecoſſe, dont les ambitieux projets ne ten-
loient à rien moins qu'à dominer dans l'Etat
uſſi abſolument que dans l'Egliſe. Que ſa-
roit-on ſi les Prélats d'Angleterre excités par
eur Primat n'en voudroient pas faire autant?
La puiſſance de Laud auprès de Charles étoit
preſqu'auſſi grande que celle de Richelieu à la
Cour de Louis. L'Evêque de Londres, créa-
ture du premier, avoit l'adminiſtration ſou-
veraine des finances. Une autre raiſon ſecrete
portoit les Anglois à faire enſorte que le Roi
embaraſſé des brouilleries de l'Ecoſſe, ne ſe-
pût diſpenſer de convoquer le Parlement
d'Angleterre. On croioit que c'étoit le moien
le plus ſûr d'obtenir ce que ſes Sujets des deux
Roiaumes demandoient avec tant d'inſtance,
que les abus introduits dans le Gouvernement
Civil & Eccléſiaſtique fuſſent reformés, & qu'il
ceſſât de donner atteinte à leurs priviléges & à
leurs libertés. Les Ecoſſois auroient rendu leur
cauſe plus ſoutenable, s'ils euſſent temoigné
de la modération, & s'ils ne ſe fuſſent pas

1639. aveuglément abandonnés à l'emportement de quelques Miniſtres malins, ou enthouſiaſtes, que les Seigneurs du païs qui cherchoient à brouiller, excitérent ſous main. Cela ne manque preſque jamais d'arriver dans les contentions des Sujets avec leur Prince.

Les Confederés d'Ecoſſe font des ſoumiſſions au Roi, & tâchent de gagner les principaux Officiers de ſon Armée & quelques Seigneurs d'Angleterre.

Les Confederés d'Ecoſſe bien averti de ce qui ſe paſſe dans le camp de Charles, & de la diſpoſition du plus grand nombre des Seigneurs d'Angleterre qui ſont auprès de lui, envoient le Comte de Dunfermling avec la trompette, préſenter au Roi la requête ſuivante, au nom de tous ſes Sujets d'Ecoſſe. *Sire*, diſoit-on, *puiſque tous les moiens que nous avons emploiés juſques à préſent pour rentrer dans les bonnes graces de Votre Majeſté, & pour obtenir qu'elle donne la paix à ſon Roiaume natal ſe ſont malheureuſement trouvés inutiles, nous nous jettons derechef à ſes pieds, & la ſupplions très-humblement de vouloir bien nommer quelques perſonnes diſtinguées de ſon Royaume d'Angleterre, qui ſoient attachées à la véritable Religion, & bien intentionnées pour la paix des deux Roiaumes, de leur ordonner d'écouter ce que nous choiſirons de notre part, vous repréſenteront, & de déclarer à vos Commiſſaires les réponſes que Votre Majeſté jugera devoir faire à nos très-humbles demandes. La Providence divine a voulu que nous fuſſions tous les habitans de la même Ile, & ſoumis au même Souverain. Cela nous donne lieu d'eſpérer que vous aurez la bonté d'ôter tous les ſujets de meſintelligence entre vos deux Roiaumes, & de faire en ſorte qu'ils jouiſſent l'un & l'autre d'une longue paix & d'un bonheur ſolide, ſous votre règne. Nous ne ceſſerons jamais d'offrir à Dieu d'ardentes prieres pour ſa proſperité.*

Rushworth's Hiſtorical Collections. Tom. III. Clarendon's Hiſtory. II. Book. Viſtorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 793, 794.

Cooke

Cooke Secretaire d'Etat répondit de la sorte par ordre de Charles à la requête des Confederés. *Le Roi aiant publié une Déclaration à tous ses bons Sujets d'Ecosse, par laquelle il leur donne une entière assurance de maintenir la Religion & les Loix établies dans son Roiaume, & promet l'amnistie du passé à tous ceux qui rentreront dans leur devoir, on a empêché que ce témoignage de la clémence de Sa Majesté ne vint à la connoissance de la plus grande partie du peuple d'Ecosse. C'est pourquoi, le Roi desire premiérement que pour une plus ample information de ses véritables intentions, & pour la plus grande satisfaction de ses Sujets, la déclaration soit publiquement lue; après cela, il écoutera favorablement les très humbles priéres de ses Sujets.* 1639.

Le Comte de Dunfermling revient le lendemain, dit que la Déclaration du Roi a été lue dans l'Armée des Confederés, présente une requête de même teneur que la precedente, & prie très humblement Sa Majesté d'y vouloir bien répondre. Charles content de la marque de soumission que les Confederés lui donnent, promet d'écouter leurs demandes, & ajoute que s'ils envoient le lendemain des Deputés à la tente du Comte d'Arondel Général de son Armée, on y trouvera des Commissaires nommés pour entendre les Ecossois. Les Comtes d'Arondel, d'Essex, de Holland, de Salisbury, de Berkshire, & Cooke Secretaire d'Etat, furent ceux que Charles choisit. Les Comtes de Rothes & de Dunfermling, Lowdon Pair d'Ecosse, & le Chevalier Douglas nommés par les Confederés, se rendirent le 11. Juin à la tente d'Arondel.

Dans le même tems qu'on tâchoit d'appaiser Charles par des soumissions apparentes, on

1639. écrivoit sous main aux trois Officiers généraux de l'Armée & à quelques Seigneurs Anglois, afin de les gagner. La Lettre adressée au Comte d'Essex fut la plus respectueuse & la plus insinuante, dit-on ; parce qu'il paroissoit plus fier & plus droit que les autres. Après de grands complimens sur son mérite, & sur la réputation qu'il avoit acquise, les Confederés lui protestoient que la chose la plus affligeante pour les Ecossois, c'étoit de leur voir les armes à la main contr'eux. *Nous n'avons jamais eu la moindre pensée d'attaquer l'Angleterre*, ajoutoient-ils. *Notre unique but, c'est de défendre nos droits & nos privilèges, afin d'avoir à ce que nous puissions obtenir un libre accès auprès de Sa Majesté, & lui exposer les justes sujets de plainte qu'on nous a donnés. Chose que certains Seigneurs de notre Nation empêchent autant qu'il leur est possible.* Les Confederés marquoient ensuite que la puissance extraordinaire du Marquis d'Hamilton, avec qui l'Ecosse ne vivoit pas en fort bonne intelligence, étoit un de leurs plus grands griefs, & que tous les Ecossois ne pouvoient souffrir le credit de ce Seigneur auprès du Roi. On finissoit en priant le Comte d'acorder ses bons offices aux Confederés, & de permettre que quelques-uns d'entr'eux l'allassent trouver. Extrémement délicat sur le point d'honneur, Essex reçut la Lettre avec dédain, l'envoia au Roi sans y repondre, & ne fit presqu'aucune civilité à ceux qui la lui rendirent.

Arondel & Holland furent plus traitables. Le premier eut pour les gens qui lui avoient apporté la Lettre des Confederés, certains égards peu convenables à une personne de son rang. Il promit hautement de s'employer à procurer

curer une bonne paix entre les deux Nations. 1639.
Le Général de la Cavalerie ne répondit pas moins obligeamment. Il étoit d'autant plus porté à ſervir les Confederés, qu'il n'aima jamais ni Hamilton, ni Laud, ni Wentworth. Les Ecoſſois étant particuliérement animés contre ces trois Confidens du Roi, il n'eſt pas ſurprenant que Holland ait été bien aiſe d'appuier ceux qui cherchoient à perdre des gens qu'il haïſſoit. Pluſieurs autres Seigneurs d'Angleterre ſe déclarérent en faveur des Confederés. Quoiqu'aucun Anglois, dit le Comte de Clarendon, ne fût entré dans la moindre conſpiration contre le Roi, cependant ils étoient preſque tous également dégoûtés de la guerre entrepriſe. De maniére que Charles qui n'avoit pas alors ſes principaux Miniſtres auprès de lui, écouta facilement ceux qui lui conſeilloient de s'accommoder avec les Confederés. Outre que Cooke Secrétaire d'Etat ne fut jamais un homme fort actif, ſon grand âge le portoit à chercher le repos. Le Chevalier Vane Controlleur de la maiſon du Roi, ſe donnoit aſſez de mouvement, mais il penſoit plus à ſes interêts, qu'à ceux de ſon maître. Le Comte de Pembroke aimoit moins la guerre, que la chaſſe & les autres divertiſſemens. Ceux-ci & le Comte d'Arondel étant les ſeuls du Conſeil Privé du Roi, qui ſe trouvaſſent auprès de lui, les Confederés n'eurent pas beaucoup de peine à obtenir les conditions qu'ils demandoient. Lors que le Comte d'Eſſex s'apperçut qu'on étoit ſur le point de faire un Traité honteux, dit-on dans l'Hiſtoire du Chancelier d'Angleterre, il refuſa d'y avoir part, ne voulut ni être préſent à la négociation, ni lire les articles accordés, & ne vit les Commiſ-

1639. missaires d'Ecosse, qu'après l'entiére conclusion de l'affaire.

Un peu après que Rothes, Dunferm. Lowdon & Douglas furent entrés dans tente du Comte d'Arondel, le Roi y vint dainement, s'assit, & parla de la sorte aux tre Ecossois. *On m'a rapporté que ceux qui ont députés, se plaignent de ce que je ne les te pas. Je viens sçavoir ce que vous avez à dire de leur part.* Le Comte de Rothes pr la parole, fait d'amples protestations de lité & d'attachement au service du Roi, conclut en disant que les Confederés demandoient seulement à Sa Majesté la conserva des Loix & de la Religion. Lowdon Pair d'Ecosse commence ensuite une apologie de tes les procédures des Confederés. *Je ne vois aucune excuse sur ce qui s'est passé*, dit Charles en l'interrompant. *Si vous venez me demander grace, mettez les articles de votre requête par écrit, & je vous répondrai de même.* Les Confederés sûrs de l'appui qu'ils ont trouvé auprès du Roi, se retirent, & après quelque conférence entr'eux, rapportent fidérement les demandes suivantes par écrit. Qu'il plût à Sa Majesté que les décrets de l'Assemblée Ecclésiastique de Glasgow fussent confirmés dans le prochain Parlement d'Ecosse. Que le Roi déclarât qu'il vouloit que desormais les affaires Ecclésiastiques d'Ecosse fussent reglées dans l'Assemblée générale de l'Ecosse, & les civiles dans le Parlement. Qu'il rappellât ses forces de terre & de mer. Que les biens saisis, ou arrêtés, fussent remis entre les mains de ceux à qui ils appartenoient. Que les gens excommuniés, ou accusés d'avoir contribué au mécontentement du Roiaume, fussent

rel-

renvoiés en Ecoſſe pour y être cenſurés, ou punis ſelon l'énormité de leurs fautes. *Nous avons un extrême déplaiſir*, ajoutoit-on, *de ce que la colére du Roi s'eſt allumée contre nous. Sur l'aſſurance que Sa Majeſté nous donne de la conſervation de notre Religion & de nos Loix nous lui promettons une obéïſſance exacte & fidele en tout ce qui regarde les affaires civiles & temporelles.* Charles ſurpris de la hauteur de ces demandes, répond qu'il veut ſavoir quel fondement elles peuvent avoir. Les Confederés promirent de le lui expoſer dans deux ou trois jours. 1639.

Traité d'accommodement entre le Roi d'Angleterre & d'Ecoſſe.

Hunderſon Miniſtre d'Edimbourg, Moderateur ou Préſident de l'Aſſemblée Eccléſiaſtique de Glaſgow, & Johnſton qui en avoit été le Greffier, ou Secretaire, deux nouveaux adjoints donnés aux Deputés de la Confédération, Rothes, Dunfermling, Lowdon, & Douglas, viennent pluſieurs fois au camp du Roi, & après quelques conferences avec ſes Commiſſaires, & avec lui-même, le Traité ſe conclut enfin le 18. Juin. Sa Majeſté conſtante dans ſon refus d'approuver ce qui a été fait à Glaſgow, promet de convoquer au 6. Août une nouvelle Aſſemblée Eccléſiaſtique à Edimbourg, & un Parlement au 20. du même mois, où toutes les affaires de l'Egliſe d'Ecoſſe & de l'Etat ſeront réglées. Moiennant cela, les Confederés s'engagent à congédier leurs troupes, à remettre entre les mains de Charles, ſes châteaux, ſes Forts, & les ornemens Roiaux, dont ils s'étoient emparés. Après quoi, il devoit rappeller d'Ecoſſe ſes Armées de terre & de mer, & laiſſer les Sujets de ce Roiaume dans la pleine jouïſſance de leurs biens. Tous les gens d'eſprit furent ſurpris au dernier point, de ce qu'une

Rushworth's Hiſtorical Collections. Tom. III. Clarendon's Hiſtory. II. Book. Burnet's Memoirs of the Duke of Hamilton. II. Book. Sir Philip Warwick Memoirs. Life of the Archbiſhops Williams II. Part. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 793. 794. &c.

ne marche ſi pompeuſe; & de ſi grands prépa-
1639. ratifs de guerre aboutiſſoient à un Traité ho-
teux au Roi & plus avantageux aux Confe-
rés d'Ecoſſe qu'à lui. Williams Evêque de Li-
coln, autrefois Garde du grand ſceau d'Angle-
terre, & alors priſonnier à la Tour de Lon-
dres, prévit fort bien les ſuites fâcheuſes de
la fauſſe démarche de Charles auroit infail-
liblement. *Je ſuis bien fâché de ce Traité pour l'a-*
mour du Roi, diſoit le Prélat perſécuté à un de
ſes Confidens. *Je le vois en danger d'être abandon-*
né de ſes Sujets, & de tous les Princes étrange-
dont pluſieurs ne l'aiment pas. L'Archevêque de
Cantorberi auroit mieux fait de me laiſſer en repos.
Il ſera deſormais aſſez embarraſſé à repouſſer les ef-
forts d'un grand nombre de puiſſans ennemis, qui ne
manqueront pas de l'attaquer bien-tôt de toutes
leurs forces.

Les Confederés d'Ecoſſe contens de ſe ti-
rer ſi heureuſement d'une affaire fâcheuſe, ſup-
pliquerent à gagner encore plus les Seigneurs
Anglois chagrins contre le Gouvernement.
Le Marquis d'Hamilton revenu à la Cour, ou
de lui-même, ou par ordre du Roi, immé-
diatement après la ſignature du Traité conclu
ſans lui, blâme ceux qui ont donné un ſi
mauvais conſeil à Sa Majeſté, & cependant
travaille ſourdement à ſe racommoder avec
les Confederés, & leur rend de bons of-
ces, de peur qu'ils ne demandent fortement
ſon éloignement du Conſeil du Roi, & qu'ils
ne ſe lient contre lui avec les Seigneurs An-
glois jaloux de ſon crédit. Dès que Charles
fut de retour à Londres, il eut honte de ſa
foibleſſe. Ceux qui la lui avoient conſeil-
lée, étoient les premiers à la condamner, &
l'un en rejettoit la faute ſur l'autre. Cepen-
dant

lant les Confederés profitent de la conjoncture, se rendent plus puissans en Ecosse, & plus considerables en Angleterre, & dans les Païs étrangers. Bien-tôt ils envoient des Agens à Paris, à la Haïe, à Stokholm, & ailleurs. 1639.

Le Comte de Traquair fut nommé Commissaire du Roi pour l'Assemblée de l'Eglise, & pour le Parlement d'Ecosse. Il ne réussit pas mieux que le Marquis d'Hamilton que Charles ne jugea pas à propos d'emploier plus longtems; soit que les Confederés l'eussent demandé sous main, soit que le Roi crût Traquair plus propre à les ménager. Tout ce qui avoit été fait à Glasgow fut renouvellé à Edimbourg. On s'imagina donner une grande marque de complaisance & de soumission au Roi en ne parlant point de l'Assemblée de Glasgow qui lui deplaisoit; comme s'il eût été seulement choqué du nom de la ville, & non pas des choses qu'on y avoit faites contre sa volonté. Les Confederés plus fiers depuis que les troupes de Sa Majesté sont congediées, renouvellent leur association, se lient encore plus étroitement, & parlent avec une hauteur surprenante. Pour surcroît de malheur, la division & le mécontentement augmentent à la Cour d'Angleterre. Le Comte d'Essex chagrin de ce qu'on ne lui acorde pas quelque chose qui lui paroit à sa bienseance, prête l'oreille aux discours des Seigneurs qui crient contre le Ministre, & se dispose insensiblement à se lier avec eux. Le Roi qui s'apperçoit de plus en plus du tort que le Traité avec les Confederés fait à sa réputation au dedans & au dehors, tombe dans une extrême mélancolie, se plaint de la malhabileté de ses Conseillers, & cherche à rejetter toute la faute sur le vieux Cooke.

1639. ke Secretaire d'Etat. On lui ôte ſa charge, & par une intrigue du Marquis d'Hamilton ſoûtenuë du credit de la Reine Henriette, le Cavalier Vane eſt mis à ſa place. Wentworth Vice-Roi d'Irlande fait depuis peu Comte de Strafford, tâcha de ſoutenir Cooke, & de perſuader au Roi, qu'il valoit mieux punir certaines gens plus coupables que le Secretaire d'Etat. Mais le pouvoir d'Henriette l'emporta de maniere, dit le Comte de Clarendon, que la malheureuſe paix d'Ecoſſe mit le trouble & la confuſion & à la Cour & dans le Roiaume.

Le Parlement aiant été convoqué à Edimbourg ſelon la promeſſe du Roi, on y parla d'abord de travailler à la conſervation de la Religion & de la Liberté du païs. Sous ce prétexte ſpecieux, les Confederés plus puiſſans que le parti du Roi dans cette Aſſemblée, pouſſent à loin leurs entrepriſes, qu'il ordonne à ſon Commiſſaire de la proroger juſques au mois de Juin de l'année ſuivante. On proteſte contre la prorogation, & nonobſtant l'ordre exprès de Sa Majeſté, on prétend avoir droit de continuer ſes ſeances du Parlement. Dunfermling & Lowdon Pairs du Roiaume, ſont deputés à la Cour, afin de juſtifier les procedures du Parlement, & de prier Sa Majeſté de trouver bon qu'il demeure toujours à Edimbourg. Ce fut dans ce tems-là même que le Comte de Traquair rapellé à la Cour, remit entre les mains de Charles une Lettre dont quelqu'un avoit donné l'original au Commiſſaire du Roi. Elle étoit écrite au Roi de France, & Rothes, Montroſe, Mongommery, Lowdon, Seigneurs Ecoſſois, Leſley & deux autres Confederés l'avoient ſignée. On y demandoit humblement l'aſſiſtance de Louis, &

& ſelon la coutume des Sujets qui écrivent à leur Souverain, on adreſſoit ſimplement la Lettre *au Roi* 1639.

Lowdon eſt incontinent arrêté par ordre de Charles, & mis à la Tour de Londres, comme criminel de leze-Majeſté. Il allégua pour ſa juſtification que la Lettre n'étoit qu'un projet formé avant la concluſion de la paix, qu'on y vouloit demander ſeulement l'interceſſion, ou la médiation de Louïs; que s'il y avoit en cela quelque crime, il étoit pardonné par l'acte de l'amniſtie générale; qu'en tout cas, un Pair d'Ecoſſe accuſé d'un crime commis dans le païs, devoit être envoié ſur les lieux, pour y être jugé par les perſonnes de ſon rang, qu'on n'avoit pas pû arrêter un Seigneur Ecoſſois deputé par le Parlement, & que l'entrepriſe étoit contraire au droit des gens & à la liberté publique. Quelques perſonnes conſeilloient à Charles d'ordonner que le procès de Lowdon fût fait en Angleterre. Mais le Marquis d'Hamilton repréſenta vivement qu'une pareille atteinte donnée aux priviléges des Pairs d'Ecoſſe, cauſeroit un ſoulévement ſi général dans le Roiaume, qu'il ſeroit perdu pour jamais. Charles ſe rend à cette raiſon, & à la remontrance qu'Hamilton lui fait encore, que de tous les Confederés d'Ecoſſe, Lowdon eſt le plus facile à gagner, & le plus capable de ſervir utilement Sa Majeſté. Cependant la découverte de la Lettre fit une grande impreſſion ſur l'eſprit du Roi, qui demeura perſuadé des mauvaiſes intentions des principaux Chefs de la Conféderation, & de la néceſſité d'abattre & de diſſiper au-plûtôt un parti qui ſe fortifioit tous les jours. Le voilà donc déterminé à ſuivre le conſeil que le Comte

1639. Comte de Traquair lui donnoit, de ne ménager plus les Confederés, & de les réduire par force ouverte. Ceci arriva au commencement de l'année ſuivante.

Siége & priſe de Salces par le Prince de Condé.

Les embaras domeſtiques du Roi d'Angleterre cauſoient une extrême ſatisfaction à la Cour de France. Richelieu bien aiſe de le voir occupé chez lui, ne craignoit plus tant qu'il ſe déclarât en faveur de ſa Maiſon d'Autriche, & goûtoit avec moins d'inquiétude le parti que lui donnoit l'eſpérance de ſe venger du Comte Duc d'Olivarés, en attaquant le Roi d'Eſpagne avec plus de ſuccès, que l'autre n'en avoit lors qu'il porta ſes armes du Roi ſon maître dans la Guienne & dans le Languedoc. Le Prince de Condé obtint, comme je l'ai déjà dit, le commandement de l'Armée qui devoit agir du côté des Pirénées. Je ſerois ſurpris de l'opiniâtreté du Cardinal à donner de l'emploi à un Prince qu'il n'eſtimoit en aucune manière, & qui échouoit dans toutes ſes entrepriſes, ſi je ne trouvois que Condé achetoit la faveur du Miniſtre par des baſſeſſes indignes de ſon rang, & par l'offre honteuſe de donner le Duc d'Enghien ſon fils aîné en mariage à la fille du Maréchal de Brezé, niéce de Richelieu. De peur qu'on ne m'accuſe de malignité au regard du premier Prince du ſang, rapportons quelques endroits de ſes Lettres qu'il écrivit cette année à Richelieu. *Regardez-moi*, lui dit Condé dans celle du 1. Juin, *comme un homme tout à vous, qui ne ſens mes deſſeins & ſes deſirs que ſur votre amitié, votre protection, & votre alliance.* Dans une autre du 10. Octobre. *Je vous remercie très-humblement du bien que vous avez procuré à votre fils aîné. en lui donnant deux Abbayes, ſans que je*

Journal de Beſſompierre. Tom. II. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 46, 47. Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même. Tom. II. Hiſtoria di Gualdo Priorato. Parte II. Lib. V. Vittorio Siri Memorie Recondite. Pag. 779. 780.

* Armand de Bourbon Prince de Conti, ſecond fils du Prince de Condé.

mes les aie demandées. Ce ſont des marques 1639.
votre bonté envers une famille, dont * *l'aîné* * Louis de
deſtiné à entrer dans la vôtre, & le cadet eſt Bourbon
être filleul. Pour ce qui eſt du pére, il ne cherche alors Duc
à vous contenter & à vous ſervir. Sa plus d'Enghien,
rte paſſion, c'eſt de vous être agréable. Enfin depuis
ans celle du 13. Decembre. *Je n'ai point d'au-* Prince de
re but, ni d'autre interêt, que de ſervir le Roi Condé.
& de vous contenter. Ma ſeule prétention au mon-
e, c'eſt d'entrer dans votre alliance. Vit-on ja-
nais rien de plus indigne, de plus rampant?

Soit que le Maréchal de Schomberg Gouverneur du Languedoc, craignît que ſi le Prince de Condé venoit à faire auſſi mal en Rouſſillon, qu'il fit l'année precedente en Biſcaïe, Son Alteſſe ne lui jouât un tour ſemblable à celui qu'elle avoit joué au Duc de la Valette; ſoit qu'averti du deſſein formé par le Prince d'obtenir le Gouvernement du Languedoc, Schomberg crut devoir prévenir les mauvais offices, que Condé lui pourroit rendre, pour le mettre mal dans l'eſprit du Roi & du Miniſtre, le Maréchal écrivit de bonne heure à Richelieu ſon Protecteur, & le pria inſtamment de ne croire pas aveuglément ce que Condé lui écriroit, pour rejetter ſur les Officiers ſubalternes de l'Armée, le malheur qui arriveroit peut-être par la faute du Général. La précaution étoit ſage. Le Prince, & Schomberg ſe brouillérent bien-tôt, & ſe plaignirent reciproquement l'un de l'autre. Cela paroit dans quelques Lettres du Cardinal. *Je n'ai rien à répondre*, dit-il au Maréchal, *ſur le ſujet des plaintes que vous faites de M. le Prince, ſinon qu'en vous conduiſant bien, vous n'avez rien à craindre. Comme votre devoir vous oblige à ne rien omettre de ce qui regarde le ſervice du Roi, il eſt*

auſſi

1639. *aussi de votre prudence de rendre à M. le Prin-*
ce ce qui est dû à son rang. Le Roi l'aime à
cause de son zèle, & je l'honore en mon par-
culier pour cette même raison. Ces considéra-
jointes à sa naissance, vous doivent porter à
voir point de different avec lui. Je vous prie
ne prendre pas garde à ses promptitudes. Le
une Armée, il n'est pas le maître de ces
mouvemens qui sont des effets de son tempe-
ment & de son affection au service du Roi.

Les François prirent la ville de Salces, comme je le raconterai incontinent, & les Espagnols l'assiegérent ensuite pour la reprendre au-plûtôt. Quand il fut question de conserver la nouvelle conquête, il y eut une si grande mesintelligence entre Condé & Schomberg, que le Prince demanda la permission de s'en retourner. Mais ce n'étoit qu'une feinte, afin de rendre le Maréchal odieux. Condé n'avoit nulle envie de quitter la partie. *Outre que celui qui doit agir ici, dit-*
il à Richelieu en parlant de Schomberg, a *une haine enragée & une jalousie furieuse contre moi, il témoigne une si grande impatience de me voir partir, que je croirois ne pouvoir plus mal faire, que de demeurer ici davantage. L'exécution du projet de secourir Salces. Il faut la tenter en n'y prenant aucune part, en le laissant dans une entière liberté, & en sortant de son Gouvernement. Ma présence ne serviroit qu'à faire écrire des Lettres & des excuses pour ne rien exécuter. Quand vous m'écouterez, j'ose dire que vous serez content de moi. J'ai fait cette entreprise au-dessus de mes forces. Du moins mon intention a été droite. Nul de ceux qui se font prêcher comme des Césars, n'a été plus avant que moi, ni plus friand des occasions. Ils les ont évitées autant*

ent qu'ils ont pû. Condé donné ici un coup d'œil passant à Schomberg, & prétend avoir surpassé tous les autres en bravoure. Croions-l'en sur sa parole & venons au détail de son expédition. 1639.

Après avoir laissé cinq régimens d'Infanterie & quelque Cavalerie sous la conduite du Comte de Grammont & du Marquis de Sourdis pour garder la frontiére de Bayonne, il vint au mois de Juin avec toutes ses forces assiéger Salces, & fourager ensuite tout le Comté de Roussillon. Elles montoient, dit-on, à seize mille combattans avec une bonne Artillerie. Le Vicomte d'Arpajou Lieutenant Général fut chargé du siége de la place. On lui donna huit mille hommes pour cet effet. Espenan & Argencourt servoient sous lui en qualité de Maréchaux de Camp. Salces n'étoit qu'un petit château à l'entrée du Roussillon; mais assez bien fortifié à l'ancienne maniére. Le Maréchal de Schomberg s'alla poster à une lieuë & demie de Salces du côté de Perpignan pour couvrir le siége, & pour donner de la jalousie aux Espagnols, qui s'imaginant que les François en vouloient à Perpignan, firent avancer au-plûtôt vers cette place mille chevaux & quatre mille hommes d'Infanterie, en attendant que Don Philippe Spinola Marquis de los Balbazes Général du Roi Catholique & le Comte de Sainte Colome Viceroi de Catalogne fussent en état de marcher avec un corps de troupes plus nombreux. Cependant Condé qui alloit tantôt au siége & tantôt à l'Armée du Maréchal de Schomberg, eut le tems de faire avancer les travaux, & d'emporter Salces l'épée à la main dans le mois de Juillet. Une partie de la garnison fut tuée, & l'autre demeura pri-

1639. prisonniére de guerre, & le Gouvernement donné à Espenan. Fier de sa conquête, le Prince réunit ses deux corps de troupes, avance dans le Roussillon, & prend encore un château nommé Canet.

Il se vit bien-tôt dans la nécessité de retourner en Languedoc, & de penser seulement à conserver Salces. Au premier bruit de l'irruption des François, la Catalogne s'allarme. On fait avancer les milices qui se trouvent sur pied; on en leve de nouvelles; on enrolle tous les gens capables de porter les armes. Les premiers ordres de la Principauté contribuent d'abord assez volontiers, dit-on. Aucun égard n'eut égard à ses exemptions ni à ses privileges. Le Clergé signala son zèle en païant des contributions extraordinaires. La Noblesse animée par cet exemple, vend ce qu'elle à de plus cher & aliéne une partie de son ancien patrimoine pour paroître avec éclat dans une si grande occasion. Enfin, les villes & les communautés s'obligent à païer leurs milices, & empruntent de l'argent à un fort gros interêt. Mais le grand empressement diminua, quand les Catalans virent que le Comte Duc d'Olivarés, bien loin d'avoir égard à leur bonne volonté, demandoit encore des choses insupportables, & les traitoit avec la derniére dureté. La ville de Salces aiant été emportée par les François avant qu'elle pût être secourue, Spinola Marquis de los Balbazez que le Prince de Condé incapable de lui resister, laisse maître de la campagne, vient mettre le siége devant Salces le 20 Septembre. Espenan Gouverneur se prépare à bien défendre la place avec sa garnison composée de trois regimens. Dès que Richelieu apprend qu'Olivarés veut ravoir Sal-

Les Espagnols assiégent & reprénent Salces.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 47.

Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II.

Journal de Bassompierre. Tom. II.

Historie di Gualdo Priorato. Part. II. Lib. 6 & 7.

Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 779, 780.

es à quelque prix que ce ſoit, le Cardinal 1639.
iniâtre à conſerver la nouvelle conquête,
orte le Maréchal de Schomberg à ſe ſouve-
du ſecours de Leucate, & engage la Provin-
de Languedoc, à ne faire pas de moindres
rts que la Principauté de Catalogne. Nous
rons dans les Lettres ſuivantes combien ces
ix Miniſtres rivaux ſe piquérent alors.
ſque cette affaire fut l'origine de la révo-
on arrivée l'année d'après en Catalogne,
eſt à propos d'en donner le détail.

Ce n'eſt pas mon deſſein, dit le Cardinal à
omberg, *de vous exciter à faire toutes les*
ſes que vous jugerez néceſſaires pour le ſecours
Salces. Votre affection au ſervice du Roi, &
térêt particulier que vous avez à la conſerva-
n de cette place, vous ſolliciteront aſſez à ne
dre pas un moment de tems. Je veux ſeu-
ent vous avertir qu'il importe tellement à la
utation des armes de Sa Majeſté, & au bien
néral des affaires, de ſauver Salces, qu'il ne
t rien oublier de tout ce qui ſe peut humai-
nent faire pour parvenir à cette fin. J'eſ-
e que vous ne ſerez pas moins heureux dans
te occaſion, qu'à Leucate, & que ſi les Eſ-
gnols ont aſſez d'audace pour attendre l'Armée
Roi, ils connoîtront à leur honte ce que vous
lez. J'en prie Dieu de tout mon cœur. Les
eux du Cardinal ne furent pas exaucés. Ils
ient mal conçus. Les Eſpagnols *connu-*
rent à leur gloire *ce que valoit* Condé qui
mmandoit alors en chef. Au ſecours de
ucate Schomberg animé par l'eſpérance
btenir le bâton de Maréchal de France,
de ſon mieux. Mais à celui de Salces, cha-
n de ſervir ſous un autre qu'il voioit avec
pit au deſſus de lui dans ſon Gouvernement,

le

1639. le Maréchal ne penſe qu'à ſauver les apparences. Bien aiſe que le Prince reçoive une nouvelle mortification, il le laiſſe faire, & ſe contente de ne lui donner pas occaſion de triompher ſur le Gouverneur de la Province, le ſuccès de l'entrepriſe, comme Son Alteſſe avoit diſculpée de la défaite de l'Armée devant Fontarabie, aux dépens du D. de la Valette. Richelieu conçut d'abord de bonnes eſpérances. Le Général Eſpagnol ſongnant que les pluies de l'automne ne ſecondent ſon projet, ſe met en tête d'emporter Salces l'épée à la main. Il ſe rend maître des dehors de la place. Mais il y perd un grand nombre de gens par la brave reſiſtance des aſſiégés, que le Marquis de los Balbaſes devenu plus prudent, prend la réſolution de hazarder moins en attaquant le corps de la place. Comme Eſpenan déſoloit les aſſiégeans par ſes ſorties continuelles, Condé ne déſeſpera pas de ſauver ſa conquête, & Spinola craignoit d'être obligé à lever le ſiége. Cela paroît dans la Lettre qu'écrivit le 3. Octobre, le Comte Duc au Viceroi de Catalogne. Elle eſt encore plus vive & plus preſſante que celle de Richelieu au Gouverneur de Languedoc. La voici.

Monſieur, les Lettres que nous reçumes de Vôtre du 27. du mois paſſé nous cauſent de l'inquiétude. Non ſeulement vous doutez du ſuccès du ſiége entrepris, mais vous délibérez même ſi vous le leverez. Ce ſeroit, à mon avis, le plus grand deshonneur qui pût arriver à la Monarchie, & par conſéquent le plus ſenſible diſgrace que je puiſſe avoir. Comme j'écris fort au long ſur ce ſujet à M. le Marquis de los Balbazes, je me contenterai de vous dire à propos de la diſette des vivres & des fourages qui com-

ce dans le camp, que ſi vous le premier, tous 1639.
Officiers de Sa Majeſté dans la Principauté, la
leſſe & les Communautés, n'obligez les peuples
rter ſur leurs épaules tout le blé, tout l'orge,
toute la paille qui ſe trouveront, vous man-
rez les uns & les autres à ce que vous devez à
u, à votre Roi, au ſang qui coule dans vos vei-
, & à votre propre conſervation. Puiſque la né-
ité d'une juſte défenſe & l'interêt de la Reli-
n, permettent la vente des calices & des va-
ſacrés, pourquoi ne pourra-t'on pas faire des
ſes moins extraordinaires, ſans en excepter au-
e en cette occaſion preſqu'auſſi preſſante? Lorſ-
les François entrent quelque part, la Secte de
vin y entre avec eux. Dans la conjoncture pré-
te je dois parler ſans déguiſement. Si les privi-
es du païs ſe peuvent acorder avec la maxime
je poſe, il ſera bon de les ménager. Mais au
qu'ils apportent ſeulement une heure de re-
dement aux affaires, je le dirai dans tout le
nde, celui qui les allégue, ſe déclare ennemi
Dieu, du Roi, de ſon propre ſang & de la
rie. Vous avez des vivres & des fourages
ns la Principauté les uns près & les autres loin.
s premiers peuvent donc être apportés ſur les
aules des hommes & des femmes, & les plus éloi-
és pas des galéres. Vous n'en manquez pas.

L'apoſtille qu'Olivarés ajoûte de ſa main, ntient quelque choſe de beaucoup plus fort.

Roi notre Maître, dit-il, n'a pas commandé ſſiéger Salces. Vous & M. le Marquis de Los lbazes, en avez pris la réſolution. Il n'eſt plus ſtion de l'honneur de la Catalogne & des Offi-rs de l'Armée. La réputation du Roi eſt engagée. vous aſſiſte d'ici, & nous continuerons aux dé-ns même de notre propre vie. Hazardez tout,

1639. *faites vous obéïr par ceux du païs & soute-*
la Province & les Comtés. Sans cela
perdus. Que tous les gens capables de
ler, aillent à la guerre. Que les femm
tent sur leurs épaules du foin, de la
& tout ce qui sera nécessaire pour la C
rie & pour l'Armée. Il n'est pas tems de
mais de commander & de faire exécuter.
Catalans sont tantôt de bonne volonté, &
tôt revêches. Le salut du peuple & de
est préferable aux Loix & aux privilèges
Province. Les soldats doivent être comm
ment logés & bien couchés. Qu'on ôte les
Gentilshommes les plus qualifiés du païs.
les reduise plûtôt à coucher sur la dure, que de
ser soussrir les soldats. Enfin dans une Dep
du 14. d'Octobre: *Si les pionniers ne veul*
venir, il les faut forcer, dit-on, les enmen
liés & garotés. Quand on crieroit contre
quand on menacerost de vous lapider, que
vous effraie point. Choquez hardiment tou
monde. Qu'on m'impute tout ce que vous jug
Je ne m'en embarasserai pas, pourvû que nous
meurions avec honneur en Espagne, & que
ne soyions pas mépriſés par les François. El
prenant que des Sujets traités avec une ſi gra
de dureté, aïent penſé à ſecouër le joug?

Les choſes ſe faiſoient un peu plus doucem
en Languedoc, mais on ne s'y remuoit
moins pour ſauver la nouvelle conquête, q
Catalogne pour reprendre un château pe
Les Marquis d'Ambre, de Polignac & d'Eſt
les Comtes de Tournon, de Noailles & de B
raut amaſſerent au-plûtôt les milices du ha
Languedoc, du Vélai, de la haute & baſſe A
vergne & du païs de Foix. Le Marquis
Sourdis & le Comte de Tonnerre amenerent
qu

tre mille hommes de pied & mille chevaux environs de Bayonne. Toutes ces troupes ient leur *rendez vous* général à Narbonne, ndé les y attendoit pour marcher au ſecours Salces le 17. ou 18. d'Octobre. Les Prélats moins empreſſés à faire leur cour à Riche- , leverent des ſoldats à leurs dépens. On rque entr'autres Rebé Archevêque de Nar- ne, Fenouillet, Cohon, la Baume, Mar- ac & Daillon du Lude, Evêques de Mont- llier, de Nîmes, de Viviers, de Meude, d'Albi. De maniére que le Prince ſe vit à la e de vingt mille hommes de pied & de qua- mille chevaux. On ne ſait comment il ar- a que les François, au lieu de prendre le and chemin le long de la mer, s'aviſerent ller par des montagnes eſcarpées & preſ- inacceſſibles. Quoi qu'il en ſoit, les voilà ureuſement deſcendus dans un lieu com- ode & avantageux, d'où ils jetterent la con- ernation & l'épouvante parmi les Eſpagnols, ui ne les attendent pas. Le Maréchal de chomberg & les plus habiles Officiers fu- ent d'avis d'attaquer incontinent les lignes es ennemis encore imparfaites. Mais le Prin- e de Condé qui s'imagine en ſavoir plus que es autres, ou bien aiſe de contredire Schom- erg, préfére le ſentiment d'un ou deux qui pinent à diferer l'attaque juſques au lende- nain. Quelles durent être la ſurpriſe, & la confuſion du Prince, quand il entendit des clats effroiables & continuels de tonnerre durant toute la nuit, quand il vit dès le matin on camp inondé par une pluie extraordinaire & par les torrens qui couloient des montagnes voiſines, & enfin quand il ſe trouva ſans Armée, par la diſperſion ſubite de ſes troupes ef- 1639.

1639. fraîées. Chagrin d'avoir perdu l'occasion de se retire avec trois ou quatre mille ho à Narbone, & le Maréchal de Schomberg il a negligé le conseil, lui insulte avec un malin dans le fond de son ame. Les Esp fuient incommodés du déluge inopine. plus constans que les François, ils rient dispersion & de la fuite précipitée de l'en & continuent le siége.

Philippe Roi d'Espagne fait mention de te avanture dans la Lettre du 8. Novembre Viceroi de Catalogne. Nous y voions enc avec quelle rigueur il vouloit que les Ca fussent traités. La voici. *Illustre Comte Sainte Colome mon Cousin, & mon Lieutena & Capitaine Général. Aiant vu ce que vous & Marquis de Los Balbazes avez écrit de l'état siége de Salces, & de la retraite des enne qui après avoir paru à la vuë de la place pour tenir le secours, ont été obligés de se retirer à cause la pluie, des vents, & des tonnerres furieux il m'a semblé bon de vous dire que la Provinc peut pas s'acquitter plus mal de son devoir en gard des assistances qu'elle doit donner. Ce qui vient de l'impunité. Si on avoit puni de mort quelques-uns des fuiards de la Province, la désertion n'auroit pas été si grande. En ces qu vous trouviez dans les Magistrats de la résis ce ou de la molesse pour l'exécution de mes ordres, mon intention est, que vous procediez contre ceux qui ne vous seconderont pas dans une occasion, où il s'agit de mon plus grand service. La dissimulation ne se doit pas souffrir. Il faut que les Officiers sachent que leur principale charge est de me servir, & que si on y manque par leur faute, ils sentiront les effets de ma indignation. Vous communiquerez mes ordres*

i Marquis de Los Balbazes, & vous exécuterez 1639.
vec résolution ce dont vous conviendrez ensemble,
ns vous relâcher pour quelque considération que ce
it. Faites arrêter, si bon vous semble, quelques-
ns des Magistrats, ôtez leur l'administration des
eniers publics qui seront emploiés aux besoins de
Armée, confisquez le bien de deux ou trois des
lus coupables, afin de donner de la terreur à la
rovince. Il est bon qu'il y ait quelque châtiment
xemplaire. Vous me donnerez avis de ce que vous
erez. M. le Roi. Je rapporte ces Lettres de Philippe & de son Ministre, parce qu'elles marquent l'origine du mécontentement des Catalans qui éclatera l'année prochaine.

Condé aiant ramassé environ quatorze mille hommes de ses troupes dispersées par l'orage, revient le 14. Novembre & attaque les lignes des assiégeans. Mais il les trouva en si bon état & si vigoureusement défendues par les Espagnols & par les Italiens sous la conduite du Marquis de Torrecusa; que le Prince fut contraint à se retirer vers Narbone avec une perte considérable. Richelieu averti de ces disgraces, & chagrin de ce qu'on crie hautement contre son opiniâtreté à confier la conduite des Armées au mal habile Condé, pour le recompenser de sa bassesse à demander le mariage inégal de son fils avec la fille d'un Gentilhomme peu distingué dans le monde avant l'élevation de son beaufrere, Richelieu, dis je; envoie le Marquis de Coislin en Languedoc avec des ordres pressans de faire une nouvelle tentative pour sauver Salces. Le Prince feint de vouloir s'en retourner, & rejette la faute du mauvais succès sur Schomberg. Mais il n'en fut pas de même qu'à Fontarabie. Le Cardinal aimoit Schomberg & haïssoit la Valette.

1639. lette. On tâche d'assembler encore quelques troupes. Cependant Espenan pressé vivement par les Espagnols, capitule à la fin du mois de Décembre, & promet de rendre la place dans qu'elle ne soit pas secouruë dans le 6. Janvier de l'année suivante. *M. le Prince*, dit Bassompierre, *se présenta le même matin pour entrer le secours. Mais la chose fut jugée entierement impossible. De maniére qu'Espenan sortit le même mois avec la garnison.* Je rapporte ce fait, parce que certains Auteurs prétendent qu'à la derniére tentative du secours de Salces Schomberg marcha seul sans le Prince de Condé. Quoi qu'il en soit, Son Alteſſe eut le déplaisir de voir les Espagnols lui enlever une conquête qu'elle croioit capable d'effacer la mémoire des affronts reçus à Dole & à Fontarabie.

Voyage du Roi de France en Dauphiné.

Richelieu étoit en Bourgogne, ou en Dauphiné à la suite du Roi son Maître, lorsque l'Armée Espagnole assiégea Salces. Après la prise d'Hesdin, le Cardinal avoit persuadé à Louis de visiter sa frontiére de Champagne, peut-être dans le dessein de surprendre Sedan, ou d'intimider tellement le Comte de *Soissons*, que ce Prince fier & inébranlable dans sa résolution de ne se mettre jamais à la discrétion du Ministre, cherchât enfin à s'accommoder avec la Cour. *Le Roi visitant sa frontiére de Champagne*, dit Bassompierre, *demeura plusieurs jours aux environs de Sedan, à Donchery & à Mouzon. Le Comte de Soissons envoia Jardini à Sa Majesté, & dépêche ensuite un Gentilhomme à ce Prince. Mais voiant que le Roi s'approche si près de Sedan, le Comte craint d'y être assiégé, fait entrer dans mille hommes dans la place, & en répare diligemment les fortifications de terre écroulées. Pendant*

ſon

n séjour sur la frontiére de Champagne, le Roi ut premiérement avis de la prise de Turin. Là-essus, il se determine à l'avancer jusques à Lan-res. Aiant reçu en chemin la nouvelle de la tré-e conclue en Piémont, il ne marchande point, & marche en grande diligence vers la Savoie. Le Maréchal ne nous dit point le sujet de ce voia-ge. C'étoit de tenter l'accommodement de la Duchesse de Savoie avec ses deux beaux-freres i des conditions avantageuses; & si cela ne se pouvoit, de l'engager à remettre son fils & les neilleures places qui lui restoient, entre les nains de Louïs, chose que le Cardinal souhai-toit avec autant d'ardeur, que Christine y té-moignoit de répugnance. Voici sur quoi on avoit conçu d'assez grandes espérances de ga-gner Maurice Cardinal & Thomas Prince de Savoie, & de leur persuader de renoncer à leurs liaisons avec le Roi d'Espagne. 1639.

Journal de Basſom-pierre. Tom. II. Vie du Cardinal de Richelieu. par Auberry. L. VI. Chap. 34. Historia di Gualdo Priorato. Parte I. Lib. 6. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 742, 743, 744. &c.

Quelqu'un avoit dressé un Mémoire pour representer au Conseil de France, que les deux Princes de Savoie devoient s'appercevoir alors du tort qu'ils se faisoient à eux-mêmes, en remettant plusieurs bonnes places des Etats de leur Maison entre les mains des Espagnols. Que le Comte Duc d'Olivarés aiant conseillé au Roi son Maître de se les approprier, les deux freres se devoient non seulement repentir de leur faute; mais encore y apporter un remède prompt & efficace, en recourant aux Puissances capables de s'opposer à l'ambitieuse & injuste prétention des Espagnols. Que Maurice & Thomas aiant déja commencé de rechercher l'appui du Senat de Venise, ils ne manqueroient pas d'emploier bien-tôt le secours de la France, seule assez puissante pour les aider à se tirer du mauvais pas. Que

1639. leurs allures donnoient à penſer que [illegible] oſé s'adreſſer immédiatement à Louïs [illegible] contr'eux, ils cherchoient l'entremiſe [illegible] République auprès de lui. Qu'on devoit [illegible] ſiter au plûtôt de cette occaſion de détach[illegible] la Maiſon d'Autriche deux Princes ch[illegible] de s'être trop engagés avec elle. Qu'il [illegible] facile d'entamer & de conclure la négoci[illegible] avant la fin de la trêve. Que la ſeule ch[illegible] les éloignoit de la France, c'étoit la c[illegible] que le Roi n'eût conçu le deſſein, en cas [illegible] jeune Duc vint à mourir, de faire ſucce[illegible] ſes ſœurs au préjudice de leurs oncles, & [illegible] tre les Loix fondamentales de l'Etat. Q[illegible] ôtant ce prejugé à Maurice & à Thom[illegible] ſeroit aiſe de les gagner, & celui ci princ[illegible] lement plus conſiderable, & plus eſtimé q[illegible] Cardinal ſon frere. Que Thomas abandon[illegible] neroit volontiers le parti de l'Eſpagne, [illegible] qu'on lui propoſeroit le mariage de ſon fils [illegible] vec la fille ainée du feu Duc Victor Amédée & en lui accordant quelque part à l'adminiſtra[illegible] tion des affaires durant la minorité de Char[illegible] les Emmanuel ſon neveu. L'expédient étoit bon. Mais quoique Richelieu fût bien aiſe de retirer Maurice & Thomas de leurs engagemens avec l'Eſpagne, dans le fond de l'ame il cherchoit moins à rétablir la Paix dans la Maiſon de Savoie, qu'à reduire Chriſtine à la néceſſité de remettre ſon fils & ſes places entre les mains du Roi. Le Cardinal prétendoit ne dominer pas moins abſolument à Turin qu'à Paris.

Dès que la Ducheſſe apprend que Louïs s'avance vers le Dauphiné, elle depêche le Marquis de S. Germain, pour faire des complimens au Roi & à ſon Miniſtre, & pour les aſſurer qu'elle

qu'elle passe en Savoie dans le dessein d'aller à Grenoble, & de leur épargner la fatigue d'un plus long voiage. Richelieu usa de ses artifices ordinaires dans ses entretiens avec l'Envoié de Christine, & dans l'instruction donnée à Chavigni, qui eut ordre de l'aller trouver. *La perte de Nice*, dit le Cardinal à S. Germain, *me paroit si considérable, que je ne puis me dispenser de conjurer Madame par ses propres interêts, & par ceux de son fils, de penser sérieusement à ce qu'on lui a remontré plus d'une fois de la part du Roi*; c'est à dire, à remettre ce qui restoit de places dans le Piémont, toute la Savoie, & le jeune Duc entre les mains de Louis. *Quand elle aura dans Montmelian un Gouverneur & une garnison à sa dévotion, elle sera maîtresse de la Savoie. Sans cela Madame est en danger de perdre bien-tôt la liberté, son fils, & peut-être la vie. Au nom de Dieu; qu'elle fasse attention aux conseils que M. de Chavigni lui donnera, & aux remontrances qu'il lui fera de ma part. Elle est perdue sans ressource, à moins qu'elle ne prenne incessamment d'autres mesures.* Et quelles sont ces sages remontrances? quels sont ces conseils salutaires du Cardinal, que le Secrétaire d'Etat portoit à Christine? Les voici. 1639.

Que de peur de troubler la joie que l'entrevue du frere & de la sœur devoit causer à l'un & à l'autre, Louis ne reprocheroit point à la Duchesse sa conduite passée. Que le Roi s'avançoit seulement, pour conférer avec elle sur les plus sûrs moiens de recouvrer ce qui avoit été perdu. Que le dessein principal de Louis, c'est de voir, si sa présence pourroit inspirer à Christine la resolution & la fermeté nécessaires, pour la tirer des malheurs, où la légereté, son

1639. irrésolution, & ses défiances l'avoient
cipitée. Qu'en cas qu'elle voulût se m
en état d'en sortir, le Roi feroit tou
efforts pour l'aider. Que si elle s'op
troit à suivre les mauvais conseils qu'
donnoit, Louïs se tireroit d'intrigue, &
seroit à sa sœur le soin de regler ses
comme il lui plairoit. Que si elle tro
sa sureté, & celle de ses enfans & de
dèles serviteurs dans un accommodeme
vec Maurice & Thomas, Sa Majesté y do
roit les mains, & consentiroit même
Christine prit quelqu'autre moien de ret
ses affaires, en se séparant de la France, e
qu'on le pût trouver. *Mais*, ajoutoit Riche
si la protection du Roi est absolument néces
Madame, il faut penser à s'en servir plus u
ment qu'elle n'a fait. Voudroit-on que Sa Ma
fît inutilement de grandes dépenses, & qu'elle p
dit sa réputation dans le monde, qui s'imagi
que le Roi n'est pas en état de sauver sa sœur
son neveu? Tant que les Espagnols auront lie
se flatter qu'on ne les forcera pas à rendre
qu'ils ont usurpé, ils le garderont. Combien
t'il difficile dans la conjoncture présente, de
enlever, si le Cardinal & le Prince de Savoie
meurent liés à la Maison d'Autriche? La Reine
ra même beaucoup de peine à conserver les pl
que Madame lui remettra. Elles sont en mau
état. Les deux Princes ne se sépareront jamais
l'Espagne, à moins que Sa Majesté n'ait des
forces en Italie pour reprendre ce qui a été pris
Que si elle peut y entretenir une puissante Armée
les deux freres penseront bien-tôt à changer
parti.

Inculquez-le bien à Madame, dit encore le Cardinal à Chavigni, *sa vraie amie connoissant sa*
foi

ible & celui de ſes Miniſtres. On ſait l'aver- 1639.
n des peuples pour ſon Gouvernement, & leur
nchant à croire les calomnies répandues contr'el-

Cela releve merveilleuſement les eſpérances de
beaux-freres. A la faveur de la ſuſpenſion d'ar-
es, ils ont exécuté leur projet, de s'emparer de
lice, & obligé le Sénat de Turin à déclarer Ma-
me incapable d'être Regente. On a déco-
ert une intrigue liée pour obtenir la même choſe
e celui de Chamberi. Toute la Savoie ſe re-
oltoit, ſi le Roi ne s'en fût approché. Mada-
e n'ignore pas ce que ſes beaux-freres diſent de
naiſſance de ſon fils. C'eſt une calomnie atroce,
e l'avoue. Mais enfin, ils prétendent avoir de
uoi l'appuier. Les faux témoins ne leur man-
queront pas peut-être. Quoi qu'il en ſoit, elle
oit être bien perſuadée, qu'ils attenteront à la
ie de la mére & du fils, tant qu'ils auront la
moindre eſpérance d'exécuter ſurement leur pro-
et. Tous les acommodemens propoſés à Madame
endent uniquement à cette fin. Son état m'af-
lige d'autant plus, qu'elle ne veut pas accepter
es ſeuls moiens capables de l'en tirer. Madame
rime mieux ſe voir anéantie par le Roi d'Eſ-
agne & par ſes beaux-freres, que ſauvée par
n frere qui l'aime tendrement. Il n'eſt plus tems
'uſer de remedes palliatifs. Elle doit enfin pren-
dre ſon parti. Je la croi perduë ſans reſſource,
à moins qu'on ne remette le jeune Duc & la
Savoie entre les mains du Roi.

Le deſſein de Richelieu, c'étoit que Charles Emmanuel fût conduit en France, pour y être élevé auprès du Dauphin. Quand ſes oncles le verront à Paris, conclut le Cardinal, ils prendront d'autres meſures. Toutes leurs eſpérances de ſe défaire du fils & de la mére s'évanouiront, dès que le Roi ſera maître de la perſonne du jeune Duc

1639. & de Savoie. Madame se doit bien souvenir du conseil que feu M. le Duc son époux a donné en mourant, de s'attacher à la France & de se jetter entre les bras de Sa Majesté. Si Madame le veut suivre, qu'a-t'elle à craindre de la part du Roi? Un Monarque si religieux, voudra-t'il jamais dépouiller sa sœur & son neveu? Le Cardinal de Savoie & le Prince Thomas publient que le jeune Roi n'est pas le leur, pour donner une fausse couleur à leur projet de perdre la mère & le fils. Sa Majesté convaincue de la malignité de la calomnie veut maintenir l'un & l'autre. Madame se persuadera-t'elle jamais que sa conservation & celle de ses enfans, dépendent uniquement de la France? Pour lui ôter tout sujet d'ombrage, dès qu'elle aura mis la Savoie entre les mains du Roi, on donnera un Ecrit authentique, par lequel Sa Majesté s'engagera solemnellement à rendre toutes les places qu'elle aura, dès que les Espagnols rendront tout ce qu'ils ont pris depuis la mort du Duc Victor Amedée. On proposera même aux Espagnols la paix de l'Italie à cette condition, bien entendu que tous les Princes d'Italie s'entendront garants & qu'ils promettront de se liguer contre celle des deux Couronnes qui ne voudra pas observer le Traité. Ils ont un si grand intérêt à éloigner la guerre de leur païs, qu'ils accepteront volontiers la proposition.

Quelque spécieuses que fussent les raisons du Richelieu, elles n'éblouirent ni Christine, ni ses Ministres. On se défioit trop de la sincérité du Cardinal. Avant son départ de Montmélian pour aller joindre le Roi son frere à Grenoble, la Duchesse laissa par écrit les ordres suivans au Marquis de S. Germain Gouverneur de la ville. Je vous ai confié cette place, afin que vous la

lui conserviez jusques au dernier soupir de votre vie à Son Altesse Roiale mon cher fils. Je vous défens de la remettre à toute autre personne du monde qu'à lui. Si vous recevez des ordres contraires de ma part, n'y aïez aucun égard. On me les aura extorqués par violence. N'admettez pas non plus à Montmelian d'autres troupes que celles qui sont à la solde du Duc mon fils. Je proteste que j'aime mieux perdre la vie, que de voir la place entre les mains d'un autre. Cependant Louïs arrive à Grenoble, suivi des Ducs de Mercœur & de Beaufort, du Cardinal de Richelieu, de Bolognetti Nonce du Pape, rappellé, comme je le dirai incontinent, de Cornaro Ambassadeur de Venise, des Marquis de Gordes & de Mortemar, l'un Capitaine des Gardes du Roi, & l'autre premier Gentilhomme de sa chambre, du Comte de Guiche Colonel du Régiment des Gardes Françoises, du Marquis de Montespan Maître de la garderobe, & de trois Secretaires d'Etat, Chavigni, Des-Noiers & la Vrilliére. Le Duc de Lesdiguiéres fils aîné du feu Maréchal de Créqui, & Lieutenant Général du Dauphiné, vint accompagné des Marquis de Bressieux, de Montbrun, & de Sassenages, du Comte de Rochefort, & de plusieurs autres personnes distinguées de la Province, au devant de Sa Majesté. 1639.

Christine aiant déclaré à ses Ministres la proposition que Chavigni lui faisoit, de remettre entre les mains du Roi, le jeune Duc, & toute la Savoie, sans se reserver Montmelian, ils lui conseillérent de n'en rien faire, & elle le leur promit. Mais le Conseil de Savoie se trouva pour lors dans un assez grand embaras. Louïs attendoit sa sœur à Grenoble, & personne ne

Entrevuë de Roi & de la Duchesse de Savoie à Grenoble.

1639. doutoit qu'il ne fût disposé à la preste-
ment de consentir à ce qu'il exigeroit d
Pour détourner le coup, on dépêche le M
quis de Lullin au Roi avec ordre de lui dé
nettement que la Duchesse informée d
tentions de son frere, croit l'entrevûe
mais inutile, parce que jamais elle ne re
ni son fils, ni Montmelian entre les ma
Louis. La Cour de France change de la
On promet de n'insister point sur ces de
ticles, puis qu'ils sont si contraires à l'h
tion de Christine, & Richelieu tâche de l'
rer à Grenoble par de belles paroles & pa
promesses spécieuses. Elle part donc de T
beri après avoir envoié son fils à Montmel
& arrive à Grenoble, suivie des Marquis d
Damien, de Pianezze, de Lullin, & de S. Ma
ce nouvellement revenu de France où il e
Ambassadeur, & des Comtes de Merette &
lippe Daglié, Seigneurs Piémontois ses p
cipaux confidens. Louis alla hors la ville
devant de sa sœur, & la Duchesse de Lesdig
res héritiére de la Maison de Ragni, Dame
ne rare beauté & d'un mérite distingué, re
Christine dans la Maison qu'on lui avoit pr
parée.

Mémoires du Maréchal de Plessy. *Nani Historia Veneta. Lib. XI. 1639.* *Historia di Gualdo Priorato. Part. II. L. 6.* *Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 747. 748 &c.*

Richelieu entêté de la disposer à faire ce
le Roi, ou plûtôt ce que le Cardinal lui-mê
desiroit d'elle, revint plusieurs fois à la char
& employa toute son éloquence à lui pe
de vive voix & par écrit, l'importance & la
rité des remontrances faites & des conseils d
nés par le canal de Chavigni. La Duchesse
folée fond en pleurs, & demeure inébranla
dans sa resolution. Le Comte Philippe Dagl
celui de tous ses Ministres qui pouvoit le p
sur son esprit, & dont le libre accès auprès d

recevoir de ſiniſtres interprétations dans le onde, étoit celui qui la fortifioit davange à ne ſe laiſſer pas éblouïr par les raiſonnemens artificieux du Cardinal. Après iinze jours de conférences inutiles, il opoſe au Roi d'abandonner une Princeſſe ii ſe veut perdre elle-même. Soit que ce it une ſimple menace pour intimider Chriſine, ſoit que Louïs ne ſe pût déterminer à oir ſa ſœur entiérement ruïnée, on reſolut ue le Roi riſqueroit plûtôt ſon honneur & ſa :putation, que de ſouffrir patiemment que :s Eſpagnols s'emparaſſent des Etats de la Maiſon de Savoie. Le Cardinal propoſe alors e s'aſſûrer du Comte Philippe Daglié & des rincipaux Miniſtres de Chriſtine. *Arrêter le 'omte Philippe*, remontra quelqu'un, *c'eſt vouir confirmer les bruits déja trop répandus contre 'honneur de Madame, & retenir priſonniers les Miniſtres d'une Princeſſe, qui ſont venus ici avec lle ſous la bonne foi publique, c'eſt une violence ca-able de flétrir à jamais la réputation du Roi.* Il e fallut donc contenter de ce que Chriſtine oulut bien accorder, c'eſt-à-dire, du dépôt le quelques places qui reſtoient dans le Piénont, & de certaines précautions pour la ureté de Montmélian. 1639.

Je ſuis au deſeſpoir, *Madame*, dit Richelieu en prénant congé de la Ducheſſe qui s'en retournoit en Savoie après un nouveau Traité conclu avec ſon frere, *de vous laiſſer dans un état encore plus dangereux, que celui où je vous ai trouvée en arrivant ici. Vos ennemis contens de vous voir ſourde aux conſeils capables de vous ſauver, pourſuivront leurs projets, & les exécuteront avec d'autant plus de facilité, qu'ils vous verront dépourvûë de l'appui de vos Sujets, & de celui de la*

qui-

1639. *puissance du Roi, puisque vous ne voulez pas vous en servir comme il faut. Semblable à ceux qui servent une partie des commandemens de la Loi de Dieu, & se damnent en négligeant l'autre, vous faites quelque chose de ce qui peut contribuer à votre conservation, & vous vous perdez en tant ce qui est autant & plus essentiel que vous acceptez. Les gens qui ont manqué de sens dans les conseils qu'ils vous ont donnés, n'auront pas plus de courage, quand il sera question de vous défendre. Ils vous détournent de déférer aux bons avis de Sa Majesté, parce qu'ils ont intérêt de se pouvoir maintenir auprès de vos bienfaits à vos dépens.* Richelieu présente ensuite un mémoire à Christine, où se donnant un air de dévotion, il exhorte la Duchesse à mener une vie si exemplaire, qu'elle puisse rétablir sa réputation presque perduë, & attirer sur elle les bénédictions du Ciel. Il l'avertit d'éviter avec tout l'hypocrisie, vice fort odieux devant Dieu & devant les hommes, avec tant de soin que ses paroles ne démentent jamais la régularité de sa conduite. Le scélérat avoit bien grace de faire de pareilles leçons à la sœur de son Maître. Christine & ses Ministres se moquérent encore plus que de ses maximes politiques. Louïs & son Cardinal eurent chagrin de la voir partir plus confirmée dans la resolution de garder son fils & Monsieur Lillian. Effraiée de ce qui étoit arrivé à la Maison de Lorraine, elle voulut se conserver une ressource contre les artifices & contre la violence de l'homme du monde le plus fourbe & le plus malin.

Incontinent après qu'elle est montée dans son carosse, Richelieu prend le Comte Philippe, l'allie par la main, le mene dans une chambre

le regarde d'un œil menaçant, & lui parle de la 1639.
ſorte. *Vous voilà content, Monſieur, & vous triomphez d'avoir fait recevoir un ſenſible affront à Sa Majeſté. Le monde croira que le Roi étoit venu ici dans le deſſein d'enlever à ſon neveu des places, que Sa Majeſté demandoit ſeulement pour les conſerver à une Maiſon alliée de la Couronne de France, & pour garantir M. le Duc de Savoie des artifices de deux oncles mal-intentionnés, & des efforts du Roi d'Eſpagne qu'on prétendoit forcer par ce moien, à rendre tout ce qu'il a injuſtement uſurpé.* Le Comte Philippe aiant repondu que ſon credit auprès de Chriſtine étoit fort peu conſiderable, *Plût à Dieu*, repliqua Richelieu, *que le monde en fût perſuadé, que vous n'êtes pas ſi bien auprès d'elle.* Le Cardinal tourne alors le dos au Comte, & le quitte dans la reſolution de ſe venger de lui à la premiére occaſion. Le pauvre homme épouvanté cherche promptement un bon cheval, & court à bride abatuë juſques à Montmélian. Le Cardinal de ſon côté s'en retourne à Paris, plein de rage & de dépit d'avoir conſeillé à ſon Maître un voiage inutile. Finiſſons en rapportant ce qu'un Seigneur préſent à l'entrevuë en raconte dans ſes Mémoires. *Le Comte du Pleſſy*, dit-il en parlant de lui-même, *eut ordre de ſe rendre à Grenoble, où Madame de Savoie retirée à Chamberi depuis la perte de Turin, alla trouver Sa Majeſté. On vouloit faire un nouveau Traité avec elle, & l'engager à remettre toute la Savoie entre les mains du Roi, juſques à ce que Madame fût en état de conſerver elle-même le bien de ſon fils. Comme le Comte du Pleſſy autrefois Ambaſſadeur en Piémont, avoit de grands accès auprès de cette Princeſſe, le Cardinal de Richelieu l'emploia ſouvent pour faire réuſſir ce Traité.*

On

1639. *On le conclut ; mais non pas tout-à-fait comme nous le ſouhaitions. Madame ne voulut point comprendre Montmélian avec ce qu'elle mettoit entre les mains du Roi.*

Le Comte d'Harcourt va commander en Piémont, & y remporte un avantage conſidérable.

Les predictions menaçantes de Richelieu s'accomplirent pas. Avant la fin de cette année, les affaires de Chriſtine commencerent de ſe rétablir par le bonheur, ou par l'habileté d'Henri de Lorraine Comte d'Harcourt, qui fut tiré du commandement de la Flandre pour aller en Piémont remplir la place du Cardinal de la Valette mort, & celle du Duc de Longueville deſtiné à la conduite des troupes de France & de celles du Duc Bernard de Saxe-Weymar, ſur le Rhin.

Mémoires du Maréchal du Pleſſy.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. Liv. Ch. 60.

Nani Hiſtoria Veneta. L. XI. 1639.

Hiſtoria di Gualdo Priorato. Lib. 6. & 7.

Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. II. Pag. 755. 756.

Un des premiers exploits du Comte, dit un Hiſtorien de Richelieu, *ce fut de tailler en pièces cent chevaux ſortis de Chiéri, & d'attaquer enſuite la place qu'il prit. Puis étant allé prendre bataille au Marquis de Léganés & au Prince Thomas joints enſemble, ils ne la voulurent point accepter d'abord.* Le combat fut différé juſqu'au paſſage de l'Armée Françoiſe à la Roche, où coule une petite riviére nommée le Po. *mort.* L'occaſion de battre les François parut plus favorable en cet endroit à Léganés & à Thomas. *Harcourt*, ajoute le même Auteur, *qui a toujours moins conſidéré le nombre que la valeur, commença la charge, attaqua les ennemis ſuperieurs de la moitié, & remporta ſur eux une victoire complette & ſignalée. De maniére que le Gouverneur de Milan ne ſachant comment conſoler d'une ſi honteuſe défaite, lui envoie dire par trompette, qui eut charge de propoſer l'échange des priſonniers, que ſi Léganés étoit Roi de France il feroit couper la tête au Comte d'Harcourt, pour avoir témérairement hazardé la bataille contre lui.*

rmée beaucoup plus puissante que la sienne. Mais 1639.
Comte n'étant pas d'humeur à laisser prendre au-
ne sorte d'avantage sur lui, repartit avec non
oins de jugement que de vivacité, que si Harcourt
oit Roi d'Espagne, il feroit couper la tête au
larquis de Leganés, pour s'être laissé battre par
ne Armée beaucoup plus foible que la sienne. Je
e trouve pas ce fait ailleurs. On le donne sur
bonne foi de l'Auteur de la première Vie de
.ichelieu.

Le Vicomte de Turenne & le Comte du
lessy-Praslin se signalérent dans cette action.
oici ce que celui-ci qui ne laisse échapper
ucune occasion de se louer, dit dans ses Mé-
noires. *Le Comte d'Harcourt eut le commande-*
ent de l'Armée d'Italie. En passant par Grenoble
our y aller, il vit le Cardinal de Richelieu qui
ui recommanda de ne rien faire de considérable
ans le conseil du Comte du Plessy, présent à l'en-
revuë du Roi & de la Duchesse de Savoie.
Cet honneur donna tant d'inquiétude au Comte du
Plessy qu'il ne put s'empêcher de la témoigner au
Cardinal. La grace que Votre Eminence me
ait, *dit il*, m'attirera la jalousie de Mrs. de
Turenne & de la Motte-Houdancourt mes
collégues. Comme ils ont beaucoup de méri-
e, ils ne pourront souffrir que je paroisse avoir
lus de crédit dans l'Armée que les deux autres
Maréchaux de Camp. Que cela ne vous fasse
as de peine, *répondit Richelieu*, ces Messieurs
ont trop honnêtes pour concevoir de la jalou-
ie. Vos ordres ne sont point nécessaires, Mon-
eigneur, *reprit du Plessy*, M. le Comte d'Har-
court est de mes amis particuliers. Il se por-
era de lui-même à me communiquer ses des-
eins. Ne lui prescrivez rien sur mon chapitre,
e vous en supplie très-humblement. *Richelieu*

n'eut

1639. n'eut point d'égard à cette prière. Il écrivit encore au Comte d'Harcourt de consulter exactement du Plessy. Lorsque celui-ci prit congé du Roi, le Cardinal lui demanda son sentiment sur ce qu'il falloit faire après la fin de la trêve. Assiéger Turin au commencement de la campagne prochaine, dit le Comte. Cette réponse plut tellement au Cardinal, que transporté de joie il embrassa du Plessy.

La trêve finit peu de tems après son retour en Piémont. Nous nous engageâmes à Chieri, & tous les vivres furent consumés pendant le séjour qu'on y fit. Les ennemis voulurent surprendre Carmagnole, & ils en seroient venus à bout, si le Comte du Plessy ne se fût jetté dans la place avec un corps de troupes tiré de Chieri. On tâcha de l'en empêcher. Mais il connoissoit si bien le pays, que traversant tous les quartiers des ennemis, il entra dans Carmagnole quelques heures avant qu'ils y pussent arriver. Peu de jours après, il repassa par le même chemin avec sa seule Cavalerie. Chaque Cavalier étoit chargé d'un sac de farine. Cela donna moien au Comte de séjourner deux jours à Chieri. On eût bien voulu garder cette place durant tout l'hiver. Mais les ennemis opiniâtrés à la ravoir, nous en chassèrent par la faim. Pour nous retirer en lieu sûr, il en fallut venir à ce beau & grand combat général de la Rotta. Le Comte du Plessy eut le bonheur d'y avoir sa part avec beaucoup d'avantage & de distinction. Ses avis ne contribuérent pas peu au gain de la bataille. Ce fut lui qui conseilla au Comte d'Harcourt, d'ordonner que l'Artillerie repassât le ruisseau. Ce Général vouloit que toute l'Armée suivît le canon. Cela en auroit eu la ruine entiére. Car enfin, les ennemis nous auroient chargés après le passage de la moi-

ſes troupes. L'Hiſtorien de la République 1639.
niſe donne au Comte d'Harcourt ſix mil-
mmes en tout, & onze mille à Léganez.
combat de la Rotta fut à ſon avis une des
belles actions du Général François en
ie.

ors que Louïs étoit à Dijon en Bourgogne Scoti nouveau Nonce du Pape reçoit ordre de s'abſtenir de l'audience du Roi.
ant ſon voiage à Grenoble, Scoti nouveau
ıce du Pape y arriva. L'occaſion de ſe ven-
des Barberins parut favorable. La Barde
ent de Chavigni Secrétaire d'Etat va trou-
le Miniſtre d'Urbain, lui déclare les inten-
ıs du Roi, & les lui laiſſe par écrit. En
ci la teneur. Que Sa Majeſté s'étonnoit de
que le Maréchal d'Etrées Ambaſſadeur de
ıuce à Rome ne lui avoit rien écrit du rap-
de Bolognetti Nonce ordinaire du Pape en
ınce, & de la nomination de Scoti à la place
l'autre. Que Louïs croioit que ce change-
ıut ne ſe feroit point, ſans que le Pape lui
t donné premiérement des aſſurances tou-
ant la promotion de Mazarin au Cardinalat,
rce que Sa Majeſté s'étoit engagée à ne re-
voir aucun Nonce ordinaire en France, à
oins qu on ne la contentât ſur cet article.
ue Bolognetti aiant été rapellé, & Scoti
ımmé à ſa place, ſans en donner connois-
ıce à l'Ambaſſadeur de France, ſelon ce
ıi ſe pratique ordinairement à Rome, le Roi
ouvoit un pareil procedé fort étrange. Qu'il
: vouloit point s'oppoſer au rappel de Bolo-
ıetti, parce que cela dépendoit uniquement
ı Pape, ni au choix de Scoti pour la Non-
ature extraordinaire, parce que ſa perſonne
oit fort agréable à Sa Majeſté, qui avoit
ſiré de l'avoir, mais qu'elle ne le pouvoit
:evoir en qualité de Nonce ordinaire.

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 38. & 40. Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même. Tom. II. Grotii Epiſt. 1292. 1290. & ſeq. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom. VIII. Pag. 692. 693.

Que

1639. Que le respect du Roi pour le S. Siége, l'empressement d'écouter toutes les bonnes ouvertures qu'on voudroit apporter au rétablissement de la paix, feroient que Sa Majesté donneroit volontiers audience à Scoti, toutes les fois qu'il auroit à lui parler de cette affaire, pourvû qu'il s'abstînt de celles qui concernoient la Nonciature ordinaire; le Roi n'en voulant rien entendre de la bouche de Scoti. Telles furent les premiéres démarches de la Cour de France pour se venger des esclaves enlevez du Couvent de la Trinité du Mont par ordre du Cardinal François Barberin. Il semble même qu'elle ne pensa pas d'abord à les faire. Mais enfin, Scoti assure que Louïs & son Ministre accepterent les Brefs d'Urbain qui le declaroient Nonce ordinaire, & que quatre jours après on changea de sentiment. Ne sçait point sur quelque nouvelle Depêche du Maréchal d'Etrées, à l'occasion de laquelle les esprits s'aigrirent davantage? De maniére que la Cour de France ne pouvant plus rejetter absolument Scoti, il fallut se contenter de faire qu'il seroit reçu en qualité de Nonce Extraordinaire & non autrement.

Quoiqu'il en soit, quand on eut appris à Versinat de Rouvrai Ecuier de l'Ambassadeur de France à Rome, Louïs à l'instigation du Cardinal de Richelieu qui cherchoit à se venger des chagrins qu'Urbain & son neveu lui avoient donnez en certaines rencontres, ou plûtôt à extorquer malgré eux les Bulles qu'on lui refusoit hautement, Louïs, dis-je, fit un terrible fracas. Le bruit en fut à peu près semblable à celle d'un éclat encore plus grand que son Fils a fait en nos jours contre le Pape Innocent XI. On défendit au Nonce de venir à l'Audience du Roi. Le Pre-

rélats reçurent ordre de n'avoir aucune com- 1639.
munication avec lui. Le Cardinal fit exciter
ous main les Evêques & les autres Eccleſiaſti-
ues zelés pour la réformation de pluſieurs a-
us introduits par la Cour de Rome, à crier
ontr'elle, & à parler de la convocation d'un
Concile National. Les Prelats qui ſe trou-
roient à Paris, s'aſſemblérent extraordinaire-
nent chez le Cardinal de la Rochefoucaut à
Sainte Geneviéve. Les Agens du Clergé furent
:hargés de faire certaines propoſition ſur les-
quelles on devoit deliberer. Le Nonce qui
connoit l'humeur du païs & les allures de la
Cour de France, ne s'étonne pas autrement de
ces menaces. Quand on lui parle d'un Concile
National, *Fort bien*, répond-il froidement,
le Pape y trouvera plus d'Evêques attachés au
S. Siége, que le Roi n'en pourra gagner.

L'adroit Scoti ſavoit ſuſciter d'aſſez grands
embaras à la Cour, par le moien du Cardinal
de la Rochefoucaut & de quelques Prélats de-
voués au Pape. Quand les Evêques s'aſſem-
bloient extraordinairement, quelques-uns par-
loient incontinent des entrepriſes des Magi-
strats Roiaux pour l'extenſion de la Régale & de
quelques autres griefs dont le Clergé ſe plai-
gnoit. Richelieu n'oſoit impoſer ſilence ſur ces
articles, ni faire ordonner qu'on traitât ſeule-
ment de certains abus introduits par la Cour de
Rome. Les dévots n'auroient pas manqué de
crier contre lui, & de dire qu'il ne ſe mettoit
pas en peine que les privileges du Clergé ſe per-
diſſent, pourvû qu'il pût donner quelqu'atteinte
à l'autorité du Pape. Le Cardinal & ſes con-
fidens étoient tellement irrités de ce que Scoti
ſavoit déconcerter leurs projets, que Chavigni
s'emporta un jour juſques à dire brutalement
à un

1639. à un Religieux Italien connu & distingué dans le monde. *Vous le pouvez déclarer à le Nonce, & l'écrire mêmes à Rome. Il est si bien en droit de se venger sur lui de la dernière Rouvrée, que si Sa Majesté n'étoit retenue par la moderation de son naturel, on enverroit aux chers du Guet insulter M. Scoti jusques dans sa maison, & que peut-être on lui feroit donner coups de bâton sur le Pont-neuf.* Le Nonce ayant reproché au Secretaire d'Etat, que les Turcs n'auroient pas voulu faire une pareille insolence au Baile de Venise, Chavigni eut honte de son emportement, & nia le fait. Mais on lui offrit d'envoier querir le Religieux, homme d'une probité reconnuë, qui soutiendroit la vérité de ce qu'on lui avoit dit.

Loüis explique ainsi dans une Lettre de cachet au Parlement de Paris, les raisons qu'il croit avoir de se plaindre du Pape & de son Ministre. *Nous avons bien voulu vous écrire cette Lettre pour vous dire que vous aiez à faire entendre de notre part à tous les Evêques & à tous les autres Prélats, qui sont maintenant dans notre bonne ville de Paris, que nous leur défendons d'avoir aucune communication avec le Sieur Scoti Nonce du Pape en ce Roiaume, principalement pour deux raisons. La premiére, qu'aiant été envoié & reçu de nous en la seule qualité de Nonce Extraordinaire, pour nous faire les propositions dont il seroit chargé de Sa Sainteté sur le sujet de la paix, il n'a aucun autre pour exercer les fonctions de Nonce ordinaire, qui seules peuvent donner occasion aux Prélats de le voir & de communiquer avec lui. La seconde, que comme nous lui avons fait savoir depuis peu par le Sieur de Chavigni Secretaire d'Etat & de nos commandemens, que l'offense qu'avoit reçu notre Ambassadeur à Rome, par l'assassinat commis en la per-*

perſonne d'un de ſes domeſtiques, ſans en avoir pû 1639.
obtenir juſtice ; même après pluſieurs mécontentemens qui nous ont été donnés ſur les priviléges de l'Egliſe de la Trinité du Mont violés, & ſur le refus de rendre à la mémoire de feu notre très-cher & très aimé Couſin le Cardinal de la Valette, les honneurs accoutumés à la Cour de Rome, nous aiant fait reſoudre d'ordonner à notre Ambaſſadeur de s'abſtenir des audiences de Sa Sainteté, juſqu'à la reparation de l'injure reçuë, nous ne pouvons auſſi admettre le Sieur Scoti à notre audience, juſques à ce que nous ſachions la ſatisfaction faite à notre Ambaſſadeur. Le Sieur Scoti au lieu de recevoir cet expédient avec le reſpect, auquel il étoit d'autant plus obligé, qu'il ouvroit le chemin à un Accommodement en choſe ſi importante, uſa de ſi peu de conſidération, qu'il ſe vanta qu'il ſauroit bien faire en ſorte que la plûpart des Evêques de France ſe porteroient contre nous. Si bien qu'encore que nous nous tenions fort aſſurés de l'affection & du zèle de tous les Prélats de notre Roiaume à notre ſervice, cependant pour faire voir au Sieur Scoti, que non ſeulement tous ſes deſſeins ſeront rendus vains & inutiles par leurs bonnes intentions ; mais auſſi qu'il nous eſt facile d'empêcher qu'il ne tâche de les exécuter, & qu'il eſt bien raiſonnable qu'il ne ſe détourne point des penſées de l'avancement de la paix, auquel ſeul il ſe doit appliquer, nous n'avons pû moins faire, que d'interdire aux Prélats toute communication avec lui. Cette piéce & quelques autres témoignent non ſeulement que les eſprits s'aigriſſoient de plus en plus à Rome & en France, mais encore que le courage & la fierté du Nonce embaraſſoient Louïs & ſon Miniſtre.

L'ordre de s'abſtenir de l'audience du Roi aiant été expédié à S. Germain en Laïe le 8.

1639. Decembre de cette année, Berlize Int... teur des Ambaſſadeurs & un Huiſſier d... ſeil, ont ordre de l'aller ſignifier à Scot... lui en faire la lecture. Le Nonce refuſe d... tendre, laiſſe bruſquement Berlize & l'H... & ſe retire dans une autre chambre. L... ducteur ſomme quelques Officiers de... de lui rendre le papier apporté de la p... Roi. Tous s'en défendent. De manie... Berlize ſe contente de le laiſſer ſur la ta... d'enjoindre qu'on le donne au Nonce. Italiens rejettent le papier à Berlize qui... ſe tomber à terre & s'en va. Un domeſti... Scoti court incontinent, jette le papier... caroſſe où Berlize & l'Huiſſier ſont d... trés, & ferme la porte de la maiſon du N... de peur que le même ordre n'y ſoit rapp... On commanda enſuite au Chevalier du G... de faire la garde autour de l'endroit où S... demeuroit, & d'arrêter tous les Franço... ſortiroient de chez lui depuis la nuit fe... *Si par hazard*, écrit Richelieu à Chavig... confident, *il s'y rencontroit quelque-un d... que vous ſavez; qu'il y auroit de plaiſir à r... cevoir des nouvelles le lendemain matin, q... qu'ils auroient couché chez le Chevalier du G...* Le Cardinal deſigne apparemment quel... Prélats, ou quelques Eccléſiaſtiques ſoupç... nés d'avoir des Conférences ſecrettes avec... Nonce.

Le 20. Décembre Berthier & la Barde... Généraux du Clergé allérent ſignifier à to... les Archevêques & Evêques qui ſe trouvoi... à Paris, la défenſe que le Roi leur faiſoit d... voir aucune communication avec le Nonc... du Pape. Tous promirent d'obéir. Il y a... l'apparence que le Clergé ſe formaliſa de c...

Sa Majeſté leur vouloit envoier ſes ordres 1639.
le canal du Parlement, & que ſur leurs re-
ıſtrances, on expedia le 16. Décembre une
velle défenſe que Chavigni donna le 18.
Agens du Clergé, afin qu'ils la portaſſent
Prélats. Les gens d'eſprit ſe mocquérent
e fracas. On jugea fort bien que Richelieu
ıi ſoit principalement, afin d'obliger la Cour
Rome à lui accorder certaines choſes qu'el-
ıi refuſoit juſtement. Je trouve en effet que
s une entrevue de Scoti & de l'Archevê-
de Bourdeaux, pour chercher quelques
:s d'accommodement, celui-ci inſiſta non
e ment ſur la promotion de Mazarin au
dinalat; mais encore ſur l'expédition des
les que Richelieu demandoit pour les Ab-
es de Citeaux & de Prémontré.

Entretien de Scoti Nonce du Pape & de Chavigni Secretaire d'Etat.

Avant que Belize allât ſignifier au Nonce
défenſe de ſe préſenter à l'audience du Roi.
avigni Secrétaire d'Etat fut chargé de la lui
ter de vive voix & par écrit. Mais le Mi-
tre de Louïs ne voulant pas ſe trouver chez
ıti, qui ſuivant la coutume de quelques-uns
ſes predéceſſeurs, refuſoit de donner la
in chez lui à tout autre qu'à un Prince du
g, on convint de ſe voir dans le couvent
Cordeliers à Paris. *Les Eſpagnols*, dit Cha-
ıi après les premiers complimens à Scoti,
jusques ici inſulté le Pape, tantôt par les me-
:es de convocation d'un Concile général, tantôt
· des proteſtations contre ſa conduite. La Fran-
au contraire, s'eſt particuliérement devouée au
Siége, & a témoigné une prompte diſpoſition à
ler ſecourir au beſoin. Mais ce zèle eſt fort mal
onnu à Rome. On y a défendu la celebration
obſéques de feu M. le Cardinal de la Valette.
Ecuier de l'Ambaſſadeur du Roi a été tué par

1639. *l'ordre de M. le Cardinal Barberin, dans le même que celui-ci avoit promis d'aller chez le Maréchal d'Etrées, lui donner quelque satisfaction sur l'affaire des eſclaves enlevés du cloître de la Trinité du Mont. A cette condition l'Ambaſſadeur de France s'étoit engagé à faire ſortir ſon Ecuier hors de l'Etat Eccléſiaſtique. Sa Majeſté a pris la reſolution de ne ſouffrir point ce procedé injurieux, & de ſe reſſentir avec la vigueur poſſible d'un pareil mépris des ordres & de la dignité de la Couronne de France.*

Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. V. Chap. 41.

Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même.

Preuves des Libertés de l'Egliſe Gallicane. Tom. I.

Grotii. Epiſt. 1292. 1293. 1294. 1295. 1300.

Scoti répondit à cela que ſi les Eſpagnols ont cherché à chagriner le Pape, ce n'a été que pour ſe venger de ce qu'il témoignoit d'affection à Louïs qu'à Philippe. Qu'on devoit pas trouver étrange que les honneurs funébres dûs ſeulement aux Cardinaux morts à Rome, n'euſſent pas été rendus à la Valette. Que la vertu & la pieté de Barberin étoient connuës dans le monde, qu'il ne ſeroit jamais ſoupçonné d'avoir commandé un aſſaſſinat. Qu'il étoit ſurprenant que Richelieu crût aveuglement tout ce que le Maréchal d'Etrées & Brachet ſon Secretaire publioient, & ne voulût pas écouter les raiſons qu'un Religieux avoit eu ordre de repréſenter aux Miniſtres du Roi. Que l'affaire de la Trinité du Mont étoit remiſe à la déciſion d'une Congrégation de Cardinaux. Que l'Ambaſſadeur de France leur pouvoit alléguer ſes raiſons. Qu'en tout cas le Pape avoit le pouvoir de revoquer les priviléges accordés à un Couvent par ſes prédéceſſeurs. Que dans l'enlevement des Eſclaves fugitifs, le Cardinal Barberin avoit ſeulement penſé à prévenir la querelle qu'une pareille affaire pouvoit cauſer entre les François & les Eſpagnols. Que ſi le mem-

Nere-

eveu du Pape avoit fait difficulté de rendre 1639.
ſite au Maréchal d'Etrées, il s'en falloit
endre à l'opiniâtreté de cet Ambaſſadeur à
rder chez lui un homme coupable d'une vio-
nce inouïe, & à le faire marcher dans les
iés comme pour inſulter aux Magiſtrats &
ix ordonnances du Souverain. Puis ajou-
nt les plaintes aux juſtifications, *Monſieur*,
it le Nonce, *je ſai de bonne part tout ce qui ſe*
aſſe à Paris. Quatre ou cinq Evêques ſe ſont aſ-
mblés, & ont parlé de la convocation d'un Con-
le National. Mais cela ne m'effraie pas. Je
urai bien maintenir les interêts du S. Siége dans
occaſion. Si on en vient aux extrémités, le
Pape ne manquera pas de défenſeurs. En cas
e rupture pluſieurs Prélats ſe déclareront pour
ui contre le Roi même.

Chavigni repartit que ce dernier article étoit
ors de propos. Qu'on n'avoit point entendu
parler d'une pareille Aſſemblée. Que le Roi
n'avoit ordonné à perſonne de menacer la
Cour de Rome de la convocation d'un Con-
cile National. Que les expreſſions de Scoti
donnoient à penſer, qu'il formoit des intri-
gues à Paris & en France contre le Roi.
„ Mais venons, Monſieur, au ſujet principal
„ de l'entretien que j'ai ſouhaité d'avoir ici
„ avec vous, *ajouta le Secrétaire d'Etat.* Sa Ma-
„ jeſté indignée de ce que M. le Cardinal Bar-
„ berin ne ſe diſpoſe point à lui donner les juſ-
„ tes ſatisfactions qu'elle a droit d'exiger, m'a
„ chargé de vous apporter cet ordre par écrit.
„ Monſieur, *dit brusquement Scoti*, je ne reçois
„ aucun écrit. Le Roi a un Ambaſſadeur à
„ Rome. Il peut lui envoier ſes ordres. Je me
„ ſuis repenti plus d'une fois d'avoir reçu l'é-
„ crit que m'apporta M. de la Barde pour

1639. „ m'interdire les fonctions de Nonce ordi-
„ dinaire, quoique le Roi & Mr. le Cardinal
„ Richelieu eussent accepté quatre jours
„ ravant les Brefs qui m'en donnent la
„ & le pouvoir. Eh bien, Monsieur, reprit-
„ *vigni*, puisque vous refusez de recevoir
„ dre de Sa Majesté, il faut vous décla-
„ qu'il contient.

C'étoit de ne se présenter plus à l'audience du Roi. „ Rien ne témoignoit mieux, dit-il, „ *Scoti*, combien Sa Majesté a d'éloigne-
„ pour la paix. Elle la desire si peu, qu'elle
„ veut pas même me permettre de lui en parler
„ de la part du Pape. Je le pouvois en qualité de
„ Nonce Extraordinaire. Mais les fonctions
„ m'en sont desormais interdites. On a
„ depuis trois ans M. le Cardinal *Ginetti* à
„ gat du S. Siége à Cologne. L'Empereur,
„ le Roi d'Espagne y ont envoyé leurs Pleni-
„ potentiaires. Cependant M. le Cardinal de
„ Richelieu s'opiniâtre à empêcher que ceux
„ de France ne partent avant que les Hollandois
„ dois aient reçu un passeport tel qu'ils le de-
„ mandent. Les Ministres du Pape ne se mê-
„ lent point de ce qui regarde les Hérétiques.
„ Ces affaires se doivent négocier avec les
„ Ambassadeurs de la République de Venise.
„ Qui ne voit pas que ces délais sont affectés?
„ Les Hollandois donnent assez à connoître
„ qu'ils ne veulent point de passeports. S'ils
„ alloient de bonne foi, demanderoient-ils
„ que leurs Ministres fussent traités comme
„ ceux des Têtes Couronnées, ou du moins avec
„ vec la même distinction que les Plenipoten-
„ tiaires de la République de Venise? On a
„ sans façon à la Haïe, que la Cour de France
„ exhorte les Hollandois à la continuation de
„

» la guerre. J'ai dans ma poche les Lettres de 1639.
» M. Juſtiniani Ambaſſadeur de Veniſe en
» Hollande, qui le marquent poſitivement. Je
» vous en ferai la lecture, Monſieur, ſi vous le
» ſouhaitez". Chavigni refuſa de l'écouter, & ſe plaignit amérement de ce que le Nonce accuſoit le Roi, d'être l'unique cauſe du retardement de la paix. „ Quelque ſiniſtre interpréta-
» tion que vous donniez à la conduite droite &
» irréprochable de Sa Majeſté, *ajoûta le Secre-*
» *taire d'Etat*, tant que les Hollandois n'auront
» pas des paſſeports ſuffiſans, le Roi ſera plei-
» nement diſculpé devant toutes les perſonnes
» équitables. Doit-il traiter ſans ſes Alliés?

Le Nonce reprenant alors un viſage plus ſerein, témoigna ſouhaiter que le different entre les deux Cours ſe pût terminer à l'amiable. » Plût à Dieu, *dit-il*, qu'on voulût avoir ici au-
» tant de moderation que le Pape & ſes Miniſ-
» tres. Les affaires ne ſe pouſſeroient pas à la
» derniére extrémité. Les menaces qu'on nous
» fait de diminuer autant qu'il ſera poſſible
» l'autorité du S. Siége en France, ſont un effet
» du chagrin de M. le Cardinal de Richelieu
» contre le Pape. Son Eminence ne peut ſouf-
» frir ni le delai de la promotion de M. Maza-
» rin au Cardinalat, ni le refus de l'expedition
» des Bulles pour les Abbaïes de Cîteaux & de
» Premontré. Les interêts particuliers du pre-
» mier Miniſtre ſont la ſeule & véritable cauſe
» de la mesintelligence préſente entre le Pape
» & le Roi. Sans cela, voudroit-on que la juſte
» punition du crime de Rouvrai, devînt un af-
» faire d'Etat? Uſeroit-on de voies de fait
» avant que d'écouter les raiſons du Pape?
» Les courriers ſont arrêtés. On me défend les
» fonctions de la Nonciature ordinaire &

1639. „ même de l'extraordinaire. M. le Car
„ assemble chez lui quelques Evêques
„ encourage à demander la convocation
„ Concile National pour la suppreſſio
„ annates & de quelques autres griefs pr
„ dus. Son Eminence eſt fort trompée,
„ s'imagine que la violence eſt un moie
„ pre à procurer le chapeau à Mazarin. Q
„ au Concile National, dont elle prétend
„ faire peur; nous ne ſommes pas ſi fac
„ épouvanter. Je connois la diſpoſition
„ plûpart des Prélats de France. Ils ſont
„ attachés au S. Siége que vous ne penſez.
„ en verra des preuves certaines dans l'
„ caſion.

„ Eh Monſieur! *reprit Chavigni.* Vous p
„ lez comme ſi vous étiez ſûr d'avoir aſſez
„ credit ici pour embaraſſer le Roi & p
„ troubler l'Etat. Ma naiſſance & ma profe
„ ſion, *repliqua Scoti*, me mettent à couver
„ la malignité de ceux qui voudroient
„ ſoupçonner des mauvais deſſeins que v
„ paroiſſez me vouloir imputer. Je travaille
„ rai ſeulement à maintenir le Clergé de *Fra*
„ ce dans le reſpect & dans l'obéiſſance qu'il
„ doit au Pape. Plût à Dieu que le Roi fût in
„ formé de ce qui ſe paſſe & des reſolutio
„ priſes depuis peu! Il vous eſt facile, Mo
„ ſieur, *repartit Chavigni en ſouriant*, de déco
„ vrir tout au Roi. N'avez-vous pas quelqu
„ à votre diſpoſition qui puiſſe lui donner
„ avis ſalutaires que vous voudriez faire paſſer
„ juſques à lui? Je ne manquerai pas de gen
„ bien intentionnés, quand il ſera tems de par
„ ler, *repliqua fiérement Scoti.* Il eſt trop impor
„ tant au Roi de ne ſe laiſſer pas ſurprendre &
„ de vivre toûjours en bonne intelligence avec

„ Sa

Sa Sainteté. Voit-on qu'elle en uſe avec tant de hauteur? Le Roi ſemble vouloir emporter de force le chapeau de Cardinal pour une perſonne à qui le Pape ne juge pas à propos de le donner. Que diroit-on ſi Sa Sainteté preſſoit le Roi de faire malgré lui quelqu'un de ſes Sujets Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit? 1639.

La conference finit par une apologie que le ſecretaire d'Etat fit de la conduite du Roi, & de celle du premier Miniſtre. *Le rare mérite & la vertu de M. le Cardinal*, dit-il entr'autres choſes, *lui attirent un grand nombre d'ennemes. Mais bien loin de flétrir ſa réputation, leurs diſcours malins & envenimés n'ont ſervi qu'à l'augmenter. Cela nous fait eſpérer, Monſieur, que vous n'y pourrez pas non plus donner jamais la moindre atteinte. Si Son Eminence a conſenti d'accepter les Abbaies de Cîteaux & de Prémontré, ce n'a été que pour le bien de l'Egliſe, & pour l'avantage particulier de deux Ordres Monaſtiques. M. le Nonce Bolognetti peut rendre témoignage que jamais Son Eminence ne lui a fait aucune inſtance ſur l'article des Bulles. On n'en a parlé qu'au nom & de la part du Roi, M. le Cardinal Barberin ne l'ignore pas. Il eſt trop ſage pour vous avoir ordonné de contredire une vérité connuë de tout le monde. C'eſt au Roi de juger ſi l'aſſaſſinat de l'Ecuier de ſon Ambaſſadeur touche Sa Majeſté, ou non. Voudroit-elle ſe plaindre d'avoir reçu une injure, ſi on ne lui en avoit fait aucune? Au reſte, il paroît que vous êtes mal inſtruit de la maniére dont les choſes ſe font ici. Les Miniſtres rendent au Roi un compte éxact de toutes les affaires. Ne vous mettez point en peine d'informer Sa Majeſté de ce que vous m'avez dit. Je vous proteſte ſincerement, Monſieur, que je lui en ferai un récit fidéle & bien*

1639. *bien circonſtancié. Il y a ſi peu de rapport entre le Cardinalat & l'Ordre du St. Eſprit, que je ne comprens pas quelle conſéquence vous en voulez tirer, que le Roi ne doit pas preſſer le Pape de donner le chapeau à un Prélat Romain, parce que Sa Sainteté ne voudroit pas exiger que le Roi donnât le cordon au François qu'elle lui nommeroit. M. le Cardinal n'ignore ni le reſpect qu'il doit au Pape, ni l'obligation qu'il a de ſervir ſi dignement le Roi. Son Eminence ſaura ſe conduire de telle maniére à l'égard de l'un & de l'autre qu'elle ne dira ni ne fera jamais rien qui ne ſoit approuvé de toutes les perſonnes ſages & déſintéreſſées. Quant à ce qui regarde les intérêts de M. Mazarin, Sa Majeſté les ſoutiendra autant qu'il lui ſera poſſible. Elle ſait en cela l'intention du Roi d'Eſpagne qui perſiſte vigoureuſement dans la nomination qu'il a faite de l'Abbé Perrenot, pareillement ſujet du Pape, au Cardinalat.*

Telle fut la fin d'une Conférence qui fit grand bruit dans le monde. Le Nonce & le Secrétaire d'Etat en publiérent chacun de leur côté une rélation à leur maniére. Elles conviennent à cela près, que l'un omet des circonſtances que l'autre raconte. Richelieu fit ſemblant de ne ſe mettre pas autrement en peine de ce que Scoti avoit dit contre lui. Mais à travers d'une modération affectée, il fait ſentir dans la Lettre au Cardinal Bagni que les reproches du Nonce l'avoient piqué au dernier point. Les Lettres de Grotius nous apprennent que le monde ne les croioit pas mal fondés. Qu'on parloit hautement à Paris, d'aſſembler non ſeulement un Synode National; mais même de preſſer la convocation d'un Concile Général. Que les Evêques attachés au Pape avoient entr'eux de fréquentes conférences:

Saint-

inte Geneviéve, où logeoit le Cardinal de la 163
ochefoucaut. Que ceux qui se déclaroient
our le Roi, ou plûtôt pour son Ministre, se
endoient chez l'Archevêque de Bourges, le
lus ancien Prélat du Roiaume, pour y concer-
er diverses choses. Que Richelieu fomentoit
s différends entre la Cour de Rome & celle
e France, afin de s'en rendre l'arbitre, & de
ontraindre le Pape à lui accorder ce qu'il de-
andoit. *C'est la coutume des François*, dit l'Am-
assadeur de Suéde dans la Lettre du 17. Dé-
embre au Chancelier Oxenstiern, *de menacer*
a Cour de Rome, lors que les choses ne s'y font pas
leur gré. Cela pourroit servir à diminuer la
uissance du Pape. Mais dès que ces Ministres ont
ait leurs affaires particulieres, ils négligent ordi-
nairement ce qui regarde le bien public. On croit
ci que le Cardinal de Richelieu prétend se faire
Légat perpétuel du Pape en France. Les Romains
d'aujourd'hui abattus par leurs disgraces du siécle
précédent, accordent bien des choses par crainte,
qu'ils refusoient fiérement autrefois. Le bruit se
répandit, lors que Mazarin parut à la Cour dans
les premiers jours de l'année suivante, qu'il
venoit négocier l'accommodement du Pape
avec le Roi, & qu'il offroit de la part d'Urbain
à Richelieu la qualité & les pouvoirs de Légat,
pour six mois, & que le Cardinal les vouloit
pour un plus long tems. J'ai peine à me per-
suader que la Cour de Rome, qui se défioit
étrangement de la profonde & vaste ambition
de Richelieu, ait jamais pensé à lui accorder
pour le moindre tems une pareille commis-
sion. Il auroit bien trouvé les moiens d'obli-
ger le Pape à la lui continuer.

Commencement de la faveur de Cinq Mars.

Les intrigues du Nonce à Paris donnérent peut-être moins d'inquiétude au Cardinal que celle

1639. celle de deux filles à la Cour, qui travailloient de concert avec la Reine à le perdre dans l'esprit de son maître. Du moins, il le crut ainsi, en eut la peur tout entiére. Je parle de Hautefort & de Chemerault sa bonne amie. Elles furent bannies de la Cour vers la fin de cette année, & reçurent immédiatement après ordre de sortir de Paris. *Pour chasser un clou par l'autre*, comme dit Grotius dans quelqu'une de ses Lettres, Hautefort que Louïs avoit autrefois aimée à sa maniére *Platonicienne*, fut rappellée à la Cour. Le Cardinal la jugeoit plus propre qu'une autre à dissiper le chagrin que la retraite de la Fayette sa rivale, causoit à Louïs. Mais Hautefort s'étant au gré de Richelieu trop attachée à la Reine, il résolut de la punir comme une ingrate, & d'envelopper Chemerault sa confidente dans la même disgrace. On soupçonnoit celle-ci de faire agir son amie. Comme Louïs ne se pouvoit passer d'une Favorite ou d'un Favori, le Cardinal dégoûté des femmes qui se dévouoient plus volontiers à la Reine qu'à lui, s'imagina que si le jeune Cinq-Mars fils puîné du feu Maréchal d'Effiat, à qui le Roi témoignoit déja quelque amitié, entroit à la place du Duc de S. Simon disgracié depuis trois ans, il dépendroit absolument du Ministre, auteur de l'élévation du fils, aussi bien que de celle du pere. Mais les espérances de Richelieu furent trompées. Cinq-Mars devint un de ses plus violens ennemis. Ce nouveau favori fera desormais une si grande figure, que je ne puis me dispenser de rapporter ici les premiers commencemens de sa fortune, tels qu'un Gentilhomme d'esprit & de mérite, son intime confident, les raconte.

Journal de Bassompierre. Tom. II. Relation de Fontrailles dans les Mémoires de Montresor. Vittorio Siri Memorie Recondite. Tom II. Pag. 808.

La naissance des Enfans de France, aiant char-

la face de la Cour, dit Fontrailles, *le Cardinal prit de nouvelles mesures*, & pensa sérieusement à faire Regent du Roiaume après la mort du Roi. *Sans perdre le tems, il agit auprès de Sa Majesté afin de tirer d'elle les dernières paroles qu'il jugeoit à propos pour le conduire à la puissance qu'il se proposoit. Il presumoit, mais avec plus d'orgueil que de raison, que ce titre exigé du Roi, l'éleveroit à la qualité de Régent en France; que s'il étoit forcé à se relâcher d'une prétention si glorieuse pour lui, il dépendroit de son choix de faire pencher la balance du côté de la Reine, ou de celui de M. le Duc d'Orleans, & qu'il se détermineroit à l'un ou à l'autre, selon que le tems & les occasions le luiconseilleroient. Depuis le retour du voiage de Languedoc, le Cardinal avoit fait souffrir tant de choses à la Reine, qu'il se rendit irréconciliable avec elle. Son aigreur fut portée si loin, qu'il déclaroit ouvertement avoir perdu toute considération pour l'épouse de son maître. On ménageoit d'avantage Son Altesse Roiale. Cependant les égards du Ministre ne s'étendoient pas au-delà de certaines civilités extérieures, qui prouvoient une profonde dissimulation. Monsieur ne s'appliquoit pas moins à cacher ses véritables sentimens au Ministre. Telle étoit à peu près la situation de la Cour, lorsque M. de Cinq-Mars qui fut depuis Grand Ecuier* par la démission du Duc de Bellegarde, *entra en faveur.* 1639.

La vuë particuliere de Richelieu pour se maintenir au timon des affaires, c'étoit de décrediter la Reine par l'éloignement de ses créatures. Et d'autant que Madame de Hautefort lui étoit parfaitement dévouée, le Cardinal chercha les moiens de la bannir de la Cour. Elle n'étoit pas encore mariée, & le Maréchal de Schomberg ne l'épousa que long-tems après. Si on lui donne la qua-

1639. qualité de *Dame*, c'eſt à cauſe de ſa charge : *Dame d'Atour* de la Reine. L'uſage veut qu'on traite ainſi les filles qui en ſont revêtues. *L'affection que le Roi témoignoit à Hautefort*, pourſuit Fontrailles, *étoit trop ſuſpecte au Cardinal, pour laiſſer plus long-tems cette vertueuſe fille dans la place qu'elle occupoit. Il ſe propoſa de la remplir d'une perſonne agreable au Roi, & capable de le divertir, ou du moins de l'amuſer. Et de peur que Sa Majeſté ne choiſît quelqu'une ſans que le Miniſtre en eût le mérite, il mit les yeux ſur M. de Cinq-Mars, à qui le Roi témoignoit beaucoup d'amitié dès le voyage des Pyrenées. Richelieu reſolut de ne s'y oppoſer pas, & de laiſſer agir l'inclination de Sa Majeſté. Il ſe contenta de ménager ſi bien les choſes que le monde ne pût appercevoir que l'élevation du nouveau Favori étoit un effet de l'autorité du Miniſtre, & que M. de Cinq-Mars demeurât convaincu qu'il lui en étoit principalement redevable.*

» Peu de tems après, le Cardinal s'entremit » pour obtenir à M. de Cinq-Mars la charge de » Maître de la Garderobe. Habile à employer » quand il en étoit beſoin, toute l'adreſſe d'un » homme conſommé dans les intrigues du ca- » binet, il montroit inceſſamment à M. de » Cinq-Mars les avantages de la faveur, & lui » faiſoit ſentir finement, qu'il n'y pourroit ja- » mais parvenir ſans ſon appui. La reſolution » d'ordonner à Madame de Hautefort de ſor- » tir de la Cour, aiant été priſe avec precipita- » tion & contre le ſentiment des confidens de » Richelieu, qui en prévoioient les conſe- » quences beaucoup mieux que lui, M. de » Cinq-Mars commença d'être regardé com- » me Favori. On remarqua dans le voiage du » Roi à Grenoble, où Madame de Savoie ſe

» de-

levoit trouver, qu'il avoit pour celui-ci une 1639.
nclination beaucoup plus forte, que pour
:ous ceux qui avoient eu jusques alors quel-
que part dans les bonnes graces de Sa Majes-
té. Le Cardinal en conçut de la jalousie, se
repentit du choix qu'il avoit fait, & ne de-
meura pas long-tems sans s'appercevoir dans
les divers voiages que la nécessité des affaires
obligeoit le Roi d'entreprendre, que s'il é-
toit facile de ruïner une fille il n'en étoit pas
de même d'un jeune homme beau, bien fait,
, ambitieux, spirituel, que le Ministre avoit
, lui-même introduit, & auquel il ne restoit
, plus rien à desirer, depuis que le Roi l'eut é-
, levé à la charge de Grand Ecuier, que de rem-
, plir la place de son premier bienfaicteur.

La mort du Cardinal de la Valette étant survenuë, Richelieu envoia au Roi la liste de ceux que le Ministre croioit devoir être pourvûs des bénéfices vacans. Une médiocre Abbaïe y étoit seulement destinée au frère du nouveau Favori. Sa Majesté en fut tellement indignée, que déchirant le papier, elle donna incontinent à l'Abbé d'Effiat une des meilleures Abbaïes que possédoit le Cardinal de la Valette. Richelieu en fut si offensé que dès-lors il jura la ruïne de M. de Cinq-Mars, & s'en expliqua librement à ses confidens. Fontrailles semble insinuer dans la suite de son récit, que Richelieu tâcha de maintenir Hautefort. Mais il étoit trop tard. Le Roi la relégua peu de tems après le retour de Sa Majesté à Paris, & mit de son propre mouvement Cinq-Mars en possession de la charge de Grand Ecuïer. L'Abbé d'Effiat dont parle Fontrailles, est celui-là même qui a fait en nos jours assez de bruit dans le monde par son luxe, & par l'abondance & la délicatesse de sa table. Il a souvent ra-

con-

1639. conté que dès les premiers commencemens de la faveur de ſon frere, il fut deſtiné au Cardinalat, & que le Roi l'appelloit ordinairement *le petit Cardinal*. Tout cela ne contribuoit pas peu à augmenter la jalouſie de Richelieu. Cinq-Mars enflé de la rapidité de ſa fortune naiſſante, brava bien tôt le Cardinal, & commença de ſe brouiller avec lui. *Touchez-vous*, dit un jour le Roi. *N'allez pas ſi vite. J'ai pour vous toute la tendreſſe imaginable, & je hais mortellement le Cardinal. Cependant, ſi vous lui rompez en viſiére, n'attendez pas que je prenne votre parti contre lui. Je ne gâterai jamais mes affaires pour l'amour de qui que ce ſoit. Elle ſera en telle ſituation que je ne puis me paſſer de mon Miniſtre.* Avis ſalutaire que Cinq-Mars eut grand tort de négliger dans la ſuite.

Qualités du nouveau Favori.

On trouve un portrait plus particulier de ce Seigneur autant imprudent qu'infortuné, dans les Mémoires du Duc de Bouillon. *Cinq-Mars*, dit l'Auteur, *étoit fort bien fait, & fort aimable de ſa perſonne. Il avoit du courage, l'eſprit élevé, audacieux, capable de grandes entrepriſes, & de les conduire avec beaucoup d'artifice & d'application. Mais comme il n'avoit que vingt & un ans, il étoit ſans expérience, & d'ailleurs indocile & préſomptueux; défiant preſque toujours inſéparables de la fortune & de la jeuneſſe; mais d'autant plus dangereux, que la préſomption engage à des projets téméraires, & que l'indocilité empêche de les abandonner. Ainſi Cinq-Mars, quelques remontrances que lui fiſſent ſes amis, ne ſe put jamais vaincre ſur la haine qu'il conçut contre le Cardinal. S'il avoit ſeulement voulu la modérer & ſe rendre plus aſſidu auprès du Roi, à quelle grandeur n'auroit-il pas pu aſpirer avec le tems? Son Maître l'aimoit au dernier point; & Richelieu ſe trouvoit ac-*

Mémoires du Duc de Bouillon.
Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. I. Chap. 86.
Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même. Tom. II.

ablé de maladies. Mais il fut impoſſible à Cinq- 1639.
Mars de prendre ſur ces deux points une con-
duite conſtante & uniforme; ſoit qu'il fut entrai-
né par ſa mauvaiſe deſtinée; ſoit que les hommes
n'aient pas encore trouvé ce point d'habileté, de
retarder le cours de leur fortune pour l'affermir.
Quelque grande que fût l'ardeur de Cinq Mars
pour l'augmentation de la ſienne, cela ne l'em-
pêchoit pas de donner beaucoup à ſes plaiſirs, &
de témoigner une averſion inſurmontable pour tous
ceux du Roi. Comme ce Prince avoit l'eſprit por-
té à la piété, il ne cherchoit pour ſe délaſſer,
que des amuſemens innocens. De maniére que ce
qui pouvoit le ſoulager, ou le divertir, accabloit
ſon Favori de triſteſſe & de chagrin.

Peréfixe qu'on appelloit alors l'*Abbé de Beaumont*, *Maître de Chambre du Cardinal*, *& depuis Précepteur du Roi* Louïs XIV. *& Archevêque de Paris*, *m'a conté que ſon maître l'aiant un jour envoié avertir Cinq-Mars*, *que le Roi étoit fort irrité contre lui*, *il le trouva dans ſa chambre pleurant à chaudes larmes & maudiſſant ſa deſtinée.* J'aime mieux, *dit-il plus d'une fois*, renoncer à toût, que de de ſoutenir plus long-tems la vie que je ſuis obligé de mener auprès du Roi. *Son emportement étoit ſi grand*, *que Beaumont eut de la peine à lui faire comprendre*, *que le mécontentement du Roi venoit de ce qu'au retour de la chaſſe du bléreau*, *Cinq-Mars parut ſi fatigué*, *qu'il ne put demeurer un moment dans l'apartement du Roi*, *qui s'étoit retiré tout exprès dans ſon cabinet*, *afin de n'y appeller que lui ſeul. Richelieu prit d'abord ſoin de la conduite de Cinq-Mars. Le Cardinal avoit même aidé en quelque maniére à ſa fortune par amitié pour le Maréchal d'Effiat*, *qui fut redevable de ſon élévation à Richelieu*; *peut-être auſſi*, *parce que le Cardinal*

ſa-

1639. *savoit que la place de Favori ne pouvoit demeurer vuide, & qu'aiant vû le grand penchant du Roi pour Cinq-Mars, il avoit jugé à propos de le suivre que de s'y opposer.*

Au retour du voiage de Picardie en 1640, 1641, *Cinq-Mars demanda au Roi de le faire entrer dans le Conseil. Il crût que le Cardinal n'auroit aucun prétexte de s'y opposer, parce n'ignoroit pas que Sa Majesté rendoit compte à Favori de tout ce qui s'y passoit de plus secret & de plus important. Cependant lors qu'elle fit la proposition, le Cardinal s'emporta jusqu'à dire, que pour décrier le gouvernement de France dans les païs étrangers, il suffiroit de faire voir, qu'une aussi petite tête que celle de Cinq-Mars y avoit quelque part. Richelieu l'envoie chercher incontinent, lui déclare sans façon ce qu'il vient de dire au Roi, & ajoute des paroles si offensantes, que Cinq-Mars outré de douleur, sort d'avec lui comme un homme désespéré. Peu de jours après, sur ce qu'on avertit le Cardinal, que Cinq-Mars étoit amoureux de la Princesse Marie de Mantouë, & qu'il pensoit à l'épouser, Son Eminence en fit des railleries fort picquantes.* Je ne croi pas, *dit Richelieu*, que cette Princesse ait tellement oublié sa naissance, qu'elle veuille s'abaisser jusques à un si petit compagnon. *Ce discours rapporté à Cinq-Mars acheva de mettre le comble à sa haine. Cependant ces demêlés n'éclattérent point alors. Le Cardinal jugea qu'il étoit de son interêt, de cacher les ambitieux projets de Cinq-Mars, & les peines qu'il lui donnoit. Le Favori de son côté ne crut pas devoir découvrir à personne les discours mépriſans du Ministre, & le mauvais traitement qu'il en recevoit.*

J'ai mis ici ces deux circonstances, parce qu'elles servent admirablement à faire connoi-

noitre l'humeur & les qualités de l'esprit de Cinq-Mars. Pour en donner une idée encore plus distincte, aussi bien que de la foiblesse du Prince, dont j'écris l'Histoire, au regard de son Ministre & de son Favori, qu'il me soit permis d'ajouter un billet que Louis écrivit de S. Germain en Laïe à Richelieu qui étoit pour lors dans sa Maison de Ruel. Il est daté du 5. Janvier 1641. *Je suis bien fâché*, dit le Roi au Cardinal, *de vous importuner sur les mauvaises humeurs de M. le Grand. A son retour de Ruel, il m'a rendu le pacquet que vous lui aviez donné.* Mr. le Cardinal, *lui ai-je dit*, me mande que vous lui avez temoigné une grande envie de me complaire en toutes choses. Cependant, vous ne le faites pas sur un chapitre, dont je l'ai prié de vous parler. Il m'en a touché quelque chose, *m'a-t'on répondu.* Mais je ne puis changer là-dessus, & je ne ferai pas plus laborieux qu'auparavant. *Ce discours m'a fâché.* La paresse, *ai-je repris*, ne convient point à un homme de votre condition, qui doit penser à se rendre digne de commander des Armées. Vous m'avez témoigné que c'est là votre dessein. Je n'ai point de si hautes prétentions, *m'a-t-on répliqué brusquement.* Je suis persuadé du contraire, *ai-je dit sans vouloir enfoncer ce discours. Vous savez ce qui en est. Puis revenant à l'article de la paresse*, c'est un vice, *ai-je ajouté*, qui rend un homme incapable de toutes les bonnes choses. Il le faut laisser à ces gens du * Marais qui se donnent tout entiers au plaisir. Vous avez été nourri parmi eux. Si vous voulez continuer cette vie, il faut penser à vous y en retourner. Je suis tout prêt, *m'a-t'on arrogamment répondu.* Si je n'étois plus sage que vous, *ai-je dit*, je sai bien ce

1639.

* Quartier de Paris, où étoit l'Hôtel d'Effiat.

1639. ce que j'aurois à vous repartir là dessus. Devez-vous parler de la sorte à un Maître qui vous a comblé de biens? Je n'ai que faire de vos biens, *a répondu notre homme à sa manière accoutumée.* Je m'en passerai sans peine, & serai plus content d'être Cinq-Mars que M. le Grand. En un mot je ne puis vivre autrement, & je ne changerai point. *Nous sommes venus en nous picotant l'un l'autre jusques à la cour du Château.* Si vous êtes de cette humeur, lui ai-je dit alors, vous me ferez plaisir de ne me point voir. Très-volontiers, *m'a-t-il répondu. Je ne l'ai pas vu depuis. Tout ceci s'est passé en présence de Gordes. Je lui ai lu ce Mémoire avant que de vous l'envoier. Il n'y a rien trouvé que de véritable.*

Que dut penser le Capitaine des Gardes du Roi, témoin de la foiblesse du Prince, & de l'arrogance du Favori? Quoiqu'il en soit, ce récit prouve que Richelieu & Cinq-Mars dissimuloient fort bien leur haine & leur mécontentement reciproques, & que le Cardinal tâcha durant quelque tems de maintenir l'autre, du moins qu'il fit semblant de le vouloir. N'espéroit-il point que Louïs rebuté de son Favori, le chasseroit de lui-même, & en chercheroit un autre plus complaisant & plus souple? Deux billets de Cinq-Mars écrits à Richelieu & à Des-Noiers Secrétaire d'Etat, à l'occasion de sa brouillerie avec le Roi, font encore merveilleusement connoître l'arrogance, ou plutôt l'étourderie de ce jeune homme. „Monseigneur, *dit-il au Cardinal,* „j'ai une extrême confusion de voir les oreil-„les de Votre Eminence, si souvent frappées „de plaintes contre moi. Il y faut remédier „enfin. Plutôt que de recourir à une longue

„&

„ & inutile justification, j'aime mieux me con- 1639.
„ fesser coupable, quoique ma faute me soit
„ inconnuë. Par-là, Monseigneur, je deman-
„ de à Votre Eminence, qu'elle n'écoute plus
„ sa bonté pour moi, & que préferant son re-
„ pos à mon propre avantage, elle se laisse
„ aller à toute la complaisance que la colére
„ du Roi peut desirer. Que Votre Eminence
„ ne regarde point ceci comme un emporte-
„ ment, dont je me pourrai repentir. Après
„ de sérieuses reflexions sur tout, je lui pro-
„ teste que je n'en appréhende aucun événe-
„ ment, pourvû qu'elle m'exempte de l'aver-
„ sion du Roi, & qu'elle se souvienne que je
„ serai éternellement son très-humble servi-
„ teur. Le billet à Des-Noiers est plus pré-
cis. „ Les extrémités auxquelles vous me
„ voiez réduit, vous peuvent faire juger de
„ l'état où je suis. Je vous conjure par tout
„ ce que vous avez jamais eu d'amitié pour
„ moi, de consentir que la vie miserable que je
„ méne, finisse. Voiez avec Son Eminence
„ ce que je dois faire pour m'en tirer, & pour
„ empêcher que l'aversion du Roi ne me vien-
„ ne persécuter. C'est tout ce que je demande;
„ c'est tout ce que je désire.

L'Armée de France passe le Rhin sous la conduite du Duc de Longueville.

La fin de l'an 1639. est remarquable par une entrepriſe hardie, & parfaitement bien conduite. C'est le passage de l'Armée de France au delà du Rhin le 28. December, action que certains Auteurs ne croient pas inférieure au fameux passage de la même riviére, que Cesar si soigneusement décrit dans ses Commentaires. Le Comte de Guébriant proposa la chose dans le Conseil de guerre, l'appuia de fortes raisons, & eut le principal honneur de l'exécution, dit l'Auteur de l'Histoire de cet ha-

1639. habile Guerrier. Il en donne un ample détail. Mais la rélation envoiée à la Cour par le Duc de Longueville qui commandoit en chef, n'eſt pas ſi avantageuſe au Comte. Fut-ce effet de la jalouſie de ſon Général, qui ne voulut pas donner toute la gloire de l'entrepriſe à un Officier ſubalterne? N'eſt-ce pas auſſi que Guébriant aiant propoſé ſimplement de tenter ce qu'un Colonel Allemand avoit déja heureuſement exécuté, & que Roze Officier dans les troupes du feu Duc de Weymar aiant garanti le ſuccès, en cas qu'on voulut ſuivre l'exemple de l'Allemand nommé Kouhaſſe, le Duc de Longueville ne crut pas que le Comte mérităt les éloges que ſon Hiſtorien lui donne ſur le témoignage de Roqueſervieres, qui ſervoit alors dans le Régiment de Guébriant. Quoiqu'il en ſoit, je me contenterai de rapporter ce que cet Auteur a extrait du mémoire que Roqueſervieres lui avoit fourni, & d'ajouter quelque choſe de ce qui ſe trouve dans la relation dreſſée par ordre du Duc de Longueville.

Hiſtoire du Maréchal de Guébriant. L. III. Chap. 5. 6. &c. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. VI. Chap. 11. Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même. Tom. II.

Incontinent après la concluſion du Traité avec les Directeurs de l'Armée du feu Duc Bernard de Saxe-Weymar, dont j'ai parlé ci-deſſus, Longueville reconnu Général par les Allemands auſſi bien que par les François, fit avancer ſon Armée dans le bas Palatinat. On avoit formé le deſſein de ſurprendre Spire & Mayence. Mais le projet fut déconcerté par la vigilance & par l'activité des Généraux de l'Empereur & du Duc de Baviere.

„ L'Entrepriſe ſur Spire étant manquée, *dit* „ *Roqueſervieres*, M. de Longueville aſſem„ bla le Conſeil de guerre. Tout le monde „ étoit d'avis de s'en retourner dans l'Alſa-

„ ce,

» ce, & M. de Choiſi Intendant de l'Armée alla faire cuire du pain à Strasbourg pour le retour. M. de Guébriant fut ſeul d'un avis contraire, & dit qu'il falloit avancer dans le Palatinat. Ses raiſons parurent bonnes, & chacun s'y rendit. Si l'Armée eût retourné en arriére, elle étoit abſolument perduë. Nous prîmes dans le Palatinat Alsheim, Openen, Binghen, Creutzenach, Baccarach, & Obervezel. On ſejourna dans l'Onſtruch juſques au mois de Decembre. L'Armée Bavaroiſe fut contrainte à retourner dans ſes quartiers d'hiver, & nous demeurâmes maîtres de la campagne. Ce fut M. de Guébriant qui propoſa de paſſer le Rhin. Il parla ſi bien, que tout le Conſeil de guerre demeura convaincu de la ſolidité de ce qu'il alléguoit. C'eſt le plus beau paſſage qui ſe ſoit jamais fait. En prenant tout autre parti l'Armée étoit ruïnée ſans reſſource. M. de Longueville loua les nobles projets de M. de Guébriant, qui fournit encore les moiens de l'exécution. Notre entrepriſe fut glorieuſe au Roi. Les ennemis avouérent que rien n'étoit impoſſible à ſes armes. On n'avoit point encore vu tous les chevaux d'une Armée paſſer le Rhin à la nage. Ce fut une invention du rare génie de M. de Guébriant. Nous eumes ainſi dans la Veteravie, & dans la haute Heſſe, les meilleurs quartiers que nous aions pris en Allemagne. Chacun vouloit aller ſe rafraichir dans le Païs Meſſin. Cela obligea le Comte de Guébriant à chercher un expédient pour ſauver les troupes & la réputation des armes de France. 1639. Hundsruck

La rélation envoiée à la Cour par le Duc de Lon-

1639. Longueville, n'en dit pas tant. Donnon l'extrait d'une piece qui décrit une action qui parut teméraire, & dont les ſuites furent auſſi avantageuſes à Louïs & à ſes Alliés, que funeſtes à la Maiſon d'Autriche. „ *Après un* „ mois de ſéjour auprès de Creutzenach, où „ les vivres & les fourages manquerent, *dit-* „ *on*, le Duc de Longueville perſuadé qu'il „ étoit impoſſible d'y demeurer plus long- „ tems, ſans faire périr l'Armée tout entiére, „ aſſembla le Conſeil de guerre, pour reſo- „ dre de quel côté on marcheroit. Trois ch- „ ſes furent propoſées. Premiérement de paſ- „ ſer la Moſelle. Mais cela parut impratica- „ ble. Le Duc de Lorraine étoit à Tréves. Il „ avoit mis de gens de guerre dans toutes les „ places ſituées ſur la riviére, & retiré tous les „ bateaux en lieu de ſeureté. Le Colonel Ro- „ ze & le Comte de Naſſau avoient déja inutile- „ ment tenté de ſurprendre quelque paſſa- „ ge. Y aller avec toute l'Armée, cela ne ſe „ pouvoit. Outre que nous manquions de fou- „ rages & de munitions de guerre, *la ſaiſon* „ n'étoit nullement propre à faire des *ſiéges*, & „ le païs eſt ſi ſerré le long de la *Moſelle*, que „ l'Armée n'y auroit pû vivre un mois. On „ propoſa enſuite d'aller prendre S. Vandel, „ Salbrik, Vaudevrange & S. Avau; de deſ- „ cendre le long de la Saar, de ſe loger dans „ le Païs Meſſin, & d'attendre là les ordres du „ Roi. Tout le monde dit d'un commun ac- „ cord, que dans tout ce païs-là, on ne „ trouveroit ni paille, ni foin, & encore „ moins de grain. Qu'il falloit traverſer des „ déſerts pour y aller, & que c'étoit prendre „ le droit chemin pour retourner en France. „ Après avoir rejetté ces deux expédiens, on

„ par-

„parla de paſſer le Rhin. Tout le monde y 1639.
„conclut. On ne pouvoit autrement faire
„ſubſiſter l'Armée. Il fallut donc travailler
„incontinent à chercher les moiens de l'exé-
„cution du projet.

„Le Duc de Longueville envoie de bons &
„fidéles eſpions pour ſavoir ſi l'Armée de Ba-
„viére s'étoit retirée. Aiant appris qu'elle
„étoit allée prendre ſes quartiers d'hiver dans
„le Wirtemberg, il ordonna que toutes les
„troupes ſe rendiſſent le 28. Decembre aux
„environs de Baccarach & d'Obervezel. Le
„Colonel Roze avoit l'avant-garde de la Ca-
„valerie, & le Comte de Naſſau l'arriere gar-
„de, chacun avec ſa brigade. Le 25. du même
„mois, le Comte de Guébriant alla recon-
„noitre les lieux les plus propres à paſſer la
„Riviére, & voir quelle quantité de barques le
„Lieutenant de l'Artillerie avoit préparée, ſe-
„lon l'ordre que le Général lui en avoit don-
„né. Aiant pris une entiére connoiſſance de
„tous les endroits, le Comte de Guébriant
„confére avec le Lieutenant Colonel de l'Ar-
„tillerie, & avec le Capitaine des bateliers,
„homme habile & expérimenté dans ſon mé-
„tier. Ils conviennent de paſſer en même
„tems, le Comte au deſſus de Baccarach, & le
„Lieutenant Colonel à Obervezel. Celui-là
„s'en alla rendre compte de tout au Duc de
„Longueville, qui arriva au commencement
„de la nuit à Baccarach, & ordonna aux Régi-
„mens de Guébriant & de Schmitdberg de ſe
„tenir prêts à marcher. Sur les dix heures du
„ſoir, le Comte de Guébriant commanda au
„Capitaine des bâteaux de partir avec tous ſes
„bateliers. Ils firent monter les petites bar-
„ques au deſſus de Lorik, grand bourg au delà

1539. „du Rhin & à un autre bourg. Quelques dra-
„gons ennemis avoient leurs quartiers en ces
„endroits, & nous devions passer entr'eux. Les
„Régimens de Guébriant & de Schmitdberg
„logés à Baccarach suivirent les bateliers, &
„ceux de Netancourt & de Melun venus de
„Creutzenach, les attendirent sur le chemin.
„A deux heures après minuit précisement,
„le Comte de Guébriant fit passer Roqueser-
„viéres avec cent quarante mousquetaires &
„soixante picquiers, gens choisis. Tous s'em-
„barquérent à la fois, & passérent en même
„tems. Dès qu'ils eurent mis pied à terre sur
„l'autre bord, Roqueserviéres les rangea en
„bataille, & posa des corps de garde avancés
„de part & d'autre, sans que les gens de Lorik
„s'en apperçussent, quoique d'ailleurs ils fus-
„sent fort alertes. Ils tiroient incessamment
„sur nous, & faisoient de grands feux de paille
„pour découvrir notre dessein. Mais ne nous
„voiant point les barques nécessaires au passa-
„ge d'une Armée au delà d'une Riviére, ils ne
„s'imaginérent pas que nous prétendions pas-
„ser le Rhin. Après que le Comte de Gué-
„briant eût fait passer la plus grande partie de
„quatre Régimens, il passa lui-même & atta-
„qua Lorik. La garnison abandonna la place,
„& se retira dans une tour séparée sur le bord
„du Rhin. Le Lieutenant Colonel de l'Ar-
„tillerie passoit à Obervezel avec le Régiment
„de Forbus, en même tems que le Comte de
„Guébriant traversoit la Riviére au dessus de
„Baccarach. Le lendemain 28. Decembre le
„Colonel Roze commença de faire passer son
„Régiment & ses dragons. Comme il étoit
„impossible de mettre des chevaux dans des
„barques aussi petites que les nôtres, il essaia

une

„ une nouvelle maniére. Un cavalier bien 1639.
„ monté deſcend dans une barque, fait
„ entrer ſon cheval dans l'eau, le conduit par
„ la bride, & le cheval paſſe à la nage ſans diffi-
„ culté. On en méne trois enſuite avec la mê-
„ me barque, & la choſe paroît ſi facile que
„ tous les autres Cavaliers du Régiment ſui-
„ vent l'exemple. Après cet heureux eſſai,
„ toutes les barques furent emploiées à la fois,
„ & le même jour d'aſſez bonne heure, le Ré-
„ giment de Roze & ſes dragons achevérent de
„ paſſer. Pendant huit jours & huit nuits le
„ reſte de la Cavalerie arriva en bon ordre au
„ delà du Rhin.

Tel fut ce paſſage tant vanté dans l'Hiſtoire de Guébriant. „ On trouvera peut-être étran-
„ ge, *ajoute la Relation*, que nous aïons hazar-
„ dé ſi legérement de paſſer le Rhin, ſans avoir
„ des barques propres, & ſans autre expedient
„ que celui de conduire les chevaux à la nage,
„ ce qui ne s'eſt jamais fait. Mais l'exemple
„ de M. Koulhaſſe en ſe retirant à Binghen,
„ nous prouva la poſſibilité de l'entrepriſe. Des
„ Cavaliers forcés à ſe mettre à couvert au de-
„ là de cette Riviére, la traverſérent de la ſor-
„ te, & le Colonel Roze aſſura qu'il en feroit
„ autant. D'ailleurs la perte de l'Armée pa-
„ roiſſant inévitable en prenant toute autre
„ voie, le Duc de Longueville aima mieux tout
„ hazarder pour la ſauver, comme il a fait. Ce
„ n'eſt pas qu'il ne connût fort bien le danger.
„ Le corps de l'Armée étoit extrêmement
„ foible. Une gelée le pouvoit ſéparer en
„ deux. Les troupes des Ducs de Lorraine &
„ de Baviére poſtés ſur la Moſelle & dans le
„ Wirtemberg, nous auroient attaqués, dé-
„ pourvûs de canon, de munitions de guerre,

1639. „ de vivres, d'argent & de chevaux d'Artil-
„ lerie. Nous n'avions aucune assurance de la par-
„ des Hessiens, ni des gens de Francfort. Tout
„ cela fut agité & meurement consideré. Mais
„ enfin, on conclut que de deux maux, il fal-
„ loit éviter le plus grand, & qu'il valoit mieux
„ hazarder l'Armée de cette maniére, que
„ de la perdre avec honte, en la ramenant en
„ France.

Révolte dans la Normandie.

Tandis que par des services honnêtes & signalés, Guébriant s'efforce de mériter le bâton de Maréchal de France, Gassion fait basement sa cour à Richelieu, en tourmentant de pauvres gens de la Normandie qu'on appelloit *les Va-nu-pieds*. Le crime qui attira sur eux de terribles effets de la colére du Roi & de son Ministre, c'étoit le refus de païer les impôts dont la Province étoit accablée, & la prise d'armes pour se défendre contre les violences des Partisans, ou *Maltotiers*. Soit que les Gentilshommes du païs & les Magistrats de Rouën & de quelques autres villes, fussent convaincus de la justice des raisons que les prétendus rebelles avoient, de se soulever contre les levées exorbitantes de deniers, dont la seule ambition du Cardinal étoit la cause, soit que choqués de son gouvernement tyrannique, ils prissent un plaisir secret & malin à le voir embaraſſé par des troubles au dedans du Roiaume, on laissa faire les *Va-nu-pieds*, & la Cour fut obligée de dissimuler jusques à la fin de la campagne. Il n'est pas trop surprenant qu'un soldat de fortune comme Gassion, ait obeï aveuglément à l'ordre que Richelieu lui donna, d'aller avec son Régiment prêter main forte au Chancelier Seguier, cet indigne Ministre des passions & des injustices du Cardinal, que la Cour envoia en Nor-

Bernard Histoire de Louis XIII. L. XIX. Histoire du Maréchal de Gassion. Tom. II. Journal de Bassompierre. Tom. II. Vie du Cardinal de Richelieu. par Aubery. L. VI. Chap. 43. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. Tom. II. Grotii Epistolæ passim an. 1639. & initio an. 1640.

Normandie à la fin de cette année. Mais que penſera la poſterité, quand elle lira que Montrevel, Villars, & Berwick, ont lâchement pris en nos jours, la commiſſion d'exécuter les ordres tyranniques & ſanguinaires de Louïs XIV. contre les pauvres Cévenois qui ne demandoient que le libre exercice de la Religion dans laquelle ils ſont nés? Ces Meſſieurs ſe trompent groſſiérement s'ils croient avoir acquis beaucoup de gloire dans leurs expéditions contre les *Camiſars*. On dira d'eux ce que je dis maintenant de Séguier & de Gaſſion, qu'indignes du rang qu'ils tiennent, ils ont ſacrifié leur conſcience & leur honneur, pour s'avancer & pour plaire à la Cour. Richelieu craignoit que le Comte de Soiſſons & ſes autres ennemis, n'encourageaſſent ſous main les mécontens de Normandie. C'eſt pourquoi il écrivit des Lettres ſi obligeantes au Chancelier & au Colonel, pour les remercier du ſervice qu'ils avoient rendu au Roi, c'eſt-à-dire, à lui-même. Que par ſes maniéres *bruſques & violentes*, Gaſſion n'ait fait beaucoup de mal à Rouën, à Caën, & à Avranches, & qu'il ne ſe ſoit rendu odieux dans toute la Normandie, ſon Hiſtorien n'en diſconvient pas. Il y fut envoié cette année vers la fin du mois de Novembre. En voici le ſujet. 1639.

Les Hiſtoriens François diſent ſeulement que les *Va-nu-pieds* étoient des *miſerables*, dont les mouvemens cauſérent pourtant de l'inquiétude à la Cour. On en trouve quelques circonſtances particuliéres dans les Lettres de Grotius. Au mois d'Août de cette année, des artiſans & des païſans atroupés dans le païs d'Avranches & dans quelques autres endroits de la baſſe Normandie, tuérent certains *Mal-*

1639. *tiers* qui les tourmentoient. On dit qu'il eut jusques à vingt mille hommes assemblés sous la conduite d'un Prêtre nommé *Morel-Moreau*. Ils se battirent contre les gens de Gassion près d'Avranches, & le Marquis de Cetaumer fut tué dans l'action. Des troupes aguerries & aguerries n'eurent pas grande peine à dissiper une multitude sans discipline & sans armée. Comme le mécontentement étoit général dans la Province, il éclata bientôt à Roüen. Quatre *Maltotiers* y sont tués, & de leurs maisons abattuës & pillées: entr'autres, celles des Fermiers de la Gabelle. Le peuple étoit tellement déchaîné contre Richelieu, que les Religieux Dominicains qui avoient mis ses armes sur la porte de leur couvent, les ôtérent promptement, de peur que la populace ne le vînt attaquer. On voulut mettre le feu à la Maison de Tourneville Receveur Général des impôts. Les Magistrats du Parlement eurent peine à la sauver de l'incendie; mais ils ne purent empêcher qu'elle ne fût pillée. Le Roi & son Ministre se trouvant alors à l'extrémité du Roiaume dans le Dauphiné, la Cour ne put prendre si tôt des mesures pour arrêter les mouvemens excités dans une grande Province voisine de Paris, & les troupes étoient occupées à repousser le Cardinal Infant & Picolomini assez puissans sur la frontière de Picardie & de Champagne. Peu de tems après le retour du Roi à Paris, le Colonel Gassion eut ordre de marcher avec son Régiment & quelques autres troupes vers la Normandie, de dissiper les factieux, & d'obeïr au Chancelier Séguier qui le devoit suivre de près. Grotius dit que les Magistrats du Parlement de Normandie tâchérent d'appaiser le tumul-

tumulte dans ſa naiſſance à Rouen. Mais on crut à la Cour qu'ils avoient été trop lents & trop indulgens. Ils furent même ſoupçonnés de connivence. Voilà pourquoi Séguier y fut envoié. 1639.

Il part donc à la fin de Décembre accompagné d'un Secrétaire & de quelques Conſeillers d'Etat, de pluſieurs Maîtres des Requêtes, & d'un grand nombre d'Officiers du ſceau. Tout plia dans la Capitale & dans la Province, ſous un Magiſtrat qui *faiſoit*, dit-on, *les différentes fonctions de Chancelier & de Connétable. Caſſion prenoit le mot de lui, & le drapeau blanc demeuroit toujours dans ſa chambre.* Le lendemain de ſon entrée à Rouën, il envoia une interdiction au Parlement, à la Cour des Aides, aux Magiſtrats ſubalternes, & aux Thréſoriers de France. Les priviléges de la ville furent revoqués, & ſes revenus confiſqués. Après cela Séguier fait condamner pluſieurs perſonnes à la potence & à la roue par des gens du Parlement de Paris envoiés à Rouën pour y exercer la juſtice; diſons mieux, pour y exécuter les ordres violens & ſanguinaires que Séguier leur donneroit. Il jetta une ſi grande épouvante dans la Normandie, qu'un aſſez bon nombre d'habitans s'enfuit en Angleterre & dans les Iles de Gerſey & Guernerey. Telle fut la fin de l'expédition du nouveau *Connétable* à longue robe. Sa mémoire doit être d'autant plus en exécration aux Normands, qu'il propoſa le premier à Richelieu d'en uſer avec une ſi grande rigueur. Cela paroit dans une Lettre que le Cardinal lui écrivit. *Je vois que par l'ordre que vous avez apporté à Rouën, l'autorité du Roi y eſt abſolument rétablie. Il ne reſte plus qu'à exécuter ce que vous mandez. Je ne trouve rien à faire*

1639. *à faire dans la Province & dans la capi-delà de ce que vous avez projetté. Je conjure de vous ſouvenir toujours, qu'e ſauroit faire un trop grand exemple dans occaſion. Je perſiſte à croire que les chef tant paſſées à Coutance comme on nous l préſenté, outre le châtiment des particulie ſe trouveront coupables, il eſt expédient a zer les murailles de la ville, afin que les a du Roiaume craignent un pareil châtimen cas de desobeïſſance. Vous avez ſi bien com cé, que je ne doute point que vous ne mu niez votre voiage par une heureuſe fin. réglerez ſi bien la Normandie qu'il n'y a plus rien à craindre dans cette Province, que les autres intimidées ſe tiendront dan devoir.*

FIN.

